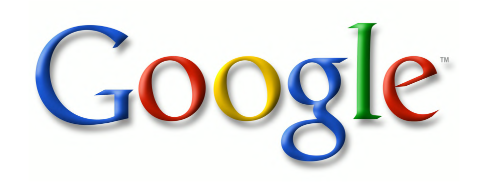

Google



33
11



HARVARDINAE ACADEMIAE
VE RI TAS



HISTOIRE GÉNÉRALE

DU IVE SIÈCLE A NOS JOURS

Ouvrage publié sous la direction de MM.

Ernest LAVISSE
de l'Académie française,
Professeur à l'Université de Paris.

Alfred RAMBAUD
Membre de l'Institut,
Professeur à l'Université de Paris.

TOME II

L'Europe féodale
les Croisades

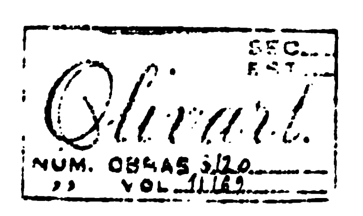
1095-1270



Librairie Armand Colin
Paris, 5, rue de Mézières

HISTOIRE GÉNÉRALE

DU IVᴱ SIÈCLE A NOS JOURS



COULOMMIERS

Imprimerie Paul Brodard

HISTOIRE GÉNÉRALE

DU IVᴱ SIÈCLE A NOS JOURS

Ouvrage publié sous la direction de MM.

Ernest LAVISSE
Membre de l'Académie française,
Professeur à la Faculté des lettres de Paris.

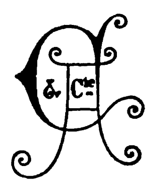
Alfred RAMBAUD
Professeur d'histoire moderne et contemporaine
à la Faculté des lettres de Paris.

TOME II

L'Europe féodale

les Croisades

1095-1270



Armand Colin & Cie, Éditeurs

Paris, 5, rue de Mézières

1893

L'EUROPE FÉODALE

LES CROISADES

1095-1270

CHAPITRE I

LE RÉGIME FÉODAL

De ses débuts à la fin du XIII[e] siècle.

Les pays qui formaient l'empire de Charlemagne ont subi, pendant le x[e] siècle, une transformation profonde dont les détails nous sont inconnus, faute de documents. Quand la lumière recommence à se faire, vers la fin du xi[e] siècle, la société et le gouvernement apparaissent transformés. C'est cette organisation nouvelle que les historiens ont appelée le *régime féodal*. Ce régime est né dans la période obscure qui suit la dissolution de l'empire carolingien. Il s'est formé lentement, sans l'intervention d'un gouvernement, sans l'aide d'une loi écrite, sans aucune entente générale entre les particuliers, uniquement par une transformation graduelle des coutumes, qui s'est opérée, plus ou moins tôt, mais à peu près de même façon, en France, en Italie, dans l'Espagne chrétienne et en Allemagne. Puis il a été transplanté en Angleterre et dans l'Italie du sud dès la fin du xi[e] siècle, dans les États latins d'Orient au xii[e] et au xiii[e], dans les pays scandinaves à partir du xiv[e] siècle.

Ce régime, ainsi constitué par une sorte de croissance naturelle sans aucun plan d'ensemble, n'a jamais été uniforme et n'a jamais fonctionné très régulièrement. Il est impossible de le résumer en un tableau parfaitement exact, impossible de donner d'aucun des usages de ce temps une formule qui soit

rigoureusement vraie, impossible de rien en dire de général qui ne soit en contradiction avec plusieurs cas particuliers. Aussi aucun érudit ne s'est-il risqué à publier une étude d'ensemble du régime féodal. Tout ce qu'on peut tenter, pour le présent, c'est de rassembler les traits caractéristiques les plus habituels de la société et des usages dans les pays féodaux, du xe au xiiie siècle.

Trois usages, communs à tout l'empire de Charlemagne, ont dominé et modelé la société : la grande propriété, — l'obligation pour les propriétaires laïques de s'équiper et de faire campagne à leurs frais, — la position du clergé comme propriétaire.

La société s'est divisée en deux classes : la masse des paysans établis sur les grands domaines, — l'aristocratie des possesseurs du sol, formée de deux catégories : gens de guerre et gens d'Église [1].

I. — Les paysans.

Les grands domaines. — A partir du ixe siècle, il ne reste plus guère dans l'Empire carolingien de petits propriétaires cultivant eux-mêmes leur terre (sauf peut-être dans la banlieue des villes du Midi et dans quelques régions reculées des hautes montagnes ou des côtes). Presque toute la terre appartient à de grands propriétaires qui ne travaillent pas de leurs mains. Comme elle a peu de valeur, elle est divisée en domaines d'une étendue supérieure à tout ce que nous appelons aujourd'hui une grande propriété, comparables seulement aux domaines des seigneurs russes avant l'abolition du servage ou aux plantations des États-Unis du temps des esclaves nègres.

Le domaine s'étend sur tout le territoire d'un village con-

1. Les habitants des villes (bourgeois) forment, depuis la fin du xie siècle, une classe distincte, intermédiaire entre les paysans et les nobles. Mais les villes sont postérieures à l'établissement du régime féodal et ont même concouru à le détruire. Il est donc possible d'en faire abstraction. (La formation et l'histoire de la bourgeoisie sont exposées ci-dessous, au chapitre viii.)

temporain. La plupart de nos communes de France ne sont que d'anciens domaines, et beaucoup en ont gardé le nom (Clichy, Palaiseau, Issy, Ivry, etc.).

Dans chaque domaine, les terres étaient divisées en deux parts d'étendue inégale. La plus petite (d'ordinaire les terres voisines de la maison du maître) formait la réserve que le propriétaire conservait pour l'exploiter directement et à son profit : c'était la *terre du maître* (*indominicata*). Ce qu'elle produisait appartenait au propriétaire. Là s'élevait la maison de maître où demeurait, sinon le propriétaire, du moins son intendant.

Le reste du domaine était distribué entre un certain nombre de familles de paysans, établies sur le domaine. Elles habitaient le plus souvent des cabanes agglomérées auprès de la maison du maître, de façon à former un village. Chaque famille cultivait de père en fils un même lot de terre (formé d'ordinaire de plusieurs parcelles dispersées sur toute l'étendue du domaine). Les cultivateurs gardaient les produits du champ, mais, en échange, devaient au propriétaire des redevances et des services, et vivaient dans sa dépendance.

Les redevances et les services variaient à l'infini, suivant les conventions établies à l'origine ou suivant la coutume des pays ; aucune loi ne réglait les charges que le propriétaire pouvait imposer à ses paysans ni l'étendue de terre qu'il devait leur donner. Mais les conditions très uniformes de la vie avaient produit presque partout des régimes très analogues.

Cette organisation apparaît déjà dans le registre de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, rédigé à la fin du règne de Charlemagne. A chaque domaine est consacré un chapitre où sont énumérés d'abord la réserve du maître avec la récolte, puis les paysans, leurs familles, l'étendue de leur tenure, leurs redevances et leurs corvées. Voici, par exemple, le domaine de Palaiseau : « Il y a à Palaiseau une terre de maître avec une maison et les autres bâtiments nécessaires. — Il y a : en terre arable 6 coutures qui ont 287 bonniers où l'on peut semer 1300 boisseaux de blé, en vigne 127 arpents où l'on peut récolter 800 mesures de vin, en pré 100 arpents où l'on peut récolter 150 chars de foin. — Il y a en forêt, estimé en gros, une lieue de tour où l'on peut engraisser

50 porcs [1]. — Il y a 3 moulins, qui rapportent une redevance de 154 boisseaux. — Il y a une église avec toutes ses fournitures...

« Walfrid, colon, et sa femme, colone, hommes de Saint-Germain, ont avec eux deux enfants nommés... Il occupe 2 manses ingenuiles. Pour chaque manse il paye 1 bœuf, laboure à l'hivernage 4 perches; fait les corvées, charrois, mains-d'œuvre quand il lui est ordonné; paie 3 poulets, 15 œufs. — Hairmond, colon, et sa femme, colone, hommes de Saint-Germain, ont avec eux cinq enfants... Il occupe 1 manse ingenuile contenant en terre arable 10 bonniers, en vigne 2 arpents, en pré 1/2 arpent. Il paye de même. » (Suivent 110 articles semblables, de colons qui occupaient chacun 1 manse.)

« Maurus, serf, et sa femme, libre, hommes de Saint-Germain, ont avec eux deux enfants... Guentold, colon de Saint-Germain. Ces gens occupent 1 manse servile, contenant en terre arable 2 bonniers, en vigne 2 arpents 1/2, en pré 1 arpent 1/2. Ils font une corvée de vigne de 8 arpents; payent les mesures de vins, 2 setiers de moutarde, 3 poules; 15 œufs; font mains-d'œuvre, corvées, charrois... »

Le chapitre de Palaiseau se termine ainsi : « Cela fait en tout 117 manses, tant ingenuiles que serviles. »

Excepté la réserve que le propriétaire fait valoir directement au moyen de la corvée, le domaine est découpé en tenures (ce sont les *manses*), divisées ici en deux catégories : — les *ingenuiles*, plus grandes, ont, à en juger par leur nom, été occupées d'abord par des tenanciers libres; — les *serviles*, plus petites, par des esclaves du propriétaire. Mais cette répartition n'a pas duré, car, dans le registre même qui nous la fait connaître, nous voyons qu'elle a cessé d'être observée : on trouve des serfs sur des manses ingénuiles et inversement.

Un inventaire des domaines de Charlemagne, de 810, montre un régime tout semblable établi dans une île d'un petit lac des montagnes de Bavière (Staffelsee). « De ce domaine dépendent 83 manses ingenuiles. Il y en a, 6 dont chacun rend annuelle-

1. La viande la plus usuelle à cette époque est le porc; la forêt (de chênes) est surtout considérée comme pâturage à porcs. Il en était de même, encore au siècle dernier, en Croatie et en Serbie.

ment 14 boisseaux de grains, 4 porcs, 2 poules, 10 œufs, 1 setier de grain de lin, 1 setier de lentilles; fait annuellement 5 semaines de corvée, laboure 3 journaux; coupe dans le pré du maître 1 charretée de foin et le rentre, etc. »

Les documents très rares du IXe et du Xe siècle ne permettent pas d'affirmer que tous les domaines fussent organisés ainsi. Nous en connaissons même qui ne présentent pas l'ordonnance régulière des domaines de Saint-Germain; où rien n'est uniforme, ni la contenance des tenures, ni les redevances, ni les corvées dues par les tenanciers. Le *manse*[1] même, qui paraît, sur les terres de Saint-Germain, correspondre à une valeur (sinon à une contenance) fixe, n'est, dans la plupart des pays du Midi, qu'un nom vague porté par toute tenure attachée à une maison rurale. Souvent, au lieu du manse, on trouve la *colonica*[2] (tenure de *colon*), qui semble consister en terres dépendant d'une maison isolée; les tenanciers alors, au lieu d'habiter ensemble à côté de la maison du maître, demeurent disséminés sur le domaine.

Sur quels pays s'étendait ce régime d'exploitation rurale? La statistique qui pourrait nous l'apprendre ne peut être faite, faute de documents. Mais il est probable qu'il était d'origine romaine, et dominait presque tout l'ancien territoire romain de la Gaule, excepté les régions montagneuses des Pyrénées, et les environs des anciennes villes romaines, surtout dans le Midi et dans les vallées du Rhône et de la Saône. C'est du moins le seul que présentent les documents isolés de cette période obscure, et c'est celui qu'au XIIIe siècle on trouve établi dans presque toute la France.

C'est aussi le régime habituel de l'Italie au XIIIe siècle; mais dans la banlieue des villes, qui forme une bonne partie du territoire, et la plus riche, les propriétaires donnent leurs terres à des métayers ou à des fermiers, souvent par un bail perpétuel, l'antique *emphythéose*.

1. Le mot est d'origine latine et paraît avoir désigné d'abord une maison (*manere*). Dans les dialectes du Midi il devient le *mas*: du diminutif viennent les noms Mazel, Mazet, si fréquents dans le Midi.

2. C'est l'origine des Coulanges, Collonge, Coullonche.

L'Espagne aussi avait sa population de paysans tenanciers; mais, dans les pays restés chrétiens, beaucoup de cultivateurs habitaient les bourgs fortifiés, et dans les pays conquis sur les Mores se conserva en partie l'organisation rurale de l'Orient.

En Allemagne, où les petits propriétaires étaient peut-être nombreux encore au temps de Charlemagne, l'exploitation par les tenanciers (introduite probablement par les couvents et les princes) gagna bientôt tout le pays, sauf quelques régions des Alpes et les plaines voisines de la mer du Nord, où se conservèrent des paysans propriétaires. Il en fut de même des pays scandinaves, mais seulement après le XIVe siècle.

Pour l'Angleterre, le cadastre dressé par les rois normands montre tout le pays couvert de grands domaines divisés en parcelles que des tenanciers occupent moyennant corvées et redevances. Cette organisation paraît antérieure à la conquête normande.

Ainsi le régime de la grande propriété, des tenures héréditaires, des redevances et des corvées, domine toute l'Europe civilisée; il ne s'arrête, à l'ouest, qu'aux montagnes de Galles et d'Écosse; au sud, que devant les pays musulmans. A l'est, il s'étend indéfiniment, à mesure que les peuples slaves se civilisent.

Dans les traits fondamentaux, cette organisation est constituée dès le Xe siècle. Elle apparaît complètement formée dans les documents vers la fin du XIe siècle, et ne se modifie presque plus jusqu'au XIVe. On peut donc essayer de donner une idée de la condition des paysans dans cette période.

Le village. — C'est encore le grand domaine qui domine toute la vie du paysan. La maison du maître est devenue une maison forte, parfois un château, avec sa réserve (terres, vignes, prés, étangs, forêts), fort étendue, à juger d'après nos habitudes. Auprès sont groupées les habitations des tenanciers, de deux types différents : la maison complète, bâtie autour d'une cour [1] et joignant à un jardin, celle du paysan aisé [2], possesseur d'un attelage de bœufs; — la cabane, formée d'un seul corps

1. En allemand, le même mot *hof* désigne la cour et la maison.
2. En allemand, on l'appelle *vollbauer* (cultivateur complet).

de bâtiment, habitée par le cultivateur qui n'a que ses bras pour travailler.

Par l'accroissement de la population, l'agglomération est devenue un village, quelquefois, — mais rarement, — un bourg enclos d'une muraille. En France, elle conserve le vieux nom romain du domaine (*villa*) : on l'appelle *ville*, et les paysans s'appellent *vilains*. Les terminaisons *ham* en Angleterre, *heim*, *hausen*, en Allemagne, ont un sens analogue.

De ce village dépend un territoire (on l'appelle, dans le nord de la France, le *finage*), dont les limites sont restées celles de l'ancien domaine. Il est arrivé souvent que, dans le cours des siècles, le domaine a été divisé entre plusieurs propriétaires qui se partagent la réserve et les paysans ; mais le territoire, comme l'agglomération, reste immuable. Partout, en Allemagne comme en France, le domaine s'est fixé par une longue habitude : d'ordinaire il est devenu la commune moderne. Ainsi les grands propriétaires de jadis ont tracé le cadre et créé l'unité fondamentale de nos administrations démocratiques.

Comme il restait des terres désertes et des forêts à défricher, principalement en Allemagne, il s'est créé des villages nouveaux[1] pendant tout le moyen âge, surtout au XIIIe siècle ; mais ils ont été constitués sur le modèle des anciens.

Le territoire du village, sans parler de la réserve, est découpé en parcelles que les paysans se transmettent de père en fils. Si, dans certaines contrées d'Allemagne, l'habitude ancienne a été de mettre en commun toutes les terres et de les partager à nouveau entre les habitants, — ce qui n'est pas du tout démontré, — cette coutume a disparu partout au moyen âge, et les tenures demeurent à perpétuité dans la même famille.

Il est très rare que la tenure soit formée d'un morceau de terre d'un seul tenant : d'ordinaire elle consiste en plusieurs pièces de terre disséminées dans les divers quartiers du territoire, sous la forme de longues bandes minces, comme on peut en voir encore dans les plaines du nord-est de la France et de

1. En Allemagne, les villages établis sur des défrichements de forêts portent la terminaison *rode* ou *roda*, qui signifie défrichement (Wernigerode, Osterode, Friedrichsroda).

l'ouest de l'Allemagne, où s'est conservée la délimitation traditionnelle des champs. Le morcellement remontait souvent à l'organisation primitive du domaine; il répondait à un système d'assolement triennal très usité aux IXe et Xe siècles (blé d'hiver, blé de printemps, jachère). Il s'était accru dans le cours des siècles, car le tenancier, au moins en France, avait le droit de subdiviser sa tenure, pourvu que les nouveaux possesseurs continuassent d'acquitter les charges. Le nombre des parcelles pouvait augmenter indéfiniment, et aussi celui des tenanciers, jusqu'à la limite des ressources du territoire. Si la limite était franchie, une famine ou une épidémie rétablissait l'équilibre entre la population et les subsistances. En Allemagne, les tenures devinrent souvent indivisibles, à partir du XIIe siècle il se forma une classe de paysans aisés.

Il serait chimérique de vouloir fixer le chiffre de la population rurale de l'Europe, même au XIIIe siècle : les documents ne sont ni assez complets ni assez sûrs. Il est seulement vraisemblable, d'après l'analogie de l'Inde et des pays musulmans, que la population, étant misérable, prolifique et fixée au sol, a dû atteindre une densité très élevée.

On désignait sous un même nom, *rustici* (paysans), *vilains*, *bauer* (cultivateurs), toute la population des campagnes. Le sens attaché en France au mot *vilain* montre assez que les autres classes de la nation ne distinguaient pas entre les paysans et les englobaient tous dans le même mépris. Pourtant, dans cette classe inférieure, se trouvaient mélangés des gens dont la condition, à l'origine, avait été profondément différente, et de cette différence il restait assez pour former encore deux catégories, marquées dans les actes français du temps par des noms différents : les *serfs* et les *francs*.

Les serfs. — Les *serfs* étaient les descendants, ou du moins les successeurs, des anciens esclaves (*servi*) romains. Mais dans le cours des siècles leur condition s'était graduellement améliorée. Le maître était en même temps propriétaire : il ne voyait dans l'esclave qu'un instrument de culture, et ne lui demandait que de mettre en valeur son domaine. Les esclaves ruraux, ayant cessé d'être vendus, purent se marier et restèrent fixés

sur le même domaine, y faisant souche de cultivateurs. Chaque famille reçut du maître une maison et un lot de terre qu'elle se transmit de génération en génération et que le maître renonça à reprendre. Le serf était devenu un tenancier. Par le fait seul que les esclaves avaient été réduits au rôle de cultivateurs et que le maître ne leur demandait plus de service personnel [1], l'esclavage s'était transformé en servage; de même qu'en sens inverse, dans la Russie du XVIIIe siècle, les seigneurs, en imposant aux serfs de leurs terres les rôles de laquais et de femmes de chambre, ont reconstitué un esclavage semblable à l'esclavage antique.

Le serf n'avait pas reçu sa tenure en don gratuit; le propriétaire, resté son maître, exigeait de lui des redevances et des corvées plus lourdes, souvent à discrétion. Il était « taillable et corvéable à merci », suivant l'expression énergique du temps. Toutefois la *coutume* était si forte, au moyen âge, qu'elle finit souvent par fixer même les charges des serfs : le propriétaire ne pouvait plus rien leur réclamer au delà de ce qu'ils avaient toujours payé. En sens inverse, il n'était pas toujours nécessaire d'être serf pour être taillable à merci.

Il semble bien que les charges particulières au serf et caractéristiques de sa condition étaient, au moyen âge, celles qui marquaient encore une dépendance personnelle : la *capitation*, le *formariage*, la *main-morte*.

La *capitation* est une redevance due par *tête* [2], et payée d'ordinaire annuellement : le maître l'a imposée à ses serfs en vertu de son droit absolu; c'est un souvenir de la servitude.

Le *formariage* [3] est une redevance payée au seigneur propriétaire par le serf ou la serve qui épouse une personne étrangère à la seigneurie. Tant que les tenanciers du même propriétaire

1. Nous ne voulons pas dire qu'il n'y ait pas eu au moyen âge des serfs servant de domestiques; mais on les voit très rarement apparaître et ce n'est pas d'eux qu'il est question lorsqu'on parle de serfs.
2. Elle rappelle l'*obrok* des serfs russes.
3. C'est sans doute au servage que se rattache le fameux « droit du seigneur » qui a soulevé tant de polémiques acerbes entre les admirateurs et les détracteurs du moyen âge. Dans la forme où la littérature légère l'a rendu célèbre, ce droit n'est mentionné que très rarement, dans des documents d'une basse époque et d'ailleurs sujets à interprétations opposées.

se marient entre eux, ils ne sortent pas de sa dépendance et leur mariage lui est indifférent. Tout au plus donne-t-il naissance à une légère redevance. Mais, en se mariant au dehors, la femme serve échapperait à son maître : elle ne peut le faire qu'avec son autorisation. Le formariage c'est apparemment le prix payé au maître pour obtenir son consentement au mariage.

La *main-morte* est le droit du maître de prendre possession de la succession de son serf quand il meurt sans laisser d'enfant vivant avec lui. La famille serve ne possède sa maison et son champ que par une tolérance du maître, seul véritable propriétaire. La coutume s'est établie de laisser la tenure dans la famille tant qu'elle continue à vivre en commun. Mais, si la famille vient à s'éteindre ou à se disperser, la tenure retourne au propriétaire, sans qu'il ait à tenir compte des collatéraux ou même des enfants de son serf établis ailleurs, car c'est à lui qu'elle appartient. Ou, s'il consent à la rendre aux parents de son serf, c'est moyennant un prix de rachat assez élevé. C'est ce droit de déshérence qu'on appelle *main-morte* (le mot apparaît au XI[e] siècle). La coutume ou des contrats particuliers ont souvent fixé le chiffre du rachat. Dans beaucoup de pays germaniques (Angleterre, Allemagne, Flandre), le droit se réduit pour le maître à prélever sur la succession un objet ou une tête de bétail.

Par la même raison que le serf ne peut léguer sa tenure après sa mort, il ne peut, durant sa vie, la vendre ou l'aliéner, sans le consentement exprès de son seigneur.

De la servitude primitive s'est longtemps conservée une trace plus significative. Le serf établi sur un domaine ne pouvait en être séparé par son maître, mais lui-même, de son côté, n'avait pas le droit de s'en éloigner pour s'établir ailleurs [1]. S'il partait sans permission, il faisait tort à son maître en le privant de ses services; le maître avait le droit de poursuivre le fugitif et de le faire revenir : c'était le *droit de suite*.

On voit les seigneurs prendre des mesures contre ces désertions en s'entendant avec les seigneurs voisins pour s'engager

1. L'expression « serf de la glèbe », souvent employée dans l'usage pour désigner les serfs du moyen âge, ne se rencontre pas dans les documents.

à se rendre mutuellement leurs serfs. On en voit d'autres faire des enquêtes pour rechercher les serfs qui essayent de leur échapper soit en dissimulant leur condition, soit en s'établissant sur les terres d'autres seigneurs, soit en entrant dans le clergé. Le comte de Flandre, Charles, fut assassiné en 1127 pour avoir engagé une recherche dans laquelle une famille de dignitaires issue d'un serf se trouvait compromise.

La rigueur de ce droit de suite s'adoucit de bonne heure. En France, au XIIe siècle, l'usage paraît établi que le serf peut aller s'établir au loin, d'ordinaire à deux conditions : il doit prévenir solennellement son seigneur (ce qu'on appelle le *désavouer*); — il doit renoncer à tous les biens qu'il possède sur les domaines de son seigneur.

Le servage existait sous des noms différents dans toute l'Europe [1]. Il semble que les serfs formaient la masse de la population rurale dès le temps de Charlemagne, et leurs descendants naissaient serfs. La tenure même avait fini par s'imprégner de leur condition servile et la transmettait aux gens qui venaient l'occuper : en vivant sur une tenure servile, un homme libre devenait serf [2] : c'est ce que les juristes appelèrent *servitude réelle*.

L'affranchissement. — Par contre, le serf pouvait devenir un homme libre. Il pouvait personnellement être affranchi par son maître, comme l'esclave antique, au moyen d'une cérémonie symbolique, ou par un acte écrit (*charte*); cette dernière forme est la seule qui persista durant le moyen âge. Mais l'affranchissement individuel devint de plus en plus rare : presque toujours le maître affranchissait à la fois tous les serfs d'un domaine, transformant par un seul acte la condition de tout un village ou de tout un quartier.

On comprend assez que le maître n'agissait point par générosité. Les serfs achetaient leur liberté : d'abord en payant une somme, surtout depuis le XIIe siècle, quand l'argent fut devenu

1. En Allemagne, les serfs s'appelaient *leibeigen*.

2. Les autres sources de la servitude, guerre, condamnation, donation, oblation à l'église, de même que les *colliberts*, ont trop peu d'importance pratique pour mériter plus qu'une simple mention.

moins rare; — puis en s'engageant à perpétuité, eux et leurs successeurs, à payer des redevances spéciales qui rappelaient leur condition antérieure.

En échange, le maître renonçait à exiger d'eux les charges particulières aux serfs, surtout la main-morte. Souvent aussi il renonçait aux redevances arbitraires et s'engageait à ne plus lever que des redevances fixes, mais ce n'était pas la conséquence nécessaire de l'affranchissement. La situation des affranchis dépendait uniquement des conditions convenues entre eux et leur maître, et stipulées expressément dans un contrat écrit, une *charte*. En tout cas ils restaient les tenanciers du domaine. Et comme il n'y avait entre le tenancier serf et le tenancier franc qu'une différence de charges, leur condition n'était pas modifiée aussi fortement que le feraient croire les formules pompeuses employées dans certaines chartes pour vanter les bienfaits de la liberté. Les serfs refusaient parfois de payer ce bienfait au prix qu'on y mettait, et c'était le seigneur qui les forçait à l'acheter.

Les vilains francs. — De tout temps, sur les grands domaines, étaient établis des hommes libres. Au temps de l'Empire, à côté des esclaves, c'étaient les *colons*, plus tard aussi les *lites* germaniques. Les chartes, pour désigner les habitants d'un domaine, disaient : « Les hommes tant francs que serfs. »

Les hommes *francs*, au contraire des serfs, ne devaient rien au maître; ils ne dépendaient de lui qu'en tant que propriétaire, parce qu'ils demeuraient sur ses terres. C'étaient des fermiers ou des métayers à perpétuité. Leur tenure était un fragment du grand domaine. Ils la cultivaient à leur profit, à condition de payer soit une redevance fixe analogue à nos prix de fermage, soit une partie déterminée de la récolte, comme nos métayers. Au contraire d'un fermier ou d'un métayer, leur condition était fixée pour toujours : le propriétaire ne pouvait ni leur reprendre la terre, ni augmenter leur redevance. A condition d'acquitter les charges anciennes, ils pouvaient disposer librement de leur tenure, la léguer à leur volonté, l'aliéner, même (du moins en France) la morceler.

Les plus favorisés ne devaient qu'une somme annuelle, la

censive ou *cens*, fixée très anciennement et devenue très faible par l'avilissement de l'argent. La plupart devaient différentes redevances, peut-être variables, parfois même arbitraires, mais devenues régulières par l'usage. Souvent le seigneur avait accepté, moyennant finance, un contrat « d'abonnement » (consacré par une *charte*) qui limitait à un chiffre ou à une proportion fixe chaque redevance. Les tenanciers étaient devenus « abonnés ». Peut-être restait-il au XIII[e] siècle des tenanciers libres soumis encore à la taille et à la corvée arbitraires ; mais, à coup sûr, ils étaient peu nombreux.

Les *hôtes*, nombreux dans quelques provinces, étaient aussi des hommes libres ; leur nom indique à l'origine des étrangers admis sur le domaine, probablement pour défricher des terres encore incultes.

Les *bordiers* de Normandie, les *cottagers* anglais, les *kossath* d'Allemagne étaient de petits tenanciers, logés dans des chaumières, dépourvus de gros bétail et qui payaient leur tenure plutôt par des corvées que par des redevances.

Les proportions des différentes sortes de paysans variaient avec les pays et ont varié avec les temps. Il semble que les serfs ont dominé d'abord, au moins dans le Nord. Mais leur nombre a toujours diminué. Le servage était un résidu de l'esclavage antique et du servage germanique, fixé sur la terre et par la terre ; mais il avait cessé de se recruter, parce qu'on ne faisait plus de nouveaux esclaves. A mesure qu'un village de serfs obtenait une charte d'affranchissement, le territoire du servage se rapetissait, et il ne s'agrandissait plus, car jamais une terre libre ne redevenait serve. Dans les pays les plus civilisés (l'Italie, le midi de la France, la Normandie), où l'évolution s'est faite plus rapidement, elle était déjà presque complète au XII[e] siècle ; il n'y restait que des paysans libres.

L'exploitation seigneuriale. — Ce qui caractérise le paysan du moyen âge, c'est la dépendance envers le propriétaire de son village, celui qu'on appelle en latin *dominus*, en allemand *herr*, en français *seigneur*. Ce seigneur peut être grand ou petit, un chevalier, un comte, un roi ; il peut être un guerrier, un évêque, un abbé, ou une femme : les rapports entre

les paysans et le seigneur restent pareils. Toujours ils reposent sur le droit du seigneur de tirer de ses paysans un revenu et des services, sans être obligé en échange à rien autre chose qu'à leur laisser la possession de sa terre. C'est une *exploitation* (le mot même date de ce temps).

Comment s'est-elle établie? C'est une des questions les plus controversées de l'histoire du moyen âge, et les documents sont trop rares et trop imparfaitement étudiés pour permettre de la résoudre. Il était dans la logique de l'organisation des grands domaines que le tenancier fût astreint à des redevances et des corvées et soumis à l'intendant du propriétaire. C'est ce qui se produit encore aujourd'hui. Mais il est certain qu'en fait on connaît des exemples d'exploitation établie par l'usurpation ou la violence : — des fonctionnaires qui ont transformé en droits de propriété perpétuels les droits de leur fonction (par exemple des droits de péage ou de réquisition, ou le droit de lever des amendes); — des laïques qui se sont fait payer la dîme créée d'abord au profit de l'Église; — des seigneurs qui ont exigé une redevance des paysans d'un domaine étranger, à titre de *garde*, c'est-à-dire d'assurance contre leur propre brigandage; — des propriétaires qui ont indûment augmenté les charges de leurs tenanciers. A quelle origine remonte en tel village donné telle obligation des habitants? Ou même dans quelle proportion la violence, l'usurpation, la fraude ont-elles concouru avec le droit primitif du propriétaire à former l'ensemble du régime? Une statistique seule pourrait nous l'apprendre, et cette statistique ne sera jamais faite. Mais l'obscurité des origines n'empêche pas de se former une idée claire du régime établi au XIIIe siècle. Les paysans avaient pu d'abord distinguer des redevances considérées comme légitimes les exactions indues, établies par violence ou par fraude, celles qu'ils appelaient les « mauvaises coutumes » (l'expression est fréquente surtout au XIe siècle). A la longue, l'usage avait légitimé les « mauvaises coutumes » et fixé toutes les obligations des paysans. Ces obligations, appelées plus tard improprement *droits féodaux* (car elles n'ont rien de commun avec le *fief*), différaient un peu d'un village à l'autre. La même obligation portait souvent en différents lieux

un nom différent. Aussi la liste de ces noms serait-elle longue à dresser (Du Cange en donne une qui occupe 27 colonnes in-4°). Mais sous ces noms différents se retrouve dans toute l'Europe un régime analogue. En tenant compte seulement de la forme des obligations, non de leur origine, on peut les distinguer en redevances, prestations et corvées.

Redevances. — Les *redevances* se lèvent soit en argent, soit en nature; elles sont dues soit à des époques fixes, soit à l'occasion de certains actes.

Les redevances fixes en argent sont surtout (outre la *capitation* des serfs) les taxes de rachat, le *cens*, la *taille*.

Le *cens* est une rente en argent due par le tenancier à raison de sa tenure, une sorte de prix de fermage, fixé par une coutume ancienne. Si le tenancier ne l'acquitte pas à l'époque fixée, le seigneur peut lui retirer la tenure ou du moins exiger la somme avec une amende supplémentaire. Il existe aussi dans quelques pays des redevances sur la maison ou le feu (*masurage*, *focage*, *fumage*).

La *taille* (ou quête) est une redevance levée une ou plusieurs fois par an sur chaque famille de tenanciers. Le nom (qu'on ne trouve pas avant le XIe siècle) désigne seulement l'entaille faite au couteau sur un morceau de bois au moment où l'on payait la redevance. Quelle que soit son origine, qu'elle soit une forme de la capitation servile ou un droit nouveau imposé à tous les tenanciers, la taille est devenue si générale que, dans le langage ordinaire, elle symbolise l'ensemble des redevances : on dit *taillables à merci*. La taille paraît avoir été d'abord arbitraire (à la volonté du seigneur, *à merci*) [1]. Les paysans semblent avoir tenu beaucoup à la rendre fixe; à la fin du XIIIe siècle, ils y avaient réussi presque partout, souvent en achetant au seigneur un contrat d'*abonnement* par lequel il consentait à ne plus réclamer qu'une somme fixe [2]. Parfois c'est la femme du seigneur qui a intercédé pour les pauvres tenanciers, et son intervention a

1. Ce qui veut dire sans autre limite que la *merci* (la compassion) du seigneur.

2. Outre la taille régulière, le seigneur lève parfois une taille *extraordinaire*, dans certains *cas* exceptionnels, tels que le mariage de sa fille.

fait naître quelque légende touchante, comme celle de lady Godiva.

Les taxes de *rachat* représentent d'anciennes charges en nature, supprimées par un accord avec le seigneur.

Les redevances en nature dues à des époques fixes consistent surtout en une part des produits du sol perçue après la récolte, comme cela se pratique aujourd'hui encore dans les pays de métayage. Le seigneur prélève ainsi une partie des gerbes de blé (*champart, gerbage*), de l'avoine (*avénage*), du foin (*fenage*), des vendanges (*vinage, complant*), des poules, de la cire [1]. Il lève aussi un droit en argent ou en grains pour chaque tête de bétail (bœuf, mouton, porc ou chèvre).

Beaucoup de redevances pèsent sur certains actes, et l'on voit augmenter pendant le moyen âge le nombre de ces actes soumis à un droit (du moins les noms qui les désignent n'apparaissent-ils guère qu'après le xe siècle). Au xiiie, on trouve établi un système de droits de mutation : — *lods* (*laudes*) et *ventes*, droit payé par le tenancier quand il donne ou vend sa tenure, pour faire approuver la cession par le seigneur, — droit de succession (*relief* ou *rachat*), — sans compter la main-morte sur les successions des serfs et le droit de déshérence (*échoite*) sur les biens vacants. On trouve aussi un groupe de droits de circulation, quelques-uns fort anciens : sur les routes (*carriage, rouage*, etc.), sur les ponts, sur les rivières et dans les ports, au passage des portes, — un groupe de droits sur le commerce et l'industrie, droits sur la vente du blé, du sel, de la viande, des marchandises, droit d'étal, de halle, de panier, de foire.

Banalités. — Tout un système de redevances est attaché à des obligations imposées par le seigneur et prend la forme d'un monopole. Ce sont les *banalités* : elles n'apparaissent dans les documents qu'après le xe siècle. Leur nom montre qu'elles ont été organisées au moyen du *ban*, qui est le pouvoir du seigneur de publier des règlements et de les faire exécuter sous

1. La cire était nécessaire pour les cierges des églises et pour les sceaux appendus aux actes. Aussi les ruches étaient-elles beaucoup plus nombreuses au moyen âge.

peine d'amende; mais l'origine de ce pouvoir est obscure et controversée [1]. Les tenanciers sont obligés de faire moudre leur blé au moulin *banal*, de faire cuir leur pain au four *banal*, de faire presser leur vendange au pressoir *banal*, et chaque fois ils doivent une redevance (d'ordinaire une portion du blé, de la farine ou de la vendange).

Le seigneur exige une redevance des tenanciers pour leur laisser couper du bois dans ses forêts, ou faire paître leurs bêtes dans ses pacages [2], ou pêcher dans ses eaux (quant au droit de chasse, d'ordinaire le seigneur se le réserve exclusivement).

Le seigneur impose aussi l'usage exclusif de ses poids et mesures, et c'est encore une occasion de redevances.

Le seigneur interdit à ses tenanciers de vendre leur blé ou leur vin pendant un temps déterminé après la récolte, et pendant ce temps il vend le sien sans concurrence. Tous ces monopoles sont plus oppressifs pour les tenanciers que profitables au seigneur.

Droits de justice. — Ce sont aussi des redevances, les droits que le seigneur lève en vertu de son pouvoir de justice. Les gens du moyen âge l'entendaient bien ainsi, car dans les actes où sont énumérées les dépendances lucratives d'un domaine, on voit figurer la *justice*, à la suite des terres, vignes, prés, forêts, moulins. Dans presque tous les documents du moyen âge, *justice* signifie le droit de lever des amendes ou le produit de ces amendes. Très souvent ce droit est partagé et l'on parle de la moitié ou du quart de la justice de tel village.

On avait fini par distinguer la *haute* et la *basse* justice (plus tard même la moyenne), d'après la valeur des profits. D'ordinaire la haute justice commençait avec le droit de lever des

1. La question la plus discutée est de savoir si le seigneur agit en vertu de son droit de propriétaire ou s'il exerce un pouvoir public, soit légal (délégué par le souverain), soit usurpé.

2. On n'est pas d'accord si les forêts et les pacages ont de tout temps appartenu au propriétaire, qui en concédait seulement l'usage à ses tenanciers, ou si c'étaient d'anciens biens communaux usurpés par le seigneur. La dernière opinion se rattache à une théorie générale qui fait de la propriété collective le régime primitif de toute l'Europe. Elle n'est fondée sur presque aucun document et a été vivement combattue par Fustel de Coulanges.

amendes au-dessus de 60 sols. On y faisait rentrer le droit de condamner à mort, qui entraînait le droit de confisquer les biens du condamné.

Quelle est l'origine de ces justices? Le seigneur a-t-il reçu, a-t-il usurpé le droit de rendre la justice publique, réservée jadis au souverain et à ses fonctionnaires (ducs, comtes, centeniers)? Ou n'a-t-il fait qu'étendre le pouvoir domestique exercé de tout temps par le maître sur les serfs de sa maison, par le propriétaire sur les tenanciers de ses terres? Le problème n'est pas considéré encore comme résolu. Mais il faut se garder de la tentation naturelle de se représenter la « haute justice » comme un privilège réservé à quelques grands seigneurs. En France surtout, le seigneur d'un seul village (et chaque village n'était à l'origine qu'un seul domaine) a presque toujours la haute justice sur ses tenanciers. Beaumanoir, à la fin du XIIIe siècle, dit que tous les vassaux du comte de Clermont ont en leurs terres « toute justice ». Si la Normandie fait exception, c'est que le duc, qui l'a organisée, s'y est réservé le droit de condamner à mort (*justice du glaive*). Il faut se souvenir aussi que la justice, ayant été traitée comme toute autre propriété lucrative, a souvent été démembrée, de façon à rendre méconnaissable, surtout au XIIIe siècle, l'étendue primitive des droits qu'elle conférait [1].

Telle qu'on la voit organisée au XIIe siècle, la justice est une forme de l'exploitation des tenanciers par le seigneur (le mot même d'exploit désigne les formalités judiciaires); on dit « taillables et justiciables » ou « exploitables ». Et de même que la taille, la justice peut être ou arbitraire ou limitée, c'est-à-dire que l'amende peut être ou à la volonté du seigneur ou fixée à une somme immuable. En général, le taux des amendes est devenu fixe. Pour chaque délit la coutume a fini par établir une amende. Souvent aussi le seigneur a conclu avec les paysans un contrat qui a réglé le tarif des

1. Les juristes, à partir du XVe siècle, ont cessé de comprendre l'organisation sociale du moyen âge et ont contribué à accumuler sur la question de l'origine des justices une masse de nuages qui s'est concentrée dans le livre de Championnière : *Traité sur la propriété des eaux courantes*, 1846.

amendes. Voici un exemple de 1239, tiré d'un village de Belgique (Sirault); on y voit avec quelle précision ont été prévus tous les cas :

« Li lais dis (injure) est à 4 sols, li démentirs à 5 s. Qui fiert (frappe) autrui... il est à 10 s., et si sang en ist (sort), il est à 20 s. Qui sake (tire) arme esmolue sans férir, il est à 30 s. Le coup de bâton est à 20 s., et si sang en ist, à 40 s. Le coup d'arme esmolue est à 60 s. »

Pour les crimes graves (meurtre, incendie, rapt, et d'ordinaire le vol), le droit du seigneur reste discrétionnaire. La peine est la mort ou le bannissement, et le seigneur confisque tous les biens du condamné.

C'est aussi du droit de justice que proviennent les redevances payées par les tenanciers pour être dispensés d'assister aux trois assemblées de justice annuelles (*plaids généraux*), — les rétributions levées sur les tenanciers qui plaidaient entre eux devant le tribunal du seigneur et probablement les droits de sceaux, greffe, tabellionat, payés pour faire rédiger et authentiquer les actes privés (droits qui subsistent encore, ainsi que les études de notaires et les greffes civils).

Prestations. — Beaucoup moins importantes que les redevances, les prestations sont des charges irrégulières, des réquisitions exigées par le seigneur, souvent sans qu'on puisse savoir à quel titre.

La plus fréquente est le droit de *gîte et procuration*, dû souvent à un seigneur qui n'est pas le propriétaire du village. Les paysans doivent recevoir le seigneur quand il vient dans le village, le loger, lui, son escorte, ses chevaux, ses chiens, ses faucons, servir un repas aux hommes et donner à manger aux bêtes. Cette obligation ruineuse se régla peu à peu. La coutume établit combien de fois le seigneur avait le droit de se faire héberger (d'ordinaire 3 fois par an), combien d'hommes et d'animaux il pouvait amener, à combien de plats et de pains il avait droit. Puis le droit fut converti en une taxe annuelle.

Le droit de *prise* est le droit du seigneur de prendre ce qu'il lui faut pour les besoins de sa maison, provisions, bêtes

de somme, charrues, fourrage, même des lits; — d'ordinaire, moyennant un prix, soit arbitraire, soit fixé.

Le droit de *crédit* permet au seigneur de prendre à crédit chez les marchands les objets qu'il demande; — d'ordinaire, la durée du crédit est limitée.

Corvées. — La corvée, c'est-à-dire l'obligation d'aller en personne faire un certain travail, existait avant le moyen âge et sous deux formes : le propriétaire exigeait de ses tenanciers des corvées pour son service; l'État imposait aux habitants des corvées pour entretenir les routes et les ponts. Toutes deux se retrouvent au moyen âge, mais les plus importantes de beaucoup sont les corvées du propriétaire.

Les tenanciers doivent aider le seigneur à cultiver son domaine, labourer ses champs, travailler ses vignes, moissonner ses blés, faucher ses prés, engranger ses gerbes et son foin. D'ordinaire, ces services sont réglés : le corvéable doit un nombre fixe de jours par an; il doit ou le travail de ses bras seulement (*manœuvre*), ou le service de ses bêtes, de sa charrue, de ses charrettes (*charrois*). Parfois la coutume décide qu'il sera nourri par le seigneur et comment il sera nourri.

Les tenanciers doivent faire les transports pour le service du seigneur, apporter le bois de chauffage, la pierre, les objets d'ameublement ou d'alimentation. Ils doivent faire les commissions du seigneur. Ils doivent entretenir les routes, réparer les bâtiments, curer les fossés du château et les étangs du seigneur. Ils doivent secours en cas d'inondation ou d'incendie. Ils doivent aider le seigneur dans ses guerres, aller dans son château monter la garde de jour ou de nuit (c'est le *guet*), construire les fortifications, creuser les fossés, faire les palissades; ils doivent même le suivre à la guerre quand il fait une expédition dans le voisinage (c'est l'*ost et chevauchée*).

De l'ancienne corvée d'État se sont conservées peut-être des corvées pour l'entretien des routes, des ponts et des digues; mais il devient difficile de les distinguer des corvées établies par le seigneur à son profit.

L'intendant. — Percevoir tant de droits variés, exiger tant de services était une besogne compliquée et absorbante. Le

seigneur ne se souciait pas de s'y assujettir. Excepté quelques couvents de moines, on ne trouverait peut-être pas, au moyen âge, un exemple de grand domaine administré directement par le seigneur. Partout le seigneur délègue ses pouvoirs à un intendant; c'est avec l'intendant seul que les tenanciers sont en rapport. Un régime analogue subsiste encore dans les grands domaines de Hongrie et de Russie.

Nous avons trop peu de documents sur les domaines des petits seigneurs laïques pour dire comment les choses s'y passaient. Nous ne connaissons guère que l'exploitation des domaines des ecclésiastiques et des grands seigneurs.

Il semble qu'à l'origine il y avait dans chaque domaine un intendant, d'ordinaire un paysan, parfois même un serf. Les textes latins l'appellent tantôt *major*, tantôt d'un vieux nom romain *villicus*; en allemand il se nomme *meier* ou *schultheiss*[1] (percepteur). Il jouissait d'une tenure plus importante que les autres tenanciers. Souvent la fonction se fixa dans la même famille, et le domaine, à partir du XIe siècle, fut administré par un maire héréditaire que le propriétaire ne pouvait plus congédier. Quand le domaine appartenait à plusieurs seigneurs, souvent l'intendant continuait à l'administrer pour le compte de tous; les copropriétaires alors s'entendaient sur le partage des revenus et des profits.

Mais au XIIIe siècle un grand nombre de villages nous apparaissent partagés entre plusieurs intendants qui opèrent chacun pour le compte d'un seigneur différent. On voit très souvent, surtout sur les domaines d'un couvent, un intendant chargé d'administrer des tenanciers dispersés dans plusieurs villages. C'est la conséquence du démembrement de la *villa*. Les tenures isolées sont alors rattachées artificiellement à un centre d'exploitation placé hors du territoire du village; la maison de l'intendant est établie dans un village des environs : c'est ce qu'on appelle en Allemagne le *frohnhof* (maison de la corvée).

Lorsqu'un même seigneur possédait dans un même quartier plusieurs villages, il en formait un groupe qu'il confiait à un

1. Francisé sous la forme *écoutète*.

intendant supérieur, appelé dans le Nord *prévôt* (*præpositus*), dans le Midi *baile* (*bajulus*), en Allemagne *amman*, quelquefois *châtelain*. Ces intendants aussi devinrent souvent héréditaires et même il y eut des prévôtés inféodées, c'est-à-dire données en fief (le nom de prévôt fut donné aussi à l'intendant d'un seul village).

L'intendant représentait le propriétaire, qui lui laissait exercer tous ses droits. Il exploitait la réserve, faisait entretenir les bâtiments, cultiver les terres, rentrer les récoltes. Il réclamait et surveillait les corvées. Il levait les redevances fixes et fixait les redevances variables, d'ordinaire après avoir consulté les notables du village « pour savoir les facultés de chacun ». Il affermait le four, le moulin, le pressoir, la halle. Il faisait crier le ban par un crieur. Il faisait arrêter les malfaiteurs, rendait la justice, levait les amendes et exécutait les condamnés. Il conduisait les tenanciers à l'armée du seigneur.

Pour ses services l'intendant d'ordinaire ne recevait pas de salaire : il se payait lui-même, en gardant une partie des profits. A partir du XIIe siècle, en France, on en vint à affermer les prévôtés; on mettait la ferme aux enchères pour un certain nombre d'années. L'intendant n'était point un fonctionnaire payé pour administrer un village; sa charge lui rendait ce qu'il savait lui faire rendre, car il dépendait de lui de tirer plus ou moins des tenanciers. Ce qu'un tel régime représentait de vexations et de menues rapines se conçoit aisément par l'exemple des intendants de Russie avant l'abolition du servage.

Caractères et extension du régime seigneurial. — Il n'est guère possible par un cas unique de donner une idée complète d'un régime si compliqué et si varié. L'exemple qui suit est pris sur un domaine ecclésiastique au XIIIe siècle, dans une province (la Normandie) où la condition des vilains était assez favorable. Les renseignements, tirés d'un petit poème satirique qui trace le tableau de la vie des vilains de Verson, sont confirmés par le cartulaire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, dont le village dépendait.

Les tenanciers doivent amener la pierre, gâcher le mortier et

servir les maçons. A la Saint-Jean, ils doivent faucher, faner et apporter le foin au manoir, à réquisition. En août, ils doivent moissonner le blé du couvent, le mettre en gerbes et l'engranger. Sur leur tenure ils doivent le champart : ils ne peuvent enlever leurs gerbes avant d'avoir été chercher le champarteur, qui prélève son dû, et ils doivent le porter sur leur charrette à la grange du champart; pendant ce temps leur blé reste au vent et à la pluie. A la Notre-Dame de septembre, le vilain doit le porcage : un porc sur huit; il a le droit d'en excepter 2, le 3e est au seigneur. A la Saint-Denis, il paie le cens. A la Noël, il doit les poules. Il doit aussi le bresage, 2 setiers d'orge et un quart de froment. A Pâques fleuries, il doit le moutonage, et s'il ne s'acquitte pas au jour dit, le seigneur lève une amende arbitraire. A Pâques, il doit la corvée. A titre de corvée, il doit labourer, semer, herser. Si le vilain vend sa terre, il doit au seigneur le treizième de la valeur. S'il marie sa fille hors de la seigneurie, il paie 3 sols de droit de mariage. Il est soumis au ban du moulin et du four; sa femme va porter le pain; elle paie le « fournage, le tortel, l'aïage »; la fournière grogne, car elle est « moult orgueilleuse et fière », et le fournier se plaint de n'avoir pas son dû; il jure que le four sera mal chauffé et que le pain du vilain sera tout cru et « mal atourné ». Le tableau finit sur ce trait, qui montre les vilains en proie aux tracasseries des subalternes.

Ce régime d'exploitation rurale déroute nos habitudes. Il réunit en une masse confuse tous les systèmes que nous voyons aujourd'hui fonctionner séparément.

Aujourd'hui, nous connaissons la grande culture, pratiquée par les grands propriétaires, et la petite culture, pratiquée par les petits propriétaires. Le moyen âge est un temps de grande propriété et de petite culture; le grand propriétaire distribue la plus grande partie de son domaine entre des paysans, qui y pratiquent la petite culture à la façon de nos petits propriétaires.

Aujourd'hui, le propriétaire qui ne cultive pas sa terre lui-même choisit entre deux procédés : ou il l'exploite directement au moyen de journaliers salariés, ou il l'abandonne à un

fermier ou à un métayer moyennant un prix ou une quote-part convenus. En ce cas il reprend sa terre à l'expiration du contrat. Au moyen âge, le propriétaire emploie les mêmes hommes comme journaliers sur sa réserve et comme métayers sur les terres qu'il n'exploite pas directement. Mais ce sont des journaliers qui ne reçoivent pas de salaire et des métayers héréditaires auxquels il ne peut plus reprendre la terre qu'ils cultivent[1].

Le propriétaire, en laissant les générations de tenanciers se succéder sur le même sol, a, par une sorte de prescription, perdu son droit absolu de disposer de la terre. Les tenanciers, en échange de cette jouissance héréditaire, restent soumis à des charges pécuniaires ou personnelles, qui représentent une sorte de prix de fermage. Ces redevances et ces corvées, dues au seigneur, ne peuvent donc être comparées à un impôt et à une prestation publique; elles reposent sur un même principe que les obligations des fermiers et des métayers modernes; elles dérivent du droit du propriétaire de faire payer au tenancier le service qu'il lui a rendu en lui prêtant sa terre. La différence, c'est que le tenancier du moyen âge jouissait d'une possession consolidée, grevée seulement de charges fixes, tandis que nos fermiers n'ont qu'une possession précaire et sont exposés à voir augmenter leurs charges en fin de bail. Il était donc dans une situation plus solide, plus voisine de la propriété. Et cependant les *droits féodaux* (comme on les appela plus tard improprement) devaient devenir si odieux qu'il a fallu les abolir dans toute l'Europe. C'est que les paysans, devenus possesseurs héréditaires, avaient fini par considérer leur tenure comme une propriété grevée de servitudes. Ils sentaient en propriétaires, non en fermiers. Le seigneur leur semblait un parasite qui ne leur rendait aucun service en échange de ce qu'il leur prenait.

L'autre trait caractéristique de ce régime, c'est qu'il n'y a pas au-dessus du seigneur un État pour intervenir entre lui et ses paysans, comme l'État moderne intervient entre les propriétaires et les fermiers. « Il n'y a, dit un juriste français du XIII[e] siècle,

1. Il y a aussi des fermiers et des métayers temporaires, pareils aux nôtres, surtout depuis le XII[e] siècle. Mais c'est un régime d'exception.

entre ton vilain et toi de juge que Dieu. » Dans la plupart des pays, les tenanciers n'ont même pas le droit de s'assembler pour délibérer sur leurs intérêts communs, sans la permission de leur seigneur. L'assemblée illicite est un crime passible d'une amende arbitraire. Ainsi les paysans sont soumis sans défense au seigneur et à son intendant. Or le seigneur est à la fois juge et partie, et aucun pouvoir supérieur ne l'oblige à rester dans la limite de ses droits. La condition des paysans dépend donc du caractère du seigneur et de l'intendant, et ainsi elle reste toujours précaire.

On se ferait une idée fausse si on se représentait tous les paysans de l'Europe sous le régime que nous venons de décrire. Il est resté, pendant tout le moyen âge, des paysans pleins propriétaires, indépendants des seigneurs du voisinage, soumis seulement au prince du pays, parfois même organisés en communautés : les allodiers d'Aquitaine, les montagnards du Béarn, du Bigorre et des pays basques, les hommes libres de Schwytz et d'Appenzell, les libres paysans des Alpes, de Westphalie et de Frise, — sans parler des fermiers de Normandie, des *franc-tenants* anglais et des emphytéotes d'Italie; — mais ils ne formaient que des groupes épars de loin en loin. Et on se ferait une idée beaucoup plus fausse encore si on se représentait fût-ce le quart seulement des paysans du moyen âge à l'image de ces privilégiés.

II. — Les nobles et le haut clergé.

Les nobles : leur armement. — Dans toute l'Europe au moyen âge les gens assez riches pour ne pas avoir besoin de travailler forment une classe privilégiée, nettement séparée du reste de la société. Dans cette classe supérieure, excepté les gens d'Église, tous sont guerriers de profession.

Déjà Charlemagne avait obligé tous les hommes libres de son empire à porter les armes. La nécessité de se défendre, le goût de l'oisiveté et des aventures, le préjugé en faveur de la vie

guerrière amenèrent dans toute l'Europe la formation d'une aristocratie d'hommes d'armes. Il n'était pas besoin de l'autorité supérieure de l'État pour imposer le service militaire. La vie guerrière étant seule estimée des laïques, chacun cherchait à la mener; la classe des hommes d'armes comprenait tous ceux qui avaient les moyens d'y entrer.

La première condition était de pouvoir s'équiper à ses frais. Or, depuis le IXe siècle, on ne combattait plus guère qu'à cheval. Aussi le guerrier du moyen âge s'appelle-t-il en France *chevalier*, dans le Midi *caver*, en Espagne *caballero*, en Allemagne *ritter*; dans les textes latins, l'ancien nom du soldat, *miles*, est devenu synonyme de *chevalier*.

Dans toute l'Europe, la guerre se fait dans les mêmes conditions et les hommes d'armes sont équipés à peu près de même.

L'homme complètement armé pour la bataille, le *chevalier*, a le corps garanti par une armure. Jusqu'à la fin du XIe siècle, c'est la *broigne*, tunique de cuir ou d'étoffe garnie de plaques ou d'anneaux de métal; puis la broigne est partout remplacée par le *haubert* [1], chemise de mailles en métal avec des manches et un capuchon, fendue par le haut de façon à pouvoir se mettre comme une chemise. Le haubert descendait d'abord jusqu'aux pieds; quand on le raccourcit jusqu'au genou, on couvrit les jambes avec les *chausses* de mailles qui protégeaient les pieds, et auxquelles s'adaptait l'éperon en forme de fer de lance. Le capuchon cachait la nuque et le crâne, et remontait jusqu'au menton, ne laissant passer que les yeux, le nez et la bouche.

Au moment du combat, le chevalier se couvrait la tête du *heaume*, calotte en acier de forme conique, entourée d'un cercle, continuée par une boule en métal ou en verre, le *cimier*, et garnie d'une lame de fer qui protégeait le nez, le *nasal* [2]. On le laçait au haubert par des lacets de cuir. Au XIVe siècle seulement, apparaissent l'armure de plaques de métal et le casque à visière qui devaient durer jusqu'au XVIIe siècle, l'armure de

1. Dans la tapisserie de Bayeux, faite quelques années après la conquête de l'Angleterre (1066), la plupart des chevaliers sont représentés vêtus de la broigne, mais quelques-uns portent le haubert.

2. Le nasal a disparu à la fin du XIIe siècle.

Bayard et de Henri IV, que l'on est trop souvent porté à se représenter comme caractéristique des chevaliers du moyen âge.

Pour parer les coups, le chevalier portait l'*écu*, bouclier de bois et de cuir relié par des bandes de métal, garni au centre d'une boucle en fer doré (d'où le nom de *bouclier*). L'écu, après avoir été rond, devint oblong et s'allongea de façon à couvrir un homme à cheval depuis l'épaule jusqu'au pied. On le portait suspendu au cou par une large courroie; au moment du combat on le passait au bras gauche par des anses placées à l'intérieur. C'est sur l'écu qu'à partir du XIIe siècle on commença à peindre les *armoiries* que chaque famille avait adoptées pour emblèmes.

Les armes offensives étaient l'épée (*branc*), d'ordinaire large et courte, à pommeau plat, — et la *lance*, faite d'un fût long et mince (en bois de frêne ou de charme), terminé par un fer en losange. Au-dessous du fer était fixée par des clous une bande d'étoffe rectangulaire, le *gonfanon*, qui flottait au vent. La lance pouvait se ficher en terre par le côté du manche, terminé en pointe ferrée.

Ainsi revêtu et armé, le chevalier est à peu près invulnérable, et les armures vont se perfectionnant de plus en plus, le rendant semblable à une forteresse vivante. Mais aussi il est si alourdi qu'il lui faut un cheval spécial pour le porter en bataille. Le chevalier mène deux chevaux : le *palefroi*, sur lequel il chevauche pour se transporter, et le *dextrier*, qu'un valet conduit en main. Au moment du combat le chevalier se revêt de son armure, se hisse sur son dextrier, et s'ébranle la lance en avant.

Les chevaliers passaient pour les seuls véritables hommes d'armes; les récits de combats ne parlent que d'eux; seuls ils formaient les *batailles*. Mais d'autres cavaliers les suivaient en expédition, revêtus d'une tunique et d'un bonnet, munis d'un équipement plus léger et moins coûteux, armés d'un petit bouclier, d'une épée étroite, d'une pique, d'une hache, ou d'un arc, montés sur des chevaux moins résistants. C'étaient les compagnons indispensables du chevalier : ils conduisaient son cheval de bataille [1], portaient son bouclier,

1. A droite, de là le nom de dextrier.

l'aidaient à revêtir son armure au moment du combat et à se mettre en selle. Aussi les appelait-on d'ordinaire *valets* ou *écuyers*; en latin *scutifer* ou *armiger* (qui porte l'écu ou l'armure). Longtemps les chevaliers tinrent à distance ces valets d'armes. Encore à la fin du XI[e] siècle, la *Chanson de Roland* parle des écuyers comme d'une classe inférieure. Ils portaient la tête tondue, comme des domestiques, et recevaient à table un pain plus grossier. Mais peu à peu la fraternité d'armes finit par rapprocher les écuyers des chevaliers; tous ensemble, au XIII[e] siècle, formèrent une classe, la plus haute de la société laïque, et on leur appliqua à tous l'ancien nom latin de *noble* (*nobilis*), qui désignait la première classe (en allemand *edel*).

Hiérarchie nobiliaire. — Pour mener la vie de guerrier, il fallait avoir les moyens de vivre sans travailler. Il n'y a de nobles, au moyen âge, que ceux qui disposent d'un revenu suffisant pour s'entretenir. D'ordinaire ce revenu est fourni par une terre. Le noble possède [1] un domaine; et, comme il ne le cultive pas lui-même (l'honneur le lui interdirait), il le laisse cultiver par ses tenanciers. Le noble exploite ainsi presque toujours quelques familles au moins de vilains. Par rapport à ces tenanciers il est un seigneur (en latin *dominus*; d'où l'espagnol *don*). *Posséder* un revenu est la condition pratique pour pouvoir être noble. Mais il y a des inégalités de richesse entre les nobles, des inégalités éclatantes et qui établissent une série de degrés, depuis l'écuyer jusqu'au roi. Les contemporains les voient très bien; ils les distinguent même par des noms.

Au plus haut degré sont les princes ornés d'un titre de dignité (rois, ducs, marquis, comtes), souverains de toute une province, possesseurs de centaines de villages, qui peuvent mener en guerre plusieurs milliers de chevaliers.

Puis viennent les nobles supérieurs, d'ordinaire possesseurs de plusieurs villages, qui mènent en guerre avec eux une troupe de chevaliers. Comme ils n'ont pas de titre officiel, on les désigne par des noms de la langue vulgaire, dont le sens est

1. On verra plus bas de quelles façons différentes un noble pouvait être possesseur.

vague et un peu élastique, des noms différents suivant les pays, mais employés comme synonymes. Les plus habituels sont : *baron*, dans l'ouest, le midi de la France et les pays normands; *sire* ou *seigneur* [1] dans l'est (*baron* désigne l'*homme*, l'homme par excellence; *sire* signifie à la fois chef et maître). En Lombardie on les appelle *capitaines*, en Espagne *ricos hombres* (hommes riches). En Allemagne on dit *herr*, qui correspond à seigneur; en Angleterre, *lord*; en latin, on traduit par *dominus* (maître). On les appela aussi plus tard *bannerets* [2], parce que, pour rallier leurs hommes, ils mettaient au bout de leur lance une *bannière* carrée.

Au-dessous vient le gros de l'ancienne noblesse, les *chevaliers* (en allemand *ritter*, en anglais *knight*, en espagnol *caballero*, en latin *miles*), possesseurs d'un domaine qui, suivant la richesse du pays, est formé d'un village entier ou d'une portion de village. Presque tous sont au service d'un grand seigneur de qui ils tiennent leur domaine; ils le suivent dans ses expéditions : ce qui ne les empêche pas de faire la guerre pour leur compte. On les appelle parfois *bacheliers*, en Lombardie *vavasseurs*. On trouve l'expression frappante de *miles unius scuti*, chevalier d'un seul écu, qui n'a sous ses ordres aucun autre chevalier.

Au bas de l'échelle sont les *écuyers*. Primitivement simples valets d'armes au service d'un chevalier, ils sont devenus possesseurs de quelques terres (de l'étendue de ce que nous appelons aujourd'hui un grand domaine), et, au XIIIe siècle, ils vivent en maîtres au milieu de leurs tenanciers. On les appelle en Allemagne *edelknecht* (valet noble), en Angleterre *squire* (corruption du mot écuyer), en Espagne *infanzon*. Ce sont eux qui, au XIIIe siècle, formeront le gros de la noblesse, et, dans les siècles suivants, les bourgeois anoblis se feront gloire de prendre le titre d'écuyer.

On pourrait ainsi distinguer *quatre* degrés, qui correspondent grossièrement à des grades militaires : les princes, ducs, comtes, seraient généraux, les barons capitaines, les chevaliers soldats,

1. Sire est le nominatif, seigneur l'accusatif.
2. Estropié en anglais sous la forme *baronet*.

les écuyers domestiques. Mais dans cette étrange armée composée de bandes qui se font la guerre l'une à l'autre, et où la richesse décide du rang, la communauté de vie a fini par atténuer les différences au point que tous, du général au valet, en viennent à se sentir comme membres d'une même classe. Alors est définitivement constituée la *noblesse*, alors aussi elle achève de se fermer et de s'isoler.

Au XIIIe siècle, on s'habitue à distinguer rigoureusement les hommes en deux catégories : les nobles ou *gentilshommes* (hommes bien nés) et les non nobles, qu'on appelle en France *hommes coutumiers* ou « hommes de poste, *potestatis* » (le mot de roturier n'est pas employé au moyen âge). Et ces catégories deviennent rigoureusement héréditaires. Les familles nobles refusent de se mêler aux descendants de familles non nobles. L'homme qui n'est pas fils de noble n'est pas admis à devenir chevalier, même s'il est assez riche pour mener la vie de chevalier; la fille d'un non noble ne peut se marier avec un noble; celui qui consent à l'épouser se *mésallie*; il se déshonore par cette mésalliance; sa femme ne sera pas reçue dans les familles nobles et ses enfants ne seront pas traités par les nobles comme leurs égaux. Cette hérédité, qui apparaissait moins nette dans les documents des siècles précédents, devient le trait dominant de la société jusqu'au XVIIIe siècle. A mesure que les degrés s'effacent entre les nobles, la noblesse se sépare davantage du reste de la nation. C'est en France et en Allemagne que le sentiment nobiliaire s'établit le plus solidement. Il est affaibli en Espagne, surtout dans le sud, par le contact avec les riches habitants des villes moresques, en Italie et peut-être dans le midi de la France par la puissance sociale des marchands. En Angleterre, où les habitudes guerrières ont cessé de bonne heure, rien ne distingue le squire du riche paysan; aussi la démarcation s'établit-elle beaucoup plus haut, entre les lords et le reste de la nation; la classe privilégiée se réduit à une haute aristocratie très peu nombreuse.

La chevalerie. — La société guerrière formée par les chevaliers a ses usages auxquels tous sont soumis. Les armes du chevalier sont difficiles à manier : il faut, avant de les porter,

avoir fait un apprentissage. C'est un honneur de les porter : il faut, avant de les prendre, en avoir été déclaré digne. Nul ne naît chevalier : on est fait chevalier par un acte solennel ; le roi lui-même a besoin d'être fait chevalier.

Tout jeune noble commence par apprendre le métier d'homme d'armes : monter à cheval, manier les armes, grimper à l'échelle. Mais il peut faire son apprentissage ou dans la maison de son père (ce que font surtout les fils de grande famille), ou auprès d'un étranger (ce qui semble le procédé le plus habituel). D'ordinaire le père envoie son fils chez un seigneur plus riche que lui, qui prend le jeune homme à son service et le nourrit : de là l'expression de *nourri*, fréquente dans les chansons de gestes (le seigneur dit : mon nourri).

L'apprentissage se complique du service d'écuyer; mais à ce service de valet d'armes se joint un service de valet de chambre, caractéristique des mœurs chevaleresques. L'écuyer aide son seigneur à s'habiller et se déshabiller; il apporte les plats et sert à table ; il fait les lits. Ces services, que les anciens regardaient comme avilissants et imposaient à leurs esclaves, sont honorables aux yeux des nobles du moyen âge (ils l'étaient déjà aux yeux des Germains : Tacite en a fait la remarque).

Pendant cette période, qui dure de cinq à sept ans, le jeune noble, qualifié d'*écuyer* ou *damoiseau* (petit seigneur), n'a pas le droit de porter l'armure.

Quand il a fini son apprentissage, d'ordinaire de dix-huit à vingt ans, s'il est assez riche pour mener la vie de chevalier, il entre dans la chevalerie par une cérémonie guerrière, que nous décrivent les chansons de gestes.

Le jeune homme, après s'être baigné dans une cuve, se revêt du haubert et du heaume. Un chevalier, parfois le père du récipiendaire, le plus souvent le seigneur qui l'a *nourri*, lui met à la ceinture l'épée qu'il va porter désormais. C'est ce qu'on appelle *adouber*, et c'est l'acte essentiel. D'ordinaire le chevalier assène au jeune homme un coup de poing sur la nuque : c'est la *colée*. Après quoi le nouveau chevalier monte à cheval, prend la lance, part au galop et va frapper un mannequin préparé d'avance : c'est la *quintaine*. Tel est l'adoubement au XIIe siècle.

Il est même parfois réduit à un seul acte, la *colée*, le coup sur la nuque : c'est un moyen d'éviter la dépense Beaumanoir parle d'une enquête qui devait, pour être valable, être faite par un nombre fixe de chevaliers. Comme il en manquait un, on en fit un sur place avec un gentilhomme. Un des chevaliers lui donna un coup et lui dit : « Sois chevalier. »

Le clergé introduisit plus tard [1] des actes qui firent de l'entrée en chevalerie une cérémonie religieuse compliquée. Le jeune homme, après un jeûne, passait en prières la nuit qui précédait l'adoubement : c'est la *veillée d'armes*. Le matin il assistait à la messe; l'épée était déposée sur l'autel comme pour la consacrer au service de Dieu; le prêtre la bénissait : « Écoute, Seigneur, mes prières et daigne bénir de ta main majestueuse cette épée que ton serviteur N. désire ceindre. » Enfin venait un sermon où l'on rappelait au futur chevalier ses devoirs envers l'Église, les pauvres et les veuves.

On choisissait d'ordinaire pour la cérémonie soit les jours de grande fête, surtout Pâques et Pentecôte, — soit une occasion exceptionnelle, le mariage ou le baptême d'un prince, — soit même le moment d'une bataille. On adoubait alors en même temps toute une troupe de nouveaux chevaliers.

Les riches seuls devenaient chevaliers. Les gentilshommes pauvres ne se souciaient pas de supporter les frais de la cérémonie et les dépenses de la vie chevaleresque : ils restaient écuyers toute leur vie. Il y avait ainsi des écuyers de deux sortes : les uns n'avaient pas l'âge, les autres n'avaient pas la fortune pour devenir chevaliers. En Angleterre, où la chevalerie était inutile, les gentilshommes cessèrent presque tous de se faire recevoir chevaliers, et se contentèrent de rester *squires*.

Donjons, châteaux et manoirs. — Le noble du moyen âge n'est pas seulement un guerrier : il fait de sa demeure une forteresse. Les grands propriétaires romains déjà fortifiaient parfois leurs habitations à la campagne; mais l'usage ne paraît être devenu général en France que vers le xe siècle.

Des anciennes fortifications de ce temps, aucune ne s'est

1. On connaît un formulaire italien de bénédiction de l'épée, qui remonte à la fin du xie siècle, mais l'usage ne s'est répandu qu'au xiiie.

conservée. Nous ne les connaissons que par de très rares débris et par les allusions éparses dans les écrivains. Il semble que ces *fertés* (*firmitates*) étaient faites seulement de bois et de terre. Autour de l'enceinte où l'on voulait bâtir, on creusait un fossé large et profond; la terre rejetée en dedans formait un monticule artificiel, la *motte*; on plantait, sur le pourtour, des pièces de bois équarries fortement liées entre elles de façon à former une palissade continue, qu'on fortifiait souvent par des tours de bois, de place en place. Dans cette enceinte, on élevait les bâtiments en bois qui servaient de logements pour les domestiques, d'écuries, de greniers, de magasins. Par-dessus se dressait une grosse tour carrée en bois, qu'on revêtait, en cas de siège, de peaux de bêtes fraîchement écorchées pour empêcher d'y mettre le feu : c'était le *donjon* (*dominium*), c'est-à-dire la maison du maître. La porte s'ouvrait un peu au-dessus du sol; on n'y arrivait que par un escalier en planches qui descendait par-dessus le fossé dans la campagne. Tels étaient les donjons du Nord au xe siècle.

Dans le Midi, on remplaça la terre et le bois par la pierre. On construisit des murs épais et des tours carrées en maçonnerie, à l'imitation des villes fortes (*castra*) romaines. Cet usage était devenu général en Europe vers le xiie siècle. Puis les tours carrées et les angles droits furent remplacés par des tours rondes et des tournants arrondis, plus avantageux pour la défense. Ces constructions gardèrent le nom latin *castellum* (diminutif de *castrum*); dans le Midi, *castel*; dans le Nord, *château*; en anglais, *castle*. On les appelait souvent aussi « *Plessis* » (palissade).

Le château forme un ensemble de fortifications. Il est bâti sur une colline escarpée, sur un promontoire de rochers, ou sur une hauteur artificielle, une *motte*, de façon à dominer les environs. Il est toujours isolé ou par un fossé continu qu'on remplit d'eau quand on le peut, ou au moins par une tranchée du côté de la montagne. On a accumulé les obstacles. En venant de la campagne, on se heurte d'abord à la *barbacane* (imaginée depuis le xiiie siècle), fortification avancée au delà du fossé. Puis on arrive devant le *fossé*, souvent rempli d'eau. Derrière le fossé se dresse

une palissade appelée *les barres*. Derrière ces barres, un sentier (les *lices*) circule tout autour du mur extérieur d'enceinte, les *courtines*, taluté au bas, épais et élevé. Les assiégés peuvent circuler en haut tout autour sur un chemin de ronde pris dans l'épaisseur du mur. Ils lancent des projectiles par les espaces vides appelés *créneaux*. Ils peuvent même jeter des pierres, ou verser de la poix fondue ou de l'huile bouillante par des galeries percées d'une fente qui s'allongent en avant des créneaux, de façon à surplomber le pied du mur (jusqu'au XIIIe siècle ces galeries étaient en bois et s'appelaient *hourds*; on les a remplacées par des *mâchicoulis* en pierre). Cette enceinte défend tous les bâtiments.

Pour entrer dans l'enceinte en temps de paix, on franchit le fossé, non plus sur un plancher, mais sur un *pont-levis* suspendu par des chaînes, qui se lève pour interrompre la communication. On arrive devant une porte massive défendue par la *barre*, puis par la *herse*, grille de fer qu'il suffit de laisser tomber pour barrer le passage. En traversant la porte voûtée gardée par un portier, on débouche enfin dans l'enceinte sur le *baile*, basse cour entourée de bâtiments (greniers, celliers, chapelle, cuisine, communs). Dans quelques grands châteaux il y a là tout un village. C'est là qu'en cas de guerre les tenanciers des environs se réfugient avec leur bétail et leur mobilier.

Le principal édifice est toujours le *donjon*, devenu une tour colossale à trois ou quatre étages; on arrive à la porte par le *perron*, un escalier en pierre. Le donjon de Beaugency a 40 mètres de haut et 24 de diamètre, celui de Coucy 64 mètres de haut sur 31 de diamètre. C'est là que demeure le maître, qu'il a sa *grande salle* où il reçoit les invités [1], sa chambre, celles de sa famille, son trésor, — dans les sous-sols, sa prison (*chartre*), noire, humide, sale, où l'on fait descendre les prisonniers par une échelle ou une corde, — au sommet, la loge d'où le guetteur surveille les environs. C'est dans le donjon que le seigneur peut se défendre encore quand l'ennemi a forcé l'enceinte.

Ces forteresses sont devenues dans toute l'Europe les demeures

1. Les très grands seigneurs ont parfois une salle spéciale hors du donjon, le *palais* (en allemand *pallas*).

des seigneurs, si bien que le mot château a conservé le sens d'habitation de luxe. Mais seuls les riches pouvaient faire les frais de ces constructions massives. Aussi n'y eut-il d'abord de château que là où se trouvait un seigneur possesseur d'une petite ville ou de plusieurs villages, si bien qu'en certains pays on appela plus tard châtellenie un territoire formé d'un groupe de villages dépendant d'un château. Le nombre des châteaux s'accrut avec la richesse; mais il n'y eut jamais, jusqu'à la fin du moyen âge, autant de châteaux que de chevaliers.

Les nobles moins riches se contentaient d'une maison forte, avec des murs épais, une porte massive, parfois défendue par un màchicoulis, des fenêtres élevées. C'est le *manoir* (de *manere*, habiter), suffisant pour résister à une surprise. Les nobles qui demeurent dans les villes — et ils sont nombreux, surtout en Italie, en Espagne et dans le Midi — s'y sont fait bâtir des maisons fortes semblables aux manoirs de la campagne.

Donjons, manoirs, maisons fortes, ont des murs épais et hauts; des escaliers tournants éclairés par des meurtrières; des salles humides et sombres où le jour n'entre que par d'étroites ouvertures. Ce sont des forteresses, non des habitations de plaisance. La vie y est triste, surtout pendant les soirées d'hiver. Par le beau temps on se tient volontiers dans le verger, hors de l'enceinte.

Un érudit amoureux du moyen âge[1] a essayé de faire le compte des plaisirs dont peut jouir un seigneur. Il en a trouvé 15 que voici : chasser, pêcher, faire de l'escrime, jouter, jouer aux échecs, manger et boire, écouter les chants des *jongleurs*, regarder battre des ours, recevoir ses hôtes, causer avec les dames, tenir sa cour, se promener dans les prés, se chauffer, se faire « ventouser et saigner », regarder tomber la neige. Ces plaisirs ne retiennent guère les nobles au logis. Quand ils le peuvent, ils s'en vont à la cour des princes et même ils ne reculent pas devant les expéditions lointaines. Autant les paysans sont sédentaires, autant les nobles sont prêts à se déplacer. Mais ils gardent une attache à la terre :

1. Léon Gautier, *La Chevalerie*.

c'est leur château ou leur manoir. Ils en prennent le nom, dès le XIIe siècle presque tous les noms de familles nobles sont des noms de terre (Bouchard de Montmorency, Enguerrand de Coucy)[1].

L'hommage et le fief. — On s'étonnera peut-être que dans cette description de la société *féodale*, il n'ait été fait encore aucune mention des relations *féodales*. C'est que la société du moyen âge n'impliquait pas nécessairement la féodalité. Elle a pu dans certains pays (Angleterre avant le XIe siècle, Pologne, Hongrie) se constituer avec les traits qui viennent d'être décrits, sans aucun caractère féodal, et il est resté longtemps, même dans les pays les plus féodaux, non seulement des tenanciers, mais des chevaliers étrangers à toute relation féodale.

En fait, les hommes d'armes du moyen âge ne vivaient pas isolés les uns des autres. Les capitulaires de Charlemagne déjà nous montrent des guerriers attachés, probablement pour la vie, à un chef qui les conduit à la guerre. Le chef s'appelle déjà *seigneur*, les hommes *vassaux* (ce qui paraît signifier domestiques). Ces noms vont traverser tout le moyen âge.

Le seigneur est toujours un riche personnage, un dignitaire ou un grand propriétaire. Il équipe, nourrit, entretient, peut-être même salarie, une troupe de chevaliers et d'écuyers qui lui servent de société et de gardes du corps[2].

Le seigneur et ses hommes vivent ensemble dans la même salle, mangent ensemble, vont ensemble en expédition. Le vassal est vraiment un serviteur : il sert à table son seigneur; il doit lui obéir et le suivre partout; en bataille, il doit se faire tuer pour le protéger. Cette domesticité se mélange d'un sentiment de camaraderie qui, sans effacer les distances, crée un lien étroit de dévouement mutuel. Ce lien est symbolisé par le serment que prête le vassal en entrant au service du seigneur.

1. Ces noms prennent naturellement la forme *de* : de là le préjugé que la « particule », comme on l'appelle (*de* dans les langues romanes, *von* en allemand), est une marque de noblesse. C'est une double erreur : il y a, même au XVIe siècle, des chevaliers qui ne portent qu'un nom patronymique, et par contre des milliers de non-nobles qui s'appellent d'un nom de domaine ou de village.

2. Dans les chansons de gestes on appelle cette troupe la *maisnie* (maison) du seigneur.

Ce régime, auquel font allusion les documents du IXe siècle, est aussi celui que décrivent les chansons de gestes, bien postérieures cependant (XIIe et XIIIe siècles). Durait-il encore aux Xe et XIe siècles, nous ne pouvons ni l'affirmer ni le nier; les guerriers n'écrivaient guère, et les actes des familles nobles laïques, s'il en existait, ne sont pas arrivés jusqu'à nous. Aussi l'origine de la féodalité est-elle restée matière à discussions sans solution.

Ce qui semble certain, c'est que, dès le Xe siècle, en France, l'usage est établi de payer le vassal non plus en argent ni en nature, mais en lui donnant un domaine, — un domaine garni de ses tenanciers. Ce genre de don n'était pas nouveau : c'était le *beneficium*[1]. C'est le seul nom qui soit employé dans les actes latins, en Allemagne et en Italie, jusqu'à la fin du XIe siècle. En France apparaît le mot *fevum*[2] ou *feodum* (*fief*) : les premiers exemples connus authentiques sont du commencement du Xe siècle. Dans l'Est, on appelle ce domaine donné par le seigneur un *chasement* (*casamentum*, établissement). Désormais le vassal, au lieu de rester auprès de son seigneur, s'établit sur le domaine qu'il a reçu, mais il continue à être son homme. Il n'est pas démontré que tout vassal reçoive nécessairement un fief, même au XIIe siècle. Du moins nul ne peut recevoir un fief sans devenir le vassal de celui qui le lui donne, et presque tous les vassaux possèdent un fief.

Comme au temps de Charlemagne, le vassal se lie au seigneur par un acte solennel, car on ne naît pas vassal, on le devient, et il faut le devenir pour pouvoir jouir du fief. C'est pourquoi la cérémonie qui crée le vasselage s'est conservée à travers les siècles : elle servait à constater le droit du seigneur. Le cérémonial ancien paraît avoir été à peu près le même dans tous les pays.

Le futur vassal se présente devant le futur seigneur, nu-tête et sans armes. Il s'agenouille devant lui, met ses mains dans les mains du seigneur et déclare qu'il devient *son homme*. Le seigneur lui donne un baiser sur la bouche et le relève.

1. Voir au tome Ier de cet ouvrage, chapitre VII.
2. La forme *fevum* est celle qui se rapporte le mieux au mot français fief.

Telle est la cérémonie de l'*hommage*. Elle est accompagnée d'un serment : le vassal jure, la main sur des reliques ou sur l'Évangile, de rester *fidèle* au seigneur, c'est-à-dire de remplir les devoirs de vassal. C'est la *foi* ou *féauté*. L'hommage et la foi sont deux actes distincts : l'un est un engagement, l'autre un serment; mais, comme il n'y a pas d'hommage sans foi, on a fini par les confondre.

En récompense de cet engagement le seigneur cède au vassal la jouissance du fief qui lui appartient : c'est d'ordinaire une terre; ce peut être toute espèce d'objet ou de droit lucratif.

Le seigneur transfère son droit par un acte solennel : il met le vassal en possession du fief en lui donnant un fétu ou un bâton, ou une lance, ou un gant qui symbolise l'objet transféré. C'est l'*investiture* (*investir* signifie mettre en possession).

Ce que le seigneur transfère, ce n'est pas la propriété du fief, mais seulement l'usufruit; légalement il en reste nu propriétaire. Le contrat n'engage que les contractants; il n'est valable que durant leur vie. A la mort du vassal, le fief revient au seigneur; à la mort du seigneur, le vassal ne peut garder le fief qu'en s'engageant à nouveau envers le nouveau seigneur.

A l'origine il semble que le seigneur, à la mort du vassal, usait de son droit de reprendre le fief pour le donner à qui bon lui semblait. C'est ainsi que procèdent souvent les héros des chansons de gestes, et l'on trouve des exemples de fiefs viagers, même au XII[e] siècle. Mais la coutume que le fils entrât dans la condition de son père était si puissante au moyen âge, que les seigneurs se résignèrent à laisser leurs vassaux léguer leur condition à leurs fils. Ainsi s'établit l'hérédité des fiefs; ou, pour parler plus exactement, ce qui devint héréditaire, ce fut le droit de contracter l'engagement de vassal envers le seigneur du fief. Jamais le fief lui-même ne devint héréditaire, puisque le seigneur en restait propriétaire légal; jamais le contrat d'usufruit ne cessa d'être viager : il devait être renouvelé à chaque génération de vassaux, à chaque génération de seigneur. C'est seulement le droit de renouveler ce contrat, qui devint héréditaire; mais dans la pratique cela équivalait à l'hérédité de la possession.

Cette évolution était déjà presque achevée, en France, à la fin

du xe siècle; elle fut consacrée, en Lombardie, par un édit du roi Conrad II, en 1037; elle se prolongea en Allemagne jusqu'au xiiie siècle.

Les devoirs féodaux. — Le fief n'était pas donné à titre gratuit. Il imposait au vassal des devoirs envers le seigneur. Ces obligations reposaient sur une même conception générale, formulée partout et toujours dans les mêmes termes; les applications seules ont varié.

Avant tout, le vassal doit la *foi* et l'*hommage*, l'acte formel par lequel il « s'avoue l'homme » du seigneur et lui jure fidélité. Il le doit en prenant possession du fief; il le doit aussi chaque fois que le seigneur est remplacé par un autre : c'est ce qu'on appelle *relever le fief*. S'il refuse la cérémonie, il *désavoue* le seigneur, et par là perd son droit au fief (ce qu'on appelle *forfaire*). Il doit déclarer au seigneur pour quel fief il devient son homme : c'est l'*aveu de fief*. Si le fief se compose de plusieurs objets il doit les énumérer tous. S'il y a doute sur la contenance du fief, il doit au seigneur la *montrée* (ou *vue*), qui est une descente sur les lieux. Si, de mauvaise foi, il dissimule une partie du fief, il est déchu de son droit. Ces formalités orales furent remplacées, surtout après le xiiie siècle, par une énumération écrite, appelée *aveu et dénombrement de fief*.

En relevant le fief, le vassal accepte les obligations négatives d'un usufruitier envers le nu propriétaire. Il s'engage (souvent par une formule expresse) à *maintenir* et *garantir* le fief : — le maintenir, c'est-à-dire ne pas lui laisser perdre sa valeur, ne pas changer sa condition, ne pas en distraire une partie (ce qu'on appelle *abréger*); — le garantir, c'est-à-dire être toujours prêt à reconnaître le droit du nu propriétaire et à le défendre contre les tiers.

En jurant fidélité, le vassal s'engage à ne pas faire tort au seigneur, à n'attaquer ni sa personne, ni ses biens, ni son honneur, ni sa famille. On trouve souvent des actes d'hommage où le vassal jure de respecter « la vie et les membres » du seigneur. Ces obligations négatives paraissent être réciproques : « Le sire, dit Beaumanoir, doit autant foi et loyauté à son homme comme l'homme à son seigneur. » Le seigneur et le

vassal se doivent affection mutuelle. Chacun d'eux s'interdit tout acte hostile envers l'autre. Le seigneur ne doit donc ni attaquer ou insulter son vassal, ni séduire sa femme ou sa fille. S'il le fait, le vassal peut se délier de son seigneur, tout en conservant le fief. Cette rupture se marque par un acte qui est le contraire de l'investiture : le vassal jette le fétu ou le gant; c'est le *défi* (rupture de foi).

Les devoirs positifs du vassal sont tantôt formulés d'un seul mot : *service*; tantôt analysés en une formule qui apparaît dès le xe siècle : *aide* et *conseil* (*auxilium* et *consilium*).

L'*aide* est avant tout militaire : le vassal est le soldat du seigneur; il doit l'aider dans ses guerres; c'est pour cela même qu'il a reçu son fief. Certaines formules de serment d'hommage le disent encore expressément; le vassal jure de servir le seigneur « contre tous hommes et femmes qui peuvent vivre ou mourir ».

Cette obligation, illimitée sans doute à l'origine (elle apparaît encore ainsi dans les chansons de gestes), s'est précisée en se limitant, et on en est venu à distinguer plusieurs services :

L'*ost et chevauchée*, c'est l'obligation d'accompagner le seigneur soit dans ses expéditions (*ost*), soit dans ses courses en pays ennemi (*chevauchée*). Ce service, surtout au XIIIe siècle, est réduit en étendue et en durée : le vassal ne suit le seigneur (du moins à ses frais) que dans les limites d'une région souvent très petite; il ne le sert que jusqu'au terme fixé par la coutume, d'ordinaire 40 jours. — L'*estage*, c'est l'obligation de tenir garnison dans le château du seigneur, tantôt seul, tantôt avec sa famille. — Le vassal est soumis à l'obligation de mettre son propre château à la disposition du seigneur quand celui-ci le demande; c'est ce qu'on appelle un château *jurable et rendable*, et souvent il est stipulé dans les actes, surtout au XIIIe siècle, que le vassal doit le rendre au seigneur « apaisé ou en colère, à grande ou à petite force ». Le seigneur peut mettre garnison dans le château; il doit le rendre dans l'état où il l'a reçu, sans y prendre rien autre chose que « la paille et le foin ».

L'*aide* est aussi, bien qu'accessoirement, une subvention en nature ou en argent, due par le vassal dans des cas fixés. D'or-

dinaire le vassal, en recevant l'investiture, fait un cadeau réglé par la coutume. C'est souvent un objet qui symbolise la vassalité : une lance, un éperon d'or ou d'argent, une paire de gants; en Orléanais, c'est un cheval de guerre, le roncin de service; en Guyenne, une somme d'argent, l'*esporle*. D'ordinaire, à chaque changement de seigneur, et parfois à chaque changement de vassal, il est dû au seigneur une indemnité (le *relief* ou *rachat*), très lourde dans le nord de la France (une année de revenu), plus lourde encore quand le nouveau vassal n'est qu'un héritier collatéral de l'ancien. — De même, si le vassal vend son fief, l'acquéreur doit faire approuver (*louer*) le transfert par le seigneur et lui payer un droit de *vente* (le *quint*), qui s'élève parfois à trois années de revenu.

Le seigneur a le droit de faire contribuer ses vassaux à quelques-unes de ses dépenses exceptionnelles. C'est l'*aide*, appelée dans certains pays *aide aux quatre cas*. Ces cas varient d'un pays à l'autre ; il y en a même plus ou moins de quatre. Les plus habituels sont : la rançon du seigneur s'il est fait prisonnier, son départ pour la croisade, le mariage de sa fille, la chevalerie de son fils. L'aide est due par les vassaux nobles; mais ils ne la paient pas de leurs deniers : ils la prélèvent sur les tenanciers de leur domaine.

Le seigneur a le droit de se faire héberger avec son escorte ou son équipage de chasse par le vassal : c'est le droit de gîte (dans le Midi, *albergement*), souvent remplacé par une indemnité. Ce devoir est strictement défini au XIIIe siècle. Ainsi, en Guyenne, le possesseur de Sommières doit servir à son seigneur le duc d'Aquitaine, quand il vient, un repas pour lui et dix chevaliers, composé de viande de porc et de vache, de choux, de poulets rôtis et de moutarde; il doit lui-même servir le duc, en chausses d'écarlate rouge avec des éperons d'or. — Un autre vassal doit recevoir six des chasseurs qui accompagnent le duc, leur donner du pain, du vin, de la viande, et les conduire le lendemain dans la forêt.

Le *conseil* oblige le vassal à aller auprès du seigneur l'aider de ses conseils dans les affaires embarrassantes. On l'appelle aussi *service de cour*. Le seigneur convoque à la fois tous ses

vassaux et les réunit à sa cour. L'obligation de prendre part à ces réunions est souvent limitée à trois assemblées, tenues d'ordinaire aux grandes fêtes, Pâques, Pentecôte, Noël.

Cette assemblée forme une assistance d'honneur pour les fêtes données par le seigneur à l'occasion de son mariage, de celui de ses enfants, de l'entrée en chevalerie de ses fils; elle satisfait sa vanité en rehaussant l'éclat de la cérémonie. — Elle sert de conseil politique dans les affaires graves qui intéressent la seigneurie, la guerre, la paix, les changements de coutumes. — Elle sert de tribunal (*plaid*) pour régler les différends entre les vassaux du seigneur. Le seigneur convoque et préside la *cour de plaid* qui prononce la sentence. Juger dans les cours de vassaux est non un droit, mais une charge qui ne rapporte rien et peut engager le *jugeur* dans un duel contre le perdant. Aussi est-ce une obligation stricte : ni le vassal ne peut refuser de siéger, ni le seigneur ne peut refuser de convoquer la cour. Ce serait un « défaut de droit » (déni de justice) qui délierait le vassal de son serment de fidélité.

Les femmes et les enfants dans le régime féodal. — Il semblait qu'il n'y avait place dans la féodalité ni pour les femmes ni pour les enfants, car l'engagement de vasselage ne pouvait lier que des guerriers; mais la force de la propriété et de l'héritage l'emporta sur la logique. Le seigneur était plus encore un propriétaire qu'un chef de bande. Or un enfant ou une femme pouvait hériter d'un grand domaine distribué en fiefs à des vassaux, et ces vassaux devenaient ainsi les hommes du nouveau propriétaire.

Le mineur ne pouvant exercer son droit lui-même, le plus proche parent du côté paternel prenait le *bail*, c'est-à-dire la possession du domaine. Il jouissait des revenus et tenait la place du seigneur : il en portait même le titre. Il était aussi, à l'origine, chargé de la *garde* du mineur et de son éducation. Mais, comme le *baillistre* devait hériter de l'enfant, pour lui ôter la tentation d'aider l'héritage à s'ouvrir, l'usage s'établit de donner la garde du mineur au plus proche parent par les femmes, lequel n'avait aucun intérêt à sa mort. En arrivant à sa majorité (de quatorze à vingt et un ans, suivant les pays), le jeune homme

se faisait armer chevalier et recevait alors l'hommage des vassaux.

La fille héritière d'une seigneurie, si elle était majeure, exerçait les droits du seigneur attachés à la possession du domaine : les vassaux lui devaient l'hommage et le service. Il y a des exemples de femmes qui ont en personne gouverné leur seigneurie, présidé leur cour féodale et même combattu. La langue féodale n'avait pas de terme pour désigner la femme-seigneur : on l'appelait d'un nom latin *dame* (*domina*, maîtresse), en espagnol *doña*.

Les enfants et les femmes étaient entrés dans la féodalité comme héritiers des seigneurs; ils y entrèrent aussi comme héritiers des vassaux. Quand un vassal mourait laissant des fils mineurs, le seigneur avait eu d'abord le droit de reprendre le fief pour le donner à un homme capable de faire le service; mais, dès le XIe siècle, il se bornait à reprendre le fief avec la garde de l'enfant jusqu'à la fin de la minorité (c'était le *bail seigneurial*, qui fut remplacé plus tard par le *bail* des parents du mineur). Devenu majeur, le jeune homme entrait en possession du fief.

Le droit des filles eut plus de peine à s'établir. Une femme ne pouvait s'acquitter des services du fief. Aussi y eut-il des pays où les fiefs ne se transmettaient pas aux filles : ils passaient au fils, même moins âgé, ou aux parents plus éloignés. Mais l'habitude de traiter les filles en héritières était si forte, surtout dans le Midi, qu'elle finit, aux XIe et XIIe siècles, par s'imposer même aux fiefs. Les femmes les reçurent en héritage, même en dot : elles devinrent vassales, comme elles pouvaient devenir seigneurs. De l'exclusion primitive il ne resta qu'un privilège en faveur des héritiers mâles collatéraux.

Pour le service du fief, la femme devait un remplaçant. Elle n'avait pas le droit de se marier sans le consentement du seigneur, et, dans certains pays (en Espagne, à Jérusalem), le seigneur présentait à l'héritière du fief deux ou trois chevaliers entre lesquels elle devait choisir son mari.

Le clergé dans le régime féodal. — Le clergé gardait son organisation ancienne, fondée sur la hiérarchie des dignités

et l'obéissance absolue des inférieurs aux supérieurs. Mé aux époques de la plus grande confusion, au temps où « l prit du siècle » avait le plus profondément pénétré le cle jamais l'Église n'adopta dans son organisation un princ féodal, jamais un inférieur ne fit l'hommage à un supéri ou ne reçut sa fonction en fief.

Les clercs, comme les femmes, devaient rester étrangers à féodalité, puisque la loi religieuse leur interdisait de porter armes. Et cependant, comme les femmes, le clergé entra da le régime féodal, le haut clergé du moins; — car les prêt de paroisses, serviteurs de leur évêque ou du patron de l église, les moines, subordonnés de leur abbé, restèrent dans u sujétion étroite et sans contrôle, semblable à la dépendance d tenanciers vis-à-vis du seigneur.

Le haut clergé possédait de grands domaines provenant donations accumulées pendant des siècles; car dans tous pays chrétiens les propriétaires laïques cherchaient à se co cilier, pour qu'il intercédât dans le ciel en leur faveur, saint, patron d'une église ou d'une abbaye. Ils donnaie donc — et surtout ils léguaient — au saint ou à son égli « pour le rachat de leurs péchés » ou « pour le salut de le âme », une partie de leur « propriété terrestre », souvent qu ques pièces de terre, parfois des villages entiers. Il n'y av pas un évêché, une abbaye, un chapitre de chanoines ou u collégiale qui ne fût ainsi devenu grand propriétaire. L'évêqu l'abbé, les chanoines, grâce aux revenus de ces domaines, trouvaient dans la situation de riches seigneurs.

Il leur fallait, comme aux seigneurs laïques, une escorte gens de guerre pour se défendre et se faire honneur : ils d tribuèrent une partie du domaine de l'église en fiefs et se fire des vassaux qui leur devaient l'hommage et le service.

Les *prélats* eux-mêmes (évêques et abbés), depuis Char magne, étant assimilés aux hauts fonctionnaires, devaient l'ho mage au roi et étaient obligés de conduire leurs hommes l'armée. Cet usage se conserva dans le nord du royaume France, et se consolida si fortement dans le royaume d'All magne, que les *prélats* en vinrent à considérer leur dignité ecc

siastique elle-même comme un fief qu'ils tenaient du roi; le roi les en investissait en leur remettant un étendard comme aux laïques.

Les prélats formèrent ainsi une classe supérieure qui se fondit avec la haute noblesse féodale. Dans tous les pays chrétiens, le clergé, étant célibataire, ne pouvait se recruter par hérédité; or on ne choisissait guère pour évêque ou pour abbé qu'un clerc de naissance noble. Les dignités ecclésiastiques servaient ainsi à pourvoir les cadets de grandes familles. Beaucoup apportaient dans les ordres leurs habitudes d'enfance; ils restaient chasseurs, buveurs et guerriers, comme cet archevêque de Mayence qui, pour éviter de verser le sang, combattait avec une massue. En général, tout ce que le clergé put obtenir de ces fils de guerriers, ce fut de les empêcher de s'armer en chevaliers.

Les couvents avaient besoin de se défendre contre les chevaliers de leur voisinage, qui ne se laissaient pas toujours intimider par l'excommunication. Beaucoup s'entendirent avec un seigneur qui se chargeait de les défendre moyennant des redevances à lever sur leurs tenanciers; on l'appelait le *gardien* ou l'*avoué* (*advocatus*), en allemand *voigt*. L'institution remonte aux Carolingiens. D'ordinaire l'avoué pressurait le domaine au lieu de le défendre : les actes du couvent sont remplis de plaintes contre les avoués. Les évêchés avaient parfois un défenseur laïque de cette sorte, le *vidame* (*vice-seigneur*).

Les « ministeriales ». — Les seigneurs les plus riches, les rois, les princes, les prélats, entretenaient auprès d'eux une troupe de domestiques armés. On les appelait en latin *ministeriales*, serviteurs (*ministerium* signifiait service, fonction); en allemand, *dienstmannen* (hommes de service). Mais la domesticité d'un grand seigneur était une occupation honorable, qui faisait de ces domestiques une classe intermédiaire entre les nobles et le peuple; et la maison d'un grand seigneur formait une petite société complète, où les services ressemblaient fort à des fonctions publiques.

Les *ministeriales* remplissaient les *offices* domestiques; ils dirigeaient les services entre lesquels se partageait la maison.

Il y en avait toujours au moins quatre dans une cour [1] : la t
dirigée par le *dapifer* (*sénéchal*, *truchsess*) ; la cave, dirigée
le *buticularius* (*bouteiller*, *schenk*) ; l'écurie et le fourr
par le *comes stabuli* (*connétable*, *marschalk*) ; la chambre (v
ments et provisions), confiée au *camerarius* (*chambrier*, *k*
merer). On trouve dans les cours les plus riches d'autres gra
officiers : le *grand veneur*, le *forestier*, le *maître des cuisi*
En outre, les artisans du seigneur, tailleurs, cordonni
armuriers, boulangers, etc., étaient groupés d'après leur g
de travail en *ministeria* (*métiers*), et chaque métier avait p
chef un *ministerialis* [2].

Les *ministeriales* faisaient en même temps office de ch
liers : ils escortaient leur maître, l'accompagnaient en gue
gardaient ses châteaux.

L'institution végéta en France, où les *ministeriales* se con
dirent bientôt avec les vassaux. En Allemagne, au contra
jusqu'à la fin du XIIIe siècle les *dienstmannen* formèrent
classe importante qui fit la force du roi et des prélats.

Les *dienstmannen* conservaient la marque de leur ori
(leurs ancêtres avaient été pris parmi les serfs du maître). M
devenus chevaliers ils restaient serfs : on les appelait *un*
ritter (chevaliers non libres) et dans les actes ils signaient a
les hommes libres. Ils ne pouvaient ni acquérir, ni vendre
léguer, ni se marier sans le consentement de leur maître
étaient sujets à des droits de main-morte comme des serfs

Les *dienstmannen* d'un même maître formaient une so
fermée. Ils portaient des vêtements de même couleur (la
leur du maître) ; ils se mariaient entre eux ; ils ne devaient
se battre l'un contre l'autre ; ils devaient faire juger toutes l
querelles par le tribunal domestique du maître, formé de l
compagnons, jugeant suivant les usages particuliers de la
du maître (*hofrecht*), car ils n'avaient pas le droit de se
senter au tribunal des hommes libres où l'on jugeait suiva
loi du pays (*landrecht*).

1. Ces quatre offices sont mentionnés dès le IXe siècle.
2. On verra au chapitre VIII le rôle joué par ces *ministeriales* dans la f
tion des corps de ville.

Leur condition était devenue héréditaire : le maître ne pouvait plus replonger leurs enfants dans la servitude ; il devait les garder à sa cour, leur donner un office ou les entretenir.

Peu à peu le seigneur retira les offices à ses *dienstmannen*, qui devinrent exclusivement des chevaliers. Il s'habitua à donner à chacun un *bénéfice*, c'est-à-dire l'usufruit d'un domaine. Et, vers la fin du XIIIe siècle, les bénéfices se confondirent avec des fiefs et les *dienstmannen* devinrent semblables aux vassaux. Ceux du roi prirent même le titre de *frei herr* (libre seigneur), qu'on traduisit par baron. Mais jusque-là les *dienstmannen* groupés autour des princes avaient réalisé dans les cours d'Allemagne une société chevaleresque habituée à se conformer à des règles minutieuses de savoir-vivre. C'est ce qu'on appela les mœurs de *cour*, *courtoisie* (*höfische sitte*). Le trait le plus original de ces mœurs est le respect pour les *dames*, les femmes des seigneurs, qui ressemble fort au respect du domestique pour la maîtresse, car il ne s'étend pas aux simples femmes des *dienstmannen*. Il s'adresse au rang, non au sexe [1].

Complication des relations féodales. — Les relations primitives entre chevaliers reposaient sur la « foi », le dévouement réciproque du seigneur et de ses hommes. Elles ne pouvaient subsister que dans une société rudimentaire, formée de bandes isolées les unes des autres, composées chacune d'un seigneur et de ses vassaux. Il fallait que chacun fût dévoué personnellement à son seigneur et vassal de lui seul. L'essentiel était le vasselage.

Ce régime fut brouillé par la création des fiefs héréditaires. Le dévouement fit place à un contrat. Le vassal devenu, grâce au fief, matériellement indépendant du seigneur, se détacha de lui, et se mit à considérer le fief comme l'essentiel, le vasselage comme une charge accessoire du fief, charge onéreuse qu'il travailla à diminuer, en remplaçant la fidélité générale par des

1. C'est une question fort obscure que l'origine de la galanterie. Elle est inconnue aux chansons de gestes. Elle apparaît, très mélangée de sensualité, dans les poésies des troubadours du Midi et dans les poèmes du cycle gallois au XIIe siècle. C'est de France qu'elle a pénétré dans les poèmes allemands. On la trouve aussi chez les Mores d'Espagne, mais avec un sentiment de compassion pour le sexe faible, qui paraît étranger à la galanterie de notre moyen âge.

services spéciaux. Le fief, devenu héréditaire, passa à des étı gers indifférents au seigneur et qui ne devenaient ses vass que pour conserver le fief.

Il arriva alors qu'un même noble fut vassal à la fois de sieurs seigneurs. Il ne pouvait les servir tous, surtout s'il: faisaient la guerre entre eux. Il fallut donc introduire réserves : en reprenant son fief, le vassal *réservait* ses dev envers ses seigneurs antérieurs; il jurait de servir le nouv seigneur, « sauf la fidélité due à N. et N. », ou de le se « contre tous excepté N. et N. » Au lieu du dévouement abs il n'y eut que des dévouements conditionnels. On en v au XII[e] siècle, à distinguer l'*hommage lige*, qui obligeai vassal à servir sans limite, de l'*hommage plain*, que le va prêtait debout et armé, et qui ne l'engageait qu'à un ser limité.

Le fief perdit bientôt son caractère de récompense donné un fidèle pour lui servir d'établissement. On donna en fief seulement des terres, ou des fonctions (comme aux *min riales*), mais toutes sortes de droits lucratifs : redevances, dr de banalité, de justice, de marché, de dîme, etc., jusqu droit de prendre les essaims d'abeilles trouvés dans les b On en vint à donner même une pension en argent. On tagea tous ces objets et ces droits en portions : on donna fief la moitié d'un domaine, une salle dans un château, portion d'un mur d'enceinte, le quart de la justice [1].

L'hommage, n'étant plus un engagement absolu de dév ment, mais un simple contrat, devint un procédé habituel p établir un lien entre deux nobles. Un seigneur allodier se sait le vassal d'un autre seigneur; il lui cédait son doma par une fiction; l'autre, devenu propriétaire légal, lui ren ce même domaine en fief et recevait l'homme comme vas cela s'appelait « reprendre un alleu en fief ». La pratique n'é pas nouvelle, mais, en se généralisant, elle établit entre les gneurs une gradation de dépendances nominales.

En sens inverse le vassal donnait une portion de son fief

1. J'ai trouvé en Bourgogne « la tierce partie de la moitié des 2 parts (dîme de N. »

fief à d'autres nobles (le frère aîné à ses frères cadets). Ainsi se formaient les arrière-vassaux, qui à leur tour pouvaient avoir des vassaux. En droit strict, le consentement du seigneur était nécessaire pour ces sous-inféodations, car elles diminuaient la valeur de son fief.

Les anciens fonctionnaires carolingiens, ducs, comtes, eux-mêmes vassaux du roi à cause de leurs fonctions transformées en fiefs, se rattachèrent comme vassaux les principaux seigneurs de leur province, et ainsi se créa un réseau très compliqué de liens féodaux, allant depuis le roi jusqu'aux écuyers possesseurs d'un petit fief.

Cette complication est sans doute presque aussi ancienne que le régime féodal, car on trouve déjà la superposition des fiefs et la réserve de la fidélité dans le document détaillé le plus ancien où apparaisse le mot de *fief*, un acte de 954 en latin barbare mêlé de mots catalans : « Moi, Raimond, vicomte de Cerdagne, je concède à vous, Pierre Raimond, vicomte d'Urgel, et sa femme Sibylle, le château de Saint-Martin et je vous donne Ermengaud avec le fief qu'il tient du château de Saint-Martin; et avec ses chevaliers. De même je vous accorde les châteaux de Mirales et Cheralt; et je vous donne Béranger de Aragal avec le fief qu'il tient de la vicomté et ses chevaliers.... Et pour ce don, moi, Pierre Raimond, et ma femme Sibylle, je reconnais que nous sommes vôtres solidement contre tous hommes et femmes, *excepté* le comte d'Urgel, que nous t'aiderons de notre domaine avec notre conseil à tenir, garantir et défendre contre tous hommes et femmes, par foi droite sans fraude. »

C'est ce réseau de liens féodaux qu'on a appelé la « hiérarchie féodale ». Le nom est impropre : il supposerait une série de fiefs et de vassaux occupant tout le territoire et régulièrement superposés en étages, chacun supérieur à l'autre, comme dans une hiérarchie de fonctionnaires. C'est le régime que semblent décrire les auteurs des Assises de Jérusalem [1]. Peut-être a-t-il existé réellement dans le royaume de Jérusalem, où les chevaliers, venus en conquérants, ont pu créer une organi-

1. C'est là que les feudistes anciens cherchaient le tableau de l'organisation féodale.

sation régulière fondée sur un principe général[1]. Rien de pa
ne se trouve en aucun pays d'Europe, pas même en Anglete
où le roi a fait de tous les chevaliers ses vassaux directs.

En Allemagne, où l'on a senti le besoin de classer les che
liers qui accompagnaient le roi dans les expéditions d'Italie, c
essayé de ranger les nobles en catégories, qu'on appelle des *b*
cliers. Dans le premier est le roi tout seul, — dans le deuxiè
les princes d'Église vassaux du roi, — dans le troisième,
princes laïques rejetés au troisième rang parce qu'ils tiennent
fiefs des princes d'Église, — dans le quatrième, les barons
même les comtes quand ils sont vassaux d'un prince laïque,
dans le cinquième, les chevaliers libres, vassaux d'un baron,
dans le sixième et dernier, les *dienstmannen*. Chaque rang est
tement séparé, nul ne peut être à la fois dans deux *boucliers*.
noble qui devient vassal de son égal passe au rang inférieur;
prince, en devenant vassal d'un autre, descend au rang de bar

Il semble qu'en Allemagne l'hommage eût mieux conse
sa portée primitive. En France les nobles ne connaissaient
cette hiérarchie. Le lien féodal y avait cessé d'établir une relat
de supériorité du seigneur au vassal. Dès le XIe siècle, le co
d'Anjou, ayant vaincu le comte de Blois, le dépouillait de
comté de Touraine et se le faisait donner en fief par son
sonnier dont il devenait le vassal. En France, chacun pou
être à la fois seigneur et vassal. Le lien féodal n'unissait p
que des terres.

III. — Les usages et le gouvernement.

La propriété, alleu, fief, tenure. — Le trait le p
apparent du régime féodal, qui lui a fait donner son nom, c
la façon de posséder la terre.

Le mode normal de possession, jusqu'au IXe siècle, avait
l'*alleu*, la pleine propriété, sans aucune charge, avec d

1. Voir ci-dessous, chap. V.

absolu d'aliéner. Mais depuis que les propriétaires ont distribué leurs terres, en tenures à des paysans, en fiefs à des chevaliers, il y a eu trois modes de possession : l'*alleu*, — le *fief*, usufruit à charge de service noble [1], — la tenure (en *censive*, en *vilainage*, en *servage*), usufruit à charge de redevances. Suivant la coutume du moyen âge ces possessions sont devenues héréditaires, et il y a eu trois sortes d'*héritage*. Ces droits de possession peuvent coexister, en se superposant : une même terre est à la fois possédée en censive, en fief, en alleu, par trois possesseurs différents [2], — sans compter l'intendant héréditaire qui y possède aussi des droits irrévocables. En ce sens il est inexact de parler d'alleux, de fiefs, de censives : il faudrait dire possession *en* alleu, *en* fief, *en* censive.

Mais la condition du possesseur a fini par se fixer sur sa terre, si bien que chaque terre a pris une qualité indélébile qui s'impose aux nouveaux possesseurs. Ces terres s'appellent alors des censives, des vilainages, des fiefs, des alleux [3], et comme le fief ne peut être tenu que par des nobles, l'on en vient à distinguer les terres nobles des terres non nobles. La terre non noble, ce sont les tenures des vilains; la terre noble, c'est la réserve (*indominicata*) exploitée par le possesseur noble du fief ou de l'alleu. Un noble, en acquérant une censive, n'en fait plus une terre noble; un vilain, en possédant un fief (quand la coutume le lui permet), ne lui enlève plus sa qualité de terre noble.

Un alleu peut être converti en fief par le propriétaire [4]; un fief ne peut guère être converti en alleu. Aussi les alleux sont-ils devenus de plus en plus rares. Ils ont fini, au XIII[e] siècle, surtout dans le Nord, par être si rares qu'on considère l'alleu comme un mode de propriété exceptionnel et invraisemblable. On l'appelle parfois *franc alleu*, on dit qu'il ne doit rien

1. On trouve, durant tout le moyen âge, des exemples de *fiefs* non nobles; et il n'est même pas prouvé que le fief n'ait pas commencé par être une tenure non noble. Il ne s'agit ici que de l'usage le plus général.

2. Il y a en outre plusieurs droits de fief superposés, toutes les fois (ce qui est le cas ordinaire) qu'il y a plusieurs étages de feudataires.

3. La langue très peu rigoureuse du moyen âge applique parfois le nom d'alleu à des fiefs, pour indiquer qu'ils sont soit héréditaires, soit soumis à de faibles charges.

4. Voir ci-dessus, p. 48.

à personne et ne relève que de Dieu[1]; mais on n'admet son existence que sur preuves formelles, car la présomption est que toute terre est un fief ou une tenure : « *Nulle terre sans seigneur* ». En Angleterre les jurisconsultes disent qu'il n'y a qu'un seul propriétaire : c'est le roi.

Dans le Midi il est resté beaucoup plus d'alleux. Quand le roi d'Angleterre, en 1273, fait un recensement de son duché de Guyenne, beaucoup de nobles déclarent ne rien devoir à personne, ou même n'avoir pas à répondre aux questions du duc.

Droit de succession. — La terre se transmet suivant deux systèmes de succession opposés. Dans le régime ancien, commun au droit romain et aux usages germaniques, la propriété se partage également entre les enfants, sans distinction de sexe. Cette règle continue à s'appliquer aux alleux, nobles ou non nobles, et elle s'étend à toutes les terres non nobles (grevées de charges que l'héritier, quel qu'il soit, peut acquitter); on distingue seulement, quand il n'y a pas d'enfants, entre les *propres*, héritage de la famille qui doit faire retour à la branche d'où ils viennent, et les *acquêts* dont le propriétaire peut disposer à volonté. Tel est le *droit coutumier*.

Pour la succession des fiefs, au contraire, le droit des héritiers est contrarié par le droit du seigneur. En logique rigoureuse, le fief doit être indivisible et possédé par un héritier capable de service : il passe tout entier à l'aîné et toujours à un mâle; le *droit féodal* est caractérisé par le droit d'aînesse et l'exclusion des femmes. Mais le principe a fléchi — plus ou moins suivant les pays — devant la coutume générale : les cadets ont été admis à partager avec l'aîné (c'est le *parage*), les filles à hériter à défaut de fils. Il n'est resté qu'une part plus forte à l'aîné et le privilège des mâles sur les héritiers femelles du même degré.

Guerres et tournois. — Tout noble est guerrier. A moins de convention spéciale il a le droit de faire la guerre à qui bon lui semble[2]. Aussi dans les serments de fidélité, les contractants

1. Le fameux « roi d'Yvetot » était tout simplement un allodier.
2. Sur les origines (probablement germaniques) du droit de guerre, reconnu déjà dans les Capitulaires, voir au tome Ier de cet ouvrage, chap. VII.

s'engagent-ils à respecter « la vie et les membres » l'un de l'autre. La guerre (que nous appelons improprement *guerre privée*) est le droit commun. Tout au plus regarde-t-on comme un devoir de ne la commencer qu'après une déclaration en forme.

On déclare la guerre en envoyant à son ennemi un symbole, d'ordinaire un gant : c'est le signe que la foi est rompue (le *défi*). Parfois on se contente d'une menace, ou même l'on commence d'emblée par des voies de fait. Les familles des deux adversaires sont entraînées de droit dans la guerre, car les parents se doivent secours jusqu'au septième degré. Au XIIIe siècle, Beaumanoir se demande s'il peut y avoir guerre entre deux frères : Non, conclut-il, si ce sont frères de père et de mère, puisqu'ils ont tous deux même lignage ; oui, s'ils n'ont qu'un parent commun, car chacun aura pour lui sa famille. Ceux qui ont des vassaux les convoquent à venir faire le service, et on entre en campagne.

Les guerres féodales sont très monotones [1]. Les guerriers à cheval se jettent sur les domaines de l'ennemi, enlèvent les troupeaux, coupent les arbres, brûlent les moissons, mettent le feu aux villages, maltraitent et parfois massacrent les paysans. Le but de la guerre est de prendre les châteaux et les personnes des adversaires, ce qui se fait soit par surprise, soit par des opérations régulières, la *bataille*, le *siège*. Pour les sièges on emploie les machines antiques, perfectionnées en Orient [2]. La bataille est une lutte entre deux masses de chevaliers lancées l'une contre l'autre au grand trot; il s'agit surtout de désarçonner l'adversaire et de le jeter à terre; les écuyers, restés en arrière des combattants, accourent pour saisir les ennemis désarçonnés et s'emparer de leurs chevaux. Les prisonniers, dépouillés de leur armure, sont emmenés, d'ordinaire liés sur un cheval. Le vainqueur les garde dans son château, souvent enchaînés ou même enfermés dans un cachot souterrain, jus-

1. Les descriptions les plus vivantes sont celles des chansons de gestes, en particulier de *Garin le Loherain*.
2. On trouvera la description détaillée d'un siège (celui de Château-Gaillard) dans Viollet-le-Duc, *Dictionn. d'architecture*, aux mots SIÈGE et CHATEAU.

qu'à ce qu'ils se rachètent au prix convenu (la *rançon*). On rachetait de même les châteaux.

La guerre devenait un divertissement et un commerce. Le jeu n'était pas aussi dangereux qu'il le paraît. Orderic Vital, racontant la bataille de Brémule (1119), ajoute : « Sur 900 chevaliers qui combattirent, j'ai su que 3 seulement furent tués; en effet, ils étaient entièrement revêtus de fer et... ils s'épargnaient mutuellement, cherchant moins à se tuer qu'à se prendre. »

A défaut de guerres, les chevaliers arrangeaient un *tournoi*. Il se formait deux troupes, qui se livraient en rase campagne, parfois avec les armes ordinaires, une bataille aussi dangereuse que les batailles véritables : au tournoi de Neuss (près de Cologne), en 1240, il périt 60 chevaliers. Dans les tournois, on faisait aussi des prisonniers et on les rançonnait.

Le commerce des rançons était si lucratif que bien des chevaliers, et même des seigneurs, étendaient leurs opérations en dehors de la société guerrière, sur les marchands, les bourgeois, même les clercs. Ils les arrêtaient sur les routes, les emprisonnaient et les torturaient pour en tirer une rançon. Les Allemands appelaient ces aventuriers *raubritter* (chevaliers-brigands).

Paix et trêve de Dieu; paix du roi. — Ce régime de guerre ne plaisait qu'aux chevaliers; il pesait durement sur le reste de la population. Mais, la guerre étant de droit commun, il fallait, pour la faire cesser, un acte spécial, une *paix*, et pour imposer la paix une puissance capable de la faire respecter.

Dès la fin du xe siècle, l'Église essaya d'établir la paix, en faisant prendre aux chevaliers l'engagement de cesser la guerre. La tentative commença dans le midi de la France par une série de synodes provinciaux. Il s'agissait d'abord de protéger les gens sans défense, paysans, moines, ecclésiastiques : quiconque les attaquerait serait excommunié. Ce fut la *paix de Dieu*.

Le concile de Toulouges (1041) alla plus loin. Il ordonna de suspendre toutes les guerres pendant les fêtes et dimanches, pendant l'Avent et le Carême, et la deuxième moitié de chaque

semaine. C'était la *trêve de Dieu*. Elle fut confirmée et étendue à tous les pays chrétiens par le concile de Clermont (1095) qui décida la première croisade. Cette trêve aurait procuré chaque année environ 240 jours de paix et réduit la guerre à 120 jours. On ne voit pas qu'elle ait été strictement observée.

Pour appliquer les décisions des conciles, on créa, au XIe siècle, pour chaque diocèse (au moins dans une partie de la France), une association de paix dirigée par l'évêque. Elle eut son trésor, son tribunal et même son *armée de la paix*, formée surtout des paroissiens organisés en milices et conduites par les curés. De toutes ces créations, qui ont beaucoup occupé les érudits, on trouve à grand'peine quelque trace à la fin du XIIe siècle.

Dans les pays où le prince est assez fort, il proclame la paix et menace quiconque l'enfreindra de grosses amendes ou même de mort. En Normandie règne la *paix du duc*, et les princes normands établissent le même régime en Angleterre et dans les Deux-Siciles. Le comte de Barcelone fait respecter sa paix en Catalogne, le comte de Flandre en Flandre. En Allemagne, plusieurs empereurs proclament la *paix du roi*, qu'on appelle aussi la *paix du pays* (*landfrieden*); Frédéric Barberousse fait rédiger un acte de paix (*friedenbrief*); mais ces paix se heurtent à des habitudes de plus en plus invétérées, et la guerre devient le droit commun de l'Allemagne. Quant au roi de France, il est trop faible pour imposer la paix, même dans son domaine. Philippe le Bel lui-même se bornera à interdire les guerres et les tournois pendant la durée de ses guerres. — La paix est, au moyen âge, un état d'exception.

La justice. — La société féodale ne connaît pas la justice égale pour tous. La justice, comme la paix, n'est pas le droit commun : au moyen âge, elle est un privilège. Il y a pour chaque classe une justice différente et des cours spéciales. Le clerc est justiciable des cours d'Église, le bourgeois du tribunal de ville. Les hommes libres devraient aller au tribunal du pays, présidé par le comte, mais ces assemblées ont cessé de se tenir en France dès le Xe siècle; en Allemagne, où elles se conservent jusqu'au XIIIe siècle, leur action se restreint de plus en

plus. Les tribunaux publics sont remplacés par des tribunaux privés : le tenancier est jugé au *plaid* du seigneur [1], tribunal domestique tenu par l'intendant; le vassal noble, dans la cour féodale formée par la réunion de ses pairs.

La coutume a produit pourtant quelques règles communes à toutes les cours laïques. Cette procédure du moyen âge repose sur une conception opposée à celle du droit romain qui continue à être appliquée dans les cours d'Église. La justice romaine était rendue souverainement par le juge, au nom de la société, dans un intérêt public : le juge devait poursuivre les crimes et arrêter les suspects; il devait, avant de prononcer la sentence, s'éclairer sur l'affaire en recueillant les renseignements, surtout les preuves écrites; il devait juger suivant la raison.

La justice du moyen âge est rendue par la *cour*, formée des gens du pays (dans la cour féodale ce sont les *pairs*, les égaux des parties, qui sont les *jugeurs*); le président n'a d'autre rôle [2] que de diriger la cour et de prononcer la sentence.

La cour n'agit pas dans un intérêt public : elle rend un service aux parties; il faut que le plaignant le réclame. Même en matière de crime, la cour n'intervient que sur la demande de la victime ou de ses parents, et le procès criminel se présente sous forme d'un procès entre l'accusateur et l'accusé. Tous deux doivent être traités également, être mis en égale prison, et encourir la même peine, car l'accusé est l'égal de l'accusateur. C'est « l'accusation par partie formée ».

La cour n'a pas à s'éclairer sur le fond de l'affaire, à rechercher comment les choses se sont réellement passées : elle décide seulement sur ce que les parties lui présentent; elle doit juger non suivant l'équité et la raison, mais suivant les formes établies par la coutume. C'est une justice formaliste, réglée rigoureusement comme un jeu : les juges n'ont qu'à maintenir la règle, juger les coups et proclamer le gagnant. Tout procès se

1. Sur le caractère du tribunal seigneurial, voir ci-dessus, p. 17-19; — sur la cour féodale, voir ci-dessus, p. 42.

2. On ne saurait affirmer que l'intendant, dans les tribunaux de tenanciers, se bornât toujours à ce rôle, du moins en France. Le jugement par les tenanciers paraît être l'usage en Allemagne, au XIIIe siècle.

compose de plusieurs actions sacramentelles accompagnées de paroles consacrées, qui se suivent comme les scènes d'un drame. Le demandeur (ou l'accusateur) demande jour pour le procès. Le jour venu, le demandeur expose sa plainte et la jure. Le défendeur répond sur-le-champ en jurant *mot à mot* et prête serment. Les témoins jurent à leur tour. Puis viennent l'*appel*, c'est-à-dire la provocation, le duel, et enfin la sentence. Une parole, un mouvement contraire à la règle suffisent pour faire condamner le plaideur [1]. A Lille, celui qui pendant le serment remue sa main, posée sur les Évangiles, a perdu son procès. Il faut surtout prendre garde aux paroles par lesquelles on commence la procédure, car elles décident du terrain sur lequel va se dérouler le procès. De là le proverbe :

« Parole une fois envolée — Ne peut plus être rappelée [2]. »

En matière criminelle, le serment de deux témoins entraîne la condamnation de l'accusé. L'accusé peut laisser jurer le premier témoin, mais, au moment où le second s'agenouille et tend la main pour jurer, il doit déclarer qu'il le récuse comme faux témoin et parjure.

Le procès peut être tranché par preuves, par serments, par bataille, ou par le jugement de Dieu. La *preuve* est l'ancien procédé romain; le serment est le procédé barbare. Les *Usages du comté de Barcelone* les distinguent très nettement : « La preuve se fait ou par témoins, ou par pièces écrites, ou par raisons, ou par jugements. Le serment n'est pas une preuve, mais, à défaut de preuve, on le défère au défendeur ou au demandeur, à celui que le juge croit le plus véridique et qu'il voit craindre le plus de jurer. »

La preuve exige de l'attention de la part des juges, et les nobles regardent comme une injure de laisser discuter leur affirmation. Aussi la cour préfère-t-elle d'ordinaire remettre la décision ou au *jugement de Dieu* (*ordalie*) ou au *duel*.

L'ordalie. — L'ordalie est un ancien procédé barbare accepté

1. Le compilateur de la coutume de Normandie compare cette procédure au jeu de « Or sus, Bernart », où le joueur doit se lever à l'appel de son nom, sous peine d'avoir la figure barbouillée de charbon.

2. On adoucit la rigueur de cette procédure en permettant au plaideur de se faire conseiller et de se réserver le droit d'*amender* ses paroles.

par l'Église. On l'applique aux parties qui ne peuvent combattre, surtout aux femmes, quelquefois aux paysans. Plusieurs des épreuves employées au IXe siècle (l'eau, la croix, le morceau de pain) sont sorties de l'usage. Le procédé général, aux XIe et XIIe siècles, est le feu, sous deux formes; le défendeur plonge la main dans une chaudière d'eau bouillante, ou porte le fer rouge dans la main. On appelle ce fer *juice* (de *judicium*, jugement). On enferme la main, et on la découvre au bout de quelques jours; si elle est intacte, le patient a gagné. L'Église, qui avait régularisé le jugement de Dieu, finit par l'abolir (au concile de 1215).

Le duel. — Pour les hommes, pour tous les nobles du moins, l'issue normale du procès, c'est le duel, l'*appel par bataille*. Le défendeur (l'accusé), au lieu de se disculper, provoque le demandeur ou son témoin. Le procès se transforme en une guerre : la cour n'a plus d'autre rôle que d'en régler les conditions et de constater le résultat.

La bataille, comme toute la procédure, consiste en une série d'actes sacramentels : la provocation (*appel*) par la remise du *gage de bataille*, le choix du jour, le tracé du *champ clos* (d'ordinaire 125 pas), le serment, la proclamation, le combat, l'aveu du vaincu. Les armes sont minutieusement réglées : dans les cours de chevaliers, ce sont l'armure, le bouclier et l'épée; dans les cours de non-nobles, le bouclier et le bâton.

Le duel est le procédé favori de la société du moyen âge. On l'emploie pour les paysans, on le permet aux serfs de certains domaines comme un privilège. Les femmes même et les infirmes sont admis à faire battre à leur place un *champion*.

Le duel sert non seulement en cas de crime, mais dans des procès de propriété ou de succession. On l'a même employé pour trancher des questions de droit. Au Xe siècle, Otto Ier, en Allemagne, fait battre deux champions pour décider si le fils exclut de la succession les petits-fils ses neveux. Au XIIIe siècle, Alphonse de Castille a recours au duel pour décider s'il doit introduire le droit romain dans son royaume.

Le duel est même, dans les cours de nobles, un procédé pour faire annuler un jugement. En principe, la justice du moyen âge

ne connaît pas l'appel : tout jugement est irrévocable; mais le perdant peut *fausser le jugement* (le déclarer faux) en provoquant ceux qui l'ont rendu. S'il est vainqueur dans cette bataille, le jugement est annulé. Le duel sert de la même façon à écarter un témoin.

L'aveu, les peines. — Toute cette procédure formaliste est réservée aux cas douteux, où le défendeur nie le fait qu'on lui impute; une condamnation ne s'obtient qu'à grand'peine et avec de grands risques pour l'accusateur et pour ses témoins. On procède sommairement, au contraire, contre le délinquant pris en flagrant délit, — le témoignage de ceux qui l'ont saisi suffit à le faire condamner, — sommairement contre le délinquant qui avoue son crime, surtout si c'est un étranger, un vagabond. Aussi la tentation est-elle forte pour le juge de pousser l'accusé à avouer en le mettant à la torture. Et c'est ainsi que la *question* deviendra, à la fin du xve siècle, un usage général [1].

La sentence est rigoureusement prescrite par la coutume, au moins dans les cours de non-nobles. L'homicide est décapité, le voleur est pendu, le meurtrier (assassin) est traîné sur la claie et pendu. Les femmes, au lieu d'être pendues, sont enterrées vives. Si le criminel est mort, on exécute son cadavre; s'il est en fuite, son effigie. Le suicidé est traité comme meurtrier de lui-même. L'animal qui a tué une personne est pendu ou enterré vif.

La coutume. — La société du moyen âge ne connaît guère d'autre règle que la *coutume*. Elle conçoit mal une loi établie par un pouvoir législatif. Dans les occasions très rares où un prince a senti le besoin de modifier la coutume, il ne l'a fait qu'après avoir convoqué et consulté tous les notables du pays.

La coutume diffère d'un pays à l'autre. « On ne trouverait pas dans tout le royaume, dit Beaumanoir, deux châtellenies qui, en tous cas, usent de la même coutume. »

Elle n'est pas la même pour les nobles, les bourgeois, les

1. La procédure par *enquête*, qui a donné naissance d'un côté au jury anglais, de l'autre à l'Inquisition d'Église, n'est, jusqu'à la fin du xiiie siècle, qu'un expédient exceptionnel.

clercs et les paysans; elle n'en est que plus respectée, car elle est la propriété privée (le privilège) de chaque classe. Elle n'est pas écrite : elle repose sur les précédents conservés dans la mémoire des vivants. Quand on veut la constater, on fait une enquête et chacun dépose ce qu'il se rappelle avoir vu faire dans les cas analogues. Pour les hommes du moyen âge, le juste c'est ce qui s'est toujours fait, la « bonne coutume »; l'injuste, c'est l'innovation (*nouvelté*). Chaque génération s'efforce d'imiter la précédente et ne fait de progrès qu'à son insu ou par nécessité. De ce respect pour les choses établies procède l'hérédité qui, au moyen âge, s'étend, par delà la propriété, à toutes les situations acquises : le fils prend naturellement la place de son père.

La morale chevaleresque. — Dans cette société immobilisée par la coutume, les mœurs des chevaliers féodaux apportent un trouble incessant. Leur morale repose sur des conceptions différentes de la coutume et contradictoires entre elles. — La morale féodale (ou plutôt vassalitique) impose le devoir de respecter la foi jurée à ses compagnons, à son seigneur, à son vassal. La *loi* par excellence, c'est la foi : l'homme *loyal* (*legalis*) est celui qui garde sa foi; la loyauté, c'est la fidélité à sa parole; l'honnête homme, le *preux* (*probus*) est à la fois fidèle et brave. Entre des hommes unis par la fidélité il ne devrait pas y avoir de querelle, et c'est bien ainsi que l'entendent les Chansons de gestes (*Renaud de Montauban*, où le héros, forcé de combattre son seigneur, évite de lui faire du mal; *Raoul de Cambrai*, où Bernier reste fidèle à son seigneur Raoul qui l'a maltraité). — En logique rigoureuse, si un désaccord s'élève entre un vassal et son seigneur ou même entre les vassaux d'un même seigneur, ils doivent remettre le jugement à la cour du seigneur formée des pairs du vassal; et c'est aussi ce que disent les théoriciens du droit féodal qui ont rédigé les Assises de Jérusalem. Au nom de la foi, le vassal peut *conjurer* (prier) son seigneur de lui rendre justice; le seigneur peut *semondre* (sommer) son homme « de venir faire droit », c'est-à-dire comparaître devant sa cour. Là, le seigneur laisse juger ses hommes, il doit « être balance appareillée de faire ce que la court

esgarde (décide) ». Ainsi tout noble pourrait obtenir justice de ses pairs et devrait se soumettre à leur justice.

Mais, d'autre part, l'idéal du chevalier, c'est le guerrier vigoureux et hardi, le Charlemagne de la *Chronique du pseudo-Turpin*, qui « d'un seul coup de son épée pourfend un guerrier à cheval, vêtu de son armure, du sommet de la tête jusqu'au bas, avec le cheval »; qui « détend à la fois sans peine quatre fers à cheval »; qui « lève jusqu'à sa tête un chevalier en armes debout sur sa main »; qui « mange à son repas le quart d'un mouton ou deux poules ou une oie ». Celui-là ne recule jamais et n'a peur de personne. Aussi tient-il à sa réputation :

Mieux vaut être mort que couard appelé.

Et pour n'être pas appelé couard, le chevalier est capable de toutes les violences. Sa règle c'est l'*honneur* (mot nouveau, inconnu aux anciens), sentiment fait d'orgueil et de vanité, qui va dominer la noblesse d'Europe jusqu'au XVIII[e] siècle. L'honneur oblige le chevalier à ne rien supporter qu'il suppose pouvoir être, par quelqu'un au monde, interprété comme une reculade. En pratique, c'est le devoir de se battre contre quiconque lui conteste un droit auquel il prétend.

Ainsi l'honneur entre en conflit avec la *foi*, et pour ce conflit la morale féodale n'a pas de solution Il fait le nœud de l'intrigue dans plusieurs Chansons de gestes [1], et dans la réalité il ne manque pas d'aventures comme celle que raconte [2] un acte du XI[e] siècle en latin barbare, des démêlés entre Hugues de Lusignan et son seigneur Guillaume d'Aquitaine.

États féodaux. — Le régime féodal n'établissait entre les habitants d'un même pays aucune des relations qui nous semblent indispensables pour constituer un État. Il n'y avait alors ni impôt public, ni service militaire public, ni tribunaux publics : rien que des redevances privées, un service de guerre privé, des tribunaux privés, (cours de propriétaire, cours de seigneur).

Le droit commun était l'indépendance absolue de tout pro-

1. Girard de Roussillon, Garin le Loherain, Raoul de Cambrai, Renaud de Montauban.
2. *Historiens de France*, t. XI, p. 534 et suiv.

priétaire assez riche pour se suffire à lui et à ses hommes; et dès que le lien de vasselage s'est relâché, le seigneur féodal est devenu aussi souverain qu'un allodier. En ce sens, on disait, au XIIIe siècle : « Tout baron est souverain en sa baronnie. » C'est pourquoi Guizot a défini le régime féodal : « la confusion de la propriété et de la souveraineté ». Il serait plus exact de dire que la propriété remplace la souveraineté tombée en désuétude. Une seigneurie est un État en miniature, avec son armée, sa coutume, son *ban* (ordonnance du seigneur), son tribunal, sa potence; les gens qui l'habitent appellent ceux du dehors étrangers (*forains*).

La France a été plus qu'aucun autre pays, surtout au xe siècle, partagée en souverainetés de ce genre. Le compte n'en a pas été fait, mais il atteindrait certainement au delà d'une dizaine de mille. Le démembrement était moindre en Espagne, où les chrétiens étaient restés groupés autour de leurs chefs de guerre; moindre en Allemagne, où le roi avait gardé quelque autorité : on y conservait la règle que le *ban* (la justice criminelle) ne doit pas descendre à la troisième main, c'est-à-dire au-dessous des vassaux du roi. — Mais à mesure que la société s'assit et se civilisa, l'isolement diminua et l'on vit se former, même en France, de véritables États féodaux.

Il y avait dans chaque région un seigneur plus puissant que les autres, d'ordinaire le descendant d'un ancien fonctionnaire carolingien, presque toujours investi d'un titre de fonction devenu dignité (un *duc* ou un *comte*), parfois dépourvu de tout titre (comme le sire de Bourbon, le sire de Beaujeu). Il était le premier personnage du pays; il possédait ou avait acquis de très grands domaines qui lui donnaient un revenu princier et le rendaient maître de plusieurs milliers de tenanciers; presque tout le territoire relevait de lui en fief, car les autres seigneurs avaient fini par se reconnaître ses vassaux : il avait ainsi pour vassaux presque tous les nobles de la province.

A ces pouvoirs du propriétaire et du seigneur s'ajoutèrent des pouvoirs étrangers à la féodalité, la domination des villes anciennes, qui lui assurait un revenu et une milice, la protection des églises, et souvent les *droits régaliens* (régale, monnaie, Juifs,

fleuves, trésors). Sa cour était le centre de réunion de tout le pays : là se donnaient les fêtes de chevalerie; là se tenaient la cour de justice supérieure qui, dans quelques provinces, devint un Parlement, le tribunal de comptabilité qui devint une Chambre des comptes, l'assemblée de notables qui devint les États.

Ces territoires étaient d'étendue très variable, suivant les conditions géographiques et la puissance du haut seigneur. Ils n'étaient pas fixés et ne cessèrent pas de varier, s'agrandissant par des conquêtes, des mariages, des héritages, diminuant par des partages. Quelques-uns disparurent (duché de Gascogne, comté de Vermandois), d'autres se créèrent (Artois). Dans l'ensemble ils tendirent plutôt à s'agrandir. Les hauts seigneurs avaient fini (vers le XIIe siècle) par décider que leur domaine, comme leur dignité, ne serait plus partagé entre leurs enfants et passerait tout entier à l'aîné. Désormais les États féodaux furent à peu près fixés et le cadre des provinces fut formé.

Cette formation ne s'accomplit pas de même façon dans toute l'Europe.

En France, où le démembrement avait été extrême, au Xe siècle, les États féodaux se constituent au XIe siècle et s'achèvent au XIIe; il y en a une quarantaine. Quelques-uns seulement appartiennent à un évêque; dans la plupart, le chef est un prince laïque; il s'est appelé d'abord duc ou comte, puis (au XIIe siècle) il y a joint le nom de sa région (duc de Bourgogne, comte d'Anjou, comte de Provence). Ainsi se sont formées les provinces. Chacune reste un État indépendant, jusqu'à ce que le roi de France la réunisse à son domaine en remplaçant le duc ou le comte.

En Angleterre, où le roi a gardé tout le royaume sous son pouvoir direct, il n'y a pas eu d'État féodal.

En Espagne, où l'ancienne royauté chrétienne avait été écrasée par les musulmans, les chefs de province chrétiens firent comme le prince de Navarre à la fin du IXe siècle, dont une chronique dit : « Il s'éleva un roi dans Pampelune. » Chacun prit le titre de roi et il y eut autant de royaumes que de provinces.

En Italie et en Allemagne, le démembrement, combattu par

l'empereur, se fit plus tard. Les États féodaux se formèrent au XIIIe siècle, dans des formes plus variées qu'en France : — en Italie à cause du pape, des Normands de Sicile et de la puissance des villes ; — en Allemagne parce qu'une partie des terres appartenait à des princes d'Église et que parmi les princes laïques l'usage se maintint plus longtemps de partager le domaine entre tous les fils.

Mais, en tout pays, les États féodaux, une fois constitués, contribuèrent activement à désorganiser ce qui restait du régime féodal.

BIBLIOGRAPHIE

Documents. — Bibliographie des principaux recueils de documents : **Monod**, *Bibliographie de l'Histoire de France*; **Viollet**, *Précis de l'Histoire du droit français*, t. I; **Waitz**, *Quellenkunde der deutschen Geschichte*; **Brunner**, *Gesch. u. Quellen des deutschen Rechts* (excellente étude dans **Holtzendorf**, *Enkyklopädie der Rechtswiss.*).

Une bibliographie complète du régime féodal serait une liste de tous les documents du IXe au XIVe siècle, tous pouvant contenir quelques renseignements sur l'organisation sociale ou les usages du temps. Il faut donc se borner aux grandes collections et à quelques textes particulièrement instructifs. Les documents peuvent se diviser en 4 catégories.

1° Récits d'événements, réunis dans les collections générales : **Historiens des Gaules** (dom Bouquet : voir surtout t. X : *Raoul Glaber*, *Orderic Vital*, *Vita comitis Burchardi*, publiés tous séparément; XI, p. 137, *Vie des comtes d'Anjou*); **Monumenta Germaniæ**, *Scriptores*. — En dehors des collections, *Chronique des comtes d'Anjou* (Soc. Hist. Fr.), 1851; **Lambert d'Ardres**, *Histoire des comtes de Guines*, 1855.

2° Descriptions d'usages, règlements et lois, rédactions de coutumes. — Le recueil le plus instructif est **Giraud**, *Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge*, 2 vol. in-8, 1846 (voir surtout *Usages du comté de Barcelone*, 1068, la plus ancienne codification connue des usages féodaux). — En France, les coutumiers ne remontent qu'au XIIIe siècle. Les plus importants sont : *Coutumiers de Normandie* (éd. Tardif, 1881); *Conseil de P. de Fontaines* (éd. Marnier, 1846); les *Établissements de saint Louis* (éd. Viollet, 3 vol., 1881-86, Soc. Hist. Fr.), compilation privée qui contient deux coutumiers, l'un de l'Orléanais, l'autre de l'Anjou; **Beaumanoir**, *Coutumes du Beauvaisis* (éd. Beugnot, 2 vol., 1842, Soc. Hist. Fr.; (édition nouvelle en prépar.). Pour la région des Pyrénées, **Mazure**, *Fors du Béarn*, 4 vol. s. d. (1841-45). — Pour l'Allemagne et l'Italie : les actes officiels dans **Pertz**, *Leges*, t. II; les usages féodaux sont décrits dans les **Libri feudorum** (compilation de plusieurs traités composés aux XIIe et XIIIe siècles, incorporée plus tard dans le *Corpus juris civilis*); le **Sachsenspiegel**, éd. Homeyer, 1842. — Sur les fueros d'Espagne et de Portugal, voir chap. XI. — Sur les coutumiers féodaux des États chrétiens d'Orient appelés **Assises de Jérusalem**, voir chap. V. — Les décisions des conciles dans **Labbe** et **Mansi**. — La lettre de Fulbert de Chartres sur les devoirs féodaux, dans Bouquet, X, p. 463.

3° Actes pratiques (chartes, registres, conventions, pièces de procédure), documents qui montrent sur des cas réels avec des détails locaux comment les choses se passaient dans la pratique. Un grand nombre sont encore inédits; il est indispensable de les publier pour arriver à constituer l'histoire du moyen âge. — **Langlois** et **Stein**, *Archives de l'Histoire de France*, t. I, 1892, contiennent une indication exacte et détaillée de tous les fonds de manuscrits relatifs au moyen âge français; c'est un guide sûr pour les recherches de documents inédits. — Pour les documents imprimés **Œsterley**, *Wegweiser durch die Literatur der Urkundensammlungen*, 2 vol., 1886; **Flach**, *Les origines de l'ancienne France*, t. I, 1886.

Sur la condition des paysans, les actes les plus instructifs sont : les *Polyptyques* des églises (registres des domaines et des droits), et les *Cartulaires* (recueils des titres de propriété), surtout les plus anciens : *Polyptyque de l'abbé Irminon* (abbaye de Saint-Germain des Prés), suivi de documents sur la condition des personnes, 2 vol., 1843; *Cartulaires de Saint-Bertin*, *Saint-Père de Chartres*, *Savigny* et *Ainay* (près de Lyon), *Saint-Victor de Marseille*, *Beaulieu* (en Limousin), *Redon* (en Bretagne). — Les recueils méthodiques des documents d'une province, malheureusement très rares encore en France (**Quentin**, *Cartulaire de l'Yonne*; **Garnier**, *Chartes de communes et d'affranchissement en Bourgogne*; **Mahul**, *Cartulaire de Carcassonne*), très nombreux déjà en Allemagne où presque chaque province a son *Urkundenbuch* (voir **Waitz** et **Œsterley**). — Les pièces publiées en appendice dans les histoires de provinces (la meilleure est l'**Histoire du Languedoc**, refaite depuis 1872, la période du moyen âge, par **A. Molinier**), et dans **Wauters**, *Origine des libertés communales en Belgique et dans le Nord de la France, Preuves*, 1869 (le texte est sans valeur).

Sur les nobles et les relations féodales, les documents (beaucoup plus rares) sont presque tous dispersés dans les recueils provinciaux. Voir surtout : **d'Arbois de Jubainville**, *Histoire des Comtes de Champagne*, t. VII, 1869; **Brussel**, *Nouvel examen de l'usage des fiefs*, 2 vol. in-4, 1750; les *Recognitiones feudorum* (recensement du duché d'Aquitaine en 1274), dans *Archives historiques de la Gironde*, **Teulet**, *Layettes du Trésor de Chartres*, t. I, 1863.

Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* (éd. Henschel), 7 vol. in-4, 1840-50, n'est pas seulement un dictionnaire indispensable pour l'intelligence du latin médiéval, c'est un répertoire de textes souvent inédits, destinés à éclairer les usages par des exemples.

4° Œuvres d'imagination. Voir surtout les Chansons de gestes, à cause des renseignements sur les mœurs des chevaliers. On trouvera l'analyse et des extraits des principales dans : **Histoire littéraire de la France**, t. XVIII et XXII, et **L. Gautier**, *Les épopées françaises*, 3 vol., 1881. (Bibliographie dans **G. Paris**, *la Littérature française au moyen âge*, 2e éd., 1891.)

Livres. — Bibliographie dans **Monod**, **Waitz**, et pour la France dans **Luchaire**, *Manuel des institutions françaises*, 1892.

Il n'existe aucun ouvrage d'ensemble sur la féodalité européenne. Mais il y a dans chaque pays des exposés généraux des institutions.

Pour la France [1] : **Luchaire**, *Manuel des institutions françaises*, 1892;

1. **Flach**, *Les origines de l'ancienne France*, 2 vol., 1886-93, contient des documents instructifs, quelques-uns même inédits (sur les abus de pouvoir des seigneurs, les créations de villages, les origines des justices seigneuriales), et des conjectures nouvelles qui peuvent intéresser les spécialistes. Mais il ne peut

Viollet, *Histoire des institutions de la France*, en cours de publication. On peut consulter encore **Schäffner**, *Geschichte der Rechtsverfassung Frankreichs*, 4 vol., 1845-50; **Glasson**, *Histoire du droit et des institutions de la France*, t. IV, 1891.

Pour l'Allemagne : **Waitz**, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. V à VIII, 1885, très complet et très consciencieux, le texte est souvent vague et obscur; **Lamprecht**, *Deutsche Geschichte*, t. III, 1892, s'adresse au grand public.

Pour l'Angleterre : **Stubbs**, *The constitutional History of England*; — pour la Belgique : **Warnkœnig**, Histoire de la Flandre et de ses institutions, t. V, 1835-64.

Pour les pays germaniques, le **Grundriss der germanischen Philologie**, t. II, 1890, manuel scientifique de toutes les connaissances nécessaires pour comprendre la littérature germanique du moyen âge (avec une bibliographie choisie), donne un exposé concis et très substantiel des usages et des mœurs en Allemagne, en Angleterre et dans les pays scandinaves. Voir surtout : Vie économique (**Inama-Sternegg**), Droit (**Amira**), Mœurs scandinaves (**Kalund**).

Sur la classe des nobles, en France : **L. Gautier**, *la Chevalerie*, 2e éd., 1890, in-4, illustré, où la description de la vie des chevaliers est faite avec les détails fournis par les Chansons de gestes, et les figures des sceaux. — En Allemagne, **Alw. Schultz**; *Das hœfische Leben zur Zeit der Minnesinger*, 2 vol., 1878-80, ouvrage sur un plan analogue, mais enfermé dans les limites des XIIe et XIIIe siècles. Sur la noblesse d'Allemagne et les *Dienstmannen*, les deux excellents ouvrages de **Ficker**, *Vom Reichfürstenstand*, 1861, *Vom Heerschild*, 1862, et **Roth von Schreckenstein**, *Ritterwürde und Ritterstand*, 1886.

Sur le droit féodal, — outre le vieil ouvrage encore utile de **Brussel**, *Nouvel examen de l'usage des fiefs*, 1750 : — **Viollet**, *Précis de l'histoire du droit français*, 1884-86; **Garsonnet**, *Histoire des locations perpétuelles*, 1879; **Boutaric**, *Institutions militaires de la France*, 1863 (surtout le chapitre sur la féodalité), et le *Grundriss der german. Philol.*

Sur le clergé, voir les nombreux manuels de droit ecclésiastique (*Kirchenrecht*) publiés en Allemagne, surtout **Hinschius** et **Sohm**; — en français, **Thomassin**, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église*, 1725, encore très bon à consulter.

Sur la condition des paysans en France, le seul ouvrage d'ensemble, **Dareste**, *Hist. des classes agricoles en France*, 1854 (depuis le XIIIe siècle), est vague et inexact pour le moyen âge. **L. Delisle**, *Études sur... la classe agricole... en Normandie*, 1851, instructif pour la Normandie, ne doit pas être généralisé. — Les travaux les plus instructifs sont encore les Préfaces des Cartulaires (Coll. d. Doc. inéd.), surtout l'*Introduction* de **Guérard** au *Polyptyque d'Irminon*, 1844, véritable traité sur la condition des paysans, très documenté dans le détail, un peu conjectural dans les conclusions; — l'*Histoire du Languedoc*, 2e éd., t. VII; les remarques de **Viollet**, *Établissements de saint Louis*, 1881-86; et **Viollet**, *Précis du droit public français*.

Sur les paysans en Allemagne (outre **Waitz**, un peu insuffisant sur cette question) : **Inama-Sternegg**, *Deutsche Wirthschaftsgeschichte*, t. II, 1890, excellente histoire de la vie agricole, et **Lamprecht**, *Deutsches Wirths-*

servir de guide : le style, chargé de métaphores, est très obscur, l'exposition confuse, les conclusions (sauf la théorie des relations de fidélité entre nobles sont presque toujours fondées sur des cas exceptionnels.

chaftsleben im Mittelalter, 4 vol., 1886, ouvrage capital d'histoire économique. La série des études de **G. L. von Maurer**, *Gesch. der Mark — Hof — Dorfverfassungen*, 8 vol., 1854-66, qui a fait époque en son temps, ne peut plus être consultée qu'avec précaution; la théorie de la propriété collective, qui domine tous ces travaux, a été fortement ébranlée par l'étude attentive des documents. Il en est de même de l'ouvrage de **E. de Laveleye**, *la Propriété et ses formes primitives*, 1874.

On ne saurait trop mettre en garde contre **Championnière**, *Traité sur la propriété des eaux courantes*, 1846, qui a passé longtemps pour le traité le plus considérable d'histoire du régime seigneurial. L'appareil de raisonnements juridiques, d'une complication et d'une obscurité qui inspirent le respect, dissimule un système construit avec des documents postérieurs au XIIIe siècle, qui brouille toutes les époques du IXe au XVe siècle et qui part d'une confusion entre le droit de justice des comtes carolingiens sur les hommes libres (c'est à-dire les nobles) du IXe siècle, et le droit des seigneurs (c'est-à-dire les propriétaires libres) sur leurs tenanciers (c'est-à-dire les classes serviles). — Il est bon aussi de se défier des feudistes du XVIIe et du XVIIIe siècle, qui ne voient le régime féodal qu'à travers les déformations des siècles postérieurs.

R. Rosières, *Hist. de la société française au moyen âge*, 2 vol., 1884, écrit dans un style vivant, est un tableau d'ensemble composé de traits pris indifféremment à toutes les époques depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XI.

Sur la trêve de Dieu, voir : **Kluckhohn**, *Gesch. des Gottesfriedens*, 1857; **Sémichon**, *la Paix et la trêve de Dieu*, 2 vol. 1869 (très dénué de critique); **Waitz**, *Verf. g.*, t. VI; **Huberti**, *Gottesfrieden und Landfrieden*, t. I, 1892.

Sur la procédure du moyen âge : **Brunner**, *Wort und Form im altfranzösischen Prozess*, 1868, et le *Grundriss der germ. Philologie*; **Tanon**, *Les justices des églises de Paris* (au XIIIe siècle), 1883.

Sur les guerres et les tournois, voir : **Du Cange**, *Dissert. sur Joinville* (t. VII du *Glossarium*); **L. Gautier**, *la Chevalerie*; **Schultz**, *Das höfische Leben*.

Sur les châteaux, **Viollet-le-Duc**, *Dictionn. de l'architecture française*, 10 vol., 1861-68 (les théories générales ne doivent être acceptées qu'après contrôle).

CHAPITRE II

LE SACERDOCE ET L'EMPIRE
QUERELLE DES INVESTITURES

(1049-1122)

I. — Hildebrand et la papauté de 1049 à 1073.

Vers le milieu du XIe siècle, l'Empire semble tout-puissant, la papauté toute faible. L'empereur domine dans l'Église, il choisit les papes, et les Romains eux-mêmes lui en ont cédé le droit; mais l'excès de cet abaissement va provoquer une vigoureuse réaction. Il existe un parti nombreux, qui, en présence des divisions et des désordres de l'Église, réclame des réformes; l'ordre de Cluny, dont l'influence se propage à travers tout le monde chrétien, l'inspire et le dirige. Du sein de ce parti surgit un homme d'un rare génie et d'une rare énergie, Hildebrand, plus tard Grégoire VII; il entreprend de fortifier l'Église et la papauté, de les affranchir des puissances terrestres et de leur soumettre les empereurs et les rois. C'est donc à Rome qu'il faut se placer pour voir se dérouler, pendant la seconde moitié du XIe siècle, les destinées du Sacerdoce et de l'Empire.

Hildebrand; son caractère; ses principes. — Hildebrand naquit à Soana en Toscane, vers 1020. Son père, Bonizo, était un paysan. Si l'on ajoute que, dès ses premières années,

il entra au couvent, il sera intéressant de noter l'origine plébéienne et monastique du grand réformateur de l'Église. De bonne heure il vécut à Rome, dans le monastère de Sainte-Marie au mont Aventin. Il s'y trouvait lorsque dans toute la chrétienté, mais surtout dans les cloîtres, on parlait de la nécessité de rétablir l'ordre et la discipline ecclésiastiques. Il assista à l'avènement de Grégoire VI, qui avait acheté le pontificat, mais qui voulait s'en servir pour accomplir des réformes; il assista aussi à sa déposition, quand, au synode de Sutri (1046), Grégoire reconnut humblement sa faute : « Moi, Grégoire, serviteur des serviteurs de Dieu, je me confesse indigne du pontificat romain, à cause de la honteuse simonie et de la vénalité qui, par la perfidie du démon, l'antique ennemi des hommes, s'est glissée dans mon élection au Saint-Siège. » A la suite de ces événements, Hildebrand quitta Rome et entra à Cluny; on a cru à tort qu'il en devint prieur. Ces premières impressions de sa jeunesse laissèrent en lui des traces profondes. Dès lors, son esprit ardent s'attacha à la pensée de relever l'Église. Autour de lui tout entretenait et surexcitait ces sentiments : il vivait dans ce puissant monastère qui était alors comme le cœur de la vie chrétienne; toujours absorbée dans une même méditation, son âme se trempa rapidement. Quand il sortit de Cluny, il était armé de ces principes absolus et précis dont rien désormais ne devait le faire dévier.

Jamais la suprématie de l'empereur sur le pape n'avait paru mieux assurée : la chaire de saint Pierre n'était plus occupée que par des Allemands de son choix : après Clément II, mort en octobre 1047, Damase. Celui-ci ayant promptement disparu (août 1048), Henri III, à l'assemblée de Worms, choisissait l'évêque de Toul, Brun, son conseiller fidèle. Le nouveau pape se rattachait à la famille impériale, mais il était un adepte zélé de la réforme clunisienne. Il prit le nom de Léon IX. Comme il se préparait à se rendre à Rome, il fit, soit à Worms, soit à Besançon, la connaissance de Hildebrand. Si l'on écarte les légendes dont on a entouré cette entrevue, un fait est certain : Hildebrand quitte Cluny, il rentre à Rome, en février 1049, avec Léon IX, il devient un de ses conseillers. Ainsi commence

sa carrière politique. Chronologiquement, elle se divise en deux grandes périodes : avant et pendant son pontificat. Moralement, elle présente une constante unité : Hildebrand a été pape de fait avant d'en avoir le titre; de bonne heure il dirige l'Église et d'après des conceptions qui ne varient point.

Au physique, Hildebrand n'avait rien d'imposant : il était petit, assez gros, court de jambes. Au moral, il joignait à une âme passionnée un esprit clair, précis, vraiment politique. Sa volonté était inflexible; comme tous ceux qui ont voué leur vie à une seule idée, les yeux fixés sur le but, il était sans pitié pour ses ennemis, indifférent aux considérations de sentiment et de personnes. Convaincu de la légitimité du pouvoir absolu qu'il revendiquait, il ne lui semblait pas qu'il pût jamais en abuser. Il ne voyait pas les dangers d'une tyrannie ecclésiastique qui, sous couleur de réorganiser l'Église, la mettrait désormais à la merci de la valeur personnelle des papes et compromettrait la vitalité de ses institutions.

Il a fait connaître lui-même ses principes dans bien des passages de sa correspondance. Un des documents les plus célèbres est connu sous le nom de *Dictatus papæ*; si l'authenticité n'en semble plus contestable, il est vraisemblable qu'il faut y voir non une pièce officielle, mais comme un mémorandum rédigé par lui à son usage. Il se compose de vingt-sept propositions, sèches, tranchantes comme le glaive, toutes inspirées d'une même pensée : la suprématie du pape sur l'Église et sur les princes. « Seul le pontife romain peut être appelé œcuménique. — Son nom est unique dans le monde. — Seul il peut déposer ou réconcilier les évêques. — Seul il peut établir de nouvelles lois, réunir ou diviser des diocèses. — Nul synode ne peut, sans son ordre, être appelé général. — Il ne peut être jugé par personne. — Nul ne peut condamner celui qui en appelle au siège apostolique. — Les affaires importantes de chaque église doivent lui être soumises. — L'Église romaine ne s'est jamais trompée et ne se trompera jamais. — Le pontife romain a le droit de déposer les empereurs. — Il peut délier les sujets de la fidélité envers les princes iniques. »

Toute sa conduite ne sera que le développement et l'application de ces maximes.

Il n'a point inventé ces théories; il en a trouvé les éléments dans l'arsenal du droit canonique, dans les décisions des conciles, dans les lettres des papes, dans ce recueil des Fausses Décrétales qui avait conquis une autorité officielle; mais, coordonnant ces matériaux, il leur a communiqué une force et une portée nouvelles, il a construit de toutes pièces ce gouvernement théocratique dont tant de papes avant lui avaient rêvé et préparé l'avènement. Donc il se montre à la fois homme de tradition par les textes sur lesquels il s'appuie, novateur par l'emploi qu'il en fait. Un de ses contemporains l'a dit : « il a recherché avec soin toutes les traditions apostoliques, et, après les avoir recueillies, il s'est attaché à les mettre en pratique. »

La réforme des élections pontificales. — A l'égard de l'Empire la papauté était esclave; pour qu'elle pût restaurer l'Église, il fallait l'affranchir. Déjà, cédant sans doute aux conseils de Hildebrand, le nouveau pape impérial, Léon IX, à peine entré dans Rome, convoque les habitants, il leur déclare qu'il ne restera pape que de leur consentement, et réprouve ainsi l'acte même qui lui a donné le pouvoir. Aux conciles de Reims et de Mayence (1049), dans plusieurs synodes romains, il condamne les évêques simoniaques. En Italie, il songe à fortifier son pouvoir. Les habitants de Bénévent, révoltés contre leurs princes, Pandulf et Landulf, se donnent à lui : il accepte. Il s'allie avec les seigneurs du sud de l'Italie contre les Normands, mais il est battu à Civitate (1053) et obligé d'accorder l'absolution à ses vainqueurs.

On a peu de renseignements précis sur le rôle de Hildebrand pendant le pontificat de Léon IX. Placé à la tête du monastère de Saint-Paul-hors-les-Murs, il s'occupe de le réorganiser. En 1054, envoyé comme légat en France, il tient un synode à Tours au sujet de la controverse entre Lanfranc et Bérenger, archidiacre d'Angers, qui niait la présence réelle dans l'eucharistie. A la mort de Léon IX (avril 1054), tout-puissant déjà à la cour pontificale, il n'essaie pas encore de secouer le joug impé-

rial : sans doute la crainte de Henri III d'une part, des factions féodales romaines de l'autre l'arrêtent. Lui-même va en Germanie demander à l'empereur un nouveau pape; l'évêque d'Eichstadt est choisi et prend le nom de Victor II. Mais, quand celui-ci disparaît (juillet 1057), tout change. Henri III est mort (octobre 1056) : l'heure est propice aux projets de Hildebrand.

La puissance de la maison franconienne était en effet fort menacée [1]. Les deux premiers empereurs franconiens avaient contraint leurs adversaires au respect, mais cette soumission n'était qu'apparente. La Saxe regrette le temps où une famille saxonne détenait l'Empire. A l'ouest, le duc Godefroi le Barbu s'est de nouveau soulevé, réclamant toute la Lorraine. Partout règne la guerre, dans cette Allemagne hérissée de châteaux, où les abbayes même sont des forteresses. A l'est, dès 1047, une nouvelle révolution a éclaté en Hongrie : le roi Pierre, vassal de Henri III, a été renversé. D'autre part, l'année de la mort de l'empereur, les Vendes ont détruit une armée impériale. En Italie, aux passages des Alpes, les marquis de Suse et de Turin sont maîtres des communications avec le sud. Au centre s'est formée une puissance redoutable : Boniface, marquis de Toscane, comte de Mantoue, de Modène et de Reggio, avait déjà fait preuve d'une fidélité fort douteuse; or, deux ans après sa mort (il fut assassiné en 1052), sa veuve Béatrice avait épousé Godefroi le Barbu, le duc de Lorraine, exilé après sa révolte. Henri III furieux avait emprisonné Béatrice et sa fille Mathilde, qui devait être la grande comtesse Mathilde; mais il n'avait pu s'emparer de Godefroi, et, découragé, il avait cherché à le gagner en relâchant ses prisonnières.

Pour faire face à tant de dangers Henri III laissait un enfant de six ans, Henri IV, sacré roi à Aix-la-Chapelle en 1054, sous la tutelle de l'impératrice Agnès et de l'archevêque de Cologne, Hanno. Ce fut le signal de l'anarchie. « Les princes, dit Adam de Brême, s'indignent d'être soumis au gouvernement soit d'une femme, soit d'un enfant; ils revendiquent leur ancienne liberté; puis ils se disputent la prépondérance; enfin,

1. Voir ci-dessus, t. I, p. 561 et suiv.

ils complotent de déposer leur seigneur et roi. » De tous côtés ce ne sont que luttes sanglantes, et la régente ne parvient à sauver la maison de Franconie qu'en diminuant le pouvoir impérial par de nombreuses concessions.

A Rome, Hildebrand a donc le champ libre. A la mort de Victor II (juillet 1057), les Romains élisent et consacrent le frère même de Godefroi le Barbu, le cardinal Frédéric, abbé du mont Cassin. Hildebrand ne se trouvait pas à Rome, mais le nouveau pape, Étienne IX, était selon son cœur. Ses partisans soutinrent que l'Empire était vacant, Henri IV n'ayant pas été couronné empereur, et que l'élection revenait aux Romains. Étienne IX nomme cardinal d'Ostie Pierre Damien, fougueux représentant de l'esprit de réforme; un de ses conseillers fidèles, le cardinal Humbert, publie contre les simoniaques un traité où il attaque avec violence le droit que se sont arrogé les princes laïques d'investir les évêques par la crosse et l'anneau. Mais Étienne IX meurt bientôt (mars 1058), et la politique de Hildebrand court un grave danger. Depuis le IXe siècle les élections pontificales étaient à la merci tantôt des empereurs, tantôt des factions féodales : en 1058, les comtes de Tusculum et les Crescentii, ennemis jadis, s'allient, et une ligue de barons proclame pape l'évêque de Velletri, qui prend le nom de Benoît X. Étienne IX, dans un synode, avait défendu, sous peine d'anathème, qu'on procédât à une nouvelle élection avant le retour de Hildebrand, qui était alors en Allemagne. En présence de ce coup de main, celui-ci parvient à unir un moment l'impératrice Agnès et Godefroi le Barbu : il fait nommer pape l'évêque de Florence, Nicolas II. Godefroi, le chancelier impérial Guibert, archevêque de Ravenne, et Hildebrand se chargent de conduire à Rome le nouveau pontife et d'en chasser Benoît X (1059). Au cours de cette année, Hildebrand était devenu archidiacre de l'Église romaine.

Pour tenir en bride les barons romains, il fallait avoir sous la main des alliés prompts à agir. Hildebrand alla traiter avec les Normands; ils s'engagèrent à défendre le pape. Dès le mois de février on les trouve occupés à combattre les partisans de Benoît X. Au mois de juin, Nicolas II se rend dans le sud de

l'Italie; il tient un concile à Melfi, accorde à Robert Guiscard, avec le titre de duc de Calabre, la Pouille et éventuellement la Sicile; en retour, Robert jure d'être l'allié fidèle de l'Église romaine.

N'était-il pas temps de changer le système des élections pontificales, dont une fois de plus on venait de voir les défauts, et de prévenir par une réforme décisive des troubles sans cesse renouvelés? Dès le mois d'avril 1059, dans un synode romain, Nicolas II promulguait un décret célèbre qui changeait dans son principe même la constitution de la papauté : « Armés de l'autorité de nos prédécesseurs et des autres saints pères, nous décrétons et nous statuons que, le pontife de l'Église romaine venant à mourir, les cardinaux-évêques traitent d'abord avec le plus grand soin de l'élection, qu'ils s'adjoignent ensuite les cardinaux-clercs, puis que le reste du clergé et le peuple soient appelés à donner leur consentement à la nouvelle élection. Pour couper court à toute tentative de vénalité, que les ecclésiastiques soient donc promoteurs de l'élection et que les autres les suivent. Si l'église (romaine) offre quelqu'un ayant les qualités requises, qu'ils le choisissent; sinon, qu'il soit pris dans une autre église. L'honneur et le respect dus à notre fils le roi Henri, actuellement roi et, si Dieu le veut, futur empereur, seront sauvegardés, comme nous le lui avons déjà accordé ainsi qu'à ses successeurs qui auront personnellement obtenu ce droit du siège apostolique. Si la perversité des hommes impies et méchants prévalait de telle sorte qu'il fût impossible de procéder à Rome à une élection pure, sincère et exempte de simonie, que les cardinaux-évêques s'adjoignent les clercs religieux et les laïques catholiques, même en petit nombre, et qu'ils aient le droit, d'accord avec le roi très invincible, d'élire le pontife du siège apostolique dans l'endroit qui leur paraîtra le plus propice... Anathème éternel et excommunication au téméraire qui ne tiendra pas compte de notre décret et qui essaiera dans sa présomption de subjuguer et de troubler l'église romaine!... Que dans cette vie et dans la vie future il éprouve la colère de Dieu tout-puissant et la fureur des apôtres Pierre et Paul dont il aura voulu perdre l'église! Que sa maison soit déserte, que

ses enfants deviennent orphelins, sa femme veuve, qu'ils soient bannis, lui et ses fils, obligés de mendier leur pain, chassés de leurs demeures! Que l'usurier s'abatte sur ses biens, que le fruit de ses labeurs soit pillé, que toute la terre combatte contre lui, que tous les éléments lui soient hostiles [1]! »

Cette hardie mesure eut pour conséquence d'amener une coalition des barons romains et des partisans des droits de l'empereur. En juillet 1061, lors de la mort de Nicolas II, le parti féodal s'avisa de conférer le patriciat au jeune Henri IV, avec le droit de choisir le pape. Guibert, archevêque de Ravenne et chancelier de Lombardie, dirigeait ce complot. Tandis que Hildebrand faisait élire par les cardinaux Alexandre II, sans même demander l'approbation impériale, de leur côté, à Bâle (oct. 1061), les évêques allemands et quelques évêques lombards créaient un anti-pape, Cadalus, évêque de Parme. Pierre Damien, l'allié de Hildebrand, a fait connaître dans sa *Disceptatio synodalis* les arguments qu'on s'opposait d'un camp à l'autre. Cadalus entra à Rome. Une véritable guerre s'engagea, où Alexandre II fut soutenu par les Normands; il finit par vaincre et, en 1064, au concile de Mantoue, grâce à l'influence de Hanno, l'archevêque de Cologne, la Germanie le reconnut pape.

II. — Grégoire VII et la réforme de l'Église.

L'élection de Grégoire VII. — Hildebrand triomphait; c'était lui qui créait les papes; aucune autorité dans l'Église n'était supérieure à la sienne. « Je vénère le pape, lui écrivait ironiquement Pierre Damien, mais toi je me prosterne pour t'adorer : tu le fais maître, mais il te fait dieu » :

Papam rite colo, sed te prostratus adoro,
Tu facis hunc dominum, te facit ipse deum.

1. Il existe de ce décret trois versions qui présentent des variantes dont quelques-unes importantes; on les trouvera publiées synoptiquement dans Hinschius, *Kirchenrecht*, t. I, p. 248. Voir aussi Scheffer-Boichorst, *Die Neuordnung der Papstwahl durch Nikolaus II*, et les deux textes reproduits dans Dœberl, *Monumenta Germaniæ selecta*, p. 11 et suiv.

Et, se plaignant de son énergie inflexible et rude, de son ambition, il l'appelait « son saint Satan ». Déjà la tyrannie de Hildebrand sur l'Église inquiétait celui qui avait avec le plus de passion réclamé des réformes. Pierre Damien mourut en 1072. L'année suivante, au mois d'avril, Hildebrand était élu pape; il prenait en main ce pouvoir pontifical que, depuis bien des années, il exerçait sous le nom d'autrui. Son élection n'eut pas lieu conformément au décret de 1059, dont il avait été l'inspirateur; le lendemain même de la mort d'Alexandre II, le peuple, réuni dans l'église de Saint-Jean de Latran, s'écrie : « Que Hildebrand soit notre évêque! » Le cardinal Hugues Le Blanc se tourne alors vers la foule : « Frères, dit-il, vous savez comment, depuis le temps de Léon IX, Hildebrand a élevé l'Église romaine et affranchi notre ville. Nous ne saurions trouver un pape qui soit meilleur ou qui même l'égale; il faut donc l'élire, lui qui, consacré dans notre église, y est connu de tous et y a fait ses preuves. » De toutes parts on répond : « Saint Pierre a choisi Grégoire pour pape! » On entraîne Hildebrand à l'église de Saint-Pierre-ès-Liens et on procède à son intronisation malgré sa résistance.

Ainsi s'ouvre ce pontificat qui, dans l'histoire religieuse et politique, marque le commencement d'une période nouvelle. Si, du milieu des événements dramatiques qui le remplissent, on cherche à en dégager les caractères généraux, deux faits essentiels le dominent : Grégoire VII a voulu réorganiser l'Église universelle en la soumettant à l'autorité absolue de la papauté; il a voulu l'affranchir de la société laïque et de l'influence des empereurs et des rois. Les deux parties de cette œuvre sont étroitement unies; il est utile cependant, pour introduire plus d'ordre dans cette étude, de les examiner l'une après l'autre.

La papauté et le gouvernement de l'Église. — Dans les premiers siècles de son existence, l'Église chrétienne présentait l'aspect de communautés dont les chefs étaient nommés par le suffrage des fidèles et qui étaient reliées entre elles par des relations continues. De bonne heure, au sein de cette organisation, s'était accusée la prééminence de l'Église romaine; elle avait

ses origines dans des causes à la fois religieuses et politiques [1]. Depuis le IVe siècle, toutes les circonstances avaient contribué à l'accroissement de ce pouvoir; si, au IXe et au Xe siècle, les désordres de la papauté, les entreprises des barons romains, l'intervention des empereurs l'avaient singulièrement affaibli dans la pratique, en théorie le pape restait le chef de la chrétienté. Néanmoins l'autorité du pape dans l'Église n'avait jamais été regardée comme absolue; elle trouvait autant de contrepoids dans diverses institutions : les conciles, les patriarches et métropolitains, les évêques.

Le rôle des conciles avait été considérable dans les temps d'organisation et de crise qu'avait traversés la société chrétienne au sortir des persécutions. Les conciles œcuméniques de Nicée, de Sardique, d'Éphèse, de Chalcédoine, etc., avaient travaillé à régler l'administration et la discipline ainsi qu'à fixer le dogme, bien qu'on eût vu plus d'une fois combien il était difficile de faire régner dans ces grandes assemblées l'esprit de paix et de concorde. Le pape ou ses représentants y occupaient la première place, les décisions du concile étaient soumises à son approbation, mais les membres discutaient librement. Peu à peu, l'autorité des conciles diminua; il n'y avait plus eu de concile œcuménique depuis 869; l'action des conciles régionaux et des synodes provinciaux n'était que relative et locale; ceux que le pape convoquait à Rome subissaient sa domination. C'était donc une institution qui avait perdu une grande partie de son ancienne vitalité et qu'un pape énergique pouvait plier à l'accomplissement de ses desseins.

Autrefois, au-dessous du pape, les patriarches d'Alexandrie, de Jérusalem, d'Antioche, et plus tard l'évêque de Constantinople, avaient occupé dans l'Église une place importante; mais parmi eux, trois, isolés maintenant au milieu des infidèles, conservaient à grand'peine une existence précaire et ne pouvaient plus songer à aucun rôle général. Quant aux évêques de Constantinople, ils avaient été souvent les adversaires acharnés de la papauté, mais l'indépendance leur manquait : placés à

1. Voir ci-dessus, t. I, chap. v.

côté de l'empereur d'Orient, sous le coup d'une déposition s'ils lui résistaient, ils étaient incapables d'exercer une action supérieure sur le monde chrétien. D'ailleurs, l'hostilité qui, depuis bien des siècles, existait entre l'Église d'Orient et l'Église d'Occident avait séparé leurs destinées; quand Hildebrand devint pape, le schisme était accompli (1054) [1].

En Occident, les métropolitains avaient joui d'une grande autorité et gouverné leurs évêques suffragants; mais, dès le IXe siècle, attaqués par la papauté et notamment par Nicolas Ier d'une part, de l'autre par les évêques, ils avaient perdu la plus grande partie de leurs prérogatives et de leur action. Les évêques enfin, loin de dominer la société et de la diriger, comme au IVe et au Ve siècle, étaient entrés de plus en plus dans l'organisation séculière et féodale. La plupart étaient devenus de riches seigneurs, préoccupés avant tout de leurs intérêts matériels; ils avaient pris l'esprit violent et les mœurs grossières des barons, et dépouillé presque complètement leur caractère spirituel. Leur conduite était souvent un objet de scandale pour toutes les âmes religieuses.

Donc, à l'intérieur de l'Église, aucun pouvoir n'était assez fort pour faire équilibre à la papauté le jour où elle revendiquerait le gouvernement absolu. En outre, elle avait l'avantage de trouver toute prête une armée formidable, recrutée dans la partie la plus pure et la plus vivante du clergé; tous ceux qui, depuis bien des années, réclamaient avec tant d'ardeur la réforme, devaient se grouper autour d'elle et accepter sa direction. En travaillant pour l'Église, la papauté travaillait pour elle-même. Leurs intérêts se confondaient dans l'esprit de Grégoire VII, et, si son ambition était grande, elle était sincèrement religieuse : « Je voudrais que tu saches, écrivait-il en janvier 1075 à l'abbé de Cluny, toutes les angoisses qui assiègent mon âme. Ton amour fraternel te ferait alors demander à Dieu que Jésus voulût bien me donner la main, à moi misérable, et me délivrer de mes peines. Voici déjà souvent que je lui demande de m'enlever la vie ou de me rendre utile à notre mère

1. Voir ci-dessous, chap. V.

la sainte Église, et cependant il ne m'a pas arraché à mes afflictions, et il ne m'a pas non plus permis de rendre à l'Église les services que je voudrais lui rendre. Une douleur profonde et une tristesse universelle m'étreignent, car l'Église d'Orient, poussée par le diable, s'est écartée de la foi catholique... Si je regarde du côté de l'ouest, du midi ou du nord, c'est à peine si je trouve quelques évêques dont l'élévation à l'épiscopat et la vie soient conformes aux lois de l'Église, qui gouvernent le peuple de Dieu avec amour, et non sous l'influence d'une ambition terrestre. Parmi les princes, je n'en connais pas qui préfèrent l'honneur de Dieu au leur et la justice au lucre... Si je n'espérais pas que ma vie changera, que je pourrai me rendre utile à l'Église, à aucun prix je ne resterais à Rome, que j'habite depuis vingt ans, Dieu m'en est témoin, malgré moi. »

Le choix des évêques. — De toutes les réformes que demandaient les esprits religieux, la première était celle de l'épiscopat. On verra plus loin comment Grégoire VII voulut l'arracher aux rois et aux princes, en supprimant l'investiture par les laïques. Pour atteindre son but, il eût même, au besoin, sacrifié les biens temporels; mieux valait, selon lui, y renoncer que faire acte de subordination aux puissances terrestres, et il préférait l'Église pauvre mais indépendante. Il fallait aussi réformer l'épiscopat dans ses membres, en les choisissant mieux. Les élections épiscopales n'existaient plus que de nom; le système des investitures laïques avait conduit à la vente des dignités ecclésiastiques, à la simonie. Grégoire VII combat les investitures laïques; mais, en ce qui concerne les élections, il ne tente pas une transformation radicale comme celle qu'il avait accomplie pour l'élection pontificale; après lui seulement, le choix des évêques sera attribué aux chapitres de chanoines, comme celui du pape a été attribué au collège des cardinaux. Le principe ancien de l'élection par le clergé et par le peuple subsiste donc; mais le pape exerce un droit de surveillance et d'approbation; quelquefois même il désigne les candidats ou casse les élections. Il envoie souvent des légats pour les diriger; il recommande aux fidèles de les écouter « avec une confiance

sans réserve ». Cette conception du rôle du pape entraînait, par un corollaire naturel, le droit de déposer les évêques indignes, Grégoire VII l'a formulé dans les *Dictatus*, et il l'a appliqué. D'ailleurs les papes l'exerçaient déjà avec le concours des synodes romains. Dès qu'avait commencé l'œuvre de réforme, Léon IX, dans un synode de 1049, avait prononcé la déposition de tous les évêques simoniaques; même il avait voulu y joindre celle de tous les prêtres ordonnés par eux : mesure excessive et à laquelle il dut renoncer.

La réforme des mœurs du clergé. — De bonne heure la tradition s'était établie, en Occident, que les clercs ne devaient point se marier, que ceux qui s'étaient mariés avant leur ordination devaient rompre tout commerce charnel avec leurs femmes. Mais, comme le clergé se recrutait souvent en dehors de toute préoccupation religieuse, une effroyable corruption y avait pénétré. Il faut lire, pour s'en faire une idée, les actes des conciles et des synodes du x[e] et du xi[e] siècle, les *Præloquia* de Ratherius de Vérone, les écrits de Pierre Damien et notamment le *Liber Gomorrhianus*, qu'il adressa à Léon IX. Ceux qui s'abstenaient des plus honteux désordres du moins se mariaient. Au vu de tous, des évêques prenaient femme (c'était l'*episcopissa*), ils avaient des enfants, et leur clergé les imitait.

Si les papes dont Hildebrand fut le conseiller, si lui-même ont lutté avec tant d'énergie pour imposer le célibat ecclésiastique, il ne faudrait pas croire qu'ils se soient inspirés de préoccupations exclusivement ascétiques. Avant tout ils combattent la cupidité des biens terrestres, l'invasion de l'esprit féodal. Souvent une pensée de lucre décide ces unions : sous l'empire des idées de famille, les charges ecclésiastiques se transforment en biens, en bénéfices, qu'on cherche à transmettre à ses enfants. Auprès de l'évêque et du prêtre, que deviendrait l'autorité du pape, telle que veut l'établir Grégoire VII, si elle est sans cesse menacée par l'action de la femme, par les préoccupations de l'amour paternel? « L'Église, écrivait-il, ne peut pas être affranchie de la servitude des laïques, si les clercs ne sont pas affranchis du mariage. »

De là cette prohibition du mariage si souvent répétée dans les

synodes de ce temps et dans les lettres de Grégoire VII. La lutte fut longue et, sur bien des points, la résistance acharnée. On peut citer comme exemple ce qui se passa à Milan, lorsque Hildebrand commençait son œuvre. Le mariage des prêtres, disait l'archevêque, était pour l'église de Milan un privilège qu'elle tenait de saint Ambroise, et un des chroniqueurs de ce temps, Landulf le Vieux, dans son *Historia Mediolanensis*, y trouvait la meilleure garantie des bonnes mœurs. Contre ce clergé simoniaque et marié s'éleva un prêtre, Anselme de Baggio, dont l'éloquence exerçait une grande influence sur le peuple. Il devint plus tard le pape Alexandre II. Uni à deux autres clercs, Ariald et Landulf, il attaque l'archevêque Guido lui-même, prêchant partout, dans les rues, sur les places publiques. La plèbe est avec eux : d'où le nom de *Patarins* ou déguenillés qu'on donne à leurs partisans. Milan est troublé par les émeutes et les combats; les Patarins poursuivent les clercs mariés, pillent leurs biens. La condamnation que prononce contre eux un synode convoqué par l'archevêque, l'appui que la noblesse prête au clergé ne les arrêtent pas. En 1059, Nicolas II envoie à Milan Pierre Damien pour rétablir la paix. Nous avons la relation de sa mission; on y voit que l'intervention pontificale donna à la lutte un caractère tout nouveau; les adversaires des réformes déclaraient « que l'église de saint Ambroise ne devait pas être soumise aux lois de Rome, que le pape n'avait pas de juridiction sur elle ». Pierre Damien fut menacé de mort, mais tint tête à l'orage. Sous Alexandre II les troubles recommencèrent. En 1066, l'archevêque Guido, attaqué dans l'église par les Patarins, fut laissé à demi mort; mais leur chef, Ariald, tombé entre les mains de ses ennemis, succomba à d'effroyables tortures. Bientôt on vit à Milan deux archevêques aux prises, l'un s'appuyant sur l'Allemagne, l'autre sur la papauté. En dehors de l'Italie, le célibat ecclésiastique soulève de pareilles émeutes. A Passau, en 1074, l'évêque Altmann veut faire observer à ses clercs, presque tous mariés, les décrétales de Grégoire VII à ce sujet. Ils déclarent « qu'ils ne peuvent ni ne veulent abandonner une tradition qui subsistait depuis longtemps et qui avait été tolérée par tous les anciens

évêques ». Comme Altmann, un jour de fête, réitère ses défenses du haut de la chaire, « tous les clercs se précipitent sur lui avec une telle furie qu'ils l'auraient coupé en morceaux, si les nobles et ses serviteurs ne l'avaient protégé ». A Paris, la même année, les évêques, les abbés et les clercs, réunis en synode, refusent d'obéir aux décrets de Grégoire VII sur le célibat : « Ce qu'il veut, disent-ils, est inacceptable et contraire à la raison. » Un abbé ayant parlé pour recommander l'obéissance au pape, les membres du synode « avec le secours des serviteurs du roi, chassèrent l'homme de Dieu, le battirent, lui crachèrent à la face, le maltraitèrent de toute façon ». A Cambrai, les chanoines déclarent qu'ils garderont les usages « qui ont été sagement établis par l'indulgence de leurs pères », et ils gagnent le peuple à leur cause. Ces émeutes furent impuissantes à briser la volonté de Grégoire VII, et le célibat ecclésiastique fut un des principes essentiels de l'Église réorganisée.

Les cardinaux et les légats. — Pour triompher de tant de résistances, pour faire sentir sur tous les points de la chrétienté l'influence pontificale, l'activité de Grégoire VII est son principal moyen de gouvernement. Sa pensée est toujours en éveil, son esprit toujours net, sa volonté toujours prompte. Sa correspondance, dont nous n'avons qu'une partie, le montre poursuivant à la fois, sans trouble, sans confusion, les affaires les plus diverses. Cependant il ne saurait suffire à cette tâche, et la cour romaine, *curia romana*, dont l'organisation était déjà compliquée, s'accroît et étend ses attributions. Le collège des cardinaux, auquel il a fait confier l'élection des papes, prend une importance extraordinaire. Toutes les églises avaient eu leurs clercs-cardinaux et il en était encore ainsi, au XIe siècle, dans un certain nombre de villes [1]. A Rome ils étaient attachés aux sept *titres* ou églises qui correspondaient à la division fort ancienne de la ville en sept régions ecclésiastiques. Aux cardinaux-prêtres et aux cardinaux-diacres s'ajoutèrent ensuite sept cardinaux-évêques : c'étaient ceux de la campagne romaine (d'où leur nom de *suburbicaires*) qui, d'après un synode

1. Ce ne fut même qu'une constitution de Pie V, en 1567, qui déclara que le titre de cardinal serait exclusivement réservé à l'église romaine.

romain de 769, devaient chaque semaine officier à tour de rôle dans l'église de Latran. Déjà, ce clergé privilégié avait une importance spéciale, puisque ce même synode avait cherché à établir que le pape devait toujours être choisi dans son sein. Le nombre des cardinaux a souvent varié au moyen âge; au XIIe siècle, pour lequel on a des indications plus précises, il se composa de sept cardinaux-évêques (Ostie, Porto, Santa-Rufina ou Silva Candida, Albano, Sabine, Tusculum, Palestrine), vingt-huit cardinaux-prêtres, dix-huit cardinaux-diacres. Le décret de 1059 leur avait confié en quelque sorte les destinées de la papauté. Grégoire VII fit d'eux ses conseillers et ses collaborateurs. Pierre Damien les appelle « les sénateurs spirituels de l'Église universelle, *spirituales universalis ecclesiæ senatores* ».

La cour romaine constitue l'administration centrale; mais il faut à la papauté dans les provinces du monde chrétien des lieutenants dévoués qui fassent partout sentir son action, contraignent à l'exécution de ses ordres et surveillent les évêques et les églises. L'institution n'est pas nouvelle; depuis le IVe siècle il est sans cesse question des légats pontificaux. Ils siègent au premier rang dans les conciles, convoquent, président des synodes régionaux. Ce sont tantôt des évêques, tantôt de simples prêtres de l'église romaine. Mais, avant Grégoire VII, les légats apparaissent plutôt comme des délégués extraordinaires; avec lui, ils deviennent un des organes essentiels du gouvernement de l'Église. Ils vont partout, se mêlent de tout, déposent les évêques, réforment la discipline, luttent contre les princes. Leur mission, en général, ne se restreint pas à une affaire déterminée : ils représentent l'autorité pontificale dans sa plénitude. En 1077, Grégoire VII écrit aux habitants de la Narbonnaise, de la Gascogne et de l'Espagne, en leur envoyant comme légat l'évêque Amatus : « Nous vous ordonnons, par notre autorité apostolique, de le recevoir comme vous nous recevriez nous-même ou plutôt comme vous recevriez saint Pierre, de lui obéir en toutes choses, d'écouter ses paroles comme les oracles de notre voix même. » « Le légat du pape, dit-il dans les *Dictatus*, même s'il est d'ordre inférieur, a le pas sur tous les évêques dans les conciles, et il peut prononcer contre eux une sen-

tence de déposition. » C'est qu'en effet il les choisit à sa guise, sans tenir compte de la hiérarchie, et souvent un simple moine fera la loi aux évêques. L'archevêque de Reims, Manassès, en 1078, demande au moins que le pape ne désigne que des clercs romains; mais Grégoire VII refuse, s'appuyant sur la tradition, d'apporter aucune restriction à la liberté de son choix. Aussi la mission des légats est-elle difficile, dangereuse même. Grégoire VII oblige les évêques à jurer qu'ils les respecteront : « Je traiterai le légat romain avec honneur à l'aller et au retour et je l'aiderai quand cela sera nécessaire. » Doivent-ils se rendre en Allemagne? L'anathème est prononcé contre « ceux qui, par des intrigues ou des violences, les empêcheraient de travailler au rétablissement de la concorde dans le royaume ». En France, l'évêque de Màcon n'a pas obéi à l'évêque d'Albano, légat du pape. Grégoire VII l'en blâme : « Même si le légat avait voulu t'imposer quelque mesure irréfléchie, ce que nous ne croyons pas, tu aurais dû le supporter par respect pour le siège apostolique. » Mais, s'il confie à ses légats des pouvoirs étendus, il leur recommande la modération, il revise leurs sentences, en un mot il surveille à son tour ceux qu'il charge de surveiller la société chrétienne.

Grégoire VII n'a porté en apparence aucune atteinte à l'institution des conciles et des synodes : il y voit même un des instruments les plus sûrs de sa politique. Les synodes romains sont fréquents sous les pontificats pendant lesquels il dirige l'Église. On y condamne le clergé simoniaque et «concubinaire » ; quelquefois on s'y occupe du dogme. En 1059, sous Nicolas II, un synode romain condamne Bérenger, qui, dans une lutte célèbre contre Lanfranc, a rejeté la présence réelle et ne veut voir dans l'Eucharistie qu'un symbole. Hildebrand avait déjà eu à s'occuper de cette controverse, lors d'un voyage en France et d'un concile tenu à Tours. Devenu pape, il multiplie ces assemblées; souvent il en tient une chaque année au commencement du carême, parfois une autre à la Toussaint. Il désire que l'assistance y soit nombreuse; il profite de ces réunions pour donner plus de solennité à ses déclarations et à ses actes. Mais, à vrai dire, lui seul y est en scène, dirige,

décide; les évêques qui l'y entourent sont là, non point pour délibérer, mais pour écouter le pape, pour s'inspirer de sa politique, recevoir ses instructions.

Les revenus du Saint-Siège. — On ne gouverne point sans argent : Grégoire VII a donc dû se préoccuper d'accroître les ressources financières de la papauté et de les bien administrer. Depuis longtemps saint Pierre possède de nombreuses terres, des patrimoines. Le pape, son représentant, en cède la jouissance moyennant une redevance, un *cens*. En outre, de même que les petits propriétaires se recommandaient, eux et leurs biens, à de puissants seigneurs, depuis le IXe siècle surtout bien des églises, bien des monastères ont eu l'idée de se recommander à saint Pierre, c'est-à-dire de se placer sous le patronage de la papauté. Par cet acte l'Apôtre devient souvent le propriétaire éminent des terres de l'église, du monastère, mais il n'en a ni la jouissance, ni la libre disposition. Toutefois, affranchi de toute puissance humaine, défendu contre toute attaque par l'anathème apostolique, le monastère (ou l'église) reconnaît cette protection par le paiement d'un cens annuel. Il arrive encore que le patronage se restreint à une simple protection, qui n'implique aucune propriété, mais qui comporte la redevance : c'est souvent le cas en Allemagne. Sous ces formes diverses cette pratique s'est répandue en France, en Bourgogne, en Germanie, en Italie. Grégoire VII fortifia cette institution : d'une part il y voyait un moyen d'étendre son autorité, de diminuer l'action des évêques sur les monastères pour les soumettre plus directement au Saint-Siège; d'autre part il y trouvait une source féconde de revenus.

Ce n'étaient point seulement des établissements ecclésiastiques, mais des villes, des seigneurs, jusqu'à des rois, qui figuraient parmi les censiers de l'église romaine. En 1085, Pierre, comte de Substantion et de Melgueil, cède toutes ses terres en pleine propriété à Grégoire VII et à ses successeurs, pour les recevoir ensuite à titre d'usufruit, moyennant un cens annuel d'une once d'or. L'usufruit n'est du reste pas viager, mais les héritiers de ce Pierre seront tenus de payer la même redevance. Le pape devient ainsi, comme on l'a remarqué avec

justesse, « un véritable suzerain à qui l'on doit l'hommage et le cens », et le domaine qui lui est cédé prend les caractères d'un fief. En 1059, Robert Guiscard a fait hommage au Saint-Siège de ses possessions dans le sud de l'Italie, de ses futures conquêtes en Sicile, et il a promis de payer chaque année une rente de douze deniers par paire de bœufs. Au milieu du xi[e] siècle, Ramire, roi d'Aragon, a offert ses États à saint Pierre moyennant un cens annuel. Grégoire VII d'ailleurs, se fondant sans doute sur la Fausse Donation de Constantin, estime que l'Espagne entière est propriété de saint Pierre. A la même époque les rois de Pologne, de Danemark, d'Angleterre, le duc de Bohême étaient au nombre des censiers du Saint-Siège. Démétrius, duc de Croatie et de Dalmatie, couronné roi par un légat pontifical en 1076, promet de payer chaque année deux cents besants. Ces redevances sont connues sous le nom de *Denier de saint Pierre.*

A ces ressources s'en joignaient d'autres; toutes étaient centralisées au Palais du Latran, dans la *camera* pontificale. Au temps de son archidiaconat, Hildebrand avait été « économe de l'église romaine » et il avait cherché à réorganiser l'administration financière, à faire rentrer régulièrement les redevances. Devenu pape, il continue à s'en occuper. Pour chaque censier, un personnage ecclésiastique de la région est chargé de la perception.

Le droit canonique. — A ce gouvernement il faut aussi un code. Il existait avant Grégoire VII : il comprenait les canons des conciles, les décrétales des papes. Ces matériaux, falsifiés, mêlés à des pièces apocryphes, avaient formé au ix[e] siècle le célèbre recueil des Fausses Décrétales, dont l'origine et le but ont été l'objet de tant de discussions et qui, d'après les recherches les plus récentes, semble avoir été fabriqué dans l'église du Mans. Grégoire VII s'en sert, comme ses contemporains, et on n'a aucune raison de croire qu'il en suspectât l'authenticité, mais il voulait un recueil qui fût mieux modelé sur sa politique. D'après une note qui se trouve dans un manuscrit du xiii[e] siècle, ce serait sur son ordre qu'Anselme de Lucques composa sa *Collectio Canonum* en 13 livres, qui ne date, il est vrai, que

de 1087. Les matières y sont disposées de façon à bien mettre en relief le pouvoir absolu du pape dans l'Église : les deux premiers livres traitent « de la primauté et de l'excellence de l'église romaine et de la liberté d'en appeler à elle ». Ce fut aussi sous le pontificat de Grégoire VII que Deusdedit, nommé cardinal par lui, prépara sa *Collectio Canonum*, qu'il dédia à Victor III. Ainsi qu'il le dit dans sa préface, il écrit « afin de faire connaître à ceux qui l'ignorent le privilège d'autorité de l'église romaine, par lequel elle domine tout le monde chrétien ». Et il n'hésite pas à déclarer que les pères de Nicée « ont établi que les conciles ne devaient pas se tenir, que les évêques ne devaient pas être condamnés sans l'avis du pape, que toutes les affaires importantes devaient être déférées à son jugement ». Si les rédacteurs de ces collections ne forgent pas en entier de nouvelles pièces, ils se servent de celles qui ont été fabriquées avant eux, et çà et là un mot substitué à un autre change une proposition, transfère au pape l'autorité qui était attribuée aux conciles. Grégoire VII lui-même interprète les textes avec une singulière liberté, afin de les plier à ses théories. Il est juste d'ajouter que ses adversaires en faisaient autant.

C'est ainsi que Grégoire VII s'est efforcé de fonder dans l'Église ce qu'on peut appeler la monarchie absolue. Pour y arriver il n'a point affecté de la bouleverser : il s'est donné comme le représentant des anciennes traditions. Il n'a créé aucune institution nouvelle, ainsi qu'il le déclare volontiers, mais il a rattaché directement à lui toutes celles qui existaient, il les a marquées de l'empreinte pontificale. Désormais la vie locale des églises s'efface; les évêques ne doivent plus être que les serviteurs dociles de Rome et les fonctionnaires d'une administration centrale qui entend tout régler, tout gouverner elle-même. On verra quelles furent pour l'Église les conséquences d'une telle transformation, mais on doit reconnaître la grandeur de l'entreprise. Grégoire VII du reste était sincère, et sa politique, qui poursuivait l'unité de pouvoir dans la société chrétienne, s'accordait avec les conceptions du moyen âge.

III. — Grégoire VII et Henri IV.

Début de la querelle des investitures. — Pour que le pape fût maître de l'Église, il fallait que celle-ci fût dégagée de tous les liens qui impliquaient quelque sujétion à l'égard de la société temporelle : nul pouvoir ne devait y intervenir à côté du sien. Cette indépendance que revendiquait Grégoire VII devait fatalement provoquer la lutte avec l'empereur et les rois : les évêques ne pouvaient devenir les instruments du pape que s'ils cessaient d'être les créatures des princes.

Au moment où la guerre va s'engager entre la papauté et la royauté germanique, la situation de l'Allemagne favorise les projets de Grégoire VII. Enlevé à sa mère par Hanno, archevêque de Cologne, en 1062, Henri IV subit le gouvernement des évêques, qui se disputent le pouvoir, mais ne savent guère l'exercer et le rendent impopulaire. Le rival le plus puissant de Hanno est Adalbert, l'archevêque de Brême, qui avait énergiquement travaillé à relever le christianisme dans les régions du nord, et qui, sous Henri III, avait même refusé la papauté. Il parvint pendant quelques années à accaparer le jeune prince; mais l'aristocratie laïque et ecclésiastique coalisée contre lui le força, à la diète de Tribur (1066), à abandonner le pouvoir. Quand Henri IV atteint sa majorité (mars 1065), personne ne s'était préoccupé de le préparer à régner. Il est intelligent, mais violent, emporté, de mœurs irrégulières. En 1069, il rappelle Adalbert de Brême. Les projets de Henri inquiètent la Saxe, toujours jalouse de son indépendance, toujours prête à la croire menacée. Déjà des hostilités avaient eu lieu, lorsqu'Adalbert mourut (mars 1072). L'arrogance de Henri achève d'exaspérer les Saxons, le peuple comme les nobles; en 1073, Otto de Nordheim, duc de Bavière, Saxon de naissance, soulève ce pays et la Thuringe. On parle d'élire un nouveau roi, Rodolphe de Souabe. Un moment Henri parut perdu. De là une lutte qui devait reprendre plusieurs fois et permettre au pape de combattre Henri IV en Allemagne même.

C'était à ce moment que Grégoire VII devenait pape. Élu sans la participation du roi de Germanie, il lui notifia ce qui s'était passé, lui demanda, semble-t-il, de le confirmer. Les évêques lombards et allemands voulaient que Henri IV déclarât l'élection irrégulière; il n'osa pas, et la consécration eut lieu le 30 juin. La situation de Grégoire VII paraît alors aussi forte que celle de Henri IV est critique. Dans le sud de l'Italie, le Normand Richard de Capoue lui promet son alliance envers et contre tous; dans le nord, Béatrice a marié Mathilde, sa fille du premier lit, au fils du premier lit de son second mari, et la grande comtesse Mathilde, dont les domaines s'étendent en Toscane, sur le golfe de Gênes, dans le bassin inférieur du Pô, va devenir l'auxiliaire passionnée, infatigable du pape. Partout, dans le monde chrétien, le parti de la réforme s'agite et travaille sous la direction de Grégoire VII; partout on se soulève contre les prêtres qui achètent aux princes laïques les dignités religieuses, qui en reçoivent non seulement l'investiture des bénéfices attachés aux évêchés, aux abbayes, mais l'investiture ecclésiastique par la crosse et l'anneau.

Entre le pape et le roi une rupture est inévitable. A peine arrivé au pontificat, avant même d'être consacré, Grégoire VII, dans plusieurs lettres, déclarait qu'il n'avait aucune haine contre Henri, mais qu'il était prêt à combattre pour la liberté de l'Église. Il écrit à Béatrice et à Mathilde qu'il enverra au roi des légats pour le rappeler « à l'amour de l'église romaine »; mais, ajoute-t-il, « s'il ne nous écoute pas, il vaut mieux pour nous que, défendant la vérité, nous lui résistions dans l'intérêt de son salut jusqu'à répandre notre sang plutôt que de nous perdre avec lui en nous faisant complice de son iniquité ». Le roi avait d'abord paru céder : « Le sacerdoce et la royauté, écrivait-il au pape avant la fin de septembre 1073, ont besoin pour subsister, régulièrement administrés dans le Christ, d'un secours réciproque. » Il avouait « qu'il n'avait pas toujours, comme il l'aurait dû, respecté le droit et l'honneur légitimes du sacerdoce, mais que, touché par la grâce divine et faisant retour sur lui-même, il confessait ses anciens péchés à la très indulgente paternité du pape ». Il était question

d'une entrevue, d'un grand concile allemand où l'on se serait occupé de la réforme de l'Église.

La révolte des Saxons contraignait Henri IV à temporiser; mais d'autre part il devait se préoccuper de l'attitude des évêques allemands qui ne voulaient point se prêter à l'intervention du pape dans le gouvernement de leurs églises. De son côté Grégoire VII n'entendait pas se payer de promesses vagues. Dans un synode romain du mois de février 1075, il promulgue le décret suivant : « Si quelqu'un désormais reçoit de la main de quelque personne laïque un évêché ou une abbaye, qu'il ne soit pas considéré comme évêque, et qu'en outre la grâce de saint Pierre et l'entrée de l'église lui soient interdites. Si un empereur, un roi, un duc, un marquis, un comte, une puissance ou une personne laïque, a la présomption de donner l'investiture des évêchés ou de quelque dignité ecclésiastique, qu'il se sache frappé d'excommunication. »

A ce moment la situation venait de se modifier en faveur de Henri. Après avoir été obligé, en février 1074, de signer avec les Saxons un traité humiliant qu'eux-mêmes avaient violé, au mois de juin 1075 il put réunir une forte armée. Il remporta à Hohenburg sur l'Unstrut une éclatante victoire; en automne, la Saxe était pacifiée : les chefs de l'insurrection avaient fait leur soumission. A Milan, les Patarins, dont le chef, Erlembald, s'était rendu maître de la ville, étaient vaincus par leurs adversaires (mai 1075), qui se plaçaient sous la protection du roi. L'ancien parti de l'antipape Cadalus relevait la tête. A Rome même, le clergé, mécontent des réformes de Grégoire, s'alliait avec les barons et avec l'archevêque-chancelier Guibert, qui représentait les intérêts de Henri. Fort de ces circonstances, le roi envoie en Italie le comte Eberhard de Nellenburg négocier avec les ennemis du pape; il cherche, mais en vain, à détacher de lui les Normands; pour affirmer son droit d'investiture, il nomme un nouvel évêque à Milan; il accorde à des clercs allemands les évêchés de Spolète et de Fermo, qui appartiennent à la province ecclésiastique de Rome. A ces attaques Grégoire répond, le 8 décembre : il reproche au roi de démentir par ses actes des protestations de soumission

sans cesse renouvelées; il lui rappelle avec quel esprit de conciliation il s'est prêté à toutes les négociations; mais il le somme de cesser ses relations avec ceux que le Saint-Siège a excommuniés, de respecter la liberté de l'Église et les décisions du synode romain du mois de février. Cependant il se déclare prêt encore à traiter.

Tandis que les envoyés chargés de cette lettre gagnaient la cour allemande, où ils arrivèrent le 1er janvier, à Rome, aux fêtes de Noël, Grégoire VII faillit être victime d'un hardi coup de main. Il célébrait l'office à Sainte-Marie Majeure; le chef du parti féodal, Cencio, suivi d'un certain nombre de ses partisans, se jette sur lui, l'enlève tout sanglant et l'emprisonne dans sa maison fortifiée. Mais Rome se soulève et le délivre. Henri IV était-il complice de cet attentat? Rien ne le prouve; mais de son côté, après avoir reçu la lettre du pape, il prétendit que Grégoire VII avait menacé sa couronne et sa vie, qu'il l'avait cité à comparaître à Rome sous peine d'excommunication. Cette version, habilement répandue, a été accueillie par les chroniqueurs allemands contemporains, comme Lambert de Hersfeld, bien qu'elle ne paraisse pas conforme aux termes mêmes de la missive pontificale. Puis, le 24 janvier 1076, un concile allemand convoqué par lui se réunit à Worms. Grégoire VII y est déclaré indigne du pontificat. A la suite de cette assemblée Henri lui écrit : « Henri, roi non par usurpation mais par la volonté de Dieu, à Hildebrand, désormais non point pape, mais faux moine. Le Christ nous a appelé à la royauté, tandis qu'il ne t'a point appelé au sacerdoce... Tu m'as attaqué, moi qui suis consacré comme roi et qui, suivant la tradition des Pères, ne puis être jugé que par Dieu seul et n'être déposé pour aucun autre crime sinon que j'abandonne la foi... Frappé d'anathème, condamné par le jugement de nos évêques et par le nôtre, descends, quitte la place que tu as usurpée. Que le siège de saint Pierre soit occupé par un autre qui ne cherche point à couvrir la violence sous le manteau de la religion et qui enseigne la saine doctrine de saint Pierre. Moi, Henri, roi par la grâce de Dieu, je te dis avec tous nos évêques : Descends! descends! »

Cette lettre fut remise au pape par un clerc de Parme, Roland, le 22 février, au milieu d'un grand synode réuni dans l'église de Latran. A cette déclaration de guerre Grégoire VII réplique en frappant de l'excommunication majeure le roi et ses adhérents et, s'arrogeant le droit de disposer des couronnes, il le dépose : « Bienheureux Pierre, s'écrie-t-il, prince des apôtres, écoute, je t'en prie, ton serviteur que tu as nourri dès l'enfance, que tu as délivré jusqu'à ce jour de la main des méchants dont ma fidélité pour toi m'a attiré la haine. Tu m'es témoin, avec la Mère de Dieu, avec le bienheureux Paul entre tous les saints, que l'Église romaine m'a appelé malgré moi à la gouverner... Comme ton représentant j'ai reçu de Dieu le pouvoir de lier et délier dans le ciel et sur la terre. Plein de cette conviction, pour l'honneur et la défense de ton Église, au nom du Dieu tout-puissant, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, par ton pouvoir et ton autorité, je nie au roi Henri, qui s'est insurgé avec un orgueil inouï contre ton Église, le gouvernement de l'Allemagne et de l'Italie; je délie tous les chrétiens du serment de fidélité qu'ils lui ont prêté ou qu'ils lui prêteront; je défends que personne ne le serve comme on sert un roi. »

Henri IV à Canossa. — De part et d'autre la guerre était déclarée. Pour la soutenir, il eût fallu que Henri pût compter sur les princes allemands; mais les plus puissants, Rodolphe de Souabe, Berthold de Carinthie, Welf de Bavière, qu'il avait mécontentés et tournés contre lui, s'entendaient avec le pape et avec son représentant fidèle en Germanie, Hermann, évêque de Metz. Il leur semblait que, par sa victoire sur la Saxe, Henri avait acquis une autorité trop grande, dangereuse pour leurs intérêts. Aussi, lorsque ce pays se souleva de nouveau, le roi se trouva isolé.

Dès le mois de septembre 1076, dans une lettre aux évêques, aux seigneurs, aux fidèles de Germanie, Grégoire VII exposait le plan qu'il entendait suivre. Si Henri voulait se soumettre, il devait donner des preuves de sa sincérité et traiter désormais l'Église « non comme une servante mais comme une souveraine »; s'il s'obstinait, c'était à eux de choisir un autre roi

que le pape confirmerait. En octobre 1076, les adversaires de Henri se réunirent à Tribur; les légats du pape étaient présents. Le roi, qui s'était établi près de là, à Oppenheim, essaya de traiter. Il promit de gouverner d'après les avis des princes, de leur laisser tout le pouvoir. Ceux-ci refusèrent de l'écouter tant qu'il ne se serait pas soumis au pape, qui, ajoutaient-ils, avait promis de venir en Allemagne et d'y réunir une grande assemblée afin de s'occuper de la situation du royaume et du roi. Si, avant le 22 février suivant, Henri n'avait pas obtenu l'absolution du pape, ils le regarderaient comme déchu : jusque-là il devait se retirer à Spire et renoncer provisoirement à l'exercice du pouvoir. Henri se soumit en apparence, afin de se donner le temps de chercher un moyen de lutter contre l'Allemagne révoltée.

Sa situation était terrible. Au mois de février 1077 un concile devait se tenir à Augsbourg, sous la présidence de Grégoire VII lui-même. Si ce projet se réalisait, Henri se sentait perdu; par la force ou par la ruse il fallait donc empêcher le pape de s'y rendre. En Allemagne il était sans action, mais on lui annonçait que l'Italie du nord était pour lui et l'attendait avec impatience. Tout à coup, dans les derniers jours de décembre, il abandonne Spire, accompagné de sa femme Bertha et de son jeune enfant Conrad; il traverse la Bourgogne, et, malgré un hiver d'une extrême rigueur, les neiges, les obstacles de tout genre, il franchit les Alpes par le col du mont Cenis, arrive à Pavie. Là se groupent autour de lui les évêques, les seigneurs lombards, ennemis ardents du pape.

Cependant Henri n'a point quitté l'Allemagne pour s'engager dans une lutte dont il craint les incertitudes. Avant tout il veut rompre l'alliance entre le pape et les princes allemands. Or le temps presse : Grégoire est parti de Rome; il est à Canossa, dans le château de la comtesse Mathilde, son alliée, ses ennemis disent sa maîtresse. Sur le désir du roi, Mathilde, qui était sa parente, Hugue, abbé de Cluny, qui était son parrain et qui accompagnait le pape, s'occupent de réconcilier les deux adversaires. Soudain, Henri se présente à Canossa. Grégoire, surpris, refuse de le recevoir. Quelles conditions voulait-

il lui imposer? Si à ce sujet les deux chroniqueurs principaux, Berthold de Reichenau et Lambert de Hersfeld, diffèrent, sur un point du moins ils s'accordent : pendant trois jours, du 25 au 27 janvier, le roi doit attendre dans la neige, en dehors de l'enceinte, les pieds nus, à jeun, que Grégoire fléchisse. Le quatrième jour enfin il est admis en sa présence; l'excommunication est levée; mais d'abord il a dû promettre, par un serment dont on a conservé le texte, de se réconcilier avec les évêques et les princes allemands avant un terme que fixerait le pape et d'après ses conseils, d'accorder à Grégoire la liberté de se rendre en Allemagne s'il le voulait. Le même jour, Grégoire écrivait à ses alliés pour leur annoncer ce qui s'était passé; après avoir dépeint l'humiliation du roi, « tous ceux qui nous entouraient, ajoutait-il, intercédant en sa faveur avec des prières et des larmes, s'étonnaient de l'extraordinaire dureté de notre âme; quelques-uns s'écriaient même que nous montrions non point la grave sévérité d'un pontife, mais la cruauté d'un tyran ».

D'après le récit de quelques chroniqueurs, Grégoire célébra la messe devant Henri. Quand l'hostie eut été consacrée, il se tourne vers lui : « Depuis longtemps, dit-il, j'ai reçu de toi et de tes partisans des lettres où l'on m'accusait de m'être élevé au pontificat par la simonie, d'avoir, avant et après, souillé ma vie par des crimes qui, selon les canons, me rendent indigne de la cléricature... Voici le corps du Christ, je vais communier : que Dieu tout-puissant, si je suis innocent, m'absolve du soupçon des crimes qu'on me reproche; si je suis coupable, qu'il me frappe d'une mort soudaine. » Et il invite à se soumettre à la même épreuve le roi qui, épouvanté, s'y dérobe. Il n'est pas sûr que cette anecdote dramatique soit vraie, mais beaucoup de contemporains la crurent telle et ils y virent la condamnation du roi par lui-même.

Telle fut la fameuse pénitence de Canossa; elle marque la plus éclatante victoire que la papauté ait jamais remportée sur le pouvoir temporel. Tant de fois asservie aux volontés impériales, elle s'est relevée par un énergique effort, elle a revendiqué, elle semble avoir ressaisi tout ensemble la domination des âmes et celle des corps. La conception de l'unité, si chère

aux esprits du moyen âge, paraît se réaliser en elle : le pontife romain domine cet empire idéal, composé de tant d'États divers, dont les frontières se confondent avec celles du christianisme même ; il le gouverne ; il prétend y disposer des couronnes comme des dignités de l'Église, et déposer les rois impies comme les évêques simoniaques.

Grégoire VII et les rois. — C'est à ce moment en effet, alors qu'il est à l'apogée de sa gloire et de sa puissance, qu'il faut l'étudier dans ses rapports avec les autres rois du monde chrétien. Sa politique est la même : ainsi qu'il le déclare dans un synode de 1080, il entend affranchir partout l'Église, enlever les investitures ecclésiastiques aux rois, aux ducs, aux marquis, aux comtes, aussi bien qu'à l'empereur. Au reste, pour cet esprit exclusif et absolu nul pouvoir n'est légitime en dehors de l'Église. Il l'a écrit, en 1081, dans une lettre à Hermann, évêque de Metz, qui est un des manifestes les plus intéressants et les plus développés de ses idées : « Qui donc ignore, dit-il, que le pouvoir des rois et des princes a été fondé par des hommes qui, ignorant Dieu, poussés par le diable, sont parvenus par l'arrogance, les rapines, la perfidie, les homicides, les crimes de tout genre, à dominer sur leurs semblables? » D'ordinaire, moins emporté par l'ardeur de la polémique, il reconnaît au pouvoir royal une origine divine, mais à la condition qu'il soit subordonné à l'Église.

Cette soumission qu'il réclame, il ne la rencontre pas en France. Là, comme en Allemagne, la royauté s'est emparée des élections épiscopales : elle vend les évêchés et les abbayes aux plus offrants, ou elle les donne à ses partisans. Sous Philippe Ier, contemporain de Grégoire VII, la simonie devient une institution publique, un revenu régulier du roi. Aussi entre le pape et lui les conflits sont fréquents. En 1073, Landry, élu évêque de Mâcon, est obligé d'acheter l'investiture royale. Grégoire écrit une lettre indignée et menaçante à Roclin, évêque de Châlons, un des conseillers du roi : « Parmi tous les princes de ce temps qui, par une cupidité perverse, ont vendu et dépouillé l'Église de Dieu, leur mère, qui ont foulé aux pieds et réduit à une subjection servile celle à qui ils devaient, d'après l'ordre

du Seigneur, honneur et respect, nous savons, grâce à des renseignements certains, que Philippe, roi des Francs, a opprimé les églises des Gaules de telle sorte qu'il a dépassé tous les autres par ses détestables forfaits... Il faudra que, renonçant au gain honteux de la simonie, il permette qu'on élève au sacerdoce des personnes qui en soient dignes, ou que les Français, frappés du glaive d'un anathème général, refusent désormais de lui obéir, à moins qu'ils ne préfèrent rejeter la foi chrétienne. » La même année, un synode réuni à Paris refusa d'accepter les décrets du pape contre le mariage des clercs. D'autre part, des marchands italiens et de divers pays, venus en France, avaient été rançonnés par le roi. Grégoire, dans des lettres à l'archevêque de Reims, Manassès, en septembre et décembre 1074, réitéra ses menaces; il dépeignait la France comme désolée par les crimes de tout genre et il en rendait responsable Philippe, « qu'il faut appeler non pas roi mais tyran, qui souille sa vie par les désordres et les forfaits, qui, incapable de régner, non seulement ne détourne pas son peuple du crime par son manque d'autorité, mais l'y pousse par l'exemple de sa conduite et de ses passions ». Il le traitait de « loup rapace », et il sommait les évêques et les hauts seigneurs de lui reprocher ses iniquités et de l'exhorter à s'amender. « S'il s'y refuse, écrivait-il en novembre à Guillaume, comte de Poitiers, nous le retrancherons dans un synode romain du corps et de la communion de la sainte Église, lui et quiconque lui témoignerait l'honneur et l'obéissance dus à un roi; et chaque jour, sur l'autel de saint Pierre, cette excommunication sera confirmée. »

On ignore comment se termina ce violent conflit. On peut conclure d'une lettre de Grégoire VII au roi, en décembre 1080, que Philippe Ier le calma par des excuses et des promesses qui sans doute ne changèrent guère sa conduite. La querelle des investitures n'eut point en France le même caractère ni les mêmes conséquences qu'en Allemagne. Le roi capétien, quelque inique que fût aux yeux de Grégoire VII son intervention dans les affaires de l'Église, n'était point pour lui un rival comparable au roi de Germanie. Du côté de l'Empire la papauté n'avait pas seulement à défendre la liberté de l'Église : qu'elle se

l'avouât ou non, elle était poussée à prendre sa revanche des humiliations subies; elle avait aussi à sauvegarder son indépendance politique en Italie. Du côté de la France, le temps n'était pas encore arrivé où la royauté saurait tenir en échec, puis asservir la puissance pontificale : Grégoire VII ne pouvait prévoir de tels dangers. Aurait-il d'ailleurs trouvé les moyens de combattre Philippe I[er] dans son royaume, comme il combattit Henri IV en Allemagne? Quoi qu'il en soit, la majorité de l'épiscopat français était favorable au roi. Même des esprits éclairés et sages ne pouvaient comprendre l'importance qu'attachait le pape à la forme des investitures : « Qu'importe, écrivait Yve de Chartres à un légat du pape, Hugue de Die, que la concession de l'évêché se fasse par la main, par un signe de tête, par un mot ou par la remise de la crosse? L'important c'est que les rois n'entendent conférer rien du spirituel. »

Si Philippe I[er] n'était point disposé à céder à la papauté lorsque, selon l'expression d'un chroniqueur, « elle voulait lui enlever les évêchés de son royaume », il n'entendait pas non plus la laisser s'immiscer dans sa politique lorsque Grégoire VII prétendait l'empêcher de lutter contre le nouveau roi d'Angleterre, Guillaume le Conquérant, le protégé du Saint-Siège. Quand Guillaume, revendiquant l'Angleterre, accusa Harold de parjure, il avait proposé de prendre le pape pour arbitre. Ce fut alors Hildebrand qui défendit sa cause[1] : « Tu n'as pas oublié, lui écrivait-il en 1080, que, avant de parvenir au pontificat suprême, j'ai fait preuve à ton égard d'une affection sincère. Tu te souviens combien je me suis employé pour toi, quelle peine j'ai prise pour t'aider à conquérir ta couronne. Ces efforts me firent mal voir de quelques-uns de mes frères (les cardinaux); ils me reprochaient de favoriser une expédition qui allait entraîner la mort de tant de personnes. » Et il ajoutait que, s'il l'avait fait, c'était avec la conviction que Guillaume se montrerait serviteur dévoué de l'Église. Alexandre II excommunia Harold; il envoya au duc normand un étendard sacré et une relique de saint Pierre; Guillaume victorieux

1. Voir ci-dessus, t. I, chap. XII, p. 613.

témoigna sa reconnaissance par de riches présents. Au début du pontificat de Grégoire VII, des lettres échangées entre lui et Guillaume montrent que leurs rapports d'alliance subsistent; mais, quand Grégoire VII prétendit exiger un acte de soumission solennel au Saint-Siège (entre 1078 et 1080), le roi normand s'y refusa. Il voulait bien payer à Rome le denier de saint Pierre, il n'entendait pas se reconnaître vassal : « Je n'ai jamais voulu faire acte de soumission, écrit-il, et je ne le veux pas. » Dès lors il s'attache à entraver l'action directe du pape sur le clergé anglais. « Il s'opposait, dit un chroniqueur, à ce que, dans ses États, quelqu'un se permît de reconnaître pour le seigneur apostolique le pontife légitime de la ville de Rome avant que lui-même ne l'eût reconnu, ou que l'on reçût ses lettres avant qu'elles ne lui eussent d'abord été montrées. » Plus tard Grégoire VII lui écrit de nouveau en termes conciliants, mais, dans la lutte entre le pape et l'empereur, Guillaume reste neutre.

Les Normands du sud de l'Italie ne sont pas non plus toujours dociles aux conseils du pape. On sait comment, en 1016, quarante pèlerins normands, revenant de Terre-Sainte et passant par Salerne, avaient aidé le duc Guaimar à repousser les Sarrasins. On les récompense; de retour chez eux ils racontent à leurs compatriotes les richesses du pays, les belles et profitables aventures qu'on y peut trouver au milieu des luttes des Byzantins, des Lombards, des Arabes; bientôt l'Italie méridionale se remplit de Normands qui viennent chercher fortune. Ces mercenaires sont prêts à servir qui les paie, sauf les Arabes, et, comme ils se battent bien, c'est à qui les engagera. Vers 1040, les trois fils de Tancrède de Hauteville, Guillaume Bras de fer, Drogo et Humfroi, soulèvent la Pouille, battent les Grecs et, en 1043, à Melfi, se partagent le pays. Guillaume Bras de fer prend le titre de « comte des Normands de la Pouille ». Vainqueurs de Léon IX, qui a voulu les chasser d'Italie, ils lui ont arraché sa bénédiction; en 1059, ils sont devenus les alliés et les vassaux de la papauté. Leur chef est maintenant Robert Guiscard ou l'Avisé, le jeune fils de Tancrède de Hauteville; vers 1047, il est venu rejoindre ses aînés;

en 1057, il est devenu comte de Pouille. Il a pour auxiliaire le dernier des fils de Tancrède, Roger, qui, vers cette époque, arrive à son tour prendre sa part de la conquête.

Aux confins du monde chrétien, en Espagne, où la lutte continue entre les chrétiens et les Sarrasins, Grégoire VII travaille à faire pénétrer l'influence de la papauté. Il y envoie des légats chargés de poursuivre la réforme de l'Église ; il félicite Sancho, roi d'Aragon, d'avoir accepté la liturgie romaine; il exhorte Alphonse, roi de Léon, Sancho, roi de Castille, à suivre cet exemple; mais en même temps il veut étendre sur ce pays la souveraineté temporelle du Saint-Siège. Le comte de Roucy reçoit comme fief du Saint-Siège, en retour d'une redevance annuelle, tout le pays qu'il conquerra sur les Arabes. A peine élu, dès le mois d'avril 1073, Grégoire VII écrit aux seigneurs qui vont chercher fortune en Espagne : « Vous ne devez pas ignorer que le royaume d'Espagne a appartenu de toute antiquité à saint Pierre et que, maintenant encore, bien qu'il soit depuis longtemps occupé par les païens, il ne peut légitimement appartenir qu'au siège apostolique. » Et, leur annonçant la concession faite au comte de Roucy, il leur défend d'entrer en Espagne si ce n'est pour se joindre à ce dernier et à la condition de reconnaître les droits de saint Pierre.

A l'autre extrémité de l'Europe, il intervient dans les démêlés entre le duc de Bohême, Vratislav, et son frère Jaromir. En Hongrie, il blâme le roi Salomon, qui lutte avec son rival Geiza II, d'avoir recherché l'alliance de Henri IV et de s'être reconnu son vassal : « Le royaume de Hongrie, lui écrit-il en 1074, appartient au Saint-Siège. Le roi Étienne l'a offert au bienheureux Pierre avec tous ses droits et tout son pouvoir. Lorsque l'empereur Henri, de pieuse mémoire, l'a conquis pour l'honneur de saint Pierre, il a envoyé à Rome, au tombeau de l'Apôtre, les insignes royaux. » La Dalmatie s'était placée sous la dépendance de l'Empire grec : Grégoire VII y envoie des légats qui l'en détachent, et le roi croate Zvonimir jure obéissance au pape (1076). En Pologne, le pape excommunie Boleslav II, coupable du meurtre de Stanislas, évêque de Cracovie. En Russie, il accorde le pouvoir de gouverner « du droit de saint Pierre »

à Isiaslav, prétendant au trône de Kiev, qui se reconnaît fidèle du Saint-Siège.

Ainsi, dans toute l'Europe, Grégoire VII prétend agir tout à la fois en chef spirituel et en souverain. Il semble même qu'il ait songé à reculer les bornes de cet empire chrétien qu'il soumettait avec tant d'énergie à son gouvernement. Les Turcs Seljoukides avaient battu, en 1071, l'empereur grec Romain Diogène, à Manzikert en Asie [1]; son successeur, Michel VII Doucas, avait engagé des négociations avec le pape; sans doute il implora des secours. Dans six lettres, toutes datées de 1074, Grégoire VII parle de secourir Constantinople; il annonce même à Henri IV, au mois de décembre, qu'il est prêt à partir pour soutenir les Grecs et délivrer le Saint-Sépulcre; il fait appel à tous ceux qui voudraient défendre la foi.

La plupart des historiens ont reconnu dans ces documents un projet précis de croisade. Tel n'est pas cependant l'avis des deux savants contemporains qui se sont occupés avec le plus d'érudition et de critique de cette question, de Sybel et Riant. Ils n'y voient que « le passage d'une idée fugitive », non le plan réfléchi d'une expédition destinée à délivrer les lieux-saints. A quelque solution qu'on s'arrête, du moins ne saurait-on nier que Grégoire VII se soit préoccupé des destinées de l'Orient chrétien. Poursuivre la réconciliation religieuse avec l'Empire grec, lui prêter des forces nouvelles dans sa lutte contre les Turcs, c'était assurément une politique plus sage que celle dont s'inspirèrent dans la suite les chefs de la plupart des croisades.

Nouveaux démêlés de Grégoire VII et Henri IV. — Henri IV s'était courbé à Canossa sous la main du pape, mais cette dure pénitence ne lui avait valu en retour aucun des avantages qu'il en espérait. Fidèle à son alliance avec les princes allemands, Grégoire VII s'était refusé à traiter sans eux. D'autre part, les adversaires du pape dans l'Italie du nord étaient indignés de la conduite du roi : ils y voyaient une trahison. D'après Lambert de Hersfeld, ils voulaient qu'il abdiquât, que son fils,

1. Voir ci-dessus, t. I, chap. XIII, p. 683.

bien que mineur, fût nommé roi. Ils l'auraient conduit à Rome; ils auraient procédé à l'élection d'un nouveau pape, annulé les actes de Grégoire VII. Henri IV, pour les rattacher à sa cause, dut se montrer disposé à reprendre la lutte. Les ducs Rodolphe, Berthold, Welf, les archevêques de Mayence, de Wurtzbourg, de Metz s'étaient réunis à Forchheim, en février 1077. Sommé par le pape de s'y rendre, le roi prétexta qu'il était retenu en Italie.

Ce fut alors qu'au mois de mars, à cette même assemblée, les alliés de Grégoire VII élurent Rodolphe de Souabe; il reçut à Mayence l'onction royale. L'anti-roi devait, il est vrai, subir les conditions de ses partisans, qui n'entendaient point créer une nouvelle dynastie; contre le principe d'hérédité, invoqué par Henri IV, ils revendiquaient le principe d'élection. D'ailleurs, élu par des Saxons et des Souabes, il était loin de pouvoir compter sur l'Allemagne. Les villes de la région rhénane, où il voulut entrer, étaient contre lui : à Mayence, il fut mal accueilli; Worms refusa de le recevoir; ses partisans même l'abandonnaient. Au contraire Henri avait repris des forces dans l'Italie du nord. Quand il reparut en Allemagne, il rencontra aussitôt des adhérents en Bavière, en Bohême, en Carinthie, en Bourgogne. Les villes, en général, étaient pour lui. A Ratisbonne, il se retrouva à la tête de douze mille hommes, tandis que Rodolphe était obligé de se réfugier en Saxe, le centre de l'insurrection. A l'assemblée d'Ulm, il fit prononcer la condamnation de l'anti-roi, de Welf, de Berthold, la confiscation de leurs biens (mai 1077).

Entre les deux rivaux, Grégoire semble avoir hésité d'abord à se prononcer. Il voulait, disait-il, se rendre en Germanie pour juger leur différend. Si, en novembre, à Goslar, ses légats renouvelèrent la sentence d'excommunication contre Henri, ce fut sans son avis. Enfin, en mars 1080, dans un synode, il se décide à déclarer Henri déchu de la puissance et de la dignité royales. « Agissez maintenant, s'écriait-il en invoquant saint Pierre et saint Paul, de telle sorte que le monde comprenne que, si vous pouvez dans le ciel lier et délier, vous pouvez sur la terre enlever ou concéder aux hommes, selon leurs mérites, les

empires, les royaumes, les principautés, les duchés, les marches, les comtés, les terres [1]. »

A cette date la guerre était déchaînée en Allemagne. Une bataille douteuse avait eu lieu à Melrichstadt, entre Meiningen et Kissingen, au mois d'août 1078. En janvier 1080, à Mühlhausen, Rodolphe avait été vainqueur, et ce succès avait, semble-t-il, décidé le pape à se prononcer pour lui; mais au mois d'octobre, non loin des bords de l'Elster, l'anti-roi était grièvement blessé et il mourait après le combat. La situation du pape était compromise au moment même où il s'était cru sûr de triompher. L'année suivante, au mois d'août, à Ochsenfurt, les Saxons et les Souabes, sous la direction de Welf, nommèrent un nouveau roi, Hermann de Luxembourg, mais celui-ci ne pouvait sérieusement agir. Aussi, dès juin 1080, Grégoire avait jugé prudent de se rapprocher des Normands, avec qui il s'était brouillé. A l'entrevue d'Aquino, Robert Guiscard, relevé de l'excommunication dont il avait été frappé, avait de nouveau reçu l'investiture de la Pouille et de la Calabre et il s'était engagé à défendre l'église romaine contre ses ennemis. Les contemporains prétendirent même que le pape lui avait promis l'Empire. Mais Robert n'était alors qu'un allié d'une utilité douteuse : il avait marié sa fille au fils de l'empereur grec Michel VII; celui-ci ayant été détrôné, il voulait le rétablir, et toute sa politique était dirigée du côté de l'Orient.

Henri IV à Rome; mort de Grégoire VII. — Donc, vers la fin de 1080, le vaincu de Canossa avait repris l'avantage en Allemagne comme en Italie. Rendant à Grégoire VII tous les coups que celui-ci lui avait portés, il voulait même, puisqu'on lui avait opposé des anti-rois, créer un antipape. Déjà, aux fêtes de Pâques 1080, des évêques réunis à Bamberg avaient déclaré qu'ils ne reconnaissaient plus Grégoire pour pape; au mois de juin, à Brixen, en présence du roi, se réunit un synode où trente évêques proclamèrent sa déchéance et nommèrent pape l'archevêque de Ravenne, Guibert, qui prit le nom de Clément III.

1. Quant à la légende d'après laquelle le pape aurait envoyé à Rodolphe une couronne portant ces mots : *Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho,* elle doit être écartée.

L'année suivante (mai 1081), Henri est sous les murs de Rome; il échoue, mais il revient en 1082, et, comme il ne peut emporter la ville d'assaut, il occupe Tivoli. Il y installe son pape. En juin 1083, il s'empare de la cité Léonine, enfin, en 1084, il entre à Rome. Maître de la basilique de Latran, il y fait consacrer Clément III. Il s'y fait couronner lui-même empereur, le 31 mars.

Les Romains, longtemps fidèles à Grégoire VII, l'abandonnaient. Bloqué dans le château Saint-Ange, il se décide à adresser un pressant appel à Robert Guiscard. Se sentant menacé si Grégoire succombait, celui-ci arrive, au mois de mai, avec 30 000 fantassins et 6000 cavaliers; dans cette armée qui vient au secours de l'église romaine figurent des bandes de Sarrasins de Sicile. A leur approche, Henri, incapable de résister à des forces si nombreuses, quitte la ville. Les Romains essaient de la défendre, mais, au bout de quatre jours, le duc normand, grâce à des traîtres, y pénètre. Rome, livrée aux hordes normandes, italiennes, sarrasines, subit toutes les horreurs des massacres, des viols, des incendies. Des quartiers entiers disparurent et, aujourd'hui encore, sur certains points, notamment entre le Latran et le Colisée, les ruines accumulées par la soldatesque de Robert Guiscard forment une couche profonde. Des milliers de Romains furent vendus comme esclaves. Dans cette cité, dévastée et dépeuplée à cause de lui, Grégoire ne pouvait désormais rester. Il suivit Robert Guiscard à Salerne. Il y réunit un synode, renouvela les anathèmes contre Henri IV, Clément III et leurs adhérents. Au mois de septembre 1084, Robert Guiscard partait pour une expédition contre l'Empire d'Orient, et, au mois de juillet 1085, il mourait à Corfou [1]. De son côté, Grégoire tomba malade. Comme les cardinaux lui rappelaient les grandes entreprises de sa vie : « Je n'attache, leur dit-il, aucune importance à mes labeurs; une seule chose m'inspire confiance, j'ai toujours aimé la loi de Dieu, j'ai toujours haï l'iniquité, c'est pourquoi je meurs en exil [2]. » Il désigna pour son successeur Didier, abbé du Mont-Cassin. A ceux qui lui demandaient s'il persistait

1. Voir ci-dessus, t. I, chap. XIII, p. 684.
2. « *Dilexi justitiam et odio habui iniquitatem.* » On a démontré que *justitia* signifiait ici la loi de Dieu, la liberté de l'Église.

dans ses anathèmes, il répondit qu'il accordait à tous l'absolution, sauf à Henri, à Guibert et à leurs principaux partisans. Il mourut le 25 mai 1085 et fut enterré à Salerne, dans l'église de Saint-Mathieu, où il repose encore.

Grégoire VII avait succombé dans la lutte. L'obstination même de son implacable caractère fut une des causes principales de sa défaite. En montrant sans cesse quel but l'ambition pontificale se proposait, dans ses rapports avec la société politique, il en fit mieux sentir le danger; en s'acharnant à humilier Henri IV, il provoqua une réaction en faveur de ce dernier. Les armes spirituelles dont il disposait sont de celles qui s'émoussent rapidement lorsqu'on en frappe à coups redoublés : l'étonnement produit par l'excommunication de Henri IV fut d'abord considérable, mais ne dura point. Quant aux armes temporelles du pape, elles étaient bien plus faibles encore. Grégoire VII, alors qu'il revendiquait l'empire du monde chrétien, était un souverain sans armées, et les alliés sur lesquels il voulait s'appuyer, sauf Mathilde, ne s'associaient à la politique pontificale que dans la mesure de leurs intérêts : les Saxons et les princes allemands en profitaient sans en adopter les principes, les Normands n'y voyaient qu'une nouvelle occasion de « gaigner ».

Dans le domaine des idées, l'audace même de ses prétentions et de ses actes eut pour conséquence de susciter de nombreux théoriciens qui recherchèrent quels étaient les droits respectifs des deux pouvoirs. Il y aurait là un chapitre fort important d'une histoire des conceptions et des controverses politiques au moyen âge. Grégoire lui-même écrivait de véritables traités de polémique, comme cette longue lettre à Hermann, évêque de Metz. où, pour prouver l'omnipotence de la papauté, il cite les livres saints, les Pères, les décrétales des papes, les événements de l'histoire, tels que saint Ambroise arrêtant Théodose à la porte de l'église, Zacharie conférant la royauté à Pépin. Dans l'autre camp, les avocats des droits de l'empire ne manquaient non plus ni de hardiesse ni de science. « C'est chose nouvelle et dont les siècles passés n'ont pas vu d'exemples, écrivait Dietrich, évêque de Verdun, que les papes prétendent répartir si facilement les royaumes. » L'évêque allemand Waltramn, dans son traité *De*

unitate ecclesiæ conservanda, réunit et interprète les textes des Pères pour en tirer cette conclusion qu'il appartient à Dieu seul, non aux papes, de disposer des royaumes. Le jurisconsulte italien Petrus Crassus, dans un écrit adressé à Henri IV, déclare la sentence du pape illégale, contraire au principe de l'hérédité du pouvoir impérial. Ainsi éclatent, avec une ardeur inconnue jusque-là, des controverses qui devaient agiter pendant plusieurs siècles la société.

Les dernières années de Henri IV. — La mort de Grégoire VII ne terminait pas la querelle des investitures; Henri IV lui-même était loin d'avoir triomphé de ses adversaires. Tandis que l'abbé du Mont-Cassin, Didier, devient pape sous le nom de Victor II, Henri cherche à rétablir son pouvoir en Allemagne et lutte contre l'anti-roi, Hermann de Luxembourg. Il n'y réussit guère : il est même battu près de Bleichfeld (août 1086). Si, en 1088, la mort de Hermann paraît favorable à sa fortune, par contre, à Victor II, de caractère débonnaire, succède (mars 1088) un pape énergique, Hugue, évêque d'Ostie, ancien prieur de Cluny, qui déclare adopter tous les projets, tous les actes de Grégoire VII. Urbain II est un politique habile. Grâce à son alliance avec Roger, fils de Robert Guiscard, il rentre à Rome, que l'antipape Guibert occupait (nov. 1088); mais il doit, de nouveau, la quitter. Pendant les premières années de son pontificat, il vécut surtout dans le sud de l'Italie, et on a pu supposer que c'était là que l'idée des croisades était née dans son esprit. Toutefois, par un coup de maître, il unit les adversaires du roi en Italie et en Allemagne : la grande comtesse Mathilde, bien qu'âgée de plus de quarante ans, épouse un adolescent de dix-neuf ans, le fils du terrible Welf de Bavière (1089). En vain Henri IV fait une expédition dans l'Italie du nord, prend Mantoue après un long siège, s'empare une à une des villes de la comtesse Mathilde (1090); au moment où la fortune semble lui revenir, sa seconde femme, la Russe Praxedis, qui avait changé ce nom contre celui d'Adélaïde, l'abandonne et le déshonore par ses accusations; son fils Conrad, qu'il a nommé roi d'Italie, passe à l'ennemi (1093). Proclamé par une première ligue lombarde que forment Milan, Crémone, Lodi, Plaisance, couronné

à Monza par l'archevêque de Milan, Conrad prête serment au pape. Au concile de Plaisance (mars 1095), Urbain II domine en vainqueur, au milieu d'une extraordinaire affluence de clercs et de laïques. Déjà la lutte contre le pouvoir impérial n'absorbe plus ses pensées et son activité : il prêche la croisade; l'année suivante, il la décide au concile de Clermont.

Henri IV voit donc la société chrétienne se grouper sous la direction du pape. Son antipape, Clément III, disparaît en 1100[1], tandis qu'à Urbain II, mort en juillet 1099, succède Pascal II, fidèle à la politique de son prédécesseur. Enfin, pour achever sa ruine, son second fils, Henri, qu'il a fait couronner roi à Aix-la-Chapelle, après avoir déposé Conrad, le trahit à son tour (déc. 1104) et devient l'homme du pape. A Coblentz, Henri IV se prosterne en suppliant aux pieds de son fils; il est emprisonné, malgré les promesses qui lui ont été faites; il abdique; à Ingelheim, devant un légat du pape, il désavoue toutes ses prétentions, tous ses actes. Enfin, après un dernier effort pour ressaisir le pouvoir, il meurt à Liège, le 7 août 1106. Ce ne fut qu'en 1111 que ses restes, frappés par l'anathème, purent recevoir une sépulture religieuse. Ainsi, dans ce terrible duel, tour à tour l'empereur et le pape semblaient devoir l'emporter. A l'intérieur de l'Allemagne, Henri IV, lorsque ses ennemis lui en avaient laissé le loisir, s'était préoccupé d'assurer l'ordre. Il s'était appuyé sur le peuple, et son règne marque dans l'histoire des villes une époque de développement et de prospérité.

Henri V et Pascal II. — Henri V était roi; mais le fils perfide qui, par sa révolte et ses parjures, avait empoisonné les derniers jours de son père, ne devait pas être un serviteur fidèle de la papauté. Il s'était servi du pape pour usurper le pouvoir; il se retourna contre lui dès qu'il eut réussi. Lors du concile réuni à Troyes par Pascal II (1107), les délégués de Henri V, dans une entrevue à Châlons-sur-Marne avec le pape, réclament pour l'empereur, en s'appuyant sur un privilège apocryphe d'Adrien Ier, « le pouvoir d'établir des évêques, autrefois accordé

1. Plusieurs antipapes furent successivement créés après la mort de Clément III : Thierri en 1100, Albert en 1102, Silvestre IV en 1105, mais ils n'eurent aucun rôle sérieux.

à Charlemagne », l'investiture par la crosse et l'anneau. Le pape refuse, et les envoyés impériaux répondent : « Ce n'est pas ici, mais à Rome que le glaive terminera cette querelle. » Donc, après tant de luttes, de troubles, de trahisons, tout était remis en question.

La fortune favorisa Henri. A la suite de deux années de guerre contre la Hongrie, la Pologne, la Bohême (1108-1110), il descend en Italie, escorté d'une nombreuse armée. Il a eu soin d'ailleurs, dit Otto de Freisingen, « de se munir d'hommes lettrés prêts à donner des raisons à quiconque en demanderait ». Les villes lombardes se soumettent, à l'exception de Milan. La comtesse Mathilde elle-même n'ose résister. Par Florence, le roi s'achemine vers Rome au commencement de 1111. A Sutri, les légats de Pascal II viennent déclarer qu'il est prêt à renoncer pour les églises à tous les biens et privilèges féodaux accumulés depuis des siècles, « duchés, marquisats, comtés, avoueries, monnayages et autres droits régaliens » ; en retour il demande la liberté des élections ecclésiastiques, la suppression de l'investiture par les laïques. Le pape, incapable de résister par la force, voulait sauver l'indépendance de l'Église en sacrifiant ses biens temporels. Henri V accepta ces conditions, que des actes officiels enregistrèrent. Le 12 février, il entrait à Rome, et la cérémonie du couronnement impérial commençait à Saint-Pierre, dont les abords étaient gardés par les chevaliers allemands. Mais, quand lecture est donnée de la convention qui venait d'être conclue, un violent tumulte éclate. Les évêques et les abbés n'entendaient pas ratifier les concessions du pape et renoncer à leurs domaines et à leurs privilèges féodaux; en revanche, les princes et les seigneurs n'entendaient pas non plus renoncer aux biens ecclésiastiques dont ils étaient détenteurs. Le couronnement ne peut avoir lieu; on se bat dans l'église; le roi s'empare du pape et des cardinaux. En vain les Romains essaient le lendemain de les délivrer; Henri V les repousse et emmène ses prisonniers à Albano; là, il feint d'implorer son pardon, mais il oblige Pascal à lui reconnaître les droits de ses prédécesseurs : « Le roi conférera dans son royaume l'investiture par la crosse et l'anneau aux évêques et aux abbés élus libre-

ment et sans simonie; ils recevront ensuite, de l'évêque à qui il appartiendra, la consécration canonique. Le candidat qui aurait été élu par le clergé et le peuple sans l'assentiment du roi ne sera pas consacré avant d'avoir reçu l'investiture royale; quant aux dissensions populaires, qui éclatent souvent lors des élections, elles doivent être réprimées par la majesté royale. » Le 13 avril, Henri V victorieux était enfin couronné à Saint-Pierre. Quelle revanche de Canossa! Et, comme pour préciser la signification de son succès, de retour en Allemagne, au mois d'août, Henri V ensevelissait solennellement à Spire les restes de son père excommunié.

L'année 1111 marque l'apogée de la puissance de Henri V. Otto de Freisingen le dépeint dominant sur l'Empire « où tous portent humblement le joug de la sujétion », redouté des peuples voisins. Cependant, si l'éclat de la victoire remportée sur la papauté dut produire l'impression dont parle le chroniqueur allemand, celle-ci ne fut pas de longue durée. L'Église n'acceptait point les renonciations du pape. Le clergé romain lui reprochait « d'avoir, contrairement à la discipline ecclésiastique, accordé la bénédiction impériale au roi Henri, le tyran destructeur de l'État et des églises, et de lui avoir conféré un privilège sacrilège ». Au synode de Latran du mois de mars 1112, Pascal fit cette déclaration solennelle : « J'embrasse les décrets de mon maître le pape Grégoire et d'Urbain de bienheureuse mémoire : ce qu'ils ont loué je le loue, ce qu'ils ont confirmé je le confirme, ce qu'ils ont condamné je le condamne ». Puis Gérard, évêque d'Angoulême, avec l'assentiment du pape et du synode, lut la déclaration suivante : « Ce privilège, qui est non pas un privilège mais un pravilège (*non privilegium sed pravilegium*), arraché au pape Pascal par la violence du roi Henri, nous tous, réunis dans ce saint concile, nous le condamnons et nous le jugeons nul, parce qu'il y est dit que le candidat élu ne pourra être consacré canoniquement qu'après avoir reçu l'investiture du roi. » Quand la papauté faiblissait, c'était maintenant l'Église, réformée par Grégoire VII et s'inspirant de son esprit, qui lui rappelait ses devoirs.

En Allemagne même, Adalbert, archevêque de Mayence, jus-

qu'alors le bras droit du roi, conspirait contre lui et par suite était emprisonné (1112). Un soulèvement de la Saxe éclate (1113). Henri V le réprime. En 1114, à Mayence, il célèbre solennellement son mariage avec Mathilde, fille de Henri Ier d'Angleterre; mais, à cette cérémonie où il veut manifester sa puissance, les princes et les seigneurs qui y affluent nouent de nouvelles intrigues. L'arrestation et l'emprisonnement de Louis de Thuringe, qui avait pris part à l'insurrection de la Saxe, achèvent de les irriter. Tandis que Henri V prépare une expédition contre la Frise qui refuse de payer son tribut annuel, Cologne se soulève, sous la direction même de l'archevêque; la Lorraine, la Westphalie suivent cet exemple. Henri V échoue au siège de Cologne (1114); la Saxe se révolte de nouveau, sous la conduite de son duc Lothaire; l'empereur est battu à Welfesholge (1115). Un légat romain, le cardinal Dietrich, parcourt le pays, publiant ce qui s'était passé au concile de Latran et l'anathème prononcé contre Henri. A Mayence même, où l'empereur a convoqué une assemblée des princes, les bourgeois l'assiègent dans son palais et l'obligent à relâcher leur archevêque, Adalbert (1115).

Toutefois la situation de l'Italie semble lui offrir la revanche de ses revers en Allemagne. La grande comtesse Mathilde vient de mourir, léguant au Saint-Siège ses vastes domaines; mais les partisans de Henri V l'invitent à venir prendre possession de l'héritage (1115). C'est le point de départ d'un nouveau conflit entre l'empire et la papauté, qui devait se prolonger longtemps. Si Mathilde pouvait librement disposer de ses biens allodiaux, d'où aurait-elle eu le droit de léguer les fiefs qu'elle tenait de l'empire? En 1116, Henri descend en Italie et occupe les biens de Mathilde. Malgré l'approche de l'empereur, Pascal II persistait dans ses déclarations. Lors d'un nouveau concile de Latran (1116), il avouait qu'il avait mal agi en 1111; il frappait lui-même d'anathème le privilège qu'il avait alors accordé à l'empereur. Une révolte féodale, fomentée par le fils du préfet de la ville, Pierre, à qui il n'avait pas voulu transmettre la charge de son père, le chasse de Rome. Les révoltés y appellent Henri qui, le 2 juin 1116, y couronne sa femme Mathilde. Ce fut là un succès sans résultats.

IV. — Fin de la querelle des investitures.

Le concordat de Worms. — A la mort de Pascal II (janvier 1118), Jean de Gaëte, moine du Mont-Cassin, est élu sous le nom de Gélase II. La faction impériale, dirigée par Cencio Frangipani, l'attaque, l'emprisonne, mais doit le relâcher. Henri V entre à Rome, d'où Gélase II s'est enfui. Désespérant de faire céder le pape, il crée un antipape, Burdin, ancien évêque de Braga, qui prend le nom de Grégoire VIII. Vaine mesure! Les antipapes ont encore moins d'autorité que les antirois. Henri V n'a-t-il pas lui-même sacrifié à Pascal II, en 1011, l'antipape Silvestre IV? Gélase en appelle à la chrétienté contre l'empereur. Réfugié en Bourgogne, il préside un concile à Vienne (janvier 1119). Quelques jours après, il meurt à Cluny; mais son successeur, Guido, archevêque de Vienne, qui devient Calixte II, est connu depuis longtemps comme un des plus ardents adversaires de Henri V.

Enfin, après avoir encore essayé de lutter, l'empereur se décide à céder. A l'assemblée de Wurtzbourg, en 1121, il fait la paix avec Adalbert de Mayence et les princes allemands. Avec le pape, rentré à Rome, l'accord s'établit à l'assemblée de Worms (sept. 1122). Des engagements réciproques y furent conclus : « Moi, Henri, j'abandonne à Dieu, à ses saints apôtres Pierre et Paul et à la sainte Église catholique toute investiture par la crosse et l'anneau; je concède que, dans toutes les églises de mon royaume et de l'empire, on procédera par élection conforme aux canons, et la consécration sera libre. Quant aux domaines et aux droits régaliens de saint Pierre, qui ont été enlevés depuis le commencement de cette querelle, au temps de mon père et de mon temps, je restitue ceux que je détiens; j'aiderai fidèlement le pape, afin que ceux que je ne détiens pas lui soient restitués... Dans toutes les occasions où l'Église romaine demandera mon appui, je serai son allié fidèle. » — « Moi, Calixte, j'accorde que les élections des évêques et des abbés de Germanie qui dépendent du royaume aient lieu en ta

présence, sans simonie et sans violence, afin que, si quelque dissentiment s'élève, d'après le conseil et l'avis du métropolitain et de ses suffragants, tu accordes ton approbation et ton appui au candidat le plus digne. Que l'élu reçoive de toi par le sceptre les biens et les droits royaux (*regalia*), sans exaction, sauf ce qui sera reconnu appartenir à l'Église romaine, et qu'il remplisse les obligations auxquelles il sera légitimement tenu envers toi de ce fait. Dans toutes parties de l'Empire, que l'évêque ou l'abbé consacré reçoive les régales par le sceptre dans un délai de six mois, et qu'il remplisse les obligations qui en résultent. J'accorde une paix sincère à toi et à ceux qui ont été tes partisans au cours de cette querelle. » Paix boiteuse! car les conditions en étaient mal définies et laissaient subsister des causes de conflits nouveaux.

Dernières années de Henri V. — Malgré tant de concessions, les dernières années de Henri V ne furent ni tranquilles, ni heureuses. Quand il voulut, d'accord avec son beau-père Henri Ier d'Angleterre, attaquer le capétien Louis VI, la France lui opposa une formidable armée, peu de seigneurs répondirent à son appel. Après avoir poussé jusqu'à Metz, il abandonna l'expédition. « Les Allemands, dit à ce propos le chroniqueur Ekkehard, se décident difficilement à attaquer les nations étrangères »; par cet éloge contestable, il veut sans doute donner à entendre qu'ils se plaisent surtout aux guerres civiles. Il ajoute en effet : « A cette époque, en Saxe d'abord, puis dans presque toute la Germanie, les luttes extérieures étant assoupies, la tempête des querelles intestines se déchaîna. Les brigands qui, sous le nom de chevaliers, pullulaient partout, envahissaient les domaines et les champs des églises, pillaient les colons. » Henri V mourut, le 23 mai 1125, à Utrecht. Traître envers son père, violent et ambitieux, il avait échoué dans toutes ses entreprises. Il laissait le pouvoir impérial amoindri, l'autorité royale affaiblie, l'Allemagne troublée. La féodalité s'était singulièrement fortifiée à la faveur de la lutte entre Rome et l'Empire. De plus en plus les seigneurs se considéraient comme indépendants et perdaient l'habitude de distinguer entre leurs biens allodiaux et les fiefs qu'ils tenaient

du roi; de plus en plus les comtés cessaient d'être des subdivisions du royaume pour devenir de petits États au pouvoir de familles qui y fondaient de véritables dynasties. Au-dessus d'eux les princes s'étaient accoutumés à mettre la royauté en échec au gré de leurs intérêts. Quant à la classe des hommes libres, elle ne se maintenait plus guère que dans les villes. Si le roi de Germanie est faible, l'empereur l'est plus encore. En Italie, dans le sud de la péninsule, l'État normand n'a cessé de s'étendre et de se fortifier, tandis qu'au nord les villes, où se développent les institutions municipales, ont déjà prouvé, en soutenant la révolte de Conrad, combien leur union peut être dangereuse. En Bourgogne, l'autorité impériale n'est que nominale; du côté du nord et de l'est, l'influence allemande sur les États slaves, sur la Hongrie, le Danemark, la Scandinavie est à peu près ruinée. En 1086, Henri IV a commis la faute de reconnaître à Vratislav, duc de Bohême, le titre de roi de Bohême et de Pologne.

Triomphe de la papauté. — Donc, à la fin de cette première période de lutte entre le Sacerdoce et l'Empire, la papauté triomphe. Sans doute elle n'a pas obtenu tout ce que réclamait l'ambition de Grégoire VII. La question même des investitures a été résolue dans des termes ambigus destinés à ménager l'amour-propre impérial : si le principe de la liberté des élections ecclésiastiques est affirmé, l'intervention de l'empereur n'est pas définitivement exclue, les évêques et les abbés ne sont point affranchis de tout lien avec la société féodale. Ainsi s'accusait l'impossibilité de séparer la société ecclésiastique de la société temporelle ou d'établir définitivement l'une au-dessus de l'autre.

Le succès réel de la papauté est d'avoir fait pénétrer son esprit dans l'Église, de l'avoir soumise à l'action continue de son pouvoir monarchique, d'avoir fait de Rome l'unique centre de la vie religieuse du monde chrétien. Dans la suite du moyen âge elle subira encore de terribles épreuves : l'Église cherchera à s'affranchir, à rétablir l'autorité des conciles sur les papes. Vains efforts! au lendemain de ces crises, la monarchie apostolique se reconstituera d'après les principes mêmes de Grégoire VII, sans abandonner aucune de ses prétentions; elle con-

tinuera à transformer en instruments de sa domination toutes les institutions ecclésiastiques, l'épiscopat comme les ordres monastiques.

Le concile qui s'ouvrit en mars 1123 au Latran fut comme la reconnaissance solennelle de ce nouvel ordre de choses. On sait par Suger, qui y était présent, que plus de trois cents évêques y assistèrent. Le concordat de Worms fut porté à leur connaissance. En même temps toute une série de canons consacraient les réformes de l'Église et ses victoires sur la société laïque · prohibition de la simonie; interdiction aux prêtres, diacres, sous-diacres, moines, de se marier ou d'avoir des concubines; défense aux princes et aux laïques de porter la main sur les biens ecclésiastiques; exclusion de la communion chrétienne de tous ceux qui dépouilleraient ou soumettraient à de nouvelles exactions les pèlerins se rendant à Rome.

Autorité du pape en Allemagne. — L'année suivante, un légat pontifical, Guillaume, évêque de Palestrine, était chargé de parcourir l'Allemagne pour achever la pacification des églises. Ce fait seul montre combien, à ce moment, l'autorité du pape y était reconnue. Au cours de la lutte, le nombre des évêques, des abbés, des fidèles, partisans de Rome et de la réforme, n'avait cessé de s'accroître. Les idées de Grégoire VII avaient été accueillies avec ardeur dans des centres monastiques, et de là propagées au loin. Ce mouvement fut surtout actif en Souabe. Là le grand monastère de Hirschau, dans la Forêt-Noire, qu'on a pu appeler « le Cluny allemand », fut, de 1069 à 1091, sous la direction du Bavarois Guillaume, adepte passionné des réformes pontificales. Il les répandit dans les couvents de la Souabe, où Henri IV se heurta à une vive opposition. Hirschau était en relation avec Cluny, qui avait fondé dans cette région le monastère de Saint-Blaise. Une autre cause vint favoriser l'action des moines sur la société : Hirschau introduisit en Allemagne l'institution des frères lais; on vit alors, non seulement des gens du peuple, mais de grands seigneurs s'affilier au monachisme, et, comme leur nombre va sans cesse croissant, beaucoup vivent hors du couvent. En Souabe se forme aussi l'institution des « Frères

de la vie commune », analogue à ce que sera dans la suite le tiers-ordre franciscain; des villages entiers y adhèrent. Ces clients du monachisme, mêlés à la société terrestre, y font pénétrer leurs idées. De la Souabe l'action de Hirschau, de Saint-Blaise gagne les régions voisines, la Franconie, la Thuringe, la Bavière, la Carinthie. Ils y réforment les couvents, y fondent des colonies. Tous ces moines et demi-moines forment une armée ardente et active au service de la papauté et des évêques qui s'inspirent d'elle.

C'est encore avec l'assentiment de la papauté que l'église allemande cherche à étendre ses conquêtes sur les peuples voisins. L'évêque de Bamberg, Otto, dans la lutte entre l'empereur et le pape, s'était toujours préoccupé de rétablir la paix; alors qu'il avait dépassé 60 ans, il se fait l'apôtre de la Poméranie, que le duc Boleslav de Pologne venait de soumettre par une série d'expéditions heureuses. Avec l'approbation de Rome, il s'enfonce dans ce pays (1124); bien accueilli par le duc de Poméranie, Vratislav, il parcourt les centres habités, prêche le christianisme. Quand il retourne en Pologne (1125), plus de 22 000 Poméraniens ont reçu le baptême, onze églises ont été consacrées. Plus tard un évêché y fut fondé. D'autre part, Calixte II, au concile de Latran (1123), travaille à rétablir l'influence de l'archevêché de Brême-Hambourg sur les pays du Nord; il crée un évêque de Scandinavie qui en dépendra. Cette tentative pour rattacher la Scandinavie chrétienne à l'église allemande ne devait pas réussir.

La papauté et l'Italie. — En Italie, les évêques de la Lombardie et de la Romagne, si longtemps rebelles, se sont soumis à Rome; ceux du sud ont besoin de son appui contre les entreprises des princes normands. Au centre, sur son territoire même, la papauté voudrait briser la puissance des seigneurs qui se sont taillé de petits États dans le patrimoine de saint Pierre. Calixte II dirige des expéditions contre eux, les poursuit dans leurs repaires. Il cherche aussi à mater ces familles turbulentes qui, à Rome, dressant leurs tours fortifiées dans les rues et jusque sur les monuments antiques, terrorisent la ville et y déchaînent l'émeute : la tour des Cencio Fran-

gipani, « demeure de la tyrannie et de l'iniquité », est jetée à terre. Les événements qui suivirent la mort de Calixte II (déc. 1124) devaient prouver cependant que l'ambition des Frangipani était loin d'être brisée. La ville, dévastée par les Normands, présentait le plus lamentable aspect. Hildebert, évêque de Tours, qui la visita en 1106, pleurait sa décadence dans un poème d'une éloquente mélancolie : « Rien ne t'égale, ô Rome ! tu n'es presque plus qu'une ruine, et cependant, toute déchue, tu attestes quelle fut auparavant ta grandeur. Le long âge a détruit tes superbes monuments; les palais des Césars, les temples des dieux gisent sur le sol marécageux. » Calixte II chercha à réparer les maux de la guerre; des aqueducs furent restaurés, des travaux furent exécutés à Saint-Pierre, au Latran. L'ordre fut rétabli dans la ville; on put y circuler sans crainte : « De son temps, écrit un contemporain, la paix était telle à Rome qu'aucun citoyen, aucun étranger ne portait plus d'armes, contrairement à la coutume antérieure. »

Ainsi, en 1124, la papauté dominait le monde chrétien; mais la paix était mal définie, précaire, et l'Empire, obligé de céder, devait bientôt chercher l'occasion d'une revanche.

BIBLIOGRAPHIE

Sources. — Les sources sont très nombreuses pour cette période. Certaines chroniques ou annales allemandes ont une importance toute particulière : *Annales Altahenses* (**Altaïch**), jusqu'en 1073 (**Pertz**, *Scriptores*, t. XX) : — *Annales Hersfeldenses*, de **Lambert de Hersfeld** (*ib.*, t. III, V) jusqu'en 1077 ; — *Annales* de **Berthold de Reichenau**, jusqu'en 1080 (*ib.*, t. V) ; — *Chronique* de **Bernold de Constance**, jusqu'en 1100 (*ib.*, t. V) ; — **Brun**, *De bello saxonico* (*ib.*, t. V) ; *Vita Heinrici IV* (*ib.*, t. XII) ; — **Ekkehard d'Urach**, *Chronica*, jusqu'en 1125, la principale source pour le règne de Henri V (*ib.*, t. VI). — Pour l'histoire pontificale les biographies et autres documents ont été en partie réunis dans **Watterich**, *Pontificum romanorum vitæ*, 1862 (ainsi notamment la vie de Grégoire VII par **Paul Bernried** ; les parties les plus importantes de l'ouvrage d'un de ses adhérents fidèles, **Bonizo de Sutri**, *Ad amicum* ou *De persecutione Ecclesiæ*). Le pamphlet de **Benzo**, évêque d'Albe en Piémont, contre Grégoire VII, est dans **Pertz**, *Scriptores*, t. XI ; celui du cardinal **Beno**, *De vita et gestis Hildebrandi*, dans **Goldast**, *Apologiæ pro Heinrico IV*, 1611. — La correspondance de Grégoire VII a été publiée par **Jaffé**, *Bibliotheca rerum Germanicarum*, *Monumenta Gregoriana*, 1865, qui y a joint **Bonizo**, *Ad amicum*. — Des analyses de toutes les lettres, de tous les actes des papes de cette période se trouvent

dans **Jaffé**, *Regesta pontificum romanorum*, 2e édit., 1885, t. I. **Jaffé** a publié dans la *Bibliotheca rerum germanicarum*, t. V, une autre collection importante de lettres et d'actes de cette période, le *Codex* d'**Udalrich de Bamberg**, composé en 1125. — Parmi les écrits polémiques intéressants de cette période je citerai notamment les œuvres de **Pierre Damien** (**Migne**, *Patrol. lat.*, t. CXLIV, CXLV); le traité du cardinal **Humbert** contre les Simoniaques (*ib.*, t. CXLIII); **Waltramn**, *De unitate Ecclesiæ conservanda*, **Pertz**, *Script. in usum scholarum*; le traité de **Petrus Crassus** contre Rome, dans **Sudendorf**, *Registrum*, t. I, 1849; ceux d'**Anselme de Lucques**, de **Guizo de Ferrare**, dans **Pertz**, *Script.*, t. XII, etc. — Les documents officiels relatifs aux empereurs et aux rois d'Allemagne se trouvent dans **Pertz**, *Monumenta..., Leges*, t. II. — Il faut consulter aussi pour la chronologie des actes, **Bœhmer**, *Regesta imperii*, 1831; **Stumpf**, *Acta imperii ab Heinrico I ad Heinricum VI*, 1865-81. — Pour les conciles, **Mansi**, *Concilia*, t. XIX-XXI. — Sur les sources, **Wattenbach**, *Deutschlands Geschichtsquellen*, t. II, chap. IV, 5e édit., 1886; **Giesebrecht**, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, t. III, 3e édit., 1869, p. 1029-1075. On trouvera un choix de pièces importantes, de passages des chroniqueurs, dans deux publications à l'usage des étudiants : **Richter**, *Zeittafeln der deutschen Geschichte im Mittelalter*, 1881; — **Dœberl**, *Monumenta Germaniæ selecta*, 3e fascic., 1889.

Livres. — Les principaux ouvrages généraux sont : **Giesebrecht**, *ouvr. cité*, t. III; — **Zeller**, *Histoire d'Allemagne*, t. III; — **Lamprecht**, *Deutsche Geschichte*, 1892; — **B. Gebhardt**, *Handbuch der deutschen Geschichte*, t. I, 1891, publié avec la collaboration de divers auteurs; — **Gregorovius**, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, 8 vol., 1875-82. — Pour les institutions allemandes, les conciles, le droit ecclésiastique, les ouvrages de **Waitz**, **Hefele**, **Hinschius**, cités au tome I, p. 570. — Sur Henri IV, **Floto**, *Kaiser Heinrich IV und sein Zeitalter*, 2 vol., 1855-56; — **Meyer von Knonau**, *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Heinrich IV und Heinrich V*, t. I, 1890. — En outre, il faut citer l'*Allgameine Deutsche Biographie*, publiée par l'académie de Munich (34 vol. ont paru de 1875), et dont les articles sont dus le plus souvent aux historiens les plus compétents pour chaque personnage.

Sur Grégoire VII les ouvrages sont nombreux : **Voigt**, *Histoire du pape Grégoire VII et de son siècle*, trad. fr., par l'abbé **Jager**, 1842; — **Gfrœrer**, *Papst Gregorius VII und sein Zeitalter*, 7 vol., 1859-61, — **Mignet**, article dans le *Journal des savants*, 1861; — **Langeron**, *Grégoire VII ou les origines de l'ultramontanisme*, 1870; — **Villemain**, *Histoire de Grégoire VII*, 2 vol., et les articles de **Giraud**, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1873; — **Rocquain**, *la Papauté au moyen âge*, 1881, une étude sur Grégoire VII; — abbé **Delarc**, *Grégoire VII et la Réforme de l'Église au XIe siècle*, 3 vol., 1889-90; — **Fabre**, *Étude sur le Liber censuum*, 1892, recherches toutes nouvelles sur le cens apostolique; — **U. Robert**, *Calixte II*, 1891. — L'histoire de la réforme grégorienne en France a été faite surtout par **Imbart de la Tour**, *Les élections épiscopales dans l'église de France du XIe au XIIe siècle*, 1891, liv. III.

Sur les Normands : **Delarc**, *Histoire des Normands en Italie depuis les premières invasions jusqu'à l'avènement de Grégoire VII*, 1883; — **Amari**, *Storia dei musulmani di Sicilia*, t. III, 1872; — **Schack**, *Geschichte der Normannen in Sicilien*, 1889.

CHAPITRE III

LA PAPAUTÉ, L'ALLEMAGNE ET L'ITALIE
FRÉDÉRIC BARBEROUSSE

De 1125 à 1190

I. — L'Allemagne; l'empereur Lothaire; les Hohenstaufen.

La seconde période de luttes. — Après une courte trêve (1123-1157), la lutte du Sacerdoce et de l'Empire devait bientôt reprendre sous une forme nouvelle et dans d'autres conditions : la papauté allait voir se dresser contre elle le plus puissant des empereurs allemands du moyen âge. L'activité, l'intelligence de Frédéric Barberousse ne suffiront pas cependant à faire triompher le pouvoir impérial; l'étendue même de ses ambitions compromettra son succès. Tandis que le pape et l'empereur se disputent la souveraineté du monde chrétien, à côté d'eux se développent d'autres forces, d'autres puissances, dont l'histoire présente un intérêt aussi vif et souvent plus réel. L'Allemagne féodale et urbaine se constitue telle à peu près qu'elle se maintiendra jusqu'aux temps modernes, avec l'enchevêtrement de ses principautés et de ses seigneuries, avec ses villes industrieuses, fières de leurs privilèges. L'Italie, de son côté, devient la terre des grandes répu-

bliques municipales, où la vie politique bouillonne, éclatant sans cesse en querelles et en brusques émeutes, mais surexcitant dans toute leur énergie l'activité humaine et le sentiment de la personnalité. Elles grandissent par le travail, disséminent leurs comptoirs dans tous les pays, leurs vaisseaux sur toutes les mers, depuis l'Angleterre jusqu'à l'Extrême-Orient; elles conquièrent le monde par le commerce plus sûrement que les Croisés par les armes.

Lothaire : lutte contre les Hohenstaufen. — Lorsque Henri V mourut sans laisser de fils, une grande diète se réunit à Mayence (août 1125). Plusieurs princes puissants pouvaient songer à la couronne. De tous le plus ambitieux était Frédéric de Hohenstaufen. Tout jeune encore, à trente-cinq ans, il était chef de la maison de Weiblingen, duc de Souabe. Actif, audacieux, neveu de Henri V par sa mère Agnès, il avait pour frère Conrad, duc de Franconie. D'autre part il avait épousé Judith, la fille du duc de Bavière, Henri le Noir, de la famille des Welfs, qui avait lutté contre les empereurs précédents, et dont les riches domaines s'étendaient le long des Alpes, en Saxe, en Italie. En face de ce jeune homme avide de pouvoir, Lothaire de Supplimbourg, duc de Saxe, margrave de Misnie et de Lusace, était un vieillard; mais il s'appuyait sur la région de la Germanie la plus homogène, la plus énergiquement attachée à son autonomie. L'attitude altière de Frédéric inquiéta les princes; l'archevêque de Mayence, Adalbert, les décida à choisir Lothaire. D'après le témoignage, discuté, il est vrai, d'un contemporain, Lothaire, élu grâce à l'Église, aurait reconnu ce bienfait par les concessions suivantes : « Que l'Église ait la liberté qu'elle a toujours désirée;... qu'elle ait la libre élection dans les choses spirituelles, sans subir la pression de la crainte royale ou, comme auparavant, de la présence du roi;... que l'empereur ait le droit d'investir solennellement des régales par le sceptre celui qui aura été élu librement, consacré canoniquement. » Toutefois, dans la pratique, Lothaire ne négligea pas d'exercer les droits que le concordat de Worms reconnaissait au roi.

Les Hohenstaufen, déçus dans leur ambition, sont les enne-

mis naturels de Lothaire. A peine roi, il les attaque directement lorsque, à la diète de Ratisbonne (1125), il demande aux princes si les biens confisqués sur les proscrits doivent être considérés comme biens de l'État ou propriétés du roi. L'assemblée les déclara biens de l'État, donc inaliénables. Or Frédéric avait hérité de Henri V des domaines dont telle était l'origine. Lothaire d'ailleurs songe déjà à une expédition contre les Hohenstaufen; fort de l'alliance de la papauté, il les fait excommunier par Honorius II (1125). Il s'assure des alliances. En Bohême, où la succession ducale est disputée, s'il est vaincu et ne peut établir le candidat de son choix, Sobieslav, à qui reste la victoire, lui prête hommage et lui jure fidélité. En 1127, le fils et successeur de Henri de Bavière, Henri le Superbe, épouse Gertrude, la fille de Lothaire. Welfs contre Weiblingen, Guelfes et Gibelins, ainsi éclate cette rivalité de famille, qui, en changeant plusieurs fois de caractère, se mêlera pendant plusieurs siècles à l'histoire politique de l'Allemagne et de l'Italie et même aux discordes intestines des villes.

Dès cette année la guerre commence. Lothaire échoue au siège de Nuremberg. A cette attaque Frédéric et Conrad répondent par un coup d'audace. Aux fêtes de Noël, Lothaire apprend que Conrad vient de se proclamer roi. Dès 1128, Conrad passait les Alpes; il était accueilli par les Milanais, en dissentiment avec le pape; l'archevêque lui donnait l'onction royale à Monza; cependant il ne réussit pas à s'établir solidement en Italie et dut plus tard l'abandonner. En Allemagne, Lothaire triomphait: il enlevait aux Hohenstaufen Spire en 1129, Nuremberg en 1130; en 1134, il ravageait terriblement la Souabe. Incapable de lutter plus longtemps, Frédéric vint faire sa soumission à Fulda (oct. 1134). L'anti-roi Conrad fit bientôt de même. A tous deux Lothaire laissa leurs alleux et leurs fiefs, et, à la diète de Bamberg (mars 1135), il put proclamer une paix générale pour toute l'Allemagne.

L'Allemagne et les voisins de l'Est. — Lothaire est assez puissant pour travailler à rétablir l'autorité de l'Allemagne sur les peuples voisins. En Danemark, les rois qui se disputent le pouvoir, Éric, Magnus, tour à tour se recon-

naissent ses vassaux. Magnus va jusqu'à promettre que ses successeurs ne pourront devenir rois sans l'autorisation de l'empereur (1134). En Hongrie, le roi Béla II lui demande secours contre son rival Boris et contre le duc de Pologne, Boleslav (1134). Ce dernier jure fidélité à Lothaire, s'engage à lui payer tribut et à tenir de lui la Poméranie en fief. A la cour de Lothaire, à côté des princes slaves ou de leurs envoyés, on voit les ambassadeurs de la cour de Constantinople et de Venise.

Comme Charlemagne, comme les Otto, Lothaire veut assurer par le christianisme le maintien de l'influence allemande. Avec son approbation, en 1128, Otto de Bamberg retourna en Poméranie, où le paganisme avait repris des forces et compromettait les conquêtes du christianisme. Dans le Brandebourg, le prince vende Pribislav se convertit. Le margrave de la Marche du Nord, Albert l'Ours, par ses victoires et son influence, contribuait activement à l'œuvre des missionnaires. Pribislav s'allie à lui, et, n'ayant point d'enfants, lui promet son héritage : ainsi commence la grandeur de la maison ascanienne de Brandebourg [1]. Magdebourg, sous l'épiscopat de Norbert, élu en 1126, redevient le centre des missions vers l'est, vers les pays slaves ; Norbert voudrait que les nouveaux évêchés fondés en Pologne, en Poméranie, dépendent du métropolitain de Magdebourg. Le pape, dont il est auprès du roi l'auxiliaire fidèle et influent, le lui accorde en 1133. L'église de Pologne perdait ainsi son indépendance; l'archevêque de Gnesen cessait d'en être métropolitain. Du côté du Nord, le pape rétablissait les droits de l'archevêché de Brême sur les églises de Scandinavie et notamment sur l'évêché de Lund. Ce furent, il est vrai, des mesures sans résultats : l'évêque de Lund continua à être métropolitain de Scandinavie; celui de Gnesen, après la mort de Norbert, obtint de nouveau, en 1135, ses anciens privilèges. Du moins l'ordre des Prémontrés, que Norbert avait fondé avant de devenir archevêque, contribua à la conversion des Slaves. D'autre part, de Brême partit Vicelin pour évangéliser les Vagriens et les

1. Voir ci-dessous, chap. xiv.

Obotrites, chez qui le christianisme avait encore fait peu de progrès. En 1134, d'après ses conseils, Lothaire élève, sur les bords de la Trave, la forteresse de Siegeberg, destinée à dominer cette région et à protéger le monastère construit tout auprès.

Le schisme d'Innocent II et Anaclet II. — En Italie, la papauté, au lendemain de son triomphe, courait de nouveaux périls. Honorius II, successeur de Calixte II (1124), n'a pas l'autorité de son prédécesseur. Élu par les Frangipani, il a contre lui la puissante famille des Pierleoni. Les factions féodales, toujours prêtes aux coups de main, aux émeutes, recommencent à troubler Rome.

Au sud, se forme un autre danger. Les Normands, qui ont prêté à la papauté une alliance toujours intéressée, souvent périlleuse, fondent un État formidable dont le voisinage est une menace. Après la mort de Robert Guiscard (1085), l'héritage de la Calabre et de la Pouille avait été disputé par ses deux fils, Roger Borsa et Bohémond. Roger Borsa l'avait emporté, Bohémond était allé chercher fortune en Terre-Sainte. A Roger avait succédé son fils Guillaume (1111); quand celui-ci disparut sans enfants (1127), Roger II, le fils et l'héritier du conquérant de la Sicile, de Roger Ier, réunit sous son pouvoir tous les domaines normands. Actif, habile, prêt à se servir des événements au profit de ses ambitions, décidé à asservir la noblesse pour fortifier son autorité, dès son avènement, il se dispense de demander l'investiture pontificale. Honorius l'excommunie, forme contre lui une ligue des princes du Midi, revendique la Pouille et la Calabre; mais l'entreprise échoue : il est obligé de céder et de renouveler à Roger l'investiture de ces provinces (1128).

A la mort d'Honorius II (février 1130), les compétitions sont ardentes. Tandis qu'une partie des cardinaux élit à la hâte Innocent II, qui s'appuie sur les Frangipani et les Corsi, d'autres lui opposent le cardinal Pierre, de la famille des Pierleoni, qui prend le nom d'Anaclet II. Innocent II doit s'enfuir à Pise. Son rival reste maître de Rome. Tous deux demandent l'appui de Lothaire. Un homme qui fut pendant toute une partie de ce siècle l'âme du monde chrétien, saint Bernard,

devint l'arbitre de leur querelle. Né en 1091, en Bourgogne, il était entré à vingt-deux ans dans ce couvent de Cîteaux dont l'abbé, Étienne Harding, avait fait un centre de réforme monastique. En 1115, il devient l'abbé du monastère cistercien de Clairvaux. C'est un ascète et un mystique, mais chez qui l'activité pratique se concilie avec l'esprit contemplatif. Il se mêle à la société temporelle et parcourt le monde, pour y défendre la cause de l'Église et de la papauté, de la réforme du clergé, de la guerre sainte. Partout où il prêche, son ardente éloquence entraîne les princes comme les peuples, les arrache à leurs passions, à leurs querelles, à leurs préoccupations mesquines. Au synode d'Étampes, chargé par le roi de France Louis VI et les évêques de décider entre Innocent II et Anaclet, saint Bernard se prononce en faveur du premier et son exemple entraîne presque toute l'église de France, sauf l'Aquitaine (1130). Innocent, réfugié en France, y préside le concile de Clermont. La même année (1130), en Allemagne, le synode de Wurtzbourg se déclare aussi pour lui. Bientôt il a avec Lothaire, à Liège, une entrevue qui atteste la concorde de la papauté et de l'empire (mars-avril 1131). Au concile de Reims, il couronne le nouveau roi de France, Louis VII. L'Angleterre, la Castille, l'Aragon le reconnaissent à leur tour. Anaclet n'a d'autre allié que Roger de Sicile, auquel il accorde, en 1130, le titre de roi; encore Roger est-il bientôt vaincu par une insurrection des seigneurs de la Pouille (1132).

Lothaire en Italie. — Telle était la situation lorsque, à la fin de 1132, Lothaire avec une faible armée descendit en Italie. Assez mal accueilli en Lombardie, il doit recourir à la force pour entrer à Vérone et ne peut venir à bout de la petite ville de Crème. Plus au sud, Reggio, Bologne lui ferment leurs portes. Enfin, en avril 1133, accompagné d'Innocent II, il entre à Rome, s'établit dans le palais impérial de l'Aventin, tandis qu'Anaclet occupe la cité Léonine et le château Saint-Ange : aussi ne put-il être couronné empereur, au mois de juin, qu'au Latran, non à Saint-Pierre. D'après Otto de Freisingen, Innocent II fit plus tard exécuter une peinture qui le représentait assis sur le trône, tandis que Lothaire incliné rece-

vait de ses mains la couronne. Au-dessous on lisait cette légende : « Le roi vient devant les portes, jurant d'abord de respecter les privilèges de la ville, puis il devient l'homme du pape qui lui donne la couronne. »

> Rex venit ante fores, jurans prius urbis honores;
> Post homo fit papæ, sumit quo dante coronam.

Cette orgueilleuse interprétation de la cérémonie du couronnement de Lothaire ne paraît guère justifiée : Innocent II reconnaissait tous les droits accordés à l'empereur par le concordat de Worms. Au sujet des biens de la comtesse Mathilde, un accord était conclu qui laissait à l'empereur la libre disposition de ceux qui étaient fiefs d'empire; quant aux biens allodiaux, il devait en avoir la jouissance moyennant une redevance annuelle de 100 livres; après sa mort, ils reviendraient à saint Pierre. En 1137, le pape les accorda, aux mêmes conditions, au gendre du roi, Henri de Bavière.

Lothaire franchit de nouveau les Alpes, au mois de septembre 1136. Innocent II n'était pas encore délivré d'Anaclet, et en outre la cour de Constantinople, Venise, faisaient appel à l'empereur contre Roger de Sicile. Le roi normand, actif, intelligent, avait travaillé à constituer un royaume homogène, soumis à un pouvoir énergique. Il avait contre lui les seigneurs et les villes du sud de l'Italie qui supportaient impatiemment cette domination sicilienne et qui s'appuyaient sur l'alliance de Pise, Gênes et Venise. De tous ses adversaires, un des plus redoutables était saint Bernard, qui le poursuivait comme le partisan du pape schismatique et qui prêchait contre lui, dans le nord et le centre de l'Italie, une véritable croisade. Les Milanais, enthousiasmés par sa parole, ne voulaient plus le laisser partir, prétendant malgré lui en faire leur archevêque. A l'égard de Lothaire, bien des villes lombardes conservèrent leur attitude indépendante, malgré la forte armée qui cette fois l'escortait; mais, quand il pénétra avec le pape dans l'Italie du sud, il fut partout victorieux et enleva rapidement les villes qui tentaient une résistance, comme Bari et Salerne. L'Empire prenait sa revanche des défaites qu'Otto II avait jadis subies dans

ces pays. Pourtant, lorsqu'il s'agit d'organiser la conquête, l'empereur et le pape faillirent se brouiller. Le pape considérait la Pouille et la Calabre comme fiefs de saint Pierre. Il fallut trouver une solution mixte : quand le nouveau duc de Pouille, Rainulf, reçut la bannière ducale, empereur et pape la lui remirent en la tenant chacun par un bout. Dans l'intérêt de la concorde entre le Sacerdoce et l'Empire, il était temps que les deux alliés se séparassent. Pressé de regagner l'Allemagne, le vieil empereur n'essaya pas de rétablir Innocent II à Rome, qu'occupait Anaclet. Il mourut au retour dans une bourgade du Tyrol, le 4 décembre 1137. Derrière lui Roger, avide de vengeance, rentrait dans la Pouille et la Calabre, y déchaînant ses hordes sarrasines.

« C'est à bon droit, dit un écrivain de ce temps, que nous appelons Lothaire père de la patrie, car il la défendit vaillamment et il fut toujours prêt à exposer sa vie pour la justice; sous son règne le peuple ne trembla pas; chacun jouissait en effet généreusement et pacifiquement de ses biens. » Son nom est moins connu que celui de bien d'autres empereurs; or, dans l'histoire d'Allemagne au moyen âge, peu de règnes furent aussi heureux que le sien. Il avait su forcer à l'obéissance la puissante famille qui lui disputait le pouvoir, soumettre les princes à son autorité, rétablir la concorde, faire respecter l'Allemagne de ses voisins. Pieux, protecteur sincère des églises et de la papauté, il n'avait rien abandonné du concordat de Worms : même il avait songé à rétablir, en matière d'élections ecclésiastiques, les droits qu'exerçait autrefois l'empereur.

Avènement des Hohenstaufen : Conrad III. — A la mort de Lothaire, il n'y avait point dans l'Empire de prince qui égalât en puissance son gendre, le chef de la maison des Welfs, Henri le Superbe, duc de Bavière. Lothaire, qui n'avait point de fils et qui voyait en lui son successeur, s'était attaché à accroître ses domaines, à lui assurer la puissance territoriale nécessaire pour exercer énergiquement l'autorité impériale. En Allemagne, Henri le Superbe joignait donc à la Bavière la Souabe et la Saxe; en Italie, il avait les fiefs de l'héritage de Mathilde, comme le margraviat de Toscane, et,

d'après l'accord conclu avec le pape en 1137, la jouissance viagère des biens allodiaux qui en faisaient partie. « Il se vantait, dit Otto de Freisingen, d'étendre son autorité d'une mer à l'autre (de la mer du Nord à la Méditerranée). « Une telle puissance, au service d'une ambition ardente et active, effraya tout à la fois les princes laïques et les évêques. Tandis que le margrave de la Marche du Nord, Albert l'Ours, lui disputait l'héritage de la Saxe, ceux des princes allemands qui lui étaient opposés se réunissaient à Coblentz (mars 1138), élisaient Conrad de Hohenstaufen, celui-là même qui, sous le règne précédent, avait disputé la couronne à Lothaire.

Ainsi s'engageait, directement cette fois, la lutte entre Welfs et Weiblingen. Pour briser la puissance de Henri le Superbe, Conrad lui enlève la Saxe et l'attribue à Albert l'Ours. Le vaillant margrave, qui, depuis bien des années déjà, travaillait avec tant d'énergie à se rendre maître des régions du nord, devait être pour les Welfs un terrible adversaire. Une nouvelle sentence royale dépouille Henri de la Bavière, que Conrad donne à son demi-frère, le margrave d'Autriche Léopold, de la maison de Babenberg. Henri le Superbe n'entend pas céder. En 1139, il chasse Albert l'Ours de la Saxe; mais subitement, dans la force de l'âge, à trente-cinq ans, il est emporté par la fièvre (octobre 1139), et laisse à un enfant de dix ans, celui qu'on devait appeler Henri le Lion, son dangereux héritage. La lutte continua. Puis, en 1142, à Francfort, un traité fut signé : les seigneurs saxons se soumirent au roi, qui reconnut le jeune Henri pour duc de Saxe; la veuve de Henri le Superbe, Gertrude, épousa un frère de Conrad, le margrave Henri Jasomirgott qui, l'année suivante, fut investi de la Bavière. Néanmoins la paix ne se rétablissait pas en Allemagne : les partisans des Welfs ne désarmaient pas complètement; de toutes parts éclataient des guerres entre les grandes maisons seigneuriales; Roger de Sicile, le roi de Hongrie, se ménageaient des alliés parmi les princes allemands afin d'entretenir la discorde en Germanie; en Provence, en Bourgogne, Conrad était sans autorité.

Malgré tant de difficultés intérieures, Conrad avait cependant des projets d'expéditions au dehors. Il avait conclu avec

la cour de Constantinople un traité d'alliance contre Roger de Sicile (1142); plus tard l'empereur Manuel Comnène épousa sa belle-sœur, Berthe de Sulzbach (1146). Entraîné par saint Bernard, il prit la croix à Spire, à la Noël de 1146. Princes et seigneurs l'imitent; les guerres civiles s'apaisent. A Francfort (mars 1147), on proclame une paix générale. Au mois de mai, après avoir fait couronner roi son fils Henri, âgé de dix ans, Conrad part, traînant avec lui une multitude d'aventuriers pauvres et riches, même des femmes armées de pied en cap. On y trouvait, avoue un chroniqueur, beaucoup de gens que la misère, les dettes, le désir de faire oublier quelque crime poussaient hors du pays. Ce fut la seconde croisade; on sait comment elle échoua [1].

En Allemagne même, beaucoup de seigneurs, surtout des Saxons, peu soucieux d'aller à Jérusalem, avaient, approuvés par saint Bernard, organisé une croisade contre les Vendes. De ce côté les démêlés d'Albert l'Ours et Henri le Superbe avaient compromis les progrès de l'influence allemande. Le comte Adolphe de Holstein avait cependant repris la lutte contre les Slaves, conquis la Vagrie, reconstruit Lübeck, favorisé les missions chrétiennes, appelé des colons de Flandre, de Hollande, de Westphalie, leur promettant une terre riche en fruits, en troupeaux, en pâturages. « Une multitude innombrable répondit à cet appel (Helmold). » Il avait noué des relations amicales avec Niklot, prince des Obotrites. La croisade faillit ruiner son œuvre en provoquant un retour offensif des Vendes : ils détruisirent de nouveau Lübeck et ravagèrent les établissements des colons allemands. L'expédition entreprise contre eux ne dura que quelques semaines; la conversion du duc de Poméranie, Ratibor, en fut le seul résultat sérieux. Adolphe put reconquérir son influence en Vagrie, mais ces événements profitèrent surtout à Henri le Lion, qui consolida son autorité en Saxe et conquit le pays des Dithmarses (1148). Cependant, son rival, Albert l'Ours, à la mort du prince de Brandebourg Pribislav (1150), devenait maître de ce pays; il le germanisait

1. Voir ci-dessous, chap. VI.

et achevait d'y faire pénétrer le christianisme en favorisant la propagande des Prémontrés. L'évêché de Havelberg se développait aussi grâce à lui. En dépit de l'anarchie qui signalait le règne de Conrad, le monde germanique s'étendait donc aux dépens du monde slave.

Les dernières années de Conrad furent encore troublées. Pendant la croisade, les princes s'étaient révoltés contre son fils Henri ; le comte Welf VI, allié de Roger de Sicile, travaillait à provoquer un grand soulèvement. Le retour du roi (mai 1149) ne rétablit point l'ordre. Welf continuait ses menées. Henri le Lion prenait les armes, revendiquait la Bavière. Lorsque Conrad III mourut (février 1152), il laissa l'Allemagne profondément désorganisée, le pouvoir royal sans force.

Frédéric Barberousse. — Rapidement la situation devait changer. Conrad, à sa mort, n'avait plus qu'un fils de huit ans : il comprit qu'il devait renoncer à lui transmettre la royauté et recommanda aux électeurs son neveu Frédéric de Souabe. Les princes allemands réunis à Francfort exercèrent leur droit, « car, dit Otto de Freisingen, c'est une loi de l'Empire romain que les rois y sont créés par l'élection des princes, non par la parenté ». Mais ils suivirent le conseil de Conrad. L'évêque historien, qui était l'oncle du nouveau roi, ajoute que le désir de la paix les y décida : « Deux familles entre toutes étaient alors illustres dans l'Empire, celle des Weiblingen et celle des Welfs, accoutumées à fournir l'une des empereurs, l'autre des ducs puissants. Leur rivalité avait souvent troublé l'État. Mais, par un dessein de la Providence, sous le règne de Henri V, le père de Frédéric, de la famille de Weiblingen, avait épousé la fille du duc Welf de Bavière. Les princes choisirent donc Frédéric, non seulement à cause de son activité et de sa valeur, mais parce qu'il pouvait réconcilier en lui les deux familles ennemies. »

Encore jeune (il avait environ trente ans), intelligent, ambitieux, Frédéric Barberousse, pendant trente-huit ans, allait agiter et dominer le monde. On peut dire de lui qu'il fut par excellence l'empereur allemand du moyen âge, jaloux de réaliser toutes les conceptions, toutes les espérances que les

hommes de ce temps attachaient à ce titre. Vaillant chevalier et homme d'État, bien qu'il n'ait pas réussi dans toutes ses entreprises, son règne brille dans l'histoire d'un éclat que toutes les circonstances semblent contribuer à accroître. L'Allemagne du XIIe siècle s'éveille à une vie nouvelle, les villes prospèrent, la poésie nationale naît et promptement s'épanouit; si ce n'est point là l'œuvre même de Frédéric, il y a participé par sa vigueur à imposer l'ordre, par l'éclat chevaleresque de sa cour.

Frédéric Barberousse a eu tout à la fois une politique royale et une politique impériale. Roi de l'Allemagne, il a voulu y établir une plus grande unité de gouvernement, mater les forces de la grande féodalité en même temps qu'il réprimait les violences des petits seigneurs. Empereur, il s'est inspiré des traditions; il s'est considéré comme l'héritier de Constantin, de Justinien, d'Otto, de Charlemagne. A peine élu, il écrivait au pape que son ambition était de « restaurer dans son ancienne vigueur et excellence la grandeur de l'Empire romain », et le chroniqueur Ragewin dit aussi : « Pendant tout son règne rien ne lui tint plus à cœur que de rétablir l'Empire de Rome tel qu'il était jadis. » En poursuivant l'accomplissement de ces rêves, il montra souvent un esprit plus net et plus pratique que ses prédécesseurs germains. Ni Charlemagne ni Otto n'avaient connu exactement le droit impérial qu'ils invoquaient; il n'en est pas de même de Frédéric : les légistes, les docteurs de Bologne dont il s'entoure, à qui il demande la définition de son pouvoir, sont les interprètes de ce droit. Ils y vont chercher les maximes les plus favorables à l'autorité; ils apprennent à l'empereur que sa volonté a force de loi, qu'il a non seulement la souveraineté mais la propriété du monde. Armé de ces brefs axiomes, Frédéric les manie avec la même force et la même habileté que son épée. Brave comme Richard Cœur de Lion, parfois politique avisé comme Philippe-Auguste, il fait déjà songer à Philippe le Bel par ses emprunts au droit romain, par les juristes sur lesquels il s'appuie; mais, tandis que les Capétiens appliquent leurs efforts à une œuvre bien déterminée, il est encore engagé dans les chimères du passé. Il s'ensuit que,

s'il a réussi assez bien comme roi, il a plutôt échoué comme empereur. Malgré son opiniâtreté, ses répressions cruelles, il n'a pu avoir raison ni de la papauté, ni des villes lombardes; en cherchant à asservir l'Italie, il a surexcité en elle la passion de l'indépendance en même temps qu'il a rendu la papauté plus populaire.

II. — L'Italie et Frédéric Barberousse.

Les villes lombardes et toscanes. — Pour comprendre les luttes de Frédéric Barberousse au delà des Alpes, il faut connaître cette Italie nouvelle, tout exubérante de vie et de passion, à laquelle il allait se heurter.

La Lombardie est devenue la terre par excellence de l'esprit municipal. Si les travaux modernes ont démontré qu'on ne peut établir de filiation directe entre les municipes romains et ceux du moyen âge, du moins peut-on dire que les villes de cette région avaient toujours conservé de l'importance et que la vie urbaine s'y était maintenue mieux qu'ailleurs pendant les premiers siècles du moyen âge. Au IXe et au Xe siècle, les évêques étaient devenus les véritables maîtres des cités lombardes : ils avaient joint à leur pouvoir celui des anciens comtes; dans la ville et dans la banlieue ils administraient, jugeaient, faisaient la police, levaient des troupes. De nombreux privilèges d'immunités accordés par les empereurs aux églises de Modène, Reggio, Mantoue, Parme, Bergame, Crémone, Lodi, Verceil, etc., font connaître nettement cette organisation. Si dans quelques villes, comme Milan, l'État conserve encore des comtes et des margraves, ils font piètre figure à côté de l'archevêque. Plus au sud, la situation change : en Toscane, la puissance épiscopale ne se développe pas à ce point; les margraves ont autorité réelle.

Ce fut à l'ombre du pouvoir épiscopal que se formèrent les municipes lombards. Là même où le pouvoir de l'évêque s'étend sur tout un comté, la ville en reste le centre. Entourée de murs,

peuplée d'habitants qu'unissent bien des intérêts communs, elle prend de bonne heure le sentiment de sa personnalité et de sa force; les marchands, les artisans y forment des corporations, *arts* et *métiers*, qui s'administrent elles-mêmes; en se rapprochant, elles formeront l'administration communale. D'ailleurs, l'évêque qui gouverne la cité est dans une certaine mesure un magistrat municipal : en droit, sinon toujours en fait, les citoyens participent à son élection; lui-même désigne des assesseurs, des délégués pour juger, pour administrer en son nom, il les choisit parmi les bourgeois et contribue ainsi de son côté à préparer l'organisation municipale. Milan peut servir d'exemple. Dès le IXe siècle, l'archevêque y est tout-puissant; mais la vitalité de la cité est extraordinaire : au XIe siècle, on y compte 300 000 habitants; l'industrie, le commerce y prospèrent. Les archevêques gouvernent, nomment des magistrats municipaux, convoquent des assemblées générales du peuple; dans la première moitié du XIe siècle, l'archevêque Héribert, soutenu par les citoyens, peut lutter contre l'empereur lui-même.

Dans presque toutes ces villes un moment vint où ce corps de citoyens, qui s'était constitué sous le pouvoir de l'archevêque, voulut s'affranchir d'une domination qu'on trouvait trop lourde. A Crémone, dès le commencement du XIe siècle, l'évêque Landulf (1003-1031) est chassé par les citoyens qui refusent de lui payer diverses redevances; son château est détruit. Les réformes accomplies dans l'organisation de l'Église pendant la seconde moitié du XIe siècle et la querelle des investitures affaiblirent la puissance des évêques, agitèrent les villes, y favorisèrent les désirs d'indépendance des citoyens. A Milan, le peuple est, à partir de cette époque, en révolte contre les archevêques, et c'est au milieu de ces troubles qu'apparaît le gouvernement municipal. D'autre part, les cités sont déjà une force dont le pape et l'empereur se disputent l'appui par des concessions. Lorsque Henri IV soulève les habitants de Lucques contre leur évêque Anselme, il les récompense par des privilèges importants et défend que désormais « nul évêque, duc, marquis, comte ou qui que ce soit y porte atteinte ». Dans l'autre camp on cherche également à s'assurer la fidélité des villes, ainsi que

le prouvent les privilèges que la comtesse Mathilde accorde, en 1090, à Mantoue. Les Mantouans ne veulent plus du gouvernement épiscopal : ils chassent leur évêque Ugo qui meurt en exil en 1109, et son successeur Manfred, dans une émeute, échappe à grand'peine à la mort. Les droits régaliens (*regalia*), qu'avaient obtenus ou usurpés les évêques, passent de leurs mains dans celles des citoyens.

Donc, à la fin du XIe siècle et dans la première moitié du XIIe siècle, s'accomplit la révolution qui, dans beaucoup de villes, substitue l'autonomie municipale au gouvernement épiscopal. En Lombardie, elle se manifeste, entre autres signes, par la diffusion du *consulat*, qu'on trouve déjà antérieurement dans quelques villes italiennes, comme Vérone, Orvieto, Ravenne, etc. Les *consuls* apparaissent en 1093 à Blandrate, en 1095 à Asti, en 1109 à Côme, en 1107 à Milan, en 1115 à Guastalla, en 1126 à Plaisance, en 1150 à Modène, etc. En dehors de la Lombardie, en 1094 à Pise, en 1099 à Gênes, etc.

Le gouvernement municipal se compose de trois éléments essentiels : les consuls, le conseil, l'assemblée générale.

Les consuls sont administrateurs, juges, chefs militaires. Dans certaines villes chaque ordre nomme les siens. Le municipe comprend en effet des ordres rivaux : la noblesse (*milites*, *capitanei*, *valvassores*), les bourgeois, la plèbe. Dans plus d'un endroit, la noblesse n'entre point d'abord dans l'organisation municipale. A Modène, ce n'est qu'en 1185 qu'elle y adhère, participe au consulat, s'engage à obéir aux magistrats municipaux. Les consuls sont donc les chefs d'une association qui ne comprend pas nécessairement toutes les classes de la population : ainsi à Gênes, vers le milieu du XIIe siècle, les clercs et la plèbe (*minores*) sont protégés par l'association mais n'en font point partie. Dans beaucoup de villes les consuls sont au nombre de douze; mais ce chiffre change de l'une à l'autre, parfois dans la même : à Milan on en trouve dix-huit en 1117, vingt en 1130, huit en 1162. Il est quelquefois en rapport avec le nombre des quartiers (*rioni*, *sestieri*), division qui sert pour l'administration et l'organisation militaire du municipe.

A côté d'eux les consuls ont un conseil qu'on appelle ordi-

nairement *credentia*, parce que les prudhommes (*sapientes*, *prudentes*) qui le composent ont juré confiance aux consuls : « *credentiam consulum juraverunt* ». Ils leur donnent des conseils et, dans certaines villes, les consuls ne peuvent prendre des mesures graves sans leur assentiment. On est mal renseigné sur la façon dont étaient nommés ces prudhommes. Quant à l'assemblée générale, *concio publica*, *parlamentum*, elle comprend tous ceux qui font partie de l'association, *communitas*. Elle n'est convoquée que dans des circonstances très graves. Il est des villes cependant où les consuls, au sortir de charge, doivent rendre compte devant elle de leur administration.

Chaque cité a ses coutumes, consignées dans ses statuts, où se mêlent le droit romain et le droit lombard. Dans quelques-unes d'ailleurs l'enseignement juridique est en pleine vigueur, nulle part plus qu'à Bologne qui, selon les expressions d'un contemporain, « l'emporte alors pour l'enseignement des arts libéraux sur toutes les cités de l'Italie ». Les étudiants y accourent de toutes les parties du monde. Là professe, au commencement du XIIe siècle, le célèbre Irnerius qui, par ses leçons sur la législation de Justinien, jeta un si vif éclat sur l'école bolonaise. D'autres maîtres l'avaient déjà précédé dans l'enseignement du droit romain à Bologne. A la fin du XIIe siècle, on y comptera jusqu'à 10 000 étudiants, grâce aux privilèges que Frédéric Ier accordera à ses maîtres et à ses étudiants en 1158. L'université, au sens propre du mot, n'apparaît cependant que plus tard.

Bientôt, dans d'autres villes encore, les anciennes écoles se développent, s'organisent en universités, *studia generalia*. Un récent historien des universités du moyen âge a dit, après une étude approfondie, que, « en Italie la fondation des universités coïncidait avec l'époque des villes libres », et il a pu y signaler vingt-deux villes qui, depuis le commencement du XIIIe siècle jusqu'au commencement du XVe siècle, s'étaient efforcées d'en établir.

Dans le centre de l'Italie, en Toscane, c'est aux dépens des margraves que se constituent les municipalités : à Lucques, vers 1134, les habitants forcent leur margrave à se réfugier à

Pise. En 1160, le duc Welf VI, à qui la Toscane a été attribuée en fief, accorde aux Lucquois, moyennant une redevance annuelle, tous les droits qui lui reviennent dans la ville et son territoire. Parmi les villes toscanes, Florence grandit rapidement, grâce à son industrie. Déjà les draps de Florence sont célèbres. A côté de l'art de *Calimala* (la rue où se trouvaient les boutiques des drapiers portait le nom de *Callis Malus*), apparaissent d'autres métiers ou arts, ceux de la soie, de la laine, du change, car les Florentins sont experts déjà au commerce de l'argent. D'autres viendront s'y joindre à la fin du XIIe siècle. Ces corporations ont leurs *recteurs* ou *prieurs*, plus tard *consuls des arts*. Elles délibèrent, interviennent dans les affaires qui intéressent la cité : de là sort l'organisation municipale. Dès 1101, il est question de consuls, d'assemblées populaires.

Tel est, dans ses traits généraux, ce régime qui, d'une ville à l'autre, présente des différences de détail. L'historien de Frédéric Barberousse, Otto de Freisingen, a décrit, non sans quelque indignation, le gouvernement de ces cités où la noblesse doit faire cause commune avec la bourgeoisie, où des hommes de basse origine, des artisans qui exercent « des métiers méprisés » peuvent porter les armes réservées ailleurs aux chevaliers et parvenir aux dignités municipales. Mais il reconnaît que les villes italiennes sont arrivées ainsi « à l'emporter par les richesses et la puissance sur toutes les autres cités du monde ».

Cependant, à l'intérieur, la vie n'est ni libre, ni calme. « La cité italienne, a-t-on dit avec raison, n'est une œuvre de liberté et d'égalité qu'en apparence. La commune y surveille et y entrave l'individu. Le citoyen est attaché à sa ville aussi rigoureusement que le colon à sa glèbe... Il est enfermé dans quelqu'un des groupes dont l'ensemble constitue l'état communal; il appartient pour toute sa vie à une classe déterminée, à un métier, à une corporation, à une paroisse, à un quartier. Ses consuls et ses conseils ne lui mesurent pas seulement sa part de liberté politique mais règlent par décret les actes de sa vie privée, prescrivant le nombre de figuiers et d'amandiers qu'il peut planter dans son champ, le nombre de prêtres et de

cierges qui accompagneront ses funérailles..... » (Gebhart.) Ajoutons qu'il doit appartenir à une des factions qui se partagent la cité, s'y livrent de furieuses batailles et ensanglantent les rues. Entre la grosse bourgeoisie et la plèbe, ce qu'on appelle le peuple gras et le peuple maigre, la lutte durera jusqu'au jour où les municipes affaiblis tomberont sous le régime des tyrannies. Les grandes familles, les nobles surveillent ces querelles, cherchent à en profiter; les villes se hérissent de tours dont ils font leurs forteresses. D'autres factions se forment au gré des alliances ou des rivalités de familles qu'entourent des clientèles armées. Souvent encore de quartier à quartier, de rue à rue, on se déteste, on se bat.

D'autre part des haines implacables divisent les cités d'une même région; elles épuisent leurs forces à se ruiner les unes les autres. « Chaque génération, dit un écrivain italien contemporain dont le témoignage paraîtra plus impartial, semblait se proposer d'augmenter, autant qu'il lui était possible, ce funeste héritage de haines. Les vengeances sont poursuivies avec une horrible persévérance, satisfaites avec la férocité la plus barbare. Les Milanais, maîtres de Lodi, après un long siège, abattent les murs, brûlent les maisons, dispersent la population et ne laissent qu'un monceau de ruines... Quand Milan est mise au ban par Frédéric Barberousse, les habitants de Lodi, de Crémone, de Novare, de Pavie demandent le privilège de détruire les murs et les maisons de la cité vaincue. » (Lanzani.) Les exemples de ce genre abondent en Lombardie; en Toscane, ont commencé déjà les luttes de Pise et de Lucques, de Florence et de Sienne.

Les républiques maritimes. — Parmi les grandes cités italiennes du XIIe et du XIIIe siècle, il en est qui, situées à l'intérieur du pays, sont surtout des villes d'industrie, comme Florence, Milan.

D'autres, près de la mer, sont des républiques commerçantes, comme Venise, Gênes, Pise, Amalfi. Elles exploitent l'Orient qui, avec ses produits variés, est pour elles une source inépuisable de richesses; âpres au gain, peu scrupuleuses sur les moyens, elles traitent avec les princes musulmans

aussi bien qu'avec l'empereur grec, spéculent sur les croisades, disséminent leurs colonies et leurs comptoirs sur toutes les côtes jusqu'au fond de la mer Noire. Depuis le VIIIe siècle, par son histoire, par sa civilisation, Venise est byzantine autant qu'italienne, ses doges se parent adroitement des titres de fonctionnaires que leur décerne le *Basileus*. L'aspect même de la ville, par les monuments, par les costumes, est tout oriental. Dans la seconde moitié du XIIe siècle y commence cette évolution politique qui, limitant le pouvoir dont disposaient les doges, aura pour conséquence l'organisation d'un régime aristocratique fort différent des constitutions du reste de l'Italie. Les doges, dont l'origine était déjà fort ancienne, nommés à vie, avaient cherché parfois à rendre leur pouvoir héréditaire. Déjà une loi de 1032 avait déclaré que le doge ne pourrait se mêler de l'élection de son successeur et lui avait imposé deux conseillers sans lesquels il ne pouvait prendre de décision grave.

Guidées par leur intérêt, ces républiques maritimes avaient devancé les guerres saintes, disputé aux Arabes la Méditerranée. En 1001, Pise et Gênes firent en commun une expédition en Syrie, en 1088, une autre à Tunis. Lors de la première croisade, Gênes y prit part avec 34 vaisseaux, Pise avec 120 ; à diverses reprises, Venise équipa 200 navires. Parfois elles entreprenaient des croisades à leur compte : en 1113, Pise déclare la guerre au roi de Majorque, Nazaredech, lui prend son île, tandis que sa rivale, Gênes, s'empare de Minorque. L'Empire grec compte avec elles, recherche leur alliance : les Vénitiens s'installent en maîtres à Constantinople [1]. Les Pisans, les Génois y possèdent aussi des quartiers, y jouissent de privilèges garantis par des chrysobulles impériaux. Dans le royaume latin, telle des trois grandes républiques maritimes possède jusqu'au tiers d'une ville : ainsi Gênes à Tripoli. Partout, à Jaffa, à Tyr, à Antioche, à Saint-Jean d'Acre, à Sidon, à Jérusalem, etc., elles occupent des quartiers avec place, rues, églises; elles s'y organisent en États indépendants, ont leurs

1. Voir ci-dessous, chap. XV, section II.

tribunaux, leurs magistrats (consuls dans les colonies génoises, bayles dans les colonies vénitiennes), assistés d'un conseil. Elles forment en un mot de petites communes où se reproduisent les institutions de la métropole.

Malheureusement, entre les républiques maritimes les haines sont aussi ardentes et aussi tenaces qu'entre les villes lombardes ou toscanes. Elles s'attaquent tantôt dans leurs établissements à l'étranger, tantôt directement : en 1136, Pise s'empare d'Amalfi et la détruit; plus tard Gênes abattra Pise; entre Gênes et Venise la guerre durera jusqu'à la fin du moyen âge.

Rome : la papauté; Arnaud de Brescia. — Tandis que dans le nord et le centre se précise la constitution des communes, à Rome éclate une révolution municipale d'un caractère bien différent, où les traditions et les souvenirs de l'antiquité viennent se mêler d'une façon étrange aux passions contemporaines.

La papauté avait eu en partie gain de cause dans la querelle des investitures; elle avait entraîné le monde chrétien vers les lieux-saints; mais, par une étrange ironie, il n'était pas d'endroit où elle fût plus faible et moins respectée qu'à Rome. Les factions féodales y règnent, Frangipani, Pierleoni, Colonna, Corsini; en dépit du décret de 1059, ces familles puissantes exercent leur influence sur les élections pontificales, prêtes d'ailleurs, au gré de leurs intérêts, à abandonner le pape qu'elles ont créé pour celui qu'elles ont combattu d'abord, Anaclet pour Innocent II.

En 1137, après de longues épreuves, Innocent II était rentré à Rome. Vers la fin de son pontificat, il refusa aux Romains, qui détestaient Tivoli, la ruine de cette ville. « Alors (1143), dit Otto de Freisingen, les Romains se révoltent, ils s'assemblent au Capitole; désireux de rendre à la ville son ancienne dignité, ils rétablissent l'ordre sénatorial qui avait depuis longtemps disparu. »

La population, comme dans les autres villes, comprenait plusieurs classes. Tout en haut l'aristocratie urbaine : les membres en sont ordinairement désignés par le mot de *consuls* qui s'applique ici non à une fonction mais à la condition sociale. A

côté d'eux les barons de la campagne romaine, les *capitani*. Au-dessous viennent les *milites* qui forment la petite noblesse. Au-dessous encore le peuple. Jusqu'ici les *consuls*, les *capitani* et leurs partisans avaient été les maîtres. Cependant le peuple avait une organisation militaire : chaque quartier formait une troupe commandée par un chef. Mécontent de la domination des consuls, il trouva des alliés parmi les *milites*, qui en souffraient également, et ce fut lui qui fit la révolution de 1143.

Mais à Rome le mouvement devait prendre une autre physionomie que dans les cités commerçantes et industrielles du reste de l'Italie. Tout y parlait d'un passé glorieux dont le souvenir mêlé de légendes hantait jusqu'aux imaginations populaires. Ceux qui écrivaient alors à l'usage des pèlerins et de la foule ces petits guides qu'on appelle les *Mirabilia urbis Romæ* [1], rattachaient à chaque temple, à chaque monument en ruines de merveilleuses histoires. « Le Capitole, disaient-ils, s'appelle ainsi parce qu'il était autrefois la tête du monde; là résidaient les consuls et les sénateurs qui gouvernaient le monde; là était un palais tout éclatant d'or et de gemmes, et à l'intérieur se trouvaient autant de statues qu'il y avait de provinces dans l'Empire. » En établissant sur le Capitole la commune nouvelle, les Romains du XII[e] siècle entendaient revendiquer tout l'héritage du passé.

Cette révolution se personnifia dans un homme, Arnaud de Brescia. Par malheur il ne nous est guère connu que par le témoignage de ses ennemis. Né à Brescia, disciple du grand novateur français, Abélard, qui enflammait alors la jeunesse par la hardiesse de ses doctrines, Arnaud, de retour dans sa patrie, s'était fait clerc. Il attaquait le pape, le haut clergé. Il voulait que l'Église se réformât, qu'elle abandonnât les biens temporels, le souci des choses de ce monde, pour se renfermer dans son rôle spirituel. Dénoncé au pape comme hérétique, il fut jugé au concile de Latran en 1139. On le trouve de nouveau en France, poursuivi par saint Bernard qui voit en lui « l'écuyer » d'Abélard. Chassé de Paris par ordre royal, il se

1. Ces écrits si curieux ont été édités notamment par Ulrichs, *Codex urbis Romæ topographicus*, 1871.

réfugie à Zurich. Saint Bernard le traque sans merci. Au cardinal Guido qui le protège il écrit : « Arnaud de Brescia, dont la parole est miel, mais la doctrine poison, l'homme que Brescia a vomi, que Rome abhorre, que la France chasse, que la Germanie maudit , que l'Italie refuse d'accueillir, obtient appui auprès de toi : être bienveillant pour lui, c'est contredire le pape et Dieu. » Tel est l'homme qu'on trouve en 1147 à la tête des Romains, haranguant la foule sur le Capitole. Les épreuves ont trempé son caractère et surexcité l'ardeur de ses convictions; il veut réorganiser l'Église et l'État, restaurer d'une part le christianisme simple et pauvre des premiers jours, d'autre part l'ancienne Rome. On se tromperait cependant si on ne voyait en lui qu'un mystique et un rêveur : homme d'action, il a la décision prompte, l'éloquence vive.

Quand il vint à Rome, la commune était triomphante. Aidé par l'aristocratie, le pape Lucius II avait voulu prendre d'assaut le Capitole; mais il avait été repoussé, et, blessé par une pierre, il était mort bientôt après (février 1145). La commune avait placé à sa tête un patrice, Giordano Pierleone, un des rares membres de l'aristocratie qui se fussent rangés du côté du peuple. Elle avait déclaré que le pape devait renoncer au pouvoir temporel en faveur de ce magistrat. Les nobles qui se trouvaient à Rome étaient forcés de reconnaître l'autorité du « patrice »; on démolissait les tours féodales. Depuis 1144, le sénat était constitué, on datait les actes de l'ère « de la rénovation du sacré sénat ». Le nombre des sénateurs était de 56, 4 pour chaque région. Un acte signé par 25 d'entre eux prouve que c'étaient de petites gens : par là s'accuse le caractère démocratique de ce mouvement.

Après la mort de Lucius II, nul parmi les cardinaux ne se souciait de prendre le pouvoir dans des conditions aussi critiques; on alla chercher un moine cistercien, étranger au monde politique, l'abbé du monastère de Saint-Anastase aux Trois-Fontaines près de Rome. Le nouveau pape, Eugène III, était un homme simple et timide, mais derrière lui se tenait le véritable chef du monde chrétien, saint Bernard. A son disciple, tout à coup arraché à la paix du cloître et jeté au milieu d'une des

plus terribles tempêtes qui eussent encore assailli la papauté, il adresse son traité *De consideratione*, si précieux pour l'intelligence de cette époque; il l'y console, le fortifie, lui trace les devoirs de la papauté. Saint Bernard connaissait les plaies de l'Église : il flagellait sans pitié les vices et les fautes du clergé et de ses chefs. Dans le *De consideratione* il reproche aux papes d'avoir recueilli l'héritage de Constantin plutôt que celui de saint Pierre, d'attacher plus d'importance à leur pouvoir temporel qu'à leur rôle spirituel. Il voudrait de même que l'Église se dégageât du souci des choses terrestres : « Que nul de ceux qui s'engagent dans la milice de Dieu, dit-il, ne s'embarrasse dans les affaires du siècle. » Ailleurs, dans une lettre à Eugène III : « Qui me donnera, s'écrie-t-il, de voir avant de mourir l'Église de Dieu telle qu'aux jours anciens, alors que les apôtres jetaient leurs filets pour pêcher les âmes, non l'or et l'argent? » Mais, s'il demande comme Arnaud de Brescia la réforme de l'Église, il entend que la papauté la dirige.

Un instant la paix avait été établie entre Eugène III et la commune : les Romains avaient demandé au pape de rentrer à Rome; il était revenu, n'exigeant que la suppression du patrice; mais l'entente ne pouvait être durable. Dès le mois de mars 1146, il partait; on le trouve à Viterbe, puis en France où il est accueilli avec les plus grands honneurs, puis en Allemagne. Au mois de juin 1148, il est de retour en Italie. Pendant qu'il errait ainsi, Arnaud de Brescia dominait à Rome.

Entre eux qui déciderait? Dans un camp comme dans l'autre on tourna les yeux vers le roi germain. Nous avons conservé la lettre étrange que « le Sénat et le Peuple romain » adressèrent, en 1149 ou 1150, à Conrad : « Dans tous nos actes, y est-il dit, nous sommes guidés par la fidélité et l'honneur que nous vous devons. Nous désirons exalter et amplifier le royaume et l'empire romain, dont Dieu vous a confié le gouvernement, les restituer dans le même état qu'au temps de Constantin et de Justinien, qui ont tenu entre leurs mains le monde entier par la vigueur du sénat et du peuple romain. Aussi avons-nous rétabli le sénat, abattu la plupart de ceux qui étaient toujours rebelles à notre autorité; nous luttons avec énergie afin que,

par tous les moyens et en toutes circonstances, vous jouissiez de ce qui revient à César et à l'Empire. » Ils se plaignent que leur dévouement à cette tâche leur ait attiré la haine du pape, des nobles, de Roger de Sicile : « Que votre puissance impériale vienne donc à nous, car vous pouvez obtenir à Rome tout ce que vous voudrez, vous établir solidement dans la ville qui est la tête du monde, dominer, mieux que ne l'ont fait la plupart de vos ancêtres, sur l'Italie et la Germanie, délivré des entraves des clercs. »

Cette lettre a été parfois mal comprise par les historiens d'Arnaud de Brescia ; on s'est moqué de ces républicains si prompts à invoquer le roi des Romains. Mais, quand les hommes de ce temps parlaient de l'ancienne Rome, ils songeaient à l'Empire, non à la République : de cette antiquité qu'Arnaud de Brescia et ses partisans regardaient comme un âge d'or, les grandes figures qui se détachaient à leurs yeux étaient celles de César, d'Auguste, de Constantin, de Théodose, et aussi de ce Justinien dont l'œuvre législative, sans avoir jamais été oubliée, comme on l'a cru à tort, jouissait d'une faveur nouvelle [1]. Arnaud de Brescia et son parti ne contestaient pas les droits de l'empereur ni ne prétendaient l'exclure de l'organisation politique qu'ils voulaient établir : pour eux le pouvoir de l'empereur, sa résidence à Rome n'avaient rien d'inconciliable avec la rénovation du sénat et du peuple romain.

Roger de Sicile et l'Italie du sud. — Tandis que la vie municipale se propageait ainsi dans l'Italie du nord et du centre, au sud, Roger de Sicile, depuis de longues années, exploitait avec une énergie et une habileté continues tous les événements au profit de ses intérêts. En 1130, à Palerme, il avait pris la couronne royale. Tous les efforts d'Innocent II pour abattre la monarchie normande avaient été vains. Redevenu maître des provinces méridionales après la mort de l'empereur Lothaire, Roger s'était emparé d'Innocent II, qui continuait la lutte contre lui, et il l'avait obligé à signer à Mignano (1139)

1. Sur cette question et sur l'enseignement du droit romain au moyen âge en Italie, voir, outre l'ouvrage bien connu de Savigny : Fitting, *Les commencements de l'école de droit de Bologne,* trad. Leseur, 1888.

un traité qui lui abandonnait ces pays. Dans cette lutte, donnant un exemple que devait suivre plus tard Frédéric II, il n'avait pas hésité à armer contre les chrétiens ses Sarrasins de Sicile. Depuis, il était resté l'allié fourbe et égoïste de la papauté, tandis qu'il soutenait les révoltés d'Allemagne pour empêcher l'intervention de Conrad en Italie. D'autre part, il intervenait dans les querelles des Arabes d'Afrique; il en profitait pour faire, en 1135, la conquête de l'île de Djerba dans le golfe de Gabès. Le dernier des princes Zirites de Mehdia, Hasan, devait se reconnaître son vassal et accepter ses conditions politiques et commerciales. En 1146, l'amiral sicilien Georges d'Antioche s'emparait de Tripoli; l'année suivante, Gabès acceptait sa suzeraineté. Toute cette partie de l'Afrique semblait donc destinée à devenir une annexe du royaume normand. En 1148, Roger dirigea de ce côté une grande expédition; lorsque sa flotte parut devant Mehdia, Hasan renonça à la lutte. Sousse, Sfax furent ensuite soumis. L'amiral sicilien empêcha les excès, les pillages, afin de gagner les habitants. La conquête se limita à la partie du littoral comprise entre Tripoli et le cap Bon. Un peu plus tard Tunis, Bône devinrent tributaires de Roger. Mais la domination normande ne devait pas se maintenir dans ces régions; déjà elle était menacée par les progrès des Almohades, maîtres de l'Espagne et de l'Afrique occidentale. Du côté de l'Empire byzantin, Roger luttait contre Manuel Comnène qui s'était allié avec l'empereur Conrad [1].

A l'intérieur, Roger organise avec une dure fermeté l'État normand. Il écrase les résistances : « *siluit terra in conspectu ejus* », dit un chroniqueur du temps, qui se sert des paroles bibliques pour caractériser ce rude gouvernement. Cependant Roger n'est ni violent, ni cruel par tempérament, mais il n'entend point laisser à la féodalité une autorité indépendante à côté de la sienne. Tous ses actes tendent au maintien de l'ordre et au développement de la prospérité publique. Nul État à cette époque n'est aussi sagement administré. Surtout, il sait faire vivre sans conflits côte à côte les populations de races et de croyances

1. Voir ci-dessous, chap. xv, section II.

diverses qui habitent son royaume : les musulmans ne sont ni expulsés, ni persécutés; ils conservent leurs quartiers, leurs mosquées, même leurs juges; ils participent à la vie publique. De même les Byzantins : le meilleur général du royaume, Georges d'Antioche, est un Grec. L'arabe, le grec, aussi bien que le latin, sont langues officielles, employées pour les actes royaux; les monnaies portent des légendes arabes. D'ailleurs la cour même a une physionomie toute orientale : les poètes arabes en célèbrent l'éclat. Intelligent, ami des sciences, Roger a été le collaborateur du géographe arabe Édrisi : grâce à lui, aux renseignements qu'il recueille, la géographie devient une science méthodique. Parmi ses protégés figurent encore le médecin Abu-s-Salt Omméïa, qui est en même temps astronome, musicien, poète; le Grec Doxopater, auteur d'un livre sur les sièges patriarcaux où est combattue la primauté du pape. Ce mélange habile et heureux des éléments arabes, byzantins et latins se retrouve jusque dans les monuments qui s'élèvent sous ce règne, comme le dôme de Cefalu, la chapelle palatine de Palerme, l'église de Sainte-Marie de l'Amiral : à la chapelle palatine, par exemple, au-dessus des mosaïques de style grec se développe un plafond de style arabe orné d'inscriptions koufiques.

Tel était l'État puissant et prospère que Roger II avait fondé aux confins du monde chrétien et dont l'action se faisait à la fois sentir en Occident et en Orient. Lorsqu'il mourut (février 1154), n'ayant que cinquante ans, son fils Guillaume Ier, qu'on surnomma le Mauvais, par son manque d'intelligence, par son caractère violent et cruel, compromit rapidement son œuvre.

Frédéric Barberousse en Italie. — C'est avec cette Italie du XIIe siècle, si variée dans ses aspects, si débordante d'activité et de vie, que Frédéric Barberousse va engager une lutte de vingt-deux ans, pleine de sombres et dramatiques épisodes.

A la fin de 1154 déjà (novembre-décembre), il est dans la plaine de Roncalia sur le Pô, près de Plaisance : il y tient diète, selon l'usage des rois allemands lorsqu'ils descendent en Italie. Là les vassaux de l'Empire, laïques ou clercs, les consuls des villes

viennent lui faire hommage, lui soumettre leurs débats, solliciter la confirmation de leurs fiefs et de leurs privilèges. A son attitude les villes lombardes s'aperçoivent promptement que la guerre est proche et qu'elle sera terrible. Dans une rapide chevauchée il sème çà et là les ruines, détruit Tortone, l'alliée de Milan. Puis il prend le chemin de Rome; il y arrive en juin.

Eugène III est mort, en juillet 1153. Un Anglais est devenu pape sous le nom d'Adrien IV; retranché dans la cité Léonine, il a jeté l'interdit sur Rome; il ne le lève, en mars 1155, qu'après avoir imposé aux Romains l'exil d'Arnaud de Brescia. La fortune de la commune chancelle : elle a perdu celui qui en était l'âme. Frédéric, elle le sait, lui est hostile. Un de ses chefs, Wetzel, dans une lettre au jeune roi, lui reproche de suivre « les conseils des prêtres et des moines » au lieu de considérer la dignité impériale comme une émanation de la majesté du peuple romain. Déjà, au printemps de 1153, un traité avait été conclu à Constance entre Eugène III et Frédéric contre elle et contre Roger de Sicile. Les Romains tentèrent cependant un dernier effort pour gagner le roi à leur cause. Entre Sutri et Rome, leurs ambassadeurs vinrent le trouver. Dans une harangue, toute pleine de souvenirs classiques, ils firent parler Rome elle-même, rappelant son ancienne splendeur, demandant à l'empereur de travailler à la restaurer. Fiers, même dans ce moment critique, ils réclamaient non point une grâce, mais la reconnaissance de leurs droits, ils osaient déclarer au roi qu'il tenait de Rome son pouvoir. S'il faut en croire Otto de Freisingen, qui rapporte les discours échangés dans cette entrevue, Frédéric, avec une ironie altière, opposa à la gloire passée de Rome sa faiblesse présente; la souveraineté était passée aux Francs qui ne la devaient qu'à eux-mêmes : « J'en suis le légitime possesseur; que quelqu'un, s'il le peut, arrache la massue de la main d'Hercule. »

Le 18 juin 1155, Frédéric Barberousse était couronné empereur à Saint-Pierre par le pape; mais les Romains se réunissaient au Capitole, se jetaient sur la cité Léonine et engageaient avec les Allemands un combat qui se prolongea jusqu'à la nuit.

Chassé par les chaleurs de l'été, Frédéric dut reprendre le chemin du nord sans avoir occupé Rome. Arnaud de Brescia avait été arrêté en Toscane. Il fut pendu, son corps brûlé, ses cendres jetées au Tibre, « de peur, dit Otto de Freisingen, qu'elles ne fussent vénérées par une plèbe insensée ». Quant à la commune romaine, elle subsiste, mais réduit ses prétentions. Peu de temps après, un accord, dont les termes ne sont pas connus, fut conclu entre elle et Adrien IV.

Conflit avec Adrien IV. — Le principal résultat de cette expédition fut de remettre en présence les deux grandes puissances rivales, la papauté et l'Empire, représentées par deux hommes énergiques, également convaincus de leurs droits. Déjà, lors de leur première entrevue, Frédéric n'avait pas voulu tenir, selon l'usage, le cheval du pape par la bride, et Adrien IV froissé n'avait pas voulu donner au roi le baiser de paix. Il avait fallu tout un jour de négociations pour les décider l'un et l'autre à céder. Entre le pape et l'empereur l'accord n'est possible que s'ils sont tous deux distraits par d'autres préoccupations, ou que si l'un d'eux est trop faible pour ne point s'incliner devant l'autre. Donc des trêves précaires, mais point de paix durable. L'empereur s'appuie sur l'ancien droit impérial, il prétend en tirer sa légitimité et sa force; le pape se déclare investi du pouvoir de créer l'empereur; l'un et l'autre se considèrent comme d'institution divine. Il n'y a point de place dans la société pour deux puissances qui se croient absolues : chaque fois que l'une d'elles rencontre l'autre, elle se sent atteinte dans son ambition. Lors de la querelle des investitures le pape a défendu l'Église contre les envahissements du pouvoir civil. Cette fois il défendra son pouvoir temporel, l'État de saint Pierre, s'opposera à la domination de l'empereur sur l'Italie. Rome même est l'objet d'un conflit : « Saint Pierre y est seul maître, dit le pape. — Si je n'y commande, répond Frédéric, je ne suis empereur que de nom. » L'un rappelle que la papauté a transféré la dignité impériale aux Francs et aux Germains; l'autre que l'Empire a donné aux papes le patrimoine de saint Pierre.

A la diète de Besançon, en octobre 1157, le cardinal Roland

Bandinelli présente à Frédéric une lettre d'Adrien IV où on lit : « Souviens-toi comment l'Église romaine t'a fait arriver au sommet de la grandeur en t'accordant la dignité impériale... Nous ne nous repentons pas d'avoir ainsi accompli tous tes désirs; nous nous réjouirions plutôt si tu avais reçu de notre main des bienfaits (*beneficia*) encore plus précieux. » Et, comme les princes allemands s'indignent du mot *beneficium*, qui, dans la langue du temps, voulait dire fief et semblait faire de l'empereur le vassal du pape : « De qui donc, s'écrie le cardinal, l'empereur tient-il son pouvoir si ce n'est du pape? » Le comte Otto de Wittelsbach veut le tuer. Frédéric l'arrête, mais ordonne aux envoyés de Rome de partir dès le lendemain : « Si nous n'étions pas dans l'église, leur dit-il, vous éprouveriez combien sont lourds les glaives allemands. » Et, dans une lettre à tous ses sujets, il déclare ne tenir son pouvoir que de Dieu seul par l'élection des princes. En présence de l'attitude des évêques allemands qui refusaient de désapprouver l'empereur, Adrien IV écrivit à Frédéric qu'on l'avait mal compris, que le mot de *beneficium* signifiait dans sa lettre « bienfait et non fief ». Toutefois la lutte était ouverte.

La guerre contre Milan. — En juin 1158, Frédéric franchit de nouveau les Alpes. C'est aux Milanais qu'il en veut : « Leur arrogance, écrit-il lui-même, a depuis longtemps dressé la tête contre l'Empire romain et cherche à présent à bouleverser toute l'Italie; aussi voulons-nous tourner contre eux toutes les forces de cet Empire. »

Dès le siècle précédent, on avait vu les villes lombardes former entre elles des ligues partielles pour la défense de leurs intérêts ou de leur indépendance : en 1093, par exemple, Milan, Crémone, Lodi, Plaisance s'étaient alliées pour vingt ans contre l'empereur. En 1158, deux grandes ligues rivales étaient en présence : d'un côté Milan, que suivaient Brescia, Plaisance, Parme, Modène; de l'autre, Pavie avec Crémone, Lodi, Côme. Par haine de Milan, qui prétendait à l'hégémonie de la Lombardie, la seconde ligue excitait l'empereur, faisait appel à lui. Une première fois assiégé, en juillet 1158, Milan résiste énergiquement, puis les habitants traitent; ils jurent fidélité, livrent

des otages, s'engagent à ce qu'à l'avenir les consuls élus par le peuple soient soumis à la confirmation de l'empereur.

Au mois de novembre, Frédéric tient diète à Roncalia, décidé à briser par de vigoureuses mesures l'esprit d'indépendance et de révolte des villes italiennes, à « remettre en pleine lumière, selon ses expressions, les lois de l'Empire tombées en désuétude et obscurcies ». L'archevêque de Milan lui déclare : « Sache que tout le pouvoir législatif du peuple t'appartient; ta volonté est le droit, car il est dit : Ce qui plaît au prince a force de loi. » Quatre docteurs de Bologne, disciples d'Irnerius, Bulgarus, Martin Gosia, Jacob, Hugo de Porta-Ravennate, assistent le roi qui, en retour, prend sous sa protection spéciale les écoliers de Bologne et « les professeurs ès lois », placés dès lors sur le même rang que les chevaliers. Les princes, les évêques, les villes sont contraints de lui restituer les régales (*regalia*), c'est-à-dire « les duchés, marquisats, comtés, consulats, monnayages, péages, impositions, droits de port, de route, de moulin, de pêche, de pont, etc. » Puis il en investit de nouveau ceux qui peuvent produire des titres légitimes. Dorénavant dans les villes, « les podestats, consuls et autres magistrats seront créés par le roi avec l'assentiment du peuple ».

Le podestat était un élément nouveau que Frédéric voulait introduire dans la constitution des villes[1]. Dans le tableau qu'il trace de leur organisation, Otto de Freisingen note qu'elles détestent le podestat parce qu'elles voient en lui un intrus. Représentant de l'empereur, que celui-ci le nomme ou qu'il le confirme, le podestat en effet devient le magistrat suprême de la ville. Il détourne à son profit la plus grande partie des attributions qu'exerçaient les consuls. Pour qu'il dépende moins des passions et des factions locales, il est presque toujours étranger à la ville et reste peu de temps en charge. Brunetto Latini au siècle suivant, alors que l'institution s'était consolidée, a énuméré dans son *Trésor* les qualités nécessaires à un

1. On trouve auparavant des podestats mentionnés çà et là : ainsi à Bologne de 1151 à 1153. Mais l'institution, d'une façon générale, était nouvelle; un contemporain, Otto Morena, le note en mentionnant l'établissement des podestats à Lodi en 1159.

podestat. Portés à exagérer leur pouvoir, les podestats, selon l'expression d'un historien moderne, furent « la transition naturelle du régime consulaire au régime du principat ».

Aussitôt après la diète, le chancelier Reinald de Dassel et le comte Otto de Wittelsbach parcoururent les villes, établissant les podestats. A Milan, ils sont accueillis par une émeute. L'empereur furieux se tourne contre Milan. Alors commence, en avril 1159, la résistance héroïque de la grande cité lombarde; elle se prolonge jusqu'en février 1162. Quand la famine les contraignit à céder, les consuls, les chevaliers, le peuple, pendant trois jours, vinrent se prosterner suppliants devant Frédéric. Enfin parut le palladium de la cité, le char, *carroccio*, autour duquel combattaient les Milanais, et que surmontait une croix avec l'image de saint Ambroise. Au son des trompettes qui « sonnaient comme les funérailles de l'orgueil mourant de la cité », dit un témoin oculaire (le notaire Burchard), le *carroccio* s'inclina en face de l'empereur, tandis que les Milanais se jetaient à terre pleurant et criant miséricorde. Tous les assistants étaient émus, « mais la face de l'empereur ne changea pas ». Par trois fois le comte de Blandrate parle en faveur des vaincus, « mais l'empereur endurcit son visage comme une pierre ». Ils durent se rendre à merci et attendre les conditions du vainqueur. Frédéric leur accorda la vie, mais il retenait comme otages les consuls et anciens consuls, les chevaliers, les notables, les légistes, les juges. Les remparts, les fossés, les tours de Milan seraient détruits; il fut défendu aux citoyens d'y habiter.

Alexandre III. — Milan succombait, mais la lutte ne faisait que commencer. A côté de l'Italie municipale, faisant cause commune avec elle, la papauté se dressait contre l'empereur. Déjà, en 1159, après les fêtes de Pâques, quatre cardinaux étaient venus trouver Frédéric près de Bologne. Le pape demandait que l'empereur ne levât plus de redevances sur les domaines apostoliques, sauf à l'époque du couronnement; que les évêques d'Italie ne fussent plus astreints qu'à la fidélité envers l'empereur, non à l'hommage, c'est-à-dire considérés comme sujets, non comme vassaux; que les domaines de la comtesse Mathilde, dont Frédéric venait d'investir le duc Welf, lui fus-

sent rendus; enfin il revendiquait la pleine souveraineté à Rome. On ne pouvait s'entendre. Adrien IV resserre son alliance avec le roi de Sicile, il négocie avec l'empereur grec. Il s'entend avec Milan, Brescia, Plaisance, Crème, qui s'engagent à ne point traiter avec Frédéric sans son autorisation. Ainsi, dès la fin de son pontificat, se forme en Italie une vaste coalition. A sa mort la majorité des cardinaux élisent le cardinal Roland Bandinelli, celui-là même qui avait tenu à Besançon, en 1157, un si fier langage. A ce nouveau pape, Alexandre III, les partisans de l'Empire opposent sur-le-champ Victor IV (septembre 1159). Pour trancher le débat, Frédéric réunit un concile à Pavie (février 1160). Lorsqu'il l'ouvre, il fait remarquer aux évêques qu'il avait le droit de le convoquer, « qu'ainsi ont agi Constantin, Théodose, Justinien, Charlemagne, Otto ». Mais d'autre part Alexandre III le lui conteste et refuse de s'y rendre : « Personne, déclare-t-il, ne doit me juger, puisque moi-même je dois juger tous les hommes. » Tandis que cette assemblée, qui délibère à côté de l'empereur, se prononce pour Victor IV, les rois de France, d'Angleterre, les rois chrétiens d'Espagne au synode de Toulouse (octobre 1160) reconnaissent Alexandre III; tout le monde chrétien, sauf l'Allemagne, suit cet exemple. Même l'empereur grec négociait avec lui; plus tard, en 1167, il lui offrit, mais sans succès, de soumettre l'église grecque à la papauté, si Alexandre III voulait lui donner la couronne de Frédéric et unir ainsi les deux Empires. Contraint par les menées de Frédéric à quitter Rome à la fin de 1161, Alexandre se réfugie en France.

Ainsi, quand Frédéric regagne l'Allemagne en 1162, après plus de quatre ans passés en grande partie en Italie, ses victoires, ses répressions cruelles n'ont amené aucun résultat durable. Les villes rebelles ont été écrasées, mais elles sont exaspérées, avides de vengeances; les exactions des fonctionnaires allemands achèvent de les exciter à la révolte. Le pape est fugitif, mais il est le pape. C'est en vain qu'après Victor IV les Allemands lui opposent Pascal III; en vain que le chancelier Reinald de Dassel, dans une lettre à Louis VII, affirme « le droit qu'a l'empereur de décider un différend ecclésiastique né

dans sa ville de Rome ». En novembre 1165, Alexandre III rentre à Rome, dépose l'empereur, délie ses sujets du serment de fidélité. « La sentence a déjà eu son effet, écrit Jean de Salisbury : portée en vertu du privilège de Pierre, le Seigneur lui-même semble l'avoir confirmée. Les Italiens, l'ayant apprise, se sont séparés de l'empereur. Ils ont réédifié Milan, expulsé les évêques schismatiques, rappelé les évêques catholiques, adhéré unanimement au Saint-Siège. » En Allemagne même, ce n'est qu'à contre-cœur que bien des évêques jurent d'obéir à l'antipape.

La ligue lombarde. — En octobre 1166, Frédéric redescend donc en Italie « pour confirmer son pape Pascal, dit Ragewin, et pour punir la perfidie des Milanais ». Dès le mois de janvier, il marche sur Rome. Il y pénètre après huit jours de siège et d'assauts. Pascal le couronne, lui et sa femme Béatrice, dans la basilique de Saint-Pierre (1er août 1167), tandis qu'Alexandre sous des habits de pèlerin s'enfuit à Gaëte et de là à Bénévent. Tout à coup une terrible épidémie éclate décime l'armée force l'empereur à la retraite. Pendant ce temps, l'Italie du nord se soulève derrière lui. En face des prétentions de l'empereur, de son impitoyable despotisme, de l'avidité et des violences de ses fonctionnaires, les villes oublient leurs anciennes divisions : celles qui avaient adhéré à la cause impériale s'en détachent. Au mois de mars 1167, plusieurs d'entre elles s'allient, d'autres s'y joignent ensuite, et, au mois de décembre, se constitue la fameuse ligue lombarde : Milan, Crémone, Bergame, Brescia, Mantoue, Ferrare, Vérone, Vicence, Padoue, Lodi, Plaisance, Parme, Modène, Bologne, Venise elle-même, en font partie. Les confédérés s'engagent à s'aider réciproquement « contre quiconque voudra leur faire tort ou guerre, contre quiconque voudra exiger plus d'eux qu'on ne le faisait depuis le temps du roi Henri V jusqu'à l'avènement de l'empereur Frédéric ». Ce fut à grand'peine que l'empereur put regagner l'Allemagne avec les débris de son armée. A Suse il faillit être assassiné.

La ligue lombarde triomphe, se fortifie par de nouvelles adhésions; le pape la bénit : « Il n'est point douteux, dit-il au

début d'une bulle, que c'est par l'effet d'une inspiration divine, en vue de défendre la liberté de l'Église de Dieu et la vôtre contre Frédéric, qu'on appelle empereur, que vous avez conclu ce pacte de paix et de concorde et que vous vous êtes unis de façon à secouer visiblement le joug de la servitude. » Il menace de l'excommunication ceux qui désobéiraient aux recteurs de la ligue, placés à la tête de la confédération et choisis parmi les consuls des villes. Il semble qu'en haine de l'Allemagne l'Italie prenne conscience de sa nationalité. Près de Verceil, la ligue fonde une cité nouvelle, solidement fortifiée, la munit de tout ce qui est nécessaire pour un long siège et, du nom du pape, l'appelle Alexandrie.

Après six ans passés en Allemagne, en 1174, Frédéric entreprend sa cinquième expédition en Italie. Tandis que l'archevêque de Mayence, Christian, tient en respect la Toscane et l'Ombrie, mais échoue au siège d'Ancône, Frédéric bloque la ville qui est devenue comme l'image vivante de l'indépendance lombarde. Les troupes de la ligue marchent au secours d'Alexandrie. Cependant, au moment d'en venir aux mains, des négociations s'engagent à Montebello; le pape est appelé à y prendre part, mais elles échouent (1175). Les assiégés se défendent vaillamment, l'hiver arrive, l'empereur est obligé de se retirer à Pavie. De là, par de fréquents messages, il adjure les princes allemands de lui amener des renforts au printemps. On verra plus loin comment, à l'entrevue de Chiavenna, le plus puissant des princes allemands, le chef de la maison des Welfs, Henri le Lion, lui refusa son concours. En mai 1176, les confédérés viennent eux-mêmes attaquer l'armée impériale. Une terrible bataille s'engage à Legnano. Ils sont vainqueurs.

Traités de Venise et de Constance. — Dès lors il ne restait plus qu'à négocier. Frédéric se tourna d'abord vers le pape : il se résignait à le reconnaître, mais il aurait voulu le détacher des Lombards. Alexandre III refusa de trahir ses alliés, soit les villes, soit le roi de Sicile. A la fin de mars 1177, accompagné de nombreux cardinaux et des ambassadeurs siciliens, il arriva à Venise. Là, il promit de nouveau aux délégués de la ligue de ne point conclure de paix sans eux. « Pour

nous, répondirent-ils, nous désirons la paix avec l'empereur, pourvu que l'honneur de l'Italie soit sauf et que notre liberté soit intacte. » Ce langage atteste que l'idée d'une patrie commune s'était pour un moment emparée des âmes [1]. Frédéric dut céder et entamer des négociations avec les coalisés. Puis, le 24 juillet, relevé de l'excommunication, il entrait en grande pompe à Venise. Conduit vers Alexandre III, qui se tenait dans l'atrium de Saint-Marc, au milieu de cardinaux et d'évêques, « il fut touché de l'esprit divin, et, laissant de côté la dignité impériale, il se jeta aux pieds du pape ». Alexandre III le releva, les larmes aux yeux, et l'embrassa. Ainsi, par une singulière coïncidence, à un siècle de distance, année pour année, l'Empire vaincu s'humiliait de nouveau devant la papauté.

Le 1er août, Frédéric déclara solennellement qu'il avait mal agi, qu'il était sorti « de la voie de la justice », mais éclairé par la miséricorde divine, il faisait la paix avec le pape, le roi de Sicile et les Lombards. Toutefois les conditions avaient été difficiles à fixer et furent l'objet de plusieurs actes. Avec le pape un projet de traité avait déjà été arrêté dans des négociations à Anagni, en octobre 1176. On les reprit et on aboutit à la paix de Venise (août 1177). Tous les domaines enlevés au patrimoine de saint Pierre devaient être restitués. Le pape et l'empereur devaient s'entr'aider, le pape traitant l'empereur comme un bon fils, soumis et fidèle, l'empereur traitant le pape comme un père aimé et respecté. Frédéric signait des trêves avec les Lombards et le roi de Sicile. Les négociations pour une paix définitive devaient être poursuivies avec l'intervention de représentants du pape. La paix était aussi garantie à l'empereur de Constantinople. Enfin des mesures étaient prises pour effacer les traces du schisme. Avec les Lombards le traité ne fut signé qu'en juin 1183, à Constance. L'empereur concédait aux cités, lieux et personnes de la ligue les régales et les coutumes dont ils avaient, auparavant ou maintenant, la jouissance. Dans les villes où l'évêque, par privilège impérial

1. Il faut remarquer cependant que, dans les écrivains de ce temps, le terme d'Italie, qui est ici employé, s'applique plus spécialement à la Lombardie.

ou royal, avait le pouvoir de comte, les consuls, si tel était l'usage, recevraient de lui le consulat; sinon ils le recevraient de l'empereur; dans toutes, ils seraient investis par le nonce impérial. Les villes avaient le droit de se fortifier, de maintenir et de renouveler la ligue aussi souvent qu'elles le voudraient. L'empereur se réservait le droit de connaître des appels et de percevoir les contributions militaires, *fodrum*. Il était représenté en Italie par des légats généraux assistés de vicaires et de nonces. Quant aux podestats, le traité n'en parle pas; mais ils ne disparaissent point évidemment, car plusieurs d'eux le signent; seulement les documents de cette époque montrent qu'ils sont élus par les villes. Le podestat a des pouvoirs très étendus, une juridiction entière; mais il ne peut prendre de décision sur une affaire importante sans avoir consulté le conseil élu par la cité. Les statuts municipaux nombreux qui ont été rédigés au xiie et au xiiie siècle (Pistoie, Modène, Ferrare, Sienne, etc.) et un traité (l'*Oculus pastoralis*) sur les devoirs du podestat font connaître cette organisation.

Après la victoire, la ligue lombarde se désagrégea promptement. Entre ces cités rivales l'union durable était impossible. On vit comme autrefois se former des ligues particulières, ennemies les unes des autres : ainsi, en 1191, Crémone, Pavie, Côme, Bergame, Lodi s'allient contre Milan et l'ancienne ligue lombarde. Henri VI les prendra sous sa protection pour profiter de ces divisions.

Les villes toscanes ne s'étaient pas associées aux villes lombardes; la paix de Constance ne les concernait donc pas. Néanmoins la lutte qui avait agité le nord de l'Italie avait été favorable à leur développement. En 1162, Frédéric avait accordé à Pise et à Lucques l'élection de leurs consuls et la juridiction. L'esprit d'indépendance était né, là comme en Lombardie, et les représentants de l'empereur en faisaient l'épreuve. Vers la fin du xiie siècle, leur situation était donc fort analogue à celles des cités du nord; elles bénéficiaient des mêmes avantages.

Quant à Venise, sa constitution, sous le règne même de Frédéric, s'était développée par de nouvelles restrictions apportées au pouvoir des doges. En 1172, on institua un *grand-conseil* de

480 membres, renouvelable chaque année, chargé de préparer les lois et les affaires qui devaient être présentées à l'assemblée du peuple. Le doge eut en outre auprès de lui un *petit-conseil* de six membres. Il fut ainsi emprisonné dans une constitution plus précise; on chercha à l'en consoler par des marques honorifiques. Cette révolution avait un caractère aristocratique : le doge devait être élu non par le peuple entier, mais par onze électeurs que désignait le Grand-Conseil. Aussi le peuple se souleva-t-il, mais l'aristocratie eut gain de cause. L'institution de nouveaux conseils, restreints et recrutés dans ses rangs, celui des *Pregadi*, ou sénat, et celui des *Quarante*, assurèrent sa prépondérance. D'ailleurs cette aristocratie était ouverte à tous ceux qui, par leur valeur ou leur richesse, pouvaient y entrer; tous les citoyens pouvaient être élus membres du grand-conseil. Ce ne sera qu'à la fin du XIIIe siècle, en 1296, que cette assemblée cessera de se recruter par l'élection et prendra le caractère d'une oligarchie héréditaire où les hommes nouveaux ne pourront plus que difficilement pénétrer : c'est ce qu'on a appelé la « fermeture du grand-conseil, *serrata del gran consiglio* ». Les institutions de Venise auront dès lors une physionomie entièrement différente de celles qu'on trouvait dans le reste de l'Italie.

En résumé le pape et les villes avaient triomphé. Toutefois, si l'on observe qu'Alexandre III, après la paix de Venise, se trouva incapable d'établir son autorité dans le centre de la péninsule, il devient évident que Frédéric fut plus fort en Italie après qu'avant sa défaite : la paix, en séparant ses adversaires, lui assura des résultats qu'il n'avait pu obtenir par la guerre.

III. — L'Allemagne et Frédéric Barberousse.

L'alliance avec Henri le Lion. — Si Frédéric Barberousse a usé une partie de ses forces en Italie, il n'a point négligé le gouvernement intérieur de l'Allemagne. Là, il ap-

paraît vraiment puissant, dominant les grandes maisons ducales, subjuguant leurs révoltes, imposant l'ordre aux barons turbulents et pillards par des exécutions terribles.

La situation était difficile à son avènement. Le règne de Conrad III avait été une période de violente anarchie. En face de Frédéric s'élevait la famille des Welfs, qui, écartée du pouvoir, pouvait du moins contre-balancer son autorité. Elle avait pour chef un homme aussi intelligent que vaillant et ambitieux, Henri le Lion. Un autre de ses membres, Welf VI, avait été l'ennemi acharné de Conrad III. Frédéric gagna Welf VI, qui était son oncle, en l'investissant des fiefs de la comtesse Mathilde : marquisat de Toscane, duché de Spolète, Sardaigne. A son cousin Henri le Lion il adjugea le duché de Bavière (1153), et il s'établit entre eux une telle concorde qu'il semblait que rien ne la pourrait rompre. En 1155, tandis que Henri le Lion était avec le roi au delà des Alpes, ceux qu'irritaient le plus sa puissance et sa faveur, Henri Jasomirgott, margrave d'Autriche, auparavant investi de la Bavière, Albert l'Ours, margrave de la Marche du Nord, qui, sous Conrad III, n'avait pu se rendre maître de la Saxe, restent en Allemagne malgré la convocation royale. Sur les bords du Rhin, les seigneurs, du haut de leurs châteaux escarpés, dominent le fleuve et les routes, dévastent le pays. Pour rétablir l'ordre, Frédéric agit avec la fière et prompte énergie qui est un des traits de son caractère. A la diète de Worms (décembre 1155), jugeant un conflit entre l'archevêque de Mayence et Hermann, comte palatin du Rhin, il condamne celui-ci à marcher nu-pieds pendant un mille, portant un chien dans ses bras. C'était une vieille peine du droit coutumier allemand. « Quand cette sentence si rigoureuse fut promulguée, dit Otto de Freisingen, une telle terreur envahit les âmes que tous jugèrent plus sage de se tenir en repos que de se jeter dans la tourmente des guerres. » Frédéric parcourt le pays, détruisant des châteaux, décapitant ou pendant les rebelles. Puis, à Ratisbonne (septembre 1156), il réconcilie Henri le Lion et Henri Jasomirgott, maintient à l'un la Bavière, mais érige pour l'autre la Marche d'Autriche en duché. Il s'assure l'appui des grands seigneurs, les charge de

réprimer les violences de la petite noblesse, de faire la police de l'Allemagne.

En même temps, à la suite de son mariage avec Béatrice (juin 1156), comtesse de la Haute-Bourgogne, il s'efforce de soumettre à une action réelle le royaume de Bourgogne et d'Arles, qui jusque-là n'avait guère été qu'une dépendance fictive de l'Empire et dont la frontière suivait à peu près, en la dépassant même sur quelques points, la ligne de la Saône et du Rhône. Il y travailla encore à diverses reprises, notamment en 1169. En 1157, tandis qu'à l'ouest il nomme son frère Conrad comte palatin du Rhin, à l'est, par une expédition heureuse, il force Boleslav IV de Pologne à lui jurer fidélité. Celui-ci, il est vrai, ne tint pas sa promesse. Le duc de Bohême, Boleslav, à cause des services qu'il avait rendus dans cette guerre, reçoit bientôt après (janvier 1158) le titre de roi. Geiza II de Hongrie promet en 1157 d'envoyer des troupes pour l'expédition d'Italie. En Danemark, dès 1152, Frédéric avait réglé le différend entre Canut et Sven qui se disputaient la royauté ; Sven avait reçu de Frédéric la couronne et s'était lié à lui par la fidélité et l'hommage. Le roi d'Angleterre lui-même, Henri II, dans une lettre, reconnaît sa souveraineté. A la diète de Besançon, au mois d'octobre 1157, à côté de la foule des princes et des seigneurs qui y affluent, se trouvent des envoyés de Rome, de la Pouille, de la Toscane, de Venise, de la Lombardie, de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne. « Toute la terre, écrit le chroniqueur Ragewin, reconnaissant qu'il était très fort et très clément, mue à la fois par l'affection et par la crainte, s'efforçait de lui donner de nouvelles marques d'honneur, de l'exalter par de nouvelles louanges. »

Cette diète de Besançon marque l'apogée de la puissance de Frédéric pendant la première partie de son règne. Son autorité paraissait si bien établie en Allemagne que, pendant sa lutte contre le pape et les villes italiennes, il put tirer sans cesse de ce pays de nouvelles armées. Les révoltes étaient réprimées sans pitié : les bourgeois de Mayence ayant assassiné leur archevêque, dévoué à Frédéric, la ville perdit ses privilèges; ses murailles et ses tours furent renversées, ses fossés comblés

(1163). Donc, si l'Allemagne ne vécut pas dans une paix complète, si des querelles, des guerres même éclatèrent entre les princes, au-dessus de ces troubles la volonté de l'empereur dominait, était respectée. Même les évêques allemands favorables à Alexandre III n'osaient lui résister. Aussi ce dernier ne put-il pas, comme l'avait fait Grégoire VII, s'appuyer sur l'Allemagne; Frédéric, bien qu'excommunié, continua à y être obéi et ne rencontra pas en face de lui d'anti-roi.

Henri le Lion, Albert l'Ours et le monde slave. — Tandis que l'empereur guerroyait au delà des Alpes pour des droits théoriques et des avantages précaires, dans le nord Henri le Lion poursuivait, avec une énergie sans pitié et un esprit politique remarquable, la lutte éternelle de la race germanique contre la race slave. Établi dans son duché de Saxe comme à un poste de combat, il avait repris l'œuvre des Hermann Billung et des Géro [1], mais il travaillait surtout à se constituer dans ces régions un véritable État. En 1156, en lutte avec l'archevêque de Brême, Hartwich, qu'il dépouille de presque toute autorité comme métropolitain, il entre à Brême qu'il traite en ville conquise. Adolphe de Holstein est forcé de lui céder Lübeck (1158). Il envoie des messagers en Danie, en Suède, en Norvège, en Russie, offrant aux rois et aux cités la liberté de commerce avec la ville qui rapidement prospère. Bientôt après, vainqueur du prince des Obotrites, Niklot (1160), il construit et fortifie Schwerin, s'empare du pays. Si plus tard, par politique, il croit sage de le rendre à Pribislav II, fils de Niklot, c'est à la condition qu'il lui jure fidélité, qu'il se convertisse au christianisme; son fils Henri Bordwin épouse la fille naturelle de Pribislav, Mathilde; d'ailleurs il garde Schwerin. Allié avec Valdemar II de Danemark, ils combattent de concert les pirates slaves. Pour cultiver ses conquêtes, Henri le Lion fait appel même aux étrangers : à Mecklembourg affluent des colons flamands. D'autre part, s'il favorise la propagation du christianisme, il entend trouver dans les évêques des serviteurs fidèles et dociles et les choisit à sa dévotion. De cette époque date l'organisation des

1. Voir ci-dessus, t. I, p. 531, 532.

évêchés d'Oldenbourg, de Ratzebourg, de Mecklembourg-Schwerin, de Lübeck. En Bavière, où il crée Munich (1158), il organise son pouvoir avec la même énergie tyrannique. « Ainsi, dit Helmold, le chroniqueur des luttes contre les Slaves, grandit sa puissance et il devint le prince des princes de la terre. » En 1168, il épouse Mathilde, la fille du roi Henri II d'Angleterre. N'est-il pas lui-même le véritable roi de l'Allemagne du nord?

Cependant, en Saxe et dans les régions voisines, la puissance de ce prince dur, égoïste, toujours prêt à attaquer les biens ou les droits de ses voisins, provoque des haines violentes. Plusieurs fois des coalitions se forment contre lui. Albert l'Ours, le landgrave de Thuringe sont ses implacables ennemis. En 1166, on en vint à une guerre ouverte, qui dura plusieurs années. L'archevêque de Cologne, Reinald de Dassel, l'archevêque de Brême, Hartwich, l'évêque de Lübeck, Arnold, entrèrent dans la coalition contre Henri. L'empereur lui-même eut peine à y mettre fin. Lorsqu'il convoqua les princes saxons pour arriver à une entente, ce ne fut qu'au troisième appel qu'ils se rendirent à Wurtzbourg (juin 1168), et, si la paix publique fut à peu près rétablie, les haines ne s'apaisèrent pas.

Les années qui suivent sont glorieuses pour Henri le Lion. Son allié Valdemar, avec l'aide des vassaux de Henri, avait fait une expédition heureuse dans l'île de Rügen, un des centres du paganisme slave et il y avait introduit le christianisme (1168). Henri le Lion réclama, selon leurs conventions, la moitié du butin. Sur le refus du Danois, il déchaîne contre son royaume les guerriers et les pirates slaves. En 1172, Valdemar est obligé de traiter; son fils Canut VI, appelé à lui succéder, épouse Gertrude, la fille de Henri. Grâce aux victoires du duc, à l'action qu'il exerce sur le monde slave, les missions des Cisterciens et des Prémontrés se développent en Poméranie, chez les Obotrites. De nouveaux monastères y sont fondés, à Dargun, Kolbatz, Oliva, Doberau; l'évêché de Carmin en Poméranie est richement doté. En 1170, la mort délivra Henri le Lion de son plus redoutable adversaire, Albert l'Ours. Le vaillant margrave, s'il n'avait pas réussi à reprendre la Saxe, solidement établi à

Brandebourg, avait soumis les peuples qui habitaient au delà de l'Elbe et du Havel. « Comme la population slave disparaissait, dit Helmold, de la Hollande, du Danemark, de la Flandre, il fit venir une foule de colons qu'il établit dans les villes et les forteresses des Slaves... Ils construisirent des cités et des églises, et ils crûrent en richesse au delà de toute estimation[1]. » Ainsi la mémoire d'Albert l'Ours domine l'histoire des origines de la Prusse. Quant à Henri le Lion, il put, sans inquiétude, entreprendre en 1172 un pèlerinage aux lieux-saints, à la tête de 500 chevaliers. Sa renommée s'était répandue dans tout le monde chrétien : à Constantinople, à Jérusalem, il reçut un accueil royal.

Défection et condamnation de Henri le Lion. — Pour s'assurer l'amitié de son cousin, Frédéric avait, pendant de longues années, travaillé à accroître sa puissance. Il l'avait défendu, non sans peine, contre la jalousie et les attaques de ses ennemis. Rien n'avait encore troublé leur union. En 1169, l'empereur avait fait couronner roi des Romains à Aix-la-Chapelle son fils Henri, encore en bas âge : on a prétendu que Henri le Lion refusa de prêter serment de fidélité à l'enfant royal, mais ce renseignement est de source suspecte. Aussi, lorsque Frédéric, à l'époque la plus critique de sa lutte contre la ligue lombarde, eut besoin de renforts, il fit appel à lui. Dans une entrevue, qui eut lieu probablement à Chiavenna, au début de 1176, Henri le Lion refusa. Des chroniqueurs du commencement du XIII[e] siècle rapportent que l'empereur, désespéré, se jeta aux pieds de son cousin, et ils ornent le récit de cette scène de détails dramatiques. Un des historiens les plus récents de Frédéric Barberousse (Giesebrecht) a contesté l'exactitude de ces renseignements. On est réduit à des hypothèses sur les motifs qui décidèrent Henri le Lion à ce refus. Serait-ce, comme on l'a dit souvent, la succession de Welf VI? Le vieux prince, dont le fils était mort en Italie (1167), avait récemment, en échange d'une somme d'argent, résigné à l'empereur ses fiefs italiens, le duché de Spolète, le marquisat de Toscane, la Sar-

1. Voir ci-dessus, p. 126.

daigne, la Corse (1174). L'année suivante, il proposa à Henri le Lion, à de semblables conditions, la succession de ses domaines allodiaux; le duc accepta, mais ne paya pas, et Welf s'adressa dans la suite à Frédéric. Mais, au commencement de 1176, cette cause de discorde n'existait pas encore, semble-t-il, entre les deux cousins. Si Henri le Lion repoussa la demande de Frédéric, ce fut sans doute qu'il trouvait inutile d'employer ses forces et ses ressources dans ces guerres d'Italie auxquelles il s'abstenait de prendre part depuis 1161. Cette explication s'accorde bien avec son caractère entier, toujours préoccupé de son intérêt personnel et immédiat. Son orgueil le trompa : trop confiant dans sa puissance, il oublia que l'intervention de Frédéric l'avait sauvé de la coalition de ses ennemis; il avait plus besoin encore de l'empereur que celui-ci n'avait besoin de lui.

Vaincu en Italie, Frédéric en effet ne cessa point d'être maître de l'Allemagne. Pour se venger de Henri le Lion, il n'eut qu'à déchaîner contre lui les haines qu'il avait jusqu'alors si difficilement contenues, mais, loin de se laisser emporter par la colère, il attendit, avant de se déclarer, l'heure favorable. Dans l'été de 1178, quittant l'Italie, il traversa le sud de la France, se fit couronner roi à Arles, puis, par Lyon, Besançon, regagna lentement l'Allemagne après quatre ans d'absence. De nouveau les rivalités des princes y avaient troublé la paix publique. Il parcourt les provinces, tenant des diètes pour rétablir l'ordre sans rencontrer de résistance. En Saxe, la coalition des adversaires de Henri le Lion s'était accrue de nouveaux adhérents, les hostilités avaient continué. Frédéric assigne le duc et ses ennemis à la diète de Worms (janvier 1179). Henri le Lion n'y paraît pas. Considéré dès lors comme accusé, il est, selon la coutume féodale, cité trois fois à comparaître à des dates différentes; enfin, comme il persiste à ne pas se présenter, à la grande diète de Wurtzbourg (janvier 1180), il est condamné au bannissement et à la confiscation de ses fiefs et de ses biens pour ses violences envers les églises et les nobles et sa désobéissance aux citations impériales; Frédéric évitait de rappeler ses griefs personnels de 1176. L'empereur donna le duché de Saxe à Bernard d'Anhalt, fils d'Albert l'Ours, de la

famille ascanienne; il conféra le pouvoir ducal en Westphalie à l'archevêque de Cologne, Philippe; Otto de Wittelsbach reçut bientôt après la Bavière. Henri le Lion résista opiniâtrément, mais ses partisans l'abandonnèrent les uns après les autres. Son allié Valdemar de Danemark traita avec Frédéric. Henri II d'Angleterre, en qui il espérait, ne put lui être d'aucun secours. Lorsque l'empereur, après avoir parcouru victorieusement la Saxe, eut forcé Lübeck à se rendre, Henri dut se résigner à demander grâce. En novembre 1181, à la diète d'Erfurt, il se jeta aux pieds de Frédéric. Celui-ci le releva « non sans larmes », mais tous les princes l'adjurèrent de ne point lui rendre son ancienne puissance. Henri put garder ses biens patrimoniaux, mais ni la Saxe, ni la Bavière ne lui furent rendues. En outre, il dut se soumettre à la sentence de bannissement et s'exiler.

Vers la fin du règne, en mai 1184, la grande diète de Mayence répond par son éclat à ce qu'avait été celle de Besançon en 1157. « Nulle, disent les contemporains, ne peut lui être comparée, tant elle fut brillante, tant l'affluence y fut grande. » On y comptait plus de 70 princes puissants, venus de toutes les parties de l'Empire « depuis l'Illyrie jusqu'à l'Espagne », des ambassadeurs des royaumes voisins. 70 000 chevaliers, paraît-il, s'y rendirent. En dehors de la ville on bâtit un magnifique palais en bois pour l'empereur, et tout autour les princes élevèrent pour eux de hautes constructions où ils rivalisèrent de magnificence. Avec les tentes aux couleurs variées, il semblait qu'une grande cité fût tout à coup sortie de terre. Là, Frédéric arma chevaliers ses deux fils, le roi Henri et Frédéric de Souabe.

Le pouvoir en Allemagne et son action. — Ce n'est pas ici le lieu de présenter un tableau général des institutions allemandes[1]. Au XII[e] siècle, elles sont dans une période de transformation dont on ne saurait indiquer encore les résultats; en revanche, comme jamais le pouvoir de l'empereur-roi n'a été plus fort, il convient d'étudier quelle en était alors la con-

1. On en parlera au tome III de cet ouvrage.

stitution, quels en étaient les rapports avec les diverses classes en Allemagne.

Le roi est élu dans un endroit de la région rhénane : le plus souvent, sous les Hohenstaufen, à Francfort. Il est couronné à Aix-la-Chapelle [1]. Il est consacré empereur à Rome par le pape. Il n'existe pas encore de collège électoral exclusivement composé de quelques membres ; l'élection est censée appartenir au peuple dans de grandes assemblées, mais ce sont les princes qui se concertent et qui répondent au nom de leurs pays. L'archevêque de Mayence donne son avis le premier, puis ceux de Cologne et de Trèves, puis les princes laïques. En 1125, par exemple, on voit que les grands ont remis à quarante d'entre eux le soin de faire un choix et qu'ils ont promis de l'accepter. L'aristocratie tient à maintenir le principe électif ; la royauté, au contraire, travaille à établir l'hérédité. Depuis Otto Ier les empereurs réussissent ordinairement à faire nommer roi leur fils. Frédéric veut aller plus loin, assurer la transmission héréditaire de la dignité impériale. Le pape Lucius III s'y oppose, déclare « qu'il ne peut y avoir deux papes non plus que deux empereurs à la fois ». Du moins, en 1186, Frédéric nomme *César* Henri, l'associe à son pouvoir. Mais, tandis qu'en France la continuité de la famille capétienne facilite l'établissement de l'hérédité, en Allemagne les familles impériales se stérilisent promptement : la maison de Saxe a disparu en 1024, celle de Franconie en 1125.

L'Empire est une institution sacrée : c'est à partir du XIIe siècle que se rencontre l'expression le *Saint Empire Romain.*

S'agit-il de l'étendue matérielle de son pouvoir, Frédéric Barberousse se considère comme le maître du monde. Le docteur Martin, de l'université de Bologne, ne lui a-t-il pas dit, d'après l'anecdote célèbre racontée par Otto Morena (l'historien de Lodi), qu'il était *dominus mundi* aussi bien *de proprietate* que *de jure* ? Les empereurs, qui se prétendent héritiers de l'Empire romain, en revendiquent hardiment toutes les parties. Conrad III écrit à Jean Comnène : « Mes prédécesseurs, les empereurs romains, ont confié aux vôtres le royaume et le

1. Comme roi d'Italie il était couronné à Pavie, comme roi de Bourgogne à Arles.

peuple grecs; ce qu'ils ont fait, je le maintiendrai. » Frédéric Barberousse, dans une lettre à Saladin, dont l'authenticité a été, il est vrai, contestée, tient un langage encore plus altier. L'empereur domine tous les autres pouvoirs temporels du monde chrétien : en 1162, dans un synode, Frédéric appelle les rois de France et d'Angleterre *reges provinciarum*, affectant de regarder leurs royaumes comme des subdivisions de l'Empire. « Chaque fois, dit Ragewin, que les rois d'Espagne, d'Angleterre, de France, de Danemark, de Bohême, de Hongrie lui écrivaient ou lui envoyaient des ambassades, ils déclaraient qu'à lui revenait le pouvoir de commander et qu'ils étaient prêts à obéir. » De même qu'il ne conçoit point de bornes matérielles à son empire, il n'en conçoit point non plus à son autorité législative ou juridique. « Sa volonté étant la loi », Frédéric, comme successeur des empereurs romains, remet leurs lois en vigueur, y ajoute les siennes. C'est ainsi que, dans le *Corpus juris*, figure encore aujourd'hui la constitution promulguée à Roncalia en 1158 [1].

Cependant, plus encore que Constantin ou Justinien, Charlemagne est son idéal. A Nimègue, à Ingelheim il restaure somptueusement ses palais, il y séjourne; c'est dans celui de Nimègue que naît son fils Henri, le futur empereur. En 1165, à la Noël, il est à Aix-la-Chapelle; il y célèbre de grandes fêtes en l'honneur de la canonisation de Charlemagne par l'antipape Pascal III; les ossements du grand empereur, retrouvés non sans peine, reçoivent une nouvelle sépulture. Dans des diplômes de cette époque en faveur d'Aix-la-Chapelle, il la proclame « la capitale de l'Empire, la ville sainte ». En canonisant Charlemagne, Frédéric voulait donner un caractère plus auguste et plus sacré encore au pouvoir impérial. Dans plus d'un acte officiel, il déclare qu'il se propose d'imiter Charlemagne, et c'est à Charlemagne encore que le comparent ses contemporains.

1. Toutefois l'activité législative de la royauté s'exerce peu, même sous Frédéric Ier. Un chroniqueur allemand (Burchard) dit que ses compatriotes n'ont d'autres lois que les pactes de paix (*Fridebrief*) et il ajoute : « *Sed nec eisdem recte utuntur tanquam gens agrestis et indomita.* » L'Allemagne est alors régie par des coutumes locales.

Au reste, en Allemagne comme en France, dans l'organisation du gouvernement, la trace des institutions carolingiennes est visible. Les hommes de ce temps sont eux-mêmes attachés à cette tradition et en font comme un acte de foi politique. Ainsi qu'au commencement du IXe siècle, l'empereur leur apparaît comme chargé par la Providence de maintenir la paix publique; pour Frédéric tel est le rôle qu'il s'attribue, et il se donne parfois le surnom officiel de pacificateur, « *pacificus* ». Sans relâche, il parcourt les provinces de l'Allemagne pour y confirmer et y faire respecter les pactes de paix, *Landfrieden*. En 1179, dans la région rhénane, il en confirme un qu'on faisait remonter à Charlemagne. Les grands officiers qu'on trouve autour de lui portent les mêmes titres qu'au IXe siècle : chancelier, comte palatin, maréchal, camérier, bouteiller, etc. Ces charges sont attribuées aux plus puissants princes de l'Empire qui, aux cérémonies solennelles, en remplissent les obligations; mais elles tendent à se transformer en fiefs héréditaires : les ducs de Saxe sont maréchaux, les rois de Bohême échansons, les comtes palatins du Rhin écuyers tranchants, etc. L'archevêque de Mayence est chancelier d'Allemagne, celui de Cologne chancelier d'Italie, celui de Trèves chancelier des Gaules. Les assemblées carolingiennes sont devenues les diètes, *Reichstage*, sans changer beaucoup d'aspect. Aux grandes diètes du XIIe siècle, princes, évêques, barons, chevaliers, bourgeois accourent de toutes les parties de l'Empire, mais seuls les grands seigneurs (*principes*, *primates*) participent réellement aux affaires [1]. Le roi les consulte sur les choses spirituelles et temporelles, sur les expéditions militaires, les relations extérieures, les impôts, les mesures d'ordre intérieur, etc.; là se jugent encore les différends des princes entre eux. Une des principales causes de la puissance de Frédéric est que, si absolu qu'il soit dans l'affirmation des droits impériaux, il a, dans la pratique, affecté d'associer sans cesse les grands à son gouvernement, les convo-

1. D'après un passage important du chroniqueur Albéric, il faut entendre par *princes*, à partir de la fin du XIIe siècle, les archevêques, les évêques, quelques abbés, les ducs, un certain nombre de margraves, le landgrave de Thuringe, le comte palatin du Rhin. Auparavant ce terme avait une signification plus générale et s'appliquait à un plus grand nombre de personnes.

quant chaque année à plusieurs diètes, les traitant comme ses collaborateurs au maintien de la paix publique et à la grandeur de l'Empire. Mais il est évident que l'influence croissante de cette aristocratie est un grave danger pour la royauté, qui de plus en plus sera impuissante à la maîtriser.

Dans les institutions militaires se retrouvent aussi les traditions carolingiennes. L'armée conserve par certains traits les caractères d'une institution publique et non pas exclusivement féodale : les princes, par exemple, sont astreints au service militaire vis-à-vis du roi non pas à titre de vassaux, mais à titre de comtes; les propriétaires libres, qui ne sont pas engagés dans le régime féodal, le doivent également. De même pour les villes. Celui qui s'y refuse est « coupable de lèse-majesté » et encourt le bannissement. Les troupes, il est vrai, sont classées par pays, commandées par leurs seigneurs, et dans les détails l'influence féodale est sensible. La cavalerie prend, dans la composition des armées, une place toujours plus grande : elle en est l'élément essentiel. Au point de vue financier, les ressources de la royauté se restreignent aux revenus de ses domaines, de ses péages, aux présents qu'on lui offre, à des redevances variées; elle ne dispose point d'impôts publics réguliers.

D'ailleurs, derrière ce rideau d'institutions politiques qui semble toujours à peu près le même, s'accomplit une révolution profonde, dont les origines sont antérieures à Frédéric Barberousse et dont toutes les conséquences ne seront sensibles qu'à la fin du siècle suivant. Pendant longtemps le roi a eu immédiatement au-dessous de lui un petit groupe de ducs dont les territoires correspondaient à peu près aux anciens duchés nationaux du ixe siècle[1]. A diverses reprises, inquiets de la puissance de ces familles ducales, les rois s'étaient attaqués à elles, les avaient dépouillées pour donner les duchés à des membres de leur famille ou à des partisans fidèles; mais ceux-ci faisaient souche de nouvelles familles, et le danger, un instant écarté, reparaissait bientôt. Au xiie siècle, sans abandonner cette politique, ils travaillent d'autre part à démembrer ceux des grands

1. Voir ci-dessus, t. I, p. 322 et suiv.

duchés qui existent encore [1]. Pendant la première moitié de son règne, Frédéric avait fait de Henri le Lion comme le chef d'un véritable État; après sa condamnation, il brise en morceaux cet État, divise la Saxe entre l'archevêque de Cologne et Bernard d'Anhalt, enlève à la Bavière la Styrie et le Tyrol. En d'autres circonstances, il détache de la Bohême la Moravie. Lui-même, au contraire, en Souabe, en Franconie, en Italie, ne perd pas une occasion d'accroître les domaines de sa maison. Mais la diminution de l'étendue des grands duchés eut pour résultat d'augmenter sans cesse le nombre des principautés, dont les chefs sont de véritables souverains locaux, héréditaires, *domini terræ*, et s'attribuant les droits régaliens. Au XIe et au XIIe siècle, se multiplient les châteaux forts, signes extérieurs de leur indépendance. La royauté est le plus souvent impuissante à réprimer les querelles et les brigandages des seigneurs. Cette tendance au démembrement gagne de proche en proche, s'étend des grands seigneurs aux petits, pour aboutir à un émiettement indéfini de l'Allemagne. La royauté n'y gagnera pas : si ses adversaires sont moins puissants pris isolément, elle verra son autorité pillée par une nuée de comtes, margraves, landgraves, burgraves, etc. Déjà, dans une des régions où ce travail de morcellement est le plus avancé, celle du Rhin, Frédéric a pu en constater les dangers lorsqu'il a dû attaquer les uns après les autres les *Burgs* redoutables de ces chevaliers pillards. Autour du roi s'épaissira de plus en plus cette forêt féodale, tandis qu'il sera toujours plus impuissant à y percer de larges avenues par où puisse s'exercer l'action du pouvoir central [2].

1. A la fin du XIIe siècle, les duchés qui existent sont au nombre de huit : ceux de Saxe, de Franconie, de Bavière, de Souabe, de Bohême, de Lorraine, d'Autriche, de Carinthie.

2. On sait ce qu'étaient les *Margraves* : toutefois on appliquait parfois ce terme à des seigneurs qui ne gouvernaient pas une marche. Les *Landgraves* étaient des comtes dont l'autorité s'étendait à un territoire plus vaste qu'un simple comté. Les *comtes Palatins* avaient été institués autrefois pour surveiller les ducs et leur faire contrepoids. Les *Burgraves* gouvernaient des châteaux, des villes fortifiées : c'étaient des comtes de moindre rang. Au-dessous venaient les petits nobles, possesseurs d'alleux ou de modestes fiefs. Au commencement du siècle suivant, le Miroir de Saxe répartit toute cette caste noble en six classes ou « boucliers » (Voyez ci-dessus, p. 50). Quant à l'hérédité des fiefs, c'est au XIe siècle qu'elle s'est établie d'une manière générale en Allemagne. La caste noble forme la chevalerie (*ordo equestris, milites*).

La civilisation allemande au temps de Barberousse. — En 1184, on n'en était pas encore à cette déchéance. Jamais au contraire la royauté n'avait été plus forte ni plus populaire. Sous sa protection, la civilisation allemande s'épanouissait avec un éclat tout nouveau. Dans les villes, où grandissaient des institutions municipales dont on trouvera ailleurs[1] l'histoire, l'accroissement de la richesse se traduit aux yeux par l'aspect même des cités, par les monuments qui s'y élèvent. De récents travaux ont montré comment les villes allemandes ont dû leur prospérité, souvent même leur origine, au développement de l'industrie et du commerce sous ses formes diverses : institution des marchés et des foires, influence des *ghildes* ou associations de marchands. Des privilèges, des droits spéciaux en résultaient, garantis par la protection royale. Toutes les villes étaient considérées comme relevant du roi. C'est au XIIIe siècle que se fixa la constitution des municipes allemands avec leur conseil (*Rath*). Dans les campagnes, depuis longtemps déjà l'esclavage a fait place au servage, de condition plus douce, qui attache l'homme au sol, non à la personne d'un maître : les distinctions de classes s'atténuent entre les serfs et les demi-libres (*Hörigen*). Au-dessus d'eux les petits propriétaires libres forment comme une aristocratie rurale qui se rapproche de la petite noblesse. D'une façon générale la situation des classes rurales tend à s'améliorer : des contrats, des coutumes (*Weisthümer*), règlent les rapports des tenanciers et des seigneurs. Aussi l'agriculture progresse, la valeur des terres augmente : dans les vallées du Rhin et de la Moselle, les terres, au XIIIe siècle, valent sept fois plus qu'au Xe; les vieilles forêts primitives s'éclaircissent, de grandes étendues sont défrichées; la culture de la vigne se développe.

La littérature. — Dans le monde seigneurial, les croisades, les relations avec la Provence, avec l'Italie introduisent un genre de vie moins rude, et même un certain sentiment des plaisirs de l'esprit.

Alors naît véritablement la littérature nationale de l'Alle-

1. Voir au tome III de cet ouvrage.

magne. Les exploits de Frédéric Barberousse ont été chantés dans des poèmes latins; ils ont été racontés par des chroniqueurs qui écrivent en latin; le meilleur d'entre eux, l'oncle du roi, Otto, évêque de Freisingen, a même le sens de l'histoire et donne à ses récits de la couleur et de la vie. Mais, à côté de ces clercs, apparaissent des chevaliers, les *Minnesingers*, qui célèbrent dans la langue populaire non seulement l'amour, mais les combats et les prouesses chevaleresques : tels sont le sire de Kürenberg, Henri de Weldeke, etc. Ils en ont l'expérience : les uns ont suivi les croisades; d'autres ont pris part aux guerres allemandes. Ils viennent aux diètes impériales; on les attire aux cours princières : celles de Henri le Lion, du landgrave de Thuringe, de Clèves sont célèbres par leurs poètes. A côté de cette poésie lyrique, qui s'inspire parfois des troubadours de Provence, fleurit aussi la poésie épique. C'est au XIIe siècle qu'est composée, sous la forme où elle nous est arrivée, l'épopée germanique par excellence, le *Nibelunglied*, dont les héros, par l'étrange mélange de leurs sentiments chevaleresques et de leurs violences, rappellent parfois les contemporains de Frédéric Barberousse [1]. Puis ce sont les longues *gestes*, qui procèdent des œuvres de nos trouvères, et dont les sujets sont empruntés au cycle carolingien, au cycle breton, au cycle antique. Henri de Weldeke chante Énée, le prêtre Lamprecht Alexandre, le prêtre Conrad Roland, mais en donnant à leurs héros les mœurs du XIIe siècle. Werner de Tegernse charme les âmes pieuses par son poème de la *Vie de Marie*. Au-dessous de ces clercs et de ces chevaliers poètes, des jongleurs faméliques colportent à travers les villes et les campagnes les *Lieder* dont s'amuse le peuple. Parfois la poésie se rapproche de l'histoire : le chant de saint Hanno est composé en l'honneur de l'archevêque de Cologne, dont le rôle politique avait été si considérable au siècle précédent, sous le règne de Henri IV. C'est encore en langue populaire qu'est écrite la

1. Lichtenberger, *Le poème et la légende des Nibelungen*, 1891, a montré que ce poème s'est formé par la réunion des *Lieder* que chantaient les jongleurs autrichiens. On a cherché quelquefois à en déterminer l'auteur; on a songé, par exemple, au sire de Kürenberg; mais toutes ces attributions sont hypothétiques.

chronique rimée des empereurs, *Kaiserkronik*, rédigée probablement peu après 1146, où l'auteur, en prodiguant les anachronismes les plus imprévus, rattache les empereurs allemands aux empereurs romains. Ainsi, à quelque point de vue qu'on se place, l'Allemagne de Frédéric Barberousse apparaît avec une physionomie originale, toute pleine de vitalité.

Mort de Frédéric Barberousse. — A partir de 1184, les années de gloire éclatante et de paix semblent devoir succéder aux années d'épreuves et de luttes. Confiant dans sa force, Frédéric laisse, en 1185, Henri le Lion rentrer en Allemagne; l'année suivante, quand il descend en Italie, Milan même lui fait une entrée triomphale; c'est là qu'il proclame César son fils Henri, récemment marié avec Constance, l'héritière du royaume normand de Sicile. Cependant, comme pour attester qu'entre la papauté et l'Empire la concorde était irréalisable, la lutte semblait près de renaître entre lui et Lucius III, le successeur d'Alexandre III. La paix de Venise n'avait pas réglé la question des biens patrimoniaux de la comtesse Mathilde; l'empereur et le pape prétendaient également qu'elle les leur avait légués, et tous deux produisaient des pièces à l'appui de leurs prétentions (1184). D'autre part, Lucius III refusait de couronner Henri empereur du vivant de son père. Les dissentiments continuèrent avec Urbain III, élu en 1185. Henri dévasta même l'État de l'Église (1187), tandis que Frédéric accusait les évêques allemands de s'entendre avec le pape. La nouvelle de la prise de Jérusalem par Saladin vint faire diversion à ces querelles. En mai 1189, Frédéric partait pour la Terre-Sainte; ce fut là qu'il mourut, le 10 juin 1190, dans les flots du Sélef[1].

BIBLIOGRAPHIE

Les principales sources pour les règnes de Lothaire et de Conrad III se trouvent dans les tomes VI, VII, XII, XVI, XVII, XX de **Pertz**, *Monumenta*, *Scriptores : Annales Erphesfurdenses* (Erfurt), *Patherbrunnenses* (Paderborn), *Colonienses Maximi*, *Magdeburgenses*, *Annalista Saxo ; Narratio de electione Lotharii.*

1. Sur cette croisade, voir ci-dessous, chap. VI. Quant aux légendes qu'on a rapportées, à une époque récente, à la mémoire de Frédéric Barberousse, il en sera question dans le chapitre suivant.

Un grand nombre d'autres annales, qu'il serait trop long d'énumérer, sont intéressantes pour l'histoire des diverses régions. — Cf. aussi certaines biographies, comme les *Vies* de Norbert, archevêque de Magdebourg, d'Otto, évêque de Bamberg, etc. En dehors des documents publiés dans Pertz, la *Kaiserchronik*, en vers, éditée par Massmann, 1849-54, a pour cette époque une valeur historique. — Pour le règne de Frédéric Ier, le principal historien est son oncle, **Otto**, évêque de Freisingen (**Pertz**, t. XX). Sa *Chronique* en 8 livres, qui va de la création du monde à 1146, est fort importante pour les règnes de Lothaire et de Conrad III. En outre, il a écrit une histoire de Frédéric, *Gesta Friderici*, qui, à partir de 1157, a été continuée par **Ragewin**, mais s'arrête malheureusement en 1160. Le livre I est entièrement consacré à l'histoire de Conrad III. Ce sont, à tous points de vue, les meilleures œuvres historiques de ce temps. La chronique d'Otto a été continuée d'une façon suivie par la chronique du monastère de Saint-Blaise, *Continuatio Sanblasiana*, jusqu'en 1209 (**Pertz**, t. XX). Parmi les annales les plus importantes sont les *Annales Colonienses Maximi* continuées à partir de 1175 par les *Chronicæ regiæ Colonienses* (**Pertz**, t. XVII, XXIV). L'*Historia Welforum*, composée par un moine de Weingarten, continuée par d'autres écrivains, est précieuse pour l'histoire de la famille welfe (**Pertz**, t. XXI). L'histoire des luttes contre les Slaves se trouve surtout dans **Helmold**, *Chronica Slavorum*, continuée jusqu'en 1209 par **Arnold de Lübeck** (**Pertz**, t. XXI). — Les chroniques italiennes relatives aux luttes de Frédéric avec les villes lombardes se trouvent dans **Pertz**, t. XVIII, XIX. Ces luttes ont été célébrées en outre dans des poèmes latins : le *Ligurinus* de **Gunther**, éd. Dümge, 1812, et un poème latin anonyme récemment publié par M. Monaci, *Gesta di Frederico I in Italia da un anonimo contemporaneo*, Rome, 1887. Des poèmes allemands avaient aussi été composés sur Frédéric, mais ils ont disparu. — Pour les documents officiels, voir les ouvrages cités au chapitre précédent. — De même pour l'histoire des papes, les recueils de **Jaffé**, **Watterich**, **Mansi**. Il y faut ajouter l'*Historia Pontificalis* de **Jean de Salisbury** pour le pontificat d'Eugène III et l'histoire d'Arnaud de Brescia; **Theiner**, *Codex diplomaticus dominii temporalis Sanctæ Sedis*, 1861. — Sur la valeur des sources voir l'ouvrage déjà cité de **Wattenbach**. — On trouvera des extraits des sources et documents dans l'ouvrage déjà cité de **Richter**.

Livres. — Consulter les ouvrages mentionnés dans les chapitres précédents de **Zeller**, **Giesebrecht** (il est mort avant d'avoir pu terminer le règne de Frédéric Barberousse), **Gregorovius**, **Waitz**, **Schroeder**, **Hefele**, **Hinschius**, *Allgemeine Deutsche Biographie* (l'art. sur Frédéric I est de Giesebrecht). — En outre, comme ouvrages généraux : **Lamprecht**, *Deutsche Geschichte*, t. II et III, 1892, 1893; **B. Gebhardt**, *Handbuch der deutschen Geschichte*, t. I, 1891. — Ouvrages spéciaux : **Raumer**, *Geschichte der Hohenstaufen und ihrer Zeit*, 1824, plusieurs fois rééditée; **de Cherrier**, *Histoire de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe*, 1841; **Bernhardi**, *Lothar von Supplinburg*, 1879, *Konrad III*, 1883; **Jaffé**, *Geschichte des deutschen Reiches unter Conrad dem Dritten*, 1845; **Prutz**, *Kaiser Friedrich I*, 1871-73 **Reuter**, *Geschichte Alexanders des Dritten und der Kirche seiner Zeit*, 1860-64; **Mignet**, articles dans le *Journal des savants*, 1861 et années suivantes; **Himly**, *Histoire de la formation des États de l'Europe centrale*, 1876. Sur les luttes contre les Slaves, **Giesebrecht**, *Wendische Geschichte*, 1843; **Lavisse**, *La marche de Brandebourg sous la dynastie ascanienne*, 1875; *Études sur l'histoire de Prusse*. — Les mémoires et monographies sur des points particuliers sont indiqués dans **Dahlmann** et **Waitz**, *Quellenkunde der deutschen Geschichte*, 3e édit., 1883. — Sur l'Italie et les villes italiennes :

Hegel, *Geschichte der Städteverfassung von Italien*, 1847; **Haulleville**, *Histoire des communes lombardes*, 1857; **Guibal**, *Arnaud de Brescia et les Hohenstaufen*, 1868; **G. Guerzoni**, *Arnaldo da Brescia*, Milan, 1882; **Efidio Malas**, *Arnaldo da Brescia* (*Rivista Europea, anno XIII*); **Huillard-Bréholles**, *Mémoire sur la situation de l'Italie au XIIe siècle, Mém. de l'Académie des inscriptions*, XXVII, 2e partie, 1873; **Gab. Rosa**, *Feudi i Comuni*, Brescia, 1876; **Vignati**. *Storia diplomatica della lega lombarda*, 1866; **Romanin**, *Storia documentata di Venezia*, 10 vol., Venise, 1853-60; **Lanzani**, *Storia dei comuni italiani*, Milan, 1881-84; **Heyd**, *Histoire du commerce du Levant au moyen âge*, 2 vol., Leipsig, 1885-86, trad. Raynaud, 1885, t. I; et l'ouvrage capital de **Ficker**, *Forschungen zur Reichs und Rechtsgeschichte Italiens*, 1868-1874. — Sur le royaume normand : **Huillard-Bréholles**, *Recherches sur les monuments et l'histoire des Normands dans le sud de l'Italie*, 1844; **Amari**, *Storia dei musulmani in Sicilia*, t. III, 1858; **Schack**, *Geschichte der Normannen in Sicilien*, 1889. — Sur la politique de Frédéric dans le royaume d'Arles et de Vienne, qui intéresse particulièrement la France et dont je n'ai pu dire que quelques mots, **Fournier**, *Le royaume d'Arles et de Vienne*, 1891, p. 14-75.

CHAPITRE IV

LA PAPAUTÉ, L'ALLEMAGNE ET L'ITALIE
HENRI VI ET FRÉDÉRIC II

De 1190 à 1268.

I. — Le règne de Henri VI.

Henri VI et le royaume de Sicile. — Par certains traits de son caractère le fils de Frédéric Barberousse rappelait son père; comme lui, il était brave, ambitieux, opiniâtre; mais il avait l'âme plus basse; il se plaisait aux fourberies; avide de vengeance, il se livrait aux plus odieuses cruautés, non dans un accès de violence soudaine, mais froidement et par système. Obligé en Allemagne de ménager ses ennemis, dans l'Italie qu'il prétendait asservir tout entière, il voulut gouverner par la terreur et récolta la haine.

La politique de Henri VI est en effet toute orientée vers l'Italie, puis vers l'Orient. Son père l'a marié en 1186 à Constance, de dix ans plus âgée que lui, tante du roi de Sicile Guillaume le Bon. Or Guillaume le Bon, qui n'a point d'enfants, a fait promettre à ses barons de reconnaître pour souverains Constance et Henri. Trois ans après il meurt (novembre 1189). Henri, qui n'est encore que régent en l'absence de son père, se jette sur ce riche héritage. Henri le Lion, profitant de ce que

Frédéric était loin, avait essayé de reprendre la Saxe; puis un traité intervient (1190), Henri le Lion ne l'observe guère; n'importe, la préoccupation du jeune roi est d'être libre d'agir en Italie. Cependant les Normands, que Guillaume le Bon lui avait livrés, n'entendent pas se donner; à Palerme, un bâtard du duc Roger, frère de Constance, le vaillant Tancrède di Lecce, est proclamé roi. Henri VI fait une première expédition; au cours du voyage il apprend la mort de son père, se fait couronner empereur par le pape Célestin III. Pour que la cérémonie pût avoir lieu, il livra aux Romains Tivoli qui s'était confiée à lui. Les Romains traitèrent cruellement leur vieille ennemie, mais un chroniqueur allemand avoue que, par cette trahison, Henri « ne déshonora pas médiocrement l'Empire ». Puis il se dirige vers le Sud, mais échoue devant Naples (1191).

Il y eut un moment où cette question de l'héritage des rois normands fut comme le centre autour duquel tournait toute la politique du monde chrétien. Le pape, bien qu'il eût couronné Henri, se sentait dangereusement menacé. En dépit des protestations de Rome au sujet de l'héritage de Mathilde, Henri VI organisait activement l'administration impériale dans l'Italie centrale : que deviendrait le pape le jour où l'empereur, maître en outre de l'Italie du sud, l'enserrerait comme dans un étau? Aussi avait-il approuvé l'élection de Tancrède et l'avait-il investi de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile. Si le vieil Henri le Lion se tenait à peu près tranquille, son fils, Henri de Brunswick, s'alliait avec Tancrède. En même temps il groupait en Allemagne tous les mécontents, à ce point que, d'après un annaliste, « les Allemands parlaient de créer un autre roi ». Derrière Henri et Tancrède se trouvait le roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion : frère de Jeanne, la veuve de Guillaume le Bon, beau-frère de Henri le Lion, il appuyait à la fois en Italie et en Allemagne les ennemis de Henri VI. Par une réaction naturelle le roi de France, Philippe-Auguste, se portait du côté de l'empereur.

Toute une série d'événements imprévus sauvèrent Henri VI. Au retour de Palestine, Richard Cœur de Lion, livré par le duc d'Autriche, devint le prisonnier de l'empereur. A Worms

(juin 1193), il fut obligé de se déclarer l'*homme* de l'Empire romain, de remettre à Henri VI l'Angleterre et ses autres domaines et de les recevoir de lui en fief. Encore ne fut-ce qu'au mois de février 1194 que celui-ci le mit en liberté, mais en l'excitant et en le déchaînant avec une perfidie insigne contre le roi de France. D'autre part Henri de Brunswick, amoureux d'une cousine de l'empereur, faisait la paix avec lui; la coalition allemande se désorganisait sans peine. Du coup le malheureux Tancrède était isolé : il mourait (février 1194), ne laissant qu'un enfant de trois ans. En quelques mois la conquête de l'Italie du sud et de la Sicile fut achevée : le pays fut impitoyablement pillé, les tentatives de conspiration réprimées avec une férocité telle que des malheureux furent écorchés vifs. Dans le centre de l'Italie, revenant sur les concessions qui avaient été faites à la papauté, Henri attribue à son frère Philippe la Toscane et les domaines de la comtesse Mathilde. Dans le nord, à la ligue lombarde il oppose une ligue de villes impériales.

Le projet de conquête de l'Orient. — Jamais l'Empire n'avait paru plus redoutable. Pourquoi donc à l'Occident ne joindrait-il pas l'Orient? Frédéric Barberousse y avait songé lorsqu'il traversait l'Empire grec. A Palerme, Henri VI avait mis la main sur la fille de l'empereur Isaac l'Ange, Irène. Elle était veuve du fils aîné de Tancrède di Lecce, Roger, mort avant son père. Il l'avait jugée de bonne prise et l'avait fait épouser à son frère, Philippe de Souabe. Puis, sous couleur de défendre son nouveau parent, Isaac l'Ange, il avait expédié à Constantinople des aventuriers allemands. Ses projets étaient manifestes; les chroniqueurs occidentaux et orientaux en parlent également. Déjà, en 1194, il a envoyé des ambassadeurs au roi d'Arménie pour lui demander de reconnaître sa suprématie; le roi de Chypre, Amauri de Lusignan, déclare qu'il est le vassal de l'Empire romain. Toutefois, hypocritement, Henri couvre ses ambitions du prétexte de la croisade.

Avant de partir, il songe à transformer le pouvoir impérial en le rendant héréditaire. En avril 1196, à la diète de Wurtzbourg, il voulut, selon les expressions d'un écrivain de ce temps,

« faire confirmer par les princes un décret nouveau et dont on n'avait jamais ouï parler, en vertu duquel, dans l'Empire romain comme en France et dans les autres royaumes, les rois se succéderaient par droit héréditaire ». Par des menaces ou des promesses il gagna quelques adhésions, mais, quand il fut au delà des Alpes, les princes se réunirent à Erfurt pour protester.

A la fin de 1196, il était dans le sud de l'Italie, tout absorbé par ses projets contre l'Empire grec, lorsque tout à coup le pays se soulève. Exaspérés par la tyrannie de l'empereur, par les exactions des Allemands qu'il a partout établis, clergé, nobles, peuple veulent massacrer Henri VI et les étrangers. L'impératrice Constance elle-même, Sicilienne de cœur, prenait en pitié ses malheureux compatriotes; elle était, disait-on, du complot. Furieux de voir ses projets troublés, Henri VI réprime l'insurrection avec une horrible cruauté : les conjurés sont sciés en deux, ou brûlés à un feu de bitume, ou enterrés vivants; leur prétendant, Jordano, est couronné d'un diadème de fer rouge. De nouveau le pays se courbe sous le joug. Les Croisés affluaient dans les ports de l'Italie, les préparatifs de départ étaient achevés : cette fois ce fut la mort qui vint arrêter Henri VI (septembre 1197). Par une étrange ironie, lui qui avait voulu assurer l'hérédité de l'Empire ne laissait qu'un enfant en bas âge, et sa succession allait déchaîner la guerre et l'anarchie.

II. — Le pontificat d'Innocent III.

Innocent III : son caractère, ses conceptions. — A la fin du XIIe siècle, la papauté, malgré son rôle glorieux dans la lutte contre Frédéric Ier, malgré la paix de Venise, se trouvait dans une situation étrangement précaire. Son autorité temporelle n'existait plus que de nom. Henri VI, non content de s'emparer de l'héritage contesté de Mathilde, avait envahi l'État même de saint Pierre. « Henri, dit le biographe d'Innocent III, avait occupé le patrimoine de l'Église jusqu'aux portes de la ville, sauf la Campanie; encore y était-il plus craint que le

pape. » A Rome même, la papauté était moins maîtresse que jamais. Alexandre III s'était retrouvé sans pouvoir dans sa capitale théorique. Son successeur, Lucius III, ne put y rester. Urbain III (1185-1187) passa son pontificat à Vérone. En 1188 seulement la papauté rentra à Rome avec Clément III, mais elle dut subir les conditions du sénat romain, qui pouvait maintenant dater ses actes de la quarante-quatrième année de son existence. Si la commune prêta serment de fidélité au pape, elle conserva son autonomie. Célestin III (1191-1198) vécut à Rome, mais non en souverain.

Tout changea, lorsque, en janvier 1198, Innocent III arriva au pontificat. Le nouveau pape n'avait que trente-sept ans : il était donc dans toute la force de l'âge. Il appartenait à une famille noble du Latium, celle des comtes de Segni. Il avait étudié dans les écoles de Paris et de Bologne, alors si vivaces et si ardentes. Il avait été nommé cardinal par son oncle Clément III. Résolu à imposer au monde la monarchie pontificale, il montrait quelques-uns des traits du caractère de Grégoire VII : la passion du pouvoir qui éclate dans la multiplicité même des affaires dont il s'occupa, une activité infatigable qu'atteste sa volumineuse correspondance, enfin une conviction profonde de la légitimité de ses droits. Son ambition fut immense, mais elle fut sincère; c'est ainsi que la croisade fut sa préoccupation dominante, qu'il commença et finit son pontificat en y pensant, qu'il y subordonna même ses projets de domination sur les rois. Enfin, si ses théories sont absolues, dans l'exécution de ses projets il apporte un esprit moins entier, plus prudent; il tient compte des circonstances, sait au besoin céder; il est, en un mot, plus diplomate.

L'éducation qu'il avait reçue contribue à expliquer ses conceptions et sa politique. Innocent III est un juriste : il appuie avec une ferme assurance ses prétentions sur les recueils, récents encore, où les partisans de la papauté avaient réuni, comme dans un arsenal, tous les documents en sa faveur.

Dans cette ville de Bologne où il a étudié, a été composé le *Decretum Gratiani* qui, à peine paru, est devenu le traité officiel et le manuel du droit canonique; on le commente dans

les écoles. En méditant ces textes, où l'apocryphe se mêle à l'authentique, l'esprit du futur pape s'est en quelque sorte armé de toutes pièces pour la défense des droits spirituels de la papauté. D'autre part, dans le *Liber censuum ecclesiæ romanæ*, composé en 1192 par Cencius, qui, sous le nom d'Honorius III, devait être son successeur, il trouvait, avec l'état des revenus que l'église de Rome tirait de toute la chrétienté, l'inventaire de ses domaines, les privilèges vrais ou faux qui avaient constitué l'État de l'Église : de ce nombre la donation de Mathilde. Enfin, comme Frédéric Barberousse, comme la plupart des hommes politiques de ce temps, il était pénétré de la nécessité de soumettre le monde chrétien à un pouvoir unique. Seulement, dans le passé, il regardait, non vers Constantin ou Charlemagne, mais vers saint Pierre. « La papauté, écrit-il à celui dont il veut faire un roi d'Allemagne selon le cœur de l'Église, domine la royauté. Celle-ci n'a de puissance que sur la terre et sur les corps; celle-là en a dans le ciel et sur les âmes. Les rois ne règnent que sur des royaumes particuliers et des provinces isolées; Pierre les domine tous par la plénitude du pouvoir, car il est le représentant de celui à qui appartient l'univers. » Et ailleurs, en termes encore plus clairs : « Le Seigneur a laissé à Pierre non seulement le gouvernement de l'Église universelle, mais celui du monde entier. » A ses yeux « la liberté ecclésiastique » n'est bien assurée que là « où l'Église romaine jouit d'un plein pouvoir, aussi bien dans les choses temporelles que dans les choses spirituelles. »

Tel est l'homme, telles sont ses idées sur le rôle de la papauté. On verra dans d'autres chapitres comment il gouverna l'Église et y organisa la monarchie pontificale, quelle fut son attitude vis-à-vis des hérésies, avec quelle ardeur il travailla à l'œuvre des croisades [1]. Dans le domaine de la politique temporelle, où on doit étudier ici son action, les circonstances paraissent favorables. Il trouve l'Empire disputé par des rivaux qui, en s'affaiblissant mutuellement, lui permettent de les dominer. En Angle-

1. Voir ci-dessous, chap. v, vi et xv.

terre, la royauté, aux mains de Jean sans Terre, se compromet par ses excès et sa lâcheté. En France, elle est forte avec Philippe-Auguste, mais elle est aussi très avisée, très prudente, et, si à l'occasion elle tient tête au pape, elle se gardera bien de s'engager dans une lutte trop acharnée. En un mot, Innocent III semble avoir barre sur le pouvoir temporel.

Restauration de l'État de saint Pierre. — Pour que la papauté puisse agir, il faut d'abord qu'elle ait une capitale et un État; de ce côté portent les premiers efforts d'Innocent III. A Rome, il se heurte à deux pouvoirs rivaux : le préfet de la ville, la commune. Dès le mois qui suit son élection il transforme le préfet de la ville, de fonctionnaire impérial qu'il était sous Henri VI, en fonctionnaire pontifical. Il l'astreint au serment de fidélité, il lui donne l'investiture. La même année il s'attaque à la commune. Par suite de modifications récentes elle avait à sa tête un chef unique : le sénateur, *summus senator*. Innocent III obtient le droit de le nommer. La municipalité subsiste, mais sous la suprématie pontificale. Sans doute on vit encore, sous son gouvernement, des troubles éclater à Rome; mais, finalement, un nouvel accord maintint le droit du pape (1205).

Au nord de Rome, Innocent III se trouve en présence de puissants princes allemands : Conrad, frère de Henri VI, est duc de Toscane; le sénéchal Markwald d'Anweiler occupe l'Exarchat; Conrad de Urslingen est duc de Spolète. Mais, à l'annonce de la mort de Henri VI, à l'appel d'Innocent III, ces pays se soulèvent. Markwald est obligé de lâcher sa proie. Le duché de Spolète s'affranchit de la domination allemande. Innocent III le parcourt triomphalement, gagnant les villes en reconnaissant leurs franchises municipales. En Toscane, dès 1197, Florence, Sienne, Lucques, Volterra, Arezzo, Prato, etc., ont formé une ligue favorable à la papauté, hostile à l'Empire. Innocent III l'approuve; il recouvre les domaines qui avaient appartenu à Mathilde dans ces régions; il en organise l'administration; il en assure la défense. Dans le Sud, on chasse les Allemands, et Constance en mourant confie au pape la tutelle de son fils (novembre 1198). Afin de lui assurer par cette protection le

royaume de Sicile, elle renonçait pour lui à l'Allemagne et à l'Empire.

Intervention d'Innocent III dans les affaires d'Allemagne. — L'Empire est dans l'anarchie. Le fils de Henri VI n'a que trois ans. Deux partis se forment : l'un élit Philippe de Souabe[1], frère de Henri VI; l'autre, le Welf Otto de Brunswick, fils de Henri le Lion. Philippe de Souabe a pour lui les souvenirs des empereurs qui l'ont précédé, leurs biens, l'appui de la plupart des princes, l'alliance de Philippe-Auguste; Otto n'est soutenu que par son oncle, Richard Cœur de Lion, et par un petit nombre de partisans. Il cherche donc à gagner la papauté par son attitude humble et ses promesses, tandis que Philippe, par son origine et par son caractère, n'inspire à Innocent III que de la défiance. Le pape s'érige en arbitre du différend : il déclare que celui qui consacre l'empereur a le droit de disposer de la couronne impériale, que les électeurs tiennent de la papauté le privilège d'élire le roi des Romains ainsi désigné pour l'empire. Après avoir quelque temps différé de se prononcer, en mars 1201 il ordonne aux Allemands de reconnaître Otto, délie du serment de fidélité les partisans de Philippe. En retour, Otto jure qu'il maintiendra « les possessions, honneurs et droits de l'église romaine », et dans ces possessions est compris le fameux héritage de Mathilde.

Cependant Philippe de Souabe démontre aux princes que de pareilles tentatives menacent leur liberté. Dans une lettre que plusieurs archevêques, princes, seigneurs adressent à Innocent III, ils lui demandent « où il a lu que ses prédécesseurs ou leurs légats soient jamais intervenus dans l'élection des empereurs ». Ils rappellent que, « selon un ancien privilège de la couronne impériale » auquel les empereurs n'ont renoncé que « par leur pieuse munificence », c'est à ceux-ci qu'il appartient d'approuver l'élection des papes. Ainsi, dans cette nouvelle période de la lutte de la papauté et de l'empire, la querelle portait sur les origines mêmes des deux pouvoirs. Pendant quelques années le pape s'épuise en efforts inutiles pour faire

1. Il est curieux de remarquer qu'il prit le titre de Philippe II, considérant, dans la série des empereurs romains, Philippe l'Arabe comme Philippe Ier.

triompher son partisan. En 1206, Otto, battu près de Cologne, perdit cette ville qui lui était fidèle. L'anarchie était épouvantable ; on en accusait la papauté, l'Église. Innocent III dut céder. En 1207, il négocie avec Philippe de Souabe ; le frère de Frédéric Barberousse allait donc triompher de la papauté contrainte à le reconnaître, lorsqu'il fut assassiné à Bamberg par le comte palatin Otto de Wittelsbach, auquel il avait refusé sa fille en mariage (juin 1208).

Si cette mort était une victoire pour Innocent III, il la devait au hasard. Afin de gagner les partisans des Hohenstaufen, Otto se fiance avec la fille de Philippe de Souabe, Béatrice, tandis que d'autre part, pour satisfaire Innocent III, il se dit empereur « par la grâce de Dieu et du pape ». Mais, couronné à Rome en octobre 1209, dès qu'il se croit assez fort, il ne tarde pas à méconnaître toutes ses promesses, tous ses serments. Il occupe les domaines de la comtesse Mathilde, attaque les possessions du royaume de Sicile dans le sud de l'Italie. Innocent III, trahi par celui qu'il avait soutenu, écrivait : « Voici qu'à cette heure beaucoup m'insultent : ils disent que j'ai mérité ce dont je souffre, que j'ai forgé de mes mains le glaive qui me blesse si cruellement. Que le Très-Haut leur réponde pour moi, lui qui sait la pureté de mon âme et qui a dit un jour de lui-même : « Je me repens d'avoir fait l'homme. » Dépouillé de ses États, il en vint à se tourner vers Philippe-Auguste : « Ce n'est pas sans honte, disait-il, que je vous fais part de mes craintes, car bien souvent vous m'avez averti. » Il s'alliait à lui. Dès le mois de novembre 1210, il excommuniait l'empereur, déliait ses sujets du serment de fidélité. Il employait maintenant à former une coalition contre lui la même activité qu'il montrait quelques années auparavant à le défendre. Il fut plus heureux cette fois. En Allemagne, si Otto travaillait à rétablir l'ordre, ses façons hautaines, la faveur qu'il témoignait aux Saxons et aux Anglais lui faisaient des ennemis. Innocent III tenait en réserve un terrible rival. Constance, la veuve de Henri VI, l'héritière du royaume de Sicile, s'était soumise à l'investiture pontificale. A sa mort (novembre 1198), elle avait chargé Innocent III de la tutelle de son fils, le jeune Frédéric.

Innocent III avait consciencieusement protégé son pupille : il avait lutté contre Markwald d'Anweiler qui, passé dans le Sud, voulait y devenir roi; plus tard il avait énergiquement protesté lorsqu'Otto avait voulu dépouiller Frédéric de ses États; mais le souci de l'indépendance de l'État de saint Pierre le poussait à éviter la réunion de l'Allemagne et du royaume de Sicile dans les mêmes mains. Néanmoins, dès que les adversaires d'Otto songèrent à lui opposer un nouveau roi, leurs regards se tournèrent vers le jeune Frédéric qui avait alors dix-sept ans. A Nuremberg, en septembre 1211, le roi de Bohême, le duc d'Autriche, le duc de Bavière, le landgrave de Thuringe et d'autres princes élisent Frédéric empereur. Leur envoyé, Anselme de Justingen, se rend à Rome. Il obtient l'approbation d'Innocent III, à qui son animosité contre Otto fit oublier l'intérêt immédiat du Saint-Siège. D'ailleurs les revirements de sa politique suscitaient des critiques : « C'est lui, disait-on, qui a été la cause de ces discordes, en protégeant puis en poursuivant Otto avec trop d'ardeur. » En mars 1212, Frédéric arrive à Rome; il prête le serment de fidélité à Innocent III pour le royaume de Sicile; bientôt après, non sans danger, à la tête d'une petite troupe, il franchit les Alpes, apparaît audacieusement en Allemagne. Tandis qu'Otto, voyant les défections se multiplier contre lui, doit se retirer à Cologne, Frédéric à Vaucouleurs conclut avec Philippe-Auguste une alliance contre son rival et contre Jean sans Terre d'Angleterre. Puis, le 9 décembre 1212, il est couronné roi des Romains à Mayence. Battu à Bouvines par Philippe-Auguste (juillet 1214), Otto vit lui échapper ses derniers partisans. Il mourut en mai 1218.

Pour arriver au pouvoir Frédéric avait prodigué au pape les promesses. Par la Bulle d'Or d'Égra, en juillet 1213, « considérant les immenses et innombrables bienfaits de son protecteur et bienfaiteur le pape Innocent », il promettait obéissance au Saint-Siège, reconnaissait la liberté des élections ecclésiastiques, du droit d'appel à Rome; il s'engageait à aider la papauté contre les hérétiques, enfin admettait ses prétentions territoriales dans l'Italie du centre. Le 1er juillet 1216, par un acte signé à Strasbourg, il déclarait que, aussitôt couronné

empereur, il émanciperait son fils Henri, qui deviendrait roi de Sicile sous la suzeraineté de l'église de Rome; il se prononçait formellement contre toute réunion de l'Empire et du royaume de Sicile. Innocent III ne se doutait guère que ce pupille de la papauté deviendrait quelques années après son plus terrible ennemi.

En luttant contre les empereurs, en intervenant sans cesse dans les affaires intérieures de l'Allemagne, Innocent III a irrité le sentiment national allemand et rendu la papauté impopulaire. Les poésies de Walther von der Vogelweide, si précieuses pour l'histoire de cette époque, abondent en invectives contre l'ambition pontificale : « Les prêtres, s'écrie-t-il, veulent renverser les droits des laïques. » Dans les variations et les échecs de la politique d'Innocent III, qui oppose Frédéric II à son ancien protégé Otto IV, il voit des intentions fourbes et perverses, et, lorsqu'en 1213, le pape ordonne la levée de deniers pour la croisade : « Ah! que le pape rit chrétiennement de nous, lorsqu'il raconte à ses Italiens comment il s'y est pris! Ce qu'il dit maintenant, il n'aurait jamais dû le penser. Il leur dit en effet : J'ai placé deux Allemands sous une même couronne afin qu'ils troublent l'empire et qu'ils répandent l'incendie et la dévastation. Pendant ce temps je remplis mes coffres. » La cupidité de la cour de Rome est l'objet de ses plus violents sarcasmes : « Seigneur Tronc, dit-il en s'adressant à la caisse pontificale, le pape vous a-t-il envoyé ici afin de l'enrichir et de nous appauvrir, nous autres Allemands, et de nous rançonner?... Seigneur Tronc, vous avez été envoyé pour notre malheur afin de chercher parmi les Allemands des dupes et des fous. » La vente des indulgences l'indigne et il s'élève « contre cet achat et cette vente des dons de Dieu, contre ce trafic qui nous a été défendu par le baptême [1] ». Ainsi l'Allemagne, par la bouche d'un de ses poètes les plus populaires, formule déjà contre la papauté quelques-uns des griefs d'où sortira plus tard la Réforme.

Innocent III et les rois. — Sur les rois sa domination

1. J'emprunte la traduction de ces passages à M. Lange, *Étude sur Walther von der Vogelweide*, 1879.

est-elle beaucoup mieux établie? A ne considérer que quelques faits, on pourrait le croire. « Il intervint dans le gouvernement des États, dit Mignet, aussi bien que dans l'administration de l'Église, et les rois lui furent subordonnés, sous le rapport politique, presque autant que l'étaient les évêques sous le rapport religieux. A son autorité générale sur les pays chrétiens s'ajouta son droit de suzeraineté sur beaucoup d'entre eux. Cette suzeraineté, forme plus particulière de la dépendance envers le Saint-Siège pour ceux qui la reconnurent, faisait des papes les seigneurs des rois et des rois les vassaux des papes. Elle prit la plus grande extension sous Innocent III. Les Deux-Siciles, la Suède, le Danemark s'étaient déjà placés dans les liens du vasselage pontifical : d'autres s'y mirent alors. Le roi Sancho de Portugal renouvela l'engagement qu'avait pris à ce sujet, en 1144, son prédécesseur Alphonse Ier, et paya tribut au souverain pontife. Le roi Pèdre d'Aragon fit de même en 1204 : il déposa sur le maître-autel de Saint-Pierre à Rome sa couronne, qu'Innocent III lui remit sur la tête, afin qu'il la tînt désormais du Saint-Siège, envers lequel il dut acquitter une redevance annuelle. En 1207, la Pologne se soumit à cette suzeraineté. » De même plusieurs princes d'Orient se rapprochent de la papauté : le roi d'Arménie, le roi de Bulgarie, Stéphane Némanya, grand-joupan de Serbie [1], veulent réconcilier leurs États avec l'Église latine.

Il ne faudrait pas juger trop promptement d'après ces apparences. Les rois qui s'inclinent si docilement devant Innocent III ou bien sont faibles, ou bien ont besoin de lui. Tout autre est la conduite de celui en qui se personnifie alors le principe de la puissance royale, de l'énergique Philippe-Auguste. On sait comment, après avoir répudié Ingeburge de Danemark, il résista au pape qui voulait le forcer à la reprendre : pour le vaincre il fallut qu'Innocent III jetât l'interdit sur la France. Encore, même après la mort d'Agnès de Méranie, recommença-t-il à persécuter Ingeburge malgré les observations du pape, et ce ne fut qu'en 1213 qu'il se réconcilia définitivement avec elle.

1. Voir ci-dessous, chap. XIV et XV.

Ici Philippe-Auguste avait tort : il se laissait entraîner par la passion. En d'autres occasions, où la politique seule est en jeu, convaincu de son droit autant que le pape du sien, il répond d'un ton hautain et résolu [1]. Innocent III veut-il intervenir dans ses démêlés avec Jean d'Angleterre? Il lui déclare que le pape « n'a rien à voir dans une affaire qui se passe entre rois ». Lorsqu'Innocent III soutient Otto de Brunswick, il lui écrit : « Je m'étonne de votre insistance à protéger un prince que ses intérêts de famille rendent ennemi de votre royaume. Que Votre Sainteté le sache bien, je regarde l'élévation de ce prince, à laquelle vous vous attachez d'une manière aussi inconsidérée, non seulement comme un tort fait à mon royaume, mais comme une honte pour tous les rois chrétiens. Si vous persistez, je saurai prendre les mesures nécessaires. » Or, plus tard, Innocent III devait demander l'alliance de Philippe-Auguste contre Otto et avouer que le roi avait été plus perspicace que lui [2].

En Angleterre, la royauté s'humilie devant lui, mais ce triomphe est pire peut-être qu'une défaite. Lors d'une élection à l'archevêché de Canterbury, Innocent III avait désigné Étienne Langton (1206), passé outre à l'opposition de Jean sans Terre, sacré Langton, puis jeté l'interdit sur l'Angleterre, excommunié et déposé le roi, proposé l'Angleterre à Philippe-Auguste. Jean sans Terre, contraint à céder, offrit à l'église romaine son royaume d'Angleterre et d'Irlande pour les recevoir ensuite d'elle en fief, *tanquam feudatarius* (1213). Mais l'Angleterre n'était point disposée à s'associer à l'humiliation de son roi. Lorsque le cardinal de Tusculum y arriva, les mesures qu'il prit, de concert avec un autre légat pontifical, Pandulf, blessèrent les évêques anglais, l'archevêque Étienne Langton à leur tête! Dans ses luttes contre les barons et le peuple, forcé d'accorder la Grande Charte (1215), Jean sans Terre invoque l'appui du pape. Innocent III intervient : « Au nom du Dieu tout-puissant, par l'autorité des apôtres saint Pierre et saint Paul et par la nôtre, nous réprouvons complètement et condamnons cette charte,

1. Voir ci-dessous, chap. v et vii.
2. Voir ci-dessus, p. 179.

nous défendons sous peine d'anathème que le roi l'observe ou que les barons en exigent l'exécution. » Il excommunie les prélats et les barons adversaires du roi, mais ceux-ci résistent, la guerre civile dévaste l'Angleterre, et les Anglais rendent la papauté responsable des maux dont ils souffrent. « Le souverain pontife, écrit Mathieu Paris, qui devrait être la source de la sainteté, le miroir de la piété, le gardien de la justice, le défenseur de la vérité, protège un pareil homme! Pourquoi prend-il son parti? Pour engloutir les richesses de l'Angleterre dans le gouffre de l'avarice romaine. » Ainsi, afin de défendre un roi indigne et qui ne s'incline devant elle que par intérêt, la papauté s'aliène un peuple [1].

Innocent III et la croisade. — Sur la société féodale l'influence d'Innocent III n'est guère plus réelle que sur les rois. Il a voulu réunir l'Europe chrétienne dans une grande expédition en Terre-Sainte. Quand il s'est cru près de réussir et que la croisade a été formée, un des parents de Philippe de Souabe, Boniface de Montferrat, en a obtenu le commandement, et, malgré les objurgations et les menaces du pape, les Croisés ont conquis l'Empire de Constantinople au lieu de délivrer la Terre-Sainte [2]. Ainsi la croisade a échappé à Innocent III. Les excès dont les Grecs furent victimes exaspéreront encore les haines déjà si vivaces entre eux et les Occidentaux; le rétablissement de l'union religieuse et de l'entente politique deviendra plus difficile que jamais. La croisade tant désirée par le pape n'aura donc servi ni les intérêts de l'Église ni ceux de l'Europe chrétienne.

Dans d'autres circonstances, c'est au sein même de la société chrétienne qu'il a prêché la guerre sainte et, pour détruire l'hérésie albigeoise, il a déchaîné la féodalité du Nord sur la France du Midi [3]. Entraînés par leurs passions brutales et par leurs convoitises, les seigneurs et aventuriers ont massacré,

1. Voir ci-dessous, chap. XI.
2. Voir ci-dessous, chap. VI et XV.
3. Il est bon de remarquer que les doctrines des Cathares, avant de prendre une si grande extension dans le sud de la France, s'étaient répandues dans la Lombardie dès la première moitié du XI[e] siècle, en Toscane au XII[e] siècle. Elles passèrent d'Italie en France. — Voir ci-dessous, chap. V et VII.

brûlé, pillé sans merci, à ce point qu'Innocent III lui-même a reculé devant son œuvre et qu'il a eu le remords de tant de sang versé. Mais il est trop tard. Il a semé dans ces contrées une haine contre la papauté dont on retrouve l'expression furieuse dans une sirvente du troubadour Guillaume Figueiras : « Rome, je ne m'étonne point que les peuples soient dans l'erreur, car vous avez jeté le siècle en fermentation et en guerre; mérite et vertu sont par vous tirés et mis sous terre. Rome, aux Sarrasins vous faites peu de dommage, mais Grecs et Latins vous menez au carnage.... Rome, tant est grande votre forfaiture, que Dieu et ses saints vous jetez à l'abandon. Votre règne est si vicieux, Rome menteuse et perfide, qu'en vous se rassemble, s'abaisse et se confond toute la fourberie de ce monde, tant vous faites grande injustice au comte Raymond... Rome, de votre papauté voilà les hauts faits. »

Sur deux points seulement, pendant ce pontificat, les guerres saintes contribuent à l'extension du christianisme. Au nord-est de l'Europe, comme on le verra plus loin[1], les Allemands, refoulant les Slaves, l'introduisent ou le fortifient dans la Poméranie, la Livonie, l'Esthonie, mais ces victoires ne sont pas l'œuvre directe de la papauté. Du côté du sud-ouest, Innocent III a prêché la croisade contre les Almohades qui, d'Afrique passés en Espagne, y menaçaient l'existence des royaumes chrétiens : les chrétiens sont vainqueurs à la grande bataille de Las Navas de Tolosa[2] (1212); mais, par une cruelle ironie, un des plus vaillants combattants de cette journée, le roi Pèdre d'Aragon, succombait l'année suivante à Muret, sous les coups des prétendus Croisés qui dévastaient le Languedoc.

Tel fut Innocent III dans la société temporelle : tandis qu'il revendiquait l'empire du monde et le gouvernement des États, il a été sans cesse trompé par les passions de ceux qu'il voulait diriger, et il a vu ceux qu'il protégeait se retourner contre lui, méconnaître ses conseils ou commettre sous son nom les pires excès.

Innocent III et l'Église. — On trouvera dans un autre

1. Voir ci-dessous, chap. XIV.
2. Voir ci-dessous, chap. XII.

chapitre [1] le tableau de ce qu'il fit à l'intérieur de l'Église. Qu'il suffise de dire que, là encore, il n'atteignit point le but qu'il s'était proposé. Les hommes les plus pieux de ce temps blâmèrent souvent avec énergie l'intervention sans bornes de la cour romaine dans toutes les affaires et la corruption qui y régnait. Jacques de Vitry, qui plus tard devint cardinal, écrivait : « Quand je passais quelque temps à la curie romaine, j'y trouvais beaucoup de choses qui choquaient mon esprit; ils étaient si occupés d'affaires séculières et temporelles, de rois, de royaumes, de procès qu'ils ne permettaient guère qu'on parlât des choses spirituelles. » Aussi la réforme de l'Église, que réclamaient les âmes religieuses, fut-elle entreprise par des ordres monastiques nouveaux, ardents et populaires, mais que la papauté ne vit pas se former sans défiance et qui parfois se tournèrent violemment contre elle. Innocent III a connu saint Dominique; mais du sein des Dominicains se dressera plus tard Savonarole. C'est sous son pontificat que François d'Assise commence à prêcher; mais, dès le XIII[e] siècle, des Franciscains condamneront avec éloquence l'Église telle que l'a faite la papauté et annonceront l'avènement d'une Église nouvelle. Le mysticisme, qui se développe dans la société chrétienne, est hostile à la conception que les papes se sont faite de leur rôle. Avant Innocent III déjà, une voyante des bords du Rhin, Hildegarde de Bingen, disait : « Comme ni les princes ni les autres hommes, soit clercs, soit laïques, ne trouveront plus dans la papauté aucune religion, ils diminueront sa puissance... Et le pape, privé de son ancienne autorité, ne possédera plus que Rome et quelques maigres domaines alentour. »

Le concile de Latran. — Le dernier grand acte du pontificat d'Innocent III fut le concile œcuménique de Latran (novembre 1215). Il avait voulu donner à cette assemblée une grande solennité et, afin que les évêques y fussent nombreux, il les avait convoqués dès le mois d'avril 1213. — 412 évêques, 800 abbés ou prieurs y assistèrent. Le patriarche de Jérusalem y vint, ceux d'Alexandrie et d'Antioche s'y firent représenter.

1. Voir ci-dessous, chap V.

On y vit des ambassadeurs de Frédéric II, d'Otto IV, de Henri, empereur de Constantinople, des rois de France, d'Angleterre, de Jérusalem, d'Aragon, de Hongrie, etc. Il semblait que ce fussent là les grandes assises, tout à la fois religieuses et politiques, du monde chrétien. Dans les lettres de convocation Innocent III avait tracé le programme des travaux du concile : « Deux choses me tiennent surtout à cœur, la délivrance de la Terre-Sainte et la réforme de l'Église universelle.... Je me suis décidé à convoquer un concile général qui exterminera les vices, fera fleurir les vertus, redressera les torts, réformera les mœurs, anéantira les hérésies, fortifiera la foi, mettra fin aux discussions, établira la paix, protégera la liberté, gagnera à la cause de la Terre-Sainte les princes et les peuples chrétiens, et enfin rendra de sages ordonnances pour le haut et le bas clergé. » Dans les 70 canons qui furent promulgués le concile condamna les erreurs de Joachim de Flore, des Cathares et Albigeois; il régla les peines qui devaient les frapper et comment ils devaient être livrés au bras séculier; il fixa l'ordre des patriarches et leurs rapports avec Rome, ordonna aux métropolitains de tenir des synodes annuels. De nouvelles mesures furent prises relativement à la juridiction ecclésiastique, à la discipline, au choix des clercs, à leurs mœurs, aux élections épiscopales, aux privilèges des gens d'Église, à la prédication. On invita les évêques à établir des écoles pour l'instruction des clercs et des « pauvres écoliers », où l'on enseignerait gratuitement la grammaire et la théologie. Les monastères devaient être soumis à une surveillance plus régulière et plus sévère, mais on défendait la création de nouveaux ordres et de nouvelles règles monastiques. Les duels furent prohibés; on interdit aux clercs de consacrer par leur bénédiction les épreuves judiciaires, telles que celles de l'eau bouillante, du fer chaud. On leur recommanda de ne point prodiguer les sentences d'excommunication : des peines furent établies contre ceux qui en prononceraient injustement. Le culte des reliques non approuvées par le pape, l'octroi d'indulgences excessives furent interdits. Les clercs ne devaient plus exiger d'argent pour les mariages, les funérailles, et se

contenter d'offrandes volontaires. Parmi ces mesures, beaucoup attestent un esprit élevé et généreux, une idée fort haute de l'action de l'Église sur la société, un grand désir d'améliorer le clergé et de le rendre digne de son rôle par la piété, la science, la pureté des mœurs; mais, si elles sont à l'honneur d'Innocent III, la plupart des abus qu'elles visaient étaient trop invétérés pour que les canons d'un concile pussent les extirper.

Toute une longue instruction fut rédigée en vue de la future croisade. Elle devait partir au mois de mai 1217 : les points où se réuniraient les Croisés étaient fixés; le pape promettait d'aller les bénir. Cette joie ne lui fut pas accordée : comme il parcourait l'Italie pour veiller aux préparatifs de la guerre sainte, il mourut à Pérouse (juillet 1216), âgé seulement de cinquante-six ans.

III. — Frédéric II : les Siciles, la croisade.

Frédéric II roi de Sicile. — De la mort d'Innocent III date réellement le règne de Frédéric II. Avec lui apparaît dans l'histoire du moyen âge comme une famille nouvelle d'esprits. De nos jours, ceux qui se sont occupés de ce prince ont voulu traduire cette impression quand ils l'ont appelé, tantôt le premier en date des souverains modernes, tantôt le précurseur des tyrans italiens du xve et du xvie siècle. Aucun de ces termes ne suffit cependant pour préciser cette étrange et complexe physionomie. Jusqu'alors la plupart des grands hommes politiques du moyen âge, Charlemagne, Otto Ier, Grégoire VII, Frédéric Barberousse, sont des personnages tout d'une pièce. Il est relativement facile de pénétrer dans leur âme, d'analyser leurs pensées et leur caractère. Entiers dans leurs idées, ils le sont aussi dans leur conduite; ils s'entendent mal aux nuances et aux tempéraments; marchant droit devant eux, d'une allure franche et ferme, ils montent à l'assaut des obstacles. Frédéric II a l'âme ondoyante, et dans son caractère se mêlent des traits en apparence contradictoires. Sceptique et astucieux, il

apporte dans l'art de gouverner des habitudes politiques qui le distinguent de ses prédécesseurs. Il est plus fin et plus souple qu'eux, mais il n'a point l'énergie continue et opiniâtre de son père ni de son grand-père. Si, aux heures de crise, le sang des Hohenstaufen se reconnaît en lui, s'il retrouve leur arrogante vaillance et leur impitoyable cruauté, par d'autres côtés il semble appartenir à une autre race et à une autre époque. Courtois, aimable, séduisant, il a déjà l'âme et la physionomie d'un prince de la Renaisance. D'autre part, qu'on l'étudie en Allemagne ou en Italie, non seulement sa politique, mais ses principes de gouvernement changent à ce point qu'ici il laisse la féodalité maîtresse, tandis que là il organise le pouvoir royal sous les formes les plus absolues qu'on eût encore vues. Aussi faut-il renoncer à introduire dans son portrait une unité qui n'existe pas dans sa conduite : du récit même des faits se dégagera mieux cette figure aux aspects multiples et changeants.

Pour bien le comprendre, c'est dans le sud de l'Italie d'abord qu'il faut examiner son œuvre. Fils de la Sicilienne Constance, il y a été élevé et plus tard il a toujours aimé à y vivre. Par ses goûts et la culture de son esprit, il rappelle d'ailleurs ces rois normands dont il était l'héritier et qui, placés aux points de pénétration du monde arabe, du monde grec et du monde latin, s'étaient efforcés d'en combiner les éléments et de maintenir ainsi une civilisation mixte, pleine d'éclat et de vie. Dans ce royaume, qui comprenait la Sicile et le sud de l'Italie, il a travaillé d'abord à rétablir l'ordre, profondément troublé depuis la mort de Guillaume II. Quand Innocent III était devenu le tuteur de Frédéric encore enfant, les Arabes de Sicile, craignant d'être persécutés, s'étaient soulevés. En vain le pape avait promis de respecter leurs coutumes et leurs privilèges : il avait fallu combattre. Vaincus en 1200, ils s'étaient de nouveau soulevés. De 1221 à 1225, Frédéric entreprit leur soumission définitive. Ce fut alors qu'il s'avisa de transporter dans le sud de l'Italie, à Lucera, puis à Nocera, une partie des Arabes de Sicile et d'en former des colonies guerrières. Par là il s'assurait de leur fidélité, en même temps qu'il organisait une milice vail-

lante, prête à combattre pour lui sans scrupule religieux. Vers la fin du règne, il y avait à Lucera une population d'au moins 60 000 âmes. Un tiers environ étaient des guerriers, et ces Sarrasins figurèrent dans les guerres de l'empereur en Italie, au grand scandale de la chrétienté.

Ce n'étaient point seulement les Arabes qu'il fallait dompter. A la mort de Henri VI, les troubles qui en étaient résultés avaient favorisé les tentatives d'indépendance de ces provinces méridionales où la domination impériale ne s'était établie que par la violence et la cruauté. Bien des seigneurs normands et italiens s'étaient affranchis de fait, et, quand Frédéric fut en âge de gouverner, ce ne fut qu'après plusieurs années qu'il se rendit vraiment maître du pays. Encore, au cours de ses luttes avec la papauté, vit-il plus d'une fois le Sud en profiter. Tandis qu'il était en Palestine, de 1228 à 1230, les troupes pontificales ayant envahi la Terre de Labour sous la conduite de Jean de Brienne et de deux cardinaux, plusieurs seigneurs se soulevèrent, l'Apulie s'insurgea presque tout entière et la révolte s'étendit même à quelques parties de la Sicile. Quelques années plus tard, Messine, Catane, Syracuse et d'autres villes prennent les armes pour défendre leurs libertés menacées (1232). En 1234, des tentatives se produisent encore en Italie. Tous ces mouvements furent réprimés avec une extrême rigueur.

Ce fut surtout en 1231, par les « constitutions du royaume de Sicile », promulguées à Melfi, que Frédéric organisa l'administration du royaume. A l'état féodal il voulut substituer un régime monarchique où le roi, en retour de l'ordre qu'il assurerait au pays, disposerait d'un pouvoir sans limites et absorberait en lui toute la vie publique. Nul encore en Europe n'avait osé tenter une transformation aussi radicale; aussi a-t-on prétendu que les Capétiens s'étaient inspirés de son œuvre.

La féodalité est attaquée à la fois dans ses biens et dans ses privilèges. Les terres qui ont été distraites du domaine royal y feront retour; les châteaux, les forts construits par les seigneurs depuis la mort de Guillaume II seront détruits. Soumis aux fonctionnaires royaux, les nobles ne pourront recourir au duel que dans des cas spécifiés; la mort frappera

quiconque suscitera une guerre publique; le noble coupable d'homicide sera décapité, ses biens seront confisqués. Seules les personnes au service du roi peuvent porter des armes. Enfin les seigneurs n'ont plus même le droit de marier leurs enfants sans l'assentiment royal. S'ils conservent dans leurs domaines la juridiction civile, ils n'ont plus de juridiction criminelle. Pour l'Église, Frédéric II n'est pas moins sévère. Il la soumet à la juridiction royale, aux impôts; il la dépouille de toute juridiction sur les laïques, sauf pour les cas d'adultère; il interdit aux clercs les fonctions publiques et les renferme dans leur rôle religieux. D'autre part, il brise la féodalité ecclésiastique en prohibant les dons et les ventes de terres aux églises. Dans ce royaume, où aucun pouvoir indépendant ne doit subsister à côté du sien, il n'entend pas non plus tolérer d'arrogantes municipalités comme celles du Nord. Défense est donc faite aux villes d'élire des podestats, consuls ou recteurs. Néanmoins, dans les villes du domaine, le fonctionnaire royal qui y gouverne est assisté d'un conseil de notables, élu par les habitants. Le roi convoque aussi des délégués des villes aux assemblées générales ou parlements du royaume qu'il réunit. Il est vrai qu'on ne sait quel y était leur rôle et s'ils étaient appelés à donner leur avis ou seulement à recevoir des instructions.

Au-dessus de la féodalité seigneuriale, du clergé, du peuple dépouillés de leur autonomie, Frédéric établit une administration savamment coordonnée. Tout en haut, le roi qui seul a le pouvoir de faire des lois. Une cour suprême de justice, *magna curia*, siège à Capoue, composée de quatre juges sous la présidence du *grand-justicier*. Elle connaît en première instance de toutes les causes féodales, en appel de toutes les affaires portées devant elle. Une haute cour financière, *magna curia rationum*, surveille tout ce qui concerne les impôts, les revenus du domaine. Dans les provinces, les *camériers* sont chargés des affaires financières et civiles, les *justiciers* des affaires criminelles et de la police. La justice est gratuite; pour qu'elle soit impartiale, les justiciers doivent être étrangers à la province où ils exercent leur office et n'y avoir ni parents ni biens. Au-dessous, des *baillis* ou *bayles* ont des attributions à la fois admi-

nistratives, judiciaires, financières. Ils jugent en première instance les affaires civiles, surveillent la levée des impôts. Les fonctionnaires locaux sont d'ailleurs soumis au contrôle du grand-justicier qui doit, une fois chaque année, parcourir les provinces du royaume. Ces constitutions, qui donnaient à la royauté absolue une organisation si nette et si ferme, provoquèrent, entre autres protestations, celle du pape. Grégoire IX accusa Frédéric de se montrer « persécuteur de l'Église et oppresseur de la liberté publique. »

La civilisation à la cour de Sicile. — Frédéric apparaît comme le représentant d'un esprit nouveau : on a pu le saluer comme le précurseur de la Renaissance italienne sous sa double forme, l'humanisme littéraire et la culture artistique. Élevé à cette cour de Palerme, où se rencontraient, dès le siècle précédent, les savants arabes, grecs et latins, il est lui-même versé dans les connaissances mathématiques, curieux d'histoire naturelle, d'astronomie et d'astrologie, choses qu'on ne séparait point alors. Son traité de vénerie, *De arte venandi cum avibus*, atteste ses connaissances anatomiques et zoologiques ; d'ailleurs, il forme de véritables ménageries d'animaux de l'Orient, qu'il traîne après lui dans ses guerres en Italie. Il s'occupe de médecine, d'art vétérinaire, de chirurgie : on lui attribue diverses recettes. Il sait plusieurs langues : outre l'italien et l'allemand, le français, le grec, l'arabe. Il compose des vers en latin, mais il en compose aussi en langue vulgaire, et Dante, dans son *De vulgari eloquio*, a pu parler de lui comme d'un des ancêtres de la poésie italienne. Autour de lui se groupe toute une école de troubadours siciliens qui, à l'exemple des troubadours provençaux, chantent l'amour et la volupté : parmi eux, suivant son exemple, de graves hommes d'État, comme son chancelier Pierre de la Vigne.

La science, la culture ne sont pas pour Frédéric objets de simple curiosité : il y voit un des éléments de la prospérité publique. Dans le royaume de Sicile, d'après un témoignage contemporain, il n'y avait avant lui que « peu ou point de lettrés ». Pour y répandre l'instruction il crée l'université de Naples; il est le premier empereur qui ait eu l'idée d'une fon-

dation de ce genre [1]. Dans la lettre par laquelle il l'institue et qu'il envoie par tout le royaume (1224), il déclare qu'il veut que beaucoup de gens deviennent habiles et sages par l'instruction. Toutes les connaissances seront enseignées à Naples, « afin que ceux qui ont faim de science trouvent dans le royaume même la nourriture dont ils sont avides, qu'ils ne soient pas forcés de s'expatrier pour s'instruire et d'aller mendier le savoir à l'étranger ». A Salerne existait une école de médecine célèbre; on connaît les noms de maîtres qui y enseignèrent au XIe siècle, même avant. Frédéric la protège : nul ne pourra pratiquer la médecine ou la chirurgie dans le royaume de Sicile sans avoir passé la licence à Salerne (1231). Il attire à sa cour les lettrés, les savants, comme Michel Scot qui traduit pour lui plusieurs traités d'Aristote, notamment l'*Histoire des animaux*. Il écrit à l'université de Naples, en lui adressant ces traductions, « que la science doit aller de pair avec les lois et les armes », que sans elle « la vie de l'homme ne saurait être dignement employée et qu'elle fortifie la vigueur de l'âme ». Il rappelle que lui-même, après l'avoir aimée dès ses jeunes années, tâche encore de s'en occuper au milieu des affaires publiques. Après avoir fait traduire ces ouvrages d'Aristote, « nous avons pensé, dit-il, que nous n'aurions d'agrément à en jouir que si nous faisions participer les autres à un si grand bien. Personne n'a plus de droit à posséder les sources de la sagesse antique que ceux qui s'en servent pour calmer la soif de science de la jeunesse. » Dans une lettre aux habitants de Verceil, se rapprochant plus encore des conceptions d'un autre temps : « Nous pensons, écrit-il, qu'il nous est profitable de donner à nos sujets le moyen de s'instruire; la science les rendra plus capables de se gouverner eux-mêmes et de gouverner l'État. »

Parmi ceux que protégea Frédéric figure le grand mathématicien du XIIe siècle, Léonard de Pise, qui introduit chez les chrétiens l'algèbre, les chiffres arabes, et qui dédie à l'empereur son *Traité des nombres carrés*. Peu lui importent d'ailleurs la

1. Le roi Alphonse VIII de Castille l'avait, il est vrai, devancé en fondant, de 1212 à 1214, l'université de Palencia. On sait aussi quelle faveur Philippe-Auguste avait témoignée aux maîtres et aux étudiants de Paris.

religion ou les croyances de ses protégés. La science arabe surtout l'attire. Un savant juif, Jacob-ben-Abba-Mari, établi à Naples, traducteur d'ouvrages d'Averroès[1], rend grâces à Dieu, « qui a mis dans le cœur de notre seigneur, l'empereur-roi Frédéric, l'amour de la science et de ceux qui la cultivent, qui l'a rendu bienveillant pour lui au point de subvenir à tous ses besoins et à ceux de sa famille ». Il est en relations avec les savants arabes d'Égypte, d'Espagne, d'Afrique; il fait venir auprès de lui Ibn-Sabin de Murcie; il leur pose des questions sur le monde, sur l'immortalité de l'âme, dont le texte, accompagné des réponses, a été conservé en arabe : ce sont les *Questions siciliennes*. D'ailleurs il emprunte aux Arabes non seulement leurs connaissances, mais leurs mœurs. Trois fois marié, il s'entoure de maîtresses; à Lucera, il semble bien qu'il ait eu un harem avec concubines, almées, odalisques; dans une de ses lettres, il s'occupe de leur costume, de leurs dépenses. Même dans ses guerres, il est escorté d'un troupeau de femmes.

Les idées religieuses de Frédéric II. — Quelles peuvent être les croyances de cet étrange esprit? Ses adversaires l'ont accusé de n'être point chrétien. Dans une lettre à tous les prélats et à tous les fidèles, le pape Grégoire IX écrit : « Nous sommes prêt à prouver que ce roi de pestilence affirme ouvertement que le monde a été trompé par trois imposteurs, à savoir Jésus-Christ, Moïse et Mahomet, que deux d'entre eux sont morts pleins de gloire, tandis que Jésus a été suspendu à une croix. De plus, il a osé prétendre que ceux-là sont des sots qui se figurent qu'un Dieu, créateur de l'univers, a pu naître d'une vierge,... déclarant enfin que l'homme ne doit absolument croire que ce qui peut être démontré par la force des choses et par la raison naturelle. » Un agent du pape, Albert de Beham, reproche à Frédéric de croire que l'âme périt avec le corps.

Rien ne prouve que l'empereur ait poussé à un tel point le scepticisme et l'irréligion. Souvent même il a protesté de l'intégrité de sa foi, et, afin de fortifier ses affirmations, il pour-

1. Voir ci-dessus, t. I, chap. xv, p. 782.

suivit cruellement les hérétiques en Italie et en Allemagne. Il multiplie les édits contre eux; celui de Ravenne, en 1232, est particulièrement terrible [1]. Malgré ces excès de zèle, plus d'un passage de sa correspondance atteste que ses idées étaient singulièrement hétérodoxes. A-t-il songé parfois à fonder une église indépendante dont il aurait été le chef? On l'a soutenu. Dès 1227, il rappelait que « l'Église primitive avait pour bases la pauvreté et la simplicité ». Il condamnait le luxe et les richesses des clercs, et, au cours de la lutte contre la papauté, il en arriva à se proposer comme le chef de la réforme de l'Église : « Assistez-nous, écrit-il, contre ces superbes prélats, afin que nous affermissions l'Église notre mère en lui donnant des guides plus dignes de la diriger et que nous puissions, comme c'est notre devoir, la réformer pour son bien et à la gloire de Dieu. » Aussi envie-t-il les États dont les princes sont les chefs spirituels ou exercent sur les ministres de la religion une autorité souveraine : « Heureuse l'Asie, écrit-il à l'empereur grec Vatatzès, heureuses les puissances de l'Orient qui n'ont à redouter ni les armes de leurs sujets, ni les intrigues de leurs pontifes. » Sous l'influence de son goût pour la civilisation arabe, rêvait-il de devenir dans le monde chrétien un commandeur des croyants?

D'autre part, il semble qu'il veuille emprunter à l'ancienne Rome la doctrine de la divinité impériale. S'il parle de sa ville natale, « c'est un devoir pour nous, dit-il, de chérir Iési, noble cité de la Marche, où notre divine mère nous a mis au monde, où s'est répandu l'éclat de notre berceau. Jamais cette terre bénie, cette Bethléem où César a vu le jour, ne sortira de notre mémoire et de notre cœur. » Autour de lui on adopte ces idées : l'empereur devient un vice-Dieu; un de ses fidèles déclare que « Dieu a pour coopérateur et pour vicaire établi sur la terre l'empereur de Rome, souverain de nom et de fait, dont l'esprit divin est dans les mains de Dieu qui le tourne là où il veut ». Le chancelier Pierre de la Vigne est transformé en apôtre : « Pierre, sur la pierre duquel est fondée l'église impériale,

1. Voir ci-dessous, p. 205.

Pierre en qui se repose l'âme d'Auguste quand il fait la Cène avec ses disciples. » A cette époque, où la fièvre mystique se propageait à travers l'Italie, où l'on prédisait l'avènement d'une Église nouvelle, peut-être Frédéric chercha-t-il à détourner en sa faveur ces rêveries. Jusque dans la chambre du pape on trouvait ces vers : « Le destin nous annonce, les étoiles et le vol des oiseaux nous prédisent qu'il n'y aura plus qu'un seul marteau pour tout l'univers. Rome, qui chancelle depuis longtemps, poussée dans les voies de l'erreur, tombera et cessera d'être la capitale du monde. » Et le pape prétendait que Frédéric était l'auteur de ces vers.

De ces propos où les souvenirs païens se mêlent si étrangement aux éléments chrétiens, on ne saurait toutefois conclure que Frédéric ait voulu fonder de propos délibéré une religion nouvelle et unir en lui le Sacerdoce et l'Empire. Des menaces, des paroles qui lui sont échappées au moment le plus critique de sa lutte contre la papauté ne doivent être interprétées qu'avec prudence.

D'ailleurs, dans ces régions de l'Italie du sud, la vie spirituelle même prend des aspects nouveaux. C'est en Calabre que le pieux abbé Joachim de Flore (1132-1202), entraîné par les visions de son imagination mystique, prêche dans ses écrits « l'Évangile Éternel », l'avènement du règne de l'Esprit-Saint, après celui du Père et celui du Fils. Doctrines séduisantes, qui attirent les intelligences en même temps qu'elles charment les cœurs, car elles évoquent l'image d'un christianisme à la fois plus pur et plus doux, toute lumière et toute charité, où les doutes et les angoisses s'évanouissent dans la pleine possession de la vérité. Les disciples de saint François les reprendront avec ardeur au siècle suivant.

Frédéric II et Honorius III. — Pupille d'Innocent III, Frédéric dans sa jeunesse n'avait échappé à la ruine que grâce à la papauté. Il avait débuté par être « le roi des prêtres », selon l'expression d'Otto IV. Aussi avait-il commencé par prendre vis-à-vis d'elle tous les engagements qu'elle avait demandés. Il en était un surtout qui tenait à cœur aux papes : si le royaume de Sicile et l'Empire étaient réunis dans les

mêmes mains, en cas de conflit la papauté était enveloppée de toutes parts. Lorsque Innocent III disparut, il se trouva que le nouveau pape, Honorius III, de nature débonnaire, avait été le précepteur de Frédéric. Entre lui et le roi se joua pendant quelques années une étrange comédie; Frédéric berna effrontément son ancien maître. Il avait juré, à son deuxième couronnement royal, à Aix-la-Chapelle en 1215, de partir pour la croisade : il demande délai sur délai. Il avait juré de renoncer à la Sicile : il la reprend à son fils Henri; il ne peut se détacher de ces beaux pays où il a mis son âme; il veut obtenir du pape de les conserver sa vie durant. En avril 1220, il fait élire son fils Henri roi des Romains, et, pour calmer Honorius III, il lui écrit impudemment que l'élection s'est faite à son insu. Au mois de septembre, quand il revient en Italie, il se montre doux, conciliant : dans l'affaire des biens de Mathilde, toujours débattue depuis près d'un siècle et demi, il fait droit aux réclamations pontificales; n'est-il pas, comme il le déclare à plaisir, « le fils soumis » d'Honorius? En novembre 1220, ils entrent ensemble à Rome : Frédéric est couronné empereur; il arrive à ses fins ; il obtient de garder le royaume de Sicile, à la condition de lui donner une organisation administrative indépendante de celle de l'Empire. On a vu plus haut qu'il n'y manqua point, mais que le régime qu'il établit ne plut guère à la papauté. D'ailleurs il est prodigue de promesses, de concessions. Par une constitution promulguée le jour de son couronnement, il accorde à l'Église les privilèges les plus étendus aux dépens des libertés municipales : politique assez habile puisqu'elle visait à brouiller la papauté et les villes. Mais, en outre, à l'époque où saint Louis avec une si judicieuse fermeté allait refuser de mettre le pouvoir séculier au service des excommunications ecclésiastiques, Frédéric II y consent, et il impose à ses fonctionnaires la poursuite des hérétiques. « Nul, dit-il encore, ne doit exiger des redevances d'une église ou d'une personne ecclésiastique; nul ne doit citer devant un tribunal laïque un ecclésiastique, soit pour une cause civile, soit pour une cause criminelle. » Était-il sincère lorsqu'il subordonnait ainsi l'État à l'Église? On peut en douter : la préoccupation de garder

le sud de l'Italie dominait toute sa politique. Il y sacrifiait tout : sûr de ce point, il devait ajourner sans scrupule l'exécution des promesses dont il se montrait si large. Sans doute il avait l'intention de faire une croisade qui servirait les intérêts de sa gloire et de sa politique, mais ne fallait-il point d'abord rétablir l'ordre dans son royaume du Midi? Tandis qu'il s'en occupe, les Croisés qui, en 1217, sont partis pour l'Égypte sous la conduite de Jean de Brienne, sont obligés de livrer Damiette[1] (1221). Le pape accuse Frédéric d'être la cause de ce malheur, le menace de l'excommunication. L'empereur le calme par de bonnes paroles; en 1223, à l'assemblée de Ferentino, il s'engage à partir en 1225; il épousera Isabelle, la fille de Jean de Brienne, l'héritière du royaume de Jérusalem. En effet, en Allemagne, en Sicile, il fait de grands préparatifs; Hermann de Salza, grand maître de l'ordre Teutonique, travaille à décider les princes allemands. Lorsque le terme fixé approche, Frédéric propose un nouveau délai : il jure de partir en août 1227, célèbre son mariage avec Isabelle et aussitôt, sans se soucier des droits de son beau-père, il prend le titre de roi de Jérusalem. D'autre part, il parle de « restaurer les droits de l'Empire »; il exige des habitants de Spolète, qui dépendent du Saint-Siège, le service militaire. Honorius III s'alarme, il accuse Frédéric d'ingratitude; celui-ci quitte le ton humble, mais son langage, son attitude inquiètent aussi les villes qui sentent leurs libertés menacées. La ligue lombarde se reconstitue, en mars 1226, pour vingt-cinq ans. Lorsque Frédéric descend en Italie, son fils Henri, qui commandait un des corps d'armée, voit les habitants de Vérone lui refuser le passage et doit retourner en Allemagne. L'évêque d'Hildesheim jette l'interdit sur la ligue; à Borgo-San-Donnino l'empereur met les villes rebelles (Milan, Vérone, Plaisance, Verceil, Lodi, Alexandrie, Trévise, Padoue, Vicence, Turin, Novare, Mantoue, Brescia, Bologne, Faenza) au ban de l'Empire; mais le pape, qu'il est obligé de prendre pour arbitre, refuse d'approuver l'excommunication. Ainsi, même sous le pacifique Honorius III, l'alliance

1. Voir ci-dessous, chap. VI.

entre la papauté et la ligue lombarde semblait à la veille de se reformer.

Grégoire IX. — En mars 1227, à ce pape débonnaire et crédule succède Grégoire IX; c'est un vieillard octogénaire, mais encore plein de fougue et de passion, incapable de ménagements. La comédie que Frédéric II jouait depuis plus de dix ans avec une si libre désinvolture tourne aussitôt au drame. Sommé de partir, il s'embarque à Brindisi, le 8 septembre, mais le 11 il revient; le landgrave de Thuringe qui l'accompagnait est mourant; lui-même est malade. Il écrit au pape, il s'excuse; Grégoire IX ne veut rien entendre; d'Anagni, le 29 septembre, il lance contre lui l'excommunication. Frédéric y répond par un manifeste où il se justifie, accusant l'église romaine d'être devenue pour lui une marâtre; il le fait lire au Capitole « sur la volonté du sénat et du peuple romain ». Il révoque la cession à l'église romaine de la Marche d'Ancône et des biens de Mathilde. Par ses intrigues éclate à Rome une émeute gibeline que dirigent les Frangipani, et, le lundi de Pâques 1228, Grégoire IX, insulté par la foule dans la basilique de Saint-Pierre, est obligé de fuir.

La croisade de Frédéric II. — Maintenant les rôles étaient intervertis. Le pape interdisait la croisade; il déliait les Croisés de leurs engagements; il ne voulait point qu'un empereur excommunié pût diriger une guerre sainte. Au contraire, Frédéric est résolu cette fois à accomplir son vœu, afin d'être en droit de déclarer qu'il défend les intérêts de la chrétienté contre l'ambition égoïste de la papauté. En juin 1228, il s'embarque de nouveau à Brindisi; au mois de septembre il est en Terre-Sainte.

Les rapports de Frédéric II avec les princes musulmans ont été jugés avec passion par beaucoup de ses contemporains. Sans doute il fut très loin de partager les sentiments et les illusions qui, mêlés à des mobiles moins nobles, exercèrent quelque influence sur les premières croisades; mais, autour de l'empereur, plus d'un jugeait comme lui qu'il était chimérique de rêver encore la destruction des infidèles et que la sagesse conseillait de s'entendre plutôt avec eux. S'il eut recours à la

diplomatie plus souvent qu'aux armes, il ne fut pas le premier qui signa des traités avec les musulmans, et, si ses ennemis sont allés jusqu'à prétendre qu'il leur vendait de jeunes chrétiennes, rien ne le prouve. Héritier des rois normands, il adoptait à l'égard de l'Orient arabe une politique dont dépendait la prospérité commerciale des villes italiennes. Ces traités même, que ses ennemis exploitèrent contre lui, la papauté les approuva dans les intervalles de la lutte, aux moments où elle consultait les intérêts de la chrétienté plus que ses passions, et en effet Frédéric II y stipula toujours la possession des Lieux-Saints. Peut-être l'étude des faits montrera-t-elle que sa conduite, moins héroïque que celle d'un Godefroy de Bouillon, était du moins pratique, tandis que la papauté, en le poursuivant de sa haine au delà des mers, contribua en grande partie à la ruine des établissements de Terre-Sainte.

Sur ce point sa politique n'a d'ailleurs pas varié. Dès 1215, il envoyait l'évêque de Cefalu en Égypte pour renouveler les traités qui existaient entre ce pays et la Sicile; mais il ne trahit point la cause des croisades, car, en 1221, il expédie des renforts à l'armée chrétienne qui guerroie là-bas, et son amiral essaie de défendre Malte. S'il montre peu d'empressement à partir lui-même et à compromettre ainsi les intérêts de l'autorité impériale en Allemagne et en Italie, la réalité de ses armements ne saurait être niée. Quand il part enfin, Grégoire IX l'accuse de ne pas emmener de forces suffisantes; mais 1500 chevaliers et 10 000 soldats l'attendaient en Syrie, et parmi eux le grand maître de l'ordre Teutonique, le vaillant et habile Hermann de Salza. A ce moment, l'opinion publique lui était en général favorable : on blâmait le pape de sa rigueur et un contemporain comparait Frédéric au Christ victime de Caïphe.

Là-bas, il est vrai, il négocie avec le soudan du Caire, Malek-el-Kamel, mais en se montrant prêt à combattre. La trêve, conclue pour dix ans au mois de février 1229, stipulait pour les chrétiens la possession de Jérusalem, de Bethléem, de Nazareth et des villages qui assuraient les communications avec Ptolémaïs. Le patriarche de Jérusalem attaquait ce traité; mais d'autres, comme Hermann de Salza, trouvaient qu'il présentait

de sérieux avantages; dans une lettre au pape, il faisait observer que Frédéric aurait obtenu des conditions meilleures si on n'avait pas été au courant en Orient des discordes entre la papauté et l'Empire. Le 18 mars, Frédéric excommunié prenait, sur l'autel de l'église du Saint-Sépulcre, la couronne du royaume de Jérusalem, sans qu'elle eût été bénite, sans qu'on eût célébré l'office. Il faisait lire un discours conciliant et habile, où, au lieu d'attaquer le pape, il l'excusait. Au contraire, dans l'autre camp, dès le lendemain, l'archevêque de Césarée, d'après l'ordre du patriarche de Jérusalem, venait jeter l'interdit sur les Lieux-Saints. L'opposition acharnée du patriarche et des Templiers exaspéra l'empereur, le porta à des mesures violentes; mais, après son départ, Balian de Sidon, qu'il avait chargé de l'administration, sut tout à la fois se défendre contre les attaques du soudan de Damas, Alaschraf, et contre les menées du parti opposé à l'empereur, que dirigeait notamment la puissante famille des Ibelin. En 1231, d'ailleurs, Grégoire IX ratifiait la politique de Frédéric II; il écrivait au grand maître des Templiers pour lui ordonner de respecter le traité de 1229, si nécessaire à la tranquillité de la Terre-Sainte.

Dès lors, comment justifier le pape et ses partisans d'avoir dans la suite troublé cette tranquillité? Quand la lutte eut repris entre lui et l'empereur, était-il sage de l'étendre à la Terre-Sainte et d'y compromettre la situation déjà si précaire des chrétiens? C'est pourtant ce qui eut lieu : les Vénitiens s'engagèrent envers le pape à attaquer l'empereur et ils le firent en Syrie; les adversaires de l'empereur, s'enhardissant de plus en plus, chassèrent les Impériaux de Saint-Jean-d'Acre; ils enfreignirent les traités conclus avec le soudan d'Égypte, Eïoub. Ce fut alors que celui-ci pour se venger fit appel aux Turcs Kharismiens. Ils se jetèrent sur Jérusalem. Les fortifications de la ville n'avaient pas été relevées : il fallut l'abandonner, et les Latins, surpris dans leur retraite, furent massacrés (1244). Jérusalem était définitivement perdue, et l'effort que firent aussitôt les chrétiens de Syrie pour la reconquérir aboutit à une nouvelle défaite à Gaza (octobre 1244).

Le traité de San-Germano. — Au mois de juin 1229,

Frédéric II s'était embarqué pour l'Italie. Il était temps. Si les Impériaux avaient envahi la Marche d'Ancône, le pape avait délié les sujets de Frédéric du serment de fidélité et il avait jeté sur le sud de l'Italie une armée qu'il soldait. Jean de Brienne, l'ex-roi de Jérusalem, et deux cardinaux la dirigeaient. Les dispositions des barons de ces régions, avides d'indépendance, favorisaient leur entreprise. En Allemagne, Grégoire IX se servait des Dominicains pour exciter l'opinion contre l'empereur : il songeait à lui opposer un anti-roi, le Welf Otto de Lunebourg, qui s'y refusa. Le duc Louis de Bavière trahissait l'Empire, mais il fut vaincu par le roi Henri. Le retour subit de Frédéric II déconcerta ses ennemis. Les troupes pontificales évacuèrent le royaume sicilien, qui rentra dans l'ordre. Grégoire IX, hors d'état de continuer la lutte, dut traiter. Hermann de Salza négocia la paix. Elle fut conclue à San-Germano au mois d'août. Frédéric amnistiait ceux qui avaient pris le parti du pape; il promettait de livrer les places qu'il occupait dans la Marche d'Ancône et dans le duché de Spolète; il assurait au clergé du royaume sicilien des privilèges importants, comme l'exemption des impôts et de la juridiction séculière. Le 28 août 1230, Frédéric fut relevé de l'excommunication. Le 1er septembre, à Anagni, eut lieu entre les deux adversaires une entrevue solennelle : ils s'assirent ensemble à table, causèrent longuement, sans autre témoin qu'Hermann de Salza. « Le pape, écrivait Frédéric, m'a parlé à cœur ouvert et a calmé et rasséréné mon âme; je ne veux plus me souvenir du passé. » — « L'empereur, écrivait de son côté Grégoire IX, est venu nous trouver avec le zèle d'une dévotion filiale; nous nous sommes entretenus affectueusement, et j'ai vu qu'il était prêt en toutes choses à accomplir par tous les moyens nos instructions et nos désirs. »

IV. — L'Allemagne au temps de Frédéric II.

Les seigneurs et les villes. — De 1230 à 1235 s'écoulent les années relativement tranquilles du règne de Frédéric. C'est

alors, on l'a vu plus haut, qu'il organise son royaume de Sicile, c'est alors aussi qu'il s'occupe du gouvernement de l'Allemagne. Rien de moins uniforme d'ailleurs que sa politique : tandis qu'en Italie il brise au profit de l'autorité absolue de la royauté la puissance des seigneurs et des évêques, en Allemagne il multiplie les concessions aux princes laïques et ecclésiastiques. La féodalité allemande, telle qu'on la verra dominer dans les temps qui suivront, achève de se constituer sous son règne. Lui-même en favorise le développement. Absorbé par l'ambition d'être maître en Italie, il semble qu'il y ait sacrifié de propos délibéré les intérêts du pouvoir central dans son royaume tudesque. Dès le commencement du règne, lorsqu'il veut obtenir que son fils Henri soit élu roi des Romains, à la diète de Francfort (avril 1220), il prodigue les faveurs aux princes ecclésiastiques. Pendant quelques années, sous le nom de Henri, l'archevêque de Cologne Engelbert, « la colonne de l'Église, l'égide de l'Empire », réussit, par son habile sagesse, son énergie, son influence morale, à maintenir un calme relatif. Il est assassiné en 1225, et aussitôt renaît l'anarchie. « On retomba comme autrefois en Israël quand il n'y avait pas de roi, dit un contemporain; chacun faisait ce qu'il voulait. »

Diverses constitutions de 1231, notamment le *Statutum in favorem principum ecclesiasticorum et mundanorum*, promulgué à Worms, reconnaissent l'indépendance presque complète de la haute féodalité, de la souveraineté territoriale (*Landeshoheit*). C'était une réaction contre la politique du jeune roi Henri qui, chargé d'administrer l'Allemagne, avait plutôt cherché à attaquer la puissance des princes et à favoriser les villes contre eux. « Chaque prince, y est-il dit, jouira sans trouble, selon la coutume du pays, des libertés, juridictions, comtés, centaines, qui lui appartiennent en propre ou qui lui ont été inféodés. Les comtes des centaines, *centgravii*, tiendront ces centaines du seigneur de la terre. » Dès lors, en effet, cette expression significative de « seigneurs des territoires » s'applique aux princes. « Les citoyens qu'on appelle *Phalburgeri* (*Pfahlbürger*, c'est-à-dire ceux qui, sans habiter une ville, jouissaient de ses droits et de ses libertés) perdent leurs droits.... Les hommes des princes,

des nobles, des églises, des gens des princes (*ministeriales*) ne seront plus reçus dans les villes royales. Les domaines et les fiefs qui ont été occupés par les villes seront restitués aux princes, aux nobles, à leurs gens, aux églises. Les villes n'exerceront plus de juridiction au delà de leur enceinte. Le roi n'élèvera plus aucun nouveau château ni aucune ville au préjudice des princes. Il ne fera plus frapper sur le territoire d'un prince une monnaie nouvelle qui ferait tort à celle du prince. Tout évêque et prince d'Empire doit et peut, soit dans l'intérêt de l'Empire, soit dans le sien, fortifier sa cité par des fossés, des murs et tous autres moyens. » A cette autorité presque absolue s'impose cependant cette restriction que les princes « ne pourront pas faire de constitutions ni établir de nouveaux droits sans l'assentiment des meilleurs et des notables du pays. »

Ainsi, c'était au détriment des villes autant que de la royauté que Frédéric II satisfaisait l'ambition des princes. En Allemagne, aussi bien qu'en Lombardie ou dans le royaume de Sicile, la liberté municipale lui apparaît, il le dit, « comme une plante vénéneuse qu'il faut déraciner ». Dans les cités épiscopales et autres s'étaient constituées de puissantes municipalités dont la querelle des investitures et les discordes intestines de l'Allemagne avaient favorisé le développement. A Strasbourg, à Cologne, à Trèves, à Mayence, à Worms, etc., on peut suivre leurs destinées au XIe et au XIIe siècle, leurs luttes parfois dramatiques contre les évêques. Elles avaient à leur tête des conseils dont les membres se recrutaient dans l'aristocratie bourgeoise : c'est une institution qui se généralise au XIIIe siècle. Elles s'appuyaient sur les corporations ou métiers qui unissaient les marchands, les artisans de même profession. Diverse était leur origine : villes épiscopales; villes impériales, établies sur les domaines personnels de l'empereur et nombreuses surtout dans l'Allemagne du sud; villes seigneuriales. Les *villes libres*, dont la physionomie se dégagera dans la suite, n'ont pas encore une situation bien définie; bon nombre sont des cités épiscopales. Les empereurs tantôt avaient accordé leur appui aux villes pour s'assurer leur concours, tantôt les avaient contenues, châtiées même lorsqu'elles

troublaient la paix publique. Frédéric prit parti contre elles dans la première partie de son règne. En 1232, il les frappe d'un arrêt de déchéance à la diète de Ravenne : « En Allemagne se sont enracinées de détestables coutumes, qui, sous les dehors du bien public, cachent l'iniquité d'un faux voile; les droits des princes de l'Empire en souffrent et par suite l'autorité impériale en est non moins affaiblie. Nous voulons que les libertés et dons octroyés aux princes par la majesté impériale soient interprétés de la façon la plus large, qu'ils en jouissent sans trouble. Donc, par cet édit, nous révoquons et nous cassons dans toutes cités et places d'Allemagne les communes, conseils, magistrats ou recteurs des citoyens, et tous autres officiers établis par la communauté des citoyens sans le bon plaisir des archevêques et des évêques. Nous annulons aussi toutes les confraternités et associations d'artisans.... Au temps passé, l'administration des cités et de tous les biens conférés par les empereurs appartenait aux archevêques et aux évêques; nous voulons qu'elle leur revienne, à eux et aux officiers qu'ils auront institués. Nous révoquons tous les privilèges, toutes les lettres patentes ou scellées, que notre générosité, celle de nos prédécesseurs, ou même celle des archevêques et des évêques, auraient accordés au préjudice des princes et de l'Empire, soit à des personnes, soit à des villes, touchant des associations, communes, conseils. » C'était contraindre l'histoire à reculer de deux siècles. Frédéric était-il sincère lorsqu'il promulguait un pareil édit, ou plutôt, tout en accordant aux princes ecclésiastiques, une apparente satisfaction, n'espérait-il point aggraver encore l'antagonisme qui existait entre eux et les villes? Quelle qu'ait été sa pensée, l'édit de Ravenne reçut à peine çà et là une application partielle, et plus tard on vit, au contraire, Frédéric s'appuyer sur l'alliance de ces cités qu'il avait frappées de proscription.

Persécution contre les hérétiques. — Pour plaire au pape, Frédéric II livre l'Allemagne aux moines inquisiteurs. Dans un édit promulgué à Ravenne, en 1232, il déclare « qu'il veut par tous les moyens détruire en Allemagne, où a toujours régné la vraie foi, la souillure de l'hérésie ». Les

coupables, que découvriront les inquisiteurs envoyés par le siège apostolique, seront frappés de mort. Ceux qui reviendront à l'orthodoxie subiront une détention perpétuelle. Les enfants des hérétiques, de leurs partisans, de leurs défenseurs, de ceux qui leur auront donné asile jusqu'à la seconde génération seront privés de tous bénéfices temporels, écartés des fonctions publiques. Exception est faite en faveur de ceux qui auront dénoncé leurs parents! Les inquisiteurs dominicains sont placés spécialement sous la protection impériale. « Pendant dix-neuf ans, disent les Annales de Worms, le frère franciscain Conrad de Marbourg prêcha et brûla, sans rencontrer d'opposition, à travers toute l'Allemagne. » Il fut nommé officiellement *inquisitor hæreticæ pravitatis*. Le roi Henri favorisait le zèle de ces fanatiques. « Nous brûlerons force riches, lui disaient-ils, d'après le même chroniqueur, et vous aurez leurs biens. Dans les cités épiscopales l'évêque en recevra la moitié, et le roi ou celui qui a juridiction l'autre moitié. » Ils ajoutaient : « Que nous importe de brûler cent innocents pourvu qu'il y ait parmi eux un seul coupable ». Aucune procédure légale n'était observée, et le clergé lui-même condamnait ces exécutions arbitraires qui frappaient souvent les plus pieux catholiques. Conrad de Marbourg fut enfin assassiné (1233), et le roi Henri, par la paix de Francfort en 1234, dut arrêter le fanatisme des inquisiteurs.

Sous l'action de cette piété sauvage qui se mêlait aux cupidités féodales, l'Allemagne eut même sa croisade des Albigeois. Aux bouches du Weser, sur les frontières de la Frise et de la Saxe, défendue par des marais impraticables et des cours d'eau, la peuplade des Stedinges se dérobait à la dîme, battait les comtes et les évêques qui voulaient la soumettre. D'après d'autres renseignements, ces paysans libres auraient commis le crime de se défendre contre les gens du comte Otto d'Oldenbourg qui enlevaient leurs femmes et leurs filles. Depuis 1213, l'archevêque de Brême luttait contre eux; en 1219, un synode les condamna comme hérétiques. « Par l'autorité pontificale, dit la Chronique de Cologne, une croisade fut prêchée contre eux. » Le duc de Brabant, les comtes de Hollande, de Clèves, d'Ol-

denbourg envahirent leur pays à la tête de 40 000 hommes. Vaincus, ils furent en grande partie massacrés ou forcés de s'enfuir en Frise (1234).

Révoltes et accords. — Si faible que fût le gouvernement de Frédéric en Allemagne, il faisait encore des mécontents. Lorsqu'en 1231 Louis de Bavière fut assassiné, on prétendit que Frédéric était l'auteur du meurtre et que le coupable était un émissaire du Vieux de la Montagne, allié de l'empereur. A la tête de ses adversaires était son fils même, le roi Henri, indocile et ambitieux. Nous l'avons vu favoriser en Allemagne les villes contre les princes. En 1232, il recommença ses menées, mais il dut venir demander grâce à Aquilée et jurer obéissance. Dans ce royaume où croissait l'anarchie, où l'archevêque de Mayence et le landgrave de Thuringe étaient en guerre ouverte, sa politique imprudente augmentait le désordre. Désavoué par son père à la suite d'une expédition qu'il avait faite contre la Bavière, il se révolte en 1234, cherche à s'appuyer sur les villes allemandes, à s'allier avec la ligue lombarde. En 1235, Frédéric II reparaît en Allemagne et aussitôt le parti de son fils se désagrège; au mois de juillet, à Worms, sur le conseil du sage Hermann de Salza, Henri vient faire soumission. L'entente ne put s'établir. Henri, étroitement gardé, mourut quelques années plus tard en Apulie (1242).

L'empereur parcourut triomphalement le pays rhénan, accueilli avec éclat par toutes les villes. A Worms, en juillet 1235, il célèbre son mariage avec Isabelle, sœur de Henri III d'Angleterre. Au mois d'août, il tient à Mayence une diète solennelle. « Là, dit la Chronique de Cologne, au milieu de presque tous les princes du royaume allemand, la paix est jurée, les droits anciens sont raffermis, de nouveaux droits sont établis: on les rédige, on les promulgue en langue allemande [1]. » Il semble que l'empereur ait voulu alors réformer les institutions de l'Allemagne, en s'inspirant parfois de l'organisation qu'il

1. La constitution de Mayence fut-elle en effet rédigée en allemand? Le fait n'est pas certain. S'il en exista dès lors un texte allemand, ce ne fut peut-être qu'une version; en tout cas il a disparu; on ne la connait que par le texte latin.

avait établie dans son royaume de Sicile, mais sans porter atteinte aux privilèges des princes. Le droit de guerre privée était supprimé, sauf dans les cas où on n'avait pu obtenir justice. Une haute cour royale était instituée, sur le modèle de celle de Sicile, présidée par un justicier qui devait siéger tous les jours [1]; elle jugeait toutes les affaires portées devant elle, sauf celles d'une importance capitale et celles qui concernaient les personnes et les intérêts des princes et des hauts personnages. Si les coutumes régionales devaient faire autorité en matière de justice, les sentences impériales sur les affaires importantes devaient aussi être recueillies pour servir de règle à l'avenir dans les cas douteux. D'autre part étaient maintenues les concessions antérieures que Frédéric avait faites aux princes; si la condamnation absolue des institutions municipales n'était pas renouvelée, les villes épiscopales continuaient à être placées sous la dépendance des prélats. Les seigneurs se sont emparés de tous les droits régaliens : ils rendent la justice, ils battent monnaie, perçoivent les droits de marchés, de péages, etc. Quand la royauté ne les leur abandonne point par un acte officiel, elle ferme les yeux sur leurs usurpations. Telle est la politique de l'empereur : alors qu'en France les Capétiens travaillent énergiquement à la restauration du pouvoir central, en Allemagne il en sanctionne lui-même la ruine.

Par d'autres mesures Frédéric II cherche encore à assurer la paix. Le dernier fils de Henri le Lion, le comte palatin Henri, était mort en 1227 sans enfants mâles, léguant ses biens allodiaux à son neveu et gendre, Otto de Lunebourg. Otto, devenu depuis duc de Bavière, avait été en lutte avec le roi au sujet de cet héritage. Un accord fut conclu à Mayence : un nouveau duché, celui de Brunswick, fut formé en faveur d'Otto et comprit Brunswick, Lunebourg, Goslar, Stade. Par cet acte les Hohenstaufen se réconciliaient avec la famille des Welfs, confondue maintenant avec celle des Wittelsbach.

Le monde germanique et le monde slave. — Sur les frontières du monde germanique s'accomplissent de graves évé-

1. Il faut toutefois remarquer que la cour royale, *Hofgericht*, est d'origine antérieure; Frédéric II, en 1235, en régla plus nettement l'organisation.

nements. Du côté du nord Frédéric II, dès 1214, a voulu s'assurer l'alliance du roi Valdemar II par la cession de la Nordalbingie; Lübeck, les comtés de Holstein, de Ratzebourg, de Schwerin échappaient à l'Allemagne. Mais, en 1223, Valdemar et son fils tombent entre les mains du comte Henri de Schwerin, leur ennemi. Le grand négociateur de ce temps, Hermann de Salza, parvient à faire signer au captif, en juillet 1224, un traité par lequel il s'engage à restituer à l'Empire tous les territoires qu'il lui a enlevés, et à recevoir sa couronne de la main de l'empereur. Les seigneurs danois, et notamment le comte Albert d'Orlamünde, gendre du roi, refusèrent de le ratifier. Après plusieurs années de luttes, Valdemar II fut vaincu à la bataille de Bornhöved (1227). Dès lors les margraves de Brandebourg dominent sur les régions slaves au delà de l'Elbe et obtiennent de l'empereur la suzeraineté sur la Poméranie. Les ducs slaves de Poméranie, Barnem et Vratislav, essaient en vain de résister : en 1244 et en 1250, ils se reconnaissent vassaux, et une grande partie de leurs territoires devient déjà la propriété directe de la maison ascanienne. Du côté de la Pologne, en 1232, les margraves Jean et Otto se rendent maîtres des territoires de Barnem et de Teltow, c'est-à-dire de la région où le village de Berlin va bientôt se transformer en ville. En 1250, l'acquisition du pays Lebus étend leurs domaines jusqu'aux bords de l'Oder où, deux ans après, le margrave Jean accorde à la ville de Francfort sur l'Oder une organisation municipale. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle la marche de Brandebourg continuera à se développer vers l'Est.

Fidèles à la politique pratiquée au siècle précédent par Albert l'Ours, Adolphe de Holstein, Henri le Lion, les margraves ouvrent ces régions aux colons venus de l'ouest et substituent l'élément germanique à l'élément slave. Si les habitants ne sont point systématiquement massacrés, ils végètent dans de pauvres villages, toujours plus clairsemés. Peu à peu s'effacent et leur race et leur langue. Le pays change d'aspect : des villages, des villes s'y élèvent; des entrepreneurs les construisent et, par contrat avec les margraves, en deviennent les baillis à titre héréditaire. Si les margraves encouragent ces créations

par l'octroi de franchises municipales, ils entendent rester les maîtres. Les évêques même de la Marche doivent se reconnaître leurs sujets, leur abandonner la dîme ; si, comme ils le disent, « ils ont arraché le territoire des mains des païens », ce n'est point pour qu'une féodalité ecclésiastique s'y constitue à leurs dépens. Dans l'organisation de cet État militaire au XIIIe siècle se dessinent déjà quelques-uns des traits de l'État prussien des temps modernes.

Tandis que la Marche de Brandebourg se développe entre l'Elbe et l'Oder, plus loin encore, dans le bassin inférieur de la Vistule, naît un nouvel État allemand. En 1200, un évêque de Riga, Albert de Buxhœwden, avait créé l'ordre des chevaliers Porte-Glaive destiné à soumettre au christianisme la Livonie, la Courlande et l'Esthonie. Entre ces pays au nord, la Pologne au sud, la Poméranie et la Marche de Brandebourg à l'ouest, s'étendait la Prusse, aux côtes inhospitalières, au sol couvert d'étangs et de bois, pays sauvage qu'habitaient des populations de race letto-lithuanienne [1], plus sauvages encore. Vainement le christianisme avait cherché à s'y introduire ; à la fin du Xe siècle Adalbert y avait trouvé la mort. Au commencement du XIIIe siècle, un moine, Christian, du monastère d'Oliva en Poméranie, avait reçu le titre d'évêque de Prusse ; pour lui conquérir un diocèse le pape prêcha la croisade contre ces païens. Les Prussiens se vengèrent : en 1224, ils envahissent la Pologne, et un des deux princes qui se partageaient ce royaume, Conrad de Mazovie, dut chercher au dehors des alliés. Il fit appel aux chevaliers de l'ordre Teutonique, fondé en 1128 pour la défense de la Terre-Sainte. Le grand maître de l'Ordre, Hermann de Salza, par son intelligence, la modération de son caractère, l'habileté de sa politique, était peut-être, après le pape et l'empereur, le premier personnage de ce temps. En retour de leur intervention, Conrad offrait aux chevaliers le pays de Kulm. Hermann accepta, mais il voulut que le traité fût confirmé par les garanties les plus solennelles. En mars 1226, Frédéric II accordait au grand maître « l'autorisation d'envahir avec les

1. Voir ci-dessus, t. I, p. 714.

forces de l'Ordre la terre de Prusse ». Dépassant singulièrement les intentions du prince polonais, il ajoutait : « Nous lui concédons pour toujours à lui, à ses successeurs et à l'Ordre les terres que lui cède le duc Conrad et celles qu'il conquerra en Prusse, afin qu'ils en jouissent librement, sans être astreints à aucun service ou exaction, sans devoir en répondre à personne. » A leur tour, Grégoire IX en 1234, Innocent IV en 1244 déclarèrent les possessions de l'Ordre domaine de saint Pierre et fief de l'église romaine.

En 1230, Hermann Balk, nommé premier maître de l'Ordre en Prusse, commence la lutte opiniâtre qui devait se prolonger pendant plus d'un demi-siècle. Thorn est fondé en 1231, Kulm et Marienwerder en 1232. C'est de là que chaque année les rudes chevaliers partent en expédition, occupant peu à peu le territoire, élevant des forteresses et, tout auprès, des villages où s'établissent les colons. L'œuvre avance lentement, car les chevaliers sont peu nombreux et les Prussiens résistent avec rage. Sans cesse le succès est compromis, les vaincus se soulèvent, détruisent les villages chrétiens. Cependant quelques grands faits marquent les progrès de la conquête : en 1237, les chevaliers Porte-Glaive demandent eux-mêmes la fusion avec l'ordre Teutonique; en 1255, Otakar de Bohême entreprend une expédition pour l'appuyer. Kœnigsberg s'élève. La guerre a du reste un caractère sauvage : les chevaliers massacrent sans pitié, cherchant à détruire, non à convertir les vaincus. Ici, plus brutalement encore que dans le Brandebourg, la race germanique se substitue à la race indigène [1].

La civilisation allemande au temps de Frédéric II. — Ainsi grandit du côté de l'Est le monde allemand. D'ailleurs, si à l'intérieur même, grâces aux concessions de Frédéric II, les liens qui en unissent les provinces se relâchent, s'il se transforme en une vaste confédération princière, le développement de l'industrie et du commerce y répand la prospérité et la richesse, la littérature et les arts s'y épanouissent avec éclat.

Le droit. — On trouvera dans un autre chapitre le tableau

1. Sur les origines de l'ordre Teutonique, voir ci-dessus, chap. VI; sur ses progrès et son organisation à partir du milieu du XIIIe siècle, voir ci-dessous, chap. XIV.

de l'activité des villes allemandes du XIIIe au XVIe siècle. On se contentera donc ici de donner quelques renseignements sur le développement juridique et intellectuel de l'Allemagne.

La physionomie diverse des provinces allemandes se marque notamment dans le droit régional. Le plus ancien recueil écrit de droit coutumier allemand est le Miroir de Saxe, *Sachsenspiegel*, composé entre 1215 et 1235 par Eike von Repgau. Il l'avait rédigé d'abord en latin, puis, sur les instances du comte Hoyer de Falkenstein, il se décida à le traduire en allemand. L'ouvrage comprend deux traités : dans l'un il expose le droit régional, dans l'autre le droit féodal. Étranger à l'étude du droit romain et du droit canonique, partisan des prétentions de l'empereur contre celles du pape, il conserve fidèlement les traditions du passé en même temps qu'il offre le tableau des institutions de son temps. Son œuvre eut un grand succès, même en dehors de la Saxe. Après la mort de Frédéric II, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, parurent d'autres œuvres de ce genre : le Miroir de Souabe, *Schwabenspiegel*, et le Miroir des Allemands, *Spiegel aller deutscher Leute*. Depuis longtemps d'ailleurs, avant que fussent rédigés ces recueils, chaque pays avait ses privilèges, ses coutumes, son organisation juridique et sociale. C'est ainsi que, pour la plupart des régions, on trouve des édits de paix locale, *Landfrieden*, contenant des dispositions diverses d'un endroit à l'autre, et que les empereurs confirmaient; bon nombre de ceux qui ont survécu sont antérieurs au Miroir de Saxe. A leur tour les villes avaient leurs coutumes, leurs statuts municipaux. Ceux de Magdebourg, dont l'influence s'étendit dans bien des cités de l'Ostphalie, du Brandebourg, de la Misnie, de la Silésie, des possessions de l'ordre Teutonique, de la Pologne, contiennent des parties qui remontent à 1188. Le droit de Lübeck, constitué en partie par des privilèges de Henri le Lion, de Frédéric Barberousse et de Frédéric II, et mis par écrit dans la première moitié du XIIIe siècle, domina dans les cités du Holstein, du Mecklembourg, de la Poméranie. Celui de Brunswick est rédigé en 1227. En Westphalie, les statuts municipaux de Dortmund et de Soest, dans la région rhénane, ceux

d'Aix-la-Chapelle, de Strasbourg, bien d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer ici, se répandent également dans de nombreuses villes : le droit de Lübeck dérive de celui de Soest. Sans doute cette extrême diversité d'institutions se retrouve en France, mais en Allemagne la faiblesse croissante du pouvoir central en aggravera bien plus que chez nous les conséquences.

La littérature. — A d'autres points de vue l'Allemagne présente plus d'unité. Si d'une province à l'autre les formes dialectales de la langue germanique changent, du moins chacune d'elles n'a point un développement littéraire tout à fait à part. Après la mort de Henri VI, la cour du landgrave de Thuringe Hermann, le mari de sainte Élisabeth, devient le lieu de réunion préféré des *Minnesinger* (poètes de l'amour) : Wolfram d'Eschenbach, Walther von der Vogelweide, Henri d'Ofterdingen, etc., accourent à sa ville d'Eisenach, à son château de la Wartbourg. Hermann les convie à des tournois poétiques; le vieux poème de la *Lutte des chanteurs à la Wartbourg*, où ils rivalisent en chantant les louanges de leurs deux protecteurs, le landgrave et le duc Frédéric d'Autriche, offre de ces joutes un tableau de fantaisie. Le culte de la femme, qu'ignorèrent les rudes générations du vrai moyen âge, la passion des héroïques prouesses inspirent les *chevaliers-poètes*. Leur idéal n'est plus le guerrier dur et inculte du x[e] siècle, mais le preux qui sert à la fois Dieu et sa maîtresse, et dont la vaillance se mêle de courtoisie et de bonne grâce. Autour de leurs noms populaires se forment des légendes comme celle de Tannhäuser, le chevalier-poète séduit par Vénus. Parmi eux le meilleur des lyriques, Walther von der Vogelweide, s'est mêlé aux luttes de son temps et a vu les débuts du règne de Frédéric II. Dans ses chants, où revivent les passions politiques, c'est avec un orgueil jaloux qu'il combat l'intervention de l'église romaine ou qu'il exalte les vertus allemandes : « J'ai vu les pays étrangers, dit-il, et je ne nie pas leur gloire, mais malheur à moi si mon cœur pouvait s'y plaire! Que servirait de nier ce qui est juste et vrai? Les mœurs allemandes l'emportent sur tout le reste. De l'Elbe au Rhin, du Rhin jusqu'en Hongrie, les coutumes en vigueur

sont les plus nobles que je sache. J'y engage mon bien et ma tête ; les plus humbles femmes allemandes valent mieux que les plus hautes dames d'ailleurs. » La touchante destinée de sainte Élisabeth de Hongrie, femme d'Hermann de Thuringe, et qui, morte en 1231, fut bientôt canonisée par Grégoire IX, n'explique-t-elle pas cet enthousiasme?

D'autres développent les longs poèmes : Gottfried de Strasbourg célèbre l'amour fatal de Tristan et d'Iseult et dépeint avec un charme pénétrant les ardeurs et les troubles de la passion; Wolfram d'Eschenbach, dans le *Parcival*, raconte sous une forme rude, mais avec un sentiment de mysticisme profond, la légende celtique du saint Graal. La poésie populaire s'empare aussi des récits merveilleux dont l'imagination chrétienne a entouré la vie de la Vierge et des Saints; dans le *Passionnal*, elle les coordonne en un vaste recueil qui compte près de 100 000 vers Il en est qui s'amusent à des satires grossières dans le genre de nos fabliaux; d'autres au contraire composent des poèmes moraux, comme celui de *Freidank*, ou mettent les vertus en action dans des récits dont la légende du *Pauvre Henri*, d'Hartmann d'Aue, est le modèle le plus exquis et le plus touchant. Dans toutes ces œuvres le sentiment religieux prend des formes moins ecclésiastiques et plus familières : il est visible que la domination du clergé sur les âmes s'affaiblit; à la littérature monastique a succédé la littérature chevaleresque et laïque et son action s'exerce sur la civilisation et les mœurs du temps. Quant à la science, elle reste chose d'Église · le grand savant de l'Allemagne au XIIIe siècle, Albert le Grand, esprit original et puissant, qui entrevit le rôle des sciences de la nature, et qui fut le maître de saint Thomas d'Aquin, est un Dominicain. D'ailleurs les grands centres de la vie scientifique sont ailleurs, à Bologne, à Pavie, à Montpellier, à Paris surtout, et les étudiants allemands y affluent. Albert le Grand a professé à Paris, et, au siècle suivant, les universités allemandes se constituent *ad instar studii Parisiensis* [1].

1. L'influence de la littérature et de la civilisation françaises sur l'Allemagne s'est exercée alors avec beaucoup de force : il sera intéressant de consulter sur ce point le témoignage d'un historien allemand contemporain, Lamprecht, *Deutsche Geschichte*, t. III, p. 183 et suiv.

Les arts. — Le développement artistique accompagne le développement littéraire. L'art roman s'est développé en Allemagne au XIe et au XIIe siècle déjà, substituant aux basiliques plafonnées les basiliques voûtées. A cette époque appartiennent les cathédrales de Mayence, de Spire, de Worms, et, au moins en partie, les églises de Cologne, les Saints-Apôtres, Sainte-Marie du Capitole, où apparaît çà et là le souvenir des constructions byzantines. Au XIIIe siècle s'introduit en Allemagne l'art gothique, celui qu'on appelait alors l'art français, *opus francigenum* : né au cœur de notre pays, il s'est répandu de là sur toute l'Europe, pénétrant à travers l'Allemagne jusqu'à la Hongrie. Parfois ce sont nos artistes français auxquels on fait appel : peu de temps après la mort de Frédéric II, le doyen de la collégiale de Wimpfen charge un architecte arrivé de « Paris en France » de bâtir une église « en style français ». Dès le commencement du XIIIe siècle, l'art gothique se montre à côté de l'art roman dans des édifices comme saint Géréon de Cologne, la cathédrale de Bonn, l'abbaye d'Heisterbach. Sous le règne de Frédéric II, s'élève Notre-Dame de Trèves. Mais en Allemagne la belle époque de l'art gothique sera le XIVe siècle, et non, comme chez nous, le XIIIe siècle.

V. — La lutte suprême.

Frédéric II et les villes lombardes. — A la suite du traité de San-Germano, l'Empire, la papauté, les villes italiennes sont en trêve, mais cette trêve est précaire, souvent mal observée. Les villes lombardes ne se font point illusion sur les sentiments de l'empereur, qui, en toute circonstance, en tout pays, se déclare l'ennemi de l'autonomie municipale. En 1232, réunis à Bologne, les recteurs de la ligue ont renouvelé leur alliance « contre toutes les personnes qui voudraient blesser leurs droits ou pénétrer violemment sur leurs territoires ». Ils demandent au pape d'intervenir « pour que l'empereur ne puisse entrer en Lombardie avec une armée », prétendant que c'était enfreindre

la paix de Constance. Dans le centre, les cités, où la vie municipale est fort active, prendront aussi part à la lutte : Florence, Orvieto, Viterbe, Assise, Pérouse, soutiendront la cause « guelfe ». Des confédérations se forment : ainsi en 1237 entre Spolète, Pérouse, Gubbio, Foligno, etc. L'alliance de la ligue lombarde avec Henri, son fils révolté, acheva d'irriter Frédéric. De son côté il s'appuie sur les tyrans, dont le rôle commence à se dessiner dans le nord de l'Italie, sur Ezzelino de Romano qui, de la marche de Trévise, intervient en Lombardie, est maître de Vérone, de Padoue. En 1235 enfin, il se déclare contre les villes lombardes. Au mois de juillet 1236, il est en Italie. Quelques villes seulement, Crémone, Bergame, Parme, Reggio, Modène, Vérone, sont gibelines, tandis que la ligue, gagnant du terrain, est devenue la *Societas Lombardiæ, Marchiæ et Romagnæ*. Frédéric est vainqueur; il occupe Vicence. Après avoir passé l'hiver en Autriche, il reparaît en Lombardie. Le 27 novembre 1237, il met l'armée de la ligue en déroute à Cortenuova, s'empare du *caroccio* milanais, qu'il envoie aux Romains. La plupart des villes, dans le bassin du Pô et en Toscane, se soumettent; mais Milan, Brescia, Alexandrie, Plaisance, Bologne, Faenza continuent la lutte.

L'intervention de Grégoire IX. — Alors, derrière les cités, comme au temps de Frédéric Barberousse, se dresse la papauté. Plusieurs fois déjà elle est intervenue comme médiatrice entre elles et l'empereur. Surtout elle n'entend pas les laisser écraser et permettre à Frédéric d'établir dans le nord une monarchie absolue analogue à celle qu'il organise dans le midi. L'existence de l'État de l'Église en dépend. Dès le mois de mars 1236, Grégoire IX déclare que l'église romaine ne saurait tolérer des attaques contre les Lombards qui se sont placés sous sa protection. Dans une lettre à Frédéric (26 octobre), il rappelle la donation de Constantin qui a attribué au pontife romain, avec les insignes impériaux et le sceptre, non seulement Rome et son duché, mais les provinces occidentales de l'Empire. Si les papes ont conféré à des princes la dignité impériale et « la puissance du glaive », ils n'ont entendu « diminuer en rien la substance de leur juridiction ». Et il ajoute : « Tu es

donc soumis au contrôle du pape ». De son côté, Frédéric écrit à l'évêque de Côme qu'il entend « ramener le *centre de l'Italie* à l'obéissance et à l'unité de l'Empire ». Ainsi, de part et d'autre, on renonce aux ménagements, on revendique la monarchie absolue du monde chrétien, et les déclarations qui s'entrechoquent sont tranchantes comme le glaive. Comme si désormais les hommes de conciliation n'avaient plus de rôle à jouer, alors meurt celui qui longtemps avait été le missionnaire de paix entre Frédéric et Grégoire IX, Hermann de Salza. Excommunié le 20 mars 1239, Frédéric riposte en déclarant les habitants de la marche d'Ancône et du duché de Spolète déliés de la fidélité envers le pape et incorporés à l'Empire. La lutte prend un caractère d'extraordinaire passion. Les moines mendiants, les Franciscains, d'esprit ardent et démocratique, par l'institution du Tiers Ordre ont enrôlé le peuple dans la milice de saint François. Ils s'en vont, prêchant de ville en ville la guerre sainte et déchaînant la foule contre l'Empire. Dans l'autre camp Frédéric, lui aussi, s'adresse à l'opinion publique. Par une lettre du 20 avril, il invoque comme arbitres les princes et les peuples et leur soumet une longue apologie de sa conduite. Il adjure les cardinaux de convoquer un concile général, devant lequel il s'engage à soutenir et à prouver les accusations qu'il lance contre le pape. Enfin il représente aux rois que c'est leur cause qu'il défend : « Il sera facile au pape d'humilier les autres rois et princes, si la puissance de l'empereur romain, contre qui ses premiers coups sont dirigés, est écrasée. Nous invoquons donc votre appui, afin que le monde sache que notre honneur commun est en cause chaque fois qu'un prince laïque est attaqué. »

Reprenant la politique de Grégoire VII, Grégoire IX veut soulever l'Allemagne contre Frédéric. Albert de Beham, archidiacre de Passau, y est son légat; il exploite tous les mécontentements, travaille à faire élire roi des Romains le jeune roi de Danemark, Abel. De puissants princes, le duc d'Autriche, le roi de Bohême, le duc de Bavière, d'autres encore, sont du complot; mais l'archevêque de Mayence, Siegfrid, le déjoue. Chargé de gouverner l'Allemagne au nom du jeune fils de Frédéric, Conrad, qui avait été nommé roi en 1237 à l'âge de neuf ans, il

empêche la nomination d'un anti-roi, tandis que l'épiscopat allemand presque tout entier, malgré les objurgations du pape, reste fidèle à l'empereur (1239).

Frédéric est donc libre d'agir en Italie, où la plupart des villes de la Lombardie, de l'Ombrie, de la Toscane sont guelfes et tiennent pour le pape. Si la gibeline Ferrare succombe, en revanche il envahit les États de l'Église, s'empare de Foligno, de Viterbe, puis, plus au nord, de Ravenne, de Faenza. Il repousse les propositions du pape, qui demande une trêve, mais en y comprenant les villes lombardes. Cependant Grégoire IX, acculé, a convoqué un grand concile à Rome pour donner à la condamnation de l'empereur un caractère plus solennel. A tout prix Frédéric veut en empêcher la réunion. Au mois d'avril 1241, des évêques de France, d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne, réunis à Gênes, s'y embarquent sur 27 navires pour gagner Rome. Au sud-est de l'île d'Elbe, à la Meloria, la flotte impériale attaque les navires génois; 22 sont pris, trois légats pontificaux, une foule d'archevêques, tombent entre les mains de Frédéric.

C'est à ce moment qu'une formidable invasion mongole, sous la conduite de Baty-Khan, menace l'existence de l'Europe chrétienne. La Russie, la Hongrie, la Pologne ont été écrasées par l'ouragan barbare; l'Allemagne entière s'arme; le roi Conrad, entouré des princes, marche contre l'envahisseur; tout à coup, à la suite de la mort d'Oktaï, Khan de tous les Tatars, les hordes asiatiques reculent en Hongrie et de là se replient sur le Volga (1241).

Même la gravité du danger que courut la société chrétienne ne put faire lâcher prise aux deux ennemis qui s'en disputaient la domination. D'Italie, Frédéric II envoie des instructions sur les mesures à prendre contre les Mongols, mais il ne quitte pas les terres des États de l'Église. Au mois d'août il est à Tivoli, il s'empare d'Albano. En face du danger Grégoire IX ne faiblit pas. Il est parvenu à s'assurer Rome : le chef de la faction gibeline, le cardinal Colonna, a dû s'enfuir à Palestrine; le sénateur élu en 1241, Matheus Rubeus, est un guelfe ardent. Mais ce pape presque centenaire, d'âme plus robuste et plus indomptable qu'aucun de ses prédécesseurs, meurt le 21 août

1241. Il avait régné au milieu des épreuves et des luttes, passant une partie de son pontificat hors de Rome d'où le chassaient les émeutes. En 1234 notamment, il avait vu les Romains, sous la conduite de leur sénateur Luca Savelli, disputer à la papauté le patrimoine même de saint Pierre, dont ils voulaient faire comme un État municipal, réclamer la suppression des privilèges juridiques et financiers des clercs à Rome. Le palais de Latran, les maisons des cardinaux avaient été pillées. Grégoire IX avait dû guerroyer contre ses sujets, même faire appel à l'empereur. Contre tant d'obstacles, jusqu'au dernier jour, l'énergie de ses passions le soutint. Il tomba en quelque sorte sur le champ de bataille, fièrement et sans avoir reculé.

Innocent IV et le concile de Lyon. — Qui donc oserait prendre le pouvoir dans une situation si critique, en face de l'ennemi? Frédéric affecte la modération, bat en retraite sur Naples, mais pour revenir et ravager l'État de saint Pierre en 1243. Dix cardinaux élisent Célestin IV; il meurt avant d'avoir été consacré (novembre 1241). Pendant dix-neuf mois la papauté reste vacante. Enfin, en juin 1243, Sinibaldo Fieschi est élu à Anagni et prend le nom d'Innocent IV. Le mot fameux qu'on prête à Frédéric : « J'ai perdu un bon ami, car aucun pape ne peut être gibelin », est suspect. L'empereur se réjouit au contraire de l'élection d'Innocent IV, qu'il appelle son « vieil ami »; il fait chanter partout des actions de grâces; il écrit aux princes qu'il compte sur le nouveau pape pour assurer la paix. On négocie péniblement; un traité est même conclu en mars 1244; mais une entente sincère est impossible. Au mois de juin, Innocent IV quitte Rome, se réfugie à Gênes, sa patrie. Au mois de décembre, il est à Lyon, ville d'Empire en théorie, de fait indépendante. C'est là qu'il convoque le concile général, qui, à l'abri des attaques de Frédéric II, statuera sur la cause de l'empereur.

Le concile de Lyon se réunit le 28 juin 1245 dans la cathédrale de Saint-Jean. Les évêques y étaient nombreux; 140 assistaient à la réunion préliminaire; bien peu cependant étaient venus d'Allemagne, Frédéric II le leur ayant défendu ou le pape ne les ayant pas convoqués. Les patriarches latins de Cons-

tantinople et d'Antioche, l'empereur Baudouin II de Constantinople étaient venus plaider les intérêts de l'Orient catholique. Au nom de l'empereur, son envoyé Thaddée de Suessa déclara que son maître était prêt à traiter. Il proposa pour garants les rois de France et d'Angleterre. Innocent IV refusa : « La cognée est à la racine », dit-il. Il ne veut plus être dupe de négociations fictives. Le 17 juillet, dans la dernière séance, Innocent IV lit la sentence d'excommunication contre Frédéric, coupable de parjure, d'hérésie, de sacrilège. Thaddée de Suessa, en serviteur fidèle, a pendant ces longs débats défendu avec éloquence, seul contre tous, la cause de son maître. D'avance il déclare la sentence nulle, puisqu'on n'a pas attendu la comparution de Frédéric, puisqu'Innocent IV est juge et partie. « Jour de colère, de calamité et de malheur! » s'écrie-t-il, lorsqu'elle est prononcée. S'il faut en croire Mathieu Paris, Frédéric, alors à Turin, entre à cette nouvelle dans une violente colère : « Le pape m'a déposé dans son synode, il m'a privé de ma couronne. D'où lui vient cette audace? » Il se fait apporter son trésor, ses couronnes; il en met une sur sa tête, se dresse, le regard menaçant, et d'une voix terrible : « Je n'ai pas encore perdu ma couronne, je ne la perdrai pas sans de sanglants combats. Meilleure devient ma situation : j'étais obligé encore à quelque obéissance, à quelque respect envers cet homme; maintenant je suis délié de toute obligation. »

La guerre partout. — Alors s'engage la lutte suprême. Il faut renoncer à en retracer ici les péripéties confuses, et se contenter d'en indiquer les caractères généraux. Innocent IV déclare qu'il ne traitera ni avec Frédéric, ni avec ses fils, « race de vipères ». Il fait prêcher la croisade contre lui. Contre le pape, Frédéric fait appel aux rois. Le roi par excellence était alors saint Louis : maître d'un royaume solidement formé, il joignait à la force l'autorité morale. Son grand-père, Philippe-Auguste, avait été l'allié de Frédéric II contre Otto de Brunswick. Entre Grégoire IX et l'empereur, saint Louis avait gardé la neutralité. Quand le pape avait offert à Robert d'Artois la couronne impériale, saint Louis n'avait point voulu que son frère acceptât. En revanche, en 1241, quand Frédéric à la Meloria

fit prisonniers des prélats français, il protesta, déclarant qu'il considérait leur détention comme une injure personnelle : « Que la puissance impériale réfléchisse, avait-il écrit, qu'elle n'obéisse pas aux enivrements de la puissance et du bon plaisir, car le royaume de France n'est pas tellement affaibli qu'il se laisse mener à coups d'étrivières. » Sur la demande de l'empereur, saint Louis accepta le rôle d'arbitre. Deux fois, en 1245 et en 1246, il vit le pape à Cluny, sans rien obtenir. Chef de la chrétienté bien plus que celui-ci, par son esprit de justice et de charité, saint Louis eut le droit de reprocher à Innocent IV, avant de partir pour l'Égypte, de ne point savoir pardonner et de compromettre les intérêts de la société chrétienne en Orient. En 1250, les comtes d'Anjou et de Poitiers, repassant par Lyon, purent accuser le pape d'avoir contribué à la ruine de la croisade lorsqu'il avait employé contre l'empereur l'argent et les hommes destinés à la guerre sainte. Ils le menacèrent même de le chasser de Lyon et de tourner la France contre lui.

En somme Frédéric ne tira de la France qu'une intervention diplomatique. Les autres rois ne remuèrent pas. En Allemagne il se heurta à la révolte : malgré tant de concessions faites aux princes ecclésiastiques et laïques, plus d'un parmi eux prêtait l'oreille aux sollicitations du pape. Après le concile de Lyon les défections se multiplient. Le 22 mai 1246, les adversaires de Frédéric élisent roi des Romains le landgrave de Thuringe, Henri Raspo. Vainqueur du roi Conrad à Francfort (1246), Raspo mourut l'année suivante. Alors Guillaume de Hollande fut élu et continua la lutte contre les Hohenstaufen. Conrad sut cependant se maintenir jusqu'à la mort de Frédéric ; il s'appuya franchement sur l'alliance de ces villes que, quelques années auparavant, son père avait abandonnées sans scrupules à la haine des princes. C'est ainsi qu'un historien de Frédéric II a pu écrire : « Le progrès des communes est le résultat le plus important du gouvernement de Frédéric II et de ses fils en Allemagne. » Aussi beaucoup s'attachent-elles avec passion à la cause impériale. « Depuis 1246 Ratisbonne devint un centre de résistance... Nul ne pouvait se montrer dans les rues portant sur ses habits le signe de la croisade contre Frédéric II ; celui

qui osait le faire était livré aux tourments et à la mort. Placés depuis longtemps sous l'interdit, les habitants avaient pris le parti de se passer du clergé. Ils enterraient eux-mêmes leurs morts au son des trompettes. »

En Italie surtout sévit la guerre. Là, villes guelfes et gibelines, voisines les unes des autres, s'attaquent, pillent, tuent, avec cette haine furibonde qu'ont exaspérée entre elles des siècles de jalousie et de rivalité. Au nord, Enzio, bâtard de Frédéric II, et Ezzelino de Romano, son gendre, cherchent à étouffer la ligüe guelfe dans le sang; un autre bâtard impérial, Frédéric d'Antioche, la contient en Toscane. En 1247, au moment où l'empereur voulait aller traquer le pape à Lyon, Parme trahit la cause impériale. Frédéric la bloque, et, furieux de sa résistance, décidé à ne point lâcher sa proie, devant la ville révoltée, dont il a décrété la ruine, il dresse une ville nouvelle, Vittoria. En février 1248, dans une audacieuse sortie, les Parmesans se jetent sur Vittoria, l'incendient, s'emparent du trésor de Frédéric, de sa couronne, de son harem. Thaddée de Suessa, le fidèle ministre de l'empereur, est parmi les morts. Dans son royaume du sud de l'Italie, sa terre de prédilection, il poursuit avec une énergie sauvage les légats, les moines, apôtres de la révolte que le pape y déchaîne. Il y brave Innocent IV, force le clergé à célébrer les offices en dépit de l'interdit. A ce moment surtout, des paroles, des lettres ambiguës ont fait croire qu'il avait songé à devenir le chef d'une église réformée. La rage dans l'âme, il soupçonne de trahison le conseiller en qui il avait mis toute sa confiance, le bras droit de son gouvernement, ce Pierre de la Vigne, que les courtisans, dans leur jargon mystique, appelaient l'apôtre du Messie impérial. Accusé de s'être vendu au pape et d'avoir cherché à empoisonner l'empereur, sans qu'aujourd'hui encore on puisse savoir s'il fut coupable, Pierre de la Vigne eut les yeux crevés et se brisa la tête pour échapper à de nouveaux supplices. Dante, qui pourtant l'a placé dans l'enfer, n'a pu croire à la trahison de celui qui, selon son expression, tenait « les deux clefs du cœur de Frédéric ». — « Je jure, lui fait-il dire, que je n'ai jamais failli à mon maître, qui fut si digne d'honneur.

Et si quelqu'un de vous retourne au monde, qu'il relève ma mémoire gisante encore du coup qu'il a porté. » Dans le nord, le fils de prédilection de l'empereur, le bel Enzio, était battu et fait prisonnier par les Bolonais à Fossalta (mai 1249); la mort seule, en 1272, mit fin à sa captivité. Sans se laisser abattre, Frédéric du sud de l'Italie marchait de nouveau contre la Lombardie. Le 13 décembre 1250, la mort l'arrêta au château de Fiorentino, près de Lucera. « Ainsi disparut, dit Mathieu Paris, le plus grand des princes de la terre, qui stupéfia et bouleversa le monde; il expira délié de l'anathème et, raconte-t-on, revêtu de la robe d'un moine de Cîteaux, merveilleusement contrit et repentant. » Au contraire, le biographe pontifical le dépeint à ses derniers moments grinçant des dents et rugissant. Le calme avec lequel il régla sa succession réfute cette calomnie.

Les derniers Hohenstaufen. — Lourd est l'héritage impérial. Conrad IV, qui le recueille, s'appuie en Italie sur Manfred, le bâtard de Frédéric II, le lieutenant de son père dans le sud de la Péninsule. Lorsque Innocent IV quitte enfin Lyon, traverse la Lombardie en triomphateur, Conrad descend en Italie, et, réuni à Manfred, écrase Naples qui s'est soulevée. Mais les deux frères cessèrent de s'entendre : ce fut le salut de la papauté. Bientôt Conrad disparaît, tout jeune encore, à vingt-six ans (mai 1254). La même année Innocent IV meurt à Naples, où il venait d'entrer, après avoir traité avec Manfred. Sous le pontificat d'Alexandre IV (1254-1261), d'humeur débonnaire, peu apte à la lutte, Manfred domine en Italie : il se fait couronner roi à Palerme (1258), s'appuie dans le nord sur Venise, Gênes et les villes gibelines de Lombardie, de Romagne, de Toscane. Habile d'ailleurs à se rendre populaire par l'intelligence qu'il montre à gouverner, peut-être eût-il réussi sans l'avènement d'un nouveau pape, Urbain IV. Celui-ci, Français de naissance, fit appel contre lui à un prince français, le sombre et dur Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Charles leva une armée de Provençaux, de Brabançons, de Guelfes italiens. Malgré la bravoure de ses Souabes, de ses Gibelins lombards et toscans, de ses Sarrasins, Manfred fut battu et tué

dans la plaine de Grandella, près de Bénévent (26 février 1266). Un fils de Conrad IV, alors âgé de quinze ans, Conradin, que les Italiens ont appelé Corradino, résolut de venger son oncle. Accompagné par son ami Frédéric d'Autriche, il descend en Italie. Pise l'accueille triomphalement; à Rome, le sénateur, Henri de Castille, le reçoit comme un empereur. Mais, le 23 août 1268, il est battu à Tagliacozzo par les chevaliers français. Dans sa fuite à travers la campagne de Rome, il fut arrêté par un Frangipani, traître à la cause gibeline. Livré à Charles d'Anjou, il fut décapité avec Frédéric d'Autriche. Il fut pleuré de l'Italie bien plus que de l'Allemagne. Du moins, par la mort héroïque de Manfred et du jeune Conradin, la maison des Hohenstaufen tomba glorieusement.

VI. — L'Allemagne et l'Italie après la lutte.

Au terme de ce long duel entre les successeurs des Césars et ceux de saint Pierre, entre la royauté et les villes, entre l'Allemagne et l'Italie, quelle est la situation des puissances qui s'y sont trouvées engagées ?

Ruine du pouvoir impérial. — L'Empire est bien mort. La chimère de la domination universelle, qui a troublé les têtes les plus solides, celles d'un Otto le Grand, d'un Frédéric Ier, survit encore dans quelques imaginations malades, mais nul ne se soucie de se sacrifier pour elle.

Lorsque l'anti-César Guillaume de Hollande meurt (1256), deux partis vendent l'élection impériale, l'un au comte Richard de Cornouailles, frère du roi d'Angleterre, l'autre au roi de Castille, Alphonse le Sage : celui-ci ne vint jamais en Allemagne, Richard ne fit qu'y apparaître. Quand prendra fin le *grand interrègne*, le système politique du moyen âge aura changé. Désormais, si les empereurs, par acquit de conscience, revendiquent encore la domination du monde, dans la pratique ils se gardent bien d'épuiser leurs forces à la réaliser. L'Italie, où tant de leurs prédécesseurs ont

vu sombrer leur puissance, où tant d'armées allemandes ont disparu, décimées par le fer ou par les fièvres, l'Italie les effraie. Ils répugnent à s'y aventurer dans l'épaisse et ardente mêlée des factions gibelines et guelfes. « Rome est l'antre du lion, disait Rodolphe de Habsbourg, toutes les traces indiquent bien qu'on y va, mais je n'en vois aucune qui montre qu'on en revient. » Rares seront ceux qui passeront les Alpes.

Affaiblissement du pouvoir pontifical. — La papauté, victorieuse en apparence, est pourtant bien atteinte; pour elle les temps d'épreuves et de ruine sont proches. Les élections pontificales sont laborieuses : les électeurs peu nombreux, ambitieux, travaillés par les influences extérieures, souvent ne parviennent pas à s'entendre. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, les vacances se prolongent pendant des mois, quelquefois des années; la société chrétienne s'habitue à se passer de pape comme elle se passe d'empereur. Dans sa capitale même, à Rome, la papauté se heurte toujours à l'orgueilleuse commune romaine; sans cesse elle est exilée, elle erre de ville en ville. En 1253, quand Innocent IV, après six ans passés à Lyon, hésitait encore à retourner à Rome, le chef du municipe, le sénateur Brancaleone di Andalo, allié de Manfred, au nom du peuple romain, le sommait d'y revenir, et le pape y rentrait « tremblant », pour aller bientôt après s'établir à Anagni. Un peu plus tard, Rome est le centre des alliances contre la papauté et Charles d'Anjou en faveur de Conradin : nous avons vu le petit-fils de Frédéric II y entrer en triomphateur. Puis ce fut Charles d'Anjou, avec le titre de *sénateur*, qui y gouverna. Ainsi, spoliés de leur capitale, les papes y deviennent étrangers. Alexandre IV (1254-1261) n'y met pas les pieds. Clément IV (1265-1268) choisit Pérouse pour résidence. Dans la plupart des villes du domaine de saint Pierre se développe le même esprit municipal : ou bien elles sont hostiles au pape, ou bien elles traitent avec lui de puissance à puissance. Bientôt la papauté, dépouillée de ses États, devra s'exiler et subir les amertumes et les hontes de la « captivité de Babylone ».

En outre elle a fort affaibli son autorité morale sur la société chrétienne : l'âpreté de haine qu'elle a montrée dans

la lutte contre l'Empire inquiète et scandalise même des âmes pieuses; son ambition politique alarme les rois et les grands; la cupidité avec laquelle elle cherche à s'assurer des ressources exaspère les peuples. Un chroniqueur qui s'est fait souvent l'écho de ces sentiments hostiles, Mathieu Paris, raconte que, après la mort d'Innocent IV, son successeur Alexandre IV vit en rêve le Christ siégeant en juge et près de lui une femme qui personnifiait l'Église : à ses pieds le pape mort implorait le pardon de ses fautes. Accusé d'avoir ruiné l'Église, il était condamné par le Christ qui lui disait : « Va recevoir la récompense de tes œuvres. » En Angleterre, l'opinion populaire se prononce contre Henri III qui n'ose s'affranchir des exactions de la cour romaine; au concile de Lyon même, les Anglais protestent contre la rapacité des légats. En France, saint Louis donne à Innocent IV des leçons de charité chrétienne; et d'autre part ducs, comtes, barons forment contre les exigences de la papauté des ligues dont on a encore les manifestes. D'ailleurs, la foi du moyen âge dans le principe d'unité appliqué au gouvernement de la société chrétienne, s'efface. Pendant les siècles précédents, au premier plan de l'histoire générale on n'aperçoit guère que la papauté et l'Empire; les autres États chrétiens sont comme dans la pénombre, repliés sur eux-mêmes; plusieurs accomplissent un lent travail de formation intérieure, amassent des forces, tandis que la papauté et l'Empire épuisent les leurs. Au contraire, à la fin du XIIe siècle et au XIIIe siècle, le roi de France, le roi d'Angleterre apparaissent en pleine lumière, et les États, dont la personnalité s'est constituée, se montrent rebelles à toute suprématie, repoussent les prétentions au gouvernement universel, de quelque part qu'elles viennent. Du jour où l'Empire est en décadence, la papauté leur devient plus suspecte encore. Ils s'apprêtent à la combattre : Philippe le Bel vengera sur Boniface VIII la défaite de Frédéric II.

Enfin, à l'intérieur même de l'Église[1], le joug de la cour romaine paraît chaque jour plus lourd. On lui reproche son intervention continue, son ambition, son avidité. Même ses

1. Voir au chapitre suivant.

plus ardents soldats dans la lutte contre l'empereur, les moines mendiants de saint François, se retournent déjà contre elle, l'accusent de perdre l'Église, dont ils réclament la réforme.

L'anarchie allemande. — Les peuples que les deux pouvoirs rivaux ont entraînés dans leurs luttes en subissent les conséquences. On a vu comment l'Allemagne cesse de plus en plus d'être un État pour devenir une confédération de principautés souveraines. Au XIVe siècle, ceux-là seuls parmi les rois allemands auront quelque crédit qui s'appuieront sur de beaux domaines héréditaires. L'esprit d'indépendance est partout. Les anciens royaumes d'Arles, de Bourgogne, la Lorraine se détachent de l'Empire; dans ces régions, où l'autorité impériale a toujours été faible, l'influence de la royauté française s'accroît maintenant à ses dépens. En Allemagne, à côté des hauts seigneurs, des *domini terræ*, qui sont de véritables souverains, et dont les principaux forment un collège électoral de plus en plus étroit, les grandes villes deviennent de véritables républiques. Dès les dernières années du règne de Frédéric II, fidèles en général à l'empereur, elles ne veulent pas cependant associer jusqu'au bout leurs destinées aux siennes : dès 1250 Brisach déclare que, « au cas où le sérénissime empereur Frédéric serait humilié à ce point que les villes auxquelles elle s'est confédérée se décideraient à l'abandonner pour choisir un seigneur autre que lui ou son fils Conrad », elle n'en reconnaîtra pas d'autre que l'évêque de Bâle. D'ailleurs les villes s'allient entre elles: en 1255, la grande ligue du Rhin, qui s'était organisée sous Frédéric II, comptait 70 villes ou princes associés. Donc aucune unité : l'expression « les Allemagnes », que nos chroniqueurs français employaient quelquefois pour désigner ces pays, est l'image exacte de cet état de choses.

L'anarchie italienne. — En Italie, les divisions sont encore plus nombreuses et plus graves. Au sein des villes que déchirent les factions survivra le parti qui regrette l'empereur, qui l'appelle à grands cris comme le pacificateur par excellence, comme le représentant de l'unité et de l'ordre. Dans la *Divine Comédie*, dans le *De Monarchia*, Dante a immortalisé les pas-

sions et les espérances de ces Gibelins qui ne peuvent renoncer au rêve de l'Empire :

> Vieni a veder la tua Roma che piagne,
> Vedova et sola, e di e notte chiama :
> Cesare mio, perchè non m'accompagne.

Mais si quelque roi des Romains, comme le naïf et chevaleresque Henri VII de Luxembourg, se hasarde dans l'antre italien, bientôt éclatent de nouveau autour de lui les troubles et les insurrections.

L'Italie municipale a triomphé de la haine des Hohenstaufen, mais, désunie même pendant la lutte, elle voit se désagréger après la victoire les ligues qui ont défendu son indépendance. La guerre y est l'état normal : chaque ville a près d'elle une rivale, dont elle rêve la mort, sur laquelle elle se rue au moindre prétexte. En 1220, par exemple, une dispute à Rome entre un envoyé florentin et un envoyé pisan au sujet d'un chien devient la cause d'une guerre. On se bat sur le sol italien; on se bat au dehors; Pise, Gênes, Venise s'attaquent en Terre-Sainte, à Constantinople, sur mer, partout où elles se rencontrent. Les ligues qui se concluent ne sont plus dirigées contre l'étranger, mais contre les cités rivales. La haine dicte leur politique; qu'une ville tienne pour l'empereur, sa rivale se tourne vers le pape : Florence est guelfe, Pise sera gibeline. Exaspérées par ces rancunes envieillies et enfiellées, les victoires s'accompagnent d'effroyables sauvageries : lorsque Henri VI livra Tivoli aux Romains, ceux-ci massacrèrent ou mutilèrent les habitants, détruisirent la ville. Plus terribles encore sont les discordes intestines. « Ah! Italie esclave, s'écriera Dante, séjour de douleur, navire sans pilote dans une violente tempête, non plus reine des nations, mais lupanar... Maintenant ne peuvent pas vivre sans guerre ceux qui habitent tes contrées et l'on y voit se ronger l'un l'autre ceux qu'entourent une même muraille et un même fossé. » Bien des causes forment et déchaînent les factions. Les anciens nobles que, dans nombre de villes, la bourgeoisie a contraints pour les surveiller à résider à l'intérieur des murs, se mêlent à la vie publique, parfois s'emparent du

pouvoir et gouvernent sous le masque d'institutions établies contre eux. A Milan, à la fin du XIIe siècle, ils forment la *Credenza dei Consoli* et se rendent maîtres des fonctions municipales; chassés en 1221, ils se renferment dans leurs châteaux, constituent la ligue de San-Fausto et font la guerre à leurs concitoyens. Ceux de Plaisance, expulsés en 1218, agissent de même. Ainsi, au dedans ou au dehors de la ville, ils ne cessent pas d'être dangereux. D'autres fois, la grosse bourgeoisie s'allie avec eux : en effet, de plus en plus les luttes intestines prennent un caractère social. Les artisans, le peuple maigre, *arti minori, popolo minuto*, de toutes parts montent à l'assaut du gouvernement municipal qu'accapare l'aristocratie bourgeoise, *arti maggiori, popolo grasso*. Sous les étiquettes de Guelfes et de Gibelins ce sont ces factions qui luttent : d'ordinaire les Gibelins sont le parti de la noblesse, de la haute bourgeoisie, les Guelfes celui de la démocratie. Sans scrupule, les Gibelins ou les Guelfes d'une cité s'allieront avec ceux d'une cité ennemie et combattront contre leur patrie : à la bataille de Montaperti (1260), les Gibelins de Florence sont dans les rangs des Siennois; toutefois, quand les vainqueurs proposèrent de détruire Florence, de la transformer en bourgs ouverts, le Florentin Farinata degli Uberti se leva et déclara à ses alliés qu'il défendrait sa patrie jusqu'à la mort. A l'intérieur, la faction s'organise parfois en gouvernement régulier. En 1266, à Florence, les Guelfes vainqueurs se donnent une véritable constitution : ils ont des conseils, des chefs élus, les *Capitani della parte guelfa*; c'est un État qui se constitue à côté du gouvernement municipal et qui, par sa cohésion, le domine. Chaque ville est donc comme un champ de bataille où deux armées en présence sont toujours sur le point de se jeter l'une sur l'autre; les cités se hérissent de tours, les palais des familles puissantes deviennent de sombres forteresses; on ne sort qu'armé, prêt au combat. Quel que soit celui des deux partis qui triomphe, il chasse ses ennemis du gouvernement municipal; il confisque leurs biens, les proscrit, les met hors la loi, les égorge.

Déjà d'ailleurs s'annonce la révolution qui étouffera l'Italie municipale pour y substituer celle des seigneuries ou des tyran-

nies. Au cours des guerres de Frédéric II en Italie, on voit apparaître en bien des endroits ces nobles qui, comme les Ezzelin de Romano, les Azzo d'Este, mettent la main sur le gouvernement des villes. Ne faut-il pas à chaque faction un chef habile et énergique? La noblesse choisit un des siens, le parti adverse lui aussi prend souvent un noble ambitieux qui a rompu avec sa caste. Les factions s'identifient avec ces chefs et bientôt leur lutte semble ne plus être que la lutte de deux familles puissantes : ainsi à Milan, les Torriani et les Visconti; à Bologne, les Lambertazzi et les Geremei, etc. Celle qui triomphe ne marchande pas l'autorité au chef : dès 1208, à Ferrare, le peuple choisit *Seigneur* à perpétuité Azzo, marquis d'Este, avec un pouvoir sans limites. L'institution du podestat, maintenant nommé par les villes, favorise encore cette transformation. On en trouvera dans un autre chapitre l'histoire détaillée[1]; il suffisait d'indiquer ici comment elle se rattache aux guerres du Sacerdoce et de l'Empire. Bientôt Dante pourra écrire : « L'Italie est pleine de tyrans et l'on trouve un Marcellus dans tout manant qui forme un parti. »

Telle est la situation politique de l'Italie municipale au milieu du XIII[e] siècle; mais, en dépit de ces discordes et de ces guerres, l'activité individuelle, que surexcite même cette existence d'agitation continue et de combat, y est féconde en résultats heureux. A Florence, les marchands de l'art de Calimala répandent dans le monde entier leurs draps façonnés; les banquiers disséminent leurs comptoirs depuis l'Angleterre jusqu'à l'Extrême-Orient; ils prêtent aux papes, aux rois, et, par leur habileté financière, par leur crédit, interviennent dans le gouvernement des États. Venise concentre presque tout le commerce de l'Orient avec l'Occident. Déjà commence la Renaissance : les poètes sont nombreux à Florence; quelques-uns, Lapo degli Uberti, Guido Cavalcanti, sont en même temps de grands personnages, des chefs de parti. Dante naît en 1265. Dans les arts, Nicolas de Pise, qui renouvelle la sculpture par l'étude des bas-reliefs romains, a travaillé pour Frédéric II. Avant la fin du siècle, à

1. Au tome III de cet ouvrage.

Florence, Giotto ramène la peinture à l'étude de la nature, tandis qu'Arolfo del Cambio entreprend la construction du palais de la Seigneurie, de Santa-Maria del Fiore, de Santa-Croce.

Ainsi, à quelque point de vue qu'on se place, la mort de Frédéric II et la chute des Hohenstaufen marquent la fin du moyen âge tel qu'il s'est développé depuis Charlemagne. Par une série d'évolutions, dont on suit la trace dans l'histoire politique comme dans l'histoire de la pensée ou des arts, une nouvelle société s'est formée au cours des luttes entre le Sacerdoce et l'Empire, en Italie et en Allemagne aussi bien qu'en France ou en Angleterre. Elle apparaît en pleine lumière avec une physionomie, une tournure d'esprit originales.

La légende de Frédéric II. — Cependant les générations qui suivirent gardèrent longtemps le souvenir de celui qui avait si énergiquement lutté contre la puissance pontificale. Parmi ses contemporains même beaucoup ne purent croire à sa mort. Les Franciscains ses ennemis, commentant les prédictions de Joachim de Flore, virent en lui l'Antéchrist, déclarèrent qu'il reparaîtrait pour faire plus de mal encore à l'Église. Dès 1259, dans le sud de l'Italie, un ermite qui lui ressemblait se fit passer pour lui, recruta des partisans, et fut accueilli par les barons de la Sicile et de la Pouille hostiles à Manfred. Manfred s'en empara et le fit mettre à mort. Dès lors, si le souvenir de Frédéric se maintint en Italie, si Dante, par exemple, l'atteste par divers endroits de ses œuvres, on n'y trouve plus de traces de la croyance à son retour. Mais en Allemagne la légende populaire s'attacha obstinément à lui. Dans les dernières années de son règne, en Souabe, des Dominicains, en partie sous l'influence d'idées joachimites, avaient enseigné à leur tour qu'Innocent IV était l'Antéchrist, que Frédéric et son fils étaient des « parfaits », des « justes », qu'il fallait voir dans l'empereur le défenseur et le réformateur de l'Église, *principalis defensor Ecclesiæ*. La chute de Frédéric frappa leurs espérances, mais leur imagination apocalyptique ne se découragea pas. Ils annoncèrent qu'il reviendrait achever son œuvre. En 1283, à Cologne, apparaît un faux Frédéric, Tile Kolup ou Dietrich Holtzschuh. Le

Franciscain italien Salimbene le montre suivi d'une grande foule d'Allemands auxquels il prodigue des dons; même des villes lombardes expédient en Allemagne des envoyés pour se renseigner. Après qu'il eut été brûlé comme sorcier à Mayence, en présence de Rodolphe de Habsbourg, que les cendres de son bûcher eurent été dispersées, le peuple ne crut pas encore à la mort de Frédéric : il reviendrait, chasserait les prêtres, délivrerait l'Allemagne de la tyrannie ecclésiastique. Un nouvel imposteur qui parut à Lübeck peu de temps après fut accueilli de même par les classes populaires. De génération en génération la légende s'accroît, devient l'expression des aspirations allemandes : Frédéric rétablira la paix, reconquerra le Saint-Sépulcre. En 1348, Jean de Winterthur écrit que la conviction se répand qu'il va reparaître à la tête d'une puissante armée pour tout réformer, et, comme il est Franciscain, il croit nécessaire de réfuter les croyances de ceux qui espèrent en Frédéric comme les Juifs en leur Messie. D'après les uns, il a disparu un jour où il chassait dans une forêt; il est au delà de la mer avec ses fidèles. D'autres, surtout au XV[e] siècle, le font vivre sur le Kiffhäuser en Thuringe, soit dans une grotte, soit dans les ruines d'un château; il est assis devant une table dont sa barbe a plusieurs fois fait le tour. En 1537 encore, au temps de Charles-Quint, un poème annonce son retour[1].

BIBLIOGRAPHIE

Sources. — Les chroniques de cette période sont réunies en grande partie dans **Pertz**, *Monumenta Germaniæ*, notamment t. XVI à XXIV. Les plus intéressantes sont la *Continuatio Sanblasiana*, **Burchard d'Ursperg**, les *Annales Colonienses*, *Marbacenses*, **Richard de Saint-Germano**, etc.; l'his-

1. En 1519 pour la première fois, dans le *Volksbüchlein von Kaiser Friedrich*. Frédéric II est dépouillé de sa légende en faveur de son aïeul Frédéric I[er], mais cette erreur, qu'on retrouve encore en 1681, dans l'*Alectryomantia* de Jean Prætorius, n'a été définitivement propagée que par une ballade de Rückert en 1813. Sur l'origine et l'histoire de ces légendes voir Ersch et Gruber, *Encyklopædie*, art. *Friederiche*, et les recherches récentes de Vœlter, *Die deutsche Kaisersage* (*Historische Zeitschrift* de Sybel, 1871); Brosch, *Die Friedrichssage der Italiener*, *ib.*, 1876; Vœlter, *Die Secte von Schwäbisch-Hall und der Ursprung der deutschen Kaisersage* (*Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1881); Schrœder, *Die deutsche Kaisersage*, 1891, dont je n'ai fait que résumer ici les résultats.

torien anglais **Mathieu Paris**, éd. Madden et Luard dans les *Scriptores rerum Britannicarum*, 1883, ou avec trad. par **Huillard-Bréholles**, 1841, a une grande importance pour Frédéric II. Les documents relatifs à Frédéric ont été réunis dans la publication d'**Huillard-Bréholles**, *Historia diplomatica Friderici secundi*, avec une introduction historique importante, 1852-61, 12 vol.; **Winkelmann**, *Acta imperii inedita sæculi XIII*, 1880. — Pour les lois, **Pertz**, *Leges*, t. II. — *Regesta imperii* de **Bœhmer**, t. V, nouv. édit. par Ficker, 1881-1883. — Il faut tenir compte aussi de quelques publications spéciales, comme le *Registrum epistolarum* d'**Albert de Beham**, éd. Hofler. — Pour l'histoire de la papauté, outre les recueils déjà cités de **Mansi**, etc., le **Jaffé** a été continué par **Potthast**, *Regesta pontificum*, 1873-74, à partir d'Innocent III. Les œuvres d'Innocent III avec les *Gesta* de son biographe se trouvent dans la *Patrol.* de **Migne**, t. CCXIV-CCXVII. Voir en outre **Delisle**, *Mémoire sur les actes d'Innocent III*, 1858; pour Honorius III et Grégoire IX, *Epistolæ sæc. XIII selectæ e regestis pontificum romanorum*, éd. Rodenberg dans **Pertz**, *Monumenta*, série in-4°, 1883; pour Innocent IV, **L. Berger**, *Les registres d'Innocent IV*, dans la *Bibliothèque des écoles françaises de Rome et d'Athènes*. — Pour l'histoire des villes italiennes, **Muratori**, *Scriptores rerum italicarum*, 28 vol., 1723-51 (*passim*).

Livres. — Outre les ouvrages cités au chapitre précédent de **Zeller**, **Lavisse**, **Himly**, **de Cherrier**, **Rocquain** en France, **Raumer**, **Gregorovius**, **Hefele**, **Ficker** en Allemagne, etc., — voir **Hurter**, *De l'état de l'Église au XIIIe siècle et particulièrement au temps d'Innocent III*, trad. Cohen, 1843, et *Histoire d'Innocent III*, trad. franç., 1867; **Tœche**, *Kaiser Heinrich VI*, 1867; **Winkelmann**, *Philipp von Schwaben und Otto IV von Braunschweig*, *Geschichte Kaiser Friedrichs des Zweiten und seiner Reiche*, 1863-1865. et *Kaiser Friedrich II*, t. I, 1218-1228, 1889; **Schirrmacher**, *Kaiser Friedrich der Zweite*, 1859-65; *Die letzten Hohenstaufen*, 1871; **Lamprecht**, *Deutsche Geschichte*, t. III, 1891, qui offre un tableau d'ensemble intéressant de la situation de l'Allemagne; **B. Gebhardt**, *Handbuch der deutschen Geschichte*, t. I, 1891 (bon résumé); **Halbe**, *Friedrich II und der pæpstliche Stuhl*, 1888; **Kœhler**, *das Verhæltniss Kaiser Friedrichs II zu den Pæpsten*, 1888; **Blondel**, *Étude sur la politique de l'empereur Frédéric II en Allemagne*, 1892; **Ficker**, *Das deutsche Kaiserreich in seinen uuiversalen und nationalen Beziehungen*, 2e édit., 1862; **Bryce**, *Le Saint Empire romain germanique* (en anglais), trad. fr., 1890; **Huillard-Bréholles**, *Vie et correspondance de Pierre de la Vigne*, 1865; **A. Rambaud**, *L'empereur Frédéric II* (*Rev. des Deux Mondes*), 1887. Sur la situation intellectuelle de l'Italie, **E. Gebhart**, *Origines de la Renaissance en Italie*, 1879; *L'Italie mystique*, 1890. Parmi les monographies de villes italiennes, **Romanin**, *Storia documentata di Venezia*, 10 vol., 1853-60; **Perrens**, *Histoire de Florence*, 1877 et ann. suiv.

On trouvera des renseignements plus étendus, soit sur la valeur des sources, soit sur les ouvrages modernes, dans les livres de **Wattenbach** et de **Dahlmann-Waitz**, cités aux chapitres précédents.

Pour les ouvrages relatifs à l'histoire des Slaves et des Lithuaniens, voir la Bibliographie du chapitre XIV; — pour les pays scandinaves, la Bibliographie du chapitre XIII.

CHAPITRE V

L'ÉGLISE ET LE POUVOIR PONTIFICAL

De Grégoire VII à Boniface VIII
(1073-1294)

Les deux siècles qui séparent l'avènement de Grégoire VII de celui de Boniface VIII (1073-1294), constituent la période la plus brillante de l'histoire de l'Église. Ce n'est pas seulement l'époque de la querelle des investitures et du grand mouvement des croisades. C'est aussi l'époque de la réforme du clergé séculier et du développement des ordres monastiques; — l'époque de l'apogée de la juridiction ecclésiastique et de la codification officielle du droit canon; — l'époque de la lutte contre les redoutables hérésies du moyen âge; — l'époque enfin de l'affermissement définitif du pouvoir pontifical. Il y a là quatre ordres de faits, qui manifestent dans l'Église catholique une vitalité de plus en plus grande, et qui demandent à être étudiés séparément.

I. — Réforme du clergé séculier et développement des ordres monastiques.

Le mariage ecclésiastique et la simonie. — A la fin du XIe siècle, au moment où le moine Hildebrand allait monter sur le trône pontifical et illustrer le nom de Grégoire VII, l'état du

clergé séculier offrait en Europe un spectacle lamentable. Sous l'influence de l'anarchie féodale et de la fréquente intrusion des laïques dans le gouvernement de l'Église, le clergé séculier avait pris les mœurs de la société avec laquelle il se trouvait en contact, et s'était laissé envahir par une profonde corruption. Cette corruption se manifestait surtout par le mépris des deux principales vertus des clercs : la chasteté et le désintéressement. Le mariage des prêtres et la *simonie*, c'est-à-dire le trafic des choses saintes, telles étaient, outre les investitures laïques, les deux plaies que Grégoire VII, dès son avènement, allait s'appliquer à guérir.

Le mariage des prêtres, tant de fois défendu par les conciles, était, au XIe siècle, devenu général [1]. Le clergé était menacé, si ces mœurs se perpétuaient, de devenir une caste fermée, une sorte d'aristocratie héréditaire.

Cet état de choses avait déjà suscité, dès avant Grégoire VII, les plaintes des évêques restés fidèles à la loi du célibat, et provoqué quelques tentatives de réforme de la part des souverains pontifes, tels que Clément II, Léon IX, Nicolas II et Alexandre II; mais malgré l'appui qu'elles rencontrèrent dans le clergé régulier et même dans certaines associations populaires, comme la *Pataria* de Milan, ces tentatives avaient en somme échoué. A peine élu, Grégoire VII les reprend pour son compte, et avec une vigueur plus grande. Au synode tenu à Rome en 1074, il renouvelle les décrets de ses prédécesseurs, suspend de leurs fonctions les clercs incontinents, et invite le peuple à cesser tout rapport avec eux. Cette décision énergique souleva contre Grégoire VII une vive opposition [2]; les synodes de Paris (1074) et de Winchester (1076) notamment refusèrent d'obéir. Mais l'élan était donné; papes et conciles ne devaient plus s'arrêter avant d'avoir triomphé.

En 1089, Urbain II compléta la réforme de Grégoire VII en édictant, au synode de Melfi, des pénalités contre les clercs supérieurs et leurs femmes : le pape semble considérer dès lors le mariage des clercs comme nul. Cette discipline s'affermit défini-

1. Voir ci-dessus, p. 80.
2. Voir ci-dessus, p. 81 et 82.

tivement au deuxième concile œcuménique de Latran (1139), qui expose nettement que les unions que les prêtres, diacres et sous-diacres contractent avec des femmes ne constituent pas des mariages (*matrimonium non esse censemus*); en d'autres termes, la qualité de prêtre, diacre et sous-diacre devient un empêchement *dirimant* au mariage. Les résistances furent de nouveau assez vives; la Pologne, la Silésie, la Moravie ne se soumirent qu'à la fin du xiiᵉ siècle; la Suède, le Danemark et la Hongrie qu'au xiiiᵉ. Mais dans les pays où la foi était plus ancienne, la discipline du concile de Latran fut plus vite acceptée (synodes de Pise, 1135, et de Reims, 1148). — Quant aux clercs inférieurs, ils pouvaient continuer à contracter des mariages *valides*; mais les décrétales du xiiiᵉ siècle déclarent que les *clerici uxorati* doivent se démettre de tous leurs bénéfices; et le deuxième concile œcuménique de Lyon (1274) prive en outre de « tout privilège clérical » les clercs *bigami*, c'est-à-dire ceux qui n'avaient point contracté *cum unica et virgine*. — Ces différentes mesures réussirent, et l'énergie des souverains pontifes finit par triompher de l'incontinence des clercs.

Elle triompha également de la *simonie*, qu'on rencontrait au xiᵉ siècle à tous les degrés de la hiérarchie. Les candidats à l'épiscopat achètent les suffrages des électeurs à prix d'argent ou en leur promettant des services. Les collateurs de bénéfices vendent au plus offrant les titres qu'ils sont en droit de conférer. Églises, bénéfices, fonctions sacerdotales, ordination : tout s'achète et tout se vend; tout devient une occasion de trafic et de lucre. Une réaction était inévitable. Elle commence à se faire sentir aux conciles de Bourges et de Limoges en 1031; mais ce n'est ni de l'épiscopat ni du clergé séculier, avilis par le laïcisme et la simonie, que la réforme pouvait venir. Elle fut réclamée par les moines, surtout par les moines de Cluny, et résolument commencée par Léon IX au concile de Reims (1049). Dès lors, canons conciliaires et décrétales pontificales se succèdent contre les simoniaques, cherchant à réprimer tous les faits coupables, et finissant par former, sous Grégoire VII et Urbain II, une législation complète sur la matière. Le concile de Reims s'était borné à prononcer la peine de la déposition

contre celui qui vendait et celui qui achetait l'ordination; mais peu après, les conciles de Rouen (1050), de Toulouse (1056), de Tours (1060), et le synode romain de 1060 posèrent des principes plus compréhensifs, qui furent confirmés par Grégoire VII aux grandes assemblées tenues à Rome en 1074 et 1075, et codifiés en quelque sorte par le concile de Plaisance en 1095. — De cet ensemble de décisions, il résulte qu'on devait considérer comme simoniaques tous ceux qui avaient été ordonnés ou avaient reçu collation d'une dignité ecclésiastique quelconque, moyennant promesse d'argent ou de services, même faite par un tiers, tous ceux qui avaient conféré dans ces conditions l'ordre ou la dignité, et tous ceux qui avaient servi d'intermédiaires (*mediatores*); les clercs devaient être déposés, les laïques excommuniés. Par exception, dans le cas où les faits de simonie étaient l'œuvre d'un tiers, si le clerc qui en avait profité les avait ignorés, il pouvait être maintenu.

Ces différentes décisions permirent à Grégoire VII de procéder à « l'épuration » de l'épiscopat. Il le fit avec beaucoup d'énergie. En France[1] notamment, ses légats, parmi lesquels Hugue de Die, poursuivirent d'une façon si radicale les évêques simoniaques, qu'en moins de quatre ans, la plupart des évêques des provinces de Reims et de Sens, et bon nombre d'évêques du Midi furent déposés. Pour cette occasion, la procédure ordinaire avait été simplifiée et modifiée; on admettait par exemple, contrairement aux principes généraux, que toute personne pouvait dénoncer la simonie, et malheureusement les délations calomnieuses furent fréquentes. Quelques évêques s'en plaignirent; mais les légats ne s'arrêtèrent pas. Ils étaient d'ailleurs soutenus dans leur œuvre de réforme par l'opinion publique; le peuple ne voulait ni prêtres mariés, ni évêques simoniaques. Ces derniers trouvèrent souvent aide et protection auprès des empereurs, des rois, et des grands seigneurs féodaux, mais jamais auprès de leurs diocésains, qui se chargèrent parfois d'exécuter eux-mêmes les sentences de déposition (Reims, 1080; Thérouanne, 1082).

1. Voir ci-dessus, p. 96.

Les élections épiscopales. — La lutte contre la simonie et la lutte contre les investitures laïques, qui se poursuivait parallèlement, avaient amené les papes à s'occuper des élections épiscopales.

Là encore une réforme était nécessaire : elle eut lieu. Sans doute, jusqu'alors, l'élection par le clergé et par le peuple de la cité épiscopale avait toujours été considérée comme la seule forme canonique de la nomination aux évêchés. Mais si tel était le droit, tout autre était le fait. Très souvent, le roi, l'empereur, ou quelque grand seigneur féodal nommait directement les évêques dans les diocèses situés sur ses domaines; ou bien, s'il laissait procéder aux élections, il les viciait dans leur principe, en imposant ou en excluant d'avance tel ou tel candidat. Simonie et investiture aidant, c'était l'asservissement de l'Église qui se préparait. Les rares évêques qui avaient encore le sentiment de son indépendance nécessaire, réclamaient la liberté pour le clergé et le peuple de choisir eux-mêmes leurs pasteurs, et le retour aux élections canoniques. Tant que les papes furent eux-mêmes soumis à la confirmation impériale, ce fut en vain. Mais une fois affranchis, les papes s'efforcèrent de rétablir pour l'épiscopat à la fois les conditions canoniques d'éligibilité et le système électif.

Urbain II défend d'abord d'élire comme évêques des clercs qui n'auraient pas reçu au moins l'un des ordres majeurs : prêtrise, diaconat, sous-diaconat (concile de Bénévent, 1091; concile de Clermont, 1095); et encore l'élection des sous-diacres est-elle soumise à certaines restrictions. La théorie des *interstices* et la théorie des *irrégularités* sont en outre restaurées et précisées. Les promotions *per saltum* sont prohibées. Il faut passer d'abord par les ordres mineurs pour arriver aux ordres majeurs; le sous-diaconat devient l'échelon régulier pour parvenir au diaconat et à la prêtrise, et l'épiscopat finit par être ce qu'il est resté : le terme ordinaire du sacerdoce. Entre chaque ordination, un certain intervalle est en outre exigé. D'un autre côté, on écarte du clergé, sauf dispense spéciale qu'en principe le souverain pontife peut seul accorder, tous ceux qui ne remplissent pas certaines conditions d'âge, d'apti-

tude corporelle, intellectuelle, ou morale, et enfin de naissance. Pour mieux combattre le mariage des clercs, Grégoire VII aggrave la législation relative aux enfants nés d'une union irrégulière. Les bâtards et les fils de prêtres sont exclus des ordres sacrés, sauf dispense; ces derniers mêmes doivent au préalable passer par un monastère ou un chapitre régulier. — La question de capacité de l'élu, autrefois jugée par le métropolitain, sera désormais dans la plupart des cas tranchée par le souverain pontife, agissant par lui-même ou par ses légats. Le plus souvent aussi, le pape tranchera les questions de compétitions. Il ne tarde pas à acquérir comme une sorte de surveillance générale, beaucoup plus effective qu'autrefois, sur les élections des évêques. Dans quelle mesure et par quels moyens ce changement se produisit-il? Nous le verrons plus loin. Il suffit de constater pour l'instant que pendant tout le XIIe siècle, les élections se firent en général d'après les règles canoniques, violées toutefois de temps à autre par l'intervention abusive du pouvoir séculier.

Mais en même temps que le principe électif reprenait ainsi le dessus, une modification importante se préparait dans la composition du corps électoral chargé d'élire les évêques. — A l'époque de Pascal II (1099-1118), l'ancienne composition n'est pas modifiée. On y voit toujours figurer les électeurs d'autrefois : des évêques, principalement ceux de la province; des abbés, ordinairement ceux dont les abbayes se trouvent dans le diocèse; des clercs, et au premier rang les archidiacres, les archiprêtres, les clercs attachés à la cathédrale; quelques laïques, notamment les vassaux de l'évêque, les délégués du roi, ou du grand feudataire de la contrée; enfin et surtout les *chanoines* composant le chapitre cathédral. Ce sont ces derniers qui convoquent les autres électeurs, qui dirigent l'élection, qui votent les premiers, et qui par là même exercent, malgré l'opposition des moines et parfois du peuple, une influence prépondérante. — Du concordat de Worms (1122) au quatrième concile de Latran (1215), cette influence devient exclusive : l'élection des évêques passe insensiblement aux mains des chanoines, par l'élimination progressive des autres électeurs.

L'élément laïque disparut le premier, sans grande résistance. L'élément monastique fut plus difficile à exclure; en 1139, Innocent II avait déclaré qu'on devait prendre le *consilium* des *religiosi viri*, à peine de nullité. Mais grâce à une subtile distinction entre le *consilium*, simple avis, et l'*electio*, droit d'élire, les chanoines prétendirent avoir seuls le droit de vote. Cette théorie tendait à écarter aussi les autres clercs. Pour conserver leur influence, les moines, les archidiacres, et même les archiprêtres ruraux cherchèrent à entrer dans les chapitres. A la fin du XIIe siècle, il est très fréquent de voir certaines prébendes canoniales réservées à des moines ou à des archiprêtres, et de voir d'un autre côté le grand archidiaconat devenir une dignité capitulaire. Grâce à ce système, le chapitre se trouvait ainsi composé à peu près des mêmes éléments que l'ancien corps électoral; de là à admettre qu'il le représentait et finalement à le remplacer, la transition était facile. Dès 1215, le quatrième concile œcuménique de Latran (canon 24) reconnaît aux chapitres cathédraux le droit exclusif de nommer les évêques.

Le chapitre vit ainsi s'accroître son importance, et devint parfois au XIIIe siècle le rival de l'évêque dans le gouvernement du diocèse.

Les chapitres cathédraux et les archidiacres. — Les évêques cependant demeurent toujours au premier rang de la hiérarchie ecclésiastique; et, au point de vue spirituel, ils sont toujours, sous la suprématie du souverain pontife, les *chefs* de leurs diocèses. Là, ils sont à la fois pontifes, législateurs, administrateurs, juges. Comme pontifes, ils exercent des pouvoirs qu'ils tiennent de leur consécration, et qu'eux seuls possèdent. Mais sous les autres rapports, ils voient leur autorité limitée assez étroitement par les pouvoirs de leurs *chapitres* et par l'indépendance de leurs principaux auxiliaires, les *archidiacres*. Les uns et les autres arrivent au XIIIe siècle à l'apogée de leur puissance.

A cette époque, la plupart des chapitres avaient abandonné depuis longtemps la vie commune qui leur avait été imposée à la suite de la réforme de Chrodegand (760). Ils avaient partagé

les biens capitulaires en *prébendes*, affectées soit à des chanoines, qui souvent devaient être nobles, soit à d'autres clercs, chapelains ou vicaires, qui, sans avoir stalle au chœur et voix au chapitre, secondaient et quelquefois suppléaient les chanoines dans leurs fonctions. Ces clercs formaient, avec les marguilliers, officiers de justice, enfants de chœur, et autres « suppôts », un nombreux personnel, placé dans la dépendance directe des chanoines, et remplissant le cloître de la cathédrale. Sur le chapitre et ses auxiliaires, l'autorité était exercée par des dignitaires dont le mode de nomination variait suivant les lieux. La première dignité capitulaire était en Allemagne celle du *prévôt*, institué au concile d'Aix-la-Chapelle (816), en France celle du *doyen*, qui avait presque partout remplacé le prévôt. Venaient ensuite : le chantre, qui occupait le deuxième rang, puis le grand archidiacre, le théologal, l'écolâtre, le pénitencier, etc. — Ainsi organisé, le chapitre forme avant tout le conseil de l'évêque, avec lequel il partage le pouvoir législatif. Il est certains actes que l'évêque ne peut faire sans l'assentiment du chapitre, par exemple aliéner les biens de son église, modifier l'état des bénéfices, introduire de nouvelles fêtes dans la liturgie du diocèse. Pour les autres actes de quelque importance, il doit encore demander l'avis du chapitre, mais il n'est pas tenu de le suivre. A la mort de l'évêque et pendant toute la vacance du siège, le chapitre est investi de la juridiction épiscopale, et, à ce titre, administre le diocèse, soit par lui-même agissant *in corpore*, soit par l'intermédiaire de vicaires capitulaires qu'il désigne. Toutefois, là où le droit de *régale* existe au profit d'un prince séculier, le chapitre ne succède pas à la juridiction de l'évêque sur les biens temporels dépendant de l'évêché. — Ce n'est pas tout : beaucoup de chapitres sont, au XIIIe siècle, exempts de la juridiction de l'évêque, et placés directement sous celle du métropolitain ou du pape. Cette exemption enlève à l'évêque le droit de visiter le chapitre, la connaissance des causes des chanoines, et toute juridiction sur le cloître de la cathédrale et ses dépendances. Là, la juridiction appartient au chapitre, qui la fait exercer par des officiers spéciaux. Dans ce cas l'indépendance du chapitre vis-à-vis de l'*ordinaire* était à

peu près complète. Ce fut trop souvent l'occasion de conflits interminables et stériles entre l'évêque et les chanoines, jusqu'au jour où le concile de Trente (XVI[e] siècle), mettant un terme à l'abus des exemptions, rendit au pouvoir épiscopal son libre exercice.

L'indépendance des archidiacres était une autre cause de conflits. A l'origine, l'archidiacre, toujours unique, était simplement chargé du gouvernement des clercs inférieurs, de l'administration des biens de l'église, et de l'assistance des pauvres. Plus tard, il avait reçu la mission de surveiller l'état du diocèse, et de signaler à l'évêque tous les désordres qui pouvaient s'y produire; souvent même il remplissait les fonctions de juge d'église, mais au nom de l'évêque. Sous les Carolingiens, ses pouvoirs s'accroissent : il devient le véritable vicaire général de l'évêque (*post episcopum vicarius ejus in omnibus*), et arrive en outre à transformer en juridiction propre la juridiction qu'il n'exerçait jusque-là qu'à titre de délégué. — D'autre part, l'évêque, peut-être pour se défendre contre la tendance envahissante de son auxiliaire, prend l'habitude de créer plusieurs archidiacres, et de leur attribuer des territoires distincts, qui deviennent vers la fin du XI[e] siècle, sous le nom d'*archidiaconés*, la subdivision principale des diocèses [1]. Celui des archidiacres qui réside auprès de l'évêque, et qui est le continuateur de l'ancien archidiacre unique, prend le titre de *grand archidiacre*, et reste dans le diocèse le premier après l'évêque (*major post episcopum*). Au XII[e] siècle, les divers archidiacres s'attribuent le droit de prononcer l'excommunication et d'instituer les clercs pourvus de bénéfices dans leurs circonscriptions, le tout sans mandat de l'évêque, dont ils contrebalancent d'autant mieux l'autorité que leur office est inamovible. L'évêque les nomme, mais ne peut les révoquer. — Gênés par cette indépendance excessive, les évêques réagirent, et se cherchèrent des auxiliaires plus dociles. Dès la fin du XII[e] siècle, quelques-uns d'entre eux se font aider, dans l'administration de leurs diocèses et dans l'exercice de leur juridiction, par des

1. Les archidiaconés étaient à leur tour subdivisés en *archiprêtrés*, et ceux-ci en *paroisses*.

vicaires généraux et des *officiaux*, essentiellement amovibles. Cette pratique se généralise au siècle suivant et porte un coup sensible à la puissance des archidiacres, combattue d'ailleurs par divers conciles (notamment synode de Laval, 1242). Cette puissance toutefois ne disparut pas tout d'un coup; et l'on peut dire qu'au XIIIe siècle encore le gouvernement d'un diocèse se partageait entre l'évêque, le chapitre cathédral et les archidiacres.

Les ordres religieux aux XIe et XIIe siècles. — Pendant que le clergé séculier se réforme, le clergé régulier s'augmente. De Léon IX à Grégoire IX, on constate, en France surtout, un développement inouï de la vie monastique. Le moyen âge, on l'a dit bien souvent, est une époque de contrastes : c'est l'époque des mœurs violentes, brutales, sensuelles; c'est aussi l'époque des repentirs éclatants et des longues pénitences, l'époque de mortifications et d'austérités dont le seul récit effraie la délicatesse moderne. Saint Bruno et saint Bernard, sainte Hildegarde et sainte Élisabeth de Schœnau, saint François d'Assise et saint Dominique, saint Louis de France et sainte Élisabeth de Hongrie, ces grandes figures ne sont pas isolées. Des milliers d'âmes, envahies par le dégoût du monde et éprises d'idéal, les imitent, et pour la plupart se réfugient dans les cloîtres. Les anciens monastères ne suffisent plus. De toutes parts, il s'en fonde de nouveaux, sans compter les confréries et associations religieuses de toutes sortes, sans compter non plus cette création si originale des ordres militaires nés à la suite des croisades[1]. — Quand on se borne aux institutions monastiques proprement dites, on remarque, dans la période qui nous occupe, deux faits principaux : d'abord la formation des *congrégations*, qui assujettissent des monastères souvent très nombreux à une même direction, et qui les rattachent tous à l'un d'entre eux considéré comme *chef d'ordre*, tandis qu'auparavant les monastères étaient indépendants les uns des autres : en d'autres termes, aux anciens établissements monastiques isolés succèdent les *ordres* religieux; — ensuite l'apparition

1. Voir ci-dessous, chap. VI, p. 318.

au XIIIe siècle des ordres *mendiants*; ces ordres entièrement nouveaux avaient une destination toute différente des ordres qui s'étaient constitués jusque-là et qui avaient pour base commune la règle de saint Benoît ou celle dite de saint Augustin. Étudions ces deux faits.

L'organisation en congrégation est une innovation due à l'abbaye de *Cluny*, qui s'était fondée en 910 [1], et qui n'avait cessé de prospérer jusqu'au milieu du XIIe siècle. A cette époque, l'abbaye, gouvernée par Pierre le Vénérable (1122-1156), comptait sous sa juridiction plus de deux mille monastères, sis en divers pays, les uns fondés directement par elle, les autres rattachés à l'ordre par un acte d'*affiliation*. Ces actes d'affiliation, spontanés ou imposés, ont été fréquents au XIe siècle, époque à laquelle les moines de Cluny cherchèrent à réaliser dans le monde monastique une centralisation complète. Toutefois leur tentative unitariste ne put réussir, parce que, déjà au XIe siècle, ils avaient perdu le monopole de l'organisation en congrégation. De nouveaux foyers monastiques s'étaient créés, propageant avec des règles un peu différentes, bien qu'imitées pour la plupart de la règle bénédictine, de nouveaux ordres religieux. Les premières congrégations ainsi établies le furent en Italie. Vers 1018, saint Romuald, de la famille des Honesti de Ravenne, fonda l'ordre des *Camaldules*, en réunissant ensemble les ermites de Camaldoli et les cénobites du Val de Castro; cet ordre, confirmé en 1072 par Alexandre II, prêta un concours efficace au pape dans l'œuvre de la réforme ecclésiastique, et fut pour l'Italie ce que Cluny fut pour la France. Peu après, parut l'ordre de *Vallombreuse*, issu d'un ermitage fondé en 1038, dans la vallée de ce nom, par Jean Gualbert, seigneur de Pistoie; c'est à Vallombreuse que les religieux commencèrent à se distinguer, selon qu'ils étaient clercs ou laïques, en religieux de chœur (*patres*) et en frères *convers* : distinction qui fut ensuite adoptée par les autres ordres, et notamment par celui de Cîteaux. — En Allemagne, le monastère souabe de *Hirschau*, définitivement organisé en 1071 par l'abbé

1. Voir ci-dessus, t. Ier, p. 567.

Guillaume, sur le modèle de l'abbaye de Cluny, devint également le point de départ d'une congrégation particulière.

Après cela, c'est en France que le mouvement reprend et devient pour quelque temps prédominant. C'est d'abord l'ordre de *Grandmont*, que crée en 1076, près de Limoges, Étienne, vicomte de Thiers; cet ordre voué à la vie contemplative n'acquit qu'une importance restreinte. — C'est ensuite l'ordre des *Chartreux*, le plus austère de tous, que fonde en 1086, près de Grenoble, dans un site sauvage, un chanoine de Reims, originaire de Cologne, nommé Bruno, que les débordements de son évêque avaient scandalisé et déterminé à quitter le monde. Les statuts de l'ordre furent rédigés vers 1130 par le cinquième prieur de la Chartreuse, Guigue le Vénérable. Silence presque absolu, abstinence perpétuelle de viande, partage du temps entre la prière et le travail, tels sont les points essentiels de la règle. Malgré sa sévérité, l'ordre se développa rapidement, et s'étendit même aux femmes. — Dix ans après saint Bruno, un prêtre breton, Robert d'Arbrissel, qui passa sa vie à prêcher la pénitence, créa l'ordre de *Fontevrault*, sur les confins de l'Anjou et du Poitou (1099). C'était un ordre double, comprenant à la fois des hommes et des femmes, tous placés, par une singularité malheureuse, sous la juridiction de l'abbesse de Fontevrault, supérieure de l'ordre. La congrégation compta en France jusqu'à soixante maisons; mais elle ne passa pas à l'étranger, et finit par tomber dans une profonde décadence. — L'ordre de *Cîteaux* (près Dijon), institué en 1098 par Robert de Molesmes, fournit une carrière plus brillante. Cet ordre était né du désir de restaurer la règle de saint Benoît, dont Robert de Molesmes prescrivit d'abord l'observance rigoureuse; mais son successeur, l'abbé Albéric, introduisit dans la règle divers changements, qui furent confirmés en 1119 par le pape Calixte II, et qui permettent de considérer l'ordre cistercien comme distinct de l'ordre clunisien. C'est à saint Bernard surtout que l'ordre de Cîteaux est redevable de la renommée qu'il obtint et du développement qu'il acquit. Dans les années qui suivirent l'entrée de saint Bernard à Cîteaux (1113), il fallut fonder de nouveaux couvents à La Ferté, à Pontigny, à Clair-

vaux (au diocèse de Langres), etc. Saint Bernard devint lui-même abbé de Clairvaux[1], où il mourut en 1153. Grâce à lui, l'influence exercée jusque-là dans les affaires religieuses par les moines de Cluny passa aux moines de Cîteaux. A la fin du XIIIe siècle, l'ordre de Cîteaux comptait, d'après les évaluations les plus modérées, environ sept cents abbayes d'hommes et plus encore de femmes.

Tandis que la règle bénédictine reprenait un nouvel essor par la fondation de ces congrégations diverses, les chanoines, on l'a dit, abandonnaient presque partout la vie commune. Au XIIe siècle, une réaction eut lieu, qui donna naissance à de nouvelles communautés de chanoines, dont la règle, rendue plus sévère, différa peu de celle des moines. Cette règle, empruntée aux écrits de saint Augustin, fit donner aux chanoines qui la suivirent le nom de *chanoines réguliers de saint Augustin*. La plupart de ces nouveaux chapitres réguliers se répartirent en un certain nombre de congrégations, dont la plus importante fut celle des *Norbertins* ou *Prémontrés*, établie en 1120 par un chanoine de Cologne nommé Norbert, dans la vallée marécageuse de Prémontré, au diocèse de Laon. L'ordre des Prémontrés ne tarda pas à se répandre en Allemagne, saint Norbert ayant été élu archevêque de Magdebourg en 1126. Parmi les autres instituts célèbres de chanoines réguliers qui se fondèrent à la même époque, il convient de citer celui de *Saint-Victor*, établi à Paris en 1113 par Guillaume de Champeaux.

Vers la fin du XIIe siècle, d'autres ordres moins importants furent encore créés (*Frères pontifes*, 1189; *Trinitaires*, 1198; *Hospitaliers du Saint-Esprit*, 1198; *Béguines* et *Bégards*, etc.). Le mouvement ne s'arrêtait pas, et menaçait de dévier. La multiplicité des règles et la rivalité des congrégations nuisaient à la discipline, et déjà certains monastères se laissaient aller au relâchement. Le quatrième concile de Latran[2] (1215), prenant en considération cette situation, prescrivit pour chaque congrégation la tenue de *chapitres généraux* annuels, et interdit

1. Voir ci-dessus, p. 122.
2. Voir ci-dessus, p. 187.

la fondation de nouveaux ordres (canon 24); le choix restait libre entre ceux qui existaient. Mais cette prohibition, renouvelée au concile de Lyon de 1245, n'eut guère qu'un résultat, celui de mettre fin à l'expansion de la règle de saint Benoît. Elle n'empêcha pas l'établissement de règles nouvelles et de congrégations animées d'un esprit différent, pour lesquelles la vie religieuse était moins un but qu'un moyen. C'est là la grande transformation qui s'opère dans le monde monastique avec l'apparition des ordres *mendiants*.

Les ordres mendiants (XIII[e] siècle). — Les ordres mendiants qui furent créés les premiers et servirent de modèles aux autres, furent ceux des *Franciscains* et des *Dominicains* [1]. Ces deux ordres sont presque contemporains, et si saint François l'eût voulu, ils auraient pu n'en faire qu'un seul. Deux causes principales contribuèrent à les susciter. — D'une part, les fidèles avaient besoin de guides animés véritablement de l'esprit de l'Évangile. Or, au début du XIII[e] siècle, le clergé séculier, devenu plus riche qu'il n'était utile, restait encore, malgré la réforme, plus occupé des choses temporelles que des choses spirituelles. Le clergé régulier, confiné dans des monastères toujours situés à la campagne, dans les lieux les plus écartés, vivait trop séparé de la société laïque, et d'ailleurs était, lui aussi, porté au relâchement par l'accroissement de ses richesses. Ni l'un ni l'autre ne pouvaient fournir au peuple les guides nécessaires. Il fallait pour cela des hommes pratiquant le mépris complet des biens de ce monde, vivant d'une vie austère au milieu de leurs frères, et prêchant sans relâche la pénitence et le renoncement, autant par l'exemple que par la parole. Ce fut l'idée maîtresse qui inspira saint François. — D'autre part, la foi catholique était battue en brèche par de redoutables hérésies, qui s'insinuaient dans les âmes en se présentant comme une forme supérieure de christianisme et qui menaçaient d'altérer la pureté du dogme. Or le clergé sécu-

1. Les autres ordres mendiants organisés au XIII[e] siècle sont ceux des *Carmes* et des *Ermites augustins*, qui remontaient tous les deux à l'année 1156, mais qui ne furent transformés en ordres *mendiants* qu'un siècle plus tard : les Carmes par Innocent IV en 1254, les Ermites augustins par Alexandre IV en 1256.

lier, à une époque où les Universités commençaient seulement à s'organiser, manquait souvent de l'instruction nécessaire pour lutter contre les hérétiques. Quant au clergé régulier, si l'instruction ne lui manquait pas, son éloignement des villes et son inclination à s'occuper plutôt de liturgie que de théologie ne lui permettaient d'agir que d'une façon exceptionnelle. Il fallait, pour combattre le danger, des hommes voués par état à l'étude et à la prédication du dogme. Ce fut l'idée maîtresse qui inspira saint Dominique. — Mais si les deux ordres nouveaux devaient différer un peu dans leurs tendances, l'un s'attachant plus particulièrement à restaurer les mœurs, et l'autre les croyances, ils avaient en somme le même but : réformer la société laïque. Ils employèrent pour cela les mêmes moyens : renonciation aux biens temporels, pour être plus libres de leur temps; résidence au milieu des villes, pour être plus en contact avec les fidèles; prédication continuelle, pour répandre l'instruction religieuse; et enfin fondation d'un *tiers ordre*, pour se créer jusque dans la société elle-même des auxiliaires imprégnés de leur esprit.

C'est en 1209 que Jean, surnommé *François* à cause de son goût pour la langue française, commença l'exécution de ce plan. Né en 1182, fils d'un riche marchand d'Assise (Italie), nommé Pierre Bernardone, François d'Assise fut d'abord destiné au négoce et mena jusqu'à vingt-trois ans une vie quelque peu dissipée. Puis, renonçant subitement au monde et chassé par son père, il se mit à parcourir en mendiant l'Occident et l'Orient, honoré par les uns, raillé par les autres, prêchant partout la pénitence. Quelques compagnons, séduits par sa parole enflammée, s'étant joints à lui, il leur traça une règle de conduite fondée sur l'obéissance, la chasteté et la pauvreté parfaite (1209) : telle fut l'humble origine de l'ordre des *Frères Mineurs*. En 1212, François décida, par son exemple et ses conseils, sa compatriote Claire d'Assise à prendre le voile; et bientôt Claire groupa autour d'elle quelques religieuses, premier noyau de l'ordre des *Pauvres Clarisses*. En quelques années, les compagnons de saint François et les compagnes de sainte Claire étaient devenus si nombreux que les deux ordres

franciscains d'hommes et de femmes se trouvèrent fondés, et que saint François se vit obligé de rédiger pour eux des règles plus étendues. La règle des Frères Mineurs fut approuvée en 1223 par le pape Honorius III, qui donna à l'ordre le privilège, qu'il avait déjà accordé aux Dominicains, de prêcher et de confesser en tous lieux; la règle des Clarisses, rédigée en 1224, fut confirmée en 1251 par Innocent IV. En outre, dès 1221, saint François, voyant l'empressement des foules à venir se placer sous sa direction, et craignant, disait-il, de dépeupler les provinces s'il leur ouvrait ses couvents, avait complété l'institution franciscaine par l'adjonction d'un *troisième ordre* (*ordo tertius de pœnitentiâ*) destiné aux laïques qui, sans quitter le monde ni leurs occupations habituelles, voulaient vivre d'une vie plus sainte, et trouver en quelque sorte le cloître dans leur propre maison : ce fut le *tiers ordre* franciscain. Peu après avoir terminé toutes ces fondations, le 4 octobre 1226, François d'Assise rendit le dernier soupir, étendu sur le pavé de l'église de la *Portioncule*, son séjour de prédilection, près de sa ville natale. Deux ans plus tard, Grégoire IX le canonisait.

Les commencements de l'ordre dominicain furent sensiblement différents. Dominique Guzman, né en 1170 à Calahorra, dans le diocèse d'Osma en Espagne, manifesta dès l'enfance une ferveur pour la prière et un attrait pour la vie austère, qui devaient le conduire au sacerdoce. Après avoir étudié quatre ans à l'Université de Valence, il fut ordonné prêtre par Diégo, évêque d'Osma, et devint chanoine régulier de cette ville. Venu en France en 1206, à la suite de son évêque, il se sentit pris de pitié en voyant les progrès que faisaient dans le Languedoc les doctrines albigeoises, et résolut dès lors de consacrer sa vie à la conversion des hérétiques. Pendant dix ans, il resta dans le midi de la France, luttant presque seul et sans grand succès contre l'hérésie; mais sa croisade pacifique formait un contraste consolant avec la croisade sanglante que venaient de commencer les chevaliers du Nord. En 1215, ayant longuement réfléchi, il partit pour Rome et soumit à Innocent III son projet de fonder une société de prédicateurs qui,

tout en vivant sous une règle, auraient à remplir les mêmes fonctions que les prêtres séculiers. Innocent III approuva le projet et soumit le nouvel institut à la règle de saint Augustin. L'année suivante, Honorius III donna à Dominique et à ses compagnons le nom de *Frères Précheurs*, et le privilège de prêcher et confesser en tous lieux. Dominique eut sur ces entrefaites une entrevue, restée célèbre, avec François d'Assise, au cours de laquelle il lui proposa de fondre leurs deux ordres en un seul. Saint François préféra les laisser distincts; mais saint Dominique n'abandonna pas entièrement son projet. Au premier chapitre général, qu'il tint à Bologne en 1220, il renonça à la règle de saint Augustin et adopta dans ses grandes lignes la règle franciscaine. Quand il mourut l'année suivante (6 août 1221), il laissait le second ordre mendiant complètement organisé, avec un ordre similaire de femmes et un tiers ordre laïque. La règle définitive ne fut toutefois rédigée qu'en 1238 par le troisième général de l'ordre, saint Raymond de Pennafort.

A cette date, les deux premiers ordres mendiants avaient déjà pris une grande extension. Accueillis avec une faveur très marquée par le peuple, qui se sentait plus rapproché d'eux que des ordres bénédictins et qui ressentait mieux leurs bienfaits, ils s'étaient répandus dans l'Europe entière. En 1264, le général des Franciscains commandait à huit mille couvents et deux cent mille moines. Le général des Dominicains commandait également à une véritable armée, toujours prête aux missions même les plus lointaines : en 1280, il y avait un couvent de Frères Prêcheurs dans le Groënland. — Ce développement prodigieux des ordres mendiants, favorisé d'abord par la papauté, relégua en peu de temps les anciens ordres monastiques au second plan, et ne tarda pas à donner lieu à des conflits avec le clergé séculier et les Universités. D'un côté, le clergé séculier voyait d'un fort mauvais œil les privilèges considérables dont les Frères Mineurs et Prêcheurs étaient investis, et parfois, comme Guillaume de Saint-Amour en 1255, se plaignait amèrement de leur immixtion indiscrète dans l'exercice du ministère paroissial. D'un autre côté, les Franciscains et

les Dominicains, considérant l'enseignement comme une forme particulière de prédication, demandèrent à professer dans les Universités, et commencèrent contre elles une lutte mémorable, qui se termina à leur avantage. Soutenus par l'opinion publique et par l'immense renommée de quelques-uns d'entre eux, tels que le dominicain Thomas d'Aquin et le franciscain Bonaventure (morts tous les deux en 1274), ils arrivèrent à centraliser dans leurs mains une grande partie de l'enseignement public.

Mais cette prospérité extraordinaire ne put se maintenir. Dès la fin du XIIIe siècle, non seulement les Dominicains et les Franciscains, oubliant l'amitié qui avait uni leurs fondateurs, entrent en lutte les uns contre les autres; mais des divisions intestines éclatent parmi les Franciscains. Du vivant même de saint François, on pouvait déjà discerner parmi ses compagnons deux tendances : l'une rigoriste, représentée par saint François lui-même, l'autre plus modérée, représentée par Élie de Cortone, qui fut son vicaire et son premier successeur. Ces deux tendances finirent par donner naissance à deux partis opposés, que saint Bonaventure réconcilia pendant son généralat, mais dont l'antagonisme reprit après sa mort. En 1279, le pape Nicolas III intervint inutilement, par la bulle *Exiit qui seminat*, favorable aux *Frères conventuels*, c'est-à-dire aux modérés. Le parti rigoriste, dit des *Frères spirituels*, s'emporta alors contre le Saint-Siège, et sembla toucher aux confins de l'hérésie. Célestin V le détacha momentanément des Franciscains pour l'unir aux *Ermites célestins* qu'il venait de fonder; mais son successeur Boniface VIII le poursuivit au contraire avec vigueur et l'obligea à se dissoudre (1302).

Le culte et les sacrements. — La réforme du clergé séculier et le développement des ordres monastiques témoignent du grand mouvement religieux qui agitait alors la chrétienté. La société laïque en ressentit également l'influence. Le culte extérieur, dont l'*Eucharistie* était toujours le centre, devient plus brillant, plus mystique, plus éclairé. On s'efforce à la fois d'honorer davantage le Saint-Sacrement, d'en prévenir les profanations, et d'en mieux préciser la nature. C'est ainsi qu'à la

suite des erreurs de Bérenger, l'usage s'introduit, vers la fin du XIe siècle, d'élever à la messe l'hostie consacrée, pour l'offrir à l'adoration des fidèles; qu'à la suite du miracle de Bolsena (1264), le pape Urbain IV étend à toute l'Église la fête du Saint-Sacrement, déjà établie à Liège en 1246 par l'évêque Robert; qu'un peu plus tard Grégoire X ordonne de s'agenouiller à la messe depuis la consécration jusqu'à la communion, et dans les rues sur le passage du saint viatique. D'autre part, pour éviter de répandre le Précieux Sang, on cesse au XIIe siècle de donner la communion aux laïques sous les deux espèces. On cesse également de la donner aux jeunes enfants aussitôt après le baptême, et on exige qu'ils aient atteint l'âge de raison. Enfin les théologiens, Innocent III par exemple, écrivent des traités spéciaux sur l'Eucharistie, et le quatrième concile de Latran (1215) crée le mot technique de *transsubstantiation* pour désigner le changement des espèces eucharistiques au corps et au sang de Jésus-Christ. — Mais, par un phénomène qui n'est pas sans exemple, à mesure que le culte public se développait, le culte privé diminuait et devenait en quelque sorte moins intime. La masse du peuple chrétien avait abandonné depuis longtemps la pratique de la communion fréquente : les personnes pieuses elles-mêmes suivent cet exemple et ne s'approchent plus des sacrements qu'aux principales fêtes. Le quatrième concile de Latran fut obligé de prescrire pour tous les fidèles la communion pascale (canon 21).

La discipline de la *pénitence* était aussi devenue moins sévère. Les pénitences publiques étaient peu à peu tombées en désuétude : au XIIIe siècle, on n'y soumettait plus guère que les laïques coupables de voies de fait sur la personne des évêques. L'abus du rachat des pénitences et des indulgences avait commencé à produire ce résultat : la décadence se poursuit à mesure que ces moyens d'éviter les rigueurs anciennes se multiplient. L'Église tourne alors ses efforts vers la pénitence privée, et le quatrième concile de Latran exige, en même temps que la communion pascale, la confession annuelle, et enjoint aux évêques d'envoyer dans tout le diocèse des pénitenciers pour absoudre des *cas réservés*, c'est-à-dire des fautes graves dont l'évêque

devait seul donner l'absolution. — Ces dispositions du concile de Latran dénotent un affaiblissement sensible de l'esprit de pénitence au début du XIIIe siècle. Il fallut, pour le ranimer dans les masses, la prédication de François d'Assise et des ordres mendiants. A leur voix, une réaction se produisit; et l'on vit renaître pour un instant les pénitences publiques volontaires. En 1261 notamment, la ville de Pérouse tout entière fut prise d'un subit accès d'ascétisme : riches et pauvres, vieillards et jeunes gens, chevaliers et paysans, parcoururent les rues, nus jusqu'à la ceinture, la tête couverte d'un linge, portant dans une main des bannières ou des torches allumées, dans l'autre des fouets dont ils se flagellaient, certains jusqu'au sang. Les *flagellants* parurent également à Strasbourg quelque temps après.

Il faut noter enfin l'extension prise au XIIIe siècle, toujours sous l'influence des ordres mendiants, par la *prédication*. Le sermon, désormais prononcé en langue vulgaire et souvent en plein air, se mêle à tous les actes de la vie publique et privée. La France seule compte au XIIIe siècle 260 prédicateurs dont les noms ou les œuvres nous sont connus. En Allemagne, les franciscains David d'Augsbourg et Berthold de Ratisbonne, morts à quelques mois de distance (1271 et 1272), attiraient autour d'eux des milliers d'auditeurs. L'éloquence judiciaire et l'éloquence politique n'existant pas encore, tout l'art de la parole se résumait à cette époque dans l'éloquence sacrée.

II. — Apogée de la juridiction ecclésiastique.

Les officialités; origine et organisation. — Dans le cours des temps, l'Église a exercé deux sortes de juridictions, l'une spirituelle, l'autre temporelle, qu'il importe de ne pas confondre. La juridiction *spirituelle*, qui se rapporte aux questions purement religieuses, appartient nécessairement à l'Église et ne peut appartenir qu'à elle : *est a clavibus*, disent les canonistes. La juridiction *temporelle*, au contraire, n'appartient pas nécessairement à l'Église; elle appartient au pouvoir séculier,

qui peut la déléguer à l'Église dans une mesure plus ou moins large : *non est a clavibus, est a gladio*. C'est sous le règne de Constantin, et en vertu d'édits rendus par lui, que les évêques commencèrent à participer à l'administration de la justice publique; on peut dire qu'à la mort de Constantin la juridiction temporelle ecclésiastique existait en germe. Elle se développa en Orient sous Justinien, en Espagne sous les rois wisigoths catholiques, en Gaule et en Germanie sous les princes francs, s'étendit aux matières criminelles comme aux matières civiles, et atteignit son apogée à la fin du XIIe siècle. A cette époque, elle appartenait, non plus seulement aux évêques, comme à l'origine, mais encore à d'autres dignitaires ou corps ecclésiastiques, tels que les archidiacres, les archiprêtres, les chapitres, les abbés des monastères. Mais si, en droit, la distinction des deux juridictions est capitale, en fait elle était peu sensible, parce que les clercs investis des deux juridictions les faisaient exercer par les mêmes délégués, qui se trouvaient ainsi compétents à la fois au point de vue spirituel et au point de vue temporel [1]. Le maximum de compétence appartenait à l'évêque. C'est donc de la juridiction épiscopale qu'il convient de s'occuper principalement. Voyons d'abord comment elle était organisée; nous verrons ensuite quelle était sa compétence.

L'évêque, à l'origine, avait exercé en personne sa juridiction, d'abord limitée; mais, sa compétence s'étant accrue et le nombre des affaires qui lui étaient soumises ayant augmenté, il s'était fait aider et souvent remplacer par l'archidiacre. Le jour où celui-ci eut conquis une juridiction propre et commencé contre l'évêque la lutte dont il a été question plus haut [2], l'évêque dut recourir à des auxiliaires plus maniables : les vicaires généraux et les officiaux. Les vicaires généraux l'aidaient surtout dans l'administration du diocèse. Les *officiaux* au contraire devinrent, à la fin du XIIe siècle, ses délé-

1. Les ecclésiastiques qui étaient seigneurs féodaux pouvaient avoir encore une juridiction temporelle *seigneuriale*; mais cette juridiction seigneuriale n'avait aucun caractère ecclésiastique. C'était une juridiction *laïque*, qui suivait le droit séculier et non le droit canon, et qui était exercée, non par des juges d'Église, mais par des avoués, des baillis ou des prévôts.

2. Voir ci-dessus, p. 242.

gués spéciaux pour l'exercice de sa juridiction [1]. En Bretagne, on donnait à ces officiaux le nom d'*allocati* ou *alloués*, expression fort exacte, car l'official n'était bien réellement qu'un lieutenant. Il n'était pas, comme l'archidiacre, inamovible, et n'avait en somme qu'une capacité d'emprunt. L'évêque le nommait et le révoquait à son gré, déterminait ses pouvoirs, et pouvait toujours, s'il le désirait, juger à sa place. Quand l'évêque mourait, se démettait, ou était déposé, les pouvoirs de l'official cessaient *ipso facto*, par application de la règle bien connue : *Resoluto jure dantis, resolvitur jus accipientis*. — Les évêques n'eurent d'abord qu'un seul official, auquel ils déléguaient toute la compétence qu'ils possédaient eux-mêmes. Par la suite, ils créèrent souvent des officiaux forains, ordinairement ambulants (*officiales currentes*), et dont la compétence était restreinte à une partie du diocèse ou à certaines causes. Seul, l'official qui résidait dans la cité épiscopale (*officialis principalis*), et qui était le continuateur de l'ancien official unique, conserva une compétence générale, s'étendant à la fois à tout le diocèse et à toutes les causes

L'*official* jugeait seul, mais il ne siégait pas seul : il avait à côté de lui un suppléant (*vices gerens*) et des assesseurs ayant voix consultative. De plus, il était aidé dans ses fonctions par un garde du sceau épiscopal (*sigillator*), un receveur des actes (*receptor actorum*) et un greffier chargé de tenir les registres des causes (*registrator*). Tout ce personnel constituait ce qu'on appelait alors les cours d'Église ou cours de chrétienté (*curiæ christianitatis*), ce qu'on appela plus tard les *officialités*. Pour accomplir au nom des parties les actes de procédure, on trouvait encore auprès des officialités des procureurs, des avocats, et des notaires, sans compter différents agents d'exécution et quelques auxiliaires subalternes. — Les officialités nous apparaissent dès le XIIIe siècle comme pourvues de leurs divers organes. Il n'y manque plus que le *promoteur*, qui sera chargé au siècle suivant de jouer auprès des cours d'Église le rôle que jouait alors le ministère public auprès des cours séculières.

1. Les autres juges d'Église imitèrent l'évêque et créèrent aussi des *officiaux*. On trouve des officiaux d'archidiacres dès l'an 1200.

Compétence des officialités épiscopales. — Quelle était maintenant la *compétence* de ces officialités dont nous venons de voir l'organisation? Cette compétence, pleinement développée au XIII[e] siècle, était double : elle s'étendait en effet à certaines personnes et à certaines matières. En d'autres termes, les officialités pouvaient être compétentes, soit *ratione personæ*, soit *ratione materiæ*.

Certaines *personnes* d'abord jouissaient du privilège d'être justiciables des cours d'Église seulement, pour tous leurs procès, civils ou criminels, à la seule exception des procès roulant sur les matières féodales; pour ces dernières, la compétence *ratione materiæ* du seigneur justicier primait la compétence *ratione personæ* de l'officialité. Les personnes qui jouissaient du privilège du *for* ecclésiastique étaient en premier lieu les *clercs*, à la condition de vivre conformément à leur état (*clericaliter*), et, quand ils étaient mariés, de n'être ni *bigami*, ni marchands, ni usuriers. Il suffisait d'ailleurs d'être tonsuré pour jouir du privilège du *for*; et bien des laïques se faisaient donner par des barbiers « coronne de clerc », dans l'espoir d'être traduits devant les cours d'Église, où ils trouvaient une procédure plus raisonnable, des juges plus instruits, une répression plus douce, et un droit plus complet. D'après deux lettres de Philippe le Bel, écrites vers 1288, il y aurait eu dans le seul royaume de France jusqu'à dix mille et vingt mille marchands, pour la plupart Italiens, agissant ainsi. — Aux clercs, il faut ajouter en second lieu, comme justiciables des officialités, les veuves, les orphelins, les croisés, et les écoliers des Universités; mais ces diverses personnes pouvaient, ce qui était interdit aux clercs, accepter la compétence des cours séculières. Pour elles, le privilège du *for* était un véritable privilège, simplement offert; pour les clercs, à l'idée de privilège se mêlait une idée de discipline.

Ratione materiæ, la compétence des officialités s'étendait à trois sortes de causes : — 1° à toutes les causes *spirituelles*, c'est-à-dire relatives à la foi, aux sacrements, aux vœux, à la discipline ecclésiastique; — 2° à certaines causes *civiles*, notamment aux procès qui se rattachaient au mariage (fiançailles,

séparation de corps, adultère, légitimité des enfants), aux propriétés ecclésiastiques (bénéfices, aumônes, dîmes), au testament, qui jusqu'au XIVe siècle a été généralement un acte plus religieux que civil, enfin aux conventions confirmées par un *serment*, ce qui offrait aux laïques un moyen facile d'attribuer d'avance à la juridiction ecclésiastique la connaissance de leurs contrats; — 3° à certaines causes *criminelles*, notamment aux crimes contre la religion (sacrilège, blasphème, sorcellerie), aux crimes commis dans les lieux saints, et enfin à la violation de diverses prohibitions édictées par l'Église, telles que la prohibition du prêt à intérêt, ou de diverses institutions spécialement protégées par elle, telles que la *Paix* et la *Trêve de Dieu*. Plusieurs de ces crimes étaient également réprimés par la juridiction laïque, et constituaient ce que l'on appelait les délits *mixtes* ou *privilégiés*. Pour ces derniers crimes, il y avait donc à la fois des peines canoniques et des peines séculières.

Les peines *canoniques*, sanctionnées alors par le pouvoir civil, consistaient surtout dans des pénitences plus ou moins longues, dans l'obligation de faire des pèlerinages, *intra fines* ou *extra fines regni*, à Jérusalem par exemple, dans l'emprisonnement, infligé notamment aux hérétiques, dans des amendes, consacrées à des œuvres pies, et enfin dans l'*excommunication*, soit mineure, soit majeure, qui était devenue, au XIIIe siècle, beaucoup trop fréquente, et qui s'appliquait à des catégories entières de délits, sans compter les cas où elle était prononcée abusivement pour des motifs politiques ou des causes futiles. Mais l'Église refusa toujours d'admettre la peine de mort et les mutilations cruelles, dont le droit séculier était alors prodigue; c'est le principe que les canons formulaient en ces termes : *Ecclesia abhorret a sanguine*. Le droit canonique prohibait également l'emploi de la *torture*, pour arracher des aveux aux accusés. Seul, un tribunal d'exception, l'*Inquisition*, dont nous verrons plus loin l'origine, admit dans une certaine mesure ce « moyen de preuve », que l'influence du droit romain avait fait renaître devant les cours laïques, où il devait prendre un développement inouï. — Parfois les peines canoniques pouvaient paraître insuffisantes. L'officialité, après les avoir pro-

noncées, livrait alors le coupable (préalablement dégradé, s'il était clerc) au juge séculier, qui lui infligeait les peines de droit commun. « En tel cas, dit Beaumanoir [1], doit aidier le laie justice à sainte Église; car quant aucuns est condampnés comme bougres (hérétique), par l'examination de sainte Église, sainte Église le doit abandonner à le laie justice, et le justice laie le doit ardoir (brûler), parce que le justice espirituel ne doit nului metre à mort. »

Conflits entre la juridiction ecclésiastique et la juridiction laïque. — Les cours d'Église et les cours séculières, qui pouvaient selon les circonstances être appelées à connaître des mêmes faits, et qui devaient s'entr'aider mutuellement, vécurent en assez bonne intelligence jusqu'au milieu du XIIe siècle. Mais à partir de ce moment, rois et barons trouvent que la compétence des cours d'Église est trop étendue, que les excommunications qu'elles prononcent sont trop fréquentes, que les laïques leur soumettent leurs causes avec trop d'empressement, désertant ainsi leurs propres justices; et dès lors ils commencent contre elles une campagne hostile, tantôt sourde et tantôt ouverte, qui se poursuit pendant tout le XIIIe siècle avec des alternatives de succès et de revers pour la juridiction ecclésiastique, mais qui finit dans les siècles suivants par en amener la décadence progressive.

C'est en Angleterre, sous le règne tyrannique de Henri II Plantagenet (1154-1189), que le premier conflit grave éclata. Il fut signalé par la réunion de Westminster, par la promulgation des « articles de Clarendon », par le meurtre de l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, et enfin par la soumission et la pénitence publique de Henri II. [2]

En Allemagne, la lutte contre la juridiction ecclésiastique n'était qu'un épisode de la lutte plus large entre le Sacerdoce et l'Empire. — En France, au contraire, de Philippe-Auguste à Philippe le Bel, elle demeura circonscrite au terrain judi-

1. Philippe de Rémy, sire de Beaumanoir, auteur des *Coutumes de Beauvoisis*, qu'il termina en 1283, le plus grand jurisconsulte français du XIIIe siècle. — Cf. *Coutumes de Beauvoisis*, XI, 2.

2. Voir ci-dessous, chap. XI, section II.

ciaire. Pendant tout le XIIIe siècle, on assiste à des coalitions entre barons dirigées spécialement contre les officialités. En 1204 notamment, les seigneurs coalisés se plaignirent au roi que les cours d'Église attiraient à elles les causes féodales, et leur faisaient perdre ainsi toute justice sur leurs fiefs (*propter hanc occasionem perdebant domini justitiam feodorum suorum*). En réponse aux griefs formulés, Philippe-Auguste enjoignit aux officialités de ne pas connaître des procès relatifs aux fiefs et aux censives, de ne pas empêcher l'arrestation par les juges séculiers des clercs reconnus par elles-mêmes coupables de crimes et préalablement dégradés, et de ne pas excommunier ceux qui vendraient des denrées le dimanche ou qui auraient avec les juifs des rapports de commerce. En 1210, une nouvelle ordonnance reconnaissait aux juges séculiers le droit d'arrêter les clercs pris en flagrant délit, sauf à les livrer aussitôt à l'official. Enfin, l'agitation ne cessant pas, Philippe-Auguste réglementa encore, en 1214, « pour le bien de la paix entre la royauté et le sacerdoce, et jusqu'au prochain concile », les privilèges des croisés en matière de juridiction. Le « prochain concile » était celui de Latran, qui, en 1215, apporta quelques restrictions à l'abus des excommunications (canon 47), et précisa sur certains points la compétence des officialités[1].

Mais cette compétence n'était pas diminuée, et les laïques s'obstinaient à préférer les cours de chrétienté aux cours seigneuriales. Aussi, dès 1225, les seigneurs réunis à Melun auprès du roi Louis VIII se plaignirent de nouveau des empiétements des clercs. Cette fois, ce n'était plus des causes féodales, mais des causes mobilières des laïques qu'il s'agissait. Le roi n'ayant pris aucune décision, les principaux seigneurs de l'Ouest, Hugue de Lusignan, Pierre de Dreux, comte de Bretagne, Amaury de Craon, sénéchal d'Anjou, Savary de Mauléon, et plusieurs autres, formèrent une nouvelle conjuration, et renouvelèrent leurs doléances. Pierre de Dreux, qui mit en toute cette affaire une passion et une âpreté qui lui valurent le

1. Voir ci-dessus, p. 186.

surnom de *Pierre Mauclerc*, réunit en outre à Redon les seigneurs de Bretagne, et leur fit jurer de ne plus tenir compte des excommunications, et de faire tous leurs efforts pour enlever aux cours d'Église la connaissance des questions relatives aux dîmes, aux successions testamentaires, à l'usure et aux conventions confirmées par serment. Les prélats bretons ayant excommunié Pierre Mauclerc, celui-ci exila les évêques de Rennes, de Tréguier, et de Saint-Brieuc. — Honorius III et surtout Grégoire IX, savant canoniste, ne pouvaient laisser passer de pareilles prétentions sans les condamner. Les bulles de condamnation rencontrèrent naturellement beaucoup d'adhésions parmi les justiciables des seigneurs, mais provoquèrent de la part de ces derniers une vive résistance, qui s'affirma à l'assemblée de Saint-Denis de 1235, et que saint Louis semble avoir partagée dans une certaine mesure [1] : c'est au moins ce que lui reproche Grégoire IX dans une lettre qu'il lui adressa à la suite de la réunion de Saint-Denis. Cette lettre changea-t-elle les dispositions du roi, en lui faisant comprendre dès lors la nécessité des *concordats*, c'est-à-dire des conventions synallagmatiques, pour régler les questions litigieuses entre les deux puissances? Ce point est resté obscur; toujours est-il que pendant dix ans le conflit parut assoupi.

Ce fut l'empereur d'Allemagne, Frédéric II, qui le ranima. En 1245, Frédéric II était en pleine guerre avec le pape Innocent IV, qu'il avait forcé de quitter Rome et de se réfugier à Lyon; et de tous côtés, il lui cherchait des ennemis [2]. Exploitant habilement l'hostilité des barons français contre les officialités, il leur adressa, en 1245 et 1246, plusieurs lettres où il réclamait leur appui, en se présentant comme le champion du pouvoir séculier contre la juridiction ecclésiastique. Ces excitations répétées finirent par porter leurs fruits. Vers la fin de l'année 1246, les principaux seigneurs français forment une ligue nouvelle, qui prétend réduire la compétence des officialités à l'égard des laïques aux seules causes de mariage, d'usure et d'hérésie. Le procès-verbal de la confédération reproduit

1. Voir ci-dessous, chap. VII, p. 396.
2. Voir ci-dessus, p. 219.

l'esprit et les expressions mêmes des lettres de Frédéric II. Les barons français chargent ensuite du soin de les représenter et de poursuivre leurs revendications quatre des plus considérables d'entre eux : Hugue IV, duc de Bourgogne, Pierre Mauclerc, Hugue X de Lusignan, comte d'Angoulême, et le comte de Saint-Pol, Hugue de Châtillon, allié particulier de l'empereur d'Allemagne. Frédéric II décidait en même temps les seigneurs anglais à prendre des résolutions analogues. La réponse du pape ne se fit pas attendre. Le 4 janvier 1247, Innocent IV excommunia les confédérés, et en outre tous ceux qui d'une façon quelconque entraveraient l'exercice de la juridiction ecclésiastique dans les matières qui, d'après le droit ou la coutume (*de jure vel consuetudine approbata*), seraient de sa compétence. — Saint Louis ni ses frères ne prirent aucune part à cette dernière conjuration des seigneurs, bien qu'en 1246 et 1247 le roi eût avec Innocent IV quelques difficultés. Mais saint Louis était un esprit à la fois pondéré et prudent, qui savait qu'on obtient plus par la douceur que par la violence ; et « grâce à son habileté, jointe à la modération du clergé et au désir de conciliation du pape », il réussit, dit Mathieu Paris, « à étouffer la conspiration » fomentée par Frédéric II.

Après la crise de 1247, la lutte cessa d'être générale et ne persista plus que dans certaines régions. Elle durait encore, par exemple, en Champagne et dans le diocèse de Paris en 1252. En 1254, il y eut comme une sorte de recrudescence, qui amena de la part du pape de nouvelles condamnations. Les barons y répondirent par des saisies de temporel, l'incarcération des agents subalternes des officialités, et même l'impunité laissée aux crimes dirigés contre la personne des clercs. Ces derniers se confédérèrent de leur côté contre les barons, et l'anarchie se préparait, lorsque saint Louis intervint. En 1258, on le voit négocier avec Alexandre IV, en 1268 avec Clément IV, et conclure avec eux de véritables concordats, qui produisirent une accalmie. Philippe le Hardi suivit la politique de son père, et sous son règne les conflits furent rares. — Le roi de France avait donc réussi, vers la fin du XIIIe siècle, à maintenir un certain équilibre entre les prétentions des clercs

et celles des barons. Mais le temps était venu où, se substituant aux seigneurs, il allait conduire lui-même la lutte contre le pouvoir ecclésiastique; cette fois, elle allait déborder le terrain judiciaire, pour s'étendre, sous Philippe le Bel, aux rapports mêmes des deux puissances.

Le droit canon; formation du « Corpus juris canonici ». — Le droit qu'appliquaient les cours d'Église dans toutes les matières de leur compétence était le droit canonique ou *droit canon*, qui formait déjà un ensemble considérable à la fin du XIe siècle, mais qui devait, sous l'influence de plusieurs canonistes éminents, tels que Pierre Lombard et Gratien, entrer, au XIIe siècle, dans une phase particulière de grandeur, pour aboutir avec Grégoire IX à la codification officielle. — A l'époque où nous sommes parvenus, le droit canon était alimenté par trois sources principales : la *coutume*, acceptée dans l'Église à la condition d'être raisonnable (*rationabilis*) et conforme aux principes généraux du droit; les *canons* des conciles, notamment ceux des conciles œcuméniques qui deviennent plus fréquents [1]; enfin les *décrétales* des papes, presque innombrables. La coutume formait le droit canonique *non écrit*, qui n'a jamais eu qu'une importance secondaire. Les décrets émanés des conciles et des papes formaient le droit canonique *écrit*, celui que les canonistes commentent ou codifient. — Le travail de codification des canons conciliaires et des décrétales pontificales avait commencé de bonne heure, et suscité déjà de nombreuses collections. A la fin du Ve siècle la collection de Denys le Petit, au VIIe la *Collectio Hispana*, attribuée à Isidore de Séville, à la fin du VIIIe le *Codex Hadrianus*, adressé à Charlemagne par le pape Adrien (774), au milieu du IXe le *Pseudo-Isidore*, au Xe la collection de Regino, abbé de Prüm, au XIe le *Decretum* de Burchard, évêque de Worms, et la *Panormia* d'Ive de Chartres, tous ces recueils, pour ne citer que les principaux, s'étaient répandus partout, et jouissaient encore, au commencement du

1. Aux XIIe et XIIIe siècles, il y en eut six : les quatre premiers tenus au Latran, les deux derniers à Lyon (1123, 1139, 1179, 1215, 1245, 1274); le premier concile de Latran constitue le neuvième concile œcuménique, et le deuxième concile de Lyon le quatorzième.

XIIe siècle, d'une grande célébrité. Ils ne devaient pas tarder à être éclipsés par le *Decretum Gratiani.*

Cette nouvelle compilation, qui fut rédigée entre 1140 et 1150, est due à un moine camaldule de Bologne, nommé Gratien[1], qui a eu l'intention de faire avant tout œuvre critique. Gratien en effet ne s'est pas borné à juxtaposer les canons et les décrétales insérés dans son recueil. Il a cherché à les coordonner, à les disposer dans un ordre plus ou moins méthodique, à les grouper ensemble de façon à présenter sur chaque question un corps de doctrine, et enfin à les concilier lorsqu'ils étaient divergents. Aussi Gratien avait-il donné à son ouvrage ce titre significatif : *Concordantia discordantium canonum*; mais l'usage prévalut de bonne heure d'employer le titre plus court de *Decretum*, appliqué déjà à plusieurs compilations du même genre. Le Décret de Gratien eut un succès rapide. Dès l'origine, il fut adopté comme base de l'enseignement dans les Facultés de droit canon, qu'on appela bientôt les *Facultés de Décret*. Il fut ensuite commenté, résumé, glosé par une légion de canonistes auxquels on donna le nom de *décrétistes*. Il devint enfin la première partie du *Corpus juris canonici*, recueil officiel de droit canon que nous allons voir se former peu à peu.

Pendant quarante ans, aucune collection nouvelle ne vint disputer au Décret de Gratien la faveur qui l'avait accueilli. Mais, en présence de la publication ininterrompue de nouveaux canons conciliaires et de nouvelles décrétales, le Décret de Gratien devait à bref délai cesser d'être au courant de la législation. Aussi, de 1190 à 1226, parurent successivement cinq collections, dont deux avaient un caractère officiel, ayant été composées par l'ordre d'Innocent III et d'Honorius III. Ces cinq compilations, qui se font suite les unes aux autres, comprennent toute la série des décrétales, d'Alexandre III à Honorius III (1159 à 1226), et offrent ce trait particulier qu'elles sont toutes rédigées sur un même plan, imaginé en 1190 par Bernard de Pavie, et indiqué par ce vers latin : *Judex, judicium, clerus, connubia, crimen.* A l'avènement de Grégoire IX,

1. Voir ci-dessus, p. 175.

les cinq compilations étaient étudiées dans les Universités, concurremment avec le Décret de Gratien et divers autres textes dont l'authenticité pouvait sembler douteuse. Il en résultait un certain désordre dans l'enseignement et aussi dans la pratique judiciaire. Pour faire cesser ce désordre, Grégoire IX résolut dès 1230 de promulguer un recueil officiel et unique de décrétales. Il chargea de ce soin son pénitencier, le dominicain Raymond de Pennafort, ancien professeur de droit à Bologne, en l'autorisant à modifier, en cas de besoin, le texte des décrétales. Raymond de Pennafort ne toucha pas au Décret de Gratien; mais il fondit ensemble les *Quinque compilationes*, y ajouta environ deux cents décrétales nouvelles, dont la plupart émanaient de Grégoire IX, et produisit ainsi un recueil d'environ quinze cents documents, rangés à la fois par ordre de matières et par ordre chronologique, suivant le plan traditionnel de Bernard de Pavie. Le recueil ainsi composé fut approuvé par Grégoire IX, adressé par lui en 1234 aux Universités de Bologne et de Paris, avec ordre de s'en servir *in judiciis et scholis* à l'exclusion de tout autre, et inséré plus tard au *Corpus juris canonici*, dont il forme la seconde partie. Il porte le titre de *Decretales Gregorii noni*, titre fort inexact; car il renferme, non les seules décrétales de Grégoire IX, mais encore celles de ses prédécesseurs depuis Alexandre III, et un certain nombre de canons conciliaires.

Grégoire IX avait défendu de publier de nouvelles collections canoniques sans l'autorisation du Saint-Siège; mais les décrétales pontificales et les décrets des conciles se succédant toujours, on se retrouva bientôt en présence des mêmes difficultés qui avaient motivé la composition de la collection grégorienne. Après quelques péripéties, Boniface VIII, sur la plainte de l'Université de Bologne (1294), fit rédiger un nouveau recueil, qu'il envoya en 1298 aux Universités de Bologne, Paris, Orléans, Toulouse, Salamanque et Padoue. Le recueil de Boniface VIII, troisième partie du *Corpus juris canonici*, a reçu le nom de *Sextus*, sixième livre, dénomination encore inexacte; car le *Sextus* comprend cinq livres comme le recueil grégorien, dont il reproduit jusqu'aux subdivisions. — Après le *Sextus*,

parurent les *Clémentines* (quatrième partie du *Corpus*), publiées par Clément V en 1313, et envoyées d'abord à l'Université d'Orléans, puis rééditées par Jean XXII en 1317 et adressées par lui aux Universités de Bologne et Paris. Les *Clémentines* constituent le dernier recueil officiel qui ait paru. — Mais vers 1500, un éditeur français nommé Chappuis, en publiant les *Clémentines*, y ajouta deux séries de décrétales émanées, les premières de Jean XXII, les autres de divers papes jusques et y compris Sixte IV (mort en 1484). Ces deux séries, auxquelles on donna le nom d'*Extra-vagantes*, parce qu'elles étaient d'abord *en dehors* des recueils officiels, y furent comprises au XVIe siècle, et devinrent ainsi la cinquième et dernière partie du *Corpus juris canonici*, désormais constitué à l'état définitif [1].

III. — Les hérésies des XIIe et XIIIe siècles.

Multiplication des hérésies. — Le grand mouvement religieux qu'on a retracé plus haut, et qui avait abouti à la réforme du clergé séculier et à l'extension des ordres monastiques, n'avait pas produit seulement de bons résultats : au tableau il y a une ombre. Sur beaucoup de points, en effet, le mouvement avait dévié; sous prétexte de réforme, bien des esprits avaient versé dans l'hérésie. Le XIIe et le XIIIe siècle constituent une époque féconde en erreurs, où les sectes hétérodoxes se multiplient, à la faveur même du mouvement qu'elles contrarient. Les unes étaient un legs des temps antérieurs; mais la plupart étaient nouvelles, et n'étaient pas les moins dangereuses. Nées parfois d'un sentiment généreux, s'autorisant d'efforts en apparence analogues faits par les véritables réformateurs, elles se présentaient d'abord comme une forme plus pure de christianisme, ou comme un retour à l'esprit de l'Église primitive, jusqu'au jour où, l'exal-

1. Le pape Pie V a ordonné en 1566 une revision générale du *Corpus*, qui a été faite par une commission de cardinaux et de savants (*Correctores romani*), et publiée officiellement par Grégoire XIII en 1582.

tation mystique aidant, elles aboutissaient à des doctrines bizarres et presque toujours immorales.

Ces doctrines d'ailleurs étaient souvent confuses, inconsistantes; et les différentes sectes se ramifiaient de telle sorte qu'il est assez difficile d'établir parmi elles une classification. On ne peut le faire qu'à la condition de laisser de côté : — 1° les hérétiques isolés, comme Bérenger de Tours, dont les erreurs sur l'Eucharistie furent censurées par divers conciles de 1050 à 1080, et qui mourut réconcilié avec l'Église, en 1088; ou comme ces deux extravagants, le Brabançon Tanchelm, qui épousa solennellement la sainte Vierge, et fut tué par un clerc en 1124; et le Breton Éon de l'Étoile, gentilhomme de Loudéac, qui se disait appelé à présider le Jugement Dernier, et fut condamné au concile de Reims, en 1148; — 2° les sectes qui n'ont eu qu'une existence éphémère ou une expansion restreinte, comme celle des *Passagiens* de la Haute-Italie, qui réclamaient au XIIe siècle l'observation de la loi de Moïse, et faisaient de Jésus-Christ la première des créatures; comme celle des *Lucifériens* d'Allemagne, qui, au début du XIIIe siècle, prétendaient que Lucifer avait été chassé injustement du ciel et poursuivaient saint Michel de leurs anathèmes; comme celle enfin des *Stedingiens* de la Frise, qui étaient plutôt des rebelles que des hérétiques, et qu'une courte croisade, conduite par l'archevêque de Brême, fit rentrer dans le devoir, en 1234[1]. — Cette sélection opérée, et en s'attachant seulement aux sectes principales, on peut ramener les hérésies de l'époque à trois groupes : les unes s'inspiraient surtout des principes montanistes; d'autres professaient plutôt des théories panthéistes; les dernières étaient nettement manichéennes[2].

Sectes montanistes : les Pétrobrusiens et les Vaudois. — Les sectes montanistes les plus importantes étaient celles des Pétrobrusiens et des Vaudois. — Les *Pétrobrusiens* doivent leur origine et leur nom à un prêtre dégradé, Pierre de Bruys, qui se mit à dogmatiser, vers 1104, dans le midi de

1. Voir ci-dessus, t. Ier, p. 206, 207.
2. *Ibid.*, p. 463, note, et 733.

la France. Pierre de Bruys rejetait le baptême des enfants, les prières pour les morts, le célibat, le culte des images, le ministère extérieur de l'Église, le sacrifice de la messe et le dogme de la présence réelle. Il prêcha vingt ans. En 1124, ayant brûlé à Saint-Gilles (près d'Arles) des images et des croix, il excita la colère du peuple, qui finit par le brûler lui-même. Il eut pour successeur un moine de Cluny, Henri de Lausanne, qui alla jusqu'à proscrire toute espèce de culte, et qui gagna par des discours véhéments contre l'immoralité du clergé de son temps, beaucoup de partisans en Suisse, en Savoie, et dans le diocèse du Mans, dont l'évêque, Hildebert, essaya vainement de le ramener dans la bonne voie. Condamné au concile de Reims (1148), Henri de Lausanne mourut en prison vers 1149). Une partie des Pétrobrusiens, qu'on appelait aussi *Henriciens*, se convertirent à la voix de saint Bernard. Les autres persistèrent dans leurs erreurs, et firent alliance, en 1184, avec la secte nouvelle des Vaudois.

Les *Vaudois* (*Leonistæ*, *Sabatati*, *Pauperes de Lugduno*) ont pour fondateur un riche commerçant de Lyon, nommé Pierre Valdo ou mieux Valdez (c'est-à-dire de *Vaux*, village près de Lyon). Pierre Valdez, vivement frappé par la mort subite de l'un de ses amis, avait cherché des adoucissements à sa douleur dans la lecture de la Bible et des Pères de l'Église. En 1173, l'histoire de saint Alexis fit sur son esprit une si profonde impression qu'il abandonna tous ses biens, partie à sa femme, partie à ses anciens clients, partie aux pauvres, fit traduire par deux ecclésiastiques l'Écriture sainte en langue romane, et finalement (1177) se mit à parcourir le pays pour prêcher la pénitence au peuple. Son idée principale était de recommencer sur la terre la vie des Apôtres, qui pour lui consistait surtout dans la pauvreté, la prédication errante et le port des sandales. Il recruta quelques disciples, qui, pour obéir aux recommandations que Jésus-Christ adressait aux Apôtres, allèrent deux par deux exercer leur ministère. L'archevêque de Lyon ayant interdit à Valdez de prêcher, celui-ci en appela au pape Alexandre III, qui lui conseilla la soumission (1179), puis au pape Lucius III, qui l'excommunia au concile de

Vérone (1184). Valdez se jeta alors dans les bras des Pétrobrusiens, s'enfuit de France, erra quelque temps à travers l'Italie, et alla mourir en Bohême (1197). — A cette époque, les Vaudois, définitivement constitués en secte hérétique, à l'exception de quelques-uns qui ne quittèrent pas l'Église (Vaudois de Metz), comptaient déjà de nombreux partisans dans le midi de la France, la Haute-Italie, et l'Aragon, d'où le roi Alphonse II les fit chasser, en 1194, comme « ennemis de la croix de Jésus-Christ et profanateurs de la religion ». Cette accusation était pleinement justifiée par leurs doctrines. Les Vaudois en étaient arrivés à rejeter tout ministère ecclésiastique sauf la prédication, et tout sacrement sauf l'Eucharistie, à prétendre que tout chrétien était prêtre, et à condamner les prières pour les défunts, les indulgences, le service militaire, la propriété, et l'obligation au travail. La secte comprenait deux catégories de personnes : les *croyants*, qui continuaient à vivre dans le monde, et les *parfaits*, qui faisaient vœu de chasteté et d'obéissance à des supérieurs, et qui étaient chargés de la prédication. — La division du reste ne tarda pas à se mettre parmi ces hérétiques. Les Vaudois de Lombardie se séparèrent les premiers de la communauté primitive; la réunion de Bergame, convoquée en 1218 pour ramener l'unité, échoua, et la scission fut consommée. Tandis que les Vaudois de France cherchaient à demeurer dans l'Église, malgré leurs doctrines particulières, ceux d'Italie rompirent complètement avec elle, et organisèrent un culte entièrement séparé. Les premiers ne sortirent guère des vallées du Piémont; les autres se répandirent en Allemagne, en Bohême, en Pologne, et firent alliance, au XVIe siècle, avec les protestants. Il en reste encore aujourd'hui environ vingt mille, cantonnés dans les vallées du Dauphiné et des Alpes Piémontaises.

Sectes panthéistes. — Tandis que Pierre Valdez propageait dans le midi de la France et le nord de l'Italie les principes montanistes, un professeur de logique, puis de théologie, de l'Université de Paris, Amaury de Bène, égaré par la lecture de Scot Érigène et des philosophes arabes, répandait autour de lui une doctrine presque entièrement panthéiste. Il enseignait

« que tout chrétien était un membre du Christ », que les trois personnes de la Sainte-Trinité s'étaient incarnées : le Père en Abraham, le Fils en Jésus-Christ, et le Saint-Esprit dans chaque chrétien, qui se trouvait ainsi être à la fois le Christ et le Saint-Esprit. Il concluait de là à l'inutilité des sacrements, la sanctification consistant simplement dans le sentiment de la présence de Dieu, et ne pouvant se perdre, même par la fornication. Condamné par Innocent III à une rétractation publique devant l'Université de Paris, Amaury de Bène mourut, dit-on, de douleur (vers 1207). Après sa mort, on découvrit qu'il avait un certain nombre de partisans, notamment un orfèvre de Paris nommé Guillaume, et David de Dinan, professeur comme lui, qui continua à propager son immorale doctrine. Mais cette doctrine fut censurée à nouveau par le concile de Paris (1209) et par le quatrième concile de Latran (1215); et plusieurs des sectaires furent condamnés à mort.

Aux Amauriciens se rattachent, selon toute vraisemblance, les *Frères et sœurs du Libre-Esprit*, qu'on appelait aussi *Bégards*, *Schwestriones*, et *Turlupins*, et qui apparaissent, au milieu du XIII[e] siècle, dans différentes villes de Souabe, de Suisse et d'Italie. Panthéistes comme les disciples d'Amaury de Bène, ils s'appliquaient à eux-mêmes les paroles du Christ : « Moi et mon Père, nous sommes un ». Ils prétendaient qu'une fois arrivé à cette conviction l'homme n'appartenait plus au monde des sens, ne pouvait plus recevoir aucune souillure des excès de la chair, et n'avait plus besoin de sacrements. La théorie n'était pas nouvelle : ce qui fut nouveau, ce fut la hardiesse avec laquelle les Frères du Libre-Esprit l'appliquèrent en fait. Leurs pratiques immorales amenèrent contre eux des mesures de rigueur.

Secte manichéenne : les Cathares ou Albigeois. — Mais de toutes ces sectes, la plus redoutable était sans contredit celle des *Cathares* (Καθαροί, purs) ou *Albigeois*, dont les doctrines manichéennes et les prédications révolutionnaires mettaient en péril l'existence de l'État comme celle de l'Église. L'origine des Cathares est controversée. D'après l'opinion ancienne, ils remonteraient par une filiation directe aux

anciennes sectes gnostiques et manichéennes, qui auraient toujours gardé des adeptes secrets dans le midi de la France et l'Italie. D'après une opinion nouvelle, ils se rattacheraient plutôt aux Pauliciens et aux Bogomiles, dont les doctrines auraient été apportées en Occident par une immigration de Bulgares : cela expliquerait le nom de *Bulgari*, *Bulgri*, *Boulgres*, qui leur fut donné, et qui finit par s'étendre à toutes sortes d'hérétiques [1].

On doit du reste se représenter les Cathares, non comme une secte unique, mais comme un vaste ensemble, plus ou moins incohérent, de sectes analogues, ayant, avec des différences réelles, certains traits communs et notamment la croyance manichéenne aux deux principes du bien et du mal. Pour certains Cathares, ces deux principes étaient coéternels et constituaient des dieux différents, l'un bon, l'autre mauvais : c'était à peu près la doctrine paulicienne. Pour d'autres, qui se rapprochaient des Bogomiles, le bon principe était le véritable Dieu, celui qui avait créé le monde invisible des esprits, et dont provenait le Nouveau Testament; le mauvais principe, ou Jéhovah, n'était qu'un esprit déchu, créateur du monde visible, et auteur de l'Ancien Testament; son fils Lucifer avait séduit une partie des anges du ciel, et les avait emprisonnés dans les corps; c'est pour la délivrance de ces anges captifs, qui formaient une classe particulière et choisie parmi les hommes, qu'un autre ange, le Christ, était descendu du ciel, mais sans prendre la nature humaine ni un corps véritable.

De ces dogmes découlait une morale nettement manichéenne, qui se résumait, autant qu'on peut le savoir en l'absence d'écrits émanant des hérétiques eux-mêmes, dans les trois points suivants : — 1° distinction des hommes en deux classes, dont l'une participe seule à la rédemption et peut seule arriver au salut, dont l'autre, en vertu de son origine mauvaise, est incapable de sanctification : ce qui supprimait toute responsabilité morale; — 2° rejet de toute autorité, soit ecclésiastique, soit temporelle : ce qui supprimait les bases de la société; —

1. Dans les textes français du XIIIe siècle, *bougrerie* et *bougre* signifient *hérésie* et *hérétique*. Voir ci-dessus, t. Ier, p. 733.

3° enfin condamnation de tout ce qui touche par un côté quelconque à la matière, œuvre du mauvais principe : par exemple l'usage d'aliments de provenance animale, le mariage, la propriété, la vénération des croix et des images, la construction des églises, et les sacrements. — En fait de sacrements, les Cathares n'en admettaient qu'un : une sorte de baptême spirituel appelé *consolamentum*, qui remettait les péchés sans condition de repentir, et qu'ils administraient en imposant les mains et le livre des Évangiles à l'élu, lequel passait par là dans la catégorie des « parfaits ». Les Cathares admettaient en effet, comme les Vaudois, la distinction des initiés en *croyants* et en *parfaits*; ces derniers seuls étaient obligés, par la réception du *consolamentum*, à pratiquer l'entier renoncement et à mener une vie austère et exempte de péchés. Mais comme il était difficile d'obtenir la persévérance des « consolés », les chefs de la secte prirent le parti de ne plus conférer le *consolamentum* qu'au lit de mort; et encore, pour plus de sûreté, ils déterminaient souvent les malades qui menaçaient de guérir à se laisser mourir peu à peu d'inanition : ce supplice volontaire s'appelait l'*endura*. — Telles étaient les idées des « purs »; on conçoit qu'avec le rejet de toute autorité et la condamnation du mariage et de la propriété, elles aient paru aux contemporains devoir amener, non seulement la destruction du christianisme en Occident, mais aussi la ruine de la société. Ce n'était pas seulement une hérésie religieuse, c'était encore une hérésie sociale : cela peut expliquer en partie la rigueur avec laquelle elle fut réprimée.

Pendant le XIe et le XIIe siècle, le mal apparaît déjà çà et là. On découvre des manichéens ou des Cathares à Agen en 1010, à Orléans en 1022, en Lombardie vers 1030. Ils gagnent de là l'Allemagne; il y en a autour de Trèves en 1126, à Cologne en 1146; mais c'est surtout dans le Languedoc qu'ils se répandent, et parmi les populations vives et impressionnables du Midi qu'ils font le plus de prosélytes. Ils se rencontrent là avec les Vaudois, qu'on a parfois confondus avec eux, mais à tort; car il n'était pas rare de voir des prédicateurs vaudois disputer contre des ministres cathares : ils n'avaient pas sur tous les

points les mêmes doctrines, et ne faisaient pas cause commune. A la fin du XIIe siècle, les Cathares du Midi avaient comme principal boulevard Alby (d'où leur est venu ce nom d'*Albigeois* sous lequel ils sont le plus connus), et comme protecteurs avoués ou secrets une grande partie des seigneurs du Midi, les uns séduits par leurs théories, les autres craignant de mécontenter leurs sujets, quelques-uns trouvant là une occasion facile de piller les biens des monastères et des églises. Parmi eux, il convient de signaler surtout Raymond VI, comte de Toulouse, de la puissante maison de Saint-Gilles, qui possédait alors la plupart des grands fiefs du Midi, et Raymond Roger, vicomte de Béziers.

La croisade albigeoise. — Forts de cet appui, et organisés en sociétés secrètes, les Albigeois en vinrent aux excès : des évêques furent expulsés de leurs sièges, des abbés chassés de leurs monastères, des prêtres égorgés. Les progrès de l'hérésie devenaient inquiétants. Le pape Alexandre III et le troisième concile de Latran (1179) prirent quelques mesures de rigueur. Mais le point de départ de la lutte définitive se trouve dans le célèbre décret que le pape Lucius III, de concert avec l'empereur d'Allemagne Frédéric Ier, porta au concile de Vérone (1184) contre toutes les hérésies de l'époque. Ce décret ordonnait aux évêques d'envoyer des commissaires dans les localités où ils soupçonneraient la présence d'hérétiques, pour y faire une enquête (*inquisitio*), et livrer les coupables au bras séculier. Ce décret n'ayant produit d'abord aucun résultat, Innocent III résolut d'agir avec plus d'énergie contre l'hérésie, tout en employant les voies pacifiques. Dès son avènement (1198), il chargea deux moines de Cîteaux, Guy et Regnier, d'entreprendre la conversion des hérétiques, avec la qualité de légats apostoliques; il leur adjoignit peu après Pierre de Castelnau, archidiacre de Maguelonne, le cardinal Raoul, et l'abbé de Cîteaux, Arnaud Amaury, l'un des hommes les plus éloquents de son temps. En 1206, les légats apostoliques rencontrèrent Diégo, évêque d'Osma, qui traversait le Languedoc avec saint Dominique; ce dernier, saisi de pitié à la vue des progrès qu'avait faits l'hérésie, résolut de joindre ses efforts à

ceux des légats, et pendant dix ans, prêcha avec plus de persévérance que de succès, sans prendre d'ailleurs aucune part à la croisade qui sévissait.

Cependant l'œuvre de la conversion n'avançait pas, et Innocent III, constatant l'inefficacité des moyens pacifiques, songeait à recourir à la force : une circonstance particulière vint l'y décider. En 1207, Pierre de Castelnau ayant voulu obliger le comte de Toulouse à restituer aux églises ce qu'il leur avait pris, Raymond VI refusa et fut excommunié. Irrité, il manifesta imprudemment, comme Henri II vis-à-vis de Thomas Becket, le désir d'être vengé. Un de ses chevaliers courut aussitôt après le légat, l'atteignit à Saint-Gilles (près d'Arles), et le tua d'un coup de poignard (janvier 1208). Ce meurtre fut le signal de la croisade. Innocent III excommunia à son tour Raymond VI, délia ses sujets du serment de fidélité, mit ses domaines en interdit, et les « exposa au premier occupant ». Il supplia en même temps Philippe-Auguste et les autres princes chrétiens de marcher contre les hérétiques qu'il déclarait « pires que les Sarrasins ». C'était donc bien une croisade qui commençait. Elle devait durer vingt ans, mais ne devait pas conserver longtemps son caractère primitif. On y peut en somme distinguer trois phases : au début, l'intérêt religieux domine; c'est aux hérétiques seulement qu'on fait la guerre. Un intérêt politique se greffe ensuite sur l'intérêt religieux, et commence à compromettre les résultats obtenus. Après le concile de Latran (1215), cet intérêt politique devient prépondérant, et la croisade se transforme en une guerre dynastique, qui profita en fin de compte à la France, mais resta inutile à l'Église. Parcourons rapidement ces trois phases de la lutte.

L'appel d'Innocent III avait été entendu : un grand nombre de chevaliers du nord de la France, — le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, d'Auxerre, de Saint-Pol, du Forez, de Genève, Simon, comte de Montfort, — des seigneurs allemands, et, fait digne de remarque, un certain nombre de seigneurs du Midi étaient accourus. Plusieurs évêques et abbés les accompagnaient; la direction supérieure de la croisade avait été confiée par le pape à son légat, l'abbé de Citeaux.

Philippe-Auguste, invité par Innocent III à prendre la direction des croisés, avait refusé; jusqu'à la fin de sa vie, malgré des sollicitations répétées et venues de divers côtés, il persista dans sa politique d'abstention[1]. Il laissa d'ailleurs toute liberté pour prêcher la croisade, dont le commandement suprême fut donné à Simon, comte de Montfort, l'un des plus habiles capitaines de son temps. Raymond VI, effrayé, s'adressa successivement au légat du pape, qui demanda des gages, à Philippe-Auguste, son cousin germain, qui refusa d'intervenir, et enfin à Innocent III. Ce dernier agréa sa justification, mais exigea les gages demandés par son légat. Raymond dut s'exécuter : il subit comme pénitence une flagellation, nu, devant l'église de Saint-Gilles, en présence de vingt archevêques et évêques; il remit les clefs de ses châteaux, s'engagea à réparer les torts qu'il avait faits aux églises, et promit de châtier les hérétiques. Moyennant ces conditions, il fut absous, et prit lui-même la croix (18 juin 1209).

Mais son vassal, Raymond Roger, vicomte de Béziers et de Carcassonne, ne se montra pas aussi docile. Il répondit par les menaces aux menaces, et se prépara à la résistance. C'est contre lui que Simon de Montfort dirigea ses efforts. En quelques mois, il lui enleva Béziers, où eut lieu un massacre épouvantable, Carcassonne, et un grand nombre de châteaux. La ruine de Raymond Roger étant ainsi consommée, les légats offrirent ses dépouilles au duc de Bourgogne et au comte de Nevers, qui les refusèrent, puis à Simon de Montfort, qui fut moins scrupuleux et les accepta. — Les légats avaient commis là une grande faute; car désormais l'intérêt religieux n'apparaissait plus comme le seul mobile de la croisade. Simon de Montfort semblait, aux yeux des populations du Midi, combattre dans son intérêt personnel; il n'était plus seulement le champion de la foi; il avait par surcroît une conquête à maintenir. De là un double revirement : d'une part, les chevaliers français, leur temps de service achevé, abandonnent le comte de Montfort; d'autre part, les seigneurs du Midi se soulèvent

1. Voir ci-dessous, chap. VII, section II.

contre lui. En 1210, des deux cents châteaux dont il avait reçu l'hommage, Simon de Montfort n'en conservait plus que huit : la conquête de ses vicomtés était à refaire.

Raymond VI, profitant de cette situation, ne tint aucun de ses engagements. Les légats l'excommunièrent de nouveau, et jetèrent l'interdit sur le comté de Toulouse. Comme la première fois, Raymond recourut à Philippe-Auguste, qui le repoussa, et au pape, qui le renvoya pour se justifier devant un concile assemblé à Saint-Gilles. Le comte de Toulouse s'y présenta, et, sans parvenir à se disculper, obtint un délai. En 1211, il comparut de nouveau devant le concile d'Arles, qui se montra trop exigeant et le détermina ainsi à reprendre les armes. Il en résulta une nouvelle croisade, qui pendant deux ans couvrit le pays de sang, et dont les faits saillants furent la prise de Lavaur par les Croisés et leur échec devant Toulouse. — En 1213, le roi d'Aragon, Pèdre II, qui venait de s'illustrer par sa lutte contre les musulmans d'Espagne, intervint et proposa sa médiation. Innocent III, se rendant compte que l'intérêt politique commençait à absorber l'intérêt religieux, aurait voulu en finir avec la période des violences. Il accueillit les ouvertures de Don Pèdre, suspendit la prédication de la croisade, modéra le zèle de ses légats, et convoqua un concile à Lavaur pour essayer encore une fois les moyens pacifiques. Mais Innocent III ne parvint à faire partager ses dispositions conciliantes ni par le clergé de France, ni par les Croisés. Raymond VI était considéré par eux comme l'unique soutien de l'hérésie, et méprisé comme un traître; aussi le concile de Lavaur maintint contre lui l'excommunication (1213). Don Pèdre, blessé de l'insuccès de son intervention, amena une armée au secours du comte de Toulouse, et assiégea Muret. Mais le 12 septembre 1213, eut lieu près de la ville une grande bataille, où Don Pèdre fut tué, et que l'habile tactique de Simon de Montfort transforma en une victoire décisive pour les Croisés. Cette victoire entraîna la soumission de toute la contrée. Raymond VI, vaincu, abandonna Toulouse, accepta toutes les conditions qu'on voulut lui imposer, et fut réconcilié à ce prix par le légat Pierre de Bénévent. Les comtes de

Foix et de Comminges et la plupart de ses vassaux se mirent de même, corps et biens, à la discrétion des légats.

La suzeraineté du Languedoc fut alors attribuée à Simon de Montfort par le concile provincial de Montpellier (1215), tandis que, peu après, le quatrième concile œcuménique de Latran, l'un des plus considérables qui se soient jamais réunis, condamnait à nouveau l'hérésie albigeoise, obligeait les habitants du Languedoc à prêter un serment d'orthodoxie, chargeait les évêques d'instituer des commissions d'enquête pour poursuivre les récalcitrants, ordonnait aux princes séculiers de purger leurs terres des hérétiques, et réglait définitivement le sort des domaines du comte de Toulouse. Simon de Montfort conservait le comté de Toulouse presque en entier, le duché de Narbonne, et les vicomtés de Carcassonne et de Béziers. Les comtes de Foix, de Comminges, et de Béarn étaient rétablis dans leurs biens. Le Comtat Venaissin était attribué à l'église romaine. Enfin le reste des domaines de Raymond VI, c'est-à-dire le marquisat de Provence et une partie du comté de Toulouse, était laissé à son fils Raymond VII, en faveur duquel il avait déclaré abdiquer.

La guerre religieuse était ainsi terminée; la guerre dynastique allait commencer entre la maison de Saint-Gilles, qui n'acceptait pas sa dépossession, et la maison de Montfort, qui voulait garder ses conquêtes. Cette guerre, allumée dès 1216, entretenue habilement par Raymond VII, qui sut ne jamais donner prise à l'accusation d'hérésie, se poursuivit pendant treize ans avec des alternatives de succès et de revers qui seront racontées ailleurs [1]. Il suffira de dire ici qu'après la mort de Simon de Montfort (1218), son fils Amaury ayant cédé ses droits au roi de France (1224), la régente Blanche de Castille amena le comte de Toulouse à signer en 1229 l'important traité de Meaux qui assurait au roi la possession immédiate du pays situé entre le Rhône et Narbonne, et la possession du comté de Toulouse à la mort de Raymond VII. Ce dernier s'engagea en outre à renvoyer ses routiers, à indemniser les

1. Voir ci-dessous, chap. VII, section II.

chevaliers français qui perdaient leurs fiefs, rendus pour la plupart à leurs anciens seigneurs, et à prêter l'appui du bras séculier contre les hérétiques. Moyennant ces diverses conditions, Raymond VII, qui avait été excommunié, fut réconcilié à Notre-Dame de Paris; et la guerre fut terminée pour le plus grand profit de la royauté française.

Quant à l'Église, elle pouvait toujours craindre le retour de l'hérésie qu'elle avait voulu détruire. La guerre ayant été plus funeste qu'utile à la cause de l'orthodoxie, il lui fallut recourir à d'autres moyens : c'est alors qu'elle organisa définitivement l'Inquisition.

L'Inquisition. — L'origine de l'Inquisition, ou du moins de la procédure inquisitoriale d'office, doit être recherchée dans ce décret de 1184 qui ordonnait aux évêques d'envoyer des commissaires dans les localités où ils soupçonneraient la présence d'hérétiques, pour y faire une enquête : ces commissaires furent les premiers inquisiteurs épiscopaux. Les légats apostoliques envoyés dans le Languedoc par Innocent III peuvent être regardés à leur tour comme les premiers inquisiteurs pontificaux. Mais l'institution ne fut pas organisée de suite. Le quatrième concile de Latran, en édictant, comme pénalités contre les hérétiques, la privation des droits civils, l'interdiction des charges publiques, la confiscation des biens, et, dans certains cas, la prison perpétuelle, confiait encore le jugement de leurs causes aux évêques ou à leurs délégués (1215). Ce n'est qu'en 1229, après le traité de Meaux, que le concile de Toulouse détermina d'une façon plus précise le fonctionnement de l'Inquisition épiscopale : les évêques devaient choisir dans chaque paroisse un prêtre et deux laïques honorables, qui s'engageraient sous serment à rechercher et à dénoncer les hérétiques; mais pour éviter la condamnation d'un innocent, aucune peine ne devait être prononcée avant que l'évêque ou son délégué eût pris connaisssance de l'affaire[1]. En 1233, Grégoire IX confia la recherche des hérétiques (*inquisitio hereticæ pravitatis*) aux Dominicains, pour l'exercer au nom du pape et d'une façon

1. Sur le fonctionnement de l'inquisition en Allemagne, en 1232, voir ci-dessus, p. 205.

permanente. L'Inquisition reçut alors l'unité qui lui manquait, devint distincte de la justice ecclésiastique ordinaire, et eut ses centres particuliers : le plus important était établi à Carcassonne, d'autres à Toulouse et Alby. Les inquisiteurs devaient du reste se déplacer en cas de besoin; ce n'était pas toujours sans danger : le massacre de quelques-uns d'entre eux à Avignonet, en 1244, est là pour le prouver.

Les fonctions des inquisiteurs consistaient surtout à interroger les prévenus et à recueillir les dépositions des témoins : en un mot à faire l'*enquête* : c'est le sens propre du terme *inquisitio*. Pour rendre le jugement, ils devaient consulter une sorte de *jury*, composé d'ecclésiastiques et de légistes, et prendre l'avis de l'évêque. Mais sous ce dernier rapport, les décrétales n'étaient pas toujours obéies : si certains évêques secondaient activement les inquisiteurs, certains autres étaient en conflit perpétuel avec eux, et le pape fut obligé plus d'une fois d'intervenir. — La procédure inquisitoriale différait de la procédure canonique ordinaire sur divers points; ainsi on admettait des témoins qui auraient pu être « reprochés », d'après le droit commun; on ne communiquait pas toujours leurs noms à l'accusé, pour éviter, dit Guillaume de Puylaurens, les vengeances des familles; le ministère des avocats était prohibé; enfin Innocent IV permit aux inquisiteurs d'employer la torture pour arracher des aveux, tout en leur recommandant d'user d'indulgence, dans l'application des peines, envers les hérétiques qui montreraient quelque repentir. Les peines qui pouvaient être prononcées consistaient principalement, — outre l'abjuration publique (acte de foi, *auto da fé*), et les déchéances portées par les conciles et les ordonnances royales, — dans des pénitences canoniques, des amendes, et l'*emmurement*, c'est-à-dire l'emprisonnement, temporaire ou perpétuel. Mais les *clercs* convaincus d'hérésie et les laïques *relaps* étaient ordinairement livrés au juge séculier, qui leur infligeait le supplice du feu et confisquait leurs biens. Ces confiscations, qui portaient le nom d'incours (*incursus*), étaient faites au profit des princes séculiers par les soins des baillis ou sénéchaux. Alphonse de Poitiers, devenu en 1249 comte de Tou-

louse, avait même institué un surintendant général des incours, chargé de les centraliser et de les administrer : il s'appelait Jacques du Bois, et montra un grand zèle dans l'accomplissement de sa mission. Les princes séculiers étaient donc intéressés à brûler le plus possible d'hérétiques, pour augmenter le produit des confiscations; et le dominicain Renaud de Chartres, inquisiteur à Toulouse, révèle, dans une lettre adressée vers 1255 à Alphonse de Poitiers, le crime horrible de certains de ses officiers, livrant au bûcher des hérétiques condamnés seulement à la prison perpétuelle !

L'Inquisition ne fut pas établie seulement dans le midi de la France ; elle le fut aussi, dès le XIII[e] siècle, en Italie, et en Allemagne, où le rigide confesseur de sainte Elisabeth de Hongrie, Conrad de Marbourg (tué en 1233), la dirigea quelque temps[1].

IV. — Affermissement du pouvoir pontifical.

Le conclave et les cardinaux. — La querelle des investitures, la réforme du clergé, la lutte contre les hérésies, avaient fourni au pape l'occasion d'intervenir plus fréquemment que par le passé dans les affaires de la chrétienté. Par là même, le pouvoir pontifical devait se préciser et s'affermir. L'intervalle de temps qui sépare Grégoire VII de Boniface VIII est en effet l'époque où ce double fait se produit.

Au milieu du XI[e] siècle, les papes commencèrent à réglementer la procédure des élections pontificales, pour éviter les troubles qui les accompagnaient trop souvent, assurer leur indépendance, et s'affranchir autant que possible de l'ingérence de l'aristocratie romaine et de la tutelle des empereurs d'Allemagne. Nicolas II, élu par l'influence de Hildebrand, avait dû lutter contre un antipape que lui avait opposé la famille de Tusculum (1058), et la lutte avait été sanglante. Dès qu'elle

1. L'Inquisition du XIII[e] siècle, qui est une institution *ecclésiastique*, ne doit pas être confondue avec l'Inquisition espagnole du XV[e] siècle, qui est une institution *royale*.

fut terminée, il rendit, au concile de Rome, en 1059, un décret célèbre qui réservait l'élection du pape aux *cardinaux*, c'est-à-dire à la portion du clergé romain qui formait le conseil habituel du souverain pontife. On a vu ci-dessus la composition du collège des cardinaux, ou *Sacré-Collège*[1]. Le décret de 1059 conférait aux cardinaux-évêques un certain droit de proposition des candidats, élus ensuite par l'ensemble du Sacré-Collège. L'élection faite devait encore être soumise à l'approbation du reste du clergé et du peuple romains, puis notifiée à l'empereur, appelé à *reconnaître* l'élu; mais ce droit de reconnaissance était purement honorifique, et ne ressemblait en rien au droit de confirmation que l'empereur prétendait exercer auparavant. Les électeurs pontificaux devaient en principe se réunir à Rome, si toutefois la liberté des élections y était assurée, et choisir comme pape l'un des membres du clergé romain, si toutefois il s'en trouvait un qui parût digne d'être élu. Le décret de 1059 prévoyait en outre le cas, malheureusement fréquent, où soit la guerre, soit quelque autre circonstance mettrait obstacle à l'intronisation du souverain pontife : celui-ci devait alors entrer de plein droit, par le seul fait de l'élection, dans l'exercice du pouvoir apostolique. — Ce décret suscita en Allemagne une vive irritation. Mais Nicolas II fit alliance avec le chef des Normands de l'Italie méridionale, Robert Guiscard, et obtint de lui la promesse de défendre la nouvelle constitution électorale de la papauté[2]; il la renouvela alors à deux reprises, aux synodes de Latran de 1060 et 1061.

Son successeur Alexandre II fut élu conformément au nouveau système (1061). En 1073, Hildebrand, qui par son influence gouvernait l'Église depuis vingt-cinq ans, fut acclamé par le clergé et le peuple; mais, pour obéir au décret de Nicolas II, les cardinaux donnèrent leur assentiment. Il est certain aussi que Hildebrand demanda à l'empereur Henri IV son approbation; mais ce fut pour la dernière fois qu'une élection pontificale fut ainsi soumise à l'empereur d'Allemagne. L'importance des cardinaux, désormais investis du droit

1. Voir ci-dessus, p. 83.
2. Voir ci-dessus, p. 73 et suiv.

exclusif d'élire le pape, se trouva naturellement fort augmentée; elle devint d'autant plus grande que la papauté elle-même devenait prépondérante dans le monde. Aussi les cardinaux, qui auparavant occupaient dans la hiérarchie ecclésiastique le rang que leur assignaient leurs ordres respectifs, prirent le pas au XIIIe siècle sur les évêques, les archevêques, et même les patriarches. En 1245, Innocent IV leur donna comme insigne distinctif le fameux chapeau rouge.

Le décret de Nicolas II souleva d'abord quelques difficultés d'application, notamment à la mort de Grégoire VII et de son successeur Pascal II[1]. Mais ensuite, pendant plus d'un siècle et demi, les élections pontificales furent faites conformément à ses dispositions. — Malheureusement Nicolas II n'avait pas prévu que les cardinaux pouvaient se partager et faire une double élection : dans le cas où la minorité refuserait de céder, il pouvait en résulter un schisme. Ce fut précisément ce qui arriva en 1130 par la double élection d'Innocent II, qui fut reconnu par la France, l'Angleterre, et l'Allemagne, et de l'antipape Anaclet II, qui sut gagner Rome, la Sicile et l'Écosse. Le schisme dura huit ans[2]. En 1159, à Alexandre III, régulièrement élu, la minorité du Sacré-Collège opposa de même l'antipape Victor IV. Frédéric Barberousse, alors en lutte avec le Saint-Siège, s'empressa de soutenir Victor IV, tandis que le pape légitime recevait successivement l'adhésion des autres nations[3]. La paix ne fut rétablie qu'en 1177. — Le troisième concile œcuménique de Latran, réuni peu après (1179), résolut de compléter le décret de Nicolas II pour prévenir les schismes. Il rendit dans ce but le canon *Licet de vitanda*, qui décidait que celui-là seul serait reconnu pape, qui réunirait les deux tiers des voix : tout autre qui s'en arrogerait le titre serait excommunié.

Ce canon du troisième concile de Latran donna naissance à un nouvel inconvénient qui se révéla au XIIIe siècle. Pour arriver à rallier les deux tiers des membres du Sacré-Collège,

1. Voir ci-dessus, p. 105-106.
2. Voir ci-dessus, p. 121-122.
3. Voir ci-dessus, p. 148.

il fallait souvent du temps; les élections pontificales, qui avaient été rapides pendant le XIIe siècle, devinrent plus lentes. A partir de 1241, les interrègnes de plusieurs mois ne sont pas rares : Innocent IV ne fut élu qu'au bout d'un an et demi, Urbain IV au bout de quatre mois, Grégoire X au bout de trois ans. Pour remédier à de pareils retards, évidemment préjudiciables aux intérêts de la chrétienté, le deuxième concile œcuménique de Lyon (1274) organisa ce qu'on appelle le *Conclave*, c'est-à-dire ordonna d'enfermer avec une clef (*cum clave*) les cardinaux électeurs ; si dans le délai de trois jours ils ne s'étaient pas mis d'accord, ils devaient, les cinq jours suivants, se contenter d'un seul plat à chaque repas (*uno solo ferculo sint contenti*). On ne put apprécier de suite l'efficacité de cette mesure, car Jean XXI et Nicolas IV la supprimèrent. — A la mort de ce dernier (1292), les cardinaux restèrent divisés pendant vingt-sept mois par une profonde mésintelligence, qu'entretenaient les factions rivales des deux grandes maisons romaines : les Colonna et les Orsini. Ils finirent par appeler au trône pontifical un ermite incapable, Célestin V, qui donna sa démission six mois plus tard, après avoir eu toutefois le soin de rétablir le décret du concile de Lyon, qui régla ainsi définitivement le système électoral de la papauté.

Rapports du pape avec l'Église; décadence des métropolitains. — Quant au pouvoir pontifical, sous l'action des théologiens et des canonistes, il est désormais délimité avec une grande précision : dans ses rapports avec l'Église, la primauté du pape arrive, au XIIIe siècle, à son complet épanouissement; dans ses rapports avec les princes séculiers, son influence atteint son apogée. De toute façon, au XIIIe siècle, le pouvoir pontifical occupe dans la chrétienté, en fait comme en droit, la première place.

Ce qui caractérise tout d'abord les relations du pape avec l'Église en général, c'est qu'il en centralise entre ses mains tout le gouvernement, soit au point de vue spirituel, soit au point de vue temporel. Voici les principaux points à l'égard desquels cette centralisation apparaît le plus clairement. — Dès le XIIe siècle, le pape s'était réservé l'absolution de

certains péchés, mais le plus souvent à titre individuel. Au XIIIe siècle, la *réserve pénitentiaire* des fautes les plus graves (sacrilège, inceste, sodomie, meurtre d'un clerc, falsification des bulles pontificales, etc.) devient de droit. — Alexandre III, en 1153, enlève aux évêques les procès de *canonisation* des saints; et le quatrième concile œcuménique de Latran (1215) ajoute que le pape seul peut déclarer l'authenticité de leurs reliques. — Au souverain pontife appartient le droit de donner les *dispenses* de toute espèce, y compris les *exemptions* de la juridiction épiscopale accordées aux chapitres, aux monastères, ou aux ordres religieux. — C'est aussi le pape seul qui convoque désormais les *conciles œcuméniques*, dont il confirme les actes, en vertu de la primauté qui lui appartient comme successeur de saint Pierre. — De cette primauté se dégage déjà la notion de l'*infaillibilité* pontificale en matière de foi et de mœurs. Cette doctrine, fondée sur différents passages du Nouveau Testament, est nettement enseignée par saint Thomas d'Aquin, et implicitement reconnue par le concile de Lyon de 1274 (canon *Majores*). Sans être encore élevée à la hauteur d'une croyance *de fide*, elle devient une croyance *prope fidem*, dont il est « téméraire » de s'écarter. — Les *appels* au pape, en matière spirituelle et temporelle à la fois, se multiplient de telle sorte que, dès le XIIe siècle, Hildebert de Tours, saint Bernard, d'autres encore reprochent à la cour de Rome sa facilité à admettre une voie de recours excellente dans son principe, mais qui demande à être réglementée. — Outre la juridiction d'appel, attribut naturel du souverain pontificat, les papes du moyen âge cherchent encore à exercer sur les diocèses étrangers une juridiction immédiate, en s'attribuant le droit de conférer directement certains *bénéfices*. C'est à Adrien IV (1154-1159) qu'on peut faire remonter cette pratique, que ses successeurs développèrent. Elle donna d'abord de bons résultats, en tirant de l'obscurité des hommes qui pouvaient rendre des services; mais elle ne tarda pas à dégénérer. En 1245, au concile de Lyon, et dans les années suivantes, les évêques d'Angleterre, notamment l'évêque de Lincoln, Robert Grossetête, se plaignirent qu'un trop grand nombre

d'Italiens fussent pourvus par le pape de bénéfices anglais, et Innocent IV finit par promettre de renoncer aux nominations par provision. Son successeur Alexandre IV déclara en 1255 qu'aucun chapitre ne serait grevé de plus de quatre *mandats apostoliques* : on appelait ainsi les ordres que donnait le pape à l'effet de pourvoir d'un bénéfice les candidats qu'il désignait. Clément IV (1265-1268) réserva un peu plus tard au Saint-Siège la nomination à tous les bénéfices « vaquant en cour de Rome », c'est-à-dire ceux dont les titulaires venaient à mourir au lieu de résidence de la cour romaine; il posa en même temps en principe que le pape devait avoir la pleine disposition (*plenaria dispositio*) de toutes les charges ecclésiastiques. — Tout cela manifeste bien la centralisation nouvellement établie dans le gouvernement de l'Église; mais cette centralisation apparaît encore mieux dans les rapports directs du pape avec les évêques et spécialement avec les métropolitains. Les voyages *ad limina*, que les évêques doivent faire après leur sacre, deviennent au XIIe siècle une règle inflexible. Aucun évêque ne peut donner sa démission sans l'assentiment du pape, qui, par suite, peut seul autoriser les mutations de sièges. En sens inverse, les archevêques ne peuvent entrer en fonctions sans avoir été confirmés par le pape et avoir reçu de lui le *pallium*, insigne de leur dignité. Grégoire IX leur demande en outre à tous le serment de fidélité. Enfin le pape s'étant trouvé amené, on a vu comment[1], à s'occuper plus fréquemment des élections épiscopales, la décadence des métropolitains commença.

Ils perdirent peu à peu le privilège exclusif, qu'ils avaient possédé jusque-là, d'apprécier si les conditions canoniques d'éligibilité étaient remplies, de contrôler les élections et de trancher les compétitions qui pouvaient se produire, enfin de confirmer et de consacrer leurs suffragants. Toutes ces attributions passèrent en fait au souverain pontife; mais cela se fit lentement, sans bruit, sans mesure législative générale, par le simple jeu des événements. — L'appréciation des *conditions* canoniques d'éligibilité se trouva retirée aux métropolitains par

1. Voir ci-dessus, p. 76-80, 238-240.

suite des mesures prises contre la simonie, fait criminel dont le pape était juge, et par suite des décrets relatifs aux interstices[1] et aux irrégularités, dont le pape seul pouvait donner dispense. — L'intervention du pape dans le *contrôle* des élections, jusque-là discrète et rare, devient normale au XIIe siècle. Plusieurs causes pouvaient la motiver. Le pape devait d'abord faire respecter la décision du concile de Latran de 1139, qui défendait de laisser un diocèse vacant plus de trois mois, décision à laquelle les troubles populaires ou l'exercice du droit de régale par un prince séculier apportaient plus d'un obstacle : en cas de violation, le pape enjoignait de procéder aux élections, et quelquefois nommait directement. De même, quand les élections étaient troublées ou que plusieurs compétiteurs se prétendaient élus, on recourait parfois aux métropolitains pour trancher le conflit; le plus souvent on recourait à Rome; le métropolitain perdait ainsi le jugement des *compétitions* électorales. — L'intervention pontificale était encore demandée soit par les électeurs, soit par l'élu, pour la *confirmation* de l'élection. Dès lors, le pape, qui ne confirmait auparavant que les archevêques, confirme aussi leurs suffragants. A la fin du XIIe siècle, bien peu d'évêques s'abstenaient de demander la confirmation pontificale; la plupart s'intitulaient : « évêque par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique et romain ». — Quant au *sacre*, il appartenait toujours, en principe, au métropolitain; mais quand ce dernier était frappé d'une censure canonique, ou quand il refusait de consacrer l'élu, le pape intervenait encore; et l'idée s'accréditait de plus en plus que les pouvoirs des archevêques n'étaient en somme qu'une simple délégation du pouvoir pontifical que le pape pouvait toujours leur retirer. La réforme du clergé a donc eu pour l'archiépiscopat un contre-coup fatal.

Quelques historiens ont accusé Grégoire VII et ses successeurs d'avoir voulu attribuer au Saint-Siège la *suzeraineté* sur les évêchés; mais cette théorie n'est confirmée par aucun document contemporain. Elle est, de plus, contraire aux textes et à

1. Voir ci-dessus, p. 238.

l'esprit du droit canonique. — Le pape ne s'est pas montré non plus, comme on l'a dit encore, l'ennemi systématique des métropolitains. En 1135, Innocent II écrivait à l'archevêque de Compostelle que « le siège apostolique ne cherchait nullement à enlever leurs prérogatives aux autres églises, mais qu'il ne devait pas perdre les siennes ». En droit, cela était exact. Le pape n'a rien supprimé dans les pouvoirs des métropolitains; il s'est simplement ajouté à eux; il a pris place à côté d'eux. Seulement le souverain pontificat puisait dans son origine une force d'expansion et une autorité qui ne pouvaient appartenir à l'archiépiscopat : l'un était de droit divin, l'autre de droit ecclésiastique; l'un reposait sur l'Évangile, l'autre sur de simples canons. C'est là qu'il faut chercher le secret de leurs destinées différentes.

Le pape n'agissait pas toujours par lui-même dans le gouvernement de l'Église. Il se faisait aider par des légats et par les primats. — Les *légats* apostoliques étaient des clercs désignés par le pape pour le représenter, soit d'une façon permanente dans une circonscription déterminée, soit pour quelque affaire particulière [1]. Ils agissaient au nom du souverain pontife dans les limites de la compétence qui leur avait été conférée; mais ils en sortaient parfois pour agir de leur autorité privée. Au XIIIe siècle, ils se permirent des exactions. Aussi l'institution, généralement bien accueillie et respectée au siècle précédent, suscita des plaintes qui rejaillirent sur le Saint-Siège Alexandre IV s'en émut; dans une lettre aux archevêques de France, il qualifie « d'audace sacrilège » la conduite de quelques-uns de ses légats. — A côté des légats, qui furent un instrument puissant de centralisation. Grégoire VII avait cherché à rétablir les *primats*, sous l'influence peut-être du *Pseudo-Isidore*, dont on connaît les théories particulières sur ce point. En 1079, il donna à l'archevêque de Lyon la primatie sur les provinces de Sens, Tours et Rouen. En 1089, Urbain II reconnut à l'archevêque de Reims le titre de primat de la Seconde Belgique. En 1126, 1208, 1238, divers actes pontificaux consacrèrent la prétention de l'arche-

1. Voir ci-dessus, p. 83-84.

vêque de Bourges, qui s'intitulait patriarche et primat d'Aquitaine, et, par là même, revendiquait la primatie sur les archevêques d'Auch, de Bordeaux et de Narbonne. Dans toute l'étendue de leur circonscription les primats devaient exercer les fonctions de vicaires apostoliques; mais les évêques, qui s'étaient inclinés devant les légats, refusèrent de s'incliner devant les primats. Vivement attaquée, la dignité primatiale, que se disputaient souvent plusieurs compétiteurs, devient bientôt purement honorifique.

Rapports du pape avec les princes chrétiens ; la suprématie pontificale. — Dans les rapports du pape avec les princes chrétiens, il y a lieu de faire une distinction, ordinairement négligée par les historiens et cependant capitale; les princes en effet ont deux qualités : ils sont à la fois chrétiens et chefs d'État.

Comme chrétiens, les princes se trouvaient naturellement soumis aux mêmes obligations que les autres fidèles, et s'ils commettaient des crimes, devaient encourir les mêmes châtiments. En partant de ce principe, il est évident que les rois adultères, spoliateurs de l'Église ou meurtriers des clercs, devaient être frappés de l'excommunication comme le dernier de leurs sujets : le droit canonique n'admet pas, pour les mêmes fautes, des peines graduées selon le rang du coupable. Sur ce point d'ailleurs, on ne peut reprocher aux papes d'avoir failli à leurs devoirs. Philippe Ier, Philippe-Auguste, sans compter les grands seigneurs, furent excommuniés pour crime d'adultère; plusieurs empereurs d'Allemagne, pendant la querelle des investitures, comme spoliateurs de l'Église; Boleslav de Pologne comme meurtrier de saint Stanislas (1079); Henri II d'Angleterre et Raymond VI, comte de Toulouse, comme instigateurs des meurtres de Thomas Becket et de Pierre de Castelnau. Dans ces divers cas, c'était une question pénitentiaire et non une question politique que le pape avait à trancher; comme le disait Innocent III, *non judicabat de feudo, sed decernebat de peccato*.

Mais parfois le pape allait plus loin. Quand l'excommunication ne suffisait pas, il jetait l'*interdit* sur le royaume des cou-

pables. Alexandre III le jeta ainsi sur l'Écosse, en 1180; Innocent III sur la France, en 1200, sur l'Angleterre et les domaines du comte de Toulouse, en 1208. Les cérémonies du culte étaient alors suspendues jusqu'à nouvel ordre dans les églises, dont les portes restaient fermées, les images voilées, les cloches silencieuses. Il n'était pas rare de voir les populations exaspérées se soulever contre le prince récalcitrant pour le forcer à se faire absoudre. Le pape pouvait aussi *délier* les sujets d'un souverain du serment de fidélité, comme le fit Grégoire VII à l'égard de Henri IV (1076), Innocent III à l'égard de Raymond VI (1208). Il pouvait même aller jusqu'à prononcer la *déposition*, comme le firent les mêmes papes à l'égard de Henri IV (1080) et de Jean sans Terre (1212), Innocent IV à l'égard de l'empereur Frédéric II (1245). Mais dans ces différentes hypothèses, quel que fût le motif de la mesure prise, on doit reconnaître qu'elle atteignait dans le prince, non seulement le chrétien, mais le chef d'État. La question se compliquait alors, et touchait aux rapports mêmes des deux puissances spirituelle et temporelle.

Sur ce dernier point, depuis Grégoire VII, les souverains pontifes professaient une théorie très nette : la papauté, qui a pouvoir dans le ciel et sur les âmes, doit dominer la royauté, qui n'a de puissance que sur la terre et sur les corps. Les rois empruntent leurs pouvoirs au chef de l'Église, comme la lune emprunte sa lumière au soleil, et ne possèdent leurs royaumes que comme un fief qu'ils tiennent de Dieu. Les deux glaives, par lesquels le monde est gouverné, sont tous deux au service de l'Église; l'un est tenu par l'Église elle-même, l'autre par les rois, aussi longtemps que le souverain pontife le commande ou le tolère. Toutefois si le pape peut retirer aux princes le glaive temporel qu'ils détiennent, il ne peut pas détruire ce glaive, qui est d'institution divine. Il souhaite au contraire qu'entre le Sacerdoce et l'Empire, comme entre l'âme et le corps, il y ait une union intime, « qui assurerait avec la prospérité de l'Empire la liberté de l'Église, avec la tranquillité des corps le salut des âmes, avec les droits du clergé ceux de l'État ». Tel est le résumé de plusieurs lettres ou bulles émanées des papes Gré-

goire VII, Innocent III, Boniface VIII, c'est-à-dire des trois papes qui ont revendiqué avec le plus d'énergie la suprématie pontificale. — Assurément il serait excessif de prétendre que ces papes voulaient transformer la chrétienté en une monarchie absolue universelle dont ils auraient été les chefs; mais on peut soutenir avec une certaine apparence de raison qu'ils voulaient rattacher tous les royaumes chrétiens au Saint-Siège par une sorte de lien féodal, qui aurait maintenu leur subordination sans détruire leur indépendance.

Il y avait là une théorie trop conforme aux idées de l'époque pour ne pas recevoir, au moins en partie, en dépit des théories contraires proposées par les légistes des rois, la consécration des faits. — Ainsi c'est le pape qui couronne l'empereur; et l'empereur doit remplir auprès du pape le rôle d'écuyer : « Le pape a les deux glaives, dit le *Miroir de Souabe*; il garde pour lui le glaive spirituel, et donne à l'empereur le glaive temporel; quand il monte sur sa blanche haquenée, il faut que l'empereur lui tienne l'étrier. » — L'excommunication pour cause politique, l'interdit, la déposition, la liberté rendue aux peuples s'expliquent par la même idée. — Il en est de même de l'intervention du pape dans les affaires intérieures des États, soit comme arbitre entre un roi et ses sujets, soit comme médiateur entre deux princes ennemis, soit comme juge entre deux compétiteurs au trône. En Espagne, Alexandre III érige le royaume de Portugal et le donne au duc Alphonse. En Pologne, en Hongrie, en Norvège, Innocent III est appelé à prononcer entre deux prétendants. En Angleterre, il s'interpose entre Jean sans Terre et les barons anglais (1215). En Languedoc, pendant la croisade albigeoise, ses légats transfèrent aux vainqueurs les seigneuries des vaincus. — Mais ce qu'il y a de plus caractéristique dans cet ordre d'idées, c'est assurément le fait, plusieurs fois répété, de princes qui, plus ou moins spontanément, viennent *offrir* au pape leurs domaines ou leurs couronnes pour les recevoir ensuite de lui à titre de *fiefs*. Le premier exemple paraît avoir été donné par la comtesse Mathilde de Toscane, qui fit hommage de tous ses alleux au pape Grégoire VII.

En 1088, le comte Pierre de Substantion reçoit de même d'Urbain II, à titre de fief, le comté de Maguelonne, qu'il avait précédemment offert à Grégoire VII. En 1204, Pèdre II d'Aragon transforme tout son royaume en fief apostolique. Johannitsa, prince des Bulgares, Sancho I[er], roi de Portugal, se reconnaissent aussi les vassaux du Saint-Siège. En 1213, Jean sans Terre s'engage à payer au pape un tribut de 1000 livres et lui fait hommage de sa couronne. Le rêve de Grégoire VII allait-il donc se réaliser, et tous les trônes du monde allaient-ils « s'appuyer sur le siège apostolique, afin de faire régner sur la terre l'unité, la justice et la paix? »

D'autre part, convaincus qu'une souveraineté temporelle était une précieuse garantie d'indépendance pour l'Église, les papes du moyen âge s'efforcèrent de conserver intact ou même d'agrandir « le patrimoine de saint Pierre », que l'appui de Charlemagne leur avait permis de constituer. En 1115, sous le pontificat de Pascal II, la comtesse Mathilde mourut, léguant ses alleux au Saint-Siège. En 1198, dès son avènement, Innocent III s'efforça de réunir tous les territoires distraits des États de l'Église : il réussit à recouvrer la marche d'Ancône et à annexer le duché de Spolète. Au siècle suivant, Nicolas III, après de longues négociations, recouvra de même la Romagne (1278).

En même temps, l'action pontificale s'étendait dans le nord de l'Europe par la conversion de nouveaux peuples. Au XII[e] siècle, les Poméraniens et les Livoniens, au XIII[e] les Prussiens et les Finnois, et un peu plus tard les Lapons et les Lithuaniens, entrent tour à tour dans la chrétienté. L'empereur de Constantinople lui-même consent à reconnaître l'autorité du Saint-Siège[1], et le deuxième concile œcuménique de Lyon (1274), plus heureux que ceux de 1215 et 1245, se glorifia d'avoir scellé le retour de l'église grecque à l'unité. Le schisme devait, il est vrai, recommencer huit ans plus tard; mais pendant ces quelques années où l'on avait pu le croire éteint pour toujours, le pape se trouva exercer sur l'Europe de l'Est et du Nord cette

1. Voir ci-dessous, chap. XV, section IV.

même suprématie qu'il exerçait déjà sur l'Europe de l'Ouest et du Centre.

C'est le moment précis où cette suprématie, destinée à décliner bientôt, atteint sous tous les rapports son maximum de développement. Le pape, souverain du domaine de saint Pierre, suzerain des rois, chef spirituel de la chrétienté entière, occupe dans le monde civilisé une situation à laquelle nulle autre ne peut être comparée; et, lorsque la tiare en tête, dans cette pompe solennelle qui désormais l'entoure, il promulgue ses lois « au nom de Jésus-Christ », ou lance à l'univers la bénédiction *urbi et orbi*, il n'apparaît pas seulement comme le gardien du droit public, comme un rempart contre le césarisme, mais bien réellement comme le représentant de Dieu sur la terre, comme le « vicaire du Christ » [1].

BIBLIOGRAPHIE

Documents. — I. GÉNÉRALITÉS. — Les *Actes des Conciles* de l'époque, dans les diverses collections des Conciles, notamment **Mansi**, *Conciliorum nova et amplissima collectio*, Florence et Venise, 1759-1793. — Les *Registres* et *Lettres des papes* de l'époque, notamment : **Jaffé**, *Regesta pontificum romanorum* ad ann. 1198, 2e éd., Leipsig, 1881-1888; **Potthast**, *Regesta pontif. rom.*, 1198-1304, Berlin, 1874-1875; *Registrum Gregorii VII*, dans Migne, *Patrologie latine*, t. 148; *Epistolæ Innocentii III*, *ibid.*, t. 214-217; **Pressutti**, *I regesti del pontifice Onorio III*, Rome, 1884 et suiv.; **L. Auvray**, *Les registres de Grégoire IX*, Paris, 1890 et suiv. ; **Élie Berger**, *Les registres d'Innocent IV*, Paris, 1884 et suiv.; **Éd. Jordan**, *Les registres de Clément IV*, Paris, 1893 et suiv.; **M. Prou**, *Les registres d'Honorius IV*, Paris, 1886-1888; **E. Langlois**, *Les registres de Nicolas IV*, Paris, 1886 et suiv.; **Digard, Faucon et Thomas**, *Les registres de Boniface VIII*, Paris, 1891 et suiv.; **Guiraud et Cadier**, *Les registres de Grégoire X et de Jean XXI*, Paris, 1893 et suiv. — Le *Decretum Gratiani*, les *Decretales Gregorii noni*, et le *Sextus*, dans les diverses éditions du *Corpus juris canonici*, notamment celle de **Friedberg**, Leipzig, 1879. — La *Panormia*, le *Decretum* et les *Epistolæ* d'Ive de Chartres, dans Migne, *Patrol. latine*, t. 161 et 162. — Les *Quinque Compilationes antiquæ*, éd. Friedberg, 1882.

II. SPÉCIALITÉS. — Pour le § I : *Le Livre de Guillaume Le Maire, évêque d'Angers* (1291), dans les *Documents inédits*, *Mél. hist.*, t. II; **Eudes Rigaud**, *Registrum visitationum archiep. Rothomagensis*, éd. Bonnin, Rouen, 1847; *Acta visitationis provinciæ Burdegalensis et Bituricensis a Simone, archiep. Bituricensi* (1284-1291), dans Baluze, *Miscellanea*, IV, 205-396;

1. Ce titre expressif a été pris par Innocent III; avant lui, les papes s'intitulaient simplement « vicaires de saint Pierre ».

Thomas de Celano, *Vita S. Francisci*, éd. Amoni, Rome, 1880; **Constantin Medicis**, *Vita S. Dominici*, dans les Bollandistes, *Acta Sanctorum*, août, t. I; **Jordanus** et **Humbertus**, *Vita S. Dominici*, *ibid.* — Pour le § II : **Guillaume Durant** (dit le *Speculator*), *Speculum judiciale*; **Beaumanoir**, *Coutumes de Beauvoisis*, chap. XI. — Pour le § III : **Rainerius Sacchon** († 1259), *Summa de Catharis et Leonistis et Pauperibus de Lugduno*, dans Martène et Durand, *Max. Coll.*, V; **Pierre de Vaux de Cernay**, *Historia Albigensium*, dans le *Recueil des histor. de France*, t. XIX; **Guillaume de Puylaurens**, *Histor. Albig*, *ibid.*; *Chanson de la croisade contre les Albigeois*, éd. Paul Meyer, Paris, 1875-1877; *Document de 1244*, publié par **Ad. Tardif**, dans la *Nouvelle Revue hist. de droit français et étranger*, année 1883; **Bernard Guido**, *Practica inquisitionis hæret.*, éd. Douais, 1885; **Nicolas Eymericus**, *Directorium inquisitorium hæret. pravitatis*, éd. Pegna, 1578.

Livres. — I. Généralités. — Les diverses *Histoires générales* de l'Église; bibliographie dans **Funk**, *Histoire de l'Église*, trad. Hemmer, Paris, 1891, § 5. — **Thomassin**, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église*, Paris, 1725 (en français); **Hefele**, *Hist. des Conciles*, trad. Delarc, Paris, 1869-1876; **Hurter**, *Tableau des instit. et des mœurs de l'Église au moyen âge*, trad. Cohen, 1893; **Hurter**, *Histoire d'Innocent III*, trad. Saint-Chéron, 2e éd., 1855; **A. Luchaire**, *Manuel des Institutions françaises*, Paris, 1892, 1re partie.

II. Spécialités. — Pour le § : **Voigt**, *Hildebrand als Papst Gregor VII*, trad. Jager, 4e éd., 1854; **Gfrœrer**, *Papst Gregor VII und sein Zeitalter*, Schaffouse, 1859-1861, 7 vol; **Delarc**, *Hist. de Grégoire VII*, 1889; **Imbart de la Tour**, *Les élections épiscopales dans l'Église de France du IXe au XIIe siècle*, Paris, 1890; **Mortet**, *Maurice de Sully (1160-1196), étude sur l'adm. épiscop. pendant la deuxième moitié du XIIe siècle*, Paris, 1890; **Gréa**, *Essai hist. sur les archidiacres*, dans la *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XII (1851); **Hélyot**, *Hist. des ordres monastiques*, Paris, 1714-1719; **Henrion**, *Hist. des ordres religieux*, Paris, 1835; **Lorrain**, *Hist. de Cluny*, 1838; **Demimuid**, *Pierre le Vénérable, ou la vie et l'influence monastiques au XIIe siècle*, Paris, 1876; **Ratisbonne**, *Hist. de saint Bernard et de son siècle*, 6e éd., Paris, 1864; **G. Chevallier**, *Hist. de saint Bernard*, Paris, 1888; **D'Arbois de Jubainville**, *État intérieur des abbayes cisterciennes, et en partic. de Clairvaux, aux XIIe et XIIIe siècles*, Paris, 1858. — Sur les Franciscains et les Dominicains, bibliographie dans **Kraus**, *Hist. de l'Église*, trad. Godet, Paris, 1891, t. II, p. 535, et dans **A. Luchaire**, *Manuel des institutions françaises*, p. 104; **Lacordaire**, *Vie de saint Dominique*, 1841; **E. Caro**, *Saint Dominique et les Dominicains*, 1853; **Danzas**, *Étude sur les temps primitifs de l'ordre de saint Dominique*, 1885; **K. Müller**, *Die Anfænge des Minoriten Ordens und der Bussbruderschaften*, 1885; **Dalgairns**, *La sainte communion*, trad. Godard, 1863; **Lecoy de la Marche**, *La chaire française au moyen âge*, 2e éd., Paris, 1886; **Cruel**, *Geschichte der deutschen Predigten im Mittelalter*, Detmold, 1879.

Pour le § II : **P. Fournier**, *Les officialités au moyen âge*, Paris, 1881; **Beauchet**, *Orig. de la jurid. ecclésiast. et son développ. en France jusqu'au XIIe siècle*, dans la *Nlle Revue hist. de droit fr. et étrang.*, année 1883; **Darboy**, *Saint Thomas Becket*, Paris, 1858; **Morris**, *Life and martyrdom of saint Thomas Becket*, 1886; **Hüffer**, *Beitræge zur Geschichte der Quellen des Kirchenrechts*, Münster, 1862; **Schulte**, *Die Geschichte der Quellen und Literatur des canon. Rechts von Gratian bis auf die Gegenwart*, Stuttgart, 1875-1880; **Ad. Tardif**, *Hist. des sources du droit canonique*, Paris, 1887.

Pour le § III : **Tocco**, *L'eresia del medio ævo*, Florence, 1884; **Dœllinger**, *Beitræge zur Sektengeschichte des Mittelalters*, Munich, 1890; **Schmidt**, *Hist. et doctrines des Cathares ou Albigeois*, Paris, 1849; **Peyrat**, *Hist. des Albigeois*, Paris, 1869-1872; **Douais**, *Les Albigeois, leurs origines, action de l'Eglise au XII[e] siècle*, Paris, 1879; **Ossokine**, *Histoire des Albigeois* (en russe), 2 vol., Kazan, 1869-1872. — Sur l'Inquisition, bibliographie dans **Kraus**, *op. cit.*, p. 536-537; **Lea**, *History of the inquisition in the middle ages*, 1888; **Boutaric**, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, Paris, 1870; **Hoffmann**, *Gesch. der Inquisition*, 1877-1878; **Hauréau**, *Bernard Délicieux et l'Inquisition albigeoise*, 1877; **Ch. Molinier**, *L'Inquisition dans le midi de la France*, 1880; **Douais**. *Les sources de l'Inquisition dans le midi de la France* (*Rev. des Quest. hist.*, t. XXX); **Julien Havet**, *L'hérésie et le bras séculier au moyen âge*, 1881.

Pour le § IV : **Scheffer Boichorst**, *Die Neuordnung der Papstwahl durch Nikolaus II*, 1879; **Imbart de la Tour**, *op. cit.*; **Marca**, *De concordia sacerdotii et imperii*, Paris, 1663; **Élie Berger**, *Saint Louis et Innocent IV*, Paris, 1893; **F. Rocquain**, *La cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther*, t. I : *La Théocratie*, Paris, 1893.

CHAPITRE VI

LES CROISADES

I. — L'Orient au XIe siècle.

Les États musulmans d'Orient. — A la fin du XIe siècle, l'Orient, depuis déjà près de cinq cents ans, est partagé entre l'empire chrétien de Constantinople et les empires musulmans fondés par les Arabes. Les musulmans eux-mêmes sont divisés. Non seulement il y a en Orient deux khalifes ennemis, le khalife orthodoxe de Bagdad, le khalife schismatique du Caire [1], mais ces khalifes ne sont plus souverains que de nom, les véritables maîtres sont leurs généraux et leurs guerriers [2].

Les plus puissants sont les Turcs, venus du Turkestan et entrés au service des khalifes de Badgad. Un de leurs chefs, Seldjouk, établi à Bokhara, les avait réunis en un peuple appelé de son nom les Turcs Seldjoukides. Un des successeurs de Seldjouk, Togroul-Beg, se rendit célèbre par sa dévotion : il faisait les cinq prières par jour ordonnées par le Koran, jeûnait deux fois par

1. Les schismatiques de cette catégorie sont ceux qui ne reconnaissent pas la *sunna* ou tradition, ni la succession des khalifes. Ils ne reconnaissent que la descendance d'Ali et de Fatima, sa femme, fille du Prophète. Les khalifes d'Égypte étaient alors *Alides* ou *Fatimites*. Les Alides ou Fatimites et leurs adhérents sont dits *chiites* (*co-ayants droit*), mot qui est devenu synonyme de schismatiques.

2. Voir ci-dessus, t. Ier, chap. XVI (*Les empires arabes*).

semaine et fondait des mosquées dans toutes ses villes. Le khalife de Badgad, qui n'avait alors que des généraux persans chiites, appela à son secours ce musulman fidèle, ordonna de prononcer son nom dans les prières à la suite du sien et lui donna les titres de *Roi de l'Est et de l'Ouest, commandeur des croyants*. Le sultan turc fut désormais le véritable souverain dans le khalifat de Badgad et travailla à agrandir l'empire par ses conquêtes. Un de ces sultans, Alp-Arslan, attaqua l'Empire byzantin et conquit l'Arménie.

En 1072, à la mort d'Alp-Arslan, « le Brave Lion », ses héritiers n'ayant pu s'entendre, leur empire se démembra en plusieurs royaumes, chacun avec un sultan turc. L'un deux, Soliman, sultan d'Iconium, enleva aux chrétiens de Constantinople tout ce qui leur restait en Asie Mineure, et vint s'établir dans la riche ville de Nicée. Alors l'Asie Mineure forma le sultanat de Roum, c'est-à-dire pays des Romains (l'Empire byzantin ayant conservé le nom d'Empire romain). Les chrétiens y restèrent, mais comme sujets soumis à la capitation; leurs églises leur furent enlevées.

D'autres chefs turcs conquirent la Syrie, qu'occupaient depuis un siècle les khalifes d'Égypte et où les Grecs se maintinrent dans Antioche jusqu'en 1085. Il y eut alors des princes seldjoukides à Antioche, Damas, Alep, Tripoli.

Toutes ces principautés étaient des États purement militaires. La population des cultivateurs, des artisans, des marchands, en grande partie formée de chrétiens de différentes sectes, n'avait d'autre part au gouvernement que de payer les taxes; elle passait d'un souverain à l'autre sans être consultée, d'ordinaire sans résistance, assez indifférente au changement de maître. Suivant l'usage des pays musulmans, chaque communauté religieuse formait un groupe à demi autonome administré par ses chefs religieux; les révolutions n'intéressaient guère que les familles des princes et leur entourage de serviteurs, de favoris et de guerriers.

Le prince était avant tout un chef de guerre : souvent il ne portait d'autre titre que celui d'*émir* (commandant). Il résidait dans une ville fortifiée, entourée d'un rempart épais flanqué de

tours, d'ordinaire dominée par une citadelle, et s'appuyait sur une bande de guerriers cantonnés dans sa résidence ou dans les environs.

Comme en Occident, les guerriers formaient une classe privilégiée, vivant des redevances payées par les cultivateurs et les marchands, traitée avec beaucoup d'égards par les princes; ils recevaient pour leurs services soit une solde, soit un domaine. Mais ces donations ne devinrent pas héréditaires comme les fiefs en Occident; en sorte que les guerriers musulmans restèrent toujours dans la dépendance du chef qui les entretenait. Comme en Occident, les guerriers combattaient surtout à cheval; ils avaient aussi leurs écuyers, leurs exercices, leurs passes d'armes et leur point d'honneur. Mais, tandis que les chevaliers d'Occident formaient une grosse cavalerie, lourdement équipée et sur de lourds chevaux, les Orientaux montaient des coursiers rapides et combattaient avec des armes légères, le sabre à lame mince et bien affilée, tranchante comme un rasoir, la lance en bois de roseau, l'arc de bois; ils n'avaient d'armes défensives qu'un léger bouclier de bois et une casaque rembourrée.

Le contraste physique entre les lourds chevaliers chrétiens et les cavaliers alertes de l'Orient est bien marqué dans l'anecdote suivante, racontée par l'émir de Schaizar, Ousâma. L'émir était allé présenter quelque réclamation à Foulque, roi de Jérusalem. Le roi lui dit : « On m'a rapporté que tu es un noble chevalier. Or je ne savais pas du tout que tu fusses un chevalier. » — « Seigneur, répondit Ousâma, je suis un chevalier à la manière de ma race et de ma famille. Ce qu'on admire surtout chez un chevalier, c'est d'être mince et long. »

Ces guerriers se recrutaient parmi les aventuriers de toute race : les musulmans n'ayant pas de préjugé de naissance, il suffisait, pour être admis dans leurs rangs, d'être musulman. Les princes avaient ainsi à leur service des Arabes, des Kurdes, des Berbères, des renégats chrétiens ou byzantins, des esclaves circassiens achetés aux montagnards du Caucase; mais la force principale de leurs armées depuis le XIe siècle était dans les bandes de cavaliers turcs.

Ces principautés musulmanes se formaient et se déformaient

sans cesse, au hasard des guerres, des intrigues entre princes, des successions, des partages et des extinctions de familles; il y avait, surtout dans les montagnes de Syrie, des princes dont le territoire ne dépassait pas la banlieue d'une forteresse [1]. Mais au-dessus de ces principautés éphémères et de ces États en miniature se maintenaient des princes qui dépassaient tous les autres en puissance. C'étaient, en Syrie, l'émir d'Alep et l'émir de Damas; c'étaient en Égypte les chefs militaires qui gouvernaient au nom du khalife fatimite du Caire. C'était surtout le prince turc, héritier des Seldjoukides, établi dans la région de l'Euphrate, d'où il dominait la Mésopotamie et l'Iran et pouvait se porter soit à l'ouest vers l'Asie Mineure, soit au sud sur la Syrie. Depuis la fin du XI[e] siècle ce prince portait le titre turc d'*Atâbek* (régent ou tuteur) et résidait d'ordinaire à Mossoul.

Officiellement ces princes dépendaient de l'un ou l'autre des khalifes de Badgad ou du Caire; ils faisaient prononcer son nom dans la prière publique; ce qui, dans les pays musulmans, est le signe de la souveraineté. A la fin du XI[e] siècle, la domination nominale du khalife de Bagdad s'étendait sur toute l'Asie antérieure et sur la Syrie; celle du khalife d'Égypte était réduite à l'Égypte, à la Palestine, à l'Afrique du nord. En fait, les princes, sujets des khalifes, étaient en guerres continuelles les uns contre les autres, et chacun travaillait à se rendre indépendant. Mais, dans un danger commun, les sultans turcs du pays de l'Euphrate formaient le centre naturel d'une confédération de tous les princes et de tous les guerriers musulmans d'Asie Mineure et de Syrie.

Les États chrétiens d'Orient. — On a traité ci-dessus de l'Empire byzantin; on traitera plus loin des autres États chrétiens de l'Europe du Sud-Est [2].

En Asie, il n'y avait plus d'autre État chrétien que celui

1. Un type très net de ces petites principautés est celle de Schaizar (Césarée), possédée par la famille des Mounkidhites. Elle est bien connue, grâce à l'autobiographie de l'un de ces princes, Ousâma, à la fois poète et guerrier. Voir dans les *Publications de l'École des langues orientales*, H. DERENBOURG, *Ousâma Ibn Mounkidh, un émir syrien au premier siècle des croisades*, t. I[er], 1889.
2. Voir ci-dessus, t. I[er], chap. XIV, p. 662-686, et ci-dessous, chap. XV.

d'Arménie, dans les rochers abrupts du Taurus, à l'angle de l'Asie Mineure et de la Syrie. Les chrétiens de ce pays étaient venus de la Grande-Arménie du Caucase. Celle-ci avait été attaquée durant le XIe siècle, à la fois par les Seldjoukides et par les Byzantins, et démembrée entre les deux dominations. En 1078, le dernier roi de la dynastie des Pagratides, si puissante et si glorieuse aux IXe et Xe siècles, s'étant réfugié sur le territoire byzantin de Cappadoce, y fut assassiné par des Grecs. Les émigrants de la Grande-Arménie vinrent retrouver leurs frères de la Petite-Arménie, qui avait eu longtemps ses princes particuliers.

Dans les montagnes impénétrables du Taurus, les Arméniens commencèrent à réorganiser leur nation. Rouben ou Roupen, un guerrier qui prétendait se rattacher aux Pagratides, se fit reconnaître leur prince. Il fonda ainsi la dynastie des Roupéniens. Ces princes eurent d'abord pour capitale Sis, dans la haute vallée du même nom; elle resta leur refuge suprême contre l'invasion, lorsqu'ils eurent conquis Tarse et s'y furent établis. Suivant l'usage arménien, au-dessous du *thakavor* (prince suprême ou roi), il y eut dans chaque canton une famille de chefs de guerre, établie dans un château fort avec une troupe de guerriers, et qui gouvernait la population héréditairement.

Le clergé avait conservé sa liturgie en arménien, sa doctrine monophysite, ses prêtres, ses évêques et son chef suprême, le Catholicos, indépendant de Constantinople comme de Rome, établi dans une forteresse de la montagne.

Cette Arménie nouvelle sut maintenir son indépendance à la fois contre les Turcs et les Grecs, conquérir même sur ceux-ci une partie de la Cappadoce et de la Cilicie. Elle joua un rôle important dans l'histoire des croisades, et fut presque toujours l'alliée des Latins [1].

Le Saint-Sépulcre. — Le Saint-Sépulcre, c'est-à-dire le tombeau du Christ élevé à Jérusalem par les empereurs chrétiens, avait été respecté par les conquérants arabes. Depuis

1. Voir ci-dessous, p. 330.

cinq cents ans que les musulmans étaient maîtres de Jérusalem, les chrétiens n'avaient jamais cessé d'y venir en pèlerinage. Au XIe siècle, quand la piété devint plus ardente, les pèlerinages devinrent plus fréquents. C'était l'usage de l'Église, lorsqu'un chrétien avait à expier un meurtre ou quelque autre crime, de lui imposer en pénitence un pèlerinage à un sanctuaire lointain, à Rome, à Saint-Jacques de Compostelle, à Jérusalem ; c'était une façon de se racheter d'une peine plus dure. De tous les sanctuaires, le plus vénéré était le tombeau du Christ; son contact était le moyen le plus efficace pour effacer les péchés. Les pénitents, réunis par petites troupes, s'embarquaient dans quelque port d'Italie, débarquaient en Syrie, s'en allaient en caravanes à Jérusalem et venaient, pieds nus, se prosterner sur le tombeau du Christ; souvent ils se baignaient dans le Jourdain et rapportaient des palmes de Jéricho. Il en venait de tous les pays d'Europe, même de Norvège. En 1064, l'archevêque de Mayence en avait amené une troupe de 7000. On avait rédigé à leur usage de petits livres, où étaient indiqués les sanctuaires et les reliques de la Terre-Sainte.

Ces pèlerins trouvaient le Saint-Sépulcre au pouvoir des musulmans ; et, bien qu'on les laissât d'ordinaire y faire en paix leurs dévotions, il leur semblait que ce serait une œuvre agréable au Christ, leur Seigneur, de délivrer son tombeau des infidèles. En un temps où les reliques passaient pour avoir une vertu miraculeuse, c'était une entreprise bien naturelle, de la part des guerriers chrétiens, de vouloir conquérir la plus sainte et la plus efficace des reliques. Ainsi la cause des croisades doit être cherchée beaucoup moins en Orient, dans l'état du monde musulman, qu'en Occident, dans la disposition des esprits du monde chrétien à la fin du XIe siècle. Cependant nous avons vu l'appel adressé, en 1094, au pape Urbain II par l'empereur grec Alexis Comnène [1].

1. Voir ci-dessus, t. Ier, p. 686.

II. — La première croisade.

Le concile de Clermont. — La chrétienté venait de se transformer pendant le XIe siècle. L'Église s'était relevée; le pape, affranchi de l'empereur, était reconnu pour chef de tous les chrétiens; les couvents, réformés à l'exemple de Cluny, les ascètes, qui recommençaient la vie des saints du désert, avaient fait renaître en Europe la dévotion et le respect pour l'Église. Les hommes de guerre chrétiens, les chevaliers s'étaient organisés; ils avaient adopté une façon de combattre uniforme et commençaient à pouvoir opérer ensemble[1]. Jusque-là ils s'étaient surtout battus entre eux; le pape leur donna l'idée de se réunir contre les ennemis de la chrétienté. Ce fut l'union des chevaliers et du pape qui produisit la croisade.

Déjà, en 1074, Grégoire VII parlait de s'en aller, à la tête des chevaliers chrétiens, « combattre les ennemis de Dieu jusqu'au sépulcre du Sauveur ». Mais il avait encore à se défendre contre l'empereur allemand et ne put rien entreprendre. Urbain II, Français de famille noble, se trouva plus respecté qu'aucun pape avant lui; les nobles de France surtout lui étaient dévoués; il pouvait enfin exécuter le plan de Grégoire VII.

En 1095, en automne, Urbain vint chez nous tenir un concile pour réorganiser l'église de France et condamner le roi Philippe, qui refusait de reprendre sa femme. Le concile fut tenu à Clermont; il y vint 14 archevêques, 250 évêques, plus de 400 abbés et des milliers de chevaliers du Midi, sans compter le menu peuple. Tout ce monde n'aurait pu loger dans la ville : on avait dressé des tentes dans la plaine. Quand le concile, ouvert le 18 novembre, eut terminé son travail, le pape convoqua la foule dans la plaine, et là (le 26 novembre) il parla[2] du Saint-Sépulcre; il exhorta les chevaliers à prendre les armes pour servir le Christ contre les infidèles, « les fils

1. Voir ci-dessus, chap. Ier.
2. Nous ne possédons pas le texte du discours du pape, mais nous avons le récit de quatre témoins qui y ont assisté.

d'Agar », et rappela le mot de l'Evangile : « Que chacun renonce à soi-même et se charge de sa croix! » Les assistants, saisis d'enthousiasme, s'écrient : « Dieu le veut! Dieu le veut! » Ce fut le cri de guerre de la croisade. L'évêque du Puy, Adhémar de Monteil, vient s'agenouiller devant le pape et le prie de le consacrer pour l'expédition en Terre-Sainte. Des milliers de chevaliers demandent à être consacrés aussi. En souvenir de la parole du Christ ils prennent une croix d'étoffe (rouge d'ordinaire) et la fixent sur leur épaule. Ce sera désormais le signe de tous les pèlerins qui vont en Terre-Sainte. Ils portent la croix sur le devant à l'aller, sur le dos au retour. On les appelle les *Croisés*.

Le pape promulgue aussitôt un règlement. Quiconque prend la croix fait un vœu : il s'engage à combattre les infidèles et à ne revenir dans son pays qu'après avoir été au Saint-Sépulcre. En échange, l'Église lui remet toutes les pénitences qu'il a encourues pour ses péchés. « Quiconque, dit le décret, par seule dévotion, non pour acquérir des honneurs ou de l'argent, sera parti pour Jérusalem délivrer l'église de Dieu, son voyage lui sera compté pour toute pénitence. » Le Croisé devient ainsi un pèlerin, un personnage ecclésiastique : pendant son pèlerinage, il ne peut être poursuivi par ses créanciers; quiconque touche à ses biens est excommunié.

Le départ de la croisade. — Les chevaliers français et le pape avaient décidé la croisade dans un moment d'enthousiasme, sans qu'on y eût songé à l'avance. Il fut convenu que les chevaliers partiraient le 15 août suivant et se retrouveraient tous à Constantinople. Les moines et les prêtres commencèrent alors à parcourir la France et l'Allemagne pour y *prêcher la croisade*.

De ces prédicateurs, le plus célèbre fut un ermite des environs d'Amiens, Pierre, qui avait fait le pèlerinage de Terre-Sainte; petit homme maigre, aux yeux brillants, vêtu d'une robe à capuchon nouée par une corde; il prêchait surtout aux paysans.

Ainsi fut réunie, dans le nord de la France, une foule de misérables, à peine armés et sans provisions, qui se mirent en marche

avec femmes et enfants, sous la conduite de Pierre l'Ermite et d'un chevalier pauvre, Gautier sans Avoir. Ils traversèrent l'Allemagne et descendirent le long du Danube pour aller à Constantinople.

D'autres bandes, formées en Allemagne sur les bords du Rhin, prirent la même route; l'une d'elles était précédée d'une chèvre et d'une oie, les animaux sacrés de la vieille mythologie germanique, qui devaient servir de guides à l'expédition. Au départ, dans les villes du Rhin, ils avaient massacré les juifs comme ennemis du Christ et avaient pillé leurs maisons; l'archevêque de Cologne ayant mis ses juifs à l'abri au premier étage de sa maison, les pillards avaient enfoncé les portes à coups de hache et égorgé les malheureux.

Une partie de ces bandes périrent en combattant les Hongrois et les Bulgares qui, effrayés de leurs allures, s'étaient opposés à leur passage. Ceux qui atteignirent Constantinople commencèrent à la piller : ils arrachaient le plomb aux toits des églises et le vendaient aux Grecs. Ils ne voulurent pas attendre les chevaliers et forcèrent Pierre l'Ermite à les mener tout de suite contre les Turcs. Ils vinrent camper en deux bandes près de Nicée; les uns, cernés dans leur camp où ils mouraient de soif, se rendirent ou furent massacrés; les autres voulurent attaquer les Turcs, et furent mis en déroute. Quelques-uns à peine se sauvèrent avec Pierre : on disait que les ossements des chrétiens formaient des montagnes dans la plaine de Nicée.

On raconta, quelques années plus tard, que Pierre l'Ermite avait été le véritable auteur de la croisade et l'avait prêchée devant le pape. Pendant le pèlerinage à Jérusalem, il s'était endormi dans l'église du Saint-Sépulcre et avait vu en songe le Sauveur qui lui avait dit : « Pierre, mon cher fils, lève-toi, va vers mon patriarche et il te donnera la lettre de ta mission. Tu raconteras dans ton pays la misère des Lieux-Saints et tu éveilleras le cœur des croyants afin qu'ils délivrent Jérusalem des païens. » Pierre s'était fait donner par le patriarche de Jérusalem une lettre qu'il avait portée au pape et avait été chargé de prêcher la croisade. Cette légende plaisait aux chré-

tiens exaltés, qui ne trouvaient pas le clergé séculier assez fervent; ils aimaient à penser que la croisade était l'œuvre d'un ermite plutôt que d'un pape.

L'expédition décidée à Clermont ne fut prête qu'au bout d'un an. Elle comprenait, dit-on, 100 000 chevaliers et 600 000 fantassins; mais on n'avait aucun moyen d'évaluer le chiffre des Croisés (dans une lettre le pape parle de 300 000 hommes). Les chevaliers étaient armés de la lance et du haubert, accompagnés de valets et de chariots pour transporter les provisions. Ils se divisaient en quatre expéditions qui prirent chacune un chemin différent jusqu'à Constantinople :

1° Les Provençaux et les Italiens, conduits par le légat du pape et Raymond IV, comte de Toulouse, traversèrent l'Italie, la Dalmatie et les montagnes de l'Épire.

2° Les Allemands et des Français du Nord descendirent le Danube, dirigés par Baudoin de Hainaut, Renaud et Pierre de Toul, Hugue de Saint-Pol, Godefroy de Bouillon, duc de Basse-Lorraine, et son frère Baudoin.

3° La troisième bande, formée dans l'Italie du sud avec des croisés italiens et des chevaliers du royaume normand de Sicile, suivait un prince normand, Boémond de Tarente, et son neveu Tancrède. Elle s'embarqua sur l'Adriatique et traversa l'Épire et la Thrace.

4° Les Français du Nord, sous la conduite de Hugue, comte de Vermandois, frère du roi de France, de Robert, duc de Normandie, des comtes de Chartres et de Flandre, traversèrent l'Italie jusqu'à Brindisi et suivirent le même chemin que Raimond.

Ces bandes n'étaient pas de véritables armées; chaque Croisé faisait le voyage pour son compte sans avoir d'ordre à recevoir de personne. Ils s'étaient naturellement groupés autour des seigneurs les plus connus, mais sans s'engager à leur obéir, et ils passaient à leur gré de l'un à l'autre. Le légat du pape, Adhémar, n'était pas un général et n'avait qu'une autorité morale.

Plus tard, quand Godefroy de Bouillon eut été choisi pour gouverner Jérusalem, on s'imagina que dès le commencement

il avait commandé les Croisés; et il se forma sur lui une légende. On le représenta comme un chevalier accompli, à la fois humble et héroïque : d'un coup d'épée il abattait la tête d'un bœuf ou fendait un Turc jusqu'à la ceinture; il avait porté l'étendard de l'Empire, tué de sa main l'usurpateur Rodolphe et planté le premier le drapeau de l'empereur sur les murs de Rome. En réalité, il avait passé sa vie en petits combats obscurs; mais il semble s'être distingué des autres chevaliers par sa piété et son désintéressement.

Les Croisés à Constantinople. — Les Croisés arrivèrent par bandes à Constantinople (1096). Ces chevaliers de l'Occident, qui ne connaissaient guère que des bourgades et des maisons de bois à un étage, furent éblouis à la vue de cette grande ville aux palais de marbre, aux coupoles dorées, aux grandes rues remplies par la foule. Toute cette richesse leur faisait envie, et les Grecs schismatiques ne leur inspiraient guère de respect. La fille de l'empereur, Anne Comnène, raconte avec indignation comment ces Occidentaux se comportaient dans la ville. Dans une cérémonie, un d'eux vint s'asseoir sur le trône de l'empereur, qui ne dit rien, « connaissant depuis longtemps l'outrecuidance des Latins ». Le comte Baudoin le fit lever en lui remontrant qu'il fallait se conformer aux usages du pays. Le Croisé, tout en colère, disait en montrant l'empereur : « Voyez donc ce rustre qui reste assis tout seul, tandis que tant de capitaines sont debout. »

Alexis Comnène demanda aux principaux seigneurs de lui prêter serment, c'est-à-dire de se reconnaître ses sujets. Godefroy, arrivé le premier, avait été établi dans le faubourg de Péra; il refusa, ne voulant traiter que d'égal à égal; l'empereur le fit attaquer par ses soldats, et le força à prêter serment, puis à passer en Asie. Les autres se laissèrent persuader, prêtèrent le serment d'hommage et s'engagèrent à rendre à l'empereur les villes d'Asie Mineure qu'ils prendraient aux infidèles.

Dès cette première rencontre il fut évident que les Croisés et les Byzantins se haïssaient mutuellement : les Byzantins trouvaient les Occidentaux grossiers et insolents et se plai-

gnaient d'être pillés; les Croisés accusaient les Byzantins de vouloir les empoisonner ou les trahir, et les appelaient lâches et menteurs. Ils se reprochaient les uns aux autres leur religion. Jamais un accord sincère ne put s'établir entre les chrétiens grecs et les catholiques. L'empereur entendait se servir des Occidentaux pour détruire les Turcs et reconquérir l'Asie. Les seigneurs occidentaux songeaient à devenir princes souverains en Orient et ne voulaient pas obéir à l'empereur.

Les Croisés en Asie Mineure. — L'empereur, pressé de se débarrasser des Croisés, leur fit traverser le Bosphore. Ils vinrent, avec une troupe de soldats byzantins, assiéger Nicée et détruisirent l'armée turque du sultan de Nicée, venue pour dégager sa capitale (juin 1097); mais, quand Nicée fut près de se rendre, les Byzantins traitèrent secrètement avec les assiégés, se firent introduire dans la ville et refermèrent les portes devant les Croisés.

L'armée s'enfonça alors en Asie Mineure; les cavaliers turcs la harcelèrent d'abord; mais quand ils essayèrent de l'attaquer en face dans la plaine de Dorylée, ils furent mis en déroute par les chevaliers chrétiens. Les Croisés eurent ensuite à traverser un plateau désert et brûlant, sans vivres et sans eau. A une seule halte, 500 chrétiens moururent de soif; la plupart des chevaux périrent; on chargea les bagages sur des béliers et des chiens. Des chevaliers furent réduits à monter un bœuf ou un âne. Cependant cette foule avançait, soutenue par la ferveur religieuse. « Nous ne nous comprenions pas les uns les autres, dit un chevalier français, mais nous étions comme des frères unis par l'affection, comme il convient à des pèlerins. » Arrivés enfin dans les montagnes de Cilicie, les Croisés y trouvèrent des amis, les Arméniens, qui leur fournirent des secours.

Prise d'Édesse. — Les chevaliers croisés tenaient avant tout à arriver au Saint-Sépulcre pour accomplir leur vœu; les seigneurs, au contraire, voulaient profiter de leur force pour se tailler des seigneuries en Orient. Le neveu de Boémond, Tancrède, chercha à s'établir dans Tarse, sur la côte de Cilicie. Le frère de Godefroy de Bouillon, Baudoin, se prit de querelle avec lui, le chassa de Tarse; puis, se détachant de l'armée,

s'enfonça au sud-est, dans le pays de l'Euphrate, conduit par des Arméniens, et arriva à Édesse, où régnait un prince de cette nation, Thoros, qui l'adopta pour successeur. Baudoin voulait régner tout de suite : il força Thoros à abdiquer et devint comte d'Édesse (1098).

Prise d'Antioche. — Antioche, que les Croisés trouvèrent sur leur chemin, était une riche ville de commerce, à une journée de la mer, dans la vallée de l'Oronte et sur la pente d'une montagne escarpée. Elle avait 360 églises; son enceinte, flanquée de 450 tours, était si épaisse qu'un char à quatre chevaux pouvait circuler au-dessus. Elle était défendue par l'émir d'Antioche, un Turc, avec une armée d'élite.

Les Croisés campèrent dans la plaine; les pluies arrivèrent, les vivres s'épuisèrent, la famine et la maladie ravagèrent le camp. Pour prendre une ville si forte il fallait des machines de siège : les chevaliers étaient incapables de les construire; mais à la nouvelle des victoires des Croisés, des marins chrétiens d'Italie, pèlerins, aventuriers et pirates, étaient venus jeter l'ancre sur la côte de la Syrie : Boémond alla les prier de se joindre aux Croisés et les décida à venir construire une tour de siège. Les Arméniens de Cilicie fournirent des vivres.

Cependant le siège durait depuis plus d'un an, et l'émir d'Antioche avait obtenu l'alliance du sultan seldjoukide, Barkjarok, qui envoyait à son secours l'émir de Mossoul, Kerbogha, avec une armée de 200 000 hommes, formée des contingents de tous les princes musulmans. Si les Croisés la laissaient arriver, ils étaient perdus. Un renégat arménien, qui commandait une des tours de l'enceinte d'Antioche, avait à se venger de l'émir : il fit offrir à Boémond, qu'il prenait pour le chef des Croisés, de lui livrer sa tour. Boémond proposa aux autres seigneurs de les faire entrer dans la ville, à condition qu'elle lui appartiendrait. Les seigneurs refusèrent d'abord, alléguant le serment prêté à l'empereur. L'approche de l'armée turque les décida enfin à céder : ils promirent à Boémond de lui donner Antioche. Dans la nuit du 2 juin 1098, Boémond mène sa troupe par les montagnes au pied de la tour commandée par l'Arménien; à l'aube, il y applique les échelles et monte à l'assaut. Les

Croisés attaquent du côté de la plaine, envahissent les rues, massacrent les habitants musulmans et pillent les maisons.

Trois jours après, l'armée de Kerbogha venait cerner Antioche; les Croisés avaient gaspillé ce qui y restait de vivres; la famine fut telle qu'ils mangèrent de l'herbe, de l'écorce d'arbres, des courroies. Beaucoup descendaient la nuit par des cordes le long des remparts, et cherchaient à s'enfuir par la montagne. Étienne, comte de Blois, rentra en France malgré son vœu.

Dans cette foule d'affamés et de désespérés, l'exaltation du jeûne et de la prière amena des visions. Un prêtre provençal, Pierre Barthélemy, vint dire au comte de Toulouse que saint André lui était apparu et lui avait montré, dans l'église Saint-Pierre, l'endroit où était enfouie la Sainte-Lance (celle qui avait servi à percer le flanc du Christ sur la croix) : cette relique devait donner la victoire aux chrétiens. Le comte fit creuser le sol de l'église tout un jour par douze ouvriers; le soir, Barthélemy trouva une lance près des marches de l'autel. Les Provençaux ne doutèrent pas que ce ne fût la Sainte-Lance. Les Normands prétendirent que Barthélemy l'avait cachée. Barthélemy offrit de prouver son dire par le jugement de Dieu et traversa un bûcher allumé en portant la lance; il sortit du milieu des flammes, mais mourut bientôt après. Ses partisans déclarèrent qu'il s'était brûlé parce qu'il avait douté un instant, et la Sainte-Lance resta une relique vénérée.

Dans ce danger, les seigneurs se décidèrent à nommer un général en chef (pour quinze jours seulement) : ce fut Boémond. Pour la première fois, quelqu'un avait le droit de donner des ordres. Plusieurs bandes refusaient de sortir pour combattre : Boémond fit mettre le feu à leurs quartiers. Il envoya offrir à Kerbogha de se retirer paisiblement. L'émir répondit que les chrétiens avaient le choix entre la conversion et la mort. Les Croisés sortirent de la ville en masse, passèrent le pont de l'Oronte et se mirent en bataille. Kerbogha les laissa faire. Son armée était composée des troupes de plusieurs princes musulmans qui se disputaient entre eux et lui obéissaient mal. Dès le premier choc elle se débanda. Les chrétiens pillèrent le camp abandonné (juin 1098).

Cette guerre était sauvage. Le chapelain du comte de Toulouse dit dans sa relation : « Quant aux femmes qu'ils trouvèrent dans le camp, les Croisés ne leur firent pas d'autre mal que de leur plonger leurs épées dans le ventre. » Une bande de maraudeurs s'était jointe à l'armée; ils avaient à leur tête un vagabond surnommé « le roi des mendiants » (roi Tafur). Leur véritable chef était Pierre l'Ermite, échappé à la destruction de son armée de paysans; il devint le héros des chansons populaires, une sorte de prophète, chargé par le Christ lui-même de mener la croisade. La *Chanson d'Antioche* raconte comment il avait dit à ses hommes, qui se plaignaient d'avoir faim : « Ne voyez-vous pas les Turcs morts? c'est un excellent manger »; et comment les hommes de Tafur avaient rôti et mangé les cadavres des infidèles. L'auteur ajoute cette remarque : « Mieux aiment viande de Turcs que paon en poivrade. »

Querelles entre les Croisés. — Les Croisés restèrent plusieurs mois dans Antioche à se reposer. Une épidémie en emporta beaucoup : dans le nombre, Adhémar, le légat du pape (1er août). Il avait maintenu la paix entre les seigneurs; après sa mort, les querelles devinrent des guerres. L'hostilité éclata surtout entre les Normands et les Provençaux. Le Normand Boémond voulait garder Antioche pour lui; le Provençal Raymond voulait qu'on la donnât à l'empereur grec, qui venait de reconquérir l'Asie Mineure. Il refusa de partir en laissant Boémond dans Antioche. Les chevaliers, impatients de venir à Jérusalem, menacèrent de détruire la ville pour laquelle on se disputait.

Raymond partit enfin, vers la fin de novembre 1098, et voulut se dédommager en assiégeant Ma'arra, ville forte de l'intérieur de la Syrie; mais Boémond vint l'y rejoindre et, quand la ville fut prise, Normands et Provençaux l'occupèrent à la fois. La querelle dura des semaines. Les Provençaux exaspérés incendièrent la ville, pendant que Boémond chassait d'Antioche les chevaliers provençaux que Raymond y avait laissés. Raymond se détourna alors vers la côte et commença à conquérir le pays de Tripoli. Les Croisés y restèrent de février à mai 1099. Enfin, comme Raymond refusait de s'en aller, attendant l'arrivée de

l'empereur Alexis, ils mirent le feu à leurs tentes et partirent en désordre du côté de Jérusalem.

Prise de Jérusalem. — Le khalife fatimite du Caire, profitant des embarras des Seldjoukides, venait de leur reprendre Jérusalem (1098); il offrit aux Croisés d'y venir en pèlerinage, mais par petites troupes et sans armes. Les Croisés avaient essayé d'abord de s'allier aux Fatimites contre les Seldjoukides, mais ils ne voulaient pas laisser le Saint-Sépulcre aux musulmans. Ils s'avancèrent le long de la côte, évitant les villes, puis tournèrent sur Jérusalem. Ils n'étaient plus guère que 25 000 guerriers.

A l'approche de la ville sainte, ils se débandèrent et, arrivés en désordre sur les hauteurs d'où ils apercevaient les murs, ils se prosternèrent les bras étendus, suivant l'usage du temps, en remerciant Dieu de les avoir conduits jusque-là. Mais la ville était entourée de fortes murailles; les Croisés ne purent les escalader; il leur fallut faire un siège en règle.

Dans la région désolée qui entoure Jérusalem, ils ne trouvaient ni vivres, ni bois pour construire des machines; le torrent de Cédron était à sec, les citernes comblées; rien que des flaques d'eau fétide sous un ciel brûlant. Des galères génoises, qui venaient de débarquer à Jaffa, leur fournirent des vivres et des instruments. Ils abattirent des arbres à plusieurs lieues de la ville et construisirent deux tours de bois et des échelles. Avant de donner l'assaut, ils firent, nu-pieds et en armes, une procession tout autour de la ville (c'était pour obéir au légat Adhémar qui était apparu en songe à un prêtre provençal). L'assaut dura un jour et demi. Enfin quelques poutres jetées du haut d'une des tours de bois servirent de pont pour arriver au rempart. Par là passèrent d'abord deux chevaliers flamands, puis Godefroy de Bouillon et son frère; un moment après, les Normands entraient d'un autre côté par une brèche. Les Croisés massacrèrent tous ceux qu'ils trouvèrent. Dans la mosquée d'Omar, où s'étaient réfugiés les musulmans, « le sang montait jusqu'aux genoux d'un cavalier à cheval ». Ils s'interrompirent pour aller pieds nus prier sur le Saint-Sépulcre; puis ils recommencèrent à massacrer et à piller (15 juillet 1099).

Qu'allait-on faire de Jérusalem? Les ecclésiastiques auraient voulu que le patriarche y fût souverain. Les chevaliers exigèrent qu'on donnât la ville à l'un des leurs. On choisit enfin Godefroy de Bouillon, qui prit le titre d'*Avoué* (*défenseur*) *du Saint-Sépulcre.*

Aussitôt une armée de 20 000 hommes, envoyée d'Égypte, arriva du côté d'Ascalon. Cette précipitation sauva les chrétiens : les Croisés n'avaient pas encore eu le temps de quitter la ville; Godefroy les mena contre les musulmans, qu'il mit en déroute (12 août); mais il ne prit pas Ascalon, de peur que Raymond ne la gardât.

On raconta plus tard que Godefroy avait été élu par acclamation roi de Jérusalem, et qu'il avait refusé, ne voulant pas porter une couronne d'or là où le Roi des rois avait porté une couronne d'épines. Cette parole a été dite par le comte de Toulouse ou par Baudoin.

III. — Les principautés franques d'Orient.

Le royaume de Jérusalem. — La croisade avait duré trois ans. Elle avait abouti à établir des seigneurs chrétiens en Asie sur quatre points : Baudoin à Édesse, Boémond à Antioche, Raymond dans le pays de Tripoli, Godefroy à Jérusalem. Ce n'étaient pas encore des États : les chrétiens n'occupaient encore que quelques places fortes; mais chacune de ces places fut un centre de conquêtes.

Le « royaume de Jérusalem » fut d'abord le plus pauvre de tous les États. Les Croisés, ayant accompli leur vœu, étaient repartis pour leur pays. Godefroy resta avec 200 chevaliers seulement. En juin 1100, des navires vénitiens ayant débarqué à Jaffa, il alla implorer leur secours; les Vénitiens consentirent à l'aider pendant deux mois, à condition de garder pour eux le tiers des villes qu'on prendrait. Godefroy mourut en 1110. Baudoin, son frère, quitta Édesse et vint prendre possession de Jérusalem. Il amenait 200 chevaliers, et juste assez

de fantassins pour occuper les quatre villes qui composaient alors tout le royaume : Jérusalem, Ramla, Caïphas et Jaffa.

Jaffa était le seul port qui mît le royaume en communication avec l'Europe. Un pèlerin, qui fit le voyage en 1102, dit que la route de Jaffa à Jérusalem est encore infestée de cavaliers sarrasins, semée de cadavres qu'on n'a pu ensevelir et bordée de villages en ruines. « Nous étions perdus, dit le chapelain de Baudoin, si les musulmans nous avaient attaqués. C'est Dieu qui les en a empêchés. » Le royaume était si pauvre qu'on supprima une partie des anciens évêchés : il y eut ainsi sous les princes chrétiens moins d'évêchés qu'au temps des princes musulmans.

Le véritable fondateur du royaume fut Baudoin (1100-1118). Il repoussa définitivement les attaques des armées égyptiennes et parvint à conquérir une à une toutes les villes de la côte (Arsouf, Césarée, Saint-Jean-d'Acre ou Ptolémaïs, Sidon, Beïrouth), avec l'aide des marchands de Venise et de Gênes. Tyr ne fut prise qu'en 1124, Ascalon qu'en 1153. Alors seulement le royaume de Jérusalem fut complet : il s'étendait sur la côte depuis Ascalon jusqu'à Beïrouth; c'était toute l'ancienne Phénicie et un morceau de la Palestine.

Fondation des principautés de Syrie. — En Syrie, il n'était d'abord resté que les Normands de Boémond, maître d'Antioche. Boémond, pour agrandir son domaine, vint assiéger Alep; mais il se laissa détourner sur l'Asie Mineure où l'appelait un prince arménien, fut surpris par une troupe de cavaliers turcomans, vaincu et pris (1100). Tancrède, après avoir cherché en vain à se faire reconnaître prince de Jérusalem, revint défendre Antioche attaquée par les Turcs et la dégagea (1101).

En ce moment une nouvelle croisade arrivait en Orient. Elle s'était formée à la nouvelle des victoires sur les infidèles et se composait de chrétiens de tous pays : 50 000 Italiens du nord avec l'archevêque de Milan; le duc d'Aquitaine avec 50 000 hommes; les comtes de Bourgogne, de Blois, de Nevers, les évêques de Laon, Soissons, Paris; le duc de Bavière, l'archevêque de Saltzbourg, la margrave d'Autriche. Beaucoup de femmes suivaient l'expédition.

Les Lombards arrivèrent les premiers à Constantinople (mars 1101). L'empereur voulut les envoyer en Asie : ils refusèrent et attaquèrent un couvent fortifié dans les faubourgs. Au printemps, les Français et les Allemands les rejoignirent après avoir descendu le Danube et bataillé en Bulgarie contre les guerriers petchénègues au service de l'empereur. Les Croisés se divisèrent en trois armées.

La première, qu'on évalua à 260 000 hommes, formée surtout de Lombards et de Français, partit en juin avec Raymond de Toulouse et un corps de soldats byzantins, pour aller à travers l'Asie Mineure délivrer Boémond et marcher sur Badgad. Elle arriva devant Ancyre, prit la ville, la remit aux Byzantins, puis suivit le cours de l'Halys, dans un pays où les musulmans avaient fait le vide. Les Croisés, affamés, épuisés et désorganisés, n'étaient plus en état de résister à l'armée musulmane quand elle les attaqua sur les bords de l'Halys; à la fin du second jour de combat ils se débandèrent et s'enfuirent en désordre du côté de la mer Noire; les chevaliers arrivèrent à Sinope, où ils s'embarquèrent pour Constantinople; les fantassins, les prêtres et les femmes furent massacrés ou pris.

La seconde armée, sous le comte de Nevers, partit quelques semaines plus tard pour rejoindre les Lombards, ne les trouva plus à Ancyre et tourna au sud pour aller en Syrie; mais, harcelée par l'ennemi et tourmentée par la soif, elle fut dispersée et détruite au pied du Taurus.

La troisième armée (Aquitains et Allemands), forte de 100 000 hommes, dit-on, s'embarqua pour l'Asie Mineure, pleine de défiance contre l'empereur qu'on accusait de vouloir trahir les Latins en les livrant aux Turcs. Des milliers de Croisés refusèrent de passer en Asie Mineure; les uns s'embarquèrent pour la Syrie, d'autres revinrent chez eux; les autres suivirent la route de la première croisade, par Nicée et Iconium. A la fin d'août, épuisés de soif et de fatigue, ils se heurtèrent, près d'Héraclée, à une armée musulmane, s'enfuirent sans résistance et furent presque tous massacrés. Guillaume d'Aquitaine et Welf de Bavière échappèrent. L'archevêque de Saltzbourg périt; la margrave Ida et beaucoup de nobles dames disparurent.

(D'après une légende, Ida, prisonnière d'un émir turc, serait devenue mère du fameux Imad-ed-Din Zenki.)

Ainsi avorta la grande croisade de 1101. Trois grandes armées étaient anéanties. Les débris se réfugièrent à Antioche. Dans le nombre était Raymond de Toulouse. Tancrède le fit arrêter et ne le relâcha qu'après lui avoir fait jurer de n'occuper aucune ville entre Antioche et Saint-Jean-d'Acre. Raymond partit, et, avec l'aide d'une petite flotte de Génois, s'empara de Tortosa. Alors commença une nouvelle principauté qui s'étendit au sud, celle des Provençaux. Raymond vint ensuite s'établir devant Tripoli et bâtit une forteresse en face de la ville.

Les Normands étaient privés de leur chef, Boémond, prisonnier des Turcs. Tancrède ne se souciait pas de délivrer son oncle : il préférait gouverner à sa place. Ce fut un prince arménien qui paya la rançon de Boémond (1103). Aussitôt délivré, Boémond s'entendit avec les Arméniens, et avec Baudoin d'Édesse et son vassal Jocelin de Courtenay, hardi chevalier établi en 1101 dans les châteaux à l'ouest de l'Euphrate, pour une grande expédition contre la ville de Harran, qui domine la route entre la Mésopotamie et la Syrie. Il s'agissait d'isoler les musulmans de Syrie. Les princes musulmans, avec 10 000 hommes, arrivèrent au secours de Harran. Les chrétiens les attaquèrent et les mirent en déroute; mais dans la poursuite les chevaliers d'Édesse s'aventurèrent trop loin et furent capturés ou dispersés : les autres, attaqués dans leur retraite, coupés par une sortie de la garnison de Harran, se débandèrent. Cette bataille ruina la domination des Normands en Orient. Les musulmans assiégèrent Édesse et reprirent les environs d'Antioche; les Byzantins occupèrent les villes de Cilicie. Raymond de Toulouse continua ses conquêtes.

Boémond partit pour aller chercher des renforts en Europe (1104). En trois ans il parvint à réunir une armée de 35 000 hommes. Il l'embarqua à Brindes sur 230 navires (1107); mais, au lieu de l'emmener en Syrie, il entreprit de conquérir l'Empire grec. Il vint assiéger Durazzo, détruisit ses navires pour bâtir des machines de siège, fut coupé de ses communications par la

flotte byzantine, affamé et obligé de demander la paix (1108). Il dut se reconnaître vassal d'Alexis, qui lui laissa Antioche seulement comme fief viager. Il revint en Italie et y mourut en 1111.

Baudoin d'Édesse et Jocelin, prisonniers des musulmans, furent relâchés par un des deux émirs qui se disputaient Mossoul, à condition de l'aider contre son rival; mais quand ils voulurent retourner dans leurs villes, Tancrède, qui les avait occupées durant leur captivité, refusa de les leur rendre. Il s'allia contre eux à l'émir d'Alep Ridhvan, et l'on eut, dès 1108, le spectacle d'une guerre où le croisé Tancrède, allié d'un infidèle, combattit contre les croisés Baudoin et Jocelin, alliés des Arméniens et d'un musulman [1].

A la mort de Boémond, l'empereur fit sommer Tancrède de lui rendre Antioche. Tancrède refusa. Alexis envoya demander aux Provençaux et au roi de Jérusalem de s'allier à lui contre les Normands. Mais, à ce moment, il fut obligé de se défendre en Asie Mineure contre le nouveau sultan d'Iconium, qui avait recommencé la guerre en 1110 et ravagé la Phrygie jusque près de l'Hellipont. Il dut abandonner la principauté d'Antioche, qui resta un État indépendant, gouverné par des princes normands.

Dans le pays de Tripoli, Raymond de Toulouse, mort en 1105, fut remplacé par son fils Bertrand, qui arriva avec une armée provençale en 1109, prit Tripoli et prêta serment comme comte de Tripoli au roi de Jérusalem.

Organisation de la conquête. — Les chrétiens avaient ainsi conquis quatre principautés indépendantes l'une de l'autre : royaume de Jérusalem, principauté d'Antioche, comté d'Edesse, comté de Tripoli, chacune avait son prince, souvent en guerre avec les autres. Le roi de Jérusalem obtint parfois l'hommage

1. C'est vers ce temps qu'on voit apparaître en Syrie les fameux Assassins, de la secte des Ismaéliens (voir ci-dessus, t. Ier, p. 772). Leur chef, appelé par les chrétiens le « Vieux de la Montagne », par les musulmans le « Prince de la Montagne », possédait quelques châteaux forts dans les montagnes entre Apamée et Tortosa. Le plus connu de ces chefs ismaéliens, Sinan, à la fin du XIIe siècle, joua un rôle notable, non par l'importance de son territoire, qui fut toujours très petit, mais par la crainte qu'inspiraient ses Assassins aux princes chrétiens et musulmans; il en fit assassiner plusieurs.

des autres princes, mais il n'eut jamais en dehors de son royaume qu'une sorte de prééminence morale, sans autorité.

Les Croisés avaient trouvé le pays habité par des chrétiens descendants de l'ancienne population grecque, à qui les musulmans, suivant leur usage, avaient laissé leur religion et leurs lois, à condition de payer l'impôt. Ces indigènes avaient encore leurs évêques et leurs patriarches; mais, comme tous les chrétiens grecs, ils ne reconnaissaient pas l'autorité du pape. Ils formèrent le fond de la population, les paysans et les artisans; les Latins, qui les méprisaient comme schismatiques, continuèrent à les traiter en sujets. Les catholiques venus d'Occident formèrent les classes supérieures et gardèrent pour eux tout le pouvoir. Ils furent toujours peu nombreux, car la plupart des Croisés, aussitôt leur vœu accompli, rentraient chez eux. Il ne restait en Orient que ceux qui étaient venus y chercher fortune : des chevaliers établis comme seigneurs, des marchands établis comme bourgeois.

Les chevaliers étaient presque tous des Français : toutes les familles princières de Syrie ont été françaises; le français devint la langue de tous les Occidentaux du Levant. Les marchands étaient presque tous Italiens. Trois villes d'Italie, Venise, Gênes, Pise, avaient alors des navires de guerre et commerçaient en Orient. Dès qu'elles apprirent le succès des Croisés, elles envoyèrent de petites flottes dans les ports de Syrie pour prendre leur part de la conquête. Ces Italiens aidèrent les princes à s'emparer des places fortes, et se firent payer cher leur aide. Dans chacune de ces villes, le peuple italien qui avait aidé au siège recevait en pleine propriété un quartier (parfois le tiers de la ville), un marché, une église, un bain, un four, un quai, un magasin, le droit de débarquer et de vendre ses marchandises sans payer de taxe. Dans ce quartier le gouvernement de la métropole italienne était souverain : elle y envoyait un gouverneur qui résidait dans un palais. Venise dominait dans les villes du royaume de Jérusalem; Gênes, dans celles du comté de Tripoli et de la principauté d'Antioche; Pise avait moins d'établissements que ses deux rivales (Marseille avait un quartier enclos à Jérusalem).

Le pays occupé restait toujours menacé. Presque chaque année des cavaliers musulmans venaient ravager la campagne. Les chrétiens, trop peu nombreux pour peupler le pays, s'étaient tous établis ou dans les villes fortes de la côte ou dans des châteaux sur les montagnes escarpées de l'intérieur, jusqu'au bord du désert par delà le Jourdain [1].

Les bourgeois des villes s'enrichissaient par le commerce : ils recevaient les denrées de l'Inde, les soies, les épices, le musc, l'aloès, le camphre, l'ivoire, les perles, que leur apportaient les musulmans, et ils les revendaient aux marchands d'Italie, de Marseille et de Barcelone. Ils vendaient aussi les produits naturels de la Syrie, oranges, figues, amandes, sucre, vin, huile et les objets fabriqués dans le pays, tissus de soie de Tripoli, verreries de Tyr.

Les chevaliers des châteaux étaient propriétaires de la campagne. Ils se faisaient payer des redevances par les paysans syriens et pillaient les caravanes des musulmans. En Orient comme en Occident, la guerre était un commerce lucratif; les chevaliers faisaient des expéditions de pillage en pays musulman, saccageaient les villages, enlevaient les habitants, les emmenaient captifs et les forçaient à se racheter. Après les batailles, on avait commencé par trancher la tête aux prisonniers; mais des deux côtés l'usage s'établit bien vite de les mettre à rançon. Ousâma raconte qu'en 1119 un seigneur français, ayant été pris par les musulmans, offrit 10 000 pièces d'or pour sa rançon. L'émir dit : « Menez-le à l'Atâbek; peut-être, en lui faisant peur, lui arrachera-t-il une plus forte rançon. » L'Atâbek buvait dans sa tente. Quand il vit arriver le prisonnier, il se leva, retroussa les pans de sa robe dans sa ceinture, brandit son cimeterre, sortit vers le chrétien et lui trancha la tête. L'émir rejoignit l'Atâbek et lui fit des reproches : « Nous n'avons pas une pièce d'or pour la solde des Turcomans. Un prisonnier nous offre 10 000 dînars, je te l'envoie pour que tu lui arraches une plus grosse somme, et voici que tu l'as tué!... »

Les Orientaux appelaient tous ces étrangers des Francs;

1. Il reste encore des ruines colossales de quelques-uns de ces châteaux.

c'était une habitude qui remontait au temps de Charlemagne; alors que tous les chrétiens d'Occident étaient réunis dans l'Empire franc. Elle persiste encore aujourd'hui : à Constantinople et dans le Levant, tous les Européens sont appelés Francs [1].

Assises de Jérusalem. — Les chevaliers et les bourgeois établis en Orient ne devenaient pas des Orientaux : ils gardaient leurs usages et leurs lois.

Les seigneurs qui avaient conquis le pays prirent les titres de rois, de princes, de comtes; les chevaliers qui les aidèrent devinrent des *barons* ou des *sires* (quelques-uns des comtes). A mesure qu'un pays était conquis, le prince le partageait en grands domaines qu'il distribuait en fiefs à des chevaliers, à condition de le servir dans ses guerres. Le régime féodal fut ainsi transporté en Syrie. Il y eut des sires de Tibériade, de Jaffa, etc., et même cette féodalité fut plus régulièrement organisée qu'en aucun pays d'Europe. Le roi de Jérusalem lui-même était regardé comme le « chef seigneur » (suzerain) et obéi seulement à ce titre. Tous les domaines étaient des fiefs, tous les chevaliers des vassaux.

En Syrie, comme en Europe, les droits et les devoirs du prince et des chevaliers n'étaient réglés par aucune loi écrite : les *Assises*, c'est-à-dire les réunions de chevaliers qui jugeaient les procès, suivaient la coutume féodale. Vers la fin du XIIe siècle, des particuliers eurent l'idée de rédiger les coutumes qu'on appliquait dans les assises du royaume de Jérusalem. Le recueil de ces coutumes a pris le nom d'*Assises de Jérusalem.*

Comme il y avait deux espèces de tribunaux, le recueil se compose de deux parties. Les *Assises des chevaliers* sont les coutumes des cours de chevaliers : elles reposent sur le droit féodal. Les *Assises des bourgeois* sont les coutumes des tribunaux bourgeois : elles consistent en une combinaison des usages suivis dans les villes de l'Europe méridionale en matière de commerce. Au XIIIe siècle seulement on décida que ce recueil

1. C'est une erreur de traduire Franc par Français; bien que les Français aient pris la part principale à la croisade, les musulmans les distinguaient mal des autres chrétiens.

deviendrait obligatoire et les *Assises* restèrent la loi du royaume de Chypre jusqu'à sa fin.

On a cru longtemps que ces recueils reproduisaient des lois plus anciennes, qu'on appelait les *Lettres du Saint-Sépulcre*; Godefroy de Bouillon les avait fait rédiger, disait-on, aussitôt la prise de Jérusalem, mais elles avaient été détruites en 1187, quand la ville fut prise. Cette tradition a été imaginée très tard pour faire paraître les *Assises* plus respectables.

Il y avait des *Assises* du même genre à Antioche; un fragment s'en est conservé dans une traduction en arménien [1].

Les ordres militaires. — Les pèlerins arrivaient en Terre-Sainte épuisés par le voyage; beaucoup tombaient malades et restaient à l'abandon. Dès le temps de la prise de Jérusalem par les Croisés (1099), des nobles français charitables s'étaient réunis pour fonder un hôpital destiné à recueillir les pèlerins. Ils formèrent une congrégation religieuse dont les membres s'engageaient à se vouer au service des pauvres et des malades, à vivre de pain et d'eau, à ne porter que des vêtements grossiers, « comme les pauvres leurs maîtres ». Ils vivaient d'aumônes que leurs quêteurs allaient ramasser dans tous les pays chrétiens et qu'ils venaient déposer dans la salle des malades. Leur hôpital s'appelait « la Maison des pauvres de l'Hôpital de Jérusalem » ou l'Hôpital de Saint-Jean. Plus tard, il changea de caractère. Il y eut encore des *frères servants*, c'est-à-dire des infirmiers. L'Hôpital reçut jusqu'à 2000 malades, et continua à distribuer chaque jour des aumônes; on raconta même que le sultan Saladin s'était déguisé en pauvre pour éprouver la charité des *Hospitaliers*. L'ordre garda son nom d'Hospitaliers de Saint-Jean et son sceau, qui représente un malade étendu avec une lampe aux pieds et un crucifix à la tête. Mais les chevaliers qui y entrèrent devinrent une congrégation d'hommes de guerre qui s'engageait à combattre les infidèles. On n'y recevait plus que des chevaliers nobles ou des bâtards de princes; il fallait, pour y être admis, apporter son équipement complet ou payer une indemnité de 2000 sols tournois à l'ar-

1. Voir ci-dessous, chap. xv, sur les *Assises de Romanie*.

senal de l'ordre. Dans tous les États de Syrie, les princes permirent aux Hospitaliers de bâtir des châteaux dans les campagnes et des maisons fortes dans les villes. Leurs principales places étaient situées dans les pays d'Antioche et de Tripoli, autour du lac de Tibériade, et à la frontière d'Égypte. Leur château de Markab, bâti en 1186, couvrait tout le sommet d'un plateau aux flancs abrupts; il contenait dans son enceinte une église et un village; il abritait une garnison de 1000 hommes et des provisions pour cinq ans; l'évêque de Valenia s'y était réfugié. Dans tous les pays d'Europe, les Hospitaliers reçurent des domaines; ils eurent, dit-on, au XIIIe siècle, jusqu'à 19000 manoirs. Dans chacun, ils établissaient quelques chevaliers avec un *commandeur*; beaucoup de villages du nom de Saint-Jean sont d'anciennes *commanderies* de l'Hôpital.

Avant que l'Hôpital se fût transformé, quelques chevaliers, fatigués du service des malades, avaient cherché un emploi plus conforme à leurs goûts. En 1123, huit chevaliers français formèrent une congrégation dont les membres s'engageaient à escorter les pèlerins sur la route de Jérusalem pour les défendre contre les infidèles; ils élurent pour grand maître de l'Ordre Hugue de Payens. Le roi Baudoin leur donna une partie de son palais, le Temple, élevé sur l'emplacement de l'ancien Temple de Salomon; ils prirent le titre de « pauvres frères du Temple de Jérusalem » ou *Templiers*. Saint Bernard les protégea et aida à rédiger leur règle, imitée en partie de celle des moines de Cîteaux. Elle fut approuvée au concile de Troyes (1128). L'ordre est formé de trois espèces de membres qui, tous, ont fait les trois vœux des moines. Les *chevaliers* sont des nobles, et seuls peuvent commander au couvent et exercer une dignité. Les *sergents* sont des bourgeois riches qui ont donné leurs biens à l'ordre et servent soit d'écuyers soit d'intendants; ils tiennent les comptes; le commandeur de la côte, qui surveille les embarquements et les débarquements, est un sergent. Les *clercs* servent de chapelains. Les papes, très favorables aux Templiers, leur ont permis d'avoir des chapelles et des cimetières et de choisir les clercs qui font le service religieux dans leurs couvents. Ils ont décidé que tous les clercs à leur service devaient

obéir non à leur évêque mais au grand maître du Temple (Bulle de 1162). Le Temple est devenu ainsi, au milieu de l'Église, une église indépendante soumise seulement au Pape. Les princes, surtout en France, pris d'admiration pour ces chevaliers qui se vouaient à une croisade perpétuelle, leur firent d'énormes donations. Le Temple arriva à posséder 10 000 manoirs en Europe, une flotte, des banques et un trésor tel qu'il put offrir d'acheter l'île de Chypre au prix de 100 000 pièces d'or.

L'Hôpital et le Temple étaient des ordres français. Quand les Allemands vinrent plus nombreux en Terre-Sainte, ils eurent besoin d'un hôpital où on parlât leur langue. Il y avait à Jérusalem une maison pour les pèlerins allemands, mais qui dépendait de l'Hôpital. Pendant que les Croisés assiégeaient Saint-Jean-d'Acre (en 1189), quelques Allemands avaient recueilli leurs malades dans un navire échoué. Les princes allemands leur donnèrent les moyens de fonder un hôpital qui, en 1197, s'organisa sur le modèle de l'Hôpital de Saint-Jean. Les membres étaient des chevaliers allemands qui s'engageaient à la fois à soigner les malades et à combattre les infidèles. Ils s'intitulaient : « Frères de la maison allemande » (nous disons *Chevaliers de l'Ordre Teutonique*). Pendant le séjour de l'empereur Frédéric II, ils acquirent des domaines et se bâtirent, près de Saint-Jean-d'Acre, le château de Montfort (1229), qui resta le siège de leur ordre jusqu'en 1271.

Les trois ordres ainsi fondés étaient des congrégations de religieux qui prononçaient les trois vœux ordinaires : pauvreté, célibat, obéissance. Chaque ordre était organisé comme ceux de Cluny ou de Cîteaux. Le *chapitre général* (c'est-à-dire l'assemblée des dignitaires et des chefs des couvents réunis dans la maison mère) gouvernait l'ordre tout entier; les couvents n'étaient que des dépendances administrées pour le compte de l'ordre. Mais ces religieux étaient en même temps des chevaliers : ils avaient pour mission la guerre. Ils n'admettaient que des nobles, et leurs chefs étaient souvent de grands seigneurs. Le chef de l'ordre s'appelait non pas abbé, mais *grand maître*, le chef d'un couvent *commandeur* (au lieu de prieur). Leur costume était moitié religieux, moitié militaire; ils portaient

l'armure de chevalier recouverte d'un manteau. Les Hospitaliers avaient le manteau noir et la croix blanche, les Templiers le manteau blanc et la croix rouge, les Teutoniques le manteau blanc et la croix noire. Chaque ordre, avec son trésor, ses domaines, ses forteresses, ses hommes de guerre, était comme un petit État.

IV. — Les croisades du XII[e] siècle.

La seconde croisade. — Une expédition avait suffi pour créer les États chrétiens de Syrie, mais ils n'étaient pas solides. Les musulmans, chassés de la côte, restaient maîtres de l'intérieur; les chrétiens n'avaient gardé qu'un très petit nombre de combattants. Il leur fallait, pour se maintenir, recevoir des renforts de l'Europe. Aussi la première croisade fut-elle suivie de beaucoup d'autres. Nous avons l'habitude, en France, de compter huit croisades : c'est un chiffre arbitraire; il ne tient pas compte des croisades de 1101, 1172, 1179, 1197, 1239, 1240. Les numéros d'ordre donnés aux croisades ne sont donc que des chiffres de convention; nous continuerons cependant à les employer parce qu'ils sont consacrés par l'usage.

Pendant la première moitié du XII[e] siècle, les Croisés allèrent par petites troupes en Orient et aidèrent les princes francs à achever la conquête. Bientôt parut un adversaire dangereux. L'Atâbek de Mossoul, Imad-ed-Din-Zenki, après avoir soumis plusieurs des principautés musulmanes de Syrie, résolut de détruire les États chrétiens. Le comté d'Édesse, le plus voisin des musulmans, fut attaqué le premier. Les Turcs parurent brusquement devant la ville, minèrent les murs, soutinrent les galeries par des charpentes de bois auxquelles ils mirent le feu, et, quand le mur s'écroula, entrèrent par la brèche et massacrèrent les habitants (1144). Les autres États chrétiens n'avaient pas eu le temps d'envoyer des secours à celui d'Édesse.

Ce désastre consterna les chrétiens. Saint Bernard, alors vénéré dans tout l'Occident, entreprit de réunir les chrétiens en

une grande armée que le clergé dirigerait. Le roi de France, Louis VII, avait déjà fait vœu de croisade pour expier un crime (en 1143, ayant pris Vitry au comte de Champagne, il avait brûlé une église où un millier de personnes étaient enfermées). Les barons et les prélats, réunis à Bourges avec le roi, n'avaient pu se mettre d'accord sur la croisade. Suger dissuadait le roi de cette aventure. On fit venir saint Bernard qui conseilla de s'en remettre au pape. Eugène III répondit en louant la bravoure des Français, les engageant à venger le Sauveur sur ses ennemis et promettant la remise des pénitences et la protection de l'Église à quiconque prendrait la croix. Il chargeait saint Bernard de prêcher la croisade. Une assemblée fut convoquée pour la Pâques de 1146, à Vézelay en Bourgogne. Une estrade était dressée dans les champs. Bernard y parut avec le roi, qui déjà portait la croix; il lut la lettre du pape et fit un sermon pour engager les fidèles à secourir leurs frères. Comme autrefois à Clermont, la foule poussa des acclamations et vint en masse près de l'estrade demander la croix. Saint Bernard n'eut pas assez de croix préparées et déchira ses vêtements pour en faire d'autres. La reine Éléonore elle-même voulut prendre la croix; quelques-unes des dames de la cour l'imitèrent. Bernard, après avoir prêché en différents pays de France, passa en Allemagne où il fut partout reçu comme un saint. Il vint à l'assemblée de Spire, réunie à la Noël de 1146. Le roi de Germanie, Conrad III, ne voulait pas partir, déclarant qu'il lui fallait prendre conseil des grands du royaume. Il assistait au service dans la cathédrale. Saint Bernard demande à prêcher; il parle des dangers de l'Église, des mérites des Croisés; puis, interpellant Conrad, il lui demande ce qu'il répondra au Christ au jour du Jugement dernier. Conrad, troublé et les larmes aux yeux, prit aussitôt la croix que le saint lui présenta, au milieu des acclamations. Saint Bernard, en parlant de cette scène, l'appelait « le miracle des miracles ». La diète de Ratisbonne (février 1147) augmenta le nombre des Croisés.

Il y eut donc deux armées : celle de France et celle d'Allemagne. Chacune avait à sa tête le roi et un légat du pape; chacune se composait de 70 000 chevaliers environ, accompa-

gnés d'une foule énorme de gens de pied. Les Grecs évaluèrent le tout à 900 000 hommes (chiffre évidemment exagéré). Toutes deux prirent le chemin de la première croisade, les régions du Danube et la Thrace.

Les Allemands, partis en juin 1147, ravagèrent les vallées de Thrace et pillèrent les faubourgs de Constantinople. Ils étaient si pressés de se battre qu'ils voulurent traverser l'Asie Mineure au plus court, par Nicée et Iconium; mais cette cohue indisciplinée n'avançait que lentement. Les cavaliers turcs voltigeaient autour d'eux sur leurs chevaux légers; les chevaliers pesamment armés se fatiguaient à les poursuivre. Enfin, épuisés, mourant de soif et découragés, ils se rabattirent sur la côte pour rejoindre les Français. La plupart furent massacrés ou périrent de misère dans la retraite; le reste revint à Nicée et y trouva les Français. Ils venaient de quitter Constantinople; l'empereur Manuel, pour les faire partir plus vite, leur avait raconté que les Allemands étaient déjà maîtres d'Iconium.

Pour éviter la route où les Allemands avaient péri, les Français firent le tour de l'Asie Mineure, le long de la côte, par Smyrne, Éphèse, Laodicée. Il leur fallut traverser des montagnes par des sentiers étroits dans les rochers; les chevaliers se débandèrent et furent surpris par les Turcs; un moment, le roi Louis VII lui-même, réfugié sur un rocher, dut se défendre tout seul, contre plusieurs ennemis. Ce fut une troupe de Templiers qui donna aux Croisés l'exemple de marcher en colonne, et l'on put enfin arriver à Attalia, petit port sur la côte rocheuse de Pamphylie; on y trouva des vivres pour les hommes, mais rien à donner aux chevaux. Les Croisés se décidèrent à s'embarquer et envoyèrent demander des navires aux Grecs; on leur en envoya si peu que les chevaliers seuls purent y trouver place. Les autres Croisés déclarèrent qu'ils forceraient le passage par terre; ils périrent presque tous.

Des deux grandes armées parties pour l'Orient il n'arriva en Palestine que quelques troupes de chevaliers avec les deux rois (1148). Les chevaliers de Jérusalem se joignirent à eux et leur persuadèrent d'aller attaquer Damas. La ville, une des plus riches de l'Orient, est bâtie au débouché des montagnes,

dans une vallée bien arrosée, couverte d'une verdure fraîche, au milieu d'un désert brûlant. Les faubourgs étaient formés de jardins et de vergers entourés de murs et parsemés de petites maisons de campagne. Les Croisés envahirent ces jardins et se dispersèrent pour piller. L'émir eut le temps de barricader la ville. On apprit alors qu'une armée musulmane, envoyée par l'Atâbek, allait arriver du nord au secours de Damas. Les chevaliers de Jérusalem ne se souciaient pas de continuer le siège : ils aimaient mieux voir Damas au pouvoir de l'émir que de l'Atâbek. Ils décidèrent les Croisés à attaquer Damas du côté du sud-est pour éviter les jardins. De ce côté il n'y avait qu'une plaine nue, aride et brûlante. Les Croisés ne purent y rester, se retirèrent, et bientôt repartirent pour l'Europe.

Cette grande croisade n'avait servi de rien; les chrétiens en furent si étonnés que les uns cherchèrent par quels péchés ils avaient mérité ce désastre, les autres rejetèrent la faute sur les tromperies des Grecs ou sur la trahison des chrétiens d'Orient. On raconta que ceux de Jérusalem s'étaient laissé corrompre par l'émir de Damas, au prix de 250 000 pièces d'or; mais, ajoutait-on, l'émir les avait trompés et leur avait donné des pièces en cuivre doré.

Perte de Jérusalem. — L'Atâbek Nour-ed-Din (Lumière de la Religion) garda Édesse et, continuant à s'avancer, il s'empara de Damas (1154) et attaqua les postes avancés du royaume de Jérusalem, à l'est du Jourdain. Pendant ce temps, les chrétiens se querellaient entre eux : à Jérusalem la reine Mélisende avec son fils Baudoin III, à Antioche la princesse Constance avec ses barons, à Tripoli la comtesse Hodierne avec son mari le comte Raymond.

Jusque-là les chrétiens n'étaient pas menacés du côté du sud : le khalife fatimite d'Égypte vivait en paix avec eux. La situation changea quand Nour-ed-Din entreprit d'étendre sa domination sur l'Égypte. Deux généraux du khalife s'y disputaient la fonction de vizir, qui donnait le pouvoir (car le khalife n'était plus qu'un souverain nominal); le vaincu, Shawer, s'enfuit à Damas et demanda secours à Nour-ed-Din.

L'Atâbek envoya en Egypte une armée commandée par un

général kurde, Shirkuh (les Kurdes sont les montagnards guerriers qui habitent l'ancienne Assyrie). Shawer, devenu vizir grâce à Shirkuh, se sentit bientôt menacé par son protecteur et demanda secours au roi de Jérusalem. Les chrétiens unis à l'armée d'Égypte forcèrent Shirkuh à se retirer (1164). Shirkuh revint encore en 1167 et prit Alexandrie. Les alliés le forcèrent encore à quitter l'Égypte. Mais cette fois les chrétiens, excités par les profits de cette campagne (le vizir leur payait 10 000 pièces d'or par an), imaginèrent d'attaquer leur allié. Ils envahirent l'Égypte et commencèrent à la piller (1168). Shawer désespéré demanda secours à Nour-ed-Din. Le khalife du Caire, Aladhid, lui envoyait des mèches de cheveux de ses femmes avec ce message « : Les femmes dont je t'envoie les cheveux, te conjurent de les préserver des outrages qu'elles craignent de la part des Francs. »

Shirkuh revint en Égypte et cette fois il y resta; il fit exécuter Shawer, prit le titre de grand vizir, et, sous le nom du khalife, devint le maître de l'Égypte. Il mourut aussitôt. Son neveu, Yousouf, fils d'Éïoub, surnommé Saladin (Salah-ed-Din), lui succéda. Il profita de la mort du khalife (on dit même qu'il le fit assassiner) pour supprimer le khalifat du Caire (1171). Puis, Nour-ed-Din étant mort (1174), il soumit peu à peu la Syrie et la Mésopotamie et prit le titre de sultan. C'était un musulman pieux, qui regardait comme un devoir d'expulser les chrétiens d'Orient.

Les chrétiens de Jérusalem, menacés à la fois au sud et à l'est par un prince belliqueux, ne se sentaient plus assez forts pour attaquer. Après une victoire inattendue devant Ascalon (1177) et une défaite sur les bords du Jourdain (1179), ils obtinrent une première trêve, pendant que Saladin allait combattre le sultan d'Iconium et soumettait l'émirat d'Alep, puis une seconde trêve en 1184. Mais un seigneur chrétien, Renaud de Châtillon, sorte de chevalier brigand, qui occupait de l'autre côté du Jourdain un château très fort sur une montagne escarpée, le Krak, se jeta sur une caravane qui allait de Damas en Arabie, la pilla et mit les marchands aux fers. Saladin réclama, le roi refusa de rendre la caravane. Saladin jura de tuer

Renaud de sa main; il fit proclamer la guerre sainte en Mésopotamie, en Syrie, en Égypte, envahit le royaume de Jérusalem (1187) et alla assiéger Tibériade.

Les chrétiens vinrent camper à l'ouest de la ville. Ils étaient, dit-on, 2000 chevaliers et 18 000 fantassins, richement armés. La chaleur était écrasante. Les chefs hésitaient à combattre. Un matin le roi Guy s'y décida brusquement. On combattit jusqu'à midi, puis les chrétiens fatigués se retirèrent sur une colline rocheuse près de Hattin. Les Sarrasins mirent le feu aux broussailles et aux herbes; les chevaliers, très éprouvés par la soif, la chaleur, la fumée, n'avaient plus la force de combattre : ils furent rejetés sur la colline, cernés, massacrés ou pris. Saladin avait en son pouvoir le roi de Jérusalem, le grand maître du Temple et la Vraie Croix, qui servait aux chrétiens de bannière dans la bataille. Il fit venir les seigneurs prisonniers, et présenta lui-même à boire au roi. Puis il reprocha à Renaud de Châtillon ses brigandages et le tua de sa main, suivant sa promesse. Il fit exécuter les chevaliers du Temple et de Saint-Jean et massacrer la foule des prisonniers non nobles.

En quelques semaines, toutes les villes du royaume se rendirent, excepté Jérusalem et Tyr. Saladin assiégea Jérusalem; quand il eut fait une brèche au rempart, les chrétiens demandèrent à capituler; ils obtinrent de sortir librement, mais sans emporter leurs biens et moyennant une rançon de 10 pièces d'or pour chaque homme, 5 pour chaque femme, 30 000 pour la masse des pauvres. La plupart de ces émigrés périrent misérablement.

Saladin, entré dans Jérusalem, fit abattre les croix, briser les cloches, purifier les mosquées avec de l'encens ou de l'essence de rose. Il se tenait dans sa tente, les portes ouvertes, recevant des visiteurs et leur faisant de riches cadeaux. Un historien arabe ajoute : « On lut les lettres où le prince annonçait l'heureux événement, les trompettes sonnèrent, tous les yeux se remplirent de larmes de joie, tous les cœurs remercièrent Allah du succès, toutes les bouches célébrèrent ses louanges. »

La troisième croisade. — La perte de Jérusalem cons-

terna les chrétiens. Le pape Urbain III écrivit à tous les princes, les engageant à s'unir contre les infidèles ; il ordonna des jeûnes et des prières publiques, promit l'indulgence plénière à quiconque se croiserait et proclama une paix universelle pour sept ans.

Cette fois, trois souverains prirent la croix. Frédéric Barberousse avait réuni à Mayence une assemblée de tous les grands d'Allemagne ; on prêcha la croisade. « Frédéric ne put résister au souffle de l'esprit, et reçut la croix. » Pour éviter l'encombrement, si fatal à l'expédition de Conrad, on interdit l'entrée dans l'armée à quiconque ne posséderait pas au moins 3 marcs d'argent (150 francs). L'armée allemande (environ 100 000 hommes) prit la route de la première croisade (par le Danube et la Bulgarie). Elle marcha à peu près en ordre ; l'empereur l'avait divisée en bataillons de 500 hommes chacun avec un chef ; il avait formé un conseil de guerre de 60 seigneurs. Il fallut d'abord se battre contre les Byzantins [1]. Les Allemands obtinrent enfin des vaisseaux pour passer l'Hellespont, et s'enfoncèrent dans les montagnes de l'Asie Mineure à travers un pays dévasté par les guerres. Bientôt ils n'eurent plus ni vivres ni fourrages ; ils perdirent leurs chevaux. Ils arrivèrent devant Iconium, épuisés et harcelés par les cavaliers turcs. Ils se divisèrent en deux troupes ; l'une força une porte et entra dans la ville ; l'autre, commandée par l'empereur, repoussa les Turcs au cri de « Christ règne ! Christ est vainqueur ! » Les Croisés se reposèrent quelques jours dans la ville. Puis l'armée franchit les sentiers pierreux du Taurus. Elle était arrivée enfin en Syrie, dans la vallée du Sélef, et se reposait, le soir, quand Frédéric, après avoir dîné au bord de la rivière, voulut s'y baigner et fut emporté par le courant. Les Allemands, pris de désespoir, se dispersèrent ; la plupart se rembarquèrent ; d'autres allèrent à Antioche, où une épidémie les emporta (juin 1190).

Les rois de France et d'Angleterre, en guerre au moment de la croisade, se réunirent sous l'orme de Gisors, s'embrassè-

1. Voir ci-dessous, chap. xv, sect. II.

rent et prirent la croix (janvier 1188). On prêcha la croisade dans les deux pays, et pour couvrir les frais, on décida que ceux qui ne partaient pas payeraient le dixième de leur revenu (ce fut la *dîme saladine*). La guerre recommença cependant. Ce fut en 1190 seulement que les deux rois se mirent en marche.

Ils avaient renoncé à la route de terre. Philippe-Auguste alla s'embarquer à Gênes. Richard traversa la France et l'Italie. On se rejoignit à Messine. Aussitôt commencèrent les querelles. Les Siciliens voyaient avec colère ces étrangers. Un jour un Anglais se dispute avec une marchande pour le prix d'un pain; les gens de Messine le battent, se soulèvent et ferment leurs portes. Richard prend Messine de force et la fait piller (c'est alors, dit-on, que les Siciliens effrayés le surnommèrent Cœur de Lion). Philippe réclame sa part de butin, et écrit secrètement au roi de Sicile pour lui offrir de le soutenir contre les Anglais.

Tout l'hiver les armées se querellèrent et les chevaliers dépensèrent leur argent. Au printemps de 1191, les Français s'embarquèrent pour la Syrie. Les Anglais, qui les suivaient, furent poussés par le vent sur la côte de Chypre. L'île était gouvernée par un usurpateur, Isaac Comnène, qui fit piller quelques navires; Richard débarque, se jette sur les troupes grecques qui couvrent le rivage, et en vingt-cinq jours conquiert toute l'île. Il enlève aux habitants la moitié de leurs terres, qu'il distribue en fiefs à des chevaliers, et met des garnisons dans toutes les forteresses.

En Syrie, les deux rois trouvèrent des Croisés de tous pays qui depuis deux ans assiégeaient Saint-Jean-d'Acre. Ils avaient suivi le conseil du roi de Jérusalem, Guy de Lusignan, qui tenait par-dessus tout à avoir un port. Saint-Jean-d'Acre, bâti sur un rocher, avait une forte enceinte; les Croisés, établis dans la plaine, avaient entouré leur camp d'un fossé; les navires bloquaient le port. Saladin, venu avec son armée, était campé en arrière sur une colline; il communiquait avec les assiégeants par des pigeons voyageurs ou par des plongeurs. De temps à autre des navires musulmans parvenaient à faire entrer des provisions dans la ville.

Le siège avançait lentement. Les Croisés, avec du bois apporté d'Italie, avaient péniblement construit trois tours de bois à cinq étages; les assiégés les incendièrent. Puis les pluies d'hiver amenèrent une épidémie dans le camp. A la fin arrivèrent les Français avec Philippe-Auguste, les Allemands avec Léopold, duc d'Autriche. Il y eut encore quelques mois de combats. Enfin, après un siège de deux ans, la garnison capitula; elle obtint de sortir librement, à condition que Saladin payerait 200 000 besants d'or, rendrait la Vraie Croix et relâcherait les prisonniers chrétiens dans un délai de quarante jours; en garantie du traité les assiégés livrèrent 2000 otages (juillet 1191).

Les combats autour de Saint-Jean-d'Acre avaient fait à Richard la réputation du plus brave des chrétiens. Il revenait au camp, disait-on, son bouclier hérissé de flèches comme une pelote d'aiguilles. — Il était la terreur des musulmans; les mères s'en servaient de croquemitaine pour effrayer leurs enfants : « Sois sage ou je vais appeler le roi Richard! » — Quand un cheval avait peur, le cavalier lui disait : « As-tu vu le roi Richard? » — Ce modèle des chevaliers était brutal et féroce. En entrant dans Saint-Jean-d'Acre, il fit arracher du mur la bannière du duc d'Autriche et la fit jeter dans la boue. Saladin n'ayant pu réunir la somme fixée dans les quarante jours qui suivirent la capitulation, Richard fit amener les 2000 otages donnés par la garnison devant les murs de la ville et les fit massacrer. Saladin garda son argent, ses prisonniers chrétiens et la Vraie Croix.

Après le siège, Philippe-Auguste, pressé de revenir en France, s'embarqua après avoir juré à Richard de ne pas attaquer ses domaines. Richard perdit le temps en petites expéditions le long de la côte. Quand il se décida enfin à marcher sur Jérusalem, l'hiver était venu; il fut pris par des pluies froides et revint à la côte (1192). Il aida à rebâtir Ascalon; puis il alla dégager Saint-Jean-d'Acre que se disputaient les deux prétendants au royaume de Jérusalem (Conrad de Montferrat avec les Français et les Génois d'un côté, Guy de Lusignan avec les Anglais et les Pisans de l'autre). Là il apprit que son frère Jean s'enten-

dait avec le roi de France pour envahir ses domaines, et s'embarqua enfin. Conrad venait de s'allier avec Saladin quand il fut tué par deux assassins envoyés par le Vieux de la Montagne (1192). Saladin mourut en 1193.

Une nouvelle croisade d'Allemands venus d'Italie par mer (1197) permit aux chrétiens de Syrie de reprendre toutes les villes de la côte; mais, à la nouvelle de la mort de l'empereur Henri VI, ils se dispersèrent et Jérusalem resta au pouvoir des musulmans.

A la fin du XIIe siècle, la domination chrétienne dans le Levant se déplace. Les chrétiens ont perdu leurs conquêtes de l'intérieur, ils sont rejetés sur la côte. Le royaume de Jérusalem est réduit à la Phénicie. Sa capitale devient Saint-Jean-d'Acre, où les Templiers et les Hospitaliers transportent leur principal couvent. Le comté de Tripoli et la principauté d'Antioche sont réunis sous un même prince. Édesse est définitivement perdue. Les quatre États du XIIe siècle sont ainsi réduits à deux.

En revanche, les chrétiens ont acquis à l'ouest deux États nouveaux. L'île de Chypre, que Richard a conquise et donnée à Guy de Lusignan, devient le royaume de Chypre. Sur le continent, un prince arménien, Léon II, qui a reçu de l'empereur Henri VI le titre de roi, a soumis tous les petits territoires arméniens de la Cilicie; il a étendu sa domination hors des montagnes du Taurus : à l'ouest, sur la côte, jusqu'au golfe de Pamphylie; à l'est, jusque dans les plaines de l'Euphrate. Il a fait venir des chevaliers et des marchands européens et leur a donné des châteaux et des quartiers dans ses villes. Il a transformé les chefs arméniens en vassaux, leurs domaines en fiefs. Malgré la résistance du clergé et des classes inférieures, il a adopté les usages et les lois des Francs (les *Assises* d'Antioche). Il a forcé son peuple à reconnaître l'autorité du pape. Un légat du pape est venu, dans Tarse, le couronner roi d'Arménie. Ainsi s'est fondé le nouveau royaume de la Petite-Arménie, où, au-dessus d'un peuple resté arménien, se forme une aristocratie française, et qu'on peut considérer comme un État franc.

V. — Les croisades du XIIIe siècle.

La quatrième croisade. — Innocent III, devenu pape en 1198, regardait comme son devoir de reprendre la Ville sainte. Tous les princes, disait-il, sont les vassaux du Christ et doivent se mettre au service de leur seigneur pour reconquérir son domaine. Il envoya par tous les pays catholiques ses légats prêcher la croisade; il enjoignit à tous les ecclésiastiques de donner le quarantième de leurs biens pour équiper les Croisés et de mettre dans les églises des troncs pour recevoir les offrandes.

Les souverains étant absorbés par leurs guerres, aucun ne prit la croix. Mais un prédicateur français, Foulque de Neuilly, excita tant d'enthousiasme qu'il distribua la croix, assurait-il, à 200 000 personnes. Il vint à un tournoi donné par les comtes de Champagne et de Blois et les décida à se croiser (1199). Il se forma ainsi dans le nord-est de la France une armée de seigneurs et de chevaliers.

Pour se rendre en Terre-Sainte, il leur fallait une flotte. Six des leurs allèrent demander des navires au sénat de Venise; de ce nombre était le sire de Villehardouin, seigneur de Champagne, qui écrivit plus tard le récit de l'expédition. Le sénat de Venise consentit à transporter et à nourrir pendant un an une armée de 4500 chevaliers, 9000 écuyers et 20 000 sergents (fantassins), et à joindre à l'expédition 50 galères montées. Les Croisés s'engagèrent à payer 85 000 marcs d'argent (4 200 000 francs); tout le butin fait dans ces conquêtes devait être partagé entre les Croisés et les Vénitiens. Les Croisés prirent pour chef un prince piémontais, Boniface, marquis de Montferrat, aimé des chevaliers pour sa bravoure et des poètes pour sa générosité. Les Vénitiens étaient commandés par leur doge, Dandolo, âgé de quatre-vingt-dix ans.

Les Croisés auraient voulu attaquer les musulmans en Égypte; mais Venise avait intérêt à diriger l'expédition sur Constantinople[1]. Ils se réunirent à Venise. Comme ils ne pou-

1. Voir ci-dessous, chap. XV.

vaient payer toute la somme, le sénat leur offrit de s'acquitter de ce qui restait (34 000 marcs) en combattant au service de Venise. Ils acceptèrent, et on les mena, sur la côte de Dalmatie, assiéger Zara, qui gênait le commerce de Venise dans l'Adriatique (1202). Le pape leur défendit, sous peine d'excommunication, d'attaquer une ville chrétienne; mais, quand ils eurent pris Zara (1203), il n'excommunia que les Vénitiens et pardonna aux Croisés, sans même leur défendre de continuer à opérer avec ces excommuniés.

Il y avait eu à Constantinople une révolution de palais. L'empereur Isaac avait été détrôné par Alexis III, qui lui avait fait crever les yeux et le tenait enfermé, lui et son fils Alexis. Celui-ci s'enfuit en 1201, et vint demander secours au pape, puis à Philippe, roi d'Allemagne, qui avait épousé sa sœur, et qui le recommanda aux Croisés. Alexis vint les trouver devant Zara, et promit, s'ils l'aidaient à chasser l'usurpateur, de leur payer 200 000 marcs, de leur fournir 10 000 hommes et de faire reconnaître l'autorité du pape. Dandolo saisit cette occasion d'entraîner les Croisés à Constantinople; ce serait seulement, disait-il, le commencement de la croisade. Le pape se contenta de leur faire dire que, bien que les Grecs eussent commis des crimes contre Dieu et l'Église, ce n'était pas l'affaire des pèlerins de les châtier.

Les Croisés débarquèrent devant Constantinople. Alexis III n'avait que des mercenaires indisciplinés. Les seuls qui défendirent Constantinople furent les soldats varangiens, habitués à bien se battre, et les marchands de Pise, ennemis des Vénitiens. Après treize jours de siège, Alexis III s'enfuit. Isaac, tiré de prison, fut proclamé empereur avec son fils, Alexis IV. Mais il ne put tenir aucune des deux promesses faites aux Croisés, ni payer 200 000 marcs, ni obtenir que son clergé se soumît au pape. Les Grecs se soulevèrent et proclamèrent un nouvel empereur sous le nom d'Alexis V. Il somma les Croisés de se retirer dans les huit jours.

Ceux-ci commencèrent un nouveau siège (novembre 1203). L'hiver arrivait, ils n'avaient plus de vivres; mais ils ne pouvaient se retirer : les Grecs les auraient massacrés dans leur

etraite. Ce second siège fut rude. A la fin, les Croisés, dans ın combat sous les murs, prirent la bannière impériale et 'image miraculeuse de la Vierge; quelques jours après Consantinople était enlevée d'assaut. Les Croisés, malgré les ordres le leurs chefs, pillèrent la ville et y mirent le feu. On verra ılus loin comment ils organisèrent l'Empire qu'ils venaient de onquérir [1].

Les cinquième et sixième croisades. — Innocent III ı'avait pas renoncé à conquérir Jérusalem. En 1213, il envoya le nouveau prêcher la croisade, avec ordre de donner la croix . tous ceux qui s'offriraient, même les criminels. Chaque mois ıne procession solennelle devait demander à Dieu la victoire.)n annonçait que la domination du faux prophète touchait à sa in, car c'est lui que l'Apocalypse appelait la Bête; or le chiffre le la Bête était 666, et Mahomet avait paru depuis 666 ans. Trois rois prirent la croix : Jean d'Angleterre, André de Hon-'rie, Frédéric II, empereur et roi de Sicile, tous trois vassaux .u pape. Le concile de Latran [2] (1215) décida que tous les Croisés partiraient, en juin 1217, de Messine et de Brindes. Il ordonnait à tous les chevaliers, pendant trois ans, de ne faire ıi guerre ni tournoi, au clergé de payer le vingtième de son evenu. Le pape et le roi d'Angleterre moururent. Les pré-ıaratifs aboutirent à deux expéditions : le roi de Hongrie ıartit en 1217 (cinquième croisade), l'empereur ne partit que ix ans après (sixième croisade) [3].

La croisade de 1217 était formée d'Allemands et de Hongrois. ls s'embarquèrent à Spalato, sur l'Adriatique, pour Saint-Jean-

1. Voir ci-dessous, chap. xv.
2. Voir ci-dessus, p. 186 et 277.
3. C'est à cette époque que des récits, dont l'authenticité est contestée, placent ı *croisade des enfants*. Un jeune berger des environs de Vendôme, Étienne, parourut la France, se disant envoyé de Dieu pour marcher en tête des chréiens à la délivrance de la Terre-Sainte. Il rassembla une foule de jeunes garons, auxquels se joignirent des paysans, des ouvriers et des femmes; il partit ır un char entouré de tapis, avec une troupe de 30 000 pèlerins. A Marseille eux marchands leur offrirent de les emmener en Syrie, les embarquèrent sur rois navires et les conduisirent en Égypte, où ils les vendirent comme sclaves aux musulmans. On racontait que Frédéric II délivra en 1229 ceux qui estaient. Une autre troupe d'enfants, des Allemands (20 000, dit-on), conduite ar un enfant de dix ans, arriva jusqu'à Brindes pour s'embarquer, et fut arrêtée ar l'évêque; les enfants essayèrent de revenir, mais presque tous périrent avant 'avoir atteint l'Allemagne.

d'Acre; ils y passèrent un an à faire des expéditions malheureuses et à se quereller avec les chrétiens de Syrie. Ils furent rejoints par une flotte de 300 navires montés par des Allemands du nord et des Frisons qui, partis des bords du Rhin, avaient fait le tour par le détroit de Gibraltar, guerroyant pendant une année en Portugal.

Le prince musulman le plus puissant était désormais le sultan d'Égypte, Aladil. Son armée se recrutait avec des jeunes gens achetés aux montagnards du Caucase et qu'on dressait à la guerre. Ils formaient un corps de cavalerie monté sur des chevaux rapides. On les appelait les Mamelouks (esclaves).

Les chrétiens de Terre-Sainte persuadèrent aux Croisés de commencer par attaquer l'Égypte. On débarqua devant Damiette. C'était une grande ville de commerce à l'est d'un des bras du Nil, défendue par trois enceintes et une grosse tour bâtie dans une île au milieu du Nil, d'où partaient des chaînes qui barraient le fleuve. Les marins frisons construisirent un castel de bois qu'on plaça entre les mâts de deux navires; de là les Croisés sautèrent dans la tour; ils purent ainsi bloquer la ville et l'affamer. Le siège fut long. Une épidémie emporta, dit-on, un sixième des assiégeants. Le sultan essaya de ravitailler les assiégés en lâchant au fil de l'eau des cadavres de chameaux dont le ventre était rempli de provisions; les chrétiens les capturèrent. Le sultan offrit aux Croisés, s'ils voulaient repartir, de leur rendre la Vraie Croix et tout ce qu'il possédait du royaume de Jérusalem. Mais le légat du pape, Pélage, un prêtre espagnol qui s'était fait nommer général en chef, fit rejeter cette offre. Les Croisés enfin prirent Damiette par surprise, la pillèrent, y firent un butin de 400 000 pièces d'or et y nommèrent un évêque (nov. 1219). Les Italiens s'y installèrent aussitôt et en firent un siège de leur commerce avec l'Égypte. Cette conquête fit grand bruit en Europe. Le pape appela Pélage « un second Josué ». En Orient, les musulmans démantelèrent Jérusalem et commencèrent à l'évacuer. Les chrétiens se préparèrent à envahir l'Égypte. Mais ils le firent si lentement que le sultan eut le temps de réunir une armée et de bâtir une forteresse qu'il appela Mansourah (la Victorieuse). Après avoir perdu

tout l'hiver à se disputer à qui posséderait Damiette, ils reçurent une nouvelle armée de Croisés allemands tout bouillants d'ardeur belliqueuse; ils se mirent en marche en juillet 1221. Le sultan leur offrit encore d'échanger Damiette contre le royaume de Jérusalem. Pélage fit encore refuser l'offre. Ils s'étaient mis en campagne pour assiéger Mansourah, sans tenir compte de l'inondation périodique du Nil qui, bientôt, fit de leur camp une île. Les musulmans leur coupèrent la retraite; les chrétiens, cernés et affamés, furent très heureux que le sultan consentît à les laisser partir à condition de rendre Damiette.

On a vu les péripéties de la croisade de Frédéric II et son traité avec le sultan d'Égypte [1]. Un chroniqueur musulman raconte qu'un jour, près du camp de Frédéric, un muezzin annonçait l'heure du haut du minaret, suivant l'usage musulman; le sultan, par politesse pour son allié, donnait l'ordre de faire taire le muezzin; l'empereur l'en empêcha. Cette tolérance était ce qui exaspérait le plus les chrétiens contre Frédéric : on l'accusait d'être musulman au fond du cœur.

Après le départ de Frédéric, les chevaliers français se révoltèrent contre ses gouverneurs. Pendant quinze ans, le royaume de Jérusalem fut plein de guerres et de brigandages. Ce qui le sauvait, c'est que l'empire égyptien, qui s'étendait sur la Syrie et la Mésopotamie, s'était de nouveau démembré entre des princes qui se combattaient. En 1244, une tribu de cavaliers turcomans, que le sultan Eïoub avait fait venir du Kharisme, surprit Jérusalem et écrasa l'armée chrétienne près de Gaza.

Les septième et huitième croisades. — Innocent IV, au concile de Lyon [2] (1245), fit établir une paix de quatre ans et voulut organiser une grande croisade pour reprendre Jérusalem. Mais l'Allemagne et l'Italie étaient absorbées par la guerre entre le pape et l'empereur. Le roi de France, saint Louis, fit seul les deux dernières croisades; elles ne furent guère composées que de Français. Le roi de Norvège, Hakin, qui avait pris la croix en 1237 et de nouveau après la prise de Jéru-

1. Voir ci-dessus, p. 199-201.
2. Voir ci-dessus, p. 219.

salem, fut autorisé par le pape à remplir son vœu en combattant les païens du Nord.

La septième croisade (1248) fut presque la reproduction de la cinquième. Nous la connaissons bien par le récit naïf de Joinville, qui accompagnait le roi. Saint Louis alla solennellement prendre l'oriflamme à l'abbaye de Saint-Denis et partit en véritable pèlerin, avec des vêtements de couleur sombre, sans fourrure, sans ornement de métal précieux, avec des éperons de fer. Ses chevaliers l'avaient imité. Il descendit la vallée du Rhône et s'embarqua dans le petit port d'Aigues-Mortes, qu'il venait d'acheter. Une partie des Croisés étaient restés en route à Lyon, où ils se firent relever de leurs vœux par le pape. Ceux qui persévérèrent s'embarquèrent dans d'autres ports, la plupart à Marseille. Le rendez-vous était dans l'île de Chypre. Saint Louis y avait fait préparer des provisions depuis deux ans. C'est là que les Croisés passèrent tout l'hiver, se querellant avec les habitants. Ils décidèrent d'attaquer le sultan Eïoub, non dans la Syrie conquise par lui, mais directement en Égypte. Au printemps de 1249, ils s'embarquèrent sur 120 grands et 1600 petits navires et débarquèrent devant Damiette. La garnison musulmane effrayée sortit de la ville dans la nuit et les Français y entrèrent le lendemain sans combat (1249). Mais l'inondation du Nil les força à y rester plusieurs mois inactifs, et cette inaction désorganisa l'armée.

Le sultan Eïoub venait de mourir. Sa veuve Schedjer-Eddour tint cette mort secrète pour donner à son fils Touranshah, gouverneur de Mésopotamie, le temps d'arriver. L'émir Fakr-ed-Din dirigeait la défense et harcelait les Croisés.

Des renforts arrivèrent : c'étaient des seigneurs anglais et le frère de saint Louis, Alphonse de Poitiers, avec une armée. On délibéra s'il fallait s'établir méthodiquement sur toute la côte d'Égypte, en prenant Alexandrie, ou marcher sur le Caire pour détruire la puissance du sultan. Robert d'Artois, frère du roi, chevalier ardent et irréfléchi, fit décider la marche sur le Caire. Elle se fit avec une extrême lenteur : il fallut un mois pour faire les dix lieues qui séparent Damiette de Mansourah. Comme dans la cinquième croisade, les chrétiens vinrent assié-

ger Mansourah, et campèrent sur le sable au milieu des canaux; ils perdirent cinquante jours à faire une digue pour traverser le canal qui les séparait de Mansourah et trois tours de bois que les musulmans incendièrent avec le feu grégeois.

Un Bédouin offrit à saint Louis de lui montrer un gué pour traverser le canal; une partie de l'armée resta dans le camp; les autres franchirent le gué. En avant devaient marcher les Templiers, qui connaissaient la façon de combattre les musulmans; mais Robert d'Artois supplia le roi de le laisser passer le premier, promettant de ne pas attaquer trop tôt. Saint Louis céda; Robert, dès qu'il aperçut les musulmans, se jeta sur eux en poussant son cri de guerre. On tua beaucoup de musulmans, et parmi eux Fakr-ed-Din. Le comte d'Artois poursuivit les vaincus jusque dans Mansourah, qu'il traversa en courant, suivi de son escorte et des Templiers, qui ne voulaient pas l'abandonner. Les musulmans, ralliés par l'énergique Bibars, barricadèrent la ville, coupèrent la retraite aux chrétiens et massacrèrent Robert, 300 chrétiens français, 80 Templiers et presque tous les Anglais. Leur flottille s'avança, battit celle des chrétiens et la détruisit complètement. Le reste de l'armée fut rejeté en arrière du canal dans le camp. Saint Louis faillit être pris (février 1250).

Les chrétiens, fatigués et découragés, souffraient de la chaleur, de l'infection des cadavres, de la mauvaise nourriture; les caravanes avaient été interceptées; on était en carême et ils n'avaient guère à manger que des poissons du Nil. Une épidémie ravagea le camp : une sorte de scorbut, qui faisait pourrir les gencives et rendait la peau des jambes « tavelée de noir et de terre, dit Joinville, à la ressemblance d'une vieille botte qui a été longtemps cachée derrière les coffres. »

Les Croisés, malades et exténués, ne pouvaient plus se soutenir; saint Louis se décida à les ramener sur Damiette. Ils n'eurent pas le temps de couper le pont derrière eux; les Mamelouks les poursuivirent, les massacrant ou capturant sans résistance. Saint Louis aurait pu s'échapper : il tint à rester à l'arrière-garde. Enfin, ne pouvant plus se tenir debout, il fut pris, l'armée se débanda et fut capturée tout entière. Les Mamelouks

ramenèrent leurs prisonniers attachés à Mansourah et les massacrèrent presque tous, ne gardant que les plus riches (avril). Pour relâcher le roi et les seigneurs, Touranshah demanda d'abord quelques villes de Palestine, et menaça saint Louis de le mettre à la torture. Puis il se contenta de Damiette et d'une rançon de 800 000 pièces d'or. Le traité fut conclu, mais Bibars et les Mamelouks, déjà mécontents de la préférence que Touranshah marquait aux favoris qu'il avait ramenés de Mésopotamie, formèrent un complot. Ils massacrèrent le sultan à côté des navires qui amenaient les captifs chrétiens; les captifs furent plusieurs fois sur le point d'être massacrés, avant qu'on se décidât à les relâcher.

Les Croisés évacuèrent Damiette suivant la convention; les musulmans massacrèrent les pèlerins malades qui y restaient; saint Louis néanmoins ne se crut pas dégagé de sa parole : il paya la rançon convenue et alla en Syrie où il resta trois ans à attendre des renforts qui ne vinrent pas. — Une conséquence du meurtre de Touranshah fut l'extinction de la dynastie eïoubite, fondée par Saladin, et bientôt l'avènement en Egypte d'une série de sultans mamelouks, qui commença avec Ibek.

C'est en Syrie que Louis IX commença à être le *saint roi*. Il fit le pèlerinage de Nazareth pieds nus, avec un cilice de crin; il travailla de ses mains à rebâtir les murs de Césarée et à enterrer les cadavres des chrétiens qui pourrissaient autour de Sidon.

Revenu en France (1254), il ne renonça pas à la croisade. En 1270, il repartait avec ses trois fils, son frère Alphonse de Poitiers, son gendre et sa fille, le roi et la reine de Navarre, les comtes d'Artois, de Bretagne et de Flandre [1], mais suivi d'un moins grand nombre de chevaliers; l'enthousiasme pour la croisade s'était refroidi en France; Joinville même refusa d'ac-

1. Le roi d'Aragon, Jayme le Conquérant, prit la croix et s'embarqua à Barcelone, en septembre 1269; mais sa flotte fut jetée par la tempête sur les côtes de France et il renonça à une expédition que « Dieu lui-même ne semblait pas approuver ». Ainsi finit la seule grande croisade espagnole. — Le roi de Castille, irrité du traitement infligé à son frère Henri de Castille, par Charles d'Anjou (voir ci-dessus, p. 224), s'était abstenu. — En revanche, le prince Édouard d'Angleterre (le futur Édouard Ier) débarqua à Carthage avec beaucoup d'Anglais et d'Écossais, mais après la mort de saint Louis.

compagner saint Louis; la plupart des chevaliers ne partirent qu'avec une solde du roi. On s'embarqua sur des navires génois; Venise n'avait pas voulu fournir les siens pour éviter de se brouiller avec le sultan d'Égypte. On s'arrêta d'abord à Cagliari en Sardaigne; là les Croisés tinrent conseil sur la direction à prendre. C'est alors que le frère de saint Louis, Charles d'Anjou, devenu depuis quelques années roi de Sicile, détourna la croisade de son but naturel, la Syrie ou l'Égypte.

Au temps où le royaume de Sicile appartenait aux Hohenstaufen, le sultan hafside de Tunis s'était soumis à leur payer tribut; après la défaite du parti des Hohenstaufen, en 1266, le sultan El-Mostancer avait recueilli leurs partisans réfugiés, et refusé le tribut à Charles d'Anjou. Charles voulait le forcer à payer le tribut et à renvoyer ses adversaires [1]. Il conseilla de diriger l'expédition d'abord sur Tunis. Saint Louis céda; on lui avait persuadé que la vue d'une armée chrétienne suffirait pour convertir le sultan. L'armée, débarquée sur les ruines de Carthage, ferma les brèches des remparts avec des planches, recreusa le fossé, mais s'y laissa bloquer et souffrit de la soif. Saint Louis ne voulait pas attaquer avant l'arrivée de Charles d'Anjou, il espérait convertir l'émir sans combat. La peste éclata, emporta Tristan de Nevers, fils de saint Louis, et beaucoup de seigneurs. Quand Charles arriva enfin, saint Louis, lui-même était près de sa fin : il mourut le 25 août. Les Croisés repoussèrent les musulmans qui avaient attaqué leur camp, et occupèrent une partie du lac de Tunis. Mais les seigneurs étaient pressés de revenir; ils traitèrent avec le sultan, qui promit de payer un tribut double au roi de Sicile, de rendre les captifs chrétiens, de donner une indemnité de 210 000 onces d'or, et de laisser célébrer publiquement le culte chrétien à Tunis.

Fin des croisades. — La croisade de 1270 fut la dernière. Pendant plus d'un siècle encore, le Pape et les princes chrétiens

1. Charles d'Anjou soutenait en outre les revendications, plus ou moins fondées, de marchands francs, surtout provençaux, qui réclamaient à El-Mostancer une somme de 300 000 dinars (3 millions de francs) qui leur aurait été due par un grand négociant tunisien, Abou-l-Abbas el-Louliani, que le sultan avait fait périr et dont il avait confisqué les biens (Ibn-Khaldoun, *Hist. des Berbères*, t. II, p. 358 et suiv.).

continuèrent à préparer des expéditions et à lever des impôts pour la croisade; mais jamais plus on ne parvint à faire partir une armée pour aller en Syrie. Bientôt les Turcs Ottomans envahirent l'Europe, et la croisade consista à se défendre contre les musulmans, non plus à les attaquer en Orient. Il y eut encore des croisades en Espagne, en Prusse, en Hongrie; il n'y en eut plus en Terre-Sainte.

Les chrétiens de Syrie, livrés à leurs seules forces, ne résistèrent pas très longtemps [1]; Bibars, ancien esclave turcoman devenu sultan d'Égypte en 1260, leur prit leurs villes une à une. Son système était de détruire les villes de la côte pour empêcher les chrétiens d'y revenir, et de fortifier les châteaux de l'intérieur. Ainsi furent rasées Césarée, Arsuf (1265), Jaffa et Antioche (1268). La mort de Bibars arrêta l'œuvre de destruction. Mais l'émir Kilaououn, devenu sultan en 1280, la reprit et l'acheva. Il attaqua d'abord le pays de Tripoli, prit Markab, forteresse des Hospitaliers (1285), Tripoli (1289), incendia la ville, massacra les hommes, emmena les femmes et les enfants. Puis ce fut le tour du royaume de Jérusalem; 100 000 chrétiens y furent massacrés ou tués. Saint-Jean-d'Acre, une des plus riches villes du temps, « la porte des Lieux-Saints », le grand entrepôt de commerce, soutint un siège terrible. Les musulmans avaient 92 machines de siège ; ils minèrent les remparts et entrèrent par la brèche. La ville fut prise d'assaut, incendiée, rasée (1291). Toutes les autres villes se rendirent aussitôt. Ainsi disparurent les principautés chrétiennes de Syrie. Tous les Francs furent massacrés ou émigrèrent.

Le royaume de Chypre recueillit la plupart de ces fugitifs, il devint très prospère et dura encore près de deux siècles. Les

1. Ils espérèrent quelque temps être sauvés par les tribus de cavaliers mongols qui, après avoir détruit Bagdad (1258), arrivèrent jusqu'en Syrie; ces Mongols étaient en rapport avec le roi chrétien de la Petite-Arménie; on pensait les convertir au christianisme; on disait que, depuis l'empereur Constantin, personne n'avait rendu plus de services à la chrétienté que le khan Houlagou et sa femme. Le khan fit demander aux chrétiens de le reconnaître pour souverain. Les Templiers répondirent : « Si les démons mongols arrivent, ils trouveront les serviteurs du Christ prêts à les combattre en bataille. » Les Mongols se firent musulmans et retournèrent dans l'Asie Mineure.

grandes villes, Venise, Gênes, Barcelone, se firent donner par les rois de Chypre des privilèges de commerce [1].

Un roi de Chypre conquit sur les musulmans Smyrne (1343); un autre conquit Attalia, prit et pilla Alexandrie (1365). Puis le royaume fut ruiné par des guerres contre les Génois qui prirent Famagouste et la gardèrent près d'un siècle (1373-1464). La veuve du dernier roi, une Vénitienne, Catherine Cornaro, légua le royaume à Venise (1489).

Le royaume d'Arménie aussi profita de l'émigration des chrétiens de Syrie; il était écrasé sous le poids du tribut imposé par les Mamelouks d'Égypte et déchiré par les querelles entre le peuple, qui tenait à conserver sa religion arménienne, et le roi et les guerriers qui, pour avoir l'appui des Francs, promettaient de se rallier à l'Église catholique. Les chevaliers francs réfugiés fortifièrent le parti du roi; les marchands italiens firent du port de Lajazzo, au fond du golfe de Cilicie, un grand port de commerce où les Européens venaient prendre les marchandises d'Asie, apportées par caravanes des pays soumis aux Mongols, alliés des rois d'Arménie.

La dynastie rupénienne d'Arménie s'étant éteinte en 1342, les héritiers de la couronne par les femmes, des Lusignan de Chypre, princes catholiques, ne purent se faire accepter des Arméniens, et les guerres civiles recommencèrent. Les Mamelouks en profitèrent, envahirent le royaume, saccagèrent les villes et les villages, détruisirent l'armée. Le roi Léon VI, cerné dans un château de la montagne, fut pris et envoyé au Caire (1375). Le pays resta ruiné et soumis aux musulmans.

1. Famagouste, le port de Chypre, fut quelque temps le plus grand port du Levant. Le Pape avait interdit aux chrétiens, sous peine d'excommunication, de faire le commerce avec les infidèles; Famagouste devint l'entrepôt où les chrétiens d'Europe venaient prendre les marchandises des pays musulmans, surtout les épices, et apporter les bois de construction et le fer dont les musulmans d'Égypte avaient besoin; on y vendait aussi les produits naturels de Chypre, vin, sucre, coton. Les navires chypriotes se chargeaient de la police de la mer, ils faisaient métier de capturer les navires des « mauvais chrétiens » qui se risquaient du côté de l'Égypte. Le fond de la population de Chypre était composé de Grecs orthodoxes devenus les sujets des chevaliers francs et qui restèrent toujours hostiles aux étrangers catholiques. Mais il s'établit dans l'île une colonie nombreuse de marchands, de clercs, de bourgeois catholiques, qui forma la classe dominante. Le roi continuait à porter le titre de roi de Jérusalem, sa cour de Nicosie était le centre de réunion des seigneurs francs du Levant, on continuait à appliquer et à développer le droit féodal des Assises.

Les Templiers se retirèrent à Chypre, puis à Paris; les chevaliers Teutoniques à Venise, et plus tard dans leur conquête de Prusse, à Marienbourg[1]. Les Hospitaliers conquirent (1310) l'île de Rhode, qu'ils gardèrent jusqu'en 1522, et plusieurs des îles voisines; ils possédèrent même sur le continent Smyrne (1343-1402) et la forteresse San-Pietro.

VI. — Généralités sur les croisades.

Caractères des croisades. — Les croisades étaient des expéditions de chrétiens organisées par le pape, chef commun des catholiques; tout Croisé était un pèlerin armé à qui l'Église, en considération de ce pèlerinage, remettait les pénitences qu'il avait encourues. Les pèlerins se réunissaient par grandes troupes, autour d'un roi, d'un seigneur puissant, ou même d'un légat du pape; mais ils n'étaient soumis à aucune discipline, ils restaient libres de passer dans une autre troupe ou même d'abandonner l'expédition quand ils jugeaient leur vœu accompli. Une armée de Croisés n'était donc qu'une réunion de bandes qui prenaient la même route. Ils marchaient en désordre et lentement, montés sur de gros chevaux, encombrés de bagages, de valets et de maraudeurs, obligés pour combattre de revêtir une lourde cotte de mailles.

Ils perdaient des mois à traverser l'Empire byzantin et à guerroyer contre les cavaliers turcs d'Asie Mineure. Dans les déserts où l'eau manquait et où l'on ne pouvait renouveler les vivres, les hommes et les chevaux mouraient de faim, de soif, de fatigue. Dans les camps où les Croisés s'arrêtaient, le manque de soins, les privations, les jeûnes, alternés souvent avec les excès de table et de boisson, faisaient naître des épidémies qui les emportaient par milliers. De ceux qui partaient, très peu arrivaient jusqu'en Syrie. Il se fit ainsi, surtout au XIIe siècle, sur la route de la Terre-Sainte une effroyable consommation

1. Voir ci-dessous, chap. XIV.

d'hommes. Les Croisés finirent par renoncer à ce pèlerinage meurtrier par terre; au XIIIe siècle tous prirent la route de mer, les navires italiens les transportaient en quelques mois avec leurs chevaux en Terre-Sainte, où se faisait la vraie guerre. Ce changement de route modifia profondément le caractère des croisades.

Dans les combats contre les musulmans, à nombre égal, les chevaliers avaient d'ordinaire l'avantage : avec leurs gros chevaux et leur armure impénétrable ils formaient des bataillons compacts que les Sarrasins, montés sur de petits chevaux, ne pouvaient entamer avec leurs flèches et leurs sabres. Il est vrai que leurs victoires n'avaient guère de résultats durables; les vainqueurs rentraient en Europe, laissant le champ libre aux musulmans.

Ces armées intermittentes pouvaient conquérir la Terre-Sainte, elles n'auraient pas suffi pour la garder. Mais aux Croisés venus pour faire leur salut se joignaient des chevaliers venus pour conquérir des terres et des marchands venus pour faire fortune, et ceux-là tenaient à conserver le pays. Ce sont eux qui firent tout le succès des croisades, en se servant de la force momentanée que leur donnait la masse des pèlerins. Ils dirigeaient les opérations, construisaient les machines de siège, prenaient les villes et s'y fortifiaient de façon à attendre le retour de l'ennemi. Livrés à eux-mêmes, les Croisés étaient incapables de faire une guerre dans des pays lointains; les expéditions pompeuses, conduites par des souverains, ont échoué toutes misérablement. Les seules croisades qui aient vraiment réussi (la première qui a conquis la Syrie, la quatrième qui a conquis l'Empire grec), étaient dirigées, l'une par les Normands d'Italie, l'autre par les Vénitiens. L'enthousiasme et la bravoure des Croisés étaient une force aveugle, qui avait besoin d'être dirigée par des hommes d'expérience. Les Croisés ne furent donc que des instruments, les vrais fondateurs des royaumes chrétiens furent les aventuriers et les marchands qui, semblables aux émigrants modernes, partaient pour s'établir en Orient.

Ces émigrants ne furent jamais assez nombreux pour peupler

le pays, ils y restèrent campés au milieu des indigènes. Les principautés franques ne consistèrent jamais qu'en une aristocratie de quelques milliers de chevaliers français et de marchands italiens. Elles ne pouvaient avoir la solidité des États de l'Occident, qui reposent sur des nations. Elles ressemblèrent à ces États que fondaient les chefs de guerriers arabes ou turcs, où la population restait indifférente à ceux qui la gouvernaient, où l'État se confondait avec l'armée et périssait avec elle. Ces principautés ont duré près de deux siècles, ce qui est une longue vie pour des États orientaux. Une puissante émigration seule eût pu les maintenir en face de l'Asie musulmane et byzantine; l'Europe du moyen âge ne pouvait fournir à cette émigration.

Pendant un demi-siècle, les États chrétiens n'eurent à combattre que les petits princes de Syrie et l'Atâbek de Mossoul; les musulmans d'Égypte vivaient en paix avec eux. Ce fut le temps de leur prospérité. Mais quand le khalifat du Caire, détruit par Saladin, eut été remplacé par l'État militaire des Mamelouks, les chrétiens, attaqués du côté de l'Égypte, ne purent résister longtemps, les victoires de Saladin le montrent assez. S'ils ont gardé pendant un siècle encore des débris de leurs États, c'est que les sultans ne tenaient pas à les détruire. Sans doute la guerre était, pour les musulmans comme pour les chrétiens, une *guerre sainte*. Mais elle était interrompue par des trêves fréquentes de plusieurs années. Il ne faut pas non plus se représenter tous les princes chrétiens unis contre tous les princes musulmans. Les intérêts politiques étaient d'ordinaire plus forts que les haines religieuses. Sans cesse on combattait chrétiens contre chrétiens, musulmans contre musulmans. Souvent même un prince chrétien s'alliait à un prince musulman contre un autre prince chrétien.

Jamais l'accord ne fut complet dans le camp des chrétiens. L'enthousiasme religieux qui les unissait ne détruisait pas leurs rivalités de commerce ni leurs haines de race; c'étaient des disputes continuelles entre les princes des différents États, entre Français, Allemands et Anglais, entre marchands de Gênes et de Venise, entre Templiers et Hospitaliers; plus d'une fois on se battit. En 1256, les Vénitiens et les Génois se battirent

dans Saint-Jean-d'Acre pour un couvent bâti sur la colline qui séparait leurs deux quartiers. Les Hospitaliers, les Catalans, les gens d'Ancône et de Pise prirent parti pour Gênes; les Templiers, les Teutoniques, les Provençaux, le patriarche de Jérusalem, le roi de Chypre pour Venise. Les Génois détruisirent la tour des Pisans, les Vénitiens brûlèrent les navires de Gênes et prirent d'assaut le quartier génois. Cette guerre dura deux ans.

Même désaccord entre les Croisés venus d'Europe et les Francs établis en Syrie. En vivant au milieu des Orientaux, les Francs avaient adopté leurs usages, les bains, les vêtements flottants; ils avaient organisé une cavalerie légère, armée à la turque, ils prenaient à leur service des soldats musulmans (les *Turcopoles*); ils étaient disposés à traiter les princes musulmans en voisins et à ne pas leur faire la guerre sans motif. Les chevaliers d'Occident, qui arrivaient d'Europe pleins de haine contre les Infidèles, voulaient tous les exterminer et s'indignaient de cette tolérance. Aussitôt débarqués, ils se jetaient sur le territoire musulman, pressés de se battre et de piller, souvent sans écouter les conseils des chrétiens du pays, plus expérimentés dans la guerre d'Orient. Les écrivains occidentaux du moyen âge traitent les chrétiens de Terre-Sainte de traîtres, de corrompus, et leur attribuent la ruine des États de Syrie. Qu'y a-t-il de vrai dans ces accusations? Sans doute ces aventuriers francs, enrichis vite, vivant dans le luxe au contact de populations corrompues, devaient avoir contracté bien des vices, surtout ceux qui étaient nés en Syrie (on les appelait les *poulains*); mais les Croisés européens n'étaient pas bien placés pour les juger. Eux-mêmes, par leur imprévoyance et leur indiscipline, ont causé plus de désastres que les chrétiens de Syrie par leur mollesse.

Conséquences des croisades. — Le résultat direct des croisades, sans parler des millions d'hommes qui y ont péri, fut de créer en Orient, aux dépens des musulmans et des Byzantins, de nouveaux États catholiques occupés par des chevaliers français et des marchands italiens. Ces Européens, toujours peu nombreux, furent expulsés sans laisser en Orient d'autres traces que les ruines de leurs châteaux dans les

ports et sur les rochers de la Grèce et de la Syrie. Mais, pendant les deux siècles que dura leur domination, ils mirent les chrétiens d'Europe en relations régulières avec l'Orient.

Pour transporter les pèlerins en Terre-Sainte, les villes de la Méditerranée organisèrent des services de navires ; les chevaux, que les chevaliers emmenaient toujours avec eux, étaient embarqués sur des transports dont la cale s'ouvrait par une porte sur le côté. Pour pouvoir se défendre contre les pirates, on employait des navires armés en guerre et l'on faisait partir à la fois toute une flotte. Il y avait deux passages, l'un au printemps (le grand passage) pour les pèlerins qui allaient aux fêtes de Pâques, l'autre en été. Les transports de pèlerins étaient un bon commerce ; aussi les villes puissantes se l'étaient-elles réservé ; on ne pouvait partir que de quelques ports : en Italie, de Venise, Pise, Gênes ; en France, de Marseille. Les Templiers avaient reçu le privilège d'envoyer un navire à chaque départ.

Par mer ou par terre les chrétiens d'Europe vinrent par millions en Orient ; les croisades furent pour eux comme un voyage d'études. Ils sortaient de leurs châteaux ou de leurs bourgades n'ayant rien vu, plus ignorants que nos paysans ; ils se trouvaient tout d'un coup dans de grandes villes, au milieu de pays nouveaux, en présence d'usages inconnus. Tout cela les faisait réfléchir et leur donnait des idées nouvelles. Ils faisaient connaissance avec les Orientaux, ils rapportaient quelques-unes de leurs industries et de leurs coutumes.

Ils se faisaient aussi une idée plus exacte des musulmans : les premiers Croisés les croyaient sauvages et idolâtres ; ils prenaient Mahomet pour une idole ; plus tard, ils l'ont pris pour un hérétique. Au XIIIe siècle, les chrétiens savaient enfin ce qu'est l'islamisme et avaient reconnu dans les musulmans des peuples plus civilisés qu'eux-mêmes.

Il est très difficile pourtant de savoir au juste ce que l'Europe doit aux croisades. Les chrétiens d'Occident, pendant le moyen âge, ont pris aux Arabes ou aux Byzantins beaucoup d'inventions et d'usages. On est porté à croire, dès qu'on voit un usage oriental en Europe, qu'il y a été introduit par les Croisés ; mais les croisades n'étaient pas le seul moyen que les chrétiens

avaient eu de le connaître. La civilisation orientale était établie sur toute la côte d'Afrique et dans le midi de l'Espagne; les chrétiens avaient un commerce régulier avec les musulmans d'Égypte, de Tunisie, d'Espagne et avec les orthodoxes de Constantinople. On sait bien, en général, ce que les chrétiens ont emprunté à l'Orient; mais on sait rarement, pour chaque objet ou chaque usage, s'il est venu par l'Espagne, la Sicile, l'Empire byzantin ou les Croisés. Lorsqu'on attribue aux croisades tous les usages orientaux adoptés en Europe au moyen âge, on exagère leur influence; on confond sous leur nom toutes les relations des chrétiens avec les musulmans.

Il est certain que l'Europe du moyen âge a beaucoup appris des Orientaux, mais il est impossible de faire la part exacte des croisades dans cette œuvre d'éducation. Tout ce qu'on aurait le droit de leur attribuer sûrement, ce sont les usages venus directement de Syrie : en fait d'usages militaires, l'arbalète, le tambour, la trompette et la lance ornée de banderoles ; — en fait de plantes : le sésame, l'abricot (en italien *damasco*), l'échalote (d'Ascalon), la pastèque. C'est en Orient que les chrétiens, qui jusque-là se rasaient tous, ont commencé à porter la barbe. Il est probable aussi que l'usage des moulins à vent est venu de Syrie.

Pour se reconnaître dans la foule énorme des guerriers, les chevaliers ont eu besoin de prendre des signes distinctifs; ils avaient déjà l'habitude de faire peindre un ornement sur leur bouclier. Pendant les croisades l'ornement est devenu une marque de famille qui désormais n'a plus changé. Ainsi s'est formé le système des *armoiries*, qu'on a plus tard appelé le blason. Il est né en Orient, comme le prouvent les noms orientaux dont il fait usage : *gueules* (rouge) est un mot arabe (de *gûl*, rose); azur (bleu) un mot persan, sinople (vert) un mot grec; les pièces d'or s'appellent *bezants* (pièces d'or byzantines), la croix du blason est une croix grecque.

On a attribué aux croisades bien d'autres résultats : l'affranchissement des serfs, l'accroissement du pouvoir royal, la transformation du régime féodal, le développement de la poésie épique, la richesse de l'Italie, même l'affaiblissement de la

dévotion et la diminution du pouvoir du pape, en un mot presque tous les changements qui se sont produits dans les nations d'Orient, du XIe au XIIIe siècle. Les croisades ont eu sans doute une action générale sur les sociétés chrétiennes, mais à tous ces faits il y a eu des causes plus actives et plus certaines dans les peuples mêmes de l'Occident.

BIBLIOGRAPHIE

Documents. La *Collection de l'Histoire des Croisades, publiée par l'Académie des Inscriptions.* Paris, depuis 1841, in-folio, en cours de publication; doit réunir tous les documents sur les croisades. Elle se divise en deux parties : les Historiens et les Lois.

1° Les Historiens se subdivisent en quatre séries :

a. **Historiens grecs**. 2 vol. Extraits avec une traduction latine (le tome II ne contient que des notes). Le principal est **Anne Comnène,** l'*Alexiade*, vie de l'empereur Alexis racontée par sa fille Anne.

b. **Documents arméniens**. Extraits de chroniqueurs arméniens, avec une traduction en français.

c. **Historiens arabes**. Le tome I seul paru; extraits d'écrivains arabes, avec une traduction française.

d. **Écrivains occidentaux**. Ouvrages publiés en entier, 4 tomes parus. On trouvera, au tome III : les historiens originaux de la première croisade. 1° *Gesta Francorum et aliorum Hierosolymitanorum* (édit. nouv. 1890, de *Hagenmeier*). *Anonyme*, œuvre d'un chevalier français de la suite de Boémond, écrite dans un latin simple, précis, sans phrases, le meilleur récit de la croisade. 2° *Historia* de **Raymond d'Aguilers,** chanoine du Puy, de l'escorte du comte de Toulouse. 3° *Historia hierosolymitana* de **Foucher de Chartres**, prêtre de l'escorte de Baudoin d'Édesse. Les récits de ces trois témoins oculaires se complètent, chacun ayant fait partie d'une des trois grandes bandes qui formaient la croisade. 4° *Gesta Tancredi in expeditione hierosolymitana*, de **Raoul de Caen**; n'a pas assisté à la Croisade, mais a recueilli les récits de Tancrède dont il a été le chapelain. — Au tome IV : *Historia hierosolymitana* d'**Albert d'Aix**, l'auteur (chanoine d'Aix-la-Chapelle) a, entre 1110 et 1125, recueilli les légendes qui couraient dans le pays du Rhin sur la croisade, les a combinées avec le récit d'un croisé de l'escorte de Godefroy de Bouillon et en a fait un récit très long et très animé où les faits exacts sont très difficiles à démêler des légendes (Voir **Kugler,** *Albert von Aachen*, 1885. Voir aussi *Epistolæ*, lettres écrites d'Orient par des seigneurs croisés).

Les autres écrivains du moyen âge n'ont fait que délayer en un latin plus fleuri les récits des témoins oculaires. Malheureusement on les a longtemps consultés de préférence aux originaux parce qu'on les trouvait plus détaillés. Ce sont : **Pierre Tudebod**, prêtre de Civray (t. III), regardé longtemps comme l'original des *Gesta Francorum*, qu'au contraire il a copiés. — l'*Historia peregrinorum* (t. III). — **Robert le Moine** (t. III), **Baudri de Bourgueil,** *Historia hierosolymitana* (t. IV). — **Guibert de Nogent**, *Gesta Dei per Francos* (t. IV) (il semble avoir ajouté au récit de ses devanciers quelques souvenirs du comte Robert de Flandre).

C'est en combinant les récits des premiers narrateurs avec les légendes d'Albert d'Aix, que **Guillaume de Tyr** (évêque de Tyr) composa vers 1180 sa grande histoire en 15 livres (t. I). Comme elle était écrite dans un latin élégant et présentait une exposition bien suivie, elle devint l'ouvrage classique pour l'étude des croisades. La comparaison de tous les récits sur la croisade (Sybel, *Gesch. des Kreuzzuges*, 1841 [1]) a prouvé que Guillaume de Tyr est un mauvais guide pour la première croisade : on ne doit le consulter que pour la période suivante.

L'*Histoire d'Héracle* (t. II), traduction en français, est une continuation de Guillaume de Tyr prolongée par les *Continuateurs* (t. II); trois en Orient, (1183-1277), trois en Occident (1183-1281).

2° *Les Lois* [2] forment 2 volumes :

Tome I. **Assises de la Haute Cour.** — Recueil des coutumiers français rédigés par les jurisconsultes du royaume de Jérusalem à partir de la fin du XII[e] siècle (publiés par le comte Beugnot avec une longue introduction).

1° **Philippe de Navarre** : *Le Livre de forme de plait que sire Felipe de Novaire fit pour un sien ami apprendre et enseigner comment on doit plaidoier en la Haute Cour* : recueil de conseils de procédure du milieu du XIII[e] siècle.

2° **Jean d'Ibelin** [3] : *Livre des Assises et des bons usages du royaume de Jérusalem*, contient, outre la procédure, des théories sur les droits et les devoirs du roi. Rédigé un peu après le milieu du XIII[e] siècle, ce traité devint, depuis 1369, la loi officielle du royaume de Chypre (peut-être reçut-il alors des additions qui se sont fondues dans le texte). — Les deux autres traités sont peu importants.

T. II. **Assises des Bourgeois.** Rédigé entre 1173 et 1180, expose les règles suivies dans les procès des bourgeois.

Les *Assises d'Antioche* (Venise, 1876, in-4) se rattachent à la collection; elles sont dédiées à l'Académie des Inscriptions. Le texte des Assises, rédigé à Antioche au XIII[e] siècle, n'a pas été retrouvé; c'est une traduction de ces Assises en arménien qu'on a retraduite en français et publiée.

L'ancienne collection *Gesta Dei per Francos*. 2 tomes, 1611, in-fol., publiée par Bongars, contient quelques textes qui n'ont pas été publiés encore dans la Collection de l'Académie : — **Jacobus de Vitriaco** (Jacques de Vitry) a décrit la Terre-Sainte au XIII[e] siècle. — **Marini Sanudi**, *Secreta fidelium Crucis*; écrit vers 1320 par le Vénitien Sanudo, décrit l'État de l'Orient et les ressources des États chrétiens.

En dehors de ces deux collections sont restés : **Ekkehard d'Urach**, *Hierosolymita*, 1877, éd. Hagenmeier (et dans les Monumenta Germaniæ, t. VI). Ekkehard, abbé allemand, avait fait un pèlerinage en 1101 (important pour la première croisade allemande). — La *Chanson d'Antioche*, 2 vol., 1848, édit. P. Paris; récit en vers de la croisade, rempli de détails légendaires. — **Villehardouin**, édit. P. Paris, 1838, et de Wailly, 1872, a raconté la

1. Dans la deuxième édition (1881), Sybel, après avoir constaté que quarante ans se sont écoulés depuis la publication de la 1[re] édition, ajoute : « Je suis heureux de voir que les meilleurs connaisseurs acceptent les résultats de mes recherches. Peut-être d'ici à quarante ans auront-ils le bonheur de pénétrer dans les manuels de nos écoles. »

2. Ces textes avaient été déjà publiés par **Thaumas de la Thaumassière**, 1690, et dans **Canciani**, *Leges Barbarorum*, t. II. Il y en a eu aussi deux éditions restées incomplètes : **Kausler** (*Munich*, 1839); **V. Foucher** (*Assises du royaume de Jérusalem*, 1840). Le texte même de Beugnot n'est pas irréprochable.

3. Voir, sur Philippe de Navarre et Jean d'Ibelin, l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXI, p. 441.

4ᵉ croisade dont il fut un des principaux chefs. **Joinville**, *La Vie du bon roi Louis*, 1867, in-4, éd. de Wailly, a raconté la 7ᵉ croisade à laquelle il assistait [1]. — **Robert de Clary** (édit. P. Riant, 1868, et K. Hopf, *Chroniques gréco-romanes*, Berlin, 1873), est un pauvre chevalier picard qui a raconté la quatrième croisade au point de vue de la masse des guerriers. — **K. Hopf**, *Chroniques gréco-romanes*, 1873, in-8, recueil de documents en diverses langues, sur la conquête de l'Empire grec. — *Chronique d'***Ernoul** *et de* **Bernard le Trésorier** (Soc. de l'H. de Fr.), est un récit français des expéditions en Orient depuis la fin du XIIᵉ siècle.

La **Société de l'Orient latin**, fondée en France pour étudier l'histoire des États chrétiens d'Orient, publie des documents et des études qui forment quatre recueils différents :

1° *Série géographique* : — encore inachevée, *Itinera hierosolymitana et descriptiones Terræ Sanctæ latine conscripta*. — *Itinéraires français*. — *Itineri italiani*. — *Itinera græca*. Contient des descriptions de la Terre-Sainte écrites au moyen âge pour servir de guides aux pèlerins.

2° *Série historique*. — *Quinti belli sacri scriptores minores*. *Chroniques de Morée*. *Gestes des Chiprois*.

3° *Publications patronnées par la Société*. — Dans le nombre : *De passagiis in Terram Sanctam* (éd. Thomas), avec la reproduction des vignettes du manuscrit. *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, 2 vol. (éd. Riant), documents relatifs aux translations de reliques rapportées par les Occidentaux.

4° *Archives de l'Orient latin*. — **Riant**, *Inventaire critique des lettres historiques des croisades*.

Il faut réunir en outre des détails disséminés dans presque tous les chroniqueurs du temps.

Les chartes et lettres relatives au royaume de Jérusalem sont analysées sous forme de regestes en latin par **Rœhricht**, *Regesta regni hierosolymitani, 1097-1291*. Innsbruck, 1893.

Ouvrages. Il n'existe pas en français une histoire générale des croisades qu'on puisse recommander. **Michaud**, *Histoire des croisades*, 1ʳᵉ édition, 3 vol., 1812-1817, réédité plusieurs fois jusqu'en 1840, a été un ouvrage classique en son temps, mais ne doit plus être consulté qu'avec défiance; l'auteur avait pris pour guide Guillaume de Tyr. — **Michaud**, *Bibliothèque des croisades*, 4 vol., 1830. Recueil d'extraits traduits des écrivains du temps, est sujet au même reproche; on peut utiliser encore le volume d'extraits des écrivains arabes.

Il existe, en allemand, trois ouvrages d'ensemble, sur les croisades :

Wilken, *Geschichte der Kreuzzüge*, 7 vol., 1807-1832, a le même défaut que Michaud pour la première croisade, est un peu vieilli pour la 2ᵉ et la 3ᵉ; on peut s'en servir pour les autres croisades. — **Kugler**, *Geschichte der Kreuzzüge*, 1880, in-8, 2 éd. 1891 (collection Oncken), expose avec conscience dans une forme médiocre les résultats des travaux les plus récents. — **H. Prutz**, *Kulturgeschichte der Kreuzzüge*, 1883, in-8, décrit en détail la vie des croisés et des chrétiens d'Orient; très vivant, souvent conjectural et parfois inexact.

Plusieurs bonnes monographies ont été écrites [2] sur les principales questions de l'histoire des croisades, surtout depuis vingt ans.

1. Tous deux publiés dans les Collections de Mémoires : 1° de Petitot; 2° de Michaud.

2. Les éditeurs de la *Collection de l'Histoire des croisades* ont fait précéder les documents d'introductions, dont quelques-unes sont des travaux considérables. Voir surtout sur les chrétiens arméniens de Cilicie l'introduction de **Dulaurier** aux *Documents arméniens*.

Sur les préliminaires de la croisade : **Riant**, *Inventaire critique des lettres historiques des croisades*. *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre-Sainte*, 1865, étude sur les relations des peuples du Nord avec la Terre-Sainte avant les croisades.

Sur la première croisade : **H. von Sybel**, *Geschichte des ersten Kreuzzuges* (1re éd. 1841, 2e 1881). — **Hagenmeier**, *Le vrai et le faux sur Pierre l'Ermite* (trad. de l'allem.), 1879, in-8.

Sur la deuxième croisade, **Kugler**, *Studien zur Gesch. d. zweiten Kreuzz.*

Sur les croisades contre les Musulmans : **Rœhricht**, *Beiträge zur Geschichte der Kreuzzüge*, 2 vol., 1874-78, in-8, étudie surtout le rôle des Allemands dans les croisades. — **Prutz**, *Kaiser Friedrich I*, 3 vol. (1871-74), croisade de Frédéric Barberousse. — **Wallon**, *Saint Louis et son temps*, 2 vol., 1875, raconte les expéditions de saint Louis. — **Forschungen zur deutschen Geschichte**. Ce recueil contient plusieurs études sur les croisades : Crois. de Frédéric Ier (1870) — Siège de Saint-Jean-d'Acre; croisade de 1217 (1876), croisade de Thibaut de Champagne (1886). — Perte de Saint-Jean-d'Acre en 1291 (1879).

Sur les tentatives de croisade au XIVe siècle : **Delaville le Roulx**, *La France en Orient au XIVe siècle*, 1886.

Sur la quatrième croisade : *Revue des questions historiques* : **Riant**, *Innocent III, Philippe de Souabe et Boniface de Montferrat*, 1875, — *Changement de direction de la 4e croisade*, 1878, — **Tessier**, *La quatrième croisade* (1884). — **Streit**, *Beiträge zur Geschichte des vierten Kreuzzuges* (1877), — **E. Bouchet** (nouvelle édition de Villehardouin, 2 vol.), 1892, discutent les motifs qui ont détourné les croisés sur Constantinople. — **Klimke**, *Die Quellen zur Gesch. des vierten Kreuzz.* Breslau, 1875.

Sur les ordres militaires : **Delaville le Roulx**, *De prima origine Hospitalariorum*, 1885 (thèse). **Wilcke**, *Geschichte des Ordens der Tempelherren*, 2 vol., 1861. **Prutz**, *Entwickelung und Untergang des Tempelherrenordens*, 1888.

Sur les États chrétiens d'Orient : **Du Cange**, *Les familles d'outre-mer*; écrit au XVIIe siècle, publié par Rey, 1876, sous le patronage de la Soc. de l'Orient latin, recherches sur les familles nobles établies en Orient. — **y**, *Les colonies franques de Syrie aux XIIe et XIIIe siècles*, 1882, in-8, décrit la vie des principautés chrétiennes. — **Rey**, *Architecture militaire des croisés*, étude sur les châteaux de Palestine, avec des gravures et des essais de restitution. — **Heyd**, *Histoire du commerce du Levant au moyen âge*, 2 vol., 1879 (trad. fr., 1885-1886), très bonne description de la vie des colonies de marchands italiens en Syrie. — **Mas Latrie**, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des Lusignan*, 3 vol., 1861, in-4. — **Schlumberger**, *Numismatique de l'Orient latin*, in-4, monographies sur les princes chrétiens de Syrie et de Grèce, suivies de planches qui reproduisent les monnaies. — **Heeren**, *Essai sur l'influence des croisades*, 1821, in-8, ouvrage célèbre en son temps, exagère fortement l'influence des croisades sur la civilisation européenne.

CHAPITRE VII

LE ROYAUME DE FRANCE

(1108-1270)

I. — Louis VI et Louis VII.

Louis VI (1108-1137). — Louis VI tenait de son père sa haute taille et la forte corpulence à laquelle il doit son surnom de « Gros », déjà populaire au XIIe siècle. Il était sensuel et cupide, comme Philippe Ier. Mais tous ses contemporains s'accordent à vanter sa douceur, son humanité, son affabilité pour tous et une sorte de candeur ou de bonhomie naturelle qu'ils appellent sa « simplicité ». Cette douceur de caractère se manifesta surtout dans ses rapports avec les membres de sa famille. Il s'est montré excellent fils, ce qui était méritoire avec un père comme Philippe Ier et une belle-mère comme Bertrade de Montfort. Une loyauté instinctive le portait en général à frapper en face, à dédaigner la ruse et la perfidie. Le trait le plus saillant de ce caractère chevaleresque, celui que Suger, dans son histoire, a mis en relief avec une préférence évidente, c'est l'activité infatigable, la valeur bouillante, parfois aussi la folle témérité du soldat. Louis le Gros fut avant tout, en effet, un homme de guerre. Son rôle militaire l'absorba tout entier jusqu'au jour où, la victoire lui ayant laissé peu de chose à faire et les infir-

mités le saisissant, il se vit obligé de prendre enfin le repos qu'il n'avait jamais connu. Encore ne cessa-t-il de combattre que peu de temps avant sa mort : c'est seulement en 1135 qu'il alla brûler son dernier château.

La conquête du duché de France. — Louis se mit à cette lourde besogne dès l'année 1100, aussitôt qu'il fut investi du titre et des pouvoirs de roi désigné. Il se présenta dès le début, non pas comme le défenseur des intérêts royaux, chargé de revendiquer les droits de la monarchie contre l'usurpation et la turbulence féodales, mais comme le protecteur des faibles et des opprimés et surtout comme le vengeur des clercs et des moines dépouillés par les châtelains. Ce rôle de souverain justicier et de gardien des biens de l'Église, la royauté capétienne se l'était toujours attribué théoriquement, dès le premier moment de son institution. Mais Louis le Gros a proclamé plus souvent et plus haut que personne, dans les préambules de ses diplômes, la nécessité pour les rois de défendre l'Église attaquée. Suger en fait autant à toutes les pages de son histoire. Il ne trouve pas d'expressions assez fortes pour louer celui qui, le premier, a su remplir les devoirs attachés à la dignité royale et infliger aux persécuteurs du clergé un châtiment proportionné à leurs excès.

Presque toutes les expéditions de Louis le Gros ont été entreprises en effet pour donner satisfaction aux plaintes d'un évêque ou d'un abbé. Il faut lui faire honneur des sentiments chevaleresques qui l'animaient réellement et le rendaient secourable à tous les faibles : mais reconnaissons aussi que l'intérêt de la royauté se confondait ici le plus souvent avec celui du clergé. Les terres des chapitres et des monastères de l'Ile-de-France étaient en grande partie domaines royaux. Les évêques et les abbés suppléaient à l'insuffisance des revenus domaniaux et peuplaient l'armée royale de leurs soldats. En défendant contre la féodalité les terres et les revenus des églises, Louis ne faisait donc que satisfaire aux intérêts les plus pressants de sa domination et de son trésor. Il combattait pour son propre bien.

La tâche qu'il s'imposa fut d'autant plus rude que ces tyranneaux de l'Ile-de-France réussirent plus d'une fois à lier leur

cause avec celle des ennemis les plus redoutables de la dynastie, le comte de Blois, Thibaud IV, et le roi d'Angleterre, Henri I[er]. Ajoutons que certains d'entre eux étaient de terribles adversaires singulièrement puissants pour le mal, capables de faire pâlir un justicier moins intrépide que le fils de Philippe I[er]. On connaît les méfaits ordinaires de ces ennemis de l'Église et du roi. Venir coucher et prendre des repas dans l'abbaye ou dans le cloître avec chevaux et chiens de chasse, enlever aux paysans des moines le vin, le blé et les bestiaux, dévaliser les marchands qui se rendent aux foires : telle est leur existence de tous les jours. Mais il en est qui ont exercé le brigandage avec tant d'éclat et dans des proportions si extraordinaires que la postérité ne pourra jamais oublier leur nom. Il suffit de citer Hugue du Puiset, le type du baron dévastateur, et Thomas de Marle, scélérat d'une plus haute envergure, qui personnifie à lui seul les excès les plus odieux du régime féodal.

Lorsque la campagne de Montmorency inaugura cette série d'expéditions militaires qui devaient se prolonger pendant trente-cinq ans (1101-1135), les principaux groupes de possessions ou prévôtés dont se composait le domaine royal se répartissaient d'une manière inégale entre douze de nos départements [1]. Chacun d'eux avait pour centre une cité épiscopale, ou un bourg fortifié, assujetti au droit de gîte et possédant soit un palais royal, soit un château ou une tour gardée au nom du souverain. Tels étaient Paris, Mantes, Dreux, Étampes, Orléans, Bourges, Sens, Melun, Beauvais, Senlis, Noyon, Compiègne, Soissons, Laon, Péronne, Montreuil-sur-Mer. Certaines cités, Amiens, Reims, Châlons-sur-Marne, Chartres, Arras, Tours (Châteauneuf) pouvaient être considérées comme villes royales en ce sens que les liens intimes qui unissaient leur évêque ou leurs abbés à la couronne permettaient au roi d'y séjourner et d'y exercer certains droits. Or les nombreuses campagnes de Louis le Gros avaient pour but soit de maintenir le chemin libre entre ces différentes localités, soit d'y rendre l'autorité royale ou épiscopale prépondérante par la destruction du pouvoir des vicomtes

1. Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Eure-et-Loir, Loiret, Cher, Oise, Somme, Pas-de-Calais, Aisne, Marne, Yonne.

ou des châtelains, soit de soustraire les établissements ecclésiastiques qui s'y trouvaient à la rapacité des seigneurs du voisinage. Le roi n'eut pas toujours besoin, il est vrai, d'en venir à une opération militaire : une simple menace, une sommation impérative, une action intentée devant la cour royale, ont suffi parfois à amener la soumission des oppresseurs. Mais sous quelque forme que l'action du gouvernement de Louis le Gros se soit manifestée, on peut dire qu'il n'y a pas une seule ville royale ou épiscopale qui n'en ait éprouvé l'effet bienfaisant.

D'un bout à l'autre du domaine capétien, de la haute vallée de l'Oise aux sources de l'Indre, partout où se trouvaient menacés les intérêts étroitement liés de la royauté et des églises, Louis apparut les armes à la main, prompt à détruire les repaires féodaux et à faire cesser les souffrances du peuple. Une pareille activité excita à bon droit l'admiration des contemporains, surtout des clercs, qui bénéficiaient de ses exploits. On ne peut donc contester l'importance de l'œuvre militaire accomplie par le fils de Philippe Ier. Ses efforts pour dompter la petite féodalité de l'ancien duché de France ont abouti à un double résultat. Moralement, il a relevé la dignité royale du discrédit où elle était tombée dans l'opinion des grands comme dans celle du peuple. Matériellement, il a commencé à reconstituer le domaine et fondé cette première assise de possessions territoriales sur laquelle sa dynastie allait élever peu à peu l'édifice de la grande unité française.

Louis VI et la haute féodalité. — De tous les rois capétiens, Louis le Gros paraît être celui qui s'est le moins souvent immiscé dans les affaires de la haute féodalité. Cependant ses rapports avec les dynasties provinciales n'en méritent pas moins l'attention de l'historien. Quelques-uns de ces États, par l'appui qu'ils ont constamment prêté à la famille régnante ou au contraire par l'hostilité qu'ils n'ont cessé de lui témoigner, ont exercé une influence considérable sur la vie du prince et sur la direction imprimée à sa politique.

Le comte de Blois, Thibaud IV, fut le mauvais génie de Louis le Gros. Il fit à son suzerain une guerre ininterrompue qui dura au moins vingt-quatre ans, pendant lesquels il ne

négligea aucune occasion de nuire à celui qui était l'objet de sa haine. De 1111 à 1135, Louis le trouva partout en face de lui, en Normandie, où le comte de Blois, aidé de son frère Étienne, seconda toujours activement les opérations militaires de leur oncle Henri Ier; dans la Beauce, l'Ile-de-France et la Brie, où il ne cessa d'exciter et de secourir contre la justice royale les brigands féodaux qu'elle avait tant de peine à réduire. C'est lui qui fut l'âme de ces coalitions toujours renaissantes où l'on voyait le roi d'Angleterre et son neveu donner la main à Hugue de Crécy, à Gui de Rochefort et même à Hugue du Puiset, l'ennemi héréditaire de la maison de Chartres.

L'État féodal qui a tenu le plus de place, après le comté de Blois, dans les préoccupations de Louis le Gros et dans sa politique générale, c'est le comté de Flandre. Mais ici le spectacle est tout différent. Les Flamands ont été, pendant la majeure partie du règne, les alliés les plus dévoués, le principal soutien de la maison régnante. C'est dans l'histoire des rapports de Louis le Gros avec la Flandre qu'il nous est donné de voir jusqu'où pouvait s'étendre, à cette époque, l'autorité exercée par le représentant de la monarchie sur les grands fiefs indépendants. Des princes comme Robert II le Hiérosolymitain et Baudouin VII la Hache n'ont été à vrai dire que les lieutenants du roi de France dans sa lutte contre la féodalité rebelle et les Anglo-Normands. Ils sont morts tous deux à son service.

Le puissant duché de Normandie occupe une place à part dans le cercle des souverainetés féodales qui se sont trouvées en rapport avec Louis le Gros. En effet les destinées de ce grand fief ont été unies dès 1106 (bataille de Tinchebray) à celles de la monarchie anglaise. Des deux côtés de la Manche, c'est la même main vigoureuse et rude qui a tenu les sujets insulaires et continentaux pliés sous le même joug. Ce n'est donc pas seulement comme vassaux, mais comme chefs d'une nationalité étrangère que Guillaume II et surtout Henri Ier (1100-1135) ont eu affaire au Capétien. L'histoire de l'État anglo-normand se lie d'ailleurs d'une manière particulièrement intime à celle du gouvernement de Louis le Gros. La Normandie n'a cessé d'être, sous son règne, le centre des menées et des

coalitions dirigées contre sa personne, une sorte de pôle répulsif, dont le voisinage devait constituer longtemps encore un danger permanent pour la dynastie nationale. Quand on songe à l'incontestable capacité d'un roi comme Henri Ier, à la densité et à la valeur militaire de la population normande, à la faculté qu'avait cet ennemi d'atteindre le roi capétien au cœur de son État, à l'entente régulièrement établie entre le souverain anglais, le comte de Blois et la petite féodalité hostile à Louis le Gros, on se demande avec surprise comment ce prince a pu soutenir, avec ses faibles ressources, les assauts répétés que lui a livrés son redoutable voisin. Les difficultés que rencontra Henri Ier dans son royaume insulaire, les divisions et les rébellions de sa noblesse normande et surtout l'impossibilité où il fut de maintenir dans son alliance la Flandre et l'Anjou, pourraient expliquer la force de résistance opposée par le roi de Paris. Tenue en échec au nord par les Flamands, au sud par les Angevins, à l'est, dans le Vexin, par les Français, la Normandie fut presque toujours obligée de disperser sur trois points ses forces militaires. C'est à cette circonstance que le faible royaume capétien dut en grande partie son salut.

Annexion du duché d'Aquitaine. — Quelques mois seulement avant la mort de Louis VI se produisit l'annexion, fait aussi considérable qu'imprévu, du duché d'Aquitaine. Guillaume X était mort sans laisser d'héritiers mâles, durant un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Les principaux seigneurs aquitains attestèrent qu'il avait désigné le prince royal, Louis le Jeune, comme le futur époux de sa fille Aliénor. Ce mariage doubla d'un seul coup le domaine capétien. Il permettait au roi d'exercer son pouvoir direct sur une partie du Poitou, de la Saintonge et du Bordelais et portait sa suzeraineté jusqu'à la région pyrénéenne. L'événement était glorieux pour la royauté; cependant il ne lui procura point un supplément de richesse et de puissance réelle aussi considérable qu'on serait en droit de s'y attendre. Ces provinces méridionales, constamment agitées par une noblesse turbulente, étaient trop éloignées de l'ancien groupe domanial : la monarchie n'était point assez forte pour se les rattacher efficacement, en passant

par-dessus la féodalité indépendante de la Touraine, de l'Anjou, du Berry, de la Marche et du Poitou. Elles apportèrent à Louis VII autant d'embarras que de profits.

Alliance conclue avec la papauté. — Un des faits qui eurent le plus d'influence sur le développement de l'autorité morale du souverain capétien, au XIIe siècle, fut l'alliance con clue à cette époque entre les successeurs de saint Pierre et le gouvernement français.

Les rois du XIe siècle ne s'étaient pas toujours montrés favorables, il s'en faut de beaucoup, aux prétentions de la cour de Rome et à son ingérence dans les affaires du clergé français. Hugue Capet défendit contre elle l'indépendance de ses églises, surtout de l'archevêché de Reims, et les traditions gallicanes proclamées au concile de Saint-Basle. Robert II céda sur ce terrain : mais directement pris à partie pour les scandales de sa vie privée, il opposa aux injonctions des papes une résistance plus vive et plus longue que ne l'admet l'opinion commune. Henri Ier, reprenant la politique de son aïeul, chercha à maintenir contre Rome les droits du pouvoir civil et les libertés du clergé national. Son attitude fut presque hostile en 1049, lorsque le pape Léon IX vint présider le concile de Reims, et ses rapports avec Victor II et Nicolas II conservèrent un caractère de froideur marquée jusqu'au moment où la cour de Rome envoya deux légats consacrer de leur présence le couronnement du prince Philippe. La conduite des trois premiers Capétiens s'explique en grande partie si l'on songe que la papauté, pendant la première moitié du XIe siècle, ne fut qu'un instrument docile entre les mains des empereurs allemands. L'intérêt national commandait de ne point laisser l'archevêché de Reims et les autres églises françaises tomber sous la domination d'une puissance étrangère.

La situation changea pendant le règne de Philippe Ier. Les papes prirent alors la direction de la réforme ecclésiastique et furent obligés de rompre avec l'Empire. Leur intérêt bien entendu semblait devoir les amener à s'appuyer sur la dynastie capétienne pour soutenir plus aisément la lutte contre les souverains franconiens. Mais cette politique toute naturelle ne fut

pas celle que la cour de Rome crut pouvoir immédiatement adopter.

Soit qu'ils tinssent en mince estime l'alliance du roi capétien, soit qu'ils fussent emportés par l'ardeur de leurs convictions religieuses, Grégoire VII et Urbain II ne songèrent qu'à faire triompher, en France comme ailleurs, les idées qu'ils représentaient et nullement à ménager un prince aussi compromettant que Philippe Ier. Or il se trouvait que les intérêts matériels de la monarchie étaient sensiblement lésés par l'application radicale des principes réformistes. Philippe, soutenu par une fraction encore assez importante de son clergé, tint tête à la papauté et à Cluny. Bien que la question des investitures ne se posât pas en France dans les mêmes termes qu'en Allemagne, le roi ne voulut pas se dessaisir du pouvoir lucratif qu'il exerçait sur ses évêchés et ses abbayes. Cette résistance amena, entre la cour de Rome et le gouvernement capétien, de 1073 à 1104, un état d'hostilité continu. La conduite privée de Philippe donnant prise aux sévérités des réformateurs, la lutte se compliqua encore de l'excommunication prononcée contre le roi de France.

Le commencement du xiie siècle vit se produire, dans les rapports de la dynastie capétienne et de la papauté, une évolution facile à prévoir. Les papes qui succédèrent à Urbain II, — Pascal II, Calixte II, Honorius II, Innocent II, — bien qu'animés du même esprit et aussi fermes dans leur foi, n'avaient plus la même fougue de caractère et se montrèrent plus disposés à user de tempérament pour atteindre leur but. La lutte contre l'empereur allemand se poursuivant toujours aussi vive, la cour de Rome céda aux nécessités du temps. Elle se rapprocha du gouvernement de Paris et fit de la France son plus solide point d'appui contre les violences de Impériaux. C'est alors qu'on vit les papes, pour qui le séjour de Rome et de l'Italie était toujours dangereux, parfois impossible, se transporter sur le territoire français, passer même plusieurs années de suite dans les États du roi de France et y réunir des conciles d'où l'anathème était lancé contre l'Allemagne et ses partisans. Le Capétien commença donc, sous Louis le Gros, à mériter véritablement ce

surnom de « fils aîné de l'Église » qui devait rester attaché à ses successeurs jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Cette alliance de la papauté et du royaume capétien subit, il est vrai, bien des vicissitudes et faillit être rompue à diverses reprises. Elle subsista, en somme, parce qu'elle était nécessaire aux deux pouvoirs. Le roi en bénéficia autant et plus que le pape. Elle contribua à consolider la dynastie et à la rehausser dans l'opinion. Être le fils aîné de l'Église, au moyen âge, c'était une force et un prestige. D'ailleurs la fermeté de Louis le Gros l'empêcha d'être trop souvent victime des exigences de la curie. Rome eut pour lui des ménagements et des complaisances auxquels Philippe Ier n'avait pas été habitué. Elle se montrera impérieuse et envahissante avec Louis VII, prince d'un caractère faible, dont elle brisera dès le début la résistance et qu'une dévotion excessive lui livrera ensuite sans réserve. Louis le Jeune sera le serviteur docile de cette puissance pontificale dont son père avait su n'être que l'allié.

Lutte de Louis le Gros contre son clergé. — Louis VI a subi l'ascendant de l'Église parce qu'il était de son temps et que la piété traditionnelle des souverains capétiens lui imposait une attitude dont il ne pouvait se départir sans choquer l'opinion publique. N'allons pas en conclure que ses rapports avec le clergé aient toujours été empreints de cette bienveillance respectueuse que le gouvernement capétien témoignait, en temps normal, aux prélats qui remplissaient ses armées et ses conseils. Le tempérament et les habitudes militantes de Louis le Gros l'entraînèrent au contraire, dans le domaine ecclésiastique, à des actes de violence et à des luttes d'une vivacité extrême, que la politique des pontifes de Rome fut impuissante à empêcher. Il a tenu à ce que l'autorité royale fût respectée dans tous les diocèses sur lesquels l'action du gouvernement pouvait légalement s'étendre. Il voulait être le maître de son clergé, comme il entendait l'être de ses vassaux immédiats et, s'il a fait une rude guerre à la féodalité rebelle, il n'a pas ménagé non plus les évêques qui essayaient d'échapper à son influence et de méconnaître les droits monarchiques consacrés par la tradition. Un triple fait caractérise ses relations avec l'épiscopat : 1° il

s'est efforcé de faire accepter au clergé la compétence et les arrêts de la justice royale; 2° il a énergiquement maintenu son droit d'intervenir dans les élections ecclésiastiques; 3° il est entré en lutte ouverte avec les représentants les plus autorisés de l'opinion réformiste : il a tourmenté Ive de Chartres, malmené Hildebert de Lavardin, proscrit Étienne de Senlis et fait gronder contre lui l'éloquence indignée de saint Bernard.

Louis le Gros et les classes populaires. — L'avènement de la classe populaire à la liberté civile et à la vie politique ne fut pas non plus sans exercer une certaine action sur les destinées de cette royauté naissante. Il se trouve que le règne de Louis le Gros coïncide précisément avec la période du développement le plus rapide et le plus étendu des libertés municipales dans la France du nord. A l'égard des communes, Louis VI se montra indécis, surpris et à demi hostile [1]. Mais un assez grand nombre de chartes émanées de sa chancellerie stipulent des exemptions d'impôts et des privilèges judiciaires, militaires et autres, en faveur des habitants des villages dépeuplés ou accablés d'exactions. La plupart de ces concessions, il est vrai, attestent beaucoup moins la sollicitude intéressée du roi pour la classe des petits cultivateurs libres des campagnes que son désir d'être agréable au clergé en améliorant la condition des paysans établis sur les terres des abbayes et des chapitres. Il n'en restera pas moins, pour la postérité, l'auteur de la célèbre charte de Lorris, si populaire et si enviée. Tout en recherchant les moyens de concilier ses droits traditionnels avec les nouvelles institutions destinées à favoriser le développement de sa propre bourgeoisie, le roi capétien aspirait encore, au moyen des *pariages*, à étendre sa domination directe sur les villes qui appartenaient à des seigneuries particulières.

Ainsi les concessions de privilèges et de libertés complétaient l'œuvre de cette main vaillante, toujours prête à défendre le faible et l'opprimé, le paysan et le moine (*aratorem et oratorem*, comme dit Suger) contre la tyrannie des puissants. La royauté bienfaisante qui secourait les déshérités de ce monde et punis-

1. Voir ci-dessous, chap. VIII.

sait les oppresseurs, ne pouvait tarder à devenir populaire. Elle commença dès lors à s'enraciner profondément dans le cœur de tous ceux qui souffraient et espéraient. La légende capétienne, déjà formée sous le roi Robert, se développe. Au dire de Guibert de Nogent, Louis le Gros, ce batailleur, était en même temps thaumaturge. Il guérissait les malades en les touchant.

Louis VII (1137-1180). — « Prince assez intelligent, mais dévot et mou », tel est, suivant un chroniqueur, le portrait de Louis le Jeune. Faible, indécis, d'une piété monacale, ce roi « très chrétien », le « père de l'Église », est un observateur zélé des lois religieuses. Il jeûne rigoureusement tous les samedis au pain et à l'eau. Il semble qu'avec lui on revienne aux monarques-saints du XIe siècle.

On ne peut nier qu'à certains égards le développement du pouvoir royal n'ait été contrarié et retardé sous le règne de Louis le Jeune. Deux causes principales contribuèrent à le ralentir : d'abord *la seconde croisade*; ensuite, *la formation d'une vaste domination anglo-française au profit de la maison d'Anjou.*

Le séjour prolongé de Louis VII en Orient fut, au point de vue des intérêts véritables de la royauté, une faute politique des plus graves. L'administration de Suger, pendant l'absence du roi (1147-1150), n'a été, en effet, qu'un long combat contre l'esprit de fermentation, de décomposition et de discorde qui avait envahi toutes les provinces. Il s'en fallut de peu que les factions féodales ne réussissent à opérer une révolution politique, en enlevant la couronne à Louis VII pour la transporter sur la tête de son frère Robert. La fermeté seule de Suger put tempérer les funestes effets de la crise. D'ailleurs la renommée de Louis VII ne gagna rien à cette expédition lointaine, qui avait coûté tant d'argent et tant d'hommes. L'opinion publique réprouva son échec et saint Bernard lui-même, qui avait prêché la croisade, ne craignit point d'en témoigner hautement son mécontentement.

Ce premier danger était à peine écarté qu'une fatalité nouvelle vint s'abattre sur la monarchie et en compromettre pour longtemps l'avenir. Suger avait pu empêcher, de son vivant, le

divorce de Louis VII avec Aliénor d'Aquitaine. Sa mort eut pour première conséquence la réalisation de l'acte impolitique qui s'accomplit en 1152 au concile de Beaugency. La France du Sud-Ouest était détachée ainsi, pour longtemps, du patrimoine et de la domination des Capétiens.

Ce n'était point tant la perte du duché d'Aquitaine, possession excentrique et difficile à garder en paix, que la royauté devait déplorer. Le malheur voulait qu'en passant aux mains de Henri Plantagenet, le nouvel époux d'Aliénor, le groupe féodal de la Guyenne, du Poitou et de la Saintonge se trouvât immédiatement réuni au fief limitrophe de l'Anjou et du Maine, lequel venait lui-même de se souder à la Normandie. Ainsi se formait, tout d'un coup et comme par surprise, une principauté continue qui s'étendait sur la majeure partie de la France occidentale, embrassant, sans interruption, tous les pays compris entre la frontière de la Picardie et celle du Labourd. L'acquisition du royaume d'Angleterre, puis celle de la Bretagne, complétèrent ce vaste système politique. C'était en réalité un nouvel État qui se juxtaposait, menaçant et hostile, aux flancs de celui qu'avait fondé Hugue Capet. La situation était d'autant plus périlleuse pour Louis VII et sa dynastie que le propriétaire de la France de l'Ouest était un souverain extraordinairement actif et énergique, aussi absolu dans ses idées qu'entreprenant dans sa conduite. Non content de ses immenses possessions, Henri II parvint un moment à se faire prêter l'hommage féodal par le comte de Toulouse. D'autre part, il s'efforçait de mettre la main sur l'Auvergne, élevait ses prétentions jusqu'au Berry, nouait contre le Capétien une alliance significative avec la Savoie.

La lutte entre les deux souverains qui se partageaient fort inégalement la France était inévitable. Elle dura vingt ans (1160-1180). Louis VII eût été hors d'état de résister s'il n'eût trouvé d'abord dans l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, proscrit par Henri II, et ensuite dans les fils rebelles du roi d'Angleterre, des alliés qui l'empêchèrent de succomber. Il suivit naturellement la politique que lui indiquaient les circonstances. Elle consistait à obliger Henri II de partager ses États continentaux entre ses trois fils et de leur en laisser le gou-

vernement effectif : ce qui brisait l'unité de la domination angevine.

Cependant, en dépit de tous les dangers et de toutes les fautes, les progrès du pouvoir royal n'ont pas été sous Louis VII complètement suspendus. Si, au point de vue militaire et domanial, ce règne est une période de recul, l'autorité morale et politique du souverain a pris, dans un autre sens, une extension considérable. Le fait *capital* du gouvernement de Louis le Jeune, c'est l'accroissement de l'autorité souveraine dans les pays éloignés du siège principal de la royauté. Louis le Gros, absorbé tout entier par son œuvre de concentration des forces monarchiques dans les limites de l'ancien duché de France, ne s'était guère préoccupé du reste. Pendant le règne de Louis le Jeune, au contraire, les rapports du gouvernement royal avec les seigneuries ecclésiastiques et les groupes féodaux les plus lointains se multiplièrent, prirent chaque jour une importance plus grande et finirent, ce qui ne s'était jamais vu auparavant, par devenir presque quotidiens. Les relations du fils de Louis le Gros avec les pays de Bourgogne et de Languedoc n'ont pas toujours revêtu un caractère pacifique. Il intervint plusieurs fois à main armée dans la vallée du Rhône et sur les hauts plateaux de l'Auvergne et du Vélay. Mais, en général, l'influence du roi de Paris s'établit par l'intermédiaire des évêques et des abbés, défenseurs zélés d'une puissance éloignée et bienfaisante qu'ils ne cessaient d'opposer à la domination, toujours plus ou moins odieuse, des seigneurs locaux.

On peut dire que, sous Louis VII, grâce à l'accord du pouvoir royal et de la société ecclésiastique, s'opérèrent partout, au profit du souverain, de véritables conquêtes morales, prélude des conquêtes militaires et des progrès matériels auxquels le nom de Philippe-Auguste restera éternellement attaché.

II. — Philippe-Auguste.

Philippe-Auguste (1180-1223). — Un chanoine de Saint-Martin de Tours a laissé de Philippe-Auguste un portrait qui a tout l'air d'être ressemblant. « Il était, dit-il, très bien fait de corps, de formes élégantes et de riante physionomie, chauve, le teint très coloré, grand mangeur et grand buveur. Il se montrait très large envers ses amis, très fermé à ceux qui lui déplaisaient. Esprit prévoyant, opiniâtre dans ses résolutions; très catholique dans sa foi, il jugeait avec une rapidité et une rectitude remarquables. Aimé de la fortune, craintif pour sa vie, facile à émouvoir et à apaiser, il était dur pour les grands qui lui désobéissaient, se plaisait à nourrir entre eux la discorde, et aimait à se servir des petites gens. » La statue qui fut érigée dans l'abbaye de la Victoire, près de Senlis, le représente à genoux, les mains jointes, avec une large et belle figure, des cheveux bouclés, des sourcils énergiques, un nez fin et légèrement pointu. La plupart des chroniqueurs qui ont raconté les grandes actions de Philippe-Auguste font précéder son nom d'une épithète qui ne varie guère. Ils l'appellent le *sage* Philippe. Le moyen âge en effet a vu peu de figures aussi originales : car, s'il appartient à son temps par les pratiques superstitieuses, les instincts cruels, la perfidie et l'absence complète de scrupules dans le choix des moyens, d'autre part, il s'éloigne singulièrement du type de la chevalerie féodale. Il est, sinon froid et patient, au moins persévérant et dissimulé; il sait attendre et combiner, ne se livre que rarement et ne s'avance qu'à coup sûr. C'est un politique.

Guerre avec la haute féodalité. — Son coup d'essai fut un coup de maître. Quand il succéda à son père, en 1180, il s'était produit ce qui arrivait d'ordinaire à tous les avènements. Les instincts d'indépendance féodale s'étant réveillés sur tous les points de la France capétienne, une vaste coalition s'organisa contre le jeune roi. Les comtes de Flandre, de Hainaut et de Namur, le duc de Bourgogne, les comtes de Blois,

de Sancerre et de Champagne, se trouvèrent réunis dans une même haine. Philippe sut les battre l'un après l'autre, et profita largement de sa victoire. Par le traité qui fut conclu en 1186 avec le comte de Flandre, celui-ci consentait à abandonner l'Amiénois avec le petit pays de Santerre, et le Vermandois excepté Saint-Quentin et Péronne, dont il se réservait la jouissance durant sa vie. Ainsi Philippe inaugurait son règne en remportant un succès des plus décisifs sur la féodalité. Une coalition seigneuriale était brisée : la Flandre, État redoutable, était battue et humiliée; au domaine si exigu de la royauté s'ajoutaient, pour toujours, les riches vallées de l'Oise et de la Somme. La féodalité, déjà avertie par cette rude leçon, n'allait pas tarder à comprendre mieux encore tout ce que renfermait de dangereux pour elle, ce titre de roi porté par un homme actif, énergique et ambitieux.

Lutte contre les rois angevins. — Le roi d'Angleterre Henri II et ses fils, Henri le Jeune, Geoffroi de Bretagne et Richard d'Aquitaine se trouvaient les plus grands ennemis de Philippe-Auguste, parce qu'ils étaient les plus puissants seigneurs de France. Aussi vit-on Philippe toujours à l'affût, toujours prêt à profiter de la mort ou de l'absence d'un prince angevin, pour élever des prétentions sur une des nombreuses seigneuries qui constituaient le vaste domaine des Plantagenets. Pendant les quarante-trois ans que dura son règne, il ne laissa jamais passer deux printemps sans guerroyer contre les rois d'Angleterre ou leurs barons. Ce fut la grande affaire de toute sa vie. Toutes ses pensées, tous ses actes étaient dirigés contre ces redoutables vassaux, coupables de posséder en France trois fois plus d'hommes et de territoires que le roi de France leur suzerain. Le but qu'il poursuit et qu'il finira par atteindre, c'est de leur enlever toutes leurs possessions françaises et de les confiner dans les îles brumeuses de leur royaume anglo-normand. Il a obtenu plein succès, mais reconnaissons qu'il a été singulièrement aidé dans sa tâche par des circonstances favorables et des chances inespérées.

Cette domination des Plantagenets en France était fragile par bien des côtés. Les Angevins et les Normands leur étaient fidè-

lement attachés. Mais les Bretons et les Aquitains, avides d'indépendance, ne les aimaient pas et se montraient toujours prêts à secouer le joug. La tactique de Philippe-Auguste devait être et fut en effet de donner la main aux révoltés. Ce qui rendit sa tâche moins difficile, ce furent les perpétuelles discordes de la famille angevine. Henri II vit ses quatre fils révoltés contre lui, tantôt l'un après l'autre, tantôt tous ensemble; et ses quatre fils se combattirent entre eux bien des fois. Une fatalité s'était attachée à cette malheureuse maison; l'esprit de division et de haine y régnait en permanence. Philippe ne pouvait que profiter de ces démêlés. Placé au milieu de ces luttes intestines, il se servit des fils contre le père, du frère contre le frère, du neveu contre l'oncle. Il défendit Richard contre Henri II, Jean sans Terre contre Richard, Arthur contre Jean sans Terre. Sans ces discordes domestiques, peut-être la puissante monarchie des Plantagenets aurait-elle anéanti la royauté française, dont elle menaçait et resserrait de tous côtés l'étroite domination.

Cependant tant que vécut Henri II, Philippe ne tira pas grand bénéfice d'une situation si avantageuse. La guerre qu'il fit à Richard Cœur de Lion, au retour de la croisade (1194-1199), ne fut rien moins qu'heureuse pour les armes françaises. Richard mourut avant d'avoir pu commettre trop d'imprudences; imprudences qu'il savait d'ailleurs réparer à force de bravoure et d'activité. Mais son frère Jean lui succéda en 1199. C'était la fin de la domination angevine sur le continent. La mort mystérieuse d'Arthur de Bretagne, probablement assassiné sur l'ordre de son oncle, vint fournir au roi de France l'occasion si longtemps cherchée. Bien que la critique historique ait mis hors de doute que Jean sans Terre ne fut pas condamné à mort pour le meurtre du jeune duc, il n'en est pas moins vrai qu'un arrêt de la cour royale prononça la confiscation de ses États continentaux pour avoir violé ses obligations féodales et n'avoir pas répondu à la citation de son suzerain (avril 1202). Philippe se chargea d'exécuter la sentence.

La conquête de la Normandie se fit avec une extrême rapidité (1203-1204), qui ne s'explique pas seulement par l'inertie du

roi d'Angleterre, mais encore par la situation même du duché, qu'avaient épuisé les exactions continues des souverains Plantagenets. La Normandie acquise, il fallait enlever aux rois angevins ce qu'ils possédaient dans le bassin de la Loire : entreprise encore plus facile. Les mobiles seigneurs de l'Anjou et du Poitou n'avaient jamais montré, pour la domination des rois de France, cette répulsion tenace qui avait fait si longtemps de la population normande l'ennemie infatigable de nos Capétiens. Loches, Chinon et toutes les grandes villes de la région firent leur soumission (1204-1206). Ce qui est encore plus remarquable que la célérité avec laquelle Philippe-Auguste sut mettre la main sur les vastes domaines des Plantagenets, c'est l'habileté politique qu'il déploya pour les conserver à la couronne et les amener à accepter paisiblement sa domination.

Coalition de 1214 : bataille de Bouvines. — En réduisant à la Guyenne le formidable État créé dans la France occidentale par les chefs de la maison d'Anjou et en annexant au domaine capétien les plus riches parties des bassins de la Seine et de la Loire, Philippe-Auguste détruisait l'équilibre féodal au profit du duché de France. L'ancien fief de Hugue Capet l'emportait désormais de beaucoup, par l'étendue du territoire et les richesses, sur les autres groupes seigneuriaux. Le royaume, qui n'existait jusqu'alors que de nom, était véritablement constitué; grâce à l'adjonction de la Normandie et du Poitou, il touchait par plusieurs points à la mer et devenait puissance marchande. Une pareille révolution ne pouvait s'accomplir, on le comprend, sans heurter de nombreux intérêts et provoquer d'énergiques résistances. Les plaintes et les rancunes de Jean sans Terre devaient trouver facilement de l'écho parmi ces nobles français qui, bien que peu capables d'entente et dénués d'idées politiques, ne pouvaient cependant rester insensibles à l'accroissement, si menaçant pour eux, de la domination capétienne. Alors commença cette série de coalitions féodales destinées à anéantir l'œuvre de Philippe-Auguste et dont Louis IX aura tant à souffrir pendant sa minorité.

Celle que parvint à nouer Jean sans Terre, en 1214, présente ce

caractère particulier qu'elle comprenait surtout les hauts barons du nord de la France et des régions flamande, belge et lorraine. Le fait s'explique aisément si l'on songe que Philippe, par sa guerre contre le comte de Flandre (1213), venait d'inquiéter sérieusement les seigneurs de ces pays, habitués, à cause de leur situation intermédiaire entre la France et l'Empire, à jouir d'une indépendance presque complète. D'autre part, l'élévation subite de la royauté capétienne avait modifié également l'état respectif des forces dans la chrétienté; une nouvelle puissance apparaissait, menaçant ainsi l'omnipotence de l'Empire allemand, dont la chancellerie affectait de donner aux royaumes de France et d'Angleterre le nom de « provinces » et à leurs chefs celui de « roitelets ». Une partie de la féodalité allemande, conduite par Otton de Brunswick, vint donc se joindre, en 1214, aux ennemis de Philippe-Auguste.

La victoire complète remportée par le roi de France à Bouvines (27 juillet 1214), bataille dans laquelle les milices communales ne jouèrent certainement pas le rôle prépondérant que des historiens leur ont attribué, fut le dernier et le plus important épisode de la lutte entreprise par Philippe-Auguste contre la maison d'Anjou : elle confirma et consacra les conquêtes du roi de France qui, à partir de 1214, resta définitivement le maître de la Normandie, de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou. La joie vraiment populaire qui éclata dans toute la France capétienne, à la nouvelle de ce grand succès, permet de constater l'immense progrès accompli par l'idée monarchique et par la dynastie qui la représentait [1].

Le roi et la croisade des Albigeois. — Pendant que le roi se battait à Bouvines, Simon de Montfort et ses Croisés combattaient, sans le savoir, pour lui, dans le Midi [2]. En ruinant la maison de Toulouse, la croisade des Albigeois allait livrer à la royauté une grande partie du Languedoc.

Philippe-Auguste ne prit qu'une part très indirecte à ce grand événement. Le bon sens dont il fit preuve en cette affaire et la

1. Voir ci-dessous, chap. XI, l'intervention de Louis de France dans les affaires anglaises.
2. Voir ci-dessus, p. 272 et suiv.

résistance très politique qu'il opposa toujours aux exhortations des papes méritent d'être mis en relief. Tout en partageant les préjugés de ses contemporains à l'égard des hérétiques, Philippe approuvait peu, du moins au début, l'idée de la croisade et sut toujours trouver d'excellentes raisons pour ne s'y point engager. Quand le légat du pape, Pierre de Castelnau, fut assassiné en 1208, de nouveaux efforts furent tentés auprès du roi de France. Le pape lui écrivit lui-même pour lui apprendre le meurtre sacrilège qui venait d'être commis. Non seulement le roi ne promit son appui que conditionnellement, moyennant l'autorisation de lever un impôt sur le clergé : mais il revendiqua, contre le tout-puissant Innocent III, au nom de la loi féodale, le droit de disposer de la terre du comte de Toulouse, son vassal, déclaré hérétique.

Cependant Philippe ne pouvait, étant données les idées du temps au sujet des Albigeois et la nécessité pour lui de ne point s'aliéner la cour de Rome, demeurer complètement étranger à ce qui se passait dans le Midi. En 1213, le prince royal Louis prend solennellement la croix contre les hérétiques : mais ce n'est qu'en 1215 que son père lui permet d'accomplir son vœu. Après la victoire de Muret (1213), la cause du comte de Toulouse semblait définitivement perdue : le concile de Latran adjugea ses États à Simon de Montfort et celui-ci vint à Paris faire hommage de ses terres au roi son seigneur. Dès ce moment sans doute, le roi de France put concevoir l'espérance que la chute de la maison de Saint-Gilles profiterait un jour à la royauté. L'intervention du prince royal se borna d'ailleurs à assister Simon de Montfort dans la démolition des forteresses languedociennes et la prise de possession de Toulouse, dont les Croisés firent une ville ouverte.

Lorsque Simon, désireux de reprendre Toulouse qu'un soulèvement de la France méridionale en faveur du comte Raymond lui avait fait perdre, eut été tué d'un coup de pierre pendant l'assaut (1218), le roi de France laissa son fils faire une seconde expédition contre les Albigeois (1219). Quant à lui personnellement, il résista encore une fois aux sollicitations du légat du pape qui l'engageait à se charger de l'affaire. Qu'avait-il besoin

de remuer? En 1222, le résultat prévu se produisit. Le successeur de Simon de Montfort, Amaury hors d'état de soutenir avec ses seules forces, le fardeau d'une lutte qui s'éternisait, songeait déjà à résigner ses droits et ses terres aux mains du prince français. Cette transmission ne put se faire du vivant de Philippe : mais à sa mort, survenue le 23 juillet 1223, la cession du comté de Toulouse à la maison de France était chose décidée dans l'esprit d'Amaury de Montfort et fut effectuée en 1224. Louis VIII, activement secondé par les efforts du clergé méridional, qui livrera le Languedoc à ce roi Très-Chrétien comme les évêques du VIe siècle avaient livré le Midi à l'orthodoxe Clovis, cédera, dès son avènement, aux instances de la papauté, et ira prendre possession de ces belles provinces que le traité de Meaux fera à tout jamais françaises.

Ainsi les deux grands résultats politiques du règne de Philippe-Auguste étaient obtenus : d'une part, le vaste groupe féodal constitué par la maison d'Anjou et qui avait compris tout l'ouest de la France avait cessé d'exister; d'autre part, les pays de Languedoc s'étaient enfin ouverts à la domination des hommes du Nord. La royauté capétienne, profitant de la ruine irrémédiable des comtes de Toulouse, avait pour la première fois posé le pied sur le territoire languedocien. Elle n'en sortira plus.

Développement de l'autorité royale. — Les conquêtes de Philippe-Auguste devaient avoir pour conséquence naturelle le développement, dans tous les sens, de l'autorité morale et politique attachée au titre de roi. La féodalité, humiliée et soumise, ne demandait qu'à se mettre aux gages du vainqueur et à combattre sous sa bannière. Le clergé lui-même n'osait plus prendre la royauté en tutelle. Philippe-Auguste, fidèle à la tradition de Louis le Gros, ne ménagea point ses évêques, les obligeant à se présenter devant sa cour de justice, à subvenir aux frais des guerres, à paraître même dans ses armées. Il essaya aussi de repousser, dans la mesure permise par les sentiments et les idées de l'époque, les ingérences du pouvoir ecclésiastique extérieur, c'est-à-dire des papes et des légats pontificaux. Sans doute la lutte avec le tout-puissant Innocent III

ne lui fut pas toujours favorable. Il dut céder à plusieurs reprises, mais resta néanmoins assez fort pour contraindre la papauté à faire de son côté des concessions [1]. Son règne accuse déjà, somme toute, un progrès très sensible dans la marche de la royauté vers l'affranchissement et dans le développement de cet esprit laïque et national qui devait finir par triompher de la théocratie romaine et amener la chute du système politique et religieux si fortement organisé au moyen âge.

Philippe-Auguste a compris aussi, mieux que personne, tout le parti que pouvait tirer la monarchie de ce grand mouvement d'émancipation populaire dont la France et l'Europe entière étaient le théâtre depuis le commencement du XIIe siècle. C'est ce qu'atteste le nombre de ses ordonnances relatives aux communes et aux villes privilégiées. L'étude de ces documents montre quel soin et quelle activité déployait le roi de France pour étendre son autorité sur les communautés urbaines et rurales, aux dépens des pouvoirs locaux. Il a fondé ou consolidé les libertés municipales d'un très grand nombre de bourgs et de cités. Son action s'est même étendue, fait remarquable, sur le territoire des hauts feudataires indépendants. Un des procédés qu'il employa le plus fréquemment consista à placer les villes et souvent même de simples villages *sous la protection royale*. Cette protection devenait une garantie tellement sérieuse de sécurité qu'on vit partout les petits seigneurs laïques et les abbés s'empresser d'associer le roi à leurs droits de souverains et de propriétaires. Les contrats de *pariage* se multiplient au grand profit du pouvoir royal.

Non content de fonder les libertés des villes, Philippe s'occupait encore de leur entretien, de leur assainissement, de leur embellissement. Il avait l'instinct de l'ordre et du progrès. Les chroniqueurs le louent unanimement d'avoir relevé, par tout le royaume, les murs des villes et des châteaux, fortifié de tours et de remparts les places ouvertes, fait paver les villes les plus importantes, favorisé l'industrie et accordé des privilèges aux corps de métiers. La pensée intelligente qui présidait à ses

1. Voir ci-dessu, p. 96 et 182.

relations avec les industriels et les marchands alla encore plus loin. Des mesures libérales furent prises même en faveur des commerçants étrangers qu'il importait d'attirer sur les marchés français. C'était un spectacle tout nouveau que celui de cette royauté s'intéressant aux classes laborieuses et essayant, par tous les moyens, de protéger le commerce et l'industrie contre les violences féodales. Le même besoin d'ordre et de régularité devait conduire Philippe-Auguste à modifier l'organisation administrative du domaine que ses conquêtes avaient tant accru. Jusqu'à lui, en effet, les rois avaient administré leurs possessions, comme tous les grands propriétaires féodaux, au moyen de fonctionnaires appelés *prévôts* qui cumulaient tous les pouvoirs, rendant la justice, percevant les revenus royaux et convoquant les vassaux pour le service militaire. Cette organisation rudimentaire avait suffi aux besoins des premiers souverains capétiens. Mais à la fin du XII[e] siècle, on comprit que pour représenter le roi dans ses rapports avec les possesseurs des grands fiefs et accroître son autorité auprès des populations, il fallait créer des officiers plus importants. Philippe-Auguste institua donc, avant de partir pour la croisade, des fonctionnaires appelés *baillis*, supérieurs hiérarchiques des prévôts. Ils étaient chargés de tenir une assise tous les mois pour y rendre la justice au nom du roi, de comparaître à Paris pour y rendre compte de leur administration, enfin de centraliser les sommes prélevées par les prévôts et de les porter au trésor royal.

Mais quelle que fût l'importance de cette création on ne peut dire que Philippe-Auguste ait été, à parler rigoureusement, un roi administrateur et législateur. C'est surtout par la diplomatie et par l'épée qu'il a combattu et fait reculer la féodalité. Conquérant avant tout, il a donné à la royauté française la force matérielle qui lui manquait. Le résultat essentiel de son œuvre, c'est qu'au petit noyau de possessions qui lui avait été légué par Louis VII, il a su ajouter de vastes provinces qui ont fait du roi de France, ce qu'il n'était pas auparavant, le plus grand propriétaire du royaume. Le premier de tous les Capétiens, il s'est senti assez fort pour n'avoir pas besoin de faire couronner son fils de son vivant. Ce petit fait en dit plus long, sur les

progrès du pouvoir royal, que toutes les considérations théoriques. Il avait fallu deux cents ans à la dynastie de Hugue Capet pour atteindre ce résultat.

III. — Louis VIII.

Le règne de Louis VIII, règne de trois ans, fut le prolongement et comme la conclusion de celui de Philippe-Auguste. Simple prince royal pendant toute la vie de son père, investi seulement de la seigneurie d'Artois, où il fit son apprentissage d'administrateur, Louis n'avait été qu'un instrument docile entre les mains du conquérant. Celui-ci, sans l'associer officiellement au pouvoir, l'employait dans ses guerres contre les Plantagenets ou l'envoyait à la frontière, négocier avec la Lorraine ou l'Allemagne. L'expédition malheureuse d'Angleterre (1216-1217) fut l'œuvre personnelle du prince, mais fit moins honneur à sa clairvoyance qu'à son courage. Devenu roi à trente-six ans, avec une réputation déjà faite de soldat et de diplomate, Louis VIII héritait d'une puissance qui ne rencontrait plus de rivale, en France comme en Europe. S'il n'avait pas le génie politique de Philippe-Auguste, il lui était supérieur par les vertus privées et par le sens moral. La royauté resta trop peu de temps entre ses mains pour qu'il ait pu lui imprimer une direction nouvelle et faire prévaloir sa politique propre. Au moins faut-il lui savoir gré d'avoir consacré son intelligence et ses forces à compléter l'œuvre de son prédécesseur. Un seul fait remplit le règne de Louis VIII : sa brillante chevauchée à travers les pays de l'Ouest et du Midi. Il n'eut que la peine de recueillir ce que son père avait semé.

La conquête du Poitou. La guerre des Albigeois et la royauté capétienne. — La mort avait surpris Philippe-Auguste au moment où il songeait à reprendre la conquête inachevée du Poitou et à refouler les Anglais au delà du grand fossé de la Garonne. Il fallait utiliser ses préparatifs, et mettre à profit les circonstances favorables. A peu près abandonnées par le

gouvernement pacifique d'Hubert de Bourg, chancelier du roi d'Angleterre Henri III, les communes du Poitou et de la Saintonge aspiraient à un pouvoir fort qui les défendît contre la féodalité locale. Le plus puissant seigneur de cette région, le comte de la Marche, ne demandait, pour entrer en pleine révolte, qu'une alliance avantageuse avec les Français. Le traité fut signé et la campagne de 1224, rapidement menée, fit tomber Niort et la Rochelle entre les mains de Louis VIII. Ce coup décisif amena la soumission de tout le pays aquitain jusqu'aux frontières de la Gascogne. Bordeaux même se sentit menacé (1225). Au lieu d'envoyer des soldats, les ministres de Henri III faisaient de la diplomatie. Ils intriguaient avec le faux Baudouin, comte de Flandre, avec les comtes de Toulouse et de Bretagne, surtout avec le pape, qui ne cessait d'intervenir, « au nom de la paix générale », pour arrêter l'armée française. Louis VIII, fort d'une alliance secrète conclue avec l'empereur Frédéric II, laissait la cour de Rome s'épuiser en réclamations platoniques, et continuait sa marche victorieuse. On ne sait jusqu'où il l'aurait poussée, si, brusquement, il ne s'était détourné de la France du sud-ouest, attiré par l'appât d'une autre conquête, plus facile peut-être, plus féconde au moins, pensait-il, en résultats immédiats et positifs.

La guerre des Albigeois recommençait avec une intensité nouvelle, mais au profit, cette fois, des hérétiques et du comte de Toulouse, Raymond VII. L'œuvre des papes et de la maison de Montfort semblait sérieusement compromise. L'incapable successeur de Simon de Montfort, son frère Amaury, voyant s'échapper peu à peu de ses mains toutes les acquisitions des croisés, en arriva bientôt à user de sa suprême ressource, qui était de remettre au roi de France la direction de l'entreprise et la possession des pays conquis (1222). Philippe-Auguste, trop fin politique pour n'avoir pas prévu et peut-être escompté ce résultat, était venu en aide à la détresse d'Amaury; mais il ne l'avait soutenu que par intermittence, jamais assez pour lui assurer la victoire. Il refusa toujours de s'engager personnellement dans la lutte, et n'essaya même pas de recueillir l'héritage qu'on lui offrait. Louis VIII, plus jeune et

plus actif, pouvait se montrer moins circonspect. Sa piété sincère lui faisait un devoir de céder aux instances des papes et de jouer ce rôle de défenseur de la foi qui s'accordait si étroitement, dans cette affaire, avec les intérêts de sa couronne. La croisade fut donc résolue; le cardinal de Saint-Ange, envoyé à Paris avec des pouvoirs extraordinaires, aida le roi à l'organiser. Au concile de Bourges, on vit Raymond VII, excommunié, rompre ouvertement avec l'Église, et Amaury de Montfort abdiquer pour toujours « ses droits » en faveur du Capétien. L'argent manquait : on y pourvut en pressurant le clergé et le peuple. Leur mécontentement éclata : mais on passa outre; ne s'agissait-il pas d'une entreprise agréable à Dieu?

Réunie sous la bannière de son roi, la France du nord courut se jeter, une fois de plus, sur celle du midi. L'issue de la lutte, si tant est qu'on dût résister, n'était pas douteuse. Plusieurs mois avant l'arrivée de Louis VIII en Languedoc, nombre de villes, de seigneurs, d'évêques surtout, s'empressèrent d'envoyer à Paris leurs offres de services ou leur soumission. Les Méridionaux, terrifiés, se déclaraient vaincus d'avance, et le comte de Toulouse s'aperçut bientôt qu'il était seul. S'il n'avait pas fallu assiéger Avignon, dont les bourgeois s'obstinèrent à refuser au roi le libre passage du Rhône, la guerre sainte n'eût été, du commencement à la fin, qu'une marche triomphale. Louis VIII, après sa promenade militaire dans tout le Languedoc, s'arrêta devant Toulouse, qu'il ne prit pas, et se contenta d'esquisser l'organisation de sa conquête. Fatigués de la longueur de l'expédition, les hauts barons commençaient à s'agiter; l'armée royale fondait, décimée par les maladies : il fallut reprendre le chemin du nord. Mais un grand résultat était acquis. Pour la première fois, la royauté capétienne avait paru en armes dans le Languedoc et s'y constituait un domaine, progrès décisif vers l'unité nationale. Peu de règnes avaient débuté aussi glorieusement. Par malheur, celui-ci en resta au début. Louis VIII, terrassé par la fièvre en Auvergne, n'eut même pas le temps de revenir mourir à Paris. Il disparut dans son triomphe, et cette mort imprévue allait ouvrir, pour la dynastie et le royaume, une crise d'une extrême gravité (1226).

Les apanages. — Avant de mourir, il avait donné un exemple fâcheux et fait une faute que Philippe-Auguste n'eût pas commise. Les rois ses prédécesseurs ne constituaient pas d'apanages à leurs enfants, ou n'aliénaient en leur faveur que des fractions insignifiantes du domaine royal : Louis VIII rompit avec cette tradition. Il assigna par testament à ses puînés des territoires étendus : le comté d'Artois pour son second fils, les comtés d'Anjou et du Maine pour le troisième, les comtés de Poitou et d'Auvergne pour le quatrième. Le mobile qui le portait à opérer ce partage était le désir de prévenir toute discorde entre ses fils. Il prenait d'ailleurs ses précautions, et stipulait que ces apanages feraient retour à la couronne dans le cas où leurs possesseurs mourraient sans héritiers directs. Ce testament n'en fut pas moins une œuvre impolitique. On vit se constituer, au milieu du XIII[e] siècle, de vastes dominations princières, que des liens étroits rattachaient au domaine royal, mais qui, en dépit de la parenté et de l'hommage féodal, pouvaient créer de sérieux embarras au chef de la monarchie. Les historiens ont souvent insisté sur le danger de ces créations d'apanages « qui faisaient de la fécondité de la maison royale une calamité publique, mettaient en question, à chaque règne, la puissance de la branche régnante et retardaient la formation de l'unité territoriale du royaume ». En remplaçant par une féodalité apanagiste l'ancienne féodalité indépendante, le gouvernement royal ouvrait une nouvelle ère de dissensions intérieures et de luttes acharnées. Mais, s'il est certain que l'initiative de Louis VIII devait avoir, surtout pour la royauté du XIV[e] siècle, un résultat funeste, il faut tenir compte, pour la juger, de certaines circonstances atténuantes. Avec le degré de puissance et de gloire qu'atteignit la dynastie sous Philippe-Auguste et ses successeurs, il était bien difficile que les frères du chef de l'État fussent réduits à une condition trop inférieure à celle des barons de premier ordre. On ne pouvait les laisser dépourvus de ces possessions territoriales qui étaient alors le signe d'une haute naissance et l'accompagnement obligé de toute situation élevée dans le monde féodal. D'ailleurs, comme on l'a dit excellemment, « les apanages furent pour la

monarchie un moyen de gouverner les pays conquis, en leur donnant des dynasties tirées de son sein. Ces dynasties, remplaçant les anciennes lignées féodales dans les provinces, y transportèrent la noblesse, la langue et les mœurs de la France centrale. Le gouvernement des princes apanagistes fut ainsi, pour ces provinces, une période de transition pendant laquelle elles s'accoutumèrent à accepter plus docilement la domination capétienne. » (Mignet.)

IV. — Le gouvernement de Blanche de Castille.

La reine mère : réaction féodale contre l'œuvre de Philippe-Auguste. — Un roi de douze ans, Louis IX; une régente, Blanche de Castille, suspecte et antipathique aux Français comme étrangère; le désarroi qui suit toujours la fin inopinée d'un chef d'État : toutes ces circonstances favorisaient les rancunes de la haute féodalité. La force seule avait pu courber les barons sous le joug pendant vingt ans, mais ils n'attendaient que l'occasion de relever la tête et de prendre leur revanche avec éclat. Les conquêtes et le système gouvernemental de Philippe-Auguste, continué par Louis VIII, appelaient fatalement une réaction. Elle produisit une crise formidable, qui dura cinq ans (1226-1232). Tous les ennemis présents et passés de la dynastie, le comte de Toulouse, le roi d'Angleterre, le comte de Bretagne, Pierre Mauclerc; le comte de Boulogne, Philippe Hurepel, oncle du jeune roi; le duc de Bourgogne, le comte de la Marche, le seigneur de Couci, tous ceux qui avaient une injure à venger ou un appétit à satisfaire, s'entendirent pour détruire l'œuvre monarchique. Non pas que la coalition féodale visât le principe même de la royauté : il était supérieur à l'hostilité des partis et trop enraciné dans les esprits pour courir le moindre risque. Les barons s'attaquaient à l'Espagnole, à cette régente qu'ils n'avaient pas élue; ils prétendaient la remplacer par un des leurs, le frère de Louis VIII, Philippe Hurepel; quelques-uns même eurent, dit-on, la pensée

de substituer à la famille régnante une dynastie purement féodale. Ils demandaient en outre l'élargissement des prisonniers nobles enfermés au Louvre, la reconnaissance de leur droit d'élection, la restitution des revenus et des terres « indûment » enlevés aux seigneurs, une part proportionnée à leur importance dans le gouvernement général du pays. Le chef et l'âme de cette ligue, Pierre Mauclerc, un Capétien de la branche cadette, personnage entreprenant, rusé et hargneux, était d'autant plus à redouter qu'il touchait de plus près à la dynastie. Il comptait avant tout sur l'intervention du roi d'Angleterre. On avait fait luire aux yeux de Henri III l'espoir de recouvrer la Normandie et de refaire l'empire continental des Plantagenets. Personne ne pouvait se tromper sur le but des coalisés. Il s'agissait bien de jeter bas l'édifice élevé par Philippe et Louis, les deux conquérants, et de forcer la monarchie à rétrograder.

La prise d'armes de presque toute la haute féodalité, celle du Nord et celle du Midi, n'était pas le seul péril qui menaçât la régente. Ses ennemis dirigeaient en même temps contre elle des attaques d'une autre nature, plus dangereuses encore : une campagne de calomnies colportées par des chansonniers aux gages de la coalition. On noircissait à plaisir son honneur de femme, d'épouse et de reine. L'Espagnole, disait-on, rançonnait le peuple de France et envoyait son argent par delà les Pyrénées. Quelques vers imprudents du comte Thibaud de Champagne, le seul baron resté fidèle à la cause royale, et la persistance singulière du cardinal de Saint-Ange à demeurer à Paris, auprès de la régente, donnaient lieu, sur sa conduite privée, aux imputations les plus odieuses. Les coalisés allaient jusqu'à l'accuser d'avoir avancé la mort de Louis VIII, qu'ils s'obstinaient à ne pas croire naturelle.

Heureusement pour la royauté et pour la dynastie, il se trouva que cette étrangère, sur qui tant de maux fondaient à la fois, était à la hauteur de la tâche que les circonstances lui imposaient. Blanche de Castille n'avait joué aucun rôle politique sous les deux règnes précédents. Dès les premiers moments de sa régence, elle se révéla tout entière : virile d'esprit et de

cœur, impassible devant l'outrage, d'une énergie impérieuse qui n'excluait ni la diplomatie ni l'astuce, avide du pouvoir au point de ne pas savoir l'abandonner quand son fils atteignit l'âge de régner seul. Après avoir gouverné en son nom pendant dix ans, elle ne cessa de prendre part aux affaires avec lui jusqu'à son dernier jour.

Avec l'instinct politique dont elle était douée et sa dévotion ardente de Castillane, elle façonna Louis IX à son image, et fit de lui le roi et le saint que le moyen âge porta aux nues et que l'histoire n'a pas cessé d'admirer. Ce fut là son plus grand mérite : mais elle eut aussi l'honneur de triompher de la coalition de 1226 et de sauver la monarchie. Le sang-froid, la fermeté, l'esprit de décision de cette héroïne, expliquent suffisamment sa victoire; ajoutons qu'elle fut aidée par les fautes mêmes de ses ennemis. Ils commirent la plus grave de toutes, pour des coalisés : celle de n'agir jamais avec ensemble, et de se présenter l'un après l'autre au combat.

La ligue des barons; Thibaud de Champagne; le traité de Meaux. — Isolée au milieu d'une féodalité hostile, Blanche de Castille ne pouvait compter que sur l'attachement traditionnel du clergé et du peuple à la royauté et sur l'appui moral du Saint-Siège. Elle eut l'habileté d'intéresser à sa cause et surtout de maintenir dans son alliance, le comte Thibaud de Champagne, esprit léger et versatile qu'elle fut obligée plusieurs fois de ressaisir pour l'arracher à l'influence de Pierre Mauclerc. A l'extérieur, continuant la politique de Louis VIII, elle obtenait de Frédéric II qu'il resterait neutre dans la querelle et ne laisserait même aucun prince allemand se joindre aux ennemis de la France. Ainsi rassurée, elle put agir contre la ligue avec une rapidité déconcertante, et parer les coups qu'on lui portait. On la voit se hâter de faire sacrer son fils à Reims, l'enfermer dans Montlhéry, puis dans Paris, pour le mettre à l'abri d'une tentative d'enlèvement, emporter la place de Bellême que Pierre Mauclerc avait fortifiée, et forcer le comte de Toulouse à se séparer de la coalition. N'osant en venir à une guerre ouverte avec la personne royale, les rebelles attaquent le comte Thibaud, contestent la légitimité de

ses droits sur la Champagne, et finissent par envahir son comté. Blanche accourt avec son fils et l'installe fièrement à Troyes, au cœur de la région menacée. Intimidant une partie des coalisés, elle négocie adroitement avec l'autre et délivre sans coup férir l'État champenois. Mais Pierre Mauclerc s'acharne à la lutte; il attend la terrible armée d'Angleterre qu'on lui promet toujours et qui ne débarque jamais. La reine et le jeune roi se portent tout à coup sur Ancenis, réunissent une assemblée de barons bretons, et font proclamer la déchéance du comte de Bretagne. Henri III arrive enfin à Nantes; mais, s'y trouvant confiné avec des forces trop inférieures, il n'ose bouger et se rembarque bientôt pour son île. La coalition, abandonnée par les Anglais, se dissout et s'égrène peu à peu. En 1231, après que tous ses alliés et lui-même ont fait leur soumission, Pierre Mauclerc essaie de nouer une dernière intrigue, en persuadant à Thibaud d'épouser sa propre fille. Un mot menaçant de Blanche de Castille suffit à ramener le comte de Champagne dans la bonne voie et à faire évanouir cette velléité d'indépendance. Désormais tout est fini pour la féodalité. La diplomatie et le courage d'une femme supérieure ont écarté de la monarchie capétienne le plus grave danger qu'elle eût couru depuis Bouvines. Plus heureuse que Philippe-Auguste, Blanche de Castille restait maîtresse du champ de bataille, presque sans avoir combattu.

Toute révolte qui échoue double la force du gouvernement contre lequel elle est dirigée. La coalition de 1226 aboutit à mettre la royauté hors de pair, et à rendre irréparable la défaite des pouvoirs seigneuriaux. Le traité de Meaux, conclu dès 1229 avec le comte de Toulouse, fut la conséquence directe, le signe palpable de cette victoire. Le plus indépendant des hauts barons s'humiliait jusqu'à accepter les clauses suivantes : raser les murs de Toulouse et de trente autres villes du Languedoc; remettre pendant dix ans son château de Toulouse entre les mains du roi; s'obliger à poursuivre les hérétiques et les seigneurs qui continueraient à favoriser l'hérésie; se réconcilier lui-même avec l'Église et s'engager à aller combattre pendant cinq ans en Palestine; enfin marier sa fille

avec un frère du roi de France, qui deviendrait par là, en toute certitude, l'héritier du comté toulousain. A ces conditions, la royauté voulait bien laisser à Raymond VII la jouissance de la moitié occidentale du Languedoc; elle se contentait de s'installer elle-même définitivement dans l'autre moitié.

Blanche de Castille, l'épiscopat et l'Université. — La féodalité ne fut pas seule à sentir la rudesse de cette main de femme. Blanche entendait que tout pliât sous son autorité; elle revendiqua et exerça ses droits avec une rigueur qui ne désarmait même pas devant l'Église. Un archevêque de Rouen excède ses pouvoirs en cassant une élection d'abbesse; il est cité en justice et privé de son temporel; mais il riposte en interdisant son diocèse : le scandale eût duré longtemps, si le pape n'avait conseillé à la régente de se prêter à des mesures de paix. A Beauvais, elle profite d'une émeute dirigée contre l'évêque, seigneur direct de la ville, pour y introduire les troupes royales, nommer un maire de son choix, et faire pendre par ses gens des centaines de révoltés. L'évêque proteste contre cette violation du droit féodal. Blanche répond en lui demandant une somme de 800 livres, due pour le gîte royal, et comme le prélat hésite à les payer, elle fait saisir les biens épiscopaux. Interdit jeté par l'évêque de Beauvais sur son diocèse, par l'archevêque de Reims sur toute sa province; procès gigantesque, qui mit le gouvernement capétien aux prises pendant plusieurs années avec une partie de l'épiscopat : tel fut le résultat de cette politique intransigeante, agressive, qui heureusement ne sera pas celle de Louis IX. La dureté, ainsi érigée en système, amenait des maladresses compromettantes. En 1229, quelques écoliers de l'Université de Paris ayant battu des bourgeois, un jour de carnaval, la police royale châtia les mutins avec une brutalité si meurtrière que le corps enseignant adressa de vives réclamations à la régente. Elle refusa d'y faire droit : l'Université se mit en grève, suspendant ses cours. De nouvelles plaintes ne furent pas mieux écoutées : professeurs et étudiants sortirent en masse de Paris et se dispersèrent en province et à l'étranger. La glorieuse Université, l'éducatrice du monde chrétien, n'existait plus. Devant une

telle calamité, Blanche sentit enfin qu'elle devait se montrer plus conciliante; l'intervention du pape Grégoire IX l'aida à réparer la faute commise. Ce n'est pas seulement dans la vie publique que se révéla ce caractère entier; grâce aux indiscrétions du bon Joinville, nous savons ce que coûta à Marguerite de Provence l'honneur d'être la bru de Blanche de Castille, et comment l'obéissance filiale de Louis IX ne fut pas sa moindre vertu.

V. — Saint Louis : la politique.

Le roi. — On a tout dit, et depuis longtemps, sur l'homme, le roi et le saint qui fut Louis IX, la gloire la plus pure du moyen âge, et une gloire qui nous appartient. Aucune personnalité de cette époque n'est mieux connue; des mémoires intimes et des documents de toute espèce, rigoureusement authentiques, ont mis cette grande figure en pleine lumière. Au physique, un « beau chevalier », comme dit Joinville; grand, bien fait, vigoureux, avec une physionomie aimable et ouverte, l'œil vif, des cheveux blonds, un teint blanc et rose d'homme du Nord; « figure angélique », ajoute un contemporain qui l'a vu de près, frère Salimbene. D'humeur enjouée et spirituelle, aimant les libres causeries avec ses familiers, dans une cour où la morgue officielle et l'étiquette étaient inconnues, ce roi, si affable et si sympathique, ne fut pas, au moins pendant une grande partie de sa vie, l'austère dévot que certains moines nous ont dépeint. Les comptes de sa maison prouvent qu'il se plaisait à la chasse, faisait de grandes dépenses en chevaux, chiens et faucons, s'habillait de drap d'or, de soie, d'écarlate, et déployait dans les fêtes de cour ce luxe et cette prodigalité qui passaient pour vertu chez les hauts barons. A la guerre, médiocre chef d'armée, mais soldat des plus braves, d'une intrépidité calme, qui forçait l'admiration de ses ennemis. On sait ce qu'il fut au moral : le modèle de toutes les vertus, le type achevé du chrétien et du croyant, à

une époque où la foi, déjà moins naïve, commençait à faiblir; pieux et pratiquant jusqu'à fatiguer ses confesseurs; enthousiaste pour les œuvres saintes et saisi de cette « folie de la croix » que les papes eux-mêmes ne comprenaient plus : bref un roi-saint du XIe siècle égaré au milieu du XIIIe. Politique intérieure et extérieure, législation et diplomatie, tout est subordonné, chez lui, à l'idée chrétienne, à cette conception purement religieuse qui fait avant tout du roi, par l'amour et la charité, le père de son peuple, et par la justice, le chef d'État chargé d'assurer les droits de chacun et de faire respecter les prescriptions de la loi ecclésiastique comme celles de la loi féodale; en un mot, la personnification de l'ordre et de la paix.

Par d'autres côtés, Louis IX est bien de son temps. De l'héritage politique et territorial de Philippe-Auguste, il n'a pris que ce qui lui convenait, ce que ses scrupules de saint lui permettaient de conserver : mais ce qu'il gardait, il l'a tenu avec une fermeté inébranlable. Chrétien fervent, il a défendu sans faiblir la prérogative royale et les droits de la société civile contre les empiétements du clergé. Respectueux de la coutume et de la tradition féodales, il n'en a pas moins développé, dans une mesure considérable, le pouvoir monarchique, rien qu'en faisant son devoir de roi. L'œuvre d'ambition et de conquêtes, que lui léguaient ses prédécesseurs, s'est fortifiée entre ses mains par le seul ascendant de ses vertus privées et de sa justice. Il serait puéril de lui reprocher l'absolutisme de ses procédés gouvernementaux, le fanatisme de certaines ordonnances aussi bien que l'inutilité périlleuse de ses expéditions d'outremer. Tout s'explique par la profondeur de sa croyance et par cette conscience intime de sa responsabilité qui l'obligeait non seulement à veiller aux intérêts de ses sujets en ce monde, mais encore et surtout à leur procurer le salut dans l'autre. Le règne de saint Louis est celui d'une individualité exceptionnelle, dominée par le sentiment chrétien, et qui a constamment agi au nom de principes supérieurs à la politique de tradition.

La royauté capétienne en 1236. — Au moment où commence le gouvernement personnel du fils de Blanche de Castille, la royauté a franchi le pas le plus difficile et accompli

la partie essentielle de sa tâche. Le Capétien est devenu le plus grand propriétaire du royaume : sa puissance matérielle correspond enfin à sa dignité. A l'ancien domaine royal qui s'étend sur la Picardie, l'Ile-de-France et le Berry s'ajoutent le groupe des seigneuries enlevées aux Plantagenets (Normandie, Anjou, Maine et Touraine, Poitou et Saintonge), les acquisitions récentes dans la France centrale (Auvergne) et l'héritage de la maison de Montfort (sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne). Encore n'est-il question ici ni des possessions isolées, éparses dans toutes les régions, ni des communes partiellement assujetties au pouvoir royal, ni des évêchés, qui, au nord et au midi, se trouvent plus ou moins entre les mains du roi. De grands États féodaux subsistent encore, en Flandre, en Bretagne, en Champagne, en Bourgogne, en Gascogne, en Languedoc; mais tous surveillés de près par les puissants fonctionnaires qui représentent le gouvernement royal à la tête des sénéchaussées et des bailliages, quelques-uns même déjà fortement entamés et peu capables de résistance. Le comté de Toulouse n'est plus qu'un nom. Raymond VII a vu démembrer son État, et ne peut même pas disposer du lambeau de patrimoine qu'on lui a laissé par grâce : son héritier est tout désigné, un frère du roi de France. Sur ce domaine précaire, il a vu installer l'Inquisition, qui accomplit, en maîtresse absolue, sa sanglante besogne, et l'Université de Toulouse, autre arme de guerre dirigée contre l'hérésie et ses fauteurs. La Flandre, dangereuse sous Philippe-Auguste, n'est plus inquiétante pour Louis IX : elle a ses regards fixés sur l'Orient et s'absorbe dans une tâche qui l'épuise : fournir des rois et de l'argent à l'Empire latin de Constantinople. La Bourgogne a toujours été le plus faible de tous les grands fiefs : son duc, impuissant par lui-même, est trop occupé à se constituer un domaine, et à se débattre contre les seigneuries épiscopales et monastiques qui détiennent la majeure partie du territoire ducal. En Bretagne, Pierre Mauclerc, humilié, dépossédé de Bellême, ne songe plus à renouveler une tentative qui lui a si mal réussi. Le comte de Champagne vient d'hériter du royaume de Navarre, possession bien éloignée pour être utile; en revanche, il a dû céder à la

royauté la haute suzeraineté de la moitié de son fief (Blois, Chartres, Sancerre, Châteaudun). Restent l'Aquitaine et la Gascogne, domaines du roi d'Angleterre, le seul point menaçant d'où peut encore venir l'orage; car si les hauts barons n'osent remuer, le conflit des royautés de France et d'Angleterre, né au XIe siècle et qui durera plus longtemps que le moyen âge, subsiste toujours à l'état latent.

Politique intérieure de saint Louis : la guerre féodale et la guerre anglaise. — La guerre de 1242 fut un des nombreux incidents de cette rivalité séculaire. Elle représente aussi la dernière convulsion d'une féodalité qui se mourait. Dans le Poitou, vraie forteresse de l'esprit d'indépendance seigneuriale, la plus mobile et la plus indisciplinable de toutes les noblesses voyait, avec terreur, s'établir la domination du Capétien Alphonse, comte de Poitiers et frère de saint Louis. Dès 1241, les barons poitevins s'agitent, tiennent des conciliabules, s'excitent les uns les autres à la résistance. « Les Français, disaient-ils, nous ont toujours détestés, nous, Poitevins : ils voudront nous ravir tous nos biens pour les ranger par droit de conquête dans leur domaine, et nous traiteront plus mal que les Normands et les Albigeois : car aujourd'hui le moindre valet du roi fait à lui seul son bon plaisir en Champagne, en Bourgogne, et dans toute sa terre, parce que aucun des barons, véritables esclaves, n'ose rien faire sans son ordre. » La jalousie d'une femme, Isabelle, comtesse de la Marche, veuve de Jean sans Terre, furieuse d'avoir été humiliée par les reines dans les conférences de Poitiers, servit de ciment à toutes ces rancunes. La coalition formée par Hugue de la Marche s'étend au loin et enflamme tout comme une traînée de poudre. Elle englobe bientôt la féodalité de la Gascogne et de l'Agénais, le comte de Toulouse, le vicomte de Narbonne, le roi d'Angleterre, fils d'Isabelle de la Marche, et jusqu'au roi d'Aragon, seigneur de Montpellier, menacé d'être évincé du Languedoc. Dans ce suprême assaut livré à la royauté, le comte de la Marche semble pressé de jouer son rôle. Il vient à Poitiers, défie publiquement son suzerain, le comte Alphonse, et quitte la ville après avoir brûlé, en signe de rupture, la maison qu'il habitait.

Louis IX n'attendait que cette déclaration de guerre pour entrer en campagne. Il lui fallait prendre les devants et frapper un coup décisif, avant que le roi d'Angleterre, débarqué en Saintonge, eût rassemblé autour de lui les forces de ses nombreux alliés.

Pendant que la flotte capétienne se réunit à la Rochelle, la grande commune fidèle au roi de France, et croise devant les côtes de Saintonge et de Vendée, l'armée royale, conduite par Louis IX en personne, envahit le Poitou, et prend l'une après l'autre toutes les places fortes. Terrifiés, les Poitevins ont beau faire le désert devant l'ennemi, combler les puits, empoisonner les fontaines : rien n'arrête les Français. Un dernier effort les rend maîtres de Frontenay, la principale forteresse du comte de la Marche, défendue par son propre fils qui tombe entre les mains de saint Louis. Hugue de la Marche était perdu, et avec lui la cause anglaise dans le Poitou. C'est alors que le roi d'Angleterre se décide à quitter Royan et s'avance, mais trop tard comme toujours, à la rencontre de l'adversaire victorieux (juillet 1242).

Dans un premier engagement, Louis IX force les Anglais à évacuer le pont de Taillebourg, ce qui lui permet de franchir la Charente. Deux jours après, il atteint de nouveau l'ennemi sous les murs de Saintes (22 juillet 1242) et le met en pleine déroute. L'effet produit par ce succès fut infiniment plus important que ne l'avait été le combat lui-même. Henri III s'enfuit de Saintes à toutes brides, semant sur la route ses bagages, le matériel de sa chapelle et ses reliques. Il ne s'arrêta qu'à Blaye et ne se crut en sûreté qu'au delà de la Garonne, à Bordeaux. Comme font tous les vaincus, il accusa ses alliés de l'avoir trahi, maudit surtout le comte de la Marche, et écrivit à l'empereur Frédéric II cette lettre piteuse, où il avoue « s'être transporté en Gascogne, ne pouvant rester sans péril au milieu de cette nature perfide et imprudente du Poitou ». Louis IX fut sur le point de marcher sur Bordeaux : mais il tomba malade à Blaye et la dysenterie décimait son armée. Il crut sa victoire suffisante et se contenta d'en recueillir les fruits. Hugue de la Marche, désespéré, vint, avec sa femme, l'orgueilleuse reine Isabelle, et ses deux fils, se jeter aux genoux du vainqueur.

On leur imposa de dures conditions; la domination capétienne fut rétablie pour toujours dans le Poitou, que le prince Alphonse devait gouverner en maître absolu.

Le Midi avait participé au mouvement. Deux inquisiteurs avaient été massacrés à Avignonnet; les comtes de Toulouse et de Foix s'étaient jetés sur la sénéchaussée royale de Carcassonne. Mais, là comme ailleurs, le bruit de la grande victoire de Saintes arrêta net l'insurrection. Les deux comtes, menacés par les officiers royaux du Languedoc et par une armée venue du nord, redoutant une nouvelle croisade, se rendirent à discrétion. La paix de Lorris (1243) ne fit que renouveler, pour la féodalité languedocienne, les humiliations subies à Meaux. « A partir de cette époque », dit le chroniqueur Guillaume de Nangis, « les barons de France cessèrent de rien entreprendre contre leur roi, le christ du Seigneur, voyant manifestement que la main du Seigneur était avec lui. »

Seul, le duc d'Aquitaine restait à craindre; car il pouvait mettre les forces d'une monarchie au service de son indépendance féodale. Louis IX s'empressa de lui accorder une trêve, trop ami de la paix pour s'engager dans une lutte à outrance, et résolu d'ailleurs à tout sacrifier pour réaliser son projet de croisade. De retour dans ses États (1254), il aurait pu, sans beaucoup de peine, saisir l'occasion merveilleuse qui s'offrait à lui d'en finir avec les Anglais et de les rejeter dans leur île. Henri III, affaibli par la révolte de la féodalité gasconne, et plus encore par celle des barons d'Angleterre, était incapable de se défendre. Un roi comme Philippe-Auguste eût pêché avec bonheur dans cette eau trouble. Mais Louis IX était au-dessus de la politique vulgaire : à la tradition de son aïeul, il opposait son propre sentiment du droit. Or, la légitimité des annexions de Philippe-Auguste ne lui paraissait pas bien établie : ses scrupules de chrétien l'empêchaient de vouloir dépouiller le fils de Jean sans Terre de ce qui lui appartenait encore sur la terre de France. Non seulement il laissa passer l'occasion de prendre Bordeaux et la Gascogne, mais le 28 mai 1258, il rétrocéda volontairement à son rival quelques-unes des provinces confisquées : le Périgord, le Limousin, le Quercy, une

partie de la Saintonge et de l'Agenais. En retour il obtenait la renonciation absolue du roi d'Angleterre à tout le reste de l'empire continental des Plantagenets, l'abandon de la souveraineté de la Bretagne, de l'Auvergne, de la Marche et de l'Angoumois, et l'hommage formellement prêté pour les duchés de Guyenne et de Gascogne. Tel fut ce fameux traité de Paris qui, dès le temps même de Louis IX, indignait les politiques, et que tant d'historiens ont discuté, pour l'approuver ou le maudire. On peut soutenir que les avantages y balançaient les inconvénients : mais l'essentiel, pour le saint roi, était de rassurer sa conscience et de satisfaire l'équité. Il ne connaissait pas d'autre règle politique : un traité signé par lui devait être avant tout un instrument de paix.

L'œuvre monarchique dans le Languedoc : saint Louis et Alphonse de Poitiers. — La dernière révolte de Raymond VII, sévèrement réprimée, avait amené la soumission définitive de la féodalité languedocienne. Le comte de Toulouse essaya vainement de contracter un nouveau mariage et de se donner un autre héritier que le frère du roi de France, Alphonse de Poitiers. La princesse provençale, dont il recherchait la main, épousa un autre frère de saint Louis, Charles d'Anjou. La domination capétienne, établie dans les vallées du Rhône et de la Loire, gagnant tout de proche en proche, resserrait le Languedoc dans un cercle de plus en plus étroit. La mort de Raymond VII (1247) livra Toulouse au comte Alphonse. Ainsi se terminait la longue série de luttes meurtrières qui avaient anéanti la civilisation aussi bien que l'indépendance du peuple méridional. L'union des deux Frances, scellée dans le sang, était désormais irrévocable.

Grâce à l'entente cordiale d'Alphonse de Poitiers et de saint Louis, mais surtout à la modération du roi, le Midi n'eut pas trop à souffrir du changement de régime, et subit avec docilité le joug des hommes et des institutions venus du Nord. L'œuvre monarchique acheva de s'accomplir sur cette terre lointaine, mais une pensée d'apaisement et d'ordre y présidait. Alphonse dota son apanage d'une administration à peu près semblable à celle qui régissait le domaine du roi et s'inspira

constamment des principes que saint Louis mettait en pratique. Il introduisit dans son État le système de la comptabilité royale, l'institution des enquêteurs; il constitua même, pour tous ses fiefs de la France centrale et méridionale, un *parlement unique* dont l'importance et le ressort dépassaient ceux des cours féodales qui existaient chez tous les hauts feudataires. La conclusion des érudits qui ont étudié le plus récemment l'administration d'Alphonse de Poitiers reste toujours très favorable à saint Louis et à son frère. « En somme, a dit M. Molinier, leur gouvernement fut aussi bon qu'un gouvernement pouvait l'être au XIIIe siècle. Pour la première fois depuis les beaux temps de l'empire romain, le Midi fut administré d'une manière intelligente. Le prince exerce peut-être une influence personnelle trop directe et trop active sur la conduite des affaires, mais la théorie de la prérogative royale, telle que la formuleront les légistes de Philippe le Bel, n'est pas encore née, et l'on peut dire que le Languedoc, que la France, eussent été trop heureux s'ils n'avaient jamais connu d'autre régime. »

Politique extérieure de saint Louis. — Depuis la victoire de Bouvines et l'affaiblissement irrémédiable qui résultait pour l'Empire allemand de sa lutte avec la papauté, la France avait pris, en Europe, une situation prépondérante. Saint Louis n'en profita que pour réaliser, hors de son royaume, l'idéal de justice et d'ordre supérieur qui fut la règle de sa conduite au dedans. Ses relations avec les puissances étrangères ont été subordonnées d'abord à la grande affaire de la croisade, puis au désir, peu commun chez les hommes d'État, de maintenir la paix chez tous ses voisins. Ici encore le chrétien s'imposait au roi et lui dictait son attitude.

L'Espagne, absorbée dans sa lutte contre les Arabes, politiquement très divisée, ne pouvait nuire au développement et à la sécurité du royaume français. Il fallait cependant empêcher l'Angleterre d'y trouver des alliés, et couper court aux prétentions des rois d'Aragon, comtes de Barcelone, sur le Languedoc et la Provence. Louis IX écarta le premier danger en mariant son fils aîné avec une sœur du roi de Castille, sa fille Isabelle avec le jeune roi de Navarre, Thibaud V, et son second fils

Philippe avec une princesse d'Aragon. Il se gara du second en concluant avec la puissance aragonaise le traité de Corbeil (11 mai 1258), œuvre de sagesse, destinée à réagir contre les caprices territoriaux de la géographie féodale, et à faire des Pyrénées, pour la première fois, la limite vraie des deux nations. Le comté de Barcelone, annexe de la France depuis Charlemagne, devenait définitivement espagnol; le comté de Foix restait français et l'Aragon renonçait pour toujours à revendiquer droits et territoires sur la région placée au nord du Roussillon. En perdant la Catalogne, saint Louis n'abandonnait qu'une ombre de souveraineté, car l'honneur tout platonique de voir l'année de son règne inscrite sur les diplômes de ce pays n'appartenait même plus au roi de France depuis l'avènement de Philippe-Auguste. Il y gagnait, en retour, un réel avantage : celui de rompre à jamais les liens qui avaient uni si longtemps le Midi français au Nord espagnol, et de rester le seul maître du Languedoc.

Pour l'autre frontière terrestre du royaume, celle qui touchait à l'Empire germanique, la question était plus épineuse et plus complexe. Rien n'était plus facile à Louis IX, s'il avait eu le tempérament d'un conquérant, que d'exploiter le chaos politique du royaume d'Arles et de reculer au delà de la Saône ou du Rhône la limite traditionnelle de l'État français. Il lui suffisait de mettre à profit la querelle du Sacerdoce et de l'Empire, et surtout la décomposition de l'Allemagne après la mort de Frédéric II. Il n'en fit rien et laissa cette tâche utile à son fils et à son petit-fils, content d'avoir pris pied dans la Bourgogne par l'achat du comté de Mâcon et de voir installée dans la Provence une dynastie issue de sa race. Il ne tenait pas à s'agrandir, mais à pacifier et à étendre son influence morale. Ceci même ne fut pas toujours aisé.

Le duel à mort où étaient engagés le pape et l'empereur embarrassa singulièrement le roi Très-Chrétien. Il ne pouvait oublier le dévouement respectueux que tout fidèle doit au chef de l'Église, ni le lien de reconnaissance et d'intérêt bien entendu qui attachait la France à Frédéric II. Rien de plus naturel que saint Louis soutînt la papauté contre un souverain d'orthodoxie

douteuse, ami des Sarrasins de Sicile; mais le César excommunié avait été l'allié de Louis VIII, de Blanche, puis de leur fils; tout au moins sa neutralité bienveillante avait favorisé la dynastie capétienne dans la guerre faite aux grands vassaux et aux Anglais. Aussi lorsqu'en 1239, le pape Grégoire IX invita le roi de France à l'aider contre l'empereur et offrit la couronne impériale à Robert d'Artois, Louis refusa pour son frère ce dangereux cadeau et se renferma dans une stricte neutralité. Sous Innocent IV, le conflit devint plus aigu, la neutralité plus difficile. Louis se jeta parfois dans la mêlée, mais pour modérer l'ardeur des combattants et maintenir entre eux l'équilibre. Il refuse d'abord de recevoir le pape dans ses États et ne tient nul compte de la déposition ni de l'excommunication de l'empereur. Plus tard, lorsque Frédéric II veut marcher sur Lyon et que la personne d'Innocent IV est en péril, Louis IX s'apprête à secourir le pape. En véritable représentant du moyen âge féodal, il considère les deux puissances comme nécessaires au monde chrétien et n'admet pas que l'une en vienne à exterminer l'autre. Aussi n'a-t-il jamais cessé de négocier, notamment aux entrevues de Lyon et de Cluny, pour obtenir leur réconciliation. Il voulait la paix, d'abord par principe, et ensuite parce qu'il la jugeait nécessaire à la réalisation de son grand projet : la croisade.

Quand il fut revenu de Jérusalem, il trouva la lutte terminée par la mort de l'un des combattants. Frédéric II avait disparu : ç'en était fait de la dynastie des Hohenstaufen et de cette dangereuse utopie qu'on appelait l'Empire romain-germanique. La politique allemande de Louis IX pendant l'interrègne se borna d'abord à empêcher l'éternel ennemi de la France, le Plantagenet, de recueillir l'héritage de la maison de Souabe. Richard de Cornouailles se fit pourtant élire empereur : mais le gouvernement capétien ne le reconnut pas et même lui suscita un concurrent, Alphonse X de Castille. Au fond, la véritable héritière des Hohenstaufen fut la féodalité allemande. Louis IX n'avait qu'à laisser s'accomplir le mouvement de dissolution qui gagnait jusqu'aux plus intimes profondeurs de la nation voisine. Il recueillait, sans coup férir, le bénéfice du Grand Interrègne, et, pour son goût, ne désirait pas aller plus loin.

Prépondérance de la France en Europe. — Malgré son détachement des choses terrestres et son amour de la paix, saint Louis dut cependant subir les conséquences de la situation prépondérante que la France occupait en Occident. Le champ d'influence et d'action de sa dynastie s'élargissait tous les jours. Ce fut à un prince français, Charles d'Anjou, que la papauté, menacée d'un retour offensif des princes de Souabe, offrit la couronne des Deux-Siciles (1261). Le roi l'avait refusée pour lui-même, mais il ne put trouver mauvais qu'un souverain capétien, son propre frère, régnât à Naples et à Palerme. Ce qui lui importait davantage, c'était de devenir, pour l'Europe entière, une sorte d'arbitre suprême, personnification vivante du droit et de la justice : ses décisions avaient force de loi. Les hommes du XIIIe siècle virent ce spectacle unique au moyen âge : un roi de France, par la seule autorité de ses vertus (car Louis dut ce rôle à son ascendant personnel plutôt qu'au prestige de sa monarchie), accepté comme juge universel, tranchant les questions les plus délicates, et réussissant plus d'une fois à imposer la paix. Partout on demandait à ce saint de concilier les intérêts, d'apaiser les haines : les maisons d'Avesnes et de Dampierre, le comte de Bretagne et le comte de Champagne, le comte de Chalon et le comte de Bourgogne, le comte de Bar et le duc de Lorraine lui déférèrent spontanément leurs démêlés. Mais le triomphe de cette royauté bienfaisante fut la demande d'arbitrage qu'en 1264 lui adressèrent les barons d'Angleterre et le roi Henri III. Il s'agissait de prononcer entre une aristocratie avide de libertés et une monarchie jalouse de ses prérogatives traditionnelles, de justifier ou de désapprouver la conduite du grand agitateur Leicester, de consacrer ou de rejeter les statuts d'Oxford. Jamais cause plus grave, plus troublante, n'agita la conscience d'un juge. L'impartialité de Louis IX était au-dessus de tout soupçon ; mais on pouvait prévoir que le roi de France, avec l'idée si élevée qu'il se faisait de la fonction monarchique, condamnerait un système de gouvernement fondé sur la destruction plus ou moins déguisée de l'autorité royale. La sentence qu'il rendit à Amiens donnait en beaucoup de points raison à Henri III. Les barons anglais, qui l'avaient provoquée, furent

les premiers à ne pas s'y soumettre. En réalité, aucun des deux partis ne désirait la paix : l'arbitre était le seul qui la voulût. Bien qu'inefficace, l'intervention de Louis IX en cette circonstance montra à tous ce que les ennemis mêmes de sa dynastie pensaient de sa personne et de la royauté française telle qu'il l'avait faite, absolument mise hors de pair par la supériorité morale de l'homme qui la représentait.

VI. — Saint Louis : les institutions.

Relations générales avec la féodalité. — Ce règne est marqué par un progrès considérable du pouvoir royal ou, ce qui revient au même, par la déchéance de plus en plus accusée des pouvoirs seigneuriaux. Il n'en faudrait pas conclure que le roi ait pratiqué, de parti pris, comme le feront plus tard les ministres de Philippe le Bel, une politique antiféodale. Louis IX prouva, en maintes circonstances, que les privilèges et les traditions légales de la féodalité étaient, à ses yeux, aussi respectables que les prérogatives mêmes de la monarchie. Il personnifiait non pas un droit spécial, mais la justice absolue; toutes les puissances établies, pourvu qu'elles se maintinssent dans leurs limites, trouvaient en lui un défenseur. On ne s'étonnera donc pas qu'il ait souvent protégé contre les excès de zèle et les abus de pouvoir de ses fonctionnaires les domaines et les droits des grandes et des petites seigneuries. Il laissait aux juges de son Parlement une complète indépendance, et ceux-ci en usèrent souvent pour désapprouver les agents royaux, acharnés contre la noblesse, et trop portés à méconnaître les prescriptions des coutumes régionales ainsi que les droits traditionnels des baronnies. Mais autant Louis IX témoigna de largeur d'esprit en acceptant les règles et les usages qui constituaient la « légitimité féodale », autant il montra de fermeté à exiger que les seigneurs conformassent leur conduite aux principes supérieurs d'équité et de moralité dont s'inspirait la sienne. Il n'était si haut baron qui,

convaincu d'avoir violé la loi, trouvât grâce devant sa justice. On a vu Louis IX emprisonner et condamner à une amende énorme un seigneur de Coucy, livrer au feu une noble dame coupable d'avoir fait assassiner son mari, et imposer même au plus orgueilleux de ses frères, à Charles d'Anjou, le respect des droits du faible et du principe de l'appel au roi. Loin de profiter (comme l'avaient fait et le firent après lui tant d'autres souverains) des démêlés qui mettaient ses barons aux prises, il n'intervenait que pour les réconcilier. Soucieux avant tout de la paix et de l'ordre public, ce fut aussi dans une pensée toute chrétienne et pour se conformer aux injonctions de la loi canonique qu'il interdit les guerres privées, le duel judiciaire et les tournois.

Le clergé national. Guillaume d'Auvergne. — Sous un roi aussi pieux et aussi bien disposé pour l'Église, il était à craindre que l'épiscopat ne voulût abuser des liens étroits qui l'unissaient à la monarchie pour accroître ses libertés, étendre sa juridiction, et reculer la limite de son pouvoir aux dépens de la société civile. Avec cette haute impartialité qui est la marque de sa politique, Louis IX défendit ses évêques contre les empiétements des baillis et de leurs subordonnés. Il apporta, dans l'exercice de son droit de nomination aux bénéfices d'église, l'esprit de modération et d'équité qu'il appliquait à toutes choses, suivant rigoureusement les règles canoniques et recourant aux lumières d'un conseil de prélats séculiers et de moines qui l'aidaient à découvrir les hommes les plus capables de remplir les charges vacantes. Toujours scrupuleux, il fit condamner, par arrêt de son Parlement, des gardiens de régale qui avaient abusé de leur situation, et défendit même au comte de Champagne d'outrepasser son droit pendant les vacances des évêchés de son ressort. Enfin il crut nécessaire de faciliter la restitution à l'Église des dîmes inféodées à des laïques, renonçant lui-même à celles qu'il possédait comme propriétaire domanial et permettant à tous ses vassaux d'user librement des leurs en faveur du clergé.

Mais ce même roi, si attentif à préserver de toute atteinte les biens et les droits de ses évêques, n'admettait pas que

l'Église excédât ses attributions. On sait avec quelle fermeté et quelle hauteur de bon sens, saint Louis maintint contre les revendications de l'épiscopat les prérogatives de la couronne, et lui refusa même (dans une mesure qui a été exagérée par Joinville) l'emploi du *bras* séculier pour contraindre les excommuniés récalcitrants. C'est à partir de son règne que la société ecclésiastique commence régulièrement à subir la lourde charge des décimes, douzièmes et centièmes, imposés par la cour de France avec l'autorisation de la cour de Rome. L'Église de France est soumise à l'impôt, d'abord sous prétexte de payer les frais des croisades, puis pour contribuer aux dépenses des entreprises non religieuses patronnées par la papauté, enfin pour subvenir simplement aux besoins du gouvernement. D'autre part, saint Louis, comme ses prédécesseurs, s'est montré peu favorable aux empiétements de la justice épiscopale. Non content de s'associer aux plaintes et aux résolutions des barons français ligués en 1235 et en 1246, pour la répression des usurpations judiciaires du clergé, il obtint même de la papauté que les clercs mariés ou commerçants ne relèveraient plus de la juridiction ecclésiastique.

Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris (1228-1249), a été, sous ce règne, le type du prélat séculier, dévoué aux institutions monarchiques et à la politique royale jusqu'à les défendre parfois contre le mauvais vouloir des papes. Il a joué, dans le monde ecclésiastique, un rôle d'arbitre et de pacificateur, analogue à celui que le roi de France s'attribuait lui-même dans la société féodale. Constamment soutenu par saint Louis, dont il fut comme le premier ministre pour les affaires religieuses, il a fondé un grand nombre d'églises ou de maisons de charité, profité de la dispersion de l'Université pour concéder aux Frères Prêcheurs leur première chaire de théologie, réformé les abbayes, protégé les moines mendiants contre la jalousie des clercs, et lutté vaillamment pour empêcher le cumul des bénéfices ecclésiastiques.

Saint Louis et les ordres mendiants. — Ce n'est cependant pas dans l'église séculière que saint Louis prenait ordinairement son point d'appui. Il préférait le clergé monastique

et favorisa, en particulier, les ordres mendiants. Protégé par le roi autant que par le pape, l'ordre des Frères Prêcheurs, créé à l'origine pour convertir les hérétiques, s'arrogea peu à peu le monopole de la prédication et de la défense de la foi. L'Inquisition, d'abord établie dans le Midi et dirigée contre les seuls Albigeois, s'organisa régulièrement dans toutes les provinces. Saint Louis facilita, autant qu'il fut en son pouvoir, l'œuvre des inquisiteurs et les mit sous sa protection spéciale. L'enseignement public, à Paris comme dans les provinces, tomba en grande partie entre les mains des religieux mendiants. On les trouve même en possession des plus hautes situations ecclésiastiques. Un franciscain, Eude Rigaud, ami et conseiller intime de saint Louis, est nommé archevêque de Rouen en 1248. Mais ces moines ont encore plus d'influence réelle comme chapelains et confesseurs du roi de France, qui leur témoigne en toute occasion sa prédilection particulière. Il leur confie des missions diplomatiques, prend parmi eux ses enquêteurs, et les aumôniers de ses armées; ils sont les instruments habituels de sa politique et de sa dévotion : faveur extraordinaire dont le peuple parfois s'indigna. Une femme, qui plaidait au Parlement, lui jeta un jour à la face cette brutale apostrophe : « Fi! fi! devrais-tu être roi de France? Un autre vaudrait mieux que toi, car toi, tu es de la bande des prêcheurs, des mineurs et des clercs : c'est grand dommage que tu sois roi de France et c'est grand'merveille qu'on ne l'ait pas chassé. »

Relations avec la papauté : la Pragmatique attribuée à saint Louis. — Partisan convaincu des ordres mendiants, Louis IX se faisait en ceci, inconsciemment, l'auxiliaire de la papauté, qui trouvait dans les Mineurs et les Prêcheurs une milice obéissante et dévouée, admirablement constituée pour l'aider à réaliser son plan de théocratie universelle. On ne peut cependant reprocher au saint roi de s'être prêté à l'extension démesurée de la puissance pontificale. Il se conduisit avec les papes, comme avec ses propres évêques, en souverain respectueux des droits acquis, mais bien résolu à défendre, contre toute tentative d'usurpation, la dignité et l'indépen-

dance de sa couronne. Les hommes du xv[e] siècle qui lui attribuèrent le document apocryphe connu sous le nom de « Pragmatique sanction de saint Louis » et daté de 1269, n'étaient pas tellement ignorants de ce qui s'était passé, deux cents ans avant les grandes manifestations du gallicanisme. Ils supposaient, non sans raison, que le fils de Blanche de Castille avait dû être hostile aux abus commis dans les élections ecclésiastiques, à la simonie, aux levées d'argent faites par la cour de Rome, et surtout aux prétentions temporelles du Saint-Siège. Il fallait bien que la Pragmatique correspondît, dans une certaine mesure, aux principes mêmes de la politique ecclésiastique de saint Louis, pour que tant de générations aient pu se tromper si longtemps sur son authenticité, et placer la doctrine gallicane sous le patronage du plus religieux de tous les souverains.

Assujettissement des communes au pouvoir monarchique. — L'importance politique du troisième élément social, celui qui constitue la classe populaire, continue à s'accroître sous le règne de saint Louis, en ce sens que les bourgeois des grandes villes prennent dans les conseils de la royauté une influence de plus en plus grande. C'est ce que prouve, entre autres faits significatifs, l'intervention des notables des principales cités dans la confection de la célèbre ordonnance de 1262 sur les monnaies. Par la main des membres du Parlement, des baillis, des prévôts, des juges et des administrateurs de tout genre, la bourgeoisie envahit alors une large part du pouvoir. Saint Louis contribua à précipiter ce mouvement en défendant de placer des nobles dans les offices inférieurs subordonnés à l'action de ses baillis et de ses sénéchaux. Agents du gouvernement central, les hommes du tiers état élèvent leur ordre, lui font acquérir de jour en jour plus de richesse et d'autorité. Mais, au même moment, ils perdaient l'indépendance qu'ils s'étaient donnée, sous la forme de la commune jurée ou de la ville consulaire. On verra plus loin la politique suivie par saint Louis à l'égard des municipalités [1]. On ne peut dire qu'il

1. Voir ci-dessous, chap. VIII.

ait, de propos délibéré, comme le fera Philippe le Bel, poursuivi la ruine des gouvernements communaux. Il a essayé au contraire de mettre un terme aux abus qui s'y commettaient et rappelé les municipalités à l'économie et au bon ordre. L'ordonnance de 1256 leur prescrivit les règles les plus sages pour la nomination des magistrats comme pour la gestion du trésor commun. Mais elle fut mal exécutée et n'aboutit qu'à des résultats insignifiants. La bienveillance personnelle du roi était d'ailleurs impuissante à prévenir les fâcheux effets de l'hostilité que les agents de la royauté témoignaient aux communes, comme à tous les organes sociaux qui entravaient l'œuvre de la centralisation monarchique. Leur tendance à ne pas tenir compte, dans les communes, des droits seigneuriaux et des droits municipaux, fut plus d'une fois condamnée par saint Louis. Il chercha à l'enrayer par des arrêts formels de son parlement ou par l'expression de sa volonté personnelle. Mais, peu soucieux de se voir désapprouver et démentir, les officiers du roi n'en poursuivaient pas moins leur tâche, destructive de tout privilège comme de toute liberté. Grâce à leur zèle, les juridictions municipales, à la fin du règne de saint Louis, n'existaient plus que nominalement.

Développement de l'organisme administratif : les enquêteurs. — L'organisme administratif, créé ou développé par Philippe-Auguste, prend, sous le règne de son petit-fils, un caractère de régularité et une importance qui en font l'instrument le plus efficace et le plus solide dont la dynastie pût disposer.

Au centre, le *palais* de l'époque primitive, composé de personnages qui étaient à la fois officiers domestiques et hauts fonctionnaires de la monarchie, a fait place à l'*hôtel du roi* où se trouvent deux catégories de personnes : 1° les clercs et les chevaliers, constituant l'escorte militaire, le conseil intime et la chapelle; 2° les officiers simplement domestiques répartis dans les six *métiers*. Le rôle joué par les conseillers intimes de la royauté s'accrut naturellement sous saint Louis par le fait même que le domaine et l'autorité du prince gagnaient tous les jours en extension. Le corps puissant des *clercs* et des *chevaliers*

du roi fut la pépinière où se formaient : 1° les agents du pouvoir central, juges, administrateurs et comptables, qui suivaient la personne royale dans ses déplacements ou siégeaient en permanence au Parlement; 2° les représentants que la royauté envoyait dans les provinces, baillis, sénéchaux et enquêteurs, chargés de faire pénétrer et prévaloir les principes monarchiques jusqu'aux extrémités les plus reculées du royaume; 3° les personnes qu'elle chargeait de missions diplomatiques à l'étranger. Dans le conseil de saint Louis, l'élément ecclésiastique domine encore, ce qui s'explique par les tendances personnelles du prince. Ces conseillers, hommes d'expérience et de caractère modéré, tout en se montrant favorables aux réformes nécessaires, maintinrent, en somme, le gouvernement capétien dans une voie conservatrice. Parmi eux les hommes de loi sont déjà nombreux, mais ils n'ont pas encore acquis la prépondérance qui leur permettra, sous le règne de Philippe le Bel, d'employer les procédés révolutionnaires et de pousser jusqu'à ses conséquences extrêmes le développement de la monarchie.

La réforme administrative qui avait abouti à l'institution des baillis et des sénéchaux fut elle-même complétée, à cette époque, par la création d'un nouveau rouage, destiné à relier le gouvernement central aux fonctionnaires qui le représentaient dans les provinces et à exercer sur ces derniers un contrôle nécessaire au bien public. Il s'agit des *enquesteurs* ou *visitants* chargés de surveiller l'administration locale et de réparer les injustices commises par les agents royaux. Les chroniqueurs du XIIIe siècle attribuent à saint Louis l'institution de ces *missi dominici* de la monarchie capétienne. Mais il est prouvé que ce roi n'a fait que généraliser un usage déjà pratiqué par ses prédécesseurs. Encore les mesures qu'il a prises ont-elles été déterminées par une circonstance toute spéciale : la satisfaction qu'il voulut donner à des scrupules de conscience avant de se mettre en route pour sa première croisade. Dès 1247, il fit procéder à une vaste enquête sur toutes les parties de l'administration royale, ordonna aux fonctionnaires locaux de recueillir et de lui signaler les plaintes et réclamations des habitants, et envoya partout des commissions d'enquêteurs chargés de s'informer des injustices

commises par ces fonctionnaires eux-mêmes. Ces enquêteurs furent pris d'abord presque exclusivement parmi les dominicains et les franciscains; ce n'est que plus tard qu'on leur adjoignit des membres du clergé séculier et même des chevaliers. Leurs enquêtes se faisaient publiquement et étaient l'objet de rapports officiels dont plusieurs, en totalité ou en fragments, sont parvenus jusqu'à nous. Au retour de la croisade de 1248, l'institution de ces commissaires « redresseurs de torts » subsista et commença à prendre un caractère régulier. Saint Louis en parle comme d'un élément administratif normal, dans ses ordonnances sur les baillis.

La cour du roi et les conseils; le Parlement. — C'est seulement sous le règne de saint Louis que le groupe des conseillers royaux chargés plus spécialement d'assister le souverain dans l'expédition journalière des affaires administratives et politiques (*grand conseil*), commence à se distinguer des deux autres groupes à qui le roi déléguait le règlement des affaires judiciaires (*parlement*) et le contrôle financier sur les agents de la couronne (*chambre des comptes*).

Le conseil politique du roi conserva encore pendant longtemps son caractère ambulatoire. Il fallait bien que le chef de la monarchie eût constamment à sa portée, partout où il faisait séjour, ceux qui l'aidaient à gouverner. D'autre part, les trois *sections* issues de l'ancienne cour du roi restèrent, à cette époque, composées du même personnel, dont les éléments se transportaient d'une assemblée à l'autre avec une singulière mobilité.

La section judiciaire, ou Parlement proprement dit, devient, sous ce règne, à peu près sédentaire, et siège au palais même de la Cité. Elle est composée d'un élément permanent, les conseillers de profession, nommés et rétribués par le roi, clercs, chevaliers et baillis, et d'un élément moins fixe, les officiers de la couronne, les barons et les prélats, appelés plus ou moins irrégulièrement suivant la nature des causes. La différenciation des organes du Parlement est à peine saisissable à l'époque de saint Louis, bien que les maîtres de la cour, chargés des enquêtes, commencent dès lors à siéger à part. Dans les villes de séjour, Louis IX justiciait en personne ses sujets, parfois de

la façon la plus simple et la plus patriarcale : on connaît les plaids tenus sous le chêne de Vincennes. Le pouvoir judiciaire exercé personnellement par le roi donnait naissance aux *plaids de la porte* présidés soit par le roi lui-même, soit par les personnes de son entourage qu'il déléguait expressément. De là aussi les *requêtes de l'hôtel*, reçues et transmises au roi par les mêmes personnages, appelés les *suivants du roi*. Ils étaient membres du conseil politique et avaient en même temps leur entrée au Parlement.

Non seulement la section judiciaire de la cour reçoit, sous saint Louis, un commencement d'organisation : mais sa compétence se développe dans une proportion considérable. Le principe d'ordre féodal, formulé par Beaumanoir, « que toute juridiction laïque est tenue du roi en fief ou en arrière-fief » se combine à l'idée purement monarchique « que le roi, en vertu de son droit divin, est la source unique et le suprême distributeur de la justice ». D'où il suit que l'opinion attribue au roi un droit de ressort universel et la pleine souveraineté judiciaire, les autres justices n'existant plus que par délégation et, pour ainsi dire, par tolérance. Le progrès du pouvoir royal, habilement secondé et précipité par les efforts continus des agents de la couronne, se manifeste surtout sous la forme de l'*appel au roi* et de la *théorie des cas royaux*. L'appel, au sens moderne du mot, c'est-à-dire le recours à une juridiction supérieure, se substitue définitivement, sous saint Louis, à l'ancien appel féodal ou *faussement de cour par le duel*, et devient d'un usage quotidien. L'extension de cet usage se produit parallèlement au développement de la procédure par enquête : la même instruction de Louis IX qui interdit le duel judiciaire (1258) prescrit l'emploi de l'appel. Le Parlement joue désormais le rôle de tribunal d'appel, non seulement à l'égard des justices royales d'ordre inférieur, celles de la prévôté et du bailliage, mais encore par rapport aux justices seigneuriales : fait de la plus haute importance politique. Quant à la théorie des cas royaux, propagée et appliquée par les gens du roi à tous les degrés de l'échelle judiciaire, on sait qu'elle a été surtout l'instrument dont usa le gouvernement de saint Louis et de ses successeurs

pour étendre indéfiniment la compétence de sa justice. Les cas royaux se multiplièrent dès lors sans avoir jamais été définis, comprenant les crimes de droit commun qui avaient une gravité particulière et aussi toute atteinte à la paix publique et à la dignité du roi.

Réformes administratives et réformes financières. — L'autorité royale s'accroissait ainsi entre les mains de Louis IX, moins par l'effet d'une volonté puissante, décidée à surmonter tous les obstacles, ou même d'une supériorité morale qui commandait l'obéissance et le respect, que par la force naturelle et la vitesse acquise de l'évolution monarchique. Lui-même tenait si peu au pouvoir qu'il faillit un jour s'en démettre et qu'on eut de la peine à lui faire abandonner son projet d'abdication. Régner, pour lui, c'était avant tout jouer le rôle de réformateur et de législateur, chercher à réaliser, dans la sphère soumise à son influence, l'idéal chrétien dont son esprit était pénétré. L'activité rénovatrice de Louis IX s'appliqua à toutes les parties de l'organisme social : mais elle visa principalement à rétablir la justice et la moralité dans l'exercice des fonctions administratives, qui, à cette époque où la division des pouvoirs était encore à peu près inconnue, donnaient aux détenteurs de l'autorité publique les attributions les plus étendues et les plus diverses.

La grande ordonnance de 1254 sur les baillis fut un des chefs-d'œuvre de cette législation bienfaisante. Elle avait pour objet de combattre un des vices constitutionnels de la société du moyen âge : l'exploitation du peuple par le fonctionnaire chargé de l'administrer. D'après cette ordonnance, que les édits administratifs des règnes suivants ne firent qu'interpréter ou compléter, le bailli était tenu de jurer à son entrée en charge qu'il ferait bonne justice à tous, sans faveur et sans animosité; qu'il conserverait avec soin les droits du roi et les franchises locales; qu'il surveillerait et punirait, au besoin, les agents placés sous ses ordres. Pour le prémunir contre la *corruption*, on lui défendait de recevoir aucun présent des justiciables, ni pour lui, ni pour les siens : il ne devait pas en faire non plus à ses supérieurs hiérarchiques. Toutes relations d'intérêt

personnel et pécuniaire avec ceux qui étaient au-dessus et au-dessous de lui lui étaient sévèrement interdites. Pour empêcher les *abus de pouvoir*, on lui défendait de se marier ou de marier les siens dans le bailliage, de leur y procurer des bénéfices, d'y participer aux adjudications, d'avoir des parents pour fermiers ou pour auxiliaires dans les fonctions de prévôt, de lieutenant ou de juge, d'entrer dans les monastères sans nécessité, de commettre exactions et concussions, de fatiguer les populations en transférant de localité en localité le siège de l'administration baillivale. On lui recommandait de tenir exactement ses assises, et surtout de résider et d'exercer ses fonctions en personne. Il ne pouvait établir de substituts ou de lieutenants qu'en cas de maladie ou d'absence pour le service du roi. Tenu d'exécuter les mandements royaux, il était cependant autorisé à faire connaître au souverain, par lettre dûment scellée, les motifs légitimes qu'il aurait de ne pas accomplir les ordres reçus. Par surcroît de précautions, on l'obligeait, après sa sortie de charge, à rester quarante jours dans son bailliage, afin que la population pût exercer contre lui de justes revendications et qu'il ne se dérobât point à une responsabilité dont le poids retombait sur ses héritiers.

Ces prescriptions, destinées à réprimer la tyrannie et la corruption administratives, ne devaient pas rester lettre morte. Un passage bien connu de Joinville montre comment Louis IX les appliqua lui-même dans sa capitale, lorsqu'il changea radicalement les conditions d'exercice de la prévôté de Paris, et fit du prévôt, espèce de fermier général, détesté du peuple, un fonctionnaire à gages, tenu en bride, et simplement chargé de rendre bonne justice aux Parisiens.

Le même esprit de moralité et d'ordre présida, comme on peut le supposer, à l'administration financière. Non pas que Louis IX en ait modifié profondément le cadre et les organes : ce sera l'œuvre de Philippe le Bel. Lui, se contenta d'étendre les ressources ordinaires et extraordinaires de la couronne, sans se départir des habitudes de modération et de probité scrupuleuse qui étaient la marque de son gouvernement. A son règne se rapporte le premier monument législatif où l'on trouve men-

tionnés les membres de la cour du roi spécialement chargés du contrôle des agents de finances. L'ordonnance de 1256 sur l'administration des villes prescrivait aux maires de venir tous les ans rendre compte des recettes et des dépenses « aux gens du roi députés à la comptabilité ». En 1269, l'assemblée des « gens des comptes » se tint au Temple et se composait de « maîtres de la cour »; première esquisse d'organisation de la future *Chambre des comptes*. Les érudits qui ont étudié le fonctionnement des services financiers sous le règne de saint Louis sont loin d'avoir tout exploré et tout compris. Ils ont pu cependant dresser, pour cette époque, le budget approximatif du gouvernement royal et constater qu'il était en équilibre. Les revenus ordinaires suffisaient alors à couvrir, et au delà, les dépenses ordinaires. Les comptes de saint Louis impliquent toujours un excédent de recettes qui constituait la réserve en numéraire « et offrait toutes les ressources nécessaires, non seulement pour la construction des édifices religieux et les dotations pieuses, mais encore pour la plupart des dépenses imprévues que pouvaient commander ou conseiller les intérêts de l'administration et de la politique, sauf les frais des grandes guerres et des croisades ». Un pareil résultat est en harmonie avec tout ce que l'histoire nous a appris de ce règne incomparable. Vingt ans après la mort de saint Louis, tout sera changé : la politique de Philippe le Bel aura rompu l'équilibre financier et accablé, sous le poids des dépenses, la machine gouvernementale.

Dans cet ordre de faits, l'œuvre spéciale de saint Louis et de ses conseillers, celle qui demeura, dans la mémoire des peuples du moyen âge, un de ses principaux titres de gloire, fut la *réforme monétaire*. Elle consista essentiellement à rendre la monnaie royale meilleure et plus fixe que les monnaies seigneuriales et à en généraliser l'emploi, en obtenant qu'elle circulât dans toutes les parties du royaume. D'une part, le roi rétablit la circulation de la monnaie en y introduisant des espèces d'or et d'argent qui avaient presque complètement disparu, en réglant avec soin le poids et le titre de toutes les pièces et surtout en maintenant la fixité de leur valeur. D'autre part il en propagea et en imposa l'usage au dehors du domaine royal, dans les

grands fiefs indépendants et aux dépens de la monnaie seigneuriale elle-même. Par la célèbre ordonnance de mai 1263, il fut décrété : 1° que la monnaie seigneuriale devait différer, par ses caractères apparents, de la monnaie royale; 2° que la monnaie royale aurait cours *exclusivement* dans le domaine royal et dans tous les endroits où il n'y avait pas de monnaie seigneuriale, et qu'elle serait reçue *concurremment* avec celle-ci dans les seigneuries investies du droit de monnayage; 3° que pour éviter les opérations illicites sur la monnaie royale, il était défendu sous peine de confiscation et de châtiment corporel, de rogner ou de refondre le numéraire sorti des ateliers du roi. Pour augmenter la valeur et assurer l'effet de cette ordonnance, saint Louis l'a fait contresigner par des bourgeois de Paris, de Provins, d'Orléans, de Sens et de Laon : innovation curieuse qui prouve combien le roi avait à cœur, dans cette entreprise, de s'appuyer sur l'autorité morale des grandes villes. Non seulement le gouvernement capétien assurait ainsi à la monnaie royale un véritable privilège de circulation universelle, mais ses agents en vinrent bientôt à tirer de ce fait la conclusion que le roi *seul* avait la connaissance des infractions commises, dans chaque seigneurie, contre l'ordonnance sur les monnaies : autre monopole, qui mettait les barons dans l'impossibilité de ne pas appliquer l'édit royal. C'était proclamer, sous forme monétaire, la supériorité du pouvoir capétien sur tous les pouvoirs seigneuriaux. Ce côté politique de la réforme des monnaies ne fut possible qu'à une époque où l'autorité du roi était devenue prépondérante et où la haute féodalité se sentait elle-même impuissante à résister.

La législation de saint Louis; popularité du roi. — Par les mesures législatives qui viennent d'être signalées, saint Louis remplissait son devoir de souverain, ami de l'ordre et de la justice, soucieux de faire aimer son pouvoir des populations confiées à sa garde. Mais il légiféra aussi comme chrétien, pénétré de l'idée religieuse qui le poussait invinciblement à mettre la loi civile en harmonie avec le droit canonique. Convaincu que la doctrine de l'Église condamnait le prêt à intérêt et que l'usure offensait Dieu, il exagéra les mesures que ses pré-

décesseurs avaient déjà prises contre les Juifs. Trois de ses ordonnances achevèrent de proscrire le prêt usuraire et décrétèrent la spoliation partielle des créanciers juifs, au profit de la couronne et des débiteurs chrétiens. Il ordonna même, à plusieurs reprises, des confiscations et des expulsions générales. Ce n'était pas seulement comme usuriers, mais comme appartenant à une religion repoussée et maudite que les Juifs subirent les rigueurs de la politique de saint Louis : les ordres donnés pour faire brûler les livres talmudiques et l'ordonnance de 1269 sur le port obligatoire de la rouelle de drap jaune, en sont une preuve significative. D'ailleurs, à la même époque, l'administration royale, conséquente avec elle-même, interdisait les opérations usuraires et ordonnait l'expulsion des autres financiers établis en France et presque tous d'origine italienne. Ces Lombards et ces Cahorsins, à qui la royauté recourait dans les moments de gêne, furent chassés du royaume et tout au moins obligés de se racheter. Dans le midi de la France, le gouvernement d'Alphonse de Poitiers se montrait aussi intolérant contre les usuriers juifs, par intérêt fiscal il est vrai, beaucoup plus que par scrupule religieux; mais il éprouva quelque difficulté à faire exécuter des mesures de rigueur que la population languedocienne et provençale, habituée à traiter plus doucement les israélites, n'approuvait que par exception.

Le même sentiment de piété fervente amena Louis IX à punir rigoureusement les blasphémateurs. Ils étaient condamnés au pilori et à l'amende. Ces peines ne satisfaisaient pas la conscience du roi, qui en aurait voulu de plus sévères. Joinville atteste qu'il se chargeait lui-même de les aggraver, tant le blasphème lui était odieux. « Je vis, dit-il, qu'il fit mettre un orfèvre à l'échelle à Césarée, en braie et en chemise, les boyaux et la fressure d'un porc autour du col, à si grand foison qu'elles lui venaient jusqu'au nez, et j'entendis dire que depuis mon retour d'outre-mer, il en fit cuire le nez et les lèvres à un bourgeois de Paris, avec un fer rond, pourvu d'une vergette au milieu et fait pour cet usage. » Mais ce furent là des faits isolés. Le saint roi s'aperçut que l'opinion ne le suivait pas dans cette voie. Les évêques eux-mêmes, qu'il con-

sulta un jour pour établir avec leur aide une loi plus dure contre les blasphémateurs, se montrèrent peu favorables à son idée, « froideur dont il fut tellement ému qu'il en eut une fièvre intense », raconte Robert de Sorbon. Ceci est le côté arriéré de l'esprit de Louis IX, naïvement fanatique comme on l'était aux premiers temps du moyen âge, et toujours prêt à faire plier les considérations humaines devant « l'œuvre agréable à Dieu. »

Peu importe d'ailleurs que les contemporains du saint roi n'aient pas tous partagé ses passions religieuses ni applaudi à ses croisades. Son prestige n'en a pas souffert, et l'immense popularité dont il a joui de son vivant et encore plus après sa mort, est une preuve manifeste de la clairvoyance de l'opinion. Aucun prince ne fut plus utile à la monarchie, parce que tout en poursuivant l'œuvre de reconstitution politique et sociale entreprise par ses prédécesseurs, Louis IX l'a légitimée aux yeux de tous par son amour du droit et sanctifiée par ses vertus. Placé entre Philippe-Auguste, le dur fondateur de la puissance royale, et Philippe le Bel qui en tendit les ressorts avec violence et la fit absolue au point de la rendre impopulaire, le règne du saint roi est resté dans la mémoire du peuple, oublieux des commencements difficiles de la régence, comme une époque de paix, de progrès social et de prospérité brillante. Un de ses plus récents historiens [1] a dit, parlant de sa mort : « En France, les provinces du Nord et du Midi, confondues dans une affliction commune, éprouvèrent pour la première fois, l'amertume d'un deuil national. Les trouvères du Nord et les derniers troubadours de la Provence traduisirent sur-le-champ les regrets populaires en complaintes et en chansons. Raimon Gaucelm de Béziers, Astor d'Orlac et Daspol rimèrent en leur langage les louanges du roi de France. L'auteur anonyme des « Regrès du roy Looïs » exprima d'une façon touchante la tristesse des pauvres gens du pays d'oïl qui perdaient en Louis IX l'image vivante de la justice et de la providence de Dieu. « Je dis que droit est mort et loyauté éteinte,

1. Ch.-V. Langlois, *Saint Louis*, p. 161, 162.

— Quand le bon roi est mort, la créature sainte. — A qui se pourront désormais les pauvres gens clamer, — Quand le bon roi est mort qui tant les sut aimer? »

BIBLIOGRAPHIE

Documents. — Pour les règnes de Louis VI, Louis VII et Philippe-Auguste, les *sources historiques proprement dites*, chroniques et lettres, se trouvent réunies dans les tomes XI à XIX de la collection des *Historiens de France et des Gaules* (**Dom Bouquet**). Il faut y joindre : 1° les éditions particulières de certaines chroniques telles que la *Vita Ludovici*, de **Suger**, et l'*Historia Ludovici VII*, publiée par **Aug. Molinier**; les *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, publiées par **Fr. Delaborde**; le poème de *Guillaume le Maréchal*; et la *Chanson de la croisade des Albigeois*, publiés par **P. Meyer, etc.** 2° Les éditions de chroniques et de documents publiés dans la collection anglaise du *Maître des rôles*; les chroniqueurs anglais de cette période donnent souvent, sur l'histoire de France, des renseignements plus abondants et plus précis que les chroniqueurs français. Les *sources diplomatiques*, relatives aux mêmes règnes, ont été indiquées dans les trois ouvrages suivants : **Luchaire**, *Louis VI le Gros, Annales de sa vie et de son règne* (1890); **le même**, *Études sur les actes de Louis VII* (1885); **L. Delisle**, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste* (1856).

La plupart des textes historiques relatifs au règne de saint Louis ont été rassemblés et publiés, dans les tomes XX à XXIII du *Recueil des Historiens de France*; sur Joinville, en particulier, voir l'excellente édition de **M. de Wailly** : *Jean, sire de Joinville, texte original accompagné d'une traduction*, avec les *Éclaircissements*, et les cartes de **M. Longnon** (1874). La *Chronique de frère Salimbene* se trouve dans les *Monumenta ad provincias Parmensem et Placentinam pertinentia* (1857). Parmi les chroniques qui jettent une vive lumière sur le règne de Louis IX, il faut citer celle de **Mathieu de Paris**, *Chronica Majora*, éd. Luard, dans *Rolls series*, 7 vol., 1876-1883. Les documents épistolaires et diplomatiques qui intéressent le même règne ont été réunis dans les tomes II et III des *Layettes du Trésor des Chartes* (éd. Teulet-Delaborde); la collection intitulée *Royal and other historical letters illustrative of the reign of Henri III* (1866), et la grande publication de **Huillard-Bréholles**, *Histoire diplomatique du règne de Frédéric II* (1852-1861).

Livres. — Sur le règne de Louis VI : **Luchaire**, Introduction du *Louis VI le Gros*. — Sur celui de Louis VII : **Hirsch** *Studien zur Geschichte Koenig Ludwigs VII von Frankreich* (1119-1160), 1892, sur celui de Philippe-Auguste : **L. Delisle**, Introduction au *Catalogue des actes*; **Luchaire**, *Philippe-Auguste* (1884, ouvrage élémentaire); **Cartellieri**, *Philipp II August von Frankreich bis zum Tode seines Vaters* (1165-1180), 1891; **Davidsohn**, *Philipp II August und Ingeborg* (1888); **Williston Walker**, *On the increase of royal power in France, under Philip-Augustus* (1888); **Froidevaux**, *De regiis conciliis Philippo II Augusto regnante habitis* (1891); **G. Dubois**, *Recherches sur la vie de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXX, XXXII et XXXIV; **Géraud**, *Le comte-évêque Philippe de Dreux*, *ibid.*, t. V, et *Mercadier*, *ibid.*, t. III; **Scheffer-Boichorst**, *Deutschland und Philipp-August*, dans les *Forschungen*, t. VIII (1868); **Bémont**, *De*

la condamnation de Jean-Sans-Terre par la cour des pairs de France, en 1202 (1886), etc.

Le règne de Louis VIII n'a été jusqu'ici l'objet d'aucun ouvrage spécial. Sur la vie de ce prince, on consultera avec profit, outre **Williston Walker** : **Wallon**, Introduction du *Saint Louis* (1876), t. I, et **C.-E. Petit-Dutaillis**, *Le règne de Louis VIII*, dans *Positions des thèses des élèves de l'École des Chartes* (1890).

Nous ne pouvons ni ne voulons citer ici les nombreuses publications que les historiens et les érudits ont consacrées à saint Louis. Sur l'ensemble du règne, on n'a encore rien écrit de plus complet et de plus savant que l'*Histoire de saint Louis*, de **Le Nain de Tillemont** (éd. de la Soc. de l'Hist. de France, 1847-1851, 6 vol.), chef-d'œuvre d'érudition exacte et sûre. L'*Histoire de saint Louis*, de **Félix Faure** (2 vol., 1865), et celle de **Wallon** (2 vol., 1876). sont des œuvres estimables, mais où manque l'originalité, la profondeur des recherches, et la rigueur de la méthode scientifique. Un résumé excellent est celui de **Ch.-V. Langlois**, *Saint Louis* (dans la *Bibl. des Écoles et des Familles*, Hachette, 1886). Cf. à un point de vue plus restreint, **Boutaric**, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers* (1870); **Lecoy de la Marche**, *Saint Louis, sa famille et sa cour*, dans *Revue des Quest. hist.*, t. XXII (1877); *Études sur le gouvernement de saint Louis*, dans *le Contemporain* (1883); **Schwann**, *Saint Louis de France et ses rapports avec l'empereur et le pape* (en all., dans *Zeitschrift für allgemeine Geschichte*, t. IV, 1887).

Sur les institutions de saint Louis, on consultera surtout : **Mignet**, *De la féodalité, des institutions de saint Louis, et de l'influence de la législation de ce prince* (1822); **Beugnot**, *Essai sur les institutions de saint Louis* (1821); **A. Molinier**, *Étude sur l'administration de saint Louis et d'Alphonse de Poitiers dans le Languedoc*, dans la *Nouvelle hist. du Languedoc*, t. VII; **P. Viollet**, *Examen critique d'un ouvrage de M. Gérin sur la Pragmatique Sanction de saint Louis*, dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXXI (1870); **de Wailly**, *Recherches sur le système monétaire de saint Louis* (1857), etc.

CHAPITRE VIII

ÉMANCIPATION DES VILLES
LES COMMUNES. — LA BOURGEOISIE

I. — Les origines.

Destinée des anciennes villes romaines. — L'histoire des villes et de la civilisation urbaine durant les premiers siècles du moyen âge est peu connue; il serait même plus vrai de dire qu'on l'ignore presque entièrement; les pauvres documents que ces temps nous ont laissés ne renseignent que sur les grandes péripéties de la vie politique, sur l'histoire des rois et de quelques grands personnages; mais sur les destinées des peuples, des masses anonymes, on n'y trouve que de rares et vagues notions. Cependant à défaut de textes explicites, ne peut-on entrevoir quel fut le sort des agglomérations urbaines, et la condition des habitants qui les composaient?

L'Empire romain avait légué au moyen âge un bon nombre de villes : les plus importantes par la population, la richesse et le rang étaient les cités (*civitates*) ; il y en avait environ 112 dans l'ancienne Gaule; d'autres, appelées *castra*, étaient de simples bourgs fortifiés. Ces villes, qui avaient joui longtemps d'une assez grande autonomie, étaient pourvues d'institutions municipales; mais ce régime, sous l'action oppressive du fisc et d'une

centralisation écrasante, se trouvait en pleine dissolution dès le IVe siècle, avant même que les invasions eussent précipité la ruine de l'Empire. Dans l'anarchie qui suivit l'arrivée des Barbares, rien de tout cela ne subsista, car personne n'était intéressé à le conserver : le régime municipal romain s'évanouit [1].

Que devinrent alors les cités? Dans la plupart d'entre elles, un personnage se distingua bientôt parmi les autres habitants, et acquit sur eux une incontestable prééminence : ce fut l'évêque. Il ne fut plus seulement le premier prêtre de sa ville, il en fut le seigneur. Dès la fin du VIIe siècle, et peut-être auparavant, Tours était sous la domination de son évêque. Ce fut ainsi que la plupart des vieilles cités romaines devinrent au moyen âge des seigneuries épiscopales : ce fut le cas d'Amiens, de Laon, de Beauvais, et de bien d'autres.

Toutes cependant n'eurent pas la même destinée : quelques-unes, à la suite de guerres, de partages, passèrent aux mains de princes laïques : Angers appartint au comte d'Anjou, Bordeaux au duc d'Aquitaine; Orléans, Paris furent directement soumis au roi. Ailleurs, à côté de la vieille cité où dominait l'évêque, naquit une ville nouvelle, le bourg, qui dépendit d'un autre seigneur, laïque on ecclésiastique : ainsi à Marseille la cité dépendait de l'évêque, et la ville du vicomte, et l'on distinguait de même le bourg et la cité, à Arles, à Narbonne, à Toulouse, à Tours. D'autres, saccagées, ruinées, dépeuplées, perdirent leur qualité de ville et furent réduites à l'état de simples villages, ou même furent anéanties : Londres, à la suite des invasions anglaises, fut certainement un amas de décombres, et la direction des anciennes voies romaines qui la sillonnaient fut si bien effacée, que les nouvelles rues, tracées dans le même sens au moyen âge dans la ville renaissante, ne coïncidaient plus avec elles; *Uriconium*, l'une des plus riches d'entre les cités bretonnes, fut réduite à néant, et c'est seulement de nos jours, en 1857, qu'on en a retrouvé l'emplacement exact. De même la destruction du *Portus Itius*, qui s'élevait sur les bords du Pas

1. Voir ci-dessus, t. Ier, p. 5 et 6, 9 et 10.

de Calais, et celle de *Toroentum*, sur la côte de Provence, furent si complètes, que les érudits ne s'accordent pas aujourd'hui pour déterminer le lieu où elles devaient être situées.

Telles sont les vagues notions que nous possédons sur la métamorphose politique des villes romaines au commencement du moyen âge : à plus forte raison, nous ignorons complètement l'histoire des petites villes, des simples bourgs fortifiés, que l'on bâtit en grand nombre à la fin de l'Empire. Tous durent constituer des seigneuries, mais nous ne savons pas de quelle manière cette transformation se produisit.

Formation de nouveaux centres urbains. — Ne trouverons-nous donc, à l'aube du XIe siècle, qu'un petit nombre de villes, débris ruinés et déchus des antiques *civitates* et des *castra*, se survivant dans un âge nouveau? Nullement. Tandis qu'elles se perpétuaient obscurément, jusqu'au jour où elles allaient renaître à la vie publique, des agglomérations d'origine plus récente avaient surgi de tous côtés. Les nombreux domaines, entre lesquels le sol était partagé sous la domination romaine, eurent des fortunes diverses : si la plupart se peuplèrent modérément et devinrent plus tard de simples paroisses rurales, certains d'entre eux attirèrent les émigrants qui venaient se grouper en foule à l'ombre du château ou de l'abbaye seigneuriale, et sur leur emplacement de futures villes se formèrent lentement. Tel domaine, sans nom au VIe siècle, est devenu un centre important au XIe. Les exemples abondent : dans les provinces du Midi, Montpellier, Montauban, — dans le Nord, Bruges, Gand, Lille, — au centre, Blois, Châteaudun, Etampes, ont grandi autour d'un château. Plus nombreuses encore, surtout dans le Nord, furent les villes qui durent leur naissance à la protection d'une abbaye; telles furent Saint-Denis, Saint-Omer, Saint-Valery, Remiremont, Münster, Wissembourg, Redon, Condom, Aurillac et nombre d'autres.

A quelle époque précise et sous l'action de quelles circonstances se produisit ce mouvement de concentration? Nous l'ignorons. Il est probable que des causes très diverses le provoquèrent; l'assurance de trouver sous l'égide de certains seigneurs un gouvernement paternel, la sécurité, une justice

impartiale, et d'autres garanties de cet ordre, dut certainement attirer sur leurs domaines une foule de paysans en quête d'une condition meilleure, et ceci expliquerait peut-être la fortune de maintes bourgades ecclésiastiques : « Il fait bon vivre sous la crosse », disait un vieux dicton. Ailleurs c'est une mesure habile du seigneur, comme l'institution d'un marché, qui amène des étrangers sur ses terres, et d'un simple château fera bientôt une ville : c'est l'histoire du Cateau-Cambrésis. Mais au premier rang de ces causes, il faut placer les invasions normandes, qui, un siècle durant, saccagèrent les campagnes, ruinèrent les paysans, et les chassèrent à l'intérieur des enceintes fortifiées. La preuve la plus intéressante que l'on puisse en donner est l'histoire des origines de Saint-Omer : simple abbaye au IX[e] siècle, sous l'invocation de saint Bertin, elle fut dévastée deux fois de suite, en 860 et en 878, avec toute la région qui l'entourait. Les religieux, instruits par l'expérience, entourèrent leur monastère d'une enceinte de murailles : quand les Normands revinrent pour la troisième fois en 891, l'abbaye fut en état de résister. Le domaine se peupla si bien qu'au X[e] siècle, l'ancien monastère était devenu une ville.

Aujourd'hui, sur plus de cinq cents villes françaises, quatre-vingts à peine remontent à l'époque gallo-romaine; les autres sont pour la plupart d'anciens villages fortifiés, et le nom générique qui nous sert à les désigner n'est autre que le mot latin *villa*, qui signifie domaine rural.

Condition des villes jusqu'au XI[e] siècle. — Gardons-nous toutefois de nous faire illusion sur l'importance de ces communautés urbaines durant les premiers siècles du moyen âge : elles étaient plus nombreuses que considérables, et ne devaient être ni très peuplées ni très riches. Dans un état de civilisation peu avancé, il est impossible aux villes de se développer : une grande cité ne peut vivre que par l'échange des objets qu'elle produit contre les denrées alimentaires qu'elle ne produit pas, et que d'autres lui expédient. Pas de commerce, pas de grandes villes. Or, en cet âge obscur qui s'étend du V[e] au X[e] siècle, tout commerce se trouva réduit au minimum indispensable, sauf durant une renaissance éphémère qui se pro-

duisit au temps de Charlemagne. Seuls, les rivages de la Méditerranée ne cessèrent pas de recevoir la visite des marchands, et les relations entre la Provence, l'Italie, la Grèce et l'Orient ne furent jamais complètement rompues; aussi les cités de cette zone privilégiée conservèrent, semble-t-il, une classe commerçante et un certain degré de prospérité. Partout ailleurs le commerce fut à peu près anéanti, parce qu'il ne rencontrait ni la sécurité ni les centres d'échange qui lui étaient nécessaires. Chaque domaine vivait sur lui-même, se suffisait presque à lui-même, travaillait le fer, le bois et la laine à son usage, comme il produisait son blé; les villes devaient faire de même : c'étaient des bourgs ruraux, et les citadins étaient des paysans, qui labouraient aux environs. — D'ailleurs la mode n'aidait pas à leur développement : rois, grands, propriétaires gallo-romains et germains préféraient le séjour des campagnes; ce ne sont plus les villes qui sont le théâtre des grands événements.

On a grand'peine à se représenter ce qu'étaient alors les agglomérations urbaines et les habitants qui les composaient. Les bourgades nouvelles se serraient autour du château, de l'abbaye, de l'église; les antiques cités, spacieuses autrefois, rasaient leurs anciens faubourgs, et se tassaient, pour avoir une surface moins grande à défendre, comme à Paris, à Bordeaux, à Évreux, à Poitiers, à Sens, où l'on retrouve de nos jours des ruines de monuments romains en dehors de l'enceinte que ces villes s'étaient donnée au temps des invasions. Toutes, quand elles le pouvaient, s'entouraient de remparts fortifiés, de murailles crénelées, bordées de fossés, et hérissaient leurs contrescarpes de pièges, d'abattis, de palissades. A l'intérieur, la population, qui cependant n'était pas nombreuse, devait vivre à l'étroit, et l'architecture des maisons s'en ressentait : la demeure romaine s'étalait à l'aise, percée d'une grande cour intérieure, l'atrium, et était généralement peu élevée. L'atrium fut sacrifié, comblé, et les toitures se haussèrent au-dessus d'une série d'étages, déjà peut-être construits en encorbellement, pour gagner plus de place encore. En fait de monuments, ceux-là seuls ornaient les villes que l'Empire romain leur avait

légués, et cela quand on ne les appropriait pas à des usages inattendus, comme le temple de Vesone à Périgueux, qui se transforma en une tour pour les besoins de la défense, comme les arènes de Nîmes, qui abritèrent une partie des habitants et formèrent un véritable quartier, — ou quand on ne les détruisait pas, pour employer les matériaux à de nouvelles constructions, surtout aux travaux de fortification. Entre l'église, et la demeure seigneuriale, qui s'élevait le plus souvent à l'écart sur une colline escarpée ou sur une motte factice, le citadin écoulait sa vie monotone, heureux quand une guerre privée ou une incursion de pillards n'attiraient pas sur sa demeure et sur lui les horreurs d'une prise d'assaut.

De droits politiques, il n'en avait point : le seigneur ou ses officiers commandaient en maîtres aux habitants, leur imposaient des redevances, les arrêtaient et les jugeaient.

La condition civile des habitants dut aussi s'aggraver ; il semble, en effet, que le nombre des hommes libres ait sensiblement diminué, dans les villes, aussi bien qu'au sein des campagnes; peut-être les cités du Midi, grâce à leur situation privilégiée, purent-elles échapper en partie à cette déchéance sociale; mais elle fut générale dans le Nord, où ceux-là seuls qui faisaient métier de porter les armes à la suite du seigneur et de vivre aux dépens d'autrui conservèrent leur indépendance.

Ainsi, du VIᵉ au Xᵉ siècle, les citadins ne comptent pas dans la société, et l'évêque Adalbéron, dans un poème fameux qu'il adressait au roi Robert, ne considère autour de lui que deux classes : les gens d'église, et les nobles, au-dessous desquels, mais bien loin, sont les manants qui travaillent.

Premiers groupements des habitants des villes. — La communauté des habitants n'avait-elle donc aucune existence, aucune réalité par elle-même, en dehors des individus qui la composaient? Peut-être y aurait-il exagération à l'admettre, et dès ces temps reculés les populations urbaines commençaient-elles à se grouper.

En premier lieu, il est à croire que l'exercice de la juridiction n'était pas le privilège exclusif du seigneur. A Strasbourg, d'après un document qui remonterait à la fin du Xᵉ siècle,

l'évêque choisissait en toute liberté ses officiers, sauf l'*advocatus*, qui exerçait à vie la haute justice sur les citoyens, et qu'il nommait *cum electione et consensu canonicorum ministerialium et burgensium*. Mais il y a plus : on sait que les tribunaux carolingiens, présidés par les comtes ou leurs *missi*, avaient pour assesseurs un certain nombre d'hommes libres, juges permanents mais choisis parmi les habitants du pays, les *scabini*. Cette institution paraît avoir persisté dans les villes du Midi comme dans celles du Nord, car on l'y retrouvera au cours du XI[e] siècle : il y avait là comme un premier organe de la communauté, incomplet, émanant du seigneur, qui nommait ces échevins, indépendant toutefois, puisqu'ils étaient, semble-t-il, choisis à vie, et avec le consentement au moins apparent des habitants.

D'autre part, la pratique de l'association fut très répandue au moyen âge : quand l'individu était insuffisamment protégé par la police et les lois, il lui importait de se défendre lui-même, et pour cela l'association avec d'autres s'imposait. Ici, les marchands se formaient en société, comme à Valenciennes, sous le nom de *Frairie de la Halle basse*, comme à Arras, et dans beaucoup de villes du Nord et de l'Est. Dans les bourgs anglais, florissaient les ligues de la paix, ou *Frith Gilds*, dont les membres juraient, dans un sentiment de commune responsabilité, de s'entr'aider en toute circonstance, de se soutenir, de se venger les uns les autres. Ailleurs une partie des habitants se liaient dans une pensée religieuse pour se recommander à la protection des saints, et constituait ainsi des groupes secrets ou publics, appelés charités ou confréries.

Beaucoup d'autres causes encore contribuaient naturellement à former entre les habitants des villes les relations qui devaient aboutir à les grouper en une communauté. Sujets d'un même seigneur, justiciables d'un même tribunal, fidèles d'une même église, souffrant des mêmes abus, participant aux mêmes avantages, il se constituait fatalement entre eux, par la solidarité des intérêts, une sorte de lien corporatif, en même temps que se créaient des usages qui préparaient un droit municipal coutumier. Les travaux d'utilité générale nécessi-

taient une entente commune. Les calamités publiques concouraient encore au même but. A Beauvais, les teinturiers ayant approprié à leur industrie les eaux de la rivière du Thérain, ce fut à cette occasion, à la fin du XIe siècle, que se manifesta l'hostilité des habitants contre le chapitre en même temps que l'existence même de leur communauté.

Sans doute on ne saurait dire qu'il y eût dans ces vagues linéaments le germe d'un régime municipal; rien de cela n'existe encore et ne saurait même être prévu. Mais que l'ordre se rétablisse, que le commerce renaisse, que les villes se peuplent, que les populations urbaines prennent conscience de leur force, elles pourront trouver dans ces groupements à peine ébauchés le point de départ d'une organisation communale et privilégiée.

II. — La révolution communale.

Un jour vint où les villes revendiquèrent auprès de leurs seigneurs des garanties contre l'exploitation arbitraire dont elles étaient victimes, où certaines d'entre elles réclamèrent et obtinrent une autonomie relative, où ces serfs et ces manants que dédaignait l'évêque Adalbéron, traitèrent avec leurs maîtres sur le pied d'égalité. Ce mouvement d'émancipation des villes, qui s'étendit à toute l'Europe occidentale de la fin du Xe au XIIIe siècle, a reçu le nom de révolution communale.

Origine des institutions urbaines. — Comme il arrive souvent, les historiens ont cherché des causes profondes et compliquées à ce phénomène très simple, et en ont reculé l'origine jusqu'à l'antiquité. Les uns ont pensé que cette révolution ne fut que la résurrection d'anciennes institutions romaines; ils se sont plu à relever toutes les ressemblances extérieures du système communal et de l'organisation municipale romaine à l'époque de la décadence, notamment les termes de *municipium*, *consul*, *libertas romana*, souvent usités au moyen âge. Cette doctrine est aujourd'hui abandonnée, car rien ne subsista, nous l'avons vu, du régime que Rome infli-

geait aux cités. Quant aux coïncidences qui avaient frappé ces historiens, elles s'expliquent facilement par l'emploi de la langue latine, et par la nécessité où l'on se trouvait de désigner les institutions nouvelles par des vocables antiques, plus ou moins appropriés à cet usage.

D'autres érudits tels que Léo, Eichhorn, Maurer, Hegel, etc., en Allemagne, ont cru qu'il fallait chercher ces mêmes origines, non à Rome, mais dans les institutions germaniques apportées en Gaule et en Italie par les invasions. Le régime domanial, l'organisation de la *villa*, de la *marche*, de la *centaine* ou du village avec leurs officiers, auraient recélé dès l'origine tous les éléments qui, en se transformant et en s'accommodant aux besoins du temps, devaient fournir peu à peu les rouages essentiels du système municipal du moyen âge.

Sans s'arrêter aux critiques de détail que provoque chacune de ces théories, on peut leur adresser le grave reproche de ne pas expliquer la révolution communale : pourquoi ce mouvement s'est-il précisément produit à cette époque, et non auparavant? D'où vient-il qu'il ait affecté des formes très variables, qu'il ait éclaté à la fois en d'anciennes villes et en des villes récentes, dans les cités d'Italie, où le souvenir de la civilisation romaine s'était peut-être conservé, comme dans celles du Nord, où l'influence germanique s'était si fortement exercée?

La véritable cause de l'émancipation des villes fut plus immédiate. Elle fut tout entière dans la transformation économique et sociale qui se produisit du xe au xiie siècle, dans la renaissance du travail et de la production sous toutes ses formes, qui alors réveilla l'Europe. Depuis la fin du xe siècle, le monde féodal s'organise; au sein de l'universel morcellement, un ordre relatif prévaut; ce n'est plus l'anarchie des temps antérieurs, et chaque seigneur s'efforce d'organiser et d'exploiter son fief au mieux de ses intérêts : de nouveaux marchés sont ouverts, des relations s'engagent de ville à ville. Les trafiquants se multiplient et s'aventurent loin des murailles qui les protègent; on recommence à pratiquer des échanges; le commerce local se rétablit. En même temps, la société qui périssait d'ennui dans les villages et dans les bourgs, contracte le goût des

voyages, des aventures, des pèlerinages jusqu'en Terre Sainte; le monde s'étend, l'esprit s'élargit, les relations se rouvrent entre le Nord et le Sud, l'Occident et l'Orient : le grand commerce renaît. La conséquence s'en fit immédiatement sentir sur les villes; pauvres et faibles par nécessité, quand il n'y avait pas de trafic, elles se repeuplent et s'enrichissent. Bientôt les habitants seront en état de résister à leurs seigneurs.

La meilleure preuve à l'appui de cette thèse, c'est que la marche de l'émancipation suivit précisément les grands courants commerciaux de ce temps. Les premières villes qui se soulèvent sont les cités d'Italie; puis, ce sont les villes du Rhin, cette grande voie d'échanges, qui reliait le Nord de l'Europe à la zone méditerranéenne, et les principaux centres de la Flandre, du Hainaut, de la Picardie, c'est-à-dire les métropoles commerciales du moyen âge. D'autre part, ce furent les marchands, qui dirigèrent dans chaque ville la révolution communale : leurs associations furent les berceaux des communes, et souvent leur salle de réunion, leur *guildhall*, la halle aux draps, comme à Beauvais, à Ypres, à Arras, fut le premier hôtel de ville.

Mais, dira-t-on, pourquoi ces marchands organisèrent-ils partout la résistance à leurs seigneurs? D'où vient-il qu'ils surent, de tous côtés, grouper leurs concitoyens autour d'eux? C'est que partout les villes souffraient des mêmes maux. Les préambules des chartes de communes font, à ce sujet, les aveux les plus éloquents. Louis VII confirme la commune de Mantes « à cause de l'oppression excessive sous laquelle les pauvres gémissaient ». Les comtes de Ponthieu assurent des libertés aux villes d'Abbeville et de Doullens, « pour les soustraire aux dommages et aux exactions que les bourgeois ne cessaient d'éprouver de la part des seigneurs du pays ». Le mal que ces documents signalent était sans doute ancien; il avait dû, dès longtemps, provoquer des plaintes; mais quand il y eut dans chaque communauté urbaine une aristocratie marchande, enrichie, hardie, capable de consacrer ses ressources à l'œuvre de l'émancipation commune, des doléances l'on passa aux actes, et la révolution commença.

Condition favorable des villes du midi de l'Europe. — Elle se déchaîna de très bonne heure sur les bords de la Méditerranée, en Italie et en Provence. Ici, les vieilles cités n'ont jamais cessé d'être en relations d'affaires avec l'Orient, et leur trafic, quoique réduit par l'universelle désorganisation qui sévit sur l'Europe au commencement du moyen âge, ne semble pas avoir subi d'interruption complète; même les villes nouvelles se sont assuré une part, souvent considérable, de ce commerce. Non seulement Venise, Gênes, Amalfi, envoient leurs galères dans l'Empire byzantin, mais une cité de moindre importance, comme Arles, entretient avec la Grèce des rapports assez réguliers pour qu'on les mentionne dès 921. Au XIe et au XIIe siècle, quand se répandit la passion des pèlerinages et des croisades, ce commerce alla grandissant, non seulement avec Constantinople, mais surtout avec les infidèles. Aussi les communautés urbaines, dans le Midi, furent-elles de bonne heure plus riches et plus peuplées qu'en aucun autre pays; il s'y forma une bourgeoisie opulente, habituée à la pratique des affaires, capable de résister aux seigneurs, et même de triompher d'eux. Et cela d'autant mieux que ces villes, à la différence des bourgs septentrionaux, n'étaient pas habitées seulement par des roturiers : de petits nobles y vivaient aussi, chevaliers, vavasseurs, capitaines, habitués à commander, à manier l'épée, indépendants à l'égard des hauts barons, d'autant plus jaloux de leurs prérogatives qu'ils en possédaient peu, toujours prêts à soutenir les citadins dans leurs revendications; alliance précieuse aux bourgeois, puisqu'elle leur assurait ce qui leur manqua trop dans le Nord, le concours d'hommes d'armes. D'autre part, les seigneurs du Midi, plus civilisés, d'esprit plus ouvert et plus perspicace, s'intéressaient non seulement à la guerre et à la croisade, mais aussi au commerce qui les enrichissait, en enrichissant leurs sujets. Ils saisirent plus vite, peut-être, l'avantage qu'il y avait pour eux à affranchir des populations travailleuses, d'autant plus prospères qu'elles seraient plus indépendantes, et ils ne témoignèrent pas aux efforts des communautés, une hostilité farouche et opiniâtre. comme cela se vit ailleurs. Enfin les

souverains étaient bien éloignés : le roi de France ne devait guère intervenir en faveur d'un vassal comme le comte de Toulouse, menacé par les visées ambitieuses de ses manants; l'empereur allemand ne paraissait jamais en Provence, et ne faisait en Italie que des expéditions rapides et rares. Bref, les circonstances les plus diverses se rencontraient pour rendre prompte, facile et complète l'émancipation des villes méditerranéennes.

Les villes de la Provence et du Languedoc. — L'émancipation des communautés de Provence fut précoce, comme celle des cités italiennes et pour les mêmes causes, mais un peu plus tardive. Si les cités italiennes parvinrent dès le XIe siècle à la plénitude de la liberté, celles de notre Midi commencèrent seulement à se transformer à cette date, et ce travail d'affranchissement, moins favorisé par les circonstances, se prolongea jusqu'à l'année 1200 et au delà.

Il est très difficile de fixer avec plus de précision l'époque à laquelle les villes de la France méridionale réussirent à se soustraire à l'arbitraire seigneurial. Il faut se garder, en effet, de croire qu'elles ne jouirent d'une certaine indépendance que du jour où elles furent en possession d'un acte de commune et d'une administration municipale nettement organisée; ceci n'arriva qu'assez tard. Les plus anciennes chartes de franchises qui leur aient été concédées datent du XIIe siècle, et ne sont point antérieures aux chartes de libertés octroyées aux villes du Nord; plusieurs, même, furent seulement rédigées dans les premières années du XIIIe siècle. Or, à cette époque, ces communautés jouissaient depuis longtemps déjà, en fait sinon en droit, d'incontestables privilèges, et quelques-uns d'entre eux pouvaient avoir une origine très reculée. Arles, par exemple, dont l'histoire fut très orageuse, et qui en 1154 n'avait pas encore de franchises officiellement reconnues, puisque l'empereur Frédéric Ier remettait cette cité à l'archevêque, en pleine seigneurie, *cum omni integritate sua*, possédait certains droits dès le XIe et même dès le Xe siècle. Les habitants prenaient part à la vie publique; les plus considérables étaient consultés lorsqu'il y avait de grandes décisions à assumer, et leur approba-

tion était mentionnée expressément dans les actes d'intérêt général. En 962, le comte Boson passe une convention avec l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, « en présence de tous les hommes d'Arles... et sur le conseil des principaux Arlésiens ». Suit une liste de noms. Cent ans après, entre 1065 et 1079, une donation du comte au même monastère reçoit encore « l'approbation des citoyens, et tous ceux qui sont présents la ratifient ». Et cependant il ne sera pas de longtemps question de charte, ni d'organisation officielle. A Moissac, dès 1067, le comte de Toulouse concède des privilèges aux habitants, et c'est seulement dans la première moitié du XII[e] siècle qu'ils reçoivent un texte de coutumes. A Nîmes, le 7 mai 1080, l'archevêque convoque les citoyens (*cives*) en assemblée générale pour approuver une donation à une église. « Tous s'y rendirent, est-il dit... L'archevêque agit par la volonté et sur les prières des seigneurs et des citoyens... Cet acte fut confirmé et corroboré par tous les citoyens de la ville. » Mais, dira-t-on, ces habitants ne jouaient peut-être, en ces diverses circonstances, qu'un rôle d'assistants muets, purement formel. Or, voici un cas où ils font à coup sûr preuve d'initiative. La scène se passe à Carcassonne, à la fin du XI[e] siècle, entre 1096 et 1107; 185 personnes, représentant la communauté, prêtent serment au comte de Barcelone; peu après, vers 1107, un autre groupe prend les mêmes engagements, non pas envers ce dernier, mais envers son rival, le vicomte Bernard Atton, en ces termes : « Nous, hommes connus de Carcassonne, chevaliers, bourgeois et tout le reste du peuple et des suburbains, nous te promettons fidélité. » Ils se prononcent selon leurs préférences, se conduisent en gens indépendants, non comme des manants, mais comme des vassaux. Et cependant, la première charte de privilèges octroyée à cette ville date de 1184.

Il était indispensable de multiplier ces exemples pour établir combien cette évolution à rebours fut générale. Comment expliquer cette contradiction? Il est probable que, dans le Midi, l'émancipation commença de très bonne heure, dès la fin du X[e] siècle, que, ne rencontrant pas d'opposition irréductible, elle se fit peu à peu, s'étendit sans secousses,

suivant les besoins du jour, par une série de précédents qui, à force de se répéter, firent loi, et qu'il s'établit ainsi un état de fait mal déterminé, très variable d'une ville à l'autre. Plus tard un jour vint où l'on voulut rendre ces conditions régulières, officielles, définitives, où l'on fit la théorie de la réalité; ce jour-là, on donna à ces villes des chartes de franchises qui, peut-être, ne leur assuraient pas un privilège de plus. Cette hypothèse est confirmée par le texte même des coutumes d'Alby. Elles datent seulement de 1220. Et cependant les habitants exerçaient assez d'influence dès l'an 1035 pour obtenir la construction d'un pont. Mais qu'étaient ces coutumes? Le résumé des vieux usages publics en 13 articles, et rien de plus. Elles furent consignées, est-il dit, après enquête faite par les vieillards de la cité, qui recherchèrent « quelles avaient été anciennement les libertés et les coutumes » (*qualiter... libertates et consuetudines steterant antiquitus*). Il en fut de même à Montauban. Aussi peut-on dire en somme que la charte de commune, très tardive dans les villes du Midi, fut moins une concession de privilèges nouveaux que la consécration, et tout au plus l'extension, de franchises anciennes.

Il ne faut donc pas s'étonner que l'émancipation sous cette forme modeste, lente, insaisissable, se soit faite par des voies pacifiques, sans guerres, sans drames. D'ailleurs certaines circonstances spéciales étaient de nature à la favoriser. La plupart de ces villes étaient partagées entre plusieurs seigneurs, laïques et ecclésiastiques; ces propriétaires mitoyens, ces co-seigneurs, perpétuellement en luttes entre eux, trouvaient, dans les populations des alliés possibles qu'il fallait ménager, gagner à leur cause; à la faveur de ces conflits, les communautés virent sans doute leurs privilèges s'accroître. Arles, par exemple, était divisée au XIIe siècle en quatre villes enfermées dans des enceintes particulières : la *Cité*, qui appartenait à l'archevêque; le *Vieux Bourg*, qui se partageait entre les comtes de Provence, l'archevêque, la famille Porcellet; le *Marché*, relevant de l'archevêque qui en avait inféodé une moitié aux vicomtes de Marseille, et l'autre aux viguiers d'Arles; enfin le *Bourg-Neuf*, domaine du seigneur des Baux. On devine si les

rapports entre ces barons batailleurs devaient toujours être cordiaux, et le parti que les habitants pouvaient tirer de leur désaccord. A partir du XIe siècle, ils soutinrent généralement leurs prélats dans leurs interminables querelles avec les comtes de Provence; plus tard, au XIIIe siècle, quand la France et l'Empire se disputèrent la Provence, quand Charles d'Anjou conquit cette province, le peuple d'Arles prit parti pour l'empereur. Grâce à ces divers conflits, son indépendance se développa. Ainsi les communautés d'habitants se trouvèrent associées par leurs seigneurs eux-mêmes aux intrigues de la politique; elles constituaient une force publique et n'eurent qu'à faire payer leur concours.

Insurrection dans les villes du Languedoc. — Il y eut cependant quelques cas d'insurrection populaire, mais seulement dans les derniers temps, quand cette évolution touchait à son terme. En 1188, Toulouse se souleva contre son comte, Raymond, et la guerre civile éclata. A Montpellier, les consuls furent excommuniés en 1142, pour avoir chassé leur seigneur, Guillaume. Les Nîmois, peut-être en 1207, se soulevèrent contre le connétable et le viguier du comte de Toulouse; ils firent mourir le viguier, ravagèrent ses domaines, saccagèrent sa maison, pillèrent le palais comtal et un moulin qui en dépendait, refusèrent au comte l'entrée de la ville, y introduisirent ses ennemis, et se substituèrent à ses officiers dans l'exercice de la justice criminelle. Mais l'épisode le plus dramatique se produisit à Béziers en 1167. Les bourgeois se plaignaient d'être opprimés par leur vicomte. Au cours d'une expédition que faisait leur seigneur, Raymond Trencavel, un bourgeois de son armée se prit de querelle avec un chevalier et lui ravit un cheval de charge; le seigneur livra le coupable aux chevaliers, et ceux-ci, dit mystérieusement le chroniqueur, le punirent d'une peine « légère à la vérité, mais qui le déshonorait pour le reste de sa vie ». Les bourgeois jurent de se venger, et, la campagne finie, ils supplient le vicomte de laver cet opprobre, qui rejaillissait sur eux tous. Raymond explique avec bienveillance qu'il s'est vu contraint d'apaiser les chevaliers de son armée, qu'il réparera volontiers le mal,

et prendra conseil des principaux habitants. Au jour dit, il se rend à l'église de la Madeleine, et, avec l'évêque, il attend les bourgeois : ils arrivent revêtus de leurs armes et dissimulant des poignards. L'offensé se présente, demande à Trencavel s'il est prêt à le venger; le vicomte répondant de nouveau qu'il s'en remettra au conseil des seigneurs et à l'arbitrage des citoyens, les conjurés tirent leurs armes, se précipitent sur Raymond, et, malgré l'intervention de l'évêque, le tuent devant l'autel avec ses barons. Son fils Roger est chassé. Deux ans après cependant, il fut rétabli, mais il dut jurer à la commune de ne pas venger son père. A peine réinstallé, il ordonne à ses troupes aragonaises de procéder au massacre général des habitants; on ne fit quartier qu'aux juifs, et aussi, dit le chroniqueur, aux femmes, que les soldats épousèrent ensuite pour repeupler la ville.

Tels sont à peu près les seuls cas de sédition municipale dans le midi de la France. Sans aucun doute il y en eut d'autres, dont le souvenir, faute d'annaliste, n'est pas venu jusqu'à nous. Toutefois le silence des écrivains et des chartes ne s'expliquerait pas si les exemples avaient été fréquents.

Les villes du Nord. — L'émancipation des villes dans la France du centre et du nord, en Germanie et en Angleterre, suivit de près l'affranchissement des cités méditerranéennes. Les premières étincelles jaillirent en Flandre, sur les bords du Rhin et dans nos provinces du Nord-Est. Dès 957, les habitants de Cambrai, profitant de l'absence de leur évêque, se liguèrent et eurent l'audace, à son retour, de lui fermer les portes de sa ville. En 967, l'abbaye de Saint-Arnoul de Metz octroyait une charte de libertés au bourg de Morville-sur-Seille, et, quelques années plus tard, en 984, elle en accordait une autre au domaine de Broc. En 1003, l'empereur Henri II reconnut des privilèges au bourg du Cateau-Cambrésis. Toutefois ce furent là des cas rares et prématurés, et plus d'un demi-siècle se passa avant que de nouvelles tentatives se fissent jour. Mais cette fois elles se multiplient. Saint-Quentin a conquis son titre de commune avant 1077, et Beauvais avant 1099; Arras devient indépendante au cours du XIe siècle; Noyon s'émancipe vers 1108;

Valenciennes en 1114; Amiens entre 1113 et 1117; Corbie aux environs de l'an 1120; Soissons en 1126; Bruges, Lille, Saint-Omer vers 1127; Gand et Liége peu d'années après. Ce fut le temps héroïque de la révolution communale. Dès lors le mouvement s'accentue; les velléités d'indépendance se propagent de ville en ville. Les cités affranchies font école; leur succès enhardit les autres; le courant atteint son maximum d'intensité au XIIe siècle et dans la première moitié du XIIIe; puis il s'affaiblit lentement : il avait fait son œuvre en deux cents ans Les villes alors ont obtenu satisfaction; la carte de l'Europe féodale est jalonnée du nord au sud, de l'est à l'ouest de communautés indépendantes ou privilégiées; l'esprit public s'est pénétré d'une notion nouvelle, celle de la ville libre; le vocabulaire politique s'est enrichi d'un mot nouveau, celui de *Commune*.

Cette œuvre d'émancipation ne se fit pas sans de grandes difficultés. Les communautés urbaines étaient moins peuplées, moins riches, moins fortes dans le Nord, que sur les bords de la Méditerranée, et, d'autre part, la féodalité seigneuriale y était si puissante que les manants semblaient incapables de l'entamer. Enfin le roi de France, le roi d'Angleterre et l'empereur allemand étaient proches, et il paraissait assuré qu'ils soutiendraient avec énergie leurs vassaux.

Le clergé et les villes. — Le clergé se montra particulièrement intraitable. On a souvent cité le mot fameux de l'abbé Guibert de Nogent : « Commune! nom nouveau, nom détestable ! » Ce fut bien là le sentiment général des gens d'Église : chroniqueurs monastiques, prédicateurs, évêques, déclamaient à l'envi contre ces « conspirations turbulentes », factieuses, qui ébranlaient l'ordre social dans ses bases. Ives de Chartres, l'un des prélats les plus éminents de son temps, affirmait, en 1099, au doyen et aux chanoines de Beauvais, qu'ils n'étaient pas forcés de tenir le serment prêté aux récentes coutumes de la cité : « De tels pactes, disait-il, n'engagent personne et sont nuls, parce qu'ils sont contraires aux lois canoniques et aux décisions des saints pères. » L'évêque Étienne de Tournai, au XIIe siècle, manifestait son horreur pour ces

cités de confusion, en termes plus violents encore, sinon plus élevés et d'un goût plus pur. « Il y a en ce monde, disait-il, trois troupes criardes et même quatre, auxquelles on n'impose pas silence aisément : c'est une commune de manants qui veulent faire les seigneurs, des femmes qui se disputent, un troupeau de porcs qui grognent, et des chanoines qui ne s'entendent pas. Nous nous moquons de la seconde, nous méprisons la troisième, mais, Seigneur, délivrez-nous de la première et de la dernière. » Le synode de Paris, en 1213, jetait l'opprobre sur « ces associations que des usuriers et des exacteurs ont constituées dans presque toutes les cités, villes et villages de France, appelées vulgairement communes, qui ont établi des usages diaboliques, tendant au renversement de la juridiction de l'Église ». Enfin la papauté elle-même, d'Innocent II à Boniface VIII, fit souvent retentir sa voix dans ce concert de malédictions, surtout quand il s'agissait de villes ecclésiatiques. Grégoire IX excommunia solennellement les bourgeois de Reims, qui s'étaient soulevés contre leur mère, l'Église, qui avaient expulsé leur père, l'archevêque, et qui s'étaient approprié son bien, « en quoi ils ont outrepassé la férocité des vipères. »

Les seigneurs et les villes. — Quant à la féodalité laïque, au début elle ne témoigna guère plus de tendresse aux associations urbaines. « Par elles, disait Guibert de Nogent avec rage, les censitaires cessent d'être soumis aux charges arbitraires dont les serfs sont accablés. » Voilà bien, en effet, ce qu'était la commune aux yeux des seigneurs : leur toute-puissance était limitée, leurs revenus, leurs prérogatives politiques et judiciaires étaient amoindris; en face d'eux une collection de vilains s'arrogeait une part de leur pouvoir. Aussi la plupart, au XIIe siècle, opposèrent une résistance énergique à ces prétentions. Le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, épouvanta les villes de ses domaines par une série d'exécutions sanglantes. Toutefois l'hostilité qu'ils témoignèrent à l'émancipation des villes fut moins vive, moins générale, et surtout moins tenace que celle du clergé; quelques-uns, les besogneux, plus avides d'argent que de pouvoir, se rendirent aux argu-

ments sonnants que les riches communautés firent tinter à leurs oreilles; d'autres, comme les ducs de Bourgogne, les comtes de Nevers, aidèrent à l'émancipation par politique, pour s'assurer des alliances contre des seigneurs voisins, et notamment par opposition aux implacables seigneurs d'Église; d'autres furent assez intelligents pour comprendre qu'en affranchissant leurs villes, ils aidaient à la prospérité et à l'extension de ces localités, et qu'ainsi ils en tireraient des revenus supérieurs à toutes les taxes arbitraires qu'ils pouvaient infliger à de misérables serfs; d'autres enfin, parmi les plus puissants, comme les ducs de Normandie et les comtes de Champagne, surent prévenir les insurrections, en accordant spontanément des franchises, et loin de combattre le courant d'émancipation, ils crurent plus habile de le diriger et de le contenir. Seulement ces divergences se produisirent plus tard, depuis le déclin du XII[e] siècle; dans le principe, semble-t-il, les féodaux avaient été unanimes à combattre les efforts des villes.

Le roi de France et les villes. — Comme les féodaux et pour les mêmes raisons, nos rois, dans le principe, refusèrent l'indépendance aux villes de leur domaine; Louis VII comprima rudement une tentative de sédition à Orléans. Mais sur les terres de leurs vassaux, où ils intervenaient en qualité de suzerains, ils n'avaient pas les mêmes raisons de se prononcer et d'agir. Sur ce point, leur politique, qui ne s'inspirait pas d'un principe fixe, manqua de netteté et de suite. La tradition historique attribuait autrefois à Louis VI l'honneur d'avoir « affranchi les communes ». Il n'en est rien. S'il est vrai que ce prince confirma nombre de chartes concédées par les seigneurs, il n'hésitait pas d'autre part à secourir de ses propres armes les barons en lutte avec des communautés rebelles : l'évêque de Noyon, les abbés de Saint-Riquier et de Corbie. En la même année 1112, il protégea la commune d'Amiens, et détruisit celle de Laon. Très sensible aussi à l'appât du gain, il offrait volontiers l'indépendance aux villes; à beaux deniers comptants, quitte à se retourner contre elles, s'il y trouvait plus tard son avantage. Devant la place de Laon, que l'évêque et les bourgeois se disputaient, son appui fut lit-

téralement aux enchères. Son successeur Louis VII vit plus clairement, semble-t-il, que les communes sur les terres des vassaux, des redoutables vassaux, étaient des alliées naturelles de la couronne au camp de l'ennemi, et qu'il était de son intérêt d'aider à leur développement; s'il sauvegarda les droits des archevêques de Reims et de Sens, des évêques de Beauvais, de Châlons-sur-Marne, de Soissons, des abbés de Tournus et de Corbie, en revanche, il multiplia les concessions de chartes, et soutint les villes émancipées contre l'hostilité des seigneurs. Philippe-Auguste accentua cette politique; il confirma les chartes accordées par d'autres, et même il affranchit nombre de communautés dans les pays qu'il réunit à la couronne et jusque dans le Domaine, mais il leur fit payer son appui, leur imposa sa protection, jetant d'une main les libertés, tandis que de l'autre il étendait la suprématie royale.

Cette bienveillance systématique était tardive, car la révolution communale s'achevait à cette date. Aussi peut-on dire en résumé, que les villes rencontrèrent au début une universelle résistance, qui chez les uns ne désarma jamais, et chez les autres s'amollit ou se transforma au gré de leurs intérêts.

La commune jurée. — Le moyen qui permit aux habitants des villes de préparer la lutte, et qui souvent leur assura la victoire fut, semble-t-il, le même partout, ou peu s'en faut : ce fut celui de la *conjuration*. Les habitants, nous le savons, se liaient entre eux, en diverses associations, qui portaient des noms variés : *guildes*, *amitiés*, *fraternités*, *banquets*. Les plus importantes par la richesse et les plus élevées dans la considération publique étaient les sociétés de marchands ou de commerçants, parfois désignées sous un vocable particulier, suivant le genre de trafic spécialement pratiqué dans chaque ville : ici, c'était l'association des *navigateurs* ; là, celle des *drapiers* ; ailleurs, celle des *changeurs*. Elles n'avaient pas en principe de caractère politique, mais, presque partout, les circonstances aidant, elles se transformèrent en de véritables ligues, groupèrent derrière elles le reste des habitants, leur firent jurer de rester fidèles à la cause publique, et, fortes de cet accord et du serment prêté, elles traitèrent avec les seigneurs

au nom de la population tout entière. Le procédé fut le même dans toute l'Europe septentrionale, en Allemagne comme en France, en Flandre comme en Angleterre : le plus souvent la commune ne fut que l'extension d'une association privée, mais puissante.

Quelquefois il est vrai, ce même rôle fut joué, non par une association de marchands, mais par une confrérie religieuse. A Châteauneuf, bourg contigu à la cité de Tours, la confrérie de Saint-Éloi organisa la conspiration, et proclama la liberté en 1305. A Poitiers, les *cent pairs* qui formaient le corps de ville se recrutaient dans la confrérie de Saint-Hilaire. Encore est-ce peut-être une exception plus apparente que réelle, et ces associations n'étaient-elles parfois que des corps de marchands, groupés sous une invocation religieuse : telle fut la confrérie de l'Assomption de la Vierge, qui suscita, dit-on, la commune de Mantes. Quant aux corporations d'arts et métiers, elles ne dirigèrent nulle part le mouvement; le menu peuple était trop humble encore pour exercer sur les événements une action profonde et coordonnée; il suivait les impulsions et les accentuait au besoin, mais ne les donnait pas.

Ainsi la commune sortit en général d'une ligue de tous les habitants groupés sous la foi du serment par l'aristocratie bourgeoise. D'où le terme de *commune jurée*, par lequel on désigne souvent les villes libres du nord de la France au moyen âge. De là aussi le nom de *conjuration*, donné par les chroniqueurs à ces séditions urbaines, — *turbulenta conjuratio factæ communionis*, est-il dit de Beauvais à la fin du XIe siècle. Les seigneurs craignaient fort ces conjurations qui armaient des villes entières contre eux : un conflit ayant éclaté en 1208 entre les Lyonnais et leur archevêque, la sentence qui l'apaisa attribuait tout le mal au serment requis des citoyens, et stipulait « qu'ils avaient juré de ne plus jamais faire de conspiration de ce genre, de ne plus prêter aucun serment de commune ou de consulat. »

Il ne suffisait pas aux marchands d'organiser la commune, de la faire jurer aux habitants; il fallait surtout obtenir du seigneur qu'il l'accueillît ou la subît.

Insurrections communales; Laon, Sens, Cambrai. —

Les cas d'insurrection communale ne furent pas rares au XIIe siècle : Augustin Thierry, qui leur a consacré des récits dramatiques, aimait à se représenter de vigoureux artisans, armés de leurs maillets, de leurs haches, de leurs outils de travail, luttant avec avantage contre les puissants seigneurs, dans le dédale de rues étroites et tortueuses. Nous venons de voir ce qu'il faut penser de la part prise par les gens de métiers à cette révolution ; mais il est certain qu'il y eut, dans l'histoire de ces soulèvements, des journées tragiques.

Entre toutes, on citera toujours la sédition de Laon. Cette place était un coupe-gorge au commencement du XIIe siècle ; les nobles se jetaient sur les bourgeois, la nuit, même en plein jour, et les rançonnaient ; les bourgeois s'emparaient des paysans qui venaient au marché et les emprisonnaient dans leurs maisons. Enfin les évêques imposaient aux habitants des tailles arbitraires, et faisaient condamner les malheureux, incapables d'y satisfaire. Le nouveau prélat, nommé en 1106, était un Normand belliqueux et grand chasseur, « qui aimait surtout à parler de combats, de chiens et de faucons ». Il faisait torturer par un esclave noir ceux qui lui déplaisaient. Comme il était en Angleterre, les habitants de Laon se concertèrent, adoptèrent un plan de commune, et, moyennant finance, le firent agréer des clercs et des chevaliers qui gouvernaient en son absence (1106). A son retour, l'évêque se montra fort irrité ; mais, gagné par une forte somme d'argent, il confirma la concession. Enfin le roi lui-même, séduit par la promesse d'une rente annuelle, la ratifia à son tour. L'or des bourgeois avait fait merveille ; mais le prélat, qui dépensait largement, ne tarda pas à regretter le temps où ses exactions n'étaient pas limitées. Pour s'assurer l'appui de Louis VI il lui promet 700 livres ; en vertu de son autorité pontificale, il le délie et se délie lui-même des serments qu'ils ont tous deux prêtés, et il annule la charte de commune (1112). Les habitants sont consternés ; les boutiques et les auberges restent closes ; l'agitation est portée à son comble à la nouvelle que l'évêque, pour payer l'aide promise au roi, exigera de chaque bourgeois la même somme qu'il a donnée pour l'œuvre d'affranchissement. La rumeur gronde, et quarante des

plus audacieux jurent sur leur vie de tuer leur seigneur et ses complices. On avertit le prélat en toute hâte : « Fi donc! répond-il, moi mourir sous les coups de telles gens! » Déjà plusieurs hôtels, appartenant à des nobles, sont attaqués et pillés, mais l'évêque ne perd rien de sa hautaine confiance : « Que voulez-vous, dit-il, que ces gens-là fassent avec leurs émeutes? Si Jean, mon nègre, saisissait par le nez le plus redoutable de ces bourgeois, il n'oserait même pas faire un grognement. Ce qu'ils appelaient hier leur commune, je les ai obligés à y renoncer, au moins tant que je vivrai. » Le lendemain un cri retentit à travers la ville : « Commune! Commune! » C'est le signal du soulèvement. Des bandes s'emparent de l'église, massacrent les nobles qui viennent au secours du seigneur, assiègent le palais épiscopal, et y pénètrent par la force; elles fouillent les appartements, et finissent par découvrir l'évêque, travesti en domestique, blotti au fond du cellier dans un tonneau : « Y a-t-il quelqu'un? crie l'un des forcenés en assénant un grand coup de bâton. — C'est un malheureux prisonnier », répond l'infortuné en tremblant. On le reconnaît, on le traîne par les cheveux dans la rue; enfin deux coups de hache l'achèvent; son cadavre même n'est pas respecté : on lui coupe un doigt pour s'emparer de l'anneau épiscopal, on lui jette des pierres, on le souille de boue; les grands sont insultés, frappés; les bourgeois s'acharnent contre les nobles dames, les dépouillent de leurs riches vêtements; les hôtels sont incendiés, tout un quartier est en flammes. Le roi marcha sur la ville; les principaux coupables s'enfuirent; les nobles se vengèrent cruellement de leurs souffrances, massacrant dans les rues, et même dans les églises, les habitants qui n'avaient pu s'évader, pillant eux aussi les maisons de leurs ennemis, enlevant tout, jusqu'aux meubles et aux ferrures des portes. Louis VI rétablit l'ordre dans la ville. Mais seize ans après, en 1128, son successeur, craignant une seconde explosion des haines populaires, consentit à lui octroyer une nouvelle commune, qui reçut, il est vrai, le nom moins offensif d'établissement de paix, *institutio pacis*.

Il serait aisé de multiplier les exemples. Le Mans, Amiens, Beauvais, Gand, luttèrent pour leur affranchissement. A Lille.

les officiers du comte de Flandre, Charles le Bon, veulent arrêter un homme libre qu'ils prétendent serf : les habitants se soulèvent, chassent leur seigneur et ses gens. Les citoyens de Reims obtiennent en 1130 une charte de commune; mais l'archevêque, en 1160, entreprend de la réduire; aussitôt une sédition éclate; le roi soutient le prélat, l'émeute grossit. L'abbé de Vézelay institue entre 1103 et 1106 un impôt sur les maisons du bourg; les habitants se soulèvent et le tuent. A Sens, en 1146, les manants forment entre eux une association, et, avec l'agrément de Louis VII, ils adoptent la charte de liberté de Soissons. Mais le clergé et spécialement les religieux de Saint-Pierre-le-Vif voient leurs juridictions détruites, et jettent l'alarme. L'abbé de Saint-Pierre, Herbert, expose ses doléances au pape Eugène III, de passage en France, et, sur la requête du saint-père, le roi dissout la commune. A peine l'abbé est-il de retour que les bourgeois s'assemblent, enfoncent les portes du monastère et massacrent le prélat et son neveu. Aussitôt la ville est enlevée par les troupes royales; auteurs et complices de l'attentat sont saisis; les uns sont exécutés sans forme de procès; d'autres, qu'on fait monter au sommet de la tour Saint-Pierre, sont contraints de se précipiter dans le vide; on emmène le reste à Paris et on le condamne à mort; quant à la commune, elle ne fut rétablie que plus tard. A Cambrai, la lutte entre l'évêque et ses sujets se distingua par des actes de sauvagerie; les habitants s'étant conjurés en l'absence de leur seigneur, il recrute en Allemagne et en Flandre une armée de mercenaires, rentre paisiblement dans sa cité tremblante, puis, à l'improviste, il livre la ville à ses soldats, qui massacrent les habitants sur les places, dans les rues, jusque dans les églises, et, torturant leurs prisonniers, leur coupent les pieds ou les mains, leur crèvent les yeux, les marquent au front d'un fer rouge. Une autre émeute ayant éclaté, le prélat s'empare d'un bourgeois, et, comme celui-ci refuse de lui dénoncer les conspirateurs, il le fait battre de verges, lui fait arracher la langue, crever les yeux, et ordonne qu'on l'achève à coups d'épée.

L'insurrection, on le voit, ne menait pas toujours au succès.

Il y eut de ces communautés qui ne se lassèrent pas, et qui, toujours vaincues, ne cessèrent de se réorganiser. Les habitants de Cambrai luttaient depuis plus d'un siècle, quand, en 1073, ils organisèrent une commune; peu après, elle fut détruite par le comte de Mons. Ils la rétablirent en 1107 : cette fois ce fut l'empereur qui l'anéantit; tenaces autant que leurs ennemis, ils la reconstituèrent en 1127. A Vézelay, de 1103 à 1250, il n'éclata pas moins de cinq insurrections, et presque toujours elles furent impitoyablement comprimées. Enfin l'exemple caractéristique entre tous est celui du bourg de Châteauneuf près de Tours. Douze fois, du XIIe au XIVe siècle, il se souleva contre son seigneur, l'abbé de Saint-Martin, et douze fois il fut vaincu.

En revanche d'autres communautés furent si complètement défaites à la suite d'un premier effort, qu'elles n'osèrent plus revendiquer le droit de commune. Telle fut Orléans, ville royale, qui se donna une charte en 1137. Louis VII y courut, et « comme la démence de quelques fous s'ingéniait contre la majesté royale, il l'écrasa audacieusement, *non sans nuire à quelques-uns* ». Orléans garda de cette épreuve un si profond souvenir que jamais plus elle ne recommença.

Ainsi, victorieuses ou terrassées, nombre de communautés cherchèrent l'affranchissement dans la révolte. Mais il faudrait se garder de généraliser la théorie de la commune insurrectionnelle. Ce fut l'erreur d'Augustin Thierry et des historiens de son école : ils voyaient l'émancipation des villes au moyen âge à travers les révolutions du XIXe siècle, ne concevaient l'affranchissement que par l'émeute, et comme ils trouvèrent dans les documents anciens d'assez nombreux exemples de nature à confirmer cette idée, ils déclaraient que pendant longtemps « l'état de commune, dans tout son développement, ne s'obtint guère qu'à force ouverte et en obligeant la puissance publique à capituler malgré elle ». (*Lettres sur l'Histoire de France*, XIII.) La vérité est au contraire que la guerre fut un simple accident, somme toute, dans l'évolution des villes, et que la plupart obtinrent, sans lutte armée, des privilèges.

Autres modes d'émancipation. — Souvent, voyant leurs

seigneurs engagés en des guerres, elles réservèrent leur concours, posèrent leurs conditions dans les deux camps, mirent leur alliance aux enchères, soutinrent le plus offrant, et, à travers ces hostilités, firent passer leur affranchissement. C'est ainsi que Neufchâteau s'érigea en commune en 1231, alors que le duc de Lorraine, Mathieu, était en lutte avec Thibaud, comte de Champagne, et reçut de ce dernier aide et secours contre son seigneur. De leur côté les féodaux n'hésitaient pas quand ils avaient besoin du concours des villes, à leur octroyer des privilèges; et quand plusieurs prétendants se disputaient un fief, il y avait parfois entre eux assaut de générosité. C'est ce qui arriva en Flandre en 1127-1128 : Guillaume Cliton, petit-fils du Conquérant, épousa en 1126 Jeanne de Savoie, sœur de la reine de France, et reçut l'investiture du comté de Flandre : désireux de se faire bien accueillir, il accorde, à peine arrivé, des garanties aux gens de Lille, Gand, Bruges, Ardenbourg, Béthune, Thérouanne, Saint-Omer (1127). Mais il a un rival, Thierry d'Alsace, qui l'attaque, et use des mêmes armes, concède des privilèges à Arras, Thérouanne, Bruges, Saint-Omer, Lille, Aire. Certaines de ces villes, on le voit, recevaient des deux mains.

C'est surtout à coups de livres et de deniers que les villes s'assurèrent l'indépendance. Les seigneurs étaient besogneux ou prodigues, toujours à court d'argent : voulaient-ils partir pour la Terre Sainte, fonder un monastère, entreprendre une expédition, payer leur rançon, ils faisaient appel à la complaisance de leurs sujets, qui ne déliaient les cordons de la bourse qu'en retour d'un parchemin. La plupart des chartes de commune furent probablement l'objet d'un achat, quand bien même cette clause mercantile, peu flatteuse pour l'orgueil seigneurial, y était rarement spécifiée. Louis VI vendit à la ville d'Amiens un acte d'affranchissement. La charte du Laonnois, concédée en 1174, fut annulée à la suite de conflits avec l'évêque de Laon; mais les habitants la rachetèrent, s'engageant à payer au souverain toute une série de redevances; plus tard, ils obtinrent la transformation de ces charges en une somme unique une fois soldée (1196). En 1216 ou 1217 — exemple

singulier entre tous, — les bourgeois d'Auxerre obtinrent de leur comte qu'il leur louât sa ville pour six années, à condition de lui fournir un cens annuel de 2000 livres de Provins.

Le traité de paix, conclu avec le seigneur, n'était, le plus souvent, qu'une trêve, et les villes ne laissaient échapper aucune occasion de s'assurer de nouvelles franchises. C'est encore par l'argent que se justifiaient ces perpétuels empiétements. En 1186, Philippe-Auguste concéda de nouveaux privilèges aux habitants de Compiègne, émancipés depuis 1153. La commune de Beauvais, qui s'était constituée avant 1099, se développa de 1175 à 1217, sous le pontificat de Philippe de Dreux, prélat batailleur, toujours engagé en des guerres lointaines, et qui avait sans cesse besoin de subsides. Saint-Omer, qui s'était affranchi dès 1127, achète au comte Thierry d'Alsace son hôtel de ville en 1151, des droits aux foires de Lille, de Messine et d'Ypres en 1157. En 1209, le sénéchal du châtelain vend aux habitants un pré situé non loin des murs, et en 1275 il leur remet des droits de banalité qu'il avait conservés sur certains territoires de la commune, en échange de cent soixante livres parisis, « por ma grande nécessité, disait-il humblement, coneute et aperte. »

En Angleterre enfin, les bourgs ne conquirent pas leurs fameuses libertés municipales; ils les acquirent, et peu à peu les étendirent, à prix d'argent. Une charte relative à la communauté de Leicester, nous en fournit un exemple naïf, peut-être légendaire, mais intéressant parce qu'il est au moins l'expression symbolique de la vérité. Les bourgeois se plaignaient qu'on les soumît en justice à l'épreuve du duel judiciaire, et désiraient y substituer une autre procédure, celle de la *compurgation*, ou preuve testimoniale fournie par les voisins et les proches. « Il arriva, dit le document en question, que deux parents, Nicolas, fils d'Acon, et Geoffroy, fils de Nicolas, se battirent en duel à propos d'une pièce de terre que tous deux convoitaient; le duel dura depuis la première heure jusqu'à la neuvième à chances égales; l'un d'eux, en reculant, monta sur la margelle d'un petit puits, et allait y choir, quand son adversaire lui dit : « Prends garde, tu vas tomber. » A ces mots

les assistants poussent des clameurs si fortes, que le comte, intrigué, en demande l'objet : on lui narre l'affaire, le duel, la générosité de l'un des adversaires, et les bourgeois, émus de compassion, lui offrent une rente annuelle de 3 pence pour chaque maison ayant pignon sur la grand'rue, s'il consent à supprimer le duel judiciaire, et à confier à 24 jurés le soin de discuter toutes leurs causes et de les juger : ainsi fut fait.

Certains seigneurs, loin de combattre les prétentions des villes, les favorisèrent par intérêt autant que par bonté d'âme. Dans leurs fiefs, les bourgs n'eurent aucune lutte à supporter, aucun sacrifice d'argent à consentir. Tels furent les comtes de Ponthieu, et spécialement Guillaume III, qui, au début du XIII[e] siècle, octroya spontanément des chartes de commune au Crotoy, à Doullens, à Ergnies, à Rue, à Saint-Josse-sur-Mer, où il agit en dépit de l'abbaye qui partageait avec lui la seigneurie de ce lieu. De même Jeanne de Constantinople, qui fut comtesse de Flandre de 1211 à 1244, se montra très libérale pour ses villes; elle distribua de tous côtés les privilèges, à Bruges, Courtrai, Damme, Dunkerque, Eccloo, Furnes, Gand, Middelbourg, Mude, Valenciennes.

Certains centres enfin n'eurent même pas à solliciter des libertés, et se les virent imposer par leurs seigneurs; ce furent les communautés de France qui relevaient du roi d'Angleterre. Entre 1169 et 1179, Henri II conféra à Rouen et à la Rochelle la fameuse constitution municipale connue sous le nom des *Établissements de Rouen* et le même statut fut successivement étendu aux villes de Normandie, à Saintes, Angoulême, Poitiers, Cognac, Saint-Jean-d'Angély, Bordeaux, Bayonne, aux îles de Ré et d'Oleron : libertés soigneusement limitées, dont les souverains anglais n'avaient rien à craindre, et qui semblaient destinées à leur assurer la sympathie et l'alliance de ces populations urbaines.

Les villes du Saint-Empire. — Dans cette œuvre commune d'affranchissement, la destinée des villes du Saint-Empire fut toute spéciale : au lieu de conquérir des libertés d'un coup, grâce à une victoire ou à quelque adroite manœuvre, et de les étendre petit à petit, en épiant chaque circonstance

favorable, comme le firent les autres communautés, elles eurent à franchir deux étapes, nettement séparées, pour arriver à l'indépendance. Au xiiᵉ siècle, de même que toutes les collectivités urbaines, elles s'efforcèrent de s'émanciper. Mais l'empereur, de qui elles relevaient directement depuis qu'il les avait élevées à l'*immédiateté*, les tenait sous sa main puissante, et ne consentit à leur accorder que des libertés civiles; quant à l'autonomie, à la souveraineté, chaque fois qu'elles voulurent y atteindre, il la leur refusa. En 1161, Barberousse soumet les bourgeois de Trèves qui se sont conjurés contre leur archevêque; en 1163, apprenant que les habitants de Mayence ont tué leur seigneur, il accourt, saccage la cité et rase les remparts. Ainsi au xiiᵉ siècle, les villes n'obtiennent que des libertés de première nécessité, des garanties contre l'arbitraire seigneurial ; d'indépendance politique, point. Mais au milieu du xiiiᵉ siècle, la dynastie de Souabe s'éteint ; l'Allemagne féodale jouit des faveurs d'un interrègne prolongé ; les villes, n'ayant plus devant elles que des souverains locaux, exercent leurs revendications, et après une lutte mêlée de succès et de revers, beaucoup d'entre elles triomphent. Metz, qui jouissait depuis le xiiᵉ siècle de certaines libertés, atteint alors la plénitude de l'indépendance. Strasbourg obtient une administration municipale distincte de l'administration épiscopale; Besançon se forme en commune, et, en 1190, fait sanctionner son affranchissement par le nouvel empereur, Rodolphe. Le deuxième stade est franchi cent ans après le premier, et c'est alors que se constituent les fameuses villes libres du Saint-Empire.

Ainsi l'Europe entière présente le même spectacle du xiᵉ au xiiiᵉ siècle : les communautés urbaines, si humbles auparavant, si profondément silencieuses qu'on ne sait presque rien d'elles, se développent, élèvent la voix, tendent toutes au même but, l'émancipation, et partout, malgré la diversité des régions, des époques, des circonstances, des obstacles ou des appuis, elles l'atteignent ou s'en approchent plus ou moins : c'est un courant universel qui les entraîne toutes.

Communes rurales. — Cette tendance fut si générale

qu'elle se propagea même dans les campagnes, et que de simples villages obtinrent, soit de l'octroi bénévole de leurs seigneurs, soit même par insurrection, des chartes de libertés. Il s'en est conservé un bon nombre, comme celles d'Arques en Flandre, de Bruyères en Picardie, et selon toute vraisemblance, un plus grand nombre encore n'est pas parvenu jusqu'à nous. Il y eut des communes rurales dans tous les pays de France, et l'on s'étonne de constater que tel modeste village de deux ou trois cents habitants, et dont la population n'a jamais dû être beaucoup plus considérable, a joui de ce titre au XIIe et au XIIIe siècle. Souvent aussi des localités trop faibles pour s'organiser à elles seules, se réunirent, se fédérèrent et formèrent ainsi une sorte de commune collective; il y en eut dans le midi de la France, dans les vallées des Pyrénées, dans les Alpes (on les appelait Escartons dans le Briançonnois), et aussi dans le nord, en Picardie, dans le Ponthieu, en Artois et en Flandre (le Franc de Bruges; les Quatre Métiers, sur le domaine de Saint-Bavon-de-Gand; Lederzeele; le pays de Waes). La plus connue est celle du Laonnois, formée de dix-sept villages dont le centre politique était Anizy-le-Château, qui reçut, en 1128, la charte de Laon, dite institution de paix.

Quel fut le résultat de cet universel effort, parfois héroïque, souvent prolongé, tenté par les communautés de tout rang, petites et grandes, pour se soustraire à l'exploitation arbitraire dont elles étaient victimes?

III. — Les communes.

Les villes du moyen âge, parvenues à l'affranchissement par les voies les plus diverses, ne devaient pas jouir d'une constitution uniforme, et leur indépendance, comme leur organisation, varia profondément d'un centre à l'autre. Telle commune est presque autonome, telle autre n'a que les apparences de la liberté; ici, la source de toute autorité réside dans l'assemblée générale des habitants, là le pouvoir est aux mains d'une oli-

garchie formée de quelques familles qui se réservent les magistratures et les charges municipales : en sorte qu'il est impossible de donner de ces villes une définition compréhensive et précise. Et d'autre part, entre les localités les plus indépendantes et celles qui demeuraient sous la surveillance immédiate des fonctionnaires royaux ou seigneuriaux, il y avait tant de types intermédiaires, tant de degrés, de nuances dans la liberté et dans l'assujettissement, les transitions des unes aux autres étaient si insensibles, qu'il n'est pas moins difficile de distinguer parmi elles certaines catégories où l'on pourrait les grouper, pour en faire une étude méthodique. C'était une hiérarchie suivie, sans solutions de continuité, sans points d'arrêt. Toutefois les historiens ont l'habitude de les ranger en deux classes distinctes : les communes et les villes de bourgeoisie. Ils désignent sous le nom de *communes* les centres qui avaient acquis vis-à-vis de leur seigneur une certaine indépendance politique ; dans les *villes de bourgeoisie* au contraire, les habitants se seraient assurés seulement des libertés civiles, des garanties contre l'arbitraire administratif, fiscal, judiciaire, militaire du maître, mais n'auraient pas conquis le droit de se gouverner. Cette division est une pure convention ; elle ne date pas du moyen âge, et dans la pratique, il serait bien difficile, sinon impossible, de distinguer nettement les communes les moins libres des plus indépendantes parmi les villes de bourgeoisie. Sous cette réserve nous l'admettrons, parce qu'elle est usuelle, et qu'aucune autre ne se justifierait mieux.

La charte de commune. — Étendus ou restreints, les droits de la commune étaient presque toujours consignés en un titre écrit, contrat passé entre elle et le seigneur, pacte fondamental auquel on pouvait se référer en cas de nouvelles difficultés ou de contestations, et qui lui servait à la fois d'acte de naissance et de texte constitutif : c'était la *charte de commune*. On cite, il est vrai, certaines localités comme Abbeville, où l'affranchissement ne fut pas d'abord sanctionné sur parchemin, mais ce sont là des exceptions à la règle.

Bien qu'on les conservât précieusement dans des coffres dont les autorités municipales avaient seules la clef, ces chartes nous

sont rarement parvenues sous leur forme originale, et nous ne les connaissons le plus souvent que par des confirmations plus récentes. Elles diffèrent étrangement entre elles : l'une, celle de Corbie, ne comprend que 7 articles, une autre, celle de Molliens-Vidame, petite place de Picardie, en contient 60 : l'étendue de l'acte ne se mesure pas à l'importance du lieu. Elles sont rédigées d'ordinaire sous la forme d'une concession seigneuriale, mais parfois aussi en un style impersonnel. Quant aux clauses, c'est d'ordinaire une énumération sans ordre, souvent sans clarté, parfois non sans contradictions : généralement, elles ont pour objet principal de consacrer l'existence du lien communal, de régler les rapports de la commune avec son suzerain, notamment en matière de justice et d'impôt, de déterminer les droits et privilèges des bourgeois, et comme on disait alors, leurs libertés : limitation des tailles, des taxes, des corvées, des péages, du droit de banalité, du service de chevauchée et de guerre; exercice et étendue de la justice seigneuriale. Il est rare que la charte nous décrive l'ensemble de la constitution municipale; elle ne mentionne le plus souvent que les innovations, éclaire les points douteux, et passe sous silence les usages établis, qui ne sont pas sujets à contestation; d'où leur apparence incohérente, vague, incomplète.

En revanche elle fixait fréquemment certains points de la coutume, et servait dans une certaine mesure de code civil et criminel. « Par elle, disait Guibert de Nogent, les censitaires ne sont condamnés, pour l'infraction aux lois, qu'à une amende légalement déterminée. » Voici de quelle manière, sous quelle forme souvent naïve : « Qui aura commis un meurtre dans la ville ne trouvera asile nulle part. S'il se soustrait aux châtiments par la fuite, ses maisons seront rasées et ses biens confisqués, et il ne pourra rentrer avant de s'être réconcilié avec les parents de sa victime et d'avoir payé dix livres, dont cent sous au châtelain et cent à la commune pour les fortifications. — Qui aura blessé quelqu'un avec une arme dans la ville, et en aura été convaincu par témoins, paiera dix livres dont le tiers à la victime, le tiers au châtelain et le tiers à la commune pour les fortifications. — Qui aura frappé quelqu'un dans la ville

paiera cent sous. — Qui aura arraché les cheveux à quelqu'un paiera quarante sous. — Qui aura injurié quelqu'un paiera quarante sous. — Qui aura blessé quelqu'un avec une arme dans la banlieue, et en sera convaincu par deux témoins, paiera cent sous, et s'il l'a tué dix livres dont cent sous au châtelain et cent à la commune pour les fortifications. » (Charte de Saint-Omer, 1168.)

La plupart des chartes de commune s'efforçaient aussi d'assurer la sécurité des marchands étrangers : « Si un marchand étranger vient à Beauvais pour le marché, et que quelqu'un lui fasse tort ou injure dans les limites de la banlieue; si plainte en est faite au maire, et que le marchand puisse trouver son malfaiteur dans la ville, les pairs en feront justice, à moins que le marchand ne soit un des ennemis de la commune. » Enfin ces actes sanctionnaient presque toujours, dans les termes les plus variables, le principe de la solidarité des bourgeois : « Tous les hommes de la commune s'aideront de tout leur pouvoir », dit la charte de Senlis. « Chacun des hommes de la commune, lit-on dans celle d'Abbeville, gardera fidélité à son juré, viendra à son secours, lui prêtera aide et conseil. » — « Quiconque, proclame une troisième, aura forfait envers un homme qui aura juré cette commune, les pairs de la commune, si plainte leur en est adressée, feront justice du corps et des biens du coupable, suivant leur délibération. » Mais tout contrat de ce genre ne supposait pas nécessairement des stipulations aussi variées : telle clause, largement développée dans un acte, était dans l'autre totalement omise. Parfois même le pacte ne consistait qu'en une amnistie, ou qu'en une concession bénévole du seigneur, limitée, brièvement consignée.

Cependant il ne faudrait pas exagérer cette diversité et dire : Autant de chartes, autant de types différents. Certaines d'entre elles, en effet, furent imitées, copiées, colportées de ville en ville. Le comte de Ponthieu, entre 1130 et 1194, octroya une constitution à Abbeville « selon les droits et coutumes des communes d'Amiens, de Corbie et de Saint-Quentin ». Ardres s'organisa au XII[e] siècle, à l'exemple de Saint-Omer; Athies et Ferrières (Somme), sur le modèle de Péronne : soit que le pres-

tige d'une expérience heureuse, du succès acquis, ait assuré la fortune de certaines chartes; soit que les principaux centres aient agi par contagion sur les petits bourgs qui les entouraient, comme Soissons et Dijon, dont la commune se propagea dans tout le duché de Bourgogne; soit que certains seigneurs, pour des motifs d'intérêt politique, aient provoqué l'adoption de la même constitution sur plusieurs points de leurs domaines. Est-il besoin de rappeler que ce fut le cas des Établissements de Rouen? Dans le nord de la France, la ville mère se distinguait de ses filiales sous le nom de *chef de sens* : celles-ci lui demandaient des éclaircissements, quand la signification d'un article, d'une clause leur paraissait obscure. La consultation était d'usage, parfois même obligatoire. La charte était comme un texte sacré que la métropole avait dicté en une heure d'inspiration, et qu'elle seule était autorisée à commenter.

La commune seigneurie collective. — On a dit que la commune, dans son ensemble, abstraction faite des individus qui la composaient, n'était autre chose qu'une *seigneurie collective*. Cette assimilation d'une ville bourgeoise à un fief, si étrange qu'elle puisse sembler, se justifie pleinement, et les historiens d'aujourd'hui s'accordent à l'admettre. Remarquons tout d'abord que les seigneuries collectives n'étaient pas rares au moyen âge; les abbayes, les chapitres en constituaient à leur façon. Les communes, nées en pleine féodalité, alors que la forme seigneuriale enveloppait, enserrait toute chose, les états, les personnes, les idées, sont entrées fatalement dans le moule féodal, et y ont grandi. La commune, si bourgeoise qu'elle paraisse, avait en réalité toutes les qualités d'un feudataire, et la ville libre était un fief.

Relations de la commune avec son suzerain : l'hommage, les redevances. — Les relations entre les habitants et leur seigneur, leurs obligations réciproques étaient identiques à celles qui, dans la société féodale, unissaient les suzerains à leurs vassaux nobles.

Le seigneur avait des devoirs envers ses citadins, comme à l'égard de ses barons, il promettait non seulement de respecter

leurs privilèges, mais aussi de les protéger : « Je leur procurerai la paix envers toutes personnes, dit en 1127 le comte de Flandre dans la charte de commune de Saint-Omer, je les maintiendrai et défendrai contre mes hommes. »

En retour la ville, comme une vassale, devait à son seigneur l'hommage, l'aide, le service militaire. Les exemples de ces hommages, que les communes rendaient par l'organe de leurs magistrats, sont extrêmement nombreux; ils étaient réglés à peu près comme ceux d'un fief, et la formule était sensiblement la même : « Nous jurons, disaient les consuls de Périgueux, de garder à notre seigneur le roi Philippe II, l'illustre roi de France, et à ses héritiers, fidélité contre tous hommes et toutes femmes pouvant vivre et mourir. » Ce serment était répété à chaque changement de suzerain, et même, en certaines localités, toutes les fois que la municipalité se renouvelait.

Quant aux obligations pécuniaires, elles variaient; certaines communes devaient la taille à leur seigneur, mais toujours une taille limitée à l'avance, invariable. Au delà de cette somme, fixée une fois pour toutes, le baron ne pouvait imposer aucune charge fiscale à ses bourgeois. Même beaucoup de villes, en vertu de leurs privilèges, étaient complètement exemptes de tailles. Toutes, sans exception, au même titre que des feudataires, étaient tenues de fournir des subsides, les *aides féodales*, dans les *quatre cas* déterminés.

Service militaire des communes. — De même elles lui devaient le service militaire, l'ost et la chevauchée. Ici, la communauté n'était soumise à cette obligation que dans une certaine circonscription autour de la commune, et non plus loin; là, pendant un nombre de jours déterminés, et non davantage. D'après un acte de 1212, Sisteron équipait pour son seigneur, le comte de Forcalquier, 100 hommes de pied et 5 chevaliers, en cas de nécessité seulement, pendant un mois par an au plus, et sans qu'ils eussent à dépasser les frontières du comté; en 1257, la même localité s'engageait envers Charles d'Anjou, à armer 200 hommes. dont 50 arbalétriers, qui devaient servir à leurs frais, chaque année, pendant cinquante jours, dans toute l'étendue des comtés de

Provence et de Forcalquier. En 1176, Nice devait au comte de Provence 100 sergents pour une chevauchée entre le Siagne et le Var, 50 sergents pour une chevauchée entre le Siagne et le Rhône. En d'autres lieux cette charge était beaucoup moins lourde; le service auquel était astreinte la petite commune de Bruyères en Picardie, se limitait à une seule journée. Certaines localités fournissaient leur contingent sur mer; telles étaient Marseille, Bayonne. En 1242, Henri III d'Angleterre mandait aux habitants de Bayonne d'envoyer leurs galères devant La Rochelle, et de faire le plus grand mal à cette place. Ces obligations n'étaient pas absolues et ne valaient que sous certaines réserves; ainsi les bourgeois de Valmy, en 1202, ne devaient l'ost et la chevauchée à la comtesse Blanche de Troyes, que si cette dernière était présente à l'armée, ou du moins s'il s'y trouvait quelqu'un de sa maison; souvent aussi, il était stipulé que ce concours serait requis seulement en cas d'invasion, ou encore qu'on ne l'exigerait pas contre telle ou telle personne, et notamment contre le roi, l'empereur ou l'église. Les villes libres étaient fréquemment, comme les châteaux féodaux, livrables et rendables à la première réquisition du suzerain.

Le service armé n'était pas de ceux qui plaisaient le plus aux habitants, surtout dans le Nord; ces expéditions arrachaient les bourgeois paisibles et trafiquants à leurs occupations, à leurs habitudes, le plus souvent pour réaliser une ambition qui les laissait indifférents. Ils n'y jouaient pas, en général, un rôle brillant. En 1127, le châtelain de Gand, s'il faut en croire le chroniqueur Galbert, mandait aux habitants de réunir leur *Commune*, de venir assaillir le château de Bruges, « parce qu'ils avaient la réputation d'être fameux dans les sièges et les batailles », et leurs forces étaient « innombrables ». Mais de tels témoignages sont rares. Il faut se garder d'admettre, notamment, que les villes françaises aient exercé, dans les guerres du XII[e] et du XIII[e] siècle, l'action puissante que les historiens modernes se sont plu souvent à leur attribuer. Si l'on a pu admettre que lors de l'invasion allemande de 1124, les milices urbaines ont contribué à défendre le sol national, c'est grâce à une méprise sur le

texte d'un chroniqueur. A Bouvines, leur conduite fut loin d'être aussi glorieuse qu'on l'a cru : bousculées au début de l'action, elles faillirent compromettre le sort de la journée en découvrant le roi. Si elles servirent utilement ce fut derrière leurs remparts; les rois d'Angleterre le comprirent, et c'est dans cette pensée, pour assurer la défense de leurs villes du continent, qu'ils érigèrent en communes la plupart d'entre elles. De même en France, Corbie sut résister au comte de Flandre, Philippe d'Alsace (1185), et Mantes, assiégée par le roi d'Angleterre en 1188, se défendit assez longtemps pour être secourue par Philippe-Auguste. Quant à batailler au loin, elles n'en avaient cure. Aussi dans la suite, elles cherchèrent fréquemment à racheter leurs obligations militaires. Arras, au lieu de fournir mille sergents, était autorisée à payer 3000 livres; Beauvais donnait à son choix 1500 livres ou 500 sergents. Au XIIIe siècle, dans tous les centres qui relevaient de la royauté, l'impôt du sang se transforma peu à peu en impôt d'argent, et il ne subsista plus du service personnel que l'obligation de faire le guet. Mais ceci n'était pas encore de nature à distinguer les villes des fiefs : plus d'un seigneur cherchait, de cette façon peu chevaleresque, à s'affranchir du devoir militaire.

Droits seigneuriaux des communes. — Si les communes s'acquittaient envers leurs suzerains d'obligations féodales, elles exerçaient à leur tour une série de droits seigneuriaux. Et d'abord, acquérant des domaines, elles pouvaient les inféoder et créer ainsi des vassaux qui devaient suivre leurs bannières. D'ordinaire les cités du Midi en comptaient plusieurs dans leur clientèle : en 1220, Pierre et Géraud Amics rendaient aveu et hommage à Avignon pour les villages et les châteaux qu'ils tenaient de cette ville. Au même titre que les grands, les communes avaient leur place marquée dans la hiérarchie nobiliaire.

De même que parmi les barons certains étaient entièrement indépendants de toute ingérence royale et que d'autres en revanche restaient soumis étroitement à leurs suzerains, de même aussi le lien de fidélité qui attachait les collectivités urbaines à leurs maîtres pouvait être ou serré ou extrêmement

lâche. Les villes italiennes étaient les plus libres. Celles du midi de la France, notamment de la Provence, étaient à peine moins indépendantes : la commune d'Apt doit le serment de fidélité à l'Empire et le service à la cour impériale, mais sous cette réserve, elle est entièrement libre. Arles, qui comprend 300 maisons fortifiées surmontées de tours, agit au XIIIe siècle en État souverain; en 1222, elle acquiert de l'abbaye de Montmajour le château de Miramas; en 1224, elle achète la seigneurie d'Aureilles, du côté de la Crau; en 1225, elle obtient de Hugue des Baux l'étang de Valcarès, la terre dite Lonclongue, et des vignes en Camargue; en 1226, elle prête 40 000 sous à Raymond VII de Toulouse, et reçoit en échange les places du Baron, de Malmissane, et de Notre-Dame de la mer; en même temps le conseil de ville député douze citoyens pour traiter « d'alliance, d'amitié et de société » avec le roi de France Louis VIII. Une autre année le conseil général et les chefs des métiers délèguent huit Arlésiens pour négocier avec le comte de Provence; on leur donne pleins pouvoirs pour disposer de la souveraineté même de la cité. Ces exemples, accumulés en peu d'années, montrent combien cette autonomie était réelle. Peu de seigneurs avaient une devise plus fière que celle qui s'étalait au XIIe siècle sur le sceau municipal d'Arles. L'une des faces représentait une ville que dominaient trois tours, avec cette légende : « La ville d'Arles est pour ses ennemis un ennemi et un glaive, *Urbs Arelatensis est hostibus hostis et ensis* »; au revers on voyait un lion, et on lisait ces mots : « La colère du lion passe pour noble entre toutes, *Nobilis inprimis dici solet ira leonis* ». Marseille, Béziers, Narbonne, Montpellier, Toulouse, Périgueux, n'étaient guère moins libres. L'indépendance de ces riches collectivités bourgeoises est comparable à celle des grands feudataires.

Si en Italie et dans le midi de la France les seigneurs ne s'étaient réservé que des privilèges honorifiques de suzeraineté, partout ailleurs ils avaient gardé sur les communes des droits plus étendus, plus réels et plus directs. Les communautés de la France du nord et du nord-est, d'Artois, de Picardie, de Flandre, de Bourgogne, avaient conquis de grandes libertés,

le droit de se juger, de s'administrer elles-mêmes; mais elles ne constituaient pas des États souverains : en matière politique, fiscale, militaire, elles étaient soumises, comme la plupart des fiefs, à d'étroites obligations de vassalité. En Angleterre et à l'ouest de la France, dans les provinces anglo-normandes, la part du suzerain était plus grande encore : dans les localités où les Établissements de Rouen avaient essaimé, la plupart des revenus, la haute justice, le contrôle de l'administration municipale lui appartenaient; ce qui restait aux bourgeois, c'était le minimum des droits que pussent posséder les villes ayant rang de commune; de même aussi, les centres urbains d'Allemagne n'étaient encore en possession que de libertés restreintes, et c'est seulement dans la seconde moitié du XIIIe siècle, qu'elles conquirent leur entière autonomie; villes germaniques, anglaises et anglo-normandes sont comparables à des fiefs modestes n'ayant qu'une parcelle de souveraineté

Le droit de paix et de guerre. — Toutes ces communautés possédaient le droit de paix et de guerre, les unes sans limitation, d'autres sous certaines réserves, quelques-unes dans la proportion la plus étroite. Dès 1082 Carcassonne guerroyait contre les féodaux; un peu plus tard Toulouse, Marseille, Avignon, Périgueux, Narbonne s'alliaient, se séparaient, se rapprochaient de nouveau, entraient en hostilités avec les seigneurs, vengeaient leurs injures les armes à la main, assiégeaient les villes ennemies, poursuivaient jusque dans leurs châteaux les nobles qui les avaient insultés. Arles fut mêlée à toutes les intrigues, à toutes les guerres de cette région, cherchant des amitiés et des querelles même au delà des monts, s'unissant avec Gênes contre Pise, quitte à s'unir à Pise quelques années après, bataillant et traitant sans se lasser. Cette perpétuelle effervescence, que ne contenait aucun frein, n'était pas chose rare dans les cités du Midi. Pour les communes du Nord, qui étaient moins libres, le droit de paix et de guerre leur était d'ordinaire mesuré. Presque toutes cependant jouissaient d'un privilège singulier, assez analogue au droit de guerre privée. A l'origine quand elles recevaient une offense, elles étaient autorisées à brûler la demeure du

coupable; cela s'appelait le droit d'*arsin*. Mais si la vengeance était douce au cœur des irascibles bourgeois, elle pouvait leur être dangereuse en un temps où les maisons, d'habitude en bois, invitaient les flammes à se propager dans toute la ville. Alors, au lieu d'incendier le logis de l'offenseur, on préféra le démolir, et le droit d'arsin se transforma en droit d'*abatis de maison*. Lorsque l'édifice, objet des colères publiques, s'élevait dans l'enceinte de la ville, l'exécution était en général assez facile; mais lorsqu'il s'agissait d'un château situé dans la campagne, une véritable expédition militaire s'organisait; on convoquait la milice, on appelait les vassaux, on sollicitait l'appui des villes alliées.

Alliances entre les communes. — Enfin, le sentiment d'une origine semblable, d'un même danger à combattre, d'une politique uniforme à poursuivre, réunissait parfois les cités et les bourgs d'une région en de grandes alliances, dirigées contre des ennemis communs, de la même façon qu'en certains pays, en Angleterre par exemple, on vit la plupart des grands se grouper contre des rois despotes. En Italie, où les villes étaient audacieuses et fortes, ces relations aboutirent à des ligues puissantes, contre lesquelles la féodalité, et même la puissance impériale, vinrent parfois se briser; on connaît la fortune de la Ligue Lombarde. Grâce à ces fédérations les cités les plus importantes, associant à leurs destinées des localités de second ordre, se transformèrent en de véritables républiques. C'est en formant des confédérations entre elles, ou avec les paysans des campagnes, ou avec les seigneurs de leur voisinage, que les villes allemandes réussirent, au XIIIe, au XIVe et au XVe siècle, à protéger leur commerce et à sauver leur indépendance : la ligue du Rhin, celle de Souabe eurent également leurs jours de gloire. Enfin dans la France du sud, les grands centres surent aussi constituer des alliances durables, quoique moins illustres, parce qu'elles ne furent pas mêlées à des événements aussi importants : Arles, Avignon, Marseille et un seigneur, Barral des Baux, concluaient en 1247 une ligue offensive et défensive qui devait se perpétuer durant cinquante ans : chaque commune s'engageait à entretenir 100 cavaliers

en temps de guerre, et 50 en temps de paix ; Marseille et Avignon devaient en outre armer 10 navires pour veiller à la défense de la Camargue pendant les deux mois de la moisson. Dans le Nord, ces alliances furent infiniment plus rares : la communauté de charte ne créait entre les *chefs de sens* et leurs *filiales* qu'un lien constitutif. En Flandre, il s'esquissa au XIIe siècle une sorte de fédération des communes dont Arras fut en quelque façon la métropole ; mais par suite des vicissitudes qui démembrèrent cette province à la fin du siècle, et un peu plus tard créèrent l'Artois, cette union s'effondra et des rivalités commerciales se dressèrent à la place. D'ailleurs, les défiances royales empêchèrent ces liens timides de se transformer en ligues dangereuses pour l'autorité souveraine, et toutes les tentatives de cet ordre furent prévenues ou sévèrement comprimées. Encore à la fin du XIIIe siècle, le jurisconsulte Beaumanoir les considérait comme un redoutable péril, rappelait l'exemple des villes lombardes et de Frédéric Barberousse, et concluait qu'aussitôt qu'on percevait de telles alliances, il fallait les écraser, abolir les franchises, détruire les villes, emprisonner les habitants et pendre les chefs.

Constitution intérieure des communes ; citoyens et bourgeois. — Chez elles, les communes étaient en totalité ou en partie maîtresses de leurs destinées ; elles légiféraient, rendaient la justice, présidaient à l'administration publique, et géraient leurs finances. Mais que faut-il entendre par ce mot : les Communes ? De quels éléments se composait cette collectivité dirigeante ? Dans le principe, il est à présumer que ceux-là gouvernèrent dans les villes affranchies, qui s'étaient ligués entre eux, conjurés, pour obtenir de leurs seigneurs la concession de libertés. Mais il faudrait savoir si cette association était nombreuse, ouverte à tous ceux qui voulaient y entrer, ou si au contraire c'était une coterie fermée. A l'époque héroïque des luttes et des négociations périlleuses, tout porte à croire que les meneurs devaient recruter le plus d'auxiliaires possible et que tous les manants se trouvèrent sans doute engagés dans la commune, quelques-uns même à contre-cœur. Ce régime large de participation universelle se perpétua dans

certains centres. Guillaume, comte de Forcalquier, octroyant en 1206 une charte à Manosque, permettait aux habitants de s'assembler quand ils le jugeraient bon. A Marseille, le peuple entier était consulté sur les affaires importantes. A Lyon, les actes publics étaient tous intitulés de la façon qui suit : « Nous, les citoyens et le peuple et la communauté de la cité de Lyon, réunis selon l'usage, etc... » De même à Beauvais, à Senlis, à Rouen, quiconque résidait dans l'enceinte des murailles et dans les faubourgs devait jurer la commune : « Si quelques-uns s'y refusent, disait la charte de Compiègne, tous les autres feront justice de son avoir. » Alors tous les habitants, sans exception, recevaient le titre de citoyens ou de bourgeois : *citoyens* dans les cités épiscopales, *bourgeois* dans les autres villes.

Mais le plus souvent l'exercice des droits politiques fut le monopole d'un ordre privilégié. Parfois les serfs, les enfants naturels, les endettés en étaient privés, quelquefois même toute la classe ouvrière. Bien des constitutions municipales comme celles de Soissons, de Noyon, de Laon, portaient, qu'il ne suffisait pas, pour en jouir, de résider dans l'enceinte locale, mais qu'il fallait y posséder une maison; encore devait-on, après avoir satisfait aux conditions préalables, payer une taxe d'entrée qui variait selon les lieux, et quelquefois avec le degré de fortune du candidat. Alors les propriétaires seuls participaient aux bénéfices et aux honneurs de l'association.

De même qu'il fallait acquérir les droits politiques, on pouvait aussi les perdre pour cause d'indignité : à Tournai, un meurtre entraînait la dégradation civique du coupable, mais il pouvait se racheter moyennant quatre livres parisis.

Quant aux nobles et aux gens d'Église, leur situation variait : admis ici, ailleurs on les repoussait. En Italie et dans le midi de la France, les vavasseurs, les capitaines, les chevaliers tenaient une place importante dans les villes, et jouissaient de toutes les franchises publiques; mais dans les centres septentrionaux, d'ordinaire les deux premiers ordres en étaient honnêtement écartés; les nobles et les clercs étaient parfois autorisés à jurer la commune, mais ils n'y entraient point. Cette loi, néanmoins, comme toutes celles du moyen âge,

subissait d'assez nombreuses exceptions. A Saint-Quentin, à Aire, il y avait des chevaliers dans le corps politique. Un acte de Philippe-Auguste de 1180, relatif à Corbie, spécifiait que l'association municipale se composait de chevaliers, de clercs et de bourgeois confédérés. On vit même, au commencement du XIIIe siècle, un puissant baron, Enguerrand de Coucy, citoyen de Laon, et un seigneur du Ponthieu, maire d'Abbeville. Mais ces exceptions n'infirmaient pas la règle dominante.

Ainsi, en bien des cas, les libertés n'appartenaient qu'à une minorité; la plèbe, les artisans, ou, comme on disait, « le commun », n'avaient aucune part à l'administration; la classe des riches commerçants exerçait seule le pouvoir, augmentée, dans le Midi, de quelques nobles; eux seuls étaient citoyens ou bourgeois, et non les manants : « Manants, dit un contemporain, sont ceux qui demeurent ès villes et cités et n'ont point franchise de bourgeoisie ». Et à mesure que se développa la prospérité des villes, que les privilèges municipaux devinrent plus souhaitables, les honneurs plus lucratifs, les nouvelles admissions se firent plus rares, et la caste des gouvernants tendit à se restreindre; démocratique de place en place, ce régime consacra d'ordinaire le règne d'une sorte d'aristocratie censitaire; quelquefois même il fut la proie de l'oligarchie.

Assemblée générale des habitants; le parlement. — Dans un certain nombre de communes, la source de toute autorité résidait dans l'*assemblée générale* des citoyens ou des bourgeois; non seulement elle nommait les magistrats, mais pratiquait en partie le gouvernement direct, délibérait sur les affaires importantes, acceptait ou repoussait les impôts. Dans les villes du Midi, ce congrès portait le nom de *parlement*; à Aix, au commencement du XIIIe siècle, les notables, *probi homines*, se réunissaient de temps à autre *in pleno parlamento*. A Narbonne, on convoquait l'assemblée au moins une fois par mois, très fréquemment aussi à Sisteron, à Montpellier. A Marseille le peuple entier se groupait sur la place de Sainte-Marie-des-Accoules, devant l'Hôtel de Ville, *Palatium communis Massilie*; du balcon, on lui faisait part des délibérations du Conseil, des projets élaborés, et il les approuvait au moyen d'acclama-

tions, ou les repoussait par des cris aigus. A Lyon en 1292, toute la cité, sans exception, fut appelée à l'église Saint-Nizier, solennellement, au son de la grande cloche, pour accepter ou repousser la *garde* du roi de France : une grande multitude de peuple s'y présenta (plus des deux tiers des citoyens), et toute la réunion agréa ce qu'on lui proposait. Et — détail intéressant — nous lisons dans ce document que ce meeting n'avait rien d'extraordinaire : *more solito*. Il y avait là les apparences au moins du gouvernement direct : mais celui-ci n'était possible que dans les cas les plus simples, quand les questions étaient nettement posées, et que le corps politique dans son ensemble n'avait plus qu'à se décider par l'affirmative ou la négative. Encore la consultation était-elle bien sincère, bien concluante, sur les sentiments de la majorité? On n'oserait l'affirmer, surtout dans les grandes villes. Sauf quand elle possédait le droit d'élire les officiers publics, l'assemblée ne pouvait exercer sur la conduite des affaires qu'une action intermittente, un contrôle mal assuré.

Les magistrats municipaux : les villes du Midi. — Tout autre était le rôle des magistrats : c'étaient eux qui réellement gouvernaient les communes, et les administraient.

Il n'y avait rien d'uniforme dans l'organisation de ces magistratures ; ni le nombre, ni les dénominations, ni le recrutement. Dans le midi de la France, ces fonctionnaires municipaux recevaient souvent le nom de *consuls* ou *conseillers* (*consiliari*) ; il y avait des consuls à Marseille, Avignon, Narbonne, Lectoure, Albi, Montpellier, etc. A Toulouse, où leur réunion constituait le *chapitre* (*capitulum*), on les appelait tantôt *consules de capitulo*, tantôt *capitularii*, terme qui, en langue vulgaire, a donné *capitouls* ; et voilà pourquoi on a désigné l'Hôtel de Ville par le mot de Capitole, qui ne doit nullement se rattacher à de prétendues traditions de l'antiquité, comme la vanité locale l'a vainement soutenu dès le XIVe siècle. A Bordeaux et dans la région environnante, à La Réole, Mont-de-Marsan, Dax, les pouvoirs appartenaient à un *maire* et à des *jurats* (*jurati*), mot d'où l'on tira au XVIe siècle, pour

dénommer leur collège, l'expression savante de *jurade*. Ailleurs, c'étaient des *syndics* qui gouvernaient.

Le nombre de ces officiers variait souvent de 2 à 6; il était parfois plus considérable : il y avait 8 consuls à Avignon, 12 à Marseille, 24 à Toulouse, et 50 jurats à Bordeaux; à Montpellier on distinguait 12 *consuls majeurs*, chargés de l'administration, et 7 *consuls* représentant les 7 classes d'habitants.

En général ils ne gouvernaient pas seuls, mais avec l'aide d'un ou deux *conseils*, qui constituaient de véritables cours délibérantes; ainsi à Marseille il y avait au XIIIe siècle un collège de 89 personnes; l'immense majorité des membres, soit 80, était prise dans la première classe des citoyens, celle des riches bourgeois; la seconde classe, celle des clercs pourvus du titre de docteur, fournissait 3 autres représentants; enfin le reste se composait de 6 chefs de métiers. A Arles, le *publicum consilium* comprenait l'archevêque, les consuls et les habitants les plus considérables (*principes*). A Bordeaux, sous la domination anglaise, au XIIIe siècle, les magistrats étaient doublés de 2 assemblées, l'une de 30 conseillers, l'autre de 300 citoyens, élus sous le nom de *défenseurs*.

Quand il y avait élection, le système variait d'une cité à l'autre. A Lectoure, à Alby, les consuls étaient désignés au suffrage direct par l'ensemble des citoyens; mais ce régime était trop simple pour être adopté partout, et l'esprit confus de nos ancêtres lui préférait souvent des modes infiniment compliqués. S'ils attribuaient en général une part d'autorité aux membres de la commune, ils reconnaissaient aussi un droit spécial de vote aux magistrats sortant de charge; on combinait ces deux éléments à doses inégales, et de cette composition sortaient les corps électoraux les plus diversement constitués. Ainsi, à Montpellier, les bourgeois nommaient des électeurs du second degré, qui s'adjoignaient aux consuls sortants, et tous ensemble choisissaient 60 notables, entre lesquels on tirait au sort les nouveaux officiers. Très fréquemment les habitants des villes étaient partagés entre plusieurs classes, et chacune d'elles avait ses représentants en nombre déterminé; les nobles, en particulier, élisaient presque toujours des magistrats distincts de ceux des bour-

geois; à Arles, il y eut 2 consuls de chaque ordre, et plus tard 4 consuls nobles contre 8 bourgeois; à Cordes, ils étaient 2 sur 6; à Rabastens, 2 sur 8. A Nîmes, en 1208, pour aider au maintien de la paix publique, on décida que les bourgeois désigneraient les consuls nobles, et les nobles les consuls bourgeois. En quelques villes enfin le seigneur conservait le droit d'influer sur l'élection; ainsi l'archevêque d'Arles y prenait part. En 1207, les officiers qui sortaient de charge ne pouvant se mettre d'accord pour désigner leurs successeurs, l'archevêque créa de nouveaux consuls de son autorité particulière, « et le peuple les accepta avec gratitude et bienveillance ». Ailleurs le suzerain choisissait ces magistrats sur une liste de présentation dressée par les électeurs; parfois il ratifiait seulement l'élection, sans y participer.

Le seul caractère commun à tous ces modes de recrutement, c'est que les hautes charges dans les villes du Midi n'étaient accessibles qu'à deux classes : aux nobles et aux gros bourgeois, non à la plèbe.

Presque partout, les citoyens étaient divisés en factions, si bien qu'il fut parfois impossible de trouver parmi eux des dépositaires impartiaux des pouvoirs publics. Aussi plusieurs villes de Provence, à l'exemple des cités italiennes, eurent-elles recours à la singulière institution du *podestat*. Marseille en 1214, Arles en 1220, Avignon en 1223, appelèrent à leur aide des étrangers de bonne réputation, presque toujours des nobles italiens, qui, indifférents aux rivalités locales, juraient de gouverner « sans haine, sans faveur, sans crainte, sans profit personnel ». Ils étaient alors investis de pleins pouvoirs, et toute la constitution leur était subordonnée. Ce fut la dictature provisoire, superposée au régime communal; elle se perpétua jusqu'au milieu du XIIIe siècle.

Le trait le plus caractérisé de l'organisation des villes méridionales, qui se dégage en dépit de la variété infinie des formes, c'était leur indépendance; elles se gouvernaient elles-mêmes, par l'organe de magistrats qu'elles avaient choisis, seules, ou tout au plus avec l'intervention de leurs seigneurs. Très libres au dehors, elles étaient très autonomes au dedans.

Magistratures des communes du Nord. — Il n'en était pas de même dans le Nord. Là, les magistrats communaux portaient aussi des noms divers : en Flandre, en Artois, en Picardie, en Bourgogne, ils s'appelaient généralement *échevins*, comme les juges locaux de l'époque carolingienne dont ils avaient conservé en partie les attributions; ailleurs, et notamment dans l'Ouest, c'étaient des *jurés*, terme identique à celui de jurats qui s'appliquait aux magistrats de la région bordelaise; souvent on les nommait *pairs*. Dans certains centres il y avait accumulation des noms les plus variés : Saint-Quentin avait 2 conseils juxtaposés, celui des échevins et celui des jurés. Lille était gouvernée par des *échevins*, des *rewards*, des *voir-jurés* (*vere-jurati*), des *jurés*, des *comtes de la Hanse*. Rouen, ainsi que toutes les localités où se propagèrent les célèbres Établissements de cette ville, était administré par une réunion de cent pairs et par deux petits corps, l'un de 12 jurés, l'autre de 12 conseillers, pris parmi les cent pairs. En outre à la tête de chacune de ces communes se trouvait un personnage (quelquefois deux ou trois) pourvu de l'autorité suprême et chef de la municipalité; c'était le *maire* ou *mayeur* (*major*). Par exception, à Tournai, cet officier s'appelait le *prévôt*; à Autun, le *vierg*; à Lille, le *reward*.

Les chartes nous renseignent très mal sur les principes d'après lesquels ces magistratures se recrutaient. On a longtemps répété que le caractère fondamental de toute commune était d'avoir des magistrats élus par les habitants, périodiquement. C'est une erreur : en beaucoup de communes, et non des moins puissantes, ils étaient désignés par le seigneur. A Cambrai, l'archevêque nommait les échevins et les jurés. Le vierg d'Autun n'était autre que le fermier du duc de Bourgogne; celui-ci choisissait aussi le maire et les échevins de Dijon. D'après les Établissements de Rouen, le maire devait être pris par le duc de Normandie sur une liste de trois candidats, dressée par le corps municipal. La charte de Corbie disait : « Li esquevins et l'esquevinage de ladite ville sont et appartiennent à l'église. » Parfois aussi le collège des officiers publics se recrutait lui-même par cooptation. A Rouen, la puissance réelle était con-

centrée dans les mains des cent pairs qui déléguaient certains d'entre eux aux fonctions de jurés et de conseillers : or quand l'un de ces pairs venait à mourir, les autres le remplaçaient immédiatement, sans consulter le reste de la commune. De ce qui précède il résulte enfin que souvent les magistrats n'étaient pas soumis non plus à des réélections périodiques : à Bruges, à Bruxelles, en bien des localités, leur office était viager. En revanche, dans d'autres villes, comme Athyes, le maire et les 12 jurés étaient annuellement nommés *per communem electionem et assensum ville*. Ces anomalies s'expliquent si l'on se rappelle que les constitutions communales, véritables contrats rédigés à la suite de négociations, d'achats, de guerres, étaient faites de compromis, que les bourgeois, loin de modifier de fond en comble les organes existants de l'administration seigneuriale, les conservèrent le plus qu'ils purent, et se contentèrent de les adapter en gros à leurs besoins, dans la mesure où le maître y consentait, qu'ils furent capables ici de les confisquer à leur profit, obligés ailleurs de les partager avec le suzerain. C'est ainsi que l'échevinage, ancien tribunal carolingien que les barons s'étaient approprié, devint presque partout le corps de ville, conservant souvent l'aspect d'une institution mixte, à la fois féodale et communale. Il est juste d'ajouter que de plus en plus, au cours du XIII[e] siècle, les villes tendirent à déposséder le seigneur, à accaparer l'échevinage et à le rendre annuel. Gand réalisa ce progrès en 1212, Montdidier en 1220, Bruxelles en 1234, Lille en 1235, Bruges en 1241 ; une concession analogue fut octroyée à Douai en 1228; mais par une curieuse particularité, les magistrats de cette ville n'étaient soumis à la réélection que tous les treize mois.

Si cette transformation rehaussait l'indépendance des communes dans leur ensemble, elle ne profita guère à la masse des habitants. La plèbe avait peut-être pris sa part à la révolution communale, soutenu, de toutes ses forces, les revendications publiques, mais il ne semble pas qu'elle ait dès l'abord prétendu aux honneurs municipaux; elle avait simplement changé de maîtres. Loin de se réduire, la distance qui séparait la haute

bourgeoisie du menu peuple alla sans cesse en grandissant. Si variés, si compliqués que fussent les modes d'élection, ils avaient pour résultat uniforme de maintenir perpétuellement les mêmes familles au pouvoir : ces clans privilégiés, qui fournissaient toujours les échevins, portaient dans les villes de Flandre et de l'Est un nom spécial, celui de *Lignages* ou de *Parages*; ils formaient une aristocratie étroite, qui se resserra de plus en plus. Parfois ils se fondaient sur d'anciens titres pour justifier et légaliser en quelque sorte le monopole dont ils jouissaient : ainsi à Verdun, vers la fin du XIIIe siècle, trois familles prétendaient qu'elles avaient autrefois fourni la somme de vingt mille livres pour racheter à l'évêque la vicomté de la ville, et elles partaient de là pour revendiquer la possession exclusive des magistratures municipales.

Moins savante, moins indépendante de toute ingérence seigneuriale, la constitution municipale des villes du Nord était encore plus oligarchique que celle des cités méridionales.

Pouvoirs des magistrats communaux : la justice. — Ces magistrats, organes de la commune, quoiqu'ils n'en fussent pas toujours les mandataires, exerçaient des pouvoirs en son nom. Quels étaient ces pouvoirs, ces prérogatives? Les mêmes précisément qui étaient attachés à la possession d'une baronnie. Tout d'abord — et c'était l'un de leurs droits essentiels — ils rendaient la justice à leurs concitoyens, comme un seigneur la rendait à ses vilains. Ne disait-on pas au moyen âge : « Fief et justice sont tout un »? Or les puissantes agglomérations du Midi, les villes jurées du Nord possédaient une juridiction aussi illimitée que celle des seigneurs; elles infligeaient les amendes, les coups, la peine capitale; elles avaient leur pilori, où elles exposaient et flagellaient leurs condamnés, leur potence où leur bourreau exécutait les plus coupables. On a même voulu faire de ce droit l'un des attributs essentiels des villes de communes. C'est un tort, et certaines d'entre elles, reconnues comme telles par tous les textes et par leurs chartes mêmes, ne le possédaient qu'en partie : dans les centres où dominait la constitution dite des Établissements de Rouen, les *jurés*, qui chaque année étaient élus par les pairs, connais-

saient des causes civiles et criminelles; mais au criminel ils n'exerçaient que la moyenne et la basse justice; la haute justice appartenait aux officiers du suzerain. Les premiers édictaient l'amende, la prison, le pilori; mais seuls les derniers prononçaient les mutilations ou la mort. D'autres communes n'avaient qu'une simple juridiction de police et de voirie; dans quelques-unes même on n'en trouve pas la moindre trace; ainsi à Chauny, en Picardie.

Les érudits ont longuement disserté sur les origines de ces prérogatives judiciaires, et se sont demandé comment de simples bourgeois avaient réussi à démembrer, dans une aussi large mesure, les souverainetés féodales. Pour expliquer ce fait, il faut se rappeler d'abord que les tribunaux d'échevins furent souvent le centre des nouvelles franchises, que ces magistrats, tout en restant des juges, devinrent fréquemment les premiers officiers de la commune. Quand, au contraire, les circonstances laissèrent à l'échevinage son caractère seigneurial, la communauté n'en acquit pas moins une juridiction propre : par une loi fatale, suivant laquelle toute autorité tend à s'agrandir; par une extension naturelle des droits de police dont les administrateurs municipaux étaient investis, du droit de *vengeance*, d'*arsin*, d'*abatis* qu'ils exerçaient contre tous ceux qui offensaient la ville ou lésaient ses intérêts; par suite enfin de la solidarité qui, en vertu même des chartes de fondation, ordonnait à tous les bourgeois de se prêter main-forte et de s'entr'aider. La pratique journalière de ces droits, de ces usages, entraînait avec elle une sorte de juridiction qu'il était aisé d'accroître par une série continue d'usurpations.

Morcellement judiciaire des villes. — D'ailleurs on se ferait une idée fausse de ces villes, fussent-elles les plus favorisées, en se figurant que la population entière y relevait des magistrats municipaux. En général il s'y maintenait des enclaves, des îlots, qui ressortissaient du roi, du suzerain ou de seigneurs particuliers; dans les cités épiscopales, l'évêque et son chapitre conservaient toujours la juridiction du cloître, souvent aussi celle d'une partie de la localité, quelquefois même de la *cité* entière, car il arrivait que le *bourg* fût seul

affranchi; les églises, les abbayes se réservaient également leur domaine; fréquemment le château, la forteresse restaient soumis à un châtelain, à un vicomte, ou à un vidame, vassal ou officier du suzerain, de l'évêque ou du roi; enfin d'autres personnages pouvaient posséder, dans l'enceinte elle-même, des fiefs soustraits à la juridiction de la commune : une rue, une quartier, par exemple, comme celui de l'abbaye de Saint-Vaast, à Arras. A Amiens, la justice municipale était juxtaposée à celle de l'évêque représenté par un vidame, à celle du roi représenté par un châtelain, et à celle du comte représenté par un autre châtelain. Ainsi les communes ne comprenaient jamais le territoire entier des villes sur lequel elles étaient établies. Elles s'efforçaient, il est vrai, de le conquérir morceau par morceau, profitant de toutes les circonstances, procédant ici par voie d'empiétement, d'usurpation, là, au moyen de négociations, à prix d'argent : Tournai prit à l'évêque sa justice entière. Mais bien rares furent celles qui parvinrent à ce but. Lors même qu'elles réussirent à dominer sur l'ensemble du territoire compris entre leurs murailles, il y demeurait une foule d'habitants que leur condition sociale dérobait aux atteintes de la loi communale : les nobles restaient justiciables des juridictions féodales, les clercs du for ecclesiastique; les serfs appartenaient toujours à leurs maîtres; sans compter certaines catégories de personnes que l'on rencontre dans la plupart de ces localités, et qui sous le nom de *francs hommes*, *francs bourgeois*, *francs sergents*, jouissaient de différentes immunités et relevaient de tel seigneur, de l'église ou du roi. Ces observations, trop souvent omises par les historiens des villes, sont indispensables, si l'on veut se représenter ce qu'était une commune à l'intérieur, comment se déroulait la vie quotidienne des habitants.

Mais ces constitutions, si différentes d'un lieu à l'autre, ces prérogatives judiciaires si inégalement réparties, cet enchevêtrement de domaines se touchant et se pénétrant jusqu'à la confusion, n'étaient pas de nature non plus à distinguer les villes des fiefs; il suffit de jeter les yeux sur la carte d'une province féodale pour voir combien les terres nobles empiétaient les

unes sur les autres, se mélangeaient en un inextricable chaos, de combien de trous les fiefs étaient percés de place en place.

Pouvoirs législatif et administratif des magistrats communaux. — Les magistrats communaux avaient le pouvoir législatif, rendaient des ordonnances, réglementaient l'industrie. Ils recevaient le produit des amendes, administraient, très mal il est vrai, les finances municipales, géraient les biens communaux, fixaient et levaient les impôts nécessaires à l'entretien des édifices et des fortifications, au fonctionnement des services : tailles, péages, octrois, tonlieux. Ils commandaient enfin les milices, les exerçaient et les conduisaient au combat. Il y a cependant un privilège que les villes, même les plus favorisées, ne partagèrent jamais avec les seigneurs, au moins en France : c'est celui de battre monnaie. Quoi qu'on ait prétendu, on n'a pas retrouvé de pièces frappées à l'empreinte communale [1].

Dans l'exercice de ces multiples prérogatives, les magistrats, cela va sans dire, avaient pour auxiliaires des fonctionnaires, ou, comme on disait au moyen âge, des officiers : tels étaient le receveur municipal, nommé dans le Nord *argentier*, *dépensier*, *trésorier*, dans le Midi *clavaire*; le *clerc de la commune*, véritable secrétaire de mairie, qui servait en même temps de greffier du tribunal; tels étaient de nombreux employés, sergents, huissiers, officiers de police, guetteurs, portiers. Dans les villes importantes, on déléguait même certains pouvoirs à des commissions, comme celles des *paiseurs*, sorte de juges de paix, chargés d'un rôle de conciliation avant les procès, des *gard'-orphènes*, à qui l'on confiait la tutelle des orphelins, et bien d'autres, préposées à l'entretien des fortifications, à la répartition des impôts, etc.

Le sceau communal. — Enfin, les communes, de même que les barons jouissant de droits seigneuriaux, avaient un sceau, symbole du pouvoir judiciaire, administratif, législatif,

1. Il faut probablement faire une exception pour certaines petites monnaies de billon, les *mailles*, *pittes* et *pougeoises*, qui semblent bien avoir été émises dans certaines villes par l'autorité communale, mais ces espèces d'appoint, créées pour faciliter les transactions, ne constituent pas à proprement parler la véritable monnaie.

dont elles étaient en possession; c'était la marque de l'affranchissement, de l'entrée dans la classe féodale. D'abord, elles n'en eurent qu'un seul, le sceau communal. Plus tard ce *grand sceau* fut réservé aux actes solennels, d'intérêt général, et l'on fabriqua le *scel aux causes*, appelé ailleurs le *scel aux connaissances*, d'un format plus exigu, à l'usage des actes d'importance secondaire, pour donner l'authenticité aux jugements, aux contrats des particuliers, etc. Ces empreintes, qui se sont conservées en grand nombre, sont fort intéressantes : ce sont des documents incontestés, émanant des communes elles-mêmes et révélant, en un singulier relief, la nature et les prétentions de ces petites seigneuries. Sur les unes, comme celle de Saint-Omer, on voit une séance du conseil communal; ailleurs, comme à Arras, c'est le siège même de la municipalité, le hangar monumental des marchands, devenu l'hôtel de ville. D'autres donnent une image réduite du lieu, de son enceinte de murailles. Souvent elles affectent une apparence belliqueuse, représentant un château fort, un homme d'armes, le maire debout, revêtu de la cotte de mailles et le casque en tête, le bouclier et l'épée à la main. A Poitiers, à Saint-Riquier, Saint-Josse, Péronne, Doullens, c'est un cavalier, équipé de toutes pièces, qui personnifie la puissance bourgeoise.

Le beffroi. — La commune d'ailleurs est une place forte, analogue au château seigneurial, entourée de murs; il ne lui manque même pas le donjon, qui est le *beffroi* : c'était une haute tour carrée, s'élevant sur l'une des places de la ville, dans laquelle étaient suspendues les cloches publiques. Les sonneurs, perpétuellement au guet (d'où leur nom de guetteurs), s'y tenaient en permanence, surveillaient, d'une même tourelle, tous les points de l'horizon, donnaient l'éveil à la population dès qu'un danger apparaissait; c'étaient eux qui appelaient les bourgeois à l'assemblée, les ouvriers au travail, les habitants au repos nocturne en sonnant le couvre-feu. Et comme, à cette époque, les cités n'avaient pas encore élevé les admirables hôtels de ville que certaines d'entre elles devaient construire au XIVe, au XVe et au XVIe siècle, c'est le beffroi, à défaut de la halle, qui leur servait souvent de maison commune.

Au bas de cette tour, elles installaient leurs prisonniers; au-dessus était la salle de réunion des échevins; plus haut encore, on déposait les archives, les chartes, les sceaux, le trésor. C'était le centre, le lieu de ralliement.

En résumé, les communautés affranchies étaient engagées, comme des chevaliers, dans la hiérarchie féodale, à titre de vassales et à titre de suzeraines; au dedans, que leur constitution fût très aristocratique ou ne le fût qu'à demi, que les magistrats, dépositaires de l'autorité publique, fussent légion ou seulement quelques-uns, le fait général est qu'ils exerçaient, de même que les feudataires, des pouvoirs judiciaires, législatifs, financiers, que les villes libres avaient leur sceau particulier, leur beffroi, emblèmes d'une seigneurie, signes palpables de leur ressemblance avec des baronnies. Quand le roi détruisait une commune et se l'appropriait, il faisait briser le sceau et démolir le beffroi; quand il s'emparait d'un fief, il faisait raser le donjon. Au dedans comme au dehors, la commune nous apparaît comme une seigneurie collective.

La paix publique dans les communes. — Gardons-nous de croire que les chartes de franchises aient mis un terme aux luttes passionnées entre les villes et les seigneurs. Sans doute, les communautés ne furent plus victimes d'exactions accablantes; mais elles cherchèrent sans cesse à développer leurs prérogatives, tandis que les suzerains s'efforçaient à leur tour de revenir sur les concessions passées; et d'autre part, sans respect pour les juridictions juxtaposées aux leurs, elles tentèrent sans cesse d'expulser les féodaux, qui avaient conservé des domaines ou des droits sur le territoire municipal; or, comme l'émancipation leur avait assuré de puissants moyens d'attaque et de résistance, il en résulta des luttes vives, des crises aiguës et prolongées. Et s'il y a du charme à posséder la liberté et la force de se battre, au risque même d'être vaincu, il est à présumer aussi que les populations eurent souvent à souffrir.

Conflits avec l'Église. — C'est avec l'Église surtout que les bourgeois eurent d'incessants démêlés, parfois tragiques. Si le clergé nourrissait à leur égard un esprit d'hostilité systéma-

tique, ils lui témoignaient des sentiments aussi malveillants. Ils prétendaient notamment le soumettre à la taille communale, le forcer à participer aux dépenses publiques : d'où des résistances et de violents conflits. Au commencement du XIIIe siècle, les habitants de Verdun ayant contraint les ecclésiastiques à payer l'impôt, l'évêque s'en fut réunir des troupes, assiégea la cité et la soumit. Les communes violaient aussi les privilèges de juridiction des chapitres et des abbayes, poursuivaient les malfaiteurs jusque sur leurs domaines au mépris du droit d'asile, arrêtaient les vassaux et les domestiques des clercs. A Noyon, en 1222, les magistrats s'emparent d'un serviteur du chapitre de Notre-Dame, dans le cimetière de cette église, et le jettent en prison. Aussitôt le chapitre met la ville en interdit, excommunie le maire et les jurés. Alors les bourgeois, aux cris redoublés de : « Commune! Commune! » se réunissent, envahissent le cloître, la cathédrale, où ils blessent l'official, le doyen, un chanoine; les moines sont poursuivis dans les rues, insultés et hués. En 1294, à Laon, deux nobles maltraitent un bourgeois : le peuple prend parti contre eux, leur donne la chasse, mais ils se réfugient dans la cathédrale; un dignitaire, espérant les sauver, les fait monter dans une tour, et comme on refuse de les livrer, la multitude garde les portes; le lendemain, le tocsin appelle tous les habitants aux armes, la foule pénètre en tumulte dans l'église, saisit les nobles et le receleur, et les traîne par les pieds et les cheveux, à travers les rues et les places, jusqu'à la maison du bourgeois brutalisé; là, ces forcenés les frappent à coups de poing, de bâton, de hache, et les jettent en prison, où l'un d'eux succombe. A Beauvais, à Reims, à Arras, tous les bourgeois s'engagent à ne rien vendre aux clercs ni à leurs agents : ils les affament. De leur côté, les seigneurs ecclésiastiques n'étaient guère plus tendres : l'abbé de Vézelay, l'évêque de Beauvais mirent leur propre ville en état de blocus, interdisant aux habitants des localités voisines d'apporter des vivres à leurs vilains. En 1305, l'évêque de Beauvais renouvelant les exploits de l'archevêque de Cambrai, livrait sa propre cité à des bandes armées qui la mettaient au pillage, à feu et à sang. Ailleurs,

les cours ecclésiastiques, appuyées par les tribunaux royaux, écrasaient les communautés sous les amendes. L'histoire de la commune de Soissons ne fut qu'une longue série de conflits entre la magistrature bourgeoise et le chapitre. Beauvais, Corbie, Laon, Saint-Riquier furent en hostilité perpétuelle avec l'Église.

Les confréries des villes du Midi. — La paix ne régnait pas davantage dans les cités du Midi. Là, les habitants, pour organiser la lutte contre leurs ennemis communs, instituaient de véritables sociétés secrètes, sous le nom de *confréries*. A Marseille, en 1212, les citoyens formèrent une confrérie « pour défendre les innocents et réprimer les violences iniques ». Toulouse, Bayonne avaient leurs confréries politiques, très redoutées des seigneurs. A Avignon, en 1215, les nobles se plaignaient d'avoir été spoliés par les confréries. A Arles, dans la première moitié du XIIIe siècle, l'archevêque est constamment à lutter contre ces associations jurées. Vers 1232, un sirvente de Bertrand d'Alamanon accusait le prélat d'avoir fait périr en prison un certain Junquere (peut-être Guillaume de Jonquières), pour avoir été l'un des chefs de la confrérie. En 1235, une de ces sociétés renverse le podestat, s'empare du gouvernement, impose le serment d'obéissance à tous les habitants, prend le palais de l'archevêque, ses domaines et ses bestiaux, pousse la témérité jusqu'à mettre l'église en interdit, célébrant des mariages sans l'intervention ecclésiastique, défendant de rien vendre aux clercs, même de leur apporter de l'eau. A tout moment dissoute, la confrérie se reforme sans cesse, à mesure que se renouvellent les passions, aussi mobiles que violentes.

Discordes intestines et sociales. — Quand les bourgeois ne se battaient pas contre leurs ennemis communs, ils se battaient entre eux. Le corps des citoyens se divisait, en général, en deux ou plusieurs factions, groupées derrière les quelques familles qui se réservaient les honneurs publics en se les disputant : et c'était entre elles des guerres sans fin, se transmettant de génération en génération, si acharnées, que dans plusieurs villes du Midi, nous l'avons vu, elles rendirent nécessaire l'institution du podestat.

Au cours du XIIIe siècle, ces rivalités de familles se compli-

quèrent de troubles sociaux, autrement graves. Dans toutes les villes, rappelons-le, même là où la constitution avait eu au début un caractère démocratique, le pouvoir était aux mains de riches bourgeois, qui régnaient sans partage et sans contrôle, et dont un clerc de Troyes, dans un roman intitulé Renart le Contrefait, enviait l'inaltérable et indolente fortune. Cette caste, aussi exclusive, aussi étroite que la classe féodale, se montrait aussi dure pour la plèbe qui l'avait soutenue, l'accablant d'impôts, de charges, d'injustices. Mais le peuple, qui formait la majorité des habitants, ne tarda pas à s'organiser, à former une petite commune dans la grande, une association ayant ses règlements et ses chefs, se conjurant à son tour, fomentant des émeutes contre l'aristocratie. Ce qu'il reprochait surtout à la coterie dominante, c'était la mauvaise administration des finances municipales; à tout propos il accusait les magistrats de malversations et de vénalité, et réclamait le droit de surveiller leur gestion. « Et après cela, disait Beaumanoir, quand le commun demande qu'on lui rende des comptes, ils se dérobent en disant qu'ils se sont rendu leur compte les uns aux autres. » Le grief était fondé, car les villes s'obéraient de plus en plus, en Angleterre comme en France, dans les Pays-Bas comme en Allemagne et en Italie. Il en résultait des désordres fréquents. A Beauvais, en 1233, la ville était divisée en deux camps, celui du bas peuple, et celui des grands, représentés spécialement par les changeurs. Un soulèvement se produit; la populace se précipite sur les changeurs, il y a des blessés et des morts. La paix est tellement troublée que saint Louis désigne d'office un maire étranger à la cité. A peine celui-ci est-il arrivé que les émeutiers le poursuivent, l'insultent, lacèrent ses vêtements en lui criant : « Voilà comment nous te faisons maire. » Alors le roi marche sur la ville insurgée, renverse les maisons des principaux coupables, et emmène 1500 factieux en prison.

A cette date, l'aristocratie était encore trop forte pour laisser entamer ses privilèges; mais à la fin du XIIIe siècle, comme le mal dont souffraient les populations urbaines n'avait fait qu'empirer, ce fut un déchaînement de haines et d'émeutes, auquel

il devint impossible de résister. Dans les cités italiennes, le petit peuple, ou, comme on disait à Florence, les *arts mineurs*, parvint à se faire représenter dans les conseils publics. Dans la région flamande, à Gand, Douai, Bruges, Ypres, Arras, la populace se souleva, entre 1275 et 1280. A Rouen, vers le même temps, un maire fut massacré. Devant ce flot de revendications menaçantes, les coteries bourgeoises devaient capituler; et, au cours du XIVe siècle, les communes de Flandre, comme celles d'Allemagne, allaient faire une plus large place aux corporations ouvrières dans l'élection des magistrats.

Mainmise de la royauté sur les communes françaises. — En France ce fut la royauté qui se chargea de rétablir la paix des cités et des bourgs. Dès le règne de Philippe-Auguste les légistes de la couronne avaient proclamé le principe que toutes les communes du royaume, celles qui étaient situées dans les seigneuries des feudataires aussi bien que celles du Domaine, étaient villes royales et relevaient immédiatement du souverain. Leurs successeurs s'appliquèrent avec succès à faire prévaloir cette doctrine, évoquant à la cour du roi les « cas royaux » qu'ils soustrayaient aux juridictions municipales, recevant en Parlement les appels de leurs sentences, convoquant à l'ost du roi les milices ou communes, contrôlant l'administration des magistrats, s'immisçant dans les élections, et frappant d'amendes les communes indociles. Soucieuse de faire droit aux plaintes populaires, de restreindre l'arbitraire de l'oligarchie, la royauté modifia souvent les constitutions au profit de la plèbe, mais elle en profita pour confisquer les libertés communales. Voici de quelle manière : sous saint Louis, la Chambre des comptes étendit son contrôle sur la gestion des finances municipales. Les budgets des villes, dont beaucoup nous sont parvenus, montrent que le plus souvent les dépenses dépassaient les recettes, et que le chiffre de la dette, en général, était énorme. Mais il est juste d'ajouter que la fiscalité royale fut en bonne partie responsable de cet état désastreux : non contente de voir les communautés surchargées de taxes et d'impôts, elle s'appliqua à les appauvrir, les accabla d'amendes énormes pour les moindres fautes, certaine,

de cette façon, de les réduire à sa merci. Tutelle rongeante, envahissante, qui, sous prétexte de justice, dépouillait les protégés sur lesquels elle s'étendait. Ruinées, agitées par les émeutes du menu peuple, tracassées par les fonctionnaires royaux, les communes finissaient par solliciter une liquidation, et cette liquidation était la suppression de leurs privilèges, de leur autonomie, de leur indépendance. Nombre de villes devaient succomber ainsi, notamment sous Philippe le Bel; et celles qui devaient survivre n'allaient conserver qu'un vain simulacre de leur ancienne condition. Cette fois encore la royauté agissait envers elle comme avec les seigneurs.

Nous venons de dépasser les limites chronologiques de cette étude : il le fallait pour dépeindre le régime politique et social auquel les communautés urbaines étaient soumises, et les conséquences qu'il entraîna; démêlés incessants avec les seigneurs, luttes mortelles avec le clergé, discordes intestines et guerres civiles provoquées par la tyrannie oligarchique d'une caste fermée, tel fut l'état quotidien des villes libres au moyen âge, jusqu'au jour où la constitution des unes se modifia, où les autres virent s'étendre sur elles la main royale. On appelait parfois ces constitutions municipales *institutions de paix* : amère ironie! Jamais liberté ne fut plus batailleuse, plus exclusive que dans ces petites républiques, et l'on se peut demander si la condition de la plèbe n'y fut pas quelquefois aussi rigoureuse que par le passé. A ce compte la révolution communale n'aurait eu pour effet que de soustraire les masses à l'arbitraire d'un homme, pour les livrer à l'exploitation d'un groupe, de substituer à la seigneurie d'un maître la seigneurie collective de quelques bourgeois. Reconnaissons toutefois que, malgré tous ses défauts, le régime communal eut l'incontestable mérite de réveiller l'esprit public dans les villes, de secouer la torpeur des habitants, de les passionner pour des causes générales, de développer en eux les sentiments de fierté noble et indépendante que la liberté inspire, non seulement à ceux qui jouissent de ses bienfaits, mais encore à ceux qui s'efforcent d'y atteindre.

IV. — Villes de bourgeoisie, villes neuves.

Villes de bourgeoisie. — Sous ce nom conventionnel, nous l'avons vu, on désigne les communautés qui n'eurent pas la fortune de démembrer à leur profit la souveraineté seigneuriale, de s'assurer la moindre parcelle d'autonomie, mais qui réussirent néanmoins à limiter l'exploitation arbitraire à laquelle, jusqu'alors, elles se trouvaient soumises. Point de droit de paix et de guerre, point de pouvoir législatif, de juridiction indépendante, de beffroi, de sceau municipal, mais des garanties contre les exactions dont les habitants pourraient être victimes, en matière d'impôts et de taxes, de service armé, de justice. En pareil cas, la charte consiste surtout en une série de limitations imposées à la toute-puissance seigneuriale : c'est une suite de dispositions négatives. Cependant, elle mentionne aussi les prérogatives, les franchises accordées aux habitants; mais ces franchises ne sont pas d'ordre politique ; ce sont des faveurs fiscales, judiciaires, commerciales.

L'un des plus célèbres de ces actes est la charte concédée par Louis VII à la petite ville de Lorris. Elle se compose de 33 articles. Voici d'abord les privilèges restrictifs; ce sont les plus considérables : Nul des hommes de Lorris ne sera soumis à aucun impôt de consommation, aucun péage, tonlieu, tarif, à aucun droit de guet, à aucune taille ni exaction; quant aux corvées, le roi n'en imposera pas, si ce n'est pour amener son vin à Orléans, et non ailleurs; chacun d'eux paiera un cens annuel de six deniers pour sa maison, non davantage, et une somme égale par arpent de terre qu'il exploitera (cet article se retrouve dans la plupart de ces chartes). Le droit de crédit ouvert au prince et à ses officiers est réglementé, et limité à quinze jours. Les habitants ne doivent le service d'ost et de chevauchée qu'à la condition de pouvoir rentrer dans leurs foyers le soir même du jour où ils seront partis; le prévôt royal rendra la justice, mais les bourgeois n'auront pas à sortir de leur ville pour être jugés; on ne les retiendra pas en prison

préventive s'ils peuvent donner caution; on ne leur imposera pas l'épreuve du duel judiciaire; enfin le taux des amendes sera réduit. — Voici maintenant les privilèges positifs, en plus petit nombre : quand le prévôt et les sergents entreront en charge, ils jureront d'observer les coutumes; la sécurité aux foires et aux marchés de Lorris sera garantie; quand un serf aura habité la ville durant un an et un jour, sans que son maître le réclame, il sera libre. — Ailleurs ces faveurs sont différentes : ainsi, à Bourges, la charte permet à tous les habitants de bâtir des maisons appuyées aux murailles; elle permet aux veuves de se remarier sans autorisation royale.

Il n'y avait rien dans ces contrats qui ressemblât à un pacte constitutif; ce n'était qu'une série de garanties, de faveurs. Chacun des habitants de Lorris, de Bourges, jouissait de divers privilèges; la collectivité n'avait aucun droit, n'était rien. Mais il n'en était pas toujours de même, et d'autres villes de bourgeoisie constituaient une communauté, exerçaient certains droits à titre collectif : telle la petite place de Beaumont-en-Argonne, qui reçut vers 1182 une loi en 55 articles de l'archevêque de Reims, Guillaume aux Blanches-Mains. Elle était administrée par un maire et des jurés, élus chaque année par les habitants, qui rendaient compte de leur gestion financière aux officiers seigneuriaux; ils étaient assistés d'un conseil de quarante bourgeois, qui pouvaient réformer les statuts, et qui plus tard y ajoutèrent des dispositions de droit civil en 134 articles. Même ils possédaient une part de juridiction; ils rendaient la basse justice au nom de l'archevêque, qui ne réservait à ses officiers que les procès importants. Une constitution de ce genre se rapprochait singulièrement du type communal; Beaumont n'était en fait qu'une commune au petit pied; il ne lui manquait que le nom. Tant il est vrai qu'il est impossible d'établir une distinction solide, de dresser une barrière réelle entre les deux genres de villes.

Ces franchises étaient restreintes; les cités et les bourgs qui en jouissaient n'étaient pas des États souverains, loin de là; mais, en revanche, la paix y régnait; les discordes intestines n'y faisaient pas de ravages. Les avantages de ces chartes

devaient sans doute l'emporter sur leurs défauts aux yeux des gens du moyen âge, car on les appréciait en termes très élogieux, et elles se répandirent avec une extrême rapidité. Celle de Lorris devint le patrimoine de plus de 80 localités de l'Ile-de-France, de l'Orléanais, du Berry, de la Touraine, d'où elle gagna la Bourgogne et les provinces anglo-normandes. Quant à la loi de Beaumont, elle fut adoptée en plus de 300 villes et villages du Nord-Est : les archevêques de Reims, les ducs de Lorraine, les ducs de Luxembourg et les comtes de Chiny la propagèrent à l'envi à travers leurs domaines.

C'est surtout au centre du royaume qu'abondaient ces villes à demi affranchies, séparant ainsi la zone des municipalités consulaires de celle des communes jurées. C'est que dans cette région dominait le roi de France; assez puissant pour empêcher l'émancipation complète, il eut d'ordinaire l'habileté d'octroyer aux communautés des garanties de première nécessité. Là, les collectivités autonomes étaient très rares, les bourgeoisies très nombreuses. Orléans, Paris n'eurent jamais d'autre régime que celui-là.

Villes Neuves. — Enfin, un dernier fait contribua encore à la diffusion de ces chartes, ce fut la création, du XIe au XIVe siècle, de nombreuses *Villes Neuves*. Dès le XIe siècle beaucoup d'abbayes et de seigneurs eurent l'idée, pour mieux exploiter leurs domaines, d'y créer de nouveaux centres d'habitation. Sur un emplacement soigneusement choisi, délimité par des croix, symbole de « la paix de Dieu » qui devait y régner, on édifiait une église, on lotissait des terrains à distribuer, on élevait un mur d'enceinte, et l'on promulguait une charte de peuplement, pour attirer des habitants au moyen de franchises, de privilèges, par la création d'un marché, par des distributions de terres et la promesse de la sécurité. Dès lors le lieu devenait un asile, protégé par les prescriptions des conciles sur la paix de Dieu, par les immunités ecclésiastiques, par des privilèges spéciaux et par la puissance militaire du seigneur sur les domaines duquel il était établi. Il y venait des paysans, des artisans désireux de se soustraire aux charges serviles, des serfs en rupture de ban et beaucoup de ces

nomades, qui furent toujours nombreux au moyen âge, et qu'on parvenait ainsi à fixer au sol. Ordinairement deux seigneurs, le plus souvent une église et un seigneur laïque, s'associaient par une « charte de pariage » pour créer des établissements de ce genre. L'un d'eux fournissait l'emplacement, l'église le faisait participer aux privilèges d'immunité de ses possessions et lui conférait le droit d'asile, tandis que le seigneur y ajoutait la protection de sa puissance. Puis les deux co-seigneurs administraient en commun, partageaient les charges et les profits. Ces nouveaux centres furent longtemps désignés en France par un nom bien significatif : on les appela des « sauvetés » (*salvitates*). Les unes furent établies dans des lieux jusqu'alors incultes et inhabités, d'autres au contraire furent ouvertes à côté de centres déjà existants, souvent auprès d'un monastère, d'un château ou même d'une ville ancienne. La plupart ne furent jamais que des villages ou de petites bourgades, mais d'autres devinrent des villes : Lavaur, Montauban, Bayonne, La Rochelle, pour ne citer que quelques noms, ont dû les unes leur origine, les autres leur agrandissement à des créations de ce genre.

Elles se multiplièrent surtout lorsque au XIIe siècle l'autorité laïque fut devenue plus puissante et disposa de moyens d'action plus étendus. Souvent les seigneurs ou les églises appelèrent en pariage le souverain, au représentant duquel se trouvèrent ainsi attribués des droits de co-seigneuries sur des terres de vassaux laïques ou ecclésiastiques. On conçoit combien les rois durent favoriser ces fondations, dont la plupart constituaient pour eux de véritables acquisitions. Aussi le mouvement se propagea-t-il rapidement dans toute la France. Au nord on désigna ces nouveaux centres sous le nom de *Villeneuve*. La plupart des nombreuses localités de ce nom ont cette origine artificielle. Louis VII fonda Villeneuve-le-Roi en Senonais, Villeneuve près Compiègne, Villeneuve d'Étampes, etc.; le comte de Champagne créa en 1175 Villeneuve des Ponts-sur-Seine. Dans le Midi ces localités nouvelles s'appelaient des *bastides* et ce nom seul suffit à indiquer que c'étaient des places fortifiées. L'intérêt militaire s'ajouta souvent, en effet,

aux autres avantages que présentaient ces créations. Les rois d'Angleterre dans leurs possessions du continent, les rois de France dans les provinces du Midi, après le traité de Paris de 1229, construisirent de nombreuses bastides. La plupart sont reconnaissables aujourd'hui encore à leur nom caractéristique, mais surtout à leur plan régulier, dont elles ont généralement conservé au moins des vestiges. C'était toujours un rectangle, aussi régulier que la nature du terrain le permettait, entouré de murailles percées de portes fortifiées et dominées par des tours d'enceinte; vers le centre, une grande place carrée, le marché, entourée de galeries formées par des étages en surplomb supportés par des arcades ou des poteaux, et au milieu de laquelle s'élevait la halle, dont l'étage supérieur servait d'hôtel de ville; ailleurs, une autre place, le cimetière, entourait l'église, souvent fortifiée afin de pouvoir servir de réduit. A ces places aboutissaient de larges rues tracées au cordeau, coupées à angles droits par d'autres rues, de telle sorte que le plan de ces bastides avait l'aspect d'un damier.

A ces villes, au Nord comme au Midi, on concédait en les fondant des chartes de coutumes, de privilèges, de franchises, très analogues à celles que nous venons d'analyser. Beaumont, dont nous avons résumé les plus importantes prérogatives, était une Ville Neuve, un lieu d'asile, où les bannis, les étrangers, les condamnés pouvaient chercher refuge, à condition de n'avoir commis ni vol, ni meurtre. Limitation des impôts et des corvées, tarifs d'amendes, règles de droit privé et pénal, telles étaient souvent les faveurs promises aux habitants. C'était en somme, sous une forme modeste, le régime de Lorris, et ainsi, de ces collectivités nouvelles qui surgissaient en foule, se formaient de véritables villes de bourgeoisie.

Moins bruyantes, moins ambitieuses, brillant d'un éclat moins vif que les cités souveraines, ces communautés ne tinrent pas un rôle moins considérable dans l'histoire des classes urbaines au moyen âge. En premier lieu elles furent très nombreuses; on les comptait par centaines : ce fut la forme la plus fréquente de l'émancipation privée. Et d'autre part, si l'on n'y trouvait pas une classe de citoyens exerçant les pouvoirs

publics avec une entière indépendance, en revanche la plèbe n'y fut jamais opprimée par une coterie dominante; l'ensemble des habitants participait aux mêmes droits, aux franchises de la bourgeoisie : moins de prérogatives pour quelques-uns, plus de garanties pour la masse. Enfin, si l'on songe qu'en France, tout au moins, l'autonomie des plus puissantes communes était déjà menacée, condamnée par le pouvoir envahissant du roi, et qu'elle ne pouvait tarder à être absorbée, on s'expliquera que divers historiens aient jugé la condition des villes de bourgeoisie préférable à celle des villes libres. Si elle ne flattait pas au même titre la vanité publique, elle fut moins tourmentée, moins précaire; moins altière, elle dut à cette humilité même d'être préservée des chutes profondes.

Conclusion. — Rien de plus variable, en somme, de plus ondoyant que l'état des villes au milieu du XIIIe siècle. Diverses par leurs origines : les unes remontent à l'antiquité; d'autres, nées de la misère des temps, au IXe et au Xe siècle, se sont lentement formées par agglomération continue autour des monastères et des châteaux; bon nombre sont de création récente et artificielle, et doivent l'existence à l'initiative intelligente de quelques barons. Diverses par leur histoire : les unes ont soutenu des luttes prolongées et rudes, parfois sauvages; beaucoup ont acquis encore plus de privilèges qu'elles n'en ont conquis; certaines n'ont eu ni à combattre, ni à dépenser, et se sont vu octroyer des privilèges qu'elles ne sollicitaient point. Diverses par leurs prérogatives : les unes sont devenues des républiques indépendantes, d'autres des municipalités consulaires ou des communes jurées, libres comme des seigneurs, et engagées comme eux dans la hiérarchie féodale; une partie d'entre elles enfin ne possèdent que des libertés si étroitement limitées à l'ordre civil et administratif que les historiens en ont fait une classe à part, sous le nom de villes de bourgeoisie. Ne nous étonnons pas de ces innombrables différences : c'est la loi de la vie et du progrès. Les sociétés, comme les espèces, se diversifient en se développant.

Le développement, tel est en effet le trait commun de l'histoire des populations urbaines au moyen âge. Elles se sont

développées à l'infini. Constatons la transformation profonde qu'elles ont subie. Aux bourgs étroits, se resserrant chaque jour pour avoir moins de surface à défendre, se dépeuplant sous l'action des guerres, du pillage, des famines que le commerce n'atténuait plus, se sont substituées des villes plus nombreuses, plus larges, qui débordent hors de leurs murailles en de puissants faubourgs, où les habitants abondent, grâce à l'essor de l'industrie et du négoce. Aux peuples misérables, asservis, ont succédé de nouvelles générations qui sont parvenues à l'aisance, parfois à la richesse, et par l'aisance à la liberté : liberté personnelle et civile, toujours et partout; souvent aussi liberté collective et politique, bien qu'à doses infiniment variées, et très inégalement réparties. La ville, du VIIe au Xe siècle, semblait muette; il y régnait une atmosphère de tombeau; au XIIIe siècle, les villes bourdonnent comme des ruches; les rues sont encore étroites, irrégulières, malsaines, mais elles sont animées, encombrées de ballots, d'éventaires, de gens psalmodiant leurs marchandises, d'énormes enseignes qui se balancent au gré des vents et menacent parfois la sécurité des passants. C'est une civilisation nouvelle qui s'épanouit : de splendides monuments ont surgi du sol, dressés par la fortune publique et le génie de constructeurs modestes, demeurés inconnus : églises romanes et gothiques, dressant vers le ciel leurs dômes, leurs campaniles ou leurs flèches; beffrois glorieux, qui dominent et menacent les environs, en attendant le jour prochain où d'inimitables hôtels de ville les feront oublier, offrant en spectacle leur éblouissante parure de pierre. La cloche municipale est la voix publique des cités, comme la cloche d'église est la voix des âmes : la ville, au XIIIe siècle, existe, parle et agit. C'est un organe nouveau dans la société. Un ordre, ignoré jusqu'alors et qu'attendent de hautes et lointaines destinées, y grandit lentement : cet ordre, ce fut le Tiers État.

BIBLIOGRAPHIE

Les sources de l'histoire des villes sont dans les œuvres des écrivains contemporains, particulièrement dans les chroniques locales et surtout dans les archives municipales. On comprend qu'il soit impossible d'en

donner, ici, même un simple aperçu : il faudrait énumérer d'une part toutes les sources de l'histoire du moyen âge, et d'autre part toutes les publications relatives à l'histoire régionale et provinciale de l'Europe; histoire de provinces ou de villes, inventaires d'archives, recueils de textes, cartulaires, etc. On se contentera donc de renvoyer aux Bibliographies générales, et spécialement à la 2e partie du *Répertoire des sources historiques du moyen âge* de l'abbé **U. Chevalier**, dont la publication est annoncée comme très prochaine. On y ajoutera quelques indications sur les principaux recueils de documents et les ouvrages les plus importants relatifs aux différents pays.

France. — Documents. — Le *Recueil des ordonnances des rois de France de la troisième race* contient un grand nombre de privilèges municipaux, particulièrement aux t. XI et XII (1769 et 1777). — **A. Thierry**, *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers État*, Paris, 1850-1870, 4 vol. in-4 (*Coll. des doc. inéd. de l'hist. de France*). Ce recueil où devaient prendre place tous les documents intéressant l'histoire du tiers état, conçu sur un plan trop vaste, n'a pas été continué et les quatre volumes parus ne concernent que l'Amiénois et le Ponthieu. — **Ch. Giraud**, *Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge*, Paris, 1846, 2 vol. in-8. Le 2e vol. de cet ouvrage est un recueil de chartes et de coutumes pour la plupart municipales. — **J. Garnier**, *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne*, Dijon, 1867-1877, 3 vol. in-4. — **A. Giry**, *Documents sur les relations de la royauté avec les villes en France de 1180 à 1314*, Paris, 1885, in-8. — Un assez grand nombre de villes ont entrepris la publication des principaux documents de leurs archives, il faut citer : *Agen* : **A. Magen** et **G. Tholin**, *Archives municipales d'Agen, Chartes, 1189-1328*, Villeneuve-sur-Lot, 1876, 1 vol. in-4; — *Arras* : [**A. Guesnon**] *Inventaire chronologique des chartes de la ville d'Arras*, Arras, s. d., in-4; — *Bayonne* : *Livre des Établissements*, Bayonne, 1892, 1 vol. in-4; — *Bordeaux : Archives municipales; Livre des Bouillons*, Bordeaux, 1867, 1 vol. in-4; — *Lyon* : **M.-C. Guigue**, *Cartulaire municipal... formé au XIVe siècle par Étienne de Villeneuve*, Lyon, 1876, in-4; — *Narbonne* : **G. Mouynès**, *Inventaire des archives communales*, Narbonne, 1871-1877, 5 vol. in-4; — *Saint-Quentin* : **L. Lemaire**, *Le Livre rouge de l'Hôtel de Ville*, Saint-Quentin, 1881, in-4, et *Archives anciennes de la ville*, t. I (1076-1328), Saint-Quentin, 1888, in-4. — Ajoutons que la plupart des ouvrages indiqués ci-après contiennent aussi de nombreux documents.

Livres : **Guizot**, *Histoire de la civilisation en France* (leçons professées de 1828 à 1830). — **A. Thierry**, *Lettres sur l'histoire de France* (1820-1827); *Considérations sur l'histoire de France* (1840); *Essai sur l'histoire du Tiers État* (1850); *Tableau de l'ancienne France municipale* (1853). — **A. Luchaire**, *Les Communes françaises à l'époque des Capétiens directs*, Paris, 1890, in-8. — **J. Flach**, *Les Origines de l'ancienne France* (xe et xie siècle), t. II : *les Origines communales*, Paris, 1893, in-8. — Les derniers résultats de la science se trouvent surtout dans des monographies. On citera : 1° *Pour la région du Nord* : **Warnkœnig**, *Flandrische Staats und Rechtsgeschichte*, Tubingue, 1835-1839, 3 vol. in-8, traduit ou plutôt adapté en français par **Gheldolf**, *Histoire de la Flandre et de ses institutions*, Bruxelles, 1835-1864, 5 vol. in-8. — **A. Wauters**, *Les Libertés communales... en Belgique, dans le nord de la France et sur les bords du Rhin*, Bruxelles, 1869-1878, 3 vol. in-8. — **A. Giry**, *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions*, Paris, 1877, in-8 (31e fasc. de la *Bibl. de l'École des hautes Études*). — **E. Flammermont**, *Histoire des institutions municipales de Senlis*, Paris, 1881, in 8

(45e fasc. de la *Bibl. de l'Ec. des hautes Études*). — **A. Lefranc**, *Histoire de la ville de Noyon et de ses institutions*, Paris, 1887, in-8 (75e fasc. de la *Bibl. de l'Ec. des hautes Études*). — **L.-H. Labande**, *Histoire de Beauvais et de ses institutions*, Paris, 1892, in-8. — **A. Giry**, *Étude sur les origines de la commune de Saint-Quentin*, Saint-Quentin, 1887, in-4. — 2° *Pour la région de l'Ouest*: **Chéruel**, *Histoire de la commune de Rouen*, 1840-1844; **A. Giry**, *Les Établissements de Rouen; études sur l'histoire des institutions municipales de Rouen, Falaise, Pont-Audemer, Verneuil, La Rochelle, Saintes, Oleron, Bayonne, Tours, Niort, Cognac, Saint-Jean-d'Angély, Angoulême, Poitiers, etc.*, Paris, 1883-1885, 2 vol., in-8 (55e et 59e fasc. de la *Bibl. de l'Ec. des hautes Études*). — 3° *Pour la région de l'Est* : **M. Quantin**, *Recherches sur le tiers état au moyen âge*, Auxerre, 1851, in-8. — **H. Klippfel**, *Étude sur l'origine et les caractères de la révolution communale dans les cités épiscopales romanes de l'empire germanique*, Strasbourg, 1869, in-8, et *Metz, cité épiscopale et impériale* (xe-xvie siècle), Bruxelles, 1866, in-8. — **A. Tuetey**, *Étude sur le droit municipal au XIIIe et au XIVe siècle en Franche-Comté*, Montbéliard, 1865, in-8. — **E. Bonvalot**, *Le Tiers État d'après la charte de Beaumont et ses filiales*, Paris, 1884, in-8. — 4° *Pour la région du Centre* : **M. Prou**, *Les Coutumes de Lorris et leur propagation aux XIIe et XIIIe siècles* (*Nouv. revue hist. de droit français et étranger*, 1884). — 5° *Pour la région du Midi* : **L. Clos**, *Recherches sur le régime municipal dans le midi de la France au moyen âge* (*Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des Inscriptions. Antiquités de la France*, t. III, 1859). — **J. de Séranon**, *Les villes consulaires et les républiques de Provence au moyen âge*, Aix, 1858, in-8. — **G. Lambert**, *Essai sur le régime municipal et l'affranchissement des communes en Provence*, Toulon, 1882, in-8. — **Germain**, *Histoire de Montpellier*, Montpellier, 1851, in-8. — *Pour les villes neuves et les bastides* : **E. Ménault**, *Les Villes neuves, leur origine et leur influence dans le mouvement communal*, Paris, 1868, in-8; cf. un compte rendu critique dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, 1869. — **Curie-Seimbres**, *Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France sous le nom de bastides*, Toulouse, 1880, in-8; cf. un compte rendu critique dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, 1881.

Allemagne. — Documents. — **Th. Gaupp**, *Deutsche Stadtrechte des Mittelalters*, Breslau, 1851-1852, 2 vol. in-8. — **Th. Gengler**, *Deutsche Stadtrechte des Mittelalters*, Erlangen, 1852, in-8; *Codex juris municipalis Germaniæ*, t. I (seul paru), 1863, in-8.

Livres : **K. Fr. Eichhorn**, *Über den Ursprung der stædtischen Verfassung*, dans la *Zeitschr. f. geschichtliche Rechtswissenschaft*, 1815 et 1816. — **W. Arnold**, *Verfassungsgeschichte der deutschen Freistædte*, Hambourg, 1854, 2 vol. in-8. — **G.-L. v. Maurer**, *Geschichte der Stædteverfassung in Deutschland*, Erlangen, 1869-1873, 4 vol. in-8. — **A. Heusler**, *Der Ursprung der deutschen Stadtverfassung*, Weimar, 1872, in-8. — **H.-G. Gengler**, *Deutsche Stadtrechts-Alterthümer*, Erlangen, 1882, in-8. — **G. V. Below**, *Zur Entstehung der deutschen Stadtverfassung* dans l'*Histor. Zeitschrift*, t. XXII (1887) et XXIII (1888), et *Der Ursprung der deutschen Stadtverfassung*, Dusseldorf, 1891, in-8. — **Sohm**, *Die Entstehung des deutschen Stadtwesens*, 1890. — **K. Hegel**, *Stædte und Gilden der germanischen Vœlker*, Leipzig, 1891, 2 vol. in-8. — **E. Kuntze**, *Die deutschen Stadtgründungen oder Rœmerstædte und deutsche Stædte im Mittelalter*, Leipzig, 1891.

Angleterre. — **A. Merewether** et **J. Stephens**, *The history of the borough and municipal corporations of the United Kingdom*, Londres, 1825, 3 vol. in-8. — **R. Gneist**, *La Constitution communale de l'Angleterre*, trad. Hippert, Paris, 1868, 5 vol. in-8.

Italie. — Documents. — A. Sclopis et **L. Cibrario**, *Leges municipales*, Turin, 1838, in-fol. (*Monumenta historiæ patriæ*). — **L. Manzoni**, *Bibliografia statutaria e storica italiana*, t. I, *Leggi municipali*, Bologne, 1876, in-8.

Livres. — H. Leo, *Entwickelung der Verfassung der Lombardischen Stædte*, Hambourg, 1824, in-8. — **Sismondi**, *Histoire des républiques italiennes du moyen âge*, 1807-1818. — **Bethmann-Hollweg**, *Ursprung der Lombardischen Stædtefreiheit*, Bonn, 1846, in-8. — **C. Hegel**, *Geschichte der Stædteverfassung von Italien*, Leipzig, 1847, 2 vol. in-8. — **P. de Hauleville**, *Histoire des communes lombardes*, Paris, 1857, 2 vol. in-8. — **A. Pawinski**, *Zur Entstehungsgeschichte der Consulats in den Communen Nord und Mittelitaliens*, Berlin, 1867, in-8. — **Lanzani**, *Storia dei comuni italiani dall'origine al 1313*, 1882, in-8. — **M. Handloike**, *Die Lombardischen Stædte unter der Herrschaft der Bischœfe und die Entstehung der Communen*, Bologne, 1883, in-8. — **N.-F. Faraglia**, *Il comune nell'Italia meridionale*, Naples, 1883, in-8. — Compléter avec la bibliographie du chapitre III.

CHAPITRE IX

LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE AU MOYEN AGE

I. — Du Xe au XIIIe siècle.

Renaissance du commerce. — La société féodale, au XIe siècle, sembla se réveiller lentement d'un lourd sommeil. La passion des voyages, des aventures, secoua tout à coup l'universelle torpeur : c'est la conquête de l'Angleterre, des Deux-Siciles, du Portugal; ce sont les guerres en Catalogne contre les Maures d'Espagne. Ces expéditions sont politiques ou religieuses, mais elles ont des conséquences commerciales, car des relations s'engagent entre les provinces d'où ces conquérants sont partis et les terres où ils plantent leurs bannières. Dès lors, les marchands de Rouen trafiquent en franchise à Londres, où un comptoir leur est réservé, et dans les ports anglais; ils y expédient des vins de France, des étoffes, des armes; ils y cherchent des laines et des métaux. C'est à la fin du XIe siècle que les produits du Midi font leur apparition dans le Nord : soieries d'Almeria et de Carthagène, chevaux barbes d'Espagne, citrons, oranges, vins de la Sicile et de l'Italie méridionale.

Bien plus efficace encore fut l'habitude alors nouvelle des pèlerinages lointains, qui, peu à peu, gagna jusqu'aux masses.

Puis viennent les croisades. Deux mondes, qui s'ignoraient l'un l'autre, se rapprochèrent; deux civilisations, jusque-là étrangères entre elles, se pénétrèrent. Ces relations, qui débutèrent par la guerre entre croyants, aboutirent à des affaires entre négociants. Aussitôt le commerce méditerranéen se ranima : non seulement Venise, Gênes, Pise s'enrichirent en transportant en Palestine ou à Byzance d'innombrables pèlerins et croisés; mais elles ne tardèrent pas non plus, au lieu d'acheter sur les marchés de Constantinople les denrées et les produits de l'Orient, à les chercher en plus grande quantité et à meilleur compte, à la source même, dans ces ports du Levant, où aboutissait la route des caravanes de Damas et de Bagdad. Après la prise de Constantinople, Venise eut un quartier à elle dans la ville; elle prit possession de presque tous les ports de l'Archipel et de la mer Ionienne; elle eut des comptoirs sur les bords de la mer Noire, à Alexia, à l'embouchure du Dniéper, à Soldaia (Soudak) en Crimée, à Tana, sur la mer d'Azov : c'étaient autant de centres de trafic avec la Russie méridionale, les populations du Caucase et de la Caspienne, l'Arménie et la Perse. Déjà la Syrie et l'Asie Mineure étaient enveloppées par un réseau de points de pénétration. Restait la côte d'Afrique : Pise obtint des princes musulmans d'Égypte et de Tripoli, la permission de faire le commerce avec leurs sujets. Venise et Gênes s'assurèrent les mêmes faveurs. L'Orient tout entier s'ouvrait ainsi aux Italiens. Puis, à l'exemple de Venise, de Gênes et de Pise, d'autres cités aussi, comme Barcelone, Narbonne, Montpellier, Marseille, entrèrent en rapports avec les infidèles : ce fut le commencement de leur prospérité. Bientôt la Méditerranée devint le foyer d'affaires le plus actif du monde, et sur ses bords allaient se reconstituer de grands centres urbains. Par contrecoup, cette rénovation locale entraîna une renaissance générale du trafic en Europe. Les cités du Midi, recevant en abondance les denrées de l'Orient, en approvisionnèrent tous les pays, leur demandant en échange les produits de leur industrie ou de leur sol. Ainsi se dessinèrent des courants et des contre-courants commerciaux, qui percèrent la vieille Europe de part en part.

Renaissance de l'industrie. — Le trafic se ranimant,

l'industrie devait forcément se développer. Durant les jours d'isolement qui précédèrent cette renaissance, chaque domaine se suffisait à peu près à lui-même, n'achetait presque rien au dehors, ne vendait presque rien, et produisait seulement ce qu'il fallait pour vivre aux misérables qui l'habitaient. Qu'aurait-on fait du superflu? Ainsi le travail industriel était réduit au minimum strictement indispensable. Mais quand il se forma de nouveau une classe de négociants, qui remontaient les fleuves, pénétraient sur les terres naguère fermées, mettaient en ventes des denrées recherchées ou des objets utiles, le travail fut sollicité, activé. Le nécessaire assure l'existence, mais c'est le superflu qui donne du charme à la vie. On visa au superflu : chacune de ces petites communautés régionales travailla, non plus seulement pour se nourrir, se vêtir et s'armer, mais bien davantage pour vendre l'excédent dont elle ne tirait pas elle-même parti. Aussitôt la production augmenta. De plus, elle ne tarda pas à se diviser : auparavant, elle était presque partout de même nature; les artisans étaient en même temps des cultivateurs. Du jour où la civilisation renaissante eut mis un terme au morcellement économique, chaque zone s'adonna d'une façon toute spéciale au genre de travail dans lequel elle pouvait exceller; chaque personne put pratiquer exclusivement un métier à son choix, car les producteurs furent assurés désormais de trouver un marché pour leurs produits. L'agriculture resta le propre des uns; l'industrie fut le lot des autres, et celle-ci se partagea en une série de métiers distincts. Ici, l'on fabriqua des étoffes, là, des armes, ailleurs de l'orfévrerie ou des objets de luxe. Sans doute la division du travail, qui est le principe de tout perfectionnement dans la technique, était peu avancée encore; et cependant, dès cette époque, elle commence à se développer : chaque région, chaque fabricant se crée une spécialité. Ainsi non seulement l'échange devait stimuler la production, mais c'est lui aussi qui permit à l'artisan de vivre exclusivement de son travail industriel, qui fit de l'industrie une forme d'activité indépendante, qui rendit possible la reconstitution de grandes villes et la révolution communale.

D'autre part, l'industrie des infidèles provoqua l'admiration

naïve des chrétiens; la religieuse allemande Hrosvitha, au xe siècle, appelait Cordoue le *joyau du monde*. Dès la première moitié du xiie siècle, les chansons de gestes décrivaient les merveilles de l'Orient, les riches étoffes de Syrie, les tapisseries de Perse, les perles, les pierreries, les parfums d'Arabie et de Palestine.... L'Europe se mit à l'école de la civilisation arabe, et la production, en Occident, se transforma [1]. C'est des Arabes que nos ancêtres apprirent à fabriquer des étoffes de luxe : Tripoli, Antioche, Tyr, Tortose, Tibériade tissaient la soie : de là nous vint cette industrie qui devait faire la fortune de Venise, et plus tard d'une partie de la France; de là nous vint aussi l'art, connu dès le moyen âge, de fabriquer le satin, le velours, les étoffes brochées d'or ou d'argent, ou les tissus légers comme la mousseline, la gaze, le cendal, le taffetas. Depuis l'antiquité, l'Orient excellait à faire de moelleux tapis : les artisans d'Europe s'efforcèrent de s'assimiler ce talent, et dès le temps de Philippe le Bel, il y eut à Paris des ateliers où l'on faisait des « tapis sarrasinois ». Les tentures du Levant étaient fameuses : l'indigo du Jourdain, le rouge de Damas, le safran, l'orseille, le bois de santal passèrent en Occident, et avec eux l'usage de l'alun pour fixer les couleurs. Si Venise sut bientôt couler le verre et tailler les glaces, ce fut à l'école des villes de Syrie. C'est encore aux Arabes que l'Occident emprunta l'art de faire le papier, la confiserie, les sirops. De la même source, enfin, nous vinrent certaines espèces, dont la culture devait susciter des industries nouvelles, comme le chanvre et le lin, qui rendirent possible la fabrication de la toile, comme le mûrier et la canne à sucre : les premiers ouvriers qu'on ait vus en Europe occupés à faire du sucre, furent installés en Sicile, en 1239, par l'empereur Frédéric II. Les résultats furent immenses : la draperie transformée, l'Europe initiée à la fabrication du linge, les industries de luxe acclimatées en Occident; la production se diversifiait, et la technique se perfectionnait. La révolution économique était complète.

Toutefois les effets bienfaisants de cette transformation com-

1. Voir ci-dessus, t. I, p. 777, 778, 779.

merciale auraient été plus lents à se révéler si la société n'avait subi alors une transformation politique qui leur fut éminemment favorable. L'anarchie du xe siècle, si rude à qui travaillait de ses mains, s'atténua (Trêve de Dieu, chevalerie, etc.). Enfin toute la société de ce temps fut entraînée dans un mouvement de concentration : les grands États féodaux, les royaumes se constituent. De simples notions économiques s'ébauchaient dans l'esprit des princes : loin de les détrousser, ils attiraient maintenant les trafiquants, installaient des marchés et des foires sur leurs terres, invitaient des artisans à venir se fixer dans leurs villes. Ils s'efforçaient, en un mot, de stimuler le travail chez leurs sujets, convaincus qu'en les enrichissant, ils s'enrichissaient eux-mêmes.

Le commerce domine l'industrie au moyen âge. — Un fait digne de remarque c'est que dans cette renaissance générale, l'industrie ne fit que suivre le commerce. Des courants de trafic s'établirent d'Orient en Occident; les marchands firent alors appel à l'industrie d'Europe, et ainsi se formèrent lentement, sur les principales voies de l'échange, des foyers de production. L'offre des artisans fut étroitement subordonnée à la demande des négociants. Ce caractère devait se perpétuer à travers le moyen âge. L'industrie, en effet, au moins l'industrie d'exportation, resta l'humble servante du commerce : l'artisan ne quittait pas sa résidence, il n'allait pas aux foires acheter ses matières premières, il en ignorait la provenance, et quand il avait achevé un produit, il n'en savait pas la destination. Sa besogne était celle d'un manœuvre. Le véritable dispensateur du travail, l'entrepreneur, c'était le négociant, ou comme on disait le marchand; il n'ouvrait pas de ses mains, mais il fréquentait les marchés, les foires, il approvisionnait l'industriel de ses matières premières et quand la main-d'œuvre les avait transformées en objets fabriqués il les rachetait pour en trafiquer au loin.

L'artisan opérait donc sur la commande des marchands, il produisait dans la mesure où ceux-ci le lui demandaient. Le commerçant était la tête, l'industriel n'était que le bras. Le premier possédait une sorte de prérogative économique, et se réser-

vait les plus beaux bénéfices : dans cette classe, se recruta partout l'aristocratie bourgeoise des villes.

Entraves au commerce local. — Et cependant, si brillante qu'ait pu être la renaissance économique qui ranima l'Europe au XI° et au XII° siècle, le trafic, au moyen âge, fut loin de recevoir tout le développement dont il était susceptible. D'abord, le commerce local, celui qui se fait dans l'enceinte d'une ville ou à l'intérieur d'un district, était à peu près nul. Aujourd'hui, si l'on fait exception de certaines industries de modeste envergure, il est rare que le fabricant offre directement au public les produits de son travail. Entre le producteur et le consommateur, il y a un ou plusieurs intermédiaires. Le moyen âge avait horreur de ces intermédiaires, des regrattiers, des *forestallers*, comme on les appelait; il avait trouvé son idéal économique dans la théorie du *juste prix*, fondée à la fois sur des principes théologiques et sur des expériences quotidiennes, en vertu de laquelle chaque chose doit se vendre pour une certaine somme, équivalant d'abord aux frais de revient, et assurant de plus au producteur une rémunération honnête pour son travail. Tout industriel était tenu d'avoir boutique et vendait au détail. De même aussi les producteurs, habitant les faubourgs ou les environs d'une ville, n'étaient autorisés à apporter leurs marchandises à l'intérieur des murs, qu'à la condition de les offrir directement aux consommateurs sur la place du marché, et s'ils rencontraient en chemin un commerçant, qui leur offrît de leur acheter d'un coup leur cargaison entière, afin d'en trafiquer, ils devaient repousser cette transaction, et celui qui la proposait devait être poursuivi. Ayant accaparé les marchandises, il aurait pu les vendre aux conditions qu'il eût voulu : que serait devenu le juste prix? Les ordonnances destinées à réprimer ce commerce illicite furent très nombreuses, surtout en Angleterre, et l'on vit des hommes, qui s'étaient hasardés à braver ces défenses, condamnés au pilori. Toutefois quand de grands centres se reformèrent et que la vie urbaine dépouilla tout caractère rural, il fallut bien tolérer certaines corporations de regrattiers : les marchés ne se tenaient qu'une ou deux fois par semaine; dans l'intervalle la population devait se nourrir. Alors

s'ouvrirent des échoppes où des marchands vendaient journellement les produits que d'autres avaient récoltés ou fabriqués. Il y eut à Paris au XIII[e] siècle, des regrattiers de fruits, de légumes, de beurre, d'œufs et de fromage, des poulaillers ou marchands de volaille. En Flandre, dès la première moitié du XIII[e] siècle, presque tout le commerce en gros dans les « villes à loi », c'est-à-dire dans les communes, se faisait par l'intermédiaire de courtiers assermentés (makelares-jurés). Presque partout leurs offices étaient l'objet d'une réglementation minutieuse. Généralement le nombre de ces intermédiaires était limité, ils étaient responsables des marchés qu'ils avaient conclus, leurs services étaient obligatoires et tarifés, et les villes prélevaient une part de leurs bénéfices; surtout il leur était interdit d'être à la fois marchands et courtiers. Mais ces quelques exceptions n'infirment pas la règle : il y eut fort peu de commerce local au moyen âge.

Entraves au grand commerce : les routes, les ponts, les hôtelleries. — Quant au grand trafic, c'est d'un autre côté qu'il rencontra des obstacles. La première difficulté dont les négociants avaient à triompher, provenait du mauvais état des routes. Il n'y avait rien dans les différents pays, qui ressemblât à une administration des ponts et chaussées. Beaumanoir assurait qu'il fallait distinguer en théorie cinq espèces de chemins : le sentier, la *carière* ou route charretière, large de huit pieds; la voie, large de seize pieds; les grandes routes qui mesuraient trente-deux pieds, et les routes de *Jules César*, larges de soixante-quatre pieds, qui correspondaient aux voies militaires de l'empire romain. Mais ces distinctions ne représentaient rien de réel. Si les seigneurs hauts justiciers avaient, parmi leurs attributions, le devoir de surveiller les chemins et de les réparer, en fait l'entretien des chaussées dépendait de l'arbitraire et de la bonne volonté des riverains : « Où commençait la négligence, dit un historien des routes anglaises au moyen âge, les ornières commençaient, ou, pour mieux dire, les fondrières. » Cette négligence était trop humaine pour ne pas être générale. Les carrioles, il est vrai, étaient de lourds et de solides véhicules, pouvant supporter les plus rudes cahots; les cavaliers et les

piétons étaient durs à la fatigue. N'importe : c'était un réel obstacle pour le commerce. Le roi d'Angleterre, Édouard III, était forcé d'avouer que toutes les voies des environs immédiats de Londres étaient en si mauvais état, que les charretiers et les marchands « sont souvent en danger de perdre ce qu'ils apportent ». En 1339, les députés convoqués au Parlement, ne purent arriver à Westminster au jour fixé, parce que le mauvais temps avait partout rendu les chaussées impraticables.

Les ponts étaient rares au XIIe siècle; ceux que les Romains avaient construits étaient tombés en ruines; on les avait rebâtis en bois, ou remplacés par des ponts de bateaux, ou même par de simples bacs. En beaucoup d'endroits, il fallait passer à gué. Qu'une crue survînt, que la pluie grossît les eaux, bêtes et gens se noyaient. L'Église, il est vrai, s'en préoccupa, et fit de la construction et de l'entretien des ponts une œuvre pie. Un jour, un jeune pâtre du Vivarais, Bénezet ou le petit Benoît, crut entendre Jésus-Christ lui commander de bâtir un pont sur le Rhône, à Avignon, rendez-vous des pèlerins qui partaient pour Rome. Il gagne, à force de conviction, l'évêque et le viguier, enrôle par milliers des ouvriers et des paysans, trouve dans les ruines romaines les matériaux indispensables, et de 1177 à 1189 le pont d'Avignon est construit. La même association entreprend de remplacer le pont de Lyon, construit en bois et qui s'était écroulé, par un pont de pierre; mais elle ne peut élever qu'une seule arche, et l'œuvre ne sera achevée par la municipalité que deux siècles plus tard. Des moines ou des sociétés charitables édifient le petit pont de Paris, le pont Saint-Esprit, et en Auvergne, de 1265 à 1309, les ponts sur la Dore, l'Allier, la Dordogne, la Sioule. En Angleterre aussi, ces travaux avaient reçu de l'Église un caractère de piété. Pour encourager les fidèles à s'y livrer, Richard de Kellarne, évêque de Durham (1311-1316), leur promettait les plus augustes récompenses, et les registres de sa chancellerie portent souvent des mentions de ce genre : « *Memorandum*... Monseigneur a accordé quarante jours d'indulgence à tous ceux qui puiseraient dans le trésor des biens que Dieu leur a donnés, pour fournir à l'établissement et aux réparations du pont de Botyton, des secours pré-

cieux et charitables. » Les confréries laïques, appelées *guilds*, avaient aussi parfois pour objet d'entretenir des ponts et des chaussées. Enfin certaines personnes, à qui leur opulence permettait ces largesses, croyaient faire œuvre méritoire en édifiant à leurs frais une voie de passage sur les rivières. N'oublions pas cependant que le pont de Londres, qui fut achevé en 1209, et qui fit l'admiration de toute l'Angleterre, fut élevé par les soins du pouvoir royal. En dépit de ces efforts, le nombre de ces ponts semble avoir été bien insuffisant, et souvent la solidité des arches était si peu rassurante que le voyageur n'osait s'y aventurer, sans recommander à Dieu son chargement et son âme. Ce n'est pas que les ressources nécessaires à l'entretien de la maçonnerie fissent toujours défaut : tantôt une confrérie se vouait à cette tâche; tantôt le fondateur dotait sa création d'immeubles, dont les revenus étaient destinés à cet usage; quand, par exemple, la reine Mathilde fit construire deux ponts à Stratford at Bow, au XII[e] siècle, elle céda une terre et un moulin à l'abbesse de Barking, chargée à perpétuité des réparations. Parfois, le pont supportait une chapelle, et les offrandes des fidèles étaient consacrées à ce même objet; presque toujours enfin, un péager prélevait sur les passants un droit de pontage, et, en retour, il s'engageait à faire les travaux nécessaires; il plaçait des barres de fer en travers du passage, et ne les retirait qu'en raison d'arguments sonnants. Mais tous les concessionnaires n'étaient pas d'austères et fidèles gardiens; ils prélevaient l'argent, mais jugeant sans doute que la construction durerait bien autant qu'eux, ils en pensaient faire le meilleur usage en l'employant à leur profit. D'ailleurs le mauvais exemple partait de haut : le roi Henri III remit les vastes revenus du pont de Londres « à sa femme très chère », qui s'appropria sans scrupules les rentes de l'édifice; le pont de Londres, faute d'entretien, fut bientôt en ruines, et pour subvenir aux réparations il fallut quêter par tout le pays auprès des personnes de bonne volonté. Il était trop tard : l'hiver de 1282 fut rigoureux; la neige et la gelée creusèrent des crevasses dans le tablier, et cinq arches s'écroulèrent. Ces désastres n'étaient pas rares, et les ponts, qui ne tombaient pas, n'en valaient guère mieux.

Quand, en 1839, on démolit celui de Stratford at Bow, on s'aperçut qu'une arche avait été percée à jour, tant les roues avaient creusé dans la pierre de profondes ornières, tant les fers des chevaux avaient usé le pavé. En 1376, les communes de plusieurs comtés d'Angleterre se plaignaient au Parlement qu'un pont sur la Trent, non loin de Nottingham, était en ruines, et que souvent les cavaliers, les voituriers qui s'y aventuraient, se noyaient.

Les routes n'étaient pas seulement périlleuses, elles étaient souvent solitaires, surtout dans les pays montagneux, et le marchand risquait d'y chercher en vain le foyer, le souper et le gîte. Ici encore, l'Église vint à son secours dès la fin du x[e] siècle. Les passages des Alpes et des Pyrénées furent jalonnés de maisons monastiques, qui faisaient fonction d'hospices : les plus célèbres de ces créations furent celles du Grand et du Petit Saint-Bernard. Sur les âpres plateaux du centre de la France, de semblables refuges furent installés, et dans les sombres nuits de tourmente ou de tempête, la cloche des ermitages sonnait à toute volée pour guider le voyageur égaré. Enfin, sur les grandes routes, surtout dans le voisinage des ponts, il n'était pas rare de rencontrer des auberges du même genre, où se coudoyaient le pèlerin et le trafiquant.

Les péages et les coutumes. — Moins terribles, mais plus onéreux étaient les innombrables droits qui pesaient sur le transport des marchandises, et que l'on désignait sous le nom général de péages. A la faveur de l'anarchie du IX[e] et du X[e] siècle, les seigneurs les avaient multipliés à l'infini. Le procédé était simple : ils barraient un chemin ou une rivière et ne laissaient passer les trafiquants que moyennant finance. Les premières fois, ceux-ci protestaient, mais force leur était de se soumettre, et, au bout de quelques années, l'usage faisait loi. A mesure que le pouvoir royal s'affermit et prit conscience de ses devoirs, il essaya à maintes reprises de réduire le nombre de ces taxes, il rappela aux seigneurs qu'ils devaient en consacrer le produit à l'entretien des fleuves et des routes; en 1254, le Parlement condamna le seigneur de Crèvecœur à restituer à des marchands ce qu'il leur avait indûment enlevé. Vains efforts; le

nombre de ces péages resta très grand. Encore au XIVe siècle, on en comptait soixante-quatorze sur la Loire, de Roanne à Nantes; douze sur l'Allier, dix sur la Sarthe, soixante sur le Rhône et la Saône, soixante-dix sur la Garonne ou sur les routes de terre entre la Réole et Narbonne; neuf sur la Seine entre le Grand Pont de Paris et la Roche-Guyon. Ces taxes se levaient sous les prétextes, sous les noms les plus divers : *péages* sur les ponts et sur les rivières; *cauciages* ou *droits de circulation* sur les routes, *cayages* ou *rivages* ou droits de quai; *portages* ou *passages* des portes des villes, *conduits* ou *travers* correspondant à ce que nous appellerions aujourd'hui droit de transit; chaque marchandise avait son tarif. Une cargaison de drap, qui traversait le territoire parisien compris entre Montlhéry, le pont de Charenton, Meaux, Senlis, Beaumont, Pontoise, Poissy, payait quatre sous par char, deux sous par charrette, un sou par charge de cheval. Souvent aussi, au moins jusqu'au XIIIe siècle, la taxe s'acquittait en nature : ainsi en 1218, tout marchand étranger qui passait par Saint-Omer ou par la banlieue de cette ville, pour aller vendre des épices en Angleterre, devait au châtelain une livre de poivre. Sur tout bateau portant du sel, et passant à Maisons, le receveur du seigneur de Poissy prélevait un setier de cette denrée. Certains de ces payements étaient, il est vrai, moins dispendieux : quand un jongleur se présentait à la porte du Petit-Châtelet de Paris, il n'était redevable que d'un vers de chanson; un montreur de singe faisait jouer sa bête devant le péager, et moyennant cet hommage, il était quitte. Ces droits variaient suivant la nature, la provenance et la destination des marchandises; ils variaient aussi suivant les qualités des personnes. Le tarif de Montlhéry portait que le Juif à pied payerait aussi cher qu'un cavalier ou un cheval de bât; d'autre part, les clercs et les nobles étaient généralement exemptés de tout droit. On devine sans peine le tort qu'un pareil système devait faire au commerce; non que les taxes fussent très élevées; au contraire, elles étaient assez modérées; mais en morcelant ainsi les prélèvements, en arrêtant les trafiquants à tous les coins de route, le fisc entravait sans cesse leur marche, leur faisait perdre un temps précieux. De plus, le

mode de perception était de nature à détériorer les marchandises. Quand un bateau passait à Maisons, chargé de vin, le receveur du sieur de Poissy était autorisé à mettre trois tonneaux en perce, et à prélever plus de quinze litres du vin qui lui plaisait le mieux, ce qui n'était pas fait pour l'améliorer. De même les religieux de Saint-Julien-de-Beauvais faisaient payer un droit de trois deniers par cheval aux commerçants qui passaient à Milly, entre autres aux chasse-marées qui apportaient en hâte le poisson de mer à Paris : les jours d'abstinence, ils déballaient les paniers, choisissaient les meilleures pièces, en prenaient d'après leur estimation pour trois deniers. Le poisson était mis au pillage; la marchandise arrivait à Paris gâtée. Le Parlement finit par intervenir, en 1314. Enfin les péagers, nés malins, imaginaient mille moyens ingénieux, mais vexatoires, d'accroître leurs ressources. Les uns, établis loin des grandes voies, forçaient les marchands à se détourner de leur chemin pour venir se soumettre à la taxe, et saisissaient jusque sur les étaux de vente les biens des récalcitrants. D'autres à dessein plaçaient leur bureau de perception sur des routes impraticables, invitant ainsi les contribuables à passer ailleurs et à se soustraire au péage; à peine le voyageur avait-il donné dans le piège, qu'il était arrêté et condamné à une forte composition. Ailleurs, ils égaraient juste à point le tarif des redevances, qui aurait dû être affiché, et évaluaient arbitrairement. Beaucoup étaient taverniers, et pour retenir les bateliers à leur auberge, ils multipliaient les formalités et les chicanes, ou s'absentaient par hasard, retardant ainsi le voyage d'un jour ou deux.

Sur les marchés, la vente était grevée de droits — droits d'étalage, de mesurage, de pesage, — qui recevaient le nom général de coutumes ou de tonlieux, d'ordinaire peu élevés, mais toujours vexatoires. Un commerçant, par exemple, même chez lui, ne pouvait débiter au delà d'une certaine quantité de marchandises, sans avoir recours au poids, à la mine ou à l'aune seigneuriale : et cela se payait. Ailleurs les procédés en usage étaient encore plus exaspérants : ainsi, l'emplacement des halles à Paris étant devenu insuffisant, le marché au poisson fut transféré sur une terre de la maison de Hallebic. En guise

d'indemnité, celle-ci se réservait certaines taxes sur les transactions; en outre, elle prétendait juger les marchands, fixer les prix; quand un prix de vente avait été arrêté, un sergent intervenait et diminuait chaque panier de huit, dix, douze sous, sous prétexte que le dessous était de qualité inférieure. Les marchands eurent beau se plaindre, cet abus dura plus d'un siècle; quand le roi le supprima, en 1325, il profita de l'occasion, à son tour, pour doubler ses prélèvements.

Insécurité des voyages. — Si encore les seigneurs, en retour de ces redevances, avaient fait en conscience leur métier de gendarmes, le service aurait amplement justifié le salaire. Mais il n'en était pas toujours ainsi; et tel qui s'aventurait sur les routes, même au XII° et au XIII° siècle, même après la promulgation de la Trêve de Dieu, avait lieu de redouter de fâcheuses rencontres. Comment imaginer que partout la police féodale ne fût pas en défaut, quand, au centre même du domaine royal, au foyer de l'ordre et de la discipline, le bon Joinville faisait cette constatation inquiétante : « Il y avoit tant de maufaiteurs et de larrons à Paris et dehors que touz li païs en estoit plein. » En 1316, le roi écrivait à ses baillis que la Champagne était infestée à tel point de brigands que nul n'osait plus y voyager. Au XIII° siècle, il est vrai, le roi rendait les seigneurs responsables des méfaits qui se commettaient sur leurs terres, et les obligeait à indemniser les victimes ou leurs familles : c'est ainsi qu'en 1263, trois marchands furent dépouillés sur un chemin appartenant au comte d'Angoulême; le Parlement condamna celui-ci à restituer aux intéressés la valeur des objets dérobés. Mais la perspective d'un assassinat possible, même suivi d'une indemnité, n'était pas attrayante, et puis l'indemnité n'était pas assurée. Un marchand fut tué et volé près d'Arras, en 1265; ses associés adressèrent leurs réclamations au comte d'Artois. Il répondit que le crime avait été commis après le coucher du soleil, et qu'à pareille heure il ne pouvait garantir la sécurité des passants. Enfin, il n'était pas extraordinaire que le seigneur, loin de donner la chasse aux malfaiteurs, fût leur complice : Grégoire VII accusa le roi Philippe Ier d'avoir dépouillé des marchands italiens, qui se rendaient aux foires de France.

Thomas de Marle, l'un des héros de la première croisade, ne croyait pas déroger en courant les grands chemins. Au XIIIe siècle, il est vrai, ces cas de félonie devinrent plus rares, au moins en Angleterre et en France ; cependant, en 1268, on vit le noble Boson de Bordeaux dépouiller deux trafiquants, qui s'étaient placés sous la protection de saint Louis. Quant au commerce allemand, du jour où le pouvoir impérial eut sombré dans les désordres du grand interrègne, il fut la proie des rôdeurs, des chevaliers brigands (*Raubritter*) ; de leurs châteaux, semblables à des nids de vautours, ils fondaient à l'improviste sur les marchands dans la vallée, sur les paysans auxquels ils enlevaient leurs bestiaux, ce qui valait à ces burgraves le sobriquet de *Chevaliers de vaches*. Le mal ne devait pas être passager, car au XVIe siècle il sévissait encore ; le fameux Gœtz de Berlichingen ne cessait de guerroyer contre la ville de Nuremberg, et de rançonner les commerçants. Aussi les trafiquants accompagnaient-ils eux-mêmes leurs marchandises, à cheval, l'épée pendue à la selle ; leur existence était une vie d'aventures.

La mer avait aussi ses hasards et ses périls. Les phares étaient peu nombreux ; les naufrages n'étaient pas rares. Or le droit de *bris*, de *warech* ou d'*épave* adjugeait au seigneur ou à ses tenanciers tout ce qui échouait sur leurs côtes. Un comte de Léonais se faisait par ce moyen un revenu de 10 000 sous par an, et il aimait à dire que le rocher de Primel était « la pierre la plus précieuse de sa couronne ». Non moins cupides dans leur naïveté, les paysans des environs venaient brûler des cierges, et faire des neuvaines, pour obtenir de bons naufrages : on assure même que certains *naufrageurs* ne reculaient pas devant l'idée d'allumer des feux sur la falaise, ou d'attacher des fanaux aux cornes des vaches, pour attirer les navires au milieu des écueils. Mille dangers, en un mot, rendaient précaire la condition des marchands et des voyageurs : l'Église les recommandait, comme les malades, aux prières quotidiennes des fidèles.

Condamnation du prêt à intérêt ; l'usure. — Ce qui entrava aussi le développement du commerce au XIIe et au XIIIe siècle, ce fut l'absence d'institutions de crédit. Le droit

canonique n'avait pas désarmé dans sa lutte contre le prêt à intérêt, qu'il condamnait sous le nom d'usure. Toutefois le droit romain remis en honneur au XII[e] siècle, enseigné par Accurse et la première école de Bologne, en soutenait la légitimité. Mais l'Église redoubla d'énergie : le concile de 1179 refusa la sépulture chrétienne aux usuriers impénitents; celui de 1240 annula leurs testaments; celui de 1311 les abandonna à l'Inquisition. Au XIV[e] siècle, les romanistes eux-mêmes subirent cette influence, et la seconde école de Bologne reconnaissait que le prêt était interdit par les lois ecclésiastiques. Il ne pouvait donc y avoir de prêteurs que les mécréants, c'est-à-dire les Juifs. Tantôt protégés, tantôt persécutés, n'étant jamais certains du lendemain, poursuivis d'une haine aveugle faite d'intolérance religieuse et de jalousie sociale, claquemurés dans leurs juiveries, signalés aux outrages de la foule par le costume qu'on leur imposait, le bonnet à corne et la rondelle jaune sur l'épaule, chassés des campagnes, exclus des corporations, ils se réfugiaient dans le commerce de l'argent, et se vengeaient de leurs insulteurs en leur prêtant à un taux démesurément usuraire. Philippe-Auguste les autorisait à prendre 46 pour cent; ce taux s'élevait souvent, dans la pratique, à 60 ou 100 pour cent. On cite un abbé anglais qui fut redevable, au bout de quatre ans, de 840 livres, pour 25 livres qu'il avait reçues. L'usurier était un fléau contre lequel les besogneux se défendaient mal : certaines villes, comme Derby et Leicester, obtinrent comme un privilège de ne plus recevoir d'Israélites dans leurs murs. D'ailleurs les rois poussèrent souvent les usuriers dans cette voie, parce qu'ils y avaient intérêt; ils se firent leurs complices, par les lourdes taxes qu'ils leur imposaient. L'impôt que Richard Cœur de Lion levait sur les Juifs fournissait jusqu'au treizième des revenus du royaume. Et quand, écrasés, ils déclaraient ne pouvoir payer, il s'appropriait leurs titres, se substituait à eux, et poursuivait à leur place les débiteurs chrétiens. Aussi, lorsqu'en 1290, Édouard I[er] les expulsa d'Angleterre, on vit, dans cette décision, une victoire de l'opinion publique, un acte de renoncement de la fiscalité royale.

Cependant, malgré les prohibitions de l'Église, et dès le

XIIIe siècle, un certain nombre de chrétiens s'adonnèrent au commerce de l'argent : ce furent des Italiens ou Lombards. Ils savaient se soustraire aux rigueurs canoniques : en effet, partant de la loi romaine, les légistes soutenaient que tout retard dans le remboursement d'un emprunt infligeait un dommage au prêteur, et que celui-ci, en prévision de ce danger, avait le droit d'inscrire une clause pénale dans le contrat de prêt. Cette doctrine paraissait si légitime, que les scolastiques durent l'admettre. Grâce à ce détour, des marchands italiens faisaient l'usure aussi bien que les Israélites : ils prêtaient gratuitement, mais stipulaient, à titre d'indemnité pour chaque période de retard, des intérêts exorbitants. Le taux des emprunts ainsi contractés s'élevait environ à 60 pour cent par an. Ils prirent l'Europe entière pour théâtre de leurs spéculations. En 1236, on en vit arriver un certain nombre en Angleterre, se disant banquiers de la cour de Rome, garantis par elle contre les excommunications locales : le roi leur accorda sa protection, comme aux Juifs et pour les mêmes raisons. En France, ils se montrèrent si durs et si cupides qu'ils firent regretter les mécréants.

Philippe le Hardi, en 1277, les fit tous arrêter, mais peu après, il leur vendait au prix de 1 500 000 livres la permission de continuer leurs exactions. Philippe le Bel agit de même. Singulière façon de restreindre le mal, que d'en tirer profit. D'autres chrétiens encore, les manieurs d'argent de Cahors ou Cahorsins, devaient, au XIVe siècle, prendre une part à ce trafic, s'adjoindre aux Lombards et aux Israélites : ils ne se conduisirent pas mieux, et ne furent pas traités avec plus d'égards; ils exploitèrent et furent exploités. Outre ces usuriers de grande allure, il y en avait bien d'autres dans les campagnes et dans les villes, mais ils opéraient à la dérobée, dissimulant dans leurs contrats les clauses usuraires sous des apparences irréprochables. L'archevêque de Rouen , Eude Rigaud, nous apprend que des dignitaires ecclésiastiques, des chanoines entre autres, se rendaient coupables de ce crime.

On devine les conséquences d'un tel régime. Toutefois il ne faut pas, comme on le fait d'ordinaire, exagérer les effets des prohibitions ecclésiastiques, y voir la principale entrave qui, au

moyen âge, paralysât les transactions. Le mal, en effet, était singulièrement atténué par l'usage de la commandite, qui commençait à se répandre. Cette opération, par laquelle un capitaliste fournit à un commerçant, à un industriel, des fonds qui lui sont nécessaires, moyennant une part dans les profits et sans contracter aucune responsabilité, était autorisée par l'Église. Thomas d'Aquin la considérait comme licite, et le pape Alexandre III l'admettait aussi, quand il ordonnait de placer les biens des mineurs dans le commerce, « afin de leur faire produire un gain honorable ». Les entreprises de longue haleine étaient donc possibles. En certains centres de civilisation avancée, parmi certaines populations d'esprit ouvert, la faveur dont bénéficiait la commandite porta ses fruits. Mais, en thèse générale, les prohibitions eurent pour effet de dérober au commerce une part de ses moyens d'action.

Extension du commerce au XIIe et au XIIIe siècle. — Ajoutons à tout cela qu'une multitude de monnaies différentes circulaient en Europe, ce qui rendait l'échange très compliqué; que la politique économique des rois fut souvent déplorable; que le droit de prise qu'ils exerçaient dans leurs voyages était le pillage érigé en principe; que les lois somptuaires auxquelles ils recoururent sottement, eurent pour effet de réduire la consommation et par suite la production. N'importe : une fois initié aux secrets du commerce, l'Occident ne cessa de puiser à cette source de jouissances et de richesses. A mesure qu'on avance dans le XIIe et le XIIIe siècle, l'ordre public s'affermit, la population devient plus dense, les communications plus faciles, la civilisation s'affine, et des bords de la mer elle gagne les provinces reculées : les obstacles s'abaissent, et le théâtre de l'échange s'étend. Le trafic, très modeste au début, se dégage lentement de ses entraves : à la fin du moyen âge, il sera devenu très actif.

Principales routes et principaux objets de commerce; la Méditerranée. — Les conditions mêmes dans lesquelles se faisait l'échange, étendu plutôt qu'abondant, eurent pour effet de limiter le nombre des voies qu'il suivait; au lieu de se disperser, comme aujourd'hui, dans tous les sens, grâce aux systèmes variés de communication qui rayon-

nent autour de chaque foyer de travail, il se canalisa le long de quelques routes naturelles et aisées, qui s'imposaient aux marchands et dont ils s'écartaient le moins possible, parce qu'elles joignaient entre elles les principales zones de production. Les plus fréquentées étaient celles qui assuraient les relations d'affaires entre l'Europe et l'Orient. La voie principale de ce commerce, on pourrait dire la voie unique — car celle du Danube, plus coûteuse, était presque désertée, — était la Méditerranée. Elle était sillonnée de navires, voguant par flottilles, qui transportaient pèlerins et croisés en Terre-Sainte ou en Égypte, qui allaient chercher à Alexandrie les épices de l'Inde; ils achetaient aussi, sur les inépuisables marchés du Levant, auxquels nulle concurrence ne devait de longtemps arracher leur monopole, à Alexandrie, aux échelles, à Constantinople, à Trébizonde, les sucres, les médicaments, comme l'aloès, le camphre, le laudanum, la rhubarbe : les parfums d'Arabie, l'encens, que l'Église était condamnée à demander aux infidèles; les teintures comme le vermillon, l'indigo, la noix de galle; les soies de la Syrie et de la Chine; les fils d'or et d'argent; les tapis d'Asie Mineure et de Perse, les cotonnades de l'Égyte; les mousselines de l'Inde; les verreries de Tyr et de Damas; les porcelaines de Chine; les perles de Ceylan, les pierres précieuses; l'ivoire d'Afrique : en somme, commerce de luxe. En retour l'Europe envoyait aux Orientaux des draperies et des laines d'Italie, du Languedoc, surtout les fameux tissus de Flandre, des armes, des vins, des huiles. Les armateurs de Gênes et de Venise s'enrichissaient aussi par un trafic moins noble : la traite des esclaves. Ils allaient sur les bords de la mer Noire, acheter des jeunes gens et des jeunes filles de belle race, et les vendaient aux musulmans d'Égypte, et même aux riches Italiens. Cependant, l'exportation des produits d'Europe était loin de balancer l'apport incessant des denrées et des objets d'Orient, et souvent nos commerçants, en échange de ce qu'ils acquéraient, n'offraient qu'une certaine somme d'argent monnayé, ou des lingots de métal précieux. Cette constatation devait remplir d'effroi les hommes d'État au moyen âge, car les espèces en circulation étaient peu abondantes, et

le numéraire, qui diminuait chaque année, allait faire défaut au xv[e] siècle : or le numéraire à leurs yeux, n'était pas seulement un signe de richesse, c'était la richesse elle-même. Ils interdirent alors de porter chez les infidèles les métaux précieux des chrétiens : mais l'intérêt du commerce fut le plus fort, et l'Orient ne cessa d'engouffrer le numéraire européen.

La mer du Nord et la Baltique. — Parallèle à la Méditerranée, une autre voie ouvrait aux négociants de l'Europe occidentale, l'accès des marchés scandinaves, allemands et russes : c'était la mer du Nord et la Baltique; elle se substitua aux routes continentales, comme la Méditerranée avait dépossédé la ligne du Danube. Le moyen âge fut l'époque des mers intérieures. Cependant, si cette voie fut un jour un actif foyer d'échanges, cela n'arriva qu'assez tard, au xiv[e] et au xv[e] siècle. Au xii[e], de rares aventuriers s'y engageaient, tant elle était semée de dangers, tant les populations riveraines étaient rebelles à la civilisation; c'est au xiii[e] siècle seulement que le commerce s'y développa et commença à s'organiser. De ce côté, le trafic fut tout différent de ce qu'il était sur la Méditerranée; celle-ci ne transmettait à l'Europe que des objets de luxe; la Baltique et la mer du Nord l'approvisionnèrent de matières brutes. Les navigateurs de Lübeck, de Brême, d'Amsterdam et des autres ports de ces régions, allaient chercher en Angleterre des peaux de bêtes, à Bergen les bois de Norvège, en Suède du goudron, de la cendre *clavelée* ou cendre de bois pour la teinture; à Reval et à Riga, les produits mis en vente aux foires de Novgorod, les fourrures, les cuirs et les suifs de Russie. En échange de ces marchandises dont ils fournissaient l'Europe, ils achetaient à Bruges des tissus de Flandre, de ces étoffes que l'on appréciait partout, et aussi des épices, des denrées et des objets de prix, qui de la Méditerranée avaient été apportés jusque-là, et qu'ils distribuaient dans les pays du Nord. Enfin la pêche était aussi pour eux une source de richesses : le peuple, dans les campagnes et même dans les villes, se nourrissait en partie de *craspois*; ce hareng provenait, en immenses quantités, non de la mer du Nord où cette espèce n'avait pas encore émigré, mais de la Baltique, où se mouvaient d'énormes bancs.

Les voies de pénétration. — Telles étaient les deux grandes routes du commerce, qui traversaient l'Europe d'ouest en est. Celle-ci, d'autre part, était percée, du nord au sud, d'une série de voies de transit, qui s'enfonçaient à l'intérieur du continent, qui rayonnaient en divers sens, où le trafiquant s'engageait, déballant sa cargaison dans tous les centres de consommation, achetant au passage les produits de l'industrie locale, portant jusque dans les régions septentrionales les denrées méditerranéennes et les articles d'Orient, surtout les indispensables épices; au retour, il faisait le parcours inverse, et par ces mêmes chemins, les marchandises de la Baltique, des provinces du Nord et notamment de la Flandre, se répandaient loin des côtes, et parvenaient aux zones du Midi, d'où la mer en convoyait une partie jusqu'en Orient. C'étaient comme autant de pompes aspirantes et foulantes, prenant et débitant sans cesse. La principale de ces voies de pénétration était celle qui reliait l'Allemagne à la Méditerranée. Jusqu'au xiᵉ siècle, les marchands de Germanie descendaient le Danube, quand la route n'était pas barrée, et allaient s'approvisionner à Constantinople des produits orientaux. Depuis la renaissance du commerce maritime, ils préférèrent les acheter dans les villes italiennes, notamment à Venise. Partant de Venise, ils franchissaient les Alpes par le col du Brenner; puis les uns descendaient l'Isar et le Danube, dans la direction de l'Autriche et de Vienne; la plupart descendaient le Lech, et gagnaient de grands centres, comme Augsbourg et Nuremberg; ceux qui voulaient continuer leur course vers le Nord, rejoignaient le Rhin, et pouvaient ainsi atteindre les riches districts des Pays-Bas et de la Flandre. Un autre courant commercial, plus favorisé de la nature que le précédent, mais moins intense, parce qu'il ne s'alimentait pas à un port de premier ordre comme Venise, s'était dessiné du golfe du Lion aux mers septentrionales : il suivait le Rhône et la Saône, où il se divisait en plusieurs branches; l'une, par la Moselle, se reliait au Rhin, au pays de Cologne, à la mer du Nord; les autres, par la Meuse, la Seine et ses affluents, desservaient la Champagne, le bassin de Paris, la Normandie et la Flandre, l'Angleterre.

En général, les marchands préféraient les voies fluviales aux routes de terre, car elles étaient moins coûteuses et plus sûres. Et cependant, vers le milieu du XIIIe siècle, les grands chemins aussi commencent à être régulièrement fréquentés : exemple, le Brenner. De même les trafiquants qui venaient de Lombardie en France, s'ils ne débarquaient pas à Marseille ou à Aigues-Mortes, franchissaient les Alpes, soit au Mont-Cenis, ou au Petit Saint-Bernard, d'où ils descendaient à Grenoble par la vallée de l'Arc ou celle de l'Isère, soit par le Grand Saint-Bernard d'où ils gagnaient Genève, puis Lons-le-Saunier par le col de Saint-Cergues; ou bien encore par le Saint-Gothard, d'où ils se dirigeaient sur Berne, et de là sur Dijon par Pontarlier et Dôle. C'est par les voies de terre que la riche et commerçante Champagne communiquait avec la Flandre et avec l'Allemagne. C'étaient trois routes aussi qui reliaient Paris au Languedoc : celle de Bordeaux et Poitiers, celle de Toulouse et Périgueux, celle du Puy, de Clermont-Ferrand et de Bourges : toutes trois convergeaient à Orléans. C'est sur les chaussées enfin, que roulaient les chasse-marée, qui portaient en hâte le poisson, des ports de la Manche aux Halles de Paris.

L'Océan et la Manche. — Une autre voie, maritime celle-là, reliait encore le nord et le sud de l'Europe, celle de l'Océan et de la Manche. Dès le XIIe siècle, les Bayonnais pêchaient la baleine dans le golfe de Gascogne; ils achetaient à l'Espagne du plomb, de l'étain et du cuivre, à la Flandre des harengs salés; et ils exportaient des laines, des cuirs, du chanvre et du lin, de la cire et du miel. Bordeaux expédiait des vins en Grande-Bretagne par l'intermédiaire, il est vrai, de navires anglais, des vins et des blés en Écosse, en Flandre et en Allemagne. Nantes envoyait du sel, des blés, des fruits, des toiles en Espagne, en Angleterre, en Flandre, et jusque sur les bords de la Baltique. Rouen était en relations régulières avec Londres; elle avait un comptoir sur les bords de la Tamise, et échangeait les vins de Bourgogne et de France contre les laines, le cuivre, le plomb et l'étain d'Angleterre, contre les produits des pays baltiques. L'Écluse servait de port à la puissante ville de Bruges, à la métropole de la fabrication des draps

et des toiles. Au xive siècle enfin, des flottes vénitiennes que l'Océan n'effrayait plus, devaient entreprendre chaque année le périple de la péninsule ibérique, à destination de l'Angleterre et de la Flandre.

Telles étaient les principales artères de la circulation commerciale au xiiie siècle. Elles se coupaient à angles droits, et donnaient à l'Europe une vague ressemblance avec un échiquier irrégulier, dont les lignes transversales étaient marquées par la Méditerranée et la Baltique, dont les lignes verticales étaient formées par une série de voies orientées du nord au sud, fluviales, terriennes ou maritimes.

Les marchés. — De place en place, ces routes, grandes et petites, étaient jalonnées de marchés, où trafiquants et consommateurs venaient opérer leurs transactions. Les marchés furent innombrables au moyen âge : les seigneurs en établissaient sur leurs terres, et ils attiraient les commerçants avec une insistance d'autant plus grande, qu'ils prélevaient sur la vente des objets et la location des étaux des droits parfois élevés.

La plupart de ces marchés étaient des centres d'affaires purement régionaux. D'autres attiraient les commerçants de très loin, et devinrent d'intenses foyers de transactions; tels étaient par exemple ceux de Rouen, de Reims, d'Orléans, de Toulouse. Telle était la Halle de Paris, que Louis le Gros établit dans la plaine des Champeaux, ou des Petits-Champs, à côté de la ville, et que Philippe-Auguste agrandit en 1183. C'était un véritable bazar d'Orient : les merciers étalaient le vendredi; les drapiers le samedi; différentes places étaient réservées aux corroyeurs, aux cordonniers, aux chaudronniers et ferronniers, aux lingères et aux fripiers, aux marchands de poisson, de grains, de farine et de pain. Aux jours affectés à tel ou tel trafic, les commerçants du même métier qui avaient boutique à Paris, étaient tenus de fermer leur magasin et de venir vendre aux Halles, sous peine d'une amende d'au moins quarante sous, et qui doublait à chaque récidive. Seules, certaines corporations s'étaient fait exempter de cette obligation, d'ordinaire à beaux deniers comptants. A ces marchands, d'autres

venaient s'adjoindre, non seulement de la banlieue, mais aussi de provinces éloignées : des corps de bâtiments distincts étaient réservés aux drapiers de Beauvais, de Saint-Denis, de Douai, de Lagny, de Pontoise, de Chaumont, de Corbie, d'Avesnes, d'Aumale, de Gonesse. L'activité commerciale qui régnait en ce lieu, émerveillait les contemporains, et Jean de Jandun, qui composait en 1323 un *Éloge de Paris*, renonçait à dépeindre ce que ses yeux avaient contemplé.

Les foires. — Il y avait aussi d'autres marchés qui ne se tenaient pas en permanence, mais où les transactions atteignaient cependant un chiffre très élevé : c'étaient les foires, où les trafiquants de tous pays se donnaient rendez-vous. Se réunir à époques fixes, périodiques, en certains lieux déterminés, tel était toujours le seul moyen pour les grands commerçants de se rencontrer, d'échanger leurs produits, ou de les vendre aux marchands au détail, aux colporteurs qui alors remplissaient leur balle pour reprendre leur éternel voyage. Le moyen âge tout entier fut la belle époque des foires, que la civilisation moderne a rendues inutiles, quand même elles semblent renaître sous la forme des expositions.

Chaque pays, chaque région avait la sienne; il y en avait d'assidûment fréquentées en Italie et en Espagne, dans l'Allemagne du sud et dans les vallées rhénanes, notamment à Francfort-sur-le-Mein, à Duisbourg et à Aix-la-Chapelle, où Frédéric-Barberousse en institua en 1173. En Flandre, on signalait celles d'Ypres, de Bruges, de Thourout, de Lille. En Angleterre, les principales foires étaient celles de Stanfort, de Saint-Yves, de Saint-Botulf, de Winchester, de Northampton, mais la plus fameuse avait lieu à Stourbridge, près de Cambridge, sur un champ qui appartenait au monastère de Barnwell : c'est là que les collèges d'Oxford achetaient, en vue du carême, leurs provisions de hareng fumé. Toutefois, les plus importantes se tenaient en France : celles de Saint-Romain à Rouen, de Caen, de Guingamp en Bretagne, de Dijon, de Toulouse, de Carcassonne, attiraient une nombreuse affluence; entre toutes se distinguaient les foires du Lendit, de Beaucaire et de Champagne.

Le Lendit était d'ancienne origine; peut-être se rattachait-il,

par une filiation ininterrompue, à la vieille foire de Saint-Denis, dont l'histoire nous révèle déjà l'existence au VIIIe siècle; le fait est incertain. Il s'ouvrait le 11 juin, dans la plaine de Saint-Denis, et durait quinze jours : chaque ville de France y possédait sa place, chaque métier ses boutiques. On y vendait de tout, depuis des chevaux et des charrues, jusqu'à des tapisseries et de la vaisselle d'argent. Le recteur de l'Université de Paris, les professeurs, les écoliers et les suppôts s'y rendaient en procession, faisaient leurs provisions de parchemin, et c'est alors seulement que les marchands pouvaient en vendre au public. Les Parisiens se pressaient à cette foire; c'était de mode : « J'achèterai cela au Lendit », disaient-ils, quand ils avaient besoin de quelque objet nouveau; ils y faisaient leurs emplettes, mais en même temps ils prenaient plaisir à s'ébattre, à regarder les baladins, à écouter les ménestrels, à banqueter; les écoliers se livraient à de folles orgies, après quoi ils insultaient les femmes, et rossaient les bourgeois.

Beaucaire, situé sur le Rhône, non loin de Marseille et d'Aigues-Mortes, au débouché d'une grande voie de transit entre la Méditerranée et les plaines industrieuses du nord de l'Europe, attirait à sa foire annuelle — qui au XIIe siècle s'ouvrait en mai, et qui plus tard commença le 22 juillet — des négociants de Barcelone, de Gênes, de Venise, de Constantinople, d'Alexandrie et du Levant, de Tunis, du Maroc. C'était le rendez-vous d'affaires du midi de la France.

Mais la palme revenait sans conteste aux foires de la Champagne. Admirablement située au cœur de l'Europe civilisée, reliée à la Manche par l'Aube, la Marne et la Seine, à la Méditerranée par la Saône, touchant à la Meuse, peu éloignée du Rhin, la nature avait fait de cette province un foyer d'échange vers lequel convergeaient de toutes parts les routes du commerce européen. Les comtes de Champagne avaient tiré parti de ces avantages avec une rare intelligence; les taxes qu'ils prélevaient n'étaient pas lourdes, et d'autre part, ils plaçaient la sécurité des marchands sous leur sauvegarde, en leur assurant, avant même d'entrer sur le territoire champenois, le *conduit* de la foire : à cet effet, ils avaient conclu des conventions avec le roi

de France et le duc de Bourgogne. Sous le règne de Louis VII, des changeurs de Vézelay furent détroussés par le fils du vicomte de Sens : aussitôt le comte de Champagne, Thibaut le Grand, écrivit à Suger que s'il ne tirait pas justice de ce forfait, il faudrait « se résigner à la destruction des foires ». Si le crime était commis au loin, sur les terres d'un seigneur indifférent ou malveillant, et qui déniait réparation, le comte savait au besoin imposer le respect de ses sauf-conduits : il excluait des foires les compatriotes des coupables, et ne les accueillait de nouveau qu'après avoir obtenu satisfaction. En 1315, un serviteur du duc Frédéric IV de Lorraine rançonna un marchand italien; le comte réclama une indemnité, le duc refusa; enfin, après une lutte de dix-huit ans, le successeur de Frédéric se soumit. Rien n'était ménagé non plus pour assurer la tranquillité des foires, la loyauté des transactions : la juridiction et la haute surveillance étaient déléguées à deux gardes (*custodes* ou *magistri nundinarum*) et à un chancelier assisté de lieutenants et de sergents à pied et à cheval, qui maintenaient l'ordre dans cette foule de marchands de toutes langues et de tous costumes, de vagabonds, de ribauds et de mendiants. Des notaires rédigeaient les contrats, et, moyennant un droit modique, y faisaient apposer le sceau des foires. Enfin les effets de commerce étaient bien garantis, car le créancier était autorisé à saisir les biens de son débiteur; si celui-ci ne payait pas, il était flétri, et ne pouvait revenir avant de s'être acquitté. La nature et la politique faisaient de la Champagne un centre de transactions incomparable.

Au XIIIe siècle, les foires de Champagne étaient au nombre de six : elles avaient lieu chaque année à Lagny, à Bar, deux fois à Provins, au printemps et en septembre, deux fois à Troyes, en juillet et en automne. Chacune d'elles durait quarante-huit jours, en moyenne; elles se succédaient presque sans interruption. Les plus considérables étaient la foire de mai, à Provins, et la foire de juillet ou foire chaude, à Troyes.

Il y venait des commerçants de tous les pays, des Français de chaque province, sauf de Bretagne, d'Anjou et de Gascogne; des Flamands, des Allemands du Sud et des districts rhénans; des Italiens, des Espagnols, peu de Provençaux et d'Anglais. Chacun

apporte sa part de marchandises, chaque nation, chaque ville même a son consul ou son capitaine; les Italiens, outre leurs vingt-trois consuls (en 1278), ont un *recteur*, qui est leur représentant officiel auprès du comte. Les huit premiers jours, on déballe et on s'installe; le neuvième, la véritable foire commence. Alors, dix jours durant, on expose et l'on vend des étoffes, ce sont les *jours de draps* : tissus de laine, tapis de Picardie et de Flandre, toiles de France et d'Allemagne, cotonnades du Midi et de l'Orient, soieries de Gênes, de Lombardie et de Venise, mousselines de l'Inde. « Hare! Hare! » crient les sergents le soir du dixième jour, et les draps disparaissent. Ils cèdent la place au cordouan et aux pelleteries; alors s'étalent les cuirs d'Espagne et du Maroc, imités en Flandre et en Allemagne, les pelleteries et les fourrures des Hanséates. Mais depuis le début, les marchands d'*avoir de poids* exposent aussi leurs denrées : épices, médicaments, teintures, sel, graisse, sans oublier la soie brute, le chanvre et le lin. Les maquignons, jusqu'à la dernière heure, vanteront les perfections de leurs chevaux et de leurs bêtes de somme; les paysans prôneront les qualités de leurs bestiaux. Les changeurs, à la fin, dressent leurs tables, les couvrent d'un tapis et d'une paire de balances, de sacs pleins de lingots et d'espèces variées, et sur ces modestes établis viennent aboutir toutes les transactions de la foire. C'est une vaste fourmilière; rien n'y manque, ni les jongleurs, ni les bateleurs, ni les folles femmes; l'un s'approvisionne, l'autre vend; les courtiers vont de l'un à l'autre; l'on cause, l'on s'informe, on discute, on calcule, on traite en bons amis, mais parfois aussi l'on crie et l'on jure : « En non Diu, par les membres ne par la vie, je n'en donrai mie por mains! — Ne par la cervele ne par la boche, je n'en donrai plus. — Hare! Hare! » crie le héraut, et la foire est terminée.

Principaux centres de commerce au XIIIe siècle. — Que nous sommes loin déjà du xe siècle, de ces âges de misère où chaque domaine devait subvenir à ses besoins, où la famine pouvait décimer des populations entières, sans que l'échange ne vînt atténuer le mal. Déjà certaines villes avaient profité mieux que les autres de cette renaissance, et jusqu'à la fin du moyen

âge, elles devaient rester les métropoles commerciales de l'Europe. En Germanie, c'étaient les villes du Sud, de la Bavière, celles qui s'alimentaient au grand courant du trafic italien, comme Augsbourg et Nuremberg; c'étaient aussi les ports de la Baltique et de la mer du Nord, Lübeck, Hambourg et Brême. En France, c'étaient les villes de Flandre et de Picardie, surtout Gand, Bruges et Ypres, qui vendaient leurs tissus dans le monde entier. Quant à l'Angleterre, dont le seul nom évoque aujourd'hui l'idée d'un trafic universel, de fleuves et de canaux navigables, de ports admirables encombrés de navires, de quais chargés des marchandises les plus variées, elle ne comptait pas, au XIIIe siècle, comme puissance commerciale. Nulle part ne s'étaient développés des centres de commerce comparables à ceux de la Méditerranée, comme Barcelone et les villes d'Italie. Si Amalfi avait été ruinée par les Normands, Pise avait des comptoirs à Ptolémaïs, à Tyr, à Tripoli, à Antioche, à Constantinople. Gênes, qui avait aidé les Paléologue à renverser l'Empire latin de Byzance, possédait de précieuses stations de commerce sur tous les points de l'Archipel : à Chio, Mételin, Tenedos, Smyrne; à Constantinople elle avait deux faubourgs, Péra et Galata; en s'emparant de Caffa et d'Azov, elle s'assura le commerce de la mer Noire. Venise, sa rivale, était plus opulente encore. C'était entre les métropoles et leurs colonies un perpétuel courant d'échange; ces trois cités retenaient, comme un monopole, tout le trafic avec l'Orient.

II. — Organisation du travail au moyen âge.

Associations de commerce. — Ce qui caractérise surtout le régime commercial et industriel du moyen âge, c'est l'association. Artisans et marchands, groupés en communautés, étaient devenus des bourgeois et avaient conquis, avec la liberté, des franchises et des privilèges. L'association qui les avait affranchis contribua par la suite à leur prospérité; mais, à mesure que se développa l'activité productrice et commerciale, elle prit des formes nouvelles appropriées aux circon-

stances et suggérées par l'intérêt. Les groupes se multiplièrent, le commerce se sépara davantage de l'industrie; les associations devinrent rivales et cherchèrent à s'assurer des privilèges ou des monopoles.

Dans le nord de la France, dans les Pays-Bas, sur les bords du Rhin, s'étaient formés dans chaque ville dès le début du XIIe siècle, et peut-être auparavant, une association des marchands qui s'assurèrent des privilèges et bientôt acquirent la surveillance et la juridiction non seulement du commerce, mais souvent aussi de l'industrie locale; ce furent les *ghildes* marchandes, désignées aussi dans certains pays sous le nom de *hanses*. Dans certaines villes les associations de ce genre se confondirent avec la commune, plus souvent elles en demeurèrent distinctes, mais presque toujours elles surent y occuper une situation prépondérante. Les marchands ainsi associés ne mettaient pas en commun leurs capitaux, mais ils se syndiquaient en quelque sorte pour empêcher la concurrence, se protéger mutuellement, se garantir contre les risques, s'assurer des débouchés et des privilèges. C'est ainsi que la Ghilde de Rouen possédait depuis le XIIe siècle le monopole du commerce normand avec l'Irlande, un comptoir à Londres, des franchises dans les foires anglaises et le monopole du commerce de la basse Seine; la Hanse parisienne se faisait, de son côté, attribuer le droit exclusif de la navigation du fleuve dans le domaine royal; la Ghilde d'Arras était affranchie des droits de péage que devaient payer à Bapaume toutes les marchandises se dirigeant sur la Flandre ou qui en provenaient.

Sociétés commerciales; les Lombards. — Dans le midi de la France et particulièrement en Italie, les associations de marchands prirent une forme différente, celle de la Société commerciale. La Société commerciale diffère des compagnies du nord en ce que les associés y mettaient en commun leurs capitaux pour des entreprises communes dont ils partageaient les bénéfices. Ces entreprises à fonds communs, qui paraissent avoir été au moyen âge très rares en matière industrielle, étaient déjà au XIIIe siècle l'âme du commerce.

Ce fut en Italie que la Société commerciale trouva sa véri-

table constitution, et c'est là probablement aussi qu'elle eut son origine. Aussi les sociétés italiennes priment-elles toutes les autres sur les marchés de l'Europe occidentale. Florence, Pise, Lucques, Sienne, Milan, Gênes, Venise, Rome ont chacune plusieurs de ces grandes maisons qui ne se contentent plus de visiter les foires; elles sont représentées à demeure dans les grandes villes commerçantes, à Londres, à Paris, à Montpellier, à Bruges et à Lille. Rien qu'à Paris on comptait, en 1292, seize sociétés italiennes. Les Bardi, les Frescobaldi, les Peruzzi de Florence étaient intéressés dans toutes les transactions importantes du continent et de l'Angleterre. Au trafic proprement dit, au commerce de transport, les marchands italiens, tous confondus sous le nom de Lombards, joignaient les opérations de change et de banque. Ce fut en partie grâce à eux que le commerce de l'argent se régularisa et que le crédit s'établit au grand avantage du commerce et de l'industrie. Ce furent eux aussi qui, pour le besoin de leur commerce, semblent avoir imaginé au XIII[e] siècle, et qui dans tous les cas propagèrent l'usage de la lettre de change.

Colonies; comptoirs et consuls. — Les marchands qui opéraient pour leur compte ou pour le compte des sociétés dans les villes étrangères créèrent pour leur garantie mutuelle une autre forme d'association. Réunis entre gens de même langue ou originaires du même pays, ils possédèrent en commun des comptoirs, des entrepôts, des bazars. Chaque groupe fut placé sous la protection d'un personnage qui porta généralement le nom de *capitaine* dans les villes commerçantes de l'Occident, celui de *consul de mer* dans les ports de la Méditerranée. Il exerçait sur ses compatriotes un pouvoir disciplinaire et les assistait auprès de la justice compétente en cas de contestations ou d'altercations soit avec les gens du lieu, soit avec les marchands d'un autre pays. Telle est l'origine des consulats.

Les Hanses. — Au-dessus des compagnies et des sociétés se formèrent parfois des confédérations qui portèrent le nom de Hanses. La plus connue des associations de ce genre fut la célèbre ligue hanséatique, confédération à la fois commerciale et politique des villes de la Baltique qui se forme au XIII[e] siècle et

dont on sait les destinées brillantes. Mais il y eut beaucoup d'autres associations du même genre dont les unes disparurent aussitôt après s'être montrées, et dont les autres ont eu une durée de plusieurs siècles. De ce nombre furent notamment la Hanse des dix-sept villes et la Hanse de Londres.

La Hanse dite des dix-sept villes en comptait en réalité une soixantaine à la fin du XIIIe siècle, mais la dénomination tirée du nombre primitif des villes associées avait survécu aux accroissements successifs. Cette association s'était formée au début du XIIIe siècle par l'accord des marchands des dix-sept grandes villes manufacturières de la Champagne, de la Flandre, de la Picardie et du Hainaut; elle avait pour objet le commerce aux foires de Champagne. Il s'y affilia successivement les marchands qui apportaient aux foires les produits des manufactures brabançonnes, normandes et françaises.

La Hanse de Londres paraît avoir été ouverte à tous les marchands de langue germanique fréquentant les foires de l'Angleterre, mais on ne connaît bien que l'organisation de la branche flamande. C'était une association dont le chef-lieu était Bruges; l'échevinage de cette ville avait la garde de la caisse et la direction de la compagnie ne pouvait appartenir qu'à un Brugeois. — Ce chef s'appelait *comte* et il avait sous lui comme lieutenant un bourgeois d'Ypres dont le titre était l'écuyer (*de schildrag*) et un conseil dont les membres étaient fournis en nombre inégal par toutes les villes associées. Parmi les articles du pacte il faut noter les suivants : engagement de ne pas faire d'affaires avec le marchand qui a trompé un hansé; interdiction d'entrer dans la hanse à tous ceux qui travaillent de leurs mains; le règlement énumère spécialement les foulons, tisserands de toiles, charpentiers, cordonniers, teinturiers « qui ont les ongles bleus », chaudronniers, etc. Afin d'éviter les admissions subreptices on exigeait du récipiendaire la production d'un certificat constatant qu'il n'était pas artisan ou qu'il avait abandonné son métier depuis plus d'un an et un jour, certificat qu'on obtenait de l'échevinage de sa commune moyennant un marc d'or. La hanse s'achetait à Londres, à Winchester ou dans l'un des grands ports commerciaux de

l'Angleterre ou de l'Écosse. Il fallait pour cela la présence du schildrag et d'un certain nombre d'arbitres. Sur le continent les admissions n'avaient lieu qu'à Bruges. Le fils d'un hansé ne payait son entrée que 5 sols 3 d.; pour les autres, le prix était de 30 sous et 3 d. Les villes de la Hanse nommées dans la constitution sont Bruges, Ypres, Dixmude, Ardenbourg, Oudenbourg, Damme, Thourout, Tournai, Lille, Orchies, Furnes, Dortbourg, Yzendike, Ter-Muiden, Bergues, Bailleul et Poperinghe. Quatre villes de langue française étaient de l'association. Il est à noter qu'on n'y voit figurer ni Gand, ni Douai dont l'importance commerciale était cependant considérable; peut-être en faut-il conclure qu'elles ne voulaient point adhérer à un pacte qui tendait à monopoliser tout le commerce de l'Angleterre entre les mains de la haute bourgeoisie. Quoi qu'il en soit, ces villes et d'autres renouvelèrent à Northampton, en 1261, un traité conclu vingt ans auparavant, dont l'objet était de former une ligue contre les fraudes du commerce.

Organisation du travail industriel. Origine des métiers. — De même que les marchands en gros formaient de puissantes associations, de même les industriels s'unissaient par des liens étroits et constituaient des sociétés fortement organisées, appelées *corporations*.

La corporation, au moyen âge, portait plutôt le nom de *métier*, ou *corps de métier*, en allemand *zunft*. Le métier était l'association de tous les artisans qui, dans une même ville, exerçaient la même profession : ainsi, tout orfèvre domicilié à Paris faisait partie du corps de l'orfèvrerie, et nul ne pouvait vendre de vieux habits, s'il n'appartenait au corps des fripiers. Tous les travailleurs, sans exception, étaient soumis à la discipline corporative.

D'où provenait ce rouage social? Faute de documents précis, les érudits ont longuement disserté sur cette question des origines [1]. Le plus expédient serait peut-être de se résigner à

1. Les uns ont admis que certains collèges romains s'étaient perpétués obscurément à travers l'anarchie mérovingienne, qu'ils s'étaient ranimés avec toute la civilisation, et que les autres corporations s'étaient formées sur ce modèle; ils voyaient notamment dans la Hanse parisienne, dont Louis VII constatait l'ancienneté dès 1121, l'antique collège des Nautes qui, au temps de Tibère, consacrait un autel à Jupiter. D'autres historiens ont cru plus légitime de chercher cette origine en Germanie, et ils ont pensé la trouver dans les

une ignorance que la pénurie des documents rend inévitable et de se dire aussi que l'association au moyen âge était une pratique universelle, qu'elle s'imposait en un temps où l'isolement était un danger; que toutes les professions se constituaient en corporations, même les arts libéraux comme ceux des médecins, des membres de l'Université, des ménestrels, même celles des mendiants et des ribauds, et que les travailleurs industriels, à mesure qu'ils se multiplièrent, s'engagèrent fatalement dans la même voie.

On a réussi du moins à déterminer l'origine du terme de *métiers*. Aux temps de la décadence carolingienne, les villes appartenaient aux rois, à des prélats ou à des grands; les artisans étaient les serfs ou les tenanciers du seigneur et travaillaient pour lui et pour ses gens; ils étaient répartis en petits groupes, suivant le labeur auquel ils s'adonnaient, et chacun de ces groupes portait le nom de *ministerium*, qui signifiait service, et qui, en langue vulgaire, a donné *métier*. Peu à peu, les artisans s'affranchirent, et le maître leur abandonna le bénéfice de leur travail, en stipulant certains droits pécuniaires; or, ils restèrent unis, et l'on continua à désigner leurs sociétés sous le nom de *métiers*, quand même ils ne fournissaient plus de service.

Les métiers se constituèrent partout au XI[e] et au XII[e] siècle. Les plus anciens statuts des corporations parisiennes, ceux des Chandeliers, datent de 1061. Une charte de 1134, concernant les bouchers de la Grande Boucherie, mentionne leurs « antiques étaux », et une autre pièce datant de 1162 rappelle « l'an-

Ghildes, associations de conjurés, qui se promettaient de s'entre-aider et de se venger les uns les autres, de convives qui scellaient leur union en de fréquents banquets et par des orgies; il y eut de ces ghildes en Gaule, et comme elles étaient une occasion de désordres, Charlemagne les prohiba. Seulement ces deux hypothèses sont gratuites l'une et l'autre : aucun document ne signale, au moyen âge, la persistance du collège romain, membre vermoulu de l'Empire, qui se décomposait avant même que le corps entier eût succombé, et divers textes, en revanche, révèlent l'existence d'un régime industriel tout différent. Rien n'autorise les romanistes à combler ainsi la lacune des siècles, à imaginer une filiation que l'histoire, si complaisante qu'elle soit, ne saurait du moins étendre aux pays germaniques. Quant aux ghildes, elles étaient composées d'hommes libres; or la classe des hommes libres se réduisit jusqu'à disparaître durant les premiers siècles du moyen âge; de plus elles n'avaient rien de commercial ou d'industriel; entre ces compagnies de bons vivants et les corporations, il n'y a qu'un point commun, c'est le principe même de l'association, lequel est de tous les pays.

cienneté des coutumes dont ils avaient joui depuis longtemps ». En 1160, l'industrie du cuir était déjà organisée, car Louis VII concédait à une certaine personne et à ses héritiers la grande maîtrise des cinq corps de savetiers, de baudroiers, de sueurs, de mégissiers, de boursiers. Enfin Philippe-Auguste octroya ou confirma les privilèges de nombreuses corporations, et vers l'an 1200 on peut considérer ces sociétés comme nettement constituées. Au cours du XIIIe siècle, elles continuèrent de se développer : quand le prévôt de Paris, Étienne Boileau, les invita, sous le règne de saint Louis, à faire enregistrer leurs statuts, une centaine répondirent à l'appel, et quelques années plus tard, d'après le rôle de la taille de 1291, Paris comprenait 4159 gens de métier, répartis en plus de 350 professions. Partout ailleurs, dans le reste de la France, à l'étranger, le même régime se précisait à la même époque. Nulle part il ne devait être plus rigoureux, plus minutieusement réglementé qu'en Allemagne et en Flandre. Au contraire dans les cités du Midi, plus commerçantes, plus ouvertes, il demeura plus souple, plus libéral : il n'y fut même pas universellement appliqué. A Montpellier, à Limoges, c'est à peine si les corporations se réservaient un monopole, car elles ne limitaient pas le nombre de ceux qui voulaient y pénétrer, elles admettaient les étrangers, et elles affectaient plutôt le caractère d'associations religieuses ou de bienfaisance. Mais cette différence s'atténua chaque jour; déjà au XIVe siècle elle était moins tranchée, puis elle s'effaça. Les artisans du Languedoc et du Limousin, trouvant commode de se mettre à l'abri de la concurrence, modelèrent leurs statuts sur ceux de Paris; ils multiplièrent leurs règlements, élevèrent des barrières contre les gens du dehors : après le Nord, l'esprit d'exclusion gagnait le Midi. Ce fut aussi une conséquence de l'unification territoriale et monarchique.

Quant au nombre des métiers, il varia d'une ville à l'autre; à Paris, il y en avait plus de cent; en telle ou telle ville d'Allemagne, il n'y en avait que dix-huit ou vingt. Tantôt plusieurs arts mécaniques étaient réunis en un seul corps; tantôt un seul art se partageait entre plusieurs associations. Ainsi les patenôtriers de Paris constituaient trois métiers distincts : les uns fabriquant

des patenôtres en os et en corne, d'autres en ambre et en jais, les derniers en coquilles et en corail. Les cordonniers de Paris formaient trois sociétés différentes, celles des savetiers, des savetonniers, des cordonniers de cordouan; les chapeliers en formaient cinq. En sorte que le nombre des corps en une ville n'était pas le signe infaillible du développement industriel.

L'apprentissage. — Chacune de ces communautés était soumise à des statuts qui furent très brefs à l'origine, mais qui, chaque jour, devinrent plus précis.

Dès son entrée dans le métier, l'artisan était tenu de faire son apprentissage. Rarement les fils mêmes de maîtres pouvaient s'en dispenser. Parmi les cuisiniers-rôtisseurs, le fils de maître, qui ne savait pas son état, était autorisé à le faire exercer en son nom par un garçon instruit en son art, jusqu'au jour où, de l'avis des gardes, il serait capable de travailler lui-même. Et encore cette exemption provisoire était exceptionnelle. Cette loi avait de grandes conséquences : tout maître au moyen âge avait été ouvrier et apprenti, et connaissait la pratique de son métier.

L'introduction d'un apprenti nouveau dans un atelier n'était pas un acte privé; elle faisait l'objet d'un contrat solennel, dont les termes étaient fixés par les statuts, portant engagement réciproque des deux parties, et leur imposant des obligations. Il était passé devant témoins, fréquemment devant deux maîtres ou devant les prud'hommes du corps. C'étaient d'ordinaire les parents qui remettaient l'enfant à son nouveau patron, mais quelquefois aussi, c'était le prévôt, ou la corporation elle-même, s'il s'agissait d'un orphelin ou d'un être moralement abandonné. En France, l'entrée en apprentissage n'était soumise à aucune condition de naissance, mais en Allemagne le candidat devait être d'origine légitime, attestée par son extrait de baptême. En revanche, le nombre des apprentis qu'un maître pouvait prendre à son service était étroitement restreint : au temps d'Étienne Boileau, sur 78 métiers il y en avait 49 où ce chiffre variait de un à trois, et 29 seulement où il n'était pas limité. Une exception cependant était faite en faveur des fils de maîtres, qui avaient toujours le droit de se faire instruire dans la profession de leur père. De plus, quand un apprenti était entré dans sa der-

nière année, le patron pouvait en prendre un autre, afin de remplacer le premier sans délai. Cette règle et les infractions que l'on y faisait procédaient du même principe, qui était l'intérêt de la communauté. Les statuts, à la vérité, affirmaient que ces restrictions étaient imposées pour le bonheur de l'apprenti. Sans doute, mais en même temps la corporation trouvait aussi son avantage dans ces règlements étroits; elle avait horreur de la production à outrance, de la concurrence libre, en limitant le nombre des apprentis, elle limitait pour l'avenir le nombre des maîtres, elle évitait d'admettre trop de nouveaux venus au partage des bénéfices. Pour une raison analogue, les fils de maîtres que leur naissance plaçait au seuil de leur corporation, avaient le droit en tout temps d'y pénétrer. Le principe qui domine aujourd'hui notre conception sociale est que tout homme a le droit de choisir le genre de travail qui lui plaît, au risque de léser ceux qui le pratiquaient avant lui; au contraire, le principe dont s'inspirait le régime économique du moyen âge, était que tout métier appartenait à ceux qui l'exerçaient.

Les statuts fixaient presque toujours la durée de l'apprentissage, et en général elle était longue. Elle variait d'ordinaire de trois à douze ans : il fallait dix ans, à Paris, pour devenir cristallier, douze ans pour conquérir le droit de fabriquer des patenôtres en corail et en coquilles. C'étaient là des règlements singulièrement rigoureux, et qui s'expliquent par plusieurs causes. Au moyen âge, la division du travail était à ses débuts; les orfèvres produisaient les objets les plus variés, d'or, d'argent et de cuivre, destinés à des parures, à l'ornementation des églises, ou à celle des maisons; mais surtout ils transformaient à eux seuls la matière première. C'étaient eux qui fondaient le métal, le laminaient, faisaient l'alliage, le ciselaient, le gravaient, le couvraient d'émail; enfin, comme tous les artisans au moyen âge, ils fabriquaient eux-mêmes leurs outils, leurs marteaux, leurs tenailles, leurs limes. C'était, en réalité, autant d'arts différents qu'il leur fallait acquérir, et pour cela de longues années d'apprentissage n'étaient pas de trop. Cette raison n'était pas la seule; elle n'expliquerait pas pourquoi il fallait dix ans pour devenir tréfilier d'archal (ce métier comptait parmi les plus

simples), aussi bien que pour devenir orfèvre. Ici encore il faut faire une place à la cause profonde que nous retrouverons tout au long de cette étude : l'avantage de la corporation. Les maîtres avaient intérêt à prolonger ce stage d'instruction puisqu'il leur assurait les services gratuits de manœuvres, qui, au bout de quelques années, devenaient expérimentés. De plus, grâce à ce système, les apprentis ne se succédaient pas trop fréquemment, le métier ne s'encombrait pas d'ouvriers.

Apprentis et maîtres contractaient des obligations réciproques. L'apprenti était redevable à son patron d'une somme qui variait, à Paris, de vingt à trente sous, en vue des premiers temps durant lesquels il coûtait et ne rapportait rien [1]. Il était tenu de rester à son poste le temps fixé, et s'il résiliait son contrat, fût-ce pour les motifs les plus respectables, par exemple pour cause de mauvaise santé, il devait une indemnité au patron, en échange du dommage qu'il lui causait en le quittant. Il lui était lié d'une manière irrévocable, devait le respecter, ne pouvait déposer contre lui; c'est à peine si quelques métiers, comme celui des tisserands de Paris, autorisaient l'apprenti maltraité à porter plainte devant le maître de la corporation, qui adressait une réprimande au coupable, et qui pouvait même, si le mal se perpétuait, lui reprendre l'enfant et l'engager ailleurs. S'il prenait la fuite, on le recherchait, on le ramenait de force; à la troisième évasion, il était exclu pour toujours du métier. Il appartenait si bien à son patron, que celui-ci, renonçant à son industrie, pouvait le vendre à l'un de ses confrères, et l'on vit même des ouvriers imaginer l'étrange spéculation que voici : ils s'établissaient pour leur compte, ouvraient boutique, prenaient un apprenti qu'ils revendaient aussitôt, et, ce bénéfice réalisé, ils fermaient leur atelier pour redevenir simples valets. Si les maîtres possédaient sur leurs apprentis des droits presque sans limites, de leur côté, ils devaient être moraux, et instruits en

1. En certaines corporations, il pouvait opter entre ce payement et quelques années supplémentaires de stage. C'est ainsi qu'à Paris, l'apprenti tisserand de lange donnait quatre livres s'il ne se plaçait que pour quatre ans; s'il se louait pour cinq ans, il payait trois livres; pour six ans, une livre; s'il s'engageait pour sept ans, il ne devait rien. En pareil cas, on estimait qu'il y avait équivalence entre le taux stipulé et les bénéfices que son travail eût rapportés durant les années de service dont il se dispensait.

leur art : « Nul, disaient les statuts des batteurs d'archal, ne doit prendre aprentis se il n'est si saiges et si riches que il le puist aprendre et gouverner ». De plus les maîtres devaient être installés, c'est dans leur propre atelier qu'ils devaient dresser leurs élèves, et l'on vit un contrat d'apprentissage résilié d'office par le prévôt, vu que la patronne n'était pas établie et allait travailler en ville. Ils devaient loger, nourrir, vêtir leurs aides, « les tenir à leur pain et à leur pot »; si ceux-ci voulaient se marier et vivre à part, ils étaient tenus en certains métiers de leur donner quatre deniers par jour ouvrable; et même quand les gardes jurés de la communauté constataient l'expérience de l'apprenti, et lui délivraient un certificat de capacité, le patron devait lui assurer soit un modeste salaire, soit une somme d'argent une fois payée : dans la même pensée, la corporation des couvreurs fournissait gratuitement des outils à l'apprenti qui avait fini son temps.

Cependant les statuts étaient beaucoup moins explicites sur les obligations des maîtres que sur les devoirs des élèves. Un prévôt du Châtelet, au XIVe siècle, rappelait à un fabricant de huches qu'il pouvait battre lui-même son apprenti, s'il le jugeait nécessaire, mais qu'il ne devait pas déléguer cette fonction à sa femme. Les statuts admettant le principe de la correction corporelle, il était fatal que cette correction dégénérât parfois en sévices criminels. Les documents, surtout au XIVe siècle, en révèlent de nombreux exemples : un orfèvre, à Paris, blessa son apprenti à l'aide d'un trousseau de clefs, qui lui fit à la tête un trou et deux bosses; une certaine Isabelle Béraude répéta dans sa dernière maladie qu'elle mourait par suite de mauvais traitements, que son maître l'avait battue et foulée aux pieds.

L'ouvrier. — C'est à peine si l'apprenti faisait partie du métier; en revanche il y entrait pleinement dès qu'il avait achevé son instruction, et qu'il devenait *valet*, c'est-à-dire ouvrier. Le nombre des ouvriers qu'un maître pouvait embaucher n'était pas limité : les restrictions apportées à l'apprentissage suffisaient à prévenir l'encombrement. Si certains règlements défendaient aux patrons d'engager trop de salariés, c'était seulement afin d'empêcher les plus riches fabricants d'accaparer la production à leur

profit exclusif. Les valets forains étaient admis dans les ateliers, mais à condition de présenter un brevet d'apprentissage, de montrer un congé d'acquit des maîtres qu'ils avaient quittés, et de se conformer aux us et coutumes du métier dans lequel ils entraient. Certains corps leur imposaient même des conditions supplémentaires : les fermailleurs de Paris n'agréaient des ouvriers et des valets de province, que s'ils avaient déjà huit ou neuf ans d'exercice, et les oubliers ou pâtissiers n'en recevaient pas un seul qui ne sût faire en un jour un millier de petits gâteaux appelés nielles. Enfin presque tous les statuts repoussaient les travailleurs connus pour leur mauvaise vie. Dès le moyen âge les artisans aimaient à voyager; au XIV[e] siècle déjà, les ordonnances en mentionnent beaucoup, allant de ville en ville « ouvrer pour aprendre, veoir et savoir les uns des autres ».

Le mode de placement était simple, primitif : point de bureaux, point de locaux; la place publique. Sous peine de forfaiture, les valets se rendaient chaque matin au lieu ordinaire de leurs réunions (c'était en général un carrefour), et là, ils attendaient qu'on vînt les embaucher; dans les professions où l'ouvrier était engagé à la semaine, comme celle du tissage à Saint-Denis, cette assemblée était non quotidienne, mais hebdomadaire. Ils ne pouvaient se louer qu'à des maîtres, et les statuts leur interdisaient d'offrir directement leurs services au public. Cet usage qui groupait le même jour, à la même heure, sur la même place, tous les salariés d'un même métier, était favorable aux coalitions et aux grèves; il leur était aisé de s'entendre et de se soutenir les uns les autres. Le fait se produisit parfois : c'est pour ce motif qu'au milieu du XIII[e] siècle, les tisserands de Rouen furent exclus à jamais du lieu où ils avaient accoutumé de se réunir : « en ladite plache, disait le bailli de Rouen en 1285, quant il y assembloient pour eus alouer, il firent compilacions, taquehans, mauveses montées et enchiérissemens à leurs volentés et leurs euvres, et moult d'autres vilains faiz,... qui étoient ou domage du commun de draperie et de toute la ville de Rouen ».

Les statuts spécifiaient les devoirs de l'ouvrier. Il s'engageait à la journée, à la semaine ou à l'année. Jusqu'à la fin du terme fixé, il ne pouvait quitter son maître sous peine d'amende, et le

patron qui l'embauchait dans ces conditions était puni de son côté. Il n'était autorisé à conclure un autre contrat qu'un mois avant l'expiration de son service. Le plus souvent, il vivait chez lui et à ses frais; très rarement il était nourri et logé par son maître; mais il n'était pas autorisé à travailler chez lui, car la besogne en chambre répugnait à l'esprit méfiant de cette législation industrielle. La journée de labeur était longue, elle durait du lever au coucher du soleil; c'est dire qu'elle variait selon les saisons, qu'elle était nominalement de seize heures au maximum, de huit heures et demie au minimum; encore fallait-il en retrancher le temps indispensable à l'alimentation. Mais sur ce point, certains métiers se faisaient des lois spéciales. Au XIVe siècle, les ouvriers foulons étaient à la peine de six heures du matin à cinq heures du soir en hiver, en été de cinq heures du matin à sept heures du soir : leur journée était ainsi soit de onze heures, soit de quatorze. Quand même le labeur de nuit était généralement interdit, les ouvriers de certaines corporations prolongeaient leur tâche après la chute du jour, et, pour la *vesprée* qui se prolongeait assez tard dans la soirée, ils prenaient un engagement spécial, et se faisaient payer à part. Mais le plus singulier système était celui des tondeurs de drap, à Paris : d'octobre à février, ils se mettaient à l'œuvre à minuit; au lever du jour ils prenaient une demi-heure de repos; à neuf heures ils avaient une heure de liberté pour déjeuner; de une à deux heures de l'après-midi ils dînaient, et ils se remettaient à la besogne jusqu'au soleil couchant : cela faisait un total de plus de treize heures et demie de travail effectif. Le reste de l'année, leur journée durait du soleil levant au crépuscule. Ce régime épuisant cessa plus tard d'être toléré : malgré l'opposition des maîtres, la journée d'hiver pour le tondeur fut réduite à neuf heures et demie de travail effectif. Les ateliers s'ouvraient et se fermaient au signal donné par la cloche paroissiale, ou par un crieur public; dans les villes industrielles, comme Amiens ou Tournai, il existait une cloche spéciale pour appeler les ouvriers à la besogne, et pour leur annoncer la suspension et le terme du labeur quotidien. Enfin les valets étaient tenus de mener une vie morale : les corporations excluaient de leur

compagnie les larrons, les meurtriers, les débauchés, les artisans vivant en concubinage; s'il s'en trouvait par hasard, leurs camarades étaient invités à les dénoncer, et nul ne consentait plus à les employer.

En retour de ces nombreux devoirs, l'ouvrier possédait aussi quelques droits. Il était protégé contre la concurrence étrangère; en certains métiers, il était interdit d'embaucher un forain tant qu'un seul membre de la corporation restait inoccupé; de même il était défendu aux maîtres de recourir dans l'exercice de leur industrie aux services de leur femme ou de leurs voisins, pour éviter de prendre des valets; nul salarié ne pouvait être renvoyé, sans raison valable et reconnue pour telle. En 1321, les ouvriers foulons portèrent plainte en justice contre leurs patrons qui engageaient trop d'apprentis, qui faisaient parer leurs draps par des étrangers, qui s'entr'aidaient pour étendre leurs tissus sur des cordes : ils obtinrent satisfaction sur tous les points, et les maîtres renoncèrent pour l'avenir à ces usages. C'étaient là de précieuses garanties. Si l'ouvrier peinait rudement, du moins, une fois incorporé, on lui reconnaissait le droit au travail.

Le patronat. — Rien ne l'empêchait non plus de passer maître. Les abords de la maîtrise n'étaient pas encore entourés de barrières, et aucune condition de naissance n'était requise du candidat. Seuls, les étaux de la grande boucherie à Paris étaient occupés de père en fils par les mêmes familles. Quant aux autres corporations, elles n'étaient pas encore le patrimoine de castes héréditaires. Pour parvenir au patronat, il suffisait d'avoir achevé son apprentissage, et en certaines corporations d'avoir fait un stage d'un an en qualité de valet. Cependant au cours du XIIIe siècle, l'usage s'établit d'exiger de l'aspirant-maître des marques de savoir, de le soumettre à un examen, ou à l'épreuve du chef-d'œuvre, quelquefois à l'un et à l'autre. L'examen et le chef-d'œuvre ne faisaient pas double emploi : le premier portait sur l'ensemble de la profession, et montrait si le candidat en possédait la théorie; par le second, il donnait la mesure de ses connaissances pratiques. L'examen se passait devant les gardes-jurés, qui, en cas de réussite, délivraient un certificat.

L'épreuve du chef-d'œuvre, qui était assez fréquente dès l'époque d'Étienne Boileau, ne devint générale que dans la seconde moitié du XIVe siècle. Ce travail ne présentait pas encore les complications qu'il affecta plus tard; c'était un ouvrage d'un prix moyen, d'une difficulté moyenne; pour le cordier, il s'agissait de fabriquer une bonne corde; pour le savetier, de raccommoder trois souliers; les selliers-garnisseurs devaient faire une selle garnie ou un harnais de valeur minime. Tout cela se passait en présence des gardes, et chez l'un deux, parfois aussi devant quelques notables du métier. Restaient enfin certaines obligations pécuniaires : en effet, le candidat devait parfois *acheter le métier*; on désignait ainsi le droit que les artisans à peine dégagés des liens du servage, payaient à leur seigneur pour trafiquer en liberté. Si la plupart des corporations réussirent à s'en faire exempter, ou peut-être même n'y furent jamais soumises, néanmoins sur les cent communautés qui firent enregistrer leurs statuts par Étienne Boileau il en était vingt où la maîtrise était vénale. Cette taxe d'ailleurs était fort légère; la fiscalité monarchique ne s'était pas encore développée. L'aspirant maître ne déboursait pas seulement en l'honneur du roi ou du seigneur, il acquittait aussi des redevances envers la corporation, il donnait aux gardes des gratifications désignées quelquefois sous le nom de *gants*, aux témoins de la vente une rétribution. Parfois ces droits s'appelaient *past et abeuvrement*, c'est-à-dire festin et repas léger, et alors ils se soldaient soit en argent, soit en nature [1]. Telles étaient les principales obligations, en somme peu rigoureuses, que l'on imposait aux candidats à la maîtrise. En Allemagne, il est vrai, ils devaient se marier et justifier d'une certaine fortune; à Londres,

1. C'est ainsi que dans le corps des bouchers de la grande boucherie, le récipendiaire offrait au chef de la compagnie, en guise d'abeuvrement, un cierge d'une livre et demie, un gâteau pétri aux œufs; au prévôt de Paris, un setier de vin, et quatre gâteaux; aux voyers de Paris, au prévôt du For-l'Évêque, au cellérier et au concierge du Parlement, un demi-setier de vin pour chacun et deux gâteaux. En fait de past, il devait au chef du métier un cierge d'une livre, une bougie roulée, deux pains, un demi-chapon et trente livres et demie de viande; à la femme de ce dignitaire, diverses gracieusetés du même genre; au prévôt de Paris, du vin, soixante livres de viande et quatre gâteaux; au voyer de Paris, au prévôt du For-l'Évêque, au cellérier du Parlement un demi-chapon et trente livres et demie de viande pour chacun.

pour s'établir boulanger, il fallait pouvoir engager dans ce commerce un capital mobilier de quarante shillings. En France, l'on n'exigeait rien de semblable : « Quiconques, disait-on, veut estre de tel mestier, estre le puet, por tant qu'il sache le mestier et ait de coi ». Le patronat était accessible à tous.

Une fois admis, le nouveau maître était intronisé en séance solennelle. Le chef du métier lui lisait à haute voix et lui expliquait les statuts et les règlements de la société, et le récipiendaire jurait sur les reliques de les observer et d'exercer sa profession avec loyauté. Les meuniers du Grand Pont de Paris, exposés au péril de la débâcle et des crues, promettaient de plus de porter, en cas de danger, un prompt secours à leurs voisins. Quelquefois, cette cérémonie était enveloppée de curieuses formalités symboliques : quand un boulanger parvenait à la maîtrise, à Paris, il devait, durant les quatre premières années, acquitter une redevance envers le roi; ce stage achevé, tous les membres de la corporation, patrons et ouvriers, célébraient l'émancipation définitive du nouveau « talemelier », ils se rendaient en corps chez le chef de la compagnie, précédés du héros de la fête portant un pot plein de noix et de gâteaux : « Maître, disait celui-ci, j'ai fait et accompli mes quatre années », et il lui présentait son fardeau. Le percepteur de la taxe royale était consulté : s'il confirmait la vérité de cette assertion, le dignitaire restituait le pot, et le récipiendaire le brisait contre la muraille. Aussitôt toute la société forçait la porte, envahissait la maison, et buvait aux frais de son hôte.

Rapports entre patrons et ouvriers. — Ce régime économique, si différent de celui qui a prévalu au XIXe siècle, s'en distinguait notamment par les relations de camaraderie qu'il amenait entre maîtres et valets. Autant les rapports sont tendus aujourd'hui entre patrons et ouvriers, autant ils étaient faciles au XIIIe siècle. Le maître s'était soumis à un long apprentissage, il avait vécu de la vie du valet, il ne se contentait pas d'orienter le travail, abandonnant à un contremaître la direction de l'atelier; les entreprises étaient trop modestes pour cela, le contremaître était un rouage inconnu, et le patron

peinait lui-même, à côté de ses ouvriers et de ses apprentis, leur donnant ses instructions, leur prêtant son aide manuelle, comme font encore aujourd'hui les maçons, les serruriers, et tout ce qui subsiste de petits industriels; il les recevait à sa table, ils avaient les mêmes joies et les mêmes douleurs, ils se traitaient de pair à compagnon. De cette intimité domestique à la camaraderie, il n'y avait qu'un pas. Enfin la maîtrise était aisément accessible aux valets sans fortune : les frais d'installation étaient minimes; tout ouvrier laborieux et économe pouvait se flatter de devenir patron. Inversement, les maîtres redevenaient souvent ouvriers, soit par suite de transactions malheureuses, soit pour d'autres raisons. Cette facilité avec laquelle on passait d'un rang à l'autre, avait pour effet certain de prévenir un antagonisme systématique. Sans doute, il ne faudrait pas se faire une idée exagérée de ces bons rapports : il était inévitable qu'à certaines heures les salariés eussent leurs intérêts distincts; il y eut parfois des coalitions et des grèves; les statuts les interdisaient, ce qui prouve qu'il s'en produisait, et Beaumanoir déclarait passible de la prison et d'une amende de soixante sous, quiconque prenait part à l'une d'elles pour faire hausser les salaires. Cependant, si déjà la paix absolue était une chimère, les conflits étaient rares; on peut dire qu'au moyen âge il n'y avait pas de prolétariat.

Monopole des métiers. — Chaque corps de métier se réservait l'exercice exclusif d'une profession, au moins dans les villes du Nord. Écarter toute concurrence, tel était son premier souci. Le travailleur se cantonnait dans sa forteresse et la défendait avec passion contre les assaillants. « Que personne, disait au XII[e] siècle le roi Henri II, ne puisse à Rouen ni dans la banlieue pratiquer le métier des tanneurs, à moins d'appartenir à leur corporation. » Ce privilège était de règle. Chacune des seigneuries entre lesquelles se partageait la ville de Paris voulait avoir ses bouchers, mais le corps de la grande boucherie veillait, et plus d'une fois il opposa à ces tentatives une résistance victorieuse.

Mais la concurrence pouvait venir du dehors, des producteurs forains : aussi les artisans avaient grand soin de se protéger

contre ce péril extérieur. Les forains n'étaient autorisés à venir vendre que sur le marché, et seulement à certains jours, d'ordinaire une fois par semaine. Si les drapiers de Paris, soutenus d'ailleurs par le Châtelet et le prévôt, ne purent empêcher les habitants de Saint-Denis de venir, le samedi, étaler leurs marchandises aux Halles, c'est que le Parlement les débouta de leurs prétentions (1309). Si les forains tournaient les règlements, bien vite les corporations les forçaient à rentrer dans l'étroite légalité. Ainsi les boulangers de Corbeil, qui ne pouvaient vendre à Paris que le samedi au marché, ayant conçu l'idée ingénieuse de louer des greniers dans la capitale, et d'aller, au jour autorisé, y amonceler une masse de pains, que l'on débitait tranquillement le reste de la semaine, le corps des talemeliers protesta auprès de saint Louis, et les greniers furent clos. Enfin les marchandises foraines n'étaient admises à la vente qu'une fois visitées et agréées par les prud'hommes de la corporation : c'étaient là des juges intéressés. Les boulangers de Pontoise refusant, au grand dommage du public, la plupart des pains apportés du dehors, le Parlement dut intervenir.

Tandis qu'ils s'efforçaient d'exclure les forains, les artisans se défiaient aussi des corps voisins du leur. A Amiens, les maréchaux, les forgerons ne pouvaient vendre ni réparer une clef, les ébénistes ne pouvaient faire un meuble garni de serrure; c'était l'office des serruriers. Un tailleur ne devait pas raccommoder de vieux habits, ni un fripier en faire de neufs : à chacun sa tâche. Mais les bornes de séparation n'étaient pas toujours bien visibles, et puis les règlements ne prévoyaient pas tous les cas possibles. Certaines querelles sont demeurées fameuses : à quel instant précis un habit devenait-il vieux et devait-il passer de l'établi du tailleur à la boutique du fripier? Les fripiers de Paris achetaient de vieilles chausses, les pliaient, les lustraient, et leur savaient rendre la fraîcheur de la jeunesse au risque de tromper le public. Les chaussiers se plaignirent; seuls désormais ils eurent le droit de mettre leurs vêtements sous la presse, et de les étaler dans leur boutique, tandis que les fripiers durent suspendre leurs marchandises à des clous. De même les lormiers, qui vendaient des mors, des brides, des

éperons, des étriers, intentèrent des procès aux bourreliers qui remettaient à neuf de vieux freins et de vieux étriers, et aux selliers qui, pour n'avoir pas à acheter ces mêmes objets, s'avisaient de les fabriquer : les bourreliers ne furent plus autorisés qu'à faire de menues réparations à ces produits, et quant aux selliers, s'ils conservèrent le privilège de transformer les mors et les étriers, de les river, de les fixer aux selles, ils durent, au préalable, les acheter aux lormiers. L'un des plus jaloux et des plus arrogants d'entre les métiers était celui de la draperie : il eut d'incessants démêlés avec les foulons et les teinturiers. Qui avait qualité pour juger du mérite des étoffes? Étaient-ce les drapiers qui les fabriquaient, ou les foulons qui les paraient et leur donnaient la dernière main? Le Parlement, en 1270, décida que ce soin serait confié à des commissions mixtes. Les drapiers avaient-ils le droit de teindre leurs propres tissus? Non pas, disaient les teinturiers, qui proposaient en vain de fondre les deux corporations. Les drapiers répondaient à l'attaque en faisant teindre hors de Paris : le prévôt dut intervenir pour rappeler les uns et les autres au respect des traditions (1291).

Partout surgissaient les mêmes conflits : à Saint-Denis, c'étaient les foulons et les teinturiers qui se querellaient; à Provins, l'hostilité réciproque des foulons, des drapiers et des tisserands fut telle, que chacun de ces métiers refusait d'agréer comme apprenti le fils ou le parent d'un maître, affilié à l'une des deux autres corporations. Ces querelles étaient interminables : à peine calmées, elles renaissaient, et certaines d'entre elles se prolongèrent des siècles durant, jusqu'à la fin de l'ancien régime : sans la Révolution française, on discuterait encore sur les droits respectifs des tailleurs et des fripiers.

Certaines corporations pouvaient imposer leurs services à des clients qui ne demandaient qu'à s'en passer : après l'offre privilégiée, c'était la demande forcée. Tels étaient les crieurs de vin de Paris, qui avaient pour profession d'aller soir et matin dans les carrefours, un broc et une coupe à la main, et de faire goûter du vin aux passants, en annonçant la demeure du marchand et ses prix. Le tavernier leur devait quatre deniers par

jour. Or celui-ci ne pouvait refuser leurs offres de service : s'il ne voulait pas dire son prix, les crieurs le demandaient aux buveurs attablés ; s'il refusait de les recevoir, ils pouvaient offrir le vin au prix du roi, et ensuite le cabaretier était obligé d'en vendre à ces conditions. Les mesureurs de blé, les jaugeurs, d'autres encore jouissaient de prérogatives aussi impérieuses.

Réglementation du travail. — La notion de liberté était étrangère à ce régime économique. Hors de la corporation, il n'y avait point de liberté; au dedans, il n'y en avait pas davantage pour l'artisan. Celui-ci en effet se voyait astreint, dans son labeur quotidien, à une discipline rigoureuse. Il était tenu en lisière par les statuts du métier qui prescrivaient à l'avance les conditions du travail, et jusqu'aux procédés de fabrication. Nul ne devait ouvrer le dimanche ni les jours fériés; les fours à pain devaient s'éteindre le samedi soir à l'heure où l'on allumait les chandelles : ce qui faisait, au total, une centaine de jours de chômage chaque année. Le travail de nuit était généralement prohibé, au moins dans toutes les professions exigeant de l'attention et une certaine délicatesse de mains ; « quar, disait un règlement d'Amiens, l'uevre qui est fete per nuit n'est ne bone ne léal ». On ne faisait d'exception à cette loi qu'en faveur de certains métiers faciles, ou de certaines opérations qui ne duraient pas moins de vingt-quatre heures consécutives, comme les fontes. La technique elle-même était réglementée, soumise à un contrôle permanent : l'artisan devait constamment surveiller la production de ses ouvriers; tous travaillaient au grand jour, sous les yeux du public; l'orfèvre et le serrurier devaient avoir leur forge dans leur boutique ; le tailleur ne pouvait coudre ailleurs que sur l'établi dressé près de sa fenêtre. C'est que la corporation se défiait de l'artisan, de ses tentations, de ses fraudes intéressées, de sa paresse; elle craignait qu'il ne trompât l'acheteur inexpérimenté, et, dans cette pensée, elle multipliait les précautions. A Amiens, un serrurier n'osait pas faire une clef sans avoir la serrure entre les mains; on interdisait aux bouchers de souffler leur viande, de vendre de la chair de chien, de chat, ou de cheval. A Paris, l'on recommandait aux uns de ne pas mettre une vieille serrure à un meuble neuf, aux autres de

ne pas orner les couteaux en os de garnitures d'argent, de peur qu'ils ne voulussent les débiter comme des couteaux d'ivoire. Défense également de tisser des étoffes mélangées de fil et de soie, ou si, parfois, on l'autorisait, c'est à condition que le fil fût bien apparent. Quelquefois même les règlements prévoyaient jusqu'aux détails de la fabrication, la quantité d'alliage d'or que le batteur devait mettre dans ses feuilles d'argent, le titre du métal des orfèvres, la façon dont les patenôtriers devaient enfiler les grains d'un chapelet, la longueur et la largeur des étoffes, et la qualité de la trame. La vente était aussi l'objet de prescriptions minutieuses : il fallait donner bon poids et bonne mesure ; l'étoupe et le suif étant moins coûteux que la bougie, une ordonnance voulut que, sur quatre livres de bougie, il n'y eût pas plus d'un quarteron de mèche. A Paris, dans la plupart des corporations, aucun objet ne pouvait être mis en vente avant d'avoir été examiné. La marchandise, reconnue *bonne et loyale*, recevait la marque du métier; reconnue fausse et mauvaise, elle était saisie ou brûlée, le coupable était condamné à une amende souvent élevée, sa boutique pouvait être fermée pour quelques jours, parfois même il était irrévocablement exclu de la communauté.

Ces prescriptions, quoi qu'on ait dit, se justifiaient pleinement. Ce n'était pas seulement l'intérêt du métier, de sa bonne réputation, qui les dictait; le monopole dont jouissait la corporation lui faisait un devoir de veiller sur le travail des artisans : la réglementation sévère était le corollaire, la légitimation du privilège. Seulement on renouvelait bien souvent les mêmes recommandations : or les lois qu'on est forcé de rappeler sont celles qu'on n'observe pas. De plus, les juges en ces matières étaient eux-mêmes artisans : l'esprit de corps, la camaraderie les poussaient à excuser des fautes que peut-être ils commettaient eux-mêmes. Enfin nous savons à n'en pas douter que souvent les marchandises de ce temps furent *mauvaises et fausses*; la corporation des cristalliers et pierriers interdisait à ses membres d'user de verre coloré, en guise de pierres précieuses, et cependant il s'en trouve en abondance dans la plupart des bijoux de cette époque. Les prédicateurs aussi rappor-

taient en frémissant les ruses des gens de métier : ici, une maudite vieille frelate le lait; ailleurs, on dépose une nuit durant, sur la terre humide, le chanvre ou la filasse, pour en augmenter le poids; là, un marchand rougit, à l'aide de sang de porc, l'ouïe décolorée de ses poissons. « Voilà sept ans, disait un client à un boucher, dans l'espoir d'obtenir un rabais, que j'achète ma viande seulement chez vous. — Sept ans, répondit l'autre, et vous vivez encore? » C'est une boutade sans doute, mais les traités de technique industrielle que le moyen âge nous a laissés en assez grand nombre sont remplis de curieuses recettes relatives aux fraudes, et il est positif que si l'on vendait l'or espagnol à un prix élevé, c'est parce qu'il y entrait, disait-on, de la poudre de basilic. Qu'était-ce que le basilic? Une bête des plus rares, que l'on obtenait en plaçant deux coqs dans une fosse; ils produisaient un œuf qui, couvé par un crapaud, donnait naissance à ce fameux animal.

Autonomie de la corporation. — Cette organisation sacrifiait la liberté économique de l'individu. Il devait se conformer dans sa carrière, dans son labeur quotidien, aux exigences de son métier; mais ces exigences c'était la compagnie elle-même qui les décrétait : chacun de ces corps, en effet, jouissait d'une grande autonomie; il légiférait, s'administrait, était presque indépendant. Ce régime pouvait se résumer d'un mot : l'artisan asservi dans la corporation libre.

Tout métier, il est vrai, était subordonné à un seigneur, que ce fût un chevalier, une église, un monastère ou une commune; mais, le plus souvent, sa domination se réduisait à une façon de suzeraineté, en vertu de laquelle il levait certains droits lucratifs, exerçait une juridiction dont il touchait les revenus. Quelquefois même cette sujétion était une pure théorie, imperceptible dans la réalité. Souvent, il est vrai, les grands seigneurs se dépouillaient de ces prérogatives en faveur de tel ou tel favori, ou d'un de leurs officiers. A Paris, la plupart des métiers relevaient du prévôt du roi, qui jouait le rôle d'un président d'honneur et d'un juge, installant les magistrats, percevant quelques redevances. A Reims, le vidame de l'archevêque possédait des privilèges analogues. Fréquemment aussi, à l'origine, les sou-

verains concédaient aux artisans qui travaillaient pour eux le droit de basse justice sur les gens de la même profession, et quand, plus tard, quelques-uns de ces bénéficiaires devinrent de grands officiers, ils conservèrent ces juridictions et ces pouvoirs. C'est ainsi que le grand panetier du roi jugeait les boulangers de Paris; le grand chambrier, en sa qualité de maître de la garde-robe royale, jouissait de certains droits sur plusieurs corporations touchant à la confection et au commerce des vêtements, fripiers, gantiers, cordonniers, selliers; le premier maréchal de l'écurie vendait des lettres de maîtrise dans toutes les professions où l'on travaillait le fer, et percevait six deniers parisis sur chaque forgeron. De même l'échanson était le patron des marchands de vin, le grand bouteiller des cabaretiers; les barbiers et les charpentiers relevaient du barbier et du charpentier du roi. Mais la plupart de ces grands maîtres se contentaient des bénéfices attachés à leur dignité et ne pénétraient pas dans la corporation; elle était laissée à elle-même.

Nombre de métiers avaient, non pas reçu, mais rédigé leurs statuts, et tous avaient le droit de les modifier. Le seigneur, le patron se bornaient à homologuer leurs décisions. La corporation nommait ses magistrats, juges et surveillants professionnels, de sorte qu'en définitive elle se jugeait et se surveillait elle-même. Bien plus, en certaines communautés, celle entre autres des selliers de Paris, le corps entier était appelé à prononcer dans les cas litigieux les plus graves. Enfin chacune de ces associations était considérée comme une personne morale, pouvait acquérir, aliéner, se faire représenter en justice par procureur; quelques-unes même avaient le droit de sceau. Il y avait là d'extraordinaires garanties d'indépendance collective. Seulement ces droits n'étaient pas également distribués entre tous les membres du métier : les apprentis n'y avaient aucune part, et personne ne parlait en leur nom dans l'assemblée; quant aux ouvriers, ils y figuraient, mais au second plan; s'ils s'associaient peut-être aux délibérations et aux grandes décisions, ils ne jouissaient que par exception du droit de vote, quand il s'agissait de nommer les magistrats. C'étaient ainsi les patrons qui, dans ces réunions, avaient voix prépondérante.

Administration du métier. — L'administration du métier était confiée à des chefs, qui dans le Nord étaient désignés sous les noms variés de jurés, gardes ou gardeurs, maîtres, élus, prud'hommes, et qui, dans le Midi, s'appelaient bailes ou consuls. Leur nombre variait de un à douze, mais d'ordinaire ils étaient deux ou quatre. Parfois ils formaient deux collèges différents : l'un de magistrats proprement dits, concentrant tous les pouvoirs entre leurs mains ; l'autre de simples surveillants, assesseurs des premiers. Les bouchers de la Grande Boucherie, au-dessus de leurs jurés, qu'ils nommaient chaque année, élisaient à vie un maître du métier, président et contrôleur perpétuel plutôt que juge effectif. Les foulons choisissaient deux gardes parmi les patrons, et deux autres parmi les valets. Les tisserandes de couvre-chefs, ou modistes, désignaient trois prudes femmes ; les tissutiers de soie, trois maîtres et trois maîtresses. Ces dignitaires procédaient toujours, quoi qu'on en ait dit, de l'élection, et l'on a cru à tort que le prévôt de Paris créait arbitrairement des gardes jurés : en réalité, il instituait seulement les candidats que la corporation lui présentait, et le seul privilège réel qu'il possédât était de les pouvoir révoquer. Le mode d'élection variait : parfois les prud'hommes sortants nommaient leurs successeurs, ou tout au moins les membres du collège électoral, mais le plus souvent c'est à la communauté réunie en assemblée que ce droit appartenait. Le premier devoir de ces prud'hommes était de visiter les ateliers, d'inspecter le travail, de contrôler la qualité des objets fabriqués : pour être moins attendus de l'artisan, ils ne craignaient pas à l'occasion de le réveiller au milieu de la nuit; comme ils soulevaient parfois des résistances, même des violences, ils pouvaient se faire assister de sergents ; les jurés bouchers demandaient aux écorcheurs de leur prêter main-forte Les gardes possédaient ensuite des pouvoirs judiciaires : s'ils découvraient une œuvre déloyale, ils opéraient la saisie, et dressaient un procès-verbal; le cas était jugé et la sentence était rendue soit par les prud'hommes eux-mêmes, soit par un officier public, mais d'après leur rapport; dans le premier cas, ils faisaient fonction de juges, dans le second de jurés. Ils avaient de

plus qualité d'arbitres pour trancher les différends qui s'élevaient entre gens de leur métier. Ainsi le moyen âge connaissait déjà les tribunaux professionnels, et, dans l'exercice de son industrie, l'artisan relevait de ses pairs. Les prud'hommes, enfin, présidaient à l'administration du métier, aux épreuves de l'examen et du chef-d'œuvre, convoquaient les assemblées, représentaient la corporation dans ses transactions et ses affaires contentieuses. Ils géraient les biens de la compagnie, faisaient rentrer les revenus qui pouvaient être abondants, et provenir de sources diverses : droits d'apprentissage, de maîtrise, amendes, legs et donations, taxes d'exception dont les artisans frappaient leurs marchandises pour payer des frais imprévus, comme ceux d'un procès, par exemple : c'est ainsi que les tisserands de Paris, endettés de six cent soixante livres, établirent sur chaque pièce de drap un droit de douze deniers parisis, jusqu'à pleine libération. A l'aide de ces ressources, ils subvenaient aux dépenses communes qui étaient parfois, comme on va le voir, d'une nature très élevée, très charitable : le dimanche, un seul orfèvre travaillait à Paris, et ce qu'il gagnait ce jour-là était enfermé dans une *botte* spéciale; dans cette même botte, tous les orfèvres mettaient le denier à Dieu de ce qu'ils faisaient d'affaires; avec l'argent ainsi rassemblé, ils offraient chaque année, à Pâques, un dîner aux pauvres de l'Hôtel-Dieu. Les tapissiers de tapis sarrasinois distribuaient aux nécessiteux de la paroisse des Innocents la moitié du total des amendes qu'ils percevaient. Les monnayeurs de Paris fondèrent une léproserie. Les cuisiniers consacraient le tiers des amendes à soutenir les anciens du métier, devenus indigents; les fabricants de courroies élevaient les orphelins sans ressources de la corporation. Mais la plus remarquable de ces entreprises fut celle des corroyeurs de robe de vair, à Paris, qui créèrent une véritable société de secours mutuels, pour venir en aide à ceux d'entre eux que la maladie réduisait au chômage.

Condition économique de l'artisan. — On voudrait pouvoir pénétrer dans la vie économique de ce temps, savoir ce que le patron, ce que l'ouvrier gagnaient, et ce qu'il leur fallait pour vivre. Sur ce point, il faut se résigner à l'ignorance,

au moins pour le XIIe et le XIIIe siècle; c'est à partir du XIVe seulement que les documents deviennent abondants, que l'on peut entrevoir le budget de l'artisan; et encore les recherches faites dans cette voie sont-elles trop fragmentaires pour qu'on puisse en formuler les résultats. Tout au plus est-on autorisé à croire que les prescriptions et les tendances corporatives, qui faisaient tomber dans le domaine commun toute invention nouvelle, qui appelaient tous les maîtres au partage des mêmes faveurs, des mêmes aubaines, qui les groupaient en étroites associations, maintenaient entre eux une certaine égalité de fortune; qu'en interdisant le cumul de plusieurs professions, en faisant rares les sociétés de commerce, en limitant leur champ d'action au marché d'une seule ville, les métiers avaient pour effet de rendre les grandes initiatives à peu près impossibles, qu'ils empêchaient les producteurs entreprenants de se hausser au-dessus de la masse. Et quant aux ouvriers, il y a lieu de penser que les patrons pouvaient sans se ruiner les payer assez cher, parce que les objets industriels se vendaient à un prix très élevé, et que les commerçants ne se faisaient pas alors d'âpre concurrence. Comme d'autre part le nombre des ouvriers était indirectement limité et qu'il n'y avait point de machines pour déprécier les arts manuels, les salaires ne baissaient point. Enfin, comme le patron et le valet travaillaient tous deux de la même manière, de leurs bras, également ignorants, également dénués de capitaux, entre le bénéfice du premier et le salaire du second, il n'y avait pas d'écart énorme : en Flandre, au XIVe siècle, le drapier qui groupait trois artisans dans son atelier, gagnait deux fois plus que chacun d'eux, et non davantage. En un mot, point de grandes fortunes industrielles, aisance à peu près égale des divers maîtres d'un métier, part considérable prélevée sur le produit de la vente par les salaires des ouvriers : tels furent probablement les traits marquants de cette condition économique.

Jugement sur la corporation au moyen âge. — La corporation, dans son ensemble, a été longtemps l'objet des jugements les plus sévères; l'histoire, équitable et réfléchie, a compris aujourd'hui qu'un régime comme celui-là, qui a duré

de longs siècles, devait avoir de fortes raisons de vivre. Il était à coup sûr entaché de criants défauts : il étouffait la liberté personnelle, excluait les solitaires; mais les monopoles ont-ils disparu de nos jours? Il provoquait des haines de métiers, des querelles byzantines qui nous font sourire; mais les brevets d'invention ne donnent-ils pas lieu encore à d'interminables procès? Sans doute, sous prétexte d'assurer la loyauté des produits, il encourageait la routine, et maintenait les marchandises à un taux élevé, au grand dommage du public; l'artisan n'était pas incité à chercher, à découvrir, puisque toute la communauté allait immédiatement s'approprier ses inventions, et les prud'hommes d'ailleurs devaient témoigner peu de faveur au génie, qui risquait de les troubler dans leurs habitudes, qui les menaçait dans leurs intérêts personnels. Mais d'abord n'exagérons point, et rappelons-nous, qu'au moins en ce qui touchait aux industries d'exportation, les diverses villes étaient en concurrence entre elles, et que tous les artisans d'un même métier avaient solidairement le plus grand avantage à perfectionner leur technique pour vaincre leurs rivaux du dehors; ce qui prouve d'ailleurs que les progrès n'étaient pas impossibles, c'est qu'il y en eut beaucoup de réalisés. Et d'autre part, le régime de la concurrence aiguë, qui déchaîne des crises mortelles, qui glorifie les forts, et tue les faibles, même courageux, quelles qu'en soient les vertus, est-il exempt de défauts? En regard de ces erreurs économiques, que de principes, discutables peut-être, mais d'un caractère élevé ou bienfaisant, et que l'on ne saurait plus dédaigner! garantie du travail à qui en vivait et de la propriété industrielle à qui la possédait; une certaine indivision du travail, qui faisait des ouvriers complets et préparait de futurs maîtres; le patronat accessible à tous les travailleurs; des épreuves et des stages pour constater la capacité des artisans; suppression des intermédiaires parasites entre le producteur et le consommateur; efforts tentés pour maintenir la loyauté du commerce, fonctionnement régulier d'une juridiction professionnelle, solidarité de la famille ouvrière, et assistance aux indigents du métier. Rappelons-nous surtout les circonstances parmi lesquelles la corporation se développa : au travailleur

des villes, isolé et faible en face du seigneur armé, de l'Église disciplinée et puissante, l'association s'ouvrait comme la voie du salut; par elle, il parvint à la liberté collective, la seule qu'on pût alors conquérir, il atteignit à un haut degré d'influence; aux privilèges d'autrui, il opposa les siens, et c'est à l'abri de cette cuirasse que les classes laborieuses purent se développer et s'enrichir. N'oublions pas enfin que les gens de ce temps ne pensaient pas comme nous, que les lisières de la corporation ne les gênaient pas, et que, loin de trouver ces règlements trop étroits, ils s'efforçaient de les rendre chaque jour plus précis. Aussi ne plaignons pas l'artisan du XIIIe siècle; il affectionnait son métier, qui était sa force, son asile, sa fierté.

Les confréries. — A côté de leurs métiers, les artisans formaient des associations d'un caractère religieux : c'étaient les confréries. Elles ne se confondaient pas avec les corporations. Dans la confrérie, point de monopole; ceux-là seuls y entraient qui le désiraient; tous les membres jouissaient des mêmes droits. Le plus souvent, mais non toujours, une confrérie comprenait tous les maîtres d'une profession. En se groupant ainsi, les artisans avaient pour but de se livrer en commun à des pratiques de dévotion : chacune de ces communautés se plaçait sous l'invocation d'un saint, qui était le patron du métier et dont elle prenait le nom : les charpentiers honoraient saint Joseph, les orfèvres saint Éloi, les boulangers saint Pierre, les jardiniers saint Fiacre. Elle célébrait des offices religieux, se rattachait à une église, et y entretenait une chapelle, qu'elle enrichissait de ses offrandes. Une fois par semaine, la confrérie de Saint-Brieuc faisait dire la messe en l'honneur de son protecteur; tous les lundis, le service divin était célébré à Notre-Dame, devant les images des saints Crépin et Crépinien, pour les cordonniers. Le jour de la fête patronale, il y avait grande cérémonie : au nom des bouchers de la Grande Boucherie, un crieur parcourait les rues, annonçant le lieu et l'heure de la réunion, et les confrères, en beaux habits, se réunissaient à l'église pour entendre la grand'messe, augmentée parfois d'un sermon et d'une procession, et suivie de vêpres. L'association avait aussi pour but de rendre les devoirs suprêmes à ses membres défunts : quand

l'un d'eux venait à mourir, tous les autres devaient prendre part à ses obsèques; à Soissons, quand un tailleur rendait le dernier soupir, les quatre compagnons les plus voisins de sa demeure veillaient le corps toute la nuit, et le lendemain toute la confrérie assistait au service et à l'enterrement; si le mort ne laissait pas de quoi se faire ensevelir, elle faisait les frais du linceul et des cierges. La confrérie de Saint-Paul, à Paris, donnait quatre torches, quatre cierges, la croix, le poêle, et le lundi après le décès elle faisait chanter la messe avec diacre et sous-diacre pour le repos de l'âme du défunt. Ces sociétés pieuses et funèbres ne redoutaient pas de s'égayer à l'occasion : la fête patronale, commencée à l'église, se terminait souvent par un festin de corps, à la suite duquel les libations, s'il faut en croire les plaintes répétées du clergé, se prolongeaient bien avant dans la nuit. Mais il faut reconnaître à l'honneur de ces communautés que la charité tenait aussi une grande place dans leurs préoccupations, à tel point que dans le Midi elles portaient souvent le nom de Caritat. Celle de Saint-Paul, à son repas de corps, réservait quinze places aux nécessiteux, les faisait asseoir, à côté des membres les plus riches, et servir les premiers. Dans la même circonstanee, les drapiers envoyaient à chaque pauvre de l'Hôtel-Dieu un pain, un morceau de bœuf ou de porc, et une pinte de vin, et les prisonniers du Châtelet recevaient même quantité de pain et de viande, avec double ration de vin. Tous les indigents, qui se présentaient, trouvaient un pain ou une bonne maille. Parfois ces confréries se transformaient en sociétés de secours mutuels : le tailleur de Soissons qui tombait malade était soutenu aux dépens de la caisse commune. Ces associations étaient souvent onéreuses à l'artisan qui devait acquitter un droit d'entrée et payer des cotisations; mais il ne regrettait pas ces largesses qui lui assuraient pour l'au-delà des services funèbres, et pour ici-bas de belles fêtes et de franches lipées. Il était fier de sa confrérie, s'y attachait comme à son métier. Mais l'Église redoutait ces congrégations demi-religieuses qui échappaient à son autorité directe, et qui furent, à plus d'une reprise, des foyers d'indépendance dogmatique et d'hérésie. Elle leur fit une guerre implacable. Les *humiliés* de

Milan, qui furent excommuniés au concile de Vérone en 1184, se divisaient en deux classes : la première composée de prêtres commerçants ; la seconde formée de sœurs et de frères ouvriers. Au concile de Reims de 1157, saint Bernard dénonçait les erreurs des tisserands, et faisait de ce nom le synonyme de cathares. Poursuivies, les confréries se transformaient en sociétés secrètes, et il devenait presque impossible de les extirper. Supprimées à plusieurs reprises, notamment par Philippe le Bel, elles renaquirent sans cesse, et se perpétuèrent jusqu'aux temps modernes.

Conclusion. — Ce fut, en résumé, une lente et mystérieuse histoire que celle du commerce et de l'industrie au moyen âge. Écrasée sous l'écroulement de l'Empire romain, comprimée par le triomphe des Barbares, imparfaitement ranimée par l'Église, la production subit le sort de la société tout entière : elle se morcela, devint rurale, et chaque domaine fut un petit monde économique, condamné à l'isolement, à la servitude, aux heures de misère. Quand l'horizon de nouveau s'étendit, quand l'ordre public fut rétabli, l'échange se réveilla ; des routes percèrent l'Europe, et l'industrie, sollicitée, reprit lentement son essor ; la vie économique, chaque jour plus intense, s'organisa, non en vertu d'un caprice, mais selon d'inéluctables nécessités. Les villes, silencieuses et mornes durant les premiers siècles du moyen âge, renaissent, grandissent et se multiplient ; les trafiquants, comme aujourd'hui encore dans les bourgs d'Orient, s'y groupent par métiers ; tel quartier est habité par les merciers, telle rue par les orfèvres. Les boutiques sont petites, sombres, mais nombreuses ; point de noms aux devantures, point de réclames écrites ; les marchands parlent aux yeux, et suspendent au-dessus de leurs portes de lourdes enseignes bariolées, qui grincent au vent, et menacent la sûreté du passant : chapeaux, gants, pots de fer, animaux fantastiques. Les voies sont étroites, mais animées, encombrées d'éventaires, de commerçants et de marchandises, de charrettes et de ballots, de crieurs recommandant ce qu'ils offrent, ou faisant valoir avec conviction les mérites d'un fabricant du voisinage. Et si la ville est grande et peuplée, si elle est un centre de foires, le marché

est un foyer de transactions où les étrangers se pressent. La production est active, elle se développe et s'affine; la civilisation s'est reconquise, et l'œuvre de la Renaissance se prépare lentement.

L'histoire économique est trop négligée d'ordinaire, car c'est elle qui explique souvent les grandes révolutions d'autrefois. L'histoire du travail est la trame secrète du passé.

BIBLIOGRAPHIE

Sources. — Les sources de l'histoire du commerce et de l'industrie ne constituent pas, on le comprend du reste, une catégorie distincte de documents : il n'est pour ainsi dire pas d'écrits du moyen âge où cette branche spéciale de l'histoire n'ait à glaner. Aux textes on doit même joindre les monuments qui nous représentent les produits de l'industrie et ne sont pas les éléments les moins importants de l'histoire du travail, et aussi les monnaies, dont l'étude est indispensable à l'histoire économique. — Parmi les documents qui intéressent le plus directement le commerce et l'industrie, on peut indiquer les traités de commerce, les lois maritimes, les contrats commerciaux, les concessions de foires et de marchés, les règlements et statuts de sociétés et de corporations, les tarifs de péages et les privilèges commerciaux. Ceux de ces textes qui sont publiés sont pour la plupart dispersés dans les grands recueils de documents, dans les cartulaires et surtout dans les histoires locales. On en trouvera un choix dans l'ouvrage suivant, qui doit bientôt paraître dans la *Collection des textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire* : **G. Fagniez,** *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce de la France au moyen âge.* — Parmi les principales publications de textes il faut citer les suivantes : **Pardessus,** *Collection de lois maritimes*, Paris, 1834, 6 vol. in-4; — **L. de Mas-Latrie,** *Traités de paix et de commerce, documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen âge*, Paris, 1866, in-4; — **R. de Lespinasse** et **Fr. Bonnardot,** *Les Métiers et Corporations de la ville de Paris*, t. I (1879) : *Le livre des métiers d'Étienne Boileau*, ouvrage publié dans la collection de l'*Histoire générale de Paris*; — *Die Recesse und andere Akten der Hansetage von 1256-1490*, t. I, Leipzig, 1870, in-8; — **K. Holhbaum,** *Hansiches Urkundenbuch*, t. I (975-1300), Halle, 1876, in-8; — **L. Blancard,** *Documents inédits sur le commerce de Marseille au moyen âge*, Marseille, 1884-1885, 2 vol. in-8; — **Ch. Gross,** *The Gild merchant*, Oxford, 1890, 2 vol. in-8.

Livres. — **Beer,** *Allgemeine Geschichte des Welthandels*, Vienne, 1860-1884, 5 vol. in-8. — **J. Falke,** *Geschichte des deutschen Handels*, Leipzig, 1859-1860, 2 vol. in-8. — **W. Cunningham,** *Growth of English Industry and Commerce during the early and middle Ages*, Cambridge, 1890, in-8. — **L. Levi,** *History of British commerce* (1872), 2° éd. Londres, 1880, in-8. — **Ashley,** *An Introduction to English economic history and theory*, Rivingtons, 1888, in-12. — **E. van Bruyssel,** *Histoire du commerce et de la marine en Belgique*, Bruxelles, 1861-1865, 3 vol. in-8. — **H. Pigeonneau,** *Histoire du commerce de la France*, t. I (des origines à la fin du XV° siècle), Paris, 1885,

in-8. — **W. Heyd,** *Histoire du commerce du Levant au moyen âge*, éd. française traduite et publ. par Furcy Raynaud, Leipzig, 1885-1886, 2 vol. in-8. — **Levasseur,** *Histoire des classes ouvrières*, Paris, 1859, 2 vol. in-8. — **F. du Cellier,** *Histoire des classes laborieuses en France*, Paris, 1860, in-8. — **Alf. Doren,** *Untersuchungen zur Geschichte der Kaufmannsgilden des Mittelalters*, formant le tome XII des *Staats-und Socialwissenschaftliche Forschungen* de G. Schmoller, Leipzig, 1890, in-8. — **L. Delisle,** *Mémoires sur les opérations financières des Templiers*, formant le tome XXXIII, 2e part. (1889) des *Mém. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*. — **C. Piton,** *Les Lombards en France et à Paris*, Paris, 1891-1892, 2 vol. in-8. — **F. Bourquelot,** *Études sur les foires de Champagne*, formant le tome V (1865-1866) des *Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des inscriptions*. — **Fr. Michel,** *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie... pendant le moyen âge*, Paris, 1852-1854, 2 vol. in-8. — **Labarte,** *Histoire des Arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, 2e éd., Paris, 1872, 3 vol. in-4. — **Ashley,** *The early History of the English woollen industry*, 1887. — **H. Blanc,** *Bibliographie des corporations ouvrières avant 1789*, Paris, 1885, in-8. — A côté de ces ouvrages généraux il est indispensable de noter au moins les plus importants de ceux qui concernent les grandes villes commerçantes ou industrielles du moyen âge : **A. de Capmany,** *Memorias historicas sobre la marina, comercio y artes de* BARCELONA, Madrid, 1779-1792, 4 vol. in-4. — **Malvezin,** *Histoire du commerce de* BORDEAUX, Bordeaux, 1893, 3 vol. in-8. — **Germain,** *Histoire du commerce de* MONTPELLIER, Montpellier, 1861, 2 vol. in-8. — **C. Port,** *Essai sur l'histoire du commerce maritime de* NARBONNE, Paris, 1854, in-8. — **G. Fagniez,** *Études sur l'industrie et la classe industrielle à* PARIS *au* XIIIe *et au* XIVe *siècle*, Paris, 1877, in-8, formant le fasc. 33 de la *Bibl. de l'École des hautes Études*. — **Fréville,** *Mémoire sur le commerce de* ROUEN, Rouen, 1857, 2 vol. in-8. — **Pagart d'Hermansart,** *Les anciennes communautés d'arts et métiers de* SAINT-OMER, Saint-Omer, 1879-1881, 2 vol. in-8, formant le tome XVI des *Mém. de la Soc. des antiq. de la Morinie*.

CHAPITRE X

LA CIVILISATION OCCIDENTALE

Au XII[e] et au XIII[e] siècle [1].

I. — *La religion et les mœurs.*

Croyances et superstitions populaires. — En dépit des progrès accomplis dans d'autres directions, la conscience des populations chrétiennes ne s'éclaira guère du x[e] au xiv[e] siècle. Elle resta obscurcie par des superstitions grossières, celles-là même qui avaient dénaturé le christianisme, quand, cessant d'être une religion d'adeptes, il était devenu la religion des foules païennes et barbares. Si sincère qu'ait été la foi des hommes du xii[e] et du xiii[e] siècle, elle fut chez la plupart aveugle et inintelligente, hantée d'apparitions, entachée de pratiques puériles. Il suffit de lire pour s'en convaincre les recueils d'historiettes pieuses, écrits en ce temps-là à l'usage des prédicateurs populaires ou pour l'édification des fidèles, par des hommes comme Césaire, moine d'Heisterbach, le cardinal Jacques de Vitri, le dominicain Étienne de Bourbon, Eudes de Cheriton, et cent compilateurs anonymes [2].

1. Principalement en France.
2. La meilleure bibliographie de ces très curieux recueils d'historiettes, encore inédits pour la plupart, se trouve dans l'ouvrage de Th.-Fr. Crane, *The Exempla of Jacques de Vitry*, Londres, 1890.

Ces recueils, et les légendes hagiographiques du même temps, prouvent que les rites et les instruments du culte, l'Eucharistie, les reliques, l'eau bénite, l'exorcisme, la prière, la confession, étaient considérés généralement comme des fétiches ou des formules magiques qui avaient une puissance mystérieuse, indépendamment de la condition morale ou spirituelle de celui qui s'en servait. — Les reliques, qui ont tenu une si grande place dans la vie civile et religieuse du moyen âge, *potiora lapidibus pretiosis ossa*, n'étaient autre chose que des talismans. Ces os sacrés qu'on enfermait dans des châsses d'orfèvrerie, pour lesquelles on bâtissait ensuite d'immenses châsses de pierre, comme la Sainte-Chapelle de Paris, la Sainte-Chandelle d'Arras, la Spina de Pise, passaient pour avoir des vertus vraiment féeriques [1]. — Un chroniqueur du XII[e] siècle raconte que, lors de la translation des reliques de saint Martin à Tours, en 887, deux mendiants boiteux de Touraine, qui vivaient confortablement de leur infirmité, résolurent de quitter le pays avant l'arrivée de la châsse, de peur d'être guéris, malgré eux, par sa toute-puissante opération. Ils s'enfuirent; mais pas assez vite, car les reliques entrèrent en Touraine avant qu'ils en fussent sortis, et, remis sur pied aussitôt, ils furent privés de leur gagne-pain. — Un marchand, ayant volé outre-mer un bras de saint Jean-Baptiste, s'enfuit avec ce trésor « à Groningue-en-Frise, aux extrémités de la terre ». Là, il acheta une maison, cacha la relique à l'intérieur d'une poutre, et, dès lors, il commença à s'enrichir. Un jour qu'il était à la taverne, quelqu'un lui dit : « La ville est en feu; ta maison est en danger »; il répondit : « Je ne crains rien; ma maison est bien gardée ». En effet, elle ne fut point brûlée; mais la curiosité des bourgeois ayant été éveillée par ce prodige, ils forcèrent l'heureux dépositaire à leur céder son talisman qu'ils transférèrent dans leur église. A partir de ce jour, la ville bénéficia de quantité de guérisons miraculeuses, tandis que le marchand fut réduit à la

1. Guibert de Nogent, mort en 1124, a écrit sur le culte des reliques un livre très sensé, *De pignoribus sanctorum* (au tome 156 de la *Patrologie latine*). Mais Guibert de Nogent était un des hommes les plus intelligents et les plus éclairés de son temps.

misère. « J'ai vu moi-même ce bras, dit Césaire; la peau et la chair y sont encore. Un prêtre coupa un jour un petit morceau de cette chair, mais quand il voulut l'emporter, elle lui brûla la main comme un charbon ardent. » — Ce fétichisme naïf, dont il serait facile de citer des milliers d'exemples, était universellement répandu. « Les reliques, dit M. le comte Riant, attiraient, aux jours des fêtes spéciales instituées en leur honneur, un immense concours de pèlerins, et, avec eux, des aumônes si abondantes que l'objet vénéré, tout en restant le trésor spirituel du sanctuaire assez heureux pour le posséder, devenait en outre pour celui-ci la source de trésors temporels souvent considérables. » Le clergé, sûr de percevoir d'amples oblations, spéculait sur l'acquisition des restes des saints, qui furent, jusqu'au 4e concile de Latran, l'objet d'un commerce régulier[1]. — A défaut des reliques coûteuses, considérées comme authentiques par les grands de la terre, les pauvres gens, les campagnards, s'en faisaient eux-mêmes de fausses, qu'ils ne tenaient pas pour moins efficaces. Étienne de Bourbon raconte que des femmes du diocèse de Lyon vénéraient le tombeau d'un lévrier sous le nom de saint Guinefort. Chaucer, dans ses *Contes de Cantorbéry*, a esquissé la silhouette de ces « frères quêteurs », dont les villages étaient infestés dès le XIIIe siècle, pieux vagabonds, demi-ascètes, demi-escrocs, qui, malgré les censures ecclésiastiques, déballaient à chaque étape leur pacotille exorbitante : « un morceau de la voile du bateau de saint Pierre, le béguin de l'un des saints Innocents, une plume de l'archange Gabriel[2]... »

Les croyances relatives à la confession et à l'Eucharistie ne sont pas moins caractéristiques. — Beaucoup d'âmes simples attribuaient certainement à l'acte de confesser ses fautes la

1. Sur le sort des reliques rapportées de Constantinople par les évêques et les chevaliers qui prirent part à la quatrième croisade, voir le comte Riant, *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, Gênes, 1877-78, 2 vol.

2. L'invocation des saints passait pour produire les mêmes effets favorables que l'attouchement de leurs reliques. — Une matrone avait une telle vénération pour saint Thomas de Cantorbéry qu'elle répétait sans cesse : « Saint Thomas, ayez pitié de nous »; elle avait appris cette prière à son oiseau familier; celui-ci fut un jour enlevé par un faucon, mais, ayant prononcé la phrase accoutumée, les griffes du faucon s'ouvrirent, l'oiseau revint sain et sauf à sa maîtresse.

force d'une incantation. La femme d'un chevalier trompait son mari en compagnie d'un serf; le mari, tourmenté par la jalousie, apprit qu'il y avait à la ville voisine un possédé qui devinait les pensées les plus secrètes des gens. Il résolut de traîner le serf qu'il soupçonnait devant ce magicien, pour savoir la vérité. Le coupable, terrifié, sûr d'être découvert, chercha un remède dans la confession : il se confessa au premier paysan qu'il rencontra sur la route; cela fait, il se tira à son honneur de l'épreuve qui l'aurait perdu ; le possédé fut obligé d'avouer qu'il ne savait plus rien sur cet homme. « C'est ainsi, dit le moine d'Heisterbach, que, par la vertu de la confession, le serf fut sauvé de la mort et le chevalier de ses inquiétudes. » — Mais l'Eucharistie, le « sacrement » par excellence, était, sans comparaison, le plus actif des sortilèges. Ceux qui doutaient voyaient l'hostie se changer en rondelle de chair, le vin se changer en sang au fond du calice, ou le Christ crucifié s'échapper du pain eucharistique. Ceux qui, naïvement irrévérencieux, s'en servaient comme de panacée pour guérir leurs bêtes domestiques s'étonnaient d'être, de ce chef, condamnés par l'Église. Du reste, les hosties employées à des usages sacrilèges ne laissaient pas de faire des miracles. Une femme en avait placé une dans son rucher pour arrêter une épidémie qui le dépeuplait; les pieuses abeilles bâtirent aussitôt une chapelle en cire « avec fenêtres, toit et clocher, où ils la placèrent en grande pompe ». Une autre femme avait arrosé ses choux, pour les préserver des chenilles, avec des fragments d'hostie; elle fut affligée d'une incurable paralysie.

L'intervention du diable dans les événements les plus familiers de la vie courante ne choquait nullement les bons esprits, élevés dans une perpétuelle terreur des forces surnaturelles, habitués à une thaumaturgie d'une crudité sans égale. — Certain abbé, dans sa jeunesse, avait étudié à l'université de Paris; on se moquait de lui parce qu'il avait la tête dure et qu'il ne pouvait rien retenir; un jour, Satan lui apparut et lui dit : « Veux-tu me faire hommage? je t'enseignerai la science des lettres ». En même temps il lui mit dans la main une pierre : « Tant que tu garderas cette pierre dans ton poing, tu sauras

tout ». Le jeune homme fit aussitôt merveille dans les écoles, à la stupéfaction générale. Mais il tomba malade, se confessa, jeta sa pierre, oublia tout, et mourut. Les démons commençaient à le torturer, quand Dieu envoya « je ne sais quelle personne céleste » pour les inviter à se tenir tranquilles : « Lâchez cette âme que vous avez trompée ». L'âme revint aussitôt animer le corps, dont les écoliers de Paris célébraient en ce moment-là le service funèbre. Le ressuscité se leva, et entra incontinent dans l'ordre de Cîteaux. — Un moine priait devant l'autel de son église et Dieu lui avait accordé à tel point « le don des larmes » qu'il en arrosait le sol. Le démon fit naître tout à coup dans son cœur une pensée d'orgueil : « Je voudrais que quelqu'un fût là pour voir comme je pleure bien ». Aussitôt le diable apparut « sous la figure d'un moine noir », et regarda les larmes avec attention. Un signe de croix suffit à le chasser. — Un clerc avait une voix si belle et si douce que c'était un délice de l'entendre chanter; un homme religieux, entendant un jour cette voix qui avait des suavités de harpe, dit : « Ce n'est pas la voix d'un homme, c'est la voix du diable ». Il exorcisa aussitôt le démon, qui s'enfuit; et le corps, vivant tout à l'heure, tomba incontinent en putréfaction. C'était un corps privé d'âme depuis longtemps dont le démon s'était joué. — Tels étaient les récits des moines. Le succès d'une pareille littérature explique suffisamment la fréquence, durant le moyen âge, des apparitions diaboliques, et les chimères de la sorcellerie. Sorciers et sorcières furent au moyen âge les prêtres et les prêtresses du diable; et si le clergé les persécuta, ce n'est pas, comme on l'a observé, qu'il doutât de la réalité de leurs charmes, c'est parce qu'il leur attribuait au contraire une puissance très redoutable, fruit de leur commerce avec Satan.

La misère morale des chrétiens du moyen âge fut donc grande. La foule comprenait mal l'esprit du christianisme dont elle pratiquait minutieusement, en général, les commandements liturgiques. Peu de cœurs goûtaient réellement la douceur des préceptes évangéliques. Sans doute, on savait bien que Dieu ordonnait la bonté, la charité, l'humilité; mais on croyait trop souvent s'acquitter envers sa justice par des aumônes (destinées

à être richement rémunérées au ciel), par des privations corporelles et par les observances prescrites. Les Actes des saints du XIIe et du XIIIe siècle, où les biographes ont réuni les traits, à leur avis les plus édifiants, de la vie de leurs héros, sont pleins de faits parfois plus choquants que touchants. L'humilité de ces personnages ne consiste trop souvent qu'à se résigner à des besognes dégoûtantes, ou à boire, comme le novice dont parle Césaire, l'eau sale où l'on avait lavé les linges des cautères d'un hôpital; la charité n'est trop souvent conçue que comme l'obligation de donner des pièces de monnaie aux « pauvres » de profession qui étalaient leurs plaies au parvis des églises. Dans l'énorme fatras du moine d'Heisterbach, il y a bien peu de traits d'humanité vraie, comme celui de ce frère convers « qui, voyant un pauvre diable chassé à coups de bâton par les valets d'un grand seigneur, fut saisi de compassion jusqu'aux larmes »[1].

Les mœurs. — La religion ainsi comprise et pratiquée ne peut pas grand'chose pour l'amélioration des hommes. On ne voit pas, en effet, que le XIIe et le XIIIe siècle, siècles fort

1. Ce n'est pas à dire que la charité n'ait point été largement pratiquée au XIIe et au XIIIe siècle. De très nombreux hôpitaux, hospices, Maisons-Dieu, furent alors fondés. La Maison-Dieu de Gosnai, en Artois, dont on a les comptes, peut être considérée comme le type de ces établissements villageois de charité qui s'élevèrent par centaines au moyen âge. C'était une humble bâtisse, entourée de quelques arpents de terre, qui rapportaient, en nature, de 90 à 150 livres par an; elle pouvait recevoir jusqu'à vingt malades, sans compter une dizaine de femmes en couches, qui avaient une installation à part. Pendant les hivers très rigoureux, les greniers de la maison faisaient aux indigents des distributions de blé gratuites. Le fondateur avait confié l'administration des biens à un « frère » qui s'intitulait « garde » ou « gouverneur », et le service des malades à une sœur. Dans les maisons plus vastes, le nombre des sœurs (ou « rendues ») et des frères était plus élevé; c'étaient de petites congrégations, dont les membres, presque toujours liés par les trois vœux de la vie monastique, s'astreignaient à certaines pratiques religieuses et au port d'un costume. Frères et sœurs étaient naturellement prébendés sur les revenus de la maison, et ils prélevaient en outre sur lesdits revenus les gages de quelques auxiliaires. A Gosnai, le frère et la sœur salariaient un barbier, un chapelain, un *mire* ou médecin et une servante; ailleurs, il y avait souvent tout un personnel de valets et de comptables. — La décadence de ces Maisons-Dieu fut malheureusement très rapide. Les sœurs et les frères prébendés ne tardèrent pas, en effet, à s'adjoindre des parents et des amis, qui finirent par absorber presque complètement les revenus des fondations, au détriment des pauvres, des malades et des voyageurs. Si l'attention des ordinaires n'avait pas été constamment attirée sur ce point, les Maisons-Dieu se seraient presque toutes transformées, dès la fin du XIIIe siècle, en confortables retraites à l'usage du personnel administratif de ces maisons.

pieux, aient été des siècles plus évangéliques que les autres. S'il fallait en croire les prédicateurs, jamais la brutalité des mœurs et la grossièreté des appétits n'auraient été, au contraire, plus grandes chez les laïques. Ils exagèrent, sans doute; mais nous avons des documents moins suspects de rhétorique qui attestent aussi le triste état de la société. Ce sont les procès-verbaux de visites épiscopales dans les villages, les statuts synodaux, les canons des conciles, les registres d'officialité, les enquêtes et les sentences judiciaires. Ce sont en outre, encore qu'il soit nécessaire de les consulter avec précaution, les farces populaires, ces sobres, malicieuses, et, en général, très fidèles reproductions de la vie de tous les jours qui sont dans les fabliaux, et parfois, à l'état d'épisodes, dans les grands poèmes narratifs. Ce sont enfin les complaintes des clercs « goliards », ces jongleurs de la société ecclésiastique, qui ont rimé en latin tant de satires, tant de complaintes sur l' « état du monde », sur la « décadence du siècle ». Or, tous ces témoins déposent dans le même sens. Toutes ces cloches ne rendent qu'un son.

M. Léopold Delisle a fait une étude particulière du célèbre *Journal* des visites pastorales d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen au milieu du XIII[e] siècle. Tel est le tableau qu'il trace, d'après ce *Journal*, des mœurs du clergé rural : « Beaucoup de prêtres ruraux, dit-il, entretiennent pendant des années entières une ou plusieurs concubines; leurs enfants sont élevés sous le toit même du presbytère... Je trouve plusieurs fois répété le reproche de fréquenter les tavernes et celui de boire « jusqu'au gosier »; de là des rixes, des habits oubliés dans des lieux de débauche; de là même des clercs étendus ivres morts dans les champs. Certains curés prennent part aux mêlées, se battent avec leurs paroissiens. Beaucoup se livrent au négoce ; les curés débitants de boissons poussaient l'abus jusqu'à enivrer leurs paroissiens. Ils jouent aux dés, à la boule, au palet. En 1248, on faisait un reproche au curé de Baudriou-Bosc de prendre part aux tournois. D'après les statuts synodaux, les prêtres ne devaient monter à cheval qu'avec des chapes rondes et fermées; malgré cette prescription, beaucoup voyageaient en soutanes ouvertes ou tabards. Ceux dont les

goûts mondains ne se contentaient même pas du tabard et de la coiffe prenaient l'habit des gens de guerre et portaient des armes. Eudes Rigaud trouva dans son diocèse des curés non promus à la prêtrise qui négligeaient de se présenter aux ordinations, ou bien qui, quand ils avaient reçu cet ordre, passaient des années entières sans célébrer; d'autres ne résidaient point dans les paroisses qui leur étaient confiées; ils exigeaient un salaire pour administrer les sacrements[1].... » Eudes Rigaud, prélat plus sévère que la plupart de ses confrères, faisait passer des examens aux clercs qui lui étaient présentés par les seigneurs, patrons des bénéfices, pour occuper des cures de son diocèse. Il a laissé les curieux procès-verbaux de plusieurs de ces examens; nous en transcrivons deux en note[2]; ne sont-ils pas instructifs?

Si telle était la condition des curés de campagne (dénoncés par saint Bernard et par la plupart des moralistes d'Église avec tant d'emphase qu'il serait difficile de citer ici leurs expressions), quelle était celle des autres membres de la société rurale : le paysan, l'officier du seigneur, le seigneur? Grâce aux sermons et aux fabliaux, nous le savons

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, VIII, p. 484.
2. (Mai 1253.) « Le mardi avant la Pentecôte, nous avons examiné Geoffroi, clerc, présenté à la cure de Saint-Richer-de-Herecort sur ce passage (*Epistola Pauli ad Hebræos*, IV, 13) : *Omnia autem aperta et nuda sunt ejus oculis.* — D. Qu'est-ce que *aperta*? — R. Un substantif. — D. N'est-ce pas une autre partie du discours? — R. Oui : un participe. — D. Participe de quel verbe? — R. *Aperio, is, aperii, aperire, aperior, ieris*, etc. — D. Conjuguez *compati.* — R. *Compatire*, de *com* et *paleo, pales, ui, ere, endi, endo, endum, passum, passu, patiens, passurus, pateor, pateris, passus, patendus.* — D. Quel est le sens de *pateo*? — R. Ouvrir ou souffrir. — D. Qu'est-ce que *absque*? — R. Une conjonction. — D. De quelle espèce? — R. Causale. — Examiné sur le chant, le candidat n'a rien su chanter sans solfège, et même avec solfège, il a commis des discordances. — Insuffisant, et, par-dessus le marché convaincu d'incontinence et de propension aux querelles. »

(Février 1259.) « Nous avons examiné Guillaume, prêtre, présenté à la cure de Rotois, sur ce passage de la Genèse (II, 20) : *Ade vero non inveniebatur adjutor similis ejus; inmisit ergo dominus Deus soporem in Adam, cumque obdormisset, tulit unam de costis ejus et replevit carnem pro ea.* Invité à construire et à traduire en langue romane, il a dit : *Ade*, Adans, *vero*, adecertes, *non inveniebatur*, ne trouvoit pas, *adjutor*, aideur, *similis*, semblable, *ejus*, de lui. — D. Conjuguez *inmisit.* — R. *Inmito, si, tere, tendi, do, dum, inmittum, tu, inmisus.* — Puis il a continué ainsi : *Dominus*, nostre sire, *inmisit*, envoia, *soporem*, encevisseur, *in Adam*... — D. Conjuguez *replevit.* — R. *Reppleo, vi, re, reppleendi, repletum, repleor, tus, repleendus.* — D. Épelez *Repplendi.* — R. *Reple-en-di.* — Nous avons essayé ensuite de lui faire chanter le morceau *Voca operarios*; il n'a pas pu. »

assez bien : leurs mœurs n'avaient rien d'idyllique. « On reste confondu à la vue des désordres qui régnaient dans la plupart des ménages villageois. De tous côtés, l'adultère et le concubinage appelaient une répression qui presque toujours restait impuissante. » Les jongleurs ne tarissent pas en plaisanteries sur la dégradation des vilains, leur saleté, leur bêtise, leurs souffrances, qu'ils ne prennent nullement en pitié. Quant aux seigneurs, « la chaire retentit des plaintes les plus vives contre la cupidité, contre les violences des chevaliers et des gens de guerre ». On leur reproche de piller durement, et d'abuser du droit de la force. La vie de ceux qui étaient à leur aise se passait en fêtes et en exercices athlétiques; les chansons de geste du XIIe et du XIIIe siècle nous en offrent une image à peine idéalisée [1]. Il y avait aussi des chevaliers qui n'avaient, pour tout bien au soleil, que leur cheval, un écuyer, des armes, et qui comptaient, pour se tirer d'affaire, sur les bénéfices de la guerre et des tournois, comme celui dont parle le jongleur :

Il n'avoit ne vigne ne terre;
En tornoiement et en guerre
Estoit trestote s'atendance,
Car bien savoit ferir de lance.

En temps de paix, et lorsque les tournois n'étaient pas défendus (ils l'ont été fréquemment au XIIIe siècle), ces chevaliers-là se promenaient sur les grandes routes. Les rimeurs de fabliaux nous racontent leurs repues franches aux dépens des faibles et des sots.

Fabliaux et sermons sont aussi des miroirs excellents de la société urbaine. — Le type classique du bourgeois français, esprit fort, économe, égrillard et badaud, est déjà tout entier dans les fabliaux. Le gros marchand, au somptueux costume, « changeur », usurier, adore par-dessus tout « dan Denier », c'est-à-dire le seigneur Écu. Il déteste l'engeance des loqueteux, béquillards et frocards; il aime à bien vivre, et il se moque des curés; tel Martin Hapart, le bourgeois d'Avranches :

1. Voir les textes réunis et classés par L. Gautier, dans les notes de son livre *La Chevalerie*, Paris, 1885.

Martin Hapart haïoit moustier
Sur toute rien, et le sermon,
Les mesiaux et les potenciers,
Et les gens de religion...

« Le bourgeois de Paris, au XIIIe siècle, dit M. Lecoy de la Marche, a déjà quelque chose du type moderne... Il affiche du dédain pour les sermons. Voit-il un prêtre monter en chaire, il lui tourne le dos, et sort de l'église jusqu'à ce que sa parole ait cessé de retentir... » Il est accusé en outre de s'enrichir par fraude, et, quand il est riche, d'être aussi dur au pauvre monde que le châtelain des environs. Quant à ses mœurs, elles sont très libres; de ses vices s'engraisse dans chaque ville une tourbe immonde de filles, d'entremetteurs, de joueurs de *tremerel*, de « houliers ». Cette populace interlope, les jongleurs, ancêtres de Villon, en étaient; ils la connaissaient donc à merveille; ils ont narré ses faits et gestes; et ils en ont campé dans leurs poèmes ironiques quelques types inoubliables : Sansonnet, fils de Richeut, l'aventurier élégant, courtois, athlétique, intelligent, impitoyable, maître des femmes et maître du monde par les femmes; Boivin, le subtil pince-sans-rire, le Panurge du XIIIe siècle, si expert à consommer sans payer; Thibaut le rôdeur, Mabile, Auberée, et bien d'autres [1].

II. — L'enseignement, les sciences et les lettres savantes.

L'enseignement primaire. — « Que les prêtres, disait Théodulf, évêque d'Orléans sous Charlemagne, tiennent dans les villes et dans les villages des écoles, et qu'ils instruisent les enfants gratuitement, sans refuser pourtant ce que les parents pourraient leur donner de leur plein gré. » Nombre de villages eurent, en effet, au moyen âge, des écoles primaires où

1. Voir la bibliographie qui se trouve à la fin du présent chapitre. Le lecteur ne saurait se dispenser de recourir, pour l'histoire des mœurs, aux sources originales. C'est le seul moyen de se procurer des impressions vives et justes.

l'on enseignait, en même temps que le catéchisme, la lecture, l'écriture, un peu de calcul et les éléments de la grammaire. « Dans ces écoles se formaient une multitude de clercs qui, sans se presser d'entrer dans les ordres sacrés, attendaient la collation d'un bénéfice en se livrant aux travaux des champs. »

Les écoles monastiques et capitulaires. — A la plupart des monastères était annexée une école dont le directeur, désigné par l'abbé, portait déjà, au temps de Charlemagne, le nom de *scolasticus*, écolâtre. On distinguait les *scolæ minores* des monastères de second ordre, où l'on n'enseignait guère que les rudiments, des *scolæ majores*, qui, établies dans les abbayes les plus considérables, étaient l'asile des hautes études. Celles-ci ont brillé depuis la Renaissance carolingienne d'un éclat qui ne s'est affaibli que dans le courant du XIIe siècle.

D'autre part, l'évêque, chargé d'instruire les clercs de son diocèse, avait, de toute antiquité, entretenu une école près de son église cathédrale. Le modérateur de l'école du cloître de la cathédrale, désigné par l'évêque, portait, dans quelques diocèses, le titre d'écolâtre (Angers, Tournai); ailleurs la direction de l'école épiscopale appartenait au *chantre* (Sens), ou au *chancelier du chapitre* (Chartres, Paris). — Vers la fin du XIe siècle, ce haut fonctionnaire, quel que fût son nom, obtint partout le privilège de conférer, au nom de l'évêque, la « licence d'enseigner » (*licentia docendi*) à tous ceux qui, hors des monastères exempts, désireraient ouvrir des écoles dans le diocèse. En certains lieux, l'écolâtre cessa dès lors d'enseigner, et se confina désormais dans sa mission nouvelle de surveillance et de contrôle.

Les maîtres qui s'étaient acquis une grande réputation comme savants ou comme pédagogues étaient, au XIe et au XIIe siècle, très recherchés. Les églises et les monastères se les disputaient. Ils voyageaient de cloître en cloître, comme, de nos jours, les professeurs célèbres de l'Allemagne voyagent d'Université en Université. Les étudiants faisaient de même leur tour de France, sinon leur tour d'Europe, à la recherche de la science. Les cloîtres fameux de notre pays, au XIe et au XIIe siècle, étaient peuplés d'auditeurs allemands, danois, italiens et anglais. —

L'Italien Lanfranc créa, vers 1045, la vogue de l'école internationale du Bec-Hellouin, en Normandie, qui fut ensuite gouvernée par saint Anselme. Dans la région de la Loire, s'élevaient une foule d'abbayes lettrées, Fleury et Meung sur Loire, Saint-Laumer de Blois, Saint-Martin de Tours, Marmoutiers. Citons encore les écoles monastiques de Saint-Riquier au diocèse d'Amiens, de Gembloux au diocèse de Namur. — Les églises de France qui possédaient à cette époque les académies les plus florissantes étaient : Reims, où Gerbert avait enseigné de 972 à 982; Chartres, illustrée par Fulbert; Laon, où Anselme, dit de Laon, et son frère Raoul fondèrent une grande école de théologie; Liége, qui compta parmi ses écolâtres de très habiles humanistes, Wason, Adelman et Alger; enfin les églises de la Loire, Orléans, Tours, Angers, le Mans, qui jouissaient, pour l'enseignement des belles-lettres, de la grammaire et de la rhétorique, d'une réputation européenne. Les grandes écoles épiscopales de la Loire ont eu, comme maîtres ou comme disciples, des poètes tels que Marbode et Hildebert de Lavardin; des orateurs comme Geoffroi Babion; des philosophes comme Bernard Silvestre; des hommes comme Primat d'Orléans, ce type légendaire, au moyen âge, de l'écolier lettré et farceur.

Le programme des études, dans toutes les écoles monastiques et épiscopales, était le même : on y enseignait la théologie, le *trivium* (grammaire, rhétorique, dialectique) et le *quadrivium* (arithmétique, géométrie, astronomie, musique). Cette bizarre classification des connaissances humaines remonte à Martianus Capella; adoptée par Cassiodore, par Isidore de Séville, par Alcuin, elle a été en honneur depuis les premières années du VIe siècle jusqu'à la fin du moyen âge. — Comment on enseignait dans ces écoles la théologie et les sept arts, nous ne l'ignorons pas. Nous avons en effet des renseignements précis sur la méthode qu'employaient trois des plus célèbres écolâtres, Gerbert, Eudes d'Orléans et Bernard de Chartres; et l'on a récemment retrouvé un manuel encyclopédique sur les arts libéraux (*Heptateuchon*), résumé fidèle du cours professé, vers 1140, par le fameux Thierri de Chartres. « Nous pouvons, dit avec raison M. Clerval, l'auteur de cette découverte,

grâce à ce manuel, nous former une idée très juste de l'enseignement donné dans les grandes écoles du XII[e] siècle, surtout dans celle de Chartres[1]. »

Les écoles de Paris avant l'établissement de l'Université. — Il y eut des maîtres et des écoliers à Paris dès le commencement du XI[e] siècle; mais les écoles parisiennes ne furent mises à la mode que par Guillaume de Champeaux, lequel occupait une des chaires du cloître de la cathédrale en l'année 1103, et par Abailard. Depuis Guillaume de Champeaux, Paris eut une suite ininterrompue de professeurs fameux. Ce fut au XII[e] siècle, pour employer l'expression d'Alexandre Neckam, « la nouvelle Athènes », ou, comme dit un autre contemporain, Philippe de Harvengt, la « cité des lettres » par excellence, la *Cariathsepher* des livres saints.

De récentes et profondes recherches sur les origines de l'Université de Paris, la plus ancienne de l'Europe avec celle de Bologne, ont confirmé, mais en la précisant, l'opinion ancienne qui attribuait à Guillaume de Champeaux et à son disciple infidèle, Abailard, le plus grand rôle dans l'histoire primitive de l'illustre corporation. — Le commencement du XII[e] siècle fut marqué par une sorte de renaissance intellectuelle. Une nouvelle méthode, la méthode dialectique, fut, pour ainsi dire, inaugurée par le *Sic et Non* d'Abailard, qui est une collection d'autorités discordantes; au lecteur de résoudre les controverses, en se conformant aux règles générales d'interprétation posées par le maître dans sa préface[2]. Ce procédé d'enseignement et d'exposition, très propre à développer le goût de l'argumentation et de la « dispute » en forme, se répandit rapidement dans toute l'Europe, jusqu'en Italie, car le *Décret* du Bolonais Gratien, qui est intitulé *Concordantia discordantium canonum*, n'a pas

1. A. Clerval, *L'enseignement des arts libéraux à Chartres et à Paris dans la première moitié du XII[e] siècle*, Paris, 1888. — Sur les bibliothèques capitulaires et monastiques du XII[e] et du XIII[e] siècle, voir A. Molinier, *Les Manuscrits*, Paris, 1892, chap. V.

2. Le *Sic et Non*, recueil d'autorités discordantes, *pro* et *contra*, fut rédigé par Abailard « ut teneros lectores ad maximum inquirendæ veritatis exercitium provocaret et *acutiores* ex inquisitione redderet ». La méthode dialectique n'a certes pas été inventée par Abailard, mais qu'elle ait dû à ce maître son incomparable vogue, tous les érudits en tombent d'accord.

été moins profondément influencé par le *Sic et Non* que les *Sentences* du Lombard, bréviaire des théologiens de Paris. Mais, quoique le mouvement se soit propagé partout, « la direction des études ne fut pas, en Italie et en France au sud de la Loire, la même que dans la France au nord de la Loire et dans les pays qui suivirent son impulsion, comme l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne et les contrées scandinaves ». En Italie, c'est l'étude du droit romain qui fut régénérée, et qui, attirant à Bologne une foule de maîtres et d'étudiants, y détermina la création d'une Université. Dans les écoles de Paris et dans l'Europe du nord, les applications de la dialectique à la théologie et à la métaphysique, qui avaient été la préoccupation principale de Guillaume de Champeaux et d'Abailard, furent l'objet d'une préférence exclusive. Abailard, le premier maître qui ait fait affluer à Paris un concours immense d'étrangers, ne parut dans aucune chaire après l'année 1136; mais il avait fondé une tradition : après 1136, la subtilité des théologiens et des « artistes » de Paris (on nommait ainsi ceux qui étudiaient les sept arts) resta fameuse dans tout l'Occident.

Si l'on veut savoir comment les « arts » étaient enseignés dans les écoles de Paris au XIIe siècle, il faut lire les Mémoires si détaillés, si sincères, de deux clercs anglais, Jean de Salisbury et Gérald de Barri, anciens élèves de ces écoles. — Jean de Salisbury nous apprend que l'application de la dialectique péripatéticienne à l'enseignement des arts ne fut pas sans entraîner de graves inconvénients. On vit s'élever des gens, comme Adam du Petit-Pont, qui, fiers de leur habileté à l'escrime de l'argumentation, proclamèrent l'inutilité de l'art de bien dire, et affectèrent un langage subtil, incompréhensible pour les profanes. On apprenait chez Adam du Petit-Pont à parler d'une manière obscure, qui donnait au public naïf l'impression de la profondeur; de là, l'immense succès de ce maître. Jean de Salisbury, homme d'esprit, humaniste excellent, a consacré, en 1159, tout un livre, le *Metalogicus*, à combattre ces doctrines, qui ne tendaient à rien moins qu'à ruiner l'étude des anciens, la connaissance de la grammaire, et le respect du style. Il y raille,

en le désignant sous le pseudonyme de Cornificius, le chef, qui ressemble beaucoup à Adam du Petit-Pont, de ces sophistes sonores, vides et gourmés qui proscrivaient de leurs écoles l'érudition, et s'étourdissaient du fracas de leurs bavardages :

Ut garrire queas, noli percurrere libros.
Si garrire potes, gloria certa manet.
Disputat ignave qui scripta revolvit et artes;
Nam veterum fautor logicus esse nequit [1].

Jean de Salisbury ne fut pas seul à protester contre cette barbarie envahissante; Guillaume de Conches, Richard Lévêque, Gilbert de la Porrée, agirent de même. Mais tant d'efforts furent inutiles. Vingt ans après la brillante polémique de Jean contre les Cornificiens, Gérald de Barri entendit à Paris le dernier des grands rhéteurs du XII[e] siècle, maître Mainier, commenter tristement devant ses auditeurs la prédiction de l'antique Sibylle : « Un jour viendra où sera abandonnée l'étude des lettres... » Le XIII[e] siècle, qui vit l'âge d'or de la scolastique, devait être, en effet, au point de vue de l'enseignement des arts, un siècle cornificien.

Fondation et organisation de l'Université de Paris. — Au XII[e] siècle, il y avait sur les rives de la Seine trois grandes écoles : l'école cathédrale de Notre-Dame, et deux écoles monastiques, celle du cloître de Sainte-Geneviève, celle du cloître de Saint-Victor. En outre, il y avait, surtout aux abords du Petit-Pont qui faisait communiquer la rive gauche avec l'île de la Cité, une foule de professeurs libres qui enseignaient les « arts » dans des maisons particulières ou en plein air; ces maîtres n'étaient assujettis qu'à une seule obligation : celle de demander au Chancelier du chapitre de Notre-Dame l'autorisation, la *licence* d'enseigner.

L'Université de Paris n'est pas née, comme on l'a cru longtemps, de la fusion des trois grandes écoles de Notre-Dame, de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève; elle est née de l'association qui se forma à une époque indéterminée entre les maîtres licen-

1. *Entheticus*, éd. Petersen, Hambourg, 1843, p. 4.

ciés et les étudiants libres de l'île de la Cité, laquelle finit par englober les théologiens de l'école cathédrale. Il ne semble pas que cette « université » fût encore constituée en 1200, car le privilège accordé en cette année par Philippe-Auguste aux maîtres et aux écoliers de Paris, pour les soustraire à la juridiction laïque du prévôt de Paris, n'y fait pas allusion. Mais Eudes, évêque de Paris, parle en 1207 de la *communitas scolarium Parisiensium*; Innocent III, en 1208, de l'*universitas magistrorum*. L'Université apparaît enfin comme personne morale dans le préambule d'une charte de 1221 : *Nos, Universitas magistrorum et scholarium Parisiensium.* — L'Université, à peine formée, entama aussitôt une lutte acharnée contre le Chancelier de Notre-Dame. La bulle *Parens scientiarum* de 1231 limita très strictement l'autorité de ce personnage sur l'association, notamment son droit le plus efficace, celui de refuser arbitrairement la *licentia docendi* aux candidats présentés par la majorité des maîtres. En 1231, du reste, le chancelier de Notre-Dame avait déjà vu depuis longtemps émigrer de l'île de la Cité la plupart de ses justiciables; maîtres et étudiants ès arts donnèrent, dès le commencement du siècle, le signal d'un exode général sur la rive gauche de la Seine, dans les domaines de l'abbaye de Sainte-Geneviève : clos de Garlande, clos Mauvoisin, clos Bruneau. Un « quartier latin » s'y éleva rapidement; la rue du Fouarre était construite dès 1225; en 1227, les théologiens et les décrétistes eux-mêmes s'installèrent au clos Bruneau. — Si l'Université de Paris est née à l'ombre des tours de Notre-Dame, elle s'est donc émancipée très vite du joug du Chapitre de la cathédrale, qui ne garda plus sur elle, depuis le règne de Louis IX, qu'une prééminence fictive et honorifique.

A l'intérieur de l'Université, association générale, des associations secondaires ne pouvaient manquer de se former. Les gens du même pays, de la même province, ont une tendance naturelle à se réunir dans une grande ville étrangère; d'autre part, il est tout simple que ceux qui s'occupent des mêmes études, se distinguent et s'agrègent en confréries. Telle est l'origine des *Nations* et des *Facultés*. La répartition des étudiants et des maîtres en quatre Facultés (théologie, médecine, jurispru-

dence, arts) est très ancienne; elle fut définitivement assurée par Grégoire IX en 1231. Un acte émané de l'Université elle-même en 1254 compare les quatre Facultés aux « quatre fleuves de l'Eden ». Quant aux quatre Nations (Anglais, Français, Normands, Picards), il semble qu'elles se soient séparées seulement après l'exode des artistes de l'autre côté du Petit-Pont. La Faculté des arts se subdivisa, entre 1215 et 1222, en quatre Nations, dont chacune eut son sceau particulier; les « procureurs » de cette fédération à quatre têtes élisaient le chef commun de tous les artistes, qui portait le titre de *recteur*, tandis que le titre de *doyen* était réservé au premier magistrat des trois autres Facultés. Que le recteur des quatre Nations des artistes soit devenu, dès la fin du XIII[e] siècle, grâce à des usurpations successives, le magistrat suprême de l'Université tout entière, *rector Universitatis magistrorum et scolarium Parisiensium*, rien ne prouve mieux la prépondérance de la Faculté des arts dans l'Université parisienne. Les « artistes » étaient de beaucoup les plus nombreux, les plus jeunes, les plus actifs.

Le gouvernement de l'Université ainsi constituée était fort imparfait. — D'abord, l'association générale, l'Université proprement dite, n'avait guère qu'une existence théorique; elle n'avait point de domicile fixe, point de chapelle, point d'*aula* pour les réunions de ses membres. Les « congrégations » générales, qui étaient rares, se tenaient dans le cloître des Mathurins. L'Université n'avait ni officiers, ni recettes, ni dépenses régulières. « Lorsqu'elle avait un procès à suivre, une ambassade à envoyer, elle y pourvoyait par une cotisation extraordinaire qu'on imposait à tous ceux qui jouissaient du privilège universitaire... L'excédent des recettes sur les dépenses était distribué entre les maîtres et les bedeaux, et consommé au cabaret. On ne faisait jamais d'économies [1]. » — La vie fédérative résidait en réalité dans les Facultés et dans les Nations. Les assemblées de ces compagnies votaient leurs règlements et nommaient leurs officiers. Mais, elles aussi, elles étaient pauvres. Comme l'Université, les Facultés n'avaient point d'*aula* : les nations des artistes se

1. Ch. Thurot.

réunissaient ordinairement dans l'église Saint-Julien le Pauvre; la Faculté de théologie aux Mathurins; celle de médecine dans la maison de son doyen. La Faculté des arts était, il est vrai, propriétaire d'une vaste prairie, le Pré aux clercs, qui s'étendait le long de la Seine depuis la rue actuelle des Saints-Pères jusqu'à l'Esplanade des Invalides; mais elle n'avait même pas assez de bâtiments (*scolæ*) pour loger tous ses régents; elle en louait à des particuliers. Les Facultés n'avaient d'ailleurs d'autres ressources régulières que les taxes qu'elles levaient sur les candidats aux grades. — Ajoutez que les diverses compagnies ne s'entendaient pas toujours entre elles, et qu'elles étaient souvent déchirées par des rivalités intestines. Dans la Faculté des arts, les nations se détestaient; il y avait même, à l'intérieur des nations, de mortelles rivalités entre les provinces. La Faculté de théologie fut troublée, au XIIIe siècle, par les discordes des séculiers et des réguliers; et Guillaume de Saint-Amour, porte-parole des clercs séculiers, essaya vainement d'obtenir l'appui du souverain pontife contre les suppôts des Ordres mendiants. Enfin la présence d'une nombreuse population d'adolescents, garantie par les privilèges corporatifs des sévérités de la justice ordinaire, était, dans cette république élective, fédérative et anarchique, l'occasion d'incoercibles scandales.

Comme toutes les Universités du moyen âge, l'Université de Paris fut continuellement désolée par des rixes sanglantes, soit entre les écoliers des diverses nations, soit entre les écoliers et les bourgeois, suivies, à la moindre violation des privilèges de juridiction, de la suspension des cours et même d'émigrations en masse. C'est ainsi que l'Université de Paris se dispersa en 1229. Les sermons des chanceliers du XIIIe siècle sont très instructifs au sujet des mœurs brutales de la jeunesse cosmopolite du quartier de Garlande. « L'étudiant ès arts, dit le chancelier Prévostin, court la nuit tout armé dans les rues, brise la porte des maisons, remplit les tribunaux du bruit de ses esclandres. Tout le jour, des *meretriculæ* viennent déposer contre lui, se plaignant d'avoir été frappées, d'avoir eu leurs vêtements mis en pièces ou leurs cheveux coupés. » « Il y a,

dit un prédicateur, des étudiants qui passent leur temps à boire dans des tavernes, à fabriquer des châteaux en Espagne et qui changent les classes en dortoirs. » Ceux-là étaient riches, puisqu'ils étaient fainéants; mais il y en avait, à côté d'eux, de très pauvres, qui, pour vivre, étaient obligés de faire toutes sortes de basses besognes, ou même de mendier. C'est pour mettre ces malheureux à l'abri des embarras et des suggestions de la misère, aussi bien que pour garantir les autres des séductions de la rue, que tant de généreux fondateurs établirent, de bonne heure, des « hospices » et des « collèges ». On essaya ainsi de combattre la misère par des subventions et le désordre par l'internat. Les plus anciens collèges en l'Université de Paris sont ceux des Dix-Huit (1180), de Saint-Honoré, de Saint-Nicolas du Louvre, des Bons-Enfants, de Constantinople, du Trésorier, et la Sorbonne, créée par le chapelain de Louis IX, Robert de Sorbon, pour de pauvres théologiens. Les couvents des Ordres religieux, où vivaient tous les étudiants de l'Université qui appartenaient au clergé régulier, étaient aussi des espèces de collèges, puisque les collèges étaient, eux, des espèces de monastères, régis par une discipline tout ecclésiastique. Aussi bien, l'Université elle-même était, quoi qu'on en ait dit, et malgré la présence d'un certain nombre de laïques dans son sein, un corps ecclésiastique, clérical; le mariage était interdit à tous ses membres; laïques ou non, ceux-ci n'avaient guère à espérer, comme récompense de leurs travaux, que des bénéfices d'Église.

L'enseignement et les méthodes. — Les Facultés de médecine et de droit ne jetèrent aucun éclat, au XIIIe siècle, sur l'Université de Paris. En 1219, la fameuse décrétale d'Honorius III, *Super specula*, prohiba, à Paris, l'enseignement du droit romain, en vue d'y fortifier les études théologiques. Seul, l'enseignement du droit canonique fut autorisé dès lors, et la Faculté de Droit de Paris ne fut qu'une Faculté de « Décret » ou de droit canonique. Mais la connaissance des lois romaines étant nécessaire pour la bonne interprétation des règles canoniques touchant le for extérieur, cette Faculté décapitée ne fit que végéter. On ne trouve aucun maître parisien parmi les

canonistes de marque du moyen âge. — Les Universités de ce temps-là n'avaient pas la prétention d'enseigner la totalité de la science; chacune d'elles avait, au contraire, sa spécialité. On allait à Montpellier pour apprendre la médecine; à Orléans, à Bologne, pour apprendre le droit. Paris était la grande école théologique et philosophique de la chrétienté occidentale.

A la fin du XIIe siècle, la cause de l'humanisme, inutilement défendue par Jean de Salisbury et ses amis, semblait perdue, en raison des progrès de la méthode dialectique. Elle l'était en effet. On ne se préoccupera plus désormais de savoir le latin littéraire, celui de Cicéron et de Virgile; on se contentera du latin usuel, barbare, que les théologiens doivent entendre et parler, et on l'enseignera suivant les procédés qui règnent maintenant sans partage dans l'école. Des grammairiens nouveaux, Alexandre de Villedieu, Évrard de Béthune, succèdent à Priscien et à Donat. Quels sont leurs procédés? Ils mettent tout en question et discutent la négative des propositions les plus évidentes (*sophismata*); ils prennent toujours leurs points de départ dans des abstractions, jamais dans l'étude de l'usage. La grammaire, chez eux, n'est plus l'art de parler et d'écrire correctement; elle est devenue une science purement spéculative, ayant pour but, non d'exposer les faits, mais d'en expliquer les raisons par les premiers principes, une métaphysique hérissée, subtile, puérile.

A la fin du XIIe siècle, une autre cause, plus précieuse encore que celle des belles-lettres, semblait compromise, celle de la philosophie et de la raison. En effet, Abailard avait enseigné que la théologie doit être traitée suivant la méthode des philosophes; on lui avait obéi, mais sans écouter ses conseils de prudence, et l'on n'avait pas tardé à produire, dans l'école, au scandale de l'Église, des nouveautés dogmatiques[1]. Ces excès de la logique appliquée à la théologie avaient effrayé de bonne heure les orthodoxes, qui avaient conclu à la condamnation d'une méthode si dangereuse. « Les écoliers, disait Absalon de

1. Le XIIe et le XIIIe siècle ont laissé des traces profondes dans l'histoire de la théologie chrétienne. Sur l'évolution des dogmes au moyen âge, voir Ad. Harnack, *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, t. III, Fribourg-en-Brisgau, 1890.

Saint-Victor, s'enflent d'une vaine philosophie. Mais à quoi sert-il de disputer sur les idées de Platon, et de relire le songe de Scipion? A quoi servent ces sophismes inextricables qui sont de mode, cette fureur de subtilités où beaucoup se sont perdus? » « Il y a maintenant, disait Étienne de Tournai, autant d'erreurs que de docteurs. » « La logique, disait Gautier de Saint-Victor, est l'art du diable. » « Évitons, disait Pierre le Chantre, toutes les superfluités; évitons ces sottes questions que l'on fait sans règle à propos des textes sacrés, et qui engendrent des procès. » Le XIIe siècle, si hardiment platonicien en sa jeunesse avec Thierri et Bernard de Chartres, se fit moine, en vieillissant, comme ce maître Serlon de Wilton, dont les mystiques aimaient à raconter l'aventure, qui renonça, pour le silence du monastère, aux vains applaudissements de ses écoliers de Paris [1]. — Croire ce que l'Église enseigne avec la foi du charbonnier, vivre suivant les règles de la morale, s'abîmer dans la contemplation et dans l'amour de Dieu, voilà ce que recommandaient, à la fin du XIIe siècle, les théologiens de l'école de Saint-Victor. A quoi bon savoir? à quoi bon penser? Les ennemis de la théologie contentieuse ont toujours été nombreux au moyen âge, mais jamais ils n'ont joui d'un plus grand crédit qu'alors. Ils applaudirent au décret synodal de 1210, confirmé en 1215 par le légat Robert de Courçon, qui chassa Aristote de l'école : *Nec libri Aristotelis de naturali philosophia nec commenta legantur*. Mais ils eurent bientôt à gémir de la décision de Grégoire IX, ce pape éclairé, qui leva en 1231 les prohibitions de 1210 et de 1215. Chose curieuse, leur opposition, qui paraissait formidable au commencement du règne de Philippe-Auguste, fut réduite très vite à l'impuissance; elle ne réussit même pas, à vrai dire, à retarder sensiblement les grandes destinées de l'aristotélisme scolastique.

1. Les contempteurs de la raison aimaient aussi à citer l'exemple de maître Simon de Tournai. Ce maître, vif et tranchant, attirait autour de sa chaire de très nombreux auditeurs. Un jour qu'il avait disserté avec éclat sur le dogme de la Trinité, il s'écria, enflé d'orgueil : « *Jesule, Jesule, quantum in hac questione confirmavi legem tuam et exaltavi, profecto si malignando et adversando vellem, potioribus rationibus et argumentis scirem illam infirmare!* » Aussitôt, il devint idiot; et l'on eut beaucoup de peine, à la fin de sa vie, à lui rapprendre le *Pater*.

L'événement qui imprima l'impulsion initiale à l'évolution philosophico-théologique des écoles du XIIIe siècle, c'est l'apparition des écrits jusqu'alors inconnus d'Aristote et des commentaires arabes de ces écrits qui, traduits en latin, furent apportés d'Espagne ou de Byzance par des voyageurs, des marchands et des missionnaires [1] : la *Métaphysique*, la *Physique*, Hippocrate, Galien, Ptolémée, Averroès, Avicenne, etc. — Parmi nos docteurs, les uns s'attachèrent de préférence à l'étude de la subtile ontologie qui leur était ainsi révélée : ils raffinèrent sur la théorie générale de l'être, des conditions et des degrés de l'être; les autres furent surtout frappés par les notions nouvelles de physique que les textes ressuscités leur firent connaître. De là, deux grands courants de pensée : d'une part, le courant métaphysique, de l'autre, le courant scientifique.

Entre les métaphysiciens du XIIIe siècle, il y a de profondes différences, que nous n'essaierons même pas de caractériser ici. Ceux-là même qui, s'étant proposés de concilier Aristote et la foi, se sont maintenus dans les bornes de l'orthodoxie, comme Guillaume d'Auvergne, Alexandre de Hales, Jean de la Rochelle, Albert le Grand, Thomas d'Aquin, Bonaventure, Pierre d'Espagne, Henri de Gand, Duns Scot — pour ne citer que les plus grands noms, — se groupent en plusieurs écoles, dont les doctrines sont très tranchées. Mais, au delà des bornes fixées par l'Église aux fantaisies spéculatives, s'étendait un champ immense, où l'on pouvait s'égarer en tous sens. Au lendemain même de l'introduction des commentaires grecs et arabes, David de Dinant et Amauri de Bennes se perdirent dans le panthéisme; le bûcher fit justice de leurs partisans;

1. Il y eut à Tolède, dès le milieu du XIIe siècle, à la cour de l'archevêque Raymond, un collège de traducteurs qui s'appliquèrent à faire passer d'arabe ou d'hébreu en latin des fragments perdus de la littérature philosophique et scientifique de l'antiquité (Gérard de Crémone, Jean de Séville, etc.). — D'autre part, la prise de Constantinople par les croisés de 1204 et l'établissement de colonies latines dans les pays grecs répandirent en Occident la connaissance de la langue et des manuscrits d'Aristote. Le Flamand Guillaume de Moerbeke, archevêque de Corinthe, l'Anglais John de Basingstoke, et de nombreux anonymes ont traduit beaucoup d'écrits de l'antiquité grecque, durant le XIIIe siècle, sur les textes originaux. — Voir A. et Ch. Jourdain, *Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote*, Paris, 1843; et F. Wüstenfeld, *Die Uebersetzungen arabischer Werke in das Lateinische seit dem XI Jahrhundert*, Gœttingue, 1877.

mais d'autres chimères surgirent. Il faut lire la liste des 219 propositions condamnées en 1277 par l'évêque de Paris Étienne Tempier[1] pour se rendre compte des résultats auxquels la réflexion métaphysique, actionnée par la dialectique, et tournant dans le vide, avait abouti après un siècle. Ce que l'on y remarque de plus intéressant, c'est une tendance à opposer l'ordre philosophique à l'ordre théologique, en sous-entendant la supériorité du premier : « Ils prétendent, dit le synode, qu'il est des choses vraies suivant la philosophie, quoiqu'elles ne le soient pas selon la foi, comme s'il y avait deux vérités contraires, et comme si, en opposition avec la vérité de l'Écriture, la vérité pouvait se trouver dans les livres de païens dont il est écrit : *Je perdrai la sagesse des sages.* » — La spéculation métaphysique eut, à défaut d'autre, le mérite d'exercer le mécanisme de la réflexion, et d'inculquer aux hommes l'orgueil de leur raison.

Si la plupart des penseurs du XIIIe siècle se sont occupés de théologie et de métaphysique, quelques-uns ont préféré appliquer leur activité à la philosophie naturelle, à la physique. Ce sont presque tous des étrangers : Alexandre Neckam, auteur d'un traité *De la Nature des choses* où les logiciens de l'école sont attaqués avec une grande véhémence, Alfred l'Anglais, Roger Bacon. Ce dernier, qui fut, suivant l'expression de M. Renan, « le prince de la pensée au moyen âge et un positiviste à sa manière », a laissé une critique admirable de l'enseignement en vigueur de son temps; il a eu l'intuition des bonnes méthodes; et il est très intéressant d'apprendre de sa bouche qu'il eut des amis, des maîtres et des disciples qui partagèrent ses idées, ses haines et ses ambitions.

Quand Roger Bacon arriva à Paris, l'Université scolastique était dans tout son éclat; il ne s'attacha point cependant aux professeurs en renom, mais à des hommes savants et modestes, maître Nicolas, maître Jean, maître Pierre, dont il nous a laissé les plus pompeux éloges. Dans ce cénacle obscur, on jugeait fort librement les hommes et les méthodes du jour; on discernait

1. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, éd. Denifle et Châtelain, I, p. 549.

tous les vices dont la scolastique est morte. Le premier de ces vices, c'est le respect exagéré de l'autorité : autorité d'Aristote et des docteurs dont les scolastiques se servaient comme s'ils en avaient possédé des textes excellents, alors qu'ils n'avaient entre les mains que des textes corrompus; autorité tirée du consentement universel. Ce vice n'échappait point aux amis de Bacon : « Sans doute, il faut respecter les anciens et se montrer reconnaissants envers ceux qui nous ont frayé la route, mais non pas oublier qu'ils furent hommes comme nous et se sont trompés plus d'une fois. Aristote lui-même n'a pas tout su, quoi qu'on en dise; il a fait ce qui était possible pour son temps, *secundum possibilitatem sui temporis*, mais il n'est pas parvenu au terme de la sagesse. Les saints ne sont pas non plus infaillibles. C'est un misérable argument que de s'appuyer sur la tradition. L'autorité n'a pas de valeur si l'on n'en rend compte : *non sapit nisi datur ejus ratio;* elle ne fait rien comprendre; elle fait seulement croire; elle s'impose à l'esprit sans l'éclairer. Encore si l'on possédait les paroles véritables de ceux qui sont tenus pour des autorités, mais il vaudrait mieux que la philosophie d'Aristote n'eût jamais été traduite que de l'avoir été comme elle l'est. On voit des gens qui y perdent vingt, trente années de leur vie; et plus ils s'y appliquent, moins ils en savent... » Ces observations critiques sont accompagnées, dans les écrits de Bacon, de remarques non moins pénétrantes sur un autre point faible de la méthode scolastique : sa confiance exagérée dans la vertu des raisonnements réguliers, l'abus des distinctions verbales. « En ce qui touche le raisonnement, dit-il, on ne peut distinguer le sophisme de la démonstration qu'en vérifiant la conclusion par l'*expérience* et par la *pratique*. Les conclusions les plus certaines des raisonnements laissent à désirer si l'on ne les vérifie pas. Bien qu'Aristote ait défini la science le syllogisme qui fait savoir, il y a des cas où la simple expérience fait mieux connaître que tout syllogisme; il y a mille erreurs enracinées qui proviennent de la pure démonstration, *de nuda demonstratione.* » — Mais la scolastique repose tout entière sur l'autorité et sur le raisonnement; Bacon n'hésite pas à la rejeter tout entière : « Voilà pourquoi les

secrets les plus importants de la sagesse restent inconnus de nos jours à la foule des savants, faute d'une méthode convenable. » Et ailleurs : « Tous les modernes, sauf quelques exceptions, méprisent les sciences, et surtout ces théologiens nouveaux, les chefs des Mineurs et des Prêcheurs, qui se consolent ainsi de leur ignorance, et étalent leur vanité aux yeux d'une multitude imbécile. »

A la place de la méthode, qu'il déclare puérile, du docteur Irréfragable et du docteur Angélique, Bacon propose celle de ses maîtres, maître Pierre, maître Robert Grossetête, évêque de Lincoln : « On peut opposer à ceux-là l'exemple du seigneur Robert, naguère évêque de Lincoln, de sainte mémoire. Lui, il a complètement désespéré d'Aristote, il a cherché une autre voie, il a recouru à l'expérience, et, sur les mêmes questions dont traite le philosophe, il est parvenu à découvrir pour lui et à exposer pour les autres la vérité cent mille fois mieux qu'on ne pourrait le faire en étudiant de détestables traductions. » — L'*Opus tertium* contient une définition tout à fait nette de l'expérience scientifique et des prérogatives de la science expérimentale : « Il y a une expérience naturelle et imparfaite, qui n'a pas conscience de sa puissance, qui ne se rend pas compte de ses procédés, à l'usage des artisans et non des savants. Au-dessus d'elle, au-dessus de toutes les sciences spéculatives et des arts, il y a la science de faire des expériences, et cette science est la reine des sciences : *domina scientiarum omnium et finis totius speculationis.* » L'*Opus minus* contient un plan complet de restauration des études qu'un homme du XVIe siècle aurait pu signer. Avant tout, selon Bacon, il faut retrouver l'antiquité véritable. Pour cela, il importe d'apprendre la grammaire, les langues, le grec, l'hébreu [1]; il faut aussi revenir à la « beauté rhétorique » des anciens, aux élégances passées qui contrastent si fort avec la forme repoussante des ouvrages actuels. « Le latin seul ne peut que prolonger l'ignorance des

1. Corriger le texte corrompu de la Vulgate des livres saints fut un des projets favoris de Roger Bacon. A ce projet le franciscain Guillaume de la Mare, disciple de Roger, a donné un remarquable commencement d'exécution. Roger Bacon et Guillaume de la Mare ont, les premiers, solidement établi et pratiqué les bonnes méthodes en matière de critique textuelle.

théologiens et des savants. » Après la grammaire, les mathématiques, et surtout les mathématiques appliquées : « les physiciens doivent savoir que leur science est impuissante s'ils n'y appliquent le pouvoir des mathématiques. » Suivent des considérations motivées, et souvent d'une étonnante lucidité, sur l'enseignement et la place dans la hiérarchie des sciences de la logique, dont il réduit singulièrement le rôle, de la métaphysique, de la philosophie en général, du droit civil et canonique. Malgré son ton tranchant, sa confiance en ses propres lumières et en celles de ses amis, le réformateur ne se fait point du reste d'illusions sur l'état présent des connaissances : « Quand un homme vivrait pendant des milliers de siècles dans cette condition mortelle, jamais il n'atteindrait à la perfection de la science; il ne saurait se rendre compte aujourd'hui de la nature d'une mouche, et il se trouve des docteurs présomptueux qui croient la philosophie achevée! »

Il y avait donc, au XIII siècle, des hommes capables d'apprécier sainement la scolastique, et qui, si on leur avait mis entre les mains les moyens d'action que Bacon ne s'est jamais lassé de demander aux princes et aux papes, auraient inauguré une véritable Renaissance. Mais Roger Bacon et ses amis ne furent pas entendus; malgré la bienveillance du pape Clément IV, Roger lui-même fut persécuté par l'ordre des Franciscains, auquel il appartenait. On raconte que les Mineurs, pleins d'horreur pour les ouvrages de leur confrère, en fixèrent les manuscrits avec de longs clous sur des planches où ils les laissèrent pourrir.

La littérature en latin au XIIe et au XIIIe siècle. — Nous en avons assez dit sur le régime des écoles du XIIe siècle pour donner à penser que ce temps fut fécond, dans le monde des clercs, en écrivains lettrés. La littérature savante (c'est-à-dire écrite en latin, par opposition à la littérature en langue vulgaire) du XIIe siècle, est, en effet, très abondante. On ne la lit guère aujourd'hui, mais elle ne laisse pas d'avoir du mérite, de la force et de la grâce. — Qu'il suffise de citer ici, parmi les poètes, Gautier de Châtillon, qui, dans son *Alexandréide*, a très heureusement versifié la légende d'Alexandre le Grand;

Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, dont quelques pièces ont paru si parfaites à des critiques modernes qu'ils les ont crues de quelque ancien. Bernard Silvestre, dans son *Megacosmus et Microcosmus*, fut le très habile interprète de la théo sophie platonicienne; Alain de Lille, l'auteur de l'*Anticlaudianus* et du *De planctu naturæ*, n'a pas été moins noblement inspiré par la muse mystique. Pierre le Peintre et Philippe de Grève ont excellé en un genre bien différent : ce sont des trouvères d'église, libres, hardis, satiriques; leurs œuvres sont parmi les meilleures dans la collection des petits poèmes (pour la plupart anonymes), en vers latins rythmiques ou métriques, que les copistes des manuscrits attribuent arbitrairement à un certain évêque *Golias*, à Primat d'Orléans ou à Walter Map. La poésie lyrique religieuse, qui fait pendant à cette poésie lyrique profane des « goliards », produisit aussi au XII[e] siècle quelques-unes de ses plus belles fleurs : les hymnes d'Adam de Saint-Victor sont très justement renommées. — La chaire chrétienne fut alors illustrée par des orateurs corrects et parés, tels que Geoffroi Babion, écolâtre d'Angers, Adam de Perseigne, saint Bernard, qui emplit l'Occident des éclats de son véhément mysticisme, et la pléiade des chanoines réguliers de Saint-Victor : Hugues, *magister Hugo*, si savant et si tendre, le maître vénéré des Victorins, Achard, Richard, Absalon... — Nommons encore, au premier rang des humanistes, Jean de Salisbury, le Montaigne de son temps, Pierre de Blois, Mathieu de Vendôme; parmi les moralistes, Pierre le Chantre, l'auteur du *Verbum abbreviatum*; parmi les chroniqueurs, Otto de Freisingen et Guillaume le Breton. — Le *Cur Deus homo?* de saint Anselme, le *Sic et Non* d'Abailard, le *Sex principiorum liber* de Gilbert de la Porrée, ont exercé la plus profonde influence sur la littérature philosophique et théologique de l'âge suivant. Les Sentences (*Sententiarum libri IV*) de Pierre le Lombard, évêque de Paris (mort en 1160), ont été commentées assidûment dans l'École pendant trois siècles; ce livre a fait douter, discuter, disserter des générations de bacheliers. L'*Historia scolastica* de Pierre le Mangeur, ce compilateur infatigable (*librorum manducator*), et le Rational ou traité des offices litur-

giques de Jean Beleth, sont aussi restés classiques; ils ont été très souvent copiés au moyen âge; et les premiers imprimeurs, qui ont édité, du reste, une bonne partie des écrits du XIIe siècle, en ont encore, en pleine Renaissance, multiplié les exemplaires.

Le XIIIe siècle fut marqué, nous l'avons vu, par la disparition complète de toute littérature d'agrément. « Dans ce siècle fertile en doctes et sagaces philosophes, dit M. Hauréau, cherchez un poète; vous n'en trouverez pas un. Si quelque humaniste attardé s'était avisé de composer alors une *Alexandréide*, il n'aurait fait qu'exciter des sourires de pitié; de petites pièces rythmiques, soit pieuses, soit obscènes, voilà toute la poésie de ce temps-là. » Ainsi, plus de poètes. Quant aux prédicateurs, ils dédaignent désormais la rhétorique abondante, la gravité noble, les allégories compliquées qui jadis étaient de mise; ils sont familiers, quelquefois vulgaires. Jacques de Vitri, Robert de Sorbon, Nicolas de Biard, les plus agréables de ces causeurs sans prétention, auraient fort étonné saint Bernard; le bon franciscain Salimbene, dont les Mémoires ingénus paraissent aujourd'hui si savoureux, l'eût sans doute scandalisé. — La littérature latine du XIIIe siècle, à l'exception des sermons familiers, des chroniques (Mathieu de Paris, Guillaume de Nangis) et des récits de voyage, est sortie tout entière de l'École et s'adresse aux écoliers, aux docteurs. C'est une littérature « scolastique », rédigée dans une langue barbare et chiffrée, bien différente de celle que parlaient les logiciens lettrés du siècle précédent. Elle ne se compose guère que de traités didactiques de métaphysique et de théologie : commentaires, postilles, sommes, « questions » quodlibétiques. Ses chefs-d'œuvre, imposants par leur masse, ce sont les manuels de Guillaume Péraud et de Guillaume Durand, les gloses de Hugues de Saint-Cher, les compilations de Jean de Galles, les encyclopédies monumentales d'Albert le Grand, de Thomas d'Aquin, de Vincent de Beauvais. Rien de moins aimable que ces ouvrages; car si le fond, comme l'a très bien vu Roger Bacon, n'en est pas solide, l'appareil extérieur en est très sévère. La scolastique du XIIIe siècle, en effet, a systématiquement appliqué la forme

scientifique à l'examen des problèmes qui l'ont passionnée, encore que ces problèmes ne fussent pas, n'aient jamais pu être objet de science. Cette erreur de méthode l'a desservie, à bon droit, auprès de la postérité. Quelques personnes goûtent encore sincèrement le mysticisme élégant, les allégories précieuses et quintessenciées des Victorins et des Cisterciens du XIIe siècle; quant aux livres des contemporains de saint Thomas, on admire, à la vérité, l'effort que supposent ces merveilles de logique et d'abstraction, mais on ne saurait s'empêcher de les juger aussi rebutants que frivoles. Les théologiens, toutefois, n'ont pas cessé d'en tenir quelques-uns en grande estime; le « thomisme » est resté la forme définitive, officielle, de la doctrine de l'Église en matière philosophique; par le « thomisme » abrégé, simplifié, accommodé aux temps nouveaux, la scolastique du moyen âge s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Science et connaissances scientifiques au XIIe et au XIIIe siècle. — Les plus puissants esprits du moyen âge ayant été absorbés par les spéculations ontologiques, les sciences positives ont fait, depuis l'introduction des ouvrages arabes [1] jusqu'à la Renaissance, peu de progrès.

Beaucoup de traités d'arithmétique et de géométrie du moyen âge sont parvenus jusqu'à nous : ceux de Gerland, chanoine de Besançon au XIIe siècle, et de l'école algorithmique, au XIIIe siècle, sont les plus connus. Mais, d'une part, l'originalité en est médiocre; de l'autre, les auteurs ne s'y occupent guère que des applications pratiques, usuelles, de la science des nombres et de celle des lignes. La haute culture mathématique n'eut pas d'adeptes : de la géométrie des Grecs, on connaissait seulement les premiers éléments; à ce que les Arabes leur avaient appris d'algèbre et de trigonométrie, les Occidentaux, durant trois cents ans, n'ont rien ajouté de notable. Il y avait parmi eux nombre d'architectes et d'ingénieurs experts, pas de mathématiciens.

Ptolémée fut pour les Latins, comme pour les Musulmans, l'Aristote de l'astronomie. Des opuscules sur l'astrolabe, sur le

1. Sur la science arabe, voir ci-dessus, t. Ier, p. 783 et suiv.

calendrier, sur la sphère, furent composés à profusion, tant dans les écoles de l'Islam que chez nous, depuis le milieu du XIIe siècle. Résumés ou commentaires de l'*Almageste*, accompagnés de tables, ces opuscules, dont le *Traité de la sphère* de John de Holywood (*Johannes de Sacrobosco*) fut longtemps le type classique, n'ont amélioré l'œuvre du maître que sur des points insignifiants; quant à changer le fond du système, personne n'en eut alors l'idée.

De même, en ce qui concerne la physique, les cadres de la science, tels que les Grecs les avaient constitués, restèrent intacts. En effet, il ne faut pas confondre la science et les connaissances : « ainsi, l'on a pu trouver les verres de besicles, ou même mesurer les pouvoirs réfringents des verres transparents, sans que la science de l'optique cessât d'être, comme au temps de Ptolémée, et jusqu'au XVIIe siècle, une application de la géométrie plutôt qu'une branche de la physique comme nous l'entendons maintenant » (M. Cournot). La physique, comme l'astronomie, a été enrichie en Occident, au moyen âge, par Roger Bacon et ses émules, de quelques *faits* nouveaux; les *théories* générales de l'antiquité n'ont pas été modifiées.

Des observations analogues s'imposent, enfin, à propos de la chimie et des sciences naturelles. — Sans doute, après les grands voyages de Rubruquis, de Plan Carpin, de Marco Polo, après les expéditions faites par les Arabes bien au delà des limites du monde connu des anciens, les Européens disposaient de connaissances que les savants de Rome et d'Alexandrie n'avaient pas eues; les vieux cahiers de recettes techniques, transmises par les praticiens grecs, égyptiens, syriens, aux chimistes de Bagdad et de Cordoue, puis, par ceux-ci, à notre Occident, s'étaient enrichis en route de quelques formules nouvelles. Voyez cependant les ouvrages d'histoire naturelle qui ont joui, au moyen âge, d'une grande popularité : le *Physiologus*, les Zoologies de Gervais de Tilbury, de Thomas de Cantimpré, d'Albert le Grand, de Vincent de Beauvais, les livrets « sur les propriétés des choses »; lisez, d'autre part, les traités anonymes de chimie qui ont foisonné surtout à partir de la fin du XIIIe siècle, — ni sur la configuration ou sur l'histoire du globe

terrestre, ni sur les forces qui s'y déploient, ni sur les lois qui gouvernent les éléments et la vie, on ne trouve dans tout cela d'idées justes et nouvelles.

En résumé, la civilisation est redevable au moyen âge de plusieurs découvertes utiles (lunettes, alcool, poudre; perfectionnements de la stéréotomie, des tables astronomiques, des instruments de navigation, de la technique industrielle, etc.). Des faits furent observés, recueillis; mais ils ne cristallisèrent pas en conceptions scientifiques. — Des essais d'explication des phénomènes astronomiques et chimiques furent, à la vérité, proposées; mais des dialecticiens, habitués aux subtilités verbales, ne pouvaient qu'obscurcir par des rêveries les problèmes de la philosophie naturelle, dont ils ne possédaient pas, d'ailleurs, toutes les données. De là, l'*astrologie* et l'*alchimie*, formes mystiques, scolastiques, formes stériles, de l'astronomie et de la chimie. Dire que Roger Bacon lui-même en a partagé les illusions, c'est dire que tout le monde était condamné, au XIIIe siècle, à sombrer sur ces deux écueils [1].

III. — La littérature en langue vulgaire.

Thèmes de la littérature en langue vulgaire. — Le moyen âge a vu fleurir, en France, une abondante littérature populaire. Bien des raisons portent à craindre, *a priori*, qu'elle ait été de valeur médiocre. L'ignorance, en effet, était générale, sauf chez les clercs; or les clercs dédaignaient les productions en langue vulgaire. En second lieu, comme personne ne songeait, au moyen âge, à contester les principes de l'organisation sociale, ou à douter des enseignements de la religion révélée, « la poésie du moyen âge ne peut pas avoir ce qui fait le charme et la profondeur de celle d'autres époques : l'inquiétude de l'homme sur sa destinée, le sondement douloureux des

1. Voir, ci-dessous, la bibliographie, p. 594.

grands problèmes moraux, le doute sur les bases mêmes du bonheur et de la vertu, les conflits tragiques entre l'aspiration individuelle et la règle sociale » (G. Paris). Enfin les hommes du moyen âge étaient malaisément accessibles aux impressions esthétiques; ils ne jouissaient pas de la beauté des choses; des sentiments conventionnels les possédaient tout entiers. — Les thèmes originaux, propres à la littérature en langue vulgaire du moyen âge, sont en effet très peu nombreux : l'épopée féodale a fait vibrer la corde guerrière, très sensible dans une société violente et chevaleresque; troubadours et trouvères ont exécuté d'agréables variations sur la corde de l'amour « courtois », idéaliste et factice; enfin la gaieté malicieuse et grossière de la bourgeoisie française s'est exprimée dans les fabliaux. « En somme, dit très bien M. Paris, ce qui rend surtout l'étude des écrits en langue vulgaire du moyen âge attrayante et fructueuse, c'est qu'ils nous révèlent, mieux que tous les documents historiques, l'état des mœurs, des idées, des sentiments de nos aïeux... »

Récits épiques et romans. — Les jongleurs (*joculatores*), qui ont grandement contribué à créer en France, au moyen âge, une épopée nationale, étaient des musiciens ambulants qui chantaient, en s'accompagnant de la *vielle* ou de la *cifoine*, des chansons pour la récréation des seigneurs, à la manière des *scôpas* francs, des scaldes scandinaves. Ils célébraient les hauts faits, les *gestes* des héros : les aventures et les guerres des rois : Dagobert, Pépin, Charles Martel, Charlemagne; les guerres et les aventures des chefs de la féodalité naissante : Girard de Roussillon, Raoul de Cambrai, Guillaume de Montreuil. Au XIIe siècle, ces récits, indépendants et « historiques » à l'origine, s'étaient compliqués de fables, allongés en poèmes de longue haleine, amalgamés et fondus. Les jongleurs travaillèrent à organiser l'immense « matière épique » qui leur avait été léguée par le passé; ils rajeunirent les chants anciens; ils les soudèrent; ils les distribuèrent en cycles; et tel fut le succès de ces opérations que, hors deux ou trois (*Roland*, *Pèlerinage de Charlemagne*), nous ne possédons plus les plus beaux monuments de l'épopée nationale que restaurés, badigeonnés à la mode du XIIe ou du

XIII[e] siècle. C'est ainsi que nous ont été transmis, défigurés et méconnaissables, les récits des Gallo-Francs d'Occident sur le règne du roi Dagobert (*Floovent*); sur la guerre de Charlemagne contre les Saxons (chanson des *Saisnes*); sur les luttes des Celtes et des Normands en Armorique (*Aiquin*); sur les expéditions des Carolingiens en Italie (*Désier*, *Aspremont*, *Fierabras*) et en Espagne (*Roland*, *Gui de Bourgogne*, *Anseis de Carthage*); sur les luttes de Louis III contre ses vassaux et contre les pirates scandinaves (*le roi Louis*); sur les épisodes de la formation des grands États féodaux, en Bourgogne (*Girard de Roussillon*), en Anjou (*Gaidon*), en Vermandois (*Raoul de Cambrai*), en Lorraine (*Hervi*, *Garin*, *Girbert*, *Anseis*, *Yon*). L'érudition moderne s'est appliquée à dégager la poignée de réalités historiques qui se trouve au fond de ces poèmes artificiels, cachée sous les légendes parasites et les épisodes de pure invention; elle n'y a pas toujours réussi, et l'on a dû renoncer à séparer les éléments romanesques des éléments primitifs dans des chansons comme *Renaud de Montauban*, *Huon de Bordeaux*, *Auberi le Bourguignon*. Le cycle qui, à cet égard, a exercé le plus longtemps la sagacité des critiques, est celui des chansons narbonnaises (*Garin de Monglane*), où sont confondus les exploits de sept ou huit personnages réels, d'époques et de pays divers : Guillaume, comte de Toulouse, qui arrêta les Sarrasins, en 793, à la bataille de l'Orbieu, et qui fonda le cloître de Gellone; Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine; Guillaume, comte de Montreuil-sur-Mer au X[e] siècle, illustré par ses combats contre les Normands, etc. La geste narbonnaise offre un bel exemple des « contaminations » que les vieux récits épiques, à force d'être colportés de province en province, avaient subies, et que les arrangeurs du XII[e] siècle ont, à dessein, aggravées. — Ainsi l'inspiration des jongleurs dont nous avons les œuvres n'est pas directe; les événements qu'ils racontent se perdaient déjà, au moment où ils les racontaient, dans la nuit du passé lointain; mais ils ont su parfois, dans des récits traditionnels, usés, ou même entièrement fictifs, faire passer l'âme de leur temps : la chanson du *Charroi de Nismes*, destinée à raccorder par une histoire imaginaire la légende de Guillaume de Gellone à celle

de Guillaume de Montreuil, est une des plus belles de notre littérature épique.

L'épopée française du moyen âge, du XIIe et du XIIIe siècle, est très abondante; nous en avons perdu la majeure partie, mais il en reste encore de quoi emplir des bibliothèques. Malheureusement, à côté de quelques poèmes sincères, d'une énergie héroïque, elle compte beaucoup de productions médiocres. La langue épique, pauvre chez les plus habiles, gênée par une versification tyrannique, était alors monotone, sans couleur et sans saveur. Rien de plus plat et de plus verbeux que les compilations de la basse époque, *Doon de Mayence*, ou le *Charlemagne* de Girard d'Amiens, par exemple.

A l'imitation de l'épopée née de la tradition nationale, royale et féodale, fleurit, du reste, de bonne heure, l'épopée, plus artificielle encore, dont les jongleurs allèrent chercher la « matière » dans les œuvres de l'antiquité romaine et de la décadence gréco-romaine. A l'imitation des poèmes sur Charlemagne, on composa des romans en vers sur Alexandre, sur la guerre de Troie, sur Jules César. — Mais les meilleurs des romans du XIIe siècle ne sont pas ceux-là; ce sont les romans celtiques. Gaufrei de Monmouth, évêque de Saint-Asaph, qui mourut en 1154, avait publié une fabuleuse *Historia regum Britanniæ*, soi-disant traduite d'un vieux livre gallois, où il avait ramassé toute sorte de légendes sur l'histoire ancienne des Celtes de Bretagne; ce livre, qui eut beaucoup de succès sur le continent, y naturalisa des héros romanesques, grandes ombres vagues, Arthur, Merlin, etc. Les musiciens bretons, très goûtés dans les cours seigneuriales de France et d'Angleterre, répandirent de leur côté de touchantes et merveilleuses histoires de fées, de paladins et de belles dames, inconnues au monde germanique : Yseut, Tristan, Gauvain, Perceval le Gallois. Cette « matière de Bretagne », enchantée et charmante, mais trop propice aux amplifications faciles, fut accueillie chez nous avec une faveur marquée. De Marie de France, qui vivait en Angleterre sous le règne de Henri II, nous avons de beaux « lais bretons » (*lai du Frêne*, *Guingamor*). Béroul, vers 1150, fit un corps des traditions relatives à Tristan. Un

cycle de la « Table ronde » se forma. Chrétien de Troyes, le plus célèbre trouvère de la cour de Marie de Champagne, fille de Louis VII et de la reine Aliénor, composa, à partir de 1160 environ, d'innombrables romans où sont habilement fondues les délicatesses sentimentales des Bretons et des Provençaux, la galanterie raffinée des uns, la passion naïve et profonde des autres. Le *Conte de la Charrette* et le *Conte du graal*, *Lancelot* et *Perceval*, sont les chefs-d'œuvre de Chrétien de Troyes, dont les imitateurs, qui furent légion, se sont presque tous perdus dans la banalité et dans l'emphase. — Citons enfin des poèmes qui ne se rattachent nettement ni à la tradition nationale, ni à la tradition antique, ni à la tradition bretonne; quelques-uns sont d'aimables et gracieux récits où se reflète parfaitement la haute société des plus beaux jours du moyen âge; tels sont *Guillaume de Dole*, *Joufroi*, *la Châtelaine de Vergi*, *Jean de Dammartin et Blonde d'Oxford*...

Poésie lyrique. — Les circonstances historiques expliquent à merveille que les littératures de la France du Nord et de celle du Midi aient suivi, jusqu'au moment où elles s'influencèrent réciproquement, des directions divergentes. « Les Français du Nord aimaient les expéditions aventureuses, les beaux coups d'épée, voilà pourquoi ils ont eu une épopée; les Provençaux se souciaient peu d'entendre conter des prouesses pour lesquelles ils n'avaient pas de goût, voilà pourquoi ils n'ont pas eu d'épopée » (P. Meyer). Mais, peu belliqueux, les gens du Midi étaient riches. Les jongleurs étaient des personnages dans les cours princières du Languedoc. Les grands seigneurs eux-mêmes, auxquels la paix faisait des loisirs, ne dédaignaient pas de *trobar*, de composer eux-mêmes; leur vie s'écoulait au service des dames. L'amour, et non la guerre, fut donc naturellement, dans les pays du Midi, la source de l'inspiration poétique, mais l'amour noble, fastueux, cérémonieux. L'amour, considéré comme un art, fut exprimé, au XIIe siècle, dans d'innombrables chansons lyriques en langue provençale, d'un style très recherché, parfois admirable. — Ce sentiment de salon, l'amour soumis aux lois de la plus rigoureuse étiquette, fut importé dans le Nord par Aliénor de Poitiers et par Marie de

Champagne, sous le règne de Louis VII. Malgré son origine exotique, il s'acclimata très bien dans la région champenoise, picarde et flamande. Chrétien de Troyes l'introduisit, nous l'avons vu, dans les romans de la Table ronde ; il écrivit aussi des chansons lyriques dans la forme de celles des troubadours. Après lui, d'habiles rimeurs, Conon de Béthune, Gace Brûlé, le châtelain de Couci, le comte Thibaud de Champagne, Gautier d'Espinaus, Colin Muset, etc., se sont exercés en ce genre savant et maniéré : ils ont laissé des bluettes jolies, soignées : saluts d'amour, tençons et jeux-partis [1].

La littérature française, épique et lyrique, en Europe. — Les poèmes épiques, les romans, les chansons lyriques des Français, Français du Nord et Provençaux, ont été jadis fort goûtés; les traductions et les adaptations qui en furent faites, au moyen âge, dans toute l'Europe, l'attestent clairement. — En Angleterre, grâce à la conquête de Guillaume le Bâtard, on a parlé et écrit le français pendant des siècles; les œuvres françaises y étaient lues comme en France; la littérature anglo-normande du moyen âge n'est qu'une branche de la littérature française de ce temps. — L'Espagne fut, dès son berceau, sous notre dépendance : dès 1150, le troubadour Marcabru voyagea en Castille et en Portugal; il y implanta les conventions de la poésie courtoise. Les rois d'Aragon Alphonse II et Pierre III figurent sur la liste des troubadours; ils ont écrit en provençal de France. Le premier roi de Portugal qui eut une cour poétique, Alphonse III (1248-1279), avait passé sa jeunesse en France, d'où il avait ramené sa femme, fille de Philippe Hurepel; ce sont des thèmes lyriques français qui ont inspiré au XIII[e] siècle les remarquables productions de la poésie portugaise, où quelques-uns ont voulu voir à tort une poésie populaire, originale et indépendante. — En Italie, les faits sont encore plus frappants : les Italiens de la vallée du Pô se sont servis en ce temps-là du provençal et du français de préférence

1. A côté de la poésie lyrique courtoise, d'origine provençale, il y eut au moyen âge, en France, une poésie lyrique purement française : celle de ces *chansons de toile* où l'on retrouve l'inspiration des meilleures chansons du geste de l'épopée nationale, et dont Audefroi d'Arras, au XIII[e] siècle, s'appliqua à faire un genre littéraire; celle des rotruenges, des serventois, des pastourelles.

à leur propre langue vulgaire. Bartolomeo Zorgi, Sordel de Mantoue, Lanfranc Cigala, Dante de Maiano, ont écrit en provençal. Le Florentin Brunetto Latini, exilé de sa patrie, composa en 1265 son *Trésor* en prose française « parce que le langage français est plus délectable et plus commun à toutes gens ». Le Vénitien Marco Polo dicta en 1298 à Rusticien de Pise une relation en français de ses voyages dans l'Extrême-Orient. Nos chansons de geste furent imitées de bonne heure en Lombardie par d'habiles gens qui parfois égalèrent leurs modèles, comme les deux auteurs, l'un Padouan et l'autre Véronais, de l'*Entrée de Spagne*. La « matière de France » fournit plus tard le canevas des poèmes de Pulci et de l'Arioste. Le lyrisme provençal eut une influence considérable sur la poésie de Dante Alighieri lui-même. — Les pays continentaux de race germanique (Scandinavie, Allemagne, Hollande) n'ont pas accueilli moins volontiers que les pays de race latine notre lyrisme et nos légendes. Comme l'épopée française ne nous est parvenue que très mutilée, il arrive même assez fréquemment que, les originaux français ayant disparu, nous n'en avons plus connaissance que par des imitations norvégiennes, souabes ou néerlandaises. Si la *Chanson de Roland* était perdue, nous en aurions encore une traduction en prose norvégienne du XIII[e] siècle, une traduction libre en vers allemands faite par le clerc Conrad vers 1133, des fragments d'une traduction en vers néerlandais, et diverses versions italiennes. Le *Tristan* du trouvère anglo-normand Thomas est presque entièrement perdu, mais nous avons, pour le reconstituer, quant au fond, trois traductions en allemand (par Gotfrid de Strasbourg), en norvégien (en prose, vers 1225) et en anglais. En Allemagne, les empereurs de la maison de Hohenstaufen encouragèrent l'introduction des choses françaises; et la cour des landgraves de Thuringe fit au Nord ce que la cour impériale de Souabe fit au Midi. Là comme ailleurs, nos chansons de geste eurent d'abord, comme de raison, les honneurs de la copie : on doit au clerc allemand Lamprecht une version de l'*Alexandre* d'Albéric de Besançon; la *Guerre de Troie* de Benoît de Sainte-More fut traduite au commencement du XIII[e] siècle par un rimeur hessois de Fritzlar; Hartmann

(d'Aue en Souabe), l'un des soldats de la troisième croisade, s'attaqua aux romans de la Table ronde, il en fit passer en allemand une demi-douzaine ; il y a encore d'autres grands noms : Wolfram d'Eschenbach qui mit *Aliscamps* en vers allemands et composa un *Parceval* d'après des sources françaises, Gotfrid de Strasbourg, imitateur des Français et des Anglo-Normands. Les premiers *minnesinger*, chantres d'amour, ont reflété très fidèlement, de leur côté, la poésie romane. C'est à tort que l'on a dit quelquefois qu'ils ne doivent rien à l'influence étrangère : la plus ancienne école lyrique de l'Allemagne doit à la France quelques-uns des thèmes sur lesquels elle s'est exercée; et tout le monde s'accorde à reconnaître que, dès le début du XIIIe siècle, la *courtoisie* française régna en maîtresse dans les cours allemandes, au temps des Heinrich von Veldeke, des Heinrich von Mohrungen, des Reinmar von Haguenau, et du roi des minnesinger, Walter von der Vogelweide, cet écrivain naturel, tendre, passionné, qui, malgré les entraves d'une poétique d'emprunt, s'est mis si fort au-dessus de ses maîtres. — La tyrannie de nos modes fut alors universelle [1].

La poésie bourgeoise. — Il est cependant toute une partie de la littérature française du moyen âge qui n'a pas été un article courant d'exportation. C'est la plus nationale, la plus vivante : la littérature plaisante, satirique et bourgeoise. — La gaieté, la gaillardise des Français furent, de très bonne heure, proverbiales; même à l'époque où les grosses machines épiques des cycles de Garin de Monglane et de la Table ronde trouvaient en France un public, elles s'étaient irrévérencieusement épanchées dans des parodies cyniques, telles que *Audigier*; des poètes, ordinairement graves, n'avaient-ils pas, pour complaire à leurs auditoires, intercalé des épisodes comiques jusque dans des chansons de geste, dans *Aimeri de Narbonne*, dans *Aiol*? — Mais les bourgeois des communes du nord de la France, « fins et grossiers, spirituels et communs » tout ensemble, ont inventé, dès le milieu du XIIe siècle, les fabliaux, l'expression la plus parfaite de leurs goûts et de leurs aptitudes littéraires. Les

1. Sur les « voyages de l'épopée française » dans les divers pays de l'Europe, voir L. Gautier, *Les épopées françaises*, 2e édit., t. II, 1892.

fabellæ ignobilium ou fabliaux sont des contes en vers pour rire, souvent obscènes ou scatologiques, mais pleins de naturel, de verve et de vérité. Ces petits poèmes, dont le plus ancien, *Richeut*, est daté de 1159, ont pour objet la narration ironique, mais sans prétention, et, sauf à l'endroit du clergé, sans méchanceté, d'aventures récréatives. Les jongleurs (Rutebeuf, Gautier le Loup et Garin sont parmi les plus habiles), qui les ont rimés en un style limpide, net et souriant, sont les ancêtres authentiques de Villon, de Marot, de la Fontaine et de Voltaire. — L'esthétique bourgeoise du moyen âge ne s'est pas, du reste, traduite seulement dans les fabliaux; des fabliaux, il convient de rapprocher, comme animés du même esprit, les *dits* contre les femmes et les usuriers, les *débats*, les *Bibles* de Guiot de Provins et de Hugues de Berzé, les satires sur l'« état du monde », œuvres de moralistes peu recommandables, mais de très clairvoyants railleurs. Citons encore les *congés* et les *jeux* des poètes d'Arras, dont Jean Bodel et Adam de la Halle sont à bon droit les plus connus. N'oublions pas, enfin, les poèmes fameux qui renferment, en même temps que des morceaux d'un autre caractère, des parties tout à fait comparables aux meilleures productions de Rutebeuf et de ses émules : Roman du Renard, Roman de la Rose. Les contes d'animaux du *Roman du Renard* s'adressent au public gouailleur et bon enfant des fabliaux; ils valent aussi par des qualités d'observation sèche et vive. Quant au *Roman de la Rose*, il se compose de deux parties : la première, écrite vers 1237, par un jeune homme de vingt-cinq ans, Guillaume de Lorris, est un traité didactique, élégant et froid, de l'art d'aimer courtoisement; la seconde partie, rédigée cinquante ans après la première par Jean de Meung, est un recueil de dissertations philosophiques, théologiques, scientifiques, de satires contre les femmes, contre les ordres religieux, contre les rois et les grands, d'anecdotes, où se résument et s'affichent la philosophie, la théologie, la science, les habitudes d'esprit goguenardes et légères des bourgeois de ce temps-là. — Le Roman de la Rose de Jean de Meung, les branches les plus anciennes du *Renart*, le *Jeu de la Feuillée* d'Adam de la Halle (représenté à Arras en 1262), le chantefable

charmant d'*Aucassin et Nicolette*, voilà les fruits les plus relevés de cette littérature de la classe moyenne (marchands, vilains enrichis), dont *Audigier* et *Connebert* sont les spécimens les plus bas.

L'histoire. — L'historiographie en langue vulgaire date des croisades. La première expédition fut chantée par un témoin oculaire, Richard le Pèlerin, dont l'œuvre est perdue. Ambroise, jongleur sans talent, mais naïf et consciencieux, a consacré douze mille vers à l'histoire de la troisième croisade, où il avait accompagné son maître, Richard Cœur de Lion. La quatrième croisade a inspiré deux chefs-d'œuvre, les premiers de la prose française : la *Conquête de Constantinople* de Geoffroi de Villehardouin, maréchal de Champagne, et la relation d'un chevalier picard, Robert de Clari. Villehardouin faisait partie des « hauts hommes » qui détournèrent la quatrième croisade vers Constantinople; son livre est une habile et partiale apologie de sa conduite : il est écrit avec une puissante simplicité; « il fait songer au *Roland*, dit M. Paris, comme Hérodote rappelle Homère ». Robert de Clari représente, au contraire, le parti des pauvres chevaliers, des simples soldats; il a moins de noblesse que le maréchal de Champagne, mais il a encore moins d'apprêt, et il sait faire voir les grands événements et les beaux spectacles qu'il a vus. Enfin, nous devons à la septième croisade, celle de saint Louis, les récits du sire de Joinville. Le livre de Joinville est, comme ceux de Villehardouin et de Clari, un très précieux monument littéraire, parce qu'il n'a point la prétention d'être de la littérature. Le bon sénéchal, type excellent du chevalier du XIII[e] siècle, a dicté, à l'âge de quatre-vingts ans, une biographie de Louis IX, dont il avait été l'ami et le compagnon cinquante ans auparavant. Quelques parties de sa narration portent des traces de sénilité, mais d'autres sont, au contraire, si vives et si fraîches qu'elles semblent avoir été rédigées peu de temps après les événements; Joinville avait sans doute pris des notes qu'il n'a fait que rajuster dans sa vieillesse, quand la reine Jeanne de Navarre le pria de coucher par écrit les « paroles et les beaux faits » du saint roi. Comme document historique sur la septième croi-

sade, les mémoires de Joinville ne valent peut-être pas les lettres si claires et si précises écrites d'Égypte par Jean Sarrasin à ses amis de France; mais le style en est délicieux : le sénéchal se laisse aller au fil d'une causerie familière, et, s'il radote un peu, s'il est confus, il rachète amplement ces défauts par sa bonhomie, sa simplicité, sa sincérité.

L'habitude d'écrire l'histoire en langue vulgaire, née au temps des croisades, se répandit en Occident de bonne heure. Malheureusement, les jongleurs qui l'adoptèrent comme genre littéraire ne se bornèrent pas, comme Ambroise et les prosateurs champenois, à raconter des « choses vues »; ils mirent en rimes ou en assonances de vieilles chroniques qu'ils embellirent à la manière des arrangeurs d'épopées anciennes. L'*Histoire des Anglais* de Geffrei Gaimar, qui versifia platement, entre 1147 et 1151, l'histoire de l'île de Bretagne depuis l'expédition des Argonautes jusqu'à la mort de Guillaume le Roux, est une production aussi artificielle que celles des chantres d'Arthur. Il en faut dire autant des poèmes du Jersiais Wace, dont le *Roman de Rou*, écrit de 1160 à 1174, s'arrête à l'année 1107 et ne rapporte par conséquent que des faits auxquels l'auteur n'a pas assisté; et des quarante mille vers de Benoît de Sainte-More, contemporain de Wace, qui n'a pas mené non plus l'histoire anglo-normande jusqu'aux temps où il a vécu. — Plus intéressantes, sans comparaison, sont les œuvres, d'ailleurs inégales sous le rapport de la forme, de Jourdain Fantosme, du biographe anonyme de Guillaume le Maréchal, de Guillaume Guiart et de Philippe Mousket, parce qu'elles émanent de témoins oculaires; l'influence bienfaisante de la réalité y combat le goût, si répandu au moyen âge, des banalités conventionnelles. Jourdain Fantosme a écrit en vers l'histoire de la guerre de Henri II Plantagenet contre le roi d'Écosse en 1173-74. Philippe Mousket, de Tournai, fort ennuyeux quand il parle, d'après des sources connues, des événements qui se sont passés entre la guerre de Troie et son temps (vers 1240), est intéressant quand il raconte l'histoire flamande du XIIIe siècle. Guillaume Guiart, sergent d'armes dans l'armée de Philippe le Bel, a consacré douze mille vers aux guerres de ce prince en Flandre. Mais le mieux

doué de ces poètes-chroniqueurs, c'est l'Anonyme dont le livre, récemment exhumé, est un des monuments les plus remarquables de la littérature médiévale. « Il a pour sujet, dit M. P. Meyer qui l'a découvert, l'histoire très détaillée de Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke, régent d'Angleterre pendant les premières années du règne de Henri III, mort en 1219. L'auteur, peut-être un héraut d'origine normande, a gardé l'anonyme, mais nous savons qu'il a composé son ouvrage d'après des sources très sûres, qu'il était contemporain des événements qu'il a racontés, et qu'il avait de la bonne foi et du jugement. » Il avait, en outre, du talent; son style est souple, aisé, vigoureux, sans chevilles; il est inimitable dans l'anecdote; il a, parfois, des accents d'une simplicité tragique.

Autres monuments de la littérature en langue vulgaire. — On a beaucoup écrit, au moyen âge, en France, en langue vulgaire. La littérature didactique, primitivement réservée aux clercs, comme la littérature historique, a été, comme celle-ci, cultivée aussi par des laïques, à partir du XIIe siècle. On a publié depuis lors, en langue vulgaire, quantité de compilations pseudo-scientifiques, *Lapidaires*, *Bestiaires*, *Computs*, *Livres des propriétés des choses*, traduites d'originaux en latin; voire des traités de philosophie, tels que le *Secret des secrets*, attribué à Aristote. L'*Image du monde* de Gautier de Metz (1245) est une encyclopédie de la science des clercs à l'usage des laïques, comme le *Trésor* de Brunetto Latini. On fit passer ou l'on composa, d'autre part, en langue laïque toute une littérature religieuse : récits bibliques [1], légendes de la Vierge, légendes hagiographiques [2], contes dévots, traités de morale, psaumes, mystères, miracles. Il y a, dans tout cela, beaucoup d'illisible fatras. Bien rares sont les livres dont le fond est original et la forme personnelle; et ces livres-là,

1. « On traduisit en français la Bible entière à Paris vers 1235... Il faut noter que cette version parisienne du XIIIe siècle s'est maintenue, pour certaines parties, à travers des remaniements successifs, jusque dans les Bibles françaises les plus employées aujourd'hui par les églises protestantes. » Cf. S. Berger, *La Bible française au moyen âge*, Paris, 1884.

2. Les *Miracles de Nostre Dame* de Gautier de Coinci, prieur de Vic-sur-Aisne, le saint François de Sales du XIIIe siècle, méritent, même dans cette revue très rapide, une mention particulière.

comme les *Coutumes de Beauvoisis* de Philippe de Beaumanoir, par exemple, n'ont pas tous reçu, en leur temps, l'accueil qu'ils méritaient.

IV. — Les arts.

L'art gothique. — Si le XIIe et le XIIIe siècle ont été, comme on vient de le voir, des siècles remarquables, à des titres divers, au point de vue de l'histoire littéraire, ils ont été plus grands encore au point de vue de l'histoire de l'art. Au XIIe siècle, l'art gothique s'est dégagé de l'art roman ; au XIIIe, il a produit des chefs-d'œuvre parfaits. Mais en quoi la révolution dite « gothique » a-t-elle consisté; à quelle date s'est-elle opérée, en quel lieu?

Les origines de l'architecture gothique. — La transition de l'art roman à l'art gothique s'est faite dans la région formée par le Valois, le Beauvaisis, le Vexin, le Parisis et une partie du Soissonnais, durant la première moitié du XIIe siècle.

On eut l'idée, vers 1100, dans l'Ile-de-France, de renforcer les arêtes des voûtes d'arête, dont on se servait dans ce pays de préférence aux voûtes en berceau et aux coupoles, par des arcs en croix jetés diagonalement au-dessus de chaque compartiment d'arête, d'un angle à l'angle opposé. Ces arcs qui avaient le grand avantage de consolider la voûte d'arête et, en même temps, d'en faciliter singulièrement la construction, furent appelés arcs ogifs, ogives [1]. Vers 1125, on s'en servait déjà couramment.

En outre, les constructeurs de l'Ile-de-France eurent l'idée de remédier à la poussée des voûtes sur croisée d'ogives. A

1. Tel n'est pas le sens aujourd'hui le plus répandu du mot ogive. Ogive, d'après l'usage actuel, désigne une forme de cintre, l'arc brisé que les hommes du moyen âge nommaient arc « en tiers point », « en pointier », l'arc formé par la rencontre de deux segments de cercle de même rayon tracés de centres différents. Cet usage vicieux (car les architectes de la Renaissance, comme ceux du moyen âge, ont toujours réservé l'expression d'ogives aux nervures diagonales des voûtes) ne remonte pas plus haut que la fin du XVIIIe siècle; il parait être issu d'une inadvertance de l'archéologue Millin qui, parlant d'un grand arc en tiers point de la place Maubert, l'appela « une grande arcade ogive ». C'est depuis Millin seulement que l'on parle d'arcades et de fenêtres en ogive.

cet effet, ils inventèrent l'*arc-boutant*, et l'introduction de ce membre nouveau d'architecture fournit une solution excellente du problème que s'étaient posé de tout temps les architectes : augmenter la légèreté et la hauteur des édifices sans en compromettre la solidité. On n'avait réussi, jusque-là, qu'à faire des églises basses, massives. Mais du jour où l'on prit l'habitude de placer sous le comble des tribunes des bas côtés, au droit de chaque pilier, des arcs soigneusement appareillés, qui s'appuyèrent, d'une part, à l'endroit des murs de la nef où s'exerce la poussée des maîtresses voûtes, et, de l'autre, sur d'épais contreforts extérieurs, placés hors des bas côtés, le problème fut résolu. En effet, grâce à cet artifice, dont le principe est celui de l'étai qu'on arc-boute contre les murs d'une maison pour les empêcher de se déverser, le constructeur est à l'aise : puisque la solidité de l'édifice ne dépend plus que de la bonne construction des arcs-boutants, ces étais fixes, et de leurs supports, les contreforts extérieurs, il peut se permettre d'élever les clés des voûtes à des hauteurs auparavant inusitées; il peut pratiquer dans les murs latéraux, désormais inutiles à l'équilibre de la bâtisse, des percements immenses qui laisseront entrer à flots la lumière, si parcimonieusement distribuée naguère par les fenêtres ébrasées des monuments romans. — Telles étaient quelques-unes des conséquences enfermées dans la modeste invention qui fut faite par les maçons de l'Ile-de-France au commencement du règne de Louis VI.

Les constructeurs de l'Ile-de-France, qui, les premiers, ont employé systématiquement la croisée d'ogives et l'arc-boutant, avaient depuis longtemps une préférence marquée pour les arcs en tiers point, qu'ils employaient, dès la fin du XIe siècle, au lieu de l'arc en plein cintre, alors à la mode dans la plupart des autres pays. De là le goût marqué de tous ceux qui ont imité la manière de bâtir de l'Ile-de-France pour l'arc brisé. Mais c'est bien à tort que l'on considère communément la présence de l'arc brisé (improprement appelé *ogive*) comme le caractère essentiel qui permet de distinguer au premier coup d'œil un monument gothique (ou « ogival ») d'un monument

roman. Ce qui caractérise un monument gothique, ce n'est pas l'arc en tiers point, c'est la voûte sur croisée d'ogives et l'arc-boutant de support.

L'Ile-de-France est encore couverte d'églises construites pendant l'âge de formation du style gothique; on y observe les tâtonnements, les progrès, les luttes de l'art nouveau contre la tradition; telles sont les vénérables églises de Morienval, de Saint-Étienne de Beauvais, de Cambronne-lès-Clermont, de Saint-Germer, de Saint-Leu d'Esserent, la chapelle de Bellefontaine, etc. On cite, à Paris même, le chœur de l'ancien prieuré de Saint-Martin des Champs, une partie de Saint-Germain des Prés, et l'église Saint-Pierre de Montmartre.

Évolution et diffusion de la nouvelle manière de bâtir les églises. — L'architecture que l'on appelle à tort ogivale, ou, sans raison, gothique, et que l'on devrait appeler l'architecture française — (on disait, au moyen âge, *opus francigenum*) — fut donc définitivement constituée quand on prit l'habitude de voûter sur ogives toutes les églises, de faire porter le poids de leurs voûtes sur des arcs-boutants calés par des contreforts extérieurs, et aussi, il faut le reconnaître, d'y remplacer partout le plein cintre par le tiers point.

Le style gothique, l'*opus francigenum*, qui a régné en Occident durant quatre cents ans, n'est point demeuré stationnaire; il s'est avancé jusqu'à la fin du XIII[e] siècle dans la voie de la perfection (*gothique primitif*, *gothique lancéolé*); on aura dans un autre volume de cette Histoire à parler de sa glorieuse décadence (*gothique rayonnant*, *gothique flamboyant*).

Il est difficile d'expliquer clairement, sans figures et en peu de mots, ce qui différencie les monuments du gothique primitif de ceux du gothique lancéolé. — Les principaux monuments du gothique primitif sont les parties anciennes des cathédrales de Noyon, de Sens, de Laon, de Paris, de Soissons. A la période du gothique lancéolé [1] appartiennent la plupart des grandes cathédrales : Chartres (dont la nef et le chœur étaient terminés à la fin du règne de Philippe-Auguste), Reims

1. Pendant cette période, l'arc brisé, légèrement surhaussé, présente une forme qui rappelle celle d'un fer de lance.

(commencée en 1212), Amiens (dont Robert de Luzarches donna les plans en 1220; la nef et le transept jusqu'à la naissance des grandes voûtes étaient déjà élevés en 1228), Saint-Denis (dont la nef et le transept sont attribués à deux des architectes attitrés de Louis IX, Eudes de Montreuil et Jean de Chelles), Beauvais (dont le chœur prodigieux fut achevé en 1272), le Mans, Bourges, etc.; et la Sainte-Chapelle du Palais à Paris qui, commencée en 1245 sur les plans de Pierre de Montereau, était entièrement terminée le 25 avril 1248. Tous ces édifices (et d'autres qui ont disparu, comme le chef-d'œuvre d'Hugues Libergier, Saint-Nicaise de Reims) représentent les moments successifs d'une évolution organique. A mesure que les architectes ont été plus sûrs de leurs arcs-boutants, du calcul des poussées et des résistances, ils ont osé davantage : les arcs se sont aiguisés; les profils se sont allégés; les nefs, les transepts et les chœurs ont pris des proportions plus imposantes; le déambulatoire du chœur s'est garni de chapelles profondes; la surélévation des bas côtés a entraîné la disparition des tribunes. Entre les faisceaux de colonnes et de colonnettes savamment disposées qui se relient aux nervures des voûtes, les murs ont été remplacés par de vastes baies, garnies de meneaux et de verrières; et ces fenestrages sont encore agrandis, à la partie inférieure, par un triforium à claire-voie. Les colonnes ascendantes jaillissent du sol à 36 mètres de haut dans la cathédrale de Reims; les clés de voûte d'Amiens sont suspendues à 42 mètres, celles de Beauvais à 47 mètres; la construction en fer peut seule aller au delà. — En résumé, les églises gothiques ont été, depuis le milieu du XII[e] jusqu'à la fin du XIII[e] siècle, de plus en plus grandes, de plus en plus hautes, de plus en plus claires.

Le nouveau système de bâtir, l'art gothique, si supérieur aux systèmes antérieurs, s'est substitué d'abord, à partir des dernières années du règne de Philippe-Auguste, dans toute la France, aux écoles provinciales d'art roman; autant, du reste, que sa supériorité intrinsèque, les progrès de l'unification territoriale du royaume autour de l'Ile-de-France, cœur des domaines capétiens, ont contribué à sa diffusion. — Puis il a

rayonné, hors de nos frontières, en Allemagne, en Suède, en Angleterre, en Espagne, et jusqu'au fond de la Hongrie. Les Cisterciens l'ont implanté partout où ils ont bâti des églises. Une foule d'évêques étrangers, anciens étudiants de l'Université de Paris, attirèrent chez eux des architectes français; c'est ainsi que l'on voit encore aujourd'hui des églises gothiques, en style de France, à Cantorbéry, à Lincoln, à Burgos, à Upsal, à Roskilde, etc. [1].

L'architecture militaire et civile. — On demeure confondu des ressources matérielles de la société qui, sans effort apparent, a dressé en si peu de temps tant de cathédrales gigantesques, bâties avec le plus grand soin. Mais l'étonnement augmente si l'on considère que, outre les édifices religieux, les hommes du XII[e] et du XIII[e] siècle, en ont construit beaucoup d'autres, presque aussi considérables, qui ne sont point parvenus jusqu'à nous.

La France était couverte, au milieu du XII[e] siècle, de ces gros châteaux carrés, dont les donjons ruinés de Loches, de Beaugenci, de Nogent-le-Rotrou, de Falaise, sont aujourd'hui des spécimens isolés. Le règne de Philippe-Auguste, qui vit fonder presque toutes les plus belles églises de France, vit aussi les constructions militaires, d'un type nouveau, se multiplier. Philippe-Auguste fit bâtir, en effet, à Paris, les forteresses du Louvre et de Nesles; des châteaux forts, en forme de tours cylindriques, à Montargis, à Poissi, à Meulan, à Bourges, à Rouen, à Dourdan, à Issoudun, à Gisors, etc. Le château féodal de Couci, élevé entre 1223 et 1230, demeure comme le type de ces constructions formidables. — L'enceinte dont Philippe-Auguste avait entouré Paris a disparu; mais les murailles d'Aigues-Mortes, de Carcassonne, d'Angers, de Provins, de Gisors, etc., attestent encore l'habileté technique et l'activité des ingénieurs militaires du XIII[e] siècle. Les bâtiments de la « Merveille », au Mont-Saint-Michel, sont de ce temps-là.

1. On a l'album original d'un architecte, Villard de Honnecourt, qui fut appelé, au milieu du XIII[e] siècle, pour construire en Hongrie des églises à la mode de France. Voir J. Quicherat, *Notice sur l'album de Villard de Honnecourt*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, in-8°, t. II, 1886.

Très peu de monuments civils d'une époque aussi ancienne ont été conservés sans retouches. On cite, cependant, l'hôtel de ville de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), le palais épiscopal de Laon, la maison des Musiciens à Reims, les maisons de Cordes et de quelques autres bastides de Gascogne, les hôpitaux d'Angers et de Tonnerre, la grange aux dîmes de Provins.

Arts décoratifs : la sculpture. — A l'époque romane, les premiers « imagiers » s'étaient appliqués à copier des modèles antiques et des modèles byzantins : ruines romaines, ivoires, joyaux de Constantinople ou de l'Extrême-Orient. Les figures de Saint-Trophime d'Arles rappellent celles des sarcophages gallo-romains; les décorateurs du cloître de Moissac ont imité tant bien que mal des scènes byzantines. Partout, jusqu'au XIe siècle, la sculpture d'ornement s'en était tenue à la reproduction plus ou moins fidèle des motifs traditionnels de l'antiquité ou de Byzance : galons, nattes, torsades, bâtonnets, perles, oves, palmettes et fleurons; des motifs de provenance barbare ou asiatique : entrelacs, animaux fantastiques, etc.; et des motifs de fantaisie. — Au XIIe siècle, la sculpture française s'émancipa tout à coup. Viollet-le-Duc a osé, le premier, comparer cette évolution remarquable à celle qui fit sortir l'art de Phidias de l'art de l'école d'Égine : comparaison qui causa naguère du scandale, qui est banale aujourd'hui. Il est à noter que l'essor de cette sculpture originale coïncida justement avec l'ouverture des grands chantiers de la période gothique en Ile-de-France. Les tailleurs de pierre de l'Ile-de-France étaient, au moment où ils mirent en pratique les artifices de construction dont nous avons parlé plus haut, d'une rare habileté manuelle; ils avaient commencé à remplacer les anciens motifs stylisés d'ornementation architectonique par des motifs entièrement nouveaux. A l'ornementation conventionnelle, savante, puisée à tant de sources diverses, des édifices romans, ils substituèrent hardiment l'ornementation d'après nature, d'après la vie. Ils copièrent d'abord les plantes d'eau (arum, iris, nénuphar), si simples et si largement décoratives, si communes dans les fonds marécageux de la vallée d'Oise; puis ils s'attaquèrent à l'acanthe indigène, à la fougère.

Au temps de Philippe-Auguste et de saint Louis, on rechercha les feuillages légers et tourmentés, et l'on appliqua sur la corbeille des chapiteaux des branches de lierre, d'érable, de houx, des sarments de vigne, des chardons, le persil et la chicorée de nos jardins... Rien n'égale l'élégance et la dignité monumentale de cette décoration botanique, quand elle est traitée, comme elle l'a toujours été en France au moyen âge, par des artistes sûrs de leur ciseau.

La statuaire proprement dite s'est dégagée moins vite, mais aussi complètement que la sculpture d'ornement, des traditions byzantines. On a prétendu que les tailleurs d'images du moyen âge n'avaient su faire que des « corps allongés, grêles, sortes de gaines drapées en tuyaux d'orgue, terminés par des têtes à l'expression ascétique et maladive ». Bien à tort. Le musée de moulages du Trocadéro, à Paris, a dissipé cette légende. La sculpture moderne commence avec les statues, dont les visages éclairés d'un sourire énigmatique sont déjà si parfaitement exempts de l'hiératisme traditionnel, qui sont au portail principal de la cathédrale de Chartres. Les vingt-deux statues colossales de la porte centrale, — les princes de ce peuple de 2500 statues qui anime la cathédrale de Reims, — le « beau Dieu d'Amiens », la Vierge du portail de Paris, la Vierge de la Porte Dorée (Amiens), les apôtres de la Sainte-Chapelle, les effigies royales de Saint-Denis, ne le cèdent guère en vérité, en grâce ou en énergie à ce que l'art idéaliste de l'antiquité grecque a produit de plus exquis [1]. Viollet-le-Duc en a fait le plus bel et le plus juste éloge quand il a dit : « Chacune de ces statues a son caractère personnel, qui reste gravé dans la mémoire comme le souvenir d'un être vivant qu'on a connu. »

La statuaire du XIIIe siècle était faite, comme celle des temples antiques, en vue du milieu où elle était destinée à figurer ; et elle était (c'est une ressemblance de plus avec l'art grec) coloriée. Les portails, aujourd'hui noircis par le temps, des cathédrales gothiques, étaient dorés et peints, les fonds de couleurs sombres, les ornements, redessinés par des traits bru-

1. Voir aussi, au Musée du Louvre, les bas-reliefs encore admirables, quoique très mutilés, qui proviennent de la cathédrale de Bourges.

nâtres, de tons clairs. Ceux qui ont vu la porte du transept nord de la cathédrale de Reims, encore intacte parce qu'elle fut mise de bonne heure à l'abri des intempéries par l'annexion d'une sacristie, sont en mesure de juger des effets que l'on obtenait jadis grâce à ces polychromies éclatantes.

Arts décoratifs : la peinture. — Tous les édifices du XIIe et du XIIIe siècle étaient décorés de peintures murales, exécutées avec une entente remarquable des lois de l'harmonie des couleurs, dessins enluminés et très légèrement modelés qui couvraient les grandes surfaces, ou simples touches de couleur destinées à faire valoir les membres de l'architecture. — Au XIIe siècle, les grandes scènes décoratives étaient peintes dans des tonalités analogues à celles des peintures byzantines : fonds très clairs, brun rouge, gris-ardoise, avec des fermetés très vives, des rehauts blancs, et pas d'or. Telles sont les célèbres peintures de l'église de Saint-Savin, du Temple Saint-Jean à Poitiers, de Montoire (Loir-et-Cher), de la chapelle du Liget, de l'église du Petit-Quevilly près Rouen, etc. — Au XIIIe siècle, les emplacements réservés à la peinture murale furent réduits par suite des percements si hardis de l'architecture gothique : la peinture murale s'effaça devant le vitrail ou peinture translucide à laquelle elle ne servit plus, pour ainsi dire, que de cadre. Elle ne disparut point, toutefois; mais, pour soutenir convenablement, par des rapports de tons, l'éclat nouveau des verrières, elle se transforma. Les couleurs franches (bleu, rouge) triomphent dans les peintures du XIIIe siècle, qui se détachent sur des fonds très sombres, avivés d'or à profusion. Voyez, par exemple, la décoration, restaurée par Viollet-le-Duc, de la Sainte-Chapelle du Palais, à Paris.

Arts décoratifs : le vitrail. — La peinture sur verre est un art particulièrement médiéval. Il débute, au XIIe siècle, par les verrières de la Trinité de Vendôme, de Saint-Denis, des fenêtres de la façade de la cathédrale de Chartres. Ces vitraux primitifs, dont le moine allemand Théophile donne les procédés de fabrication dans sa fameuse *Schedula diversarum artium*, sont de véritables mosaïques de morceaux de verre diversement colorés, rapportés et soudés avec du plomb. On commen-

çait par dessiner un carton sur lequel on posait les verres découpés; on enchâssait toutes les pièces dans le plomb, on redessinait au pinceau les ornements avec une couleur noire vitrifiable; après cuisson, on maintenait la mosaïque transparente dans la baie qu'elle était destinée à fermer par une armature en fer scellée à la muraille. Les couleurs étaient simples, et « dans la pâte » : bleu, rouge, jaune, blanc verdâtre. Jamais de demi-teintes. Le modelé n'était point obtenu par des dégradations de lumière, mais par des hachures brutalement tracées au pinceau. De près, rien de plus barbare; mais c'est ici que s'affirme l'instinct décoratif des artistes d'autrefois: ces verrières, vues d'en bas, de loin, se détachent par masses puissantes; les détails se noient dans le lointain; les draperies s'accusent, les personnages apparaissent avec des proportions harmonieuses, et les parois de l'édifice, suivant une vieille expression, « semblent construits avec de la lumière ». — L'art du peintre verrier arriva au XIII[e] siècle à sa perfection, sans changements considérables de la technique, et se diversifia. Les plus admirables spécimens de vitraux à figures et à médaillons se trouvent à Chartres et à la Sainte-Chapelle de Paris; les plus belles grisailles de ce temps, à Rouen, à Soissons et à Saint-Serge d'Angers. — Les hommes du moyen âge, qui comprenaient mieux que les modernes la nécessité d'adapter l'art aux conditions naturelles du climat, ont inventé dans la verrière colorée la décoration la plus convenable pour des monuments élevés sous un ciel souvent voilé, car les mosaïques transparentes enrichissent, en la décomposant, la lumière pâle des pays du Nord.

Les arts mineurs. — Le moyen âge n'occupe pas une place très élevée dans l'histoire intellectuelle de l'humanité; mais il en a une éminente dans l'histoire des progrès artistiques et industriels qui ont changé, en les embellissant, les conditions matérielles de la vie. — Nous ne possédons malheureusement, il est vrai, qu'un très petit nombre d'orfèvreries et d'étoffes de cette époque; peu d'objets en métal précieux ont échappé à la fonte; le patrimoine artistique légué par le XII[e] et le XIII[e] siècle a été dilapidé; mais les anciens inventaires, l'iconographie des manuscrits. les recueils de recettes techniques tels que la

Schedula de Théophile, et quelques épaves, font cependant assez bien connaître le style et les modes de fabrication de la plupart des objets dont se servaient nos pères, leur costume, leur mobilier, leurs armes, leurs bijoux.

Parmi les industries d'art, l'une des plus florissantes était l'émaillerie, qui fut pratiquée de très bonne heure dans la ville de Limoges, et dans les vallées de la Meuse et du Rhin. Les émaux limousins, champlevés ou en taille d'épargne, jouissaient, dès le XIIe siècle, d'une réputation européenne. L'émail de Geoffroi Plantagenet (au musée du Mans) et le ciboire d'Alpais (au Louvre) sont deux chefs-d'œuvre célèbres. Les ateliers limousins ont atteint, au XIIIe siècle, l'apogée de la prospérité.

La tapisserie de haute lice était déjà connue depuis longtemps au XIIe siècle (tapisseries du dôme d'Halberstadt); et nous savons que Limoges et Poitiers tissaient dès cette époque des tentures décoratives. Au XIIIe siècle, Paris et Arras avaient déjà des fabriques renommées; mais il ne paraît pas que l'on ait conservé aucun échantillon de leurs produits. — L'industrie du tissage de la soie et de la laine ne semble pas avoir été pratiquée en Occident, sur une grande échelle, avant 1100; mais, après 1100, l'Europe chrétienne cessa de faire venir toutes ses étoffes précieuses (*samit*, *cendal*, *camelot*, etc.) de Sicile ou d'Asie Mineure. Quant aux étoffes communes, la fabrique locale suffisait largement à la consommation : « Au XIIe siècle, dit Quicherat, d'énormes quantités de draps se fabriquaient en Flandre, en Picardie, en Champagne, en Languedoc. Presque toute la population des grandes villes, dans ces provinces, y mettait la main. Chacune avait son espèce particulière qu'on reconnaissait au tissu et à la teinture. » La France était célèbre en Europe pour ses tissus rayés.

Les arts du bois (charpenterie, hucherie, menuiserie) ont atteint au moyen âge un degré de perfection unique. Au XIIe et au XIIIe siècle, les meubles étaient faits en menuiserie plate, revêtue d'applications de cuirs, de toiles peintes ou de ferronneries décoratives. Tels sont les bahuts du XIIIe siècle que l'on conserve au musée Carnavalet à Paris, et à la cathédrale de

Noyon; les armoires de Noyon, d'Obazine et de Bayeux. Vers la fin du règne de saint Louis, la mode s'introduisit d'enrichir les panneaux de bas-reliefs sculptés en plein bois (bahut du musée de Cluny). Mais c'est dans l'ornementation des stalles de chœur que triomphait l'art des huchiers; les plus anciennes stalles en bois ouvré se voient aujourd'hui à Notre-Dame de la Roche (Seine-et-Oise), à la cathédrale de Poitiers et à Saint-Andoche de Saulieu.

Les *fèvres* ou forgerons, qui travaillaient les métaux au marteau, savaient les assouplir de manière à créer ces pentures, en forme de feuillages ou de rinceaux symétriques, que les plus habiles praticiens de notre temps admirent aux vantaux des portes de Notre-Dame de Paris [1]. Les orfèvres, d'après la *Schedula* de Théophile, savaient graver les métaux précieux au burin et à la pointe; exécuter au repoussé des bas-reliefs et des figures; les terminer par la ciselure, les orner de nielles. Ils fondaient aussi, à cire perdue, de grandes pièces. Cet art fut très brillamment pratiqué en Allemagne au XII[e] siècle (châsses de Saint-Servais, à Maëstricht; des rois mages, à Cologne). En France, on cite, comme l'œuvre capitale de la plastique en bronze, la tombe de l'évêque Évrard de Fouilloi, exécutée en 1223, dans la cathédrale d'Amiens.

La musique [2]. — La période qui s'étend du IV[e] siècle au milieu du XIII[e] environ peut être considérée comme la première époque de formation de la musique moderne. Les peuples envahisseurs avaient apporté avec eux le germe d'un art nouveau, dont les anciens n'avaient jamais conçu l'idée. Telle que nous la connaissons aujourd'hui, avec ses infinies délicatesses, avec ses souplesses merveilleuses, avec ses moyens multiples d'expression et de coloris, notre musique est d'origine barbare. Les anciens avaient eu une musique à eux ayant pour base des principes bien différents des nôtres, ils en avaient fait un usage tout artistique, il est vrai, mais restreint aux moyens dont ils disposaient; le jour où, au VII[e] siècle, dans les *Sentences* d'Isi-

1. Comparer le style de ces pentures à celui des ferronneries du bahut précité de Carnavalet, qui provient, dit-on, de l'abbaye de Saint-Denis.
2. Les pages qui suivent sur la musique, ainsi que le paragraphe qui s'y rapporte dans la Bibliographie ci-dessous, ont été rédigés par M. H. Lavoix.

dorc de Séville, on avait vu apparaître la première mention précise de l'harmonie : « La musique est une concordance de plusieurs sons et leur union simultanée », un art nouveau était né, le nôtre.

La nouveauté de cette musique ainsi annoncée était le sentiment de la tonalité, d'où devaient sortir nos gammes, notre mélodie, notre harmonie, toute notre langue musicale en un mot; ce principe, aujourd'hui si simple en apparence, de la tonalité et de l'égalité des gammes entre elles, a mis près de huit siècles à s'établir. Il apparaît à l'état rudimentaire dans les théoriciens des xe et xie siècles; puis au xiiie siècle, avec quelques proses, avec quelques chansons de trouvères et de troubadours et surtout d'Adam de la Halle, il devient nettement reconnaissable, jusqu'au moment où, s'accentuant de plus en plus, la tonalité moderne est bien et définitivement constituée à la fin du xvie siècle.

Pendant cette longue genèse, les musiciens n'ont pas manqué, et les premiers siècles du moyen âge sont remplis de musique. Jusqu'au xiie siècle, celle qui nous est restée est assez difficile à lire à cause de la notation. Nous voulons parler des neumes. C'étaient des signes conventionnels, formés de fragments de lettres de l'alphabet, qui, placés sans lignes au-dessus des mots, représentaient les sons avec leur hauteur et leur valeur rythmique. Cette écriture resta assez vague, de l'aveu même des contemporains, jusqu'au moment où une ligne tracée dans le vélin indiqua la place de certains sons, et où Gui d'Arezzo établit ce principe (au xie siècle) que tous les signes placés sur la même ligne et en face de la même clef « représenteraient toujours la même note ». C'était la théorie de la portée, théorie féconde, puisque nous lui devons la notation moderne.

C'est encore à cette même époque que nous voyons apparaître la polyphonie, c'est-à-dire les premiers morceaux à deux, trois, quatre et même cinq parties; en effet, Hucbald de Saint-Amand, à la fin du ixe siècle, parle longuement, en s'appuyant d'exemples, de la *diaphonia* ou *organum*, barbare agglomération de sons d'où sortira notre harmonie.

Ce sont les théoriciens comme Reginon de Prüm, Odon de

Cluni, Hucbald, Bernon, Hermann Contract, Gui d'Arezzo, qui, dans leurs traités, nous donnent, à défaut des morceaux de musique qui ont disparu, l'idée de ce qu'était l'art profane et religieux avant le XII[e] siècle.

A ce moment, le voile qui obscurcissait l'histoire de la musique se lève; les documents abondent, les manuscrits notés et faciles à lire sont nombreux, les traités deviennent clairs et détaillés; les XIII[e] et XIV[e] siècles représentent la grande époque musicale du moyen âge. Les écoles tant profanes que religieuses ont pris un merveilleux développement. La notation, bien établie sur les lignes de la portée, armée de ses clefs, est claire pour celui qui veut la lire après un peu d'étude. Il existe déjà des genres de musique bien reconnaissables : la chanson du trouvère se distingue de la prose ou de l'hymne du compositeur d'église; la mélodie a du tour, du rythme, une certaine élégance, les cacophonies barbares de l'organum tendent à disparaître, pour faire place au *déchant* soumis aux lois d'une harmonie plus correcte, de nombreux instruments soutiennent le chant de virtuoses habiles. Partout se glisse la musique : à l'église où nous voyons que les plus beaux chants de la liturgie sont de cette époque, où les représentations des mystères nous offrent le spectacle de véritables opéras; dans les châteaux, où l'on n'entend pas seulement quelques chanteurs isolés, mais des concerts nombreux et bien organisés; sur les places publiques où retentissent, outre les chants des mystères, les fanfares des pompes princières. Enfin, c'est en 1285, à Naples, que l'on entend la pastorale de *Robin et Marion* du trouvère Adam de la Halle, la première pièce lyrique profane digne de ce nom. Il y a là toutes les manifestations d'un art véritable, et la musique est entrée dans la voie où elle ne s'arrêtera plus.

Pendant cette longue période de l'histoire musicale, c'est la France qui tient la première place; en musique comme en poésie, l'influence de notre race est prépondérante. En Espagne, nos troubadours et ménestrels ont donné le ton; en Italie, nous avons vu Adam de la Halle triompher à la cour de Naples; en Angleterre, il est tout naturel que les trouvères normands, picards et artésiens aient importé l'art de France. Seule l'Allemagne paraît

déjà vouloir créer une musique à elle; les chants des *Minnesinger*, qui ont été conservés en grand nombre, ont une allure différente des nôtres; on découvre dans ces mélodies un art spécial, une langue musicale particulière dont il faudra tenir compte plus tard dans l'histoire de la musique.

Avec la seconde moitié du XIIIe siècle et les siècles qui suivront, nous entrerons dans plus de détails, embrassant cette longue période jusqu'à l'évolution qui termina le XVIe siècle et donna naissance à la musique moderne; nous avons seulement voulu tracer ici un rapide tableau de la musique aux premiers temps du moyen âge et la montrer prenant sa place à côté des autres arts : importée par les races nouvelles, cette musique, si différente des chants grecs, ne jette encore peut-être que de faibles lueurs, mais, à partir du XIIIe siècle, ses progrès seront rapides et le temps n'est pas loin où elle apparaîtra resplendissante dans l'histoire du génie humain et de la civilisation des peuples.

BIBLIOGRAPHIE

Documents. — On consultera sur l'histoire des mœurs et des croyances du XIIe et du XIIIe siècle : entre autres recueils d'historiettes pieuses, ceux de **Césaire d'Heisterbach** (éd. **Strange**, Cologne, 1851) et d'**Étienne de Bourbon** (éd. **Lecoy de la Marche**, Paris, 1877); — le *Journal des visites pastorales d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen* (1248-1269), publié par **Th. Bonnin**, Rouen, 1847; — les chapitres intitulés *la Société d'après les sermons*, dans les livres de MM. **L. Bourgain**, *la Chaire française au XIIe siècle, d'après les manuscrits*, Paris, 1879; et **Lecoy de la Marche**, *la Chaire française au moyen âge, spécialement au XIIIe siècle*, Paris, 1886; — **A. de Montaiglon** et **G. Raynaud**, *Recueil général et complet des fabliaux des XIIIe et XIVe siècles*, Paris, 1872-1890, 6 vol.; — voir aussi **B. Hauréau**, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1890-93, 6 vol.

Sur l'histoire de l'enseignement : *Chartularium Universitatis Parisiensis*, publié par le **P. Denifle** et **E. Châtelain**, t. I, Paris, 1889; — **Marcel Fournier**, *Les statuts et privilèges des Universités françaises*, Paris, 1890-92, 3 vol.

Les œuvres des principaux écrivains qui ont écrit en latin au XIIe siècle se trouvent commodément réunies dans la *Patrologie latine* de **Migne** (vol. 155 et suivants).

Pour l'histoire de l'art gothique, la collection de photographies de **Mieusement**; les moulages du Musée du Trocadéro, à Paris; les catalogues des Musées du Louvre et de Cluny. — « *Schedula diversarum artium* » *des mönches Theophilus*, éd. **Alb. Ilg**, Vienne, I, 1884. — Un recueil de fac-similés commode pour l'enseignement élémentaire est celui de **Seeman**, *Kunsthistorische Bilderbogen; Die Kunst des Mittelalters*, Leipzig, 1886.

Livres. — **R. Rosières,** *Histoire de la société française au moyen âge*, Paris, 1882, 2 vol.; — **A. Rambaud,** *Histoire de la civilisation française*, t. I, 5e édit., Paris, 1893; — **Alwin Schultz,** *Das höfische Leben zur Zeit der Minnesinger*, 2e éd., Leipzig, 1879; — **Ch.-V. Langlois,** *La société du moyen âge d'après les fableaux*, dans la *Revue bleue*, 22 août, 5 septembre 1891; *La littérature goliardique*, ibidem, 10 février 1893; — **L. Kotelmann,** *Gesundeitspflege im Mittelalter*, Hambourg, 1890.

L. Maître, *Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-Auguste*, Paris, 1866; — **F.-A. Specht,** *Geschichte des Unterrichts in Deutschland von den ältesten Zeiten bis zur Mitte des* XIII *Jahrhunderts*, Stuttgart, 1885; — **Ch. Thurot,** *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge*, Paris, 1850; — **H. Denifle,** *Die Universitäten des Mittelalters bis 1400*, t. I, Berlin, 1885; — **G. Kaufmann,** *Die Geschichte der deutschen Universitäten; I. Vorgeschichte*, Stuttgart, 1888.

Histoire littéraire de la France, publiée par les Bénédictins, continuée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 30 vol.; — **B. Hauréau,** *Histoire de la philosophie scolastique*, Paris, 1872-1880, 3 vol.; — **H. Reuter,** *Geschichte der religiösen Aufklärung im Mittelalter*, Berlin, 1875-77, 2 vol.; — **Reginald Lane Poole,** *Illustrations of the history of medieval thought*, Londres, 1884; — **von Eicken,** *Geschichte und System der mittelalterlichen Weltanschauung*, Stuttgart, 1887; — **E. Renan,** *Averroès et l'Averroïsme*, Paris, 1861; — **S.-M. Deutsch,** *Peter Abailard*, Leipzig, 1883; — **C. Schaarschmidt,** *Johannes Saresberiensis*, Leipzig, 1862; — **Noël Valois,** *Guillaume d'Auvergne*, Paris, 1880; — **E. Charles,** *Roger Bacon*, Paris, 1861; — **Ch. Jourdain,** *la Philosophie de saint Thomas d'Aquin*, Paris, 1858, 2 vol.; *Excursions historiques et philosophiques à travers le moyen âge*, Paris, 1888; — **Th. Gottlieb,** *Ueber mittelalterliche Bibliotheken*, Leipzig, 1890; — Œuvres diverses de **MM. B. Hauréau, W. Wattenbach** et **H. Denifle**; — Collection de l'*Archiv fur Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, Berlin, depuis 1885.

M. Cantor, *Vorlesungen über Geschichte der Mathematik*, Leipzig, 1880-1892, 2 vol.; — **V. Carus,** *Geschichte der Zoologie*, Munich, 1872; — **M. Berthelot,** *la Chimie au moyen âge*, t. Ier; *Essai sur la transmission de la science antique au moyen âge*, Paris, 1893. — Compléter avec la bibliographie de notre tome III, chap. v.

G. Paris, *la Littérature française au moyen âge* (XIe-XIVe siècles), Paris, 2e éd., 1890. On trouve dans ce manuel une excellente bibliographie des sources et des livres. — Ont paru depuis : **E. Langlois,** *Origines et sources du Roman de la Rose*, Paris, 1890; — **L. Sudre,** *Les sources du Roman du Renard*, Paris, 1892; — **J. Bédier,** *Les fabliaux*, Paris, 1893. — Voir aussi **G. Gröber,** *Grundriss der romanischen Philologie*, t. II, Strasbourg, 1893 (histoire sommaire de la littérature en latin jusqu'en 1350 et des littératures en langue vulgaire).

Œuvres de **Viollet-le-Duc** (*Dictionnaire raisonné de l'architecture française du* XIe *au* XVIe *siècle*, Paris, 1875, 10 vol.; *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carlovingienne à la Renaissance*, Paris, 1865-75, 6 vol.); de **Caumont,** de **Quicherat,** de **L. Courajod**; — **L. Gonse,** *l'Art gothique*, Paris, 1891; — **Charles H. Moore,** *Development and character of gothic architecture*, Londres, 1890; — **E. Gélis-Didot** et **H. Laffillée,** *la Peinture décorative en France du* XIe *au* XIVe *siècle*, Paris, s. d.; — **de Baudot,** *la Sculpture française au moyen âge et à la Renaissance*, Paris, 1878-84; — **V. Gay,** *Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance*, t. Ier, Paris, 1887.

J. Labarte, *Histoire des arts industriels au moyen âge*, Paris, 1864-66, 3 vol.; — **G. Fagniez**, *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris*, Paris, 1877; — *Catalogue de la Collection Spitzer*, 6 vol., 1890-93; — **E. Molinier**, *L'émaillerie* (Bibliothèque des merveilles); — **E. Müntz**, *La tapisserie* (Collection pour l'enseignement des Beaux-Arts); — **A. de Champeaux**, *Le meuble*, t. I, Paris, 1885 (idem); — **J. Quicherat**, *Histoire du costume en France*, Paris, 1876.

Sur la musique :

Adam de la Halle (éd. Coussemaker), Lille, 1872. — **Ambros**, *Geschichte der Musik*, 3e éd., Leipzig, 1880-1887, 5 vol. — **Coussemaker**, *L'art harmonique aux* XIIe *et* XIIIe *siècles*, Lille, 1865; *Drames liturgiques du moyen âge*, Rennes, 1860; *Histoire de l'harmonie au moyen âge*, Paris, 1852; *Mémoire sur Hucbald*, Douai, 1841; *Scriptores de musicâ medii ævi*, Lille, 1864-1876, 4 vol. — **Fétis**, *Histoire de la musique* (t. III, IV, V), Paris, 1869-1876. — **Gerbert**, *De cantu et musica sacra*, typis San-Blasiensis, 1774. — **H. Lavoix**, *Histoire de la musique*, 3e éd., Paris, s. d.; *La musique française*, Paris, s. d.; *La musique au siècle de saint Louis*, Paris, 1883 (avec une bibliographie détaillée). — **D. Moquau** et **D. Babin**, *Paléographie musicale*, Solesmes et Paris, 1889 (en cours de publication). — *Manuscrit dit de* **Manesse**, reproduction photographique.... exécutée en 1886 sous la direction de F. X. Kraus, aux frais du grand-duc de Bade. — **Van der Hagen**, *Minnesänger deutsche Liederdichter*, Leipzig, 1834, 5 vol.

CHAPITRE XI

FORMATION DE LA NATION ANGLAISE
LA GRANDE CHARTE

(1087-1272)

Considérations générales. — La conquête normande avait achevé l'œuvre commencée par les invasions scandinaves et par l'occupation danoise [1]. Le particularisme, si fatal aux Anglo-Saxons, était ruiné pour toujours. L'unité politique était faite; l'unité morale restait à faire. Les deux peuples, mis en présence, superposés l'un à l'autre par les victoires du Conquérant, différaient par la langue et par les mœurs, par les appétits et les besoins; ils étaient ennemis, et, tant que durera cet antagonisme, l'Angleterre pourra être un État puissant, elle ne sera pas une nation. Cette nouvelle transformation va s'opérer promptement et sortira des nécessités mêmes imposées par la conquête. Pour se maintenir dans le pays vaincu et spolié, les rois se firent despotes. Leur pouvoir était fort; ils le rendirent intolérable. Sous les coups de la commune oppression, les vainqueurs et les vaincus s'unirent pour leur résister. Alors l'antagonisme de race disparut devant la communauté des intérêts. La guerre civile fut pendant deux siècles

1. Voir ci-dessus, t. I, chap. XII.

comme l'état permanent, et c'est de là que sortit tout armée la Nation anglaise.

L'histoire de cette lutte au XIIe siècle se divise en deux périodes : celle des rois normands et celle des rois angevins. Elle aboutit à la Grande Charte qui fut la conséquence et comme la preuve vivante de l'intime fusion des races.

I. — Période normande (1066-1135).

L'héritage de Guillaume le Conquérant. — Guillaume I[er] laissait trois fils. Sur son lit de mort, il avait, dit-on, réglé les partages : l'aîné, Robert Courteheuse, aurait le duché de Normandie; le cadet, Guillaume le Roux, le royaume d'Angleterre; le dernier, Henri Beauclerc, cinq mille livres d'argent. L'archevêque de Cantorbéry, Lanfranc, qui avait élevé Guillaume le Roux, le couronna, mais après lui avoir fait jurer de maintenir la justice, de défendre contre tous la paix, la liberté et la sécurité de l'Église.

Guillaume II le Roux : la tyrannie. — Guillaume II était intelligent, résolu, très brave au combat; il avait la parole mordante et cynique. Il fit preuve de sagesse en suivant d'abord les conseils de l'habile ministre de son père. Lorsque plusieurs des chefs de la noblesse se soulevèrent en faveur de Robert de Normandie, il demanda et il obtint l'appui des Anglais en leur promettant des lois meilleures et des impôts moins lourds. Mais, quand la mort l'eut affranchi de la bienfaisante tutelle de Lanfranc (1089), il lâcha la bride à ses mauvais instincts : avide, débauché, tyrannique, il parut n'avoir plus de passion que pour l'argent, le vin et les femmes. Il prit pour favori, et bientôt pour principal ministre (justicier), un Normand de basse origine, Ranulf Flambard, qui fut l'instrument trop ingénieux de son despotisme. Sa politique paraît surtout avoir consisté à rendre aussi strictes que possible les obligations de la féodalité : les droits de relief, de mariage, de garde-noble, furent exigés à des taux exorbitants. La régale fut appliquée avec

rigueur; ainsi, après la mort de Lanfranc, Guillaume prolongea pendant quatre années la vacance du siège de Cantorbéry pour en garder les revenus. Averti par une grave maladie de penser à ses péchés, il consentit enfin à laisser élire l'abbé du Bec, Anselme, élève de Lanfranc, théologien profond, âme candide, habile administrateur (1093); mais, quand il eut recouvré la santé, il se prit de querelle avec le primat et lui défendit d'aller à Rome pour recevoir le pallium. Après plusieurs années de lutte, Anselme quitta l'Angleterre (1097), et Guillaume mit de nouveau la main sur les revenus du diocèse abandonné par son pasteur. Le peuple ne fut pas mieux traité; les taxes exigées de la noblesse retombèrent lourdement sur lui; le danegeld fut rendu plus onéreux; en 1094, la milice fut réunie à Hastings et renvoyée après que chaque homme eut payé au roi dix shillings. Les lois forestières furent appliquées avec plus de rigueur que jamais. Aussi, quand Guillaume eut été trouvé percé d'une flèche dans la Nouvelle-Forêt (2 août 1100), n'y eut-il personne pour le pleurer!

Usurpation de Henri Beauclerc. — Guillaume le Roux ne laissait pas d'enfant. En vertu d'un traité passé à Caen (1091) entre Guillaume et Robert, la couronne aurait dû revenir à ce dernier. Mais Robert, après une absence de six ans à la Terre sainte, s'oubliait en Pouille auprès de son beau-père et de sa femme. Henri Beauclerc profita de l'occasion pour s'emparer du trésor royal à Winchester et pour demander la couronne. Malgré les protestations de quelques barons qui tenaient pour l'héritier légitime, il fut accepté et couronné à Westminster (5 août). C'était une véritable usurpation; mais il sut se la faire pardonner par d'opportunes concessions : le jour de son couronnement, il renouvela le serment qu'avait autrefois prêté Éthelbert; il promit de respecter les lois d'Édouard le Confesseur et d'assurer à tous la paix, la justice, l'équité. Enfin, il fit publier une charte, la première des « chartes des libertés anglaises », où il s'engageait à maintenir les droits de l'Église, de la noblesse et du peuple. Flambard, que la faveur du feu roi avait fait évêque et comte palatin de Durham, fut mis en prison à la Tour de Londres; Anselme fut

rappelé; les abbayes et les évêchés vacants furent pourvus. Le mariage du roi ne fut pas un acte moins habile : en épousant Édith, fille de Malcolm Canmore, roi d'Écosse, et nièce d'Edgar Étheling, Henri Ier rattachait la royauté normande au vieux tronc saxon. Les bardes anglais célébrèrent cette union avec enthousiasme, tandis que les Normands plaisantaient volontiers sur la tendresse que le roi témoignait à l'héritière de la monarchie déchue.

Toutefois la situation était loin d'être assurée; au contraire le règne de Henri Ier devait être un long combat contre la Normandie, contre les barons et contre l'Église.

Henri Ier enlève la Normandie à son frère. — Robert Courteheuse était enfin revenu dans son duché. C'était un prince aimable et courtois, brave et magnifique, mais sans esprit politique. Il s'était illustré à la première croisade, devant Jérusalem et surtout à la bataille d'Ascalon; enfin son mariage avec Sibylle de Pouille lui avait procuré des sommes d'argent considérables. Il voulut disputer le trône à Henri Ier; mais les nobles des deux armées refusèrent de courir les hasards d'une bataille, et les deux frères entrèrent en arrangement : Henri fut reconnu roi et promit de payer à Robert, qui avait gaspillé son argent dans les plaisirs, une rente annuelle de 3000 marcs d'argent (1101). La querelle reprit cependant deux fois encore : en 1104 elle put être apaisée sans effusion de sang; en 1106 elle se termina par une victoire complète remportée par Henri Ier à Tinchebrai, quarante ans juste, jour pour jour, après Senlac (28 sept.). Robert fut pris et enfermé au château de Cardiff où il mourut après une captivité de 28 ans (1135). Edgar Étheling, son allié, fut pris avec lui, mais Henri lui laissa la liberté, et le dernier rejeton de la famille de Cerdic alla mourir obscurément dans un coin de l'Angleterre.

Robert laissait deux fils. L'aîné, Guillaume Cliton, fut soutenu par le roi de France, l'ennemi naturel du roi d'Angleterre, et par Foulque II d'Anjou qui voulait arracher le Maine à la Normandie; mais l'échec de Louis le Gros à Brémule (1119) et une nouvelle défaite infligée aux barons normands en 1124 ruinèrent ses espérances. Le jeune prince essaya encore

de s'emparer de la Flandre après le meurtre de Charles le Bon; il y trouva la mort (1128). Henri était désormais à peu près tranquille du côté du continent.

Relations avec la féodalité et l'Église. — Dans son royaume, il eut à lutter plus d'une fois contre ses barons, dont il prétendait restreindre l'indépendance et réprimer les extorsions. Les Anglais le soutinrent; en 1102, ils l'aidèrent à chasser Robert de Belesme, comte de Shrewsbury, tyran monstrueux, qui fut pris quelques années plus tard et enfermé dans la sombre tour de Warham. Henri occupa militairement les châteaux de la plupart des rebelles; les autres furent déclarés félons et leurs biens confisqués. Cette rigueur n'était pas pour déplaire au peuple anglais.

A l'égard de l'Église, Henri Beauclerc reprit la politique de son père; mais la querelle des Investitures avait compliqué la situation : Henri, après avoir vécu d'abord en bons termes avec l'archevêque de Cantorbéry, voulut ensuite l'obliger à lui faire hommage et à recevoir l'investiture de son archevêché; Anselme refusa et reprit le chemin de l'exil (1103). Cependant il n'y eut pas entre eux de ces conflits irritants d'amour-propre qui rendent toute réconciliation impossible. Par l'entremise d'Adèle de Blois, la pieuse fille de Guillaume Ier, le roi et le prélat eurent au Bec une entrevue où ils conclurent un accord équitable qui devançait et préparait le concordat de Worms. Henri renonça à conférer l'investiture des évêques par l'anneau et par la crosse, mais il se réserva le droit d'exiger des membres du clergé le serment de fidélité et l'hommage (1106). Anselme mourut peu de temps après, à l'âge de soixante-seize ans (21 avril 1109); il fut canonisé, mais bien plus tard, par Alexandre VI. L'opposition qu'il avait faite aux deux fils du Conquérant eut pour effet d'unir étroitement le peuple et le clergé et de convaincre le souverain que, si absolu qu'il eût la prétention d'être, la conscience et la pensée étaient libres.

Tout en luttant contre ceux qu'il considérait comme les ennemis de son autorité, Henri Ier organisait un personnel administratif mieux exercé que celui de son père. Il fut très

habilement secondé dans cette œuvre nécessaire par un prêtre normand, Roger, qu'il avait distingué autrefois pour la rapidité avec laquelle il disait la messe. Quand Henri fut monté sur le trône, Roger devint chancelier, justicier (1107), évêque de Salisbury. A côté de lui se formèrent de véritables familles administratives qui remplirent la cour du roi. Leur action ne fut pas douce au peuple; ils rendirent une justice souvent rigoureuse, exigèrent les impôts avec une dureté qui excita plus d'une fois des murmures. Mais au moins la paix publique fut solidement défendue contre les entreprises d'une féodalité turbulente, et les Anglais eux-mêmes apprécièrent comme un bienfait « qu'un voyageur, chargé d'or et d'argent, pût voyager dans le pays en toute sécurité. »

La succession de Henri Ier. — Henri avait eu de sa femme Édith un fils qui trouva une mort tragique dans le naufrage de la Blanche-Nef (1120). Il ne lui restait plus qu'une fille, Mathilde, qui, toute jeune, avait épousé l'empereur d'Allemagne Henri V (1114), et qui resta veuve sans enfant en 1125. Henri lui fit alors épouser le jeune et beau Geofroy Plantagenet, comte d'Anjou. De ce mariage naquit Henri, le futur Henri II (1133). Le roi voulait assurer à cet enfant si désiré son héritage anglais et normand; mais les barons consentirent avec peine à prêter serment à une femme; d'ailleurs le père et la fille se brouillèrent bientôt. Ils n'étaient pas réconciliés lorsque Henri fut surpris par la mort en Normandie (1er déc. 1135).

Organisation de l'Angleterre sous les rois normands. — Il y avait soixante-dix ans que l'Angleterre était soumise aux Normands. Henri Ier avait achevé l'œuvre du Conquérant. Il importe maintenant de mesurer exactement les changements imposés au pays par cet extraordinaire bouleversement.

Le roi et la reine. — La royauté maintenant possédait un double caractère : comme à l'époque d'Edgar et de Canut, le roi était le chef élu de la nation; mais d'autre part il était devenu le seigneur suzerain de tout le pays, à la manière des rois de France et d'Allemagne. Aussi était-il plus réellement encore qu'à l'époque précédente, la source de toute justice,

l'arbitre suprême de ses propres besoins et des moyens de les satisfaire; aucune force constitutionnelle n'existait qui pût contrôler son autorité. Le peuple dépendait de lui à un double titre : d'abord parce que tout sujet lui devait à l'âge de douze ans le serment d'allégeance, comme à l'époque saxonne; ensuite parce que toute terre étant désormais soumise aux obligations féodales, les détenteurs de ces terres relevaient directement ou indirectement du souverain par les serments d'hommage personnel et de fidélité politique. A son couronnement, il est vrai, le roi jurait de respecter les libertés de la nation, c'est-à-dire les privilèges du clergé, de la noblesse et de quelques villes; mais c'était un serment trop général pour limiter l'action du souverain. — Auprès du roi, la reine avait pris une plus grande importance; elle était couronnée à part et recevait un domaine considérable, gouverné par les officiers de sa maison.

Les grands officiers et les ministres. — Le roi était assisté par les grands officiers de la couronne et par des ministres. Ces grands officiers, héréditaires maintenant comme ils l'étaient en Normandie, sont le sénéchal, le bouteiller, le connétable et le maréchal. Leurs fonctions n'étaient pas nettement déterminées, mais ils avaient une juridiction particulière et faisaient partie du conseil du roi. Les véritables chefs des services publics étaient le justicier, le chancelier et le trésorier.

Le justicier (*summus* ou *capitalis justiciarius*) n'avait d'abord été que le lieutenant du roi pendant son absence; l'office devint permanent sous Guillaume II; il comprit alors toute l'administration judiciaire et financière du royaume. On peut considérer Ranulf Flambard comme le créateur de l'emploi. Roger de Salisbury exerça les mêmes pouvoirs auprès de Henri Ier. — Le trésorier avait la garde du trésor royal déposé à Winchester; il recevait les comptes des shériffs à l'Échiquier, qui se tenait à Westminster. Roger de Salisbury obtint cet office éminent pour son neveu, l'évêque d'Ely. A côté du trésorier, le chambellan était chargé d'écouter et de vérifier les comptes des agents royaux. — Enfin le chancelier, à la tête de la chapelle royale, était une sorte de secrétaire pour tous

les départements ministériels; il faisait rédiger par ses scribes et scellait tous les écrits royaux.

Ces offices, moins celui de chambellan, furent remplis par des clercs sous le règne du Conquérant et de ses fils; par cela même il n'y avait pas à craindre qu'ils devinssent héréditaires.

Le Conseil du roi ou Curia regis. — Le Conseil du roi, ou *Curia regis*, continuait à la fois la cour ducale de Normandie et le witenagemôt anglais. Sous le Conquérant, il comprenait les évêques et les abbés, à raison de leur « sagesse » officielle, les grands officiers de l'État et les chefs du baronnage anglais et normand. Mais il prit rapidement un caractère plus exclusivement féodal. Quand la question des Investitures eut été réglée par Henri Ier, les évêques et abbés, tenus à l'hommage à raison de leurs fiefs, purent être considérés comme siégeant au conseil en qualité de vassaux du roi, au même titre que les grands officiers et les barons. Mais il serait difficile de dire en réalité si la possession d'un fief était la condition nécessaire pour siéger au conseil. Comme à l'époque saxonne, cette assemblée était peu nombreuse à l'ordinaire; elle ne comprenait guère que les *proceres*, c'est-à-dire les évêques et les abbés, les comtes et les barons; parfois cependant, mais seulement dans des cas exceptionnels, on y appela les chevaliers, représentant la petite noblesse, et les bourgeois de quelques villes, comme Londres et York. Sa compétence était d'ailleurs fort étendue; c'est avec son consentement que le Conquérant amenda les lois d'Édouard le Confesseur et sépara les cours ecclésiastiques des tribunaux séculiers, que Henri Ier prit la couronne et régla la législation des forêts. Elle approuva la nomination des évêques jusqu'au jour où, sous Henri Ier, ceux-ci furent élus; elle exerçait des pouvoirs judiciaires en matière civile et criminelle, ainsi quand elle prononça la condamnation à mort de Waltheof.

A côté de ce conseil politique de la royauté se développe au XIIe siècle un conseil administratif auquel fut réservée bientôt l'expression officielle de *Curia regis*; c'est à partir de Henri Ier qu'on distingue clairement sous ce nom une cour suprême chargée à la fois de rendre la justice et de régler l'assiette et la

perception de l'impôt. Quand elle siégeait en matière financière, cette cour prenait le nom particulier d'*Échiquier*.

La cour judiciaire pouvait, comme la cour politique, être composée de tous les tenanciers directs du roi; en fait, elle ne comprenait que les grands officiers de la couronne et des juges (*justiciarii*) spécialement institués à cet effet. Elle était présidée par le roi ou par le justicier. Elle jugeait les causes où le roi était intéressé et les différends entre les tenanciers directs de la couronne; elle était aussi cour d'appel pour reviser les sentences des tribunaux inférieurs, et de recours pour juger quand ces tribunaux avaient refusé de faire droit. Elle délivrait des mandements royaux (*writs*) ordonnant des enquêtes sur les questions de propriétés ou d'obligations féodales.

L'Échiquier est une institution proprement normande. Il était composé des mêmes officiers que le conseil judiciaire. Il se réunissait deux fois l'an, à Pâques et à la Saint-Michel, et se divisait en deux sections : la chambre pour vérifier les comptes, et la chambre pour essayer, compter et embourser les espèces monétaires. Le résultat de ses opérations était consigné par écrit sur des rôles (rouleaux composés de peaux de parchemin cousues bout à bout) en triple expédition. Le premier était appelé le Grand Rôle de la Pipe; son texte avait une valeur légale absolue. Le plus ancien de ces rôles est celui de la trente et unième année de Henri Ier (1131).

Les revenus de la royauté. — Les comptes étaient rendus par les shériffs en présence des officiers (ou barons) de l'Échiquier. Les revenus royaux formaient quatre catégories principales : 1° la ferme du comté, comprenant tous les revenus auxquels le roi pouvait prétendre en vertu de ses droits fonciers; 2° le *danegeld*, maintenu par le Conquérant et ses fils, mais à un taux variable et affaibli par de nombreuses exemptions en faveur soit des monastères, soit des vassaux directs du roi, soit enfin des shériffs; 3° les revenus féodaux : droits de relief, de garde et de mariage, confiscations (échoites), aide aux trois cas, qui s'ajoute à l'ancienne *trinoda necessitas*, vente des offices publics; 4° enfin les émoluments de justice : les principaux étaient fournis par les amendes, toujours très éle-

vées, surtout quand on appliquait la loi d'anglaiserie ou les lois sur la chasse. Trop souvent en effet, la justice fut un instrument fiscal dont abusèrent les mauvais ministres et les rois avides, comme Flambard et Guillaume le Roux.

Administration locale. — L'autorité royale, si puissante au centre du gouvernement, se fit sentir également dans les provinces. A la tête du comté se trouve maintenant le *shériff* (*vicecomes*); le comte n'a plus aucune part à l'administration locale, et l'évêque se confine de plus en plus dans ses fonctions religieuses. Agents uniques du roi dans les comtés, les shériffs furent parfois investis de pouvoirs extraordinaires : en 1130, Richard Basset et Aubry de Vere exercèrent les fonctions de shériff dans onze comtés à la fois, tout en restant membres de la *Curia regis* et de l'Échiquier : comme tels, ils étaient appelés à vérifier eux-mêmes les comptes de leur propre gestion. Le centre de l'activité administrative résidait, comme par le passé, dans les cours de comté et de centaine. Les *cours de comté* se composaient des seigneurs ayant des fiefs dans le comté ou de leur lieutenant, du bailli et de quatre hommes pour chaque township, du curé de chaque paroisse. Depuis Henri II elles se réunirent deux fois l'an sous la présidence du shériff ou de son lieutenant; elles avaient une juridiction à la fois civile, criminelle et volontaire. C'est là aussi que les juges en tournée rendaient leurs sentences, que les commissaires des revenus fixaient et répartissaient l'impôt. Dans une sphère moindre, les *cours de hundred* fonctionnaient également. Il faut remarquer que l'assistance à ces assemblées était un devoir, non un droit : de fortes amendes frappaient ceux qui devaient y paraître et qui n'y venaient pas, et les fréquentes amendes prouvent que les absences étaient fréquentes. Ce seul fait suffirait à montrer que ces assemblées locales n'étaient pas réunies pour délibérer librement, mais pour connaître les ordres du roi et les exécuter.

Les villes; Londres. — Les villes, pour la plupart, n'avaient pas encore d'administration municipale. Il faut faire une exception pour Londres. Illustrée par la résistance souvent victorieuse qu'elle avait opposée aux Danois, devenue depuis

la conquête la capitale du nouvel État, elle avait une organisation particulière : elle était gouvernée comme un comté, ayant à sa tête un shériff élu (il y en eut 4 en 1130) et des tribunaux élus. Le comté où elle se trouvait était affermé aux bourgeois. Les affaires locales étaient expédiées soit dans l' « assemblée du peuple » (*folk-moot*), analogue à la cour de comté, soit dans l' « assemblée de quartier » (*ward-moot*), analogue à la cour de centaine, soit dans l'assemblée des « hustings » tenue tous les lundis. Mais les seigneurs laïques et ecclésiastiques continuaient d'exercer leur juridiction dans la ville, et l'on commence à peine à entendre parler des *guildes*. — Ainsi, nulle part on ne constate une vie locale vraiment libre; il n'y a qu'un pouvoir dans l'État, celui du roi.

L'enquête par serment; le jury et le duel. — L'influence normande s'est encore fait sentir en matière judiciaire, militaire et féodale. Une innovation importante est celle de l'enquête par serment. Les Saxons connaissaient le jury en matière criminelle; ce sont les Normands qui l'appliquèrent aussi en matière civile. Désormais dans les tribunaux du comté ou de la centaine, les jugements furent rendus par des personnes obligées par serment préalable de dire la vérité. Aux modes de preuves employés par les Saxons (les cojureurs, les ordalies) s'en ajouta une autre inconnue avant la conquête : le duel ou combat judiciaire. Il y eut aussi quelques tentatives pour introduire l'usage des guerres privées, mais la rude police de Guillaume Ier et de Henri Ier réprima de bonne heure cet abus.

L'armée. — L'armée devint plus exclusivement féodale; les cavaliers nobles, vêtus de la broigne ou du haubert, armés de l'écu, de l'épée, de la lance avec son pennon, en furent l'élément fondamental. Le nombre des chevaliers que chaque comté devait fournir fut, à partir de 1085, déterminé d'après l'étendue des terres nobles marquée au *Domesday-book*; la division en fiefs de chevaliers ou écuages s'établit ainsi auprès de l'ancienne division en *hides* qui subsista. Les arrière-vassaux étaient tenus de rendre le service militaire tout comme les vassaux directs de la couronne, à cause du serment de fidélité qui les liait au souverain.

On voit maintenant dans quel sens la conquête normande a transformé la situation politique et administrative de l'Angleterre. Tout, dans l'organisation nouvelle, tendit à fortifier le pouvoir de la royauté. A l'anarchie avait succédé le despotisme, despotisme d'ailleurs nécessaire et souvent clairvoyant. Il n'en fut pas de même en ce qui concerne la condition des personnes et des terres. Les grands tenanciers sont pour la plupart, il est vrai, des Normands et non plus des Saxons; de même la terminologie est empruntée le plus souvent à la langue des vainqueurs; mais ces changements ne paraissent qu'à la surface, le fond n'a pas été sensiblement modifié.

Condition des personnes et des terres : baronnies et manoirs. — En tête de la hiérarchie nobiliaire est le *comte*, qui remplace l'ancien *earl*. Ce titre fut accordé d'abord avec parcimonie; Cependant Guillaume I[er] créa sur les frontières les plus exposées des gouvernements presque autonomes tels que le comté de Chester, conféré à un seigneur laïque, et le palatinat de Durham, conféré à l'évêque. Ces agents étaient vraiment rois chez eux; les ordres d'exécution étaient expédiés au nom du comte et non pas du roi. Ils ont subsisté jusqu'à nos jours. — Les anciens *thanes* prirent le nom, soit de *barons*, soit de *chevaliers*, suivant l'importance de leur fief. La baronnie formait un tout indivisible qui, en vertu du droit d'aînesse importé de Normandie, passait en entier à l'aîné. Les vassaux immédiats du roi étaient désignés par l'expression technique dans la langue administrative de *tenentes in capite*. Quant aux droits réels attachés à la possession de la terre, ils ne changèrent pas. Le seigneur, normand ou anglais, exerça les mêmes droits que ses prédécesseurs, leva les taxes accoutumées; ses officiers portèrent les noms normands de *senescallus*, *ballivus*, *praepositus*. L'administration du manoir fut la même; les affaires locales de l'ancien township furent réglées dans la *court-baron*, les différends en matière d'exploitations rurales dans la *court-customary*. Les seigneurs, jouissant des droits de justice désignés par les termes *soc* et *sac*, avaient aussi une cour criminelle ou *court leet*, faisant fonction de cour de centaine, et pouvaient faire eux-mêmes sur leurs terres la police des

cautions collectives (*francumplegium, frankpledge*); dans ce cas leurs hommes n'étaient pas tenus de paraître devant le shériff, quand celui-ci accomplissait sa tournée pour voir « si les dizaines étaient pleines ». —La condition des paysans ne fut pas sensiblement modifiée par la conquête. Le *Domesday-book*, pour les 17 comtés auxquels il se rapporte, note l'existence de plus de 25 000 *servi* ou laboureurs qui ne possédaient pas de terres, 80 000 *bordarii* et 7000 *cotarii* ou *cotseti*, qui occupaient des maisons (cottages) à condition de cens, environ 110 000 *villani*, cultivateurs maîtres de leurs terres, à charge de redevances perpétuelles. Au-dessus d'eux, étaient les *liberi homines* ou *sokemanni*, représentant l'ancien propriétaire libre. Peu à peu ces différentes classes se fondirent en deux : les libres et les vilains.

On a déjà signalé la grande différence entre la féodalité sur le continent et en Angleterre : les terres données par le Conquérant à ses compagnons formèrent souvent de vastes domaines, jamais d'États autonomes. L'ensemble de ces domaines prenait le nom d' « honneur » quand le seigneur avait reçu du roi les privilèges les plus étendus en matière de justice et de franc-plège. Le nombre de ces « honneurs » n'atteignit jamais le chiffre de cent; ils conféraient d'ailleurs plus d'avantages matériels que de pouvoir politique.

L'Église au service de l'État. — Bien que surveillée de près, cette féodalité anglo-normande était toujours à craindre; elle était un élément de trouble dans l'État. Le clergé au contraire était un élément de force; c'est lui qui fournit à Henri Ier ses meilleurs ministres. Par sa composition, il reflétait l'image de la société civile : le haut clergé était rempli de Normands; le bas clergé ne comptait guère que des Saxons. La forte discipline de l'Église fondit ces éléments disparates. Le clergé ne forma bientôt plus qu'une grande famille, intermédiaire naturelle entre les vainqueurs et les vaincus; la situation sociale et constitutionnelle du clergé était donc un gage de stabilité pour l'État. La génération qui suit celle de Henri Ier verra le clergé abaissé, l'aristocratie féodale triomphante, mais aussi, grâce à la guerre civile, la rapide fusion des deux races, déjà réalisée dans le sein de l'Église.

II. — Période angevine : Henri II et ses fils.

Élection d'Étienne de Blois. — Henri Ier était mort sans avoir réglé sa succession. Sa fille Mathilde, « l'Impératrice », était mal vue des barons normands à cause de son mariage avec le chef de la maison d'Anjou, ennemie séculaire de la Normandie. Aussi crut-on volontiers le connétable Hugues Bigod quand celui-ci, dont la parole était cependant peu sûre, vint affirmer qu'à son lit de mort Henri avait déshérité sa fille et désigné pour lui succéder Étienne, de la maison de Blois-Champagne, comte de Mortain et de Boulogne, petit-fils, par sa mère Adèle, du Conquérant, et neveu, par sa femme Mathilde, de Henri Ier. Bien qu'il eût promis par serment de reconnaître les droits de l'Impératrice, Étienne s'empressa de passer en Angleterre avant même que le feu roi fût enseveli. Les grands assemblés à Londres l'élurent d'une voix unanime et l'archevêque de Cantorbéry, après quelque résistance, consentit à le sacrer (22 déc.). Enfin le pape approuva l'élection. Étienne fit d'ailleurs comme Henri Ier : dans une assemblée tenue à Oxford, il promulgua une nouvelle charte qui promettait au clergé la liberté des élections canoniques, aux barons des adoucissements aux lois sur la forêt royale et la chasse, au peuple l'abolition du danegeld. Peut-être était-il sincère ; les événements l'amenèrent bientôt à trahir sa parole.

Guerre civile : Étienne et Mathilde. — Il avait été en effet plutôt subi qu'accepté. Quand il eut dépensé les trésors de son oncle, il eut à faire face à la guerre à la fois civile et étrangère. C'est d'abord le roi d'Écosse qui envahit l'Angleterre; il fut arrêté par les barons et la milice d'York conduits au combat par Gautier Espec, vieillard à la stature gigantesque, à la voix retentissante, et par l'archevêque Turstin, qui se fit transporter en litière au milieu des rangs pour animer les Anglais contre leurs voisins détestés. Le choc eut lieu à Cowton-Moor (1138); c'est la « bataille de l'Étendard », qui fut pour les Anglais une victoire complète. Mais à ce moment même,

Robert, comte de Gloucester, fils naturel de Henri Ier, prit les armes. Il avait reconnu Étienne en 1135; en 1138, il se déclara pour sa propre sœur Mathilde, de concert avec les principaux chefs normands. C'était le signal d'une guerre civile qui allait troubler profondément le pays pendant quinze années. Pour y faire face, Étienne ne manquait pas de talents. Il était brave, généreux, aimable, accessible à la pitié; il s'efforça de maintenir l'administration telle que son prédécesseur l'avait organisée. Observée de près, sa politique n'a pas été aussi volontairement pernicieuse qu'on l'a dit; mais il fut obligé de vivre au jour le jour, de recourir aux expédients et aux coups d'État. Pour remplir le trésor, il altéra les monnaies; pour faire la guerre, il leva des mercenaires brabançons. Il acheta fort cher des services très incertains, comme ceux de Geofroy de Mandeville, comte d'Essex, traître longtemps heureux, qui fut à la fin arrêté par trahison et contraint à rendre gorge. Entouré d'ennemis, il craignit d'en trouver jusque dans ses ministres les plus dévoués. Roger de Salisbury, l'organisateur du pouvoir central sous Henri Ier, avait contribué plus que personne à mettre Étienne sur le trône; mais il avait de grands biens, il avait fait construire de solides forteresses, il avait rempli l'administration de ses affidés. Étienne le fit arrêter en 1139 avec son fils Roger, chancelier d'Angleterre, et ses deux neveux : Nigel, évêque d'Ely, trésorier, et Alexandre, évêque de Lincoln. Cette spoliation brutale lui mit à dos tout le haut clergé; son frère même, Henri de Winchester, légat du pape, se tourna contre lui. Enfin Mathilde arriva; du coup, l'Angleterre fut divisée en deux moitiés : les comtés de l'ouest, où dominait Robert de Gloucester, accueillirent l'Impératrice; Étienne ne se maintint plus que dans ceux de l'est. Leurs forces étant à peu près égales, la lutte ne donna aucun résultat décisif. En 1141, Étienne fut pris à la bataille de Lincoln, et Mathilde fut élue reine (*Anglorum domina*) à Winchester; mais des renforts arrivèrent au secours du roi déchu, et Mathilde dut fuir en toute hâte, protégée par le dévouement de Jean, comte-maréchal. Robert de Gloucester fut fait prisonnier à son tour, puis échangé contre Étienne. Enfin il mourut en 1147, et

Mathilde, privée de ce précieux appui, se retira sur le continent.

La guerre civile achève la fusion des races. — Étienne restait le maître d'un pays ruiné. De tous côtés s'étaient élevés des châteaux forts; les seigneurs, les mercenaires brabançons, s'étaient faits détrousseurs de grand chemin; ils brûlèrent les villes; ils se saisirent des paysans et les mirent à la torture pour les forcer de livrer leur argent. Des milliers périrent de faim et de misère; « la terre même », s'écriait le dernier rédacteur de la chronique saxonne, « refusait de produire; Christ et les saints dormaient! » Le pis est que ceux pour qui l'on se battait ne méritaient aucune confiance; si Étienne était un tyran maladroit, Mathilde ne se montra ni plus douce ni plus habile. Plus que son rival peut-être elle compromit l'autorité royale qui seule cependant pouvait assurer l'unité politique et morale du pays. Un peu de bien cependant sortit de cet « enfer » : les deux adversaires cherchèrent également leur appui dans la nation anglaise; Normands et Saxons combattirent dans les deux camps; on leur fit les mêmes promesses, ils eurent part aux mêmes récompenses. De cette guerre civile date, à vrai dire, la fusion définitive des vainqueurs avec les vaincus.

Étienne l'avait emporté un instant par la lassitude générale; bientôt un dangereux adversaire se révéla dans la personne de Henri Plantagenet.

Henri Plantagenet. — Henri était né en 1133 au Mans, de l'Impératrice Mathilde et de Geofroy le Beau, surnommé Plantagenet à cause de son amour pour la chasse à travers les halliers épineux. Il tenait de sa mère le désir violent de commander; de son père le goût pour l'étude et la controverse, une mémoire prodigieuse, un tempérament ardent et des manières séduisantes. Il avait d'abord été élevé à Rouen, « dans la maison de son aïeul Rollon », puis à Angers, ville ecclésiastique et savante; à neuf ans, il avait été conduit auprès de sa mère en Angleterre, et il vécut à Bristol chez son oncle Robert, au milieu des agitations de la guerre civile. En 1149, il alla rendre visite à son oncle David, roi d'Écosse, à Carlisle, et recevoir de lui l'épée de chevalier; dès lors il s'avoua préten-

dant à la couronne d'Angleterre. Sa mère l'investit en 1151 du duché de Normandie; peu après, son père mourut en lui laissant l'Anjou, la Touraine et le Maine. Puis il épousa Aliénor d'Aquitaine, femme divorcée de Louis VII, qui lui apporta en dot le beau duché d'Aquitaine (1152). Il était désormais le plus puissant baron de France; son autorité s'étendait sans interruption des rives de la Bresle au pied des Pyrénées, et sur le cours inférieur de trois grands fleuves : la Seine, la Loire et la Garonne. En juin 1153, il débarqua en Angleterre. Un premier avantage l'amena jusqu'à Wallingford; les barons des deux armées obligèrent leurs chefs à traiter. La mort prématurée d'Eustache, fils aîné d'Étienne, facilita la conclusion de la paix, jurée définitivement à Westminster : Étienne reconnut Henri comme son fils adoptif et son héritier, et Henri promit de laisser les enfants d'Étienne recueillir l'héritage continental de leur père. Six mois plus tard, Étienne mourait enfin (25 oct.), et Henri était couronné à Winchester (19 déc. 1154).

Henri II. — Le nouveau roi avait vingt et un ans. Il avait la taille haute, la carrure épaisse avec les épaules larges, un cou de taureau, des bras puissants et de grandes mains osseuses, les cheveux roux et coupés ras, la voix rude et discordante; ses yeux clairs, très doux quand il était calme, se grossissaient dans la colère et jetaient des éclairs qui terrifiaient les plus braves. Frugal dans ses repas, prompt au réveil, il s'habillait avec négligence; il préférait le court manteau angevin aux robes traînantes des Normands; accessible à toute heure, il aimait les gens à raison des services qu'ils lui rendaient ou qu'il attendait d'eux; rude pour ses guerriers, qu'il ne ménageait pas plus qu'il ne s'épargnait lui-même, il regrettait les morts parce qu'il n'aimait rien perdre. Il fallait son ardeur infatigable, son esprit prompt et souple, pour gouverner un État aussi vaste, composé des peuples les plus divers, parlant des langues différentes, animés de rivalités séculaires, menacés par des voisins jaloux; il fallait sa haine vigoureuse contre le désordre pour faire sortir l'Angleterre du chaos.

Dès le premier moment, il s'entoura d'excellents conseillers pris dans tous les camps : Richard de Lucy, qui avait servi

Étienne, l'archevêque Thibaud qui l'avait combattu, Nigel, évêque d'Ely, disgracié en 1140. Avec Henri de Winchester, frère d'Étienne, qui, devenu sage à la fin de sa vie, n'avait plus de passion que pour ses collections d'œuvres d'art, il forma une amitié qui, malgré quelques nuages, ne se démentit jamais. A son couronnement, il renouvela les cérémonies observées par son aïeul Henri Ier; il porta même trois fois la couronne royale dans des assemblées solennelles à Saint-Edmond et à Lincoln en 1157, à Worcester en 1158; ce n'était point acte de vanité, mais de politique, car le prestige de la royauté lui attirait de nouveaux hommages. Ainsi que ses prédécesseurs, il publia une « Charte de libertés », mais très courte, comme s'il lui déplaisait de prendre des engagements trop précis; puis il se mit sans retard au grand travail de réorganisation intérieure qu'il avait inutilement proposé à Étienne d'entreprendre en commun. L'Échiquier recommença de fonctionner régulièrement. Les mercenaires étrangers furent renvoyés; les châteaux forts que la noblesse avait illégalement élevés en si grand nombre sous le précédent règne (*castra adulterina*) furent rasés. La plupart des comtes créés par Étienne et par Mathilde furent dépouillés de leurs titres, et les aliénations du domaine furent révoquées. Son jeune cousin Malcolm IV, roi d'Écosse, vint lui prêter hommage à Chester (juin 1157); le Northumberland et le Cumberland revinrent à la couronne d'Angleterre. L'année suivante, c'est contre les Gallois qu'il porta les armes : sous prétexte d'accommoder une querelle entre Owen Gwynneth et son frère Cadwalader, il envahit le nord du pays; s'il ne put s'y maintenir, il eut du moins la paix sur cette frontière.

Henri II et son empire angevin. — Henri II était encore plus un prince angevin qu'un roi anglais. On a calculé que, des trente-cinq années de son règne, il en passa treize en Angleterre et que trois fois seulement il y resta deux ans de suite. Il consacra le reste de son temps à ses domaines français; de 1158 à 1163, il ne les quitta pas. Duc d'Aquitaine et duc de Normandie, il était tenu, en cette double qualité, à des obligations féodales différentes et mal définies. Sénéchal de France, comme comte d'Anjou, il comptait parmi les grands officiers du roi

qui était son principal adversaire; à son tour il avait des droits de suzeraineté plus ou moins fondés sur la Bretagne, comté mouvant de la Normandie, sur le Berry, l'Auvergne et Toulouse, dépendances réelles ou prétendues de l'Aquitaine. Hors de France, il était apparenté avec Foulque, roi angevin de Jérusalem, son grand-père, avec le roi normand de Sicile, et il n'épargna aucun effort pour obtenir leur alliance. D'autre part, les ennemis ne lui manquèrent pas; il dut combattre les enfants d'Étienne qui réclamaient le comté de Mortain, son propre frère Geofroy qui demandait l'Anjou, le roi de France Louis VII qui l'arrêta devant Toulouse (1159). Après avoir habilement réglé ses affaires continentales, Henri II revint dans son royaume; un redoutable conflit l'y attendait.

Pendant son absence, l'Angleterre avait été sagement gouvernée par Richard de Lucy et Robert, comte de Leicester, grands-juges (*justiciarii*) de la couronne. Les revenus royaux qui, de 60 000 livres étaient tombés à 20 000, s'étaient relevés. Aux anciens impôts s'en était ajouté un nouveau, l'écuage (*scutagium*), ou rachat à prix d'argent du service militaire que devait tout homme libre possédant des terres d'un revenu annuel d'au moins vingt livres; c'est avec le produit de cette taxe que Henri II avait pu faire les frais de la guerre contre Toulouse. En même temps, la paix publique avait été maintenue par une administration vigilante dont l'âme était le chancelier Becket.

Thomas Becket. — Becket était né à Londres en 1117. Fils de Gilbert Becket de Rouen et de Mathilde de Caen (un seul chroniqueur l'appelle Rose), il était de pur sang normand, et c'est une légende postérieure qui lui donne une origine à moitié sarrasine. Il fut d'abord élevé comme un gentilhomme dans la maison de Richard de Laigle à Pevensey; mais son père, riche marchand de la Cité, ayant perdu sa fortune, Thomas se fit clerc et entra dans les bureaux de son parent Osbern Huit-Deniers, puis dans ceux du chancelier Thibaud, archevêque de Cantorbéry. Il avait alors vingt-deux ans; il était mince et pâle, avec les cheveux noirs, le nez long et les lignes du visage très fermes; sa contenance modeste et sa parole séduisante pouvaient tromper sur sa vraie nature : c'était

un passionné. Quoi qu'il fît, il s'y donnait tout entier; il servit plusieurs maîtres, mais un seul à la fois : d'abord son archevêque, puis le roi, puis Dieu.

Thibaud attirait et retenait auprès de lui l'élite du clergé; son secrétaire était le fameux Jean de Salisbury, le futur évêque de Chartres et biographe de Thomas Becket; il avait introduit en Angleterre l'étude du droit canonique, et le fit enseigner à Oxford par Vacarius, le plus ancien professeur connu de la célèbre université. Le jeune clerc s'y appliqua de toute son ardeur; il alla même à Bologne entendre Gratien, qui, à ce moment, publiait son « Décret ». De cet enseignement, Thomas retint surtout la partie politique, car il ne fut jamais un profond canoniste, non plus qu'un lettré exercé; il s'arma pour l'action. Ses études achevées, il devint un des favoris du prélat; en 1152, il fut envoyé à Rome pour décider le pape à empêcher Étienne de faire sacrer roi son fils Eustache, et il réussit. Par là il assurait le trône à Henri Plantagenet et préparait sa propre fortune. Il fut nommé archidiacre de Cantorbéry et prévôt de Beverley; à l'avènement de Henri II, il devint chancelier d'Angleterre. Dans ce poste éminent, il se signala comme juge, comme financier et comme diplomate, défendant les droits du roi, même contre l'Église : quand Henri II leva un écuage sur les terres du clergé (1158), l'archevêque Thibaud protesta, mais le chancelier applaudit. Comblé des faveurs royales, Becket devint orgueilleux et hautain, « mordant comme le loup quand il a pris l'agneau »; il vécut dans le faste, entouré d'un brillant cortège de chevaliers qu'il entretenait dans sa maison des revenus fournis par ses nombreux bénéfices. Il aimait la chasse et la guerre; un de ses biographes, le poète Gautier, le vit plusieurs fois en Normandie « chevaucher sur les Français ». Thomas Becket était donc vraiment un ministre selon le cœur de Henri II; c'est pourquoi le roi voulut le mettre à la tête du clergé, de ce corps qui donnait à l'administration les agents les plus instruits, les plus honnêtes et les moins dangereux, puisqu'ils ne pouvaient ni porter les armes, ni rendre leurs charges héréditaires. Il espérait trouver en lui un autre Lanfranc; mais les temps avaient

changé. Parmi les membres les plus austères du clergé, l'opinion avait prévalu que l'Église, pour vivre honnêtement, devait s'abstenir des affaires laïques, cesser de fournir à l'État ses ministres et ses juges. Ces idées, Thomas avait appris à les connaître auprès de ses maîtres, à Bologne et à Cantorbéry; il y avait jusqu'ici prêté peu d'attention parce qu'il n'appartenait guère au clergé que par ses grands biens; mais le poste de primat, que Henri lui offrait, lui enseignait d'autres devoirs. Il prévit que leur amitié y périrait : « Il faut, dit-il, que l'archevêque de Cantorbéry offense Dieu ou le roi. » Henri II n'en voulut rien croire; malgré les conseils de sa mère, les protestations des grands, les plaintes de l'Église, il imposa son candidat au choix des électeurs. Thomas, qui n'avait encore reçu que les ordres mineurs, fut ordonné prêtre le 2 juin 1162, consacré archevêque le lendemain, revêtu deux mois après du pallium. A voir le roi presser avec une telle instance l'élévation de son ministre et Becket se résigner si vite à la subir, qui eût pu croire qu'une irréconciliable inimitié allait tout à l'heure les séparer?

Brusquement Becket changea de vie; le luxe fut banni de sa maison; il prit l'habit de ses moines et leur donna l'exemple de l'austérité; il s'entoura de clercs renommés pour leur science, surtout dans le droit, consacra tout son temps à l'étude, à la prière, aux œuvres pies. Chose plus grave, il donna sa démission de chancelier, après avoir pris soin d'ailleurs de se faire donner par le justicier quittance entière de toutes les sommes dont il avait eu le maniement durant sa charge; sans doute c'était l'usage en Angleterre. mais Henri II n'avait pas comblé d'honneurs un aussi bon serviteur pour le perdre, et il s'irrita de cette démission comme d'une injure personnelle. Ce fut bien pis quand, à la grande assemblée de Woodstock (1er juillet 1163), le prélat refusa d'autoriser la levée du danegeld sur les terres du clergé; c'était la première fois depuis la conquête qu'on refusait l'impôt au roi. On ne sait ce que fit Henri II, mais il est certain que, depuis lors, il ne fut plus question de l'argent pour les Danois.

Becket et les articles de Clarendon. — Trois mois plus tard, à Westminster (1er octobre), le roi se plaignit de l'in-

dulgence des tribunaux ecclésiastiques, de leurs exactions, des facilités qu'ils offraient aux criminels pour échapper au châtiment. Il suffisait en réalité de se dire clerc, et l'on pouvait être clerc sans même avoir pris les ordres mineurs, pour échapper à la justice civile. Henri demanda que les clercs accusés de vol ou de meurtre, après avoir été punis selon les lois de leur ordre, fussent remis aux mains des juges séculiers et punis selon les coutumes du royaume. Thomas s'y refusa : il était injuste, disait-il non sans raison, d'infliger un double châtiment pour un seul crime. Le roi invoqua en vain les coutumes du royaume; la loi de l'Église avait, aux yeux du prélat, plus d'autorité que la loi laïque, et Thomas ne consentait à obéir à celle-ci qu'autant qu'elle ne porterait pas atteinte à celle-là. C'était s'engager dans une impasse. Les coutumes du royaume n'étaient encore ni écrites ni fixées; l'eussent-elles été, l'Église ne les eût pas subies volontiers, puisqu'elle invoquait la justice contre le droit; d'ailleurs, il faut se rappeler qu'à cette époque la procédure ecclésiastique était tout de même moins oppressive et les peines moins barbares que devant les tribunaux laïques. En réservant les privilèges de son ordre, Becket défendait donc, jusqu'à un certain point, la cause de la dignité humaine contre Henri II qui, en invoquant le souvenir de son aïeul, déclarait son intention de régner en despote. Le roi mit fin brusquement à l'assemblée, et quitta Londres en fureur, suivi de la foule tremblante des prélats qui craignaient pour leurs sièges. Thomas demeura presque seul de son opinion.

Peu après Noël, la cour s'assembla dans un hameau isolé au milieu d'une chasse royale, à Clarendon. Là, circonvenu par les évêques, ébranlé par les menaces de mort qu'on lui prodigua, Thomas céda : il promit de respecter les « coutumes du royaume ». Aussitôt les conseillers du roi (Thomas prétendit plus tard que c'étaient uniquement le justicier Richard de Lucy et un légiste français, Jocelin de Bailleul) se retirèrent dans une chambre voisine pour consigner par écrit le texte même de ces coutumes. Ce sont les « seize articles de Clarendon » qui furent approuvés, dit l'acte de cette constitution, par les évêques et les grands du royaume (30 janv. 1164). Ils décidaient

que les clercs accusés pour une cause quelconque devaient comparaître et devant la cour du roi et devant le tribunal ecclésiastique; s'ils étaient convaincus ou s'ils avouaient, l'Église les abandonnait au bras séculier (art. 3). En matière ecclésiastique, les appels devaient être portés de l'archidiacre à l'évêque, et de celui-ci à l'archevêque, mais sans pouvoir aller plus loin (art. 8). Les archevêques et les évêques, comme tous les vassaux directs du roi, étaient tenus d'obéir aux fonctionnaires royaux, d'acquitter toutes les obligations de leurs fiefs, d'assister aux jugements de la cour du roi, sauf quand il y avait lieu de prononcer la mutilation ou la peine capitale (art. 11). Ils ne pouvaient quitter le royaume sans l'autorisation royale, ni sans prêter serment de rien faire qui pût nuire au roi et au royaume (art. 4). Les autres articles se rapportaient au droit de régale, au droit d'avouerie et de présentation aux églises, aux excommuniés, à la procédure, etc.

Si telles étaient les coutumes du royaume au temps de Henri Ier, ce qui n'est pas sûr, il est certain qu'elles précisaient les devoirs de l'Église en matière féodale et politique avec une netteté gênante pour le présent et menaçante pour l'avenir. Comme au temps du Conquérant, l'Église d'Angleterre était très clairement soumise à l'État; mais depuis Grégoire VII l'idée catholique avait fait de grands progrès. L'Église admettait comme indiscutable la théorie de la monarchie universelle où le pape régnait souverainement sur les âmes de tous les chrétiens et les gouvernait par le clergé. Le pouvoir laïque pouvait-il prétendre à limiter le pouvoir divin? Thomas, qui avait repris son assurance, ne chercha même pas à discuter. Persuadé qu'avec Henri II tout compromis était impossible, il refusa d'apposer son sceau à l'acte, quitta la cour et se retira à Winchester où, revêtu de l'habit de pénitent, il attendit que le pape l'eût absous d'avoir pendant un moment trahi son devoir.

Fuite de Becket. — Dès lors Henri II jura de se venger. Becket ayant refusé de comparaître comme défendeur dans un procès que lui intentait Jean le Maréchal, le roi assembla sa cour à Northampton pour juger le prélat inculpé du crime de forfaiture (7 oct.). Les barons, les grands officiers de la cou-

ronne, les évêques, contraints à siéger par la constitution de Clarendon, se réunirent dans la chambre haute du château; les moindres barons et les fonctionnaires royaux, qui avaient été aussi appelés, se tinrent en bas, dans la grande salle que chauffait un vaste brasier allumé au milieu. On délibéra longtemps; enfin Henri de Winchester vint, à contre-cœur, déclarer Becket coupable de n'avoir pas obéi à un bref royal. Le prélat fut mis à l'amende; puis, malgré la quittance générale qu'il s'était fait donner à sa sortie de charge, on lui demanda un compte rigoureux de certaines sommes qu'il avait reçues ou dépensées étant chancelier. Thomas offrit 2000 marcs; le roi refusa : il voulait pousser à bout son adversaire et le dégrader; on allait jusqu'à dire qu'il méditait la mort du prélat et la ruine de ses partisans. Quatre jours se passèrent au milieu de ces alarmes; puis Thomas, méprisant les conseils de tous ceux qui l'engageaient à céder, interdit aux évêques de prendre part au jugement et déclara qu'il en appelait à Rome, double violation des articles de Clarendon; enfin, revêtu de ses habits pontificaux, crosse en main, il se rendit au tribunal; ses plus fidèles serviteurs l'avaient abandonné, mais une foule immense le suivit, en l'accompagnant de ses vœux. Les évêques n'osaient désobéir ni au roi ni à l'archevêque; ils sortirent de ce mauvais pas en demandant au roi l'autorisation d'en appeler au pape contre la défense que Becket leur avait intimée de siéger avec les barons, et ils se retirèrent. La cour fut complétée au moyen de fonctionnaires et de moindres barons; elle déclara l'archevêque coupable de trahison, mais, quand les comtes de Leicester et de Cornouailles vinrent pour prononcer la sentence, Becket se leva et prit la parole, affirmant hautement l'indépendance du clergé : « Comme l'or vaut mieux que le plomb, ainsi l'autorité spirituelle est supérieure au pouvoir temporel. » Puis, après avoir interdit aux comtes de parler, il quitta le château pontificalement. La nuit suivante, il s'enfuit au milieu d'une horrible tempête qui le protégea, parvint sous un déguisement à la côte flamande et se rendit en France auprès du pape.

L'exil volontaire de Thomas Becket était un échec per-

sonnel pour Henri II plutôt qu'un revers pour sa politique. A l'intérieur, il continua ses réformes. Au retour d'une nouvelle expédition inutile contre les Gallois (1165), il promulgua l' « Assise de Clarendon », sorte de code criminel en 22 articles qui proscrivait les hérétiques, instituait de grands jurys d'enquête dans les comtés et centaines pour déférer aux juges les voleurs, les meurtriers et leurs complices, étendait l'autorité des shériffs en matière de police et de franc-plège au détriment des justices et immunités féodales (1166). La même année, il leva une aide pour le mariage de sa fille aînée Mathilde avec Henri le Lion, duc de Saxe. Cette union le rapprocha de Frédéric Barberousse, mais il refusa de se laisser entraîner par l'empereur dans sa lutte contre le pape Alexandre III; de son côté Alexandre avait intérêt à ménager le chef du puissant empire angevin, et il soutint mollement la cause de Thomas Becket. Le prélat, encouragé à la résistance par les rares amis qui l'avaient suivi dans l'exil, s'exaltant lui-même par le jeûne, les macérations, l'étude fiévreuse des écrits théologiques, aigri par les persécutions que Henri II dirigeait même contre les personnes de sa famille, continua presque seul le combat. Il refusa d'instituer les évêques élus depuis son départ; il excommunia les principaux conseillers de Henri II. Quand le roi eut fait couronner son fils aîné, Henri Courtmantel, par l'archevêque d'York au mépris des droits de l'archevêque de Cantorbéry (14 juin 1170), il arracha au pape la promesse d'envoyer des légats pour mettre l'Angleterre en interdit. En même temps Louis VII, irrité de ce que sa fille Marguerite n'avait pas été couronnée avec le jeune roi son époux, prit les armes. Pour détourner l'orage, Henri II vint en Normandie : à Fréteval il se réconcilia avec Louis VII (20 juillet), puis avec le prélat (22 juillet). Il consentit à ne plus exiger de Becket qu'il reconnût les « coutumes du royaume »; il promit de le prendre sous sa protection, de lui restituer tous ses biens, de faire sacrer de nouveau le jeune Henri et cette fois avec sa femme. Le roi et le prélat se séparèrent en se donnant l'accolade, mais non le baiser de paix, et sans avoir au fond rien abdiqué de leurs ressentiments ou de leurs rancunes.

Meurtre de Thomas Becket. — Becket se croyait réservé à un martyre prochain; il agit comme s'il voulait le provoquer. Avant même de quitter le continent, il excommunia les évêques de Londres et de Salisbury ; il suspendit l'évêque de Durham et l'archevêque d'York; puis dédaignant les bruits sinistres qu'il recevait sur les entreprises machinées par ses ennemis, il aborda en Kent où le peuple l'accueillit avec enthousiasme; à Cantorbéry des moines le reçurent « comme un ange de Dieu ». Cependant les évêques excommuniés s'étaient enfuis en Normandie auprès de Henri II. Ils peignirent le désordre de l'Angleterre, Becket prêt à enlever la couronne de la tête du jeune roi. Ces récits, tout exagérés ou faux qu'ils étaient, jetèrent Henri II hors de lui. « Eh quoi! s'écria-t-il, parmi tous ces lâches que j'ai nourris, aucun ne me vengera-t-il de ce misérable clerc? » Mais, décidé à ne pas sortir des voies légales, il assembla un conseil qui jugea la conduite de Becket criminelle et méritant la mort. Au même moment il apprit que le prélat venait de périr, assassiné à Cantorbéry, au pied des marches qui mènent au chœur de la cathédrale (29 décembre), et que les meurtriers étaient des gens de sa maison. A cette nouvelle, son désespoir fut aussi violent que l'avait été sa colère. L'horreur du forfait qu'il paraissait avoir ordonné, les conséquences désastreuses qui se dressaient déjà devant lui, envahirent son esprit; pendant cinq semaines il ferma sa porte à tout le monde. Cependant le pape, pressé par le roi de France, par les comtes de Blois et de Champagne, par l'archevêque de Sens, annonçait son intention de lancer l'excommunication contre lui et l'interdit sur le royaume. Les envoyés de Henri II parvinrent à grand'peine à obtenir un délai que le roi employa, sanctifia pour ainsi dire, en menant contre les Irlandais une expédition qui avait un caractère presque religieux. Il put alors, au printemps suivant, affronter l'arrivée des légats du pape, qu'il aima mieux aller rencontrer hors d'Angleterre, dans Avranches. Là il jura qu'il n'avait pas souhaité la mort du prélat; il promit de rendre au siège de Cantorbéry tous les biens confisqués, d'envoyer de l'argent aux Templiers pour la défense du tombeau du Christ, de partir lui-même pour la croisade; les seize

articles de Clarendon furent révoqués et le jeune Henri couronné de nouveau, cette fois avec sa femme (1171).

Ébranlement de l'empire angevin. — L'humiliation de Henri II était profonde. Elle lui ramena le clergé que Becket avait d'ailleurs plutôt violenté que dirigé dans sa lutte contre le despotisme royal; mais elle le laissa très ébranlé. Sans doute il était en apparence aussi puissant que jamais : au dehors il venait d'assurer par un mariage la Bretagne à son fils Geofroy (1171); il passa des traités avec le comte de Maurienne, le comte de Toulouse, le roi d'Aragon. Mais à ce moment l'existence même du vaste empire angevin était mise en jeu. Il ne tenait debout que soutenu par la ferme main d'un chef unique; or la discorde déchirait la famille royale. Bien que l'union de Henri II avec Aliénor d'Aquitaine, « l'Aigle du divorce », eût été féconde (huit enfants naquirent en quinze ans), elle ne fut jamais cordiale; la femme fut aussi peu soumise que le mari peu fidèle. Mauvais époux, Henri II eut de mauvais fils; d'ailleurs il ne sut pas plus prévoir leur ingratitude qu'il n'avait prévu celle de Becket. Il les aimait, mais pour lui-même, et, à mesure qu'ils devinrent grands, il en fit les instruments de sa politique. Il ne se contenta pas d'associer son fils aîné au trône pour en assurer la paisible transmission : de son vivant il partagea son empire pour en alléger le fardeau. Henri eut l'héritage paternel : Angleterre, Normandie, Anjou, Maine et Touraine; le second, Richard, l'héritage maternel : Aquitaine et Poitou. En fait il ne réussit qu'à exciter leurs convoitises sans satisfaire leur ambition, car il ne leur donna que l'ombre du pouvoir. On le vit bien quand il voulut marier le petit Jean avec l'héritière du comte de Maurienne; comme il n'avait plus rien à lui donner, il pria les aînés de céder quelques châteaux sur leur part : non seulement Henri Courtmantel refusa, mais il s'enfuit à la cour de Louis VII, son beau-père, qui le reconnut comme l'unique et légitime roi d'Angleterre. Aliénor elle-même, intriguant avec son premier époux contre le second, poussa Richard à la révolte; elle se hâtait de le rejoindre quand elle fut arrêtée et mise en prison.

Soulèvement féodal. — Ce fut le signal d'un vaste sou-

lèvement. Après avoir été reconnaissante au roi étranger de l'ordre rétabli après l'anarchie du règne d'Étienne, l'Angleterre avait senti le joug et s'était fatiguée du régime despotique établi par Henri II. La réorganisation de la justice et des finances, après avoir été un bienfait, était devenue une tyrannie. Les fonctionnaires subalternes se crurent tout permis sous un tel maître; ils devinrent chaque année plus exigeants pour la levée des taxes, les procès furent plus fréquents et les amendes plus lourdes. Quand Henri II, après une absence de quatre années, rentra dans son royaume en 1170, il fut assailli de telles plaintes contre leur dureté, que la plupart des shériffs furent destitués. C'étaient pour la plupart de riches propriétaires; ils allèrent grossir le nombre des mécontents. De son côté la haute noblesse supportait avec impatience l'ordre sévère restauré par Henri II; elle prit les armes, entraînant bon nombre de bourgeois et de paysans qui avaient cru voir dans Becket le défenseur du peuple contre l'arbitraire royal, et qui le regardaient comme un martyr. Les comtes de Leicester, de Huntingdon, de Derby, de Chester, le vieux Hugues Bigod, comte de Norfolk, qui avait fait écarter les droits de Mathilde en 1135, l'évêque Hugue de Puiset, comte palatin de Durham qui était neveu d'Étienne, se mirent à la tête du mouvement, tandis que le roi de France, les comtes de Flandre, de Boulogne, de Champagne, formaient une redoutable coalition, où figuraient au premier rang le jeune roi Henri et son frère Richard (1173).

Henri II est vainqueur de tous ses ennemis. — Henri II fit face au péril avec une promptitude et une énergie qui lui donnèrent la victoire. Laissant à ses ministres le soin de combattre ses ennemis en Angleterre, il se rendit de sa personne sur le continent; en quelques mois, le comte de Boulogne fut tué dans un combat et l'invasion flamande arrêtée, Louis VII fut battu près de Conches, le comte de Chester fut pris dans Dol. Une trêve, conclue avec le roi de France à Noël, permit à Henri II, « qui oubliait la nourriture et le sommeil », d'aller soumettre le Poitou (1173). Des nouvelles fâcheuses d'Angleterre l'obligèrent d'abandonner ses duchés continentaux à demi pacifiés. Aux portes de Cantor-

béry, il descendit de cheval et se rendit en habit de pénitent, pieds nus, au tombeau du martyr; il y resta longtemps en prières et reçut la discipline de la main des soixante-dix moines de la cathédrale. Le même jour les Écossais étaient mis en pleine déroute à Alnwick (13 juillet 1174). Puis Hugues Bigod livra ses châteaux, l'évêque de Durham renvoya ses mercenaires flamands, la ville de Leicester fut prise et ses fortifications rasées. De ce côté la partie était gagnée. Pour arrêter les Français qui avaient repris les hostilités, Henri II n'eut qu'à paraître. « Dieu même était pour lui », avait dit Louis VII qui conclut le traité de Gisors (30 septembre); les deux fils du roi rentrèrent en grâce en prêtant à leur père le serment d'hommage. Les prisonniers furent relâchés à d'assez dures conditions : le roi d'Écosse dut se reconnaître le vassal du roi d'Angleterre; seule la reine Aliénor demeura captive. A la fin de 1174 tout était terminé; la haute noblesse issue de la conquête était à jamais désarmée; elle cessa d'être un parti de révolte pour devenir bientôt un parti d'opposition.

Réformes administratives : les juges itinérants, le Banc du roi et la milice. — L'orage dissipé, Henri II reprit son œuvre législative avec une activité féconde qui a laissé des traces impérissables dans l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre. Il y associa dans une large mesure les grands du royaume; c'est en effet des assemblées générales fréquemment réunies après 1175 que sortirent les « assises » les plus remarquables du règne. Celle de Northampton (janvier 1176) régularisa la double institution des juges dits voyageurs ou *itinérants* et du jury. Déjà sous Henri Ier on avait enlevé aux shériffs certaines affaires judiciaires pour en charger des commissaires royaux qui devaient les aller régler sur place. Ces tournées tombèrent en désuétude sous Étienne; Henri II revint à cette pratique à partir de 1166. Les juges itinérants, qui appartenaient à la *Curia regis*, avaient les pouvoirs les plus étendus en matière de finances, de police, de justice civile et criminelle; ils surveillaient les shériffs, les forestiers, les agents des seigneurs. Ils étaient assistés du jury qui prit désormais sa forme définitive : il se composa de douze chevaliers de la centaine ou, à leur

défaut, de douze hommes libres, et en outre de quatre hommes (peut-être non libres) de chaque township. Ces *jurati* ou *legales homines* juraient de dire ce qu'ils savaient de vrai sur les faits soumis à leur appréciation : larcin, vol, recel, incendie, questions de propriété et d'héritage, etc. Quel que fût le mode de leur nomination, ces jurés représentaient le peuple de la centaine, comme plus tard ils le représenteront au parlement. — Bientôt on s'aperçut que les juges royaux étaient trop nombreux, et, en 1178, Henri II décida qu'à l'avenir toutes les causes ressortissant à la justice royale seraient portées devant cinq juges, deux clercs et trois laïques, siégeant à la *Curia regis*. Telle est l'origine du « Banc du roi » qui ne fut d'abord, comme l'Échiquier, qu'une section de la *Curia*. — L'assise sur la milice (1181) rendit le service militaire obligatoire, sauf pour les clercs et pour les Juifs; Henri II restituait ainsi une force légale et permanente à la vieille institution saxonne du *fyrd* qui avait été supplantée par le service féodal après la conquête, mais qui n'avait pas disparu, témoin les victoires de l'Étendard et d'Alnwick remportées contre les Écossais par les milices du Nord. La monnaie fut refondue en 1180 et les mesures les plus minutieuses furent prises à l'Échiquier pour en vérifier le titre. L'*Assise de la Forêt* (1184) adoucit la rigueur des lois de Henri Ier; mais Henri II était un chasseur trop déterminé pour ne pas maintenir l'horrible législation imaginée par les premiers rois normands.

Glanville et Richard Fils-Nigel. — La théorie n'était pas moins honorée à la cour de Henri II que la pratique. Ranulf de Glanville, qui chevauchait à côté de Richard de Lucy à la bataille d'Alnwick et qui lui succéda comme juge suprême en 1180, écrivit sur les lois et coutumes d'Angleterre un traité célèbre où la procédure suivie devant la cour du roi s'accommode aux usages saxons et normands. Richard, qui était fils de Nigel, évêque d'Ely et trésorier de l'Échiquier, exposa dans son *Dialogue de l'Échiquier* (1178) le mécanisme de la perception et de la comptabilité royales, avec une abondance peu commune de détails précis et sûrs; il est le vivant commentaire des grands rôles de la Pipe dont la série indiscontinue se prolonge de 1155 jusqu'à nos jours.

Les palatins et les moralistes. — Si la cour du roi était un centre d'activité considérable, les courtisans, les palatins de Henri II furent exposés aux reproches des moralistes et à la risée des satiriques. Jean de Salisbury dans son *Policraticus*, Gautier Map, archidiacre d'Oxford, dans son *De nugis curialium*, les fustigèrent avec une sévérité qui n'épargna pas le clergé de cour. Giraud de Barri, dans son *De principum instructione*, composa même un véritable pamphlet contre les princes angevins, qu'il avait pourtant flattés et servis de leur vivant, et que morts il vilipenda. Ces critiques étaient justes quand elles attaquaient l'orgueil, l'insolence, l'avidité des courtisans d'un des rois les plus despotes et les mieux servis du moyen âge.

Henri II et les Gallois. — Tout en raffermissant l'ordre dans son royaume, Henri II augmentait la sécurité de ses frontières et son influence au dehors. Depuis la défaite d'Alnwick, le roi d'Écosse, vassal du roi d'Angleterre, était tranquille. Trois expéditions en Galles avaient été sans résultat; cependant Henri II était toujours en éveil de ce côté. Quand David Fitzgerald, évêque de Saint-David, vint à mourir (1176), les chanoines élurent son neveu Giraud de Barri, archidiacre de Brecknock, qui descendait à la fois des princes gallois et des barons normands de la Marche galloise. On savait que Giraud, esprit remuant et téméraire, souhaitait de rétablir l'archevêché de Saint-David, que les Gallois avaient réclamé au concile de Londres en 1175 pour se soustraire à l'obédience de Cantorbéry. Henri II cassa l'élection pour vice de forme, et jamais Giraud, malgré sa souplesse courtisanesque, malgré ses voyages réitérés à Rome, ne put réaliser le rêve de sa vie. D'autre part, Henri II paraît avoir cherché à flatter l'orgueil national des Celtes de l'antique Cambrie. En 1136-37, avait paru la fabuleuse « Histoire des Bretons » racontée par Geofroy de Monmouth d'après un livre gallois aujourd'hui perdu. Cette histoire racontait les aventures d'Énée et de sa race, les exploits de Brutus, fils d'Ascagne, qui était venu fonder une nouvelle Troie dans l'île d'Albion appelée maintenant de son nom la Bretagne, les luttes d'Arthur, le héros de l'indépendance bretonne contre les envahisseurs saxons, etc. Elle eut un succès immédiat et

presque universel; sauf un seul peut-être, tous les chroniqueurs l'admirent comme chose véridique. Vers la fin du règne de Henri II on crut retrouver à Glastonbury les ossements d'Arthur, de sa femme Genièvre et de son parent Gauvain; on alla jusqu'à dire qu'Arthur n'était pas mort, à savoir qu'il vivait aux antipodes, à imaginer que Henri II avait consenti, par lettre, à se mettre sous la suzeraineté du roi breton, le légitime souverain de l'antique Bretagne! S'il est vrai, comme on l'a pensé, que Henri II ait accordé quelque crédit à ces fables, c'est sans doute par pur intérêt politique.

Henri II et l'Irlande. — En regard du pays de Galles, l'Irlande avait déjà excité les convoitises de Guillaume le Roux. Les Irlandais étaient catholiques, mais non soumis à l'autorité du Saint-Siège; seuls les colons scandinaves qui avaient fondé les villes de la côte orientale reconnaissaient la suprématie de l'archevêque de Cantorbéry. Autorisé par le pape Hadrien IV, le seul Anglais qui soit monté sur le trône de saint Pierre, Henri II voulut les soumettre. La conquête commencée par Richard de Clare, comte de Striguil, qu'appelait un roi de Leinster chassé par un roi de Connaught, fut continuée par le roi en personne (1170-71), abandonnée pendant la guerre civile de 1173-74, enfin reprise, mais sans succès, par Jean sans Terre qui reçut des légats du pape la couronne d'Irlande (Noël 1186). Les Anglais n'avaient en somme occupé que la partie de l'île déjà colonisée par les Scandinaves; ils devront attendre près de cinq siècles pour prendre le reste.

Dernières années de Henri II. — Henri II n'éprouva guère que des déboires pendant les dernières années de son règne. Sans doute il fortifia le faisceau de ses alliances par le mariage de ses filles : de Jeanne avec Guillaume le Bon, roi de Sicile, et d'Aliénor avec Alphonse VIII, roi de Castille. D'autre part, la mort de Louis VII (1180) et l'avènement d'un roi de quinze ans lui donnèrent quelque répit du côté de la France. Mais le jeune roi Henri se révolta (1183); il fut emporté par la maladie à Martel, en Limousin, pleuré seulement de son père et de quelques dévoués serviteurs comme le chevalier-poète Bertrand de Born. Trois ans plus tard, Geofroy mourut subitement à

Paris (1186), laissant sa femme, Constance, enceinte d'un enfant qui devait être l'infortuné Arthur de Bretagne. Peu après, la nouvelle de la prise de Jérusalem par Saladin (1187) arriva en Occident; Henri II et Richard Cœur de Lion jurèrent d'aller à la croisade. La dîme saladine, accordée à cette occasion par une grande assemblée tenue à Geddington près de Northampton, fut le premier exemple d'un impôt général que tous les Anglais durent payer sur leurs biens meubles et immeubles. Mais Philippe-Auguste recommença les hostilités; il attira dans son parti Richard et même Jean, impatients du trop long règne de leur père. Henri II surpris se vit enlever le Mans et Tours; harassé de fatigue, miné par la fièvre, il accepta, dans une entrevue qu'il eut avec Philippe dans la plaine de Colombières, toutes les conditions du vainqueur; il demanda seulement que la liste des traîtres qui servaient dans l'armée française lui fût remise. Quand il entendit le nom de son fils Jean, et que celui qu'il aimait le plus au monde le trahissait, il ne proféra que ces mots : « Assez en avez dit! » Sa figure changea de couleur, il perdit la mémoire; on le ramena en litière à Chinon; pendant trois jours il délira et il rendit l'âme sans avoir recouvré la raison (6 juillet 1189).

Importance du règne de Henri II. — Pour être un grand roi, il ne manqua peut-être à Henri II que d'avoir su se dominer, rester maître de soi au moment opportun; mais son règne fut grand. Ses efforts pour organiser son vaste empire angevin ne venaient pas d'un esprit vulgaire, et ce n'est pas lui qui en compromit l'existence; son œuvre législative, si considérable, a défié les siècles. Il avait trouvé le pouvoir royal avili; il le laissa tellement fort qu'il put résister à l'épreuve de deux mauvais règnes et d'une révolution. Ce tyran, si détesté de quelques-uns pendant sa vie, si contesté après sa mort, n'en a pas moins pris place, au premier rang, parmi les grands fondateurs de l'État anglais.

Richard Cœur de Lion. — Richard Cœur de Lion succéda sans difficulté à tout l'empire angevin. Bien que né en Angleterre, il était encore plus étranger à son royaume que Henri II lors de son avènement. Il était instruit : Aquitain d'éducation,

il avait du goût pour la poésie et la musique; il rima lui-même des petits vers et composa des chansons. Il avait la parole prompte à la réplique et au sarcasme. On peut croire qu'il prit plaisir aux jeux d'esprit auxquels se livraient volontiers sa mère et autres dames illustres de son temps, quand elles prononçaient des jugements en matière d'amour; mais, quant à l'amour même, il le pratiquait à la manière de son père, sans mesure et sans scrupule. Comme son père encore, il était de haute taille, d'une force musculaire peu commune, et dont il aimait à faire parade; comme lui il aimait avec passion la chasse et la guerre; mais il n'avait pas son intelligence politique; moins que lui encore il était capable de dominer ses fureurs presque sauvages. Il était avide d'argent, vain de toute pompe extérieure. Richard fut un roi chevaleresque dans toute la force du mot qui signifie bravoure, courtoisie, mais aussi prodigalité, manque de jugement et imprévoyance. Il séjourna à peine en Angleterre : son enfance et sa jeunesse se passèrent en France et surtout dans le Midi, en Poitou, en Aquitaine; roi à trente-deux ans, il ne fit qu'apparaître deux fois dans son royaume; il y resta quelques mois après son couronnement, quelques semaines après sa captivité. Sauf cela,il dépensa follement les dix ans de son règne à la croisade (1190-92) ou à la guerre en France (1194-99). Ses sujets le virent à peine, mais il leur fit sentir lourdement son absence par les impôts dont il les accabla.

Il fut couronné à Wesminster en présence des archevêques et des évêques, des comtes et des barons, et d'une foule de chevaliers (3 sept.). A l'autel, il prêta le triple serment d'honorer Dieu, la sainte Église et ses clercs, de faire bonne justice à ses peuples, enfin d'abolir les mauvaises coutumes de son royaume et de garder les bonnes. Le même jour, des gens de sa suite se prirent de querelle avec les Juifs, dont beaucoup furent maltraités, dépouillés ou tués; début trop digne d'un règne qui devait être aussi avide que violent. On en vit bientôt d'étranges preuves. Richard ne pensait qu'à la croisade; pour se procurer de l'argent, il déposa les principaux ministres et fonctionnaires de son père et les mit à rançon; les récalcitrants furent jetés en prison. Puis il mit en vente toutes les charges

de l'État, des plus considérables aux plus humbles; enfin il emmena avec lui à la croisade des clercs dont les talents eussent été mieux employés en Angleterre, et laissa derrière lui ses frères Jean sans Terre et Geofroy, fils bâtard de Henri II. Il crut, il est vrai, se les attacher en donnant à celui-ci l'archevêché d'York, à l'autre cinq comtés avec plusieurs châteaux et honneurs; mais il oubliait sa propre histoire, et ne sut prévoir qu'ils seraient les premiers à abuser de son absence.

Jean sans Terre, Philippe-Auguste et Aliénor d'Aquitaine. — En effet, pendant qu'il perdait son temps en Sicile, Jean sans Terre se fit livrer le pouvoir et, quand il apprit la captivité de Richard en Allemagne, il ne craignit pas d'intriguer avec Philippe-Auguste pour que Richard fût maintenu en prison; il espérait occuper le trône vacant. Il échoua dans cette tentative par l'intervention d'Aliénor d'Aquitaine qui, rendue à la liberté après la mort de son mari, et devenue sage avec l'âge, n'usait de son influence que pour le bien de la couronne. Elle s'entendit avec le justicier, Gautier de Coutances, et avec le primat, Hubert Gautier, pour recueillir l'argent nécessaire à la rançon du roi. On décida que tous, clercs et laïques, donneraient le quart de leur revenu annuel et ajouteraient à cette taxe le plus qu'ils pourraient prendre sur leurs biens meubles « pour mériter la reconnaissance du roi », que chaque fief de chevalier payerait 20 sous et que les Cisterciens abandonneraient toute leur laine d'une année. Cette énorme contribution fut acquittée sans murmures; c'était un premier succès. L'archevêque de Cantorbéry, nommé justicier (Noël de 1193), à la place de Gautier de Coutances, ne craignit pas alors de s'attaquer directement à Jean : comme archevêque il l'excommunia; comme justicier, il le condamna pour crime de forfaiture; comme lieutenant du roi, il marcha contre lui et lui enleva ses châteaux. Quand Richard arriva enfin (13 mars 1194), la défaite de Jean était complète, et le roi n'eut plus qu'à procéder par les voies légales.

Retour de Richard. — A Nottingham, il réunit son conseil (30 mars). Sa mère y assistait avec les deux archevêques, Hubert Gautier de Cantorbéry et Geofroy d'York. Le premier jour,

plusieurs shériffs et gouverneurs de châteaux furent dépouillés de leurs charges, que l'on mit aux enchères. Le second jour, le roi demanda justice contre son frère et contre son principal conseiller, Hugues de Nonant, évêque de Coventry; ils furent cités à comparaître dans les six semaines sous peine, l'un de perdre tous ses droits à la couronne, l'autre d'être traduit à la fois devant le tribunal d'église et devant le tribunal laïque pour y répondre de ses fautes comme évêque et de ses exactions comme shériff. Le troisième jour, le roi demanda aux propriétaires fonciers deux sous par chaque « charruée » de terre, aux chevaliers le rachat du tiers de leurs obligations militaires, et aux Cisterciens encore une fois toute leur laine d'une année. Ces derniers composèrent pour une somme considérable. Le quatrième jour enfin fut consacré à écouter les plaintes contre plusieurs hauts fonctionnaires; mais on ne prit aucune décision. Puis le conseil se sépara; il avait indirectement rétabli le danegeld, sous la forme nouvelle du charruage. De Nottingham, le roi se rendit à Winchester où il porta solennellement sa couronne, puis il se hâta de passer en Normandie (12 mai), où Philippe-Auguste faisait d'inquiétants progrès. Sa mère vint au-devant de lui à Barfleur et le réconcilia avec son frère, l'impénitent Jean sans Terre.

Le despotisme et l'opposition. — Richard ne devait plus revoir l'Angleterre. Pendant cette nouvelle absence, le gouvernement fut dirigé par l'archevêque de Cantorbéry, qui exerçait en outre l'autorité de légat du pape. Hubert Gautier se montra juste, mais aussi très sévère pour le recouvrement des taxes royales. En 1198, il fut obligé de demander un nouveau charruage; dans le conseil, Hugue, évêque de Lincoln, Bourguignon de naissance, que Henri II avait traité comme son égal, parla avec tant de véhémence qu'il fit exempter le clergé de l'impôt. Le peuple lui fut reconnaissant de ce courage; on exalta ses vertus et, peu après sa mort, il fut mis au rang des saints. La noblesse ne suivit pas cet exemple, sans doute parce qu'elle n'avait pas encore de chef. Les bourgeois de Londres se soulevèrent à la voix d'un démagogue, Guillaume, fils d'Osbert; leur soulèvement fut durement réprimé; mais déjà

l'on sent se préparer la grande agitation politique qui remplira le XIIIe siècle. La royauté abusait de ses pouvoirs et faisait naître peu à peu les germes de l'opposition nationale qui luttera, soit par la parole, soit par les armes, pour obtenir d'abord la Grande Charte, puis pour la conserver.

Mort de Richard Cœur de Lion. — On sait les succès remportés par Richard contre Philippe-Auguste, le traité qu'il lui imposa en 1195, la ligue qu'il forma contre lui quand son neveu Otto de Brunswick eut été, en 1198, élu roi d'Allemagne. La mort vint arrêter brusquement ses projets si menaçants pour la France (1199).

Richard, marié deux fois, ne laissait pas d'enfants. Peut-être la couronne eût-elle dû passer légalement sur la tête d'Arthur de Bretagne, fils de Geofroy; mais il est certain que Richard, à son lit de mort, fit reconnaître Jean par tous ses vassaux présents et que Jean fut couronné sans opposition à Westminster, le jour de l'Ascension.

Jean sans Terre. — Jean avait alors trente-deux ans. Il était né avec un tempérament sensuel, un caractère indolent, des sentiments bas et vils. Les exemples qu'il eut sous les yeux ne purent corriger cette fâcheuse nature : il avait huit ans quand sa mère fut emprisonnée; les amours adultérines de son père ne purent lui enseigner la continence, ni les révoltes de ses frères la gratitude; l'échec des projets formés pour son établissement au pied des Alpes ou en Irlande irrita sa vanité d'autant plus que son appétit pour l'argent et le pouvoir avait été moins satisfait. Il n'avait ni l'énergie créatrice de Henri II, ni les qualités brillantes de Richard; il ne tenait d'eux que par les vices. Sans scrupule moral ni religieux, il était fourbe et cruel; c'était un méchant homme qui fut un mauvais roi.

Trois grandes luttes remplirent son règne : contre Philippe-Auguste, contre l'Église, enfin contre les grands et le peuple de son royaume; il les provoqua par sa tyrannie ou par ses crimes.

Lutte contre la France. — Philippe-Auguste, plus âgé que Jean de deux ans seulement, suivait, avec une persévé-

rance qu'aucun revers n'avait pu lasser, la politique imposée aux Capétiens par la force même des choses. Étouffée par les possessions des Angevins qui l'enserraient au nord, au sud et à l'ouest, la royauté française avait besoin, pour vivre, d'occuper le cours de la Seine et de la Loire, dont les eaux mêmes l'invitaient à se répandre vers la Manche et vers l'Océan. Les discordes qui déchirèrent la famille des Plantagenets fournirent à Louis VII et à son successeur une excellente machine de guerre pour ébranler le colosse angevin. Louis VII avait soutenu le jeune Henri contre son père; Philippe excita Richard contre Henri II, Jean contre Richard et Arthur contre Jean. D'ailleurs il ne tenait pas à combattre. Comme Henri II, il préférait les solides avantages d'une bonne paix aux plus beaux exploits guerriers; aussi, après quelques escarmouches, entra-t-il en négociation avec Jean, qui conclut avec lui le traité du Goulet (mars 1200): Jean lui céda le comté d'Évreux, maria sa nièce Blanche de Castille avec Louis de France et lui donna en dot des fiefs en Berry et en Normandie, renonça aux alliances de Richard avec le roi d'Allemagne et le comte de Flandre, et se reconnut l'homme lige du roi de France en payant à Philippe un droit de rachat de 2000 livres sterling A ce prix, il fut reconnu roi d'Angleterre et duc de Normandie avec l'hommage de la Bretagne; Arthur était sacrifié.

Peu après, Jean obtint du pape l'annulation du mariage qu'il avait contracté onze ans auparavant avec sa cousine Havoise (ou mieux Isabelle) de Gloucester, et qui était resté stérile; puis il enleva Isabelle Taillefer, fille du comte Aimar d'Angoulême, à son fiancé Hugue IX, comte de la Marche, et l'épousa (30 août 1200). Les Lusignan étaient ses vassaux; ils sentirent d'autant plus cruellement cette injure et se soulevèrent. Puis, refusant la justice que Jean vint leur offrir à la tête d'une armée de mercenaires, ils en appelèrent au suzerain de leur suzerain, au roi de France (1201). Philippe, ravi d'une occasion qui lui permettait d'agir injustement en respectant les formes légales, somma vainement son vassal de comparaître devant sa cour. Tous les délais légaux étant épuisés, la cour des pairs de France déclara Jean, conformément au droit féodal, coupable

de félonie (avril 1202). C'était dire que le roi d'Angleterre ne pouvait plus posséder aucun fief du roi de France, et qu'il n'y avait qu'à lui reprendre par la force ceux qu'il détenait sans droit. Armé de cette sentence, Philippe envahit en effet la Normandie, tandis qu'il faisait reparaître sur la scène politique Arthur de Bretagne; il lui promit la main de sa fille Marie, l'arma chevalier et l'envoya dans l'Ouest avec une petite troupe de deux cents chevaux. Le jeune comte (Arthur avait alors quinze ans) s'empara de Mirebeau et bloqua dans le château de cette ville poitevine sa grand'mère, la vieille Aliénor, qui s'y était réfugiée; il y fut surpris par l'arrivée soudaine de son oncle, qui le fit prisonnier avec la plupart de ses gens. Que devint le malheureux prince? On ne pourra jamais le dire avec certitude. On sait que Jean refusa pour lui toute rançon; il est probable qu'après avoir inutilement tenté de le faire assassiner au château de Falaise, il le tua de sa propre main à Rouen (avril 1203).Les chroniqueurs du temps se contentent de dire qu'Arthur « disparut subitement »; mais de bonne heure de claires allusions désignèrent le meurtrier. La justice humaine n'avait pas de prise sur lui, et, quoi qu'on en ait dit, Jean n'a jamais été condamné à mort pour son crime; du moins il le paya de ses plus belles provinces, qu'il ne défendit même pas. La Normandie fut perdue pour lui en 1204; l'Anjou, le Maine, la Touraine et une partie du Poitou en 1206. L'empire angevin était à jamais brisé.

Ces revers eurent leur contre-coup immédiat en Angleterre. Jean avait d'abord paru suivre les sages avis de ses conseillers; mais la mort de sa mère (avril 1204) le priva d'un guide précieux dans ses affaires continentales; celle de l'archevêque de Cantorbéry, Hubert Gautier (juillet 1205), rompit ses relations, amicales jusqu'alors, avec l'Église.

Étienne de Langton. — L'élection des évêques par les chapitres avait été formellement reconnue par le roi Étienne; d'autre part, il était de règle aussi que le chapitre dût obtenir l'autorisation royale de procéder à l'élection (*licentia eligendi*), et qu'en outre le roi avait le droit de présenter son candidat. En fait, Henri II et Richard avaient disposé à leur gré des

sièges épiscopaux. Mais, en ce qui concernait Cantorbéry, la question était plus délicate : l'archevêque, primat d'Angleterre, était le plus souvent une manière de premier ministre; il était obligé envers le roi par un serment d'hommage particulier, et l'on comprend que le roi prétendît avoir le droit exclusif de désigner l'archevêque. D'autre part, les évêques suffragants de la province revendiquaient pour eux ce même privilège, en s'appuyant sur de nombreux précédents de l'époque saxonne. Enfin les moines de Christ-Church, qui composaient le chapitre de la cathédrale, invoquant la coutume universellement suivie dans l'Europe occidentale, prétendaient avoir seuls le droit d'élire leur pasteur. L'intérêt leur dictait d'ailleurs cette conduite. Leur riche monastère, placé sur la grande voie internationale qui mettait l'Angleterre en communication avec le continent, hébergeait avec une hospitalité fastueuse les voyageurs notables, anglais ou étrangers, laïques ou clercs, qui passaient par Douvres et Cantorbéry. Ce frottement constant avec le monde, et avec le plus grand monde, leur avait donné des habitudes de relâchement et d'indépendance qui avaient plus d'une fois indisposé contre eux l'archevêque. Les successeurs de Thomas Becket avaient empiété sur leurs privilèges. Hubert Gautier avait même songé à constituer à Hakinton, et plus tard à Lambeth, un collège de clercs réguliers doté avec les biens des moines. Ces entreprises avaient excité de violentes tempêtes dont l'écho avait retenti jusqu'en cour de Rome. On s'explique maintenant pourquoi ces moines, désireux d'avoir un prélat favorable à leurs intérêts, s'assemblèrent dans la nuit même qui suivit la mort de Hubert Gautier, et pourquoi ils mirent tant de hâte à nommer un des leurs, Reginald, qui se mit en route aussitôt pour aller chercher à Rome le pallium. De leur côté, les évêques en appelèrent à Rome, en même temps que le roi; mais ce dernier, sans attendre davantage, nomma son ministre Jean de Gray, évêque de Norwich. Au bout d'un an et demi, le pape Innocent III se prononça : il débouta les évêques de leurs prétentions, décida qu'aux moines seuls appartenait le droit d'élection, mais annula le choix de Reginald comme obtenu par surprise, et la nomination de Jean de Gray comme

faite pendant l'appel en cour de Rome. Puis il proposa aux fondés de pouvoir des moines d'élire un prélat anglais, le cardinal Étienne de Langton, un des plus saints et des plus savants théologiens de son temps. Bien que ces moines eussent secrètement promis au roi d'élire son candidat, ils approuvèrent tous, sauf un, le choix du pape, qui consacra l'archevêque (juin 1207).

Jean sans Terre et Innocent III : le roi s'humilie devant le pape. — Certes, le roi d'Angleterre avait lieu d'être mécontent de la conduite des moines et de la mesure prise par le pape, mais il était d'une famille où les ressentiments éclataient en fureurs irraisonnées : il s'empressa de jeter ses mains avides sur les biens de l'archevêché. Le pape riposta en mettant le royaume sous l'interdit (1208). Jean s'en prit aux évêques; plusieurs s'enfuirent et il s'empara de leur temporel. Il refusa de laisser Langton aborder en Angleterre, et pendant cinq ans le conflit s'exaspéra sans aboutir. Mais en 1212 Innocent III restaura la dynastie des Hohenstaufen en Italie et en Allemagne; il s'assura l'alliance de Philippe-Auguste dans sa lutte contre les Guelfes et l'autorisa en 1213 à conduire en Angleterre une expédition pour détrôner le roi qu'il venait d'excommunier. En ce moment, les nouvelles les plus sinistres arrivaient au roi d'Angleterre; on prophétisa qu'il serait renversé le jour de l'Ascension; les Gallois et les Écossais s'agitèrent; le roi de France acheva rapidement ses préparatifs militaires.

Devant ces menaces trop réelles, Jean céda enfin : il se reconnut le vassal du Saint-Siège, promit un tribut annuel de 1000 livres sterling, consentit à recevoir Langton, à rétablir les évêques et les moines dans leurs biens et à leur donner de larges indemnités (15 mai 1213). Deux mois après, il fut absous par Langton à Winchester. Enfin le légat du pape arriva en octobre; il leva la sentence d'interdit et reçut l'hommage du roi qui s'humiliait sans remords. Jean était de ces politiques à la conscience facile qui accordent peu de prix à la dignité morale; il aurait pu dire comme un autre : « Quand orgueil chevauche devant, honte et dommage suivent de près. » Pour le moment

il lui suffisait d'avoir gagné le pape, qui à son tour arrêta Philippe-Auguste [1].

Jean reprit aussitôt l'offensive. Il fit alliance avec son neveu Otto de Brunswick, avec le comte de Flandre, avec les seigneurs de la basse Allemagne ennemis des Hohenstaufen [2]. Un corps d'armée anglais alla rejoindre les troupes alliées, tandis que le roi en personne débarquait à la Rochelle ; mais, tandis que les coalisés du Nord étaient battus à Bouvines (27 juillet 1214), Jean prenait honteusement la fuite devant Louis de France à la Roche-au-Moine. Il rentra déshonoré dans son royaume, après avoir acheté de Philippe une trêve de cinq ans au prix de 60 000 marcs (octobre). Là, il trouva la guerre civile fomentée par la noblesse.

La guerre civile. — La perte de la Normandie avait produit des résultats inattendus. Sans doute, les conquêtes françaises avaient coûté aux seigneurs normands demeurés en Angleterre leurs fiefs continentaux confisqués par Philippe-Auguste ; mais cette perte était médiocre, et combien plus leur importait la paisible jouissance des grands biens qu'ils avaient dans leur nouvelle patrie et de l'influence politique qu'ils y exerçaient ! Leur plus grande crainte était que le roi ne devînt trop puissant. Tant que durèrent les embarras suscités à Jean sans Terre par la lutte avec l'Église, ils demeurèrent tranquilles ; mais lorsqu'en 1213, après sa réconciliation avec le pape, Jean voulut les emmener en France pour reconquérir le Poitou, les barons du Nord déclarèrent qu'ils n'y étaient aucunement tenus par les obligations de leurs fiefs ; ils refusèrent également de payer un écuage comme rachat du service. L'intervention du légat put seule empêcher la guerre civile d'éclater à ce moment ; mais le pays y était prêt maintenant. Déjà le justicier Geofroy et l'archevêque Langton, en invoquant à l'assemblée de Saint-Alban les lois de Henri Ier (août 1213), avaient excité un vif enthousiasme chez les grands qui paraissaient en avoir oublié l'existence, et une grande irritation chez le roi impatient de tout frein légal. Un peu plus tard, les

1. Voir ci-dessus, chap. VII.
2. Voir ci-dessus, chap. III.

grands, assemblés dans l'église cathédrale de Saint-Paul (oct. 1214), firent serment que, si le roi hésitait à confirmer ces lois par une charte munie du sceau royal, ils prendraient les armes pour l'y contraindre. En effet, deux mille chevaliers, sans compter les sergents à pied et à cheval, occupèrent Londres (24 mai 1215) et marchèrent contre le roi. Ils le rencontrèrent entre Staines et Windsor, et là, dans une île appelée la « Prairie de la Conférence » (Runnymede), ils lui imposèrent leurs volontés consignées dans les « Articles des Barons » et dans la « Grande Charte des libertés anglaises » (15 juin).

La Grande Charte. — La Grande Charte de 1215 ne ressemble pas aux chartes volontairement concédées par Henri Ier, Étienne, Henri II, lors de leur avènement. C'était un traité passé entre Jean et ses barons, imposé au roi par la nation. A la vérité, elle n'apportait guère de changement aux actes antérieurs; mais elle précisait ce qu'ils n'avaient exprimé qu'en termes généraux. Elle fixait le droit en matière de succession féodale, de garde-noble et de mariage; la procédure en matière d'acquisition récente des biens-fonds, d'héritage et de présentation aux bénéfices ecclésiastiques; l'organisation judiciaire, en réservant les « plaids communs » à une section permanente de la Cour du roi, et en réglant la tenue trimestrielle des assises. Elle adoucissait le système des amendes et « amerciaments » qui avait donné lieu à tant d'abus. Elle protégeait la liberté individuelle, en décidant que nul ne pourrait être arrêté, détenu, lésé dans sa personne ou dans ses biens, sauf par le jugement de ses pairs et selon la loi. Elle promettait aux marchands le droit de circuler librement, décrétait l'unité des mesures dans le royaume, confirmait les privilèges commerciaux de Londres en particulier, et des villes, bourgs, ports, en général. Elle restreignait l'extension des forêts royales et limitait l'omnipotence des agents royaux. Elle défendait aux seigneurs de lever aucune aide, sauf dans trois cas exceptionnels (captivité, mariage de la fille aînée et chevalerie du fils aîné). Quant à l'aide féodale ou écuage, elle ne pouvait être exigée que dans ces trois cas; sinon il fallait l'assentiment du « Commun conseil du royaume », qui d'ailleurs ne différait

pas des grandes assemblées réunies sous Henri II et Richard. La Charte indiquait seulement la forme dans laquelle la convocation devait être faite : par lettre individuelle et motivée pour les prélats et les plus grands seigneurs, par une ordonnance générale promulguée dans les comtés par les shériffs, au moins six semaines avant le jour de l'assemblée. Le roi dut s'engager en outre à renvoyer les mercenaires étrangers et à constituer une commission de surveillance de 25 membres élus par les barons. Si le roi ou quelqu'un de ses agents portait atteinte aux libertés inscrites dans la Charte, quatre des commissaires, spécialement désignés à cet effet, devaient adresser au roi leurs remontrances; si, au bout de quarante jours, satisfaction ne leur était pas donnée, ils devaient en référer à la commission entière, et celle-ci pouvait recourir à la force.

La Grande Charte ouvre une ère nouvelle dans l'histoire intérieure de l'Angleterre. Au XIIe siècle, on invoquait sans cesse les usages plus ou moins vagues, suivis par Édouard le Confesseur ou par Henri Ier; au XIIIe siècle, on combattit pour le maintien et pour l'extension d'un acte très précis et très détaillé. En outre, la Grande Charte intéressait toutes les classes de la nation qui à leur tour s'unirent pour la défendre; la lutte dura un siècle, mais elle acheva l'unité morale et fonda la liberté politique de l'Angleterre.

La Grande Charte révoquée; le prétendant français. — Jean n'eut pas plus tôt calmé les barons en jurant la Grande Charte qu'il la révoqua; il se fit relever de son serment par le pape, qui excommunia les barons révoltés et Langton lui-même (25 août). Puis il reprit les armes au moment où les vainqueurs de la veille commençaient à se quereller. Avec cette heureuse audace qui lui avait déjà réussi contre son neveu Arthur, il s'empara de Rochester, porta la terreur chez les Écossais en prenant Berwick, et recouvra le centre du pays avec l'aide de son demi-frère, le comte de Salisbury. Bientôt il ne resta plus que Londres aux insurgés. Ceux-ci s'adressèrent alors au roi de France. Philippe refusa en apparence d'intervenir dans une affaire où il aurait eu le pape contre lui, mais il laissa son fils Louis s'y engager, si même il ne l'y poussa pas. De faux bruits

furent habilement répandus. Jean, disait-on, avait été condamné à mort pour le meurtre d'Arthur de Bretagne; par là il avait perdu tous ses droits à la couronne; la sentence ayant été rendue alors que Jean n'avait pas encore d'enfants, ces droits devaient légalement échoir à son plus proche héritier, à Louis de France, époux de sa nièce Blanche de Castille. Ces raisons mensongères mais spécieuses furent portées en cour de Rome et longuement controversées; elles excitèrent la légitime indignation d'Innocent III, mais donnèrent à l'expédition de Louis de France cette apparence de droit si chère à Philippe-Auguste. Louis débarqua à Stonar (mai 1216), vint à Londres prendre les serments d'hommage de « ses sujets », réussit à gagner à sa cause les grands barons du Nord et donna la chasse au roi, qui parcourait le pays à la tête de ses mercenaires, brûlant, pillant, tuant tout sur son passage.

Mort de Jean sans Terre; le prétendant est vaincu. — Jean mourut enfin désespéré, le 12 octobre 1216, à Newark-sur-Tyne. Il laissait deux fils. L'aîné, Henri, était un enfant de dix ans; la plupart des barons avaient reconnu le prétendant français; tout paraissait donc perdu pour la dynastie angevine. Au contraire, la mort de Jean lui apporta le salut. Les barons n'étaient unis que dans leur haine commune contre le despote qui venait de disparaître; mais le fils était innocent des crimes commis par le père. Son enfance le sauva. Le légat du pape, Gualon, organisa le gouvernement avec Pierre des Roches, évêque de Winchester, le comte de Chester et le vieux Guillaume, comte de Pembroke, maréchal d'Angleterre. Le petit roi fut couronné à Gloucester (28 octobre); la Grande Charte fut confirmée à Bristol (12 novembre), moins les articles qui limitaient le pouvoir du roi en matière d'imposition et qui accordaient aux barons le droit à l'insurrection; enfin l'énergique et fidèle Guillaume le Maréchal fut nommé gardien du roi et du royaume. La guerre sainte fut proclamée contre Louis, que le pape avait excommunié; ses plus chauds partisans l'abandonnèrent peu à peu; il fut battu à Lincoln; sa flotte, commandée par Eustache le Moine, fut dispersée par les marins anglais, et il fut trop heureux d'obtenir l'autorisation de ren-

trer en France avec les débris de son armée, à condition de renoncer à ses droits sur la couronne d'Angleterre (sept. 1217).

La Grande Charte confirmée : réconciliation du roi et de la nation. — Les vainqueurs furent cléments. Les rebelles ne furent pas traités comme des criminels de haute trahison; ils furent admis à l'absolution après avoir fait pénitence, et la Grande Charte fut confirmée une seconde fois (6 nov. 1217), avec toutes les restrictions apportées, l'année précédente, à l'acte primitif. La réconciliation entre la royauté et la nation fut complète lorsque Henri III eut été couronné de nouveau, avec toutes les cérémonies qui n'avaient pu avoir lieu à Gloucester, par les mains d'Étienne de Langton, le chef du parti constitutionnel revenu d'exil (1220); mais elle ne pouvait durer longtemps, parce que la royauté était mécontente d'avoir tant accordé et la nation d'avoir si peu reçu. La lutte pour la Grande Charte occupera tout le XIIIe siècle.

III. — Période angevine (Suite) : Henri III.

Henri III. — Henri III était un prince aimable et gai; il se plaisait aux pompes de la royauté, aux fêtes de la cour, aux cérémonies de l'Église; il était pieux et même dévot. Le premier des rois anglais, il protégea les arts et dépensa beaucoup d'argent aux constructions de châteaux forts et d'églises. D'ailleurs frivole, à la fois irrésolu et opiniâtre, il avait peu d'idées politiques, supportait impatiemment les avis qu'il n'avait pas demandés, et se reposait volontiers sur ses favoris des soins du gouvernement. Ces favoris étaient pour la plupart des étrangers amenés par sa femme Aliénor de Provence, sœur de la reine de France, ou recommandés par sa mère Isabelle qui, après la mort de Jean sans Terre, avait épousé (1220) le fils de son premier fiancé, Hugues X, comte de La Marche. Les oncles de la reine, Guillaume de Valence (en Dauphiné), Pierre et Boniface de Savoie; les demi-frères du roi, Aimar et Guillaume de Valence (en Poitou), formèrent son entourage et comme son

conseil intime. Ces étrangers, qui avaient leur fortune à faire en Angleterre, n'étaient pas gens à lui marchander leur dévouement, et il leur prodigua ses faveurs. Cette partialité indisposa la noblesse et le peuple anglais; la politique maladroite du roi, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, créa peu à peu un redoutable parti d'opposition.

Guerres contre la France : le traité de Paris (1259). — Henri III, non plus que son père, n'avait admis la validité du jugement prononcé en 1202 par les pairs de France; pendant trente ans il s'efforça de recouvrer les terres enlevées à Jean par Philippe-Auguste. Après que son frère Richard eut rétabli l'ordre en Gascogne (1225), il essaya, mais trop tard, de mettre à profit les troubles qui ébranlèrent le trône de France pendant la minorité de Louis IX. En 1230, cédant aux appels pressants de sa mère, il débarqua en Bretagne, mais ne put faire autre chose qu'une stérile démonstration militaire le long des frontières de la Normandie, du Maine et de l'Anjou. Douze ans plus tard, il renouvela cette tentative dans de meilleures conditions : le comte de La Marche avait en effet pris les armes et lui promettait le soulèvement des seigneurs poitevins; tout l'Ouest semblait favorable au roi d'Angleterre. Henri III ne réussit qu'à se faire battre sous les murs de Saintes (22 juillet 1242). Des trêves sans cesse renouvelées maintinrent le *statu quo* pendant plus de quinze années. Des négociations pour une paix définitive furent entamées après le retour de saint Louis de la croisade. Le soulèvement de la noblesse anglaise contre le roi, en 1258, en hâta la conclusion [1]. Les conditions de cette paix étaient équitables; elles faisaient oublier ce qu'il y avait de légalement inique dans le jugement de 1202; elles ménageaient l'orgueil anglais tout en lui imposant les sacrifices nécessaires; elles rapprochaient les chefs des deux grands États, rivaux depuis Guillaume le Conquérant. Henri III vint les ratifier en personne à Paris, le 4 décembre 1259. Il faudra les désastres de Crécy et de Poitiers pour que le traité de Brétigny renverse l'œuvre bienfaisante du traité de Paris.

1. Voir ci-dessus, p. 389.

Rédaction définitive de la Grande Charte (1225). — A ce moment, l'Angleterre était en proie à la guerre civile, préparée par trente ans de mauvais gouvernement. Au début du règne personnel de Henri III, l'administration était dirigée par le justicier Hubert de Bourg, loyal chevalier qui avait refusé de faire mourir Arthur de Bretagne à Falaise, par le chancelier Ranulf de Neville et par le trésorier Ranulf le Breton, tous trois élus par les barons. C'est à ces ministres que l'on doit la troisième confirmation de la Grande Charte (11 février 1225). Le texte en fut remanié cette fois encore, mais pour la dernière fois; il se rapproche beaucoup des rédactions de 1216 et 1217, et diffère beaucoup par conséquent de l'acte de 1215. On n'y voit plus figurer les articles concernant l'aide féodale, l'assentiment du « Commun conseil », le comité de surveillance des 25 barons, en un mot, aucun de ceux qui avaient pour but de limiter la prérogative royale en matière politique, si bien qu'en fait la royauté paraissait avoir recouvré tout son ancien pouvoir. Mais cette Charte, concédée volontairement et pour toujours, était une barrière légale qu'on pouvait opposer au gouvernement arbitraire, et cela seul constituait un grand progrès.

La Charte de la Forêt. — En même temps que la Grande Charte, la « Charte de la Forêt » reçut aussi sa forme définitive. Elle rendait le bénéfice de la loi commune aux terres qui, depuis le roi Richard, avaient été soumises au dur régime forestier; elle supprimait la peine de mort pour le crime de braconnage; elle réglementait les droits d'usage, l'office des forestiers, la tenue des tribunaux où étaient portés tous les délits commis au préjudice des bêtes et des bois du roi. Si l'on songe qu'il y avait alors au moins soixante forêts royales, que chacune d'elles englobait un vaste territoire, que les habitants qui vivaient dans les limites de ces régions ou dans la zone voisine (*purlieu*, *purallée*), étaient soumis à la surveillance tracassière d'agents sans contrôle, on comprendra que cette loi ait été un bienfait; mais elle n'intéressait qu'un nombre relativement faible de gens appartenant pour la plupart à la plus pauvre classe de la nation, et l'on y a prêté peu d'attention.

Gouvernement personnel de Henri III. — Henri III devint majeur en 1227, et bientôt le gouvernement changea. Hubert de Bourg fut renversé par l'influence du Poitevin Pierre des Roches, qui chassa les ministres anglais et les remplaça par des étrangers comme lui (1232). Pierre ne resta que deux ans au pouvoir. Sa retraite fut suivie d'une importante modification dans le gouvernement. Au lieu de ministres élus, c'est-à-dire imposés par les grands, le roi n'eut plus que des fonctionnaires de condition médiocre nommés par lui; l'office de justicier fut supprimé en fait, celui de chancelier amoindri; en même temps fut institué un conseil privé que le roi remplit de ses créatures. Mais, d'autre part, tandis que le pouvoir central s'organisait et se fortifiait, il se forma dans le sein de la haute noblesse ecclésiastique et laïque un parti d'opposition qui trouva ses moyens d'action et se concentra dans le grand conseil du royaume, nommé maintenant (depuis 1239) le Parlement. Le roi n'y appelait à l'ordinaire que les prélats et les barons; il les convoquait d'ailleurs souvent, à peu près tous les ans et même plus d'une fois en une année, ce qui était pour beaucoup une lourde charge. C'est à lui naturellement qu'il demandait les subsides extraordinaires dont il avait besoin. Le Parlement ne refusait guère l'argent, tant était fort le lien féodal et grand le prestige de la royauté; mais il demandait et souvent obtenait des garanties telles que la confirmation des Chartes. D'un autre côté, il est vrai, les efforts tentés pour introduire dans le conseil privé des membres agréables à la haute aristocratie parlementaire furent stériles. La situation resta confuse jusqu'au moment où l'opposition, le « parti anglais », comme on pourrait l'appeler, trouva son chef dans la personne de Simon de Montfort.

Simon de Montfort, comte de Leicester. — Simon était le troisième fils du vainqueur des Albigeois. Dans l'héritage de son père, il avait trouvé le comté de Leicester, que Jean avait confisqué après la perte de la Normandie et que Henri III lui avait restitué (1231). A ce titre étaient attachés des biens et des privilèges importants, qui constituaient « l'honneur » de Leicester, et la dignité de sénéchal de la couronne. Simon fut d'abord l'ami intime de Henri III, qui lui donna en

mariage sa sœur Aliénor (1239); ensuite ils se brouillèrent pour des affaires d'intérêt, et, depuis, leur amitié boiteuse se traîna de brouilles en réconciliations. Simon alla en Terre-Sainte (1240); il combattit vaillamment dans la campagne de Poitou (1242); il gouverna la Gascogne au nom du roi et avec les pouvoirs les plus étendus (1248-53); mais sa politique dure et partiale excita de telles colères qu'il fallut le rappeler avant l'expiration de son commandement. C'est alors qu'il devint le chef reconnu du parti aristocratique. Il avait les qualités essentielles pour jouer un pareil rôle : des idées et de la résolution. Ses idées s'étaient formées au contact des esprits les plus honnêtes et les plus distingués de son temps : Robert Grossetête, le savant évêque de Lincoln, Adam de Marsh, qui avait enseigné avec éclat aux écoles nouvelles d'Oxford, Gautier de Chanteloup, évêque de Worcester, un des prélats les plus vénérés de son temps. Autant qu'on peut en juger par sa correspondance volontairement obscure avec Robert Grossetête et Adam de Marsh, son plan était d'imposer au roi des conseillers pris dans la haute noblesse nationale, d'écarter les étrangers des affaires, de maintenir et d'étendre les libertés consignées dans la Grande Charte. Pour l'Église, on voulait que les élections canoniques, solennellement proclamées au concile général du Latran (1215), fussent, non un leurre, comme ce fut le cas le plus ordinaire sous Henri III, mais une réalité; que les évêques, renonçant à toute fonction séculière, s'appliquassent sans partage à leurs devoirs pastoraux; que les mœurs monastiques fussent purifiées, à l'exemple des Dominicains et des Franciscains nouvellement établis en Angleterre. De bonne heure les amis du comte de Leicester furent convaincus qu'il était prêt à combattre et à mourir pour assurer le triomphe de cette réforme religieuse et politique. Simon était en effet un homme de foi et d'énergie, habile et fanatique. Il avait des défauts, sans doute; son esprit était juste, mais étroit; son caractère résolu, mais emporté et opiniâtre; il était ambitieux et avide. Ses ennemis ont pu le haïr avec fureur, et ses partisans le vénérer comme un saint.

C'est à propos des affaires de Sicile que se forma dans le sein

du Parlement le parti national de réforme dont Simon fut la tête et le bras; cette affaire, à son tour, se rattache aux rapports de l'Angleterre avec l'Allemagne et avec la papauté.

Rapports de Henri III avec l'Empire et la Papauté. — Depuis 1215, l'Angleterre et le Saint-Siège étaient restés étroitement unis. Le pape avait efficacement soutenu Jean sans Terre, son vassal, et protégé la minorité de Henri III. Ce dernier ne fut pas ingrat; il autorisa le pape à lever dans son royaume des taxes considérables, sur les laïques aussi bien que sur le clergé; il ferma les yeux quand il le vit nommer aux bénéfices ecclésiastiques un grand nombre d'étrangers, d'Italiens; il se boucha les oreilles quand les grands murmurèrent contre de tels abus. Dans la querelle des Guelfes et des Gibelins, il favorisa d'abord plutôt ce dernier parti, et se raprocha de Frédéric II en lui donnant sa sœur Isabelle en mariage (1235). Il espérait l'avoir pour allié dans ses entreprises contre la France, mais il l'abandonna quand l'empereur eut été excommunié au concile de Lyon (1245). Frédéric mort, les papes essayèrent d'enlever la Sicile à Conrad IV et à Manfred; Henri III leur prêta son concours pécuniaire et militaire en acceptant la couronne sicilienne pour son fils cadet Edmond; il consentit à courir le gros risque d'une guerre lointaine en vue d'un projet qui ne manquait pourtant pas de grandeur : il comptait se racheter du vœu qu'il avait formé d'aller à la croisade, en combattant pour le Saint-Siège contre un prince excommunié et dans une contrée où les musulmans étaient encore nombreux; il pouvait aussi, d'autre part, espérer compenser la perte, désormais irrévocable, de la Normandie, en conquérant ce beau royaume, et réaliser ainsi les ambitieux desseins de Henri II dans la Méditerranée. Cette grave résolution, il la prit d'ailleurs sur l'avis, non du Parlement, mais de son conseil intime. Les circonstances semblèrent d'abord concourir pour la favoriser. Depuis la mort de Conrad IV (1254), la couronne d'Allemagne était pour ainsi dire à l'encan. Si un prince anglais parvenait à se faire élire, il pourrait aider puissamment à la guerre de Sicile et peut-être même peser utilement sur la France, où le traité de Paris n'était pas encore conclu. Le frère

du roi, Richard de Cornouailles, un des plus riches seigneurs de la chrétienté, après avoir refusé pour lui la couronne de Sicile, brigua les voix des électeurs et fut nommé à Francfort (13 janvier 1257). Avoir son fils roi de Sicile, son frère roi d'Allemagne, c'était sans doute un double succès diplomatique dont Henri III avait lieu d'être fier; mais en politique les meilleurs plans sont ceux qui réussissent. Or les sommes considérables dépensées par Henri III épuisèrent le trésor royal et la nation sans produire aucun résultat. Manfred résista en effet à toutes les tentatives de vive force; la France, menacée par l'élection de Richard de Cornouailles, organisa rapidement la défensive, tandis que des électeurs dissidents appelaient au trône d'Allemagne Alphonse X de Castille. Ainsi les plans ambitieux de Henri III croulaient de toutes parts. A l'intérieur, la récolte de 1257 fut mauvaise et la famine menaça l'Angleterre. Le mécontentement était général quand s'ouvrit, au milieu d'un redoutable appareil militaire déployé par les barons, le fameux parlement d'Oxford (avril-juin 1258).

Les Provisions d'Oxford. — Les réformes ou « Provisions » demandées ainsi à la pointe de l'épée établissaient un conseil privé de quinze membres élus par le Parlement qui devait s'assembler trois fois l'an, des ministres annuels, des shériffs annuels aussi, pris parmi la petite noblesse des comtés et surveillés par un comité de quatre chevaliers élus; elles réprimaient l'arbitraire des juges itinérants, confiaient la garde des châteaux royaux à des capitaines choisis par le conseil, promettaient des mesures réparatrices en faveur de Londres et autres villes ruinées par les taxes et opprimées par les fonctionnaires. Henri III ne pouvait songer à résister à la noblesse armée, que le commun peuple était prêt à soutenir; il accepta les « Provisions d'Oxford », jura pour la septième fois la Grande Charte, éloigna les Poitevins, ses demi-frères, qui s'étaient rendus odieux à la nation, et s'effaça derrière le conseil qu'on lui imposait. L'aristocratie avait vaincu.

Son triomphe dura peu. Le traité de Paris mit à la disposition du roi des sommes importantes qu'il employa, non à la croisade, mais à la guerre intérieure. Comme son père, dans

une circonstance toute pareille, il se fit relever par le chef de l'Église du serment qu'il avait prêté aux Provisions d'Oxford, et les révoqua (1262). D'ailleurs il mit à profit les querelles qui éclatèrent entre les chefs de l'aristocratie, pour obtenir qu'on revisât la constitution, puis il repoussa toutes les réformes proposées par ses adversaires; à plusieurs reprises on en vint aux mains sans qu'aucun des deux partis obtînt sur l'autre d'avantages signalés. Enfin, épuisés par ces luttes stériles, ils invoquèrent tous deux l'arbitrage du roi de France, qui rendit sa sentence le 24 janvier 1264, par le « Dit d'Amiens »[1].

La guerre civile : victoire des barons à Lewes. — Battus devant le tribunal du roi de France, les barons se jetèrent de nouveau dans la guerre civile, entraînés par le comte de Leicester. On ne saurait dire exactement à quel point les Provisions d'Oxford avaient représenté ses idées personnelles, car, à cette époque, il avait été le plus souvent employé hors d'Angleterre, aux négociations avec la France; mais il les avait jurées et, ainsi qu'il aimait à le répéter, il n'était pas homme à fausser son serment. Parmi les hésitations des uns, les défections des autres, il était resté inébranlable dans sa foi; pendant quatre ans, il avait dirigé la résistance contre le retour offensif de la royauté. Il n'assistait pas aux conférences d'Amiens, et profita de l'absence prolongée du roi pour reprendre les armes. Il ne fut pas heureux tout d'abord; un de ses fils, chargé de se mettre en communication avec les Gallois, fut réduit à l'inaction; un autre fut capturé par les royalistes à Northampton; mais Simon prit sa revanche en remportant près de Lewes (14 mai 1264) une brillante victoire. Le roi, fait prisonnier avec son frère et une partie de son armée, dut subir les conditions du vainqueur, jurer la Grande Charte, la Charte de la Forêt et les Provisions d'Oxford modifiées à dire d'arbitres, amnistier ses ennemis, livrer en otage son fils aîné Édouard et son neveu Henri d'Allemagne. Puis Simon réunit un parlement où les représentants de la petite noblesse siégèrent à côté des grands. La constitution qu'il y fit décréter donna le

1. Voir ci-dessus, p. 393.

pouvoir à une sorte de triumvirat (l'évêque de Chichester, Simon de Montfort et Gilbert de Clare, comte de Gloucester), chargé de désigner les conseillers de la couronne. Ces conseillers, au nombre de neuf, devaient régler toutes les affaires du royaume et nommer les ministres, les capitaines des forteresses royales, les fonctionnaires, tous pris exclusivement parmi les Anglais. Comme en 1258, le gouvernement était aux mains de la noblesse; mais, tandis que les « Provisions d'Oxford » avaient donné le pouvoir au Parlement, la « Mise de Lewes » le donna aux triumvirs, c'est-à-dire à une oligarchie où dominait le comte de Leicester.

Simon de Montfort et la Chambre des Communes. — Ce gouvernement était provisoire; il fallait que la nation l'approuvât. Après plusieurs mois employés d'une part à surveiller les côtes pour empêcher le débarquement des troupes levées sur le continent par la reine d'Angleterre et des envoyés du pape chargés d'excommunier Simon et ses partisans, d'autre part à combattre les seigneurs normands de la Marche galloise, restés fidèles à la royauté par haine contre les barons alliés aux Gallois, Leicester convoqua un Parlement extraordinaire, composé, non plus seulement des grands du royaume, mais aussi de deux chevaliers choisis dans chaque comté par les shériffs, et de députés élus par les cités et les bourgs du royaume. C'est la première fois dans l'histoire d'Angleterre que les représentants du commun peuple, des « Communes » étaient régulièrement appelés au Parlement à côté des grands; pour la première fois cet ordre inférieur de la nation constituait un pouvoir dans l'État. On ne saurait donc trop insister sur l'importance de la mesure prise par Simon de Montfort; il serait cependant excessif de le représenter comme le fondateur de la Chambre des Communes. Le parlement complet qui se réunit à Londres, en janvier-février 1265, n'était nullement dans sa pensée une institution régulière; il le convoqua, non pour délibérer sur les affaires publiques, mais pour approuver solennellement les réformes imposées après Lewes; il ne conféra pas aux députés le moindre droit politique; il leur imposa l'obligation de paraître devant le roi; comme à l'ordi-

naire, ils étaient tenus de paraître dans les cours de comté, devant les shériffs ou les juges itinérants. Quand l'assemblée eut approuvé la constitution et que le roi l'eut jurée à nouveau (14 février), les députés retournèrent chez eux et, dans les assemblées suivantes, on ne les vit plus. Cependant, à se placer au point de vue de l'histoire générale, la réunion du parlement complet de 1265 marquait le début d'une ère nouvelle, qui devait aboutir, un demi-siècle plus tard, à l'établissement du régime représentatif.

Fin de Simon de Montfort : bataille d'Evesham. — Il semble que l'on eût dû dès lors rentrer dans un régime régulier; mais la situation était fort incertaine. Simon savait que les royalistes faisaient sur le continent de grands préparatifs, avec l'argent fourni par la Guyenne. En Angleterre, si le clergé lui était en général plutôt favorable, la noblesse était loin d'être unanime à défendre sa constitution. Beaucoup se plaignaient de son orgueil et de sa tyrannie; on lui reprochait le faste presque royal avec lequel il avait célébré la Noël en 1264; on s'inquiétait de le voir, au mépris de promesses réitérées, maintenir en captivité le fils aîné du roi. Bientôt Gilbert de Clare rompit avec lui; puis le prince Édouard réussit à s'échapper (28 mai 1265). Tous deux allèrent rejoindre Clifford et Mortimer, qui tenaient la campagne dans la Marche galloise. Puis ils marchèrent à la rencontre de l'ennemi, détruisirent près de Kenilworth une armée de secours que le jeune Simon amenait à son père, et rejoignirent enfin celui-ci près d'Evesham. Enveloppé par des troupes supérieures en nombre, le comte de Leicester se battit comme un lion, mais il fut tué avec son fils aîné et ses derniers partisans (4 août). Les « mécontents » résistèrent encore longtemps, les uns derrière les épaisses murailles du château de Kenilworth, séjour favori de Simon de Montfort, les autres dans ces plaines basses, coupées de canaux, qu'on appelait l'île d'Axholm et l'île d'Ely; la tranquillité ne fut rétablie qu'à la fin de 1267.

Restauration de l'autorité royale. — Cependant une nouvelle loi de réforme, délibérée dans le camp sous Kenilworth (le « Dit de Kenilworth »), et approuvée par le parlement

de Northampton (oct. 1266), rendit au roi toutes ses prérogatives, et à l'ancienne *Curia regis* tous ses pouvoirs. Les mesures prises pendant la guerre civile à l'instigation du comte de Leicester furent révoquées ; on revenait donc à cinquante ans en arrière, au régime boiteux de la Grande Charte. Quant aux partisans de Simon, qu'on avait d'abord « déshérités », ils furent admis à faire leur soumission, et à « racheter » leurs terres en payant au roi cinq années de leur revenu ; enfin on crut nécessaire de faire publiquement défense « que Simon de Montfort fût réputé saint ni juste, et qu'on répandît le bruit qu'il opérait des miracles ». Ainsi le vaincu d'Evesham n'était pas traité comme un révolté vulgaire ; le peuple anglais le tint pour un martyr comme Thomas Becket ; car, dit un contemporain, « il avait dépensé, non seulement ses biens, mais sa vie, pour délivrer les pauvres de l'oppression, fonder la justice et la liberté ». Pendant dix ans au moins les infirmes allèrent se faire guérir en priant sur la place où le saint était tombé ; mais le pays resta tranquille. La paix était si profonde que la mort de Henri III (16 nov. 1272) et l'absence prolongée d'Édouard I[er], parti un an auparavant pour la croisade, ne l'ébranlèrent pas.

IV. — L'Angleterre au XIII[e] siècle.

L'unité nationale : la loi et la langue. — Les deux siècles qui se sont écoulés depuis l'établissement définitif des Normands en Angleterre ont modifié profondément l'aspect social, administratif et politique du pays.

Constatons tout d'abord avec quelle rapidité l'antagonisme entre les deux races a disparu. Sous Henri II déjà, les légistes déclaraient qu'il était impossible de distinguer un Anglais d'un Normand et, si la « loi d'anglaiserie » a subsisté jusque sous Édouard III, c'est qu'elle était pour la couronne une source de revenus. La guerre civile, sous Étienne, et surtout la centralisation administrative ont hâté cette fusion. Au XIII[e] siècle,

l'unité était faite dans la loi ou « loi commune », mélange de coutumes particulières aux deux peuples. Elle ne l'était pas encore dans la langue : le bas peuple ne parlait guère que l'anglais, tandis que le français était exclusivement employé par la noblesse et le haut clergé, à la cour et devant les tribunaux de la couronne. Cependant il est bon de noter qu'en promulguant les « Provisions » d'Oxford (1258), Henri III adressa au peuple une sorte de proclamation en anglais, que nous avons conservée. D'autre part, certains écrivains commencent à écrire dans ce qu'on peut appeler déjà la langue nationale; c'est, par exemple, le prêtre gallois Layamon ou Lazamon, qui traduisit librement le « Brut » de Wace; c'est encore un certain Robert de Gloucester, qui s'appliqua, sur le modèle de Layamon, à conter, en vers anglais, les origines fabuleuses de l'Angleterre, en y ajoutant des récits de son cru sur l'histoire de son temps et en particulier sur la guerre civile personnifiée par Simon de Montfort. Ce sont des exceptions; mais elles prouvent à la fois qu'on se préoccupait du peuple et qu'il y avait réellement un peuple anglais.

La bourgeoisie : les municipalités et les Guildes. — Dans ce peuple, deux classes seulement, le clergé et la noblesse eurent des privilèges politiques et jouèrent un rôle dans les affaires de l'État. Depuis le milieu du XIIe siècle, une troisième apparaît à son tour, celle de la bourgeoisie. A la faveur de l'ordre rétabli par Henri II, les villes s'enrichirent et s'organisèrent. Remarquons que l'Angleterre n'a pas connu le régime communal tel qu'il exista en France, par exemple [1]. Ici les communes se formèrent pour échapper à la tyrannie de leurs seigneurs et pour exercer à leur profit les droits seigneuriaux; elles s'ajoutèrent au nombre des pouvoirs locaux plus ou moins autonomes qui morcelaient le territoire. Avec la centralisation établie par les conquérants normands, rien de tel n'était possible en Angleterre; l'oppression venait, non pas des seigneurs, mais du roi, et ce n'était pas en créant des républiques municipales qu'on eût pu lutter contre l'omnipotence royale. Par la force

1. Voir ci-dessus, chap. VIII.

même des choses, les habitants des villes associèrent leurs intérêts à ceux des barons et des prélats; ils combattirent avec eux et obtinrent en même temps qu'eux des privilèges, c'est-à-dire des garanties contre l'arbitraire administratif. Londres et les Cinq-Ports de la Manche furent les premiers à bénéficier de cette résistance commune. Dans les villes de moindre importance, l'activité sociale se concentra surtout dans les guildes, ou associations de marchands qui, depuis Henri II, prirent un grand essor. D'ordinaire ces guildes n'avaient point de part à l'administration municipale; elles avaient pour but essentiel d'assurer aux associés le monopole du commerce de détail dans les villes et de décourager la concurrence étrangère [1].

L'industrie et le commerce. — Les deux produits principaux de l'Angleterre, au XII[e] et au XIII[e] siècle, étaient le blé et la laine. Le blé était en grande partie consommé dans le pays même; la laine faisait au contraire l'objet d'un trafic d'exportation très considérable avec les villes manufacturières de la Flandre, car l'Angleterre ne fabriquait alors que des draps grossiers à l'usage des paysans. Il y avait là une source de richesse que les rois ne manquèrent pas d'exploiter. On a vu que les laines des Cisterciens servirent à payer une partie de la rançon de Richard Cœur de Lion. Un droit régulier sur l'exportation fut levé depuis 1266. D'autre part, Simon de Monfort, pour faire impression sur l'esprit des Flamands qui paraissaient disposés à soutenir le roi pendant la guerre civile, interdit l'entrée dans le royaume de tout drap manufacturé à l'étranger, car « les Anglais pouvaient se suffire à eux-mêmes ». On importait aussi en grande quantité les vins de Gascogne, et le roi exerçait sur chaque navire un droit de « prise », qui était de deux tonneaux pris au pied du mât. Nous touchons ici à l'origine des taxes douanières (*customs*), qui constitueront désormais un chapitre important du budget des recettes royales. L'importance du commerce était telle que la Grande Charte protégea expressément les marchands étrangers voyageant en Angleterre en temps de paix, et que les députés des villes furent

1. Voir ci-dessus, chap. IX.

appelés au grand parlement de 1265. Ces deux faits marquent l'avènement social et politique de la bourgeoisie.

Le clergé. — La société ecclésiastique subit également la loi qui veut que tout dans le monde se transforme. Le clergé constituait un ordre à part, avec des privilèges que la Grande Charte confirma : le principal était la liberté des élections canoniques (*que maxima et magis necessaria reputatur ecclesie anglicane*). D'autre part il était étroitement associé à l'État. Les prélats (archevèques et évêques, abbés et prieurs) étaient tenus d'assister au Parlement, à côté des barons et au même titre qu'eux, c'est-à-dire en qualité de vassaux directs de la couronne. Chaque fois que le Parlement était obligé de voter des subsides, le clergé en payait sa bonne part; mais, en outre, certains lui incombaient à lui tout seul. En 1253, le pape Innocent IV ayant accordé au roi d'Angleterre, pour une croisade où il n'alla jamais, la dîme de tous les revenus ecclésiastiques pendant trois ans, on dressa une sorte d'inventaire général des biens du clergé, qui servit désormais de base à la perception des taxes de ce genre. Contraint, soit par le roi, soit par le pape, le clergé payait, mais non sans se plaindre. C'est même lui, on l'a vu, qui dirigea l'opposition contre l'arbitraire royal, sous Jean et sous Henri III. Indépendant à l'égard du roi, il le fut aussi bien à l'égard du pape. Il ne cessa de protester contre l'abus des bénéfices conférés à des étrangers, en particulier à des clercs italiens. Il fit porter ses plaintes devant Innocent IV, au concile de Lyon. Sans doute on a eu tort, en s'appuyant sur des documents dénués d'authenticité, de donner au célèbre évêque de Lincoln, Robert Grossetête, dans ce concile, une attitude digne d'un précurseur de la Réforme; mais on n'a qu'à lire la chronique de Mathieu de Paris pour être édifié sur les sentiments du clergé anglais à l'égard de la papauté, quand il s'agissait de son indépendance nationale. Personne ne nous renseigne mieux sur ce caractère exclusif et jaloux, insulaire en un mot, que le moine de Saint-Alban, si curieux, si bien informé et si partial dans ses jugements.

Le clergé régulier était nombreux et influent. La plupart des

monastères suivaient la règle bénédictine, dont la sévérité se relâcha aux époques troublées. Une première réforme fut opérée au XIIe siècle et, comme au temps d'Alfred et d'Edgar, c'est de France qu'elle vint : Chartreux, Prémontrés, Chanoines augustins, Cisterciens surtout, firent une fortune rapide ; les Templiers et les Hospitaliers possédèrent aussi de grands biens. Un seul ordre eut un caractère strictement national, celui des Gilbertins, fondé en 1135 par Gilbert de Sempringham qui, prenant Fontevrault pour modèle, institua des monastères d'hommes et de femmes établis côte à côte et soumis à une direction commune. Avec les richesses, les mœurs se corrompirent. On connaît le mot de Richard Cœur de Lion à un de ses familiers, qui osa lui dire un jour, en lui reprochant ses vices : « Vous avez trois filles qui vous empêcheront de parvenir au trône de Dieu, l'Orgueil, la Luxure et l'Avarice. » — « Je les ai déjà mariées, lui répliqua le roi, la première aux Templiers, la seconde aux Moines Noirs (de Cluny) et la troisième aux Moines Blancs (de Cîteaux). » Contre ces derniers, Giraud de Barri ne tarit pas d'invectives. Le grand mal était que ces moines vivaient trop pour eux, pas assez pour le monde qui les entourait. Aussi les frères mendiants et prêcheurs institués par saint François et par saint Dominique eurent-ils très vite un prodigieux succès. Les Dominicains (*Black friars*) vinrent en Angleterre dès 1221 et les Franciscains (*Grey friars*) en 1224. Ils firent d'importantes recrues dans le clergé séculier et favorisèrent le mouvement de réforme politique et sociale dirigé par Simon de Montfort.

La philosophie scolastique ; les lettres ; les arts. — Dans cette première renaissance littéraire qui jette tant d'éclat sur le XIIe et le XIIIe siècle, l'Angleterre occupe une place brillante. A la philosophie scolastique, dont Paris était le foyer, elle donna quelques noms justement célèbres. On ne peut dire que saint Anselme lui appartienne, quoiqu'il ait été archevêque de Cantorbéry ; mais Jean de Salisbury est bien à elle. L'auteur du *Policraticus* et du *Metalogicus* fut à coup sûr, en même temps qu'un des plus savants hommes de son temps, un des esprits les plus fins et un des écrivains les plus élégants. A ce

moment, la philosophie était tombée en discrédit parce qu'elle avait été subtile ou téméraire à l'excès, et il sut la railler avec esprit. Au siècle suivant, quand elle se fut retrempée aux sources pures de l'aristotélisme, l'Angleterre produisit Alexandre de Hales, que ses contemporains ont surnommé le « Docteur irréfutable », Edmond Rich, un des successeurs de saint Anselme sur le siège de Cantorbéry (1234-1240), Robert Grossetête, Guillaume de Shirwood, que d'aucuns plaçaient au-dessus d'Albert le Grand, Roger Bacon enfin, qui suffirait à lui seul pour illustrer son pays et son siècle. Ces théologiens ont tous fait ou complété leurs études à Paris; mais le temps approche où, sur ce point encore, l'Angleterre pourra se suffire à elle-même, car, depuis le milieu du XIIe siècle, elle a ses écoles à Oxford et, depuis 1209, à Cambridge. Les deux universités s'organisèrent sur le modèle de Paris; vers 1250 on comptait déjà 15 000 étudiants à Oxford. Ces rapides progrès furent en partie l'œuvre des Franciscains, de Robert Grossetête surtout, qui fonda la première école où l'on ait enseigné la théologie, à Oxford, et à son ami Adam de Marsh, qui en occupa le premier la chaire. Alexandre de Hales et Roger Bacon firent une partie de leurs études à cette université.

Quant à la littérature proprement dite, elle était encore presque uniquement entre les mains des clercs. Elle n'employait guère l'idiome national, mais le latin ou l'anglo-normand. Elle vivait surtout d'emprunts.

De même pour les arts. Le plus noble de tous et celui que nous connaissons le mieux, l'architecture, reproduit les types romans et gothiques soit dans les châteaux, soit dans les grandes églises cathédrales et abbatiales. Henri III a beaucoup fait à cet égard; il fut un grand bâtisseur; l'abbaye de Westminster a été fondée avec ses libéralités et il dépensa des sommes considérables pour orner d'objets précieux, de peintures, de riches étoffes, ses résidences et les tombes de ses saints préférés. Le nom de l'intendant de ses travaux appartient à l'histoire de l'art : il s'appelait Édouard, fils d'Eude.

Le roi et la Curia regis. — Dans cette nation qui s'avance si ardemment sur la voie de l'émancipation intellec-

tuelle et sociale, l'autorité royale reste prédominante. Sans doute les jurisconsultes, commentateurs de la loi commune, déclarent avec Bracton que la maxime romaine « *quidquid regi placet legis habet vigorem* » n'était nullement applicable en Angleterre; mais ils reconnaissent aussi « qu'il ne pouvait y avoir dans le royaume personne de plus grand que le roi », qu'il était au-dessus de la justice ordinaire, que Dieu seul pouvait le punir s'il faisait le mal, et qu'on pouvait uniquement « le supplier d'amender ce qu'il avait fait ». Si, dans les chartes de 1215-1225, il avait dû reconnaître expressément les droits et privilèges réclamés par la nation, il ne se considérait pas comme lié envers elle. Il avait seul l'initiative et le pouvoir exécutif. En même temps, les organes dont il disposait se perfectionnaient. La *Curia regis* se décomposa en trois cours déjà distinctes sous Henri III : 1° celle de l'Échiquier (*Scaccarium, Exchequer*), qui vérifiait les comptes des agents royaux et jugeait en dernier ressort toutes les causes relatives aux revenus du roi; 2° celle des Plaids communs (*Placita communia, Common pleas*), qui terminait en général tous les procès, soit en première instance, soit en appel, concernant les particuliers; 3° enfin celle du Banc du roi (*Bancum regis, King's Bench*), qui connaissait de tous autres procès, surtout en matière criminelle. Des juges de cette cour, les « juges itinérants », étaient délégués pour surveiller l'administration de la police et de la justice dans les comtés; leurs tournées furent à peu près annuelles au XIII° siècle. Sous Henri III, Martin de Pateshull et Guillaume de Raleigh s'acquirent dans l'exercice de ces fonctions un juste renom d'application, de savoir et de sévérité. C'est d'après leurs notes d'audience que Bracton a composé en grande partie son remarquable traité, le bréviaire des juges royaux.

Le shériff. — Le shériff, agent nommé par le roi et toujours révocable, était pris d'ordinaire dans la petite noblesse du comté même où il exerçait, car il répondait de sa gestion sur ses biens personnels. Ses pouvoirs étaient fort étendus : il assemblait et présidait la cour du comté; il y rendait la justice, assisté du jury; il était l'intendant des domaines

royaux et levait les contributions ordinaires de la royauté; il commandait la force armée, sauf les vassaux directs de la couronne, qui étaient « semons », par lettre individuelle, à servir auprès du roi. Son autorité n'était pas limitée par l'existence de la cour du comté, sorte de parlement local où siégeaient, à côté des prélats et des barons, les représentants élus de la petite noblesse, des bourgeois et même des paysans, car cette cour n'avait autre chose à faire qu'à l'assister dans son œuvre; elle ne discutait pas ses actes, elle en facilitait l'exécution. Représentant d'un roi presque absolu, il administrait comme s'il avait lui-même le pouvoir absolu. Aussi plus d'une tentative fut-elle faite, au XIII[e] siècle, pour affaiblir cette autorité. A plusieurs reprises les barons revendiquèrent, mais en vain, le droit de nommer les shériffs. Pour échapper à leur tyrannie, certains grands seigneurs demandèrent et obtinrent le privilège d'exécuter eux-mêmes dans leurs terres et sur leurs hommes certains actes qui étaient de la compétence des shériffs, comme de vérifier la situation des cautions collectives (*visus franci plegii*) ou de recevoir, d'appliquer et de retourner à la chancellerie les ordres du roi (*retornum brevium*); alors le shériff et ses agents ne pouvaient plus, sauf en cas d'ordre formel, pénétrer sur ces terres privilégiées (*libertates*). Enfin les rois eux-mêmes durent prendre des mesures répressives contre des agents trop puissants et qui confondaient trop aisément leur bénéfice particulier avec l'intérêt de l'État. Ils créèrent successivement d'autres agents dont les fonctions empiétaient sur celles des shériffs et les limitaient : la perception des impôts extraordinaires fut confiée à des collecteurs spéciaux; l'administration des biens tombés en déshérence ou confisqués (*escaete*), à des *échoiteurs*; la police correctionnelle et criminelle, à des *coroners* (*coronatores*), qui étaient chargés de « tenir les plaids de la couronne », etc. Le temps approche où le shériff cessera d'être le principal agent du roi dans les comtés, mais ce n'est pas le XIII[e] siècle qui verra cette transformation.

Le service du roi. — En résumé, la nation entière paraît être faite pour le service du roi. Celui-ci peut toujours imposer les fonctions qu'il veut à qui lui plaît. Il accorde assez volon-

tiers à des particuliers le privilège, soit de ne faire jamais partie d'un jury d'enquête ni de jugement, soit de n'être jamais nommé shériffs, coroners, forestiers, etc.; mais ces exemptions prouvent la règle. Si enfin l'on voulait se faire une idée juste de cette administration rigoureuse, il faudrait évoquer par la pensée cette masse énorme de liasses, de rôles, où, dès les premières années du XIIIe siècle, les actes de la royauté furent transcrits sur parchemin avec une régularité que rien ne vint interrompre pendant toute la durée du moyen âge, et jusque bien avant dans les temps modernes. Nul autre État de l'Europe n'a tenu d'écritures aussi compliquées, aussi ordonnées. Les archives de l'État anglais attestent éloquemment combien les rois étaient jaloux de leurs droits, et avec quelle ponctualité s'accomplissaient les opérations judiciaires et financières les plus menaçantes pour les biens et pour la vie des sujets.

BIBLIOGRAPHIE

Les **sources** pour l'histoire du XIIe et du XIIIe siècle en Angleterre peuvent se diviser en trois catégories.

1° Actes diplomatiques. La principale collection est celle de **Th. Rymer**, *Fœdera*, dont il existe 4 éditions (la 1re avec la continuation de Sanderson, 1704-1735; la 2e, moins cette continuation, mais avec des corrections de Holmes, 1727-1729; la 3e avec ces corrections et la continuation de Sanderson, 1739-1745; la 4e commencée en 1816 et laissée inachevée à partir de l'année 1386. Cette dernière est la moins connue, mais devra être consultée de préférence aux trois autres). Il existe des *Fœdera* un utile inventaire publié en anglais par M. **Th. D. Hardy** sous le titre : *Syllabus, in english, of Rymer's Fœdera* (3 vol., 1869-1885). Il faut ajouter les précieuses publications entreprises par l'ancienne « Commission des archives » d'Angleterre, et dont on trouve l'énumération dans le catalogue qui accompagne chacun des plus récents volumes de la collection du « Maître des rôles »; citons seulement, à cause de leur importance exceptionnelle, les *Rotuli litterarum patentium* et les *Rotuli litterarum clausarum* publiés par **M. Th. D. Hardy**; mais ces documents se rapportent seulement au règne de Jean sans Terre et aux premières années de Henri III. Un choix d'actes relatifs à l'histoire d'Angleterre jusqu'au XIVe siècle a été publié par **W. Stubbs** dans ses *Select charters*. Pour la Grande Charte, voir **Ch. Bémont**, *la Grande Charte des libertés anglaises* (1892). A l'histoire économique et financière du règne de Henri II se rapportent les publications de la « Pipe roll society »; à l'histoire judiciaire et seigneuriale, celles de la « Selden society »; très

intéressantes pour l'histoire de Henri III sont les *Royal and other historical letters*, publiées par **Shirley** (Rolls series. 2 vol. 1862-1866).

2° Chroniques. C'est dans la collection anglaise dite du « Maître des rôles » (*Chronicles and Memorials of Great Britain and Ireland*) que l'on trouvera les textes les plus importants et les mieux publiés : l'*Historia Novorum* d'**Eadmer**, biographe de saint Anselme (édit. M. Rule); les œuvres de **Guillaume de Malmesbury** (édit. Stubbs); l'*Historia Anglorum* de **Henri**, archidiacre **de Huntingdon** (édit. Arnold); les chroniques relatives aux règnes d'Étienne, de Henri II et de Richard I (édit. Howlett); celle qui porte le nom de **Benoît de Peterborough**; celles de **Raoul de « Diceto »**, de **Roger de Howden**, et de **Gervais de Cantorbéry** (édit. W. Stubbs, avec d'instructives préfaces); les matériaux pour l'histoire de **Thomas Becket** (édit. Robertson, 7 vol.) et les œuvres du Gallois **Giraud de Barri** (*Giraldus Cambrensis*, édit. Brewer, Dimock, Warner, 9 vol.), etc. Plusieurs de ces textes figurent aussi dans la *Patrologie latine* de Migne (le détail est fourni par **Hardy**, *Descriptive Catalogue*, vol. I, 2e partie). Pour le XIIIe s. il faut consulter surtout les chroniques rédigées à l'abbaye de Saint-Alban, par **Roger de Wendover** (édit. de H.-G. Hewlett), par **Mathieu de Paris** (éd. Luard) et les continuateurs de ce dernier, dont les écrits ont été publiés sous le nom de **Guillaume de Rishanger** (Camden Society et Rolls series), et du pseudo **Mathieu de Westminster** (excellente édit. par Luard); enfin une collection d'annales monastiques publiées aussi par Luard sous le titre d'*Annales monastici* (5 vol.). Les *Monumenta franciscana* (édit. Brewer) et les *Lettres* de Robert Grossetête (ibid.) sont importants pour l'histoire du mouvement religieux. — La Société de l'histoire de Normandie a édité **Robert de Torigny** (*Robertus de Monte* [sancti Michaelis], édit. L. Delisle), et la Société de l'histoire de France **Orderic Vital** (édit. Le Prévost, L. Delisle), **Rigord et Guillaume le Breton** (édit. Delaborde), le poème en vers français sur *Guillaume le Maréchal* (édit. P. Meyer, tomes I et II). Enfin de nombreux extraits de chroniqueurs anglais relatifs à l'histoire de France et d'Allemagne se retrouvent aussi dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France* (dom Bouquet) et dans les *Monumenta Germaniæ historica* (voy. la table des *Monumenta* publ. en 1890).

3° Textes législatifs. Les quatre principaux sont : 1° le *Quadripartitus* et la *Consiliatio Cnuti* (édit. Liebermann, 1892, 1893); 2° le traité sur les lois anglaises rédigé par **Ranulf de Glanville** (dans Houard : *Traités sur les coutumes anglo-normandes qui ont été publiés en Angleterre*, 4 vol., 1776); 3° le Dialogue de l'Échiquier (publié à la suite de *History of the Exchequer* de **Th. Madox**, et par **W. Stubbs** dans ses *Select Charters*), et 4° le *De legibus Angliae* de **Bracton** (édit. T. Twiss, Rolls series; mais cette édition est mauvaise); il faut y ajouter le *Note-book* du même Bracton, publié d'une manière remarquable par **Maitland** (Cambridge, 1887, 3 vol.).

Un tableau succinct, mais assez complet et précis des sources de l'histoire d'Angleterre, a été fourni par **J. B. Mullinger** : *An introduction to the study of english history* (2e partie, 1881). Le *Descriptive Catalogue* de **M. Th. D. Hardy** fournit de nombreux détails sur les manuscrits de ces textes conservés en Angleterre.

Quant aux ouvrages modernes, il faut mettre en première ligne l'*Histoire d'Angleterre* par **Lappenberg** et **R. Pauli** (*Geschichte von England*, vol. II et III) qui, après quarante ans, demeure l'exposé le plus clair et le plus complet des événements. On lira aussi avec fruit l'*Histoire abrégée du peuple anglais* par **J. R. Green** (trad. fr. par A. Monod); à recommander, à cause de ses nombreuses illustrations, la nouvelle édition donnée chez Macmillan

(1892-94). Signalons en outre *The reign of William Rufus*, par **E. A. Freeman** (2 vol., 1882, faisant suite à sa *Norman Conquest*); *England under the angevin kings*, par miss **K. Norgate** (2 vol., 1887); la biographie de *Geoffroy de Mandeville* par **J. H. Round** (1892), capitale pour l'histoire du règne d'Étienne. L'histoire des institutions politiques et administratives est développée dans **W. Stubbs** : *The constitutional history of England* (3 vol.) et dans **R. Gneist** : *Englische Verfassungsgeschichte* (1880) et *Selfgovernment in England* (3e édit., 1871; trad. en français par Hippert, 5 vol., inachevé). **Glasson**, *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre*, est un guide éclairé, mais souvent peu sûr. Pour l'histoire économique et sociale, les ouvrages capitaux sont ceux de **P. Vinogradoff** : *Villainage in England* (1892), de **Ch. Gross**, *The Gild merchant* (2 vol., 1890) et d'**Ashley**, *An introduction to english economic history and theory*, 1re partie, 1888. Les biographies du comte de Leicester sont importantes pour le règne de Henri III. La plus récente est celle de **Ch. Bémont**, *Simon de Montfort, comte de Leicester* (1884). Ajoutez l'étude du même auteur sur *La condamnation de Jean sans Terre par la cour des Pairs de France en 1202* (*Revue historique*, XXXII, 1886). Pour l'histoire littéraire, **Taine**, *Histoire de la littérature anglaise*, 5 vol., est très suggestif, mais trop systématique; **H. Morley** (*English writers*. 6 vol., 1887-90) est un guide agréable et bien informé; mais on consultera de préférence **Ten Brink**, *Geschichte der englischen Litteratur* (2 vol., 1877-1889; inachevé).

CHAPITRE XII

LES ROYAUMES IBÉRIQUES

Du XIe à la fin du XIIIe siècle.

I. — L'évolution des royaumes chrétiens.

L'Espagne chrétienne jusqu'en 1030. — Lorsque l'empire des Goths eut croulé sous les coups des musulmans [1], l'Espagne presque tout entière subit le joug des vainqueurs. Seuls les montagnards du nord et les fugitifs qui vinrent leur demander asile échappèrent à la domination des infidèles. Ils choisirent pour chef Pélage, qui vainquit les envahisseurs à Covadonga et donna le signal de la guerre de l'indépendance. Au royaume des Asturies, qu'il fonda, Alphonse, un de ses successeurs (739-756), joignit le duché de Cantabrie, qui se développait à l'est entre la mer et les montagnes jusqu'à la frontière de France. Il y rattacha aussi la Galice, qui venait de chasser les Berbères. — Pravia, Cangas d'Onis, Oviedo servirent successivement de capitales à ce premier État chrétien; puis, au commencement du xe siècle, les rois transportèrent leur résidence à Léon, dans le bassin du Douro, comme pour faire face à l'ennemi.

1. Voir ci-dessus, t. Ier, p. 476.

Des guerres heureuses étendirent leurs possessions dans la haute vallée de l'Èbre et dans la région de Burgos. Pour assurer ces conquêtes, ils couvrirent le pays de châteaux forts. De là le nom de Castille qui a fait une si brillante fortune; il ne s'appliquait à l'origine qu'à l'ancienne Bardulie (merindad de Villarcayo sur l'Èbre), et plus tard s'étendit jusqu'à la frontière de l'Andalousie avec le progrès des armes chrétiennes. Les chefs énergiques qui gouvernaient et défendaient ces territoires disputés avaient une large part d'initiative; de là au désir de l'indépendance il n'y avait qu'un pas. Le comte Fernand Gonzalez prépara, pendant sa longue administration (935-970), l'autonomie de la Castille. Il eut pour successeur immédiat son fils, Garcia Fernandez. Un grand nombre d'actes de la fin du x[e] siècle témoignent assez de l'humeur indocile et rebelle de ces princes, bien qu'en droit et même en fait ils restassent attachés par un lien assez lâche aux rois de Léon.

Les Francs, que les Arabes étaient allés chercher jusque dans le centre de la Gaule, refluèrent à leur tour au delà des Pyrénées et dominèrent un moment jusqu'à l'Èbre. Mais les conquêtes de Charlemagne furent de bonne heure compromises par la faiblesse de ses successeurs; la plaine retomba aux mains des infidèles; les montagnards retournèrent à leur isolement. Entre la France et les Asturies se forma une principauté, qui fut souvent en guerre avec ses voisins et ne leur obéit que dans la mesure de sa faiblesse. Le mariage d'Alphonse III, roi des Asturies (866-909), avec Chimène, fille du comte Garcia Garcès, est la première constatation bien certaine d'un État et d'une maison régnante en Navarre. Le fils de Garcia, Sanche Garcia Abarca, prit le titre de roi. Il enleva Pampelune aux Sarrasins, et conquit tout le pays depuis Najera jusqu'à Tudela. Il laissa, en mourant, un royaume libre de toute entrave.

A l'autre bout des Pyrénées, la Marche hispanique se détachait aussi de l'empire franc. Elle formait, sous Louis le Débonnaire, les quatre diocèses de Barcelone, de Gerone, d'Urgel et d'Ausona, subdivisés en dix ou douze comtés; il s'y rattachait aussi les comtés de Ribagorza et de Jaca, qui furent plus tard

le noyau de l'Aragon. Vers le milieu du IXe siècle, le marquisat de Barcelone fut constitué à part de la Septimanie. La nuit se fait alors sur les événements qui se passent au delà des montagnes. Un certain Wifred, surnommé le Velu, aurait obtenu en 874 la possession héréditaire du marquisat. Un de ses successeurs, Borrel, fonda une famille dont l'influence ne cessa de croître dans la région. Sa fortune un moment compromise par les succès d'Almanzor se releva sous Bérenger Raymond (1018-1035), comte de Barcelone.

Telle était la situation de l'Espagne chrétienne au commencement du XIe siècle (1030). Elle comprenait deux royaumes, Léon et Navarre; deux comtés, Barcelone et Castille. Les pays qui formèrent plus tard les royaumes de Portugal et d'Aragon, ou, fondus avec les premiers, n'avaient pas d'existence propre, ou restaient encore aux mains des musulmans. C'est l'apparition des uns et l'évolution des autres, leurs différents essais de groupement et de fusion, et leurs brusques divorces qu'il importe d'étudier jusqu'au moment où s'achèvera la constitution de quatre États chrétiens : Portugal, Castille, Navarre, Aragon.

La Navarre sous Sanche le Grand (970-1035). — Le pays qui devait jouer le rôle le plus effacé dans l'histoire de la Péninsule apparaît au premier rang lorsque la ruine des Omméïades (1031) et la dissolution de leur empire ouvrirent aux efforts des chrétiens le champ d'action le plus étendu. Une fois, une seule fois, la Navarre occupa cette situation prépondérante. Ce fut sous le règne de Sancho el Mayor, Sanche le Grand (970-1035). Ses États s'étendaient des hautes vallées pyrénéennes aux monts de Burgos et de Soria, qui le séparaient de la Castille; il avait acquis par héritage, outre le Sobrarbe, les comtés de Ribagorza, de Pallas, et le comté de Jaca ou d'Aragon. Quand les Velas, une des plus grandes familles de Castille, eurent assassiné leur comte, Garcia, Sanche, beau-frère de la victime, se porta comme son vengeur. Il prit les meurtriers dans le fort de Monzon et les fit brûler vifs; puis il mit la main sur l'héritage du mort. Son ambition n'était pas encore satisfaite; à titre de souverain de la Castille, il disputa

à Bermude III, qui régnait à Léon, le territoire compris entre la Cea et la Pisuerga. Les deux rois étaient sur le point d'en venir aux mains, quand les évêques s'entremirent pour leur faire signer la paix. Il fut convenu que Ferdinand, second fils du roi de Navarre, épouserait la sœur de Bermude, et recevrait l'objet du litige comme dot de sa femme. La Castille fut élevée en sa faveur au rang de royaume (1032). En dépit de ce compromis si avantageux, Sanche recommença la guerre, s'empara du royaume de Léon et força son ennemi à se réfugier au fond de la Galice.

Il dominait alors sur toute l'Espagne chrétienne sauf la Galice et la Catalogne. Ainsi s'explique son titre d'empereur, affecté, à ce qu'il semble, aux souverains qui ont réuni sous leur sceptre plusieurs États. Mais ces groupements étaient prématurés et répugnaient aux hommes de ces temps. Lorsque Sanche mourut, en 1035, il emporta avec lui la fortune de son royaume héréditaire. Plus soucieux d'augmenter ses possessions que de fonder un empire, il fit un partage entre tous ses enfants : l'aîné, Garcia, eut la Navarre; Ferdinand garda la Castille; Ramire reçut la région montagneuse qui s'étendait de Roncevaux jusqu'à l'Ara. C'est là que devait grandir le royaume d'Aragon.

Prépondérance des royaumes unis de Léon et Castille. — A la nouvelle de la mort de Sanche le Grand, Bermude quitta sa retraite et reconquit sans coup férir son royaume de Léon. A son tour, il s'éleva contre l'accord inspiré par les évêques et somma Ferdinand de lui céder le pays entre la Cea et la Pisuerga. Le roi de Castille, soutenu par son frère, Garcia, défit et tua Bermude à la journée de Tamaron (1037). Le vainqueur recueillit toute la succession du vaincu : les Asturies, Léon, la Galice. L'empire de Sanche se reconstituait dans le centre de la Péninsule.

Le roi de Navarre se repentit trop tard d'y avoir aidé. Inquiet et jaloux de ce surcroît de puissance, il forma le projet de se débarrasser de Ferdinand. Sa haine, qu'il avait longtemps comprimée, éclata en 1054. Les frères ennemis se livrèrent bataille à Atapuerca : l'agresseur périt dans la mêlée. Le roi de Castille

n'abusa pas de sa victoire; il se contenta d'annexer Najera et quelques terres vers l'Èbre et laissa à son neveu le reste de la Navarre.

Alphonse VI (1073-1109) : première tentative d'union de la Castille et de l'Aragon. — Bien que Ferdinand eût, avant de mourir, partagé son royaume entre ses trois fils, la disparition prématurée de deux d'entre eux rétablit presque aussitôt l'unité de commandement : à l'est de la péninsule, Sanche Ramirez réunissait la Navarre et l'Aragon. Le morcellement semblait aller diminuant. Mais la prépondérance restait au groupe de Léon et Castille, qui, sous le règne d'Alphonse VI, ouvrit la période des grandes conquêtes. Les chrétiens franchirent la chaîne du Guadarrama et pénétrèrent dans la vallée du Tage. En 1085, ils occupèrent Tolède, l'ancienne capitale des rois goths, et malgré les victoires des musulmans à Zallaca (1086) et à Uclès (1106), elle ne sortit plus de leurs mains.

Il semble qu'Alphonse VI se soit élevé au-dessus des idées de son temps, et qu'il n'ait pas considéré ses États comme un simple patrimoine, divisible à l'infini. De tous ses enfants, il ne lui restait qu'une fille, doña Urraca, veuve de Raymond de Bourgogne. Il la maria en secondes noces à Alphonse Ier, roi d'Aragon.

Ce nouvel État commençait à déborder hors des vallées des Pyrénées et s'agrandissait aux dépens des émirs de Saragosse. Après Sanche Ramirez, qui le premier prit le titre de roi, son fils, Alphonse Ier, surnommé le Batailleur, fonda, à coups de victoires, la puissance de son pays.

Le mariage de doña Urraca avec ce conquérant était comme l'annonce du mariage de Ferdinand et d'Isabelle la Catholique; mais le moment de l'union n'était pas encore venu. Il y avait incompatibilité d'humeur entre les peuples comme entre les époux. Le caractère d'Urraca, sa violence, ses passions, l'existence d'un fils du premier lit, ruinèrent les calculs du roi de Castille. L'enfant de Raymond de Bourgogne était roi de Galice; il reconquit la Castille sur sa mère et sur le mari de sa mère. Comme si toutes les tentatives de groupement devaient

échouer à la fois, la Navarre se sépara aussi de l'Aragon à la mort d'Alphonse le Batailleur (1134).

Apogée de la puissance des royaumes unis sous Alphonse VII. — Heureusement pour la chrétienté espagnole, Castille et Léon ne se séparèrent point. Les deux royaumes unis recueillirent tous les avantages de leur alliance; ils imposèrent leur ascendant à toute la péninsule sous le règne d'Alphonse VII (1126-1157). Celui-ci, maître incontesté de l'État le plus puissant, fit accepter de gré ou de force sa suzeraineté aux rois de Navarre et d'Aragon, aux comtes de Barcelone, de Portugal et de Toulouse. Son influence s'étendait sur les deux versants des Pyrénées, du Rhône au Tage, et de Lisbonne à Bordeaux. Il pouvait, avec plus de raison que Sanche le Grand, ajouter un nouveau titre à celui de roi comme marque de sa grandeur. Les cortès, réunies à Léon en 1135, furent d'avis qu'il devait prendre le nom d'*empereur*, puisqu'il comptait pour vassaux un roi sarrasin, Saïf-ad-Daulat, et tant de princes chrétiens. Les grands et le peuple se réunirent dans l'église de Sainte-Marie, « et le roi ayant revêtu une robe d'un admirable travail, on plaça sur sa tête la couronne impériale, en or pur, garnie de pierres précieuses, et on mit le sceptre dans sa main; le roi Garcia (de Navarre) lui tenait le bras droit, et l'évêque de Léon, le gauche; le clergé le conduisit devant l'autel, où l'on chanta le *Te Deum*, qu'on termina en criant: « *Vive l'empereur Alonso!* »

La renommée du nouvel empire se répandit au loin. Louis VII, l'époux malheureux d'Aliénor d'Aquitaine, rechercha l'alliance de ce potentat. Il s'arrêta à Burgos au cours d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, et obtint la main de l'infante Constance. Alphonse VII aurait déployé tant de faste et de pompe, dans sa cité impériale de Tolède, que son gendre ébloui jura « qu'il n'avait jamais vu une cour aussi brillante et que sans doute la pareille n'existait pas dans l'univers ».

Fondation du royaume de Portugal. — Cette grandeur tenait au prestige d'un homme et à une concentration passagère de forces. L'union qui avait duré plus d'un siècle entre Castille et Léon (1036-1157) se rompit et laissa les deux pays à leur isolement et à leur faiblesse. Les différents États qui avaient

subi leur hégémonie reprirent leur liberté d'action. Un nouveau royaume venait de se fonder à l'ouest de la péninsule. Le mariage d'Alphonse VI avec Constance, fille de Robert, duc de Bourgogne, avait attiré en Espagne un grand nombre de chevaliers bourguignons, parents ou clients de cette princesse. L'époux de Constance maria sa fille naturelle, Thérèse, à Henri de Bourgogne, fils du duc Henri, et arrière-petit-fils de Robert le Pieux, et lui donna en dot le comté de Portugal, qui ne comprenait alors que l'entre Douro et Minho, la province de Beira et le pays de Tras-os-Montes.

Il est vrai que Henri était libre de s'agrandir aux dépens des Maures. Mais les conquêtes relâchèrent les liens qui l'unissaient à la Castille. Il s'intitulait déjà « comte par la grâce de Dieu ». Son fils, Alphonse, vainqueur des musulmans à la décisive journée d'Ourique, fut proclamé roi sur le champ de bataille (1139). Aux cortès de Lamego (1143), la nation confirma le choix de l'armée. Alphonse parut devant les représentants des trois ordres, dépouillé des insignes et des attributs de la royauté. Son procureur, Laurent Venegas, se leva et demanda à l'assemblée si elle voulait avoir pour roi l'élu des soldats, le vainqueur d'Ourique. Tous répondirent qu'ils le voulaient. Alors l'archevêque de Braga prit des mains de l'abbé de Lorvão la couronne d'or, enrichie de perles, dont les monarques wisigoths avaient fait don à ce monastère; il la posa sur la tête d'Alphonse, « et le seigneur roi, tenant à la main la même épée qu'il avait portée à la guerre, dit : « Béni soit Dieu qui m'a aidé! c'est avec cette épée que je vous ai délivrés et que j'ai vaincu mes ennemis; et puisque vous m'avez fait votre roi et votre compagnon, il convient que nous fassions des lois qui assurent la tranquillité de notre pays. » La couronne fut déclarée héréditaire dans la famille d'Alphonse Henriquez : à défaut d'héritier mâle, les femmes étaient reconnues aptes à succéder, mais toutes les précautions étaient prises pour exclure du trône les étrangers. Ainsi le contrat qui établissait la monarchie fondait et garantissait la nationalité portugaise. C'était une déclaration ferme d'indépendance et d'autonomie. « Voulez-vous, dit encore le procureur, que le roi se rende à la cour du

roi de Léon, qu'il lui paye tribut ou à toute autre personne, hormis au seigneur pape qui l'a fait roi? » Alors tous se levèrent, brandirent leurs épées nues et dirent : « Nous sommes libres et notre roi est libre. Nos mains nous ont affranchis. Mort au roi qui souffrirait cela! »

Sûr du peuple, Alphonse s'était adressé au pouvoir souverain qui disposait alors des couronnes, à la papauté. Moyennant le paiement d'un léger cens, il obtint la confirmation de son titre et la reconnaissance des faits accomplis. Dans l'ordre moral, comme dans l'ordre matériel, le Portugal passait au rang des États souverains.

Union de l'Aragon et de la Catalogne. — L'Aragon, à son tour, rompit ses liens de vassalité. Ramire II avait été appelé au trône au milieu du désarroi que causa la victoire des musulmans à Fraga (1133). La Castille profita de ses embarras et de sa faiblesse pour occuper Saragosse, sa capitale; il fut contraint de reporter à son berceau même, dans les montagnes, à Jaca, le siège du gouvernement. Plus soucieux du salut de son âme que des besoins de l'État, Ramire ne songeait qu'à rentrer au couvent. Il voulait abdiquer en faveur de sa fille, Pétronille, et mettre son royaume sous la protection de son voisin, l'empereur Alphonse VII. La sagesse de ses sujets en décida autrement : ils l'obligèrent à marier sa fille à Raymond Bérenger IV, comte de Catalogne, et préparèrent ainsi la réunion des deux pays (traité de Barbastro, 11 août 1137). Pendant que Ramire retournait à la vie contemplative, Raymond Bérenger gouverna à titre de régent. Il ne pouvait songer à engager la lutte contre la Castille, mais il parvint à se faire restituer Saragosse, sous la condition de l'hommage. Il eut de son mariage avec Pétronille un fils, Alphonse II, dont l'avènement consacra l'union définitive des deux États. L'Aragon, pays continental, se complétait par son alliance avec la Catalogne, pays maritime. Devant cette extension de puissance, le nouveau roi de Castille, Alphonse VIII, abandonna toute idée de suzeraineté.

Union définitive de Castille et Léon. — C'est pour la Castille une période de grandes épreuves. Privée du concours

de Léon, trahie par la Navarre, sans action sur l'Aragon et le Portugal, elle a en face d'elle l'Espagne musulmane tout entière, groupée sous la domination des Almohades. Aussi n'est-il pas extraordinaire qu'elle n'ait pu résister seule à toutes les forces des infidèles sur le champ de bataille d'Alarcos (1195).

Malgré ce sanglant échec, elle continuait à occuper le premier rang dans la péninsule. Elle est à l'avant-garde des États chrétiens; elle représente plus vivement l'esprit de la croisade, elle poursuit avec plus de constance le devoir de la guerre sainte. Les défaites de Zallaca, d'Uclès, d'Alarcos sont des défaites castillanes, mais le vainqueur de Las Navas de Tolosa (1212), où succombe la puissance musulmane, est un souverain castillan. La puissance de la Castille grandit encore et s'acheva le jour où Ferdinand III (saint Ferdinand) réunit pour toujours Léon à la Castille (1230). La prépondérance fut alors acquise à l'État central, qui s'allongeait entre le Portugal et l'Aragon et barrait la route à la Navarre.

L'œuvre de simplification, déjà si avancée par les groupements de Castille-Léon, d'Aragon-Catalogne, s'opérait aussi par la situation nouvelle que faisait à la Navarre la mort de Sanche le Fort (1234). Il ne laissait pas d'enfant. Les représentants de la nation appelèrent à lui succéder son neveu Thibaud, comte de Champagne. Dès lors, la Navarre ne fut plus mêlée qu'incidemment aux affaires de la péninsule; elle se tourna vers la France et confondit de plus en plus son histoire avec celle de ce grand pays.

II. — La conquête (reconquista) de l'Espagne.

L'évolution des royaumes chrétiens, du XIe au XIIIe siècle, pouvait être étudiée à part; tous ces États, sauf le Portugal et l'Aragon, étaient constitués en 1030. Il faut voir maintenant comment ils s'agrandirent aux dépens des infidèles.

Premiers progrès des chrétiens. — Dans le premier élan de l'invasion musulmane, quelques vallées des Pyrénées et

des Asturies avaient seules conservé leur indépendance; mais à l'est et à l'ouest de la grande chaîne qui sépare la France de l'Espagne, comme à l'est et à l'ouest des monts Cantabres, les armées infidèles débordèrent jusqu'à la mer. Les cols de la Navarre ainsi que ceux de la Catalogne servirent de passage aux soldats, qui vainquirent Eudes d'Aquitaine, mais vinrent échouer (732) contre les Francs de Charles Martel. En Galice, il n'y avait pas un village qui n'eût été conquis.

Même quand Alphonse Ier (739-756) eut réuni son duché de Cantabrie au royaume des Asturies, il n'avait pas encore des forces suffisantes pour prendre l'offensive. Les chrétiens devaient bien plus compter sur les divisions de leurs adversaires que sur leurs propres ressources. Au milieu du VIIIe siècle, la lutte entre les conquérants, Arabes et Berbères, leur permit de faire le premier pas en avant. Les Berbères, poursuivis par la haine de la race rivale, quittèrent en masse les plateaux et les plaines du nord où ils étaient établis. Les Galiciens se révoltèrent et massacrèrent ou chassèrent le reste des envahisseurs (751). Ceux-ci ne s'arrêtèrent que sur le Mondego et le Tage, mais, dans leur retraite, ils démantelèrent partout les forteresses qu'ils étaient obligés d'abandonner. Alphonse, devenu maître sans coup férir d'une immense étendue de pays, n'avait pas les moyens de le garder et de le défendre. Il en transplanta les habitants et se contenta d'occuper la Galice, la Liebana (au sud de la province de Santander), la Vieille-Castille, et peut-être la ville de Léon. Ce facile succès n'eut pas de lendemain. Autant ce pas avait été rapide, autant les progrès postérieurs furent lents. Il fallut deux siècles pour revenir jusqu'au Douro et s'y fixer à demeure. C'est l'époque brillante et prospère du khalifat. Plusieurs fois les musulmans pénétrèrent dans les vallées des Asturies; souvent aussi leurs armées furent accablées dans les défilés des montagnes. Les chrétiens prenaient pied à l'entrée des plaines, à Léon, à Astorga, à Tuy, à Zamora; les Francs fondaient la Marche d'Espagne. Toute la ligne des montagnes du nord, du cap Creux au cap Ortega, échappait au pouvoir des khalifes. C'était une sérieuse menace pour l'avenir.

Le hadjîb Almanzor[1], qui régnait sous le nom du faible Hicham II, avait conscience du danger. Il voua sa vie et mit sa gloire à achever la conquête de l'Espagne. Pendant son long gouvernement, il porta tous les ans la guerre des frontières de la Galice aux frontières de la Catalogne. Il fit tomber devant ses armes victorieuses les forteresses que les chrétiens avaient élevées dans le bassin du Douro. Il entra dans Léon, la capitale des Asturies, dans Barcelone, le boulevard de la marche franque. La Galice qui, depuis le milieu du VIII[e] siècle, n'avait pas vu d'envahisseurs, fut ravagée à son tour. Comme suprême humiliation, l'infidèle prit et brûla Saint-Jacques de Compostelle, qui était le sanctuaire le plus vénéré de l'Espagne, une sorte de capitale religieuse et nationale.

Jusqu'à sa mort, survenue en 1002, Almanzor ne connut que le succès; la défaite de Calatañazor est une invention de la vanité espagnole.

Dans ce suprême effort, les musulmans avaient usé leur énergie. Si les chrétiens avaient été ramenés sur leurs premières positions, ils recommencèrent, après la mort du conquérant, une marche en avant, qui, cette fois, ne s'arrêta plus. L'empire fondé par les Omméïades est en pleine dissolution; le dernier représentant de cette illustre famille descend du trône en 1031. Les *valis* (*oualis*) se déclarent indépendants, et fondent des royaumes à Tolède, à Séville, à Cordoue, à Saragosse, à Badajoz. Ce sont là les cinq émirats les plus puissants; mais, à côté d'eux, il se forme une foule de petits États, presque tous bornés au territoire d'une ville. Cet éparpillement est une cause d'irrémédiable faiblesse; et pour tenir tête aux chrétiens, ces maîtres divisés de l'Espagne musulmane devront recourir sans cesse aux dynasties africaines. La mort d'Almanzor clôt brillamment l'histoire autonome des Arabes d'Espagne.

Conquête du bassin du Douro : Ferdinand I[er]. — Ferdinand I[er], roi de Castille et Léon, inaugura l'ère des conquêtes définitives. Ses premières expéditions furent dirigées vers

1. Ibn-abl-Amir, surnommé Al-Manzor *Billâh*, c'est-à-dire aidé par Dieu, victorieux par le secours de Dieu. — Voir ci-dessus, t. I[er], p. 754.

l'ouest. Il pénétra en Portugal par Almeida et vint mettre le siège devant Viseu. La ville était défendue par un corps d'archers, dont les flèches redoutables perçaient cuirasses et boucliers. Leur adresse ne put sauver la place. Lamego ne fut pas mieux protégé par ses hautes murailles. La prise de Coïmbre couronna cette suite de succès. Tout le pays du Douro au Mondego était soumis.

Ferdinand tourna alors ses armes vers l'est. Le château de Gormaz (sur le Douro), qui avait été pris et perdu tant de fois par les Castillans, tomba pour toujours entre ses mains. Il marcha ensuite contre Berlanga, que les habitants valides abandonnèrent à son approche. Il détruisit partout les tours ou vigies (*atalayas*) que les Arabes avaient multipliées sur cette frontière pour surveiller les mouvements de l'ennemi. La limite de Castille fut portée à la Somo-Sierra. Le vainqueur ne tarda pas à franchir les montagnes et parut sur les bords du Mançanarès. Il dévasta les champs, passa les habitants au fil de l'épée et distribua à ses soldats un immense butin. Le fer et le feu à la main, les chrétiens arrivèrent devant Alcala de Hénarès, qui appela à son secours son souverain, Mamoun, l'émir de Tolède.

Mamoun, au lieu de combattre, vint au camp acheter la paix. Sa querelle avec Motamid, émir de Séville, le préoccupait plus que les progrès des chrétiens. Il poussa Ferdinand à envahir les États de son rival. Celui-ci, incapable de lutter, offrit de payer tribut. La demande, accompagnée de riches présents, fut accueillie. Le pieux roi de Castille exigea aussi le corps de sainte Justa, qui avait souffert le martyre sous Dioclétien. A défaut de sainte Justa, introuvable, Alvitus, évêque de Léon, découvrit à Séville la dépouille mortelle de saint Isidore, le plus illustre et le plus savant des Pères de l'Église espagnole. Avila restitua aussi les restes de saint Vincent. Toutes ces reliques allaient enrichir le trésor spirituel des villes du nord et ne contribuaient pas peu à y entretenir l'esprit de fanatisme et le goût de la croisade.

Une dernière expédition, entreprise de concert avec le fidèle Mamoun, mena Ferdinand jusqu'aux portes de Valence. A sa

mort, presque tout le bassin du Douro était en son pouvoir. Les courses qu'il avait faites en Andalousie avaient accumulé les ruines sans laisser entre ses mains un pouce de terrain. Cependant la terreur qu'inspiraient ses armes avait étendu son prestige bien au delà des frontières de son royaume. S'il est excessif de parler de sa suzeraineté sur les émirs de Badajoz, de Tolède et de Séville, il est certain que sa puissance leur imposait un certain degré de soumission.

Alphonse VI. Prise de Tolède (1085). — Il est vrai que ce genre de domination était tout personnel. Les discordes qui éclatèrent entre ses fils compromirent son œuvre. Heureusement, après sept années de troubles, Alphonse VI (1073-1109) réunit encore sur sa tête les couronnes de Léon et de Castille, et, marchant sur les traces de son père, fit faire à la conquête un pas de géant.

Les chroniques racontent que ce prince, pour échapper à la haine de son frère, Sanche, avait cherché asile auprès de l'émir de Tolède. Il y reçut la plus franche et la plus généreuse hospitalité. Un jour qu'il se promenait avec son hôte dans les jardins du château de Brioca (aujourd'hui Brihuega), il fut pris de fatigue, se coucha à l'ombre d'un arbre, ferma les yeux et parut dormir. Mamoun s'était assis près de lui et causait sans défiance avec les gens de sa suite. « Est-il possible, demandait-il, qu'une force humaine puisse venir à bout d'une cité comme Tolède? » A quoi l'un de ses conseillers répondit que la ville aurait toujours raison d'une attaque ouverte, mais qu'il y avait d'autres moyens de la réduire. Il suffisait de revenir pendant sept ans de suite ravager ses campagnes, détruire ses récoltes, en un mot lui couper les vivres et l'affamer. Alphonse, qui ne dormait pas, recueillit soigneusement cet avis et se promit d'expérimenter la méthode.

Tant que Mamoun vécut, il s'abstint de toute hostilité, et l'aida même dans sa lutte contre l'émir de Séville. Mais il crut que la mort de son bienfaiteur le dégageait de tous les devoirs de la reconnaissance, et il accueillit favorablement les ouvertures que lui fit le ministre de Motamid, Ibn-Ammar. Une alliance offensive fut conclue contre l'émir de Tolède. Alphonse,

bien que marié en légitimes noces, épousa à titre de concubine, Zayda, fille de l'émir; la dot de la jeune princesse devait être prise sur l'ennemi commun. Il franchit la Sierra de Guadarrama et pénétra par le nord dans le bassin du Tage. Pendant trois ans, il se borna à faire le désert autour de la ville, brûlant les blés, coupant les arbres, détruisant les villages, emmenant par troupeaux les laboureurs captifs. Les villes voisines Madrid, Guadalajara, tombèrent entre ses mains. Tolède, affaiblie, isolée était une proie certaine offerte à la conquête. L'émir, Yahia, fit appel aux souverains de Badajoz et de Saragosse. L'agresseur, une fois repoussé, reprit l'année suivante son œuvre de dévastation systématique. Puis, quand il crut le moment venu de frapper le dernier coup, il ressembla une armée nombreuse et vint bloquer la ville. Le siège dura six mois; les habitants, souffrants de la famine, demandèrent à traiter. Yahia offrit à Alphonse de le reconnaître pour son suzerain. Le chrétien déclara qu'il voulait Tolède même.

Quand cette exigence fut connue, les chefs musulmans se résolurent à mourir les armes à la main; mais le peuple, les Juifs et les Mozarabes[1] les forcèrent à capituler. Yahia se retira à Valence. Alphonse accorda aux habitants les conditions les plus douces; il leur garantit la vie et les biens ainsi que le libre exercice de leur religion. Il s'engagea par serment à ne jamais souffrir que la principale mosquée pût jamais être convertie en église chrétienne. Il ne tint pas cette dernière promesse.

Ce fut le 25 mai 1085 qu'Alphonse fit son entrée dans l'ancienne capitale des rois goths. Cette conquête lui donnait un établissement solide au centre de la vallée du Tage, et lui permettait d'en surveiller le cours. La grande ville, si bien défendue par la force de sa situation, allait devenir le boulevard de l'Espagne du nord, en avant du formidable rempart du Guadarrama. Elle fermait les passes des montagnes; et derrière ce double retranchement, Castillans et Léonais pouvaient sans crainte reprendre sur le désert les espaces désolés du bassin du

1. Nom des chrétiens sujets des musulmans.

Douro. Jusque-là, sous la menace des invasions, ils s'étaient contentés de chasser les musulmans et de détruire les villes, ils vont maintenant travailler à les repeupler. La prise de Tolède marque le début de l'œuvre de colonisation du XIIe et du XIIIe siècle.

Les Almoravides en Espagne : bataille de Zallaca. — Cet échec frappa douloureusement le monde musulman. Des prophéties annonçaient la fin de l'islamisme andalou. Le négociateur de l'alliance sacrilège entre les Castillans et les Sévillans, Ibn-Ammar, fut la victime dévouée aux rancunes religieuses, aux regrets patriotiques, à la douleur et à la crainte. Devenu odieux même à son souverain, il s'enfuit jusqu'à Saragosse, mais ses ennemis l'y poursuivirent. Il fut pris et amené à Séville, où Motamid lui coupa la tête de sa propre main. Ce drame annonçait à Alphonse une rupture prochaine. Loin de rien faire pour la prévenir, il ne mettait que plus d'ardeur à combattre les émirs de Saragosse et de Badajoz, avec qui Motamid venait de se réconcilier. Il envoyait une ambassade à son beau-père, pour réclamer le tribut que celui-ci s'était engagé à lui payer. L'émir furieux fit ou laissa tuer le Juif castillan, chargé de peser les dinars d'or. Alphonse protesta par une lettre menaçante : « Vous savez ce qui s'est passé dans la ville de Tolède, capitale de toute l'Espagne.... Si vous et les vôtres avez échappé jusqu'à ce jour, votre temps aussi arrive ; il n'a été retardé que par ma volonté et mon bon plaisir. » Le Musulmans ne montra pas moins de hauteur et de violence dans sa réponse, où, suivant la mode arabe, la prose alternait avec les vers : « Si, par malheur, un jour je t'offris un tribut forcé, n'attends désormais de moi que rude guerre, cruelles batailles, sanglants assauts de jour et de nuit, sans relâche et sans fin, ravages, désolations à feu et à sang. Nous ne préparons pas d'autres présents pour ton pays, au lieu d'or et d'argent. Arme-toi donc, prépare-toi à la bataille, car je t'appelle et je te défie injurieusement. »

Il fallait soutenir ces rodomontades par des actes. Motamid se chercha partout des alliés. Pour préparer la formation d'une sainte ligue, il réunit dans sa capitale une assemblée de doc-

teurs et de princes. « Ce fut un véritable concile ou champ de mai musulman, auquel assistèrent en personne la plupart des rois arabes de l'Andalousie. » Cette assemblée fanatique fut d'avis d'appeler au secours de l'islamisme espagnol le conquérant du Maghreb, Youssouf l'Almoravide, dont la renommée avait franchi le détroit. Le gouverneur de Malaga, Abdallah-ibn-Yakoub, se prononça seul contre l'alliance africaine, qu'il déclarait dangereuse pour l'indépendance. On le traita de mauvais musulman, on l'excommunia, on le voua à la mort. Treize émirs signèrent la demande d'intervention. Youssouf exigea comme prix de son concours la cession préalable d'Algésiras. Malgré les prières de son fils Raschid, Motamid livra cette porte de la péninsule à son redoutable auxiliaire.

Les débuts des Almoravides ressemblent singulièrement à ceux de la plupart des empires musulmans : c'est une fondation d'État appuyée sur une réforme religieuse. Au retour d'un pèlerinage à la Mecque, le chef d'une de ces tribus berbères qui vaguent dans le Sahara, du côté de l'Océan, avait ramené du pays de Sous un docteur pieux et austère, Abdallah-ibn-Yacine, à qui il voulait confier l'éducation de son peuple. Quand le réformateur eut groupé autour de lui un millier de disciples (*mrabatin*, dévoués, d'où nous avons fait *almoravides*) et qu'il les eut remplis du feu de son zèle, il les envoya répandre la bonne parole le fer à la main. Ses lieutenants, de victoire en victoire, soumirent la plus grande partie de l'ancienne Mauritanie, le Sahara, le Sénégal et le nord du Soudan. Si Ibn-Yacine avait été l'apôtre, Youssouf-ibn-Techoufin fut le fondateur de la puissance des Almoravides. Il acheva la soumission du Maghreb, et donna comme capitale à cet empire naissant la ville de Marrakch ou Maroc, qu'il fonda au débouché de l'Atlas, dans une plaine large et fertile.

Le 30 juin 1086, Youssouf débarqua à Algésiras. Son armée offrait le plus bizarre assemblage de toutes les races et de tous les costumes. A côté des Africains, Arabes, Berbères, Nègres, et Nomades du Sahara, la bouche voilée comme les Touaregs, marchait un corps de mercenaires ou d'esclaves chrétiens,

bardés de fer. Il s'y trouvait même une troupe espagnole, commandée par Garci Ordoñez. Les chameaux, inconnus en Espagne, donnaient une couleur exotique à cet ensemble pittoresque.

Alphonse VI était devant Saragosse, quand il apprit la nouvelle de l'invasion. Il leva aussitôt le siège et fit appel au concours des rois de Navarre et d'Aragon. Des renforts lui vinrent de l'autre côté des Pyrénées. La rencontre eut lieu à *Zallaca*, près de Badajoz. L'armée chrétienne fut exterminée (23 octobre 1086). Alphonse VI n'avait que cent hommes autour de lui quand il rentra dans Tolède. Mais Youssouf, rappelé en Afrique par la mort d'un de ses fils, ne put tirer parti de sa victoire.

Ruine des dynasties arabes d'Andalousie. — Son ambition agita bientôt des projets qui allaient donner aux vaincus le répit nécessaire. Proclamé après Zallaca, émir des émirs andalous, il prenait son titre au sérieux, tandis que ses vassaux, délivrés de la crainte d'Alphonse, commençaient à trouver pesant le joug de ce dur Africain. Le contraste était grand entre les « gueux » du désert, revêtus de costumes sombres, et les molles populations du Guadalquivir parées de brillantes étoffes, adonnées au plaisir et à la danse; plus grand encore entre le chef des Almoravides, administrateur et guerrier, tout rempli de l'esprit du Koran et les princes du sud, patrons des poètes, poètes eux-mêmes, délicats et sceptiques, chantant les femmes, chantant le vin en dépit du Prophète, raffinés d'idées, de sentiments et de mœurs. La reconnaissance que leur avaient inspirée les services rendus fut de courte durée. Quand Youssouf revint à l'appel de Motamid pour assiéger la forteresse d'Alédo, la plupart d'entre eux s'abstinrent de paraître à son camp. Il fallut lever le siège. Motamid lui-même faisait à des amis indiscrets des confidences compromettantes : « Sans doute, cet homme (Youssouf) reste bien longtemps dans notre pays, mais quand il m'ennuiera, je n'aurai qu'à remuer les doigts et le lendemain lui et ses soldats seront partis. »

Youssouf, instruit de ces propos, n'en était que plus décidé

à ruiner ces petites dynasties, aussi faibles qu'arrogantes. Il avait dans l'Andalousie même un parti ardent, recruté parmi les imams et les gens du peuple qui reprochaient à leurs souverains, les uns, les impôts arbitraires, destinés à payer le luxe d'une cour, les autres leur indifférence religieuse et leur entourage d'esprits forts.

Le clergé africain et andalou prononça la déchéance des émirs; Youssouf, qui avait provoqué l'arrêt, se chargea de l'exécuter. Grenade n'essaya pas de résister; Cordoue capitula; Séville ne tarda pas à succomber (septembre 1091). L'émir d'Alméria, Motacim, assiégé dans sa capitale, mourut à temps pour éviter l'exil; son fils s'enfuit en Afrique. Les poètes restèrent fidèles dans le malheur à ces illustres protecteurs, qui les avaient nourris et honorés à l'heure des prospérités; mais leur reconnaissance ne pouvait désarmer le destin. Ce fut bientôt le tour de Murcie. Yahia, qui régnait à Valence depuis la perte de Tolède, fut assassiné par les factieux qui venaient d'ouvrir les portes de la ville aux Almoravides. L'émir de Badajoz n'eut pas un meilleur sort.

De tous les rois de l'Espagne arabe, il n'en resta qu'un debout : celui de Saragosse. Youssouf respecta en Mostaïn, le défenseur de la frontière musulmane, l'adversaire-né du roi d'Aragon et du comte de Catalogne, le bouclier de l'Islam.

Le Cid Campéador. — Pendant cette conquête de l'Andalousie, Alphonse réparait le désastre de Zallaca. Moins de cinq ans après, il reprenait l'offensive et s'emparait, aux embouchures mêmes du Tage, de Santarem, de Lisbonne et de Cintra, conquêtes éphémères, qui ne prouvaient que son courage et sa résolution.

A l'autre extrémité de la péninsule, un aventurier se taillait une principauté en plein territoire musulman et fondait une réputation, qui, grossie par la légende, a fait d'un chef de bande le héros par excellence de l'Espagne du moyen âge. Sur le canevas d'une histoire dramatique, mais brutale, la poésie a mis la broderie de toutes les perfections; le condottière sans scrupules est devenu entre les mains du peuple et des moines l'idéal du chevalier chrétien.

Rodrigue Diaz de Bivar appartenait à l'une des plus illustres familles castillanes. Lors des luttes intestines qui suivirent la mort de Ferdinand Ier, il se signala par ses exploits, son dévoûment à son parti, une habileté qui ne s'embarrassait pas du choix des moyens. Mais la bravoure effaçait tout. Un jour que l'armée navarraise et l'armée castillane se trouvaient en présence, Rodrigue sortit des rangs et défia au combat le plus brave des ennemis. Le champion qui s'avança contre lui paya son audace de la vie. Le vainqueur en garda le nom de Campéador (*desaffiador*, celui qui défie). Après la mort du roi Sanche, Rodrigue, suspect à son successeur, Alphonse VI, qu'il avait vaincu et humilié, ne fit pas difficulté d'aller louer ses services à l'émir de Saragosse. Il fit la guerre pour le compte de cet infidèle aux musulmans et aux chrétiens; il pilla indifféremment les mosquées et les églises; il réunit sous son drapeau des soldats des deux religions. Suivant l'expression du temps, il vivait à augure, soucieux avant tout d'assurer à ses mercenaires le paiement régulier de la solde.

C'est sur ce vaillant capitaine que Mostaïn avait jeté les yeux pour lui conquérir Valence, où le roi Yahia, odieux à son peuple, ne s'était maintenu longtemps qu'avec l'appui d'une garnison castillane. Mostaïn voulait la ville; il abandonnait au Cid tout le butin. Mais ce partage ne contentait pas l'ambitieux condottière, qui ne songeait plus qu'à édifier sa propre puissance. Il s'imposa comme protecteur à Yahia et se fit payer tribut. Quand Ibn-Djahaf, avec la complicité des Almoravides, eut fait massacrer l'émir, Rodrigue se présenta comme son vengeur et résolut de se rendre maître de Valence. La ville était si forte qu'il ne pouvait songer à l'emporter d'assaut; il se contenta de la bloquer étroitement, et laissa à la famine le soin de hâter le jour de la capitulation. Il ne se montrait pas tendre aux misérables, qui, mourant de privations, se glissaient hors de la ville et cherchaient à gagner la campagne. Les plus exténués étaient égorgés sur place; ceux qui présentaient encore quelque valeur marchande, étaient vendus comme esclaves. Souvent même la fureur du chef de guerre résistait à l'appât du gain. Il livrait les fugitifs aux dogues, il les jetait au

feu; en un seul jour, il en fit brûler dix-huit, pour l'exemple, en face des remparts. Les Valenciens, domptés par la faim, signèrent un traité qui leur garantissait la vie sauve, et qui, moyennant le paiement de la dîme, leur laissait la libre administration de leur ville (1094). Le vainqueur ne tint pas ses promesses; il mit garnison dans la place, chassa tous les partisans d'Ibn-Djahaf, et fit jeter Ibn-Djahaf lui-même dans une fosse ardente, où il périt au milieu des plus atroces souffrances. Le Cid fut alors le véritable maître de Valence, sous la suzeraineté nominale d'Alphonse VI. Il travailla à arrondir la principauté que les armes et la ruse lui avaient conquise; il prit Olocau, où il trouva les trésors de Yahia; Almenara et Murviedro, dont il chassa ou vendit les habitants. Le seigneur de Segorbe, celui d'Albarracin, et même un prince chrétien, Bérenger, comte de Barcelone, furent contraints de lui payer tribut. Là ne se bornait point son ambition ; il agitait de gigantesques projets et voyait s'ouvrir devant lui une carrière de conquêtes. Un Arabe l'entendit dire : « Un Rodrigue a perdu cette péninsule, un autre Rodrigue la recouvrera. » Mais ses ressources n'étaient pas proportionnées à son courage. La tentative qu'il fit contre la forteresse de Xativa tourna fort mal. Ses troupes furent mises en déroute par les Almoravides; bien peu de soldats se sauvèrent. Pour un chef de bande, dont l'armée était le gagne-pain, c'était une perte irréparable. Le Cid en mourut de douleur (1099). Sa veuve, Chimène, défendit pendant deux ans Valence contre les attaques des musulmans. Quand elle fut à bout de forces, elle appela Alphonse VI à son secours. Il jugea cette place trop éloignée de ses États pour qu'il pût lui prêter un appui efficace. Sur son conseil, Chimène se décida à quitter la ville avec la colonie chrétienne. Elle emporta le corps du héros, qu'elle déposa dans le monastère de Saint-Pierre de Cardègne, près de Burgos, et pour faire à Valence un adieu digne de la femme du Cid, elle y mit le feu et ne laissa aux Sarrasins que des ruines (1102).

Apogée et déclin de la puissance almoravide. — Ce poste avancé de la chrétienté était perdu; même les conquêtes dans le bassin du Tage étaient compromises. Youssouf venait

de mourir à l'âge de cent ans (1106); il eut pour successeur Ali, qui, en bon musulman, inaugura son règne par la guerre sainte. Son lieutenant, Temim, mit le siège devant Uclès et la prit. A ce moment parut l'armée castillane. Elle n'était pas commandée par Alphonse VI. Accablé par l'âge, il avait mis à la tête et confié à la garde de ses chevaliers, son fils unique, Sanche, âgé de onze ans. Les chrétiens étaient si supérieurs en nombre, que Temim pensa d'abord à battre en retraite. On lui fit honte de reculer devant les vaincus de Zallaca. Les musulmans chargèrent avec une valeur désespérée et rompirent les masses ennemies. L'enfant montra une intrépidité au-dessus de son âge; mais il fallut fuir. Le cheval qui le portait s'abattit; son tuteur, don Garcia de Cabra le couvrit de son bouclier jusqu'à ce qu'il tombât lui-même (29 mai 1108). Alphonse VI accablé ne survécut que dix-huit mois à ce désastre.

Temim mit à profit sa victoire; il s'empara de Cuenca, de Huete, d'Ocana. Tolède se trouvait maintenant découverte. Ali en personne amena d'Afrique cent mille hommes pour arracher aux Castillans cette ville superbe, « la perle placée au milieu du collier, la tour la plus élevée de l'empire dans cette péninsule ». La place, bien défendue, repoussa toutes les attaques. Les Africains dévastèrent la vallée du Tage, et recouvrèrent toutes les villes qu'ils y avaient perdues, Badajoz, Santarem et Lisbonne.

La puissance des Almoravides atteignit alors son apogée. Leur chef dominait du désert du Sahara à Saragosse, des embouchures du Tage à celles de l'Èbre. Mais cette grandeur touchait à son terme. Pendant que les forces de la Castille et de Léon étaient paralysées par les dissensions intestines et les embarras d'une minorité, un nouvel État embrassait la défense de la Foi. Le véritable fondateur de la puissance aragonaise fut Alphonse Ier, surnommé le Batailleur. Plus heureux que ses prédécesseurs, il donna au royaume sa capitale naturelle, Saragosse, située dans une plaine fertile, au centre du bassin de l'Èbre, à la jonction des vallées du Gallego et du Yalon (1118). Au même moment s'élevait en Afrique une secte, les Almohades (unitaires), qui devait après trente ans de

luttes atroces enlever l'empire aux Almoravides. Obligés de défendre le Maghreb, Ali et ses successeurs ne pouvaient tenter en Espagne que des efforts isolés. Si les puissances chrétiennes eussent agi de concert, c'en était fait même de leur domination dans la péninsule. Ils ne pouvaient compter sur l'affection de leurs sujets andalous. Les garnisons africaines, qui occupaient les villes musulmanes, s'y conduisaient comme en pays conquis, insultaient les habitants, et ne respectaient pas même l'asile sacré du harem. Poussés à bout par les excès de cette soldatesque, les Cordovans se soulevèrent et massacrèrent leurs tyrans. Les griefs qui les avaient armés devaient être bien sérieux pour qu'Ali leur ait pardonné cette révolte. Si les Almoravides traitaient ainsi leurs coreligionnaires, quels ménagements pouvaient-ils garder envers les chrétiens andalous, les Mozarabes? Avec les petites dynasties avait disparu l'esprit de scepticisme et de tolérance. Maintenant les théologiens étaient, comme les soldats, tout-puissants. Les vexations qu'ils se permirent devinrent si intolérables que les Mozarabes appelèrent à leur secours le roi d'Aragon, dont la renommée guerrière remplissait toute l'Espagne.

Parti de Saragosse avec quatre mille chevaliers (sept. 1125), Alphonse s'avança jusqu'aux environs de Guadix, faisant partout des razzias et tentant des coups de main sur les villes. Partout les chrétiens accouraient pour s'enrôler sous ses drapeaux, pour lui servir d'espions et de guides. Son armée montait à cinquante mille hommes, quand il arriva devant Grenade. Après quelques escarmouches, le roi, désespérant de prendre la ville, décampa et se dirigea vers le Guadalquivir. Les troupes musulmanes qui le suivaient à la piste l'attaquèrent à Arnisol (Anzul, près de Lucena), mais elles furent battues et se dispersèrent. Le vainqueur rebroussa chemin vers le sud et traversa les défilés des Alpujarras. Au nord de Motril, la route passe dans une gorge étroite, dominée par des hauteurs abruptes. « Quel tombeau, dit Alphonse, si quelqu'un jetait du sable sur nous! » A Velez Malaga, il touchait enfin aux rivages de la Méditerranée. Il voyait de ses yeux cette mer d'Afrique, dont les flots avaient porté les premiers envahisseurs de l'Espagne, où

voguaient encore les convois chargés de renforts musulmans. Pour bien attester son passage et comme la prise de possession, il se fit construire une barque et voulut manger du poisson pêché dans ces eaux ennemies. Puis, laissant au gré de son caprice dévier la marche de l'expédition, il revint vers Grenade et s'établit dans la Vega. « Il se tenait toujours prêt à combattre, et manœuvrait avec tant de prudence qu'il était impossible de le surprendre. » C'est après un long séjour dans la plaine enchanteresse du Xénil, qu'il se décida seulement à reprendre le chemin de l'Aragon. « Toujours suivi et attaqué », il fit dans sa retraite des pertes terribles et souffrit cruellement de la famine; la peste se mit dans son armée; presque tous ses compagnons périrent; mais il put se vanter « d'avoir mis les infidèles en déroute, d'avoir parcouru leur pays d'un bout à l'autre et d'avoir fait beaucoup de prisonniers et de butin. »

Apparition des Almohades. — Les embarras des Almoravides, en Afrique, avaient rendu facile cette course aventureuse. Déjà croissait la puissance des Almohades. Ce fut encore une secte qui fonda un empire ; la réforme religieuse suscita un nouveau conquérant. Mohammed-ben-Abdallah-ben-Toumert, qui avait étudié à Cordoue et à Bagdad, commença dans le Maghreb ses prédications. Chassé de Bougie, il se dirigea vers l'ouest et s'adjoignit comme disciple un jeune homme, Abd-el-Moumen, remarquable par son intelligence et sa beauté. Tous deux vinrent à Maroc, où Abdallah n'hésita point à faire la leçon à l'émir en personne, et même à frapper sa sœur, qui se promenait à cheval, le visage découvert, contrairement aux prescriptions du Koran. Quoiqu'il fût doux et patient, Ali ne pouvait supporter un pareil outrage; il chassa de la ville le provocateur. Celui-ci alla s'établir dans un cimetière et s'y construisit une demeure parmi les tombeaux. Du milieu de ce champ de mort, il continua à agiter les vivants. L'ordre fut donné de le saisir; il s'enfuit avec ses disciples. C'est l'hégire almohade (1120). L'apôtre s'établit à Tînmalal, sur un plateau inaccessible de l'Atlas. De là ses bandes, animées d'un zèle farouche et d'un courage indomptable, ravageaient au loin la

campagne, soumettaient le pays et propageaient la réforme. En 1122, elles remportèrent leur première victoire sur les Almoravides; en 1125, elles marchèrent sur Maroc, capitale de l'empire; et, bien que cette fois elles eussent été vaincues, elles avaient donné la mesure de leur audace et de leur force [1].

Dernière victoire des Almoravides à Fraga. — Le disciple favori, Abd-el-Moumen, proclamé *émir el moumenin*, commandeur des croyants, imprima à la lutte une nouvelle ardeur. Les Espagnols en profitèrent pour reprendre l'offensive. Le roi d'Aragon chercha à enlever aux Almoravides le bassin inférieur de l'Èbre. Un grand nombre d'étrangers vinrent se ranger sous ses drapeaux. C'est l'époque des grandes expéditions en Palestine; un mouvement général entraîne l'Europe contre l'islamisme. Beaucoup de Français, sans aller aussi loin que le Saint-Sépulcre, font leur pèlerinage armé en Espagne, où il y a aussi des infidèles à combattre. Alphonse avait pris Saragosse avec l'aide des seigneurs du Midi. Quelques-uns de ces aventuriers agissaient pour leur propre compte, comme ce Robert Burdett, Anglais ou Normand d'origine, qui avait enlevé Tarragone et la tenait de son droit seul. Il y a des Croisés dans les armées de tous les rois d'Espagne. Des soldats flamands, anglais, allemands, qui faisaient route par mer, probablement vers la Syrie, relâchent sur les côtes du Portugal; et, trouvant là à se battre et à gagner, se mettent au service du souverain, l'aident à chasser les musulmans et se fixent dans le pays. Les républiques italiennes accordent aussi ou vendent leur concours; les Génois, les Pisans, les Vénitiens prêtent leurs flottes, aident à la conquête des îles et des places maritimes. Les ordres militaires, créés par les croisades, s'établissent dans la vallée de l'Èbre. Alphonse le Batailleur est si reconnaissant de leurs services, qu'il lègue par testament son royaume aux chevaliers du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem.

1. Tandis que les Almoravides étaient des Berbères sahariens, les Almohades sont des Berbères montagnards, les Masmouda de l'Atlas : ce fut la réaction, dans la même race, des sédentaires contre les nomades. L'empire almohade ne s'étendait plus sur le Soudan et le Sahara, mais comprit la presque totalité de l'Afrique Mineure.

Les royaumes de Castille et Léon auront en outre leurs ordres nationaux, Calatrava, Alcantara, Santiago, comme si dans la lutte contre les infidèles, leur effort avait été plus grand, et que, plus éloignés de la frontière, ils aient moins attendu du secours de l'étranger.

A la tête d'une armée composée d'Aragonais et de Croisés anglais et français, l'infatigable roi d'Aragon ouvrit la campagne par la prise de Mequinenza; puis il vint mettre le siège devant Fraga. Une armée almoravide s'avança au secours de cette place importante. Pour tenter la cupidité de l'ennemi, elle fit marcher à l'avant-garde la longue file des chameaux, chargés de bagages, d'étoffes précieuses, de richesses de toute sorte. Les assiégeants coururent à cette proie qui s'offrait sans défense, pendant que les troupes musulmanes opéraient un mouvement tournant et leur fermaient la retraite. Alphonse fut tué les armes à la main ou mourut quelques jours après de ses blessures (1133).

Alphonse VII, roi de Castille : la grande algarade d'Andalousie. — La mort de ce prince belliqueux et la faiblesse de l'Aragon sous ses successeurs mettaient au premier rang la Castille et son roi, Alphonse VII (1126-1157). Lui aussi avait recommencé la lutte, mais, plus heureux que le roi d'Aragon, il vécut assez longtemps pour profiter des divisions des Almoravides. L'année même du désastre de Fraga, il prenait la ville de Coria. Tachefine, fils d'Ali, avait de son côté envahi le territoire de Tolède; mais derrière ce boulevard, avaient grandi, en pleine sécurité, les villes de la Vieille-Castille : ces colonies chrétiennes, peuplées de soldats et de laboureurs, respiraient un esprit fier et batailleur. Les milices de Ségovie et d'Avila attaquèrent de nuit l'armée de Tachefine et la mirent en déroute.

Encouragé par ce succès, Alphonse VII voulut renouveler l'exploit du roi d'Aragon, et venir jusqu'en Andalousie défier la puissance musulmane. Il descendit la vallée du Guadalquivir et passa le fleuve entre Cordoue et Séville. « C'étaient alors les jours de la moisson, dit la chronique, et le roi fit mettre le feu à tous les champs de blé, couper les vignes, les oliviers et les

figuiers; la terreur s'abattit sur tous les Moabites (Almoravides) et les fils d'Agar (musulmans andalous). Les païens abandonnèrent les places qu'ils ne pouvaient défendre et se retirèrent dans les châteaux forts, dans les antres des monts, et dans les îles de la mer. L'armée chrétienne vint planter ses tentes devant Séville, brûlant toutes les villes et les châteaux abandonnés; on ne saurait compter les captifs, le bétail, l'huile, le vin et le blé, qu'ils rapportaient au camp. Les mosquées des infidèles étaient livrées aux flammes avec leurs livres impies, et les docteurs de leur loi passés au tranchant de l'épée. Passant de là à Xérez, le roi la détruisit de fond en comble et poussa même jusqu'à Cadiz. »

Ces courses aventureuses, ces razzias énormes, les *algarades*, visaient immédiatement la dévastation et le pillage, mais préparaient de loin la conquête par la ruine et la dépopulation du pays ravagé. C'est grâce à cette méthode, inconsciente peut-être, mais sûre, que les chrétiens préludèrent à l'occupation de la Nouvelle-Castille. Jusqu'au XIIIe siècle, ils ont employé en Andalousie les mêmes procédés. Certes, le climat de l'Espagne et la nature du sol ont contribué, pour une large part, à étendre les espaces déserts, les *paramos* de la péninsule. Combien plus encore ces habitudes de dévastation systématique, dont les *poblaciones* ne parvenaient jamais à faire disparaître toutes les traces!

Triomphe des Almohades. — Les maîtres de l'Andalousie n'étaient plus en état de la défendre. L'Afrique était le théâtre sanglant de luttes où les Almoravides avaient le dessous. Maroc, leur capitale, tomba en 1146 au pouvoir d'Abd-el-Moumen et quarante mille Almohades franchirent le détroit pour aller leur disputer leurs possessions espagnoles. Ils y étaient appelés par une insurrection. Les idées de réforme religieuse dont ils s'étaient faits les apôtres armés avaient provoqué une vive agitation jusque dans les Algarves. Ahmed-ibn-Kaci souleva cette province. Tandis que Yahia-ben-R'ania, le général almoravide, étouffait la révolte, elle s'allumait derrière lui à Valence, à Murcie, à Cordoue, à Almeria. Comme il n'avait plus aucun secours à attendre de l'Afrique, il s'adressa au roi de Castille.

Alphonse VII lui envoya des soldats, mais il en faisait aussi passer aux insurgés. Il travaillait à entretenir les troubles, dans l'espoir que l'Andalousie, lasse et épuisée, se livrerait à lui; mais les Almohades arrivaient; elle pouvait choisir, elle se donna aux musulmans. Ben-R'ania fut tué en 1148. Les derniers partisans des Almoravides, quoique soutenus par Alphonse VII, perdaient tous les jours du terrain. Lui-même fut obligé de reculer devant ces ardents sectaires. Ils lui enlevèrent la ville d'Almeria qu'il avait prise en 1147, sans qu'il pût rien pour la délivrer.

Quand il mourut (1157), l'Andalousie tout entière échappait à son influence. Mais les efforts de la Castille et les divisions des musulmans n'avaient pas été perdus pour les puissances chrétiennes, qui formaient comme les ailes de la grande armée d'invasion. Raymond Bérenger, comte de Barcelone et régent d'Aragon, avait pris Lerida, Fraga, Mequinenza, Tortose et reporté au delà de l'Èbre les frontières de ses États; à l'autre extrémité de la péninsule, Alphonse Henriquez, roi de Portugal, s'était emparé définitivement de Cintra, de Santarem et de Lisbonne (1147).

C'était au tour des Almohades de prendre l'offensive. Le nouveau commandeur des croyants, Abou-Yacoub-Youssouf, fils d'Abd-el-Moumen, attaqua encore une fois les villes qui servaient de boulevard à Tolède. Il prit d'assaut Cuenca, mais Huete résista victorieusement à tous ces efforts. Alors il se tourna contre le Portugal, et vint mettre le siège devant Santarem. Mais il fut surpris dans son camp et blessé mortellement d'un coup de lance (1184). Son fils, Abou-Youssouf-Yacoub, surnommé El Mançour, ne put venger ce désastre humiliant, qui portait aux nues la gloire portugaise. Il fut plus heureux contre les Castillans. La rencontre eut lieu à Alarcos (près de la moderne Almagro). Le nouveau roi de Castille, Alphonse VIII, abandonné à ses propres forces par les autres rois chrétiens, fut complètement défait (19 juillet 1185). Alarcos, Calatrava furent le prix de la victoire. Heureusement pour les vaincus, Abou-Youssouf retourna à Séville et ne poussa pas plus loin ses succès.

Triomphe définitif des chrétiens : Las Navas de Tolosa (1212). — Ce fut le dernier grand succès des musulmans. Alphonse VIII employa les loisirs qu'ils lui laissaient à préparer la revanche. Il attendit longtemps le moment opportun. Pendant de longues années, il fut occupé à combattre les rois de Léon et de Navarre, qui faisaient passer les ambitions personnelles avant les intérêts généraux de la chrétienté. La papauté dut intervenir pour mettre fin à cette lutte scandaleuse. Aussitôt que le roi de Castille eut les mains libres, il envahit l'Andalousie et ravagea la région de Jaen et de Baeza. Les cris des populations attirèrent le nouvel émir, En-Nacer, qui débarqua à Tarifa avec une armée innombrable et se dirigea vers Séville à grandes journées. Les chrétiens n'essayèrent point de défendre les défilés de la Sierra-Morena, et se contentèrent de jeter une garnison sur le rocher de Salvatierra. Au lieu de marcher contre eux, le chef des Almohades s'entêta à prendre ce fort perdu sur les hauteurs. Il y passa trois mois, et le résultat de la campagne fut perdu.

Alphonse VIII voyait tous les jours augmenter ses forces. Il ne devait compter ni sur le roi de Léon, ni sur le roi de Navarre, qui étaient secrètement d'intelligence avec l'ennemi; mais il savait quel fond il pouvait faire sur le dévouement passionné de son peuple et sur le concours du Saint-Siège. En-Nacer annonçait hautement l'intention de pousser jusqu'à Rome, pour y purifier Saint-Pierre et livrer le pontife aux outrages des soldats. Innocent III n'avait pas besoin d'être menacé. Il écrivit à tous les évêques de France de déclarer la croisade ouverte. Et cependant les forces des infidèles paraissaient si redoutables, que ce pontife à l'âme indomptable et hautaine recommandait au roi de Castille la prudence et lui prêchait la temporisation.

Ces conseils avaient peu de chance de plaire à des esprits ardents et enthousiastes. D'ailleurs, ils arrivèrent trop tard. Beaucoup de Croisés avaient répondu à l'appel du pontife. Les Français passaient les monts en troupes nombreuses, sous les ordres de leurs évêques. Il vint même des Italiens. Tous les renforts se dirigeaient vers Tolède, qui avait été désignée

comme point de concentration. La plupart de ces ultramontains arrivaient sans armes et sans équipage; il fallut pourvoir à leur armement. On les logea hors de l'enceinte, dans une ville de tentes. Ce n'était pas une mince affaire que de maintenir l'ordre parmi ces étrangers. Un jour, ils se mirent à égorger les Juifs qui se trouvaient dans la ville.

L'armée était nombreuse et pleine d'ardeur. Les ordres militaires, sous la conduite de leurs grands-maîtres, étaient au complet. Les cités avaient envoyé leurs milices. Le roi d'Aragon, Pierre II, amena l'élite de ses chevaliers. Le roi de Navarre, lui-même, après beaucoup d'hésitation, n'osa pas se soustraire à ce grand devoir et rejoignit l'armée près de Calatrava avec deux cents hommes d'armes. Seul, le roi de Léon resta sourd aux exhortations du pape et de la chrétienté. Tandis que l'archevêque de Tolède et ses suffragants marchaient avec leurs fidèles, les prélats, sujets du roi de Léon, laissaient à d'autres Espagnols le soin de décider la victoire.

Les troupes s'ébranlèrent le 28 juin 1212. Elles s'avancèrent vers le sud à travers des plateaux désolés et des plaines incultes. Ces marches longues et pénibles, sous un soleil torride, lassèrent le courage des Croisés. Après la prise de Calatrava, ils demandèrent congé et rebroussèrent chemin. Tolède leur ferma ses portes et les salua au passage du cri de : traîtres, félons, excommuniés. A la nouvelle de leur départ, En-Nacer prit l'offensive et ferma les défilés de la Sierra-Morena. Un berger indiqua aux Espagnols un sentier qui leur permit de tourner le formidable passage de la Losa et de déboucher sur un vaste plateau où ils pouvaient se déployer à l'aise. C'étaient les *Navas de Tolosa*, où les soldats du Christ et du Prophète allaient vider leur vieille querelle et décider du sort de deux races et de deux religions.

Le 16 juillet, à l'aube, l'armée chrétienne se rangea en ordre de bataille. Diego Lopez de Haro, avec les Biscayens, formait l'avant-garde; au centre, sous l'étendard où flottait l'image de la Vierge, marchait le roi de Castille, entouré de *ricos hombres* et d'évêques; les rois d'Aragon et de Navarre avaient pris le commandement des ailes. En face se succédaient

en masses profondes les différents corps de l'armée musulmane : Arabes volontaires, au nombre de 160 000; cavaliers almohades, andalous et berbères, qui faisaient 80 000 combattants, flanqués et couverts d'un nombre immense de gens de pied; puis une véritable armée d'infanterie régulière, suivie d'une autre armée de cavaliers. Toutes ces forces se mouvaient en avant de l'éminence fortifiée que gardaient 50 000 nègres, sous les ordres du grand-vizir. Sur cette hauteur resplendissait la tente de soie rouge de l'émir : le commandeur des croyants se tenait là, assis sur un bouclier, dominant le théâtre de la lutte. Son cheval de bataille, tout harnaché, attendait. Il avait revêtu, pour la journée, la robe noire d'étudiant de son illustre aïeul, Abd-el-Moumen, et lisait les passages du Koran qui promettent le paradis aux braves tombés à l'ombre des épées.

Les chrétiens attaquèrent et furent reçus avec vigueur. Il y eut un moment de confusion. Alphonse VIII crut la bataille perdue et chargea avec une vigueur désespérée. La trahison vint à son aide : les Andalous tournèrent le dos et disparurent. Alors tout fut décidé. Les Espagnols arrivèrent jusqu'au retranchement défendu par la garde noire. En-Nacer fut obligé de fuir. Monté sur une jument rapide, il plongea dans le flot des fugitifs et gagna le soir même la ville de Jaen. Il laissait sur le champ de bataille plus de 100 000 soldats; l'action avait été si vigoureusement menée que les vainqueurs perdirent à peine quelques centaines d'hommes. Le butin fut immense; le camp musulman regorgeait d'armes, d'étoffes de prix et de richesses prodigieuses en or et en argent.

L'armée, chargée de dépouilles, se remit en marche trois jours après. Baeza était déserte; Ubeda fut brûlée et ses habitants massacrés. Toute l'Andalousie aurait passé sous le joug, si les rapines et les débauches n'avaient amené leurs résultats ordinaires, les maladies et la mort. Il fallut donner le signal de la retraite. Les troupes firent une entrée triomphale à Tolède, au milieu des chants de victoire du peuple et du clergé.

Las Navas de Tolosa est plus qu'une victoire : c'est la fin de la domination musulmane dans la péninsule. Le flot des invasions africaines s'arrête et recule; les Almoravides et les

Almohades n'ont réussi qu'à retarder le triomphe définitif de la race indigène. L'élément arabe et berbère, confiné dans le bassin du Guadalquivir, ne peut plus songer qu'à défendre pied à pied les plaines de l'Andalousie et les vallées de la Sierra-Nevada. « Depuis ce jour fatal, l'empire des Sarrasins en Espagne alla en déclinant, et plus rien ne leur réussit. »

La défaite ruina l'empire des Almohades. Les provinces qu'ils n'avaient pas su défendre cherchèrent à secouer le joug. Un descendant des anciens rois de Saragosse, Abou-Abdallah-Ibn-Houd, fut proclamé émir à Murcie et se présenta comme le défenseur de la nationalité andalouse. Le nouvel émir almohade, El Mamoun, lui livra bataille et le battit, sans pouvoir le réduire. Le vainqueur, impuissant à soumettre les musulmans espagnols, passa en Afrique et mourut quelque temps après; avec lui se clôt la liste des souverains almohades vraiment dignes de ce nom [1].

Jayme Ier d'Aragon : conquête des îles Baléares et de Valence. — Pendant que les hommes même faisaient défaut au monde musulman, deux grands princes, Jayme Ier le Conquérant et Ferdinand III, occupaient en même temps les trônes d'Aragon et de Castille.

Jayme (1213-1276), grandi dans une minorité orageuse, avait reçu de la nature, avec un corps infatigable, une âme ardente que seules la vie des camps et l'émotion des batailles pouvaient contenter. C'est un vrai chevalier; avec huit compagnons, il met en fuite deux cents Maures. Il avait autant d'opiniâtreté que d'élan. Devant Burriana, les *ricos hombres*, lassés des travaux et des misères du siège, le sommaient d'abandonner l'entreprise. Lui s'indignait de reculer, alors qu'il était encore sain et sauf. Un jour qu'il poursuivait l'ennemi jusqu'aux remparts, « deux fois, raconte-t-il, nous nous découvrîmes le corps de notre écu, afin qu'une flèche pût nous frapper, et que si nous avions à lever le siège, cette blessure nous fût du moins une

1. En 1269, les Beni-Mérine ou *Mérinides*, tribu berbère du Sahara marocain, mettaient fin à cette dynastie en prenant Maroc, et en fondaient une autre dans l'ancienne Tingitane; dans la Tunisie et l'est de l'Algérie actuelle, commençait la dynastie des *Hafsides*; à Tlemcen commençait la dynastie des *Zeyanites* ou Abd-el-Ouadites.

excuse ». Son cœur était naturellement bon; on le vit panser les blessés de ses propres mains.

Il avait vingt-quatre ans quand il entreprit d'enlever aux musulmans l'archipel des Baléares. Les insulaires se livraient à la course, écumaient les mers voisines, et faisaient mille avanies aux marchands chrétiens qui venaient trafiquer chez eux. Sur les plaintes des Catalans, Jayme proclama la croisade. De nombreux étrangers vinrent prendre part à l'expédition. La flotte qui emportait l'armée d'invasion était composée de 155 gros navires et couvrait la mer de ses voiles blanches. Partie de Salon le 6 septembre 1229, elle aborda à la pointe de Palomera, au nord-est de Mayorque. A peine les chrétiens eurent-ils mis pied à terre, qu'ils furent attaqués par un corps de quinze mille hommes. Ils les repoussèrent, et se mirent en marche vers Palma, à travers un pays montueux et difficile, toujours harcelés par l'ennemi, qui leur livrait bataille à chaque pas. Le siège ne fut pas moins opiniâtre; derrière chaque mur écroulé, les défenseurs de la place élevaient un nouveau mur; ils suspendaient aux remparts les prisonniers chrétiens, pour détourner les assiégeants de continuer le jeu destructeur des machines de guerre. Le jour de l'assaut décisif, quand les Croisés eurent forcé l'entrée de la ville, il leur fallut prendre les rues une à une et emporter chaque maison (1229). Malgré la peste qui faisait de grands ravages, Jayme ne quitta pas l'île avant de l'avoir pacifiée et d'avoir soumis au joug les habitants des montagnes. Minorque avait été occupée par un détachement de la flotte; l'évêque de Tarragone entreprit à ses frais la conquête d'Iviça. En 1232, la soumission des Baléares était achevée.

Jayme se tourna alors contre Valence. Il s'empara des villes qui en défendaient les approches, et bâtit pour la brider le fort du Puig. En mai 1238, sans attendre toutes ses troupes, il vint se loger sous les murs de la place, où beaucoup de croisés français et anglais le rejoignirent. Quand la brèche fut ouverte, les Valenciens capitulèrent. Le roi leur laissa la liberté ou de rester dans la ville ou de quitter le pays avec leurs richesses (8 sept. 1238). Beaucoup partirent pour l'exil; dans les maisons et les champs déserts, Jayme établit des Catalans qui vinrent faire

souche de chrétiens dans l'ancien royaume musulman. Il constitua en outre sur le sol conquis 380 fiefs, qu'il distribua aux *chevaliers de la conquête*. La prise de Xativa (1248) termine la série des grands succès.

Saint Ferdinand de Castille : conquête de l'Andalousie. — Ferdinand III, plus connu sous le nom de saint Ferdinand (1214-1252), avait moins à compter que Jayme sur le concours des étrangers, mais ses ressources étaient plus grandes. Grâce à la réunion, cette fois définitive, de Léon et de Castille (1230), il gouvernait l'État le plus puissant de la péninsule. Aussi brave que Jayme, aussi généreux, il porta d'aussi formidables coups à l'Islam. Le bassin du Guadalquivir restait à conquérir; il profita habilement des divisions des musulmans, et ses premiers succès furent dus autant à sa politique qu'à ses armes.

L'Andalousie se partageait entre les émirs qui s'étaient élevés sur les ruines de l'empire almohade. Ibn-Houd, qui avait donné le signal de la révolte, trouva un concurrent redoutable en Mohammed Ibn-el-Ahmar, qui s'était rendu maître de Jaen, de Guadix, de Baeza. Leurs luttes laissaient le champ libre aux Castillans, qui en 1233 ravagèrent tout le pays jusqu'à la mer. Les cris des victimes obligèrent Ibn-Houd à se réconcilier avec Ibn-el-Ahmar et à marcher contre les envahisseurs. Ceux-ci, surpris sur les bords du Guadalete, massacrèrent tous leurs prisonniers et s'ouvrirent un passage à la pointe de l'épée (1238).

Les discordes des musulmans affaiblissaient leur vigilance, tandis que les chrétiens épiaient tout signe de relâchement. Ils avaient établi à demeure, sur leur extrême frontière, des corps irréguliers, armés et vêtus à la légère, les *Almogavares*, qui faisaient des courses rapides sur le territoire ennemi, pillaient, brûlaient et tuaient, et disparaissaient avant l'arrivée des secours. Ces *enfants perdus* de l'armée castillane apprirent par des transfuges que les murailles de Cordoue étaient mal gardées. Ils arrivèrent de nuit sous les remparts, les franchirent par escalade, massacrèrent les défenseurs et se fortifièrent dans le faubourg. La garnison de la ville ne parvint pas à leur faire lâcher prise. Ferdinand, prévenu de cet heureux coup de main, partit aussitôt avec les forces qu'il put réunir, et vint attaquer le corps

de la place. Ibn-Houd fut assassiné à Almeria, et Cordoue obligée d'ouvrir ses portes (29 juin 1236).

La leçon fut perdue pour les infidèles, qui continuèrent à s'entrecombattre. Ibn-el-Ahmar, délivré de son rival, s'empara de Grenade; il voulut mettre la main sur le royaume de Murcie. Plutôt que de se soumettre à lui, les *valis* aimèrent mieux faire hommage au roi de Castille (1243). Ce prince ambitieux fut contraint par la nécessité de suivre leur exemple. Quand saint Ferdinand vint mettre le siège devant Jaen, il essaya de secourir la place et fut vaincu. Dans son désespoir, il prit le parti de s'en remettre à la générosité du vainqueur : il se rendit à son camp, lui céda Jaen et toutes ses autres villes et se reconnut son vassal. Ferdinand releva l'émir agenouillé, garda Jaen et lui rendit le reste de ses États sous l'obligation de l'hommage et du tribut (1246).

Ibn-el-Ahmar suivit son suzerain devant Séville, qui, révoltée contre l'émir almohade, se gouvernait d'après ses propres lois. C'était la plus grande ville de l'Andalousie et son dernier boulevard. Tous, chrétiens et musulmans, sentaient l'importance de cette conquête. De tous les royaumes espagnols, il vint des renforts aux assiégeants; la défense fut supérieurement conduite. Elle dura un an. La famine obligea les assiégés à capituler (1248). La plupart des Sévillans quittèrent la ville et se réfugièrent à Grenade.

Lorsque saint Ferdinand mourut en 1252, les anciens maîtres de l'Espagne étaient refoulés dans le massif de la Sierra-Nevada, où ils soutinrent pendant deux siècles l'effort des chrétiens. Réduits à la défensive, bloqués à l'est par Valence, au nord par Cordoue, Séville et Jaen, ils ne pouvaient plus que prolonger leur existence sans espoir d'un retour de fortune. Le monarque castillan tomba épuisé par la fatigue de la vie des camps, au moment où il s'apprêtait à franchir la mer pour occuper les ports africains, d'où partaient, pour Malaga, Gibraltar, Algésiras, des secours, des approvisionnements, des soldats. Quand la mort arrêta cette tentative d'isolement et de blocus, l'empire des khalifes de Cordoue s'était rapetissé aux proportions du royaume de Grenade.

III. — Organisation des peuples chrétiens.

Les limites de la conquête resteront jusqu'à la fin du xv[e] siècle à peu près telles que saint Ferdinand les avait tracées. Il est temps d'esquisser la vie des populations chrétiennes pendant cette longue croisade.

Les poblaciones. — Le territoire avait été conquis pied à pied, et le sol occupé plus lentement encore. Entre les chrétiens qui avançaient et les musulmans qui rétrogradaient, se déroulait une large zone de terrains en friche, de villages ruinés, véritable désert que les armées mettaient quelquefois plusieurs jours à traverser avant d'atteindre la frontière ennemie. Peu à peu cette *Marche* reculait vers le sud, à chaque nouvel échec des infidèles. Derrière cette sorte de rempart mobile, se reconstituait la vie des campagnes et des cités. Les montagnes du nord déversaient sur les hauts plateaux et plus loin encore le trop-plein de leur population. Les émigrants relevaient les villes détruites ou en bâtissaient de nouvelles; ils reprenaient possession du sol. C'est ainsi que la colonisation succédait à la conquête : les établissements qu'on fondait s'appelaient des peuplements (*poblaciones*).

Les musulmans qui avaient échappé aux batailles et aux massacres fuyaient une domination abhorrée; ils désertaient en masse les campagnes et ne se maintenaient en groupes nombreux que dans les grandes villes, où, comme à Tolède, le bénéfice de la capitulation leur assurait, pour quelque temps, un sort tolérable. Il ne restait en arrière, et à demeure, que les anciens habitants de l'Espagne gothique, qui, soumis aux Arabes depuis plusieurs siècles, avaient emprunté à leurs maîtres les mœurs et le costume, sans renier leur propre foi. On les appelait *Mozarabes*; de même race et de même religion que le vainqueur, ils n'avaient rien à redouter de lui, et la fusion de ces deux éléments s'opérait très vite.

C'est ainsi que sur les hauts plateaux de la Vieille et de la Nouvelle-Castille, la conquête avait fait presque table rase des

infidèles; mais dans l'Andalousie, dans les royaumes de Murcie et de Valence, les populations musulmanes étaient si pressées, qu'en dépit des massacres, elles restèrent longtemps supérieures en nombre. Jayme I[er] à Valence, saint Ferdinand à Séville et à Cordoue se contentèrent d'abord d'établir des colonies espagnoles au milieu des cités conquises. De Séville, il sortit, dit-on, cent mille habitants, qui furent aussitôt remplacés; le roi donna les maisons des émigrés aux chrétiens qui se présentaient; il en vint jusque de delà les Pyrénées. Le midi de la France fournit beaucoup de ces futurs Castillans. Bientôt les maisons manquèrent; les demandes dépassaient l'offre. Qui aurait hésité à abandonner les âpres sierras du nord et du centre pour les molles campagnes du Guadalquivir? A Murcie, Jayme coupa la ville en deux par une large rue qui séparait les quartiers des deux religions; mais la cohabitation dans la même enceinte, en dépit de la limite, répugnait à ces gens de foi ardente; les musulmans désertèrent. Quand Valence se révolta une dernière fois sous le règne de Jayme I[er], il n'hésita pas à procéder à une de ces terribles expulsions qui se sont si souvent renouvelées dans l'histoire de la péninsule. Tous les mécréants furent bannis; plus de deux cent mille fugitifs se dirigèrent vers les États de l'émir de Grenade. « Telle était la multitude qui sortit qu'elle occupait bien cinq lieues de chemin et que depuis la bataille de Las Navas, on n'avait pas vu tant de musulmans réunis. » De gré ou de force, l'Andalousie se débarrassa à la longue des infidèles qui l'occupaient. Bien peu consentirent à se convertir.

La royauté. — Les rois qui avaient dirigé avec tant de bonheur et de constance la *restauracion* de l'Espagne se signalaient surtout à leurs peuples par leurs talents militaires. Un Bermude de Castille, un Ramire d'Aragon, qui s'enfermaient dans un cloître; et même, dans les temps plus rapprochés, un Sancho Capello de Portugal, trop occupé de ses plaisirs, n'avaient pas chance de régner longtemps sur des nations guerrières. L'autorité du capitaine, la gloire du conquérant s'ajoutaient au respect qu'inspirait le rang suprême. Le roi était, aux yeux de tous, le symbole des revendications natio-

nales et religieuses. L'influence du droit romain, si considérable à partir du XIII[e] siècle, ne fit que développer ce fonds de respect et de vénération pour le monarque : « Tous sont avertis, dit le *Fuero real*, que la vie et le salut du roi sont confiés à leur garde et à leur ardente fidélité; et que personne ne soit assez osé pour aller par faits, dits ou conseils contre le roi, contre sa souveraineté et pour exciter quelque soulèvement,... ni pour s'entendre avec ses ennemis. Et quelle que soit la personne qui fasse ces choses, qu'elle soit réputée indigne de vivre et qu'elle soit frappée de la peine capitale. »

Mais la fidélité n'allait point sans les restrictions nécessaires. Le fils de saint Ferdinand, Alphonse X le Savant, dans sa législation des *Sept Parties*, recommandait aux sujets de garder le roi de lui-même et des tiers qui pouvaient l'entraîner dans l'erreur. Le souverain le plus entiché de ses droits mettait, lui aussi, des conditions à l'obéissance.

Il en était de même dans le Portugal et dans l'Aragon. Il est cependant remarquable que les rois d'Aragon aient cherché au dehors un appui contre l'esprit turbulent de leurs sujets. Pierre II alla se faire sacrer à Rome par le pape et se reconnut vassal du Saint-Siège; Jayme I[er] sollicita la même faveur de Grégoire X, qui la mit à trop haut prix. En Portugal, la royauté était une institution récente fondée sur le champ de bataille d'Ourique, aux acclamations d'une armée victorieuse. Aux cortès de Lamego, Alphonse avait reconnu formellement qu'il tenait sa couronne de ses sujets.

Dans la Castille, la royauté fut toujours plus respectée que dans les royaumes voisins. Tandis que l'œuvre législative de Jayme I[er] (1247) aux cortès d'Exea n'est que la confirmation des fueros, et, par conséquent, des libertés seigneuriales et municipales, le *Fuero real* et les *Siete Partidas* d'Alphonse X contiennent l'exposition d'un droit nouveau plus favorable à la royauté. Le gouvernement, en Castille, prend de bonne heure les allures monarchiques; en Aragon, il reste aristocratique. Saint Ferdinand, le conquérant de Cordoue et de Séville, fonde une administration : il assemble autour de lui un conseil de douze jurisconsultes, chargés de l'assister dans ses jugements, de l'instruire

de ses erreurs et de lui suggérer un avis dans les cas embarrassants. Bien qu'il ne semble pas que l'existence de ce comité consultatif le dispensât de prendre l'avis des *ricos hombres* et des évêques, cette tentative ne fournit-elle pas l'indice que le monarque cherchait à se soustraire au contrôle de ces conseillers-nés de la couronne? Dans le gouvernement des provinces il remplaça les comtes par des *adelantados mayores*, plus facilement révocables. Jayme Ier ne pouvait prendre les mêmes libertés en Aragon : les *ricos hombres* et les villes défendaient pied à pied les institutions du passé. Les rois de Castille n'eurent à lutter que contre des volontés humaines ou des forces sociales ; les rois d'Aragon trouvèrent devant eux, pour leur barrer la route, une constitution écrite qui enregistrait les droits de la nation et mettait des bornes à leur puissance.

Le justicia d'Aragon. — Pour juger les conflits possibles entre la couronne et la nation aragonaise, il semble qu'il ait existé, de bonne heure, un médiateur, un *judex medius* dont le fuero de Sobrarbe fait mention. Jayme Ier fixa les attributions de cet arbitre suprême. « L'office du *justicia*, dit un contemporain, consiste à demeurer à la cour, tant que le roi ne sort pas de l'Aragon; et là, en présence du monarque, ou par son ordre, si celui-ci est absent, il doit examiner les causes ou entendre les plaids; toutes les fois qu'il y a lieu de prononcer une sentence, le roi, les évêques et les *ricos hombres* présents à la cour doivent en délibérer, et ce que la majorité a décidé de mettre dans la bouche du *justicia*, celui-ci se charge de le prononcer sans avoir rien à redouter des conséquences de son arrêt, car ce n'est pas lui qui l'a rendu, mais bien ceux auxquels, sous ce rapport, il doit obéir. »

Il y a loin de ce personnage, dont l'action est si nettement délimitée, à cette sorte de tribun ou d'éphore que les historiens modernes nous ont représenté comme toujours prêt et naturellement enclin à arrêter de son veto les empiétements du souverain. Le *justicia* était nommé par le roi, et devait être toujours choisi dans les rangs de la simple noblesse, jamais parmi les membres de l'aristocratie. Il fallait des circonstances bien graves pour qu'il se permît de résister en face à l'homme

qui lui avait conféré sa charge. Est-il bien nécessaire, pour expliquer l'importance de sa fonction, de l'ériger en adversaire-né de la prérogative royale?

En effet, l'homme qui prononçait les arrêts ne pouvait pas rester longtemps le simple organe d'une haute cour. La force des choses le transformait en interprète et défenseur des lois. Il se trouvait appelé à intervenir dans les conflits qui éclataient entre la royauté et les ordres de la nation. Chargé d'examiner les sentences rendues par les divers tribunaux, il décidait s'ils avaient agi ou non conformément aux fueros. Sans doute, il lui arrivait de rendre des arrêts qui n'étaient pas toujours considérés par le prince comme des services. Mais cela ne suffit pas pour donner à cette magistrature un caractère d'opposition déclarée. Sa grande originalité, c'est d'avoir eu pour principal objet de garantir les droits de chacun contre la tyrannie de tous, les franchises de la nation contre les empiétements du pouvoir, la fortune des sujets contre les convoitises du fisc, la liberté individuelle contre les abus des différentes juridictions, ecclésiastiques et laïques. Et cette conception fait le plus grand honneur aux Aragonais du moyen âge.

Les Cortès. — Les Cortès (états généraux) d'Aragon opposaient des obstacles plus grands encore aux excès du pouvoir. Et d'abord il fallait compter non avec une assemblée unique, mais avec trois assemblées représentant les trois États de la couronne d'Aragon : Valence, Aragon, Catalogne, qui avaient chacune leurs intérêts propres, leurs griefs particuliers, leurs vues souvent contradictoires. La constitution des Cortès aragonaises était une autre difficulté. Elles se composaient de quatre *bras* ou ordres : 1° le clergé; 2° l'aristocratie de la noblesse (*ricos hombres*); 3° les chevaliers et les simples gentilshommes; 4° les villes. La noblesse avait double représentation. C'était une originalité qui ne se retrouve ni en Catalogne, ni à Valence.

La session était ouverte par le souverain en personne qui indiquait, dans une sorte de discours du trône, l'objet de la convocation, ses besoins, ses demandes. Chaque *bras* se retirait à part pour examiner les propositions royales. Mais avant d'y

répondre, les Cortès répliquaient par l'énumération de leurs griefs; elles exposaient leurs plaintes et prétendaient qu'on leur donnât d'abord satisfaction. Elles ne consentaient à voter les subsides qu'au prix de nombreuses concessions. De là, entre le roi et les assemblées, de longs débats où les deux partis luttaient pied à pied sans reculer d'un pas. Les Aragonais sont célèbres par leur ténacité. La confection des lois présentait d'incroyables difficultés. Les Cortès partageaient effectivement avec le roi la puissance législative. L'accord de la nation et du souverain était indispensable pour faire une loi, et il fallait convaincre tous les ordres. L'opposition d'un seul arrêtait tout.

Les écrivains castillans rattachent leurs Cortès à ces conciles de l'empire goth, composés de prélats et de seigneurs, qui se prononçaient sur les plus grandes questions religieuses et politiques. Il n'est pas douteux, suivant certains jurisconsultes, que ces assemblées aient servi de règle et de modèle aux Cortès particulières de Castille et de Léon. Dans les premiers temps, les rois réunissaient pour les consulter les personnages les plus considérables du pays. Il n'y eut d'abord d'appelés que les prélats et les nobles; mais aux Cortès de Burgos (1169), la *Chronique générale* signale, à côté de l'aristocratie laïque et ecclésiastique, la présence des représentants du tiers état. A l'origine, le nombre des villes qui ont séance aux cortès est indéterminé; à Carrion (1188), se rendent les députés de 48 *pueblos*; à Benavente (1202) et à Léon (1208), chacune des cités a envoyé ses mandataires.

Il n'y avait encore rien de fixe : tantôt les rois convoquaient tous les ordres de la nation, tantôt les clercs et les nobles, et tantôt les membres du tiers état. Même après l'union définitive de Léon et Castille, il n'est pas rare de voir l'un de ces deux royaumes tenir ses Cortès particulières. Quelquefois même, on ne consultait que les représentants d'une province, comme l'Andalousie. Le siège de ces assemblées, leur périodicité, la représentation des ordres, le nombre des procurateurs, tout changeait suivant le temps, les besoins, la volonté du gouvernement. La compétence des cortès était très étendue. Alphonse X regardait comme une obligation de les réunir dans

les quarante jours qui suivaient la mort du roi, pour leur faire reconnaître son successeur. Elles rendirent la couronne de Castille à Alphonse VI; elles donnèrent le royaume de Léon à Ferdinand III (1230), malgré le testament de son père. On les consultait sur les affaires les plus graves, comme le choix des tuteurs en cas de minorité, et sur les affaires les plus intimes, comme le mariage des infants. Mais le vote de l'impôt dominait tout. Ces questions d'argent autorisaient leur intervention, quelquefois indiscrète, même dans les affaires de la maison royale. En 1258, elles réduisirent les dépenses d'Alphonse X et de la reine Violante à 150 maravédis par jour et firent recommander aux commensaux de la table royale « de manger avec plus de modération ».

La noblesse. — Mais le grand et véritable ennemi de la royauté, c'était l'esprit d'indépendance de la noblesse.

Le moyen âge espagnol ne ressemble pas absolument au nôtre; le mot féodalité s'applique assez mal à l'organisation sociale de cette époque. Les rois ont reconquis le pays pas à pas sur les Maures; ils ont distribué aux chefs de guerre d'immenses domaines, des revenus et des sujets. Sans doute, ces donations et ces récompenses donnèrent naissance à une aristocratie puissante et souvent redoutable; mais le système féodal a des origines plus complexes. Il n'y avait pas entre le vassal et le suzerain cette réciprocité de devoirs qui paraît être le trait caractéristique de la société française à la même époque. Le lien féodal est aussi réel que personnel, tandis qu'en Espagne, les rapports des sujets avec le souverain, du vassal avec son suzerain furent avant tout personnels. Il n'y eut jamais cet enchevêtrement de juridictions et de fiefs, et cette hiérarchie qui du dernier gentilhomme remontait par une série de seigneurs, tour à tour vassaux et suzerains, jusqu'au roi suzerain des suzerains. « Ni la noblesse léonaise et castillane n'acquit jamais l'indépendance et le pouvoir qu'elle obtint en Allemagne, en Angleterre, et en France;... ni les comtes et seigneurs de Castille ne possédèrent le droit de battre monnaie, celui d'être jugés par leurs pairs, celui de lever des aides... Les rois ne se défirent jamais de la suprême autorité sur tous

leurs sujets, de quelque rang qu'ils fussent; ils convoquaient et présidaient les Cortès; la justice était administrée en leur nom; ils possédaient le droit inaliénable d'occuper en cas de force majeure les châteaux et forteresses des seigneurs, et tous étaient obligés de les assister à la guerre. » Ces différences sont surtout sensibles quand on compare Castille, Léon, l'Ouest de la Péninsule aux États féodaux du continent; mais elles s'atténuent à mesure qu'on se rapproche de la France. L'Aragon lui a fait quelques emprunts; il connaît sous le nom d'*honneur* une sorte de fief. Mais la Catalogne seule répond absolument au type d'un État féodal.

Cependant l'Espagne n'a pas échappé à l'esprit d'anarchie qui, pendant quelques siècles, a prévalu dans tout le reste de l'Europe. L'aristocratie a été longtemps prépondérante; elle ne ménageait pas l'autorité royale et lui dictait ses conditions. Le *Fuero Viejo* de Castille a gardé la trace de ces temps de révolte. On y voit que les *ricos hombres* pouvaient renoncer à l'obéissance due au roi sans autre cérémonie que d'envoyer un des leurs lui en faire la déclaration : « Señor, pour un tel rico hombre, je vous baise la main, et, dorénavant, il n'est plus votre vassal. » Libres de toute attache, ils s'en allaient avec leurs serviteurs et leurs compagnons prendre du service dans le royaume voisin, et jusque chez les musulmans. On peut juger, par les chants relatifs au Cid, des sentiments que l'aristocratie professait pour la royauté au moment où ils furent composés. Dans la *Cronica rimada*, « ce romancero et ce cancionero du XIIe siècle », Rodrigue est représenté comme « un chef altier et violent qui traite son roi avec un écrasant mépris », et ce roi, auquel le poète donne le nom de Ferdinand, « comme un personnage ridicule qui pâlit devant une épée et dont l'incapacité est complète. »

Ces sentiments ne sont point particuliers à la Castille. Veut-on juger des rapports des souverains d'Aragon avec les grands seigneurs, qu'on lise le récit d'une dispute entre Jayme Ier et don Pedro de Ahones. Don Pedro, qui avait renom d'homme très expert aux armes, mit la main à l'épée, mais Jayme, de son bras de fer, l'empêcha de dégainer. Il essaya alors de tirer sa dague :

le roi l'en empêcha encore. Les compagnons de don Pedro l'arrachèrent à l'étreinte du royal Hercule. « C'est ainsi qu'il nous échappa, raconte Jayme, sans que les nôtres qui étaient dans la maison nous aidassent; au contraire, ils considéraient avec calme la lutte qui était entre nous. » L'audace de don Pedro et l'indifférence des courtisans sont suffisamment caractéristiques.

Les vilains. — Le nom de *ricos hombres* (riches hommes) désigne cette aristocratie de seigneurs qui possédait des domaines, des revenus considérables. Sous ses lois vivaient des hommes libres, qui jouissaient de certaines franchises; car elle avait reconnu comme les rois la nécessité d'accorder aux villes des chartes plus ou moins libérales. Le domaine seigneurial était cultivé par des esclaves et par des colons, qui payaient des redevances fixes (*solariegos*). Dans cette période de trois siècles l'esclavage rural disparut en Castille pour faire place au servage.

La condition de *solariego* est encore bien misérable. Le *Fuero Viejo* prononce que « le seigneur peut prendre le corps du *solariego* et tout ce qu'il a au monde ». C'est le servage de la glèbe dans toute sa rigueur. Il est vrai que le même *fuero* distingue entre diverses régions : il met à part de cette classe misérable, les *solariegos* qui ont peuplé la Castille du Douro. Ceux-là pouvaient quitter le sol si leur sort devenait trop rigoureux, et chercher un maître plus humain. Le seigneur n'avait pas le droit d'empêcher leur départ; il pouvait seulement retenir les meubles qu'ils emportaient.

La condition des serfs dans l'Aragon était bien plus dure. En Catalogne, dans les vallées de Vic, de Girone et d'Ampurias, les *pages de Remenza* ne pouvaient ni abandonner la terre, ni l'aliéner, ni se marier sans l'assentiment de leur seigneur. « Les nobles aragonais, et autres seigneurs des lieux, qui ne sont pas d'Église, disent les *Observances d'Aragon*, peuvent *bien* ou *mal* traiter, à leur volonté, leurs vassaux de servitude, et leur enlever leurs biens sans appel possible, et le roi ne peut s'entremettre en rien dans leurs seigneuries. »

Tandis que ces serfs étaient liés à perpétuité au même maître,

il y avait en Castille des districts qui choisissaient librement leur seigneur. C'étaient des lieux dits de *Behetrias*. Tantôt l'exercice de ce droit ne souffrait pas de restriction : les *Behetrias de mar à mar* avaient la faculté de chercher un seigneur parmi toutes les familles et dans tous les pays du royaume. Tantôt le choix était limité aux membres d'une même famille (*behetrias de familia*). Dans les deux cas, l'obéissance des vassaux n'avait d'autre terme que leur patience ou leur caprice. Si la protection devenait tyrannie, ils tentaient la chance de changer de patron. Certaines *behetrias* avaient la faculté de renouveler sept fois par jour cette expérience.

Les villes. — A la féodalité seigneuriale s'opposaient les villes et cités de la couronne. La conquête du sol sur les musulmans a été une des causes les plus notables du développement urbain. Aussitôt que la fortune des armes livrait aux souverains chrétiens une partie du territoire musulman, ils s'empressaient d'y établir leurs propres soldats et d'y attirer des émigrants de leur religion. C'était comme une colonie qu'ils fondaient sur le sol conquis; ils la dotaient de nombreuses franchises, la constituaient en commune libre; ils l'autorisaient à entretenir une milice, ils lui concédaient en tout ou en partie le droit d'élire ses magistrats ; ils garantissaient la sûreté des personnes contre le zèle de leurs propres agents, et même ils assuraient quelquefois l'impunité aux malfaiteurs qui viendraient chercher refuge et faire souche dans cet asile. Telles sont les principales faveurs qui sont inscrites dans les chartes municipales ou *fueros*. On ne fit pas les mêmes concessions à toutes les villes pourvues d'un *fuero*, mais toutes reçurent une certaine part d'indépendance. Le mouvement d'émancipation, commencé au XIe siècle, alla toujours en croissant dans la période postérieure. Léon reçut son *fuero* en 1020; en 1035, ce fut le tour de Najera; en 1076, de Sepulveda. C'est au XIIe et au XIIIe siècle que les concessions de ce genre furent le plus fréquentes. Quelques-uns de ces *fueros* devinrent célèbres comme chartes-modèles. Les rois n'octroyèrent pas tel ou tel privilège, mais tel ou tel *fuero*. Ainsi le *fuero* de Sepulveda fut étendu à beaucoup d'autres lieux. Ferdinand III donna le *fuero* de Tolède amplifié

(1222) aux villes qu'il avait conquises dans l'Andalousie, Cordoue, Séville, Murcie, Carmona. La charte de Cuenca (1190) servit de type à beaucoup d'autres *fueros*, qui lui empruntèrent la plupart de ses dispositions.

L'Aragon suivait la même voie que la Castille. En 1064, le roi Sancho Ramirez avait octroyé à Jaca son *fuero*; Alphonse le Batailleur accorda les plus larges franchises à Saragosse.

Sous l'influence de cette législation libérale, les villes étaient devenues une véritable puissance dans l'État. Les milices de Soria, de Medina-Celi, de Cuenca, de Valladolid, d'Avila, etc., combattirent à Las Navas de Tolosa à côté des troupes seigneuriales. Les communes riches et populeuses formaient des associations pour la défense de leurs droits et la répression du brigandage. Ces ligues fraternelles ou *hermandades* sont fréquentes au XIII[e] siècle; elles étaient dirigées contre la noblesse, dont les violences, les déprédations et les meurtres ruinaient les villes et les campagnes. Elles n'hésitaient pas même à s'attaquer au roi. En 1295, trente-deux villes de Léon et de Galice signaient un véritable traité d'alliance offensive et défensive, contre quiconque, roi, officier royal, seigneur ou clerc, violerait les franchises, lèverait des impôts contraires au *fuero*, envahirait les biens communaux ou les domaines d'un *vecino*. Elles se promettaient main-forte, nommaient des députés pour veiller au maintien du pacte fédéral, et frappaient tout contrevenant d'une amende « de mille maravédis, doublée à chaque récidive. »

Ce tempérament belliqueux tenait en partie à leur origine. Sorties de soldats qui colonisaient, ou de colons obligés de vivre en soldats dans de continuelles alarmes, elles contenaient une population ardente, batailleuse. Leurs milices étaient de petites armées, composées de cavalerie et d'infanterie. Aux riches propriétaires fonciers qui servaient à cheval, Alphonse VII avait conféré les privilèges de la noblesse. Ainsi se constitua une sorte d'ordre équestre, une *caballeria* urbaine, qui jouissait d'une grande influence dans les cités. Le fuero de Molina lui attribuait toutes les dignités municipales; le plus souvent il y avait partage entre les *caballeros* et les simples

vecinos. L'existence de cette classe contribua beaucoup à entretenir parmi les populations des villes un esprit d'audace, de résolution, peu compatible avec les tendances d'une bourgeoisie ordonnée au travail.

Essor intellectuel. — Assurés du lendemain par leurs victoires sur les infidèles, délivrés de la crainte opprimante des *razzias*, des courses dévastatrices, les peuples de la péninsule commencent à respirer, à s'ouvrir à d'autres besoins que les besoins matériels, à d'autres préoccupations que l'exercice sanglant de la guerre. Ce ne sont plus ces hommes que les historiens arabes nous dépeignent comme des sauvages, hideux de saleté et de vermine, et portant leurs vêtements de peaux de bêtes jusqu'à ce qu'ils tombent en pourriture. Le temps est passé aussi où, suivant la vieille chronique, « les rois, les comtes, les nobles et tous les chevaliers qui se targuaient de la profession des armes, tous plaçaient les chevaux dans les chambres où ils avaient leurs lits et où ils habitaient avec leurs femmes, afin qu'entendant le cri de guerre, ils trouvassent leurs armes et leurs chevaux préparés, qu'ils pussent les monter et partir sans retard ». Les arts de la paix prenaient leur essor. L'architecture qui souvent produit des merveilles, et atteste l'éveil du sentiment du beau, alors que les autres facultés sont encore endormies, avait élevé, au XIIe et au XIIIe siècle, les superbes cathédrales de Léon, de Burgos, de Tolède, de Barcelone. L'esprit humain semblait sortir de sa torpeur; l'histoire naissait; Rodrigue de Tolède et Lucas de Tuy (XIIIe siècle) rassemblaient les débris épars des chroniques antérieures et recueillaient les souvenirs de la lutte contre les infidèles. Les hommes de guerre et les chefs d'État prenaient plaisir à se raconter eux-mêmes avec les faits de leur temps. Le roi d'Aragon, Jayme Ier, écrivit en catalan l'histoire de ses conquêtes. Toutes les langues de la péninsule sortaient à la fois de la période de formation et s'affirmaient par des œuvres littéraires. Pour propager le goût des sciences et des lettres, des universités se fondent à Palencia (1208), à Salamanque (1249). L'étude du droit romain est en faveur. Sous l'inspiration des légistes, les *Siete Partidas*, conçues par saint

Ferdinand, seront exécutées par Alphonse le Savant. Les vrais poètes du temps, ce sont ces chanteurs anonymes qui nous ont laissé dans les romanceros l'âme même de l'Espagne d'alors, avec ses violences, son héroïsme, sa grandeur épique, son culte de l'idéal.

IV. — Alphonse X de Castille et Pierre III d'Aragon.

Caractère nouveau de l'histoire espagnole. — Le règne d'Alphonse X de Castille (1252-1284), celui de Pierre III d'Aragon (1276-1285) présentent des caractères qui marquent le début d'une période nouvelle. La conquête de l'Espagne, la *reconquista*, comme on dit au delà des Pyrénées, peut être considérée comme achevée. Les luttes entre la Castille et l'Émirat de Grenade ne seront plus que des conflits entre un État suzerain et un vassal, inférieur en forces, quoique très remuant et très prompt à la révolte. Le royaume d'Aragon a atteint les limites qu'il ne dépassera plus. Dorénavant l'énergie que les deux puissances chrétiennes ont déployée contre les musulmans va prendre une autre direction; à la croisade succèdent les agitations intestines. Il en est de même en Portugal. Ce n'est pas que dans les âges précédents, les rois n'aient eu souvent à combattre les menées de l'aristocratie; mais ils ne songeaient pas encore à abuser de leur pouvoir, et les grands, distraits par la guerre sainte, enrichis par la conquête et le butin, cherchaient plutôt à s'assurer la faveur du souverain qu'à affaiblir son autorité. La rivalité des Castro et des Lara offre le spectacle de deux maisons rivales, ardentes à se disputer les avenues de l'influence et du pouvoir. Ce n'est qu'à la fin du XIIIe siècle qu'apparaît nettement chez le prince et chez les sujets l'intention bien arrêtée de fixer l'étendue de leurs droits. Alphonse X formule dans les Sept Parties la théorie de l'omnipotence royale; les deux siècles qui suivent prouveront qu'il y a loin de sa théorie à la réalité.

Alphonse X de Castille et Alphonse III de Portugal. — Le successeur de saint Ferdinand est un des princes les plus illustres du moyen âge. Savant, poète, historien, législateur, il avait toutes les qualités qui font honneur à la nature humaine, sauf le sens du gouvernement. Ses ambitions dépassaient de beaucoup ses ressources; ses prétentions n'étaient jamais soutenues par une volonté forte.

Au début de son règne, il prépara à grands frais contre le Maroc une expédition qu'il dut bientôt abandonner. Ses campagnes dans le bassin inférieur du Guadalquivir eurent un meilleur succès; il soumit quelques places, qui avaient échappé aux armes de son père, Xérès, Nebrija. La prise de Niebla (1257) lui ouvrait les Algarves, mais ici il fallut compter avec le Portugal qui élevait aussi des prétentions sur cette province. Le roi de Portugal, Alphonse III (1245-1279), avait l'énergie patiente qui manquait à son rival. Lui aussi eut à lutter contre l'aristocratie ecclésiastique et laïque qui l'avait porté au trône et prétendait l'y tenir en tutelle. Il sut se faire obéir, résista aux évêques qui l'accusaient d'enfreindre les privilèges ecclésiastiques, à la cour de Rome qui voulait l'obliger à reprendre son épouse répudiée, la comtesse de Boulogne. Le pape jeta l'interdit sur son royaume; il ne céda point, et Urbain IV, en désespoir de cause, légitima, après la mort de sa première femme, les enfants nés de son second mariage. Il ne montra pas moins de ténacité dans sa lutte contre les clercs. Ce fut seulement au lit de mort qu'on put lui arracher un désaveu peu probant de sa conduite.

Grand constructeur, Alphonse repeupla beaucoup de villes que la conquête avait laissées désertes. Il releva les murailles de Beja et fit de cette place le boulevard du royaume. Il fonda, à l'embouchure du Douro, en face de la ville épiscopale de Porto, la ville royale de Villanova de Gaya, à laquelle il accorda entre autres privilèges la plus grande partie du trafic fluvial et maritime. Plus ouvert que ses contemporains à l'intelligence des besoins économiques, il favorisa le commerce par la création de foires franches, et appela des ouvriers étrangers pour relever l'industrie nationale.

Un souverain de cette humeur ne se relâchait pas volontiers de ses prétentions. Il aimait mieux combattre que de laisser les Castillans s'établir dans l'Algarve méridionale. Alphonse X céda : il maria sa fille à son compétiteur et lui abandonna le diocèse de Sylves, qui faisait l'objet du débat. Il ne se réservait qu'un droit de suzeraineté nominale, que le nouveau possesseur du sol devait reconnaître par un secours éventuel de cinquante lances.

Émirat de Grenade. — Dans ces premières expéditions contre les infidèles, Alphonse X avait réclamé l'aide de son vassal, l'émir de Grenade. Quels que fussent ses sentiments secrets, Ibn-el-Ahmar n'avait pas osé se soustraire à ses obligations féodales. L'obéissance lui pesait pourtant; il n'attendait qu'une occasion favorable pour secouer le joug. L'État qu'il avait fondé avait rapidement atteint un haut degré de puissance et de prospérité. Il lui avait donné comme capitale Grenade, dont il avait accru la force naturelle par de solides remparts; il y avait recueilli les musulmans qui fuyaient la domination des chrétiens. A chaque nouvelle conquête de saint Ferdinand et de Jayme d'Aragon, le nombre de ses sujets s'augmentait d'un fort appoint de fugitifs. Ces proscrits apportaient dans les vallées du Xenil et du Darro, leur industrie, leur science agricole, et leur haine du nom chrétien, si bien que cette faible partie de l'Empire des Ommiades commençait à être redoutable par la masse de sa population, et l'ardeur de son patriotisme et de sa foi religieuse. Le souverain se faisait aimer par son abord facile et les soins qu'il donnait au gouvernement. Bien qu'il fût de goûts très simples, il n'épargnait aucune dépense pour embellir sa capitale. Sous sa protection, grandit le mouvement artistique, qui devait, un siècle plus tard, produire la merveille de l'Alhambra.

C'est vers ce prince que se tournaient naturellement les vœux des musulmans disséminés dans les États d'Alphonse X. A Murcie, à Xérès, la révolte n'attendait qu'un chef. Il refusa d'en donner le signal, mais il excita sous main les conjurés à prendre les armes. Le même jour, l'insurrection éclata aux deux extrémités de l'Andalousie; partout les chrétiens furent

massacrés. Le roi de Castille entra immédiatement en campagne et somma Ibn-el-Ahmar de fournir son contingent. L'émir répondit qu'il n'était pas sûr de ses troupes et que la politique lui faisait une loi de ménager ses coreligionnaires. Mais Alphonse ne se paya point de cette excuse; il ouvrit aussitôt les hostilités contre cet allié suspect (1261). Le mouvement eût pu devenir dangereux, si des difficultés intérieures, la révolte des valis de Comares, de Malaga et de Cadix n'avaient paralysé les efforts des Grenadins. Le roi de Castille, libre de ce côté, mit le siège devant Xérès, qu'il prit au bout de cinq mois. Pendant ce temps, son beau-père, Jayme d'Aragon, intervenait en sa faveur et remettait en son obéissance le royaume de Murcie.

Alphonse X et les grands seigneurs. — Il faisait mieux encore : il lui donnait de sages conseils. Tandis qu'Alphonse se perdait dans les hautes spéculations et prétendait, dit-on, qu'il eût inspiré quelques changements heureux au grand Ouvrier de la nature, si celui-ci l'avait consulté, il dirigeait en politique déraisonnable les affaires de son royaume. Pour se procurer de l'argent, il émettait une monnaie de mauvais aloi; et, pour arrêter la hausse immédiate des marchandises, promulguait une loi du *maximum*. En même temps qu'il créait des mécontents, il s'arrangeait pour leur donner des chefs. Malgré l'exemple de son père et les avis de son beau-père, il augmentait les forces de la noblesse, en la comblant de dons, de concessions, de faveurs. Avec les domaines qu'il reçut, Nuño Gonzalez de Lara arriva à commander à trois cents vassaux. Si le roi pensait s'attacher par là l'aristocratie, il fut bien vite détrompé. L'influence qu'il avait formée de ses propres mains se retourna contre lui. Quand il abandonna au Portugal ses droits honorifiques sur les Algarves, les grands saisirent le prétexte de l'intérêt public pour prendre les armes. Nuño de Lara, qu'il avait le plus favorisé, se mit à leur tête. Aux cortès de Burgos, où ils parurent en tenue de guerre, ils demandèrent au roi de les exempter de tout impôt, eux et leurs vassaux, de détruire les *poblaciones* de Castille, de supprimer les droits de douane sur les marchandises importées. Sur son refus,

dix-sept *ricos hombres*, et avec eux Nuño de Lara et l'infant Philippe, lui firent déclarer qu'ils *se quittaient* de son service, et se retirèrent auprès de l'émir de Grenade. Cette désertion affaiblissait la Castille sans augmenter les forces d'Ibn-el-Ahmar; les nobles transfuges qu'il avait reçus avec honneur stipulèrent qu'ils le serviraient envers et contre tous, sauf contre leur propre souverain. Aussi résolut-il d'appeler à son secours le maître du Maroc. La mort le surprit en pleine négociation (1273). Son successeur, Mohammed II, s'empressa de conclure la paix avec Alphonse X. Les *ricos hombres* obtinrent leur pardon et furent réintégrés dans leurs charges et leurs honneurs. Dans cette première escarmouche contre l'aristocratie, le roi avait donné toute la mesure de sa faiblesse.

Gouvernement intérieur de Jayme et de Pierre III d'Aragon. — Il faut dire à sa décharge que l'habileté et l'énergie des rois d'Aragon ne leur réussissaient pas mieux; Jayme et son successeur Pierre III étaient obligés de céder à ces nouveaux maîtres de l'État. Les cortès de Huesca (1247) avaient, sous certaines réserves, autorisé les guerres privées; de là des maux sans nombre, le pillage, le meurtre, la dévastation des campagnes. A leur tour, les habitants des villes ruinés par ces désordres résolurent de créer pour cinq ans une Hermandad (1260-1265), qui édicta les peines les plus sévères contre les malfaiteurs de tout rang et de toute origine, et leva des forces capables de faire respecter ses décisions.

Cette initiative des villes montrait assez l'impuissance de la royauté, même sous un prince aussi énergique que Jayme le Conquérant. Ses luttes avec la noblesse lui procurèrent les plus cruelles humiliations. Quand il proposa aux cortès de Saragosse (1264) d'établir un impôt nouveau, le *bovage*, tous les *ricos hombres* se mirent à crier qu'ils n'en feraient rien. Aux demandes du roi, ils ripostèrent par l'énumération de leurs griefs : violation des franchises de la noblesse, concession des *honneurs* (fiefs) à des étrangers, admission des légistes et d'autres gens de basse extraction dans son Conseil. En attendant qu'on leur donnât satisfaction, ils quittèrent la ville et conclurent une ligue pour la défense de leurs privilèges. Le roi fit

rude guerre aux rebelles et leur prit bon nombre de châteaux. Mais l'opinion publique, qui leur était favorable, lui imposa une transaction. Les évêques d'Huesca et de Saragosse, chargés de prononcer comme arbitres, donnèrent raison aux seigneurs (1265). Avec l'Aragon, il eut encore affaire à la Catalogne. Il avait beaucoup fait pour ce pays qu'il aimait. La conquête des Baléares, son premier triomphe, en rétablissant la police des mers, avait beaucoup aidé au développement de la marine catalane. Barcelone disputait aux républiques italiennes l'empire de la Méditerranée, et faisait adopter son code maritime (*llibre del Consolat del mar*) à toutes les nations commerçantes. Jayme rendit beaucoup d'ordonnances favorables au trafic; il supprima les péages que les seigneurs avaient établis dans l'intérieur du pays; il régularisa l'institution des corps de métiers de Barcelone. Mais ces bienfaits ne calmaient point l'opposition des nobles; les dernières années du règne furent troublées par la révolte des principaux barons.

Le privilegio general (1283). — Les luttes furent encore plus vives sous le règne de Pierre III, successeur de Jayme. Ce roi, qui conquit la Sicile, tint victorieusement tête au roi de France et brava sans faiblir l'interdit et l'excommunication; le vainqueur de Charles d'Anjou, de Philippe le Hardi et du pape Martin IV, fut obligé d'humilier la royauté devant la coalition des nobles et des villes. Ses sujets aragonais lui reprochaient les aventures de sa politique extérieure, ses grandes levées de soldats, le péril où sa querelle avec le roi de France mettait le pays. Il agissait sans consulter personne. « Si ma main gauche, disait-il, savait le secret de ma main droite, je me la couperais sur-le-champ. » Les *ricos hombres*, habitués à plus de déférence, lui demandèrent raison de ses défiances aux cortès de Tarragone (1283). Il accueillit avec hauteur les réclamations. Alors nobles et représentants des villes formèrent une *Union* pour la défense de leurs fueros et le redressement de leurs griefs; ils se promirent assistance mutuelle envers et contre tous, « sauf la fidélité qu'ils devaient au roi ». Et encore cette réserve n'était-elle que pour la forme. Si Pierre III, sans arrêt du *justicia* et sans le conseil des *ricos hombres*, attentait aux

biens ou aux personnes de ses sujets, ceux-ci se tenaient pour déliés de tout serment d'obéissance et se réservaient « de s'unir à l'infant Alonzo, héritier de la couronne, pour chasser don Pedro du royaume. »

Les cortès, transférées à Saragosse, ne furent que plus ardentes à demander la confirmation de tous les antiques privilèges, fueros et chartes. Le roi fut contraint de céder : il donna force de loi à leurs demandes. Toutes les concessions que l'assemblée lui arracha furent enregistrées dans le *Privilegio general*, vrai monument des libertés aragonaises. Le roi condamnait les errements du passé; il confirmait les fueros et restituait aux nobles les fiefs dont il s'était emparé. Il prenait des engagements pour l'avenir, et assurait des garanties aux sujets, qui pouvaient redouter le zèle de ses officiers. Sa juridiction ne devait pas franchir les limites de son domaine. Il devait prendre tous les juges parmi les Aragonais. Le Justicia, assisté d'un conseil de nobles et de bourgeois, devait prononcer sur tous les procès. La fortune des contribuables n'était pas moins bien sauvegardée : aucun péage nouveau ne devait être établi; l'impôt sur le sel était aboli. La nation se faisait une large place dans les conseils de la couronne, où les trois ordres devaient avoir leurs représentants. Le roi ne pouvait sans l'avis de ces délégués faire la paix, déclarer la guerre. Enfin il s'engageait à réunir tous les ans les cortès d'Aragon.

Telles sont les principales dispositions de cet acte fameux qu'on a souvent comparé à la Grande Charte anglaise. Certes la noblesse s'était fait une belle part : le maintien de ses juridictions, le droit de quitter l'hommage dû au souverain, la faculté de ne pas servir « hors du royaume ni au delà de la mer » montrent assez qu'elle ne séparait point l'intérêt général de son intérêt particulier. Il importe peu que l'égoïsme ait dirigé la résistance; les droits des sujets en tant que justiciables et contribuables étaient garantis, l'omnipotence royale limitée, l'intervention de la nation dans les affaires de l'État reconnue.

Politique italienne de l'Aragon. — Le rôle que Pierre III et Alphonse X voulurent jouer au dehors détourna leur attention de la politique intérieure et ne contribua pas

médiocrement à grossir les éléments d'opposition. A peine les princes espagnols furent-ils délivrés du péril musulman, qu'ils jetèrent les yeux hors de la péninsule. Jayme avait donné l'exemple de ces préoccupations nouvelles. Il maria l'une de ses filles au petit-fils de saint Louis et partit en 1269 pour la croisade qui devait aboutir à la catastrophe de Tunis. Il retourna, il est vrai, d'Aigues-Mortes, découragé par les sombres présages qui effrayèrent la flotte catalane. Mais, quelques années après, il accourut encore au concile de Lyon (1274), où Grégoire X cherchait à unir tous les princes chrétiens dans une action commune contre les infidèles. Ne faut-il pas aussi attribuer à un calcul le mariage de son fils, l'infant Pierre, avec Constance, fille de Manfred? Cet acte porta tous ses fruits. D'abord, le triomphe de Charles d'Anjou avait paru ruiner les prétentions que Pierre III pouvait élever, du chef de sa femme, sur l'Italie méridionale. Les fautes du roi de Naples lui rendirent toutes ses chances. Quand la Sicile se souleva, c'est au gendre de Manfred que s'adressèrent les révoltés. L'occupation de la Sicile eut des résultats considérables, qui se produisirent chacun à son heure dans les siècles suivants. Elle donna aux habitants du bassin de l'Èbre ce champ d'expansion qui leur faisait défaut dans la péninsule. Elle prépara la conquête de Naples et des autres grandes îles de la Méditerranée. La marine catalane domina dans ce large bassin maritime, qui s'étend entre les Baléares, la Corse, la Sardaigne et l'Afrique. De là naquit aussi entre la France, alliée de la maison angevine, et l'Espagne cet esprit d'hostilité qui fit explosion plus tard lors des grandes guerres d'Italie.

Prétentions d'Alphonse X au Saint-Empire. — La politique de Pierre III aboutit en somme à des résultats pratiques; celle d'Alphonse lui coûta cher sans qu'il lui en revînt rien qu'une influence imaginaire. Le mariage de doña Béatrix, sa fille, avec Alphonse III de Portugal, avait été précédé de l'abandon de l'Algarve; celui de Leonor, sa sœur, avec Édouard, héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, consacra le sacrifice des prétentions castillanes sur l'Aquitaine. Qu'était ce pour Alphonse X que ces titres mal établis, au prix de ses droits à la couronne impériale? Le chef du Saint-Empire gardait,

malgré sa faiblesse, une sorte de prééminence sur les autres souverains; et rien n'était plus propre que cette grandeur faite de souvenirs à tenter l'ambition et la vanité d'un prince versé dans la connaissance de l'histoire, enivré par les rêves d'une imagination érudite. Fils de Béatrix de Souabe, parent d'empereurs, il se voyait déjà empereur lui-même. Aussi mit-il en avant sa candidature, quand les électeurs se réunirent pour donner un successeur à Guillaume de Hollande. Il eut quatre voix sur sept; son compétiteur Richard de Cornouailles, qui n'avait réuni que la minorité des suffrages, alla se faire sacrer à Aix-la-Chapelle. Alphonse X se contenta de se parer du vain titre que certaines cités italiennes, comme Pise, s'étaient hâtées de lui décerner. Les papes ne voulurent jamais reconnaître ce singulier César, incapable de les défendre en Italie et de rétablir l'ordre en Allemagne. Jusqu'en 1274, il en fut réduit à des protestations platoniques. A ce moment, la conclusion de la paix avec l'émir de Grenade lui laissait la liberté de ses mouvements. Il crut le moment venu de faire valoir ses droits, et de s'assurer l'appui de la papauté. Grégoire X, qui s'était empressé de confirmer l'élection de Rodolphe de Habsbourg, ne songeait pas à se déjuger. Il consentit pourtant, sur les vives instances de ce prétendant malheureux, à lui accorder une entrevue dans la ville de Beaucaire. Il ne songeait, il est vrai, qu'à le convaincre de l'inanité de ses espérances. Contre cette résolution aussi sage que ferme, l'éloquence et les promesses du Castillan furent sans force. Il essaya d'obtenir au moins que le pape s'intéressât au mariage de son petit-fils avec l'héritière de Navarre. Mais Philippe le Hardi n'était pas homme à se laisser enlever ce parti avantageux; la reine régente, Jeanne d'Artois, favorisait les espérances de la France. Il fallut revenir, les mains vides, en Castille, où le rappelait une insurrection dangereuse. Le pape se lassa même de sa persévérance à se qualifier de *roi des Romains élu* et lui imposa comme dernière humiliation l'abandon de ce titre pompeux et vide.

Don Sanche et les infants de la Cerda. — Le roi de Castille ne manquait pas moins de franchise que d'habileté. Bien qu'il fût en paix avec l'émir de Grenade, il ne cessait de fo-

menter la révolte de ses vassaux. Pour en finir avec les rebelles, Mohammed II appela à son secours le chef d'une nouvelle dynastie africaine. Abou-Youssouf débarqua à Tarifa et ravagea toute l'Andalousie (1275). L'adelantade de la frontière, Nuño de Lara, l'attaqua près d'Ecija et fut accablé. Quelques jours après, l'archevêque de Tolède éprouva le même sort. Pour comble d'infortune, l'héritier présomptif venait de mourir à Ciudad-Real (25 juillet 1275). Le roi était absent; la situation paraissait menaçante.

Mais le second infant, don Sanche, accourut à la frontière. Il avait déjà donné des preuves de courage; il se montra très habile et très prompt dans l'organisation de la défense. De Cordoue, où il s'était établi, il ne cessa de harceler les envahisseurs, en même temps qu'il envoyait une flotte surveiller le détroit. L'armée africaine, refoulée dans les parages d'Algésiras, mal ravitaillée, souffrit de la famine. Abou-Youssouf fut heureux d'obtenir une trêve de deux ans.

La mort de Fernand de la Cerda allait amener les plus graves complications intérieures. L'infant laissait des fils qui héritaient de ses droits à la couronne en vertu du droit de *représentation*, mais Sanche prétendait se substituer à son frère mort, en vertu du droit d'*immédiation*. Il avait gagné à son parti la plupart des *ricos hombres* et pris dans ses lettres le titre de *fils aîné, successeur et héritier de ces royaumes*. Alphonse avait de bonnes raisons de condamner l'ambition de Sanche, car il s'était dans les *Sept Parties* prononcé formellement en faveur du droit de représentation. Mais il fut toute sa vie le jouet des événements et des hommes. La popularité de son fils changea ses dispositions : il réunit les cortès à Ségovie et fit reconnaître don Sanche pour son successeur; le droit d'immédiation l'emportait. Toujours extrême en tout, il ne craignit pas de faire un sacrifice sanglant à cette opinion nouvelle. Sa femme, la reine Violante, s'était réfugiée avec ses petits-fils à la cour du roi d'Aragon; un frère du roi, don Fadrique, avait favorisé sa fuite. Alphonse le fit étrangler sans autre forme de procès.

Il aurait fallu des victoires contre les infidèles pour soutenir

cette politique violente. Or, les armées castillanes n'éprouvaient plus que des échecs; le siège d'Algésiras, entrepris avec les meilleures chances de succès, se termina par un désastre; deux expéditions contre Grenade ne furent pas plus heureuses. C'est sous l'impression de ces défaites multipliées que le roi convoqua les cortès à Séville (1281) pour leur demander des subsides. Comme les représentants de la nation répugnaient à établir de nouveaux impôts, il leur proposa une émission de fausse monnaie. Le projet passa, mais ne fit qu'augmenter l'irritation des esprits. Les mécontents trouvèrent un chef dans le prince héritier. Le roi de France, Philippe le Hardi, avait pris parti pour ses neveux, les infants de La Cerda. Désireux d'éviter un conflit, Alphonse offrit de donner à l'aîné de ses petits-fils le royaume de Jaen sous la suzeraineté de la Castille. Cet arrangement fut soumis à la ratification des Cortès. Sanche s'éleva contre toute concession. Le roi furieux menaça de le déshériter. « Le temps viendra, répondit l'infant, où vous vous repentirez d'avoir dit cette parole. » Sous prétexte de préparer une expédition contre les Maures, il se rendit à Cordoue et conclut avec l'émir de Grenade un traité d'alliance offensive et défensive. Les *ricos hombres* vinrent se ranger à ses côtés; les villes se déclarèrent en sa faveur. Fort de toutes ces sympathies, il s'arrogea le droit de convoquer à Valladolid (1282) les représentants de la nation. Là, l'infant don Manuel, au nom de la noblesse, prononça la déchéance d'Alphonse et l'avènement de son fils. Sanche se contenta du titre de *régent*, qui lui attribuait, il est vrai, toutes les prérogatives royales. En réponse à cette provocation, Alphonse, dans une cérémonie théâtrale, à Séville, déclara, à la face du peuple, qu'il déshéritait son fils et appela sur lui la malédiction divine. Le pape Martin IV lança l'anathème contre le fils révolté et contre ses adhérents. Sanche brava l'interdit et l'excommunication et prononça la peine de mort contre les porteurs de la bulle pontificale. L'Espagne catholique offrit, dans la seconde moitié du siècle, le spectacle extraordinaire de trois rois condamnés par Rome, réfractaires à son autorité et heureux dans leur résistance.

En désespoir de cause, le roi de Castille n'eut d'autre ressource que de se jeter dans les bras de l'émir du Maroc. Le souverain musulman accueillit généreusement la requête du père outragé et passa en Espagne pour le secourir. Mais cette alliance ne produisit aucun résultat; les chrétiens et les infidèles se défiaient trop les uns des autres pour agir de concert. Abou-Youssouf finit par repasser la mer. La pitié servit mieux la cause d'Alphonse que les armées africaines. Don Sanche lui-même répugnait à livrer bataille aux troupes royales et jurait à ses amis qu'il se tiendrait toujours à cinq lieues de l'endroit où se trouvait son père. Les infants, qui avaient d'abord suivi leur frère dans sa rebellion, l'abandonnèrent et vinrent faire leur soumission au roi. Mais celui-ci n'était plus en état de profiter de ce retour de fortune; épuisé par les chagrins plus encore que par l'âge, il mourut à Séville en avril 1284 et fut enterré à côté de saint Ferdinand. On ne sait s'il pardonna à son fils rebelle, mais il est certain qu'il le déshérita. Conformément à la loi des *Sept Parties*, il désigna pour héritiers les infants de La Cerda; au cas où ils viendraient à disparaître, il appelait au trône, à l'exclusion de ses propres enfants, le roi de France, descendant d'Alphonse VIII. Il léguait à ses fils repentants, Don Juan et Don Jayme, les royaumes de Murcie et de Badajoz, sous la suzeraineté de la Castille. Il ne méritait pas d'être mieux obéi après sa mort qu'il ne l'avait été pendant sa vie.

Ainsi s'ouvre la période des agitations intérieures, des conflits entre les grands, les villes et la royauté. La croisade est à peu près suspendue pendant deux siècles; c'est un répit accordé au royaume musulman de Grenade. L'Espagne, sûre du triomphe définitif, va retourner contre elle-même l'énergie dont les ennemis de sa race et de sa foi avaient ressenti les terribles effets.

BIBLIOGRAPHIE

Documents. — Un grand nombre de documents ont été édités par **Florez**, *España Sagrada*, et **Schott**, *Hispaniæ illustratæ*. Voici les plus importants : les *Annales Compostellani*, les *Annales Complutenses* et les *Annales Toledanos*, dans le t. XXIII de l'*España Sagrada*; l'*Historia Compostellana*, t. XX; — le *Chronicon lusitanum*, t. XIV. On trouvera le *De Rebus Hispa-*

nicis de **Rodrigue de Tolède**, dans **Schott**, t. II, et le *Chronicon mundi* de **Lucas de Tuy**, *ibid.*, t. IV.

Ces deux derniers ouvrages, avec d'autres chroniques, sans oublier les légendes populaires, ont servi à Alphonse X pour la rédaction de sa *Crónica general de España*, dont il n'y a que des éditions imparfaites (Zamora, 1541; Valladolid, 1604). La *Crónica del rey don Alfonso decimo*, publiée par **D. Cayetano Rosell** dans la *Biblioteca de los autores españoles* de **Rivadeneyra**, n'a été rédigée que sous le règne d'Alphonse XI, vers l'année 1320.

Le roi d'Aragon, **Don Jayme**, a écrit lui-même, en catalan, le récit de ses exploits : *Chronica o Comentari del... rey En Jacme d'Arago* (Valence, 1557). **Ramon Muntaner**, sujet et contemporain de D. Jayme et de Pierre III, a, dans sa chronique, touché aussi à la vie du conquérant de Valence et des Baléares, et raconté la conquête de la Sicile sur les Angevins, la défense de la Catalogne contre les Français.

Il y a de précieux documents touchant les mœurs et les institutions dans les *Antiguas Cortes de Leon y Castilla*, publiées par la **Real Academia de Historia** de Madrid, à qui l'on doit aussi d'autres publications sur le moyen âge espagnol. Le tome Ier des *Antiguas Cortes*, paru en 1861, contient les Conciles et Cortès de 1020 à 1274.

Livres. — **Çurita**, *Anales de la Corona de Aragon* (714-1516) : t. I et II, Saragosse, 1562. L'histoire hypercritique (*Historia critica*) de **Masdeu** arrive à peine, en vingt volumes, au XIIe siècle. Le tome XX est tout entier consacré au Cid, que l'auteur considère comme un personnage légendaire. Sur le règne d'Alphonse X, il faut consulter les *Memorias históricas del rey Don Alonso el Sabio*, publiées par le marquis de **Mondejar** (Madrid, 1777).

Parmi les ouvrages contemporains, nous citerons :

Romey, *Histoire d'Espagne*, t. V-VII, Paris, 1858. — **Rosseeuw Saint-Hilaire**, *Histoire d'Espagne*, t. III et IV, Paris, 1844. — **Schmidt**, *Geschichte des Aragoniens im Mittelalter*, Leipzig, 1828. — **Schæfer** et **Schirrmacher**, *Geschichte von Spanien*, t. II-V (collection Heeren et Ukert), Hambourg et Gotha, 1844-1890. — **Schæfer**, *Geschichte von Portugal*, t. I (*ibid.*), Hambourg, 1836. — **D. Modesto La Fuente**, *Historia general de España*, t. I-IV, Barcelone, 1887-1889. — **Tourtoulon**, *Jayme Ier le Conquérant*, 1863-1867.

Sur les dynasties arabes, consultez **Dozy**, *Histoire des Musulmans d'Espagne jusqu'à la conquête de l'Andalousie par les Almoravides* (711-1110), Leyde, 1861, 4 vol., et *Recherches sur l'histoire de la littérature de l'Espagne au moyen âge*, Leyde, 2 vol., 1860. — **E. Mercier**, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, t. II, Paris, 1888. On y trouvera une bibliographie assez complète des sources et des livres. — **Fagnan**, *Histoire des Almohades* (dans la *Revue africaine*), 1892.

Les institutions forales sont bien étudiées, à propos des *Sept Parties*, dans **Marina**, *Ensayo histórico-critico sobre la legislacion....* Madrid, 1845.

CHAPITRE XIII

LES PAYS SCANDINAVES

Des origines au XIIIe siècle.

L'histoire des pays scandinaves jusqu'au milieu du XIIIe siècle peut se partager en trois grandes périodes. La première va jusqu'au Ve siècle ap. J.-C.; nous ne la connaissons que par quelques phrases des géographes anciens et par les découvertes récentes des archéologues. La seconde atteint le Xe siècle, les Scandinaves entrent alors en contact avec les peuples de l'Europe déjà civilisée; mais, si leurs expéditions nous sont minutieusement racontées par les chroniqueurs francs, anglo-saxons ou byzantins, l'état du Nord lui-même nous reste à peu près inconnu : c'est encore à l'archéologie que nous devons nos meilleurs renseignements. Dans la troisième période enfin, du Xe siècle au XIIIe siècle, le christianisme conquiert le Danemark, la Norvège, la Suède, qui deviennent des États monarchiques : les pays scandinaves sont définitivement entrés dans l'histoire européenne.

I. — Les origines.

Renseignements des anciens sur le Nord. — Ces renseignements sont toujours incomplets et obscurs : les anciens connaissaient les côtes méridionales de la Baltique, à cause du

commerce de l'ambre, mais les côtes septentrionales n'avaient pas d'intérêt pour eux. Pendant longtemps ils les ont crues perdues dans les glaces de l'océan hyperboréen.

Le Grec Pythéas, de Marseille, paraît avoir vu, aussi bien que la côte de l'ambre, la pointe méridionale de la péninsule scandinave; mais ses œuvres ne nous sont arrivées qu'à travers un résumé obscur, et, après lui, nous ne trouvons plus rien dans les géographes anciens jusqu'au temps où les Romains, établis aux bouches du Rhin, se sont trouvés à quelques journées de navigation des côtes scandinaves. Encore leurs renseignements n'ajoutent-ils pas grand'chose à ce que nous savions par Pythéas. Pomponius Méla nomme l'île de *Codanonia*; c'est probablement une déformation de *Scandinavia*. Elle est, dit-il, grande et fertile, et habitée par des Germains. Pline l'Ancien décrit les îles de la mer germanique qui font face à la Bretagne : il nomme *Scandia* et *Nerigos*, d'où l'on s'embarquait pour *Thulé*. Thulé correspond, ici, peut-être à l'Islande, et Nérigos à la Norvège. Enfin Tacite ajoute à ces noms celui des *Suiones*, les futurs Suédois, et Ptolémée, celui des *Gutaï* (Goths?). Avec Procope et Jornandès, nous entrerons dans la période où les habitants du Nord se sont trouvés en contact direct avec les peuples de vieille civilisation.

Les documents archéologiques. — Les pays du Nord, particulièrement les régions qui entourent la mer intérieure dano-suédoise, sont très riches en débris préhistoriques. Beaucoup de ces débris, tels, par exemple, les *Kjökkenmedinger*, les énormes amas de débris de cuisine qu'on trouve sur les côtes danoises, remontent à une antiquité qu'il est impossible d'évaluer. Il s'est probablement écoulé des milliers d'années entre leur formation et l'arrivée des Germains dans le Nord. Ces longues périodes obscures, les archéologues ont cru pouvoir les diviser de la façon suivante :

1° L'*âge paléolithique*, dont les débris se retrouvent en Jutland, dans les îles danoises, sur la côte de Scanie, à l'extrémité méridionale de la Norvège;

2° L'*âge néolithique*, qui aurait duré de 2000 ans à 1000 ans av. J.-C. On en retrouve trace, au nord jusqu'au 39° degré, et,

sur les bords des rivières et des lacs, jusque dans l'intérieur des péninsules;

3° L'*âge du bronze ancien*, de 1000 ans à 500 ans av. J.-C. Ses débris dépassent, au nord, la zone géographique des deux âges précédents et s'y heurtent avec des débris de pierre d'un caractère nouveau. Ce sont les antiquités dites *arctiques*;

4° L'*âge moderne du bronze*, de 500 à 100 ans av. J.-C., dont les débris se retrouvent, en Suède, jusqu'au 62° degré, en Norvège, jusqu'au 67°;

5° Les *deux âges du fer*, le premier durant jusqu'au temps des grandes invasions germaniques, le second jusqu'à l'entrée du Nord scandinave dans l'histoire européenne.

Quelle que soit la valeur de cette division, il importe de noter que les découvertes des archéologues établissent que le peuplement du Nord s'est fait par une immigration allant du sud au nord, et qui, au moins jusqu'au temps et aux régions où apparaissent les premières antiquités arctiques, ne semble pas avoir rencontré d'obstacle.

Populations primitives du Nord. — Ptolémée dit que les îles du Nord sont occupées par des Germains. A quelle époque y sont-ils arrivés, et quelles races ont pu les y précéder?

On a supposé que tout le Nord scandinave avait été occupé primitivement par des populations que les Germains auraient peu à peu refoulées au nord, et dont les Lapons seraient le dernier débris. Ce refoulement aurait été accompagné de combats dont le souvenir vivrait encore dans les légendes scandinaves relatives aux *nains des montagnes*, avec lesquels les ancêtres des habitants actuels auraient eu maille à partir à leur arrivée dans le pays.

Cette hypothèse n'est pas confirmée par les découvertes archéologiques. Les antiquités *arctiques*, dont l'origine peut être attribuée à des populations apparentées aux Finnois ou aux Lapons, sont relativement modernes et de tout point différentes des débris des périodes paléo et néo-lithique. On ne peut établir aucune parenté entre les populations inconnues qui ont laissé ces débris et les populations actuelles de l'extrême-nord scandinave.

Nous n'en savons pas davantage sur les premiers habitants

aryens du Nord scandinave. De bonne heure, nous trouvons chez les écrivains anciens les noms des *Gutones*, *Gythones*, *Gutaï*, qui sont peut-être les Goths, mais ces Goths, auraient habité, au moins jusqu'au IIe siècle avant l'ère chrétienne, au sud de la Baltique. C'est là, du reste, que la tradition scandinave place le premier séjour des ancêtres, et c'est de là qu'ils sont venus, comme le démontrent les découvertes archéologiques, en suivant les côtes de la Poméranie et du Mecklembourg, de la péninsule et des îles danoises, et de la Scanie. Toute idée d'une immigration venue par-dessus la Baltique doit être écartée : tout au plus peut-on admettre que des tribus isolées aient passé de Rügen à Bornholm, de Bornholm en Scanie.

A quelle époque les Goths se sont-ils engagés dans la direction du nord? Il est probable que leur mouvement a commencé de bonne heure, peut-être après la descente des Cimbres vers le sud, et qu'il s'est terminé dans le courant du IIe siècle ap. J.-C. A cette époque, sous la pression des Vendes, il y aurait eu, dans les dernières populations gothiques du sud de la Baltique, une cassure semblable à celle qui séparera plus tard les Wisigoths des Ostrogoths.

Au moment des grandes invasions germaniques, les peuples du Nord sont répartis de la façon suivante : dans la péninsule cimbrique, du sud au nord, les Saxons, les Angles, les Jutes; dans les îles, les Danes; en Scanie, les Goths; au nord des Goths, sur la côte orientale et dans la région des lacs, les « Suiones ». Les côtes de la Norvège étaient occupées par un très grand nombre de tribus de même race, qu'on ne peut grouper en peuple.

Leur civilisation devait être à peu près la même que celle des Germains de Tacite. Du reste, l'influence romaine s'est fait sentir de bonne heure dans le Nord. On a retrouvé, tant en Danemark que dans le sud de la Suède, de nombreux objets de fabrication romaine : bijoux, statuettes, monnaies. A en juger par les effigies des monnaies, cette importation, très active au Ier et au IIe siècle, s'est brusquement arrêtée au milieu du IIIe siècle, sans doute par l'effet des bouleversements de l'Europe centrale à cette époque. A partir de ce moment, jusqu'au

commencement de la période des incursions normandes, toute trace de relations avec le Sud disparaît de la péninsule scandinave.

II. — Le temps des Vikings[1].

Ses traits généraux. — L'isolement des pays scandinaves alla s'accentuant jusqu'au VIe siècle. Le déplacement des peuples germaniques vers le Sud ou l'Ouest, la marche en avant des Slaves jusqu'à l'Elbe, coupèrent le monde scandinave du reste du monde germanique. Le contact ne fut repris que lorsque les peuples du Nord commencèrent à se déplacer eux-mêmes vers l'Ouest, au VIe siècle.

Leurs incursions prolongèrent de quatre siècles la période des grandes invasions. Il importe pourtant de noter, entre elles et les invasions germaniques, des différences capitales. Les Normands n'ont jamais émigré en masse compacte, par peuple entier : les bandes de chaque chef se recrutaient dans tous les pays du Nord, on y trouvait côte à côte des Suédois, des Danois et des Norvégiens. On serait tenté de croire que les vikings se sont *spécialisés*, en quelque sorte, suivant les indications de la géographie; que les Norvégiens ont peuplé les îles de l'océan septentional, attaqué l'Ecosse et l'Irlande, tandis que les Danois se portaient sur la Bretagne ou la France, et que les Suédois, de leur côté, prenaient le « chemin de l'Est » (*osterveg*) qui les conduisait, à travers les solitudes de la Slavie, jusqu'à l'Empire byzantin. Il n'en est pas tout à fait ainsi : parmi les Varègues ou Normands de l'Est, il y a eu de bonne heure des Danois; parmi les Normands de l'Ouest, il y avait des Suédois. Il y en avait parmi les premiers colons norvégiens de l'Islande : il y en avait beaucoup, parmi les Danois qui attaquaient la Bretagne. On ne peut distinguer les éléments qui formaient leurs bandes. Le nom géographique de Normands (*hommes du Nord*) est le seul qui leur convienne.

1. *Vik*, golfe, port.

Quant aux causes qui ont déterminé leurs invasions, elles sont complexes. Le fanatisme païen a pu y jouer un certain rôle, quoique, à vrai dire, les plus fanatiques de tous les Normands paraissent toujours avoir été les renégats chrétiens si nombreux dans leurs bandes. L'accroissement normal de la population du Nord a eu son influence : la production du sol ne croissait pas aussi vite, probablement, que la population. D'autre part, les luttes des tribus, qui ont commencé à pirater les unes sur les autres de fort bonne heure, — Tacite nous dit déjà que les Suiones ont de nombreux vaisseaux, — faisaient des vaincus, qui étaient forcés de s'expatrier. Enfin la cause principale a été l'amour de l'or et l'influence de l'exemple : les Angles ont fait, au VI[e] siècle, ce que venaient de faire les Saxons : les Jutes, les Danes, les Goths, les Suédois, les Norvégiens, et, les derniers de tous, les Vendes de la Baltique, ont suivi un exemple qui s'accordait avec leur amour des aventures et leur pauvreté.

On les a vus à la fois, en Irlande, en Angleterre, dans toutes les parties de l'empire d'Occident, en Islande, au Groenland, en Amérique; sur les rivages de l'océan Glacial, où ils ont découvert, près de la mer Blanche, la lointaine *Biarmie*; parmi les populations slaves de l'Europe orientale, à Byzance, et jusque dans les États musulmans voisins de la Caspienne. Nous n'avons à nous occuper ici que de leurs expéditions *océaniennes*, depuis l'Irlande jusqu'à l'Amérique, en passant par l'Islande et le Groenland.

Les Normands en Irlande. — A en croire des textes un peu suspects, ils y auraient paru dès 747. En tout cas, ce n'est qu'au siècle suivant qu'ils ont tenté de passer du rôle d'écumeurs des côtes à celui de conquérants. Leurs principaux efforts ont porté sur la côte occidentale de l'île, autour de Dublin, qui, de bonne heure, a été le centre de leurs établissements, puis le long des côtes du sud. Dans la seconde moitié du siècle nous trouvons des royaumes norvégiens, *norois*, à Waterford et à Limerick.

L'existence de ces royaumes a toujours été précaire. Bien qu'à plusieurs reprises les chroniques irlandaises nous montrent des chefs celtes combattant dans les rangs des Normands, la population des îles, déjà toute chrétienne, était plus unie, en

raison de sa religion, que ne l'étaient les envahisseurs. Les Normands d'Irlande étaient pris à revers, au nord, par les Pictes d'Écosse qui, à plusieurs reprises, leur ont infligé de grandes défaites, à l'ouest par les Danois d'Angleterre ou les Anglo-Saxons, contre lesquels ils guerroyaient, aidés des populations celtiques de la côte occidentale d'Angleterre.

Suivre les péripéties de ces luttes est impossible. En cinquante ans, on voit Dublin et Waterford pris et repris une vingtaine de fois. En général, les envahisseurs avaient le dessus quand, les incursions cessant momentanément en Angleterre ou en France, les Normands inoccupés venaient continuer en Irlande la vie d'aventures interrompue ailleurs. On retrouve dans les chroniques irlandaises, à quelques années de distance, tel chef normand mentionné précédemment dans les chroniques anglo-saxonnes ou franques.

Peu à peu, cependant, les Normands d'Angleterre et de France se fixèrent et cessèrent de fournir des recrues aux Normands d'Irlande. D'autre part la découverte de l'Islande tourna d'un autre côté les émigrants norvégiens. Les royaumes « norois » d'Irlande languirent; leur population commença à se celtiser; les chroniques nous montrent leurs chefs baptisés par des moines irlandais, et mariés à des filles de chefs de clans. Peu à peu, il ne resta qu'une mince pellicule scandinave, tout le long des côtes orientales, jusqu'au temps où les Anglo-Normands des Plantagenets apparurent à leur tour dans l'île.

La colonisation des Feroé, des Shetland et de l'Islande. — Les groupes d'îles placés au nord de la Grande-Bretagne ont été connus, de bonne heure, par les Celtes d'Écosse et d'Irlande; mais ils ne semblent pas avoir été sérieusement colonisés. Quand les Normands les atteignirent, au VIII[e] siècle, ils n'y trouvèrent, en fait d'habitants, que des moines (*papar*) irlandais. Il y en avait aussi en Islande. L'ouvrage de l'Irlandais Dicuilus raconte comment les moines étaient passés dans ces îles peu avant l'invasion scandinave, et comment ils en revinrent aussitôt qu'elle commença.

Le peuplement de ces archipels et de l'Islande par les nouveaux venus s'opéra donc sans obstacle. En 861, l'Islande fut

découverte par le Norvégien Naddod; en 878, la colonisation commença et dura une cinquantaine d'années. La plupart des immigrants étaient des Norvégiens qui s'expatriaient pour ne pas se soumettre à la domination des chefs puissants qui allaient fonder le royaume de Norvège. L'Islande devint donc une nouvelle Norvège; elle fut, sur le modèle de la Norvège primitive, une fédération de villages isolés, cachés au fond des fiords et des longues vallées de l'île. Les vieilles mœurs, les traditions, les *sagas* s'y conservèrent plus longtemps que sur le continent, et c'est par l'Islande surtout que nous pouvons imaginer l'état de la Scandinavie avant le christianisme.

Les Normands en Groenland et en Amérique. — La pointe nord-ouest de l'Islande et la côte orientale du Groenland ne sont pas éloignées l'une de l'autre de plus de trente milles suédois. Il suffisait qu'une barque norvégienne en route pour l'Islande fût quelque peu détournée de sa route par les courants ou la tempête, pour que son équipage pût apercevoir, au-dessus de l'horizon, les cimes neigeuses du Groenland.

Déjà, vers 870, un certain Gunbjorn aurait vu les îles de la côte groenlandaise. Un siècle plus tard, en 980, Are Marsson aurait été poussé par une tempête vers un pays qu'il appela la Grande-Irlande ou *Hvitramannaland*, pays des hommes blancs; ces hommes blancs parlaient celte : il est assez difficile de démêler la légende, ou la confusion de noms, qui se cache sous ces renseignements singuliers. Enfin l'Islandais Éric le Rouge atteignit par sa côte occidentale, une terre nouvelle, habitée par des nains, les *Skralingar*, probablement des Eskimaux. A cette terre nouvelle il donna le nom de Groenland (la *Terre Verte*), qui s'accorde peu avec son aspect habituel; on a supposé qu'Eric l'avait imaginé pour attirer de nouveaux colons. Quoi qu'il en fût, la côte ouest du Groenland devint une colonie islandaise, et resta en rapports suivis avec l'Europe jusqu'au XIVe siècle. A cette époque elle fut oubliée, à tel point que, sans les vestiges de constructions normandes épars sur plusieurs points de la côte, et sans les nombreuses mentions du Groenland qu'on retrouve dans des documents ecclésiastiques, nous pourrions croire que les voyages d'Éric le Rouge et la colonisation du

Groenland n'ont jamais eu lieu. On a supposé, sans preuves certaines, que la colonie avait été dépeuplée par la peste noire du XIVe siècle.

Plus mystérieuse encore que l'histoire des colonies groenlandaises est celle des colonies en Amérique.

Un certain Islandais, Bjorn Heriulfsson, allant d'Islande au Groenland, et détourné de sa route par le vent du nord, aperçut à sa gauche des côtes inconnues. Sa découverte émut fort Groenlandais et Islandais, et un fils d'Éric le Rouge, Leif, résolut d'aller visiter ces côtes. Parti du Groenland et cinglant vers le sud-est, il ne tarda pas à les retrouver. Elles étaient nues, rocheuses; les explorateurs appelèrent donc ce pays, qui était probablement le Labrador, « pays des rocs, *Hälleland* ». Plus au sud ils virent un autre pays, plat et boisé, qui fut appelé *Markland* (pays des forêts), puis, encore plus au sud, une région où ils se décidèrent à hiverner. Ils s'y bâtirent donc une forte maison, mais l'hiver se trouva moins rude qu'ils ne l'avaient supposé. Le climat était si doux, que la vigne poussait librement, ce qui valut au pays le nom de *Vinland*. On a cru longtemps que ce Vinland correspondait à la côte des Massachusetts, où certaines ruines paraissaient avoir une origine *nordique* : il semble établi aujourd'hui qu'il n'était pas au sud de la Nouvelle-Ecosse.

Vers 1002, un Groenlandais, Torfinns Karlsefn, résolut d'aller fonder une colonie au Vinland. Il partit avec 60 hommes, quelques femmes, retrouva la côte découverte par Leif et y rencontra bientôt d'autres *Skralingar* semblables à ceux du Groenland. On vécut quelque temps en bonne intelligence, puis la guerre éclata, et les Groenlandais, après avoir passé à peu près deux années au Vinland, furent obligés de l'abandonner.

Cette tentative malheureuse ne fut pas la dernière; il y eut encore, jusqu'en l'année 1347, de nombreuses expéditions au Vinland. Certainement le souvenir n'en était pas éteint au temps de Christophe Colomb, et les récits des matelots norvégiens et islandais eurent leur influence sur son entreprise. C'est en cela seulement que la découverte de l'Amérique du Nord par les Normands a eu des conséquences, puisque, Groenlandais ou

Islandais, ils se sont trouvés trop faibles pour disputer le pays aux indigènes, ou n'ont pas su comprendre la valeur de leur découverte. Il en eût été autrement si le « pays de la vigne » avait été, comme les terres trouvées par Christophe Colomb, le pays de l'or.

La civilisation des pays scandinaves aux temps des vikings. — Aux ve et vi^e^ siècles de l'ère chrétienne, la civilisation des Scandinaves était la même que celle des Germains restés en arrière de la grande invasion. Procope nous montre les Hérules, chassés de leur pays par les Lombards, se réfugiant chez les *Thulites*, c'est-à-dire dans la péninsule scandinave. « Ces Thulites vivent, dit-il, partagés en treize peuples, ayant chacun son roi. Comme les autres Germains, ils adorent beaucoup de dieux et d'esprits du ciel, de l'air, de la terre, des mers, des sources. A ces dieux ils offrent les premiers prisonniers de guerre, etc. »

Cette civilisation primitive se modifia beaucoup du ve au xe siècle. En effet, d'une part, à la suite de la pointe des Vendes vers l'Ouest, l'influence de la Germanie sur la Scandinavie cessa : de l'autre, les Scandinaves subirent l'influence des *Scrithifinni*, qui, d'après Procope, vivaient à côté d'eux dans la péninsule. La religion de ces Finnois, sorte de chamanisme analogue à celui des tribus finno-laponnes d'aujourd'hui, a contribué à altérer et à compliquer la religion première des Scandinaves. Les *Eddas* le reconnaissent quand elles disent qu'Odin avait trouvé, dans les pays scandinaves, la magie exercée par les Finnois et les Lapons, et qu'il l'avait perfectionnée.

Puis les expéditions des Vikings elles-mêmes ont été une cause de transformation. Elles ont mis la Scandinavie en rapport avec les pays civilisés du Sud et de l'Ouest, et ont eu pour conséquence l'introduction dans le Nord, non seulement de nouvelles richesses, mais encore de nouvelles industries, des échanges pacifiques, et enfin du christianisme. De bonne heure, en effet, de nombreux captifs chrétiens furent amenés dans le pays; de nombreux Vikings y revinrent eux-mêmes chrétiens. D'autre part, en faisant connaître aux Normands de grands États monarchiques, en débarrassant le pays des élé-

ments trop turbulents, les expéditions des Vikings ont préparé la formation des royaumes du Nord. Ces siècles de piraterie ont donc été, en réalité, un temps de progrès et d'éveil à la civilisation.

A en croire les chroniqueurs occidentaux, le Nord n'aurait connu d'autres richesses, au temps des expéditions normandes, que celles qu'énumère Alfred le Grand à propos d'un certain Other qui a vécu au IVe siècle, à l'extrémité nord de la Norvège. « Other était pour son pays un homme riche, dit Alfred le Grand. Il possédait des daims, des rennes, des bœufs, des moutons, des porcs. Des Finnois lui payaient un tribut en peaux de mouton ou de loutre, d'ours, de rennes, de plumes d'oiseaux, de câbles, de cuir, de baleine, etc. »

En réalité, cet homme si riche n'aurait pas excité l'envie de ses voisins du Sud : la Norvège méridionale, le Danemark et la Suède connaissaient déjà bien d'autres richesses. Adam de Brême racontera, au XIe siècle, que la Suède regorge de blé, de miel, de bétail, de fourrures précieuses, et même d'or et d'argent. Ce dernier détail a été confirmé par les trouvailles des archéologues. Depuis vingt ans, on a trouvé dans tous les pays du Nord, et particulièrement en Suède, une quantité extraordinaire de monnaies d'argent frappées entre le Ve et le Xe siècle.

Il y a eu, en effet, parallèlement aux expéditions de pillage et souvent par les mêmes routes, un mouvement commercial actif qui, partant des pays scandinaves, atteignait d'une part les Iles Britanniques et la Méditerranée, de l'autre l'Empire byzantin et les États musulmans de l'Asie antérieure. Les Scandinaves vendaient dans l'Europe occidentale des fourrures, dans l'Europe orientale des armes, mais partout ils étaient eux-mêmes leur principal article d'exportation. De même qu'en Angleterre ils s'engageaient au service d'Éthelred ou de Canut, en Orient, dans les principautés slaves, à Byzance, ils formaient la garde des princes. Ils étaient les Suisses de l'époque.

Avec leur salaire ils achetaient les tissus, les parures de l'Europe méditerranéenne. Dans les tombes du IXe, du Xe siècle, on a retrouvé quantité de statuettes et de bijoux en métal précieux; beaucoup de ces bijoux sont du plus pur style oriental. Dans les

sagas il est souvent question des étoffes précieuses du Midi. De bonne heure, les chefs scandinaves ont été vêtus et parés avec un faste peu conforme à l'idée que se faisaient les chroniqueurs occidentaux de la rusticité des hommes du Nord.

Beaucoup de Scandinaves rapportaient dans leur pays l'argent gagné au dehors. On a retrouvé, dans le sol de la Suède, des quantités énormes de monnaies anglo-saxonnes ou byzantines. A côté de ces monnaies, il y en a d'autres qui n'ont pu venir dans le Nord que par des échanges pacifiques. Telles sont les monnaies hongroises, bohêmes, italiennes; telles aussi les monnaies du Khorassan, des Abbassides de Bagdad; pour la plupart, elles sont arrivées par l'intermédiaire du royaume riche et commerçant des Bulgares de la Volga.

Tous ces amas de monnaies étrangères remontent à deux époques différentes : les uns, les moins nombreux, sont antérieurs au VIe siècle, les autres sont des IXe et Xe siècles : les monnaies frappées dans l'intervalle ne se trouvent qu'à de rares exceptions. Il faut en conclure que les routes du Midi, fermées aux Scandinaves, après le VIe siècle, par les invasions hunniques ou avariques, leur ont été rouvertes au IXe siècle. Nous connaissons l'événement qui les a rouvertes : la fondation de l'empire varègue de Rourik ne pouvait manquer d'avoir son contre-coup sur le développement de la civilisation et de la richesse du Nord.

L'écriture du Nord : les runes. — A l'époque des Vikings, le Nord possédait depuis longtemps son écriture, les *runes*, d'une racine scandinave qui veut dire creuser, inciser. Leur origine est restée longtemps mystérieuse : aujourd'hui il paraît établi qu'ils dérivent d'un vieil alphabet latin, et qu'ils ont été introduits dans le Nord par les Germains, qui les avaient eux-mêmes reçus des peuples celtiques des Alpes.

Les principales différences entre lettres latines et runiques paraissent provenir de l'habitude qu'on avait primitivement de tracer celles-ci sur bois. D'autre part, comme dans certaines inscriptions étrusques et italiotes, les inscriptions runiques vont parfois de droite à gauche; il y en a même où l'on trouve alternativement des lignes écrites de gauche à droite et de droite à gauche.

Au surplus, l'écriture runique n'est pas toujours restée identique à elle-même. Il y a une grande différence entre les premières inscriptions du IVe siècle et celles des siècles postérieurs. Au VIIIe siècle surtout l'écriture s'est modifiée. Elle n'a, du reste, pas disparu d'un coup devant l'alphabet latin. Au XIIIe siècle, on écrivait encore les lois de Scanie en runes. Au XVIe siècle, elles étaient encore usitées dans l'île de Gottland.

Les inscriptions runiques nous donnent d'utiles renseignements sur la langue, la civilisation, les mœurs de l'époque préhistorique des pays scandinaves. Nous savons par elles que pendant longtemps il n'y a pas eu de différence notable entre la langue du Nord et celle de l'Évangile gothique d'Ulphilas. Elles nous instruisent des actes de plusieurs rois, et, ce qui est plus intéressant, des aventures de beaucoup de Scandinaves de la classe commune, et enfin des premières infiltrations du christianisme dans le Nord.

La religion odinique et les commencements du christianisme dans les pays scandinaves. — La mythologie scandinave est la plus compliquée des mythologies germaniques. Les géants, les nains, les serpents divins, les magiciens, les dieux s'y rencontrent et s'y détruisent dans des luttes sans fin jusqu'au moment où Odin, fils de Borr, commence à régner dans le Walhalla, avec sa femme Frigga et son fils Thor. Au-dessous de ces trois grands dieux, une infinité de divinités secondaires personnifient les forces utiles ou malfaisantes de la nature.

A en croire les chroniqueurs occidentaux, qui les voyaient toujours s'attaquer de préférence aux églises et aux monastères, les Scandinaves auraient été des serviteurs fanatiques d'Odin. Il semble, au contraire, d'après l'histoire de leur conversion, que l'odinisme n'ait pas été profondément enraciné dans le Nord; sa résistance a été beaucoup moins longue et moins sanglante que celle du paganisme des Vendes de la Baltique. A certains égards, du reste, l'odinisme se prêtait à une transformation. Les bons génies, les Elfes, pouvaient devenir des anges : le mauvais esprit, Loki, pouvait devenir Satan. De bonne heure, le marteau de Thor, le dieu du tonnerre et de la guerre, a été

identifié avec la croix du Christ, tandis que le Christ lui-même prenait la place du Dieu traîtreusement tué par Loki, Balder.

Dès le VIe siècle, on trouve dans le Nord, à côté de monnaies byzantines portant l'effigie du Christ, de saints, d'évêques, des bijoux et des ornements chrétiens. Sans doute, à ce moment, il y avait déjà des chrétiens dans le Nord, captifs ou Scandinaves baptisés. L'évangélisation proprement dite a commencé tard. Une première mission en Jutland, vers 700, du moine anglo-saxon Willibrod ne paraît pas avoir eu de résultat. Ce n'est qu'après la fondation de l'empire carolingien qu'il y eut dans le Nord des missions suivies et méthodiques. Les Francs avaient, en effet, grand intérêt à la conversion de leurs belliqueux voisins.

Vers 820, l'archevêque Ebbon de Reims et l'évêque Halitgar de Cambrai furent envoyés par Louis le Pieux à un roi de Jutland, nommé Harald : bien reçus, ils groupèrent autour d'eux un certain nombre de chrétiens. Quelques années plus tard, Harald, chassé par ses sujets, vint implorer le secours de l'empereur. Ce secours fut accordé, mais préalablement on baptisa Harald, ainsi que ses compagnons, et on ne les renvoya dans le Nord qu'accompagnés de deux moines de Corvey, Anskar et Autbert. Harald, rentré dans son royaume, en fut rechassé l'année d'après, mais les vainqueurs gardèrent Anskar et Autbert, qui avaient déjà fait de nombreux prosélytes. Encouragé par ses succès, Anskar passa bientôt en Suède. Bien accueilli par le roi Bjorn, il consola les captifs chrétiens qui se trouvaient dans le pays, et convertit nombre de Suédois, même des nobles. Revenu dans l'Empire d'Occident vers 831, il reçut de l'empereur l'archevêché nouveau de Hambourg, créé spécialement pour lui, et destiné à jouer dans la conversion du Nord le même rôle que Mayence dans la conversion de la Germanie.

Mais, en 840, une bande de Vikings pilla et brûla Hambourg : en même temps des troubles éclatèrent en Suède, et les missionnaires qui y avaient remplacé Anskar furent expulsés ou tués. Anskar ne perdit pas courage : en 848, nous le voyons ériger une église dans la ville commerçante de Slesvig, et en 854,

visiter de nouveau la Suède. Un nouveau roi, Olof, après avoir pris l'avis de ses sujets dans une grande assemblée populaire, autorisa la prédication du nouveau culte, et accorda même un terrain pour y bâtir une chapelle.

A plusieurs reprises ces succès furent suivis de réactions; il y eut des églises brûlées, des missionnaires tués. Faut-il voir, dans ces réactions, des retours de fanatisme odinique? Il est plus probable qu'elles ont été provoquées par les contraintes nouvelles que le christianisme apportait avec lui. Un chrétien ne pouvait être viking; il devait renoncer aux vengeances personnelles, à la polygamie, à l'exposition des nouveau-nés, etc. L'observance des jeûnes et des jours de fête était rigoureusement prescrite; enfin les prêtres exigeaient le payement strict de la dîme. Tout cela explique les résistances que rencontrait le christianisme encore au temps d'Adam de Brême. Une conversion complète ne pouvait se faire que par la force. Elle a été l'œuvre des souverains qui, dans la période suivante, ont fondé les royaumes de Suède, de Norvège et de Danemark.

III. — La formation des royaumes du Nord.

Les pays scandinaves au Xe siècle. — Nous avons déjà dit que pendant la période des Vikings, les Danois occupaient la Scanie et les îles qui lui font face. Les Jutes, d'abord relégués à l'extrémité nord de la péninsule cimbrique, sont descendus, au sud, après l'émigration des Angles, jusqu'à la rencontre des Saxons et des Obotrites. Au nord, dans la péninsule scandinave, les Goths occupaient le pays qui porte encore leur nom : les Suédois étaient relégués sur les côtes orientales et dans la région des grands lacs.

Sur les rois qui gouvernaient ces peuples, on ne sait presque rien. La légende, il est vrai, a conservé le nom de quelques-uns d'entre eux, mais en leur attribuant une importance qu'ils n'ont pu avoir. War Vidfame (à la Vaste renommée) aurait régné, à une époque indéterminée, sur tous les pays du Nord, y com-

pris l'Angleterre : son petit-fils, Harald Hildetand (à la Dent bleue), puis Sigurd Ring, son rival heureux, lui auraient succédé dans toutes ses possessions. Il est visible que la légende a attribué à ces chefs de tribus des traits de l'histoire de Canut (Knud ou Cnut) le Grand. D'autres personnages sont plus réels : tel est, par exemple, ce Regnar Lodbrog que mentionnent, à la fois, les *sagas* et les chroniques anglo-saxonnes. L'histoire certaine ne commence, et seulement pour la partie la plus méridionale des pays scandinaves, que lors de l'apparition des Francs sur l'Elbe inférieur.

Formation du royaume de Danemark. — Les chroniqueurs francs mentionnent les Danois, pour la première fois, à propos des guerres de Saxe. Witikind alla plusieurs fois chercher des secours en Jutland; les Francs l'y suivirent et imposèrent le tribut à plusieurs chefs danois. Au siècle suivant, nous voyons les rois de Germanie renouveler les mêmes expéditions, sans autre succès que de favoriser la diffusion du christianisme. Au vᵉ siècle, les évêchés de Slesvig, d'Aarhuus et d'Odensée, suffragants de Hambourg, sont fondés, et les rois de Danemark sont chrétiens.

Jusqu'à la fin du xᵉ siècle ces rois de Danemark sont de minces personnages. Il n'en est plus de même de leurs successeurs. Suénon Iᵉʳ, à la Barbe fourchue, commence la grande période du Danemark. Il bat les Norvégiens, les Suédois, les Vendes, soumet le royaume anglo-saxon d'Éthelred au *Danegeld*.

En 1014, son fils Canut lui succède. Nous n'avons pas à nous occuper ici de sa domination en Angleterre : d'ailleurs, c'est surtout en Danemark que son règne a eu des conséquences. A son avènement, il n'y avait encore, dit-on, que 400 000 Danois, sur 800 000, convertis au christianisme : il acheva la conversion de son peuple, essaya de supprimer les guerres privées, appela en Danemark un grand nombre de prêtres, d'ouvriers, d'architectes anglo-saxons, et s'efforça de faire de son pays une seconde Angleterre. L'influence de la civilisation anglo-saxonne ne se limita pas au seul Danemark; les guerres heureuses de Canut en Suède et en Norvège la propagèrent dans tout le Nord.

Après sa mort, en 1026, son vaste empire s'écroula presque

sans secousse. La Norvège, qu'il avait conquise un moment, se sépara sans combat. En 1042, l'Angleterre passa à l'Anglo-Saxon Édouard le Confesseur, et avec Magnus de Norvège, le petit-fils de Canut le Grand, s'éteignit, en 1047, l'antique dynastie des *Skioldungs*, qui faisait remonter son origine à Odin. Avec Suénon (Svend Estridsen), neveu de Canut le Grand, commença la dynastie nouvelle des *Esthritides*.

Les premiers règnes ne sont marqués que par des guerres civiles, dans lesquelles interviennent constamment les empereurs, qui s'efforcent de faire du Danemark un royaume vassal de l'Allemagne. Au milieu de ces guerres civiles, le christianisme achève de s'affermir. En 1095, Lund devient le siège d'un archevêché dont la juridiction s'étend sur tout le Nord : le clergé est déjà assez puissant pour entrer en lutte ouverte avec le roi. Au dehors, les rois de Danemark profitent des répits que peuvent leur laisser les guerres civiles et les invasions des Vendes pour essayer de reconquérir l'Angleterre.

Avec Valdemar le Grand (1137-1182) commence une nouvelle période d'expansion, tournée cette fois vers l'Est; il s'empare d'Arcona, le sanctuaire des Vendes dans l'île de Rügen, de Julin, dans l'île de Wollin. La légende veut qu'il ait fondé Danzig, et, en Danemark, dépossédé l'ancienne capitale, Roskild, au profit de Copenhague, mieux placée pour surveiller les nouvelles possessions danoises.

Canut II (1182-1202) acheva la conquête de la Slavonie (Mecklembourg et Poméranie) et réunit, le premier, les titres de roi des Slavons et des Danois, et de seigneur de la Nordalbingie. Valdemar le Victorieux (1202-1241), son frère, porta ses conquêtes encore plus loin; il attaqua les païens de Livonie et d'Esthonie, et fonda Rével, à l'entrée du golfe de Finlande. A ce moment le bassin méridional de la Baltique n'était plus qu'une mer danoise. La croisade contre les païens de l'Est, qui avait continué, sous un autre nom, les expéditions des Vikings, refaisait au Danemark un nouvel empire du Nord.

Toute cette grandeur s'écroula après que Valdemar se fut laissé prendre par un comte de Schwérin. En 1223, il dut abandonner aux Allemands le pays vende, moins Rügen et la Nordalbingie;

En 1229, il perdit le Holstein, en 1238, Révei et la Livonie. Enfin, à sa mort, le reste de ses possessions fut partagé entre ses cinq fils. Le Danemark s'éclipsa donc au moment où les Allemands, avec les ordres des Porte-Glaive et des Teutoniques, et les Suédois, avec leur nouvelle dynastie des *Folkungs*, s'engageaient à leur tour dans les voies de la croisade et de la conquête des terres païennes de l'Est.

Formation du royaume de Suède. — Nous avons vu comment Procope, au VIe siècle, partageait les habitants de la péninsule scandinave en quatorze peuples, gouvernés chacun par son roi. Cette division du pays a dû subsister longtemps, favorisée par les nombreux lacs et les grandes forêts de la Suède primitive. Encore aujourd'hui on croit retrouver, dans les mœurs particulières des différentes régions de la Suède, la trace de ces royaumes primitifs, disparus avant que l'histoire ait pu noter leur existence. Les premiers renseignements un peu positifs nous montrent la Suède divisée en deux grandes régions qui garderont une sorte d'autonomie jusqu'à la fin du moyen âge. Ce sont la Suède proprement dite, autour des lacs, et, au sud, la Gothie, qui n'allait pas jusqu'au Sund. La Scanie et le Halland se rattachaient au Danemark; le Bohuslan, à l'ouest, à la Norvège; le nord était parcouru seulement par des Lapons.

A quelle époque la Gothie et la Suède se sont-elles réunies? On ne peut le préciser. Le souvenir du temps où la Gothie vivait à part se trouve encore dans les *sagas* islandaises et dans la légende anglo-saxonne de Beowulf, roi de Gothie, qui aurait vécu au VIIIe siècle. En tout cas, à l'époque où Anskar visita la Suède (836), il n'y avait plus de roi particulier en Gothie. En revanche, les rois se succédaient vite sur le trône unique de Suède et de Gothie. En quelques années Anskar en a connu trois, Björn, Anund et Olof. Comme nous retrouverons ces noms portés par des rois postérieurs, de la dynastie des *Yngligaätten*, on peut croire que les rois connus par Anskar appartenaient aussi à cette dynastie.

Les origines des Yngligaätten ne nous sont connues que par des traditions obscures. On y entrevoit confusément des luttes de

petits rois contre le roi plus puissant de la vieille Upsal, le sanctuaire de l'odinisme suédois; puis des expéditions en Finlande, en Jutland, en Angleterre qui auraient abouti, à la fin du x[e] siècle, à la constitution d'un vaste royaume du Nord, sous Érik Segersäll (le Victorieux).

L'histoire sérieuse ne commence qu'avec le fils de cet Érik, Olof Skötkonung. En 1008, à Husaby, en Vestergotland, il se fait baptiser avec une grande partie de son peuple. Il attire, en Suède, des ouvriers anglo-saxons : les premières monnaies frappées en Suède sont à son effigie. Il est donc un roi civilisateur, mais en même temps un roi guerrier. On le voit guerroyer contre la Norvège, qu'il conquiert, de moitié avec les Danois, et perd bientôt après.

Ses descendants conservèrent le trône un peu plus d'un siècle. Pendant toute cette période les guerres civiles furent nombreuses : peut-être étaient-elles en même temps des guerres religieuses. Quoi qu'il en fût, sous le règne de Sverker (1033-1152) le triomphe du christianisme est complet. Un grand nombre de nouveaux évêchés sont fondés; il y en a même un à Upsal. A la prière du roi, saint Bernard envoie des moines fonder en Suède les premiers cloîtres des pays. La Suède, complètement christianisée, est en mesure d'entreprendre à son tour des croisades contre les païens de l'Est.

Ce mouvement d'expansion est à peine retardé par les guerres civiles qui éclatent après la mort de Sverker. La Gothie et la Suède se séparent; le fils de Sverker règne en Gothie, tandis qu'Érik, « un bon et riche paysan », disent les chroniques, est élu en Suède. Érik gouverne, du reste, comme avait gouverné Sverker; — il est surnommé le Saint ou le Législateur — et travaille, comme Sverker, à l'expansion du christianisme, mais particulièrement en Finlande. Les Suédois y avaient depuis longtemps des établissements; mais ce n'est qu'avec Érik que commencent la croisade et la conquête méthodique.

Après sa mort, les guerres civiles se multiplient. En même temps les païens reprennent l'offensive : les Karéliens et les Russes attaquent les établissements suédois de Finlande, tandis que les Vendes pénètrent dans le lac Mölar et brûlent la ville

antique de Sigtuna, ce qui détermine le roi Canut Eriksson à fonder une nouvelle capitale, Stockholm (Stoke Holm, l'île des pieux), dans une position plus facile à défendre.

En 1222, le dernier descendant mâle des Sverker, Érik Ériksson, monte sur le trône, mais il n'a aucune autorité. Tout le pouvoir royal est passé au clergé et aux comtes, et Érik ne se maintient sur le trône, au milieu de guerres civiles continuelles, que grâce à son beau-frère, le puissant comte Birger Brosa, qui, d'après un légat du pape qui visite la Suède en 1247, est le vrai roi de Suède; il succède à Érik Ériksson sans difficulté, en 1250. Il est le premier roi de Suède dont on connaisse avec certitude la date de la mort.

Formation du royaume de Norvège. — Le Danemark et la Suède ont été, dès leur début, des États assez nettement limités, avec un centre indiqué par la géographie, pour l'un, sur les bords du lac Mölar, pour l'autre, sur ceux du Sund. La Norvège primitive, au contraire, s'étendait sur une immense étendue de côtes, beaucoup plus loin que la Norvège actuelle. D'un côté, elle atteignait la Biarmie, les rives de la mer Blanche; de l'autre, elle descendait le long des côtes du Kattégat, presque jusqu'à la Scanie danoise. Elle n'avait pas de centre : les plaines les plus fertiles et les plus peuplées regardaient vers le golfe de Christiania et la Suède; les côtes de l'Ouest, plus actives, ne vivaient que par l'Océan.

Cependant, le royaume de Norvège apparaît dans l'histoire presque en même temps que ceux de Danemark et de Suède : peut-être faut-il y voir la conséquence des rapports que la Norvège a eus de très bonne heure avec les royaumes anglo-saxons. En 863, l'unification de la Norvège est commencée par Harald Harfager (aux Beaux cheveux), un rejeton de la dynastie suédoise des *Ynglings*. Il dépossède de nombreux petits chefs (parmi lesquels, dit la légende, le Rollon qui alla fonder le duché de Normandie), et conquiert l'Islande, les Féroé, les Shetland, les Orcades, les Hébrides, une partie de l'Écosse, de l'Irlande, et l'île de Man. Il y a évidemment quelque exagération dans les exploits qui lui sont attribués.

Il meurt vers 933, laissant la couronne à son fils Haquin ou

Hakon le Bon, qui avait été élevé à la cour du roi anglo-saxon Athelsthane. Hakon entreprend la conversion de son royaume au christianisme. Il déclare à l'assemblée du peuple, à Drontheim, que tous les Norvégiens devront recevoir le baptême, observer le jeûne du vendredi, le repos du dimanche. Le peuple murmure; des révoltes éclatent, les prêtres anglo-saxons sont massacrés, et Hakon le Bon mourra, en 950, après avoir complètement échoué.

L'honneur de convertir la Norvège était réservé à un autre descendant d'Harald Harfager, Olaf Tryggveson. Après avoir visité à Novgorod la cour du prince varègue Vladimir, puis les royaumes de l'Europe occidentale, revenu en Norvège vers 995, il réussit à en convertir toute la partie méridionale, mais périt dans une guerre contre les Danois. La tâche fut achevée par son fils, Olaf le Saint.

L'histoire de la Norvège au XI[e] et au XII[e] siècle, n'est qu'une suite confuse de guerres, où nous voyons, tantôt les Suédois et les Danois réunis se partager la Norvège, tantôt les Norvégiens conquérir les îles de l'Océan, envahir l'Irlande, envahir l'Écosse, sans y remporter, du reste, des succès durables. Une des plus remarquables de ces expéditions est la croisade du roi Sigurd, en 1183. Parti de Drontheim avec 60 navires, il alla hiverner en Angleterre, où il fut bien reçu par le roi Henri I[er]. Les Anglo-Normands avaient des rapports d'autant meilleurs avec les Norvégiens qu'ils en avaient de pires avec les Danois. D'Angleterre, Sigurd se rendit en Galice, secourut le comte de Portugal contre les Maures, pilla Lisbonne au passage, resta quelque temps dans les Baléares, se fit héberger en Sicile par le duc normand Roger, arriva en Terre-Sainte, prit Sidon, et se remit aussitôt en route pour le Nord, en passant par Constantinople, où l'empereur lui fit de riches présents, et l'Allemagne. Cette croisade, qui avait duré trois ans, fut une véritable expédition de viking : seulement les Norvégiens n'y piratèrent, sauf accident, que sur les musulmans.

Pendant ce temps la Norvège était florissante : sa capitale, Drontheim, enrichie par le commerce avec les royaumes du sud-ouest, et d'autre part avec les côtes de Biarmie et l'Islande,

était une grande ville. Elle est ornée d'églises et fréquentée par un grand concours de peuple, écrit Adam de Brême. Les églises jouaient, en effet, un grand rôle dans la prospérité de Drontheim : l'une d'elles possédait le corps du roi martyr saint Olaf. Le clergé était devenu riche et tout-puissant : son influence, contre laquelle les rois se heurtent constamment au XIIe siècle, sera une cause d'affaiblissement pour ce royaume trop long, trop mince, qui ne devait pas tarder à devenir une dépendance du Danemark.

BIBLIOGRAPHIE

Nous ne citerons que les plus importants et les plus récents des très nombreux ouvrages relatifs aux origines du Nord.

Pour la période préhistorique : — **J.-J.-A. Worsaae**, *les Antiquités de Danemark illustrées par des objets et des tumulus* (en danois; traduit en allemand, 1844, et en anglais, 1849); — **Wiberg**, *les Rapports de l'antiquité classique avec le Nord* (en danois); — **Hillebrand**, *les Suédois aux temps païens* (en suédois); — **H. Rygh**, *Antiquités norvégiennes* (en norvégien et en français), Christiana, 1880; — **P.-G. Thorsen**, *les Pierres runiques du Danemark*, 2 vol., Copenhague, 1889, avec planches.

Pour l'époque des Vikings : — **Worsaae** (en danois), *Souvenirs laissés par les Danois et les Norvégiens en Angleterre, en Écosse et en Irlande*, 1851; *Conquête de l'Angleterre et de la Normandie par les Danois*, 1863; *la Civilisation danoise à l'époque des Vikings*, 1878; — **J. Steenstrup**, *les Normands*, (en danois; ouvrage très important qui comprend trois volumes : I. *Introduction à l'époque normande*; II. *Expéditions occidentales des Vikings au IXe siècle*; III. *États danois et norvégiens dans les Iles Britanniques* (Copenhague, 1876-1882); le tome I a été traduit en français par **E. de Beaurepaire**, sous ce titre : *Études préliminaires pour servir à l'hist. des Normands et de leurs invasions*, Paris, 1881; — **Holmberg**, *les Normands aux temps païens* (en suédois); — deux ouvrages anglais : **B. du Chaillu**, *The Viking age : the early history, manners and customs*, 2 vol., Londres, 1889; **C. Keary**, *The Vikings in the western Christendom*, Londres, 1892.

E. Beauvois, *la Norambègue, découverte d'une quatrième colonie précolombienne dans le Nouveau Monde*, Bruxelles, 1880.

Pour l'évangélisation du Nord : — **Maurer**, *Die Bekehrung des norwegischen Stammes zum Christenthum.*

Pour la fondation des royaumes : — **Dahlmann**, *Geschichte von Dænemark*, Hambourg, 3 vol., 1840-1843; — **Montelius**, *Histoire de Suède depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1830* (en suédois; traduction allemande); — **P. Riant**, *les Expéditions des Scandinaves en Terre-Sainte*, 1865.

L'*Histoire du Danemark*, d'**Allen**, traduite en français par Beauvois (Copenhague, 1878, t. I), contient une bibliographie très complète de l'histoire du Nord.

CHAPITRE XIV

L'EUROPE DE L'EST
SLAVES, LITHUANIENS, HONGROIS

Du milieu du XI[e] à la fin du XIII[e] siècle.

L'histoire de l'Europe orientale du XI[e] au XIII[e] siècle n'est pas sans offrir quelque analogie avec celle de l'Europe occidentale pendant la même période. La matière historique est encore flottante et les nationalités indécises essaient de se constituer. Le système des apanages et l'incertitude des lois qui régissent la succession au trône frappent de stérilité toutes les tentatives de concentration et provoquent des guerres civiles incessantes. Le régime patriarcal est partout en décadence : les castes se forment, la noblesse grandit aux dépens du peuple, qu'elle tend à réduire en servage, et de la couronne, qu'elle dépouille de ses droits essentiels. Dans ces luttes intestines, les forces nationales s'usent sans gloire et sans profit et les Slaves reculent sur tous les points devant leurs voisins.

C'est l'époque de la grande poussée de la Germanie vers l'Est. Les Allemands s'établissent en Transylvanie, peuplent presque toute la ligne des Karpathes, s'emparent des frontières de la Bohême. Maîtres du pays compris entre l'Elbe et l'Oder, où les Polabes vaincus perdent bientôt jusqu'au souvenir de leur nationalité, ils séparent la Pologne des montagnes et de la mer. L'ordre Teutonique soumet les Prussiens et domine les bouches de la Vistule et de l'Oder, et les Porte-Glaive s'établissent en

Courlande, en Livonie et en Esthonie. Sans frontières, sans débouché sur la mer, la Pologne, ouverte à toutes les invasions, est désormais menacée par la domination étrangère : l'héroïsme de sa chevalerie et les victoires sans lendemain de ses rois ne pourront qu'ajourner sa ruine. La Russie, coupée de la Baltique, cesse d'être une puissance européenne. Dans la plupart des États, les villes, peuplées de colons étrangers, sont comme les postes avancés qui préparent la conquête. Elles ne se mêlent pas à la vie nationale et n'obtiennent ni ne revendiquent l'influence qui en Occident revient à la bourgeoisie. Les classes supérieures adoptent les coutumes et la langue allemandes, et les mœurs accentuent ainsi entre les nobles et le peuple la différence que les lois ont commencé à établir.

Soumises à des influences divergentes, les diverses nations slaves se séparent de plus en plus. Le contraste entre les Slaves orientaux, qui ont reçu de Byzance le christianisme et les principes de leur civilisation, et les Slaves occidentaux, qui se sont rattachés à l'Église de Rome, se marque toujours plus profondément. Les sentiments de solidarité slave, déjà si vagues pendant la période précédente, s'atténuent toujours davantage et ne se réveillent faiblement qu'à de très rares moments. Refoulés dans le bassin de la Vistule, les Polonais cherchent vers l'Est un dédommagement de leurs pertes, s'essayent à la conquête de la Russie-Rouge et ouvrent le long duel qui, pendant des siècles, les mettra aux prises avec les Russes, pour le plus grand profit de leurs ennemis communs. De même que la Pologne, la Russie recule vers l'Est. Les provinces méridionales perdent la prépondérance qu'elles avaient exercée jusque-là et un nouvel empire se fonde en Sousdalie; la Russie occidentale et méridionale subit l'influence étrangère; la différence entre les Grands et les Petits-Russes, déjà visible dès les premiers temps de leur histoire, s'accentue, et ils donnent naissance à deux nationalités assez distinctes pour que leur rapprochement ne se fasse pas sans difficulté et sans résistance.

Ainsi affaiblies, les populations de l'Europe orientale sont surprises par une des plus terribles secousses qui aient ébranlé l'humanité. Vers le milieu du XIIIe siècle, des hordes venues de

l'Asie centrale et organisées par le génie de Gengis-Khan, s'abattent sur la Russie, dévastent la Pologne, la Moravie et la Hongrie, s'avancent jusqu'à la Drave et à la Save, et en se retirant laissent le sol jonché de cadavres et de ruines. En quelques mois, tout le travail de plusieurs siècles a été anéanti. Après la tourmente, les pays qu'elle a ravagés demeurent dépeuplés, ruinés, démoralisés, plus divisés aussi qu'auparavant. Tandis que la Bohême, la Pologne et la Hongrie s'attachent plus étroitement à l'Allemagne, où seulement elles peuvent trouver les ressources nécessaires à leur relèvement, la Russie, soumise pendant plusieurs siècles aux Mongols, devient un État asiatique. La race slave semble condamnée à disparaître avant d'avoir vécu : elle sera sauvée par un réveil inattendu de la conscience nationale qui, coïncidant avec la décadence du Saint-Empire pendant le xive siècle, arrêtera pour longtemps la marche des Allemands vers l'Est.

I. — Les Polabes.

Loutitses et Obotrites. — La conquête germanique, si vivement poussée au xe siècle par le duc de Saxe Hermann Billung et le margrave Géro, avait ensuite subi un temps d'arrêt. Pendant que la dynastie franconienne poursuivait au loin ses rêves de domination universelle (1024-1125), les margraves du Nord, agités et médiocres, laissaient plier la frontière jusqu'à l'Elbe [1]. Malheureusement les Slaves ne profitèrent pas d'une occasion qui ne devait plus se représenter. Un moment redoutable sous les Boleslav, la Pologne s'émiette en principautés qu'absorbent de mesquines querelles, et abandonne à leurs destinées les Slaves de l'Oder et de l'Elbe, tandis que ces derniers, dont la croissance a été trop brusquement troublée par les

1. Lavisse, *La dynastie ascanienne.* A la fin du xie siècle, il ne reste presque plus rien de l'œuvre d'Otto. Les conquêtes sur la rive droite de l'Elbe sont perdues, et les évêques de Brandebourg et de Havelberg vivent loin de leurs diocèses, où le christianisme a disparu. Les comtes de Stade, qui depuis 1036 sont margraves du Nord, semblent avoir perdu jusqu'au souvenir des anciennes ambitions germaniques.

rigueurs de la fortune, s'obstinent dans une immobilité morne. Uniquement préoccupés de ne rien recevoir de l'ennemi héréditaire, ils se condamnent à une irrémédiable infériorité en repoussant le christianisme et la civilisation occidentale. Chez eux, l'instinct national se transforme en un esprit étroit de conservation, qui s'entête à ne pas voir la situation et à ne pas se soumettre aux nécessités impérieuses de la vie. Incapables de tout calcul lointain, indifférents à l'avenir et comme insoucieux de l'existence, ils se refusent à toute concession en politique comme en religion, et leur particularisme obstiné ne consent jamais à sacrifier au bien général les intérêts des diverses tribus. Quelques princes essayent de les arracher à leur torpeur et de réunir leurs forces : ils se heurtent à une inertie invincible et, dès qu'ils ont disparu, les peuplades retombent dans leur isolement. Tout effort fatigue leur vieillesse prématurée. Elles semblent avoir conscience que leurs jours sont comptés et ne songent qu'à jouir du répit que leur laisse l'indifférence momentanée de l'Allemagne, sans chercher les moyens de se défendre contre de nouvelles attaques. Leur défaite est certaine, dès que la lutte sera reprise avec quelque énergie, et déjà les Danois au nord et les margraves de l'est, sur l'Elbe, commandent l'assaut qui leur livrera la forteresse démantelée [1].

Albert l'Ours. — Dans la Marche du Nord, la famille des comtes de Stade (1056-1128) s'éteint, et, en 1134, la Marche est donnée par Lothaire de Supplimbourg à Albert l'Ours, le fondateur de la dynastie ascanienne [2].

Henri le Lion, Albert l'Ours et Frédéric Barberousse, dit le vieil adage allemand, étaient trois hommes capables de convertir le monde. Peut-être; mais la tâche ne les tentait guère et leur ambition se détournait volontiers vers l'Ouest et le Sud. Il y a quelque exagération en particulier à voir dans Albert l'Ours, ainsi que le veut la légende germanique, une sorte de héros national et chrétien : la vérité est qu'il se laisse souvent dis-

1. Voir ci-dessus, chap. II, III et IV.
2. La Marche du Nord ne comprenait alors, sur la rive droite de l'Elbe, qu'une étroite bande de terrain entre l'Elbe et la Havel, jusqu'au canal de Plauen environ.

traire de la croisade ; avec quelque persévérance, sans doute il eût pu soumettre les Loutitses et porter dès lors au delà de l'Oder les limites de son margraviat. Du moins sut-il mettre à profit l'enthousiasme chrétien soulevé en Allemagne par la prédication de saint Bernard (1147) et réussit-il à s'établir solidement sur la rive droite de l'Elbe. Héritier du roi vende Pribislav [1] (1150) [2], victorieux des Brizanes et des Stodoranes, Albert ne lègue à ses successeurs (1170) qu'un domaine encore assez peu étendu : le Havelland, la Zauche, et la Priegnitz ou Havelberg ne représentent qu'une petite partie de la province actuelle de Brandebourg ; mais l'impulsion est donnée, et, sur ces territoires ouverts, rien n'arrêtera désormais les margraves : ils n'auront qu'à se laisser porter par le flux de l'immigration allemande.

Soumission des Obotrites : le Mecklembourg, la Poméranie occidentale. — Les tribus riveraines de la Baltique sont plus rapidement vaincues encore. Le duc de Saxe, Henri le Lion, soumet les Vagriens [3], établit dans le pays des Obotrites (Bodritses) trois sièges épiscopaux qui relèvent de Brême, et fait de l'ancienne capitale des Slaves la résidence du comte de Schwerin. Le prince des Obotrites orientaux, Pribislav, se convertit au christianisme et marie son fils Henri Bordwin (1178-1227) à la fille naturelle de Henri le Lion, Mathilde : de ce mariage sort la dynastie slavo-allemande qui règne encore sur le Mecklembourg et qui, rapidement germanisée, n'a bientôt d'autre ambition que de faire de ses États une province purement allemande. Le pays se couvre de colons étrangers. Lübeck, dont Henri le Lion est le véritable fondateur (1158), devient la grande citadelle de l'Allemagne dans la Nordalbingie et la place de commerce la plus importante de la Baltique.

1. Nous adoptons cette terminaison *slav* (qui s'explique par le mot *slava*, gloire) de préférence à la terminaison *slas* qui a été introduite par la forme latine *slaus*. Donc Pribislav, Brétislav, Boleslav, Venceslav (pour ce dernier nom la forme correcte serait Vacslav). Nous ferons exception pour certains noms qui sont comme francisés : Stanislas, Ladislas, etc.

2. Le titre de margrave de Brandebourg, qu'Albert avait pris quelques années plus tôt, est dès lors justifié.

3. Les Vagriens occupaient le nord-est du Holstein et s'avançaient jusqu'à l'Eider.

A l'est, de la Peene jusqu'à l'Oder, le pays était habité par des tribus loutitses, les Ukranes, les Dolentchanes, les Ratars, les Tchrespiénianes, etc., qui se rattachaient à la Poméranie : ils doivent reconnaître la suzeraineté de Henri le Lion; et les territoires de l'Oder qui formeront plus tard l'Uckermark, le Barnim et le Teltov, font ainsi désormais partie de l'Allemagne. La puissance du « grand duc du Nord » inquiète cependant l'empereur et les seigneurs voisins : nous avons vu sa chute[1]. La Saxe s'émiette en fiefs et en villes libres. Mais, si la disparition de la Saxe arrête dans ces régions les progrès de l'Allemagne, les Slaves n'en tirent aucun avantage. Une seule question se pose encore : sera-ce à l'Empire ou au Danemark qu'appartiendra la Baltique? Tout au plus les divisions des conquérants qui se disputent leurs dépouilles permettent-elles aux Loutitses du nord de prolonger quelques années une résistance inutile. Lors même qu'ils conservent leurs dynasties nationales, ils n'en sont pas moins livrés aux influences étrangères, et les souverains de Poméranie, reconnus ducs et princes d'Empire par Frédéric Barberousse (1181), justifient sa faveur par leur dévouement à l'Allemagne.

L'héritage politique de la Saxe parut d'abord devoir revenir aux Danois. Maîtres de Rügen depuis 1168, ils soumettent à leur suzeraineté la Poméranie, dominent toutes les côtes de l'Elbe à l'Oder et leurs rois prennent le titre de rois des Slaves, des Vandales (ou des Vendes). Mais ce n'est là qu'un épisode sans grande importance; après la captivité du roi Valdemar II, le Danemark ne conserve de son empire slave que Rügen et les côtes voisines, qui lui échappent à leur tour un siècle plus tard (1325). Les victoires passagères des Danois ont à peine ralenti les progrès de la race germanique dans ces régions.

Les Ascaniens. — Dans le bassin moyen de l'Elbe, les Ascaniens, à peu près indépendants de l'Empire, unis entre eux malgré les partages, servis par une noblesse belliqueuse, à laquelle le voisinage de l'ennemi enseigne la nécessité de la discipline, poursuivent avec autant de persévérance que de

1. Voir ci-dessus, p. 158.

succès la politique inaugurée par Albert l'Ours. Dans ces provinces, dont la population slave disparaît rapidement, ils fondent un État d'une physionomie très particulière, qui ne se distingue pas moins du reste de l'Allemagne par le caractère de ses habitants que par ses institutions, et qui prépare dans des luttes patientes sa fortune future, en même temps qu'il la justifie par les services qu'il rend à la patrie germanique. Dès 1232, les Ascaniens s'emparent définitivement du Barnim et du Teltov; c'est là, sur la rive de la Sprée, que naît au XIVe siècle, de la réunion de deux pauvres villages vendes, la future capitale de la Prusse. Vers 1250, les margraves franchissent l'Oder et, dans la région de Küstrin, de Landsberg et de Soldyn, organisent sur le cours inférieur de la Warta, la Nouvelle-Marche. Ils forcent les Poméraniens à leur céder l'Uckermark et le pays de Stargard, leur imposent leur suzeraineté et prétendent soumettre à leur domination la Poméranie orientale ou Pomérélie. Vers la fin du XIIIe siècle, la puissance germanique est si solidement établie dans ces contrées qu'elle n'est pas même ébranlée par l'extinction de la dynastie ascanienne (1319) [1] et le long interrègne qui s'écoule, jusqu'au moment où les héritiers d'Albert l'Ours trouvent dans les Hohenzollern des successeurs dignes d'eux.

La colonisation allemande. — C'est que les Ascaniens ne se sont pas contentés d'imposer aux Loutitses leur autorité politique : ils ont complètement transformé le pays. Les colons allemands n'attendent même pas pour accourir que la soumission soit définitive. Dès qu'ils trouvent une protection efficace, ils arrivent en foule. La plupart viennent de la Saxe, beaucoup aussi des Pays-Bas [2] : le plateau aride qui côtoie l'Elbe depuis l'embouchure de l'Elster jusqu'aux environs de Magdebourg, prend alors le nom de *Fleming*. Les descendants des anciennes dynasties slaves ne mettent pas moins d'ardeur que les Ascaniens à favoriser l'introduction des colons et des mœurs germaniques. Souvent les Slaves sont chassés pour faire place

1. La dynastie disparaît réellement avec Valdemar (14 août 1319). Le dernier rejeton de la famille, Henri II de Landsberg, meurt l'année suivante.
2. Voir ci-dessus, chap. II et III.

aux nouveaux habitants; ailleurs, réduits à une condition inférieure, opprimés et méprisés, ils se retirent peu à peu dans de misérables villages, situés pour la plupart au bord des cours d'eau. Rapidement, ils oublient leur langue, se perdent dans le flot des envahisseurs[1]. A la fin du XIV[e] siècle, l'œuvre de dénationalisation est presque terminée, et les chroniques de Rügen signalent la mort des deux derniers Slaves du pays. La transformation est plus radicale encore que chez les Serbes de Lusace, qui ont cependant perdu plus tôt leur nationalité. Les souvenirs mêmes disparaissent : les superstitions locales, que l'on a crues longtemps d'origine slave, sont en réalité purement allemandes. Quelques faibles débris des Drévlianes et des Lünes (Glinianes) se maintiennent dans le Lünebourg jusqu'au XVIII[e] siècle : leurs descendants se nomment encore aujourd'hui les *Vendes*. A l'est, dans la Poméranie, quelques *Slovènes* représentent les derniers et misérables restes de ces puissantes tribus polabes sur les ruines desquelles s'est élevée la grandeur de la Prusse.

II. — Les Tchèques.

Plus heureux et plus sages que les Polabes, les Tchèques et les Polonais avaient accepté le christianisme; leur conversion les protégea contre les guerres d'extermination auxquelles succombèrent les Slaves de l'Elbe. L'écrasement des Polabes cependant découvrait leurs frontières, et leurs divisions, en favorisant les influences étrangères, entraînèrent pour eux des pertes sensibles et compromirent gravement leur indépendance nationale.

Le séniorat. — Brétislav I[er] († 1055) avait échoué dans son projet de fonder un grand empire slave-occidental. Il n'avait ni conservé la Pologne, ni secoué définitivement le joug de l'Allemagne, et, s'il avait réuni à la Bohême la Moravie, qui, habitée

1. Une partie de la noblesse indigène accepta le christianisme et se mêla aux conquérants. Il est probable aussi que dans les villes l'ancienne population se maintint en partie. Dans les campagnes, au contraire, elle disparut presque complètement : « la haine du Germain fut plus forte que toutes les lois. »

par un peuple très proche parent des Tchèques, n'a pas cessé depuis lors de faire partie du royaume de saint Venceslav, il n'avait pu empêcher Étienne de Hongrie d'étendre sa domination sur les Slovaques des Karpathes.

Parmi ses successeurs, beaucoup furent de vaillants soldats et quelques-uns, des capitaines heureux, tel, par exemple, ce Sobieslav, qui, en 1126, écrasa à Chloum l'armée impériale et força l'empereur Lothaire de renoncer à ses ambitieuses espérances. La Bohême ne manqua même pas alors de princes remarquables et d'habiles politiques. — A partir de Vratislav II (1061-1092), les documents ne font plus aucune mention du tribut annuel que les Tchèques avaient jusqu'alors payé à l'Empire. Vladislav II (1140-1173) prend une part glorieuse aux expéditions de Frédéric Barberousse en Italie et reçoit de l'empereur le titre de roi pour lui et ses successeurs.

Succès sans lendemain, car, pendant cette période, de graves changements dans la constitution politique du pays compromettent sa prospérité et son indépendance.

Longtemps, en Bohême, comme dans presque tous les pays slaves, la royauté n'a été considérée que comme une propriété civile, de même nature que les autres propriétés et dont la transmission était soumise aux mêmes lois. Tous les fils du roi ont par conséquent un droit égal et ils doivent se partager son héritage; mais ils ne sont pas les seuls autorisés à réclamer sa succession. En effet, la propriété chez les Slaves n'est pas encore individuelle : elle est familiale, et la famille est comprise dans le sens le plus étendu. Le représentant naturel de la famille, l'administrateur du domaine commun, ce n'est pas nécessairement le fils aîné du dernier prince, mais son agnat le plus âgé. Dans la pratique rien de plus compliqué : la loi paraissait calculée pour provoquer les compétitions et empêcher l'établissement d'un pouvoir régulier; de fait, les Slaves n'arrivèrent à se constituer que lorsqu'ils se furent affranchis d'une tradition contraire à toutes les conditions d'un gouvernement stable.

Brétislav Ier mourant avait essayé de prévenir les compétitions qu'il prévoyait en fixant les règles de la succession au trône. S'inspirant des principes universellement acceptés autour

de lui, il avait institué le *séniorat* et ordonné que le pouvoir suprême reviendrait toujours au représentant le plus âgé de la famille des Prémyslides (1055) [1]. Il n'avait nullement songé d'ailleurs à empiéter sur les droits de la nation, et la royauté garda, après comme avant lui, le caractère à la fois électif et héréditaire qu'elle avait jusqu'alors.

Il ne suffisait pas cependant de définir le séniorat pour en supprimer les dangers; et presque chaque changement de règne devint le signal des plus redoutables complications. Les souverains, depuis le commencement du XII[e] siècle en particulier, à mesure que la famille tendait à se rétrécir, essayèrent par clairvoyance ou par ambition de substituer l'hérédité au séniorat; mais ils avaient contre eux les revendications de leurs proches, la sourde résistance des peuples et l'égoïsme des nobles qui, à la faveur des querelles intestines des princes, s'arrogeaient une sorte de droit d'élection et étendaient leurs privilèges. Les guerres civiles finirent par devenir endémiques; à chaque vacance du trône, plusieurs candidats se disputaient le pouvoir par les armes, et bientôt, non contents de dépouiller la royauté de ses prérogatives les plus nécessaires par leurs imprudentes concessions à l'aristocratie, les compétiteurs appelèrent l'étranger.

La suzeraineté impériale. — Les empereurs allemands, encouragés par cette sorte d'abdication nationale, intervinrent plus activement dans les débats, réclamèrent le droit de disposer de la couronne, prétendirent réduire à la vassalité le royaume, qui n'était d'abord que tributaire, et voulurent ensuite l'amener aux mêmes conditions de dépendance que les grands fiefs allemands. Ils n'y réussirent jamais complètement, mais, vers la fin du XII[e] siècle, ils parurent toucher au but. En 1182, Frédéric I[er] Barberousse avait détaché la Moravie de la Bohême et déclaré qu'elle relèverait directement de l'Empire; en 1187, l'évêque de Prague, reconnu prince immédiat, fut affranchi de l'autorité ducale. La Bohême, déjà séparée de son fief le plus puissant, se trouvait en quelque sorte morcelée, et le nouveau

1. Le fait a été contesté par Loserth, *Das angebliche Senioratsgesetz*, t. I, Vienne, 1882. Ses arguments ne nous paraissent pas suffisants en face du témoignage de Cosmas.

vassal de l'Empire, l'évêque de Prague, forcé pour maintenir ses prérogatives de s'appuyer sur l'autorité étrangère, devenait dans l'État un redoutable ferment de dissolution.

Cet exemple ne susciterait-il pas des imitateurs? Il était permis de le redouter. En effet, les graves modifications qui avaient peu à peu miné l'ancienne constitution tchèque, avaient, en favorisant les progrès de l'oligarchie, affaibli l'unité du pays et éveillé des espérances que les Allemands parurent devoir exploiter sans peine.

Transformation de la société tchèque. — Les compétitions des héritiers des Prémyslides étaient plus âpres à mesure que l'objet du conflit semblait moins justifier la vivacité de leurs ambitions. Les chefs du XIIe siècle exerçaient une autorité fort étendue : depuis lors elle n'avait cessé de diminuer. Les officiers du prince, peu surveillés, abusaient de leurs fonctions, exigeaient des corvées plus lourdes et des impôts plus onéreux, trafiquaient de la justice. Contre eux beaucoup de petits propriétaires libres cherchèrent une protection, renoncèrent à leur indépendance pour s'affranchir des vexations auxquelles les exposait leur isolement. Ils se groupèrent soit auprès des fonctionnaires eux-mêmes qui, en échange de leur soumission, les déchargèrent d'une partie des charges communes, soit auprès des nobles dont les guerres civiles augmentaient l'influence et qui avaient usurpé ou reçu de vastes domaines. A la place de la société patriarcale de la période précédente, où la noblesse ne formait pas une caste fermée et séparée du peuple et où personne n'exerçait d'autorité qu'au nom de la royauté, il se constitua une société aristocratique où les nobles, maîtres de propriétés fort étendues, s'interposèrent entre les sujets et le souverain, rendirent la justice sur leurs terres, entretinrent des soldats et les conduisirent à la guerre sous leurs bannières. Ils acquièrent dès lors une influence prépondérante sur les affaires publiques : si en principe tous les propriétaires libres continuent de paraître à la diète, la décision ne dépend en réalité que d'une poignée de seigneurs, et sans leur aveu le roi ne peut ni réunir l'armée, ni exiger l'impôt, ni modifier la loi. Sans doute, la victoire de l'oligarchie est fort loin encore d'être complète ; malgré leurs

imprudentes libéralités, les princes détiennent toujours des terres immenses, et leurs revenus, dont ils disposent sans contrôle, leur permettent aisément de se passer des subsides des États. Il n'en reste pas moins vrai qu'ils trouvent dès lors en face d'eux des adversaires redoutables et qu'ils ont perdu la situation unique qu'ils avaient auparavant de protecteurs du peuple et de représentants de l'État.

En même temps et à mesure qu'elle triomphe des résistances païennes et reçoit une organisation plus complète, l'Église acquiert aussi des richesses et des privilèges. Les évêques, les chapitres, les monastères réussissent très vite à affranchir leurs sujets des charges publiques et de l'autorité des officiers du pays. La grande masse de la population, soustraite à l'autorité royale, est dès ce moment réduite à un état de dépendance qui tend çà et là à se rapprocher du servage.

Ces usurpations de l'aristocratie furent singulièrement facilitées par le régime primitif de la propriété qui, chez les Slaves, n'appartenait qu'à la famille, de façon que les individus n'étaient qu'usufruitiers. Le seigneur se substitua sans grande peine à l'administrateur et réduisit en une demi-servitude les anciens possesseurs. Le triomphe des idées féodales fut d'ailleurs favorisé par les relations toujours plus intimes avec l'Allemagne et l'arrivée de nombreux colons étrangers. Plus sérieusement redoutable que les revendications politiques des empereurs, cette infiltration germanique allait, par malheur, être systématiquement encouragée par les princes mêmes qui, au XIIIe siècle, relevèrent la Bohême de son abaissement et la portèrent à un degré de puissance inconnu jusqu'à eux.

Les Otakar. — Trois souverains, Prémysl Otakar Ier (1192-1230)[1], Venceslav Ier (1230-1253) et Prémysl Otakar II (1253-1278) secouèrent le joug que les Hohenstaufen avaient réussi à imposer à la Bohême et lui assurèrent un moment une sorte d'hégémonie dans l'Europe centrale. Comme il arrive si souvent au moyen âge, cet édifice de puissance et de gloire, trop rapidement élevé, repose sur des bases singulièrement

1. Otakar Ier est pour la première fois appelé au trône en 1192, mais son règne ne commence réellement qu'en 1197.

fragiles; les peuples, un moment réunis par les hasards de la guerre ou de la politique, reprennent vite leur indépendance, et le seul résultat durable de la réunion momentanée, sous les Prémyslides, de la plupart des provinces qui constituèrent plus tard la monarchie autrichienne, est l'établissement d'une nouvelle dynastie allemande dans le bassin moyen du Danube : les Habsbourg héritent, avec quelques-uns des domaines d'Otakar II, de ses ambitions; et, deux siècles plus tard, ils atteindront le but qu'il a entrevu.

L'erreur des derniers rois indigènes de la Bohême, la cause profonde aussi de leur échec, fut qu'ils poursuivirent une politique dynastique et non nationale. Lorsque Prémysl Otakar Ier fit sacrer roi son fils Venceslav, on remarqua qu'on avait négligé pour la première fois de montrer au jeune prince les chaussures et le sac du laboureur Prémysl, le fondateur de la dynastie; le peuple s'en affligea et accusa ses souverains de renier leur passé et leur race. Nés en général de mères allemandes, les rois tchèques à cette époque sont eux-mêmes plus qu'à demi allemands. Fascinés par l'éclat de la civilisation germanique, ils appellent des colons étrangers et, en leur abandonnant une partie du territoire, ils grèvent lourdement l'avenir et préparent les plus redoutables complications. L'opinion publique a gardé malgré tout une indulgente reconnaissance pour ces souverains qui eurent au moins, à défaut d'une intelligence politique supérieure, un très haut sentiment de leur dignité souveraine.

Le royaume de Bohême. — Malgré les efforts de Frédéric Ier et de Henri VI, les ducs de Bohême étaient encore fort loin d'être réduits à la condition de simples vassaux : ils conservaient tous leurs droits souverains et l'empereur n'intervenait à aucun titre dans l'administration intérieure de leurs domaines. La mort de Henri VI, qui marque une date fort importante dans l'histoire de l'Allemagne et même de l'Europe, permit à Vladislav III et à Prémysl Otakar Ier (1192-1230) de restaurer l'unité nationale un moment menacée. Les évêques de Prague et d'Olmütz reçurent leur investiture des princes du pays et cessèrent d'être des vassaux immédiats de l'Empire;

la Moravie redevint un fief de la Bohême. Dans les troubles qui agitèrent l'Allemagne après la mort de Henri VI, Prémysl Otakar Ier, tour à tour ennemi et auxiliaire des papes, reçut successivement de Philippe de Souabe et d'Otton de Brunswick la couronne royale, qui depuis lors n'a pas cessé d'être rattachée à la Bohême (1203). Innocent III et plus tard Frédéric II confirmèrent son titre et reconnurent la pleine indépendance du royaume tchèque. Grand échanson de l'Empire, le roi de Bohême n'eut d'autre obligation que de fournir à l'empereur 300 hommes d'armes ou de lui payer 300 marcs d'argent quand il allait prendre la couronne à Rome; il n'était tenu d'assister aux diètes que quand elles se tenaient à Nuremberg ou à Bamberg (1212). Frédéric s'était engagé à ne pas intervenir dans la nomination des rois de Bohême : mais, ce qui plus que les traités devait empêcher désormais les usurpations impériales, c'était l'établissement de la loi de primogéniture qui s'introduisait peu à peu dans les mœurs et, sans être officiellement promulguée, allait devenir la règle et se substituer au séniorat.

Apogée de la puissance tchèque. — Le successeur de Prémysl Otakar Ier, Venceslav Ier (1230-1253), brave, aventureux, mais imprévoyant et léger, traça cependant la voie à son fils en s'efforçant de préparer la réunion de l'Autriche à la Bohême. La mort de Frédéric II en 1250 et le *grand interrègne* allaient permettre aux ambitions particulières de se donner carrière. Personne n'exploita la situation avec autant d'habileté et d'audace que Prémysl Otakar II (1253-1278).

La papauté, en détruisant l'Empire, avait bien mérité de tous les peuples que menaçait la prépondérance allemande. Otakar II ne lui ménageait pas sa reconnaissance, l'avertissait des projets du parti gibelin, offrait son alliance à Charles d'Anjou contre Conradin, tenait habilement la balance entre Richard de Cornouailles et Alphonse de Castille, à la double élection desquels il avait contribué et qui se disputaient assez mollement le pouvoir. Son épée était toujours au service de l'Église; à deux reprises, en 1254 et en 1267, il alla guerroyer contre les païens de Prusse, et les Teutoniques, pour lui faire honneur, nommèrent Kœnigsberg la ville qu'ils fondèrent alors vers l'em-

bouchure de la Prégel (1255). Les papes ne furent pas ingrats, bénirent ses armes, sanctionnèrent ses conquêtes : grâce à leur appui, il domina un moment tout le bassin moyen du Danube.

Après l'extinction de la dynastie des Babenberg, les nobles de la Marche de l'Est avaient appelé Otakar (1251), tandis que la Styrie revenait à Béla de Hongrie. Mécontents du gouvernement magyar, les Styriens se révoltèrent et la guerre éclata entre Otakar et Béla. Otakar, diplomate fort habile, était un assez médiocre général. Mais la Hongrie était affaiblie par de longues querelles intestines; l'innombrable cavalerie des Koumans avait souvent surpris la victoire et la rapidité de leurs mouvements déconcertait toutes les prévisions; elle ne soutint pas le choc de la lourde chevalerie tchèque, bardée de fer et armée à l'allemande. A Kressenbrunn, à quelque distance de l'endroit où la Morava se jette dans le Danube, les Hongrois furent écrasés (1260). Béla renonça à la Styrie, et quelques années plus tard, il ne fut pas plus heureux quand il voulut contester au roi de Bohême la possession de la Carinthie et de la Carniole.

En 1273, Otakar était à l'apogée de sa puissance : ses États immédiats s'étendaient des monts Métalliques à l'Adriatique; toute l'Allemagne orientale acceptait son patronage; grâce à son alliance étroite avec la papauté, il exerçait une sorte de protectorat sur les archevêchés de Passau et de Salzbourg et sur le patriarcat d'Aquilée. Chargé par Richard de Cornouailles de protéger les domaines impériaux, il préparait l'annexion d'Eger (Égra), dont la possession lui était nécessaire pour couvrir la frontière occidentale de la Bohême. Uni par des liens étroits de parenté à quelques-uns des princes les plus puissants de l'époque, il avait l'espérance de mettre un de ses protégés sur le trône de Hongrie. Les Tatars le nommaient « le roi de fer » et les Allemands « le roi d'or ».

L'immigration allemande. — Pieux sans faiblesse, généreux et magnifique, mais attentif à ménager ses revenus, doux au peuple et jaloux de son autorité, Otakar s'appliquait à développer la civilisation et à rendre à la royauté la puissance qu'elle avait perdue pendant les troubles précédents. Pour

combattre la noblesse et pour hâter le développement économique de la Bohême, il s'appuya sur les Allemands.

Depuis que l'invasion magyare avait séparé les Slaves occidentaux des Slaves méridionaux, la Bohême, tout en défendant contre les empereurs son indépendance politique, avait subi sans résistance l'influence germanique. Quelle qu'ait été la part de Cyrille et de Méthode dans la conversion des Tchèques, ils s'étaient bientôt rattachés à l'Église romaine. Pendant longtemps les évêques furent des Allemands et le clergé séculier ou régulier se recruta en Allemagne. Les relations politiques, les croisades, les mariages toujours plus fréquents des souverains avec des princesses allemandes, facilitèrent l'introduction des mœurs étrangères. A une époque où le sentiment national était encore incertain et vague, le charme d'une civilisation plus avancée exerçait un prestige irrésistible. Les nobles comme les rois apprirent la langue allemande, adoptèrent les goûts, le costume, et jusqu'aux noms de leurs voisins. L'élément étranger se développa surtout rapidement depuis le début du XIIIe siècle, grâce à l'appui systématique que lui prêtèrent les derniers Prémyslides. La cour de Prague devint une cour allemande, les plus célèbres *minnesinger* briguèrent les faveurs de Venceslav Ier ou d'Otakar II et leur dédièrent leurs vers.

De très bonne heure, quelques marchands étrangers s'étaient établis dans le pays. Dès la fin du XIe siècle, Cosmas nous parle de « très riches marchands de toute nation » qui, au pied du château de Prague et dans le bourg du Vychehrad, habitent à côté « de Juifs tout pleins d'or et d'argent et de monnayeurs opulents ». D'autres centres commerciaux ou industriels se créèrent près des anciens châteaux, reçurent bientôt divers privilèges, commencèrent à s'entourer de murailles pour se défendre contre les vexations des officiers du pays. Inquiets des progrès de la noblesse et désireux d'augmenter leurs revenus, les rois appelèrent de nouveaux colons, leur accordèrent d'importantes immunités, Venceslav Ier surtout, le véritable fondateur de la *vieille ville* de Prague (après 1235), et Otakar II. Les progrès de la richesse publique, la sécurité plus grande, en développant les échanges, attirent alors de nombreux marchands; les anciens

bourgs se transforment et croissent en importance et en dignité. Aux villes royales d'Olmütz, de Brünn (*Brno*), de Znaym, de Kladrau et de Königin-Grætz, qui existent déjà sous Otakar I[er], s'ajoutent, sous Venceslas, Kommotau, Leitméritz et Saaz, peut-être Plzen, Mielnik, Kourim et Glatz; puis sous Otakar II, Chrudim, Czaslau, Budveis, Kolin, etc. « La gloire du prince, dit le margrave de Moravie, Vladislav Henri, rayonne d'une plus éclatante lumière, s'il est entouré d'un nombre brillant de grandes villes. »

Sous Otakar II, il y a en Bohême plus de vingt villes royales. Elles ne relèvent que du roi et de son sous-chambellan, jouissent d'une autonomie fort étendue, ont leurs justices particulières et leurs coutumes, — en général inspirées des coutumes de Magdebourg. Les décisions des diètes ne s'appliquent pas à elles et les questions qui les intéressent sont réglées dans des assemblées particulières où ne paraissent que leurs mandataires.

En même temps, les Franconiens, les Bavarois et les Saxons, après avoir atteint la limite géographique du pays, ont commencé à occuper le versant intérieur des montagnes et pénétré dans la vallée supérieure de l'Elbe ou le bassin de l'Eger. Les Prémyslides accueillent les envahisseurs et mettent à leur service la puissance dont ils disposent. Pour exploiter les mines dont on a reconnu l'importance, ils appellent des étrangers : les monts Métalliques sont occupés par les Allemands et les villes d'Iglau, de Deutsch-Brod et de Kuttenberg sont entièrement allemandes. La frontière était jusqu'alors couverte de forêts impénétrables qui avaient plusieurs fois arrêté l'invasion et dont on avait interdit le défrichement : on livre aux étrangers ces terres dont quelques-unes comptent parmi les meilleures de la Bohême; pour attirer les colons, on les affranchit des corvées et des redevances les plus lourdes, on leur accorde une certaine autonomie, on leur reconnaît la propriété emphytéotique des champs qu'ils cultivent. Des régions de la mer du Nord, où vit avec peine une population trop dense et que désolent souvent de terribles cataclysmes, de l'intérieur de l'Allemagne, où sévit la guerre civile, les paysans accourent, séduits par l'appât d'une

possession mieux établie, d'une vie plus tranquille et de champs vierges et fertiles. Les cercles de Trautnau, de Glatz, d'Ellbogen sont occupés par les Allemands; de même au Sud, les environs de Krummau, et à l'Est, la ligne des coteaux inclinés qui séparent la Moravie de la Bohême.

Les écrivains germaniques célèbrent à l'envi les heureux résultats qu'entraîna pour les Slaves l'arrivée de ces étrangers, et il est certain qu'ils apportèrent des capitaux et des procédés perfectionnés; grâce à eux la richesse s'accrut, l'industrie et le commerce prirent un essor nouveau. Mais ces bienfaits furent chèrement achetés. Les nouveaux venus ne se mêlèrent pas au reste des habitants, restèrent comme campés en pays ennemi, constituèrent un État dans l'État. Tandis que dans les pays occidentaux, la bourgeoisie, intimement liée à la vie commune, a été un des grands éléments du progrès politique et moral, dans les pays slaves, elle fut surtout une cause de division et d'affaiblissement. Les progrès réalisés ne sont féconds que lorsqu'ils sont la conséquence naturelle du développement régulier du peuple : trop hâtifs et artificiels, ils ne s'accomplissent qu'au détriment de l'unité nationale. Un abîme se creusa entre les classes supérieures élevées à l'école de l'étranger et le peuple resté fidèle aux traditions indigènes. L'unité politique fut ainsi gravement atteinte en même temps que les frontières étaient ouvertes à l'invasion et que la valeur morale de la nation s'affaiblissait, en haut par la corruption des mœurs, la légèreté et l'imitation béate des mœurs germaniques, en bas par la défiance et la jalousie. Pendant ce XIIIe siècle, qui est certainement une des époques les plus lamentables de l'histoire des Slaves, leurs succès apparents se retournent contre eux et les plus grands de leurs souverains sont ceux qui leur portent les coups les plus funestes.

Ruine des anciennes institutions : la féodalité. — Depuis longtemps, l'ancienne constitution menaçait ruine; l'arrivée en masse des Allemands en précipite la décadence, et sous Otakar II, elle a en réalité cessé d'exister. A l'origine, le prince, représentant de la nation, étendait sa protection souveraine sur des sujets soumis aux mêmes devoirs et jouissant des

mêmes droits; désormais les immunités et les usurpations ont constitué des classes distinctes qui, soustraites à l'autorité des officiers du pays et des tribunaux ordinaires, échappent au pouvoir des diètes. La féodalité se substitue au régime patriarcal et l'égalité primitive est remplacée par une hiérarchie compliquée. En même temps que la langue et les noms allemands, les seigneurs tchèques ont adopté les ambitions de la noblesse germanique et ses goûts d'insubordination. Ils ont leurs armoiries, leurs châteaux forts, leurs vassaux; ils auront bientôt leurs serfs. Déjà le servage commence à s'introduire en Moravie. Les anciens *zoupans* n'ont plus sous leurs ordres que la banlieue de leur forteresse, et le nom même de *zoupa*, qui rappelle l'ancienne division du pays, tombe peu à peu en désuétude. Le peuple n'a plus aucune influence dans les diètes; les petits propriétaires libres disparaissent rapidement; les paysans, pour se soustraire aux corvées, dont le poids est d'autant plus lourd qu'une partie considérable de la population n'y est plus soumise, sollicitent le *droit allemand*, et, s'ils obtiennent ainsi moyennant une redevance déterminée l'usufruit héréditaire des domaines qu'ils cultivent, ils consentent à une sorte de diminution civile et politique et deviennent les *hommes* du seigneur.

Les progrès de la noblesse minaient l'autorité royale, et Otakar avait un trop réel esprit de gouvernement pour ne pas s'en apercevoir. Il chercha à contenir ses usurpations, reprit une partie des domaines enlevés à la couronne, s'efforça d'opposer aux grands une bourgeoisie riche et puissante. Malheureusement il n'aperçut pas les causes profondes du mal et ses mesures mal combinées en hâtèrent le développement. Il était impossible d'obtenir des nobles le respect des anciennes institutions alors que le roi les ruinait lui-même par les faveurs inconsidérées qu'il prodiguait aux étrangers. En cherchant, par une contradiction frappante, à maintenir intacte l'ancienne royauté patriarcale pendant que, d'autre part, il encourageait la naissance d'une société fondée sur des principes tout différents, il provoqua les rancunes de l'aristocratie et prépara de redoutables défections. La puissance d'un État n'est ferme et durable que si elle repose sur de solides institutions intérieures : les

derniers Prémyslides, comme tant de princes slaves à cette époque, avaient sacrifié la réalité à l'apparence; l'édifice qu'ils avaient construit ne reposait que sur la personne du prince et il s'écroula au premier choc.

La littérature. — L'influence étrangère sur le développement intellectuel du pays n'est pas moins fâcheuse. Sans doute, les progrès de la richesse et du luxe et les relations constantes avec l'Empire, en adoucissant les mœurs et en affinant les esprits, éveillent de nouveaux besoins et répandent le goût de l'étude; mais la littérature s'éloigne des sources nationales, n'est plus qu'une distraction de grands seigneurs et n'a aucune action profonde sur le peuple.

A l'origine, elle est purement ecclésiastique et latine; à peine quelques hymnes en langue tchèque rappellent-elles l'époque où les chrétiens de Bohême se rattachaient à l'Église grecque. C'est en latin aussi que sont composées les premières chroniques; la première en date, celle du chanoine de Prague Cosmas (mort en 1125), reste longtemps la plus intéressante. Il est probable qu'à côté de cette littérature savante se conservait une littérature populaire, chansons ou épopées; on a cru longtemps en trouver un écho dans les célèbres fragments connus sous le nom de manuscrits de *Zéléna-Hora* et de *Kralové-Dvur* : par malheur, leur authenticité a été trop sérieusement contestée pour que la critique historique ne soit pas tenue de réserver son opinion sur leur date et leur valeur réelles. Il est certain du moins que, dès la fin du XIII[e] siècle, la langue tchèque est assez développée pour que l'on essaye de traduire en bohême les plus célèbres des chansons de geste : une *Alexandréide*, diverses épopées du cycle d'Arthur, à la fin du XIII[e] ou au commencement du XIV[e] siècle, peuvent, sans trop de désavantage, être comparées au point de vue du style et de l'invention à la plupart des adaptations allemandes. Ces traductions, qui correspondent au règne des derniers Prémyslides, marquent le moment où le goût étranger triomphe complètement des souvenirs slaves; leur inspiration est purement chevaleresque et féodale. Et cependant elles marquent aussi comme le premier réveil de la conscience nationale : il y a déjà une

sorte de résistance à l'étranger dans ce souci de la langue tchèque et il correspond à un changement imprévu dans l'attitude des nobles. Inquiets de la puissance de la bourgeoisie, les seigneurs, par intérêt de caste, s'éloignent de l'Allemagne. La plus célèbre production de la période suivante, la *Chronique de Dalimil*, sera nationale autant que féodale, et, inspirée par la réaction slave, en accroîtra la violence.

Otakar II et Rodolphe de Habsbourg. — La politique intérieure d'Otakar ne désarmait pas les rancunes germaniques. Il ne se souciait des rois des Romains que dans la mesure où ils pouvaient servir son ambition et il mettait tous ses soins à prolonger un interrègne, grâce auquel il avait réuni à ses provinces héréditaires une grande partie du bassin moyen du Danube. L'Allemagne ne pouvait cependant abandonner définitivement cette Marche de l'Est qui lui ouvrait de si vastes perspectives, et elle sentait confusément que les garanties personnelles que lui offraient les sentiments des Prémyslides ne lui présentaient pour l'avenir qu'une caution très insuffisante. Il suffisait d'un hasard, trop facile à prévoir, d'un simple changement de dynastie ou d'un revirement dans les dispositions des souverains tchèques, pour que l'*Autriche*, soumise à des maîtres slaves, fût perdue pour la race germanique, et que l'avant-garde de l'Empire au sud fût retournée contre lui. Les guerres qui remplissent le règne d'Otakar, et en particulier celles qui amènent sa chute, tirent de là un tout autre caractère que les conflits ordinaires de frontière ou de butin. Trois États se sont déjà constitués dans le bassin moyen du Danube : il s'agit de savoir laquelle des trois races rivales, slave, allemande ou magyare, imposera aux deux autres sa prépondérance. La lutte se poursuivra pendant deux siècles avec de nombreuses alternatives; mais dès le premier jour, le succès se dessine; et la résistance héroïque des Tchèques ajournera, mais n'empêchera pas leur défaite.

L'Allemagne, au XIIIe siècle, était affaiblie par sa mauvaise constitution, mais elle n'était ni désarmée ni indifférente. Les succès d'Otakar réveillèrent le sentiment germanique : ce fut la nation qui força les princes à oublier leurs querelles pour

nommer un véritable empereur et ce fut elle qui le soutint ensuite dans ses revendications. Par une ironie singulière de la fortune, Otakar succomba aux rancunes de ces Allemands qui avaient trouvé en lui un protecteur constant.

Rodolphe de Habsbourg, élu roi des Romains en 1273, ouvrit aussitôt la lutte. Otakar, abandonné au moment décisif par la plus grande partie de sa noblesse, subit un traité désastreux par lequel il ne conservait que la Bohême et la Moravie, qu'il recevait en fief du roi des Romains. Il comptait bien avoir sa revanche, et Rodolphe voulait pousser son succès jusqu'au bout. Les circonstances redevinrent bientôt plus favorables à Otakar · les princes allemands s'inquiétaient des projets de Rodolphe; la Styrie et l'Autriche regrettaient leur ancien maître. Quelques-uns des chefs polonais s'effrayaient de la chute de la Bohême qui, comme leur écrivait Otakar, « formait une muraille protectrice contre l'ambition insatiable de l'Allemagne ». Malheureusement, Otakar, au lieu de pousser vivement son adversaire, lui permit d'attendre l'arrivée des Hongrois que lui amenait le roi Ladislas. Comme à presque toutes les heures décisives de l'histoire, l'Allemagne dut sa victoire à l'alliance des Magyars, plus jaloux des Slaves que soucieux de l'avenir.

Bataille de Durrenkrout : chute de la Bohême (1278). — La bataille s'engagea sur les bords de la Morava, le 26 août 1278. Déjà le centre de Rodolphe était enfoncé par la grosse cavalerie tchèque; une charge de la réserve eût décidé la victoire : le grand-chambellan de Moravie qui la commandait, Milota de Diédits, tourna bride et prit la fuite. Otakar, désespéré, se rua dans les rangs allemands, et après avoir combattu « avec le cœur d'un géant et comme un lion indomptable », fut traîtreusement assassiné par un chevalier autrichien, Berthold d'Emerberg.

Rodolphe de Habsbourg était libre d'exécuter ses plans. Le royaume tchèque fut morcelé; Albert d'Autriche, le fils de Rodolphe, reçut l'Autriche, la Styrie et la Carniole (1283); la Carinthie revint au comte de Tyrol, Meinhart. Quant à la Bohême, après une minorité troublée par des querelles civiles, elle retrouva quelques années de gloire avec Venceslav II;

mais la dynastie des Prémyslides s'éteignit bientôt (1306) et alors s'ouvrit une longue période de guerres intestines et de révolutions.

Depuis le XIVe siècle les Tchèques ont presque toujours été gouvernés par des dynasties étrangères; aussi ont-ils conservé comme une involontaire tendresse pour les souverains qui ont présidé à la formation de leur nationalité. Cette indulgence est peut-être plus juste que la sévérité de certains écrivains modernes. De grandes fautes avaient été commises, les frontières abandonnées à l'ennemi, les villes occupées par une bourgeoisie étrangère, et le royaume, ainsi atteint dans ses forces vives, ne pouvait plus être ce boulevard des Slaves occidentaux, dont parlait Otakar. Du moins, il avait conservé son indépendance politique; la domination impériale, réduite à une vague suzeraineté, ne présentait plus de sérieux dangers. L'imprévoyance des Prémyslides s'explique d'ailleurs par le prestige qu'exerçait naturellement la civilisation plus avancée de l'Allemagne et par l'indifférence d'un patriotisme qui, comme partout, ne s'éveilla qu'en présence du péril et au contact de l'ennemi. La postérité, sans oublier les désastreux effets de l'imprudence d'Otakar, voit plutôt en lui une victime qu'un coupable et se souvient surtout de ses malheurs et de l'héroïsme par lesquels il a expié ses erreurs.

III. — Les Polonais et les Lithuaniens.

La Pologne du XIe au XIIIe siècle. — En Pologne comme en Bohême, l'incertitude des lois qui règlent la succession au trône et les troubles perpétuels qui en résultent ont pour conséquence, à l'intérieur, l'affaiblissement de la royauté et la ruine des institutions nationales, au dehors, la perte des anciennes frontières et l'invasion étrangère. Seulement, les résultats de cette longue période de dissensions et d'abandon sont ici plus funestes encore qu'en Bohême, parce que les conditions géographiques sont moins favorables à la défense et

l'unité politique plus instable. Les anciennes tribus, que n'a pas complètement fondues une royauté trop récente, retournent à une demi-indépendance, des centres divers se constituent, et ils ne se résigneront pas sans arrière-pensée à reprendre plus tard l'existence commune. Les défauts naturels aux Slaves, — la passion excessive de l'indépendance individuelle, les tendances particularistes et anarchiques, le goût pour les confédérations et les ligues, en un mot l'impuissance à comprendre et à accepter les conditions de la vie sociale, — que l'histoire, au moins dans une certaine mesure, contient et corrige en Russie, sont au contraire développés et exagérés en Pologne par les événements. Incapables de défendre contre les Allemands la Silésie, la Poméranie et la Prusse, coupés des montagnes et de la mer, refoulés de l'Oder sur la Vistule, les Polonais ne parviennent pas à s'assimiler les régions du Dniéper et du Dniester que leur livrent un moment les divisions des Russes, et leurs conquêtes sans avenir n'ont d'autre effet que d'envenimer entre les Slaves latins et byzantins des inimitiés dont profiteront leurs voisins. Dès ce moment l'avenir de la Pologne est fixé. Sans frontières, sans bourgeoisie, sans constitution, sans traditions politiques, elle aura de grands souverains, une chevalerie héroïque et des siècles de gloire; mais elle ne s'élèvera jamais à l'intelligence de ses véritables destinées; elle s'épuisera dans des combats de pure magnificence; elle gâchera sa vie et ses admirables qualités, inutile à elle-même et souvent nuisible aux autres peuples slaves.

Boleslav le Hardi (1058-1079). — Il n'avait guère fallu plus d'un quart de siècle et d'un prince médiocre pour mettre à néant l'œuvre de Boleslav le Vaillant. Boleslav le Hardi rendit un moment à la Pologne une apparente prospérité. Très inférieur à son modèle, il n'en avait ni la clairvoyance étendue ni la persévérance; ses courses victorieuses ne furent guère que des aventures, et, en détournant l'ambition de son peuple vers la conquête de la Russie-Rouge, il l'éloigna de ses véritables intérêts. Du moins, il sut maintenir son indépendance vis-à-vis de l'Allemagne. Dans la querelle du Sacerdoce et de l'Empire, il se prononça pour l'Église; et ce fut sans doute avec

l'autorisation de Grégoire VII qu'il prit en 1076 la couronne royale.

La fin de son règne fut cependant troublée par des démêlés avec le clergé. La légende raconte que l'évêque de Cracovie, Stanislas, plus tard canonisé, s'attira la haine du roi, qui le tua (1079), et que ce meurtre fut le signal d'une insurrection à la suite de laquelle Boleslav dut quitter le pays. Il est facile de deviner sous cette vague tradition le caractère véritable des faits. Le clergé jusqu'alors avait été le docile instrument du souverain; pénétré à son tour par l'esprit d'indépendance et de domination qui, à cette époque, soulève l'Église entière, il réclame des privilèges plus étendus et, soutenu par l'oligarchie laïque, triomphe des résistances de la royauté. Dès le règne de Boleslav l'avenir de la Pologne se trouve ainsi nettement indiqué : héroïque et imprudente, anarchique et catholique, elle manquera toujours des qualités les plus nécessaires à une nation, le sens politique et l'esprit d'organisation.

Boleslav à la Bouche tordue (1102-1138). — Cette noblesse cependant, ecclésiastique ou laïque, si prompte aux révoltes, il n'eût pas été impossible d'en employer au service de la patrie l'exubérante ardeur. Il suffisait pour cela d'une main ferme et d'une volonté claire. On le vit bien sous Boleslav *Krzyvousty*, le plus grand peut-être des princes polonais. Malgré les progrès de l'aristocratie, la Pologne n'était nullement encore un État féodal; les seigneurs ne constituaient pas une caste héréditaire, n'avaient aucune immunité juridique et se recrutaient parmi le peuple. Les liens qui les rattachaient à la nation étaient encore fort étroits, et il était facile de faire d'eux les instruments dociles du souverain. Boleslav le comprit. On l'a comparé à Charlemagne, et il rappelle en effet le grand empereur, non sans doute par les succès ou la longue influence, mais par ses procédés de gouvernement. Il sait pénétrer les seigneurs de son esprit, les grouper autour de la royauté, occuper leur activité en leur proposant de vastes ambitions. Comme Charlemagne aussi, ses guerres continuelles augmentent en définitive l'influence de la noblesse : une caste particulière se forme, la *chevalerie*, qui ne se distingue encore

de la masse du peuple que par ses devoirs et ses habitudes militaires, mais qui s'en distinguera bientôt par ses droits.

Conquête de la Poméranie : Otto de Bamberg. — Boleslav avait répondu à l'empereur Henri V, qui le sommait de reconnaître la suzeraineté impériale, qu'il préférait la mort à la honte, et il avait vaillamment soutenu par les armes la fierté de ses déclarations. Mais pour assurer l'indépendance de la Pologne, il fallait lui donner les rives de la Baltique.

La Poméranie, dont les frontières ont souvent varié, comprenait primitivement le territoire qui s'étend de l'Oder à la Vistule et que borne au sud le pays boisé coupé par la Warta et la Netze. Les Slaves qui l'occupaient appartenaient au même groupe ethnographique que les Lèches. Pas plus que les Polabes, ils n'avaient su constituer un État véritable, et leurs divisions éveillaient les espérances des Allemands qui, à peine arrivés à l'Oder, pensaient déjà à pousser plus avant. Boleslav les prévint. La résistance des Poméraniens fut acharnée : la guerre était à la fois nationale et religieuse. Au moment où l'Europe se lançait à la conquête de Jérusalem, les Polonais voulaient soumettre au Christ les infidèles qui s'obstinaient à rejeter sa loi; mais l'ardeur de leur zèle était aiguisé par l'obscur pressentiment de leur patriotisme : ils devinaient qu'ils ne pouvaient pas laisser à d'autres les bouches de leurs fleuves.

En 1122, tous les princes poméraniens reconnurent l'autorité de Boleslav. Sa domination demeurait pourtant incertaine tant qu'ils n'avaient pas accepté le christianisme. Le clergé polonais abandonna l'œuvre de conversion à un Allemand, Otto, évêque de Bamberg. Otto n'était ni un saint ni un héros; il ne courut pas de bien sérieux dangers, et son éloquence eut moins de part à ses succès que la politique et les victoires de Boleslav. Mais l'intervention d'un évêque impérial dans ces régions n'en eut pas moins pour effet de compromettre le résultat des pénibles et glorieuses expéditions polonaises, et les Allemands revendiquèrent dès lors le pays qu'ils se targuèrent d'avoir gagné à la civilisation.

La Pologne au XIIe siècle. — Grâce à l'ordre maintenu par Boleslav et à son habile gouvernement, la prospérité publique

se développe rapidement. Sous l'influence des réformes accomplies par Grégoire VII, les mœurs du clergé s'épurent, son instruction se développe et il prend réellement la direction morale du peuple qu'il s'était longtemps contenté d'exploiter. Il enseigne aux habitants une culture plus rationnelle, introduit une nourriture meilleure, établit les premières écoles industrielles, appelle des colons, et, en éveillant des besoins supérieurs, développe le goût du travail. Les églises en bois font place à des églises en pierre, ornées de statues et de fresques. Les écoles des monastères et des cathédrales se multiplient; beaucoup de leurs élèves vont terminer leurs études à l'étranger et en particulier à Paris; ils en rapportent des manuscrits, et après les avoir copiés, on s'en inspire. Le chapelain de Krzyvousty, Martin Gallus, écrit la première véritable chronique polonaise [1].

Malgré ses relations étroites avec l'Occident, la Pologne reste encore purement slave; les mœurs y sont singulièrement semblables à celles des Russes; les institutions même empruntées à l'Allemagne se modifient sous l'influence des traditions nationales. A la cour des Piasts comme à celle des successeurs de Iaroslav, la vie est fort primitive et les souverains ne connaissent guère d'autre distraction que la guerre et la chasse; ils recherchent avec passion les fourrures et les broderies tissées d'or venues de Byzance. Les *amis* ou confidents du roi constituent une sorte de *droujina*, avec moins de cohésion cependant et de fixité.

La royauté n'a pas encore perdu son caractère patriarcal, et malgré les richesses de la noblesse, les diverses classes restent soumises au même droit et aux mêmes charges. Cependant l'habitude s'introduit de plus en plus de confier les fonctions publiques aux membres de l'aristocratie, et, si les paysans sont personnellement libres, il se forme au-dessous d'eux diverses catégories d'esclaves ou de serfs, au niveau desquels les nobles s'efforceront de rabaisser la plupart des habitants.

Les villes naissent à peine; Gnésno (Gnesen), la capitale du royaume, Breslau, Cracovie et Sandomir, où résident le plus

1. Gallus († vers 1113) n'était pas originaire de Pologne, mais son latin fourmille de polonismes.

souvent les princes, puis Posen, Kolberg, Lebus, Glogau, Plock, etc., ne semblent pas avoir encore une grande importance et leur influence est à peu près nulle. Leurs institutions municipales sont très voisines, autant que nous pouvons en juger, de celles des communes russes. La nation s'occupe surtout d'agriculture, laisse aux *hôtes* le commerce et l'industrie. En somme, la séparation des Polonais et des Russes, préparée par leur conversion au christianisme, ne deviendra définitive et profonde qu'après l'invasion mongole.

Ruine de la royauté : la Pologne morcelée. — Krzyvousty, en partageant son royaume, avait réservé à son fils aîné une primauté, qui resta attachée à la possession de la ville de Cracovie. Mais, lorsque Kiev en Russie ne réussissait pas à maintenir sa suprématie, Cracovie qui n'avait ni la même antiquité ni le même prestige, ne pouvait assurer à ses ducs qu'un bien faible prestige. D'autant plus qu'il leur manquait un signe visible et un symbole de leur supériorité. Krzyvousty avait négligé ou dédaigné d'acquérir la couronne royale, de sorte que tous ses successeurs portaient le même titre et paraissaient égaux. Les revendications des aînés se heurtèrent à d'invincibles résistances et provoquèrent des guerres presque continuelles. Comme l'unité n'était pas fort ancienne et que les anciennes différences des tribus étaient loin d'avoir disparu, les querelles des princes prirent un caractère politique et ethnique, et en devinrent plus longues et plus graves. Les nobles et les évêques envenimèrent des divisions grâce auxquelles ils étendaient leurs privilèges et disposaient de la royauté. Dès 1177, le synode de Lecz élit le souverain. « Un siècle après cette mort de l'évêque Stanislas, qui avait préparé la première défaite de la royauté, l'aristocratie franchissait sa deuxième étape dans sa marche victorieuse vers l'indépendance et le pouvoir. » L'ancienne monarchie avait vécu.

Il y a encore pendant ce siècle une race polonaise; il n'y a plus en réalité de Pologne. La Silésie, la Mazovie et la Kujavie, la Poméranie, la Grande et la Petite-Pologne ont chacune leur histoire particulière, leur dynastie, leur développement spécial. Les divergences primitives s'accentuent. Dans chacune des

provinces les mêmes règles de succession au trône entraînent des compétitions acharnées, des révoltes, des subdivisions nouvelles, des remaniements incessants de territoires et comme un perpétuel flottement de la matière politique.

Sans doute, même pendant ces temps troublés, l'idée de l'unité nationale ne disparaît pas complètement, et aux jours de l'invasion, le peuple se retrouve tout entier. Ce sentiment vague et intermittent de solidarité n'aurait pas cependant protégé la Pologne si, par une singulière fortune, tous les États voisins n'eussent été à la même époque paralysés par de graves complications intérieures; elle réussit à conserver son indépendance, mais elle laissa les Allemands prendre pied sur la rive droite de l'Oder et en Poméranie, et ses conquêtes sur la rive droite de la Vistule ou dans la Russie-Rouge furent loin de compenser ces pertes.

L'invasion mongole. — Dans cet état d'anarchie, la Pologne fut surprise par l'invasion mongole. Elle défendit le terrain pied à pied. Les Mongols, victorieux à Chmiélnik, brûlèrent Sandomir, Cracovie, Breslau, et écrasèrent à Liegnitz les Silésiens commandés par le duc Henri le Pieux (1241). Le gros des envahisseurs recula bientôt vers l'Est, mais il laissa derrière lui des bandes qui continuent pendant un demi-siècle à ravager le pays : elles brûlent de nouveau Cracovie et Sandomir (1259) et les assiègent une troisième fois en 1288. Par sa résistance la Pologne avait-elle sauvé l'Europe, comme l'affirment ses historiens? En tout cas, elle avait fait tout son devoir, refusé de courber la tête devant l'ennemi de Dieu, couvrant de son corps le christianisme et la civilisation. Elle avait conquis dans cette première rencontre ses éperons de chevalier chrétien. Mais elle sortait de la tourmente saignante et mutilée.

Les progrès de la civilisation ne s'étaient pas arrêtés après la mort de Krzyvousty; la division du pays n'avait pas été sans présenter quelques avantages; chaque cour était devenue un centre d'éducation et de progrès. Après le passage des Mongols, il ne reste de tout ce travail qu'un amas de décombres; les villages sont en cendres, les champs en friche, les populations dispersées. Tout est à recommencer. L'ancienne Pologne a dis-

paru; la société nouvelle qui se constituera ne rappellera que de fort loin la précédente.

Les conséquences morales sont plus funestes encore que les pertes matérielles. Surprise brutalement en pleine croissance, la Pologne a perdu le goût du travail et comme le sens de la vie. Les âmes timides et pieuses se réfugient dans le mysticisme, se jettent dans les cloîtres; jamais la Pologne n'a produit autant de saints. Des couvents innombrables s'élèvent, l'Église entasse d'immenses richesses; la canonisation de Stanislas, qui devient le patron du pays, est comme le symbole de la mainmise du clergé sur l'État.

D'autre part, chez la plupart des victimes de cette crise, le même sentiment de fatigue et d'abandon se traduit par une soif fiévreuse de jouissances et une ambition brutale. Le peuple est grossier et dissipateur; la noblesse, ignorante, légère et cupide. Devant la grandeur de la tâche qui s'impose à elle, la Pologne, prise de désespoir, s'abandonne : elle se relèvera cependant, mais grâce à l'appui étranger, et cet appui, il faudra qu'elle le paye par la perte de ses plus importantes provinces.

L'immigration allemande : la féodalité. — Depuis longtemps des Allemands s'étaient établis dans le pays; ils appellent à leur aide de nouveaux colons. Certaines parties avaient toujours été assez médiocrement peuplées; d'autres avaient été abandonnées par leurs habitants. Les paysans saxons ou flamands accourent, et, comme en Bohême, les rois, les nobles et les couvents leur prodiguent les privilèges. C'est le moment où la région située au confluent de l'Oder et de la Warta se rattache à la Marche ascanienne; en même temps deux colonnes serrées occupent les frontières septentrionale et méridionale de la Pologne et l'enferment comme dans un étau. Au nord, la Poméranie devient allemande; au sud, la Silésie, où l'œuvre de germanisation a commencé avant l'invasion mongole, sous le règne de Henri Ier le Barbu, se détache complètement de la Pologne. Lorsque Casimir le Grand, en 1335, renonce à toute prétention sur cette province en faveur de Jean de Luxembourg, il ne fait que reconnaître une séparation

depuis longtemps accomplie, et la domination allemande y est si solidement assise que trois siècles de suzeraineté tchèque ne l'ébranleront pas. Dans la lutte qui met aux prises les Allemands et les Slaves, la Silésie devient un des principaux forts avancés qui couvrent l'Empire; elle ne lui rendra pas moins de services que la province de l'ordre Teutonique, et à plusieurs reprises, aux heures de décadence, elle protégera l'Allemagne contre les défaites irrémédiables.

La marée germanique est si forte qu'elle menace de tout submerger; déjà la Grande-Pologne est envahie, la Petite-Pologne presque conquise. Ici du moins la noblesse s'avise à temps du péril que court le pays, et réagit contre l'imprévoyant abandon des rois. Mais les villes restent allemandes, Cracovie, Posen, Lvov (Lemberg). Grâce au réveil du sentiment patriotique slave, la Pologne conserve sa nationalité, mais reste démembrée et démantelée.

Comme en Bohême, l'introduction en masse de colons soumis à des lois particulières entraîne la ruine des anciennes institutions. L'Église, exploitant habilement la recrudescence générale de piété, s'affranchit de la compétence des tribunaux ordinaires, conteste aux princes tout droit d'intervention dans les nominations canoniques, étend ses propriétés et soustrait à l'autorité des pouvoirs publics les paysans de ses domaines. La noblesse se sépare du reste de la nation, devient héréditaire, s'arroge le droit exclusif de porter les armes et s'organise en confédérations qui imposent aux rois leurs volontés. Sans doute, il lui faudra plusieurs siècles pour achever ses conquêtes, pour réduire les paysans en servitude et la royauté en tutelle; mais dès lors la constitution, bien que sur quelques points essentiels elle se distingue encore de la féodalité allemande, n'en repose pas moins sur les idées de privilège et de hiérarchie.

Fondation de l'ordre Teutonique. — Les Polonais, absorbés par leurs querelles intestines, ne s'étaient pas même senti le courage de poursuivre la lutte contre les peuplades païennes qui infestaient leurs frontières du nord et de l'est, et leur imprudence avait laissé l'honneur de les convertir à des auxiliaires étrangers. Cette indifférence fut cruellement punie.

Les côtes de la Baltique, de la Vistule à la Pregel, étaient occupées depuis le IIe siècle après J.-C. par des peuples letto-lithuaniens que les textes les plus anciens nomment *Prusi* ou *Prutheni* (Prussiens), ce qui signifie peut-être « les raisonnables ». Assez peu nombreux, divisés en tribus sensiblement différentes par la langue et même par le sang, les Prussiens, avant que la guerre d'extermination qu'ils soutinrent eût endurci leurs mœurs, semblent avoir été d'humeur assez douce. Ils n'avaient pas dépassé un degré fort inférieur de civilisation, adoraient les forces naturelles, et, protégés par les marais et les forêts qui rendaient leurs retraites presque inaccessibles, ils n'avaient ni organisation politique ni chef permanent.

Sans cesse en guerre avec les Polonais, les Prussiens avaient repris l'offensive depuis la mort de Krzyvousty et leurs incursions, peu redoutables, étaient ruineuses. Christian, le premier évêque de Prusse († 1242), avait fait parmi eux d'assez nombreux prosélytes, mais ses succès avaient irrité les païens qui ravagèrent à diverses reprises la Poméranie, la Masovie et la Kujavie. Les croisades exaspéraient les haines sans avoir aucun résultat durable : Christian et les Polonais comprirent qu'on ne soumettrait les Prussiens qu'en établissant au milieu d'eux une force permanente et toujours prête.

On a vu plus haut comment s'est fondé l'ordre Teutonique. Le quatrième grand-maître des Teutoniques, Hermann de Salza[1], acquit la conviction que toutes les attaques contre les Sarrasins étaient vouées à un échec inévitable, et chercha ailleurs un champ de combat plus favorable. André II de Hongrie lui donna le sud-est de la Transylvanie; mais les Hongrois s'émurent de ses projets, et André II, irrité par une lourde imprudence d'Hermann, révoqua sa donation (1224). La même année, les Polonais l'appelèrent à leur secours contre les Prussiens. Quelques années s'écoulèrent cependant avant que l'accord se fît entre les deux parties. L'évêque Christian et le duc de Masovie, Conrad, mécontents des exigences des Teutoniques, fondèrent un nouvel Ordre, « les Chevaliers du service de Dieu

1. Voir ci-dessus, p. 210-211 et 320-321.

en Prusse », et l'établirent à Dobrzyn; mais les « frères de Dobrzyn » ne furent ni très habiles ni très heureux, et Conrad dut se résigner à accepter les conditions d'Hermann. Le traité de Leslau (1230) cédait aux Teutoniques le pays de Kulm, c'est-à-dire le territoire compris entre la Drewenz et la Vistule inférieure; il ne réservait même pas nettement les droits suzerains de la Pologne. On a vu plus haut comment l'empereur Frédéric II, le pape Grégoire IX et Innocent IV profitèrent de cette imprudence. Les possessions de l'Ordre devinrent fief de l'Église et fief de saint Pierre.

L'Ordre entreprit aussitôt la conquête et, soutenu par les troupes de Croisés qui presque chaque année arrivaient d'Allemagne, il obtint de rapides succès. La rive droite de la Vistule fut occupée, puis une partie de la Varmie; des colons allemands commencèrent à prendre possession du sol, des villes s'élevèrent, Kulm, Thorn, Marienwerder, Elbing. La puissance de l'Ordre fut doublée sur ces entrefaites par sa fusion avec les chevaliers Porte-Glaive, qui lui apportaient un domaine déjà considérable.

Les Porte-Glaive. — Les rives orientales de la Baltique étaient occupées par des peuples finnois (Esthes, Lives et Korses), ou lithuaniens (Lettes, Selles et Sémigalles). Un moment soumis par Iaroslav, qui fonda Iouriev (Dorpat) sur l'Embach, et par Vladimir Monomaque, ils n'avaient pas eu cependant en général trop de peine à maintenir leur indépendance contre les Russes qui oubliaient alors la Baltique pour la mer Noire. L'œuvre de conversion, abandonnée par les Slaves, fut reprise par les Allemands.

Les origines de la Livonie allemande se rattachent à la seconde création de Lübeck en 1158 par Henri le Lion. — Du haut Dniéper, la route commerciale ordinaire conduisait par Polotsk et Smolensk dans le bassin de la Düna; de là, les vaisseaux faisaient voile vers la Trave en touchant à Visby dans l'île de Gothland. La tentation vint bientôt aux Allemands de prendre solidement pied dans un pays qui ouvrait au commerce de si vastes perspectives. L'évêque Meinhard, qui a reçu le nom d'apôtre de la Livonie, appela quelques colons, construisit

à Uexküll une église et une forteresse (1187), et prépara ainsi les voies au véritable fondateur de la puissance germanique dans ces contrées, l'évêque Albert (1198-1229)[1]. Celui-ci jeta les fondations de Riga dans une situation admirable, à l'endroit où l'embouchure de la Riga, sur la rive droite de la Düna, forme un excellent port naturel; la nouvelle cité devint presque aussitôt une importante place de commerce; elle est restée depuis la capitale de la Livonie. Albert avait besoin d'une armée permanente; il institua l'ordre des Porte-Glaive (1200), que confirma une bulle d'Innocent III (1204). Très supérieurs à leurs adversaires, mieux disciplinés, mieux armés, servis par les rivalités des divers peuples qu'ils avaient devant eux, les Porte-Glaive soumirent rapidement les Lives et les Lettes, et, maîtres de la Livonie, commencèrent la conquête de la Courlande et de l'Esthonie. Moins de vingt ans après l'arrivée d'Albert, le pays était transformé. A l'embouchure de la Düna, s'élevait une église, à laquelle s'adossa bientôt une forteresse, Dünamunde; Holm, Uexküll, Lennewarden, Kokenhusen dominaient le fleuve; Venden sur l'Aa était la seconde capitale de la Livonie, et, au nord, Fellin menaçait Iouriev (Dorpat). Un moment arrêté par les succès du roi de Danemark, Valdemar le Victorieux, l'Ordre reprit bientôt sa marche en avant et termina la conquête au nord par la prise de Iouriev (Dorpat) (1224) et l'occupation de l'île d'Œsel (1227), tandis qu'au sud il s'avançait à travers la Courlande à la rencontre des avant-postes que l'Allemagne lançait vers le Niémen.

La différence est grande cependant entre les établissements allemands des provinces orientales et des provinces méridionales de la Baltique. Comme l'a dit très justement M. Schiemann, la Poméranie et la Prusse furent une prolongation de l'Empire; la Livonie et la Courlande n'en furent qu'une colonie. Il y arrivait nombre de marchands et d'aventuriers, mais la plupart revenaient ensuite dans leur patrie, et dans tous les cas ils ne prenaient pas possession du sol. Comme la résistance avait été courte, elle n'avait pas éveillé ces haines

1. Voir ci-dessus, p. 210.

féroces qui ailleurs se traduisirent par des mesures d'extermination. La population enfin, médiocrement belliqueuse, paraît avoir été singulièrement tenace et résistante. Les habitants furent soumis, mais ils conservèrent leur langue, leurs mœurs, leur nationalité; aujourd'hui encore, dans ces provinces où les Allemands ont régné pendant six siècles, ils représentent moins de 7 0/0 de la population, tandis que les Finnois en forment les 39 0/0 et les Lithuaniens les 47 0/0.

Cela nous explique que la domination des Porte-Glaive soit restée un peu chancelante et facile à ébranler. Tant qu'ils n'avaient eu en face d'eux que des peuplades isolées, le péril n'était pas grand; mais de nouveaux adversaires se préparaient contre eux, les Russes de la haute Düna et du Péïpous qui, sortis enfin de leur longue indifférence, s'effrayaient de se voir fermer la Baltique, les Lithuaniens qui commençaient à s'organiser. Le grand-maître des Porte-Glaive, Wolquin, pour sauver « la nouvelle Allemagne », eut l'idée de réunir les deux ordres militaires de la Baltique, et, après quelques hésitations, Hermann de Salza y consentit (1237). « La croix noire fraternisa avec la croix rouge [1]. » Les domaines des Porte-Glaive furent administrés par un *landmeister* de l'ordre Teutonique.

L'Ordre à son apogée. — Cette fusion permit aux Allemands de faire face de tous les côtés. Dans les provinces méridionales de la Baltique, de terribles insurrections mirent plusieurs fois en question les succès acquis. Enfin, vers 1283, les Prussiens renoncèrent à la lutte et toute la région qui s'étend depuis le grand coude de la Vistule jusqu'au delà du Niémen inférieur et depuis les deux Haffs jusqu'au plateau qui domine le Memel, la Prégel et la Narev, fut définitivement soumise. La résistance avait été héroïque et la répression atroce; le pays était littéralement vide d'hommes; les rares indigènes qui n'avaient pas été exterminés ou n'avaient pas préféré l'exil à la servitude, furent réduits au plus lourd esclavage; ils se perdirent rapidement au milieu des colons appelés d'Allemagne.

1. Les Porte-Glaive avaient le manteau blanc avec un *glaive* et la croix rouge sur l'épaule.

L'extinction de la dynastie poméranienne en 1295 permit aux Chevaliers de s'emparer de la Pomérélie, d'occuper la rive droite de la Vistule et d'entrer ainsi en communication directe avec l'Empire (1308-1309).

« Singuliers hommes que ces Teutoniques, soldats brutaux et administrateurs avisés, moines capables de tous les renoncements et négociants aventureux, par-dessus tout hardis et prévoyants hommes d'État. » Durs et rapaces, mais résistants, valeureux et prudents, placés par la fortune dans les circonstances les plus propres à favoriser le développement des caractères distinctifs de la race, ils avaient réussi à fonder un puissant État sans le secours de l'Allemagne officielle et ils surent maintenir leur position en dépit de l'indifférence des empereurs. Sous leur autorité, il se constitua dans ces provinces orientales une nationalité distincte, qui dut à son mélange avec les Lithuaniens et aux luttes qu'elle traversa une vitalité singulière. Lorsque plus tard la fortune réunit les conquérants de la Prusse et ceux du Brandebourg, la fusion fut facile entre deux populations, qui, grandies dans des circonstances analogues et préparées par une jeunesse laborieuse aux entreprises les plus redoutables, s'étaient habituées dès la première heure à répandre au dehors la gloire du nom allemand.

Dans les provinces de la Baltique orientale, la prise de possession fut moins complète, mais les succès ne furent pas moins éclatants. La soumission de la Sémigallie en 1290 termine alors la période de conquête, et le bas allemand règne à ce moment des bouches de l'Escaut à celles de la Narova. Les cathédrales de Dorpat et de Riga, Saint-Olaf et Saint-Nicolas de Rével témoignent encore aujourd'hui de l'importance des communes germaniques de la Livonie, de l'Esthonie ou de la Courlande; elles comptèrent parmi les membres les plus actifs de la Hanse et leur fière indépendance fut plus d'une fois redoutable aux Chevaliers.

Réveil de la nationalité polonaise. — Tant de défaites soulevèrent enfin le sentiment national slave, ou plus exactement le créèrent. Les Polonais, menacés de tous les côtés

par les Allemands, protestèrent contre la politique imprévoyante qui livrait la patrie aux étrangers et sentirent les dangers du morcellement qui énervait leur résistance. Quand un peuple a la volonté claire d'échapper à la servitude, les occasions ne lui manquent pas toujours. La mort de Henri IV de Silésie en 1290 marque une période nouvelle dans l'histoire de la Pologne. Przémyslav de Gnézno, que soutient le parti national, meurt trop vite pour exercer une action bien profonde (1296); il montre du moins à ses successeurs le but à atteindre, et en se faisant couronner roi, il reconstitue en face de l'étranger le parti de l'indépendance. La Pologne allait trouver d'ailleurs un précieux allié dans un peuple, au moins à demi slave, les Lithuaniens, qui sortent alors de leur longue enfance.

Les Lithuaniens. — Les Lithuaniens, dont les Prussiens formaient le poste le plus avancé vers la mer, avaient leurs principaux établissements dans le bassin du Niémen. Divisés en deux groupes principaux, les *Jmoudes* sur la Dubissa et la Néviaja, et les *Lithuaniens* proprement dits sur le Niémen et la Vilia, ils avaient poussé vers le nord les *Semigalles* et les *Lettes* (sur l'Aa de Courlande et la Néva), et à l'ouest les *Iatvags* (sur le Bug). Fractionnés en une multitude de tribus indépendantes, en guerre perpétuelle avec les Russes, leur ambition s'était agrandie depuis la décadence de Kiev, et l'idée d'un empire lithuanien-russe commençait à hanter l'imagination de leurs chefs les plus hardis. Mindovg, un des princes qui se partageaient le pays, parvint à chasser les autres capitaines et réunit la nation autour de lui en l'appelant à la conquête des provinces voisines. Maître de Vitepsk, de Polotsk et de Smolensk, il désarme les Teutoniques en acceptant le christianisme, obtient la protection d'Innocent IV et la couronne de roi. Il revient bientôt au paganisme pour satisfaire ses sujets et essaie de chasser les Chevaliers : malheureusement, il périt assassiné en 1263, et la Lithuanie, de nouveau morcelée et où les anciennes haines se compliquent désormais des luttes entre les païens et les chrétiens, abandonne les Prussiens à l'Allemagne. Les espérances qu'avait suscitées Mindovg n'étaient

pas cependant oubliées de tous, et ses projets furent repris au siècle suivant, avec plus d'énergie et de succès, par Gédimine et Vitovt. Ce n'est pas un des épisodes les moins curieux de l'histoire orientale que la formation de cet empire lithuanien qui, sans autre appui que la volonté de quelques hardis politiques, en dépit de la géographie et de l'ethnographie, s'élève un moment à une puissance imprévue et n'est guère moins redoutable aux Polonais qu'aux Russes.

IV. — La Russie et les Mongols.

Comme pour les Slaves occidentaux, le xii[e] et le xiii[e] siècle sont pour la Russie une époque de décadence et d'épreuves. Les divisions intérieures se traduisent par l'affaiblissement politique : les provinces occidentales et méridionales perdent leur hégémonie, subissent l'influence étrangère et tendent à s'éloigner de la Russie nouvelle qui se constitue dans le bassin supérieur du Volga. Surprise en voie de transformation par l'invasion mongole, la Russie sousdalienne devient la proie de hordes barbares, dont elle subit la domination pendant plusieurs siècles. La conquête tatare achève la séparation, depuis longtemps commencée, des Russes en deux nationalités : les Grands et les Petits-Russes, les Moscovites et les Russes du midi, en même temps qu'elle sépare définitivement de l'Europe les princes de Sousdalie. Rejetée vers l'Est, la Russie devient une puissance à demi asiatique et orientale; l'influence de Byzance, désormais sans contrepoids, la pénètre profondément, et la Moscovie orthodoxe ne voit plus que des adversaires dans les Slaves de la Pologne, catholiques et transformés par l'action des peuples latins et germains.

En dépit des slavophiles, qui se félicitent que l'histoire ait ainsi protégé les Moscovites contre la civilisation corruptrice de l'Occident, cette rupture de la Russie et de l'Europe fut un grand malheur pour les Slaves orientaux, et les funestes conséquences en sont encore sensibles aujourd'hui. Il est juste

cependant de reconnaître que les malheurs du XIIIe siècle n'ont pas eu pour la Russie des effets aussi pernicieux que pour la Pologne : pour elle la période de revers est aussi une période de préparation féconde. D'abord, les provinces occidentales restent russes en dépit des diverses dominations qu'elles subissent; protégées par la religion, elles ne se résignent jamais à la conquête, et lorsqu'elles se trouveront de nouveau réunies à la Russie de l'Est, l'assimilation se fera sans difficultés sérieuses. De plus, tandis que les Polonais, en cherchant à l'est des dédommagements, se heurtent à d'insurmontables résistances et grèvent leur avenir de redoutables complications, les Russes ont d'immenses territoires ouverts à leur activité. Refoulant devant eux les Finnois ou se mêlant à eux, ils s'avancent dans le bassin du Volga et commencent ce travail séculaire de colonisation qui fonde leur puissance et dans lequel ils acquièrent leurs qualités distinctives de solidité, de vigueur et de persévérance. Enfin, sur ces terres nouvelles, le pouvoir du prince s'affermit et les conditions physiques et historiques du développement national, corroborées par les traditions byzantines et la conquête asiatique, déterminent ainsi la constitution d'une royauté administrative et absolue, singulièrement plus propre aux vastes pensées et aux longs desseins que la monarchie élective et féodale de la Pologne.

La Russie morcelée : Vladimir Monomaque. — Depuis la mort de Iaroslav jusqu'à l'invasion mongole, il n'y a pas à proprement parler d'histoire russe; la confusion est extrême, le nombre et les limites des principautés varient sans cesse. Un historien a compté pour une période d'un siècle et demi 64 principautés, 293 princes et 83 guerres civiles. « L'anarchie princière de l'Est, dit M. Rambaud, fait le digne pendant de l'anarchie féodale de l'Ouest. » Même à cette époque cependant, et bien que cela paraisse un paradoxe, la Russie, morcelée en apanages, annonce un grand empire unitaire. L'anarchie a beau durer, elle y paraît toujours accidentelle. Aucune des principautés n'a de frontières, d'histoire, de traditions; la langue, la religion, l'uniformité de la civilisation, la nature du sol, les relations commerciales, les souvenirs, la commu-

nauté d'origine des princes, l'hégémonie au moins nominale des grands-princes de Kiev, donnent au morcellement quelque chose de momentané et de fortuit; de temps en temps quelques chefs font reconnaître leur pouvoir par les autres princes et interrompent la prescription de l'unité.

Vladimir Monomaque (1113-1125), par exemple, le vaillant soldat, l'intrépide chasseur que les habitants de Kiev appelèrent au trône moins encore peut-être parce qu'il savait les protéger contre les Polovtsi que parce qu'il étendait sa main secourable sur les opprimés et les esclaves. Vladimir est le dernier grand-prince dont la domination se soit réellement étendue sur toute la Russie primitive, ou plus exactement, il est le dernier représentant d'une conception politique et d'un état social et moral en train de disparaître. Il en est aussi la plus remarquable personnification. L'idée chrétienne, sans altérer aucune des qualités énergiques de la race, en avait adouci la rudesse et élevé l'idéal. Le testament de Vladimir Monomaque est admirable de résignation à la fois et de grandeur, de piété et de dévouement au devoir. « Dans toute la littérature germanique du moyen âge, déclare un écrivain allemand, on ne trouverait rien qui méritât d'être placé à côté de ce mélancolique et noble adieu à la vie du Marc-Aurèle slave. »

Chute de Kiev. — Après Vladimir, l'anarchie redouble. En 44 ans, 18 grands-princes se succèdent, et presque chaque changement est accompagné de guerres civiles. Au milieu de cette inextricable confusion, l'hégémonie de Kiev est de moins en moins réelle et le prestige qu'elle exerce sur les imaginations disparaît rapidement. Le chef le plus puissant de l'époque, André Bogolioubski de Sousdal, ne daigne pas même prendre le titre de grand-prince. Kiev n'est désormais plus qu'un obstacle; pour que l'avenir naisse, il faut que le passé disparaisse. En 1169, la cité sainte, la métropole révérée est prise et pillée par des Russes. En 1203, elle est de nouveau ravagée par les Polovtsi.

C'est la fin de la Russie primitive, la fin de l'empire fondé par Rourik. Mais la décadence de Kiev est plus que la ruine d'une ville : c'est la banqueroute du Sud tout entier. Le sol ici

est trop mobile, les Barbares trop voisins; comment, sur cette grande route des invasions, se serait-il constitué un État régulier, un gouvernement? Très vite, alors que le caractère de la race n'était pas encore nettement fixé, la population a été envahie d'éléments étrangers, aventuriers appelés par les princes, fuyards qui cherchaient un asile contre de nouveaux envahisseurs. Il en est résulté une extrême confusion d'idées, un mélange bizarre de principes et de traditions : une civilisation presque raffinée se mêle à une barbarie extrême; le despotisme pénètre les institutions démocratiques; les princes sont appelés par le peuple, mais le peuple n'est plus qu'un mélange hétérogène d'éléments irréconciliables. Rien de solide ni de stable : en l'absence de toute organisation fixe, la société s'émiette, les passions individuelles se donnent carrière; l'arbitraire des puissants, l'oppression des faibles, le caprice et la fantaisie, qui seront plus tard les traits distinctifs des républiques kosakes, énervent les forces de résistance et livrent le pays à tous les hasards.

Condamnée à la conquête étrangère, la Russie de Kiev fermera pour longtemps l'Europe à la Russie du Nord. Les diverses tribus des Slaves russes seront soumises à des influences historiques et ethnographiques diverses, et, sous ces actions divergentes, les différences depuis longtemps sensibles entre elles s'accentueront, plus nettes et plus profondes. Les particularités dialectales, en s'exagérant et en se prolongeant, aboutiront à la formation de deux langues distinctes. Toutefois, la création d'une nationalité iougo-russe n'étouffera pas tous les souvenirs de l'union primitive. Kiev se rappellera toujours qu'elle a été la première capitale de la Russie, et les tsars de Moscou ne feront pas inutilement appel à son patriotisme russe. Les Moscovites n'oublieront pas non plus que c'est de Kiev qu'ils ont reçu le christianisme et qu'elle a été, dans les temps les plus reculés, le point lumineux d'où une aurore de civilisation s'est répandue sur le pays tout entier. Plus puissants que les siècles de séparation demeurent les premiers souvenirs, si intimement liés que le partage n'en est pas possible. Les historiens des deux peuples frères se dispu-

teront l'honneur d'avoir donné à la Russie ses plus anciens écrivains, — la *Chronique* de Nestor, les *Vies des Pères du monastère Pétcherski* (*des Catacombes*), le *Pèlerinage* de Daniel, les *Homélies* de Cyrille de Tourov, — ses épopées aussi (*bylines*) qui, composées sans doute sur les bords du Dniéper, ne se sont plus conservées que dans la mémoire des riverains de la mer Blanche. Mais ces rivalités rétrospectives, avec quelque ardeur jalouse qu'elles soient poursuivies aujourd'hui par les historiens des deux peuples, ne montrent-elles pas la communauté primitive de deux races que les événements seuls ont séparées et que rapprochent dans le passé les épreuves subies en commun et dans l'avenir une foi semblable et un dévouement égal à la patrie russe?

Les Russes du Nord : la Sousdalie. — « Plus beaux de visage et plus grands de taille, plus fins de membres et d'ossature, les Iougo-Russes sont plus vifs et plus alertes d'esprit, mais à la fois plus mobiles et plus indolents, plus méditatifs et moins décidés, par suite, plus apathiques et moins entreprenants. » Ils sont trop malléables pour supporter les longues épreuves sans en être accablés, trop inconstants pour ne pas se lasser des poursuites qui demandent des siècles pour réussir. « Le Grand-Russe a moins d'indépendance, de fierté, d'individualité que les autres Slaves; il a plus de patience, d'unité de vues et d'esprit de suite. Suivant la remarque de Herzen, si le sang slave s'est alourdi chez lui, il a perdu, dans son mélange avec des races plus pesantes, la mobilité qui a été si fatale à d'autres tribus slavonnes. » (A. Leroy-Beaulieu.) « Les meilleures chansons des Grands-Russes, dit de même Kostomarov, sont celles qui nous dépeignent l'âme réunissant ses forces, victorieuse ou vaincue, mais plus grande que le malheur qui l'écrase sans l'abattre; ce qu'elles célèbrent surtout, c'est la force de volonté et la persévérance. » On y sent le cœur de robustes ouvriers qui, sans enthousiasme mais sans repos, accomplissent leur tâche, ne levant pas volontiers leurs yeux du sol qu'ils défrichent, liés à la glèbe et la fécondant de leurs abondantes sueurs.

Ces qualités incomparables de patience, de résignation, de

labeur, de discipline, qui ont imposé à tous ceux qui se sont occupés des Russes une respectueuse admiration, ils les doivent en partie sans doute à certains accidents de leur destinée, à l'invasion tatare en particulier, en partie aussi au mélange avec les populations finnoises qu'ils se sont assimilées. Mais elles s'expliquent surtout par l'œuvre immense à laquelle ils se sont voués, la colonisation des immenses plaines de l'Europe orientale. Pour nous, l'histoire de la Russie ne commence qu'avec Pierre le Grand; en réalité la conquête de la Baltique et celle de la mer Noire ne sont guère que des épilogues. Le grand œuvre de la race, c'est vers l'Est qu'il s'accomplit, dans le bassin du Volga, sur l'Oural, en Asie; il se continue de nos jours, sans bruit, plus rapide parce que la masse des travailleurs est plus considérable et qu'elle dispose des procédés de la science moderne et de capitaux accumulés; mais voilà dix siècles qu'il a commencé. Ce n'est pas Pétersbourg seulement qui a été bâti par les Slaves en pays tchoude, c'est Moscou, Sousdal, Vladimir, Tver, toutes les capitales des princes russes du nord et de l'est. Les peuples d'Occident ont éprouvé longtemps quelque dédain pour ces nouveaux venus qui n'avaient rien ajouté à la civilisation. Mais n'est-ce rien que de l'avoir défendue et de l'avoir portée jusqu'à l'océan Pacifique?

Pendant que les princes du sud et de l'ouest usent leurs forces dans des querelles sans grandeur, les princes de Sousdal, poussés par le zèle religieux ou l'ambition, s'avancent pas à pas dans la région boisée que protège contre les incursions des nomades la nature du pays. Dès Iaroslav, la région du haut Volga prend une certaine importance. Vladimir Monomaque fonde, sur les bords d'un affluent de l'Oka, Vladimir de Kliasma. Georges Dolgorouki, à qui la tradition populaire attribue l'origine de Moscou (1197), donne une impulsion décisive à la colonisation et trace à ses successeurs la voie qu'ils suivront. Son fils André Bogolioubski établit sa résidence à Vladimir, détruit la prépondérance du Sud, et soumet tout le Nord à son autorité. L'élan donné est si fort que les guerres civiles, qui ne manquent pas au début de cette histoire de la Sousdalie, ne l'arrêtent pas; chaque règne marque un nouveau progrès

vers l'est, et en 1220, Georges II, grand-prince de Vladimir ou de Sousdalie, jette les fondements de Nijni-Novgorod.

Déjà le type des princes de Sousdal se dégage clairement, tout autre que celui des princes de Kiev. Après les héros, les politiques. Désormais les grands aventuriers sont rares et les saints sont à côté du trône, ne portent plus la couronne. La dynastie nouvelle, admirablement faite pour guider le peuple dont elle représente à un degré éminent les qualités essentielles, patiente et obstinée, calculatrice et impérieuse, exige et obtient dès les premiers temps une soumission absolue. Dans les villes que créent les princes sousdaliens, pas d'assemblées pour s'opposer à leur volonté; sur ce sol désert, pas de grandes familles, pas de privilèges confirmés par la tradition. Partout la présence de l'ennemi rappelle la nécessité de la discipline, le besoin d'un maître. La Russie de Sousdalie est une *Marche*; comme le Brandebourg, elle en gardera une physionomie particulière; ses grands-princes seront les Ascaniens et les Hohenzollern des Slaves, mais ils feront leur éducation à Byzance ou à la Horde d'Or.

Novgorod et la Galicie. — La Sousdalie n'est encore que l'avenir; pour le moment, c'est plus à l'ouest qu'il faut chercher l'histoire russe : au nord, à Novgorod la Grande, au sud dans la Galicie. Histoire sans lendemain, qui ne saurait nous retenir longtemps. La fortune de Novgorod est éclatante; avec ses 100 000 habitants et ses 300 000 sujets, elle pousse ses hardis aventuriers de l'Ingrie à la mer Blanche et commence la conquête de la Sibérie. Nulle part les institutions slaves primitives ne se conservent aussi pures de tout alliage. Mais en somme qu'a-t-elle produit? Elle n'a ni défendu la Baltique contre l'invasion germanique, ni maintenu le commerce maritime russe en face de la Hanse; son action sur le reste des Slaves a été à peu près nulle.

De même la Galicie. Sa métropole d'alors, Galitch, a quelques princes remarquables : Roman de Volynie, son fils Daniel surtout (1205-1264). Ils disparaissent sans laisser de traces et, après eux, la Galicie, depuis longtemps pénétrée par les influences étrangères, devient le champ de bataille des Polonais

et des Hongrois jusqu'au moment où elle est annexée à la Pologne.

Bien que par suite du mouvement qui éloignait peu à peu vers l'est le centre de sa vie politique, par suite aussi de la séparation toujours plus profonde des mondes latin et byzantin, la Russie fût déjà moins européenne que pendant l'époque précédente, la rupture avec l'Occident était loin d'être complète. Elle fut précipitée par l'invasion mongole.

La Russie conquise par les Mongols. — On verra plus loin l'origine des Tatars-Mongols et la formation de l'empire de Gengis-Khan [1]. Dans leur marche d'Asie en Europe, aux confins de celle-ci, les Mongols furent un moment arrêtés par la coalition des Alains et des Polovtsi. Ils surent diviser leurs ennemis, les écrasèrent séparément, et leurs hordes inondèrent les steppes de la Caspienne et de la mer Noire.

Appelés à l'aide par les Polovtsi épouvantés, les Russes réunirent 80 000 hommes et rencontrèrent les Mongols sur les bords de la Kalka (1224). Les Russes, affaiblis par la fuite des Polovtsi, furent écrasés. L'invasion fut un moment arrêtée par la mort de Gengis-Khan (1227); mais, après avoir soumis la Chine, les Asiatiques revinrent sur l'Europe (1235). Ils avaient pour chef Batou (Baty), un des petits-fils de Gengis, qui gouvernait sous la suzeraineté d'Ogodaï la partie occidentale de l'empire. Son armée, qui ne comptait guère que quelques milliers de Mongols, était surtout formée par les tribus qu'ils avaient soumises : les éléments turcs et finnois y dominaient. En 1237, les Mongols s'attaquèrent aux Bulgares du Volga et anéantirent leur *Grande-Ville*, Bolgary. Chose étrange : les Russes ne semblent pas avoir pressenti l'approche du danger; le désastre de la Kalka n'avait produit qu'une émotion passagère. En face de l'ennemi les discordes continuèrent : les princes russes combattirent bravement, mais isolés; leur défaite était certaine. La principauté de Riazan succomba la première. Puis ce fut le tour de la Sousdalie : les Soudaliens furent d'abord battus à Kolomna sur l'Oka; Vladimir, Sousdal, Rostov, Iaroslav furent

1. Voir ci-dessous, chap. XVI.

livrés aux flammes; le grand-prince Georges II fut vaincu et tué à la bataille de la Sita (1238); Novgorod ne fut sauvé que par le dégel prématuré qui arrêta Batou, Kiev fut prise et saccagée en 1240 et horriblement ravagée comme l'avait été Vladimir. « Il y avait là jadis une ville grande et populeuse, écrit Plan-Carpin; elle est aujourd'hui presque réduite à rien, c'est à peine s'il reste 200 maisons, et les habitants sont tenus dans la plus dure servitude. »

La Horde d'Or; Alexandre Nevski. — Après Kiev, les Mongols avaient envahi la Galicie, puis ils se jetèrent sur la Pologne et la Hongrie L'Allemagne fut peut-être sauvée par un hasard, la mort d'Ogodaï, qui rappela Batou vers l'est. Il établit sa résidence sur les bords de l'Aktouba, un des bras du Volga inférieur, à Saraï, là où s'élève aujourd'hui la ville de Tsarov. Autour de la tente d'or (*orda*) du khan s'éleva bientôt une immense cité, et du trône de Batou et de ses successeurs relevèrent les princes voisins. Convertis de bonne heure à l'islamisme, les Tatars du Volga restèrent toujours plus qu'à demi nomades et ils réussirent à résoudre ce problème déconcertant d'un État puissant et régulièrement organisé reposant sur une population qui ne se fixa jamais au sol.

Bientôt indépendants du khan suprême des Mongols, les suc cesseurs de Batou ne tolérèrent autour d'eux d'autres princes que ceux qui reconnaissaient leur suzeraineté. Pendant plusieurs siècles, les princes russes durent courber la tête. Depuis longtemps, la nature avait appris à leurs peuples la résignation; il leur fallut traverser le même douloureux apprentissage. Que faire? Se révolter? Le courage ne leur manquait pas. Devant des ennemis ordinaires, ils défendaient dignement l'honneur slave; ce n'est pas sans raison que la légende russe fait un héros du prince de Novgorod, Alexandre (1252-1263), à qui sa victoire éclatante sur les Suédois a valu son nom d'Alexandre Nevski (*de la Néva*), et qui rentra en triomphe à Novgorod après avoir tué 400 chevaliers aux Porte-Glaive dans la bataille des Glaces (1242). — Mais contre les Tatars, la lutte était par trop inégale et toute tentative prématurée appelait sur la nation de nouvelles souffrances. Après tout, l'héroïsme était

moindre à provoquer les Mongols en bataille rangée qu'à pénétrer dans leur capitale, à se remettre entre leurs mains pour obtenir leur faveur, et plus d'un *kniaz* ne revint pas de Saraï. Alexandre Nevski, « par ses victoires sur les Occidentaux, avait donné à la Russie un peu de gloire et l'avait empêché de désespérer sous le plus formidable écrasement matériel et moral qu'ait jamais subi un peuple européen. » (A. Rambaud.) Vis-à-vis du khan, il se fit humble et docile et acheta à force de souplesse et de complaisance le repos et le salut. Comme lui, ses successeurs se plièrent aux circonstances; ils furent patients, parce qu'ils avaient foi dans l'avenir; ils furent timides, parce qu'ils sentaient qu'une imprudence retarderait pour longtemps l'émancipation; ils pensaient qu'à chaque jour suffit sa peine et ils se remirent lentement à l'œuvre pour préparer les forces qui permettraient à leurs héritiers de secouer enfin le joug détesté.

Influence des Tatars sur la Russie. — Il a été longtemps de mode de traiter les Russes de Mongols et de Tatars; aujourd'hui il est démontré que l'influence ethnographique des vainqueurs de la Kalka sur les Slaves a été à peu près nulle. Mais on aurait tort d'en conclure que la domination de la Horde d'Or n'a pas eu sur les mœurs et les destinées des vaincus une influence considérable. On peut discuter la question de savoir si telle ou telle coutume, dont on a longtemps cherché l'origine à Saraï, ne vient pas en réalité de Byzance : le knout par exemple et la cruauté des supplices, le *terem* ou gynécée, l'habitude de battre la terre du front en s'inclinant devant le souverain. Mais, après tout, ce ne sont là que des détails secondaires. Un fait, dans tous les cas, subsiste : la soumission pendant plusieurs siècles à une horde asiatique.

La Russie du XIe siècle faisait encore partie du système politique européen; les liens qui la rattachaient à l'Occident, relâchés au XIIe siècle, ne sont rompus qu'en 1240 : depuis lors elle n'est plus qu'une dépendance de la Horde. Condamnée à un isolement absolu, réduite à ses seules ressources, privée de tout secours étranger, elle ne reçoit pas même le contre-coup des progrès et des transformations du monde civilisé. On lui

reproche la stérilité de son histoire : elle n'a eu en effet ni la féodalité et les croisades, ni les communes et le tiers état; elle n'aura ni la Réforme ni la Renaissance; les institutions politiques et sociales y avortent comme étouffées dans leur germe. C'est qu'elle vécut sous la menace de l'invasion, qu'elle se concentra dans une pensée unique, ne pas mourir sous l'étreinte de l'étranger, et que, dans cette longue agonie, elle ne put compter que sur elle-même et la prudence de ses princes.

Jamais peuple n'a été mis « à une telle école de patience ». Comme partout, « la servitude engendre ici la servilité, la ruse prend la place de la force ». Mais la soumission du Russe réserve l'avenir. Plus lourde est l'oppression et plus ardente aussi est la passion avec laquelle il s'attache à ce qui le distingue de l'étranger, sa foi d'abord, puis ses princes. L'*orthodoxie* devient le palladium de la nationalité et se confond avec elle; la Sainte-Russie prend pour étendard la croix grecque. Contre l'oppresseur musulman, les divisions intestines se taisent, les prétentions individuelles désarment. Sans doute, il y aurait quelque exagération à expliquer par l'invasion mongole seule la fondation d'un empire russe unitaire et absolu, et il est probable en effet que les conditions géographiques, ethnographiques et politiques auraient dans tous les cas abouti à la centralisation et à l'autocratie; mais il n'est guère douteux que la conquête a hâté cette transformation et l'a exagérée. D'abord les Tatars ont arrêté le morcellement politique; puis, en mettant le plus souvent leur influence au service des grands-princes moscovites et en leur confiant la perception du tribut qu'ils exigeaient des autres princes, ils les ont habitués à se considérer comme les chefs suprêmes du pays en même temps qu'ils leur offraient un modèle de gouvernement absolu : si bien que l'on a pu dire, sans trop d'invraisemblance, que sans Gengis-Khan, Ivan le Terrible n'eût pas été possible. Enfin, surtout, le péril commun a créé entre les princes et les peuples un lien indissoluble. « En se rendant à la Horde pour porter le tribut ou négocier, le prince faisait son testament. Il exposait aux fidèles chrétiens qu'il s'en allait pour obtenir grâce en faveur de son peuple, au péril de sa vie, prêt à recevoir la mort pour ses sujets. » (L. Leger.)

Le peuple ne marchanda pas son dévouement au *père* qui donnait sa vie pour ses enfants et dont toutes les pensées allaient au triomphe de la foi et à la libération de la patrie.

V. — Les Hongrois.

Circonstances qui favorisent le progrès des Hongrois. — A ceux qui seraient disposés à douter des remarquables aptitudes de la race finnoise, il suffirait d'opposer l'exemple des Magyars et les qualités supérieures grâce auxquelles ils ont su maintenir leur nationalité au milieu des races ennemies qui les enveloppent de toutes parts. Affaiblis par des luttes intestines et agités par les convulsions politiques qui préparent l'avènement du régime féodal, ils supportent l'immigration allemande sans rien abandonner de leurs droits, et l'invasion mongole sans que leur développement en soit sérieusement arrêté. Sans doute, les circonstances leur sont favorables. Les montagnes qui entourent, au nord et à l'est, les plaines du Danube et de la Theiss, où ils sont établis, bien qu'ils n'en tiennent pas les versants, n'en constituent pas moins une importante ligne de défense, et les Slaves, séparés par cette barrière de leurs frères d'origine, s'habituent sans trop de peine à une domination qui d'ailleurs, à cette époque, ménage leur autonomie et respecte leurs droits. Au sud, la Croatie, depuis son annexion à la Hongrie, forme une sorte de Marche de défense, et l'Empire byzantin, trop faible pour jamais être redoutable, empêche cependant la formation d'un grand empire iougoslave qui serait vite devenu un dangereux centre d'attraction. Au nord et à l'ouest, l'Allemagne, directement engagée dans les luttes où s'épuisent les Hohenstaufen, se détourne de l'Orient. Les margraves autrichiens ont des ambitions trop multiples pour être d'aussi dangereux voisins que les Ascaniens. Enfin, la Hongrie est couverte de ce côté par les hauts pays slaves, qui ne sont encore germanisés qu'en partie, par la Bohême surtout et la Moravie. Les colonies étrangères en

Hongrie ne sont ainsi jamais que sporadiques et les empereurs allemands abdiquent facilement leurs prétentions suzeraines pour trouver dans les Magyars des alliés contre les Prémyslides.

Ces circonstances favorables n'auraient pas suffi à protéger à la longue les Hongrois sans la valeur spéciale d'une race qui joint aux plus brillantes vertus militaires un rare esprit politique. Peut-être aussi le danger évident accrut-il leurs qualités natives. Campés au milieu d'ennemis, les Hongrois, comme les Normands en Angleterre, sentirent le besoin de la discipline et la nécessité de l'organisation. La noblesse, très jalouse et très arrogante, ne devint jamais chez eux une oligarchie, et, si elle renferma dans d'étroites limites le pouvoir royal, elle sut le remplacer au moins en partie, et en intéressant à la chose publique une classe importante de la nation, elle prépara à l'avenir des réserves presque inépuisables.

Ladislas et Koloman. — Parmi les successeurs de saint Étienne, deux rois, Ladislas le Saint (1077-1095) et Koloman (1095-1114), portent les limites du pays jusqu'à ses frontières actuelles et assurent le triomphe définitif de la civilisation chrétienne. Ladislas soumet la Transylvanie, qui n'était jusqu'alors rattachée à la Hongrie que par un lien de vassalité assez vague. Il y établit, dans les districts orientaux, des Magyars, des *Confiniers* (Szeklers, habitants de la Marche) chargés d'arrêter l'invasion. Il prépare l'annexion de la Croatie. Koloman l'achève (1102), et les Croates, séparés des Serbes par la religion, acceptent sans protestation un régime qui n'empiète pas sur leurs droits essentiels.

A l'intérieur, l'Église s'organise, la propriété se fixe, et la royauté impose à la société féodale le respect de sa prérogative. Nulle part, à cette époque, les devoirs des vassaux ne sont mieux définis, les impôts plus facilement perçus. Les adversaires les plus passionnés des Magyars éprouvent pour cette organisation supérieure une envie mal dissimulée. L'évêque allemand Otto de Freisingen, en s'étonnant « de la patience divine qui a donné à de tels monstres une terre si agréable », vante leur sagesse et leur soumission au roi, « dont la volonté est partout reconnue comme le droit ».

Décadence de la Hongrie (1114-1205). — Bientôt cependant la Hongrie cède aux tentations que crée pour elle l'anarchie polonaise et russe. A diverses reprises, elle impose des rois à la Russie-Rouge et à la Galicie. Illusoires conquêtes, dont les Habsbourg seuls profiteront plus tard, en reprenant, au moment du partage de la Pologne, les prétentions de Béla III et d'André II sur la Galicie. Dans ces guerres mal conduites, les forces de la nation se dépensent sans profit et la royauté se discrédite. Un moment, la Hongrie semble près de tomber au rang de fief byzantin. Une oligarchie égoïste usurpe les fonctions publiques. Les évêques, maîtres d'immenses domaines, constituent un véritable État dans l'État. André II (1205-1235) reconnaît aux seigneurs la propriété héréditaire des donations et des offices concédés par ses prédécesseurs. Ce n'était pas seulement la ruine du pouvoir central, c'était peut-être aussi celle du royaume, abandonné au caprice de quelques grands seigneurs : il fut sauvé par la résistance de la petite noblesse.

La Bulle d'Or. — Elle refuse d'accepter un édit qui la réduit à une situation subordonnée, et, dans la diète de 1222, impose au roi la Bulle d'Or, qui est encore aujourd'hui la base du droit public hongrois. Les Magyars se vantent volontiers d'avoir été les premiers sur le continent européen à établir le régime parlementaire, et ils comparent la Bulle d'Or à la Grande Charte d'Angleterre. Non sans raison : la Bulle d'Or, comme la Grande Charte, énonce les principes essentiels des gouvernements modernes, liberté individuelle, vote de l'impôt et du contingent militaire, convocation régulière des diètes, responsabilité ministérielle, droit de résistance au souverain s'il viole la constitution. Ce ne sont pas là cependant les articles les plus importants de la Bulle. Plus encore que les usurpations du prince, assez peu dangereuses, elle visait les prétentions de la haute aristocratie, et le plus grand avantage qu'en retira la Hongrie fut précisément le maintien d'une petite noblesse fort nombreuse, qui, jalouse de ses droits et capable de les défendre, rompue aux affaires, belliqueuse et procédurière, devint l'une des plus précieuses ressources de la nation et opposa à la tyrannie comme à l'invasion une invincible résistance.

Malheureusement, et c'est ici que l'histoire de la Hongrie se distingue de celle de l'Angleterre, cette petite noblesse, si elle fit respecter ses droits, ne sut pas respecter ceux de la masse du peuple. Les paysans furent réduits à la plus dure servitude. La Hongrie n'eut pas de communes et pas de bourgeoisie. Non pas qu'il n'y eût pas de bourgeois, mais ce furent des étrangers, dont l'origine seule rendait leur intervention suspecte; eux-mêmes ne se regardèrent jamais comme des fils du pays, moins soucieux de contribuer au bien du royaume que de s'assurer une position privilégiée. Comme en Pologne, les villes, fondées par les Allemands, ne se mêlèrent pas à la vie commune et l'immigration germanique produisit, quoique à des degrés moindres, les mêmes résultats funestes que dans les contrées slaves voisines.

L'invasion mongole; la colonisation allemande. — Pas plus qu'en Angleterre, le régime parlementaire ne s'établit sans troubles, et lorsque les Mongols envahirent la Hongrie en 1241, ils trouvèrent devant eux un peuple démoralisé et divisé. L'armée magyare fut exterminée à Mohi, sur les bords du Sajo, près de son confluent avec la Theiss, et les hordes asiatiques, après avoir brûlé Pesth et Gran, coururent le pays jusqu'à l'Adriatique. Lorsque le flot de l'invasion se retira, la Hongrie n'était plus qu'un désert; dans certaines provinces, on voyageait quinze jours sans rencontrer un seul habitant; la famine était telle qu'on vendit de la chair humaine; des bandes de loups, descendus des montagnes, assiégeaient les fermes. Le roi Bela IV se mit courageusement à l'œuvre, rétablit l'ordre, appela des colons : il en arriva d'un peu partout, et, naturellement, surtout de l'Allemagne.

Bien que le commerce avec l'Orient se fît par Venise plutôt que par la vallée du Danube, la Hongrie était un pays assez riche en produits naturels pour attirer les marchands. Quelques-uns, de très bonne heure, s'y fixèrent à demeure, formèrent de véritables colonies; les lois font sans cesse allusion à ces « hôtes ». Au moment de l'invasion mongole, les négociants français et italiens étaient les véritables maîtres de Gran. Plus tard arrivèrent les laboureurs. Vers 1150, Geiza IV appela des

Flamands et les établit autour de Sibinbourg, la forteresse de Sibin (aujourd'hui Hermanstadt) ; les Allemands nomment depuis lors la Transylvanie *Siebenbürgen*. André II accorde aux immigrés des privilèges très étendus (1224) : les Saxons de Transylvanie forment *une nation*, élisent leurs juges et leurs prêtres, conservent une autonomie politique complète. D'autres parties de la Hongrie avaient déjà été cédées à des Allemands. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, ces établissements se multiplient et une ligne presque ininterrompue de colonies occupe le versant intérieur des Karpathes, de la Moravie à la Transylvanie. Sans former comme les Saxons de l'est un corps de nation, elles ne relevaient que du roi et reçurent des privilèges civils fort étendus. Un groupe plus considérable fut formé par les Saxons de la Zips : ils eurent 24 villes, dont les plus importantes étaient Leutschau et Käsmark.

En même temps qu'il favorisait le défrichement des territoires encore inoccupés ou abandonnés, Bela IV protégeait le commerce; les villes anciennes se relevaient, de nouveaux centres se constituaient. Comme dans presque toute l'Europe orientale, les cités grandirent ainsi sous l'influence étrangère et la bourgeoisie eut un caractère exclusivement allemand. Mieux inspirée et plus prévoyante que l'aristocratie slave, la noblesse magyare aperçut très vite les dangers dont cette intrusion menaçait le pays; elle ne s'opposa pas à l'arrivée des Allemands et ne contesta pas leurs privilèges, mais elle les y parqua et leur refusa toute influence sur la politique générale.

Fin de la dynastie arpadienne. — Ainsi la colonisation germanique n'exerça en Hongrie sur la masse de la population et l'état général des esprits qu'une action assez faible. Les mœurs conservèrent leur rudesse et les passions leur emportement; la civilisation ne progressa qu'avec une extrême lenteur, d'autant plus que sous les successeurs de Bela IV et jusqu'à la fin de la dynastie arpadienne (1301), les guerres civiles furent presque continuelles. La Hongrie ne retrouva une période de gloire et de prospérité que sous les Angevins.

De ce côté, par conséquent, comme dans l'Europe orientale en général, le XIIIe siècle se termine tristement. Partout les natio-

nalités indépendantes sont en décadence. Prises entre deux feux, menacées à l'est par les Barbares asiatiques, à l'ouest par l'Empire allemand, elles n'ont su ni prévoir ni conjurer le péril. L'invasion mongole a brisé leurs dernières forces de résistance et préparé l'invasion germanique, moins bruyante, plus réellement redoutable. La Russie, comme la Bulgarie, a perdu son indépendance; la Pologne, dépouillée de ses plus belles provinces, semble près d'oublier ses origines slaves; la Bohême et la Hongrie, émaillées de colonies et enserrées par une ceinture de villages allemands, vont accepter des dynasties étrangères. Jamais l'Empire n'a paru plus sûr de s'emparer du Danube, de l'Elbe, de l'Oder et de la Vistule.

A ce moment, ses succès sont brusquement arrêtés par l'anarchie qui, après la chute des Hohenstaufen, s'établit pour plusieurs siècles en Allemagne; en même temps une réaction nationale très intense, en Pologne, en Bohême et en Hongrie, sans réparer complètement les désastres antérieurs, met en question quelques-uns des résultats qui semblaient le plus définitivement acquis et arrête pour longtemps le progrès de la Germanie vers l'Est.

BIBLIOGRAPHIE

Voir, au tome I, la bibliographie du chapitre XIV, p. 741.

Polabes et Polonais. — Sur la Marche de Brandebourg et les Ascaniens, on lira avec intérêt le résumé de **Brosien**, *Preussische Geschichte*, t. I, dans la collection *Das Wissen der Gegenwart*, Prague, 1887. — **E. Lavisse**, *la Marche de Brandebourg sous la dynastie ascanienne*, Paris, 1875. — **Lohmeyer**, *Gesch. von Ost-und Westpreussen*, section I, 2e éd., Gotha, 1881; **G. Juritsch**, *Otto von Bamberg*, Gotha, 1889 (médiocre); **Grünhagen**, *Gesch. Schlesiens*, t. I, Gotha, 1880. — **Lélével**, *Hist. de Pologne*, Paris, 1844, t. I. — **Rœpel**, *Gesch. Polens*, t. I, 1840.

Ordres Teutonique et Porte-Glaive. — **Schiemann**, *Gesch. Livlands bis zum Tode Walters von Plettenberg*, dans la collection Oncken (Gotha, 1880). — **Richter**, *Gesch. der Deutschen Ostseeprovinzen*, cinq fasc. en 2 vol., Riga, 1857. — **C. Crœger**, *Gesch. Liv=, Esth=und Kurlands*, 2 vol., Pétersbourg, 1867. — *Histoire de la Livonie depuis les temps les plus reculés* (en russe, par une société de savants russes), t. I et II, Riga, 1884-1886. — **Max Pertbech**, *Die Statuten des Deutschen Ordens*, Halle, 1890. — **C. Sattler**, *Handelsrechnungen des Deutschen Ordens*, Leipsig, 1887.

Bohême. — Les anciennes chroniques tchèques sont réunies dans les *Fontes rerum bohemicarum* (en cours de publication, sous la direction de

M. Emler). — La *Revue historique tchèque* a donné en 1883 un tableau complet des ouvrages relatifs à l'histoire de Bohême parus de 1871 à 1881 (Prague, 1883). — Cons. encore : **Kalousek**, *le Droit public tchèque*, nouv. éd., Prague, 1892; travail de premier ordre. Articles fort importants parus dans la *Nouvelle Encyclopédie tchèque* (en cours de publication); **Peisker**, *Die Knechtschaft in Böhmen*, Prague, 1890.

Russie. DOCUMENTS. — On trouvera une classification raisonnée des chroniques, récits originaux, vies de saints, mémoires, lettres, monuments législatifs ou littéraires, dans **Bestoujef-Rioumine**, *Rousskaïa Istoria* (*Histoire russe*), t. I, Pétersbourg, 1872.

LIVRES EN LANGUE RUSSE. — **S. Soloviev**, *Hist. de Russie depuis les temps les plus anciens*, 29 volumes parus, Moscou, 1851-1879 : pour cette période, les tomes II et III. — **Bestoujef-Rioumine**, ouvrage cité. — **Polévoï**, *Hist. de la nation russe*, 6 vol., Moscou, 1829-1833. — **Pogodine**, *Hist. ancienne de la Russie jusqu'au joug mongol*, 2 vol., Moscou, 1876 (avec un atlas d'estampes). — **Kostomarov**, *Hist. de la Russie par les biographies des principaux acteurs*; t. I (biog. de Iaroslav le Grand, saint Théodore Pétcherski ou des Catacombes, Vladimir Monomaque, André Bogolioubski, Daniel de Galicie, Alexandre Nevski, etc.), Pétersbourg, 1873. — **Kostomarov**, *Monographies et recherches historiques;* dans les tomes VII et VIII, l'*Histoire de Novgorod, Pskov et Viatka*, Pétersbourg, 1868. — **Ilovaïski**, *Histoire de Russie*, t. II (*La période de Vladimir* ou de Sousdalie), Moscou, 1880. — **Biélaev**, *Récits de l'histoire russe* (notamm. sur Novgorod), Moscou, 1866. — **V. Sergiévitch**, *la Vétché* (assemblée) *et le Prince..... sous les Rourikovitchs*, Moscou, 1867. — **Béréjnov**, *Du commerce de la Russie avec la Hanse*, Pétersbourg, 1873. — **Ikonnikof**, *Essai sur l'influence de Byzance dans l'hist. russe*, Kiev, 1869.

LIVRES EN LANGUES D'OCCIDENT. — **Karamzine**, *Hist. de l'empire de Russie* (tr. fr., 11 vol.), t. II à IV, Paris, 1819. — **Lévesque**, *Hist. de Russie* (8 vol.), t. II, 1812. — **Choppin**, *Russie* (dans l'*Univers pittoresque*), t. I, 1838. — **A. Rambaud**, *Hist. de la Russie* (4ᵉ édit.), 1893 (avec une bibliographie très complète). — **L. Leger**, *Russes et Slaves*, Paris, 1890. — **A. Leroy-Beaulieu**, *l'Empire des tsars et la Russie*, 3 vol., 1881-1882. — **E. Denis**, *le Passé et l'Avenir de la Russie*, 1891. — **A. Rambaud**, *la Russie épique*, 1876. — **Strahl** et **Hermann**, *Gesch. des russischen Staates* (7 vol.), t. I et II, Hambourg, 1839. — **W.-K. Kelly**, *The history of Russia* (pas original, mais utile), t. I, Londres, 1854. — **Pitch**, *Histoire du peuple russe* (en tchèque), Prague, 1889.

LA CONQUÊTE MONGOLE. — Voir, ci-dessous, la bibliographie du chapitre XVI. — Spéciaux pour la Russie : **Hammer-Purgstall**, *Gesch. der Goldenen Horde in Kipstschak*, Pesth, 1889. — **Kounik**, *Renseignements sur les sources et recherches relatives à la première invasion des Tatars en Russie* (en français, *Mélanges asiatiques*), Pétersbourg, 1856.

Hongrie. — Avant tout, l'excellente *Histoire des Hongrois* de **Sayous**. — **Maylath**, *Gesch. der Magyaren*, Vienne, 1828. — **Grote**, *Recherches sur l'histoire de la Hongrie et des Slaves au XIIᵉ siècle* (en russe), Varsovie, 1889; neuf sur bien des points. — **M. Horvath**, *le Premier siècle du christianisme en Hongrie* (en hongrois), Budapesth, 1878. — **H. Marczali**, *les Sources de l'hist. de la Hongrie sous les Arpad* (en hongrois), Budapesth, 1880 (il y a une trad. allemande, Berlin, 1882). — **Schwickler**, *Gesch. der Serben in Ungarn*, Budapesth, 1880. — **Zimmermann** et **Werner**, *Urkundenbuch zur Gesch. der Deutschen in Siebenbürgen*, t. I, Hermanstadt, 1892.

CHAPITRE XV

L'EUROPE DU SUD-EST

Pendant la période des croisades.
(1095-1261)

I. — L'Empire grec jusqu'en 1204.

La dynastie des Comnène. — La dynastie des Comnène ne compta, presque jusqu'à la fin, que des princes énergiques, actifs, d'une politique avisée et tenace, braves de leur personne. Nous avons vu Alexis Ier lutter sans relâche, sur les rivages de l'Adriatique, contre les Normands des Deux-Siciles; en Thrace, contre les Pétchénègues, les Ouzes, les Koumans; en Asie Mineure contre les Turcs Seldjoukides [1]; et enfin détourner l'orage dont le menaçait la première croisade [2].

Son fils Jean Ier (1118-1148), surnommé *Calojean* ou *Jean le Bon*, se transportait sans relâche des frontières d'Asie aux frontières d'Europe, battant les Pétchénègues auprès de Berrhœa et, avec l'image de la Vierge en tête de ses colonnes, rompant l'enceinte de leurs chariots (1122), dispersant les Serbes (1123) et les Hongrois (1124), revenant en Asie pour reprendre leurs conquêtes aux Seldjoukides (1126-1137) et aux Arméniens (1137). Il mourut pendant une campagne en Cilicie.

1. Voir ci-dessus, t. I, p. 684 et suiv.
2. Voir ci-dessus, t. II, p. 294.

Ces vertus militaires sont encore plus éclatantes chez son fils Manuel Ier (1143-1180). A peine couronné, il court aux Seldjoukides, pourchasse leur sultan jusqu'à Iconium, les attaque sur la route de leur capitale, se jette presque seul au milieu d'eux, revêtu des insignes impériaux, et, au retour, étant sans armure, se fait blesser et ne rentre qu'à la nuit dans son camp (1146). Quand il a esquivé les périls de la deuxième croisade, il court assiéger la citadelle de Corfou que lui ont prise les Normands : il tente les assauts les plus hasardeux, et à côté de lui le mégaduc Contostephanos a les reins cassés par un projectile de catapulte (1149). L'année suivante, il est tout à coup enveloppé par une bande de Pétchénègues et ne se dégage que blessé à la joue. En 1164, comme il franchissait le Danube, il aperçoit une de ses barques qui sombre : il se jette dans le fleuve pour la sauver. En 1176, dans une expédition contre Iconium, il s'engage imprudemment dans le défilé de Myriocéphales, près des sources du Méandre; sous les flèches des Turcs, infanterie et cavalerie des Grecs se confondent et s'écrasent; presque tous les chefs périssent, et les infidèles présentent à Manuel au bout d'une pique la tête de son neveu Jean Vatatzès; l'empereur, se ruant au plus épais des Turcs, parvient, à la nuit tombante, à se frayer un chemin. Par tant d'exploits, il montrait à ses auxiliaires latins et aux Croisés qu'ils n'avaient point le monopole de la bravoure ni même de la témérité, démentant cette légende d'une Grèce dégénérée et pusillanime, aussi ardent qu'eux et plus persévérant à la croisade, poursuivant toute sa vie cette guerre sainte qu'ils ne faisaient que par boutades, vrai chevalier du Christ, aussi preux que les paladins de leurs chansons de geste. Il rivalisait avec eux dans ce qui était jusqu'alors un sport purement latin où se gagnait la vraie maîtrise de la chevalerie. Au tournoi de 1156, à Antioche, Manuel descendit dans l'arène avec les princes de sa famille; et, dans la mêlée, où l'on voyait « les uns tomber à la renverse sur la croupe de leur bête et les pieds en l'air, les autres s'abattre sur l'encolure de leur cheval, d'autres vider les arçons, d'autres fuir sous l'éclair des lances, le visage caché dans leur bouclier, où les bannières emportées au galop des

coursiers claquaient dans le vent de la course, dans ces jeux où il y avait tant de variété et d'élégance que l'on croyait voir Vénus associée à Mars et Bellone aux Grâces, parmi l'ardente émulation des Grecs, brûlant de l'emporter sur les Latins, et de ceux-ci, qui s'indignaient à l'idée d'être vaincus par les Grecs dans la joute des lances, — l'empereur Manuel culbuta d'un seul coup deux des chevaliers occidentaux ». (Nicétas.) A Constantinople les tournois d'Occident disputèrent bientôt la place, dans l'Hippodrome, à ces jeux du cirque et à ces rivalités des *factions* qui avaient amusé et troublé pendant tant de siècles les métropoles de l'Empire.

Manuel, même pour les troupes nationales, empruntait aux Latins leur armement : aux petits boucliers ronds on substitua les vastes écus qui protégeaient tout le corps; aux courtes et fragiles javelines, les longues lances.

L'Empire grec, n'eût été la différence de confession, tendait à devenir de plus en plus semblable à l'Occident. Le temps n'était plus où le *basileus* répugnait aux alliances matrimoniales avec les « Barbares ». Manuel Comnène épousa Berthe de Sulzbach, belle-sœur de l'empereur allemand Conrad III, à laquelle il donna le nom hellénique d'Irène; quand elle mourut, il rechercha la main d'une princesse latine de Tripoli, puis se décida pour Marie, princesse d'Antioche. Il fiança sa fille Marie à Béla, frère du roi de Hongrie; puis la maria à Renier, second fils de Guillaume, marquis de Montferrat. Il demanda pour son fils Alexis, alors âgé de deux ans, une fille de Frédéric Barberousse; quand il eut douze ans, il obtint pour lui Agnès ou Anne, fille du roi de France Louis VII, alors âgée de huit ans (1180). Ainsi la dynastie des Comnène rentrait dans la grande famille des monarchies occidentales.

Grâce à cette vaillance des premiers Comnène, et aussi à leur habile diplomatie, qui souvent triompha de la fourberie vénitienne et de l'astuce normande, les frontières de l'Empire se maintinrent à peu près intactes, et, sur certains points, regagnèrent le terrain perdu. On avait décidément renoncé à l'Italie du sud et à la Sicile : Naples, la dernière ville italienne de l'Empire, ouvrit ses portes aux Normands en 1138. La Croatie

était passée sous la domination des Hongrois ; la Dalmatie était disputée entre eux et les Vénitiens ; la Serbie gardait son indépendance ; mais la Bulgarie restait soumise et le Danube formait encore la frontière de l'empire. Toute la mer Égée, toutes ses îles, même la Crête, Rhodes, Chypre, obéissaient à Byzance. De même les rivages orientaux et méridionaux de la mer Noire, de Cherson (Crimée) au Caucase, du Caucase à Samsoun (le seul point du littoral occupé par les Seldjoukides), de Samsoun au Bosphore. L'Asie Mineure grecque, bien que ses frontières du côté d'Iconium fussent souvent variables, s'étendait jusqu'à Amastris, dépassait Brousse et le cours du Méandre. On disputait encore la Cilicie aux Arméniens.

A l'intérieur, l'unité de l'Empire se maintenait. Peut-être les Skipétars de l'Albanie, ces descendants des anciens Pélasges, plus anciens que les Grecs, peut-être les tribus slaves, maïnotes, tsakoniennes du Péloponèse, les tribus vlaques des Balkans, du Rhodope et du Pinde, ne payaient pas régulièrement l'impôt ; mais tous reconnaissaient la souveraineté de l'*autocratôr*. Même les gouverneurs de la lointaine Trébizonde furent maintenus dans l'obéissance.

Usurpation d'Andronic. — Cette situation prit fin par une révolution à l'intérieur. Quand Manuel mourut (1180), le pouvoir échut à un empereur de douze ans, son fils Alexis II, et à une jeune régente, Marie d'Antioche. Les courtisans s'empressèrent autour de la belle veuve. Elle distingua le protosébaste Alexis, et fit de lui le maître de la monarchie. Alors les princes et princesses de la famille impériale se mirent à la tête d'un complot. Dénoncés, pour sauver leur tête, ils soulevèrent le peuple, soutinrent un siège dans Sainte-Sophie. L'affaire se termina par un compromis et une amnistie.

Ces désordres avaient donné l'éveil à Andronic Comnène, cousin du défunt basileus ; c'était un prince énergique, brave, intelligent comme presque tous ceux de sa race, compagnon de Manuel en plusieurs de ses campagnes ; toutes ces qualités étaient gâtées en lui par l'ambition sans scrupule, la débauche et la cruauté. Manuel avait dû le bannir de la cour, lui confiant un gouvernement sur les confins de la Croatie (1151), puis en

Cilicie. On l'avait fait César pour qu'il pût épouser Constance, veuve de Raymond d'Antioche : il préféra épouser Philippa d'Antioche, sœur de l'impératrice Marie; puis l'abandonna pour Théodora, veuve du roi de Jérusalem. Par deux fois il tenta d'assassiner Manuel. Il conspira successivement avec les Hongrois, avec les Turcs. Il fut pardonné encore et nommé gouverneur d'Œnœon sur la mer Noire. Comme d'ailleurs il n'était plus jeune, Andronic parut s'amender, prit tous les dehors d'un homme grave et religieux, composa des traités sur la théologie. Quand il apprit les troubles de Constantinople, où ses deux fils, Manuel et Jean, avaient été activement mêlés, il se posa en défenseur de la morale offensée par l'inconduite de l'impératrice et en protecteur du jeune basileus qu'opprimait l'amant de sa mère. La flotte impériale passa de son côté. Le soulèvement de la populace lui ouvrit les portes de la capitale. Il fit crever les yeux au protosébaste Alexis. Puis il se jeta aux genoux du jeune prince qu'il arrosa de ses larmes. Il alla en verser sur le tombeau de Manuel. Alexis II avait été couronné du vivant de son père : Andronic le fit couronner de nouveau, le portant sur ses épaules à l'église. Ensuite il accusa l'impératrice d'avoir appelé l'invasion hongroise, fit signer par le jeune prince la condamnation à mort de sa mère, qui fut étranglée et jetée à la mer. Déjà Marie, fille de Manuel, et son mari le César Jean avaient été empoisonnés. On creva les yeux aux chefs de la noblesse. Ceux mêmes qui avaient aidé à l'entreprise d'Andronic furent détruits. L'usurpateur laissait au jeune basileus les apparences du pouvoir, l'excitait à mener joyeuse vie, l'entourait de gardes. Sous la pression de la populace, le sénat dut reconnaître Andronic comme empereur, associé à son pupille. Il s'en défendit hypocritement et se laissa, comme malgré lui, couronner à Sainte-Sophie : là il renouvela son serment de protéger et maintenir Alexis II. Quelques jours après, le jeune prince était étranglé dans son lit. Son cadavre aurait été foulé aux pieds par Andronic, décapité et jeté à la mer, au son des instruments de musique (1183). Le synode, terrifié, accorda au meurtrier une absolution complète.

Agnès de France, la fiancée d'Alexis II, une fillette de onze

ans, la sœur de Philippe-Auguste, le tyran sexagénaire la prit pour lui. De nouveaux supplices épouvantèrent et exaspérèrent l'aristocratie. Les États voisins étaient pleins de réfugiés qui les excitaient à la guerre contre l'usurpateur, multipliant les appels au roi de Sicile, au pape, à l'empereur allemand, au roi de Hongrie, au sultan d'Iconium, aux princes latins de Palestine. Andronic redoubla d'énergie et de cruauté. Isaac Angelos (L'Ange) fut assiégé dans Nicée: Andronic promit aux habitants l'amnistie; à peine entré dans la ville, il fit tout massacrer, n'épargnant qu'Isaac L'Ange et l'évêque. Les villes de Brousse, Lopadion, eurent le même sort. Alexis, fils naturel de l'empereur Manuel, fut aveuglé; son secrétaire, Mamalos, brûlé vif. Pendant ce temps les Hongrois, les Siciliens, dévastaient les provinces. Un certain Isaac Comnène se déclarait indépendant dans l'île de Chypre et chaussait les brodequins de pourpre. Andronic, furieux, rendait un édit de proscription : devaient être mis à mort tous les prisonniers de la guerre civile, tous ceux auxquels on avait déjà crevé les yeux, ainsi que leurs parents et amis. On ne comprend pas pourquoi il a épargné son prisonnier de Nicée, Isaac L'Ange. Sans doute le caractère indolent de celui-ci rassurait le tyran.

Un solitaire nommé Seth, qui se mêlait de magie, lui prédit que son successeur, pas plus tard que le mois de septembre 1185, serait ce même Isaac. Andronic ne fit qu'en rire. Mais, pendant une absence d'Andronic, Hagiochristophorita, son principal conseiller, crut bien faire en allant arrêter Isaac. Celui-ci, arraché à sa torpeur par l'imminence du péril, se défendit; s'armant d'un glaive, il écarta les gardes, s'acharna sur Hagiochristophorita, lui fendit la tête. Puis il se réfugia dans Sainte-Sophie et appela aux armes le peuple. On ouvrit les prisons : ce qui en sortit surtout, ce furent les chefs de l'aristocratie. Sur un cheval échappé des écuries impériales et couvert d'une housse de pourpre, on hissa L'Ange, on le proclama empereur. Andronic, accouru en toute hâte, essaya de soutenir un siège dans son palais : les portes furent enfoncées. Il tenta de fuir dans une barque. Il fut pris et livré par Isaac à la fureur du peuple. La vigueur de son tempérament fit durer son supplice

pendant plusieurs jours; on lui arrache la barbe, on lui brise les dents, on lui coupe une main, on lui crève un œil; puis, après l'avoir jeté nu dans un cachot, on le promène par la ville sur un chameau pelé; lapidé, échaudé d'eau bouillante, on l'amène à l'Hippodrome, on l'y pend par les pieds; les soldats s'amusent à le déchiqueter. Portant à la bouche son poignet coupé, il ne cessait de répéter : « Mon Dieu, ayez pitié! Pourquoi brisez-vous un roseau déjà rompu? » Ainsi finit la glorieuse dynastie des Comnène (1185).

Dynastie des L'Ange. — La double révolution qui éleva et précipita Andronic Comnène avait porté à l'Empire un coup dont il ne put jamais se relever. La populace de Constantinople avait goûté au sang; dans les provinces, les liens de l'obéissance étaient rompus; les atrocités commises en 1182 sur les Latins avaient armé, contre l'Empire, Hongrois, Normands, Vénitiens.

Dans cette dissolution universelle il eût fallu un empereur énergique, une autre dynastie Comnène. Or Isaac L'Ange n'a montré d'énergie que le jour où il disputa sa vie aux bourreaux. Dix ans après, comme il dirigeait une troisième campagne contre les Bulgares et les Vlaques insurgés, une nouvelle révolution éclata.

Son frère Alexis avait gagné l'armée réunie par Isaac. L'empereur, réfugié dans Stagire, y fut saisi, ramené à Constantinople. On lui creva les yeux et il fut enfermé avec son fils Alexis dans une tour du palais.

Alexis III (1195-1203), pour récompenser les fauteurs de la révolution, dut mettre l'Empire au pillage : il prodigua les dignités à tel point qu'elles en furent avilies; son règne fut une véritable anarchie. Les conspirations et les révoltes se multiplient; le peuple proclame un certain Contostéphane l'Astrologue; puis un Comnène, nommé Jean le Gros, que Nicétas nous dépeint ventru comme un tonneau. Celui-ci, intronisé dans le grand palais, au lieu de prendre des mesures pour sa défense et son salut, passe les quelques heures de répit que lui laisse Alexis à se plaindre de la soif, à boire, à éponger la sueur qui « comme un fleuve découle de

son vaste corps, à souffler comme un dauphin », tandis que le peuple n'attend que le lever de l'aurore pour piller les maisons des riches. La garde varangienne a le temps d'accourir et la tête du gros homme est jetée aux pieds de l'empereur. Telle était la vie à Byzance quand parut l'armée des Latins.

Isaac II fut, par ceux-ci, tiré de sa prison et régna conjointement avec son fils Alexis IV. Couronnés le 1er août 1203, ils furent détrônés en janvier 1204. Six mois de règne! Le nouvel usurpateur, Alexis Doucas, surnommé Mourzoufle (sourcils joints), régna moins de trois mois sous le nom d'Alexis V : Isaac II était mort de saisissement, Alexis IV fut étranglé. La deuxième prise de Constantinople par les Croisés ne mit pas fin à ces tragédies de famille; car Alexis III et Mourzoufle, deux empereurs détrônés, deux proscrits, le second gendre du premier, s'étant rencontrés à Mosynopolis de Thrace, Alexis arrêta Mourzoufle en trahison, lui creva les yeux, et le livra aux Latins, qui le firent sauter du haut de la colonne de Théodose (1204).

Isaac II bourreau d'Andronic, Alexis III bourreau d'Isaac II, Alexis IV amenant les Latins à Constantinople pour renverser Alexis III, Mourzoufle étranglant Alexis IV et aveuglé par Alexis III : voilà, en raccourci, l'histoire des L'Ange.

Rôle de la populace dans ces révolutions. — Ce qui nous frappe dans ces révolutions de la fin du XIIe siècle, c'est qu'elles ne sont plus autant qu'autrefois l'œuvre ou du sénat, ou de l'aristocratie de cour, ou de l'Église, ou d'armées qui avaient un caractère plus ou moins national. Le peuple, ou plutôt la populace de Byzance, y joue le premier rôle. C'est celle-ci qui favorise l'usurpation d'Andronic; c'est elle qui, dégoûtée de son favori, aide à l'usurpation d'Isaac L'Ange et qui fait du supplice d'Andronic une longue atrocité; c'est elle qui suscite contre Alexis III tant d'émeutes. Après la populace, le second rôle dans les révolutions appartient aux troupes, et principalement aux troupes étrangères, Latins et Caucasiens.

Affaiblissement du patriotisme romain byzantin. — Ce qui prouve la diminution d'un patriotisme romain-hellénique, c'est que jamais, à aucune époque, on n'avait fait aussi

délibérément appel à l'étranger : nous avons vu les émigrés à l'œuvre après l'usurpation d'Andronic; sous Isaac II des rebelles sollicitent insolemment l'amnistie, menaçant de passer aux Barbares et de les « aider à combattre les Romains »; après le renversement d'Isaac II, c'est le fléau le plus redoutable à l'Empire, la croisade, que son fils Alexis IV va déchaîner. Ceci est d'ailleurs une conséquence des alliances matrimoniales avec l'Occident : elles continuent sous les L'Ange, car Isaac II épouse Marguerite, fille du roi de Hongrie Béla III. Il eut pour gendre Philippe de Souabe, le futur roi allemand. Entre les sujets, nul sentiment de solidarité : lors du sac de Constantinople par les Latins, Nicétas nous montre les ruraux insultant au malheur des citadins, rachetant leurs dépouilles aux vainqueurs et cherchant à s'enrichir du malheur commun, en attendant qu'ils reçussent eux-mêmes la visite de ces Latins « mangeurs de bœufs ».

C'est que l'hellénisme même, qui avait fait jusqu'alors le lien national entre les provinces de l'Empire, était alors en déclin. En Europe, il cessait d'avoir action sur les ci-devant Barbares, constitués en États et en Églises autonomes. Non seulement, il ne faisait plus de progrès aux dépens des Bulgares, des Serbes, des Skipétars, des Vlaques, des Slaves et autres allogènes de l'Empire, mais, dans beaucoup de cantons, reculait devant eux. A l'orient du Bosphore, il avait perdu les provinces de Cappadoce, de Paphlagonie, de Galatie, de Syrie, qui donnèrent tant de Pères à l'Église orthodoxe, tant de vaillants princes à l'Empire, et furent longtemps la force principale de la nationalité comme la principale richesse de l'État. Réduit aux provinces d'Europe, entamées ou pénétrées par les races étrangères, l'Empire byzantin avait perdu sa véritable assiette. Quand il sortira de ses ruines à la fin du XIIIe siècle, il se trouvera impuissant à se réannexer toutes les provinces que possédaient naguère les Comnène et même les L'Ange.

Vices de la constitution byzantine. — Les jours sont passés où une seule dynastie, celle que fonda Basile Ier le Macédonien, pouvait occuper le trône sans interruption, de 867 à 1057, pendant cent quatre-vingt-dix ans; où les tentatives

d'usurpation par ceux qui parvenaient à s'imposer comme empereurs-associés à des Porphyrogénètes finissaient toujours par échouer; où le peuple et l'aristocratie respectaient une sorte de principe de légitimité. Même dans ces temps-là on pouvait regretter que l'Empire n'eût pas une loi de succession bien établie, ni l'hérédité de père en fils comme en France ou en Angleterre, ni l'élection régulière comme dans le Saint-Empire ou dans l'État pontifical. La seule règle qu'on puisse reconnaître à travers les coups d'État de toute nature, c'est le droit de l'empereur à désigner son successeur, sans tenir compte, même parmi ses fils, de l'ordre de primogéniture : un des meilleurs princes de la dynastie des Comnène, Jean le Bon, dispose de la couronne en faveur du fils puîné, Manuel, et en exclut l'aîné, Isaac. Encore cette dynastie qui occupa le trône, sans contestation sérieuse, de 1081 à 1180, pendant près de cent ans, put-elle rivaliser de stabilité avec celle de Basile Ier. Le meurtre d'Alexis II par Andronic provoqua un trouble profond de la conscience publique, un déchaînement des forces brutales, et des destructions sans nombre. Les conséquences en furent irréparables : le prestige de la royauté était brisé pour toujours.

Et pourtant jamais le pouvoir impérial ne déploya plus de férocité à l'égard des rebelles. Sur le moindre soupçon de complot, on arrêtait, on torturait, on mutilait, on aveuglait. Parfois on se croirait à la cour d'un Tamerlan ou d'un Sélim le Féroce plutôt qu'à celle d'un empereur chrétien : quand on apporte à Isaac II la tête du rebelle Vranas, il se la fait servir à table, toute sanglante, avec la bouche béante et les yeux clos; les courtisans se la rejettent comme une balle, en font une cible pour leurs flèches; à la fin on la porte, au bout d'une pique, à la malheureuse femme de Vranas. Ces atrocités ne décourageaient pas les complots.

L'Empire, malgré ses vices constitutionnels, pouvait encore subsister quand il n'avait pour adversaires que des hordes nomades ou des États à peine organisés. Il n'en était plus de même aujourd'hui que les voisins étaient le royaume de Hongrie, le royaume sicilien, la république de Venise, que les

torrents des Croisés continuaient à se déverser sur les provinces et qu'apparaissaient aux confins de l'Asie Mineure des hordes plus formidables qu'aucune des précédentes. L'Empire, pris en flagrant délit d'anarchie, devait périr.

Démembrement anticipé de l'Empire. — Dès que le gouvernement anarchique des L'Ange eut succédé à la vigilante administration des Comnène, on vit se manifester de toutes parts les prétentions à l'autonomie locale. Sans parler de l'insurrection bulgare et vlaque, un Comnène, Isaac, se maintient empereur dans l'île de Chypre. On voit se dessiner dans la région pontique un État de Trébizonde. Les Skipétars, les Slaves du Péloponèse, les Maïnotes, les Tsakoniens, s'émancipent. Des citoyens puissants ou des officiers impériaux se taillent dans le pays des principautés : Léon Chamarétos est presque maître à Lacédémone, les Mélissène en Messénie et Phocide, la famille des Sgouros à Nauplie, l'archevêque Michel Acominate à Athènes, les Aliphas (d'Auls) en Étolie, les Vranas à Apron, les Cantacuzène dans une autre partie de la Thrace. Le même phénomène s'était manifesté dans l'empire carolingien quand le pouvoir central se trouva impuissant à protéger ses sujets : ils cherchèrent la sécurité sous des potentats locaux. Les Croisés auront plus tard en face d'eux, dans les pays grecs, non pas des armées ou des forteresses impériales, mais des officiers impériaux aspirant à la souveraineté, des archontes, primats, toparques, des στρατιῶται et καβαλλάριοι (presque des chevaliers dans le sens féodal du mot), des cités et communautés stipulant pour leurs privilèges (προβελέγκια), des tribus montagnardes indépendantes sous leurs phylarques.

État social. — Ce phénomène a été préparé par une longue évolution sociale. On a vu les efforts des empereurs au xe siècle pour empêcher, dans les provinces, les grands propriétaires (*dynatoi*) de mettre la main sur les terres des petits propriétaires (*pénétès*), soit par usurpation directe, soit sous la forme de recommandation; pour arrêter l'envahissement du sol par les biens des églises et des monastères; en un mot pour prévenir la disparition de cette classe moyenne, celle des *stratiôtai*, qui, tenant de l'empereur des espèces de petits fiefs

sous la condition du service militaire, faisaient la force principale de l'armée nationale. Il suffit que le pouvoir s'affaiblît pour que les empiétements qu'il voulait combattre se développassent, en vertu d'une loi naturelle. Les empereurs du XI[e] et du XII[e] siècle ont pu tenir la main à ce que les lois protectrices fussent observées : cependant nous n'avons plus de *Novelles*, soit des Comnène, soit des L'Ange, relatives à ce sujet.

Au contraire, leur constante préoccupation c'est d'assurer, de confirmer, les propriétés, les privilèges, les immunités des églises et des monastères. Alexis I[er] concède l'île de Patmos au moine Christodoulos pour y fonder un couvent (1088). Manuel stipule que les monastères et les églises n'auront pas le droit d'étendre ou d'augmenter leurs possessions actuelles; mais il veut que ces possessions restent à perpétuité incorporées à leur domaine, quand même ils les posséderaient sans titre ou en vertu d'un titre incomplet ou inexact : c'était liquider le passé, mais aux dépens des propriétaires laïques, surtout des petits propriétaires, des paysans dépouillés de leurs biens ou de leur liberté; au fond, c'était consacrer les usurpations, les violences, les fraudes, les actes faux (Novelles de 1148 et 1158). Les « descripteurs de terre », en inventoriant les immeubles de Sainte-Sophie, en avaient attribué au fisc un certain nombre : Manuel ordonna de les laisser à cette église (1159). Vatatzès interdit à tout chef de province ou agent du fisc de pénétrer dans les domaines des métropolites ou évêques décédés (Novelle de 1229). Tous ces princes sentent la nécessité de s'appuyer sur l'ordre ecclésiastique [1]. Or, comme les terres d'Église continuaient à être exemptes d'impositions, leur extension était une cause sans cesse agissante d'appauvrissement pour le trésor, d'affaiblissement pour l'armée, de surcharge pour les sujets.

Le colonat et l'esclavage. — La condition du paysan variait suivant les provinces, les races, la topographie même de l'Empire. Dans les pays où la loi avait son plein effet, elle devait être à peu près celle de l'ancien *colonus* romain; dans les pays où la volonté des maîtres était plus forte que la loi,

1. Voir aussi les Novelles et Bulles d'or de Manuel de 1144, 1146, 1159, 1151 ou 1166, 1176; d'Alexis II, confirmant toutes les dispositions de son père, 1181.

elle devait être à peu près celle du serf d'Occident ou du serf de Russie au XVIIIe siècle. Les conquérants occidentaux trouveront la terre hellénique cultivée par une classe d'hommes qu'ils n'hésiteront pas à identifier aux *vilains* de France [1]. Les églises, notamment celle de Thessalonique, avaient leurs esclaves, *hiérodouloi*. En dehors du paysan plus ou moins attaché à la glèbe, il y avait encore de véritables esclaves. L'esclavage proprement dit était sans cesse alimenté dans l'Empire par la traite des captifs orientaux slaves ou latins, comme il était alimenté dans les pays musulmans par l'enlèvement de captifs latins grecs ou, dans les pays latins (exemple : à Venise), par celui de captifs orientaux ou grecs [2]. Il l'était aussi, par l'acceptation volontaire de la servitude (on se vendait pour trois oboles, dit Cinnamus) ou la vente des enfants par leurs parents. On voit les empereurs se préoccuper, conformément aux traditions du droit romain byzantin, d'adoucir la condition des esclaves, de faciliter l'affranchissement. Une Novelle d'Alexis Ier (1094) dispose que si des esclaves réclament leur liberté, les témoignages produits contre eux seront considérés comme nuls; au contraire les témoins produits par eux en seront crus sur leur serment. La même loi déclare que l'Église doit bénir les mariages des esclaves, attendu que la condition servile ne peut priver personne des bienfaits de la religion; si des maîtres défendent à leurs esclaves de faire bénir leur mariage, ceux-ci acquièrent de ce fait la liberté. Une loi de Manuel, citée par Cinnamus, affranchit tous ceux qui sont tombés en esclavage, soit parce que la misère les a forcés à se vendre eux-mêmes, soit parce que la nécessité les a contraints, pour subsister, à cultiver les terres d'autrui dans une condition servile. Cinnamus ajoute que cet empereur « voulait commander

1. Lettres d'Innocent III (à l'archevêque de Patras), l. III, ép. 150. — Buchon, *Nouvelles recherches*, t. II, p. 143, 256, 286, 297.

2. Dans la guerre civile que soutient au XIVe siècle l'impératrice Anna de Savoie, tutrice de son fils Jean V Paléologue, contre l'usurpateur Cantacuzène, elle signe un traité avec Ourkhan, sultan des Osmanlis, autorisant les auxiliaires musulmans que lui fournit celui-ci à transporter comme esclaves en Asie tous les partisans de Cantacuzène qu'ils pourront prendre. Les Génois avaient coutume de vendre comme esclaves les habitants de la Russie méridionale : des décisions de la république de Gênes limitent l'exportation des esclaves enlevés à ces régions.

à de libres Romains et non à des esclaves ». Si cette loi a été réellement exécutée, elle a dû modifier profondément le sort de millions d'hommes.

Tous ces faits montrent que, sous l'influence de la loi romaine byzantine et des idées chrétiennes, la société hellénique poursuivait une évolution qui lui fait grand honneur dans l'histoire. Elle allait du même pas que les pays les plus avancés de l'Occident. Cette évolution ne fut entravée que par l'état violent où elle ne cessa de vivre, en proie aux invasions barbares, à la piraterie, à la traite.

Administration municipale. — Les anciennes cités romaines, avec leurs curies, avaient légalement disparu : Léon VI les avait dépouillées, au profit du pouvoir central, de toutes leurs attributions administratives. Or le pouvoir central n'était plus capable d'administrer ni même de protéger. Dès le xe siècle, dans les villes et dans les campagnes, il s'est formé des espèces de *communes*, analogues à celles de France au xie siècle. Ce sont les classes moyennes (οἱ μέσοι), les propriétaires pauvres (οἱ πένητες) qui se sont associés pour résister à l'oppression des riches et des puissants. Dans les villes, il s'ensuit des luttes sociales que nous ne pouvons qu'entrevoir. A Thessalonique ces μέσοι sont qualifiés, dès le xie siècle, de bourgeois (βουργέσιοι). A Corfou, en 1147, une classe urbaine populaire, les « nus » (γυμνοί), en haine des *archontes* ou grands, livrent la forteresse aux Siciliens. Dans les campagnes plusieurs villages se groupent autour d'un chef-lieu reconnu par eux (μητροκωμία), et les Novelles finissent par donner à ce mot une valeur légale. Ces communes urbaines ou rurales ont des chefs élus, portant, suivant les localités, les noms de προεστοί, δημογέροντες, ἄρχοντες, ἐπίτροποι. Leur élection se faisait directement par les membres de la *commune*, c'est-à-dire par l'universalité des hommes libres. Ces magistrats se chargeaient en outre de la justice et de la perception des impôts. C'est ainsi que la même cause, l'affaiblissement du pouvoir, enfantait à la fois une sorte de féodalité et des espèces de communes.

L'Église. — L'Église est toujours aussi étroitement subordonnée à l'empereur. Celui-ci essaie d'y maintenir une rigou-

reuse hiérarchie : une Novelle d'Alexis Comnène (1082) rappelle que la surveillance du patriarche s'étend à tous les monastères qui se trouvent dans son diocèse, sur les biens temporels comme sur les choses spirituelles; les dons faits au couvent devront être inscrits dans le *Bréviaire* de celui-ci, mais ne pourront l'être qu'après avoir reçu l'autorisation du patriarche, quand même les *higoumènes* (abbés) auraient reçu antérieurement le droit de les recevoir. Par une autre Novelle (1087) l'empereur interdit d'élever un évêché à un rang supérieur, celui d'archevêché ou de métropole, sans avoir pris l'avis du patriarche. Dans deux autres Novelles, Alexis Ier s'efforce de maintenir quelque ordre dans les nominations et élections ecclésiastiques, et d'assurer un certain degré d'enseignement religieux dans l'Empire. Dans les élections il ne veut pas que les meilleurs et les plus instruits soient laissés à l'écart, tandis que d'autres, plus jeunes et moins recommandables, les supplanteraient. Il ordonne de dresser une liste de tous les clercs, de lui signaler ceux qui se distinguent par leur science et leur moralité, d'exclure les autres du corps ecclésiastique. Les maîtres ou docteurs recevront trois livres d'argent et cinquante mesures de froment : mais ils seront tenus de faire des instructions au peuple tant sur la foi orthodoxe que sur la morale.

Isaac L'Ange statue (1187) que les élections ecclésiastiques ne seront valables qu'autant que tous les prêtres résidant en ville auront été convoqués : ils devront être présents et ne pourront voter par lettre. Manuel (1173) défend aux prélats de province de séjourner dans la capitale et menace de les en faire sortir de force.

Il y avait donc encore des élections. Cependant, quand il s'agit du patriarche, malgré la réunion du synode et quelques formes que l'on affecte d'observer, il est évident que la volonté de l'empereur est prépondérante. Le synode est étrangement docile : ne l'a-t-on pas vu absoudre Andronic du meurtre de son pupille Alexis II?

Cette Église est riche et puissante; ses dignitaires, dans les provinces, deviennent parfois les chefs du peuple, comme le

métropolite Eustathe, président d'une sorte de république thessalonicaine, comme Michel Acominate, qui préside à la défense d'Athènes contre Léon Sgouros, dispose les machines sur les remparts; mais cette Église, malgré les prescriptions d'Alexis, fait peu pour l'instruction du peuple, qui, en certains cantons, reste païen. On pourra lui reprocher, comme plus tard à l'Église russe, de se complaire dans les rites, les cérémonies, les formes, et de négliger l'esprit.

Les discussions théologiques qui passionnent les Grecs au siècle des Comnène sont assez misérables; il s'agit surtout de savoir si le corps du Christ reste incorruptible sous les espèces de la transsubstantiation

Persécutions contre les hérétiques. — Cette Église n'est guère plus tolérante que celle d'Occident : contre l'hérésie manichéenne ou bogomile, elle a recours au bras séculier. Il y eut de cruelles persécutions sous Alexis I[er] : Anne Comnène nous montre les bûchers allumés dans l'hippodrome, « leurs flammes s'élevant jusqu'au ciel », et l'hérésiarque Basile s'y jetant de lui-même (1110). Mathieu d'Édesse, chroniqueur arménien, prétend que 10 000 de ces mécréants auraient été jetés dans la mer, et parmi eux la propre aïeule d'Alexis I[er]. C'est pour ces exploits de grand inquisiteur qu'Anne Comnène décerne à son père le surnom de « treizième apôtre, plus grand que Constantin ». En 1143, sous Manuel, un concile édicte de nouveau la peine du feu contre les Bogomiles.

Les moines brigands. — Tandis que la plupart des religieux vivaient dans l'ignorance et l'oisiveté, détruisant les plus beaux manuscrits, même des Pères de l'Église, comme choses inutiles à des moines, que d'autres, non contents de 3000 pénitences cataloguées par Christodoulos, se livraient à des macérations excentriques, vrais fakirs de l'orthodoxie, se faisant enterrer vivants jusqu'aux genoux « afin de ressembler à des colonnes », — certains étaient moins inoffensifs. Fuyant la clôture des monastères, ils s'organisent en bandes guerrières, parcourent la Macédoine, le Péloponèse, les îles Ioniennes, font la propagande religieuse à leur façon, soutiennent une « guerre sainte » contre les indigènes païens ou manichéens, annoncent

celle contre les Latins. Vainement Alexis Ier leur fait écrire par le moine Christodoulos et, dans sa Novelle sur les élections ecclésiastiques, rappelle les canons relatifs aux moines qui vagabondent dans les villages et les bourgs. Vainement Eustathe de Thessalonique, sous Alexis II, leur enjoint de rentrer dans leurs cellules et leur cite les exemples donnés par les saints moines de Byzance et des îles de la Propontide. Un mémoire d'Eustathe montre que ces bandes errantes étaient devenues pour les provinces une vraie « peste d'Égypte ». Ces gens à robes noires (*mélanchlènes*), armés d'arcs et de massues de fer, montés sur des coursiers arabes, portant faucons sur le poing, précédés de chiens féroces, faisaient la chasse à l'homme, chevauchant par le pays « en vrais démons ». Ils assommaient quiconque leur était suspect de paganisme ou d'hérésie; de préférence ceux qui avaient des propriétés contiguës aux leurs. Ils dépouillaient et asservissaient les paysans. Ils affectaient de mépriser l'autorité des prêtres et surtout des évêques, donnant à ceux-ci le nom de παπᾶδες, les calomniant auprès du peuple comme des êtres inutiles, ravageant leurs domaines ou les usurpant. Ils dupaient les simples pour s'emparer de leurs biens, leur vendant le paradis, les amusant de faux miracles et de visions. Bientôt ils se recrutèrent de vagabonds, tisserands, marins, tailleurs, chaudronniers, de mendiants, de voleurs, même de sacrilèges et d'excommuniés, et s'étendirent sur la contrée comme des « nuages funestes ». On ne sait à quel moment cessèrent les ravages de ces compagnies d'*abbés* (ἀϐϐᾶδες). Ainsi, dans l'Église comme dans l'Empire, à côté de l'extrême raffinement, l'extrême barbarie.

L'industrie et le commerce. — C'est encore dans l'Empire grec, parmi tous les États d'Europe ou d'Asie, que l'industrie était le plus active. Les manufactures de Constantinople, Thessalonique, Athènes, Thèbes, Corinthe, restaient florissantes : l'industrie de la soie faisait la richesse de Thèbes et du Péloponèse. Cependant une fâcheuse transformation s'était accomplie, à l'intérieur, dans les conditions du travail national. Les empereurs, jaloux de leur autorité, achevèrent de détruire les anciennes corporations. Les commerçants, industriels et

artisans, privés de toute organisation, furent livrés sans défense aux exactions des agents impériaux et à la concurrence de leurs rivaux étrangers. Le sujet byzantin avait cessé d'avoir le profit de son propre commerce : il travaillait, mais d'autres trafiquaient. Peu à peu les Vénitiens, Génois, Pisans, Amalfitains, avaient accaparé le commerce de l'Empire[1]. Établis, à Constantinople même, dans leurs quartiers fortifiés, s'imposant aux empereurs et à la population, ils réduisaient au minimum les bénéfices du producteur byzantin. Comme conséquence, ils étaient arrivés à ruiner la marine de commerce byzantine, et toutes les industries qui en vivaient.

Les contribuables de l'Empire, ayant à supporter de si lourdes charges financières, à entretenir une cour fastueuse, une hiérarchie compliquée de fonctionnaires, une diplomatie prodigue d'or, un gros établissement militaire, succombaient en outre sous le poids d'abus séculaires, de traditions et de routines accumulées. Ils se trouvaient, à l'égard des libres républiques marchandes de l'Italie, un peu dans la situation où se trouve notre vieille Europe à l'égard de la jeune Amérique. Dans la concurrence industrielle et commerciale, la partie n'était pas égale entre Byzantins et Vénitiens. Rien que par l'action lente des lois économiques, ceux-ci devaient nécessairement ruiner ceux-là. Il n'était pas besoin de donner l'assaut à Byzance.

De cette exploitation de ses sujets par leurs concurrents étrangers, l'État byzantin ne tirait aucun profit : les Vénitiens étaient parvenus à se faire exempter de toutes taxes de douane, les Pisans et Génois à n'en payer que de très faibles.

Exigences fiscales. — La source principale de leurs revenus étant ainsi tarie, les empereurs furent contraints d'augmenter à l'égard de leurs sujets toutes les exigences du fisc. Or comme les biens immenses de l'Église en étaient exempts, comme un certain nombre de peuplades s'en exemptaient de vive force, c'était presque uniquement sur le petit propriétaire, sur le paysan, sur l'artisan, en un mot sur l'homme de race grecque, que ces exigences retombaient.

1. En 1189, les Vénitiens se firent donner par Isaac II les établissements occupés par les Français et les Allemands.

Cela aussi devait amener à la longue la ruine de l'élément hellénique.

Si rigoureux était le système d'impôts que les habitants des confins de l'Empire, dès qu'ils pouvaient espérer un traitement un peu humain chez les Barbares, s'empressaient de passer les frontières : en 1198, des villes entières, en Asie, se donnèrent au sultan seldjoukide d'Iconium. Quand les Croisés envahirent les pays grecs, le peu de résistance qu'ils y rencontrèrent s'explique par l'espoir entrevu par les peuples qu'ils laisseraient tomber le régime fiscal. L'Empire byzantin des XIe et XIIe siècles souffrait donc des mêmes maux que l'Empire romain du IIIe et du IVe : il réconciliait d'avance ses sujets avec la domination des Barbares.

Exactions des fonctionnaires. — Les exactions des officiers impériaux s'ajoutaient aux exigences légales du fisc. En 1092, elles provoquèrent la révolte des Crétois et des Chypriotes. Le fonctionnaire byzantin ne semble pas, à cette époque, avoir progressé en moralité. Nicétas cite un ministre d'Isaac II qui prenait de toutes mains, acceptant jusqu'à des pommes et des melons. Jean Lagos, préfet du prétoire d'Alexis III, s'entend avec les voleurs qu'il garde en prison, les lâchant dans la cité pendant la nuit et partageant ensuite avec eux leur butin, s'appropriant les aumônes que les gens pieux envoient pour les détenus. Constantin Francopoulos, chargé de réprimer la piraterie dans la mer Noire, attaque les navires de commerce qui se rendent à Constantinople, jette à la mer une partie des marchands et s'approprie les cargaisons. Quand les survivants viennent se plaindre au palais, ils ne peuvent obtenir la restitution des marchandises volées, parce que le fisc en a reçu sa part, que les écritures en ont été passées et que dès lors l'affaire est classée. Un autre amiral, Stryphnos, pille les fonds de la marine.

Misère économique de l'Empire. — Ce ne sont pas seulement les sujets qui souffrent de la ruine économique et morale de l'Empire : la cour en souffre aussi. Dans ce magnifique décor de la monarchie, dans ce sacré palais aux toits d'or, aux mosaïques d'or, sous le poids de ces vêtements impé-

riaux tout raides de broderies d'or et surchargés de pierreries, de perles et de diamants, sous cette couronne aux pendeloques étincelantes et sur ce trône qui a pour supports des lions d'or rugissants, l'empereur se ressent de la gêne universelle. Il est comme le fils d'une ancienne et opulente maison, qui a conservé intacts les écrins de famille, la vaisselle précieuse, les galeries d'œuvres d'art, mais dont la caisse est vide et qui ne vit plus que d'emprunts et d'autres expédients. Les étrangers continuent à croire que sa fortune est immense, démesurée, incalculable : les Vénitiens et autres Croisés, en 1203, ne sauront quelle somme assez fabuleuse exiger de lui. Et cependant déjà Alexis Ier, pour soutenir la guerre contre les Normands, est obligé d'enlever des bijoux aux tombeaux des impératrices et de dépouiller les églises de leurs ornements. Quand Alexis III décorait une église, c'était toujours en dépouillant quelque autre sanctuaire. Les anciens temples et palais sont encore debout, mais on n'en bâtit plus de nouveaux; les temps de Justinien, le grand constructeur, ne reviendront pas.

Le seul fait qui serait en désaccord avec cet appauvrissement général que nous entrevoyons, c'est que les monnaies byzantines, de la chute de l'Empire d'Occident en 476 jusqu'à la prise de Constantinople par les Croisés, ont toujours été frappées du même poids et du même alliage (Finlay). Aussi la monnaie byzantine, jusqu'au XIIIe siècle, est-elle restée sans rivale, le modèle de toutes les autres; elle fait prime dans le monde entier; c'est toujours sur de l'or et de l'argent de bon aloi que se sont frappées les effigies des empereurs « gardés de Dieu ». Peut-être cet excès de loyauté ou d'orgueil, quand toutes les autres conditions de la vie économique étaient transformées, a-t-il contribué à l'appauvrissement de la monarchie.

La marine militaire. — Le nombre des vaisseaux de guerre à Byzance dut diminuer avec celui des navires marchands : la population de matelots, qui recrutait les équipages des uns comme des autres, dut souffrir de la crise économique, abandonner la navigation; en outre elle fut décimée par les ravages des corsaires de toute nation. Que cette faiblesse fût réelle, on le vit bien par l'histoire du pirate génois Caffaro qui,

en 1198, pille Adramytte et ravage les îles de la mer Égée. Contre lui Alexis III est contraint d'employer le pirate calabrais Stirione et ne vient à bout de lui qu'à l'aide des vaisseaux pisans. Si la marine impériale avait conservé son ancienne puissance, aurait-on permis à Isaac Comnène de se maintenir empereur dans l'île de Chypre? Quand même elle aurait pu conserver le même matériel flottant et les mêmes effectifs, sa puissance *relative* s'était amoindrie. Autrefois elle était la première flotte, presque la seule, du monde chrétien. Mais voici que se créent en Europe de nouvelles puissances maritimes. Les flottes de Venise sont si bien maîtresses de la mer qu'Alexis III n'a pu empêcher le débarquement des Croisés.

L'armée. — A mesure que s'affaiblit dans l'Empire l'élément vraiment hellénique, que les *stratiôtai* et *kaballarioi*, endettés ou dépouillés de leurs fiefs, ne peuvent plus recruter les armées nationales, l'élément étranger y prend un rôle prépondérant. De tout temps les empereurs ont eu des auxiliaires et des mercenaires étrangers : maintenant c'est d'eux que dépend presque uniquement le salut de l'Empire. Justinien avait eu des Antes, des Slaves, des Goths, des Hérules, des Vandales, des Longobards, des Arméniens, des Huns; au xe siècle, on a des Hongrois, des Russes, des Khazars, des Bulgares, des Arméniens, des Caucasiens, des Arabes. Au xie siècle, apparaissent des Danois, des Anglo-Saxons, des Vlaques, des Lombards, des Normands d'Italie, des Allemands. Alexis Comnène a parmi ses généraux des « Francs » : Erbabios (Hervé), Roussel de Bailleul [1], Crépin ou Crispin, Pierre Aliphas (Pierre d'Aulps), Hillebrand, Randolphe, un Francopoulos, un Humbertopoulos, un Espagnol nommé Guzman. On a des Petchénègues, des Koumans, des Seldjoukides : de là le nom de *grand-turcople* donné à un des hauts dignitaires de l'armée. Anne Comnène nous raconte une des batailles livrées sous son père : l'aile droite de l'armée impériale est composée de Turcs, l'aile gauche d'Alains, la ligne

1. Voir l'étude de M. Schlumberger, sur Hervé et sur Roussel de Bailleul (appelé aussi Oursel dans les écrivains byzantins), dans la *Revue historique* de juillet-août 1891.

d'éclaireurs de « Scythes ». La savante princesse réserve le nom de « Celtes », aux Français de France et aux Normands d'Italie. Elle reconnaît leur bravoure : à l'occasion d'une bataille qu'un des généraux d'Alexis a refusé de livrer, elle nous les montre, seuls dans l'armée, frémissant de cette inaction et réclamant avec fureur le combat. Elle nous décrit leur armement : longue lance, cotte de mailles, bouclier poli qui renvoyait à l'ennemi ses traits les mieux lancés et l'aveuglait des feux qu'il réverbérait. Elle les appelle *cataphractes*, armés de toutes pièces. Elle reproche à tous ces Latins d'être « une race vénale qui, par un amour déréglé de l'argent, est prête à vendre ce qu'elle a de plus cher contre l'espérance d'un gain sordide ».

Moins que jamais on peut se passer d'eux. L'empereur a une garde particulière composée de Varangiens, c'est-à-dire de Scandinaves ou d'Anglais chassés de leur pays par la conquête normande. Ils sont armés de la grande hache saxonne : les Grecs leur donnent le nom de πελεκυφόροι. Leur chef s'appelle l'*acolouthos*, parce qu'il ne quitte jamais l'empereur. Andronic, pour sa sûreté, compte sur deux choses : dans la chambre à coucher, son chien: sur le seuil, ses gardes varangiens.

Les Francs, aux ordres de leur *connétable* (κοντόσταυλος), sont plus nombreux que jamais. Alexis Ier, qui a eu tant de peine à enlever Nicée aux Croisés, enrôle des déserteurs français ou normands de l'armée de Boémond. Jean Comnène, dans un combat contre les Seldjoukides, est si ravi des exploits d'un chevalier latin, qu'il enjoint à son neveu de lui céder son propre coursier. Les empereurs avaient des raisons pour compter sur ces Latins plutôt que sur leurs propres sujets : les jours de révolution, comme ils étaient étrangers aux factions et entendaient à peine la langue du pays, ils restaient ferme du côté de celui qui les payait; les jours de bataille, ils ne ménageaient pas leur sang. Robert de Clary nous raconte, à ce propos, une historiette qui devait avoir cours dans les camps latins. Ce qu'il y a de sûr c'est que Manuel s'entoura toujours de Latins et leur distribua des fiefs de *stratiôtai*. Quand il donne l'assaut à Corfou, ce sont les quatre fils de Pierre d'Aulps

qui montent les premiers aux échelles. Lors de la terrible affaire des gorges de Myriocéphales, Baudoin d'Antioche, beau-frère de l'empereur, périt avec presque toute l'aile droite, composée de chevaliers français. Isaac L'Ange, parmi ses 4000 prisonniers normands, enrôle ceux qui consentent à le servir. A un certain moment ce sont les montagnards du Caucase, Ibériens ou Géorgiens, Lazes, Abazes, qui forment le plus fort contingent : on en compte jusqu'à 18 000 dans Constantinople.

La décadence militaire de Byzance se marque aussi dans certaines parties essentielles des arts de la guerre. Sous les L'Ange on ne répare plus les forteresses, et comme on ne se décide pas à raser celles qu'on ne peut défendre, les Vlaques s'en emparent et s'y retranchent. Les Grecs sont en retard sur nos « tranchieurs » et ingénieurs dans l'art d'assiéger les places, de pousser des mines. Le feu grégeois n'effraie plus les Croisés. Les chars inventés par Alexis Ier, les chausse-trapes qu'il a voulu employer contre la cavalerie normande (1083) n'ont pas réussi. La balistique des Grecs paraît être devenue inférieure à celle d'Occident. Gunther nous dit que les assiégés de Constantinople n'osaient plus faire de sorties, « surtout à cause de nos balistes; comme plus rare en était chez eux l'usage, plus terrible et plus dangereuse ils en estimaient l'action ». La légère cavalerie des Grecs ne pouvait soutenir le choc de la nôtre : « Un seul de nos coursiers en renverserait quinze des leurs. »

La civilisation byzantine. — On ne bâtit plus : donc plus de grands noms d'architectes. Depuis la querelle des iconoclastes, il n'y a plus de statuaire byzantine; la peinture d'icones reste stationnaire. Plus de grande école de législation : on s'en tient aux *Basiliques*; de cette époque il ne nous est resté que de rares *Novelles*; il y a seulement quelques jurisconsultes qui puissent se comparer aux Michel Psellos et aux Michel Attaliote de l'âge précédent : Zonaras, l'historien; Hagiothéodorita, Théodore Balsamon, *chartophylax* sous Manuel et évêque d'Antioche sous Isaac L'Ange; Démétrios Chomatène, archevêque de Bulgarie vers 1219, etc.; tous plutôt canonistes que juristes en droit civil.

Dans la littérature, au contraire, le XIIe et le XIIIe siècle sont signalés par une véritable renaissance. Elle se manifeste surtout dans la manière d'écrire l'histoire, sous forme de véritables mémoires. Il est remarquable que ce genre nouveau coïncide avec les premières œuvres de ce genre qu'ait produites la langue française, celles de Villehardouin et Robert de Clary. En première ligne quatre historiens, dont les œuvres, d'un accent tout personnel, contrastent avec la sécheresse des précédents chroniqueurs et annalistes : le *César* Nicéphore Bryenne, mêlé aux guerres et aux négociations du règne de son beau-père Alexis Ier, auteur de mémoires qu'il nous donne pour de simples matériaux d'histoire (ὕλη ἱστορίας); sa femme, Anne Comnène, dont l'*Alexiade* est destinée à compléter l'œuvre de son mari; Jean Cinnamus (ou Kinnamos), historien de Jean et Manuel Comnène; Nicétas Acominate de Chone, qui, reprenant les événements au point où les a laissés l'*Alexiade* (1118), les a menés jusqu'en 1206.

Parmi les chroniqueurs méritent d'être cités : Jean Zonaras, Michel Glycas, Constantin Manassès. Le moine Jean Doucas a raconté ses voyages en Syrie et Palestine.

Si fécond fut ce siècle des Comnène que presque tous les genres littéraires en ont été réveillés. Aux grands noms d'historiens il faut ajouter celui de Nicéphore Blemmydès, qui refusa d'être patriarche, et ceux de quatre prélats, qui firent trêve à leurs travaux de théologiens pour s'occuper de littérature profane : Eustrate, métropolite de Nicée, étudie la philosophie d'Aristote; Grégoire, métropolite de Corinthe, est un grammairien; Michel Acominate, métropolite d'Athènes, est un rhétoricien et un poète; Eustathe, métropolite de Thessalonique, est un humaniste, un érudit et le narrateur ému des malheurs de sa ville épiscopale. Théodore Prodromos cultive à la fois la poésie légère, la satire, le roman (*Rodanthe et Dosiclée*); Eustathe Macrembolite écrit un roman en prose, *Hysmine et Hysminias*, et Nicétas Eugenianos un roman en vers, *Drosilla et Chariclée*. — Byzance, en ce siècle, eut même des dramaturges : l'auteur anonyme d'une *Passion du Christ* en 2640 vers; Michel Plocheiros, qui écrivit une saynète où il met

en scène un paysan, un sage, la fortune, les muses, etc. Théodore Prodromos et Jean Kamatéros ont écrit des poèmes astrologiques, qu'ils dédièrent l'un à la princesse Irène Comnène, l'autre à l'empereur Manuel.

Ces auteurs écrivent dans la langue savante, très distincte de celle du peuple. Celui-ci avait assurément sa poésie orale, en langue vulgaire : chants épiques, dans le genre du poème de *Digénis Akritas* [1]; chants lyriques, d'amour, de danse, de funérailles, de printemps, des moissons. Nous n'en avons que de très rares et très courts spécimens. La chanson du *Fils d'Andronic* et celle d'*Armuris* paraissent se rapporter à la période des Comnène.

Ce n'est guère qu'à la période suivante, celle des Paléologue, où l'hellénisme renaquit et reprit conscience de lui-même, que les Grecs abandonnèrent leur nom de *Romains* pour reprendre celui d'*Hellènes*. En face du grec byzantin, se manifestera, comme langue littéraire, le *romaïque*, c'est-à-dire le grec vulgaire; mais il est, comme langue populaire, plus ancien que l'Empire.

Ce n'était pas sans raison que l'Église officielle proscrivait les vocables véritablement nationaux de *Hellade* et *Hellènes*, continuant à regarder comme synonymes les mots d'*Hellènes* et de *païens*. Dans les vieilles populations helléniques, libres montagnards de Tsakonie, du Magne, du Pinde, même serfs de la plaine, se conservaient toutes les traditions de l'esprit grec, y compris celles du paganisme. Dans la chanson d'*Armuris*, le héros combat les Sarrasins de Cappadoce au nom de son dieu le Soleil. « Dans toutes les épopées populaires qui nous sont parvenues, on ne rencontre pas la moindre allusion au christianisme [2]; même dans les poèmes crétois, qui sont un remaniement moderne de textes plus anciens, il règne le silence le plus absolu sur la religion dominante. » (Sathas.) Quand le moine Christodoulos, sous Alexis Ier, débarque dans l'île de Patmos, il y trouve debout une statue de Diane. Quand son contemporain le moine Meletios vient bâtir un couvent sur le

1. Voir ci-dessus, t. I, p. 680.
2. Il faut faire exception, au moins, pour *Digénis Akritas*.

mont de Myopolis (entre Thèbes et Athènes), il débute par baptiser les villageois, souvent de force. Beaucoup des militaires de race grecque ou albanaise, *stratiôtai*, armatoles, professaient comme le peuple les vieilles croyances et superstitions.

Splendeur de Constantinople. — On a vu quelle admiration inspirait à deux visiteurs bien différents, Benjamin de Tudèle et Villehardouin, la capitale de l'Empire [1]. Même stupeur émerveillée chez tous les pèlerins qui ont pris la peine de nous conter leurs impressions. Faute de mots pour les rendre, ils se répandent en exclamations : « O quelle cité! combien noble! combien plaisante! combien pleine d'églises et de palais d'un merveilleux travail! [2] » Foucher de Chartres ajoute : « Sur les places et dans les rues que d'œuvres admirables! Il serait fastidieux de faire l'inventaire de cette opulence en toute sorte de richesses, or, argent, vêtements aux formes diverses, reliques des saints... Il y a bien là vingt mille eunuques. » Un seul de ces voyageurs nous apporte un peu de précision : c'est Robert de Clary, chevalier amiénois. Il a profité de ses loisirs, entre les deux sièges, pour visiter en détail la cité souveraine. Il ouvre de grands yeux devant les boutiques des changeurs et orfèvres, « les grands monts de besants et les grands monts de pierres précieuses ». Il nous promène à travers le grand palais du Boucoléon qui, comme le Kremlin de Moscou, était plutôt un amas de palais et d'églises dans une enceinte fortifiée. Il y trouve 105 « mansions », 30 chapelles grandes ou petites, et parmi elles la Sainte-Chapelle : « Elle estoit si riche et noble qu'il n'y avoit gonds ni verrous qui ne fussent d'argent, ni colonne qui ne fust de jaspe, ou de porphyre ou de riches pierres précieuses; et le pavé de la chapelle estoit d'un blanc marbre si lisse et si clair qu'il sembloit qu'il fût de cristal ». Dans « le moustier Sainte-Souphie », chaque colonne guérissait de quelque maladie ceux qui s'y frottaient; la table de l'autel, longue de quatorze pieds, était d'or et de pierres précieuses fondus ensemble; cent lampadaires étaient formés cha-

1. Voir ci-dessus, t. I, p. 672.
2. *Gesta Francorum Hierusalem expugnantium.*

cun de vingt-cinq lampes, dont chacune valait bien 200 marcs d'argent, etc. Partout des statues équestres en bronze des empereurs. Sur la *spina* de l'Hippodrome, « si avoit-il ymages d'hommes, et de femmes, et de chevaux, et de bœufs, et de chameaux, et d'ours, et de lions, et de moult de manières de bestes jectées en cuivre, qui estoient si bien faites et si naturellement formées qu'il n'y a si bon maistre en païenisme ni en chrestienté qui sust mieux pourtraire ni si bien former ymages ». Elles « jouoient par enchantement ». Ces « ymages », ce sont les chefs-d'œuvre dont Nicétas a dressé le catalogue et déploré avec larmes la destruction. De toutes les cités de la Grèce, européenne ou asiatique, par la suite des temps, elles étaient venues s'accumuler à l'Hippodrome dans un incomparable musée. C'était Bellérophon chevauchant Pégase aux ailes éployées; c'était l'Hercule du grand statuaire Lysimaque, qui, ramassé sous sa peau de lion, le coude sur le genou et le menton dans sa main, méditait sur sa rude destinée; des sphinx amenés ici des bords du Nil; Hélène à la taille svelte, aux bras blancs, aux belles jambes. Au reste les Byzantins commençaient à perdre le sens de l'art antique : pour eux Bellérophon était Josué arrêtant le soleil. Une Minerve fut détruite, entre les deux sièges, par les Grecs eux-mêmes, parce qu'elle avait une main tendue vers l'Occident : ces « immondes imbéciles » l'accusaient d'avoir appelé l'armée latine (Nicétas).

D'autres richesses tentaient encore plus nos Croisés. Constantinople n'avait pas seulement recueilli les chefs-d'œuvre du monde antique, mais collectionné les reliques du monde chrétien. A la Sainte-Chapelle du Boucoléon, Robert de Clary admirait des morceaux de la Vraie Croix « gros comme la jambe à un homme et aussi longs qu'une demi-toise »; le fer de la Sainte Lance, deux des clous qui clouèrent le Christ, la fiole de cristal qui reçut le sang de son côté percé par Longin, « la benoiste couronne dont il fut couronné », l'habit de Notre-Dame, le chef de « monseigneur saint Jehan Baptiste », le Saint Suaire, la Sainte Tunique, etc. Robert de Clary n'est pas seul à les considérer d'un œil de convoitise. L'histoire des pérégrinations de ces reliques après le pillage forme toute une littérature.

II. — Les voisins et les ennemis de l'Empire.

Les Turcs Seldjoukides. — En Orient la guerre, avec des intermittences, n'avait point cessé depuis que les hordes seldjoukides avaient subjugué, du règne de Romain Diogène à celui de Michel VII, presque toutes les provinces d'Asie Mineure, y compris Cyzique et Nicée, et presque toutes les îles du littoral. A la longue, les Seldjoukides s'étaient fixés et civilisés; Turcs et Byzantins s'étaient tâtés en mainte rencontre et s'étaient trouvés de force à peu près égale; chaque campagne n'aboutissait guère qu'à prendre ou reprendre quelque bicoque. Entre les deux races une sorte de *modus vivendi* tendait à s'établir. Tandis que les empereurs s'effrayaient des terribles alliés qui leur arrivaient d'Occident, les sultans s'inquiétaient des nouvelles hordes nomades qui les menaçaient du côté de l'Orient. Entre Iconium et Byzance, il y avait des intervalles de paix, des combinaisons politiques, parfois des alliances. Une colonie de marchands seldjoukides s'était établie à Byzance : on leur avait même permis d'y posséder une mosquée, et ce ne sont pas les Grecs qui l'incendièrent, mais bien, dans l'intervalle des deux sièges, une bande de Croisés pris de vin, de grossiers marins des Flandres.

Les races turques d'Europe. — Sur le Danube, on guerroyait toujours contre d'autres hordes qui, de siècle en siècle, sous des noms différents, Petchénègues, Koumans, Ouzes, continuaient de ce côté les traditions des Huns, des Avars, des Khazars. Les plus dangereux de ces Turcs étaient maintenant ceux qui, convertis au christianisme, soumis au Saint-Siège romain, formés en un État régulier, faisaient aux Grecs une guerre de demi-civilisés, alternant les hostilités et les traités, s'unissant aux empereurs par des mariages, puisant dans ceux-ci le droit de s'immiscer dans les troubles civils, substituant leur suprématie à la leur sur les pays croates, serbes et dalmates. La Hongrie chrétienne donnait plus de souci au basileus que les anciennes hordes des Magyars païens.

Les Croates, les Dalmates. — Les Slaves de Croatie, au xe siècle, étaient des vassaux de l'Empire byzantin; au xie, ils avaient une faible royauté sous Crésimir, et sous Zvonimir, couronné en 1076 par le légat du pape à Spalato. Ils formaient désormais une province de la couronne de saint Étienne. Sur la côte adriatique, les villes maritimes sont disputées entre le roi de Hongrie et les Vénitiens : Zara, par exemple. Seule, Doubrovnik (Raguse) maintient, en général, son autonomie, reste un foyer de civilisation slave. Tous ces pays s'étaient, sous les influences germaniques ou hongroises, maintenus dans la communion avec Rome; mais l'hérésie bogomile s'y était glissée.

La partie orientale du pays croate, avec la Bosnie, résistait à la conquête magyare : elle suivit les destinés de la Serbie.

La Serbie. — La Serbie se divisait en régions historiques : Serbie *danubienne* ou *syrmienne* dans le bassin de la Morava, avec Belgrade; Herzégovine, Dioclée (Montagne Noire, *Monténégro*), Zenta ou Albanie du Nord. Entre ces régions, formant leur lien, s'étendait un pâté de montagnes, la Rascie, dont le chef-lieu était Rascia, sur la Raska (aujourd'hui Novi-Bazar).

Les pays serbes avaient repoussé la conquête bulgare au temps du grand tsar Siméon. Considérés par le basileus comme ses vassaux, ils n'avaient dû leur indépendance qu'à l'équilibre des forces entre les deux empires bulgare et byzantin. Dès que Basile II eut conquis la Bulgarie, il réduisit les pays serbes, du moins ceux que ne protégeait pas l'âpreté des montagnes.

Quand l'Empire grec s'affaiblit, c'est dans la Dioclée que se manifeste la première tentative de renaissance nationale. En 1040, Stéphane Bogislav expulse le gouverneur byzantin et bat les Grecs. Son fils, le grand-joupan Michel, ne pouvant plus opposer la Bulgarie à Byzance, cherche son appui à Rome : le pape Grégoire VII lui accorde une couronne avec le titre de *rex Sclavorum* (vers 1078). Ce Michel avait déjà envoyé son fils Constantin Bodin tenter la conquête de la Bulgarie.

Presque aussitôt cet État naissant entre en conflit avec une autre Serbie qui s'est rendue, de son côté, indépendante : la fin du xie siècle est remplie par les luttes de Bodin, devenu roi,

contre les joupans de la Rascie. De plus cette famille se détruit elle-même : Bodin, à l'instigation de son épouse italienne Jakvinta, extermine ses parents. La dynastie royale s'éteint, et c'est un joupan de la Rascie, Vlkan, qui s'empare du pouvoir. Il soutient contre les Byzantins une guerre de montagnes, de défilés, d'embuscades, comme celle que les Monténégrins soutiendront, durant des siècles, contre les Ottomans. Dans le silence des chroniqueurs grecs ou nationaux, l'obscurité se refait sur cette histoire : on ne connaît même pas bien la suite des princes. Vers 1120, un certain Béla Ouroch (ce second nom signifierait *oiseau* ou *dragon*), sans qu'on puisse déterminer s'il se rattache à la dynastie de Bodin ou à celle de Vlkan, prend le titre royal. Sa femme, Anna, serait une « Franque », peut-être une Française. Contre Byzance il prend appui sur les rois de Hongrie : Étienne II, qui cependant lui enlève Belgrade, et Béla II, auquel il donne sa fille Hélène. C'est une dangereuse politique. Des deux fils de Béla Ouroch, l'un, Chédomil, est tué dans une bataille contre les troupes de Manuel Comnène. Un gendre d'Ouroch, le boïar Bélouch, et le frère de celui-ci, Pribislav, semblent avoir usurpé la couronne. Ils sont chassés par Tchémomil, un autre fils de Béla Ouroch, qui essaie de maintenir son indépendance entre la Hongrie et Byzance. Il est détrôné par l'empereur Manuel, qui lui reproche ses sympathies magyares. Un de ses fils ou petits-fils, Stéphane Némanya, est reconnu grand-joupan de Rascie (vers 1165).

Stéphane Némanya : l'unité serbe constituée. — Celui-ci était un prince énergique et guerrier, qui tendit à grouper en un véritable État les tribus serbes isolées dans leur sauvage indépendance. Il a d'abord à se défendre contre sa propre famille, et l'un de ses frères est tué en bataille. Il semble qu'il ait dû beaucoup à Manuel Comnène : cependant ses conquêtes en Croatie et Dalmatie obligent l'empereur à marcher en personne contre lui. Stéphane, sans attendre la bataille, fait sa soumission (1173). Il reste fidèle à Manuel, mais à la mort de ce prince (1180) il se regarde comme dégagé, reprend les armes, enlève Nisch (Naïssus) aux Grecs, étend son empire sur la Dal-

matie jusqu'aux bouches de Cattaro, sur la Herzégovine, sur la Montagne Noire, la Serbie danubienne, mais non pas sur la Bosnie, car là il se heurterait aux Hongrois. En 1189, lors du passage de Frédéric Barberousse, il eut avec lui une entrevue à Nisch, lui offrit le concours que lui refusaient les Grecs, demanda son appui contre eux et l'autorisation de faire épouser à son fils l'héritière de la couronne de Dalmatie. Le César allemand déclina cette alliance : on se rendait compte en Germanie du péril dont un grand État slave menacerait le Saint-Empire. Stéphane Némanya fut ensuite en lutte avec Isaac L'Ange, puis, après une défaite, épousa sa nièce.

A l'intérieur il fit prévaloir son autorité sur les ambitions des chefs locaux et les tendances séparatistes des tribus. Les joupans cessèrent d'être les propriétaires de leur joupanie, pour devenir les agents du prince. Il combattit les païens obstinés et les Bogomiles : il comprenait que le paganisme et l'hérésie étaient les appuis du particularisme. Il fonda des églises, des monastères, dont les plus célèbres furent celui de Kilandjar au mont Athos, et celui de Tsarska-Lavra, à Stoudénitza, qui fut sa sépulture et celle des rois ses successeurs. Il y entra comme moine en 1195 et y mourut en 1200 : les Serbes l'honorent sous le nom de saint Siméon.

Stéphane Ier et saint Sava : le royaume de Serbie. — Son troisième fils, Rastko, fut aussi un moine : il est devenu saint Sava, le grand thaumaturge, le père de l'Église nationale, un des promoteurs du mouvement littéraire. Le patriarche de Constantinople reconnut cette Église comme autocéphale, et saint Sava en fut le premier archevêque, à Oujitsa (1221). Ainsi la Serbie avait conquis son autonomie politique et religieuse : elle eut presque en même temps un archevêque « autocéphale » et un *kral* (roi).

Stéphane Némanya s'était contenté du titre de grand-joupan, que les Occidentaux traduisaient par celui de comte ; son fils Stéphane[1] fut le premier qui prit le titre de kral[2]. Il y eut un

1. A cause de cela il est ordinairement numéroté : Stéphane Ier.
2. *Karol* ou *Korol* dans les autres langues slaves : le mot vient peut-être de Carolus, Charles le Grand, Charlemagne, le roi par excellence.

double couronnement : en 1217, Stéphane Ier fut couronné par un légat du pape « roi de Serbie, Dioclée, Terbunie, Dalmatie » ; en 1222, il reçut l'onction royale de son frère, saint Sava, et fut couronné par lui avec un diadème envoyé de Constantinople. Ainsi, dans l'ordre politique, la Serbie se maintenait entre l'Empire grec, d'une part, et, de l'autre, l'Empire allemand et le royaume de Hongrie; dans l'ordre religieux, elle se ménageait entre le pontife de Rome et le patriarche de Byzance. C'était un peuple d'Orient, mais ouvert aux influences de l'Occident; une nation en majorité orthodoxe, mais où le catholicisme était protégé. A Zitcha fut fondée l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, qui devint celle des couronnements royaux. L'œuvre politique des premiers Némanya est assurément grande : elle prépare la puissance du *tsarat* de Serbie au XIVe siècle. Leur œuvre religieuse est plus grande, plus durable : il viendra un temps où la féodalité et le particularisme slave l'emporteront de nouveau sur le pouvoir central; mais quand il n'y aura plus de royauté, il y aura toujours une Église de Serbie. Le prestige des Némanya leur est venu moins de leurs conquêtes que de leur sainteté; et après que leur empire aura péri, la mémoire de saint Siméon, de Stéphane Ier, qui se fit aussi moine en 1224, les miracles de saint Sava, mort en 1236, resteront tutélaires à leur peuple, le consoleront et le soutiendront sous le joug ottoman, empêcheront l'âme serbe de périr.

Les Bulgares. — La conquête de Basile II, au Xe siècle, avait mis fin à ce redoutable empire bulgare qui disputait la suprématie à l'empire grec et, sous le tsar Siméon, mit son existence en péril. Le dernier tsar, Vladislav, avait été tué sous Durazzo (1018). Les derniers boïars indépendants avaient été forcés dans leurs nids d'aigle du Tomor et du Vrokhotos. Les autres, en échange de leur soumission, reçurent la confirmation de leurs biens et privilèges avec des titres de dignités byzantines. Le patriarcat fut supprimé, mais il y avait, à Ochrida, un archevêque de Bulgarie. L'État et l'Église autocéphales étaient détruits; il ne restait plus que des seigneurs plus ou moins dociles dans la montagne et des paysans corvéables et contribuables dans la plaine de Mésie.

Cependant la Bulgarie se souvenait d'avoir été une grande et glorieuse nation. Même après les exterminations de Basile le Bulgaroctone, jamais ce ne fut un pays tranquille. Déjà en 1040 un certain Délian avait pris le titre de tsar, envoyé 40 000 insurgés assiéger Thessalonique; il avait été battu, pris, aveuglé (1041). En 1073, quand Bodin, le fils du premier roi de Serbie, envahit la Bulgarie, le pays l'accueillit en libérateur et le proclama tsar. Il fut battu près de Nisch; son palais tsarien et le monastère de Saint-Achille sur le lac de Prespa furent saccagés par les mercenaires francs au service de Byzance; le boïar bulgare Voïtech expira sous le fouet à Constantinople.

Le mouvement bulgare reprit avec une nouvelle énergie sous le règne d'Isaac L'Ange, après les exactions dont son mariage avec la fille du roi de Hongrie fut l'occasion. Les paysans slaves, dont les grands troupeaux de bœufs et de porcs tentaient la cupidité du fisc et des agents impériaux, s'insurgèrent. Mais à ce mouvement bulgare il se mêla des éléments étrangers sur lesquels nous avons d'abord à nous expliquer.

Les Roumains : leurs origines. — L'événement capital du XIIe siècle, dans l'Europe du sud-est, c'est la révélation d'un grand peuple de race latine et de langue néo-latine, que les contemporains désignent sous le nom de Vlaques ou Valaques et auquel nous avons restitué son vrai nom : les Roumains (Romains) [1].

Quand Trajan eut vaincu les Daces, qui semblent apparentés aux anciens Thraces, il établit dans le pays conquis (Hongrie orientale et Transylvanie) de très nombreux colons : « *Ex toto orbe romano infinitas eo copias hominum transtulerat ad agros et urbes colendos* » (Eutrope, VIII, 3). Cette multitude, mêlée sans doute aux débris de la race vaincue, donna au pays une vie romaine très intense, attestée aujourd'hui par de nombreux débris de monuments [2].

1. Quant au nom de Vlaques, c'est celui que donnent aux peuples latins les Slaves (*Vlokh*) et les Allemands (*Welches*, *Wallons*) : c'est une forme du mot *Gall*, Gaulois.

2. Pourtant ces colons, amenés là *ex toto orbe romano*, n'étaient pas tous de sang latin. Les inscriptions votives, retrouvées dans la contrée, en l'honneur d'Isis, d'Horus, de Jupiter d'Héliopolis, révèlent la présence d'Égyptiens; des Africains ont dû dédier celles à la *Dea Cœlestis* de Carthage; Jupiter de Coma-

Sous Hadrien il avait été question d'abandonner cette Dacie romaine qu'on avait déjà peine à défendre contre les invasions gothiques. Les conseillers de l'empereur l'en détournèrent, *ne multi cives romani barbaris traderentur* (Vopiscus). Sous Aurélien seulement (274) l'abandon fut décidé : *sublato exercitu et provincialibus reliquis..... abductosque ex ea populos in Mœsia collocavit* (Vopiscus). C'est alors que nous trouvons le nom de *Dacie* appliqué à une partie de la Mésie, et que bientôt il y eut, au sud du Danube et de la Save, tout un *diocèse de Dacie* comprenant cinq provinces [1].

Ce texte de Vopiscus a été l'objet de nombreux commentaires. Il s'agissait de déterminer à quel point cet abandon de la Dacie Trajane a été réel sous Aurélien. Les rivalités nationales influèrent sur ces discussions : il y a la thèse allemande et hongroise et la thèse *roumaine* [2].

gène, Jupiter de Prusias, trahissent des Phrygiens; Jupiter de Tavia, des Galates; Nehalenia, des Gaulois ou des Germains. Ailleurs il y a les traces de Palmyréens, Dalmates, Cariens. Cependant le sang latin domina, et aussi la langue latine (bien entendu la *latina rustica*).

1. Voir ci-dessus, t. I, p. 42.

2. Les Allemands et les Hongrois, dont les compatriotes se sont établis en Transylvanie, croient avoir intérêt à démontrer que l'abandon de la Dacie Trajane fut complet, que les colons magyars, szeklers ou germains, quand ils s'y fixèrent, n'y trouvèrent aucune population latine. Ce serait à une époque très postérieure que les Roumains, transplantés par Aurélien au sud du Danube, auraient reparu dans les Karpathes et dans le bassin de la Theiss. Par conséquent, ce ne sont pas les Hongrois et les Allemands qui ont dépouillé les Roumains, mais ce sont les Roumains qui vinrent s'établir au milieu des populations magyares et germaniques; ils sont des intrus dans l'ancienne Dacie; rien d'étonnant si leur population s'y est trouvée réduite à l'état de servage, si elle est encore aujourd'hui privée de la plupart des droits politiques. Avec la même ardeur les Roumains soutiennent que leurs ancêtres n'ont cessé d'habiter la Transylvanie depuis les temps de Trajan et d'Aurélien; l'usurpation politique des Allemands et Magyars n'a même point l'excuse d'un droit historique. Dans le premier système, le texte de Vopiscus s'interprète dans le sens d'un abandon total et de la transplantation en masse des colons latins au sud du Danube; dans le second, il signifie seulement qu'Aurélien a retiré l'armée et les fonctionnaires (*provincialibus*); mais, à part une faible partie des colons qui a pu être transplantée en Mésie, la masse de la population est restée dans la Dacie Trajane, défendant et maintenant sa terre à ses risques et périls. Si déjà, sous Hadrien, les citoyens romains semblaient trop nombreux dans le pays pour qu'on se résignât à les abandonner aux Barbares, leur nombre devait être bien plus considérable sous Aurélien, l'occupation romaine de la Dacie ayant duré de l'an 106 à l'an 274, c'est-à-dire pendant cent soixante-huit ans. Les écrivains roumains insistent sur l'absurdité d'un système qui veut qu'une si grande population ait été transportée tout entière en Mésie, puis ait réémigré en masse, plusieurs siècles après, de la péninsule des Balkans dans le vaste cirque formé par les Karpathes.

Dans la période des invasions, lorsque, pendant plusieurs siècles, les hordes de l'Asie se succédèrent dans les plaines, les fils des colons de Trajan durent abandonner le plat pays et chercher un refuge dans les hautes vallées. Lorsqu'ils reparaissent sous le nom de *Vlaques*, c'est dans les régions montagneuses qu'ils sont d'abord signalés; puis, la sécurité revenant, ils redescendirent dans les plaines de Transylvanie, Boukovine, Bessarabie, Moldavie, Valachie [1].

Que les Vlaques du XI[e] et du XII[e] siècle soient bien les descendants des colons de Trajan, c'est ce qu'atteste la langue qu'ils parlent aujourd'hui : en dépit des emprunts qu'elle a dû faire aux idiomes des envahisseurs, la grammaire est entièrement latine et plus des six dixièmes du vocabulaire sont d'origine latine (trois dixièmes seraient d'origine slave, le reste grec, turc, hongrois, allemand). Les Roumains se souviennent encore de leur premier fondateur, devenu leur dieu ou héros éponyme ; ils l'ont fait connaître à leurs voisins ; il y a un

1. Il faut avouer que la thèse *roumaine* a bien des arguments en sa faveur. Si la toponymie de la plaine et des cours d'eau, en Transylvanie, est presque toute magyare ou germanique, celle des hautes terres est restée entièrement latine. M. Xénopol, un des plus récents historiens des origines roumaines, accumule les mentions fournies par les chroniques, les épopées et les chartes. C'est Nestor, le moine russe du XI[e] siècle, affirmant que les Hongrois, quand ils passèrent pour la première fois les Karpathes, rencontrèrent les Vlaques en même temps que les Slaves (année 898), et qu'ensuite les Slaves continuèrent à habiter avec les Vlaques. C'est le « Notaire anonyme du roi Béla » mentionnant cette lutte de Hongrois contre les Vlaques pour la conquête de la Transylvanie. C'est l'archidiacre Thomas attestant que ce pays *dicitur antiquitus fuisse pascua Romanorum*. C'est Simon Kéza (1205) déclarant que les « Vlaques, anciens pasteurs et colons des Romains », sont restés spontanément en Pannonie. Donc il y a sur ce point une tradition constante chez les anciens historiens magyars. Le poème des *Nibelungen* aussi nous montre des Vlaques (*Vlàchen*) habitant, sous leur duc Ramung (le Romain), dans le voisinage de la Pologne. Les chartes, émanées des rois de Hongrie, datant des XII[e] et XIII[e] siècles, nous montrent des Vlaques occupant de temps immémorial la Transylvanie : *a tempore humanam memoriam transeunte per majores, avos atavosque... possessa* (charte de 1231). Dès 1260, il y a des Vlaques dans l'armée du roi Béla IV. Les Vlaques ne sont pas tous des bergers et des serfs attachés à la glèbe : on voit qu'ils ont une aristocratie de leur race, des *voiévodes*, des *knèzes* ou juges de village, de riches propriétaires se faisant confirmer dans leurs biens par les rois de Hongrie, des assemblées de comtés (*congregationes*), des communautés (*universitates*), qui revendiquent des droits et des privilèges : c'est de cette aristocratie roumaine, diminuée de nombre, subordonnée à la magyare et tendant à se magyariser, que sortiront un jour les Jean Hunyade et les Mathias Corvin. Ces Roumains ont une civilisation, ils ont un alphabet, dont ils ont communiqué l'usage à leurs voisins les Szèklers, et qui est évidemment l'alphabet paléo-slave, celui de leur langue d'Église, qu'ils avaient reçu, avec le christianisme, de leur ancien voisin, l'empire bulgare.

Troïane dans la vieille épopée russe d'*Igor*. Non seulement ils ont à vous montrer le pont de Trajan, les passes de Trajan, les voies de Trajan, la prairie de Trajan, mais pour eux la voie lactée est le chemin de Trajan, l'éclair est son glaive, le tonnerre est sa voix. Ils vous content la vieille légende de Trajan épousant Dacia. Presque tous les anciens usages romains se sont conservés dans leurs fêtes, leurs mariages, leurs funérailles. Le type d'homme le plus fréquent dans leur pays est celui de la campagne romaine.

Comment la race s'est-elle maintenue, développée, propagée? C'est qu'elle est arrivée à ne faire qu'un avec cette terre que lui donna Trajan : elle est féconde comme elle; elle résiste à cette *malaria* dont sont décimés Allemands et Magyars. Comment tant d'orages et d'invasions ont-ils passé sur elle sans l'emporter? Elle vous répond par ce dicton : « L'eau passe, le caillou reste. »

Au XIIe et au XIIIe siècle, elle reparaît partout en Transylvanie; elle se répand sur les versants orientaux des Karpathes. Là se fondent de petites principautés, dont la réunion formera un jour la Valachie et la Moldavie. En 1290, la première est fondée par un certain Radu Negru ou Rodolphe le Noir, qui fixe sa capitale à Campu-Lungu. Quant à la Moldavie, elle se révèle en 1349, sous un certain Bogdan, qui s'établit à Suciava.

Ce ne sont pas les seuls groupes de « Vlaques » qu'on rencontre dans l'Europe du sud-est. D'autres occupent le Rhodope (Despoto-Dagh), l'Hémus (Balkan), le Pinde. Ils accourent partout où, dans la péninsule des Balkans, il se fait un vide dans la population hellénique, jusqu'en Béotie, Attique, Morée. La Thessalie, au XIIe siècle, ne s'appelle plus que la *Grande-Vlachie*; dans l'Étolie et l'Acarnanie, il y a une *Petite-Vlachie*; dans le nord de l'Épire (Albanie), une *Vlachie supérieure*.

Ces Vlaques de la péninsule ne descendent pas tous des colons de Trajan. La côte de Dalmatie a été aussi colonisée autrefois, avec les villes romaines, Apollonie, Dyrrachium, etc. Les Romains de l'Adriatique, quand survinrent les invasions, imitèrent ceux de la région danubienne : ils se réfugièrent dans les

montagnes. Entre ceux-ci et ceux-là, comme ils ont subi des influences diverses, subsistent des différences dialectales. Ceux du Pinde, d'Épire et de Thessalie ont reçu de leurs voisins, suivant les localités, les noms de Zinzari ou de Morlacchi (Valaques noirs). Ils se donnent à eux-mêmes celui d'*Armtni* (Romains), comme ceux de la région danubienne se disent *Romtni*.

Relations des Vlaques avec Byzance. — Les chroniqueurs byzantins pendant longtemps ne savent rien de ce peuple, ni sous le nom de Romains, qu'ils se réservent à eux-mêmes, ni sous le nom de Vlaques. A la date de 579, Théophane rapporte que, dans une campagne en Thrace, une panique se mit dans l'armée byzantine, et l'un des soldats cria : « *Torna, torna, fratre* ». C'est déjà du roumain, et voilà le premier monument que nous ayons de cette langue [1].

A la date de 976, Cédrénus note qu'un chef bulgare fut tué entre Prespa et Kastoria par des nomades de nation vlaque. Cinnamus ajoute : « On dit que les Vlaques descendent d'anciens colons d'Italie ». En 1033, le tsar Samuel, dans les mêmes régions, élève des fortifications au lieu dit Kimba-Lungu : c'est un nom roumain. Après la conquête de la Bulgarie, Basile II, nommant l'archevêque d'Okhrida, stipule que « les Vlaques de toute la Bulgarie » lui seront soumis. En 1091, sur la Maritza, Alexis Ier reçoit un renfort de 5000 Bulgares et Vlaques. Dès lors les chroniqueurs sont remplis de mentions sur ce peuple. On nous le montre partout : dans les Karpathes, dans le Rhodope, dans les Balkans, dans le Pinde, en Thrace, en Macédoine, en Thessalie, en Bulgarie; mais toujours dans les montagnes. Ils se sont emparés des châteaux construits par Justinien et négligés par les L'Ange, rançonnent le voisinage, s'attaquent aux troupes isolées et même aux bandes de Croisés qui traversent l'Empire. Benjamin de Tudèle, qui a visité la Thessalie en 1170, décrit les Vlaques qu'il y rencontre; Nicétas parle surtout de ceux des Balkans; mais le portrait est le même. Ces Vlaques sont agiles comme des chèvres et bondissent comme elles par-dessus les ravins; leurs

1. Théophylacte raconte le même fait, mais en modifiant ainsi le propos : « *Retorna.* »

villages sont presque tous établis « sur des précipices vertigineux et des hauteurs inaccessibles »; ils s'y fortifient et refusent de combattre en plaine; « personne ne saurait les atteindre et aucun roi ne saurait les dominer ». Tout en noir, sans doute vêtus de peaux de chèvres, leur apparition effraie les Grecs comme celle de spectres diaboliques. Benjamin dit qu'ils portaient des noms, comme David, Moïse, etc., mais il les croit encore païens. Il est certain qu'ils étaient chrétiens orthodoxes. Ils sont le seul peuple néo-latin qui se soit trouvé hors de la communion de Rome : c'est une de leurs originalités.

Fondation de l'empire vlaquo-bulgare. — Au XIIe siècle, les Balkans et même la Mésie sont si fortement occupés par ce peuple que Nicétas nous dit : « Les habitants s'appelaient autrefois Mésiens et aujourd'hui ce sont des Vlaques ». La plaine semble être restée aux Slaves-Bulgares. Quand Isaac L'Ange prétendit lever de nouvelles taxes sur ce pays, deux frères de race vlaque, Asan et Pierre, allèrent porter les doléances à l'empereur, qui campait à Cypsella. Ils demandèrent, pour leur peuple, la réduction de l'impôt, et pour eux-mêmes un grade militaire et un fief dans les Balkans. Toutes leurs requêtes furent repoussées et, comme Asan, le plus hardi des deux frères, parlait trop haut, le sébastocratôr Jean lui fit administrer un soufflet.

A leur retour dans la montagne, ils donnèrent le signal de l'insurrection. Comme leurs compatriotes y résistaient, ils firent agir sur eux la religion. Ils bâtirent une église à saint Démétrios dans Tirnovo. Ils réunirent des « démoniaques » ou voyants, qui, dans un délire prophétique, annoncèrent que Dieu avait décidé l'affranchissement des Bulgares et des Vlaques : c'est pourquoi saint Démétrios, qui venait d'abandonner la ville de Thessalonique au pillage des Normands, avait voulu s'établir à Tirnovo. Tout le pays s'insurgea. Pierre, l'un des deux frères, ceignit la couronne impériale et chaussa les brodequins de pourpre. Il prit sans doute le titre de *tsar*. Les insurgés échouèrent devant Preslav, mais se répandirent dans les plaines de Bulgarie et de Thrace, enlevant du bétail et des captifs.

L'empereur marcha contre eux en personne, força les passes des Balkans. Puis, renonçant à enlever leurs villages fortifiés des montagnes, il se contenta de brûler les récoltes et revint à Byzance (1186). Les chefs du mouvement avaient passé le Danube et s'étaient réfugiés dans le pays des Koumans. Soutenus par la cavalerie de ces nomades, ils conquirent la Bulgarie et envahirent la Thrace. L'empereur les battit auprès de Berrhœa (Eski-Zagra); mais cette fois il ne put même forcer les défilés des Balkans. En son absence, nouveaux progrès des insurgés. Ils firent alliance avec Stéphane Némanya de Serbie et, leurs ambitions croissant, ils décidèrent de « rétablir l'empire des Mésiens et des Bulgares tel qu'il avait été auparavant », c'est-à-dire au temps du grand tsar Siméon. Une troisième campagne (1187) d'Isaac n'eut pas de résultats sérieux : il perdit trois mois au siège de Lobitza. Une trêve intervint et Johannitsa, le jeune frère d'Asan et Pierre, fut livré comme otage à l'empereur. Quand Frédéric Barberousse, en 1189, traversa leur pays, Asan et Pierre, comme Stéphane Némanya, recherchèrent son alliance : ils lui offrirent un corps auxiliaire de 40 000 hommes à la condition qu'il reconnaîtrait leur titre tsarien. Ces négociations inquiétèrent le basileus. Après le passage de l'armée allemande, la guerre recommença entre Grecs et Vlaquo-Bulgares (1190) : ceux-ci remportèrent une grande victoire à Berrhœa, où le basileus ne se sauva qu'à grand'peine, tuant les chevaux et même les soldats grecs qui encombraient la route. Ils pillèrent Varna, Anchiale, Nisch, Philippopolis, Sofia, Andrinople. A Sofia, ils trouvèrent les reliques de saint Jean de Ryl : elles furent transportées à Tirnovo, la capitale du tsarat. Dans l'anarchie qui suivit le détrônement d'Isaac, nouvelles victoires des Vlaquo-Bulgares, nouveaux ravages des hordes koumanes. On essaya de négocier avec eux : ils firent à l'usurpateur Alexis des conditions inacceptables. Cependant dans le tsarat l'état social n'était guère plus sûr pour le souverain qu'à Byzance. Asan ne maintenait ses boïars qu'à force de rigueur. L'un d'eux, Ivanko, l'assassina, s'empara de Tirnovo et se fit proclamer tsar. Pierre réussit à reconquérir la capitale et le trône de son frère. Il associa à l'empire son jeune frère,

échappé à la captivité des Grecs : c'est Johannitsa, appelé Johannicius par les Latins, Joannikios par les Grecs; ses sujets le dénommèrent aussi Kalijantcho (Calojean, Jean le Bon) et les Byzantins Skylojohannès (Jean le Chien).

Le tsar Johannitsa. — Pierre fut à son tour assassiné et Johannitsa régna seul. Il avait épousé une Koumane. Longtemps retenu à Constantinople, où il servit comme écuyer d'Isaac, il y avait pris un vernis d'éducation grecque, mais aussi la haine des Grecs. Ce fut une guerre d'extermination qu'il dirigea contre eux : après la prise de Varna, il fit précipiter la population dans les fossés de la ville, et l'écrasa sous les décombres. Basile II avait été le *Bulgaroctone* : Johannitsa se glorifiait du titre de *Romaioctone* (tueur de Romains, c'est-à-dire de Grecs). Les *voyants* qui accompagnaient son armée criaient qu'il ne fallait pas garder de prisonniers, mais, sans penser à la rançon, mettre tout à mort. Johannitsa détestait surtout les prêtres grecs et rarement les épargnait : « Leur meurtre, disait-il, est agréable à Dieu ». S'il était chrétien, son orthodoxie paraît douteuse : il tolérait les Bogomiles, recherchait les bonnes grâces du pape. Cependant, après avoir saccagé quelque ville grecque, il ne manquait jamais de faire transporter les saintes reliques à Tirnovo, où elles étaient reçues par des processions de prêtres et de boïars.

Contre Johannitsa, Alexis III essaya de s'appuyer sur ses sujets rebelles. Il y avait en Macédoine un boïar, sans doute bulgare, Dobromir Strez, qui retranché dans son nid d'aigle de Strumnitza, un château à murailles cyclopéennes perdu dans la nue, bravait à la fois le tsar et le basileus. Alexis, après l'avoir assiégé inutilement, fit alliance avec lui, et quoiqu'il fût déjà marié, lui accorda la main d'une de ses nièces. D'autre part, l'usurpateur Ivanko s'était réfugié à Byzance; on lui confia des troupes avec lesquelles d'abord il battit ses compatriotes; puis, s'étant emparé des forteresses du Rhodope, il s'y déclara indépendant; puis il fit alliance avec le tsar, puis fut pris par les Grecs (1200).

Johannitsa parvint à maîtriser cette anarchie. Il battit les Serbes et guerroya contre les Hongrois. Ses conquêtes s'éten-

dirent jusqu'à Belgrade. Il ambitionnait de faire reconnaître par Innocent III son titre tsarien. En échange, il lui promettait l'union de son peuple avec Rome. Après des allées et venues d'envoyés tsariens ou pontificaux, un légat du pape, Léon, cardinal de Santa-Croce, partit pour Tirnovo. Il fut arrêté en chemin par les Hongrois, relâché sur les menaces d'Innocent III. A Tirnovo, il apportait deux choses : une couronne pour le tsar, un pallium de primat (mais non de patriarche) pour l'archevêque Basile. Le 7 novembre 1204, celui-ci fut consacré, ainsi que les deux métropolites de Belbuzd et Preslav, les évêques de Viddin, Branitchévo, Nisch, Skopia. Le lendemain, Johannitsa, reconnu par le pape comme *dominus Blacorum et Bulgarorum*, fut couronné par le légat dans Tirnovo.

Sa correspondance avec le pape sur toute cette affaire est bien curieuse. Innocent III déclare avoir appris que les prédécesseurs de Johannitsa descendaient « de l'illustre lignée de Rome ». Johannitsa, tout en glorifiant « ses prédécesseurs de bienheureuse mémoire, les empereurs bulgares, Siméon, Pierre, Samuel », fait aussi allusion à cette descendance romaine : *in memoriam sanguinis et patriæ nostræ, a qua descendimus.*

En réalité, quel sang coulait dans les veines des fondateurs de l'empire vlaquo-bulgare? Les slavistes veulent faire d'eux des Slaves-Bulgares. M. Ouspenski, rapprochant le nom Asan de celui de Hassan, suppose qu'ils étaient d'origine koumane. Nicétas apporte un témoignage décisif; il raconte qu'un prêtre, fait prisonnier, fut amené devant Asan : « *Comme il savait le vlaque*, il se jeta à ses pieds, implorant son pardon ». Il semble donc que le roumain fût la langue maternelle de la famille des Asan. Dans la suite, les Bulgares formant la majorité de ses sujets, la dynastie s'est *bulgarisée.*

Relations de Byzance avec Rome. — Depuis l'affaire du patriarche Cérularius et du légat Humbert (1054), les deux Églises d'Orient et d'Occident restaient séparées. Pour les Latins, les Grecs étaient des *schismatiques*; pour les Grecs, les Latins étaient une variété d'hérétiques. Dès lors toutes les rancunes amassées dans le cœur des Grecs par une série de

menaces ou d'attaques contre la sécurité de leur monarchie, qu'elles vinssent des Vénitiens, des Normands, des Français, des Allemands, tous leurs griefs, même les croisades, le monopole, la piraterie, se résumèrent pour eux en un seul mot : le latinisme. Les controverses religieuses empruntèrent une force nouvelle aux conflits politiques ou économiques et leur communiquèrent leur venin.

Tant que la querelle resta purement dogmatique, une simple controverse entre le patriarche de Byzance et l'ancien évêque de Rome, tant que celui-ci, au point de vue temporel, ne fut que le souverain d'un médiocre État d'Italie, le péril que le schisme pouvait faire courir à Byzance n'était pas très grand. Mais la papauté, depuis la réforme de Hildebrand, devenait une puissance chaque jour plus redoutable. Elle n'était plus réduite au petit État romain : des royaumes entiers appartenaient à saint Pierre, ceux d'Angleterre, de Hongrie, des Deux-Siciles, etc. A mesure que la papauté devenait politiquement plus puissante, elle devenait aussi plus exigeante, plus intolérante. Elle pouvait, sous prétexte d'hérésie, exterminer des peuples : comment eût-elle toléré que le *schisme* continuât à la braver?

Pendant tout le XII[e] siècle et les débuts du XIII[e], elle est évidemment malveillante à Byzance. Ses premiers succès diplomatiques ont été la conquête de la Transylvanie roumaine et orthodoxe par les Hongrois, la conquête des Deux-Siciles par les Normands, qui y ont remplacé le clergé orthodoxe par un clergé catholique. Elle dispute âprement à Byzance les nations limitrophes des deux Églises, Vlaques, Bulgares, Serbes. Elle les aide à s'émanciper du joug politique de Byzance, à la condition qu'elles reconnaîtront la suprématie religieuse de Rome : nous avons vu avec quelle facilité elle accorde des couronnes à Zvonimir de Croatie, à Michel de Serbie, à Johannitsa de Bulgarie. Ce sont autant de points d'attaque qu'elle s'est assurés contre Byzance. Le blocus de « la nouvelle Rome » par la vieille Rome latine se resserrait.

Contre l'empire schismatique la papauté ne dispose plus seulement des foudres, pour lui inoffensives, de l'anathème religieux; elle a deux armes temporelles. L'une est l'épée agile,

toujours prête à sortir du fourreau, du roi normand-sicilien, son vassal très humble et très avisé, roi « par la grâce de Dieu et de saint Pierre » ; l'autre est cette énorme catapulte, si lente à mettre en mouvement, si difficile à manier, mais d'une incalculable force de destruction : la croisade.

On a vu, pendant la quatrième croisade, les incertitudes d'Innocent III, blâmant ce que peut-être il désirait, sanctionnant les faits accomplis, et après avoir excommunié ceux qui « détournèrent » de son but la pieuse expédition, acceptant cet empire jeté à ses pieds.

Les Vénitiens. — Il y avait eu un temps où la cité des lagunes trouvait tutélaire l'autorité de Byzance, où ses citoyens se disaient les esclaves (*douloi*) du basileus et obéissaient à ses ordres (*keleuseis*), où le doge était un dignitaire de la hiérarchie byzantine, se glorifiant des titres d'*hypatos* (consul), de *protospathaire*, de *protosébaste*. A partir du xe siècle, c'est plutôt une alliance d'égal à égal, fondée sur des intérêts communs, qui s'établit entre les deux États : si les flottes de Venise concourent à la défense des villes grecques de l'Adriatique contre les Slaves et du « thème de Longobardie » contre les Arabes, c'est que son négoce est intéressé au maintien de la sécurité dans ces riches contrées. On voit les doges épouser des filles ou des nièces de basileus, entrer dans la famille impériale. Bientôt l'alliance ne se maintient qu'à force de privilèges commerciaux accordés par l'empereur au détriment de ses sujets grecs. Les Vénitiens défendent l'Empire parce qu'ils se sont assuré le monopole de son trafic : pour les mêmes raisons qui firent plus tard adopter aux Anglais « le dogme de l'intégrité de l'empire ottoman ».

Les ambitions de Venise grandirent avec sa richesse. Sur le continent italien, elle est réduite à ses lagunes, contenue par la puissance des républiques ou des tyrans du voisinage. Alors elle s'étend sur la côte orientale de l'Adriatique, autrefois territoire grec, se subordonne les cités du littoral, fonde son empire dalmate. Déjà elle jette un regard de convoitise sur les îles de la mer Égée. Cependant elle n'a pas encore intérêt au démembrement de l'Empire. Comme elle a repoussé l'alliance de

Robert Guiscard et que même elle a aidé contre lui le basileus, Alexis Ier lui accorde la bulle d'or (nous dirions aujourd'hui : la capitulation) de 1082. Il lui concède tout un quartier de Byzance, avec un quai (*scala* : d'où nous avons fait *échelle*). C'est la première *colonie* ou *nation* établie dans la capitale de l'Empire : dans son quartier fortifié, elle a bâti son église, entretient son clergé, qui ne relève que du patriarche du Grado, à Venise; le chef de la *nation*, le bayle ou podestà, est le juge des contestations entre ses concitoyens, l'administrateur de la fortune commune, l'organe infatigable de leurs réclamations auprès du gouvernement impérial. Les Vénitiens obtiennent également des *échelles* dans les autres ports. De leur monopole ils abusent sans mesure, mêlant au trafic la piraterie, la traite des esclaves, la croisade, c'est-à-dire la guerre contre les infidèles, même ceux qui sont en paix avec l'Empire.

Jean Comnène tente de s'affranchir du monopole vénitien. Il refuse au doge Dominico Michel la confirmation des privilèges, expulse les Vénitiens de leurs échelles, essaie de leur reprendre le pays dalmate (1119), signe un traité d'alliance avec les Génois (1120). Les Vénitiens alors font la guerre à l'Empire : ils saccagent Rhodes, Chios, Samos, Andros, Lesbos, enlèvent des captifs sur la côte de Morée, détruisent les fortifications de Modon, assiègent Corfou, s'établissent dans Céphalonie. Le Comnène trouve cette guerre plus ruineuse que même le monopole : il fait la paix en restituant les échelles.

Son fils Manuel, n'osant se débarrasser des Vénitiens, cherche du moins à les contre-balancer. Il accorde à leurs rivaux pisans et génois des quartiers et des échelles à Constantinople et dans les autres ports. Seulement, tandis que les Vénitiens restent affranchis de tout droit de douanes, les autres Italiens paieront 4 p. 100; de plus ils s'obligent à un service militaire pour la défense de la capitale et de l'Empire. Un autre traité avec Ancône autorise l'empereur à mettre garnison dans cette ville. Que leurs rivaux soient moins bien traités qu'eux, cela ne console pas les Vénitiens : ce qu'ils voudraient, ce serait n'avoir pas de rivaux. Sommés de fournir leur contingent contre les Normands, ils refusent. Manuel saisit leurs

marchandises, met l'embargo sur leurs navires, fait arrêter 10 000 d'entre eux. Avec le secours de ses nouveaux clients italiens, Génois, Pisans, Anconitains, il enlève aux Vénitiens Spalato, Sebenico, Raguse, presque toute la Dalmatie. Ces villes sont reprises, et le doge y exerce de cruelles vengeances; une puissante armada cingle à travers la mer Égée pour attaquer Constantinople; Manuel et l'amiral Contostephanos la tiennent en échec. La république soudoie Stéphane Némanya de Serbie, envoie une escadre assiéger Ancône. Contre elle Manuel soudoie Conrad de Montferrat et Guillaume de Ferrare. Contre ceux-ci, Venise appelle les Allemands. La lutte entre les deux grandes puissances maritimes embrase les trois péninsules, Italie, Grèce, Asie Mineure, met en mouvement l'empereur allemand et le pape. C'est ce que nous appellerions une guerre européenne : elle est née d'une guerre de tarifs (1171-1175). A la fin, en présence d'un traité d'alliance entre Venise et les Normands, Manuel trouva sage de céder.

Les Vénitiens ne manquèrent pas d'en abuser. La haine du peuple byzantin contre les Italiens s'étendit bientôt à tout ce qui porte le nom de Francs; or il y avait alors à Constantinople, dit-on, 60 000 résidents latins. Ceux-ci, à l'égard des indigènes, se trouvaient dans la même situation qu'aujourd'hui les Européens, dans leurs *concessions* d'Extrême-Orient, à l'égard des Chinois. On les haïssait à la fois comme étrangers et comme exploiteurs. La haine de tous était faite des griefs de chacun, du moine grec enragé contre « l'hérésie latine », du fonctionnaire qui avait été puni sur les réclamations d'un podestà, du noble qui se voyait préférer quelque Italien par les plus riches héritières, du marchand, de l'artisan, du gagne-petit, du plébéien comparant leur misère à l'opulence de ces palais étrangers toujours en fêtes, du propriétaire dont l'immeuble avait péri dans les incendies qu'allumaient périodiquement les rixes entre matelots génois et vénitiens. Seule la vigilance du pouvoir impérial, lui-même hostile à ces intrus, comprimait les manifestations des fureurs populaires.

Que cette vigilance se relâche un instant, et l'explosion se produit. C'est ce qui eut lieu pendant les troubles qui accom-

pagnèrent l'avènement d'Andronic (1182). L'usurpateur et la populace s'entendirent à merveille. L'un prit la couronne, l'autre se jeta sur les Latins. Ce furent de vrais « massacres de Chine ». Les prêtres et les moines grecs excitaient le peuple au pillage et au meurtre : le légat du pape, qui était venu pour traiter de la réunion des deux Églises, fut décapité, jeté dans une fosse avec un chien; même les malades de l'hôpital latin furent égorgés dans leur lit; on tua tout ce qu'on put, et 4000 femmes ou enfants furent vendus aux musulmans.

Après le supplice d'Andronic, Isaac L'Ange s'empressa de faire sa paix avec les républiques latines. Même il conclut avec Venise un traité d'alliance offensive et défensive contre les Normands (1187). L'usurpateur Alexis III renouvela les privilèges et (1199) l'alliance. Mais le souvenir des massacres de 1182 vivait dans tous les cœurs italiens; les Vénitiens avaient cessé de se croire en sûreté dans Byzance; la présence de leurs concurrents les ulcérait. L'idée de détruire l'Empire et de s'en approprier les rivages et les îles avait mûri. Elle hantait l'esprit du vieux doge Dandolo. Quand il conclut avec les Croisés naïfs ce contrat léonin de 1202, il savait bien ce qu'il faisait.

Les Normands des Deux-Siciles. — Alexis Ier était à peine délivré de l'invasion normande par la mort de Robert Guiscard (1085), qu'il se trouva aux prises avec un de ses fils, l'aventurier Boémond de Tarente. D'abord celui-ci essaie de faire dévier la première croisade; ensuite, devenu prince d'Antioche, il usurpe les cantons grecs de Cilicie et Pamphylie; enfin, revenu en Occident, il débarque à Avlona, avec 60 000 hommes et assiège Durazzo. Le traité de 1108 régla en même temps les litiges d'Asie et d'Europe : Boémond se reconnut vassal du basileus pour Antioche, promit de rétablir dans cette ville le patriarche orthodoxe, de restituer Laodicée et d'autres places, d'obliger son cousin Tancrède et tous ses vassaux à remplir leurs devoirs envers le suzerain grec.

Sous Manuel Comnène, Roger II, comte de Sicile, réunit à l'héritage de son père (1101) celui des descendants de Robert Guiscard, c'est-à-dire presque toute l'Italie du sud (1127). En 1138, il put s'établir à Naples. Cette couronne des Deux-

Siciles a souvent inspiré à celui qui la porte des ambitions démesurées : témoin Charles d'Anjou, Charles VIII de France. Le prétexte de la rupture avec l'Empire grec aurait été la demande par Roger d'une princesse impériale, et le refus de Manuel. Le premier succès des Normands fut l'occupation de la forteresse de Corfou, livrée sans coup férir par les « Nus » (1146). L'amiral sicilien fut moins heureux devant Monemvasia (Morée), dont les habitants se défendirent. Il rentra dans la mer Ionienne, enleva les places d'Acarnanie et d'Étolie, débarqua au fond du golfe de Corinthe, marcha sur Thèbes et s'en empara. Les Normands donnèrent là une nouvelle preuve de la sage méthode qu'ils apportaient dans le pillage : ils forcèrent les habitants à déclarer, la main sur l'Évangile, tout ce qu'ils possédaient; outre l'or, l'argent, les marchandises, ils enlevèrent les plus belles femmes et les plus habiles ouvrières en tissus de soie. Le centre de cette industrie fut dès lors transporté de Thèbes à Palerme. Puis ce fut le tour de Corinthe, où ils n'eurent garde d'oublier l'image de saint Théodore. Manuel arrêta le cours de leurs succès en se portant lui-même sous Corfou, qu'il enleva.

Vainement Guillaume Ier, *le Mauvais*, qui venait de succéder à Roger (1154), sollicita la paix. Les Grecs reportèrent la guerre en Italie, où ils prirent Bari, conquirent la plus grande partie de la Pouille. Ces succès furent suivis de revers. Tandis que Manuel s'acharnait à la conquête de l'Italie, une flotte sicilienne força l'entrée des détroits et vint jeter l'ancre sous les murs du Palais. Guillaume eut la sagesse de ne pas abuser de ce retour de la fortune. En 1155, la paix fut conclue : on se rendit de part et d'autre les places et les prisonniers, à l'exception des ouvrières de Thèbes, qui s'étaient acclimatées à Palerme.

Après le massacre des Latins à Constantinople (1182), Guillaume II, *le Bon*, fils du précédent roi, se porta le vengeur de la chrétienté d'Occident. Son cousin et amiral Tancrède traversa l'Adriatique et en treize jours prit Durazzo. Puis la flotte doubla la Morée, l'armée de terre suivit l'ancienne voie Egnatia. Toutes deux se portaient sur Thessalonique, la seconde ville de l'empire. La lâcheté ou la trahison de son gouverneur, qui

était un Comnène, hâta la chute, mais n'empêcha pas les horreurs d'une prise d'assaut. L'archevêque Eustathe nous a laissé une éloquente *deploratio* des malheurs de son peuple; le pillage fut aussi complet qu'on pouvait l'attendre des méthodiques Normands; le souvenir des massacres de 1182 les rendit féroces. Sept mille habitants périrent soit dans la défense, soit dans le sac. On tortura les gens pour avoir leur argent (1185). De plus en plus se révélaient deux nationalités qui se haïssaient : l'italienne et la grecque.

Après l'avènement d'Isaac L'Ange, le vaillant stratège Vranas put marcher contre les envahisseurs. Il les battit en deux rencontres, à Moschopolis et Démétritza, les rejeta dans Thessalonique, où l'hostilité de l'habitant ne leur permit pas de se défendre, les força de se rembarquer. Puis leur flotte fut presque anéantie par celle des Grecs et par les tempêtes. Durazzo même dut être évacué. Les Byzantins avaient fait 4000 prisonniers, parmi lesquels deux généraux, Alduin et Richard. — Alduin et une partie des soldats passèrent au service de l'Empire; les autres moururent de faim dans les prisons.

Les Allemands. — La puissance de la Sicile déclinait. Mais de ce déclin naissait un nouveau danger : cette année même (1185) eurent lieu les fiançailles de Constance de Sicile avec le fils de Barberousse, le futur Henri VI, le plus féroce des Hohenstaufen. Ce Henri, devenu roi de Sicile et empereur allemand, somme Isaac (1194), puis l'usurpateur Alexis d'avoir à lui restituer tout le pays autrefois conquis par les Normands, de Durazzo à Thessalonique. Il finit par accepter une énorme contribution de guerre, pour le paiement de laquelle on établit un nouvel impôt, la taxe *alamanique*. En même temps il marie à son frère Philippe de Souabe la fille d'Isaac L'Ange, Irène. Henri VI allait diriger une formidable expédition contre l'Empire grec quand la mort le surprit (1197). On sait quel rôle ce Philippe de Souabe a joué dans le « détournement » de la quatrième croisade.

Les Croisés. — Alexis I[er] avait invoqué les secours d'Occident contre les Seldjoukides. Il pouvait croire qu'il en viendrait juste assez pour renforcer les éléments latins qui, à titre

mercenaire ou auxiliaire, figuraient déjà dans l'armée grecque. Il fut terrifié quand il vit accourir ces multitudes innombrables, qui rappelaient les antiques migrations. Cependant il ne manqua pas aux devoirs multiples que cette crise imposait à un prince chrétien et à un empereur grec. Il accueillit humainement les hordes indisciplinées de Pierre l'Ermite, les nourrit, les secourut; il se hâta de les faire passer en Asie, où elles massacrèrent indistinctement chrétiens et musulmans et périrent misérablement; il envoya ses navires pour recueillir trois mille de ces pèlerins échappés au désastre. Quand arrivèrent les vrais hommes de guerre, les bandes féodales, d'une part, il leur donna les plus sages conseils pour la conduite des opérations, les pourvut de vivres, de machines de guerre et d'ingénieurs, leur adjoignit un de ses meilleurs corps de troupes sous la conduite du vaillant Achille Tatios; d'autre part, il prit des précautions, tâchant de ne laisser arriver que l'un après l'autre sous Constantinople ces corps d'armée qui se succédaient sans relâche et dont chacun comptait de 80 à 100 000 hommes; enfin, voulant faire tourner leurs exploits au profit de l'Empire, entrant à cet effet dans leurs idées ou préjugés féodaux, il exigea des chefs le serment de se considérer comme ses feudataires dans les provinces qu'ils reconquerraient, car la conquête musulmane n'avait pu prescrire les droits de l'Empire.

La politique de Manuel, lors de la seconde croisade, fut à peu près celle de son père. D'abord passèrent les Allemands sous son beau-frère l'empereur Conrad III. En traversant les provinces d'Europe, ils pillent Sofia et, sous les murs de Constantinople, attaquent une division de l'armée grecque. Conrad montre la plus grande arrogance à l'égard de Manuel. On comprend que celui-ci ait tenu fermées les portes de sa capitale. En Asie, les Allemands continuent à piller; il n'est pas étonnant que, dans des cantons si pauvres, la famine les ait décimés. L'allégation que Manuel ait prévenu les Turcs demanderait à être prouvée. Il y avait dans l'armée allemande assez d'indiscipline et d'inexpérience de la guerre asiatique pour que les Turcs et le climat en soient venus à bout sans être aidés par le basileus. L'armée de France, sous Louis VII, presque aussi

nombreuse que l'allemande, traverse l'Empire sans commettre de désordres; Louis VII consent à accepter les guides que lui envoie Manuel; il ne chicane pas sur l'étiquette, ne fait pas difficulté pour s'asseoir sur un trône inférieur à celui du basileus. Cette sagesse fut récompensée par des succès relatifs.

Les rapports de Manuel avec les États latins de Palestine sont ceux de suzerain à feudataires. Raymond d'Antioche ayant essayé de se dérober à ses devoirs féodaux, Manuel l'attaque par terre et par mer, l'oblige à venir demander grâce, mais se contente de son nouveau serment de fidélité et lui restitue son État (1144). Même histoire avec Renaud, successeur de Raymond, qui, après avoir bravé l'empereur, vient lui faire hommage en habit de moine et la corde au cou, tête découverte, nu-pieds, bras nus. L'empereur fit son entrée dans Antioche, tandis que Renaud à pied tenait son étrier, et que Baudouin III de Jérusalem suivait à cheval, sans les insignes royaux. Cependant Manuel rendit Antioche en fief à Renaud (1156). Quand Jocelin, comte d'Édesse, est pris par les Turcs et meurt de faim en prison, sa veuve s'empresse d'invoquer la protection, maintenant tardive, du suzerain grec (1151). Baudoin III de Jérusalem épousa Théodora, nièce de Manuel (1157). Manuel épousa Marie d'Antioche (1161). En 1156, il força le redoutable Nour-ed-Din à mettre en liberté 6000 prisonniers français et allemands, épaves de la deuxième croisade. En 1169, avec Amaury de Jérusalem, qui avait épousé une Comnène, Manuel dirigea une croisade contre l'Égypte.

La troisième croisade fut une rude épreuve pour Isaac L'Ange. En prévision de cette redoutable éventualité, le basileus avait envoyé à Nuremberg une ambassade solennelle, promettant d'aider Frédéric Barberousse, d'approvisionner son armée de fruits, de légumes, de bois, de fourrage, à la condition que les Allemands paieraient tout le reste et traverseraient l'empire pacifiquement. Quand ils entrèrent sur le territoire grec, il est possible que le commissaire impérial Cantacuzène se soit mal acquitté de sa mission et que l'armée allemande ait été affamée. Puis, Barberousse étant entré en pourparlers avec les Némanya et les Asan, la mauvaise volonté d'Isaac s'ac-

centue. Il coupe les vivres aux Croisés, les fait attaquer par le grand-domestique d'Occident, retient les envoyés de Frédéric, exige qu'on lui livre en otage le prince impérial. C'est au tour de Frédéric à demander des otages. Il exige en outre la reconnaissance de son titre impérial (il n'était qu'un *rex* pour les Byzantins). La marche de l'armée allemande, harcelée par les soldats impériaux et par les brigands slaves ou vlaques, est celle d'ennemis exaspérés. Dans une église ils trouvent une représentation du Jugement dernier, où ils croient reconnaître des Allemands chevauchés par des Grecs : ils brûlent la ville. Ils entrent de force dans Béroé, trouvent Andrinople vide d'habitants, mettent garnison dans Philippopolis, emportent d'assaut Didymoticon. Ils roulaient comme un torrent dévastateur sur Constantinople. On voit combien l'historien Nicétas est terrifié du péril auquel les maladresses d'Isaac ont exposé l'Empire. Isaac comprend enfin sa faute et offre des otages à Frédéric, à la condition qu'il passerait tout de suite en Asie. Barberousse était un loyal Croisé : il s'exécuta. De tous ces froissements naquit la haine dont nous avons vu Henri VI animé contre les Grecs.

Avec les Anglais, des conflits analogues : Richard Cœur-de-Lion conquiert Chypre sur l'usurpateur Isaac (1191).

Si nous rapprochons toutes ces causes, hostilité du pontife romain, résolution prise par les Vénitiens de recouvrer leur monopole ou de détruire l'Empire, ambitions persistantes des Normands dont héritèrent les Allemands, rancunes des Croisés de toute nation convaincus de la perfidie grecque, on comprend que la quatrième croisade ait pu être « détournée » de Jérusalem sur Constantinople.

Déjà, au temps de la première, Boémond avait écrit à Godefroi de Bouillon qu'il fallait en finir d'abord avec les Grecs; au temps de la seconde, Roger de Sicile avait donné les mêmes conseils à Conrad III, et l'évêque de Langres, sous les remparts mêmes de Byzance, à Louis VII; au temps de la troisième, Barberousse fut sollicité par le *kral* de Serbie et le *tsar* de Bulgarie. Il devait arriver quelque jour que de telles propositions seraient mieux écoutées. On peut s'étonner seulement que les trois premières croisades, celles qui entraînaient

par centaines de mille les guerriers d'Occident, aient pu passer sur l'Empire sans l'emporter, tandis qu'il succomba devant une expédition beaucoup moins nombreuse puisqu'elle ne put l'attaquer que par mer. C'est que les hommes des premières croisades étaient en masse de vrais croyants qui n'avaient en vue que le tombeau du Christ; et à cette époque ni Venise, ni la papauté n'avaient encore pris un parti.

III. — L'Empire latin et les États latins.

Les Croisés dans l'Empire grec. — La quatrième croisade avait pour jamais détruit la splendeur de Constantinople : trois incendies (aux deux sièges et entre les deux sièges) en avaient dévoré des quartiers dont chacun était grand comme plusieurs villes d'Occident; les Grecs avaient vu saccager leurs maisons, outrager leurs femmes, profaner leurs sanctuaires, tourner en dérision les cérémonies de leur culte; les églises étaient vides de leurs reliques; les places publiques, la *spina* de l'Hippodrome, veuves de leurs chefs-d'œuvre; des bronzes de Lysimaque et de Praxitèle, les Croisés firent des gros sous. Cependant on avait déjà vu des conquérants s'imposer au milieu des ruines sanglantes et parvenir cependant à réconcilier les vaincus, à former avec eux une seule nation et un puissant État. Cela se voyait alors dans la Grande-Bretagne conquise par les Normands. Mais pour ces fondations, il faut pouvoir compter avec le temps; les conquérants latins ne l'avaient point pour eux. Dans leurs rapports avec les vaincus, ils apportaient une série d'antinomies qui devaient être, tôt ou tard, destructives de leur œuvre. Ils n'avaient pas conquis une nation non encore organisée, comme étaient les Gallo-Romains à l'arrivée des Francs, mais une vieille nation, fière de son passé, de sa langue, de sa religion, de ses institutions, de ses arts et de sa littérature. D'autre part, ils n'avaient pas cette fortune d'être eux-mêmes de vrais Barbares, ne possédant sur tout que des idées vagues, et qui auraient pu adopter celles des

vaincus : ils étaient déjà trop avancés dans le développement de leur propre civilisation, ayant eux aussi des traditions, des langues depuis longtemps formées, une religion fixée, des littératures et des arts. C'étaient donc deux civilisations, aussi originales l'une que l'autre, deux sociétés, également mais diversement hiérarchisées, deux Églises depuis longtemps en lutte. Les deux races pouvaient se juxtaposer, mais non se pénétrer et se fondre. Le féodalisme d'Occident, le fonctionnarisme byzantin étaient aussi irréductibles l'un à l'autre que le catholicisme et l'orthodoxie.

Cette juxtaposition d'éléments irréductibles aurait cependant pu durer des siècles, comme a duré l'empire ottoman sur des populations chrétiennes, s'il y avait eu entre eux un peu moins d'inégalité numérique; mais les conquérants latins n'étaient qu'une poignée d'hommes au milieu de nombreuses populations indigènes. Il ne resta pas pour défendre leur conquête le quart de ceux qui étaient entrés dans Byzance en triomphateurs : le zèle religieux entraîna les autres jusqu'en Terre-Sainte ou la nostalgie les ramena dans leurs patries d'Occident. Dans des conditions analogues d'infériorité numérique, les Anglais ont pu se maintenir dans l'Inde; mais d'abord ils n'ont eu affaire qu'à des peuples très divers par la race et la religion; ensuite ils disposaient d'un mécanisme savant de gouvernement mû par une pensée unique. Au contraire les Croisés de 1204 ont en face d'eux une nationalité dominante, l'hellénisme, et une religion commune à tous les vaincus; ils n'apportent qu'une organisation rudimentaire, enfantée en Occident par des nécessités urgentes et qui ne convenait qu'à l'Occident. Eux-mêmes ne sont pas un peuple unique, mais une collection de peuples. Dans la diversité ethnographique, déjà si grande, de la péninsule (Hellènes, Slaves, Roumains, Skipétars, etc.), ils introduisent une autre Babel. Ils sont plusieurs armées distinctes : les Vénitiens sous leur doge, les Flamands et autres Belges sous le comte Baudouin, des Italiens du nord ou des Allemands sous le marquis de Montferrat, des Français, principalement Champenois ou Bourguignons, sous Villehardouin, les comtes de Blois et

de Saint-Pol, etc. Tout ce qui les distingue dans leurs patries d'origine va continuer à les distinguer sur la terre conquise. En outre les guerriers du Nord ont un génie tout différent de celui des Vénitiens : chez ceux-là, le principe féodal; chez ceux-ci, le principe municipal.

Les questions ecclésiastiques, capitales en ces siècles-là, ne seront pas une moindre cause de faiblesse. Catholiques romains, les conquérants se trouvent en présence de populations toutes orthodoxes : la lutte des deux Églises va donc continuer; les efforts pour la réunion n'aboutiront qu'à former une troisième catégorie religieuse, les Grecs *uniates*, qui en outre restera une minorité. Le clergé latin réclamera des privilèges et des immunités, imposera des dîmes, accaparera des terres, qui ne seront plus d'aucune ressource pour la défense commune. Ce clergé présente aussi des diversités nationales : les prêtres français, pisans ou génois, n'obéiront pas volontiers à un patriarche vénitien; même les Vénitiens de la colonie byzantine prétendront n'obéir qu'à leur ancien supérieur : le patriarche vénitien du Grado. Enfin les conflits religieux de l'Occident se renouvelleront ici; il y aura également une querelle du Sacerdoce et de l'Empire; le pape sera encore plus exigeant qu'ailleurs puisque c'est lui qui a fait prêcher la croisade et prétend être le vrai conquérant.

On pourrait encore se maintenir si les vaincus restaient ce peuple désorganisé par l'anarchie, énervé par les discordes politiques et les controverses religieuses, démoralisé par tant d'usurpations et d'émeutes, déshabitué de toute vertu civique et militaire, un peu efféminé par un excès de civilisation, accoutumé à s'en remettre pour sa défense à des mercenaires. Mais précisément l'excès de ses malheurs, l'achèvement de sa ruine économique, la destruction de ses œuvres d'art, ses émigrations dans les parties les plus montagneuses de son ancien domaine, la remise en contact des classes supérieures avec les couches les plus rudes et les éléments les plus barbares de la population tendent à lui rendre les vertus dont l'absence a favorisé le désastre de 1204. Il se refait une Grèce nouvelle, vivant dans les camps, parmi les tribus montagnardes, menant l'exis-

tence des *estradiots* (*stratiôtai*) et des *armatoles*, des proscrits (*apélates*) et des brigands (*clephtes*); et à mesure que la vertu des Croisés dimininuera par les facilités de la vie seigneuriale, celle des Grecs revivra. Pour les Latins le maintien de leur conquête, au lieu de devenir avec le temps plus facile, apparaîtra de jour en jour plus difficile.

Le partage de l'Empire. — Pour le dépeçage de la conquête, il y avait deux principaux groupes de co-partageants : d'une part les Vénitiens; de l'autre les Belges, les Lombards et Allemands, les Français. Il fut convenu tout d'abord que celui des deux partis dans lequel on élirait l'empereur ne pourrait avoir le patriarche. Trois hommes pouvaient aspirer à la pourpre : le doge Dandolo, Baudouin de Flandre, Boniface de Montferrat. Le premier, tout aussi brave que les autres, était de beaucoup le plus politique. Ses propres compatriotes écartèrent sa candidature, ne voulant pas prendre pour leur république la charge presque entière de la défense d'un si vaste empire. Ils étaient également opposés à la candidature de Montferrat, ne se souciant pas de rendre si puissant leur voisin de la plaine lombarde, apparenté déjà aux Hohenstaufen. Cependant on comprit qu'on lui devait un dédommagement : s'il n'était pas empereur, il serait roi, roi de Thessalonique. Le 9 mai, Baudouin fut élu par un collège composé de six ecclésiastiques français et six nobles vénitiens. Il fut oint et couronné dans Sainte-Sophie par le légat du pape (16 mai). A la mode byzantine, on lui chaussa les brodequins de pourpre, on lui revêtit tous les ornements d'un basileus grec, même le fermail de l'empereur Manuel. On élut patriarche un Vénitien, Thomas Morosini. Cela faisait dans l'État quatre grands personnages : l'empereur, le roi, le despotès ou baïle (titres que prit Dandolo), enfin le patriarche. Comment s'arrangeraient-ils entre eux?

Le traité de partage (*partitio imperii*) fut plusieurs fois remanié. En somme, Baudouin avait la capitale, mais non tout entière; Andrinople et la Thrace, mais non toute la Thrace, car sa part était coupée et morcelée par les enclaves des autres co-partageants. Il avait les îles de Samothrace, Cos, Lesbos, Samos,

Chios. On avait destiné au marquis-roi les provinces d'Asie, mais il refusa, car elles étaient à conquérir; puis la Crète avec Thessalonique, mais il prétendait que ces provinces avaient déjà été données aux Montferrat par les empereurs grecs : il vendit la Crète aux Vénitiens, affecta de regarder Thessalonique comme son patrimoine et non comme un fief de l'Empire, et s'étendit dans la Macédoine et la Thessalie. Venise s'arrogea un grand morceau de Constantinople avec la plupart des rivages et des îles : outre la Crète, elle paraît avoir possédé les sept îles Ioniennes; dans la mer Égée, l'Eubée, la plupart des Cyclades, quelques-unes des Sporades; sur la côte de Morée, Coron, Modon; sur le continent, on lui attribua une partie de l'Albanie, Acarnanie, Étolie, qu'elle ne put conquérir. Le *doge-despotès* Dandolo put s'intituler « seigneur d'un quart et demi de l'empire grec ». Quant aux autres chefs des pèlerins, on assigna aux uns la Béotie, l'Attique, la Morée; aux autres des villes d'Asie : à Étienne de Perche, Philadelphie; à Macaire de Sainte-Ménehould, Nicomédie; au comte Louis de Blois, Nicée et la Bithynie; à d'autres, des fractions de la Thrace : au comte Hugue de Saint-Pol, Didymotichon; à Renier de Trit (ou d'Utrecht), Philippopolis. Non seulement pour garder, mais d'abord pour conquérir sa part, chacun de ces nouveaux potentats avait à la distribuer en fiefs entre ses compatriotes et compagnons d'armes. Ainsi nous trouvons comme vassal direct de l'empereur un *mégaduc* ou amiral dans Samothrace.

En Thrace même, le Grec Vranas, troisième mari de la malheureuse Agnès de France et beau-frère de Philippe-Auguste, se maintenait à Apron; l'usurpateur Mourzoufle, à Tsurulon (Tchorlou), jusqu'au moment où il fut livré aux Croisés; un bâtard des L'Ange fondait le despotat d'Épire; deux frères Comnène, l'empire de Trébizonde; Théodore Lascaris se proclamait empereur à Nicée, Théodore Mankapas à Philadelphie. Léon Gabalas se déclarait indépendant à Rhodes. Léon Sgouros, gouverneur de Nauplie, essayait de se tailler une principauté : avant même que les Croisés eussent attaqué Constantinople, il avait surpris Argos, Corinthe, dont il fit tuer l'archevêque; ensuite nous le voyons assiéger Athènes et

conquérir Thèbes. Au nord, l'empire vlaquo-bulgare restait en armes sous Johannitsa; une principauté de Grande-Vlachie se constituait en Thessalie. Partout les nouveaux États latins allaient avoir à lutter contre des États indigènes.

L'empereur Baudouin et le roi Boniface. — Tout de suite un conflit éclata entre l'empereur Baudouin et le roi Boniface. Celui-ci, qui avait épousé Marguerite de Hongrie, d'abord femme d'Isaac L'Ange sous le nom d'Irène, jouissait, comme mari d'une impératrice des Grecs, d'une certaine popularité parmi les vaincus. L'empereur Baudouin prétendait faire son entrée solennelle dans Thessalonique et recevoir l'hommage du roi. Or Boniface lui refusait l'hommage pour Thessalonique et prétendait même à la suzeraineté sur les fiefs qui se formeraient dans les pays grecs du Midi. La guerre éclata donc entre les Lombards et les Belges. Baudouin marcha sur Thessalonique et s'en empara; le marquis-roi occupa Didymotichon et marcha sur Andrinople. — Dandolo, Villehardouin, Louis de Blois s'entremirent : ils obtinrent que Didymotichon serait remis en dépôt au maréchal de Champagne; à la fin Baudouin confirma Boniface dans la possession de Thessalonique et celui-ci consentit à lui rendre hommage. On fit aussi une chose fort sage : Vranas fut confirmé dans la possession d'Apron comme feudataire de l'empereur latin.

Après la réconciliation, on s'entendit pour achever la conquête : une double expédition fut dirigée par le marquis Boniface contre les pays du Midi; par Henri de Flandre, frère de l'empereur, contre les villes d'Asie. Henri fut aidé par des Arméniens émigrés : 20 000 hommes avec leurs familles et leurs chariots, toute une horde. Les Croisés conquirent Pèges, Abydos, et, après la victoire de Pœmanenon, Lopadion, Apollonie, Nicomédie, Adramytte. Ils venaient de gagner une nouvelle bataille sur les empereurs réunis de Nicée et Philadelphie lorsqu'ils furent rappelés en Europe par de tragiques nouvelles.

Conflit de l'empire latin avec l'empire vlaquo-bulgare. — En 1203, le tsar Johannitsa avait entrepris une nouvelle campagne contre l'Empire grec. Il marchait sur Andri-

nople quand il fut informé de la prise de Constantinople par les Latins. Il rebroussa chemin et attendit. Il leur avait déjà proposé de venir à leur aide avec 100 000 hommes et avait essuyé un refus. Quand Baudouin fut en brouille avec Boniface, nouvel offre de concours, nouveau refus. Johannitsa écrira plus tard à Innocent III : « On m'a répondu très orgueilleusement qu'on n'aurait pas de paix avec moi si je ne rendais le territoire appartenant à l'Empire et que j'aurais envahi par violence. Je leur ai répondu que je possédais cette terre plus justement qu'eux-mêmes Constantinople. » Aux prétentions que Johannitsa faisait remonter aux Romains de Trajan les Croisés en opposaient d'autres, car les Français descendaient de Francus, fils de Priam : « Troie fut à nos ancêtres ».

Il eût été sage aux Croisés, qui avaient déjà à se défendre, en Orient, contre les Grecs de Nicée et les Turcs, en Europe, contre le despotès d'Épire et autres principicules grecs ou vlaques, de faire alliance avec ce puissant tsar des Balkans qui s'annonçait comme leur frère d'origine. Ils préférèrent avoir un ennemi de plus, le plus redoutable de tous. La rupture avec le roi de « Blaquie et Bouguerie » fut complète. Celui-ci trouva des alliés parmi les Grecs. Leur vieille haine contre le *Romaioctone* Johannitsa fut oubliée dans leur exaspération nouvelle contre les Latins. Ceux de la Thrace appelèrent Johannitsa : à Didymotichon, ils massacrèrent la garnison franque ; à Andrinople, ils chassèrent les Latins, arborèrent les enseignes du tsar. Baudouin, pour reprendre cette place, accourut avec l'élite des siens ; on ne voulut attendre ni les renforts qu'amenait du sud Boniface, ni ceux qui accouraient d'Asie avec Henri de Flandre, ni les 20 000 Arméniens qui devaient les suivre, et qui furent massacrés par les Grecs. Le 14 avril 1205, on se rencontra sous Andrinople avec l'armée de Johannitsa, composée de Vlaques, de *Bougres* (Bulgares), de Grecs et de 14 000 Koumans, non baptisés. Ces derniers, combattant à la façon des nomades, attirèrent sur eux, dans une fuite simulée, la chevalerie française, qu'ils criblèrent de flèches. Baudouin, avec sa hache d'armes, fit des prodiges de valeur. Le désastre fut complet : Louis, comte de Blois, Étienne, comte de Perche,

Renaud de Montmirail, Mathieu de Valaincourt, Pierre, évêque de Bethléem, 300 chevaliers, étaient parmi les morts. Dandolo et le maréchal de Champagne furent les seuls personnages de marque qui purent se sauver. L'empereur Baudouin fut pris. Des bruits divers coururent sur sa destinée [1]. Il faut s'en tenir sans doute à la lettre que Johannitsa écrivit au pape : *debitum carnis exsolverat dum carcere teneretur*. Les deux filles de Baudouin héritèrent de ses comtés de Flandre et de Hainaut.

Règne de Henri de Flandre. — Son frère, Henri, fut reconnu comme régent d'abord, puis comme empereur. Couronné en 1206, en présence des saintes icones et au chant du *polychronia*, il épousa, l'année suivante, Agnès, fille du marquis-roi. Il se montra conciliant pour les Grecs : Acropolite dit qu'il « traita les Romains comme son peuple », leur ouvrit les dignités auliques, l'administration, l'armée. Les ravages que Johannitsa exerçait dans leur pays tendaient à les rejeter du côté des Français. Le tsar venait de saccager Serrès, Philippopolis, Arcadiopolis, Apron, Rodosto, Panion, Héraclée, Tsurulon, Athyras. Les Grecs d'Andrinople et Didymotichon, épouvantés, offrirent leur soumission à Henri de Flandre, à la condition qu'il donnerait l'investiture de leurs villes à Vranas : ce qui fut accordé (1206). Johannitsa, désormais abandonné par les contingents helléniques, déchaîna ses hordes vlaques, slaves, koumanes sur la Thrace, la Macédoine, la Thessalie. La capitale du royaume de Thessalonique, assiégée, ne fut sauvée que par un prompt retour de Boniface. Les Grecs étaient désespérés : les Koumans païens immolaient en sacrifice les plus beaux d'entre eux; Johannitsa, après la destruction de leurs villes, les faisait transporter par masses dans la Mésie. Henri parvint cependant à lui faire lever le siège d'Andrinople (1206). Il ne put

1. Nicétas dit que Johannitsa lui fit couper les bras et les jambes et jeter dans un ravin, où il expira le troisième jour, dévoré par les oiseaux de proie. Acropolite assure que le tsar fit de son crâne une coupe. Albéric des Trois-Fontaines raconte une aventure romanesque : Baudouin aurait été le Joseph d'une nouvelle Putiphar, la femme de Johannitsa, qui l'aurait ensuite calomnieusement dénoncé, si bien que le tsar le fit hacher en menus morceaux qui furent jetés aux chiens. Enfin les chroniques de Flandre parlent d'un faux Baudouin, un certain Bertrand de Rains, qui apparut dans le comté de Flandre et fut exécuté par la fille du défunt empereur : ce que certains taxèrent de parricide.

sauver Didymotichon, mais reprit 20 000 captifs. En Asie on reconquérait Pèges et l'on se maintenait dans Cyzique et Nicomédie, qui furent abandonnées l'année suivante. Puis Henri s'entendit avec Boniface en vue d'une campagne dans le Rhodope : au cours de celle-ci, le marquis-roi tomba dans une embuscade : il fut tué et sa tête portée à Johannitsa (1207). Celui-ci assiégea de nouveau Thessalonique. Sous les murs de la ville il fut assassiné par le Kouman Manastras, amant de sa femme koumane (1207). On raconta qu'il avait été frappé par saint Démétrios, protecteur de la ville.

Sa mort amena la dissolution de son empire; son successeur et neveu Boril ne garda que Tirnovo avec le titre de tsar; le boïar Strez restait indépendant sur le Vardar; un autre, Esclas ou Slav, s'établit à Melnik dans le Rhodope. Boril essaya de continuer la guerre, mais son armée de 33 000 hommes fut battue, sous Philippopolis, par 18 000 Francs (1208). Esclas vint baiser la main et la botte de l'empereur latin et reçut de lui le titre de *despotès* et « seigneur de Blaquie la Grande ». Strez, énergique et cruel, battu par les Français, se tourna contre les Serbes : il périt mystérieusement, frappé, à ce que l'on raconta, par saint Sava. Henri, devenu veuf, épousa une fille de Johannitsa.

Les difficultés avaient recommencé avec le royaume de Thessalonique. Boniface laissait deux fils, l'un de son premier mariage, Guillaume VI, qui lui succéda dans le Montferrat, l'autre, portant le nom tout hellénique de Démétrios, né, à Thessalonique même, du mariage avec l'impératrice Irène (Marguerite de Hongrie). Celle-ci fut régente pour son fils Démétrios. Les nobles élurent pour bayle ou gardien du jeune roi le comte Hubert III de Blandrate, un Lombard. Celui-ci apportait dans l'administration de ce royaume hellénique des préoccupations toutes lombardes; il eût préféré le fils italien Guillaume VI au fils quasi-grec Démétrios; il essayait de s'appuyer sur le premier et de se dérober à toutes relations féodales avec l'empereur latin; de recrues appelées de Lombardie il garnisonnait les villes du royaume. L'empereur Henri, avec une faible escorte, était venu pour recevoir l'hommage du jeune

roi; Blandrate lui ferma les portes de Thessalonique. Comme les impériaux souffraient de l'hiver, Henri, pour entrer dans la ville, dut consentir à une transaction par laquelle il abandonnait tous ses droits. Une fois entré, il vit la force que lui donnait la situation du royaume; il n'eut pas de peine à tourner la régente contre le bayle; il reçut les offres des seigneurs français du Midi. Ceux-ci préféraient la suzeraineté de l'empereur lointain à celle du roi tout voisin, et surtout de son bayle étranger. Soutenu par eux, Henri présida une grande assemblée dans le Val de Ravenika, près de Lamia (Zitoun), le 2 mai 1210. On y vit même quelques seigneurs vénitiens des îles. Il obligea les Lombards à restituer Thèbes au sire d'Athènes; il investit Marco Sanudo du duché de l'Archipel ou des Douze-Iles (Dodekanesos); il nomma Geoffroy Villehardouin sénéchal d'Achaïe. Blandrate essaya de résister, puis se résigna et quitta le pays. La régente reconnut formellement la suzeraineté de l'empereur (1208). Cette suzeraineté fut même reconnue par un des plus puissants parmi les potentats indigènes, le despotès d'Épire, qui d'ailleurs n'éprouva pas plus de scrupule à reconnaître celle de Venise. D'autre part, un traité de paix (1214) avec Lascaris, empereur de Nicée, maintint aux Français un canton de la partie occidentale de la Bithynie et une partie de la Mysie jusqu'à Kalamos et Kamina.

La politique intérieure, sous ce règne, eut plus d'importance encore. Par intérieure, il faut entendre surtout ecclésiastique. Le nouveau patriarche ayant voulu fermer le chapitre patriarcal à tous autres qu'à des Vénitiens, se trouva en lutte avec l'empereur, le légat du pape Bénédict, la majeure partie des Latins français ou italiens, même les Vénitiens de la *colonie* byzantine. En 1211, Morosini étant mort, le parti français et le parti vénitien élurent chacun un patriarche; puis il y eut un patriarche toscan contre un patriarche vénitien. L'intervention d'un nouveau légat, Pélage, ne fit qu'augmenter le désordre. Il essaya, à force de violences, de réaliser l'union des deux Églises : il ferma les églises, emprisonna des prêtres et des moines orthodoxes. La population s'émut : une députation de notables se rendit auprès de l'empereur et lui déclara que les Grecs préféraient

émigrer en Asie s'il ne mettait fin aux persécutions. Henri fit rouvrir les églises, remettre en liberté les prisonniers, autorisa ses sujets grecs à porter plainte à Rome. Innocent III les condamna de nouveau au concile de Latran (1215). En mars 1206, il avait été convenu que l'Église latine aurait, outre les biens des monastères orthodoxes, la cinquième partie des terres, la dîme sur toutes les autres, les immunités dont elle jouissait en Occident. Cette espèce de concordat, auquel Venise se garda d'apposer sa signature, ne mit pas fin aux conflits. On ne savait quel parti prendre à l'égard des Grecs : on n'osa rendre la dîme obligatoire pour eux, mais on l'exigea partout où ce fut possible. Les Latins mêmes s'y montraient récalcitrants. Il y avait des luttes à Thessalonique entre l'archevêque Guérin et le pouvoir royal, qui défendait à ses sujets de payer la dîme et prétendait administrer les biens d'Église; dans la Morée, entre l'archevêque de Patras et le pouvoir princier. Les prêtres des églises latines, n'ayant que de rares fidèles de leur culte, vivaient aux dépens de la population grecque, un peu dans la situation qu'aura plus tard l'Église établie d'Angleterre dans l'Irlande catholique; ou bien, pris de cette même nostalgie qui éclaircissait les rangs des guerriers latins, ils vendaient, engageaient les biens et revenus de leur église et avec le produit s'empressaient de retourner en Occident. Ceux qui restaient n'en montraient que plus d'âpreté à agrandir leurs domaines par les mêmes moyens que naguère les couvents grecs. Les seigneurs laïques, par politique, protégeaient leurs sujets orthodoxes. A l'assemblée du Val de Ravenika, ils s'étaient occupés de restreindre les empiétements des églises : à l'avenir elles ne pourraient acquérir que des biens meubles. Vainement Innocent III agita ses foudres : il y avait là une question de vie ou de mort pour les États latins. Henri protégea les cloîtres du mont Athos, qui devinrent ses vassaux *immédiats*.

Henri, que les Grecs appelaient « un autre Arès », mourut en 1216; on prétendit qu'il avait été empoisonné.

Pierre de Courtenay, Robert de Namur. — Baudouin et Henri avaient une sœur, Yolande, mariée à Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre. Celui-ci fut élu empereur. Il était alors

en France : il s'empressa de lever une armée, visita Honorius III à Rome, s'embarqua pour Durazzo et de là suivit la voie *Egnatia*. Attaquée par les Épirotes dans les gorges d'Elbassan, son armée fut détruite; le légat du pape y périt; l'empereur fut pris et mourut sans doute en captivité.

Il laissait en Occident dix enfants, dont l'aîné était Philippe de Namur; l'impératrice, sa femme, était arrivée par la voie de mer à Constantinople; elle y accoucha d'un fils qui fut plus tard Baudouin II. Elle prit la régence au nom de Philippe de Namur, renouvela les trêves avec l'empereur de Nicée, lui fit épouser une fille de son mari et mourut en 1219. Philippe de Namur ayant refusé de quitter son comté de la Meuse, son frère cadet, Robert, fut élu.

Son règne marque le déclin rapide de l'Empire : tous les chefs de la quatrième croisade, Baudouin, Henri de Flandre, Boniface de Montferrat, Louis de Blois, Dandolo, Villehardouin étaient morts. Le nombre des guerriers latins diminuait sans cesse, par les combats, par les retours en Occident; ils ne se recrutaient plus de nouveaux arrivants. Robert avait une de ses sœurs mariées au roi André de Hongrie, une autre à Geoffroy d'Achaïe, une troisième à l'empereur de Nicée : une de ses nièces épousa Jean Asan II de Bulgarie; lui-même était sur le point d'épouser une fille de Lascaris. Ces alliances de famille ne lui donnèrent ni la puissance ni la sécurité.

Le despotès d'Épire, Théodore, qui ne cessait d'enlever des places aux Latins, profita de ce que Démétrios, roi de Thessalonique, était allé chercher des secours en Occident : il surprit sa capitale et acheva la conquête de ses provinces (1223). Ainsi périt le royaume lombard de Thessalonique.

A Nicée, Jean Vatatzès, successeur de Lascaris, reprit la guerre contre les Français, leur infligea une sanglante défaite à Pœmenenon (1223) et conquit presque toute la Thrace. Les Grecs, sans compter celui de Trébizonde, avaient maintenant deux empereurs, car le despotès d'Épire venait de se faire couronner dans Thessalonique par l'archevêque d'Okhrida. Les armées de ces deux empereurs, désormais ennemis, marchaient, chacune de son côté, sur Andrinople. La place se rendit

d'abord aux troupes de Nicée, puis les chassa et ouvrit ses portes à celle d'Épire. Robert ne pouvait même plus intervenir dans ce conflit; il ne s'agissait plus que de savoir laquelle des deux armées grecques entrerait la première dans Byzance. A sa propre cour, un drame sanglant montrait combien était faible et peu respecté le pouvoir souverain. Robert s'était épris d'une demoiselle de Neuville, déjà fiancée à un chevalier bourguignon, et la mère de celle-ci consentit à rompre le premier engagement. Le prétendant évincé réunit ses parents et ses amis, força de nuit les portes du palais, coupa le nez et les lèvres à la jeune fille, jeta la mère dans le Bosphore. Robert ne put obtenir de ses barons justice de ce cruel affront. Il alla quêter des secours en Occident et mourut dans le voyage (1228).

Jean de Brienne : nouveau conflit avec l'empire vlaquo-bulgare. — Le dernier des enfants de Pierre de Courtenay, né à Constantinople, avait alors onze ans. Il fut élu sous le nom de Baudouin II; mais il fallait nommer un régent. On jeta d'abord les yeux sur Asan II de Bulgarie, qui consentait à fiancer sa fille à Baudouin II et promettait de lui reconquérir tout ce que les Grecs avaient enlevé à l'Empire latin. D'autres avis l'emportèrent dans le conseil des barons français et ce fut le fameux Jean de Brienne qui fut choisi. Même on convint que, pendant la minorité de Baudouin II, il serait empereur, et qu'ensuite lui ou ses héritiers auraient en fief tout ce qu'on pourrait reconquérir en Asie (1229). Jean avait alors quatre-vingt-deux ans; occupé alors dans les guerres d'Italie, il passa deux années avant de paraître à Constantinople. Au contraire Asan II, exaspéré du refus des barons, était tout prêt. Fils du premier Asan, il avait, avec le secours d'une bande de Russes, reconquis l'empire paternel, détrôné et aveuglé Boril (1218). C'était un prince humain, civilisé, qui se fit aimer des Vlaques, des Bulgares et même des Grecs : Acropolite nous dit qu' « il ne versa pas le sang et n'employa pas le glaive à l'intérieur de son État ». Ses sujets ne l'appellent que *le Grand* et *le Pieux*. Il bâtit des monastères et les enrichit de pierres précieuses. Après sa rupture avec les Français de Constantinople, il se jeta sur la Thrace. Vainement

Grégoire IX l'excommunia (1236) et menaça de lancer sur lui une croisade hongroise. Jean de Brienne, couronné empereur-tuteur en 1231, ayant à lutter contre trois empereurs ennemis, se montra au-dessous de sa tâche. Asan II, Vatatzès, Théodore d'Épire-Thessalonique, avaient formé une coalition, à laquelle adhéra l'empereur allemand Frédéric II, qui haïssait en Jean de Brienne et Baudouin II des protégés du pape : en 1241, il donna même sa fille Anna à l'empereur de Nicée.

La mort de Brienne (1237) réconcilia un peu Asan II, qui commençait d'ailleurs à redouter les Grecs plus que les Français. Il aida ceux-ci au siège de Tsurulon; puis, saisi d'un remords de conscience pour cette violation de la parole donnée à Vatatzès, il brûla ses machines de siège et rentra chez lui. Il mourut en 1241, et après lui l'empire bulgare s'affaiblit : c'est à ses dépens comme aux dépens de l'empire latin que les deux empires grecs poursuivirent leurs conquêtes. Le dernier des Asanides, Michel, fut assassiné en 1257 par Koloman II.

Baudouin II. — Le long règne de Baudouin II (1228-1261) ne fut qu'une agonie prolongée de la monarchie latine. Il le passa presque entièrement à voyager en Europe, mendiant des secours à Venise, à Rome, en France, en Castille, en Angleterre, mettant en gage son fils Philippe dans une maison de banque, brocantant les reliques de sa ville impériale, distribuant les dignités de sa cour et de son État, cédant aux Montferrat la *garde* de Thessalonique, occupée par les Épirotes, et au roi des Deux-Siciles la suzeraineté de l'Achaïe. A Byzance même, il est obligé de frapper de la monnaie avec le plomb des toits et de démolir la charpente des palais pour se chauffer. L'Empire latin a cessé d'être un facteur actif dans la politique de l'Orient; lorsque succombe Constantinople, l'événement était si bien prévu qu'il eut en Europe peu de retentissement. Après la chute de cet empire, il n'en resta qu'un titre dans la famille de Courtenay. De même pour le royaume de Thessalonique, dont le titre voyagea longtemps dans les maisons de Montferrat et de Bourgogne.

Les États français de la Hellade centrale. — Les États fondés par les Croisés au sud des Thermopyles eurent

plus de vitalité que cet empire et ce royaume. Entre les Thermopyles et l'isthme de Corinthe, il y eut quatre grosses baronnies, dont les propriétaires portaient le titre de *grands-sires* : ce sont Boudonitza, aux Pallavicini; Soula ou Salona, aux Stromancourt; Eubée ou Négrepont, à la famille vénitienne des Carceri, qui partagea l'île en trois États, ayant pour capitales Chalcis, Oréos, Carysto : d'où le titre de seigneurs *terciers* de Négrepont; — enfin Athènes avec Thèbes. L'histoire de ce dernier État présente seule quelque intérêt.

Duché d'Athènes. — Un seigneur de Franche-Comté, Otton de la Roche-sur-l'Ognon, s'était distingué à la prise de Constantinople en 1204. Il fut investi de la baronnie d'Athènes et de Thèbes. Le marquis-roi Boniface se chargea ou fut chargé par Baudouin Ier de mettre en possession les fieffés du Sud. La conquête du pays ne rencontra pas de difficulté. Les habitants n'avaient pas, comme ceux de Constantinople, de cruels griefs contre les Croisés. Ils pouvaient espérer que les nouveaux arrivants les délivreraient de l'oppression fiscale et aussi de l'anarchie. Les Athéniens, dont Léon Sgouros avait brûlé la ville, se défendaient dans l'Acropole, sous la direction du belliqueux archevêque Michel Acominate. Sgouros fut battu aux Thermopyles par les Français : « Ses soldats, dit le troubadour Rambaud de Vaqueiras, témoin oculaire, avaient mis leur cœur dans leurs talons, afin de mieux éperonner leurs chevaux ». Alors Thèbes, Athènes, Chalcis d'Eubée, ouvrirent leurs portes au vainqueur, en vertu de capitulations qui garantissaient aux habitants leurs propriétés, leurs libertés locales, leurs lois nationales et l'exercice de leur culte. Les Athéniens éprouvèrent une déception quand les biens des monastères furent confisqués, l'archevêque Michel banni, et l'église de la Panaghia (le Parthénon) affectée au culte latin. Sous Otton de la Roche, ce successeur imprévu des Thésée et des Codrus à Athènes, des Cadmus et des Œdipe à Thèbes, le pays resta florissant. En 1225, Otton, pris de la nostalgie de son château franc-comtois, résigna son État grec à son neveu Guy.

Celui-ci se trouva tout de suite en présence d'un gros conflit. Son oncle avait aidé Geoffroy de Villehardouin à conquérir la

Morée et avait reçu en fief Argos et Nauplie. Guillaume de Villehardouin, troisième souverain d'Achaïe, prétendit que le sire d'Athènes était son vassal, non seulement pour Argos et Nauplie, mais pour tous ses domaines (1254). Guy, soutenu par les sires de Salona, Eubée, Kariténa, fut battu au défilé de Karydi sur la route de Mégare à Thèbes. Assiégé dans Thèbes, il dut s'engager à comparaître à Nikli, devant la cour de son prétendu suzerain. Les barons d'Achaïe refusant à leur prince la condamnation de Guy, l'affaire fut soumise à l'arbitrage de Louis IX. Le saint roi réduisit les prétentions de Guillaume à la suzeraineté sur Argos et Nauplie. En outre il aurait conféré à Guy le titre ducal.

Jean (1264-1275), successeur de Guy, fut un puissant souverain : il accueillit Jean Doucas, prince de la Thessalie vlaque, proscrit par le despotès d'Épire, et lui fournit un corps de chevaliers latins à l'aide duquel il battit son persécuteur. Dans une nouvelle guerre contre celui-ci, le duc d'Athènes fut vaincu à la bataille d'Oreos et fait prisonnier : le despotès se montra généreux à son égard, car il voulait le détourner de l'alliance avec Charles d'Anjou, et le renvoya sans rançon.

Puis se succédèrent Guillaume, frère de Jean ; Guy II, fils de Guillaume; Gautier de Brienne, neveu de Guy II. A un certain moment nous voyons Guy II mettre sur pied une armée de 900 cavaliers latins, 6000 cavaliers grecs ou vlaques, 30 000 fantassins. Ces princes contractèrent des alliances matrimoniales avec ceux de la Thessalie vlaque et de l'Achaïe.

Gautier de Brienne, menacé par ses deux voisins d'Épire et de Thessalie vlaque, eut la fâcheuse idée d'appeler à son aide la *grande compagnie* catalane, renforcée de Turcs et de Turcopoles (1308). C'était toute une armée, 3500 cavaliers et 3000 fantassins, admirables soldats, incorrigibles brigands. Ils battirent tous les ennemis de Gautier; mais une fois installés en Thessalie, ils n'en voulurent plus déguerpir. En 1310, le duc d'Athènes marcha contre eux avec 6000 cavaliers et 8000 fantassins. La bataille se livra près d'Orchomène, sur la Céphise. Ce fut le Crécy de la chevalerie franco-athénienne. Elle donna dans un marécage que les Catalans avaient formé

en détournant le cours du petit fleuve et y périt tout entière : Gautier fut parmi les morts. Les vainqueurs s'emparèrent du duché, épousèrent de force les veuves et les filles de leurs victimes, s'arrogèrent les fiefs, installant au cœur de la Hellade une espèce de stratocratie comme celle des anciens Mamertins.

Principauté d'Achaïe : Guillaume de Champlitte. — Guillaume de Champlitte, qui s'était distingué à la prise de Constantinople, reçut en fief le Péloponèse. Avec le marquis-roi, il assiégea Nauplie et l'Acro-Corinthe où s'était réfugié Léon Sgouros. Sur ces entrefaites un neveu du maréchal de Champagne, Geoffroy de Villehardouin, qui n'avait pas suivi la croisade contre Constantinople et qui cherchait fortune pour son compte, fut jeté par la tempête sur la côte de Morée, près de Modon. Un *dynate* grec (sans doute un Mélissène) le prit à son service, lui et sa bande, et, paraît-il, lui donna en fief Modon. A la mort de ce Grec, Villehardouin fut en guerre avec le successeur. Apprenant l'arrivée des Latins en Morée, il traversa hardiment toute la presqu'île et leur offrit ses services. Il fut le bienvenu, car la conquête rencontrait des difficultés, Jacques d'Avesnes, sous l'Acro-Corinthe, venait d'être tué dans une sortie de Léon Sgouros; Boniface était rappelé dans le nord par le désastre d'Andrinople. On trouva un appui dans les Vénitiens, qui avaient à conquérir les ports que leur attribuait la *Partitio*. Avec le concours de leur marine, on prit Patras, Katakolo, Andravida, Coron, Kalamata. Les Grecs vinrent présenter la bataille sur le Lakos : 700 cavaliers français dispersèrent 4000 indigènes. Arcadia fut enlevé. Au reste les Français facilitaient leur progrès en assurant aux cités les garanties de la capitulation d'Athènes, en traitant avec les tribus slaves, maïnotes, tsakoniennes, en confirmant dans leurs fiefs les *stratiôtai* indigènes qu'ils assimilaient à des *milites* (chevaliers). Les Français s'adjugeaient seulement les domaines impériaux et ceux des monastères orthodoxes. En trois ans, on conquit la moitié du Péloponèse. La résidence du prince fut installée à Andravida; la cour se tint le plus souvent à Nikli.

Constitution de la principauté. — Le régime de l'Achaïe française fut un des essais les plus complets d'organisation

féodale. Il y eut une hiérarchie formée du prince (titre accordé à Geoffroy par l'empereur Robert), des sires ou barons, chevaliers, sergents. Les archontes, dynates, toparques, phylarques, stratiôtai indigènes y eurent leur place. D'ailleurs la distribution des fiefs avait été faite par une commission composée de deux chevaliers et deux prélats latins et de quatre archontes grecs.

Il y eut aussi une hiérarchie ecclésiastique latine formée d'un archevêque-primat (celui de Patras), de six évêques (Olena ou Andravida, Modon, Coron, Veligosti, Nikli, Lacédémone), des abbés de monastère, des prieurs des trois ordres religieux militaires (Saint-Jean, Templiers et Teutoniques). Plus tard, lorsque Corinthe tomba aux mains des Français, Innocent III y établit un autre archevêque avec sept évêques suffragants (Céphalonie, Zante, Damala, Monemvasia, Argos et Temenion de Laconie).

Le prince était élu. Il gouvernait, décidait de la paix ou de la guerre, rendait la justice, assisté de la *haute cour*, dont faisaient partie tous les prélats, barons et hommes liges. Le service militaire était presque permanent pour les fieffés · par an, quatre mois en campagne et quatre mois à la garde des places.

On voulut sans doute atteindre le nombre de douze pairs, comme le voulait la légende de Charlemagne [1]. Au lendemain de la conquête, les douze baronnies, dont les titulaires avaient « sang et banc et justice en leur terre » furent celles de : *Patras*, chargée de protéger le littoral contre tout débarquement venant de la côte opposée; *Chalandritza*, qui assurait les communications de Patras avec l'intérieur; *Vostitza*, qui avait la garde du golfe de Lépante; *Kalavryta*, qui était le soutien de la précédente à l'intérieur du pays; *Akova*, qui, avec son château de Mate-Griphon (qui mate les Grecs), surveillait les indigènes de l'Arcadie; *Kariténa*, sur l'Alphée, qui tenait en respect

1. Près d'un siècle après, les douze pairs, d'après un acte de 1301, étaient : le duc d'Athènes, le duc de l'Archipel, le duc de Leucade, branche des comtes de Céphalonie, le comte de Céphalonie, le marquis de Boudonitsa, la comtesse de Salona, les trois *terciers* de l'île d'Eubée, et trois seigneurs de Morée (Akova, Patras, Chalandritza).

les Slaves de Skorta (Arcadie); *Nikli*, qui gardait les passages d'Argolide en Laconie; *Véligosti*, qui commandait la route de Laconie en Messénie; *Géraki*, qui bridait les Slaves-Milinges du Taygète et les Tsakoniens; *Gritzéna*, qui dominait la vallée du Lakos; *Passava* ou *Passavant*, placé au cœur du Magne; *Kalamata*, qui protégeait la riche vallée du Pamisos. — Kalamata fut attribué à Geoffroy de Villehardouin; Passava, à Jean de Neuilly, nommé maréchal héréditaire de la principauté [1].

Le prince avait sa haute cour; chaque baron avait sa cour seigneuriale; cela faisait deux instances. La cour des bourgeois se tenait à Clarentza. Il y avait aussi les tribunaux d'Église. En Morée, comme dans l'Empire latin, quatre ou cinq législations se trouvaient en présence : la loi romaine-byzantine ; les lois canoniques, catholiques pour les Latins, orthodoxes pour les Grecs; les *Assises de Roumanie*; enfin les coutumes locales indigènes.

La principauté d'Achaïe paraît avoir été quelque temps assez prospère. La terre y était fertile. On vantait les soieries d'Arachova, la foire de Vervena.

Geoffroy de Villehardouin. — Guillaume de Champlitte, partant pour l'Occident, avait laissé comme bayle de la principauté son parent Hugue, qui mourut peu après. Geoffroy de Villehardouin fut élu bayle. C'est lui qui conquit Véligosti, Nikli, Lacédémone, Corinthe, sauf l'Acro-Corinthe. Geoffroy sut gagner l'empereur Henri (qui le nomma sénéchal), les grands feudataires de l'empire, les barons d'Achaïe. Quand Guillaume de Champlitte mourut, son fils Robert se mit en route pour recueillir sa succession. Villehardouin eut l'adresse de le faire retenir à Venise, puis à Corfou. A son débarquement, on lui opposa la loi féodale : elle fixait un délai d'un an et un jour pour faire valoir le droit à hériter. Les barons d'Achaïe, réunis en assemblée générale à Lacédémone, jugèrent que le délai était passé. Villehardouin fut élu prince d'Achaïe.

1. Les dix autres *barons* étaient : à Patras, Guillaume de Alaman; à Chalandritza, Robert de la Trémoille; à Vostitza, Hugue de Charpigny; à Kalavryta, Otton de Tournay; à Akova, Gautier de Rosières; à Kariténa, Hugue de Brières; à Véligosti, Mathieu de Mons; à Géraki, Guy de Nivelet; à Gritzéna, un certain Luc; à Nikli, un certain Guillaume. Il semble bien que tous sont des Français.

C'était un habile et énergique souverain. Il appliqua au clergé d'Achaïe les décisions de l'assemblée du Val de Ravenika. Il réduisit ses biens et ses dîmes. Il fut excommunié ainsi qu'Otton de la Roche par Gervaise, patriarche latin de Constantinople. Il se fit absoudre par Honorius III. Puis comme les ecclésiastiques et les ordres militaires refusaient le service d'ost, il saisit leurs fiefs. Encore excommunié par le patriarche, il fut de nouveau absous par le pape, sur l'engagement de restituer les terres, quand les intéressés se seraient soumis à l'obligation militaire. Du reste il faisait bon usage de ses ressources pour l'intérêt latin. Il entretenait à Constantinople 100 chevaliers et arbalétriers pour la défense de la capitale.

Guillaume de Villehardouin. — Geoffroy eut pour successeur (1246) son frère Guillaume. Celui-ci était né à Kalamata : les indigènes le regardaient comme un des leurs. Cela facilita la conquête : l'Acro-Corinthe, Argos, Nauplie, Monemvasia, la Tsakonie, qui avaient si longtemps résisté, firent leur soumission en échange de la confirmation de leurs privilèges. Guillaume resserra dans leurs montagnes les Slaves du Taygète et les Maïnotes. En face du Slavochorion (*pays slave*) du Taygète, il bâtit Misitra. Il y établit sa résidence, et Misitra fit oublier la Sparte de l'antiquité et la Lacédémone du moyen âge. Il brida les Maïnotes en élevant deux nouvelles forteresses : Maïna, sur le cap Ténare, et Leftro. Les uns et les autres firent leur soumission. La conquête du Péloponèse était achevée (1248).

Guillaume témoigna de son zèle pour les intérêts de la chrétienté en prenant part à la croisade de saint Louis contre l'Égypte (1249). Il enleva l'île d'Eubée aux Carceri et aux Vénitiens (1255). Par malheur, il épousa une fille de Michel, despotès d'Épire; par là il se trouva engagé dans une guerre contre Michel VIII, empereur de Nicée. Les Épirotes et les Français d'Achaïe éprouvèrent une sanglante défaite dans les plaines de Pélagonie : Guillaume fut pris auprès de Kastoria (1258). Pour se racheter il dut céder à Michel VIII les forteresses de Monemvasia, Misitra, Maïna. La principauté se trouvait démembrée, démantelée; il y eut de nouveau des gouverneurs grecs dans la Morée; ils pouvaient s'appuyer sur les

Slaves et les Tsakoniens, dont ces forteresses avaient été jusqu'alors le frein. Bientôt Passava, Leftro succombent. Andravida même est menacée. Cette guerre désastreuse, où les Français n'eurent qu'une victoire, celle de Prinitza sur l'Alphée, dura de 1264 à 1268. Par le traité de Viterbe (1267), Baudouin II avait cédé à Charles d'Anjou sa suzeraineté sur l'Achaïe.

Guillaume mourut en 1277. Sa fille Isabelle fut mariée successivement à Philippe, fils de Charles d'Anjou, à Florent de Hainaut, à Philippe de Savoie. Il lui fallait toujours un homme pour défendre cette malheureuse principauté. Dès la fin du XIII[e] siècle, cette couronne princière est le jouet des intrigues entre les maisons d'Anjou, Savoie, Bourgogne, Aragon. La richesse d'autrefois a fait place à la misère : on altère les monnaies. Il faut guerroyer contre les Grecs, les Catalans de l'Attique, les pirates turcs. La population diminue : ses vides sont remplis par un afflux de Skipétars et de Vlaques.

Les États vénitiens. — Dans les villes de Dalmatie, les Vénitiens se bornaient à placer des garnisons. Dans leurs acquisitions d'Orient, ils essayèrent de coloniser. La république cependant ne pouvait prendre à sa charge la conquête et la défense de ce « quart et demi » de l'Empire grec qui lui était échu en partage. Sauf la Crète, situation maritime de premier ordre sur toutes les routes de la Méditerranée, mais où l'on avait à dompter la résistance des indigènes, sauf ses possessions de Morée et quelques îles Ioniennes, Venise disposa de sa *part* comme eût pu faire un Baudouin de Flandre ou un Montferrat. Elle la distribua en fiefs aux plus riches et aux plus hardis de ses patriciens et de ses aventuriers. Les Carceri s'installèrent dans l'île d'Eubée. Marco Sanudo conquit Naxos, devint duc de l'Archipel, distribuant les îles à des sous-feudataires. Un Navigajosi, avec le titre de *mégaduc*, se fortifia dans Lemnos. Les Orsini tenaient Céphalonie et Zante. La plupart de ces dynasties survivront à l'Empire latin et même à l'Empire grec reconstitué.

Les Assises de Romanie. — Ramnusio constate que l'empereur français Baudouin ne songea pas à modifier, en ce qui regardait ses sujets grecs, « les anciennes lois des Augustes,

lois vénérées dans le monde entier par une antiquité de plusieurs siècles et par leur majesté sacro-sainte ». Mais il fallait régler les rapports féodaux entre les Latins eux-mêmes, entre les Latins et les Grecs. Il s'adressa au roi de Chypre, Amaury, et lui demanda copie des *Assises de Jérusalem*. Avec quelques changements, elles devinrent les *Assises de Romanie*[1]. Envoyées par l'empereur en Morée, elles y subirent de nouvelles modifications. Par la suite, les *Assises de Romanie* furent traduites en grec[2], soit pour l'Empire latin, soit pour l'île de Chypre. Elles le furent aussi en italien pour les États vassaux de Venise. En 1421 le doge Francisco Foscari fit faire de la traduction italienne une nouvelle édition, et en élimina les articles relatifs aux duels judiciaires et autres sujets non pertinents (*impertinentia*[3]).

Un fait prouve avec quelle rigueur on s'en tenait, dans la principauté d'Achaïe, au texte même de la loi. Quand le prince Guillaume Villehardouin tomba au pouvoir de Michel VIII (1258), pour sortir de prison, il lui livra, entre autres otages, Marguerite, fille du sire de Passava. Pendant que celle-ci restait prisonnière, la mort de son oncle, le sire d'Akova, la rendit héritière de sa baronnie. Seulement, pour en obtenir l'investiture, il eût fallu, aux termes des *Assises*, qu'elle en fît hommage dans l'an et le jour. Prisonnière, elle dut laisser écouler le délai; quand elle se présenta pour réclamer Akova, Guillaume lui opposa la loi : ce que la dame « tint à grande merveille ». Quand elle eut épousé Jean de Saint-Omer, elle en appela au jugement de la haute cour. Le prince apporta le livre des Assises et constata simplement : 1° qu'il avait eu le droit de livrer Marguerite comme otage; 2° qu'il avait le droit de lui opposer l'exception du délai passé. La cour prononça que Marguerite avait perdu l'héritage. *Summum jus summa injuria*. Le

1. Publiées dans Canciani, *Barbarorum leges antiquæ*, t. II. — Cf. K. Hopf, *Chroniques gréco-romanes*, et Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Litteratur*, p. 475, qui signale aussi une traduction arménienne des *Assises de Jérusalem*, éditée à Venise, 1876, par les Pères Mékhitaristes.

2. Voir Zachariæ de Lingenthal, *Historiæ juris græci-romani delineatio*, Heidelberg, 1839. Les Assises grecques ont été publiées récemment par C. Sathas, *Bibliothèque grecque du moyen âge*, t. VI, Venise, 1877.

3. La dernière traduction ou édition italienne, de Florio Bustrone (1535), dans Canciani, t. V, Venise, 1792.

prince fut estimé généreux pour avoir accordé ensuite en dédommagement à la plaideuse le tiers de la baronnie contestée.

Traces laissées par la domination franque dans l'Empire grec. — Les Croisés avaient bien pu détruire la monarchie byzantine ; il leur fut impossible de la refaire à leur profit ; ils eurent à combattre non seulement les Grecs, mais tous les allogènes qu'ils avaient aidés à s'émanciper. Leur domination n'eut pour effet que de réveiller et fortifier le patriotisme grec : « Elle fit un grand bien à Byzance, à l'hellénisme et à la religion ; la distinction des classes sociales fut abolie » (Sathas). Sinon abolie, du moins atténuée.

Dans les pays que les Latins conservèrent plus longtemps, comme dans la Morée, une certaine fusion se fit entre conquérants et conquis. Nicétas, Acropolite, Pachymère donnent le nom de *gasmouli* aux métis issus des deux races. Les dynasties françaises d'Athènes et de Morée tendirent à s'helléniser ; les princes apprirent la langue de leurs sujets ; *stratiôtai* grecs et chevaliers français étaient traités par eux sur le même pied ; ils respectaient les *pronoiai* des cités helléniques comme les privilèges et immunités des communautés latines. Il y eut un grand-logothète et un proto-officier d'Achaïe comme il y eut un grand-domestique de Romanie (le sénéchal). A l'école des Français, les Grecs apprirent de nouveau ce que c'est que la liberté municipale et la dignité du guerrier-propriétaire.

Sur le sol de la Hellade subsistèrent longtemps les traces matérielles de la domination française : la magnifique cathédrale d'Andravida, le palais ducal de Thèbes, celui des Propylées à Athènes, les courtines et les tours de ces puissants châteaux, dont les noms, Beaufort, Beauvoir (en grec Calliscopi), Belregard (en grec Perigardi), Porte-de-Fer, Chastel-Neuf, Saint-Georges, Montesquiou, Crève-Cœur, etc., restèrent longtemps dans la mémoire des indigènes.

Il se fit des échanges d'idées. Un Français (évidemment, car il a conservé tous les préjugés contre les Grecs) traduisit en *romaïque* le *Livre de la Conqueste*. Les Grecs avaient pu voir le troubadour Rambaud de Vaqueiras accompagner partout le marquis-roi Boniface et les ménestrels assister à l'assemblée

de Ravenika. Le prince d'Achaïe Geoffroy était un poète. Les motifs et les personnages de nos épopées firent invasion dans la littérature hellénique : Roland le paladin, les chevaliers de la Table-Ronde, le roi Arthur, Lancelot du Lac devinrent aussi familiers aux Grecs qu'à nos compatriotes. Les romans helléniques en prose ou en vers sont souvent des adaptations de nos chansons de geste : celui d'*Imberios et Margarona* n'est guère que la traduction de *Pierre de Provence et la belle Maguelone*, etc. Les poèmes de *Belthandros* (Bertrand) *le Romain*, du *Vieux chevalier* (ὁ πρέσβυς ἱππότης), de *Phlorios* et *Platsiaphlora* (Flore et Blancheflore), ont une origine analogue. Plus tard, au XVIe siècle, les poètes grecs emprunteront la rime à ceux de l'Occident.

Même à la cour du basileus on s'était familiarisé avec nos idées féodales : Alexis exigeait des Latins l'*hommage*; les dynates grecs du sud le prêteront aux Français. Les « chevaliers » des deux nations rivalisaient dans les mêmes tournois. A la cour de Nicée on vit les empereurs, oubliant la législation de Justinien et les Basiliques, ordonner des duels judiciaires et prescrire des ordalies. Les vrais Byzantins repoussaient avec mépris cette procédure comme contraire à la loi romaine et à la loi canonique, comme « une coutume barbare et bonne pour des barbares » (Acropolite). En 1258, Michel Paléologue, accusé de conspiration, demande lui-même l'épreuve du fer rouge; le patriarche répond que « ce n'est pas la coutume des Romains ni des sages Hellènes » (Phrantzès).

IV. — Reconstitution de l'Empire grec.

Les débris de l'Empire grec en 1204. — Le jour où Mourzoufle s'enfuit de son palais, deux compétiteurs, pendant l'assaut même des Latins, se disputaient la couronne impériale : un Doucas et Théodore Lascaris. Comme il n'y avait là ni peuple ni sénat, le clergé se prononça pour Lascaris, qui fut proclamé à Sainte-Sophie. Bientôt il doit fuir devant les Latins

maîtres de la ville et se retire en Asie. Le patriarche et le clergé l'y suivent : c'est l'Empire de Nicée qui commence. Des pays orthodoxes les plus lointains, de Russie par exemple, c'est à Nicée que les évêques viennent se faire consacrer. Bientôt « l'empereur de Philadelphie » Mankapas, Gabalas, et autres prétendants orientaux se soumettent à Lascaris. Pendant que Michel, fils naturel d'un certain Constantin L'Ange, va fonder dans les montagnes de l'Albanie et d'Étolie le despotat d'Épire, un petit-fils de l'usurpateur Andronic Comnène se proclame empereur à Trébizonde. Quelques mots seulement sur ce dernier empire, qui n'eut aucune action sur la marche de l'histoire et qui ne fit que stériliser une partie des forces de l'hellénisme.

Empire de Trébizonde. — La région qui s'étendait de l'Halys (Kizil-Irmak) au Caucase, sur le rivage méridional de la mer Noire, l'ancien royaume de Pont et Paphlagonie, était complètement isolé de l'Empire grec par le sultanat d'Iconium. A plusieurs reprises on avait vu les gouverneurs, Théodore Gabras, Grégoire Taronite, Constantin Gabras, se rendre presque indépendants. Trébizonde était d'ailleurs une ville riche, dans un port bien abrité, intermédiaire obligé du commerce entre la mer Noire et les régions de l'Euphrate. Les Comnène étaient originaires du pays : Alexis y fut bien accueilli. Il leva des mercenaires ibériens, débaucha les troupes impériales, chassa le gouverneur de Trébizonde et se proclama empereur (1204). Trébizonde, fière d'être capitale d'empire, si petit que fût l'empire, décerna au fondateur le surnom de *Grand*. Il occupa Tripoli, Kerasunte, Œnœon, Amastris, Teos, Sinope, tandis que son frère David envahissait la Paphlagonie. Sauf Samsoun occupé par les Seldjoukides, tout le littoral, d'Héraclée à la région caucasienne, appartint au nouvel État, et plus tard, comme il avait une belle marine, la côte sud de la Crimée. Cet empire était presque tout en littoral. Le nouveau souverain de Nicée, très occupé avec les Latins, laissa d'abord faire; mais quand David menaça Nicomédie, Théodore Lascaris fit alliance avec Gaïas-ed-Din, sultan des Seldjoukides : le sultan battit Alexis et le basileus repoussa David. Celui-ci alors fit alliance avec

les Latins de Constantinople et concourut aux premiers succès de Henri de Flandre. Lascaris put enrôler des mercenaires latins. Avec leur secours il reprit Héraclée, Amastris, Teos, tandis que Az-ed-Din, successeur de Gaïas-ed-Din, assiégeait Sinope. L'irruption des Turcomans de Cappadoce dans le Pont, des Ibériens dans la Colchide, achèveront de calmer l'ambition des deux frères. Dès lors l'État de Trébizonde eut une existence purement asiatique, ayant à lutter contre les petits princes d'Ibérie, les émirs arméniens, les chefs turcomans. Il finit par se reconnaître vassal du sultan d'Iconium. De 1222 à 1263 se succédèrent Andronic Ier Ghidos, Jean Ier Axouchos, Manuel Ier, que la mégalomanie des gens de Trébizonde surnomma *le Grand Capitaine*. Puis de 1263 à 1461, dix-sept autres souverains, dont trois impératrices. En somme Trébizonde n'eut d'importance que par son commerce, qui se développa surtout quand ses maîtres eurent renoncé au rôle de conquérants.

Despotat d'Épire. — La tentative faite par Michel, le bâtard des L'Ange, dans l'ouest de la péninsule des Balkans pour la reconstitution d'un empire grec fut autrement sérieuse. Elle s'appuyait sur les Skipétars d'Épire, sur les plus rudes des tribus helléniques, celles d'Étolie, Acarnanie et Macédoine, sur une partie des Vlaques et Bulgares. Michel appela aux armes les montagnards, transforma les brigands en guerriers soldés, les clephtes en *armatoles* et *estradiots*, enrôla des mercenaires étrangers. Il conserva les formes de l'administration byzantine, avec moins d'âpreté fiscale et plus d'économie. Garantissant la sécurité des villes grecques, il put leur demander de l'argent et avec cet argent désintéresser et solder les tribus pillardes. Tout d'abord il empêcha les Vénitiens de s'établir sur cette partie du littoral adriatique, que la *Partitio* leur avait assignée. Très pratique dans ses ambitions, il se contenta du titre de *despotès*, reconnaissant implicitement l'empereur de Nicée.

Quand il mourut en 1214, assassiné par un de ses esclaves, il fut remplacé par son frère Théodore, qui s'était d'abord réfugié à la cour de Nicée. Lascaris, avant de le laisser partir, lui fit prêter serment de fidélité; mais Théodore ne se souciait ni des Grecs, ni des Français, et entendait bien faire sa politique à lui.

C'est lui qui anéantit l'armée de Pierre de Courtenay, conquit Andrinople et la Thrace jusqu'à la mer Noire, la Thessalie et la Macédoine jusqu'à Thessalonique, finit par entrer dans cette ville et s'y faire couronner empereur. Il eut l'habileté d'amuser les papes de protestations catholiques et, par deux fois, de leur faire décommander les croisades dirigées contre lui. Son ambition l'ayant mis en conflit avec l'empire vlaquo-bulgare, sous Asan II, il fut battu à Klokonitza sur la Maritza et fait prisonnier. Comme il intriguait contre son vainqueur, celui-ci lui fit crever les yeux (1230). Il obtint cependant sa liberté en donnant une de ses filles à Asan II et reparut en Épire, guerroyant contre son frère et successeur Manuel, associant à l'empire son fils Jean.

Vatatzès profita de ces guerres civiles. Il prit Thessalonique (1246) et mit fin à l'empire épirote. Il n'en resta que quelques débris : ainsi l'ex-empereur-associé Jean garda Thessalonique comme simple *despotès* pour le compte de Nicée; Théodore l'Aveugle se maintint à Vodéna, Ostrovo, Staridola; un fils naturel de Michel, Michel II, se fortifia à Pélagonia, Okhrida, Prilep. Bientôt Théodore l'Aveugle disparaît, livré par Michel II; Michel II, battu à Pélagonia, perd la plus grande partie de ses États. Les princes épirotes donnèrent encore bien du souci à l'Empire grec. En 1318, le dernier de la race qui ait porté le titre de despote d'Épire, Thomas, fut assassiné.

Empire de Nicée. — Il fut un moment où l'on put croire que ce serait par les L'Ange d'Épire que se referait l'Empire de Byzance. Théodore, avant sa malheureuse guerre avec Asan II, étant maître d'Andrinople, de Thessalonique, d'une partie des rivages de la mer Égée et de la mer Noire, semblait bien près d'atteindre le but. L'Empire de Nicée, réduit à quelques villes d'Asie, n'eût plus été qu'un autre État de Trébizonde. La défaite de Théodore L'Ange sur la Maritza fit prendre à l'histoire de l'Orient un autre cours.

Théodore Lascaris. — Le premier empereur de Nicée (1204-1222) eut l'adresse de brider l'ambition des empereurs de Trébizonde en leur opposant les Seldjoukides, et d'amortir la première fougue des conquérants latins de Constantinople : il

eut cette fortune que leur imprudence provoqua la diversion vlaquo-bulgare. Ses ressources financières étaient restreintes, son armée nationale peu nombreuse, puisqu'il avait peu de territoire, sa flotte inférieure peut-être à celle de Trébizonde : mais presque tous les Grecs patriotes accouraient de Byzance à Nicée; et les bandes errantes de Croisés lui fournirent des mercenaires sans préjugés. Et puis, s'il y avait plusieurs empereurs grecs, il n'y avait qu'un patriarche de Constantinople, et c'était à Nicée qu'il siégeait. Lascaris sut montrer une valeur brillante, comme le jour où il assaillit avec 2000 hommes une armée seldjoukide de 20 000. Il eut de l'habileté encore plus, car il réussit à s'assurer l'alliance des Seldjoukides et à intéresser plusieurs fois le pape en sa faveur. Il attendait que le cours naturel des choses amenât l'affaiblissement de l'Empire latin. Il vécut surtout de négociations, de trêves, de patience. Son règne fut celui d'un temporisateur.

Jean III Vatatzès. — Son successeur fut son gendre, Jean Doucas Vatatzès (1222-1255). Les temps étaient plus favorables; les empires latin et bulgare visiblement en déclin; seul l'empire épirote restait à craindre. Vatatzès put montrer autant d'activité que son beau-père avait déployé de patience. Les Français ayant recommencé les hostilités en Asie, il remporta sur eux la victoire de Pœmenenon (1223), qui fit une nouvelle saignée à l'Empire latin, déjà épuisé d'hommes; tout ce qui restait aux Français de possessions asiatiques fut annexé à l'empire de Nicée. Puis le blocus se resserra chaque jour plus étroitement autour de Constantinople. En 1235, Vatatzès enlevait Gallipoli et formait la grande coalition dont nous avons parlé ci-dessus. Il tâta la capitale, mais Jean de Brienne lui fit éprouver un échec; Geoffroy de Morée arriva dans le détroit avec six vaisseaux, portant 100 chevaliers, 300 arbalétriers, 500 archers; pour la première fois peut-être les Vénitiens se concertèrent avec les Génois et les Pisans en vue de la défense. D'autre part l'amitié d'Asan II pour les Latins ne pouvait être qu'intermittente; on le vit bien au siège de Tsurulon. On trouva des alliés plus sûrs dans les Koumans, qui, refoulés dans le sud par l'invasion tatare, vinrent se mettre à la solde des Français

et se cantonnèrent sur la Maritza. Narjaud de Toucy, vicaire de l'Empire en l'absence de Baudoin II, épousa la fille de leur chef Jonas. Avec leur secours on finit par enlever Tsurulon (1240).

Vatatzès se retourna contre l'Épire; il sut y fomenter la guerre civile; la prise de Thessalonique lui permit de reprendre ses desseins sur la capitale des Latins. Il fit échouer un projet de mariage entre Baudouin II et une fille du sultan d'Iconium, en concluant avec celui-ci une alliance offensive et défensive. D'autre part il s'étendait aux dépens de l'empire bulgare, déjà très affaibli : il lui enleva Melnik, Skopia, et une grande partie de la Macédoine. Aux Français il reprenait Tsurulon, qui, dans son plan d'attaque contre Byzance, avait une importance capitale. Il amusait le souverain pontife avec l'éternelle question de la réunion, offrant de reconnaître la suprématie romaine pourvu que le pape abandonnât Baudouin. Peut-être même, tant il désirait ardemment Constantinople, était-il sincère dans ces propositions. Vatatzès, par sa diplomatie, par ses armes, avait préparé la conquête de Byzance; il ne fit qu'entrevoir la terre promise; il mourut en 1255.

Avènement des Paléologue. — Celui qui devait recueillir le fruit de ses travaux, ce ne fut pas son fils, Théodore Lascaris, mais l'usurpateur de son trône après la mort de celui-ci. Engagé dans d'obscures intrigues contre Théodore Lascaris, l'ambitieux Michel Paléologue avait réussi à se justifier. Puis quand cet empereur mourut (1258), laissant un fils de huit ans, Jean Lascaris, il souleva les mercenaires latins dont il était le connétable. Le tuteur du jeune prince, Mouzalon, fut arraché à l'autel et coupé en tant de morceaux qu'il fallut les recueillir dans un sac pour pouvoir l'ensevelir. Michel devint lui-même tuteur de l'enfant, puis associé à l'empire; sur ses monnaies il est représenté tenant le petit empereur sur son bras. Cependant quand il se fit couronner à Nicée (1259), il négligea de faire couronner son pupille. Quand plus tard il se fera couronner pour la seconde fois dans Sainte-Sophie reconquise, il ne sera même plus question du petit-fils de Vatatzès.

Michel VIII. — Michel Paléologue justifia du moins son ambition par de grands talents militaires et une politique des

plus habiles. Elle était nationale dans le propre sens du mot. Quand les ambassadeurs de Baudouin II vinrent le prier de restituer Thessalonique, il répondit qu'il ne leur laisserait même pas Constantinople. Il ajouta : « Si les Latins veulent continuer à l'habiter, qu'ils me payent tribut ». Quand il eut battu les Épirotes et les Français de Morée, en Pélagonie (1258), il obligea Guillaume d'Achaïe à lui céder ses forteresses les plus importantes. Passant lui-même en Thrace, il enleva Sélymbria, assiégea Galata. Les progrès des Tatars en Asie Mineure l'y rappelèrent et lui firent accorder aux Latins une trêve d'une année. Le boulevard que l'empire seldjoukide faisait du côté de l'est à la monarchie grecque était détruit; le sultan d'Iconium, Rokn-ed-Din, venait avec son harem chercher un asile dans Nicée. Michel se fit une réputation de grandeur d'âme par l'accueil courtois qu'il fit au vaincu; en secret il traitait avec le vainqueur et parvenait à détourner l'invasion.

Reprise de Constantinople par les Grecs (1261). — Comme l'un des derniers tsars de Bulgarie, Constantin Tech, avait refusé de le reconnaître, Michel envoya en Thrace le César Alexis Stratégopoulos. La trêve avec les Latins durait encore; ce général, en passant tout près de Constantinople, devait donc se borner à s'informer de ce qui s'y passait. Le César n'avait emmené que 800 cavaliers et quelque infanterie; mais à peine eut-il débarqué à Gallipoli que 20 à 25 000 volontaires grecs ou koumans vinrent le joindre. Ils l'informèrent que toute la garnison vénitienne et française de Byzance s'était transportée par mer à 40 lieues de là, sur le rivage de la mer Noire, pour tâcher de surprendre Daphnusion. S'approchant de la grande ville à la faveur de la nuit, ses patrouilles rencontrèrent un citadin qui se promenait dans la campagne. On lui demanda comme il avait fait pour sortir, puisque les portes étaient fermées. Il répondit que sa maison était voisine du rempart et communiquait avec le dehors par un passage souterrain. Le César, craignant une si grosse responsabilité, hésitait à profiter de cette bonne fortune. A la fin, il fit passer dans le souterrain, à la faveur des ténèbres, cinquante hommes déterminés. Arrivés en ville, ils brisent une des portes à coup

de haches et font entrer le reste de l'armée qui réveilla la cité aux cris de : « Victoire aux deux empereurs Michel et Jean ! » La population grecque prêta aussitôt main-forte; les rares Latins qui firent mine de résister furent massacrés. Baudouin II, qui habitait alors le palais des Blachernes, n'eut que le temps de se jeter dans une barque : il oublia même les ornements impériaux, qui furent apportés au César. La flotte latine, qui revenait de Daphnusion, informée de ce qui se passait, faisait force de rames : les 6000 guerriers qu'elle portait étaient supérieurs en valeur, sinon en nombre, à la petite armée du César. Pour compenser leur infériorité les Grecs mirent le feu aux quartiers habités par les Latins, afin que le souci de sauver les fuyards occupât l'armée de Daphnusion. Ce stratagème réussit, et les Latins, n'ayant plus rien à défendre dans Byzance, ne voulurent pas risquer un combat incertain.

En Europe on parla de croisade; Urbain IV la prêcha; les Vénitiens et les barons de Morée la commencèrent. Baudouin II mourut en 1272. Il laissait un redoutable héritier de ses prétentions en la personne de Charles d'Anjou, roi des Deux-Siciles, tout disposé à reprendre les plans de ses prédécesseurs normands, et qui venait de marier sa fille Béatrice, à Philippe, fils de Baudouin II. Michel VIII, sérieusement effrayé, se hâta d'occuper la cour de Rome en négociant, même avec une grande apparence de bonne foi, pour la réunion des deux Églises. Il trouva un bon partenaire en Clément IV, qui redoutait les ambitions de Charles d'Anjou. A ce moment même Charles armait une flotte à Brindes, d'où il comptait cingler sur Durazzo. La mort de saint Louis lui fit ajourner l'expédition. Grégoire X montra la même complaisance à écouter les propositions de Michel VIII. L'œuvre de réunion semblait faire des progrès; au concile de Lyon (1274) les envoyés de l'empereur adhérèrent à la « procession du Saint-Esprit » et reconnurent la suprématie papale. A Constantinople même Michel VIII se trouvait aux prises avec de vives résistances, celle de la majorité du clergé, soutenue par la presque totalité de la nation. Il lui fallut déposer coup sur coup trois patriarches, se faire lui-même théologien et disserter sur la « procession »,

torturer les polémistes récalcitrants, lutter contre sa sœur Eulogie et presque toute sa famille, surveiller les princes d'Épire, qui ne manquèrent pas de se poser en champions de l'orthodoxie, contenir ses généraux disposés « à trahir la cause de l'empereur plutôt que celle de Dieu ». Ces négociations avec Rome continuèrent sous Jean XXI et Nicolas III, également mal disposés pour Charles d'Anjou, mais qui n'étaient pas fâchés de voir les basileus s'assouplir par la terreur de ses armes. Le rôle qu'avait assumé Michel VIII devenait insoutenable. C'est la cour de Rome qui prit l'initiative de la rupture. Un Français dévoué à Charles d'Anjou, Simon de Brie, fut élu pape sous le nom de Martin IV. Il reçut brutalement les envoyés du basileus, traita sa conduite d'imposture et d'hypocrisie, alla jusqu'à blâmer les persécutions contre des « schismatiques » obstinés, mais du moins sincères, finit par le retrancher de la communion romaine. Il semblait que rien ne pût désormais prévenir le coup dont Charles d'Anjou, son gendre, l'*empereur* Philippe, et les Vénitiens menaçaient l'Empire grec. Déjà 3000 Latins, débarqués en Épire, marchaient sur Thessalonique. D'une part Michel VIII sut leur opposer des forces supérieures, les décimer dans une guerre de détail et d'embuscades, finalement les prendre tous avec Rousseau de Sully, leur général (1281); d'autre part son or et sa diplomatie, son alliance avec la maison d'Aragon, son entente avec Jean de Procida et les mécontents d'Italie, préparaient cette explosion des Vêpres siciliennes qui fit perdre à Charles d'Anjou jusqu'à sa base d'opération (mars 1282). Michel mourut en décembre de la même année, détesté de ses sujets, emportant dans la tombe le secret de sa sincérité ou de sa duplicité à l'égard de Rome, mais certain d'avoir consolidé les résultats du coup de main de 1261. Lui qui avait rendu Constantinople aux Grecs ne fut même pas enseveli dans le caveau des empereurs, à l'église des Saints-Apôtres. Son fils Andronic II, empressé de répudier toute solidarité avec les prétendues erreurs religieuses de son père, le fit enterrer sans bruit dans un coin de la Macédoine, au lieu même où il avait succombé à la maladie en marchant contre les Épirotes.

BIBLIOGRAPHIE

Documents. — Sources grecques de l'histoire byzantine : voir, au tome Ier de cet ouvrage, bibliographie du chapitre IV, l'indication des collections. Pour la période de 1095 à 1282 les historiens sont : le César **Bryenne**, sa femme **Anne Comnène**, **Cinnamus**, **Nicétas** (voir ci-dessus, p. 822), **Acropolite**, **Pachymère**, **Gregoras**, **Phrantzès**; les chroniqueurs **Zonaras**, **Glycas**, **Ephræmios** (versifié), **Joël**. Pour Thessalonique, le métropolite **Eustathe**; pour Trébizonde, André **Libadenos**, Michel **Panaretos**. Dans **Sathas**, *Bibliotheca græca medii ævi*, t. I, la harangue de Nicétas à Isaac L'Ange.

Sources occidentales : voir ci-dessus, p. 348, pour les historiens des croisades. Sont spéciaux ici : **Villehardouin**; **Henri de Valenciennes** (continuateur du précédent, pour le règne de Henri de Flandre, mêmes éditeurs); **Robert de Clary**; **Gunther**, *de Expugnatione urbis C. P.* (édit. Migne, t. CCXII, et P. Riant, Genève, 1875); Anonyme allemand, *Devastatio CPna* (Pertz, t. XVI, et K. Hopf, *ibid.*); *Chronique de Novgorod* (K. Hopf, *ibid.*); *le Livre de la Conqueste et Princée de Morée* et Βιβλίον τῆς Κουγκέστας, poème grec (**Buchon**, *Recherches historiques*, etc., 1845; cette chronique nous est parvenue, dans une troisième version un peu différente de ces deux-là, en français, parfois augmentée, plus souvent abrégée, et a été publiée par Buchon, dans ses *Nouvelles Recherches*; enfin une quatrième version, très mélangée par la compilation d'autres faits, en langue aragonaise du XIVe siècle, a été publiée par la *Société de l'Orient latin*, 1885, sous ce titre *Libro de los fechos et conquistas del principada de la Morea*). — **P. Riant**, *Les dépouilles religieuses enlevées à CP.*, Paris, 1875; *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, Genève, 1877, 2 vol. — **Rœhricht**, divers récits ou pièces, dans la Coll. de la *Société de l'Orient latin*, Genève. — **Tafel** et **Thomas**, *Urkunden zur Gesch. Venedigs*, 1856, dans le tome XII des *Fontes rerum austriacarum*. — **Thomas**, *Diplomaticum Veneto-Levantinum*, Venise, 1880.

Les historiens italiens dans **Muratori** : **Sicardo**, J. de **Voragine**, Fr. **Pipino**, **Sanudo** le jeune (*Vitæ ducum venetorum*), André **Dandolo**, etc. — Marino **Sanudo Torsello**, *Istoria del regno de Romania* (K. Hopf, *ibid.*). — Martin **Canale**, chronique vénitienne, dans l'*Archivio storico italiano*, t. VIII, Florence, 1845.

La *Partitio Imperii* publiée par Muratori, t. XII; Buchon, *Nouvelles Recherches*; Tafel et Thomas, *Urkunden*. — *Table des fiefs de Morée* (K. Hopf, *ibid.*).

Sur l'histoire des empereurs belges, chroniques de **Baudouin d'Avesnes**, Philippe **Mouskes**, **Albéric des Trois-Fontaines**, etc.

Livres. — Voir, au tome I de cet ouvrage, bibliographie des chapitres IV et XIII, les indications : pour l'histoire générale de Byzance, sur **Ducange**, **Gibbon**, **Le Beau**, **Brunet de Presle**, **Paparrigopoulos**, **Gfrœrer**, **Hertzberg**; pour l'histoire des lettres, **Krumbacher**; de l'art, **Bayet**; du droit, **Mortreuil**, **Heimbach**, **Zachariæ de Lingenthal**; des antiquités byzantines, **Ducange**, **Banduri**, **Byzantios**, **Paspatis**, **Labarte**, **Rambaud**; de la géographie, **Krause**.

Spéciaux sur notre période : — **Wilken**, *Rerum ab Alexio I, Joanne, Manuele et Alexio II Comnenis gestarum libri quatuor*, Heidelberg, 1811. — **C. Sathas**,

Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge, préfaces des tomes I, IV, VII, Paris et Athènes, 1880-1888. — **Fallmerayer**, *Gesch. des Halbinsels Morea wæhrend des Mittelalters*, 1830-1836, et *Gesch. des Kaiserthums Trapezunt*, 1827. — **Finlay**, *Mediæval Greece and Trebizond* (t. IV de l'*History of Greece*), nouv. édit., Oxford, 1877. — **Pichler**, *Gesch. der kirchlichen Trennung zwischen Orient und Occident*, 1885. — **De Muralt**, *Essai de Chronographie byzantine*, t. II (1057-1452), Pétersbourg, 1871-1873. — **Tafel**, *De Urbe Thessalonica*, Berlin, 1839; *De Via Egnatia*, Tubingen, 1842; *Symbola critica ad geographiam byzantinam spectantia* (Mém. de l'Acad. des Sc. de Munich, t. V); *Komnenen und Normannen*, 1852. — **Delarc**, *les Normands en Sicile*, 1883. — **Schack**, *Gesch. der Normannen in Sicilia*, Bonn, 1889. — **Schlumberger**, *Deux chefs normands des armées byzantines au XI*[e] *s.* (*Revue Historique*, juillet 1881). — **Penzel**, *de Barangis in aula Byzantina militantibus*. — **Fischer**, *Studien zur byzantinischen Gesch. des XI Jahrh.*, 1884. — **Hans v. Kap-Herr**, *Die Abendländische Politik Kaisers Manuel*, Strasbourg, 1881. — **Ouspenski**, *Alexis II et Andronic Comnène* (en russe; *Journ. du Min. de l'Inst. publ.* de Russie, 1881). — **Dræseke**, sur Michel VIII et sa tentative d'union des deux Églises (*Zeits. für wissens. Theologie*, 1891).

Sur la littérature byzantine : — **C. Sathas**, *Essai sur l'histoire du théâtre byzantin* (en grec), Venise, 1879. — **Hans Seger**, *Byzantinische Historiker des XI and XII Jahrh.*, Munich, 1888. — **Neumann**, *Griechische Geschichtschreiber im XII Jahrhundert*, Leipzig, 1888. — **E. Oster**, *Anna Comnena*, Rastatt, 1868. — **Sp. Lambros**, *Anna Comnena* (*Byzantinische Zeitschrift*, 1892). — **Sainte-Beuve** (sur Nicétas et Villehardouin), *Causeries du Lundi*, t. XI. — **Ouspenski**, *Nicétas Akominate* (en russe), Pétersbourg, 1874. — **Ch. Gidel**, *Études sur la littérature grecque, imitation en grec de nos romans de chevalerie*, 1886. — **E. Wagner**, *Imbérios et Margarona*, 1874.

Sur les arts, l'archéologie, etc. : — **Sabatier**, *Description générale des monnaies byzantines*, 1862. — **Labarte**, *Hist. des arts industriels*, 1864. — **D. Biélaef**, *Byzantina* (*Antiquités byzantines*, en russe), Pétersbourg, 1891. — **Sp. Lambros**, *Athènes vers la fin du XII*[e] *siècle* (en grec), Athènes, 1878. — **Gregorovius**, *Gesch. der Stadt Athens*, Stuttgart, 1889. — **Mordtmann**, *Esquisse historique de CP.* (*Byzantinische Zeitschrift*, 1893). — **Unger**, *Griechische Kunst* (dans Ersch et Gruber, *Allgemeine Encyclop.*), Leipzig, 1870-71.

Sur les rapports avec les cités italiennes : — **Neumann**, *Ueber die urkundlichen Quellen zur Gesch. der byz. venetischen Beziehungen* (*Byzantinische Zeitschrift*, 1892). — **Heyd**, *Hist. du commerce du Levant au moyen âge* (trad. Furcy-Raynaud), 2 vol., 1885-86. — **Armingaud**, *Venise et le Bas-Empire* (*Arch. des Missions*, 2[e] série, t. IV). — **Pagano**, *Delle imprese e del dominio dei Genovesi nella Grecia*, Gênes, 1852. — **Lunzi**, *De l'occupation des Sept Iles par les Vénitiens* (en grec, Athènes, 1856, et en italien, Venise, 1860). — **Romanin**, *Storia documentata di Venezia*, 10 vol., Venise, 1853-1868. — **E. Musati**, *Venezia e le sue conqueste nel medio evo*, Vérone, 1881. — **Müller**, *Documenti sulle relatione delle città toscane coll'Oriente cristiano*, Florence, 1880.

Sur la quatrième croisade, outre les ouvrages cités au chapitre VI, **Rœhricht**, **Sybel**, **Kugler**, **Klimke**, **P. Riant**, **L. Streit**, **Tessier** : — **G. Hanotaux**, *Les Vénitiens ont-ils trahi la chrétienté en 1202?* (*Rev. Hist.*, 1877), et **Cerone**, même question dans l'*Archivio Veneto*, t. XXXVI, fasc. 72. — **Krause**, *Die Eroberungen von CP.*, Halle, 1870.

Sur l'Empire latin et les Etats feudataires : — **Ducange**, *Histoire de*

l'Empire de CP. sous les empereurs français, nouvelle édition par Buchon, 2 vol., 1825-1826, et *Familles d'outre-mer*, édit. par Rey, 1869. — **Buchon**, *Recherches et matériaux pour servir à une histoire de la domination française en Morée* (éclaircissements historiques, généalogiques, numismatiques, etc.), 2 vol., 1840; *Chroniques étrangères relatives aux expéditions françaises*, etc., 1840; *Nouvelles Recherches historiques sur la principauté française de Morée*, etc., 2 vol., 1843-44; *Recherches historiques*, etc., 2 vol., 1845; *Voyages, séjour et études historiques* (Morée, Archipel, Iles Ioniennes), 1846; *Hist. des conquêtes et de l'établissement des Français dans les États de l'ancienne Grèce*, 1846. — **Kervyn de Lettenhove** (sur les empereurs flamands), *Hist. de Flandre*, t. II, Bruxelles, 1877. — **Th. Ilgen**, *Markgraf Conrad von Montferrat*, Marbourg, 1881. — **K. Hopf**, *De historiae ducatus Atheniensis fontibus*, Bonn, 1852. — **Beving**, *La principauté d'Achaïe et de Morée* (1204-1430), Bruxelles, 1879. — Baronne de **Guldencrone** (née de Gobineau), *l'Achaïe féodale* (1205-1456), Paris, 1889. — **Schlumberger**, *Les principautés franques dans le Levant*, 1879.

Sur les Serbes et les Bulgares : — voir, ci-dessus, la bibliographie du chapitre XIV. Ajouter : **Ouspenski**, *Formation du deuxième empire bulgare* (en russe), Odessa, 1879. — **Sayous**, *les Bulgares, les Croisés et Innocent III* (dans *Etudes sur la religion romaine*, Paris, 1890). — **Pypine** et **Spassovitch**, *Hist. des littératures slaves* (trad. du russe par E. Denis), Paris, 1881.

Sur les Roumains : — **De la Berge**, *Essai sur le règne de Trajan*, 1877. — **V. Duruy**, *Hist. des Romains*, t. IV. — **S. Reinach**, *La colonne Trajane*. — **Frœhner**, *La colonne Trajane*, Paris, 1872. — **Dierauer**, *Beitræge zu einer kritischer Gesch. Trajans*, 1868. — **Theiner**, *Monumenta Slavorum meridionalium*, t. I (Correspondance de Johannitsa avec le pape). — **A. D. Xénopol**, *Istoria Românilor*, t. I, Iassy, 1888; *Études historiques sur le peuple romain* (*Les guerres daciques*), Iassy, 1888 ; *L'Empire valacho-bulgare*, dans la *Revue Historique* de nov. 1891 ; *Les Roumains du moyen âge, une énigme historique*, Paris, 1885. Dans ce dernier ouvrage, l'auteur discute les travaux antérieurs sur les origines roumaines, de **Thunmann**, 1774; **Engel**, 1754 et 1804; **Sulzer**, 1781 ; **Rœssler**, *Rumænische Studien*, 1871 ; **Hunfalvy**, *Ethnographie Ungarns*, 1877; **Schwicker**, *Herkunft der Rumænen*, 1877; **Miklosich**, *Die Slavischen Elemente in Rumænischen*, 1872 ; ainsi que les ouvrages, conçus dans un sens opposé, de **Tomaszek**, 1872 et 1877, **Jung**, 1876, 1877, 1881, **Pitch**, *Ueber die Abstammung der Rumænen*, 1880. — Le même auteur, dans les bibliographies de la *Revue Historique* (notamment novembre 1886, 1887, 1892), fait connaître les travaux en langue roumaine de **Densusianu**, *Hist. de la langue et de la littérature roumaine* ; Jean **Bogdan**, *Histoire de la colonie* (romaine) *de Zermigethusa*, et discute un nouveau travail d'**Hunfalvy**, 1886. — **Ubicini**, *Les origines de l'histoire roumaine*, Paris, 1886. — **P. Lenormant**, *Études sur la Grande-Valachie*. — **Xénopol**, *Hist. des Roumains*, 2 vol. (en français, actuellement sous presse).

Sur les Skipétars : — **Hahn**, *Albanesische Studien*, Iéna, 1854, et *Griechische und Albanesische Mærchen*, Leipsig, 1864. — **L. Benlœw**, *Analyse de la langue albanaise*, Paris, 1879. — **Nicoclès**, *De l'autochtonie des Albanais ou Skipétars* (en grec), Gœttingen, 1855.

CHAPITRE XVI

LES RÉVOLUTIONS DE L'ASIE. — LES TURCS LA CHINE, L'IRAN, L'ASIE CENTRALE

Des origines à la fin du XIII[e] siècle.

I. — Origines des nations turques.

Coup d'œil sur la géographie de l'Asie. — Quand, après avoir lu dans Strabon les chapitres qui traitent de l'Asie, on cherche, sur une carte moderne, les noms des peuples, des états, des montagnes, des rivières, des villes que le géographe du I[er] siècle a nommés et décrits, la surprise est grande : à peine si l'on peut reconnaître quelques noms d'origine iranienne ou sémitique; tous les autres sont nouveaux et sonnent en langues barbares; l'Ionie est en Turquie d'Asie; le Taurus s'appelle Guiaour-Dagh; l'Hyrcanie est devenue le Kharezm, et il faut deviner l'Oxus et le Yaxarte sous leurs noms d'Amou et de Syr-Darya. Sans doute, les noms de lieux et de peuples ont changé, dans l'Europe occidentale et centrale, depuis l'époque de Strabon, mais non pas à ce point. Les langues romanes ont succédé, régulièrement, au gallo, à l'hispano, à l'italo-romain; les dialectes germains se sont développés en dialectes allemands; le parler gaélique s'est conservé dans notre Bretagne, en Irlande, en Écosse; sauf en Pannonie, où la poussée asiatique a enraciné le magyar, et

dans les pays entre la mer Égée et l'Hæmus, où elle a implanté le turc, l'Europe, aujourd'hui, parle comme au temps de Strabon. D'autre part, le christianisme, fils adoptif du génie gréco-romain, l'a transformée, conquise tout entière. En Asie, de l'ouest à l'est, la langue arabe, de l'est à l'ouest, les langues finno-ougriennes, turques, mongoles, etc., ont tout pénétré, tout désorganisé. L'islamisme, le bouddhisme, ont étouffé les anciennes religions indigènes ou importées, et quand les Russes ont conquis l'Asie centrale, ils n'y ont plus trouvé d'autre trace du christianisme que les cimetières nestoriens perdus au fond de la Sibérie.

Importance des peuples turcs. — Du Ier siècle de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours, l'Asie a été plus profondément modifiée que l'Europe. C'est l'histoire de ces modifications que nous allons exposer ici; les plus considérables et les plus décisives se sont produites entre le Ve et le XIIIe siècle; les autres sont les conséquences naturelles de ces changements, dont le principal et le plus énergique élément est l'ancien peuple turc. C'est en exposant les origines des nations turques et leur action jusqu'aux préliminaires de l'invasion mongole, vers 1148, que nous pourrons montrer le plus clairement la vie de l'Asie. Il est bien entendu que les peuples turcs sont des agents, des éléments d'action, dont le rôle matériel est décisif, et dont le rôle moral est limité : c'est la pensée arabe, c'est la pensée chinoise, c'est la pensée iranienne qu'ils ont mises en œuvre; mais, sans eux, dans l'immense Asie, ni la pensée iranienne, ni la chinoise, ni l'arabe, n'auraient franchi les frontières politiques au delà desquelles les a enlevées et confondues le brutal génie d'action, l'emportement militaire des Turcs.

Les notions insuffisantes ou fausses qu'on avait sur le passé des peuples turcs ont été modifiées, du tout au tout, pendant ces trente dernières années, par des découvertes remarquables et par des travaux de premier ordre. Nous rapporterons donc l'histoire de l'Asie du moyen âge à celle des Turcs, qui nous servira de cadre.

Classification des langues. — Les langues autres que les aryennes et les sémitiques, parlées et écrites depuis le Ve siècle

dans une partie de l'Europe orientale et dans l'Asie continentale (la Chine, l'Inde et l'Indo-Chine non comptées), appartiennent à une famille dont les types les plus éloignés et les plus divergents sont : à l'ouest, le finnois et le magyar; à l'est, le mongol et le mandchou. Bien qu'on n'ait pas, jusqu'à présent, découvert entre ces langues les preuves d'une parenté aussi étroite et d'une filiation aussi régulière que celles dont on s'est servi pour démontrer l'unité des idiomes indo-européens, leur communauté d'origine et leur air de famille sont visibles. Dans toutes, il est possible de reconnaître les restes et les empreintes d'un ancien état monosyllabique; toutes sont *agglutinatives*; quelques-unes, de nos jours même et devant nous, passent de l'*agglutination* à la *flexion*.

Cette famille de langues se décompose en quatre genres distincts, qui sont, de l'ouest à l'est, le finno-ougrien, le turc, le mongol et le mandchou. Le *finno-ougrien* comprend le lapon, le finlandais, le magyare, les dialectes ougriens entre Oural et Volga, tels que le tchérémisse, le bachkyr, le vogoul; au Caucase, les idiomes dérivés de l'ancien abare (avar); et jusque dans les *toundras* glacées de l'extrême nord, les dialectes samoyèdes. Le *turc* forme trois groupes : le premier, occidental, qui comprend l'osmanli, l'azeri et les dialectes de Perse; le second, de beaucoup le plus important, dont le type le plus ancien est l'oïgour, et dont les représentants modernes sont le djagataï, l'euzbeg, les dialectes tatars de Russie et de Sibérie, le kachgarien, le turkmène, le kirghiz, l'altaïen, le tarantchi, la langue si curieusement conservée que parlent les juifs karaïm ou karaïtes de Lithuanie et de Crimée, etc., etc.; le yakoute et ses variétés forment le troisième groupe. Au *mongol* se rattache le dialecte kalmouk d'Astrakhan; au *mandchou*, le tongouze et probablement le coréen.

On voit, par cette longue énumération, l'énorme espace qu'occupent les peuples turcs et leurs congénères, soit à l'état sporadique, soit à l'état de groupe national. On y discerne aussi deux traits de caractère original, personnel : c'est la ténacité avec laquelle ces peuples ont gardé leur langage, et la variété vraiment extraordinaire des sociétés qu'ils ont fondées,

ou auxquelles ils se sont adaptés. Nulle part, jamais, vainqueurs ou vaincus, maîtres ou sujets, les Turcs, les Finnois, les Mongols, les Mandchous, n'ont renié la foi au langage national, n'ont oublié le souvenir de la vieille famille. En deux siècles, de l'an 800 à l'an 1000, les Seldjoukides ont changé trois fois de religion, passant du chamanisme au christianisme nestorien, et du nestorianisme à l'islamisme ; ils n'ont pas changé de parler. En caractères hébraïques, mais en langage turc, les juifs karaïm écrivent le Pentateuque. Pendant des siècles, la vigoureuse population suédoise, par le métissage, par l'éducation, par la religion, a pétri et transformé les humbles Finnois de la Baltique, à tel point que chez eux, les traits mêmes du visage sont devenus scandinaves : mais c'est en finnois que les rapsodes finlandais ont chanté leur douce épopée nationale, leur tendre *Kalévala*; c'est en finnois que Lœnnrott l'a pieusement recueillie. Si l'on considère que les dialectes du seul groupe turc n'emploient pas moins de six caractères d'écriture différents (sans compter les transcriptions avec l'alphabet russe), l'arabe, le syriaque transformé par les Oïgours, l'arménien, le grec, l'hébreu et le chinois, auxquels il faut ajouter l'ancienne écriture dite *tchoudique*, aujourd'hui reconnue pour turque, on sera frappé de cette vitalité caractéristique du langage, de cette puissance de conservation et d'unité.

D'autre part, la variété, la mutabilité des organisations sociales chez les Turcs et leurs congénères n'est pas moins remarquable que la fixité de leurs langages. La différence qui sépare aujourd'hui un Hongrois d'un Bachkyr et d'un Samoyède est si énorme qu'on hésite à reconnaître la commune origine de ce citadin, de ce pâtre et de ce sauvage; pourtant, au v° siècle, ils ne se distinguaient pas l'un de l'autre.

Caractères des types humains. — Le mot « race », employé pour définir cette multitude d'hommes, de peuplades et de nations, ne présente aucun sens. Les expressions « race mongolique, ougro-finnoise, altaïque, touranienne », ne représentent que des groupes imaginaires, ou rapidement formés et rapidement éparpillés dans l'incessante fluctuation des peuples et des empires. Néanmoins, entre tous ces hommes différents

qui parlent les dialectes finno-ougriens, turcs, mongols et mandchous, on trouve le même air de famille qu'on reconnaît entre leurs langages. Tous, quand ils ne sont pas altérés par le métissage, ont le même visage, osseux, rectangulaire avec des arêtes vives au front, empâté, charnu et comme bouffi à la face, sec, pointu, triangulaire au menton; chez tous, les cheveux sont noirs, rudes et lisses, comme la barbe, clairsemée, qui n'est jamais floconneuse, même dans le jeune âge; la peau mate, terne, à gros grain, est de couleur bise : « *tetra facies* », comme disaient très exactement les Latins pour dépeindre la coloration des Huns. Chez tous, l'œil, d'un noir brillant, paraît à fleur de tête, entre les paupières fendues en amande allongée, au-dessus de la saillie des pommettes; la paupière supérieure est très courte, comme rentrée sous l'arête vive du front. Cette grosse tête ronde est soutenue par un cou épais, à nuque énorme, enfoncé entre des épaules larges, solides, fortement emmanchées au tronc massif; l'aspect général du corps est lourd, trapu, ramassé; les jambes sont grêles, arquées par l'usage du cheval chez les peuples exclusivement cavaliers, courtes en proportion du tronc. La taille médiocre, souvent au-dessous de la moyenne, rarement au-dessus; ces gens de guerre qui ont fait trembler le monde étaient de petits hommes; tels sont, aujourd'hui, les agiles Japonais et les lourds paysans d'Anatolie. Engoncés dans l'armure nationale sous laquelle ils portaient à l'aise leurs épaisses robes ouatées, et que les grossiers surtouts de peaux mal tannées ou de crin mal ajusté rendaient encore plus disgracieuse, coiffés de leurs casques pesants ou de leurs énormes bonnets fourrés, juchés sur leurs hautes selles étroites et courtes, les Huns, les Turcs, les Mongols, semblaient aux sveltes Européens des nains effroyables et difformes; à tous, ils ont produit cette même impression de surprise, mêlée d'horreur et de terreur. Ne les voyant jamais que dans leurs harnais d'armes, sous leurs guenilles usées par la guerre, les Occidentaux en ont fait un portrait de fantaisie.

Les cinq nations turques primitives. — « Les cinq nations turques primitives, dit Abou'l Ghazi, sont les Kiptchak, les Oïgour, les Kankli, les Kalatch et les Karluk. » Les

noms des deux premières sont tout à fait caractéristiques. *Kiptchak* est formé sur un monosyllabe très ancien qui signifie « vide, désert ». *Oïgour* est une forme adjective tirée d'un verbe qui exprime à la fois l'action de « se réunir, se grouper » et celle de « suivre une règle, une discipline ». Les Kiptchak sont les hommes du pays vide, du désert, « les gens des steppes »; les Oïgour sont les hommes réunis, groupés, soumis à une loi, « les gens civilisés ».

C'est au v[e] siècle que le premier éponyme *ethnique* apparaît chez les Chinois; au vi[e], il est familier aux Grecs : les premiers l'écrivent *Tou-kioue* , les seconds Τούρκοι; il n'est pas difficile de reconnaître, sous les deux orthographes, le nom national « turc ». Dans la même année 569, le roi des Tou-kioue, d'après les annales chinoises, envoie une ambassade à l'empereur de la Chine, et l'empereur romain de Byzance, d'après les annales grecques, envoie une ambassade au roi des Tourkoi.

Le Pé-lou et le Nan-lou. — Les Chinois ont appelé, depuis le i[er] siècle de notre ère, les pays que nous nommons aujourd'hui Kachgarie et Dzoungarie, des « routes ». Ils les rapportaient à leur position relative, des deux côtés du Thian-Chan, et appelaient notre Dzoungarie *Pé-lou*, « route du Nord », et notre Kachgarie *Nan-lou*, « route du Sud ». A ces pays, les Turcs donnaient d'autres noms : ils appelaient la « route du Nord » *Bich-balik*, « les Cinq villes », la Pentapole; la « route du Sud » était *Alti-cheher*, les « Six villes », l'Hexapole. Venant de Chine par la « route du Nord », on arrivait au « séjour des Turcs », dans le « Turkestan ». Ce pays, les Turcs l'appelaient, d'un nom commun à leur langue et à celle des Mongols : *tchété*, « la frontière, les Marches ».

Maître du *Pé-lou* et de la Pentapole, on l'était aussi des Marches, du Turkestan. Il n'en était pas de même au *Nan-lou*. Pour passer du *Nan-lou* dans le pays iranien de Fergana, il fallait franchir les *Monts glacés*, « Mouztagh », le *Col des Pins*, « Terek-Davan », et de l'autre côté, on ne trouvait d'abord que l'impénétrable forêt, les bois noirs et les marais au sol perfide; hommes et chevaux s'y perdaient, y mouraient de faim avant d'atteindre les plaines où l'on pouvait courir, gagner sa

vie avec son sabre. Alors, mieux valait rester dans le beau pays de la Tarym, ensemencer des terres, creuser des canaux d'irrigation, se grouper en villages. C'était un bon pays pour se réunir, se policer; les gens des steppes s'y fixaient, s'y changeaient en « réunis », en « policés », en *Oïgours*. C'est là, dans les villes, à Hami, à Tourfane, à Khoten, que le bouddhisme pénétra d'abord, venant du sud et de l'est; c'est là qu'il eut à lutter contre les religions étrangères, le mazdéisme, et plus tard, contre le christianisme et l'islamisme. C'est là, dans la ville de Kachgar, que fut écrit (1069), en dialecte oïgour, le plus ancien livre turc qui nous soit parvenu, le *Koudatkou bilik*, « l'Art de régner ».

Les Hioung-Nou. — Au VIᵉ siècle, depuis bien longtemps, les Chinois avaient fait connaissance avec les ancêtres des Turcs et des Oïgour, pratiqué les deux routes du Nord et du Sud, et franchi les Marches. Le nom ancien qu'ils donnaient à ces populations était « Hioung-Nou » : *esclaves rebelles, serviteurs rebelles*. Ce mot n'a pas de caractère ethnique ou national; il n'est ni turc, ni mongol, mais chinois, et très ancien. Les Chinois appelaient, en bloc, *Hioung-Nou*, les peuples, presque tous nomades, qui vivaient au nord du fleuve Hoang-Ho. La *Grande-Muraille* fut construite en 214 pour protéger la Chine proprement dite contre les incursions de ces barbares. En dehors de la muraille, étaient aussi des *Marches*.

Quand on a recherché les origines hunniques, c'est-à-dire celles des Huns qui sont venus en Europe sous leur Attila, on s'est donné beaucoup de mal pour prouver que ces Barbares étaient ou n'étaient pas les mêmes que les Hioung-Nou dont parlent les Chinois; c'était discuter dans le vide, et chercher une solution à un problème qui n'en a pas. Nous pouvons dire, à coup sûr, que tous les Turcs étaient des Hioung-Nou; mais nous ne pouvons certainement pas dire que tous les Hioung-Nou étaient des Turcs. En donnant à Hioung-Nou le sens général que lui donnaient les Chinois, jusqu'au IIᵉ siècle, les Huns étaient des Hioung-Nou, comme les Turcs, les Mongols et les Mandchous.

La vie nomade. — Il ne faut pas croire que tous les nomades habitaient, comme on dit, « le désert », ni qu'ils aient

tous mené la même et identique vie pastorale. On n'habite pas le désert, quand on peut habiter ailleurs. C'était par contrainte que des tribus de pasteurs, dépossédées par un voisin plus fort, lui abandonnaient les gras pâturages, les vallées ombreuses, les forêts et les prairies grouillantes de gibier, les routes de la terre cultivée et des villes pleines de merveilles. Elles prenaient tristement le chemin de l'exil et de la misère, s'enfonçaient dans les solitudes mornes des landes glacées et stériles; mais ce n'était pas sans espoir de revanche et de retour. Les légendes primitives des Turcs, leurs vieux poèmes, sans cesse transformés, rajeunis, merveilleusement conservés sous des formes nouvelles jusqu'à nos jours, sont pleins de ces histoires d'exodes. Elles se retrouvent jusque dans les noms des nations et des tribus. Ainsi le nom de « Kirghiz-Kazak » est formé de deux mots turcs dont le premier signifie « errant », et le second « séparé de la nation, du troupeau ». La bête qui a quitté la harde, l'homme qui s'est enfui de la tribu, sont des « Kazak » (d'où le mot *Cosaque*). Nos ancêtres des Antilles avaient, dans leur langage, l'équivalent exact : « un nègre *marron*, un taureau *marron* ». La nation kirghize a été formée d' « errants » et de « marrons ». Un clan marron des Kankli, si durement malmenés par les Mongols au XIIIe siècle, les *Kei*-Kankli, a fondé l'empire ottoman. Alors, comme aujourd'hui, le nomade ne vivait pas de ses troupeaux, mais de leur produit, qu'il échangeait aux sédentaires pour des étoffes, du grain, ou qu'il leur vendait à deniers comptants. Quand il pouvait s'établir dans un pays fertile comme la Pentapole ou le pays de la Tara, il se faisait volontiers *tarantchi*, « laboureur ». *Tara* ne signifie pas autre chose que les « Labours ». Mais lorsque le sédentaire fermait le marché, lorsque l'épizootie ou le terrible ouragan de neige faisaient périr ce troupeau qui portait le nom expressif de *Mal*, « le capital », lorsqu'un puissant voisin fondait sur la tribu, il fallait vivre, pourtant. Alors, quand on était le plus faible, on se résignait, on émigrait, en Kirghiz, dans la steppe, ou l'on se jetait aux aventures, en Kazak, dans le désert. En turc, le même mot, « *tchapmak* », signifie courir et sabrer. Une fois partis pour courir, pour sabrer, ces Turcs ne connaissaient

plus rien, méprisaient les autres hommes. Leurs dictons sont terribles : « Le Turc, à cheval, ne connaît plus son père. — Quand le Turc est à cheval, il se croit devenu un grand seigneur — Si l'on sabre la maison de ton père, sabre avec les compagnons. » En face d'eux, au sud, à l'ouest, c'étaient les Marches où les pieds des chevaux soulèvent en tourbillons la poussière des braves, la route de Sogdiane, la route de Perse, et la Chine, le pays des splendeurs.

Ce vrai pays des Hioung-Nou de la Chine, des Touraniens de la Perse, derrière les Marches de l'Oxus, de l'Ili et du Hoang-Ho, était coupé par deux grands « vides » : le *Kiptchak* occidental, le *Kobi* oriental; les deux mots ont le même sens. L'épithète de Kiptchak a été donnée, plus tard, par les Persans, à la Russie méridionale quand les « Gens de la lande vide », les Kiptchak, y ont dominé. Le « Vide » de l'Ouest s'ouvre entre la Caspienne et l'Ili : c'est le pays des Sables, « noirs, rouges, blancs, du bas-fond », *Kara*, *Kyzyl*, *Ak*, *Batak Koum*. L'Ili, le Tchou, le Syr, l'Amou, les traversent de voies praticables. Entre le Vide et les Landes, les steppes du Nord et de l'Ouest, se creuse la Mer « intermédiaire », l'*Aral*, car ce mot signifie : « qui est au milieu ».

Les Tou-Kioue. — Les Tou-Kioue, d'après une chronique chinoise de 545, sont une tribu des Hioung-Nou, originaire du pays qui est au nord du Kobi. Nomades, éleveurs de bétail, chasseurs, leurs tentes sont de feutre; ils savent tanner le cuir et travailler la laine, dont ils font leurs vêtements. Ils boutonnent leurs robes de droite à gauche, à l'inverse des Chinois qui les croisent de gauche à droite, et ne taillent point leurs cheveux, qu'ils portent flottants. Ils sont bonnes gens de cheval et raides archers; ils ont des arcs de corne, des sabres et des dagues, connaissent les flèches à sifflet, s'arment de plastrons, garnissent leurs ceintures d'ornements en creux et relief, et plantent une tête de loup en or au sommet de leurs enseignes. Rudes et brutaux, ils ne font point de cas des vieillards, n'estimant que les hommes dans la force de l'âge. Leurs anciens contrats étaient des entailles sur une planchette, qu'ils scellaient en y marquant l'empreinte d'un fer de lance. *Les carac-*

tères de leur écriture ressemblent à ceux des Barbares. C'est de leurs planchettes entaillées qu'ils se servent quand ils font la levée des gens de guerre et des chevaux; quand leurs rois font acquitter l'impôt, qui se compose de bétail, ils délivrent l'acquit par l'apposition d'un scel marqué au fer de lance.

Ils proclament leur roi en l'élevant, par neuf fois, sur un tapis de feutre, et lui font prêter serment. Ils n'ont ni loi écrite, ni procédure régulière, mais rendent justice arbitrairement, d'après la Coutume. Peine de mort *pour complot et rébellion*, pour homicide, pour viol d'une femme mariée; amende et obligation de mariage pour séduction d'une jeune fille; compensation pour coups et blessures; restitution des objets ou du bétail volé, au décuple en nombre ou en valeur. Les femmes de condition ne peuvent pas épouser les hommes d'un rang inférieur. A rang égal, la Coutume veut que les parents de la fille ne refusent pas leur consentement à l'homme qui la demande en mariage. Le fils d'un autre lit est obligé d'épouser la veuve de son père; le frère cadet, celle de son frère aîné; le neveu, celle de son oncle. Quoique nomade, *chaque Turc est propriétaire d'une portion de terre*[1].

État social des nations turques. — On reconnaît, à cette description chinoise, une société ayant conscience d'elle-même, déjà organisée, fortement commandée. Le premier caractère de ces Turcs, qui saute aux yeux, c'est leur esprit de hiérarchie et de discipline. Chez eux, l'insubordination et le complot sont punis de mort. L'homme ne vaut que par sa force et ses armes; le vieillard ne compte pas. « Ils se font gloire, dit l'annaliste chinois, de mourir en bataille; mourir de maladie est tenu à honte chez eux. » C'est bien le fier dicton turc que le Mongol Ssanang-Setzène prête au roi des Karluk : « L'homme naît dans la maison et meurt sur le pré ». L'homme auquel on doit respect, chez eux, s'appelle *Aka*, « l'Aîné, l'*Ancien* », dans le

1. Il va sans dire que l'annaliste chinois parle, ici, de gens de condition, de *Tar-Khans*, dont le nom, probablement dérivé de *Tara Khans*, signifierait « Seigneurs des labours ». On verra, par la suite, l'importance de ces détenteurs de francs-alleux dans la société turque. Je fais remarquer, dès maintenant, que c'est la portion de terre qui était franche, conférant la franchise à son propriétaire.

sens strictement militaire du mot. C'est le titre (*Aga*, *Agha*) que les Osmanlis donnent aux bas officiers et aux officiers subalternes jusqu'au grade de colonel; les caporaux et les simples soldats l'exigent des civils. Le nom *Ata*, « Père », ne se donne qu'aux saints et aux religieux, qui vivent hors du monde; l'*Ata* est un père spirituel; au temporel, le Turc n'a jamais connu que son *Aka*, son ancien en grade. Leur langue, forte et brève, est merveilleuse sur le rang; elle sonne les commandements d'armes. Pour dire de prêter attention, le turc archaïque commande : *Tek!* « Fixe! » Vraiment, « quand il est à cheval, il ne connaît plus son père », car jusqu'à la parenté par le sang, chez lui, s'exprime par des mots de compagnonnage militaire : comme il forme le mot *iol dach*, « compagnon de route », pour dire « camarade », le Turc a formé les mots *keungul dach*, « compagnon de cœur », et *karin dach*, « compagnon de ventre », pour dire frère de lait, et frère de naissance. De là un genre de relations caractéristique, et qui n'existe absolument que chez les Turcs anciens et leurs congénères; c'est la parenté volontaire, par l'*affiliation*, le *serment*. Deux Turcs ou Mongols appartenant à des clans, et même à des nations différentes, peuvent acquérir la parenté personnelle par le serment; ils s'ouvrent une veine au bras, font couler leur sang dans une tasse, et le mêlant à du lait ou à du *koumiz*, par-devant témoins, avec un cérémonial et des formalités prescrites par la coutume, ils boivent, chacun, la moitié du mélange [1]; les voilà devenus *Anda* (le mot est turc et mongol). Chacun des deux *frères* par le contrat et serment jouira, désormais, dans le clan, la tribu, et la nation de l'autre, des mêmes prérogatives que s'il était « son compagnon par le ventre », et aura envers lui les mêmes obligations, suivant que, d'après le « serment de breuvage », il a été reconnu pour *Aka*, « frère aîné », ou pour cadet.

La coutume mongole et turque règle les successions d'une manière toute particulière; l'héritier stable, en quelque sorte

1. D'où l'expression caractéristiqne turque, conservée même dans les dialectes occidentaux modernes : *Ant itchmek*, « boire le serment », pour dire « lier contrat ».

fixé au sol natal, est le plus jeune des fils; c'est lui qui est l'*Ot-djiguine* [1], comme disent les Mongols, le *Tékine*, comme disent les Turcs, « le gardien du foyer ». C'est à lui que revient la terre. Les aînés se partagent les biens meubles, le *Mal*, « le capital », les troupeaux.

Dans les familles princières, à côté du capital à quatre pieds, il y en a un plus important, qui assure la possession de tous les autres : c'est la bande des gens de guerre. Le chef la lègue, suivant la Coutume, au fils de son choix, ou la partage, et il n'est pas rare qu'une fille en reçoive sa part. Les voilà tous pourvus, ou à peu près tous; car l'héritage peut être tel que, l'aîné et le plus jeune nantis, il se trouve un cadet sans autre bien que son arc, son sabre, et peut-être quelque mauvais cheval. Le cadet dépourvu va chercher au loin un père et une mère. Dans les légendes et dans les vieilles rapsodies, les choses se passent le plus souvent de la façon suivante : le cadet chevauche, loin, loin, arrive à une maison, où il trouve une vieille; le vieux est aux champs; le cadet dit à la vieille : « Sois ma mère ». Quand la vieille a consenti, le vieux revient. Le cadet lui dit : « Sois mon père », et, quand il a consenti, le cadet dit enfin : « Mes père et mère, donnez-moi un nom ». Chose caractéristique, l'aventurier turc n'a même pas de nom : *At-Siz*, « Sans Nom », s'appellent des héros légendaires; dans l'histoire, deux rois et plus d'un guerrier ont gardé fièrement leur nom « sans nom » d'*At-siz*. Dans ces légendes, c'est bien sa vie réelle que l'ancien peuple turc raconte. Comme l'anonyme *At-siz*, par milliers les aventuriers turcs sont venus se proposer à l'adoption chez les rois des Parthes, chez les potentats de Perse, chez les khalifes des Arabes, chez les empereurs de Chine, chez les seigneurs de Sogdiane, vendant leur épée pour avoir une famille et un nom. Ce sont des cadets turcs anonymes qui ont fondé l'empire des Seldjoukides et celui des Osmanlis. « Je suis un empereur chevalier errant », disait le Grand-Mogol Bâber, dépossédé de son royaume héréditaire de Fergana.

1. *Ot-dzekine*, *ot-djekine*, *ot-jiguine*, suivant les dialectes.

Les religions des Turcs. — Les Turcs ni les Mongols n'ont jamais été des peuples religieux. L'imagination religieuse, le zèle et l'enthousiasme, si ardents chez les Arabes, les Iraniens, les Slaves, n'ont jamais éveillé l'apathie des Turcs, des Mongols et des Mandchous. La religion la plus sympathique à leur flegme est bien certainement le bouddhisme. Ils sont bouddhistes naturellement, par tournure d'esprit, par tempérament, sans effort. Le bouddhisme est le seul élément religieux dans lequel ils se meuvent avec aisance; dans l'islamisme, ils sont gauches et empruntés. Assez mollement, sans enthousiasme et sans grande répugnance, les Turcs ont accepté d'autres religions que le bouddhisme; ils sont devenus mages adorateurs du feu, manichéens, chrétiens nestoriens, musulmans, un peu au hasard, n'y comprenant pas grand'chose, indifférents à la controverse, qui est contraire à leur placidité mentale et à leurs habitudes militaires de discipline. Les religions qu'ils ont définitivement adoptées, ils les ont pratiquées loyalement, sans altération ni discussion, comme il convient à des gens qui appellent la civilisation « obéissance » et la loi d'État *Yassak*, « consigne ». Ils les ont défendues en honnêtes soldats, préférant, pour argument, celui que saint Louis recommande aux laïques contre les Juifs : l'épée dans le ventre. Mais, quand on ne les provoque pas, ils ne tiennent pas à controverser.

Avant l'introduction du mazdéisme (qui n'a d'ailleurs pas été de longue durée) chez les Turcs des Marches iraniennes, du christianisme nestorien, puis de l'islamisme, chez ceux des marches occidentales de Chine et du Pé-lou, du christianisme, du manichéisme, de l'islamisme et du bouddhisme chez ceux du Nan-lou, des confins militaires de Chine, et finalement chez les Mongols et les Mandchous des Marches orientales, tous ces peuples ont eu des religions plus anciennes, originales, dont les rituels mandchous et les annales chinoises nous ont conservé quelques parties, que les Tchérémisses à l'ouest, les Yakoutes, les Turcs de l'Altaï, les Téléoutes, les Tongouzes, au nord et à l'est, ont gardées, malgré beaucoup de modifications, encore suffisamment intactes, et dont la substruction est parfaitement visible dans les légendes, les poèmes et les croyances popu-

laires des Kirghiz, des Tatars de Sibérie et autres islamisés, malgré le soin que le rigorisme musulman a mis à en effacer les traces. Le trait original et caractéristique de ces rèligions est une très grande douceur, une tendresse familière de l'homme pour le monde qui l'entoure.

Comme les anciens Chinois, les anciens Turcs reconnaissent et vénèrent cinq éléments incarnés dans cinq personnes. Les cinq éléments sont la Terre, le Bois, le Métal, le Feu et l'Eau. Les cinq personnes sont l'empereur Jaune au centre, l'empereur Bleu à l'est, l'empereur Rouge au sud, l'empereur Blanc à l'ouest, l'empereur Noir au nord [1]. Plus tard, ce dualisme se réduit à deux termes : le Ciel et la Terre; sur la Terre, l'empereur des Hioung-Nou, le Kaan (Khaghan, Khan des Khans) des Mongols s'appellent *Tangri Kout*, « Pouvoir du Ciel », comme l'empereur de la Chine.

L'élément le plus vénéré, dans ces vieux cultes, était le *Métal* qui sert à forger les armes, le *Fer*. On le trouve dans toutes les légendes auxquelles les anciens Turcs rattachaient leur origine. C'est probablement le *Fer* auquel les Huns adressaient leurs prières et donnaient pour symbole une lame que les Romains ont appelée l'*Épée de Mars*. A la frontière du pays turc, les ambassadeurs byzantins du VIe siècle assistent à une cérémonie religieuse dans laquelle on leur présente du fer. Les vieux noms nationaux *Timour*, « Fer », et *Timourtache*, « Compagnon du Fer », ont certainement une origine religieuse. Le nom magyar d'Attila, « *Atzel* », signifie « forgeron ». Au temps de Joinville on contait que Gengis-Khan avait été forgeron.

A cette ancienne religion des cinq éléments, dont tant de traces sont restées jusqu'à nos jours, a succédé celle du *Tangri*, « Ciel », en dualisme avec la Terre. Que l'imagination populaire ait peuplé la terre et le ciel de génies, d'esprits, de démons, il n'en est pas moins vrai que c'est au *Tangri*, au

1. Les désignations sont curieusement restées comme termes politiques. *Keuk Mogol*, « les Mongols *Bleus* », au temps du Tchinguiz Khan. *Kin Khaghan*, « l'Empereur d'Or ou Jaune », à la même époque, pour l'empereur mandchou du centre, c'est-à-dire de la Chine. *Ak Padichah*, « l'empereur Blanc », pour l'empereur de l'ouest, actuellement le tsar de Russie.

« Ciel », que les Tchérémisses de l'ouest, les Altaïens de l'est, offrent encore aujourd'hui leurs sacrifices.

Des religions aussi vigoureuses que l'islamisme et le bouddhisme n'ont pu arriver à détruire entièrement chez les Turcs et chez les Mongols les traces du vieux culte dualiste. Encore aujourd'hui le pointilleux musulman osmanli dit couramment, et écrit : « Tangri », au lieu d'*Allah*.

Monuments écrits et légendes des Turcs. — Les Turcs ont conservé, dans leurs légendes, le souvenir de leurs origines ethniques. Voici la tradition qu'on retrouve au fond de toutes leurs légendes : *Il-Khan*, « le Roi des peuples », est vaincu dans une grande bataille, et les Mongols sont exterminés, à l'exception du plus jeune fils d'Il-Khan, qui s'appelle Kian (*Avalanche*), de Nokouz, un neveu, et de deux filles. Kian, Nokouz et leurs deux compagnes s'enfuient, traversent des montagnes prodigieuses; au fond des montagnes est un beau pays plein de rivières, de sources, de prairies, d'arbres fruitiers et de gibier. Leurs descendants se multiplient dans ce pays ignoré; au bout de quatre cents ans, ils veulent en sortir, mais ne trouvent pas de chemin. Alors, un *forgeron* découvre une *montagne de fer* à laquelle ils mettent le feu; le fer se fond, et se creuse en sentier, par lequel ils sortent du pays mystérieux où ils ont vécu pendant sept générations. Ce pays s'appelait *Erkené-Koun*, « l'ancienne patrie »; c'est le Pé-lou.

Le roi qui régnait sur les Mongols, lorsqu'ils sortirent de l'Erkené-Koun, s'appelait *Burté Tchéné*, « le Loup gris ». De lui descend la Vierge *Alan Goa*, « la Biche de lumière », qui conçoit, sans père, un enfant miraculeux, lequel est, à la dixième génération, l'ancêtre du Tchinguiz Khan (Gengis Khan). Les Mongols, frères des Turcs, sont donc les descendants du Loup gris, et leur famille impériale tire origine de la Vierge, « Biche de lumière », qui a conçu un fils sans péché. Telle est la légende contée par les Turcs et les Mongols à partir du XIIIe siècle, les uns, comme musulmans, la faisant remonter jusqu'à Japhet, qu'ils revendiquent pour leur lointain ancêtre, les autres, comme bouddhistes, intercalant dans la série une Vierge auréolée, pareille à la mère du Bouddha.

L'exode de l'Erkené-Koun eut lieu vers la fin du v[e] siècle. Moins de cent ans après, nous voyons la nation des Turcs, devenue très puissante, en correspondance régulière avec l'empereur de Chine et avec l'empereur byzantin, auquel le roi des Turcs fait tenir une lettre écrite en caractères scythiques : « γράμμα τὸ Σκυθικὸν ». Ceci se passe en 568. Une inscription trilingue gravée en l'honneur d'un prince, en caractères paléo-turcs et oïgours, avec la traduction chinoise, a été trouvée récemment dans la vallée de l'Orkhon. Elle est datée, en chronologie chinoise, d'une date correspondant à 732. A cette époque, la plus ancienne écriture turque connue, γράμμα τὸ σκυθικὸν, était donc âgée d'au moins cent soixante ans.

II. — Les nations turques jusqu'à l'Islam.

Anciennes guerres des Chinois contre les Turcs. — Au III[e] siècle avant J.-C., le grand empereur Hoang-Ti, fondateur de la dynastie des *Thsin*, après avoir rétabli l'unité de l'empire chinois, démembré, depuis cinq cents ans et plus, en une vingtaine de principautés féodales, puis finalement en sept royaumes, avait pénétré dans le pays des Barbares du nord-ouest. Il avait chassé les Hioung-Nou des pays que leurs descendants ont si souvent reconquis depuis, ceux qui forment la province actuelle de Chen-Si, à l'intérieur de la grande concavité du fleuve Jaune. Il les avait rejetés au delà des Marches. Il avait réuni, par un immense travail, les ouvrages de défense locale que les sept royaumes avaient élevés contre les Barbares : c'est le *mur long de dix mille lis*, la fameuse Grande-Muraille (214-204 av. J.-C.). Au nœud du chemin de ronde, de la route militaire derrière la grande muraille, il avait bravement établi sa capitale en plein Chen-Si, à portée des Barbares du nord et de ceux de l'ouest. L'esprit rétrograde et l'incorrigible particularisme de l'aristocratie chinoise défirent l'œuvre du grand empereur. De nouveau la Chine, partagée en huit royaumes, déchirée par les factions, impuissante au dehors, se blottit der-

rière les Marches, abritée, désormais, par sa muraille. Maintenant, un nouvel empereur Hoang-Ti, originaire du Chen-Si, avait refait l'unité nationale, aidé par les montagnards du *Ho-Nan*, « Sud du fleuve », du pays où toujours, aux heures de crise, a battu, vivace, le cœur de la Chine. Les empereurs *Han* (de 202 av. J.-C. à 220 après J.-C.) avaient repris l'œuvre patriotique des Thsin, la conquête des Marches et la soumission des Barbares, leur assimilation par la force des armes d'abord, puis par l'esprit, par les manières, par l'éducation, par tout ce qui fait la civilisation chinoise. Ce que les Han ont tenté, en réalité, c'était de chinoiser les Turcs du Nord. Depuis, la Chine n'a jamais renoncé à leur politique : conquête des Marches, assimilation des peuples qui les habitent, c'est la politique traditionelle, nationale, de la Chine depuis dix-huit cents ans. On verra que les Mongols, comme empereurs chinois, n'ont pas fait autre chose que suivre la tradition des empereurs Han, et de leurs successeurs les *Thang* (de 610 à 907 après J.-C.).

C'est à partir de l'année 121 avant J.-C. que la tactique et la politique chinoise s'affirment. Il s'agit de rompre la masse des Barbares, unie sous la domination d'une sorte d'empereur barbare appelé le Tchen-Yu (en turc, Tengri-Kout), « Pouvoir du ciel ». Il faut la couper en deux tronçons, refouler au loin, vers le nord et vers l'ouest, les peuplades qu'on aura rejetées au delà des Marches, assimiler celles qu'on aura retenues en deçà, entre les Marches et la Grande-Muraille ; dans les Marches mêmes, planter une barrière infranchissable de colons chinois, de peuples chinoisés, qui séparera, pour toujours, les deux tronçons taillés dans la masse compacte des Hioung-Nou. En 112, les Chinois ont dépassé les Marches du Nord, tiennent la vallée de l'Ili, les débouchés de celle du Syr-Darya. En 108, ils sont maîtres des Marches du Sud, de Hami, de Tourfan. Autour de leurs postes militaires, de leurs comptoirs, les nomades se groupent, se fixent, deviennent des *Oïgour*, des « soumis », par opposition aux « insoumis marrons », aux Kirghiz-Kazak, repoussés vers l'Ouest. En deçà des Marches, les peuplades englobées par les Hioung-Nou, sans cohésion nationale, sim-

plement soumises au Tchen-Yu, comme le furent plus tard à l'Attila les Alains, les Goths, les Bulgares, etc., se dissolvaient rapidement, se fondaient dans la masse chinoise, renforçaient la barrière entre les deux masses de langue turque, celle qu'on captait à l'est des Marches, et celle qu'on refoulait à l'ouest.

Après la conquête des Marches, c'est vers le nord-ouest que les Chinois portent leurs efforts, pour dégager les débouchés du Pé-lou, et achever d'isoler les Hioung-Nou orientaux. En 104, ils s'aventurent trop loin au milieu des Kirghiz, perdent une armée dans les steppes. Mais les Barbares d'Orient étaient si bien enclos entre les Marches et la Muraille qu'en 51 le Tchen-Yu venait faire sa soumission à l'empereur de Chine. Il reconnaît le « saint Empereur » pour son père, lui demande un nom, et ne communique plus avec lui, officiellement, que sous ce nom nouveau, sous ce nom chinois sollicité et obtenu. A partir de ce moment, les souverains des Hioung-Nou, puis des Turcs, vont porter deux noms : l'un national, l'autre chinois, qui date du moment où le « saint Empereur » les adopte, les *nomme*, et leur donne un titre équivalent à une charge ou à un apanage. C'est comme grands officiers impériaux ou comme apanagés qu'ils feront désormais la guerre à la Chine, réclamant leur part dans la succession du saint Empereur, soutenant leur droit de succession par les armes. C'est maintenant qu'ils sont vraiment des *Hioung-Nou*, des « serviteurs rebelles ».

On peut observer, à cette époque, un curieux parallélisme entre le grand empire romain d'Occident et le grand empire chinois d'Extrême-Orient. Tous deux reçoivent simultanément, l'un la bonne nouvelle du Christ, l'autre, la bonne nouvelle du Bouddha; et dans cette grande joie des peuples, de rudes et fermes empereurs domptent les Barbares d'Occident depuis les Marches rhénanes jusqu'au Danube, et ceux d'Orient depuis les Marches de l'Ili jusqu'à la Caspienne. Les Han de la Chine correspondent assez bien aux Antonins de Rome; le calendrier des confesseurs bouddhistes dans les Marches chinoises ressemble à celui des martyrs chrétiens dans les Gaules. Comme au christianisme les empereurs romains opposèrent

la vieille tradition littéraire païenne, de même au bouddhisme les nationalistes chinois opposèrent les vieux livres détruits par les Thsin, si soigneusement recherchés par les premiers Han. C'est l'époque des grands compilateurs, et celle de l'apothéose de Confucius.

En 46, la politique nationale chinoise obtient un résultat décisif : les Hioung-Nou orientaux, séparés des occidentaux par la conquête des Marches et par l'appui donné aux Oïgour, sont à leur tour rompus en deux tronçons. Leur Tchen-Yu était en compétition avec son frère aîné. Celui-ci, conformément au droit turc, réclama la partie mobile de l'héritage, c'est-à-dire l'armée, réunit ses bandes, entraîna, de gré ou de force, huit des clans confédérés à sa suite, traversa le désert, et vint demander l'adoption au saint Empereur. Les Chinois, qui probablement avaient eu la main dans l'intrigue, s'empressèrent d'accepter, reconnurent le prétendant Hioung-Nou pour légitime. Ils cantonnèrent ses sujets dans les Marches du nord, le long de la Grande-Muraille. « Ces Turcs, de père en fils, furent les gardiens de la Muraille : d'où on leur donne le nom d'*Ongout.* »

Exploits de Pan-Tchao contre les Turcs. — A l'occasion, les Turcs des Marches, quand ils n'étaient pas à la solde chinoise, pillaient volontiers le plat pays, le long de la muraille. En 72, l'empereur Ming-Ti résolut de frapper un grand coup pour en finir. Le plan, parfaitement adapté au caractère turc, était de châtier les plus rebelles, de contenir les autres et de s'en débarrasser en les employant à des guerres lointaines. L'homme capable de mener à bonne fin l'entreprise, de dompter les grandes compagnies turques et de les réduire, était tout trouvé : il s'appelait Pan-Tchao. Au caractère qu'il fallait pour mener ces hobereaux nomades et ces routiers, il joignait le génie des grandes entreprises militaires. C'était un Duguesclin, avec l'imagination et les grandes envolées d'un Annibal. Il commença par nettoyer le pays, puis fit carré le pré de l'empereur.

En 76, le Nan-lou était conquis et organisé, les Hioung-Nou septentrionaux, malgré deux essais d'offensive, délogés du Pé-lou. Cette même année 76, Pan-Tchao, rappelé en Chine

par un nouvel empereur, exposait dans un mémoire, son plan politique et militaire. La conquête du Grand Ouest ne coûterait au saint Empereur ni un homme, parmi ses sujets nationaux, ni une once d'argent de son trésor. Il fallait grouper en fédération, sous le protectorat impérial, les peuples belliqueux des Marches et les roitelets de l'Ouest. Eux-mêmes fourniraient les hommes, eux-mêmes fourniraient les deniers; la Chine donnerait l'impulsion, la dirigerait, organiserait les masses barbares, les conduirait à la conquête de l'Occident, toujours plus loin des frontières derrière lesquelles l'active fourmilière chinoise, labourant et travaillant en paix, créait la richesse. Quant à ce qui restait des Hioung-Nou du Nord, il s'en chargeait; contre ces incorrigibles on avait formé un véritable plan d'extermination. C'est en l'an 92 qu'un lieutenant de Pan-Tchao l'exécuta, pendant que le héros lui-même conduisait ses bandes turques, gètes, afghanes, à la conquête de l'Ouest. Une armée chinoise ferma l'issue du Pé-lou, aux sources de l'Irtych, refoulant les Hioung-Nou vers l'est, et les acculant aux gorges de l'Altaï; par le sud, on lança sur eux leurs rivaux, les Turcs déjà nantis, les Oïgour de la Pentapole; par l'est et par le nord, leurs mortels ennemis, Tatars des bois et Tongouzes, de vrais sauvages, ceux-là. Les Hioung-Nou cherchèrent à se faire jour par le haut Irtych; ils offrirent la bataille et la perdirent. Quelques tribus rompirent le cercle des traqueurs, du côté de l'ouest, prirent la steppe, allèrent demander l'adoption aux Kiptchak, ou se firent marronnes sur la lande, se fondirent aux autres Kazak et Kirghiz : celles-là, nous les retrouverons entre le *Iaïk* (Oural) et l'*Itil* (Volga), puis sur le Kouban, puis sur le Don, puis sur le Danube. Elles domineront les Finnois du plateau *Yogour* (*pays d'en haut*) entre Iaïk et Itil, et les emmèneront aux grandes aventures, sous leurs noms de Huns, de Huns Yogoures (Hunnigoures), d'Abares (Avars), de Magyars, jusqu'à ce que le gros de la nation apparaisse lui-même, et qu'on entende parler des Petchénègues, des Ouzes, Koubanis ou Koumans, venus du Kouban, des Turkmènes ou Turcs du Térek. Du reste, les uns sont exterminés, dispersés, par les Oïgour, les Chinois, les Tatars, les Tongouzes; une

poignée se jette dans l'Altaï, cherche un abri dans les gorges, dans les vallées profondes, y vit, obscure, s'y maintient, s'y multiplie. Lorsque, quatre siècles après, leurs descendants sortiront de l'*Erkené-Koun* sous la conduite du Loup gris et du Forgeron, le nom même des ancêtres aura disparu : ce ne seront plus des Hioung-Nou, mais des *Tou-Kioue*, « des Turcs ».

Pan-Tchao poussa jusqu'à la Caspienne; il allait attaquer les Parthes, et Rome derrière eux, quand l'Empereur le rappela.

Mouvement des Turcs vers l'Occident. — Au commencement du v[e] siècle, une partie des Turcs Kiptchak, maîtresse du pays entre Oural et Volga, groupant sous sa domination les peuples finno-ougriens du Yogour, se disputent toute la région des plaines, depuis le Volga jusqu'au Danube, où leurs avant-gardes, connues des Européens sous le nom de Huns, ont déjà trouvé fortune. Leurs lieux de réunions favoris sont les steppes au nord du Caucase, les prairies du Kouban et du Térek, et les collines entre le Volga et la Kama. C'est de là que, suivant les chances de la guerre, ils se jettent sur l'Ouest, à la tête de leurs sujets Méchtchéraks, Bachkyrs, Bulgares, Avars, ou, réduits à se faire Kazaks, se jettent dans les vallées du Caucase, dans les marais d'Azov, et se superposent aux *A-Su*, comme les appellent les Chinois, aux *Alani*, *Alains*, comme les nomment les Européens, à nos Ossétes ou Asiates d'aujourd'hui. Parmi ces Kiptchak paraissent, dès le v[e] siècle, des Kankli et des Kalatch, les uns connus des Grecs sous le nom de χλιαθαὶ, χολιαθαὶ, et plus tard des Russes, sous celui de *Turkmènes*. Les autres sont les *Tie-le* des Chinois, les *Télé-outes* des Mongols, les Huns blancs, *Éphtélites* des Byzantins, et pour réduire le nom à l'iranienne, les *Ab-Télites* ou Télé du bord de l'eau, « Turcs ripuaires ». Ces Huns blancs ou Turcs ripuaires joignaient ensemble les Turco-Finnois et les Kiptchak entre Danube, Caucase, Volga, les Oïgour du Nan-lou, du Pé-lou, et les Turcs proprement dits, Kankli, Kalatch, Karluk, des Marches de Chine. C'est à ces derniers, jaloux de s'emparer des Marches de Perse, qu'ils eurent affaire au vi[e] siècle. A ce moment, ils sortaient, vainqueurs, mais affaiblis, d'une lutte plus que séculaire contre la Perse.

Iran et Touran : lutte entre les Perses et les Turcs. — Dans le pays d'Iran, une révolution nationale avait fait succéder les Sassanides aux Parthes. Contre les Sassanides, la haine des Turcs était vivace. Une barrière de fer, comme au temps des Achéménides aux Sakes et aux Massagètes, leur fermait l'accès des Marches de la Sogdiane, de l'Hyrcanie, des routes vers le sud et l'ouest. Ces Iraniens prétendaient dominer, conquérir, se défendre eux-mêmes. Leur chevalerie pesamment armée — les *Mobed* — se passait du mercenaire turc, protégeait, contre lui, les cultures des grandes vallées au nord de l'*Amou-Darya*, du *Syr-Darya*; et c'était au moment où la Chine, la terrible Chine des Han, pressait le plus les Hioung-Nou, leur mettait le couteau sur la gorge et le marché en mains : rendus ou pendus. Avec rage, ceux qui ne voulaient pas devenir les sous-vassaux des Chinois se débattirent contre les Sassanides; furieusement ils leur disputèrent les Marches. La lutte du Turc contre le Sassanide est le sujet de l'épopée nationale persane, du *Chah Nameh*, « Livre royal », qui raconte les combats d'Iran contre Touran. En fin de compte, les Turcs maintinrent leur domination dans les Marches de Perse, entre l'Oxus et le Yaxarte, prenant à revers les Iraniens engagés dans leurs batailles contre l'Empire romain, et contre la puissance arabe à son aurore, avant l'islamisme. Il est extraordinaire que, dès le v[e] siècle, l'empire sassanide, pressé par tant d'ennemis, à l'ouest, au sud, et au nord, ne se soit pas effondré. Le salut lui vint de l'est, pour un temps très court. Les débris des Hioung-Nou du nord, les Turcs de l'Altaï, vassaux de la Chine, lancés par la Chine, Barbares à demi chinoisés, débouchèrent sur l'ouest, comme jadis leurs ancêtres sous le commandement du grand Pan-Tchao. Au compte de leurs suzerains chinois, ils rétablirent, par le *Pé-lou* et par le *Nan-lou*, la communication entre le pays du saint Empereur et le *Ta-Thsin*, la « grande Chine » de l'ouest, l'Empire romain. En 552, le roi des Tou-Kioue, nommé par les Chinois « Tou-Men », — c'est, probablement, le *Doutoumène* des légendes turques et mongoles, — conduisit ses bandes à travers le Pé-lou, reprit haleine en Turkestan, puis tomba sur les Huns blancs, — Tie-le du bord

de l'eau, Turcs ripuaires — et les écrasa du coup. A la suite de cet exploit, il prit le titre de *Il-Khan*.

Son deuxième successeur étendit ses conquêtes. Il s'appelait Mokan-Khan, et portait, d'abord, le titre de *Tékine* — frère cadet ou, à l'européenne, archiduc. Sous son règne, l'unité de l'empire Hioung-Nou est rétablie, mais, cette fois, à l'instigation de la Chine, et franchement orientée vers l'ouest. De fait, par ses vassaux turcs, la Chine est limitrophe de la Perse, de l'Empire romain.

L'anarchie dans l'empire chinois. — Comme à Rome le christianisme naissant, des sectes religieuses nouvelles désorganisaient l'antique société chinoise. En 184, celle des Tao-Sse avait soulevé le formidable mouvement des « Bonnets jaunes ». En 194, un aventurier militaire, Thsao-Thsao, dompta la révolte, rétablit l'ordre, se fit dictateur. Son fils fut empereur de la Chine du Nord, pendant que la Chine du Sud se partageait en deux royaumes. Cette Chine du Nord, entre la Grande-Muraille et le fleuve Bleu, ne pouvait vivre et se maintenir que par les armes des Barbares, de ces Hioung-Nou méridionaux, de ces Turcs demi-chinoisés par les Han, qui demeuraient entre la Grande-Muraille et le fleuve Jaune. A partir de 308, ces Turco-Chinois se partagent l'empire du Nord, s'y succèdent rapidement. Comme dans l'Occident lointain à Rome. dans l'extrême Orient, des empereurs barbares défendent l'empire contre d'autres Barbares.

Ce n'est qu'en 589 que l'unité de l'empire est rétablie, et que le bouddhisme, sous une forme modifiée, est adopté par les masses chinoises. On comprend que, dans cette époque de troubles, les empereurs de la Chine du Nord, tantôt Turcs, tantôt arrivés au pouvoir par l'appui des Turcs, aient fait cause commune avec leurs sujets et vassaux barbares, et que la vie nationale des Hioung-Nou méridionaux se confonde avec celle de la Chine septentrionale.

Les Turcs entre la Chine et l'Empire romain d'Orient : l'Il-Khan Mokan. — En 562, Mokan régnait sur les nations turques, depuis les Marches chinoises, le Nan-lou et le Pé-lou, et depuis les bords de l'Oxus, qu'il avait

conquis en soumettant les Turcs ripuaires ou Huns blancs, jusqu'aux extrêmes limites où atteignaient les Turcs Kiptchak, au nord du Caucase et le long du Volga. A l'est, il avait battu les Tongouzes, les Sian-Pi, comme s'appelait alors leur principale nation, et les avait mis hors de cause, les repoussant à l'orient du lac Baïkal. Il tenait les routes entre la Chine, la Perse et l'Empire romain. Mais sur cette multitude sans cohésion de peuples différant par le genre de vie, les lois, la religion, le langage, l'autorité d'un *Il-Khan*, d'un « roi des tribus », était précaire. Pour maintenir son empire à l'est et au sud, Mokan ne pouvait se passer de la Chine : il imagina, pour le maintenir à l'ouest, de nouer des relations avec Rome (*Roum*, l'Empire byzantin), en guerre contre ses vassaux rebelles, Kiptchak et Avars, et engagée dans une lutte plusieurs fois séculaire contre l'ennemi héréditaire des Turcs, l'Iranien. Avec un extraordinaire coup d'œil, ce Barbare de l'Altaï conçut le projet de former une alliance entre les deux grands États civilisés, entre la Chine de l'Est, et le *Ta-thsin*, « la Grande Chine » de l'Ouest, l'Empire romain, lui, avec ses Turcs, servant d'intermédiaire et d'homme d'armes à la solde des alliés. Faire la police entre le fleuve Jaune et le Danube, garantir les communications entre la Chine et Rome, se poser en arbitre au service de l'une et de l'autre, départager le monde, tel fut le plan colossal de ce Turc, plan que n'ont jamais oublié ses héritiers mongols. Au VIe siècle, les révolutions continuelles qui se succédaient en Chine et l'inintelligente fatuité des Byzantins le firent avorter. En 569, un ambassadeur de Mokan (les Grecs nomment ce roi Dizaboul, d'après son titre chinois Ti-theou-pou-li) vint proposer à Justin II un traité commercial et militaire. La démarche n'eut pas de résultats.

III. — Les nations turques et l'Islam.

Crise provoquée par la prédication de l'Islam. — Le VIIe siècle a été l'époque critique dans la vie des peuples asiatiques. En désorganisant l'empire des Sassanides et les pays

iraniens, la révolution musulmane arabe a dévié sur la Perse, sur l'Asie Mineure et sur la Syrie une partie du courant d'immigration turque, canalisé, jusqu'à cette époque, dans la vieille voie scythique, au nord de l'Oxus et de la Caspienne. En apportant la doctrine nouvelle de l'Islam jusqu'au fond des Marches chinoises du Nan-lou et du Pé-lou, elle a profondément modifié, pour toujours altéré les rapports sociaux et politiques entre l'Europe chrétienne et l'Extrême-Orient. Elle les a compliqués de toutes les difficultés, de tous les malentendus que comporte une querelle religieuse. Du Turc, intermédiaire naturel entre la Chine et l'Europe, elle a fait le champion armé d'une foi asiatique hostile à la foi des Européens : de sorte que les plus grandes guerres religieuses du moyen âge ont été soutenues, contre l'Europe, par des peuples qui n'avaient aucun grief contre la chrétienté, et se souciaient très médiocrement de la religion qu'ils étaient, aux yeux des Occidentaux, censés incarner.

Propagation du christianisme chez les Turcs. — Le christianisme avait pénétré en pays turc, par le Khorassan et les Marches de Transoxiane, dès le IVᵉ siècle. En 334, Barsaba est évêque de Merv en Khorassan. En 420, l'évêché de Merv est érigé en siège métropolitain. Vers 503, des évêchés sont fondés à Hérat et à Samarkand. Le patriarche Timothée (718) convertit le khagan turc de Karakoroum. Aux environs de l'an 1000, jusqu'au fond du *Kobi*, les Turcs Kéraït acceptent le nestorianisme que leur apporte le métropolite de Merv, Ebed Jesu. En Chine, ce fut l'an 635 qu'un moine syriaque, dont les Chinois n'ont conservé que le titre « *Rabban* », sous sa forme chinoisée *O-lo-pen*, apporta l'Évangile. Dès 638, l'empereur Taï-Tsoung rend un décret en faveur de la nouvelle religion et autorise la construction d'une église dans la capitale. La fameuse inscription bilingue de Si-Ngan-Fou (en chinois et en syriaque) mentionne, à la date de 781, le métropolitain nestorien sous son nom chinois de Ning-Chou, à côté du patriarche Mar Hanan Ishoua (Josué) et d'Adam, évêque et pape de *Tzinistan*, « Chine ».

Dans cette même année 635 où le moine syrien recevait l'hospitalité du saint Empereur — la quatorzième de l'Hégire,

— les Arabes dispersaient la chevalerie persane à Kadésiah. Trente ans après, la Perse invoquait *Allah*, et les coureurs arabes franchissaient l'Oxus.

Les invasions arabes dans le Turkestan. — Les bandes arabes organisées en Khorassan suivaient, pour envahir les Marches turques de Sogdiane et de Fergana, la vieille route militaire au sud de l'Oxus, par Merv et Balkh. De l'autre côté de l'Oxus, la résistance commençait, plus dure qu'on ne l'a cru. Mais la religion y a été pour peu de chose. L'extraordinaire désorganisation du pays a été la cause principale qui a facilité la victoire de l'Islam. Ce n'est qu'en 94 de l'Hégire (712) que les Arabes purent bâtir leur première mosquée à Bokhara, et encore durent-ils faire cette concession, inouïe aux yeux de musulmans, d'y célébrer l'office en persan. Longtemps encore, dans ce pays conquis par l'Islam, les fidèles n'allaient à la mosquée qu'en troupe et armés. Sur le parvis, dans les ruelles, embusqués aux allées des maisons, les Iraniens, qui fuyaient devant leurs lances à la bataille, les assommaient à coups de pierres.

Pour les chrétientés de Sogdiane, l'invasion arabe n'était pas une surprise, comme pour les Turcs. Si, pour les zoroastriens sectaires, l'islamisme, dans la fraîcheur de sa jeunesse, représentait la délivrance d'une odieuse religion d'État, pour les directeurs de l'Église nestorienne, tous Arabes syriens, les Arabes étaient des compatriotes. Leurs visages, leurs mœurs, leur langage, leur costume, leur manière de penser, et sur bien des points, leur religion nouvelle, leur étaient familiers. Sans rien céder du dogme nestorien, entre le fanatisme officiel des mages et l'enthousiasme islamique, ces chrétiens n'hésitaient pas : ils préféraient, hérétiques eux-mêmes, ces hérétiques récents, qui parlaient comme eux aux adorateurs du feu. Le christianisme sémite ne fit pas d'opposition à l'islamisme sémite.

Les Arabes dans le Tibet et aux frontières de la Chine. — Dès la première moitié du VIIe siècle, les peuples d'origine diverse, vivant pour la plupart d'élevage, au pays que nous appelons actuellement le Tibet, s'étaient convertis au bouddhisme, qui devait trouver, dans les hautes vallées et sur les plateaux presque inaccessibles, entre l'Himalaya et le Kuen

loun, son lieu de refuge et sa sainte citadelle. A la même époque, les Tibétains commencèrent à se rendre redoutables à la Chine. Installés au défaut de la cuirasse, au sud-ouest de la Grande-Muraille, ils coupaient les communications entre la Chine et le Nan-lou. A la fin du VIIe siècle, ils envahirent le Nan-lou, ravagèrent l'Hexapole, puis se retournant brusquement contre les Chinois, les battaient au bord du lac Bleu, couraient, par la trouée de la Grande-Muraille, tout le long du haut fleuve Jaune. Les bouddhistes de l'Hexapole se laissaient piller, volontiers, par de si pieux sauvages, qui offraient la dîme de leurs pilleries aux monastères du Bouddha Maïtreya, et frappaient la terre du front devant les autels, dans les abbayes des lamas. Pour ces rudes montagnards du Tibet, grimpeurs de pics, coureurs de glaciers, le Tian-Chan n'était pas un obstacle, ni les *Tsong-ling*, « Monts des Oignons ». En 715, ils franchirent lestement ces taupinières, passèrent par le *Terek-Davan*, « le Col des Pins », dévalèrent en Fergana, tuant et saccageant. Quand les Arabes les virent descendre, le lourd coutelas national sur les reins, le bâton ferré au poing, ces adroits musulmans comprirent le parti qu'ils pouvaient tirer des païens contre les débris des mages, contre les Turcs entêtés dans leur loyalisme militaire, et contre la Chine, la grande Chine, qu'eux, les musulmans prêcheurs et phraseurs, n'abordaient qu'avec d'infinies précautions, malgré toutes leurs harangues. Devenus subitement les meilleurs amis du monde, aventuriers musulmans et bandouliers bouddhistes repassèrent le Col des Pins (716) et allèrent ensemble, dans le Nan-lou, assiéger les bonnes villes turques et oïgoures.

Les mercenaires turcs au service des khalifes. — Au sud, dans les Marches de Perse, naguère infranchissables, l'anarchie musulmane ouvrait aux Turcs une voie nouvelle.

L'émigration militaire des Turcs, jusqu'ici dirigée vers le nord-ouest, vers le pays Kiptchak, bifurqua vers le sud-ouest : l'Azerbaïdjan, la Transcaucasie, l'Asie Mineure, la Syrie, le pays musulman de « Roum ». La révolution qui amena les Abbassides au pouvoir accéléra le mouvement, le fixa, le canalisa dans cette voie nouvelle. A mesure qu'ils entraient au service des musulmans, ces Turcs, si réfractaires à l'islamisme

chez eux, se soumettaient à la règle religieuse. Ils n'y entendaient goutte, ni malice, ni théologie; c'était, pour eux, un point de consigne; donc, dans leurs idées, un point d'honneur. Ils devenaient musulmans *sub speciem sacramenti.* Prêtant serment au khalife, à l'imam musulman, ces soudards turcs se tenaient pour obligés à sa confession religieuse. Une fois l'islamisme accepté, ils ne discutaient plus : on ne raisonne pas sur le rang. Les Turcs sont entrés dans l'église musulmane, « orthodoxe », sunnite, non pas en néophytes catéchumènes, mais en recrues, militairement, sans courber la tête.

La politique des khalifes envers ces terribles aventuriers turcs, dont ils ne pouvaient se passer, fut de leur offrir tout ce qu'ils pourraient gagner par l'épée dans les Marches occidentales; on leur donna des fiefs à prendre sur les Romains. C'est ainsi que se fondèrent dans la Syrie du nord et en Asie Mineure les châtellenies et les marquisats turcs, Marches nouvelles, entre l'Islam et le pays de la guerre sainte, le pays chrétien. Contre Roum, pour gagner terres et châteaux en Anatolie, titres et honneurs à la cour des khalifes, la croisade des condottieri turcs, l'exode des grandes compagnies, furent incessants, à partir de la fin du IX[e] siècle. Mais la place que ces chevaliers d'aventure, courant fortune en Roum, laissaient vacante en pays iranien et en Transoxiane était immédiatement prise par d'autres compagnons, aussi légers de bagage, aussi riches d'espoir et de hardiesse que leurs prédécesseurs. Il semblait que le Turkestan et les Marches de Chine, d'où ces héros besogneux sortaient les uns après les autres, fussent inépuisables. Depuis le triomphe des Abbassides, dans l'Iran et dans ses Marches désorganisés par les Arabes, il pleuvait des Turcs, chasseurs de places, de pensions, de terres, grands épouseurs d'héritières.

Une fois implantés dans le pays, devenus bon gré mal gré seigneurs terriens, pourvus de toutes les charges militaires ou réputées comme telles — car des autres, ils n'en voulaient pas; ils n'y entendaient rien et c'eût été déroger, — à la première occasion, ils jetaient le gouvernement dehors, et installaient le capitaine de leur compagnie à sa place. C'est ainsi

que se succédèrent les grands condottieri Ghaznévides, qui conquirent l'Inde, et Seldjoukides, qui furent les maîtres du Khalifat et de l'Asie Mineure [1].

Les Mandchous maîtres de la Chine du Nord. — En 1004, la même année où Mahmoud, le grand Ghaznévide était parti pour l'Inde, les Turcs Kara-Khitaï du Léao devenaient les maîtres en Chine. Cette nation des Khitaï demeurait dans le pays actuellement nommé Mandchourie; mais beaucoup de ses émigrants, pour des raisons qui nous sont inconnues, avaient dû, au lieu de s'établir en Chine, se jeter dans la lande, au nord-ouest, et se faire Kazak, avant le xi[e] siècle. Le clan qui avait l'hégémonie, parmi les Khitaï, au x[e] siècle, se distinguait par l'épithète de *Kara*, « Noir », et le patronymique de ses chefs héréditaires était, d'après l'orthographe chinoise, Yé-Lou.

Dans les troubles qui précédèrent la chute des Thang, cette famille de Yé-Lou avait rendu des services aux partis chinois, s'attachant, particulièrement, à ceux du Nord. Leurs bandes, mal payées, s'étaient contentées du médiocre fief qui entourait la ville murée de *Yen*; quand les Yé-Lou prirent officiellement le protectorat du Pé-tché-Li, Yen devint leur capitale; les Chinois l'appelèrent *Pé-King* (Pékin), « Capitale du Nord ». Le pays avait besoin de sécurité; sans grandes luttes, il accepta ces protecteurs. Au commencement du xi[e] siècle, la famille de Yé-Lou gouvernait la Chine jusqu'au fleuve Bleu; ces Yé-Lou, parmi tous les Turcs, sont les seuls qui ont mérité l'honneur d'être regrettés par les Chinois. Au sud du fleuve Bleu, la dynastie nationale des *Song* avait, tant bien que mal, refait l'unité, dans une moitié de l'empire.

Les Turcs du Léao n'avaient pas eu l'audace de substituer leurs princes héréditaires à une famille chinoise. Ils maintenaient, à Pé-King, la Capitale du Nord, un fantôme de saint Empereur, comme leurs congénères seldjoukides, à la même époque, maintenaient, à Bagdad, une apparence de khalife. De 1101 à 1125, l'empereur fictif de la Chine (du Nord) s'appelait Tien-Tso; l'empereur réel, le Turc Khitaï, s'appelait Yé-Lou-

1. Pour les Ghaznévides dans l'Inde, voir au tome IV de cet ouvrage. — Pour les Seldjoukides, voir ci-dessus, t. I, p. 683, 764, et t. II, p. 295, 798 et s.

Ta-Chi. Ce Turc était d'ailleurs, comme les occidentaux de sa race, protecteur des lettres, lettré lui-même; les annales chinoises racontent qu'en 1115 il passa l'examen du doctorat [1]. Il fut de l'Académie de *Han-Lin* et fonda celle de *Lin-Ya.* Cet académicien chinois était si bien resté Turc qu'après avoir changé trois empereurs, lorsque les Tongouzes Niu-tchi [2], les ancêtres de nos Mandchous actuels, forcèrent les barrières de l'empire, s'emparèrent de Pé-King, et fondèrent la dynastie des *Kin* [3] (mot qui signifie « d'Or »), le « grand docteur », sans s'émouvoir autrement, commença par tordre le cou aux ministres chinois qui formaient son cabinet civil, puis, montant à cheval avec les gens de sa maison militaire, prit le chemin de la lande et alla se faire Kazak au grand refuge du nord-ouest, sur la steppe des Kirghiz (1120). En Pé-lou, le fugitif fut accueilli avec enthousiasme. Dans une assemblée générale, il réunit les chefs de sept cités (Turcs sédentaires) et de dix-huit tribus (Turcs nomades) et se fit proclamé *Kour-Khan* (khan du camp).

Il se trouva que Yé-Lou, l'académicien et le politique, était aussi brave, le sabre au poing, que disert le pinceau entre les doigts. Ce Turc chinoisé fut le premier capitaine de son temps. Il est vrai qu'il savait au juste ce qu'il voulait; les masses turques le comprirent. Ce n'était plus par bandes qu'il fallait s'établir en pays iranien, mais en corps de nation. A l'ouest comme à l'est, le pays devait être aux Turcs : ils l'avaient assez défendu; ils y avaient assez peiné. La terre était à eux, aussi loin qu'ils trouveraient un homme parlant turc. En un tour de main, ralliant les uns, brisant les autres, les Kara-Khitaï furent maîtres du Pé-lou, du Nan-lou et de son Hexapole, où les Oïgour bouddhistes, chrétiens et païens, les accueillirent sans façon. Les musulmans n'osaient pas faire grise mine à ces conquérants qui parlaient leur langue, qui invoquaient leur parentage; au fond du cœur, et tout bas, pour ne pas se compromettre en religion, ils les préféraient à leurs coreligionnaires Tadjiks (Iraniens) et Turcs iranisés de Transoxiane. Dans

1. *Chi* en chinois. *Ta-Chi* signifie « grand docteur ».
2. Sous leurs noms différents alors, Djou-tchi, Tchortcha.
3. Nom chinois; en mongol : « Altun-Khans ».

cette fortune subite des Kara-Khitaï, la position du dernier Seldjoukide d'Asie centrale, du noble et infortuné sultan Sandjar, devenait désespérée. Turc aux yeux des Iraniens, et Persan aux yeux de tous ces Turcs du nord et de l'est, qui haïssaient tout ce qui avait une goutte de sang persan dans les veines, que pouvait faire Sandjar, l'homme du khalife? Nos Croisés ne se doutaient guère de la peur qu'inspirait aux marquis de la maison de Seldjouk, aux petits sultans seldjoukides qu'ils prenaient pour des potentats, la terrible masse turque indigène que ces émigrés sentaient approcher derrière eux. Atabeks du sud, sultans de Roum à l'ouest, tremblaient à chaque mouvement dans l'Asie centrale. En 1141, l'infortuné sultan, le dernier des Seldjoukides en vraie terre turque, perdit sa dernière bataille contre le *Kour-Khan*. — A la même époque se fondait un autre empire turc, celui du Kharezm.

Les deux empires chinois : mandchou au nord, national au sud. — Pendant que les Turcs chinoisés, Kara-Khitaï et Oïgour, se partageaient l'Asie avec les Turcs iranisés, Kankli et Kalatch, les Mandchous s'affermissaient en Chine. Les Chinois les appelaient *Niu-tchi*; les Turcs et Mongols les appelaient *Tchortcha*. Mais ces *Niu-tchi* appelaient leur nation, suivant leurs dialectes, *Aïsin, Aïjin*, « d'Or » ou « dorée », que les Chinois traduisirent par *Kin*. Ils nommèrent leur empire en Chine : *Aïsin Gouroun*, « l'enceinte dorée »[1]. En 1120, le roi des Niu-tchi força les défilés qui conduisent en Pé-tché-li, et s'empara de *Yen* ou *Péking*; en 1153, son successeur y établit sa cour dorée impériale. Il était maître de la Chine jusqu'au Yang-tseu-Kiang. Au sud régnait la dynastie des *Song*, avec Hang-tchéou pour capitale. Les rivières Hoaï et Han formaient la limite entre les deux empires. Pour se garantir contre les empiétements des Niu-tchi, les Song cherchèrent dans le Nord, le plus loin possible, des sabres à leur discrétion. Des sabres, on en trouvait, là-haut, parmi ces princes faméliques, vivant des ressources aléatoires que leur rapportaient la chasse, la

1. Nom repris plus tard par la dynastie mongole du Decht-i-Kiptchak et de Russie : nous en avons fait « la Horde d'Or ». Il faut prendre « enceinte » dans le sens de « palais, quartier impérial ».

guerre, les traités de protection avec les guildes marchandes et les bonnes villes, sans parler du maigre revenu de leur cheptel. Le premier qui s'offrit fut un chef de Turcs Kéraït. Il avait du bien du côté d'*Almalik*, « la Pommeraie », bonne ville turque en Pé-lou, commerçante et chrétienne. Il s'adjoignit un camarade, un frère par adoption, de lignée turque par les femmes. Cet associé s'appelait Yésouguéï, et portait le surnom guerrier de *Bahatour*, « le hardi, le vaillant ». Une dizaine d'années après cette alliance, en 1162, Yésouguéï eut un fils qu'il nomma *Témoudjine*.

Formation de la nation mongole : la famille des Bordjiguène. — La famille de Yésouguéï était de grande considération parmi toutes les nations vivotant, assez misérablement, au nord des Marches chinoises, entre le Songari et l'Irtych. On appelait ses ascendants les *Bordjiguène*, « les yeux pers ». La légende mongole bouddhiste leur donne une origine miraculeuse : *Dobo Merguène* épouse la vierge *Alang Goa*, conçue dans la pureté ou, comme nous dirions, sans péché; il en a deux fils, et meurt. En état de veuvage, *Alang Goa*, visitée par une apparition surnaturelle, conçoit et met au monde trois fils. Les *Bordjiguène* sont de la lignée du troisième. « On donna le nom de *Niroun* — origine pure — à toute la lignée de ces trois frères, parce que, d'après la croyance des Mongols, ils étaient nés de la lumière. » D'après les légendes musulmanes, l'apparition serait l'ange Gabriel, sous la forme d'un rayon de lumière. Certaines généalogies font descendre les Bordjiguène et les Seldjoukides d'un père commun qui s'appelait *Bougou*, « le Cerf », et d'une mère qui s'appelait *Goa*, « la Biche ». Les généalogies turques, musulmanes et mongoles bouddhistes font également remonter les Bordjiguène jusqu'à l'ancêtre légendaire des Turcs, qui est *Burté Tchéné*, « le Loup gris ».

Les tribus et les clans mongols ont fait partie intégrante des empires turcs au temps des Hioung-Nou du Sud, puis à celui des Hioung-Nou du Nord, puis à celui des Tou-Kioue (545-745), puis à celui des Oïgour orientaux, jusque vers l'an 1000. Au XIe siècle, quand les grandes nations turques des Oïgour occidentaux, des Kankli, des Kalatch, ont, de plus en plus, porté

la direction de leur activité vers l'ouest, laissant le champ libre, dans l'est, aux Turcs Kara-Khitaï, ces clans et tribus mongols ont commencé à vivre d'une vie autonome, se groupant autour des familles dites *Niroun*, « pures, illustres », en confédération avec les Turcs qui n'avaient pas trouvé fortune dans l'ouest. La révolution qui, au XII[e] siècle, chassa les Turcs Kara-Khitaï de la Chine, et fit passer le pouvoir aux mains des Niu-tchi acheva d'affranchir les Mongols et les tribus turques au nord de la Chine. Au XII[e] siècle, les Mongols sont indépendants, dans le pays entre la Selenga et l'Orkhon, et les Turcs Kéraït, Naïman, Karluk, autour d'eux, le sont également.

Rapport des Mongols avec les deux empires chinois. — Pour vivre, ces Turcs et ces Mongols demandèrent aide et protection à la vieille mère nourricière, à la Chine. De la Chine du Nord, il n'était pas question; le maître à Péking, c'était l'empereur de l' « Enceinte d'Or », le *Niu-tchi*, le *Tchortcha*, comme ils l'appelaient, l'ennemi héréditaire. Ils s'adressèrent au vrai Chinois, à l'empereur légitime, celui de la dynastie nationale des *Song* qui régnait au sud du fleuve Bleu. Si le saint Empereur voulait, il n'avait qu'à parler : il était leur père et mère; eux, ses enfants, se battraient pour lui contre les hommes pervers, contre ses ennemis, contre ses esclaves rebelles; en échange, ils demandaient des titres, une solde, des grains, des étoffes de soie. Ainsi quémandaient ces princes mongols et turcs, faméliques descendants du Loup gris, de l'ange Gabriel, du Cerf pur et de la Biche immaculée. Les Chinois les connaissaient de longue date, et savaient à quoi s'en tenir. Ces condottieri besogneux promettaient toujours, et ne tenaient guère; à les en croire, ils devaient arriver avec des armées formidables, des vingt, des trente mille hommes équipés de pied en cap; mais sitôt qu'ils tenaient une avance, on les voyait venir avec un millier de pillards qui rançonnaient le pays ami, mais se battaient le moins possible. Les Chinois exigeaient des garanties, serraient les cordons de la bourse, ne payaient le prince mongol ou turc que sur bonnes preuves de son pouvoir militaire : de sorte que ces pauvres gens se battaient entre eux pour prouver aux Chinois qu'ils étaient gens à se

battre contre d'autres. A la première réponse favorable des *Song*, Mongols, Turcs, Kéraït, Naïman, Karluk se réconcilièrent, tombèrent dans les bras les uns des autres. Enfin, on allait avoir de l'ouvrage payé! Pendant que les chroniqueurs mandchous, recueillis dans la compilation faite au XVIIe siècle sous le titre d'*Histoire des trois royaumes*, ne disent pas un mot des Mongols avant la grande guerre de 1209, les annalistes chinois du Sud, à partir de 1230, sont remplis de leurs exploits contre les Niu-tchi. En 1147, d'après ces Chinois, l'empereur de l'Enceinte Dorée, Hi-Tzong (*Dan-Hola*, chez les Mandchous) aurait été battu par les Mongols, si durement qu'il aurait reconnu à leur chef le titre de roi, et lui aurait cédé une partie du territoire Niu-tchi. D'après les annales mandchoues, ce Hi-Tzong était un très mauvais empereur : « La cinquième année *Hoang-Tong* (1145), le cinquième mois, Hi-Tzong recommença à boire sans cesse avec ses officiers. Les magistrats n'osaient plus l'avertir. Il fit tuer l'impératrice en titre, enleva la femme d'un de ses généraux. Peu de temps après, il envoya l'un de ses gens tuer une de ses épouses. » Dans un accès d'alcoolisme, il fit tuer son propre fils.

On imagine sans peine que ce furieux ivrogne, exécré de son propre peuple, ait subi les défaites dont parlent les Chinois.

IV. — Gengis-Khan et l'empire mongol.

La jeunesse de Témoudjine : sa mère Oloun-Yéké. — En 1162, les Mongols et les Kéraït furent, à leur tour, battus pour les Mandchous. C'est précisément l'année où Témoudjine, le futur Tchinguiz Khan, vint au monde. Les Song, après cette défaite de 1162, ne voulaient plus payer. A partir de ce moment, Kéraït et Mongols se réconcilient avec les Mandchous, si bien que, trente ans après, Témoudjine sera mercenaire à leur solde, bataillant au service de l'Empereur d'Or.

La vie lui avait été dure, dans sa jeunesse. Il était l'aîné de cinq frères nés de la même mère, et n'avait que treize ans

quand son père mourut. On appelait cette branche des Bordjiguène les Kiat, « les Avalanches ». Suivant la coutume turque et mongole, le plus jeune frère héritait du domaine patrimonial. Avec un garçon de treize ans pour commander les reîtres, tenir en bride les hobereaux parents ou alliés, gouverner trente mille familles nomades faisant métier de guerre, avec un petit enfant de cinq ans pour garder le sanctuaire national et le foyer de la maison, l'État, péniblement fondé par des condottieri à poigne, ne pouvait manquer de se dissoudre. Le deuil de Yésouguéï était à peine fini que déjà le clan des *Taïdjiout* quittait le quartier royal, où ses nobles avaient sans doute été convoqués pour les cérémonies funéraires. Les trois quarts des autres nobles suivirent les Taïdjiout. Un quart seulement tint bon : « la moitié du clan de *Mangout*, et des fractions de clans, par deux cents, par cent, par cinquante, par dix et même par cinq familles ».

Dans l'effondrement de l'État, la veuve de Yésouguéï fut admirable. Elle fit monter à cheval la poignée de braves qui restait autour d'elle, se mit à leur tête, portant elle-même, devant eux, l'étendard du mort, et courut après les déserteurs. Le gros avait pris l'avance, s'était dispersé en tous sens, dans la hâte de rejoindre sa *yourte* et de se pourvoir. Elle ne rejoignit que les derniers, les moins pressés, les aventureux qui n'avaient pas de bien à mettre en sûreté. Quand ces gens de guerre virent la grande veuve, dans ses vêtements de deuil, sur son cheval d'armes, tenant en main le guidon de bataille autour duquel ils avaient tant chevauché, leur cœur fondit; ils tournèrent bride, et suivirent la vieille bannière. La veuve les ramena près des sources de l'Onon, à cette butte de *Deligoun-Bouldak*, où étaient plantés « l'étendard à neuf queues blanches », symbole militaire de la nation, et « l'étendard à quatre queues noires du génie protecteur des Bordjiguène », symbole religieux des Niroun. De cette main ferme qui tenait si hardiment le drapeau, la grande veuve prit la régence, « dame d'honneur, de conseil, de raison et de froide résolution ». Sa famille était apparentée aux empereurs *Niu-tchi* de « l'Enceinte d'Or » ou à l'un de leurs grands, car on ajoutait à son nom, qui

était *Oloun*, le titre chinois de *Fou-djin*. En langue du Khataï, dit Abou'l Ghazi, « c'est la même chose que *Khatoun* en mongol; à savoir : la maîtresse de la maison et des biens ». Nous dirions, en français, la « princesse douairière ». Plus tard, les Mongols l'appelèrent d'abord, Oloun-*Yéké*, « la Grande », et enfin *Euguélène-Éké*, « la Mère des Généalogies ou des Nations », quelque chose comme « l'Impératrice Mère » par excellence.

Yésouguéï, avant de mourir, avait assuré de son mieux l'avenir du jeune Témoudjine, de ses frères et de ses peuples. D'abord, il lui avait ménagé une nouvelle famille en cas de malheur; il avait « bu le serment » avec le petit-fils de Marghouz, le roi des Turcs chrétiens Kéraït. Ils devinrent « frères ». Ce chef s'appelait, de son nom de guerre, *Togroul*, « le Pourfendeur ».

L'assurant du côté de l'ouest, il lui avait préparé une alliance à l'est, dans la puissante maison des Koungrad, qui tenait, à la fois aux Turcs, aux Tatars, aux Mandchous trans-songariens; il l'avait fiancé à Burté-Djoudjine, fille d'un chef koungrad, qui s'appelait Dai-Setzène. Elle n'avait que neuf ans. Le mariage définitif fut conclu quand Témoudjine avait dix-sept ans (1182-1183). Il fit entrer les Koungrad dans la confédération mongole.

Quand la Grande Douairière eut réuni autour de son fils tout ce qu'elle put trouver de partisans, et autour du drapeau tout ce qu'elle put rassembler de défenseurs, elle avisa. L'alliance avec les Koungrad serait bonne, sans doute, un jour, quand le fils aurait grandi; mais en attendant, il fallait vivre. L'appel aux Kéraït était une ressource extrême. Le *Togroul* avait un grand fils, *Sengoun*, et pouvait être tenté de faire valoir ses droits, comme « *Anda* », sur les peuples de Yésouguéï. Il fallait que le jeune garçon se défendît tout seul, à tous risques et périls, et que son protecteur ne pût jamais devenir un rival, un prétendant. Elle trouva l'homme qu'il fallait. C'était un personnage de haute lignée, nommé *Minglig*. Les Mongols l'appelaient respectueusement *Etchigué*, « Père ». Ce révérend Père ou saint Minglig avait un fils qui faisait des miracles; il s'appelait *Keuktché*. On racontait qu'il s'envolait au ciel, monté sur un cheval couleur de nuées, et qu'il s'entretenait familièrement avec le *Tangri*. Tenir le saint et son fils, le faiseur de miracles, c'était tenir

le sanctuaire, mettre Témoudjine sous la protection de la religion. Les délais de veuvage à peine accomplis, la Grande Douairière se fit épouser par Minglig Étchigué. Maintenant l'adolescent Témoudjine pouvait jouer du sabre à cœur joie; elle lui avait gardé le drapeau; elle lui livrait le sanctuaire.

Premières luttes de Témoudjine. — Témoudjine se montra digne fils de sa mère. Dans cette terrible vie de hasard qui dura jusqu'à sa trente-deuxième année, aucune épreuve ne lui fut épargnée; il vida la coupe d'amertume. Deux amitiés héroïques le soutinrent, lui firent, comme dit Abou'l Ghazi, que j'aime à citer en sa simplicité, « goûter le doux et l'amer ». Ce furent celles de son rude frère, *Djoudji Khassar*, « Djoudji le Tigre », et de son fidèle compagnon *Bogordji*, le fils de « Nagho le Riche », chef de la puissante maison des *Arlad*, la plus noble, chez les Mongols, après celle des Bordjiguène. Parents et voisins s'étaient jetés de toutes parts sur les misérables débris de la succession de Yésouguéï. Les plus acharnés étaient les Taïdjiout, dont le chef se prétendait souverain légitime, réclamait le commandement par droit de naissance. A côté d'eux, un autre clan des *Niroun*, les *Djouïrat*. Leur chef s'appelait *Djamouka*, et on le surnommait *Djitchin*, « le subtil, l'éloquent »; il avait le génie de l'intrigue et de la persuasion.

Les Taidjiout et les Djouïrat traquèrent Témoudjine avec rage. Leurs divisions le sauvèrent. Dix fois, dans des alternatives de succès et de revers, pressé par tant d'ennemis, le Bordjiguène dut prendre le désert, battant l'estrade en Kazak, parmi les traquenards et les embuscades. Jamais il ne cessa d'agir en roi. Ce fils de la dame « de haut respect » imposait le respect aux ennemis comme aux amis. Il avait le génie de l'autorité : réduit aux abois, il ne sollicitait le secours de personne, mais le commandait impérieusement, comme une redevance obligée, due à sa maison. Vaincu, fugitif, partout où il passait, il parlait en maître, exigeait ses droits régaliens, l'impôt en nature, la dîme sur les quatre espèces (chevaux, chameaux, bœufs, moutons), la conscription individuelle d'un homme par famille pour les nationaux, et le contingent de cent hommes par cent familles pour les alliés.

La légende mongole, qui exagère évidemment les infortunes de Témoudjine, pour rehausser le caractère de son héros par le contraste entre ses misères passées et sa grandeur future, et aussi pour lui attribuer l'esprit bouddhiste du sacrifice volontaire et des épreuves acceptées, fait un roman de sa jeunesse. Il est pris par ses ennemis les Taïdjiout, qui le mettent à la cangue; il s'enfuit, et se plonge dans un marais, enfoncé dans la vase « jusqu'aux narines ». En réalité, à force de constance, appuyé par l'influence religieuse de Minglig et de Keuktché, par la neutralité bienveillante des Koungrad, par les secours des Arlad à la dévotion de son ami Bogordji, et servi par les divisions de ses adversaires, il réussit à se maintenir dans le pays entre Onon et Kéroulène, sans recourir à la dangereuse protection des Kéraït. En 1189, étant âgé de vingt-sept ans, il fut reconnu comme *Khaghan*, « empereur », par les Arlad, sur la prairie de la Kéroulène, et prit le titre de *Soutou-Bogdo*, « Donné par Dieu » (et aussi Force du Ciel, Fils du Ciel).

Victoire sur les Taïdjiout. — Soit un peu avant, soit un peu après sa reconnaissance par les Arlad, aux environs de 1188, il est certain que Témoudjine était assez fort pour livrer une bataille rangée aux Taïdjiout et à leurs confédérés. Elle fut livrée à *Baldjouna Boulak*, « les sources de la Baldjouna », un petit affluent de l'Ingoda, à l'ouest de l'Onon. Le combat fut rude; six mille confédérés restèrent sur le terrain. Ce fut la première grande victoire mongole.

Organisation militaire. — Dans ce combat, Témoudjine avait divisé ses cavaliers en corps de mille hommes chacun. La division par mille hommes, dans une armée de la haute Asie, en 1188, était une innovation, une véritable révolution tactique. L'*Histoire de l'Empire d'Or* nous a conservé le détail de l'organisation militaire et des procédés tactiques, au commencement du XII[e] siècle, chez les Mandchous, et par conséquent, chez les Turcs et chez les Mongols. Dans les troupes à cheval, qui composaient la très grande majorité des troupes nationales, l'unité de combat était de cinquante hommes et se formait sur cinq rangs, présentant ainsi dix hommes de front. Les deux premiers rangs portaient l'armure de plates ajustées par bandes,

à la japonaise, ou de corsets de fer à feuilles imbriquées. Aux armes nationales, l'arc et le sabre demi-courbe, ils ajoutaient la lance, souvent garnie d'un crochet rivé sur la douille du fer. Leurs chevaux étaient bardés. Les trois derniers rangs, montés sur chevaux plus légers et sans bardes, armés de cuir bouilli ou de mailles, remplaçaient la lance par la javeline. Cette disposition, par pelotons de cinquante, donnait des escadrons de cinq cents, et des corps d'armée de cinq mille hommes. En formant ses corps à mille hommes, sur cinq de profondeur, Témoudjine mettait l'unité du combat à cent hommes, et doublait son front.

Nouveaux succès. — Le premier résultat de l'affaire fut de détacher les Djouïrat de la confédération. Djamouka en personne vint présenter à Témoudjine ses excuses et la soumission de ses gens.

De 1189 à 1193, lentement, patiemment, tantôt par la force des armes, tantôt par des négociations et des mariages, Témoudjine établit son autorité sur les tribus d'origine turque, mongole et tatare, fixées au nord du Gobi, entre la Kéroulène et la Selenga, dans la direction du sud, jusqu'au désert, dans la direction du nord, jusqu'à l'Ingoda. Plus au nord, des deux côtés du lac Baïkal, ses vieux ennemis, les Tongouzes *Mergued* (*tireurs*), qui avaient recueilli les restes des Taïdjiout, et tous les mécontents des tribus rompues qu'il incorporait morceau par morceau à la future nation mongole, continuaient à lui tenir tête.

Témoudjine au service du roi kéraït et de la Chine. — En 1193, après tant d'années de patience, il risqua, pour la première fois, une combinaison politique à l'extérieur. Avec le très grand bon sens qui est la marque distinctive de son génie, il la choisit très modeste, toute petite, appropriée à ses forces, mais d'un succès certain, et pouvant servir de point de départ pour d'autres entreprises plus vastes. Certainement, quand, en 1193, mal affermi dans sa domination sur un peuple raccolé par fractions de tribus de « cent, de dix, et de cinq », entouré d'alliés suspects et d'adversaires menaçants, Témoudjine eut l'idée d'offrir ses services à l'empereur de l'Enceinte

d'Or, à l'ennemi héréditaire de ses peuples et de sa famille, il voyait de loin.

Cette année 1193, devant la révolte des tribus dans les Marches, le mécontentement des Chinois, l'épuisement des Mandchous, l'empereur de l'Enceinte d'Or avait recouru au vieux procédé, le plus économique et le plus rapide entre tous, l'appel aux soudoyés turcs. C'était Togroul, le chrétien kéraït, qui tenait le marché. De suite, il rassembla ce qu'il put de reîtres, étant fort à court, lui-même, à cause de ses démêlés avec ses voisins de l'ouest, les Turcs Naïman, maîtres de la vallée de l'Irtych, du bas Altaï, et des routes conduisant en Pentapole, qui étaient partagés entre trois cultes, le bouddhisme, le christianisme et une forme manichéenne de la vieille religion nationale. Témoudjine saisit l'occasion, et s'offrit à l'*Anda* de son père, en fils adoptif respectueux et dévoué. L'affaire fut vigoureusement menée, car l'Empereur d'Or paya bien. Témoudjine reçut le brevet chinois de « commandant contre les rebelles », et peut-être, son grade universitaire de *Daï-Ming* [1], qu'il porte, dans la légende mongole, entre ses titres de *Soutou-Bogdo*, « Fils du Ciel », et de *Tchinguiz-Khaghan*, « Empereur Inflexible », ou absolu — autocrate. A coup sûr, le fait de solliciter un titre universitaire chinois indique, dès cette époque, chez Témoudjine, des projets ultérieurs en Chine. A ces distinctions s'ajoutaient, bien entendu, des honoraires solides et des présents.

En sa qualité de chef officiel et principal, le Kéraït fut mieux traité encore ; il reçut le titre de *Ouang*, « roi », et ne porta plus d'autre nom jusqu'à sa mort. Les chroniqueurs musulmans arrangent le mot, avec la phonétique turque, en *Ong-Khan*. Comme c'est à ce Kéraït que se rapporte d'abord la légende du « prêtre Jean », on peut supposer que le mot « Jean » a été fait sur la consonance *Ouang* : à moins que Togroul ne se soit

1. Docteur ès lettres, bachelier, *Taï-ji* à la turque. Le mandarinat civil et militaire, sous les *Kin*, se confondaient. Cette même année 1193, l'empereur décida que « lorsque des Niu-tchi auront passé leurs examens littéraires et reçu le grade de docteur, ils fussent exercés au tir et au maniement des armes, s'ils ont les qualités voulues, qu'on les emploie aux premiers rangs ». (*Empire d'Or*, p. 181.)

appelé réellement « Jean » de son nom de baptême, ce qui n'a rien d'invraisemblable pour un Turc chrétien.

Échec contre les Solongo : l'État mongol ébranlé, puis raffermi. — Témoudjine, peu de temps après, risqua une témérité. Il attaqua les Solongo, des Mandchous naturels. S'il en venait à bout, toutes les nations turques de l'extrême Est, les Koungrad, dont sa femme était issue, et surtout les Kara-Khitaï du Léao, les anciens maîtres de Pékin et de la Chine du Nord, se soulevaient, l'acclamaient; il était le maître des Turcs orientaux, leur vengeur contre les Mandchous. Déjà, il voyait la Chine du Nord ouverte, Pékin à lui. Mais il s'y prenait trop tôt. Il avait mal calculé ses forces, fut atrocement battu (1197). Ses fidèles l'enlevèrent, demi-mort, du champ de bataille.

L'État fondé si péniblement croulait d'un coup. Encore une fois « la Mère des Nations, — la Dame de haut honneur » rétablit tout. Vieille et cassée, elle reprit le drapeau, monta à cheval, réunit les débris de l'armée, rassura, supplia, parla de son mari Minglig, du grand saint Keuktché. Le vaillant chef Moukhouli se battait, contenait l'ennemi, finit par le repousser. Dans la bagarre, pendant l'invasion des Solongo entre Kéroulène et Onon, Burté Djoudjine, la femme de Témoudjine, disparut, enlevée par un chef mergued. Elle revint neuf mois après et mit au monde un fils, l'aîné de Témoudjine, qu'on appela Djoudji. Le Tchinguiz Khan traita toujours avec froideur ce premier-né, qui n'était pas de lui; son cœur se serrait à le voir; mais sa ferme raison lui commandait de faire respecter en lui un héritier de la maison impériale, du moment qu'il le reconnaissait comme tel. Contre l'aîné, bâtard, il ne fit pas un passe-droit aux cadets légitimes.

Devant le roi des Kéraït, il se fit humble, tout petit, lui envoya le butin fait sur les Mergued, qu'il venait de battre, comme une dîme, comme un tribut, presque comme un impôt, se reconnaissant son fils, son vassal, lui rendant foi et hommage. Dans le cœur du vrai fils de ce roi, de Sengoun, la colère montait, avec le soupçon et la jalousie contre ce frère d'aventure qui s'imposait à la famille. Sans doute, Djamouka,

le chef des Djouïrat, excita dès lors Sengoun contre Témoudjine, préparant la rupture qui devait amener la catastrophe des Kéraït et la grandeur des Mongols. Témoudjine s'effaça si modestement devant ce Ouang-Khan, qu'il soutenait de ses armes et dont le fils conspirait contre lui avec son implacable ennemi Djamouka, que le roi kéraït se lança, de toutes ses forces, sur la confédération des gens du nord, les Mergued. Il les défit complètement au lieu dit *Buker-Guereh*. Témoudjine profita, vivement, de la diversion, lançant sur les Taïdjiout, sur les Djouïrat, et autres confédérés de race mongole ses généraux, Bogordji le fidèle, Moukhouli l'éprouvé, des jeunes chefs dont nous voyons paraître les noms pour la première fois, *Kouïouldar*, « *Khochigotchi* — le banneret », et deux autres, *Djébé* et *Souboutaï*. Ces deux-là, nous les retrouverons dans le courant de cette histoire.

De plus en plus, les Turcs qui n'étaient pas sous la sujétion directe du roi kéraït et du roi naïman se rapprochaient de Témoudjine, cherchaient sa protection. En 1199, il coupa court à une tentative de rapprochemeut entre Naïman et Kéraït. Il entraîna le vieux Ouang-Khan dans une campagne contre les Naïman, manœuvra mal pour le laisser dans l'embarras, puis subitement le tira d'affaire, et encore une fois, lui céda l'honneur et le butin de l'expédition. Du coup, Naïman et Kéraït demeurèrent irréconciliables ; leur haine mutuelle couvrait Témoudjine vers l'ouest. En deux ans, tout le pays fut soumis, toutes les tribus ralliées, depuis la Sélenga jusqu'à l'Amour, depuis le Baïkal jusqu'au sud du Gobi, aux Marches de Chine, le long de la Grande-Muraille, du sud au nord. Les débris des Mergued, des Djouïrat, des Taïdjiout, des Dourban, et autres, s'enfuirent vers le nord-ouest, entraînés par l'implacable Djamouka et par le vaillant chef mergued, Tokta-Begui. L'Empereur d'Or n'avait pas bougé. C'était *Tchang-Tzong*, un Mandchou complètement chinoisé, ne voulant pas entendre parler de ses vieux peuples du nord, ne s'occupant que de littérature et d'examens, en coquetterie réglée avec les *Song*. Il écrivait à son ambassadeur dans la Chine du Sud : « Une paix parfaite règne entre les deux empires ; n'allez pas, en contestant pour

des choses insignifiantes, risquer de compromettre notre puissance ».

Pendant que ce bon prince gardait à ses sujets le bien précieux de la paix, Témoudjine s'assurait, sous main, de ses gardes-frontières turcs, les Ongout, prenait, ouvertement, le protectorat des Koungrad, et fomentait une insurrection des plus mortels ennemis des Kin, les Kara-Khitaï du Léao.

Défaite et soumission des Kéraït. — Avec une telle fortune de Témoudjine, une rupture entre Kéraït et Mongols devenait inévitable. Sengoun entraîna son père, vieilli, sans volonté, presque idiot.

Dans la bataille, qui fut rude, à la quatrième charge, les Mongols furent rompus. Un mouvement tournant de Kouïouldar « le banneret » leur permit de se rallier. Les Kéraït avaient perdu beaucoup de monde; Sengoun était hors de combat, blessé d'un coup de lance à travers le visage. Témoudjine se dégagea, fit sa retraite en bon ordre, dans la direction de l'est, s'abrita derrière la Kéroulène, où ses contingents vinrent le rejoindre.

Cette fois, les Koungrad prirent franchement parti. Leur chef, Tougatchar, les amena en masse à son beau-frère. Témoudjine reprit vivement l'offensive. La défaite des Kéraït fut complète. Dans un pays qui s'était révolté quatre fois contre lui, après un tel désastre, le Ouang-Khan ne pouvait songer à faire tête; ses sujets l'abandonnèrent, se livrèrent à Témoudjine, corps et âme. Le vieux, désespéré, s'en alla demander l'hospitalité à son ennemi, le roi des Naïman, un vieux comme lui, qui prenait le titre chinois de *Ta-ouang*, « grand roi », dont les Turcs ont fait *Tayang*. Des vassaux du Tayang, « craignant que s'ils lui amenaient Ouang-Khan, il ne voulût épargner sa vie », le tuèrent et portèrent sa tête à leur roi. « Il les gronda fort, disant : Quoi! Vous avez fait périr ce grand roi? vous n'avez pas même respecté son vieil âge?.... Il fit enchâsser la tête dans de l'argent, et la plaça sur un trône. »

Sengoun n'osa pas revenir au pays, s'enfuit au Tibet, erra misérablement pendant quelques années, puis, lassé, tenta un coup sur Khoten, dans l'Hexapole, et s'y fit tuer.

Soumission des Ongout, Naïman, etc. — Dans cette même année 1203, Témoudjine prit franchement le protectorat des Ongout, planta sa bannière au sud du Kobi, en face de la Grande-Muraille. C'était un acte d'audace; l'empereur de l'Enceinte d'Or laissa faire. A l'est du pays des Naïman, plus un chef turc ne douta : le maître, c'était ce Mongol qui bravait l'empereur de Chine, et qui promettait de maintenir envers et contre tous « l'héritage des ancêtres et leur droit coutumier ».

Ces cinq années (fin 1203-1208), entre la défaite des Kéraït et la guerre de Chine, les moins brillantes de la vie de Témoudjine, furent les plus actives et les plus fécondes. De 1203 à 1206, le Bordjiguène fit sa moisson de peuples, fonda vraiment, commença d'organiser l'empire, prépara ses grandes conquêtes. En 1203, le vieux roi des Naïman prit sérieusement ombrage. Les Naïman tenaient les Marches au nord de la Pentapole, les montagnes saintes de l'Altaï. Ils étaient les puissants Oïgour de la Pentapole et de l'Hexapole. Par les steppes du nord, ils touchaient d'un côté aux Kirghiz, aux tribus rompues, à la confédération désespérée et exaspérée des ennemis de Témoudjine, des Mergued, des Djouïrat, et des autres. Du côté de l'est, ils confinaient aux Marches de Turkestan, à la puissante nation des Kankli du Kharezm, dont le roi, Méhémed *Tékéche*, « le Batailleur », régnait sur la Transoxiane, sur le Kharezm, sur la Perse et sur l'Irak, jusqu'aux confins de Géorgie, d'Arménie, de Roum et du khalifat de Bagdad.

Le fils du Tayang, *Guchlug* ou *Koutchouloug*, « le Fortuné », avait d'abord accueilli Tokta-Begui et ses bandes, après la défaite des Mergued. Quand les Kéraït succombèrent à leur tour, Djamouka, d'abord réfugié chez eux, rejoignit Tokta-Begui chez les Naïman. Guchlug le reçut, comme naguère l'avait reçu Sengoun, et aussitôt « le Subtil » intrigua. La guerre devint imminente. Le Tayang n'avait pas encore concentré ses troupes avec celles de ses confédérés, Mergued, Oïrad et Djouïrat, que déjà Témoudjine était en route. Djébé commandait l'avant-garde, avec Souboutaï en sous-ordre. Le général de l'avant-garde avait environ vingt-cinq ans, et son second, tout juste dix-sept. Ce jeune homme et ce gamin étaient le génie même

de la guerre; avec son infaillible coup d'œil, Témoudjine les avait discernés de suite, et mis en avant des anciens capitaines.

La bataille se donna entre les villes actuelles de Tchougoutcbak et d'Ouroumtsi. Elle dura du matin jusqu'à la nuit. Le Tayang fut mortellement blessé, son armée, rompue et défaite. Quand les Naïman virent leur vieux roi tombé, ils l'emportèrent en haut de la montagne par où ils étaient venus, lui demandèrent ses ordres : « mais il ne sonnait mot ». Ils descendirent de la montagne, retournèrent au combat. « A cinq et six fois, le Tchinguiz Khan leur dit : « De vos sang et biens, je vous fais grâce; en gentils compagnons, ce que vous deviez à votre seigneur, vous l'avez acquitté; or çà, les arcs bas, et venez ». Mais ils ne voulurent rien entendre et se firent tous tuer. Guchlug s'enfuit chez les Oïgour, et de là, chez leur suzerain le grand seigneur des Kara-Khitaï, le puissant Kour-Khan, qui l'accueillit, et lui donna sa fille en mariage. Guchlug était chrétien; la princesse, bouddhiste fanatique, le fit abjurer et le convertit à sa foi. Les deux indomptables, Tokta-Begui et Djamouka, s'enfuirent au nord-ouest, parmi les Kirghiz. Mais cette fois, Témoudjine, libre de ses mouvements, s'acharna, les suivit à la piste, les fit traquer de tous côtés, sans leur laisser le temps de prendre terre. « N'oubliez jamais que l'âme d'une action est qu'elle soit menée jusqu'au bout », disait le Tchinguiz Khan à ses enfants, sur son lit de mort. Une partie des Mergued se soumit volontairement; il suffit de réorganiser leurs compagnies de cinquante hommes par compagnies de cent à la mongole, pour les encadrer dans l'armée. En moins de six mois, il ne restait plus rien de la confédération; les uns s'étaient ralliés, les autres avaient péri, les armes à la main; le reste était cosaque dans la steppe, au nord-ouest, ou avait trouvé service et emploi chez le Kour-Khan, auprès duquel Tokta-Begui alla rejoindre son ancien allié Guchlug. Seul Djamouka s'obstina, tint la campagne, se fit prendre et fut mis à mort.

Après la défaite et la mort du Tayang, son chancelier, dégagé par ce fait du serment de fidélité à son maître, avait passé au service de Témoudjine, en lui remettant les sceaux du royaume Naïman. La biographie chinoise des « grands hommes de l'époque

mongole » l'appelle *Ta-ta-tung-Ko*. Il était Oïgour de naissance, le premier en date de ses nombreux compatriotes qui peuplèrent les chancelleries et les bureaux mongols, et accaparèrent la plupart des postes administratifs sous le Tchinguiz Khan et ses premiers successeurs. Témoudjine le fit garde des sceaux, et le chargea d'enseigner la langue et le droit oïgour à ses fils; nous le retrouverons chancelier de l'un d'entre eux, Ogodaï, qui lui décerna ce grand honneur, à la chinoise, d'un titre posthume héréditaire. C'est sans doute l'influence des bureaucrates oïgours qui fit définitivement adopter leur alphabet national, emprunté au syriaque, par les Mongols et par les Mandchous, triomphant de l'écriture chinoise, et faisant disparaître jusqu'aux dernières traces de l'ancien alphabet turc.

Témoudjine prend le titre impérial. — Les projets de Témoudjine sur les Turcs de la Pentapole, de l'Hexapole et des Marches de Transoxiane, évidents par le soin qu'il apporte à se les concilier, et par la précaution qu'il prend de faire enseigner leur langue et leur littérature à ses enfants, le décidèrent à rapprocher de l'ouest le siège de son gouvernement. En 1206, il prit son parti, déplanta les étendards de sa famille et de ses génies tutélaires, pour les porter à la vieille capitale turque, à Karakoroum. L'acte était décisif : planter ses étendards à Karakoroum, c'était relever l'ancien empire Hioung-Nou, c'était prendre le titre impérial. Témoudjine le prit. Avec le scrupule de légalité qui caractérise son genre particulier de despotisme, il avait d'abord réuni le *Kouriltaï*, l'assemblée générale des *Tarkhans* ou grands possesseurs de francs-alleux. C'était ce congrès national qui nommait les *Khaghans* et les *Il-Khans*, leur faisant prêter serment, réservant, pour chacun, son droit particulier. Mais ce titre usé, ce pouvoir limité, Témoudjine n'en voulait plus. Ce qu'il lui fallait, c'était l'autorité souveraine, n'ayant d'autres bornes que la loi, consentie une fois pour toutes. Le Kouriltaï la lui accorda. Il était *Soutou-Bogdo*, « Fils du Ciel »; il devint *Tchinguiz Khan*, « Seigneur Inflexible, Inébranlable, Absolu, Autocrate ». La loi, il l'apportait, jurait de la garder, de s'y soumettre le premier. C'étaient le *Yassak* et le *Toura*, deux mots turcs; le premier signifie

Règlement, le second Usage, Droit coutumier, Ordonnance De ce Règlement militaire qui codifiait les anciens Usages turcs et mongols, de cette rude discipline, sa vie durant, l'Empereur Inflexible resta le strict exécuteur et le ponctuel esclave. Aucun despote n'a si fidèlement respecté le pacte conclu entre ses peuples et lui. Dans les plus terribles rigueurs du Tchinguiz Khan, ses pires ennemis n'ont pu découvrir l'apparence d'un caprice. Ses pires tyrannies sont l'exécution littérale du Règlement et de l'Ordonnance. Aucun contemporain ne s'y est trompé : Joinville et Marco Polo, les plus directement informés, ne voient, en lui, que le ferme législateur.

L'unité que l'Empereur Inflexible exigeait dans la loi et dans l'exercice du pouvoir, les événements l'avaient réalisée dans le peuple. Ce Kouriltaï qui acclama Témoudjine pour son Tchinguiz Khan, cette assemblée où figuraient dix-neuf peuples turcs et tongouzes, avec vingt-six clans mongols proprement dits, ne représentait plus une confédération de tribus, mais une nation homogène, dans laquelle l'autonomie des tribus était brisée. Sans doute, chacun se souvenait de sa généalogie, mais à titre personnel. Tous ensemble, ils n'étaient plus ni Nékrin, ni Ourmangout, ni Oïrad, ni Taïdjiout, ni Tatar, ni Mergued, ni Naïman, ni Kéraït, ni Barlass, ni Barin, ni Arlad, ni Djélaïr. Ils étaient Mongols, les *Mongols Bleus*, la première nation du monde. Hautement, le Tchinguiz Khan le leur dit, quand devant le Kouriltaï, sur la butte de Deligoun-Bouldak, entouré des étendards sacrés, ayant à ses côtés le grand saint Keuktché descendu du ciel, il jura le pacte national : « Ce peuple.... qui envers et contre tous, sans regarder à mes peines et périls, s'est fait inséparable de ma personne, ce peuple qui d'un cœur égal, acceptant joies et douleurs, a donné ce grand corps à ma forte pensée.... Ce peuple, pur comme le cristal de roche, qui parmi tous dangers a fait rayonner sa loyauté jusqu'au but de mes efforts, je veux qu'il s'appelle *les Mongols Bleus*; au-dessus de tout ce qui se meut sur terre, qu'il grandisse et s'élève. »

Relever la bannière de l'empire Hioung-Nou et de son héritier, l'empire Turc, c'était déclarer la guerre à la Chine du Nord, à « l'Enceinte d'Or ». Personne ne s'y trompa.

Préparatifs de la guerre de Chine. — Il suffit de jeter les yeux sur une carte pour comprendre qu'en 1207 une attaque directe sur les points vitaux de l'Empire d'Or, c'est-à-dire sur la Mandchourie et sur Pékin, était impossible, venant de Karakoroum, du haut Orkhon. Avec deux ennemis irréconciliables comme Guchlug et Tokta-Begui sur son flanc, installés dans la Pentapole du Pé-lou, avec les tribus insoumises ou mal ralliées, flottantes et douteuses, toujours suspectes, qui tenaient le pays entre la Pentapole et l'Irtych, Témoudjine ne pouvait rien risquer au loin, dans la direction de l'est. Mais, au sud, la jeune nation mongole pouvait tenter une entreprise de risque médiocre, de succès presque certain, de gloire retentissante et de haute conséquence; avec cela, l'inappréciable avantage, par le seul fait qu'on tentait l'aventure, de rassurer les *Kin*, de les endormir, car c'était un ennemi à eux qu'on attaquerait, et de faire des avances aux *Song*, car en poussant dans la direction du sud, on pouvait leur expliquer qu'on rompait la barrière qui les séparait des Turcs. En attaquant l'empire de *Hia*, le pays actuel des *Tangout*, à l'ouest du grand coude du fleuve Jaune, le Tchinguiz Khan gardait ses communications militaires, couvrait ses routes diplomatiques, n'inquiétait personne, inspirait confiance et espoir à tout le monde. Cet empire de *Hia* était un cauchemar pour ses voisins; ce n'était pas, à proprement parler, un empire réglé, mais une république de bandits et brigands, le *refugium peccatorum* de tous les chenapans : bandouliers tibétains, sauvages des hauts plateaux, grandes compagnies turques, contrebandiers et hors-la-loi chinois, en bonne amitié réglée avec une furieuse jacquerie déchaînée en Chine à ce moment, celle des *Habits rouges*. Tout le monde étant d'accord pour être débarrassé des gens de Hia, le Tchinguiz se chargea de l'exécution, au grand repos des Kin, au grand espoir des Song, sûr d'ailleurs pour son compte, quand il serait maître du terrain entre le fleuve Jaune, et l'Hexapole du Nan-lou, de tenir une splendide position stratégique sur le flanc des uns et des autres.

En 1206, il commença la guerre. En 1207, il enleva aux Hia, dans la province chinoise de Kan-Sou, une bonne ville,

que les Chinois appelaient Vou-la-haï, d'autres, Irghai, Egrigaïa. L'année suivante, il était assez assuré de ce côté, pour frapper le coup décisif du côté du nord, saisir, enfin, cette route si longtemps convoitée qui le mettrait en communication avec la Pentapole du Pé-lou, avec ses chers amis les Oïgour. Guchlug et Tokta-Begui sentaient venir le coup; les deux expéditions contre les gens de Hia, vers le sud, ne leur avaient pas donné le change. Ils jouèrent leur dernière carte dans l'est, prirent héroïquement l'offensive dans la Pentapole (1208-1209). Ils furent battus sur une rivière que les chroniqueurs musulmans appellent *Djem*, la rivière d'Imil, probablement, près de Tchougoutchak.

Chassé de la Pentapole par la défection de Bartchouk, roi des Oïgour du nord Guchlug s'enfuit en Nan-lou, dans l'Hexapole, ulcéré, emportant la haine de ces Oïgour, musulmans et chrétiens, tous félons. La princesse sa femme, l'ardente bouddhiste, acheva de lui mettre la rage au cœur; c'est alors, disent les chroniqueurs musulmans, qu'il fit pendre, devant la cathédrale de Kachgar, le mufti de l'Islam et crucifier, devant la mosquée, l'évêque du Christ. C'était donner beau jeu au Tchinguiz Khan, modérateur entre tous les cultes ; du coup, tout le clergé nestorien de l'Hexapole et d'Almalik, toute l'église musulmane de l'est, furent avec lui; par ses conquêtes dans le pays de Hia, maître des routes qui conduisaient au Tibet, il tenait déjà les bouddhistes.

L'indomptable Tokta-Begui ne voulut rien entendre. Djamouka mort, Guchlug en fuite, lui seul bataillait, dans le nord. Il fallait en finir. Le Tchinguiz Khan mit à ses trousses le jeune Souboutaï, donnant ainsi un brevet d'infaillibilité à ce général de vingt-trois ans. L'étonnant gamin serra de si près le dernier ennemi national de son maître qu'il l'accula sur l'Irtych, le battit et le tua (1209). Le Nord était définitivement conquis, la Sibérie et la grande lande soumises, la puissance militaire et territoriale des Mongols solidement assise.

Conquête de la Chine du Nord. — Maintenant, enfin, Témoudjine était libre du côté de la Chine. La mort de l'empereur du Nord, Tchang-Tzong, le dégageait de son serment mili-

taire et féodal; jamais ce méticuleux observateur des formes et des règles n'eût osé rompre avec un prince avec lequel il était lié par des engagements personnels, ayant mis ses reîtres à son service. A son successeur, il n'était plus lié. Ce nouvel empereur Kin (1208) prenait modestement le titre de roi, « Oueï-Shao-Ouang ». — « Il était d'une haute stature, avait une barbe superbe, un cœur foncièrement modéré et désintéressé; peu soucieux des ornements et des peintures... Il envoya une lettre officielle au Kaan des Mongols, Témoudjine, pour lui annoncer qu'il avait succédé au trône d'Aïsin. Témoudjine demanda à l'envoyé d'Aïsin qui était le nouveau roi. L'ambassadeur répondit : C'est Oueï-Ouang. Témoudjine, se retournant, cracha et dit : Un imbécile comme Oueï est-il digne du trône? Un Témoudjine doit-il lui rendre hommage? — Ce disant, il leur tourna le dos et monta à cheval. »

Le Tchinguiz Khan avait froidement prémédité son coup; la provocation brutale qu'il adressait à l'empereur de l'Enceinte d'Or trahit l'impatience, la hâte fiévreuse d'en venir aux mains, car elle est hors de ses allures habituelles. Qu'il se soit emporté ou qu'il ait joué la comédie, toujours est-il que l'Empereur Inflexible tenait à brusquer les choses. Quelle que fût la puissance de dissimulation de Témoudjine, il fallait que l'Empereur d'Or fût vraiment un « imbécile », comme il l'appelait, pour ne pas s'apercevoir de ses préparatifs.

Le lendemain du jour où l'Empereur Inflexible insultait l'Empereur d'Or, toutes les calamités fondirent ensemble sur l'Enceinte dorée : les brigands de Hia passèrent le grand fleuve, se jetèrent sur le Kan-Sou et le Chen-si; les nationaux chinois franchirent les rivières Hoaï et Han, entrèrent en Ho-Nan; les jacques en habit rouge surgirent de toutes parts; à l'extrême est, les Turcs du Léao se levèrent en masse; au nord, l'armée mongole, prête, équipée, dressée, marcha droit sur la Grande-Muraille, devant laquelle l'attendaient les traîtres gardes-frontières, les Turcs Ongout, les Turcs et Tatars Koungrad. Le Tchinguiz Khan marchait de sa personne avec le gros des troupes, commandé par son conseil militaire, Moukhouli. — Djébé et Souboutaï menaient l'avant-garde.

Dans cette jeune armée turque et mongole, trempée par tant de guerres de détail et de chicane, lancée pour la première fois en une expédition d'ensemble, avide de voir la grande guerre, l'enthousiasme faisait battre tous les cœurs. Le Tchinguiz Khan, vrai manieur d'hommes, si jamais il en fût, leur avait donné une conscience, une passion; dans ces têtes obscures, il avait allumé comme un flambeau l'idée de patrie, de nation.

C'est Abou'l Ghazi qui nous donne le mieux l'impression de son discours, en son simple turc : « Ensuite, il réunit l'assemblée des seigneurs mongols en un certain lieu, et leur dit : Les empereurs de Chine, savoir ceux d'Or, à mes ancêtres, à mes parents, ont fait tant de maux! A présent, le Dieu Très Haut m'assure la victoire. En ce royaume de Chine, de revendiquer, sur la personne de ses empereurs d'Or, le droit de mes ancêtres, de mes parents, il me donne l'occasion, le pouvoir. » Les parents, c'était la nation turque. Tous ceux de l'est, Khitaï, Oïgour, Karluk, Koungrad, Mangout et Ongout, Kéraït et Naïman, Oïrad et Torgout, tous ensemble, tous les descendants d'Oghouz-Khan, tous les enfants du Loup gris, tous les échappés de l'Erkéné-Koun, coururent, à la suite du Tchinguiz Khan, pour venger sur l'ennemi national, sur le Mandchou, les maux que les Chinois avaient faits à leurs ancêtres, aux Hioung-Nou de jadis.

Du côté des Kin, rien n'était prêt. Le pauvre empereur à « barbe superbe », le noble et bel « imbécile » fut pris au dépourvu, laissant ses généraux sans ordres, ses troupes dispersées en cordon, en face des Mongols concentrés, et d'un capitaine comme Djébé. Ce prestidigitateur commença, sur les braves Niu-tchi, qui n'en pouvaient mais, la série de ses terribles tours d'escamotage. Il avait devant lui deux armées rassemblées à la hâte, puis les défilés dans les contreforts des monts Khingan, puis le fleuve de Yehol, puis la Grande-Muraille. Tout fut emporté à la course. « Les généraux n'avaient pas mis la frontière en état de défense... Lorsque les Mongols furent arrivés aux monts Yei-Holing (Yehol), les deux commandants d'Aïsin ne purent les défendre,... ils évacuèrent Foutchéou. » Les braves et robustes paysans mandchous voulaient

se battre, demandaient des armes, offraient de marcher les premiers en avant. « Faites avancer la milice de notre région, que ce soit le premier corps d'attaque ; l'armée des généraux la suivra pour la soutenir. » Les généraux perdaient la tête ; ils ne connaissaient même pas leur pays ; à Hiuen-Ping, ils furent obligés de demander leur chemin. Djébé les tourna dans la nuit. « Le général d'Aïsin s'enfuit tout seul jusqu'à Yuen-te et s'y enferma ; les Mongols s'emparèrent de la passe de Joi-Hol et arrivèrent devant la Capitale du Centre » (Pékin).

Dans cette effrayante débâcle, la nation Niu-tchi eut la puissance de se ressaisir ; après l'étourdissement des premières défaites, elle fut admirable de constance et de courage. Lorsque, plus tard, si loin de leur pays, les Mongols attaquèrent l'Europe centrale, deux mois (fin mars — moitié mai 1241) suffirent à Souboutaï pour briser toutes les forces militaires de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Bohême, de la Hongrie, appuyées par l'empire d'Allemagne ; à ce même Souboutaï, à Djébé, à Moukhouli et à tant d'autres, il fallut vingt-quatre années de guerre incessante (1210-1234) pour venir à bout des Niu-tchi, implantés en Chine, luttant contre les gens de Hia, contre l'émeute et la jacquerie chinoise, contre la dynastie nationale de Song, contre leurs implacables ennemis du Léao, et dix fois trahis, dans cette tourmente, par leur propre noblesse. C'était un grand seigneur, de sang impérial, cet abominable traître Hosao, qui attira le fidèle et loyal Touskan dans un guet-apens, l'assassina, marcha sur la capitale. Cinq cents hommes de la milice bourgeoise, des Chinois, combattirent pour l'empereur mandchou, et se firent tuer ; ce fut un chambellan, l'eunuque Litze, qui égorgea son souverain. Au palais, il n'y eut qu'une femme qui montra du cœur. Elle tenait le sceau du trésor, ne voulait pas le livrer, se débattait en insultant les officiers du palais, les appelant lâches et ingrats : « Sur l'ordre d'un sujet rebelle, voler le sceau de l'État ! Je mourrai, mais je ne le livrerai pas ! »

Il sort, de toute cette histoire, une impression de loyauté, d'honneur populaire, de haute dignité nationale. Les Mongols ne s'y trompaient pas. Quand, après le désastre de Tien-Ling, le

dernier général mandchou survivant — tous les autres avaient refusé quartier, — fut amené devant le vainqueur, ils ne lui proposèrent point de fléchir le genou, « car ils savaient bien qu'il refuserait ».

Après la trahison de Hosao, le nouveau souverain légitime, Hiouen-Tzong, continua la lutte, guerre âpre, sans relâche. Les Niu-tchi eurent encore de belles journées contre les gens de Hia, contre les Song, et contre les *Habits rouges*. Contre la froide tactique des habiles et tenaces Mongols, ils furent constamment malheureux. En 1215, Hiouen-Tzong (c'est son nom chinois — le nom national est *Oudoubou*) acceptait un traité, par lequel il reconnaissait le protectorat des Mongols sur le Léao, gouverné par un prince kara-khitaï auquel le Tchinguiz Khan donnait l'investiture, leur autorité directe sur une partie du Pé-tché-li, sur le Chan-Si, et sur le Chen-Si. Pour gage, il accordait sa sœur, fille de Oueï-Ouang, en mariage à Témoudjine, et transportait sa capitale au nord du fleuve Jaune, à Pian-King, le Kaï-Fong-Fou de Marco Polo.

Cette paix malencontreuse ne fut pas même une trêve. La nation ne voulut pas subir l'humiliation sous laquelle son roi courbait le front. « Le cinquième mois, il annonça à tous ses sujets qu'il transportait sa résidence dans la capitale du sud. Tout le monde, magistrats et peuple, le suppliait de n'en rien faire. » Le malheureux prince s'obstina. Alors, les patriotes du Nord se levèrent en masse, coururent sus aux fonctionnaires turcs et aux garnisaires mongols. Du premier coup, le Léao fut reconquis, le protégé de Témoudjine, un prince de la maison de Yé-lou, culbuté, vingt villes reprises. Dans cette tourmente, on vit que Témoudjine était vraiment le Tchinguiz, « l'inflexible, l'inébranlable ». Sur le Léao et le Pé-tché-li, directement sur Pékin, il lança Moukhouli, avec Souboutaï pour flanqueur, Mingan pour avant-garde. En même temps, à l'autre extrémité, il prit les Kin à revers. Un de ses meilleurs généraux, Samouka, partant de Ning-Hia, devait pénétrer au sud du coude du fleuve Jaune, et par la province de Chen-Si, attaquer les fameux défilés de Tong-Kouan, au confluent du Ho et du grand fleuve : c'est l'entrée du Ho-nan, la

vraie cuirasse de la Chine ; quand l'ennemi la perce à cet endroit, il fait une blessure mortelle. Le Tchinguiz Khan, de sa personne, se tenait au centre, en Chan-Li, prêt à porter secours à sa gauche engagée en Pé-tché-li, à sa droite, lancée en Chen-Si, observant, gouvernant. Il n'était pas capitaine, et le savait. L'Empereur Inflexible lui-même ne se mêlait pas de commander aux armées, qui étaient le rouage principal, mais un rouage dans l'énorme machine d'État qu'il avait construite et qu'il dirigeait. « L'empire a été fondé à cheval, mais on ne peut pas le gouverner à cheval », lui disait le grand chancelier Yé-lou-Tchoutsaï, un Khitaï de la maison impériale des Khitaï du Léao. Aux généraux, gens de métier, il demandait des plans, discutait le projet avec son clair bon sens, donnait carte blanche quand il l'avait accepté. Jamais ce conquérant ne se mêla de gagner des batailles ; il lui suffisait de discerner ceux qui savaient les gagner.

« Le premier mois, l'armée de Hia (c'est le corps de Samouka) s'empara de Hoantchéou. Le général Pou-San d'Aïsin passa aux Mongols avec toute son armée.... Le général Li-Ing avait réuni les armées des deux provinces de Ho-Kien et Tching-Sang pour secourir la capitale. A Pa-tcheou, il but et s'enivra. En ce moment les Mongols vinrent l'attaquer et mirent son armée en déroute. Li-Ing et tous ses soldats furent massacrés.... L'armée de secours des deux généraux Tching-Chéou et Yong-Si s'enfuit en désordre..... Le cinquième mois, l'armée mongole prit la Capitale du Centre ; le général Tsong, qui la défendait, s'empoisonna ; deux autres furent tués par les soldats révoltés... Le dixième mois, les Mongols prirent le défilé de Tong-Kouan... Boulouho fut vaincu et tué. » C'était un effondrement (1216). Dans cette débâcle de l'ennemi, Souboutaï, n'ayant rien à faire, au poste où il était, s'amusa, pour ne pas rester désœuvré, à conquérir la Corée. En 1217, le Tchinguiz Khan vit que tout marchait à souhait, que sa présence n'était plus nécessaire. Il laissa en Chine, avec pouvoirs civils et militaires, comme son lieutenant, le sûr et méthodique Moukhouli, avec trente-trois mille hommes.

L'Empereur Inflexible retournait à Karakoroum. Pourquoi

ne restait-il pas en Chine, puisqu'il était sûr d'y devenir le maître? Pourquoi laissait-il à un lieutenant le soin d'achever une conquête que, dans toute leur puissance, les rois turcs du VIe siècle dont il poursuivait la tradition, dont il revendiquait l'héritage, n'avaient pas osé rêver? Cette conquête, à coup sûr, il la méditait, la préparait, puisqu'en traitant avec Hiouen-Tsong, il avait pris bien soin de faire reconnaître à la princesse qu'on lui avait accordée en mariage le titre et le rang chinois de *Hoang-taï-heou*, « Reine par le pouvoir du Ciel »; c'était se faire déclarer apte à recueillir la succession des Kin; dans le droit commun aux Niu-tchi, aux Turcs et aux Mongols, les femmes transmettaient l'héritage.

En partant pour l'Ouest, le Tchinguiz Khan savait bien que Moukhouli ne lâcherait pas prise, que l'immense héritage sur lequel il mettait le séquestre lui reviendrait un jour, à lui ou à ses enfants.

Conflit avec l'empire kharezmien. — Le retentissement des victoires du Tchinguiz Khan avait été prodigieux chez les Turcs de Transoxiane; la grandeur de Rome et celle du Khalifat n'avaient pas effacé dans leur esprit, les souvenirs d'une admiration presque superstitieuse pour cette Chine, modèle de toutes les splendeurs, type de tous les empires, qui avait tant de fois ébloui ou dompté leurs ancêtres. D'abord, ils n'y croyaient pas trop; les agents mongols n'arrivaient pas à les convaincre. Méhémed le Batailleur pressait de questions l'ambassadeur que le Tchinguiz Khan lui avait envoyé; c'était un Turc musulman, dévoué corps et âme à son maître, l'empereur païen des Mongols, fanatique de nationalisme; il s'appelait Mahmoud Yelvadj. « Un jour, Méhémed emmena Mahmoud Yelvadj à la chasse et lui dit : Je te fais une question; dis la vérité. Ton Khan, le pays de Chine, l'a-t-il conquis, vraiment? — et il détacha de son bras un joyau d'un prix infini, en fit don à Mahmoud Yelvadj. » Le secret de l'entrevue, l'adjuration, le présent, tout trahit l'anxiété. Devant un Turc maître de la Chine, ces Turcs d'Occident sentent la partie perdue d'avance.

Un homme ne désespéra jamais; ce fut Guchlug; il lutta jusqu'à la mort. Allié à Méhémed le Batailleur, il était parvenu

à détrôner son beau-père, le Kour-Khan. Il courut sus à ses anciens coreligionnaires, les chrétiens d'Almalik, les battit, coupa la tête à leur prince Ozar, le féal de Témoudjine, puis tomba sur les musulmans du Nan-lou, sur les Oïgour de l'Hexapole, mit la main sur Kachgar, sur Khoten. Au nord, les derniers Mergued accoururent à son appel. Sous la conduite d'un frère de Tokta-Begui, leurs braves se jetèrent sur la Pentapole, mirent à sac les Oïgour du Pé-lou, les hommes des Mongols. Puis, ne doutant plus de rien, ils attaquèrent les garnisons que le Tchinguiz Khan avait laissées au commandement de son beau-frère, Tougatchar de Koungrad. Guchlug était singulièrement mal informé; au moment même où ses Mergued prenaient une si audacieuse offensive, Djébé arrivait à Karakoroum et Souboutaï l'y rejoignait, ramenant ses troupes de Corée par une jolie marche de six ou sept cents lieues, — une promenade pour ces gens-là. Derrière eux, l'Empereur Inflexible revenait en personne, pour commander l'Ouest.

Au nord, contre les Mergued, c'était une affaire de vitesse; Souboutaï prit tout juste le temps de laisser souffler les chevaux, de changer ceux qui étaient fourbus, et repartit au galop : « Au bord dudit fleuve Djem, il les surprit, combattit, vainquit, brisa.... Ce fut l'an 613 (1216-1217); la nation mergued était biffée » (Abou'l Ghasi).

Puis ce fut le tour de Guchlug; le Tchinguiz Khan chargea Djébé de le supprimer. Djébé avait sous ses ordres vingt mille hommes qu'il ramenait de Chine. A la première affaire, les vieilles bandes de Guchlug — de braves et rudes gens d'armes — furent enfoncées, bousculées, sabrées, par l'infaillible capitaine qui avait forcé la Grande-Muraille de Chine, et par ses impeccables manœuvriers (bataille du Tchou, 1217). La campagne politique était aussi sûrement combinée que le coup d'éclat militaire; les avant-gardes mongoles ne chevauchaient pas encore sur territoire kara-khitaï qu'un agent du Tchinguiz Khan, Ismaïl, venait les rejoindre. C'était un Turc musulman des Marches; Guchlug en avait fait un conseiller intime et lui avait confié le gouvernement de deux bonnes villes, qu'il livra d'abord aux Mongols. Ses agents précédèrent l'armée, annonçant

partout la fin de l'oppression religieuse, répandant les proclamations de Djébé : liberté pour toutes les croyances; plus de persécution; protection à tous les cultes; exemption de charges et de taxes pour les prêtres, les mollahs, les lamas. Ismaïl s'engageait devant les musulmans, les volontaires nestoriens accourus d'Almalik, les capitaines et les hommes d'armes Kéraït, devant les chrétiens; il y avait assez de chenapans tibétains dans les vieilles bandes de Djébé, traînant leurs lamas à leur suite, pour convaincre les bouddhistes. Au nom de Christ, de Mohammed, de Manès, de Bouddha, de Dieu, du Diable, les bonnes gens des « Six villes » se soulevèrent contre Guchlug l'impie, contre Guchlug le tyran. Kachgar lui ferma ses portes, les ouvrit aux Mongols. Guchlug ne put tenir nulle part, s'enfuit jusqu'en Badakhchan, sur les Pamir, « Toit du Monde ». Djébé le serrait de près; ce fut Ismaïl qui le rejoignit et lui coupa la tête. Maintenant, il ne restait plus un ennemi debout, en face du Tchinguiz Khan, depuis la Corée jusqu'aux Marches de Turkestan et de Transoxiane, depuis l'extrême Nord, vide d'hommes, jusqu'au Hoang-Ho, jusqu'aux plateaux déserts du Tibet et jusqu'aux glaciers du Kuen-Lun.

Destruction de l'empire kharezmien. — Il fallait que le sultan de Kharezm, de Perse et de Transoxiane fût vraiment aveugle pour ne pas voir approcher l'orage. C'était, d'ailleurs, une pauvre tête, avec tous les défauts de sa race, vrai Turc, ivrogne, emporté, têtu, sans aucune des qualités qui ont fait d'autres Turcs si grands, le sérieux dans la conduite, la sûreté dans le coup d'œil politique et militaire, le solide bon sens. Depuis qu'il s'était fait appeler « deuxième Alexandre » après sa victoire sur le Kour-Khan vieilli et trahi, Méhémed le Batailleur ne doutait plus de rien. La Perse méridionale, l'Afghanistan, les Marches de l'Inde étaient partagés entre une quantité de seigneurs féodaux, la plupart Turcs d'origine, se donnant le titre d'*Atabeks*, « pères-gouverneurs », et se réclamant, envers et contre tous, du souverain spirituel, du khalife de Bagdad, qui leur vendait le privilège de sa suzeraineté. Le Batailleur lui-même n'était que le délégué du khalife sur l'héritage des Seldjoukides. Attaquer les Atabeks sans demander au pape de

Bagdad son autorisation, c'était se révolter contre lui, commencer une « querelle des investitures ». Le pape protesta, le Batailleur se fâcha, et dans un accès de colère, marcha tout droit sur Bagdad.

En même temps qu'il se brouillait avec le pape de l'Islam, le Batailleur s'aliénait ses propres sujets. Dans un accès de fureur, après boire, il fit tuer le cheïkh Madjd-ed-Din, de Bokhara, la plus haute autorité musulmane de son empire, le primat de Transoxiane, l'accusant d'être l'amant de sa mère, la vieille Turkan-Khatoun. Dégrisé, il sentit sa faute. La vieille impératrice était une Kankli, adorée de tous ces reîtres chez lesquels la voix du sang, la parenté féodale étaient si puissantes. Le clergé de la bigote capitale s'agita, prêcha dans les mosquées de Bokhara. « Le sultan envoya un plateau rempli d'or et de pierreries au cheïkh Nedjm-ed-Din Koubrah, et lui dit : De ce mien péché, donnez-moi l'absolution. Le cheïkh répondit : Ce n'est pas rançon d'or et de pierreries, mais votre tête, la mienne, et celle de tant de milliers du peuple qui paieront. » Par ses agents musulmans, le Tchinguiz Khan était informé de tout. Il reçut même une ambassade du khalife, qui le pressait de commencer; mais toujours correct, il ne voulut rien conclure, tant que le sultan de Kharezm n'aurait pas rompu le premier avec lui. Cependant, il l'endormait, le faisait enguirlander par son ambassadeur. Ils finirent par conclure un traité d'alliance offensive et défensive, au bout duquel il y avait une petite annexe, toute petite, une simple convention commerciale qui donnait franc passage aux caravanes venant de Chine à travers le Turkestan et la Transoxiane, qui livrait au Tchinguiz Khan la « route de la soie », la grande voie vers l'Irak et vers Rome. Ce que les Sassanides avaient refusé à l'Il-Khan turc du VIe siècle, au risque d'une alliance entre Constantinople et lui, le Batailleur l'accorda, sans même y faire attention, comme une insignifiante bagatelle, à son terrible ami Témoudjine, et, le traité conclu, n'eut rien de plus pressé que de se jeter dans sa sotte expédition contre le khalife. Il conquit bravement les sultanies de Perse, s'empêtra dans les neiges d'Arménie et de Kurdistan, et revint excommunié. Le khalife interdisait de prononcer, en

chaire, la *Khotba*, « la prière pour le souverain », mentionnant son nom. Il le mettait au ban de l'Islam comme rebelle, schismatique et félon. C'était relever tous les musulmans, ses sujets, de leur serment d'obéissance. Or il y en avait assez, disposés, depuis longtemps, à profiter de la dispense, et à prendre ouvertement le parti du grand protecteur de tous les Turcs, de l'Empereur Inflexible. Les vrais patriotes de Turkestan, ceux qui voyaient clairement venir la tempête, les Kankli, offensés dans la personne de l'impératrice mère, les Kalatch, affolés d'honneur, abreuvés d'humiliations, n'y tinrent plus. Le gouverneur d'une ville frontière brusqua les choses, à la turque : la grande caravane venait d'arriver de Chine; il empoigna les marchandises, et fit couper la tête aux marchands. Dénoncé par Nedjm-ed-Din, excommunié par le khalife, menacé par les Kankli, par sa noblesse, chapitré par sa mère et par son fils Djelal-ed-Din, le malheureux Batailleur n'osa pas désavouer l'attentat. Le Tchinguiz Khan lui avait envoyé trois ambassadeurs pour demander réparation : il fit décapiter l'un et chasser les deux autres. Depuis un mois, Témoudjine avait commencé à masser des troupes sur l'Irtych; dès que la bonne nouvelle lui parvint, il lança ses reconnaissances en avant, pour se couvrir, dérober ses mouvements à l'ennemi, et achever la concentration de sa grande armée (1219).

Du côté des Kharezmiens, rien n'était prêt. Avec une hâte fiévreuse, l'ardent Djelal-ed-Din, fils du sultan, rassembla ses contingents, enleva bon gré, mal gré, son père avec lui, pour que les bandes vissent leur sultan à leur tête, et courut à la rencontre des Mongols.

A la fin de l'année 1219, après un premier combat livré entre le Kara-Dagh et le bas Syr-Darya, Méhémed ne pouvait plus se faire d'illusions. Il prit le parti de rentrer en Transoxiane, et de rassembler sa grande armée derrière le Syr, à l'abri des places fortes qui couvraient les points de passage. Mais, pendant qu'il activait ce que nous appellerions aujourd'hui la mobilisation de son armée, il lui vint une terrible nouvelle : les Mongols étaient en Fergana. S'ils emportaient Khodjend, la ligne du Syr était tournée, la route de

Sogdiane et de Samarkand ouverte. Un capitaine des Kharezmiens se jeta dans la place en toute hâte; il s'appelait Timour-Melik; sa défense héroïque est restée célèbre dans les annales chinoises, aussi bien que dans les chroniques musulmanes. Un capitaine mongol, nommé *Alak* (le Tueur), vint l'y assiéger avec cinq mille hommes. Le reste fila vers le nord, pour aller rejoindre la grande armée qui arrivait en masse sur le Syr, balaya la rive gauche, et emporta Benaket au passage.

La grande armée mongole achevait de se concentrer sur l'Irtych dès la fin de l'année 1219. Elle formait trois rassemblements : l'un sous le commandement direct du Tchinguiz Khan, ayant avec lui son plus jeune fils Toulouï; le second, sous le commandement de ses deux fils cadets, Ogodaï et Djagataï; le troisième, sous celui de l'aîné, Djoudji. Donnant à chacun de ces corps l'effectif normal et réglementaire de trente mille hommes, ajoutant au corps impérial du Tchinguiz Khan dix mille hommes pour sa garde particulière, on arrive à un grand total de cent cinquante mille hommes. Quant aux chiffres de cinq cent mille, d'un million, ils sont pure fantasmagorie.

Ce fut un coup terrible pour le sultan Méhémed lorsque, dans les premiers jours de mars, il apprit que la grande armée mongole venait de sortir des « sables rouges », que les villes de Zernouk et de Nourata s'étaient rendues, et que le Tchinguiz Khan marchait sur Bokhara. Il comprit que tout était perdu et s'enfuit à Samarkand. Son meilleur général, son fils, le prince Djelal-ed-Din, voyant l'affaire désespérée, s'était jeté à travers le désert, courait vers Ourguendj pour organiser la résistance.

Le Tchinguiz Khan, dérobant sa marche, franchissait audacieusement le désert des sables rouges, et venait déboucher en Transoxiane, droit sur Bokhara, dans le dos du sultan de Kharezm. La garnison de la ville, vingt mille hommes, disent les chroniques musulmanes, essaya de se faire jour, probablement pour aller rejoindre le sultan à Samarkand; elle fut écrasée, et Bokhara la Sainte ouvrit ses portes à l'empereur païen. « Tous les cheïkhs, les mollahs, les muftis, tous les habitants, grands et petits, sortirent de la ville, se mettre à la merci du Khan » (avril 1220).

Témoudjine alla droit à la mosquée cathédrale, y entra, sur son cheval, monta en chaire, fit tenir les chevaux de ses reîtres par les gens d'église, pour prouver à tout ce monde qu'il était bien l'Empereur par la Force du Ciel, et que Dieu ne ferait pas de miracle sans sa permission. « Un *Seid*.... dit à un *Moudjtéhid* : « Qu'est-il donc arrivé? — Tais-toi, *Seïd*, répondit le *Moudjtéhid*; c'est le temps de la colère de Dieu qui est arrivé. » Après avoir effrayé tout ce clergé, après l'avoir terrorisé, l'Inflexible le sermonna. Il se fit conduire à la place des prières publiques, monta sur la grande chaire des prédicateurs, devant le peuple assemblé; là, droit sur son cheval, le casque en tête, il prêcha : « O peuple, l'énormité de vos péchés est manifeste; je suis venu, moi, la colère du Très Haut, moi, de par le Dieu Très Haut, le terrible châtiment ». Pendant que le Fils du Ciel prêchait, ses reîtres fouillaient la ville. La citadelle tenait bon, tirait sur tout ce qui approchait; les flèches à fusée se croisèrent, le feu prit, et « il ne resta debout que la cathédrale et les édifices construits en pierre ». La citadelle fut vite emportée, sa garnison passée au fil de l'épée.

De Bokhara, le Tchinguiz Khan courut à Samarkand, où le sultan Méhémed avait abandonné son armée. Il y avait là environ quarante mille hommes, désorganisés, démoralisés par la fuite du sultan et le départ de Djelal-ed-Din. Ils acceptèrent bravement le combat, tombèrent sur les Mongols, pendant qu'ils manœuvraient pour investir la place, les ramenèrent avec perte et firent des prisonniers; mais le lendemain, ils furent refoulés derrière les murailles. Le clergé, les bourgeois prirent peur ; le cheïkh-ul-Islam et le cadi ouvrirent une des portes, pendant que la garnison défendait les autres et se faisait massacrer.

La ville se racheta du pillage en payant une contribution de deux cent mille pièces d'or, mais trente mille hommes d'arts et de métiers durent quitter leurs foyers, s'en aller à Karakoroum, en Chine, en Sibérie, travailler pour le compte de l'Empereur Inflexible, de ses princes et de ses grands. C'est le commencement du système mongol, du recrutement à outrance, de la mainmise sur les ouvriers d'art, de la confisca-

tion des industries au profit de la grande nation. C'est par leurs brutales réquisitions d'hommes que les Mongols renouvelèrent l'art, ouvrirent des voies nouvelles à l'imagination. « La Chine leur dut le précieux bienfait d'être mise en rapports avec les civilisations occidentales et de participer pendant tout un siècle (1260-1368) au vaste mouvement d'échanges qu'ils entretenaient sur tout le monde civilisé.... En Chine, comme partout ailleurs où ils s'établirent, les Mongols provoquèrent une grande révolution morale en faisant naître des rapports entre des peuples jusqu'alors inconnus les uns aux autres. » (Paléologue, *l'Art chinois.*)

On était aux premiers jours d'avril 1220; les places du Syr étaient tombées, les unes après les autres, malgré une résistance opiniâtre, en particulier au château de Khodjend où l'héroïque et chevaleresque Timour-Melik tint bon, jusqu'au dernier homme. En cinq mois, sans une seule bataille rangée, après deux gros combats sous Bokhara et Samarkand, contre cent mille hommes, au moins, mal commandés, mal organisés, mais très braves, les Mongols avaient conquis le Turkestan, la Fergana, la Transoxiane; leurs quatre armées se rejoignaient tranquillement sous Samarkand.

Le Tchinguiz Khan put détacher vingt-cinq mille hommes pour la conquête de l'Ouest. C'était Djébé, avec Souboutaï et Tougatchar de Koungrad en sous-ordre, qui les commandait. — Je ne connais rien, dans l'histoire militaire, qu'on puisse comparer à cette fantastique chevauchée des vingt-cinq mille, depuis Samarkand jusqu'à Théodosie et au Don. C'est la plus extraordinaire folie qu'on ait jamais faite à la guerre, une extravagance savante, un roman mathématiquement calculé, une absurdité raisonnable. Fourriers de la grande conquête, ils couraient au galop, marquant le logement des armées qui mirent quinze années à les suivre. Les Persans, les Turcs d'Azerbaïdjan, les Arméniens, les Géorgiens, les Circassiens, les Alains, les Turcs du Kiptchak, les Vénitiens de Crimée, les Russes, les Bulgares, les Bachkyrs de la *Magna Hungaria* virent passer, dans un tourbillon de poussière, l'Étendard mongol, infaillible, toujours victorieux; il fallut encore de rudes efforts pour

dompter cette foule de nations, mais ce fut en dehors de la route sur laquelle Djébé et Souboutaï avaient marqué les étapes de la conquête. Sur la piste même de leur chemin, après leur passage, personne n'osa plus regarder en face le Drapeau mongol.

Les instructions de Djébé portaient de serrer de près le sultan Méhémed, de lui couper le chemin du Kharezm, de l'acculer, et de le prendre, mort ou vif. Djamouka, Tokta-Begui, Guchlug avaient appris au Tchinguiz Khan ce que pouvait un ennemi, tant qu'on ne le tenait pas. D'ailleurs, le sultan était le souverain légitime; lui vivant, le méticuleux Témoudjine ne se croyait pas en règle pour gouverner ses états. Il établit son *Ordou*, « quartier général et impérial », à la fois camp militaire et siège des bureaux et du gouvernement, dans la résidence d'été de Méhémed, un peu au sud de Samarkand, entre la ville et les montagnes; belles prairies, verdoyants pâturages, eaux courantes, chasses superbes : Bâber appelle ce pays *Kan i Gul* « la Mine de roses ».

C'est de là que partirent Djébé et ses lieutenants pour en finir avec le sultan. La place de Termiz leur barrait le passage de l'Amou-Darya; ils franchirent le fleuve en aval, sur des trailles qu'ils improvisèrent. Ils intimidèrent Merv, la grande ville, emportèrent Zaveh au passage, insultèrent Thous, l'ancienne Suze. A Nichapour, ils se réunirent; le sultan y avait laissé grosse garnison; de suite, à la course, ils donnèrent l'assaut. Tougatchar y fut tué, sans prendre la place; mais l'assaut avait été si furieux que personne de la garnison n'osa plus sortir des murailles. Là ils se séparèrent, Djébé filant par le nord, Souboutaï par le sud; à *Rayi*, le Téhéran actuel, ils se rejoignirent, sûrs que le sultan n'avait pu se sauver du côté du Caucase ou de Bagdad, et qu'il devait être au nord. Alors, tenant la piste, ils coururent ensemble jusqu'à la Caspienne, « la Mer des Corbeaux ». C'est là qu'ils le saisirent, mort, dans l'îlot d'Abeskoun, proche l'embouchure de la Gueurguène; on venait de l'enterrer, si dénué de tout qu'il ne se trouva même pas un linceul pour l'envelopper, et que ses fidèles l'ensevelirent dans sa pelisse. Ses dernières paroles furent de piété : « Nous appartenons à Dieu, et nous retournons vers lui ».

Conquêtes dans l'Ouest : Caucasie, Kiptchak, Russie. — La mission accomplie, après cette course furieuse, il fallait se ravitailler, et demander de nouvelles instructions. On envoya les nouvelles, le trésor, les prisonniers de marque, au Tchinguiz Khan, avec un beau mémoire rédigé par Souboutaï, demandant la faveur d'être autorisé à conquérir la contrée des Kiptchak. En attendant la réponse, Souboutaï et Djébé conquirent la Perse du nord et l'Azerbaïdjan, pour vivre plus à l'aise sur le pays, nourrir leurs troupes, et les tenir en haleine. Rayi, Koum, Hamadan — l'ancienne Ecbatane, — Kazvin l'illustre, Zendjan, Tebriz, furent emportées en courant. Sur ces entrefaites la réponse du Tchinguiz Khan arriva; le mémoire était approuvé. Puisqu'il y avait des Turcs dans ces quartiers, carte blanche pour aller de l'avant aussi loin qu'il s'en trouverait, pour donner à ces braves gens le bienfait de la nationalité mongole, et au besoin, pour le leur imposer, s'ils se montraient ingrats envers leur Père et Mère, l'Empereur par la Force du Ciel. Les troupes étaient ravitaillées, prêtes, les chevaux refaits. En avant! Dans cette même année où ils étaient partis de Samarkand, Djébé et Souboutaï arrivèrent à Tiflis (1220). Le prêtre arménien Guiragos (Cyriaque), qui vit l'arrivée, et qui plus tard, lors de l'occupation définitive du pays, eut le désagréable honneur de servir un capitaine mongol en qualité de secrétaire réquisitionné, raconte la stupéfaction des bonnes gens, devant cette foudroyante invasion, et la déroute des siens : « Le roi de Géorgie Lascha et le général en chef Ivané, ayant réuni leurs troupes, se portèrent dans la plaine de Khounan, où campait un corps de Mongols... Ceux-ci fondirent par derrière sur les Géorgiens et les taillèrent en pièces.... Ils franchirent la chaîne du Caucase, comblant les précipices en y jetant des pièces de bois, des pierres.... »

Souboutaï et Djébé étaient très pressés; il fallait arriver vite en pays turc, de l'autre côté du Caucase, chez les Kiptchak. Ils avaient pris des guides en Chirvan, après avoir échelé la grosse ville de Chamakhi, et ils en avaient pendu quelques-uns, pour faire comprendre aux autres qu'il ne s'agissait pas de plaisanter dans le service. Partout ils avaient installé des

Daroga, « préfets », sur leur route, et le populaire de Hamadan, soulevé, ayant poussé l'insolence jusqu'à tuer son préfet, ils avaient lancé un détachement pour exécuter militairement la ville coupable; murs rasés, population massacrée. Quand le *Daroga* mongol installait son *Ya-Men*, « bureau », tout seul entre ses deux assesseurs, bureaucrates chinois ou oïgours, on se rappelait Hamadan; on sentait venir les gendarmes mongols, et personne n'osait plus bouger. Guiragos nous donne la vive peinture de cette terreur administrative et de cette tyrannie paperassière, effroyables pour les gens du moyen âge. Ce n'était pas le désordre mongol qui les terrifiait : c'était l'excès d'ordre. Partout où ces terribles administrateurs ont passé, ils ont laissé leur empreinte dans la langue par trois mots : *Yassak*, « le règlement »; *Ya-Men*, « le bureau »; *Yam*, « la station de poste où on vise les passeports » [1]. D'abord, c'était le désarmement général. Puis, venaient la conscription des chevaux et des mulets, et le grand fléau de la paperasserie, le cadastre, le recensement. « Ils inscrivaient toutes les personnes, à partir de l'âge de dix ans, à l'exception des femmes.... Ils assujettirent à l'impôt tous les artisans.... Les étangs, les lacs où on faisait la pêche, les mines de fer, les forgerons et les maçons. » Toutefois, ils épargnaient les ecclésiastiques, et n'exigeaient d'eux aucun impôt, « parce qu'ils n'en avaient pas l'ordre du Khan », ajoute naïvement Guiragos, subissant déjà lui-même, sans s'en douter, l'influence du *Yassak*, « de la consigne ».

Les Kiptchak du Kouban, au bord de la mer Noire, les A-Sou (Alains) du Térek et de la Koura, au bord de la mer Caspienne, ne pouvaient se laisser surprendre. Ils savaient qu'il y avait maintenant un empereur de tous les Turcs, aux lieux saints de Karakoroum. Depuis des siècles, tous ces hommes connaissaient la route ordinaire des invasions turques; leurs propres ancêtres l'avaient suivie. Le Mongol allait venir; ils le savaient. Leurs bandes se rassemblèrent, Kiptchak, Alains, Tcherkesses, Lesghiens (anciens Avars). Ils allèrent attendre les envahisseurs dans la plaine du Térek, sur la route ordinaire

1. En russe, *Yassaoul*, « l'huissier, l'adjudant »; *Yamtchik*, « le postillon », etc. En turc osmanli, *Yassa*, « la consigne », etc.

des steppes, comptant qu'ils viendraient par le nord. Avec stupéfaction, ils apprirent que ces Mongols avaient franchi l'infranchissable Caucase, et qu'ils arrivaient par le sud. Devant eux couraient les agents de Djébé, s'insinuant partout, répandant l'or à pleines mains, vantant la gloire nationale des Turcs. « Ils disaient aux Kiptchak : Vous êtes nos frères; les Alains sont un peuple étranger; il ne faut pas leur donner secours; c'est avec nous qu'il faut faire l'accord; et ils distribuaient des présents à tas. » Les Kiptchak hésitaient; ils étaient sensibles aux cadeaux et à la parenté, mais n'avaient pas reçu assez d'instruction pour comprendre la grande idée turque, et s'éprendre, tout de suite, de la gloire mongole. Djébé profita de leur hésitation, lança Souboutaï sur l'armée des Alains, des Circassiens, des Lesghiens. Les vieux escadrons mongols enfoncèrent cette cohue et la sabrèrent, puis coururent tout droit à la capitale, Terki sur le Térek, qui fut emportée d'assaut. Quand les Kiptchak, demeurés seuls en proie au militarisme administratif, virent timbrer leurs chevaux, réquisitionner leurs moutons, emmener leurs jeunes gens à la corvée, enlever leurs fourrages, ils s'affolèrent. Trop faibles pour lutter, n'ayant pas de cités à défendre, car ils étaient tous nomades, ces Turcs réunirent tout ce qu'ils purent sauver, et s'enfuirent en masse vers l'ouest, chez leurs parents de la grande plaine du Don, les Kiptchak de la steppe, voisins des Russes. Crime impardonnable pour les Mongols, désertion. Il fallait ramener au troupeau ces brebis turques égarées, châtier les meneurs, punir les ingrats. Sur ces entrefaites, on apprit qu'une certaine nation nommée Russe, prenait les Kiptchak, qu'ils appelaient *Polovtsi*, sous sa protection, et armait à force. A ces Russes-là, il était nécessaire de donner une bonne leçon, pour leur apprendre à se mêler de leurs affaires et à respecter les ordres de l'Empereur Inflexible. On a vu plus haut la première invasion mongole en Russie [1]. Après la victoire de la Kalka (1223), Souboutaï et Djébé coururent jusqu'au Dniéper. Est-ce là qu'ils reçurent des lettres de rappel, ou se décidèrent-ils eux-mêmes à retourner? Ils étaient sûrement en correspon-

1. Voir ci-dessus, p. 787.

dance avec le Tchinguiz Khan. Les deux héros ramenèrent ce qui restait de leurs vingt-cinq mille, par le nord, étrillèrent les Bulgares de la Grande Bulgarie, sur la Kama, et se donnèrent l'agrément de passer sur le ventre à des Turcs Kankli établis de ce côté, et de tuer leur khan, qui avait la fatuité de leur barrer le passage. Finalement ils rentrèrent à l'*Ordou* du Tchinguiz Khan. Djébé, fourbu, mourut peu de temps après. Souboutaï survécut.

Révolte du Kharezm. — Un moment, il y eut une furieuse révolte, sur le passage du champion héroïque de l'Iran, de Djelal-ed-Din. Pendant que les Mongols conquéraient, place par place, Ourguendj, en Kharezm (1220), le Badakhchan et les Pamir (1221), Balkh, Nichapour, Merv (1221), Hérat et Thous (1221), où ils détruisirent le tombeau du grand khalife Haroun-al-Rachid, Djelal-ed-Din rassemblait ses fidèles, traversait le sud de la Perse, ralliait les Atabeks, et soulevait le pays de Ghazna et Kaboul. La première armée que le Tchinguiz Khan lança contre ce Turc extraordinaire, qui ressuscitait le vieil Iran, se fit battre (bataille de *Heft Pervan*, « les sept petits défilés », 1221). On vit alors ce qu'était réellement un Empereur Inflexible. Les vrais hommes de guerre, les Moukhouli, les Djébé, les Souboutaï bataillaient dans l'Ouest lointain et en Chine; le Tchinguiz Khan n'avait pas de talents militaires, et le savait. Il voulut vaincre, et tout plia devant sa volonté. A Bamian, son petit-fils, l'enfant de son fils favori, de Toulouï, fut tué; l'empereur monta le premier à l'assaut, nu-tête, et emporta la ville. Les troupes le suivaient, ravies, enthousiasmées. Djelal-ed-Din fut culbuté de Ghazna, poussé jusqu'à l'Indus, acculé au grand fleuve qu'avaient franchi, avant lui, Alexandre de Macédoine et Mahmoud de Ghazna. Il se battit en désespéré, puis la bataille perdue, ne voulant pas se rendre, sauta tout armé, sur son cheval bardé, dans le fleuve des héros. « Voilà un garçon comme un roi doit souhaiter d'en avoir! » dit le Tchinguiz Khan à ses enfants qui l'entouraient. Après avoir rendu hommage à la bravoure de Djelal-ed-Din, il lança un détachement à sa poursuite, de l'autre côté de l'Indus (décembre 1221). C'était une formalité, une prise de possession, au nom de ses succes-

seurs : Timour, au xiv[e] siècle, Baber, au xvi[e] siècle, eurent un titre pour conquérir l'Inde.

La répression du soulèvement fut terrible. A Balkh, à Merv, tout fut massacré. Bamian, rasé, dut changer de nom et s'appeler *Mao-Balik*, « la Ville Maudite ». L'exemple fait, le pays terrorisé, convaincu que l'Empereur Inflexible était vraiment la Force du Ciel, Témoudjine pacifia et réorganisa. De 1222 à 1224, le siège de son administration fut en Kohistan, dans les montagnes au sud de Samarkand, aux endroits où il ne faisait pas trop chaud. Il y installa son gouvernement, avec ses conseillers païens, chrétiens et musulmans, tenant la balance égale entre tous. Au plus fort du soulèvement islamique, jamais il ne sévit contre le clergé musulman. C'est l'honneur des Mongols devant l'histoire de se n'être jamais laissé entraîner à une guerre de religion.

Dernières années de Gengis-Khan. — Maintenant, tout était en ordre en Asie : depuis le Nan-lou et le Pé-lou jusqu'à la Caspienne et en Caucase, les Turcs dominaient, l'Iranien était réduit, le Mongol reconnu. Le Tchinguiz Khan retourna au pays (février 1225). Jamais on n'y avait vu paix aussi profonde que pendant ces formidables guerres. « De l'année du Dragon à l'année du Chien, pendant dix-neuf ans, le souverain mit ordre et lois parmi son grand peuple, établit l'empire et son gouvernement sur solides piliers, procura travail paisible à pieds et à mains, éleva le bonheur et la prospérité de tous et d'un chacun de ce grand peuple, à tel point que rien ne peut se comparer au bonheur du Khaghan et de ses sujets. » Ses fils, à l'exception de Djoudji, resté dans l'Ouest, en Kharezm, l'avaient rejoint dès le commencement de 1223. Djoudji étant mort à Séraï, sur le bas Volga, son fils, Batou, reçut de l'empereur l'investiture des dignités et du pouvoir paternel en Kiptchak. En Pé-lou, le Tchinguiz Khan installa son cadet Djagataï, qui prit résidence dans Almalik; de là il gouvernait le Turkestan, la Transoxiane, le Khorassan, surveillait l'Irak, les avenues de Roum et la féodalité des Atabeks, en pays iranien. L'empereur emmenait avec lui les deux plus jeunes, Ogodaï et Toulouï.

Il était temps qu'il revînt. Moukhouli venait de mourir en Chine; le propre frère du Tchinguiz Khan, le légendaire et fidèle Djoudji le Tigre, tenu à l'écart de toutes ces conquêtes, désœuvré, s'ennuyant, se mêlait d'intriguer, se faisait un parti; enfin, les gens de Hia, alliés suspects, et les sauvages Tibétains, n'entendant plus parler, au fond de leurs montagnes, ni d'empereur, ni d'armée, sachant Moukhouli mort, voyant les affaires balancées entre les Mongols, les Kin et les Song, crurent que l'heure était arrivée pour eux. Leur roi, *Srong* ou *Chidourgho*, « le Franc », lâcha ses bandouliers, qui coururent jusqu'au coude du fleuve Jaune. Avec son bon sens ordinaire, le Tchinguiz Khan s'occupa d'abord de mettre l'ordre dans sa maison; il envoya le plus persuasif des ambassadeurs, Souboutaï; le « Tigre », éperdu, ne fit pas mine de résister, demanda pardon à son bon frère, pleura, jura qu'il ne le ferait plus. Cette affaire réglée, Souboutaï partit pour la Chine; lui seul était capable de remplacer Moukhouli. Ces braves Kin se défendirent jusqu'à la mort. En 1234, leur dernière ville, Tzaïtchéou tenait encore contre les Mongols et les Chinois (Song) coalisés : « Quand il vit les ennemis dans la place, le roi Aitzong (de son nom mandchou, Ninkiasou) rassembla ses objets les plus précieux, et y mit le feu. Quand la flamme les eut consumés, il se pendit dans son palais.... Son général, Hosie, dit aux autres généraux et soldats : Le roi est mort,... je ne veux pas mourir de la main de soldats ivres. Je suivrai mon maître. Il se jeta dans le Thou-ho et se noya. Les capitaines s'écrièrent : Tous nos chefs sont morts, leur survivrons-nous? — Tous, plus de cinq cents, se précipitèrent dans l'eau. Le cousin de Ninkiasou, Tcheng-Lin, fut tué les armes à la main. Jiang-San, seul, resta près du cadavre pour le garder, et fut pris par l'ennemi... Mon roi est mort ici, dit ce brave, j'attends que ce feu n'ait plus que des cendres; je veux rassembler les os et leur donner la sépulture.... Au soldat qui lui apporta ces paroles, le général mongol dit : C'est un homme de cœur; laisse-le faire. Jiang-San alors enveloppa le corps du roi dans les vêtements qui lui restaient, et l'enterra sur la rive. S'étant prosterné une dernière fois, il pleura, et se jeta dans

la rivière [1]. » — Les Mongols tenaient la Chine du Nord. Les Song triomphaient. Leur tour n'allait pas tarder à venir.

Le Tchinguiz Khan ne devait pas voir ce grand triomphe. Pendant que Souboutaï bataillait en Chine, lui-même était parti pour en finir avec les gens de Hia, leurs pilleries et leurs éternelles rebellions. De 1225 à la fin de 1226, le pays de Hia, le *Ho-Si*, « à l'ouest du fleuve » des Chinois, entre le Hoang-Ho et l'Hexapole, fut effroyablement saccagé. On extermina les brigands d'Ala-Chan et de Kan-Sou si terriblement qu'aujourd'hui encore, d'après un voyageur, les gens d'Ala-Chan entendent hurler, dans le désert, les âmes des peuples massacrés par les Mongols.

L'ordre établi dans le *Ho-Si*, le Tchinguiz Khan partit pour une tournée d'inspection en Chine. Il tomba malade en route, et mourut, dans une bourgade quelconque du Chan-Si.

Un parti voulait emmener le corps, sur son char funèbre « garni de cinq étendards », à la capitale turque, à Karakoroum; « le char refusa de bouger. » Alors, le vieux compagnon d'armes du Tchinguiz, le vieux Kilukène, apostropha l'empereur : « Fils du Ciel, veux-tu rester seul ici, abandonner ton grand peuple?... Deligoun-Bouldak, au bord de l'Onon, le lieu de ta naissance, *tout est là bas*... Le pré de Kéroulène, où tu as été proclamé empereur, *tout est là-bas*.... Ton grand peuple, très fidèle, *tout est là bas.* » Le char, immobile, prit mouvement, roula vers Deligoun-Bouldak. Le parti mongol l'emportait sur le turc; le corps du fondateur de l'empire n'irait pas à Karakoroum. On pouvait, dès lors, prévoir que Karakoroum la turque ne serait qu'une capitale d'occasion, que le trône impérial n'y resterait pas, irait en pays chinois, à Pékin; car d'établir une capitale à Deligoun-Bouldak, il ne pouvait être question; il fallait choisir entre l'Ouest et l'Est, entre l'Asie turque et la Chine. Les Mongols choisirent la Chine; le lendemain de la mort du Tchinguiz, la dissolution de son empire était inévitable.

1. Aisin Gouroun, 283 et 284. La même année, au siège de Pian-King, les Mandchous avaient fait pour la première fois usage de *tubes à feu* et de *poudre explosive* : Aisin, p. 270.

V. — *L'empire mongol après Gengis-Khan.*

Les héritiers de Gengis-Khan. — « Faites bien attention aux paroles du petit Khoubilaï; elles sont pleines de sagesse », disait l'empereur sur la fin de sa vie. Ce petit Khoubilaï était le fils de Toulouï, l'*Ot-djiguine*. Il était entendu que le domaine héréditaire, Deligoun-Bouldak, les lieux saints près de l'Orkhon, la Montagne où la Biche de lumière avait conçu, et la ville de Karakoroum, lui reviendraient. Mais les acquêts, comment les partagerait-on? Et l'empire, cet empire « fondé à cheval, qu'on ne pouvait pas gouverner à cheval », qui aurait la main assez ferme pour le régir? Pour la première fois, ces vainqueurs, qui ne doutaient de rien, hésitèrent. L'Empereur Inflexible n'était plus là; qui devaient-ils choisir pour Kaan, « Pouvoir du Ciel », sur la terre? Après sa mort, le Tchinguiz leur sembla tellement grand que personne n'osa prendre sa succession. Ils s'inspirèrent de son esprit, et réglèrent les choses conformément au *Yassak*; l'*Ot-djiguine*, Toulouï, gardant les foyers sur l'Orkhon et sur l'Onon, gouverna directement les peuples héréditaires, Mongols et Kéraït. Sur les autres, il régna par intérim, comme un régent préposé à la garde du pacte national. Il eut les sceaux, les ministres de son père, mais il ne fut jamais proclamé.

Le fils de Djoudji, Batou, qu'ils appelèrent plus tard *Saïn Khan*, « le Bon Sire, le Débonnaire », était là-bas, dans l'Ouest, menant volontiers la vie nomade entre son quartier général de Saraï sur le Volga, ses belles prairies du Kouban au nord du Caucase. Par la Crimée, ses bons amis de Venise lui envoyaient les belles choses de l'Ouest, les bijoux de Constantinople, les tentures d'Italie, les draps du pays des Francs; par la route du Nord, ses sujets, Bulgares, Kirghiz, lui apportaient les précieuses pelleteries, et les merveilles de Chine, et les gerfauts du pays Niu-tchi; par le Caucase, ses sujets arméniens lui vendaient les richesses de Bagdad. Il gouvernait assez paisiblement ses Kiptchak, Kirghiz, Bulgares, Bachkyrs, Russes et autres

ralliés, guerroyant contre les insoumis, sans se presser, mollement; il n'avait pas d'ordres du Kaan; il n'y n'avait même pas de Kaan. Ne recevant pas de consigne, le « Débonnaire » ménageait ses peuples, et se laissait vivre.

Djagataï avait reçu l'investiture de Transoxiane et de Khorassan du vivant de son père. Il s'était installé à côté du pays, dans les « Pommeraies » d'Almalik, et gouvernait de loin, mais avec une singulière fermeté. C'était Maçoud Beg, le fils de Mahmoud Yelvadj, qui eut d'abord sa procuration, homme d'une extrême rigueur, rallié de la première heure, faisant du zèle mongol, du nationalisme à outrance, ne jurant que par le Yassak. L'Iranien Khondémir nous dit : « Comme le Tchinguiz Khan avait confié à la responsabilité de Djagataï le soin de faire observer les règles de son *Iaça* de mauvais augure et de son *Toura* blâmable, ce prince montrait un zèle excessif... Des exigences qui étaient complètement opposées à la loi divine et à la raison émanaient de lui. »

On voit clairement commencer la lutte entre la conception mongole d'un État laïque, basé sur le nationalisme, et l'idée musulmane d'un État fondé sur la religion, sans distinction de nationalités. Avec le grand Timour, pourtant si Turc d'esprit et de cœur, l'État fondé sur la religion, c'est-à-dire sur le *Chériat*, la loi musulmane, l'emportera.

De la forte administration de Djagataï, l'idée nationale se dégagea si vigoureusement qu'elle s'est conservée sous la forme la plus durable, celle du langage. Le dialecte turc écrit et parlé actuellement dans les pays gouvernés par Djagataï au XIIIe siècle s'appelle de son nom, *Djagataï Turkisi*, « turc de Djagataï ». Si le Tchinguiz Khan fut le père d'un peuple, son fils Djagataï fut le parrain d'une langue.

En 1229, ce grand empire se lassait d'attendre; il fallait un empereur. Le conseil de Toulouï, dirigé par Yé-lou-Tchoutsaï, supposa un testament du Tchinguiz Khan, des instructions verbales qui désignaient l'insignifiant Ogodaï. C'était une cote mal taillée, le provisoire en attendant mieux; mais en nommant Ogodaï, on créait un précédent. L'action de Yé-lou-Tchoutsaï et du parti chinois est visible dans l'élection de 1229.

Ogodaï est leur homme; c'est en Chine qu'ils conduisirent d'abord l'empereur; puis, après que Toulouï fut mort (octobre 1232), ils séquestrèrent le Khan Ogodaï à Karakoroum, lui firent sceller tout ce qu'ils voulaient, laissant l'ivrognerie faire son œuvre. Ogodaï, suffisamment alcoolisé, mourut le 11 mars 1241.

En réalité, Yé-lou-Tchoutsaï avait gouverné, préparé le terrain pour écarter tous les obstacles devant la lignée de l'*Ot-djiguine* Toulouï. Au Kouriltaï, « assemblée générale », on avait décidé que la succession impériale resterait fixée dans la maison d'Ogodaï, premier Khan élu après le Tchinguiz Khan. Le parti chinois avait feint d'accepter; sous main, il tenait en réserve ce « petit Khoubilaï » dont le Tchinguiz Khan avait vanté « les sages paroles ». Pour éviter toute rivalité de branche aînée, on envoya Batou dans l'Ouest, faire des conquêtes; par la même occasion, le parti chinois se débarrassait des enfants d'Ogodaï, prétendants légitimes, et de ceux de Djagataï, prétendants éventuels, auxquels l'honneur et le droit coutumier commandaient d'aller se battre le plus loin possible.

Caractères de l'administration mongole. — Quand les Mongols achevèrent de conquérir la Chine entière, celle des Song après celle des Kin, ils étaient déjà conquis par elle. Dès 1230, on voit l'esprit chinois, et celui des Oïgour, chinoisés depuis longtemps, dans le formidable appareil fiscal, dans la bureaucratie et dans la paperasserie mongols : taxe mobilière par maison, sur les sédentaires; centième par tête de bétail, pour les nomades; droit du trentième sur l'argent, sur la soie, sur les grains; droits du dixième sur le vin, droits de douane. Dans Guiragos, on trouve à chaque page, les preuves de la tracasserie fiscale et administrative qui rendit les Mongols insupportables. Les tirades ampoulées des Persans donnent une idée absolument fausse de leurs conquêtes et de leur gouvernement. Sans doute, les armées mongoles ont brûlé, pillé, massacré : ni plus, ni moins que d'autres armées conquérantes. En réalité, ce qui a été odieux, c'est le *Daroga*, « le préfet » mongol; c'est le *Baskak*, « le fouleur », comme l'appelaient les Russes, le fiscal chinois et oïgour. Ce qui a été intolérable,

c'est la vexation méticuleuse, avide et bête du fonctionnaire civil, la morgue du militaire et la brutalité des sous-ordres.

D'autre part, il est curieux qu'un homme d'un sens aussi juste que Plan-Carpin se soit mépris sur la valeur de deux mesures prises par les Mongols, et fort admirées par leurs sujets chinois et iraniens : c'est la création de greniers de réserve et la faculté, pour les manouvriers, de payer l'impôt sous forme de corvée. Plan-Carpin parle des transportations d'ouvriers iraniens, caucasiens, russes, en Turkestan, en Mongolie, etc. Le bonhomme Rubruquis nous donne le type exact de la condition de ces ouvriers transportés quand il nous montre le maître orfèvre de Meungke-Khan, maître Guillaume de Paris, chez lequel il dîna le jour des Rameaux, à Karakoroum. Il lui avait été recommandé par une dame Paquette de Metz, mariée à un jeune architecte russe, qui faisait bon métier parmi les Mongols; au dîner, assistait un employé mongol né en Hongrie, Anglais d'origine. Maître Guillaume[1] paraît être fort à l'aise; il vient de fabriquer pour le Kaan une pièce d'orfèvrerie superbe, un grand arbre d'argent au pied duquel sont quatre lions d'argent. Son fils, qui poursuit son métier, montre à Rubruquis un beau crucifix à la française, fabriqué pour son patron, évidemment un Turc Kéraït ou Oïgour nestorien. Maître Guillaume a hôtel; il voisine avec le neveu d'un évêque, qui a été pris, avec lui, à Belgrade. Il n'a pas à se plaindre du Kaan son maître, qui paie largement. On voit que l'esclavage des ouvriers d'art enlevés par les Mongols n'était pas bien terrible; il ressemble même, dans beaucoup de cas, à une émigration volontaire d'aventuriers allant chercher fortune dans l'Extrême-Orient.

La souveraineté d'Ogodaï (avril 1229 — 11 décembre 1241) est un gouvernement de compromis entre le parti chinois, qui ne veut pas que « l'empire soit gouverné à cheval », qui rêve l'ancienne gloire des Han et des Thang sous une dynastie mongole suffisamment chinoisée, et le parti turc, celui qui ne voit « que l'empire à cheval », la conquête à outrance jusqu'à

1. Il s'appelait Guillaume Boucher. Son frère était établi sur le Pont-au-Change. Sa femme était Hongroise, parlant bien français et turc-kiptchak.

l'extrême limite où ces enragés patriotes, affolés d'unité, ces furieux traîneurs de sabre, fanatiques de chauvinisme, s'imaginent qu'ils trouveront des Turcs.

Les trois cultes : bouddhisme, christianisme, islamisme. — Quand il n'y aurait plus de Turcs, on se chargerait d'en inventer; des Turcs, il y en a partout; c'est maintenant toute la face de la terre qu'il faut conquérir : *Tarikh-i-djihan Kouchaï*, « la Chronique de la conquête du monde », c'est ainsi que Djouveïni nomme ses annales. On suppose un testament imaginaire de l'Empereur Inflexible ; la conquête du monde est article de foi, si bien que Plan-Carpin croit à l'existence du testament. Au parti de « gouvernement » chinois se rallient, dès cette époque, les bouddhistes; au parti « à cheval », de guerre à outrance et de conquête, les musulmans et les chrétiens. Le bouddhisme passait par une crise; il sortait de la très longue période évangélique, purement doctrinaire, et prenait corps, fondait une Église. La réforme lamaïque, l'organisation d'une hiérarchie s'est faite en même temps que la grande centralisation mongole; le Kaan et le Dalaï-Lama, l'empereur et le pape sont jumeaux; il était inévitable que l'empereur adoptât la religion du pape. Cette papauté bouddhique a ceci de particulier qu'elle a vraiment été fondée par des *anachorètes* « du pays d'en haut », sur les affreux plateaux du Tibet, au désert, au milieu de francs brigands et de sauvages sanguinaires, les bandouliers de *Hia* — du temps de Marco Polo, on disait encore que les Tibétains étaient anthropophages. — Entre les glaciers et les précipices, les anachorètes bouddhistes établirent leurs énormes moineries, guettèrent le catéchumène mongol, conquérant du monde, firent de lui leur chevalier armé en Chine, contre le *Taoïste*, contre le dualiste manichéen, contre le philosophe de l'école de Confucius.

Les chrétiens nestoriens n'avaient point d'Église, à proprement parler. Leur liturgie était syriaque, c'est-à-dire presque arabe; leurs évêchés étaient Almalik — pays mongol, — Merv — pays conquis par les Mongols; leur langue, leur parenté — tout turc et mongol. A une croisade contre les adorateurs de l'imposteur Mohammed, à la guerre mongole contre les Seld-

joukides de Roum, contre les Tadjik, contre les Iraniens, contre le khalife, — contre tous les ennemis de la nation mongole, ils coururent comme à une fête.

Les musulmans turcs rêvaient la conversion du Kaan, l'empire à Bokhara, un pape turc orthodoxe en Transoxiane, l'extermination des hérétiques iraniens. Comme leurs compatriotes chrétiens, ils ne demandaient qu'à courir sus, à sabrer l'Ouest.

Essais de réaction kharezmienne : Djelal-ed-Din. — On vit cette chose singulière, la défense du khalifat, soutenu contre le musulman orthodoxe Djelal-ed-Din, par les païens, les bouddhistes, les chrétiens, les musulmans mongols, qui devaient supprimer le khalifat, dès que son ennemi orthodoxe aurait disparu; et cette extravagance est parfaitement logique. Quand Djelal-ed-Din, affamé de revanche, revint brusquement de l'Inde, après la mort de l'Empereur Inflexible, et souleva l'Iran contre les Mongols, sa première pensée de vengeance fut contre le khalife. Ce fut une marche triomphale (1225-1226). En plein pays iranien, à Ispahan, ce Turc fut accueilli, et tenta de ressusciter l'ancien Iran du *Chah-Nameh*, de l'opposer au Touran mongol. Quand les Persans virent arriver Djelal-ed-Din, avec quatre mille reîtres fidèles ramenés du fond de l'Inde, avec sa femme, fille du sultan de Delhi, avec son train exotique de chevalier errant, leurs imaginations méridionales s'échauffèrent : c'était Rustem en personne qui revenait du pays des éléphants; et avec lui, Timour Melek, « le Paladin », le héros de Khodjend. On s'apitoyait sur leurs malheurs; on s'enflammait pour leur noble cause; on palpitait au récit de leurs aventures romanesques; ce fut une explosion d'enthousiasme chevaleresque et littéraire. En Kerman, Djelal épouse la fille du sultan Borak; en Fars, celle de l'atabek Saad; jamais on ne vit épouseur pareil. En quelques semaines, les mariages féodaux, l'enivrement populaire, lui font un empire et lui donnent une armée. Il tient toute la Perse et le Khorassan. Les princes et les sultans chevauchent au milieu de ses compagnons d'aventure, et c'est un grand seigneur, le châtelain de Nessa, qui lui sert de secrétaire.

On était en 1227; l'Empereur Inflexible était mort; son successeur n'était pas élu; les meilleures troupes et les meilleurs généraux de l'empire étaient engagés, en Chine, dans une guerre à outrance; le peuple iranien acclamait un prince turc; les Chiites s'enflammaient pour sa cause, le voyant ennemi du khalife orthodoxe; la noblesse militaire turque du sud et de l'ouest, pourvue depuis le temps des Seldjoukides, furieuse contre les parvenus du nord et de l'est, accourait sous ses drapeaux. La preuve que l'invasion mongole, entre 1220 et 1225, n'a pas été une irruption, mais une conquête organisée, c'est que dans le Khorassan proprement dit, dans la Transoxiane, dans le Kharezm, où avaient régné, non sans gloire, le père de Djelal-ed-Din et ses ancêtres, en une telle crise, personne ne bougea. Dans des villes comme Bokhara, où l'affluence des étudiants, élément toujours turbulent dans la société musulmane, était si considérable dès 1230 que la bonne impératrice douairière, veuve de Toulouï, la chrétienne Serkouteni, faisait bâtir pour eux un collège, il n'y eut pas une tentative de mouvement. Les Mongols avaient su s'imposer, par le nationalisme turc, par l'habileté d'administrateurs tels qu'un Mahmoud Yelvadj, un Maçoud, par la forte discipline d'un roi comme Djagataï, et par la prudente bonté de leurs impératrices et reines, de cette excellente femme qui menait l'insignifiant Ogodaï, la ferme et adroite Tourakina, laide à plaisir : « Tourakina n'avait rien de beau, mais pour Ogodaï Khan elle était belle » (Abou'l Ghazi).

Que l'intrépide et aventureux Djelal-ed-Din ait songé à recommencer le roman seldjoukide, c'est possible; mais qu'il ait vu, dès le commencement, pourquoi il était trop tard, c'est probable. La matière à roman, le reître turc, lui manquait; ces atabeks qui l'acclamaient, c'étaient des iranisés, des chevaliers du *Chah Nameh*; le vrai Turc, le soudard, était rallié à la grande famille; corps et âme, il s'était donné au Kaan. Avec une remarquable sûreté de coup d'œil, les conseillers de Djagataï virent de suite que la chevalerie de Djelal-ed-Din ne pouvait rien contre le caporalisme mongol et le chauvinisme turc. Ils laissèrent le héros de roman s'agiter dans le vide; il s'y débattit

en désespéré, tantôt roi, tantôt capitaine de chouans, prolongeant l'aventure pendant six héroïques années (1226-1231), sans pouvoir une seule fois entamer le territoire mongol. A la fin, ce fils d'empereur périt dans la misérable embuscade d'un hobereau kurde, en Asie Mineure.

Les Kharezmiens en Palestine. — Ses routiers prirent parti en Roum, continuèrent la vie d'aventures. On les rencontre partout où l'on se bat. Les plus nombreux se jetèrent en Syrie, bravant musulmans et chrétiens ensemble, se battant à tort et à travers, contre tout ce qu'ils rencontraient. Quand on les vit arriver de si loin, s'installer, comme en pays conquis, ouvrir leur marché d'hommes d'armes à qui payerait, tout le monde prit peur, et sur tous, les Turcs, qui savaient à quoi s'en tenir, et reconnaissaient des concurrents. Le « Soudan la Chamelle », et Gautier de Brienne, et le Maître du Temple, et l'évêque de Rames, s'assemblèrent tumultueusement.

Alors, ces « Corasmins » errants, chassés de partout, fuyant devant l'étendard invincible du Kaan, souverain de la Chine, donnèrent leur dernier coup de boutoir, et montrèrent à ces gens-là ce qu'ils avaient appris aux guerres mongoles. C'étaient des revenants, des fantômes; il y avait là des vieux qui avaient vu Guchlug et regardé en face Djébé, le sabre à la main. Le succès de l'affaire n'était pas douteux. Soudards musulmans au service des Croisés et chevaliers Francs y mirent pourtant de l'amour-propre, les musulmans surtout, qui ne voulaient pas reculer; les chrétiens lâchèrent pied les premiers (bataille de Gaza, 1244; voir ci-dessus, p. 335).

Autre essai de réaction kharezmienne : Tarabi. — Peu de temps après, un vilain de Tarab, bourg voisin de Bokhara, se donnait pour *péridar*, « spirite », comme nous dirions. Il avait des visions; il entendait des voix. « En Transoxiane et en Turkestan, dit Djouveïni, beaucoup de gens, surtout des femmes, ont cette prétention. » Ce vilain, fabricant de cribles, disent les uns, tisserand, disent les autres, s'était affilié à l'ordre religieux des *Soufi*, des « habillés de laine », et portait le froc. Son nom était Mahmoud, mais on l'appelait, du nom de son village, « Tarabi ». On racontait ses miracles; il

montrait aux pieuses gens les milices célestes qui allaient venir les délivrer du *Yassak*, fonder le règne de Dieu, et ces enthousiastes les voyaient voler, en habits verts et en habits blancs. « Si quelqu'un s'avisait de dire : Je ne les vois pas, on les lui faisait voir à coups de bâton. » Le populaire s'assemblait, et les gens de religion. « Il y avait à Bokhara un savant connu par son mérite et sa noblesse, Chems-ed-Din Mahboubi... il embrassa la cause de ce fou... » Le Daroga, pris de court, essaya de faire enlever Tarabi; son coup policier manqua; le peuple cria au miracle. Pendant quelques jours, les piétistes et le populaire furent maîtres de la ville. Les scènes de leur courte domination sont caractéristiques; on les retrouve partout, dans les mêmes circonstances, à Florence, avec Savonarole, à Naples, avec Masaniello. Un détachement mongol accourut; les révoltés l'assaillirent; à la première affaire, Tarabi et Mahboubi furent tués. La clémence d'Ogodaï acheva de rallier les populations que la première furie mongole avait terrorisées et que la ferme administration de Djagataï avait soumises. A partir de 1232, la lutte du *Chériat* contre le *Yassak* est souterraine, sournoise, d'autant plus dangereuse qu'elle prend des formes plus légales.

Ce que doit devenir l'empire : les divers partis. — Djelal-ed-Din mort, le pouvoir mongol assis en Transoxiane, la Chine du Nord conquise, qu'allait-on faire des vieilles bandes qui n'avaient plus d'autre métier que la guerre? Comment allait-on pourvoir les princes du sang, après le compromis qui avait donné l'empire à Ogodaï? D'autre part, le domaine héréditaire, où donc était-il, maintenant? Pour les Mongols, il était entre Onon et Kéroulène, à Deligoun-Bouldak, où les vieux compagnons du Tchinguiz Khan, les Mongols de la veille, les purs, les vrais, avaient obtenu de faire transporter le corps du grand Bordjiguène. Pour les Turcs, ouvriers de la deuxième heure, pour les Naïman, pour les Kéraït, pour les Oïgour, il était à la « respectable enceinte », au « Karakoroum ». Le clergé chrétien était avec eux, d'abord, parce qu'il était de leurs clans et de leur sang, ensuite, à cause de l'évêché d'Almalik. Quel triomphe, pour ces nestoriens, s'ils avaient pu ins-

taller un pape de leur secte en Pé-lou, à côté du Kaan de Karakoroum!

L'Impératrice régnante, Tourakina, tenait pour le pays turc; c'est elle, sans doute, qui fit bâtir le nouveau Karakoroum, celui qu'ont vu Rubruquis et Plan-Carpin, par son bon homme de mari, qui faisait toutes ses volontés. Elle tint la balance égale entre les nationalistes à outrance, Turcs et Mongols, et le parti chinois et kara-khitaïen, celui des légistes, du premier ministre Yé-lou-Tchoutsaï, qui préparait, sous main, l'établissement de l'empire en Chine, l'avènement et la suzeraineté du « petit Khoubilaï ». La vaillante Tourakina ne vit qu'un moyen de défendre les droits qu'elle supposait à sa lignée : c'était de créer à son fils, Gouyouk, des titres militaires, d'en faire un héros national. Nous voyons distinctement trois partis, dont les deux premiers sont conduits par des femmes : l'impératrice Tourakina lutte pour l'avènement de son fils Gouyouk; l'impératrice chrétienne, Serkouteni, prépare la succession de Meungke (Mangou) et de Khoubilaï, d'accord avec les musulmans qu'elle ménage et qu'elle caresse; le parti purement khitaïen et chinois a jeté son dévolu sur « le petit Khoubilaï ». Ainsi trois programmes : l'empire à Karakoroum, ou à Almalik, dans la maison d'Ogodaï, avec un général pour ministre; l'empire à Bokhara, ou en Turkestan, ou à Almalik, confondu avec l'apanage de Djagataï, avec un Yelvadj pour ministre, un grand pontife musulman à Bokhara et un patriarche nestorien à Almalik pour assesseurs; l'empire en Chine, tenant les autres pour vassaux, avec le pape bouddhiste à Lhassa. Sur un point, les trois partis sont d'accord : c'est que le souverain de la branche aînée, le Khan du Kiptchak, ne compte pas, et que le meilleur moyen de s'en défaire est de l'occuper au loin. Sur un autre point, Yé-lou-Tchoutsaï et Mahmoud Yelvadj s'entendent : c'est qu'il faut donner de l'emploi aux princes de la maison de Djagataï. Le parti purement militaire ne demande pas mieux : on lance le « Débonnaire » Batou sur la Russie, avec consigne de tout conquérir jusqu'à la *Touna*, « au Danube »; on lance les princes de Djagataï sur la Perse, sur le khalifat, avec ordre de tout enlever jusqu'à l'Euphrate, jusqu'à « Rome ».

Les prudents Chinois réservent leur homme, acheminent tout doucement, à petit bruit, leur Khoubilaï, vers la conquête de l'empire des Song. Ils en font un « gardien du foyer »; mais le « foyer » national, ils l'ont transporté en Chine.

De la maison de Djoudji, du « Débonnaire », tous se moquaient. C'était une espèce d'empire colonial, au loin, dans l'Ouest, de l'autre côté du « Grand Vide ». Le danger, c'était les princes de la lignée d'Ogodaï, à Karakoroum, armés du pseudo-testament du Tchinguiz Khan. Eux retenus dans l'Ouest, Khoubilaï avait le temps d'asseoir son autorité en Chine; quand ils reviendraient, ils seraient peut-être empereurs à Karakoroum, mais à Pékin, non; et l'empereur de Pékin, en attendant leur retour, aurait le temps d'entamer, sinon de conquérir, la Chine des Song, la Chine du Sud, toute la Chine. Quand il la tiendrait, que seraient donc ces empereurs de Karakoroum, de Sogdiane, de Kiptchak et autres pays barbares? Rien de plus que des vassaux, les tributaires du *Bogdo-Khan*, « du saint Empereur, Fils du Ciel ».

Conquêtes en Europe : intrigues pour la succession. — La guerre de l'Ouest revenait de droit à Batou. Pour faire marcher « le Débonnaire », on lui envoya Souboutaï comme directeur, et son état-major comme conseil. Jamais conquérant ne fut si rudement mené que ce pauvre Batou. Souboutaï le morigénait à tout propos; ses cousins des branches cadettes le bafouaient, deux surtout, Gouyouk, un ivrogne, et Buri, un sabreur, la brutalité même. C'est le conquérant malgré lui. Au comble de la gloire, il se lamente, écrit au Kaan Ogodaï : « O Empereur mon oncle, les onze nations ont été soumises. Au retour de l'armée, un banquet a été convenu, tous les princes étant présents. Étant l'aîné, j'ai vidé une ou deux coupes de vin avant les autres. Buri et Gouyouk se sont mis en fureur, ont quitté le banquet, sont montés à cheval, et m'ont vilipendé. Buri a dit : Batou n'est pas mon supérieur; pourquoi a-t-il bu avant moi? C'est une vieille femme à barbe; je le renverserais d'un soufflet. — Gouyouk a dit : C'est une vieille femme armée; je le ferai bâtonner. Un autre a proposé de m'attacher une queue en bois. Voilà le langage que

tiennent les princes, quand, après la guerre avec tant de nations, nous nous assemblons pour délibérer sur des questions sérieuses. » C'était Souboutaï qui faisait tout, dans cette invasion de l'Europe orientale et centrale qui fonda la domination mongole en Russie, humilia la chevalerie de Pologne, de Bohême, d'Allemagne et de Hongrie [1].

Quel était l'effectif des armées mongoles qui marchèrent victorieusement depuis le *Iaïk* (Oural) et l'*Itil* (Volga) jusqu'au Danube et à l'Adriatique? Les chroniques mongoles, turques et chinoises donnent en tout 150 000 hommes. Le chiffre est suffisamment énorme, si l'on tient compte de la masse de chevaux, de l'état des routes et de l'extrême pauvreté des pays parcourus. La merveille n'est point que Souboutaï ait battu les Hongrois et les Allemands, mais qu'il ait réussi à conduire 100 ou 120 000 hommes de troupes réglées à travers la Russie, la Pologne, les Carpathes, jusqu'au Danube et à l'Adriatique, et à les faire se rencontrer à point et à jour nommé. — La grande masse des troupes employées venait de Chine, comme on le voit par les noms des corps, d'après ceux de leurs chefs.

Kiev emporté, son défenseur Dmitri prisonnier, les princes mongols essayèrent de se dérober; Meungke et Gouyouk étaient dévorés d'anxiété. Le Kaan était malade, on le savait; s'il allait mourir, si le *Kouriltaï* mené par les Chinois, ou par les Transoxiens, par les impératrices, Serkouteni la chrétienne, la populaire, Tourakina, l'énergique, et l'intrigante Ogoul-Gaïmich, brusquait l'élection en leur absence? De son côté, Batou en avait assez de faire des conquêtes; il n'était pas comme ses cousins batailleurs, Gouyouk, Meungke, et les petits-cousins Kaïdou, Baïdar, Buri, des enragés, affolés de guerre qui ne demandaient que plaies et bosses, et ne juraient que par Souboutaï. « Le Débonnaire » cherchait sournoisement à s'en aller. Le premier, Meungke, réussit à s'échapper; Gouyouk ne déserta qu'après la victoire. Batou resta sous la main de fer, et dut marcher, bon gré, mal gré, suivre la consigne que lui imposait respectueuse-

1. Voir ci-dessus, chapitre XIV, l'exposé des campagnes en Russie, Pologne, Hongrie, Silésie, Illyrie.

ment son terrible serviteur, Souboutaï le Soldat. Ce que « le Soldat » voulait, c'était la soumission absolue du Kiptchak, du Bulgare, du Magyar; c'eût été une honte nationale de ne pas aller jusqu'au bout, de ne pas soumettre les essaims qui avaient émigré de la Grande Hongrie, de la Grande Bulgarie, jusqu'aux lointains pays de la *Touna*. Le Débonnaire savait bien qu'il ne pouvait pas s'en aller; ses troupes ne lui auraient pas obéi. Alors se fit l'invasion de la Hongrie, de la Pologne, de la Bohême, de la Silésie, de la Moravie, de l'Illyrie, jusqu'à l'Adriatique. Les Mongols coururent jusqu'à Udine.

Les Vénitiens, si près d'Udine par terre, n'eurent pas l'ombre d'émotion; ils savaient à quoi s'en tenir. Mais que le pape, mais que l'empereur allemand, soient restés si tranquilles, mais que les Mongols n'aient pas marché sur Vienne, et que tout se soit borné, entre les Impériaux et eux, à des escarmouches qui ont l'air d'être réglées d'avance, et où le grand chef tatar, fait prisonnier, est un Templier anglais, voilà le mystère que je donne à expliquer aux chercheurs.

L'élection de Gouyouk. — Le 11 décembre 1241, Ogodaï mourut. Quand la nouvelle fut officielle en Hongrie, soit en mars 1242, il ne fut plus possible d'y retenir Batou. Souboutaï lui-même le reconnut, et prit ses mesures pour l'évacuation du pays, depuis l'Adriatique et les Marches de Trévise jusqu'au Dniester. L'Europe étant vaincue, le Kaan étant mort, l'honneur du drapeau sauf, il n'avait plus qu'à obéir à son seigneur le Saïn-Khan. Toutefois, il fallait qu'il n'y eût pas même l'ombre d'une apparence pouvant laisser à supposer qu'on reculait. Pendant que le gros de l'armée évacuait à petites journées, derrière Batou, parti le premier avec sa garde, Kadan et Kaïdou, par ordre, firent un mouvement offensif vers l'Ouest, et mirent tout à sac, pour prouver que les Mongols s'en allaient parce qu'ils le voulaient bien. Ils proclamaient à cor et à cri qu'ils faisaient grâce à l'Allemagne. Personne ne s'y trompa; tout le monde comprit l'insulte à l'empire teutonique, qu'ils dédaignaient de conquérir, « *quod aspernabantur expugnare* ». L'empereur ne bougea pas. Le pape prit son parti, et envoya une ambassade au Kaan.

Les lettres de créance de Jean de Plan-Carpin, légat du pape auprès du Kaan, sont datées de Lyon : « *III nonas Martii anno 1245* ». L'élection de Gouyouk comme Kaan n'eut lieu qu'en août 1246 ; Innocent IV a donc dû prendre son parti d'envoyer un légat à Karakoroum dès 1243, au moment même de l'évacuation de la Bulgarie, et il est probable que l'ambassade était en projet dans l'esprit de son prédécesseur, Grégoire IX. Comme la papauté avait temporisé pour la croisade, elle temporisa pour l'ambassade, jusqu'au succès définitif des Mongols. Le légat, qui n'était pas arrivé à temps pour faire des remontrances aux « Barbares » pendant qu'ils dévastaient l'Europe, se trouva présent, à l'heure exacte, au couronnement triomphal de leur Empereur, et rehaussa de sa présence la pompe de cette extraordinaire cérémonie. Il y avait là, présents au *Kouriltaï*, dans ce « Camp du drap d'or », *Sira Ordou*, un monde de rois, de princes, d'ambassadeurs, les uns venus en solliciteurs, les autres en négociateurs, tous pleins d'angoisse. Il y avait aussi à côté l'un de l'autre, le légat du khalife de Bagdad, du pape de l'Islam, et le légat de « l'Apostoille » de Rome, du pape de la chrétienté, frère Jean de Plan de Carpin, avec son interprète, frère Benoît de Pologne. — On n'y vit pas longtemps le glorieux vieillard dont l'épée mettait aux pieds de l'empereur mongol cette assemblée de rois : les fêtes n'étaient pas encore terminées que Souboutaï montait à cheval pour prendre le commandement de l'armée dans le sud de la Chine; il remporta ses dernières victoires sur le fleuve Bleu (1247-48); puis, se sentant fatigué, il demanda son congé, et retourna mourir paisiblement sous sa *yourte*, sur son coin de pré, là-bas, dans le Nord, au bord de la Toula. De la Corée au Frioul, il avait vaincu trente-deux nations et gagné soixante-cinq batailles rangées.

Parmi les hautes autorités présentes aux cérémonies du couronnement, il faut encore nommer l'impératrice chrétienne Serkouteni, l'impératrice Tourakina, la princesse Ogoul-Gaïmich, femme de Gouyouk; ces dernières, à elles deux, conduisirent l'élection. Tourakina mourut deux mois après, triomphante.

Election de Meungke, puis de Khoubilaï : triomphe du parti chinois. — Quand le parti chinois l'emporta (1252) après la mort de Gouyouk, et fit élire Meungke, son premier acte fut de mettre en accusation Ogoul-Gaïmich; elle fut condamnée à mort avec les princes de la maison d'Ogodaï. Le petit-fils d'Ogodaï, Kaïdou, élève du grand Souboutaï, n'accepta pas la proscription, protesta; on parvint à l'apaiser, en lui donnant Almalik et la Pentapole. Mais, en 1264, Meungke mort, Khoubilaï proclamé au détriment de son cadet Arik-Bouka, qui était le véritable *Ot-djiguine* et par conséquent l'héritier légitime, le batailleur Kaïdou prit les armes, entraîna son cousin Arik-Bouka, qui hésitait. La douairière Serkouteni n'était plus là, ni Massoud Yelvadj, fils de Mahmoud, ni les Yé-lou, ni les vieux capitaines, ni les vieux conseillers, pour faire respecter les traditions. La guerre civile éclata; elle se termina par le triomphe de Khoubilaï, par l'installation de la capitale à Pékin, *Khan Balik*, « capitale impériale ». En 1271, après de longs tâtonnements, après un essai pour faire accepter, dans l'empire, une écriture nouvelle, commandée au lama tibétain P'hags-Pa, Khoubilaï adopte l'écriture chinoise dans sa chancellerie, la religion bouddhique dans ses cérémonies, les rites chinois à sa cour, le nom chinois de Chi-tsu pour sa personne, et le titre chinois de *Y'uan* pour sa dynastie. La vieille prophétie était accomplie : le *Kout-Dagh*, « la Montagne du pouvoir » était transportée du vieux pays Oïgour en Chine, de Karakoroum à Pékin.

Les Chinois ont sur Khoubilaï une anecdote mélancolique. Lorsque son splendide palais de Khan-Balik fut achevé, il fit semer, dans une cour, les graines des steppes, et montrant à ses enfants cette minuscule prairie, captive entre des murailles, il leur dit : « Souvenez-vous de vos ancêtres; gardez ce pré : c'est l'herbe de modestie. »

La part de Houlagou : conquête de la Perse. — Par l'élection de Khoubilaï on ne frustrait pas seulement Arik-Bouka, mais aussi Houlagou, frère cadet de Khoubilaï. On s'en débarrassa en lui donnant une magnifique compensation, l'Occident musulman à conquérir. Avec beaucoup de sens poli-

tique, le parti musulman national, qui avait encore la tradition des Yelvadj, accepta ce projet chinois et chrétien, le servit de toutes ses forces.

Le prétexte officiel de l'expédition de Houlagou, fait pour plaire aux musulmans orthodoxes, fut le scandale des Ismaéliens ou Assassins : « Feu le cadi des cadis, Chems-ed-Din, de la ville de Kazvin, se trouvant à la cour de Meungke, parut un jour devant ce prince, couvert d'une cuirasse [1], et protesta que, dans la crainte d'être exposé aux coups des Ismaéliens, il portait constamment cette armure sous ses habits ». Pour les chrétiens, on se servit d'un rapport de Baïtchou Noïan, le général mongol qui guerroyait en Roum, contre les Seldjoukides, et qui venait d'accueillir les ambassadeurs du pape, frère Ascelin, Simon de Saint-Quentin, Guichard de Crémone et André de Longjumeau. Un plan de conquête fut proposé par Meungke en personne, assure Rachid. « Ce prince se dit à lui-même que l'Univers ayant une immense étendue, il devait envoyer vers chaque royaume un de ses frères... tandis que lui-même, placé au centre de son empire, dans les anciennes demeures des Mongols, tranquille et triomphant, partagerait son temps entre les plaisirs et le soin de rendre la justice à ses sujets. » On voit poindre l'idée chinoise d'un « Empire du Milieu ».

La consigne que donne Meungke à son frère est tout à fait caractéristique : « ... Tu vas te rendre de la contrée du Touran dans les provinces de l'Iran... Les Coutumes et le Yassak de Tchinguiz Khan, dans leur ensemble et leurs moindres parties, impose-les depuis les bords du Djeïhoun (Amou-Darya) jusqu'à l'extrémité du pays d'Égypte... Ne manque pas, dans toutes les circonstances, de consulter Dokouz-Khatoun, et de prendre son avis. » Pour bien faire comprendre l'importance de ce dernier conseil, la soumission à Dokouz-Khatoun, je donne ici des fragments de la notice que le musulman Rachid, dans un livre écrit pour des musulmans, consacre à cette princesse : « Elle appartenait à la grande nation des Kéraït, était fille de Ikou, fils d'Ong-Khan.... Comme les Kéraït avaient depuis longtemps

1. Il était absolument contraire à l'étiquette, surtout pour un dignitaire ecclésiastique, de se présenter armé devant le souverain.

embrassé le christianisme, Dokouz-Khatoun s'attacha constamment à protéger les chrétiens, qui, durant toute sa vie, furent dans une situation florissante. Houlagou, pour faire plaisir à cette princesse, comblait les chrétiens de ses bienfaits et des témoignages de sa considération; c'était au point que dans toute l'étendue de l'empire, on élevait journellement de nouvelles églises, et qu'à la porte de l'*Ordou* de Dokouz-Khatoun, une chapelle était constamment établie, et qu'on y sonnait les cloches. » Le général qui commandait l'armée mongole, le Naïman Kit-Bouka, était chrétien. En même temps que l'avant-garde de Kit-Bouka marchait contre le khalife, les envoyés du Kaan allaient trouver saint Louis en Chypre. Le bon roi, auquel l'empereur de Chine, la première puissance militaire du monde, offrait son alliance ferme contre les musulmans, avec promesse de céder la Syrie à la France, répondit à cette ambassade par l'envoi d'une belle petite chapelle, avec deux moines « pour chanter les messes devant aus ». Saint Louis s'attira pour réponse une lettre des plus cavalières, où le Kaan le traite en vassal. « Et sachiez qu'il se repentit fort quand il y envoya. » La candeur de saint Louis, l'inintelligent bigotisme du moine Rubruquis, envoyé par lui à Meungke, l'étroitesse de jugement et d'informations qui éclate à chaque ligne dans sa relation pleine de mots spirituels, mais vide de sérieux, sauvèrent l'Islam étranglé entre la croisade française et la mongole. Profitant de cette énorme faute des Croisés, tout ce qui haïssait les Mongols, gens du Kiptchak déportés par Souboutaï, derniers combattants de Djelal-ed-Din, reflua en Égypte, accourut sous l'étendard musulman, contre les Français dont ces vieux routiers ne pouvaient pas croire qu'ils ne fussent les alliés du Kaan; ce furent eux qui vainquirent à Mansourah (1250). Joinville se les rappelle bien, leurs drapeaux vermeils dentelés à la chinoise, et les queues de *koutass* au bout de leur *toug*.

Pendant que la croisade de saint Louis avortait en Égypte, celle de Dokouz-Khatoun emportait tout en Perse, en Roum, en Mésopotamie, en Syrie centrale. Les Ismaéliens étaient écrasés, leur nid d'aigle d'Alamout enlevé, la Perse conquise, Bagdad

mis aux abois : « Le dimanche quatrième jour du mois de safar de l'année 656 (1258), le khalife sortit de Bagdad; il avait avec lui ses trois fils... et trois mille personnes, seïds, imams, cadis... il se présenta devant Houlagou, qui ne témoigna aucune colère et lui adresssa des questions avec douceur et bienveillance; après quoi il lui dit : Ordonnez aux habitants de Bagdad de déposer leurs armes, afin que nous fassions le recensement. Le khalife dépêcha un député qui proclama, dans les rues de la ville, que la population jetât ses armes et sortît des murs. Les habitants désarmés venaient, par troupes, se livrer aux Mongols, qui les massacraient immédiatement. »

La dernière dérision fut de loger le pape musulman au quartier du chrétien Kit-Bouka, parmi les prêtres nestoriens, à côté des lamas bouddhistes. « Le soir du mercredi 14 safar, le khalife fut mis à mort... avec son fils aîné et cinq eunuques qui ne l'avaient pas quitté... On égorgea sans pitié tout ce que l'on put trouver de membres de la famille d'Abbas.... Seul, Mobarek, le plus jeune des fils du khalife, dut sa grâce aux prières d'Oldjaï-Khatoun, et fut envoyé par cette princesse à Maraga.... Il épousa une femme mongole. »

Conquête de la Syrie; Bibars l'Arbalétrier. — La Syrie ne tarda pas à être conquise, avec Alep et Damas (1260). Mais les Kiptchak, les Kharezmiens du sultan d'Égypte Seïf-ed-Din Koutouz, battaient Kit-Bouka, près d'Aïn-Djalout en Palestine. Celui qui commandait ces musulmans, sous les ordres de Koutouz, c'était un aventurier du Kiptchak, Bibars « la Panthère », surnommé le *Bondodkar*, « l'Arbalétrier », que les Vénitiens avaient acheté aux Mongols et vendu aux Mamelouks. Vainqueur pour la foi, la Panthère poignarda son maître, prit à sa solde les derniers Assassins traqués par les Mongols, abattit les églises que la dévote Dokouz-Khatoun avait fait bâtir en Syrie, chassa les Francs de Césarée, Arsuf, Jaffa, Antioche, inventa coup sur coup deux pseudo-khalifes, dont il se défit dès qu'ils le gênèrent. Contre les Mongols, il suscita le plus dangereux ennemi qu'ils pussent avoir, c'est-à-dire eux-mêmes. Ses agents convertirent à l'Islam le Khan du Kiptchak, Beréké, frère de Batou (1262). Entre l'empire mongol de Perse et l'em-

pire mongol de Russie, la guerre éclata, fut apaisée par le Kaan de Pékin, puis, comme Pékin était bien loin, reprit. La lutte commençait entre le *Yassak*, loi nationale mongole, et le *Chériat*, loi religieuse musulmane. L'empire national fondé par le Tchinguiz Khan allait se disloquer en divisions territoriales et en groupes confessionnels.

BIBLIOGRAPHIE

La plupart des sources et documents ethnographiques et historiques mis en œuvre pour ce travail sont inédits, ou publiés fragmentairement dans des Revues, des Bulletins de Sociétés savantes, etc. Nous nous bornons à donner, en gros, les ouvrages qu'il est plus facile de se procurer, et ceux qui ont été traduits, en tout ou en partie.

Ouvrages d'ensemble. — **De Mailla**, *Histoire générale de la Chine*, Paris, 1783. — **D'Ohsson**, *Histoire des Mongols*, la Haye et Amsterdam, 1834. — **Howorth**, *History of the Mongols*, Londres, 1876. — **Wolff**, *Geschichte der Mongolen*, Breslau, 1872. — **Erdmann**, *Temudschin der Unerschütterliche*, Leipzig, 1862. — **Vambéry**, *Geschichte Bocharas oder Transoxaniens*, Stuttgart, 1872. — **Klaproth**, *Tableaux historiques de l'Asie*, Paris, 1826. — **De Hammer**, *Geschichte der Goldenen Horde*, Pesth, 1840.

Ethnographie. (Ensemble et monographies.) — **Castrén**, *Ethnologische Vorlesungen über die Altaïschen Völker*, Pétersbourg, 1857. — **Retzius**, *Finska Kranier*, Stockholm, 1878. — **Vambéry**, *Das Turken Volk*, Leipzig, 1885. — **Bœhtlingk**, *Ueber die Sprache der Yakuten*, Pétersbourg, 1849-51.

Épigraphie. — Inscriptions de l'Yéniseï et de l'Orkhon, publiées par la Société Finlandaise, Helsingfors, 1889 et 1892. — Inscriptions de l'Orkhon, publiées par **Radloff**, Pétersbourg, 1893, en cours de publication. — *Syrisch Nestoranische Grabinschriften aus Semirjetschie*, publiées par **Chwolson**, Pétersbourg, 1890. — Inscriptions de Si-Ngan-Fou, dans **Pauthier** : *L'Inscription syro-chinoise de Si-Ngan-Fou*, Paris, 1858. — **Drouin**, *Monnaies turco-chinoises; Monnaies touraniennes*, Paris, 1891.

Sources. — **Théophylacte** et **Constantin Porphyrogénète**, dans la collection des écrivains byzantins. — **Ssanang Setzène**, *Histoire des Mongols*, publiée et traduite par **Schmidt**, Pétersbourg, 1829. — **Rachid-ed-Din**, *Histoire des Mongols de la Perse*, publiée et traduite par **Quatremère**, 1 vol., Paris, 1836. — **Abou'l Ghazi**, *Histoire des Mongols et des Turtares*, publiée et traduite par le baron **Desmaisons**, Pétersbourg, 1875 — **Guiragos**, *Les Mongols d'après les historiens arméniens*, fragments traduits par **Dulaurier**, Journal Asiatique, 1858. — **Aisin Gouroun**, *Histoire des Empereurs d'Or*, traduite par **de Harlez**, Louvain, 1887. — **Ala-ed-Din Ata-Melik Djouveïni**, *Tariekh i Djihan Kouchaï* (fragments, traduits par **Defrémery**), à la suite de l'histoire des Khans mongols du Turkestan, extraite de Khondémir; Paris, 1853. — **Mirkhond**, *Raouzet es Sefa* (fragments, traduits par **Defrémery**). — *Histoire des Samanides*, etc., Paris, 1845. — **Tabari**, Mohammed-ben-Djarir-ben-Yézid, traduit par **M. Zotenberg**, Paris, 1871. — **Maçoudi**, *Prairies d'Or*, Paris, 1854. — **Nessavi**. (Publié en texte arabe, par **M. Houdas**. Bibliothèque de l'École des langues orientales, 1893. Extraits dans d'Ohsson.)

Livres. — **Assemani**, *Bibliotheca Orientalis*. Tome III, 2e partie, Rome,

1728. — **Baronius**, *Annales ecclesiastici*, Lucques, 1738-47. — **Moshemius**, *Historia Tartarorum Ecclesiastica*, Helmstad, 1741. — **Bretschneider**, *Notices of the mediæval geography and history of central and western Asia drawn from Chinese and Mongol writings*, Londres, 1876; *Chinese mediæval travellers*, Shang Haï, 1875; *Recherches archéologiques et historiques sur Pékin et ses environs* (Bibliot. de l'École des langues orientales). — **Imbault Huart**, *Recueil de documents sur l'Asie centrale*, d'après les écrivains chinois (Bibliot. de l'École des langues orientales), vol. XVI, 1881. — **Stanislas Julien**, *Documents historiques sur les Tou-Kioue*, traduits du chinois, Paris, 1877. — — **Radloff**, *Proben der Volkslitteratur der Türkischen Stämme Südsibiriens*, Pétersbourg, 1866-1886. — **Vambéry**, *Cagataische Sprachstudien*, Leipzig, 1857 (Chrestomathie); *Uigurische Sprachmonumenten and das Kudatku Bilik*, Innsbruck, 1870. — **Gééza Kuun**, *Codex Cumanicus*, Budapest, 1880 (avec le supplément de Radloff, Pétersbourg, 1887). — **Shaw**, Extrait du *Tezkeret ul Boughra* (à la suite de *A sketch of the Turki language as spoken in Kashghar and Yarkand*, 1875). — **Nalivkine**, *Histoire du Khanat de Khokand*, trad. Dozon, Paris, 1889 (Bibliot. de l'École des langues orientales, IIIe série, vol. IV). — **Hervey de Saint-Denys**, *Poésies de l'époque des Thang*, traduites du chinois, Paris, 1862 (p. 51, 68, 88 et 96). — **Chavannes**, *Les Sacrifices Fong*, Pékin, 1890. — **Simon de Keza, Roger, Thomas de Spalato**, etc., dans **Pertz**, t. XXIX, Hanovre, 1892. — **Voyageurs divers**, dans **Yule**, *Cathay and the way thither* (dans la collection Hakluyt, t. XXXVI et XXXVII), Londres, 1866. — **Marco Polo**, éditions Pauthier, Paris, 1865, et Yule (2e édit.), Londres, 1875. — **Rubruquis** et **Plan-Carpin** (dans Recueil de voyages et de mémoires publié par la Société de Géographie, t. IV, Paris, 1839). — **Joinville**, éd. Société de l'Histoire de France.

ONT COLLABORÉ A CE VOLUME :

MM. **BAYET** (C.), correspondant de l'Institut, recteur de l'académie de Lille.

BÉMONT (Charles), docteur ès lettres, maître de conférences à l'École des Hautes Études.

CAHUN (Léon), professeur libre à la faculté des lettres de Paris, bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine.

CHÉNON (Émile), professeur agrégé à la faculté de droit de Paris.

DENIS (Ernest), professeur à la faculté des lettres de Bordeaux.

GIRY (A.), professeur à l'École des Chartes, directeur d'études adjoint à l'École des Hautes Études.

HAUMANT (Émile), chargé de cours à la faculté des lettres de Lille.

LANGLOIS (Ch.-V.), docteur ès lettres, chargé de cours à la faculté des lettres de Paris.

LAVOIX (Henri), administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

LUCHAIRE (Achille), professeur à la faculté des lettres de Paris.

MARIÉJOL (J.-H.), professeur à la faculté des lettres de Lyon.

RÉVILLE (André), agrégé d'histoire, chargé d'un cours à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

RAMBAUD (Alfred), professeur à la faculté des lettres de Paris et à l'École libre des sciences politiques.

SEIGNOBOS (Charles), docteur ès lettres, maître de conférences à la faculté des lettres de Paris.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I

LE RÉGIME FÉODAL

De ses débuts à la fin du XIII[e] siècle.

Par M. Charles Seignobos.

I. — Les paysans.

II. — Les nobles et le haut clergé.

CHAPITRE II

LE SACERDOCE ET L'EMPIRE. — QUERELLE DES INVESTITURES
1049-1122

Par M. C. Bayet.

CHAPITRE III

LA PAPAUTÉ, L'ALLEMAGNE ET L'ITALIE
FRÉDÉRIC BARBEROUSSE
1125-1190

Par M. C. Bayet.

CHAPITRE IV

LA PAPAUTÉ, L'ALLEMAGNE ET L'ITALIE HENRI VI ET FRÉDÉRIC II

1190-1268

Par M. C. Bayet.

CHAPITRE V

L'ÉGLISE ET LE POUVOIR PONTIFICAL

De Grégoire VII à Boniface VIII.
1073-1294

Par M. Émile Chénon.

CHAPITRE VI

LES CROISADES

Par M. Charles Seignobos.

CHAPITRE VII

LE ROYAUME DE FRANCE
1108-1270

Par M. Achille Luchaire.

CHAPITRE VIII

ÉMANCIPATION DES VILLES. — LES COMMUNES LA BOURGEOISIE

Par MM. A. Giry et André Réville.

I. — Les origines.

II. — La révolution communale.

III. — Les communes.

IV. — Villes de bourgeoisie, villes neuves.

CHAPITRE IX

LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE AU MOYEN AGE

Par MM. A. Giry et André Réville.

I. — Du X au XIII siècle.

II. — Organisation du travail au moyen âge.

CHAPITRE X

LA CIVILISATION OCCIDENTALE

Au XIIe et au XIIIe siècle.

Par M. Ch.-V. Langlois.

I. — La religion et les mœurs.

II. — L'enseignement, les sciences et les lettres savantes.

III. — La littérature en langue vulgaire.

IV. — Les arts.

CHAPITRE XI

FORMATION DE LA NATION ANGLAISE; LA GRANDE CHARTE
1087-1272

Par M. Charles BÉMONT.

CHAPITRE XII

LES ROYAUMES IBÉRIQUES

Du XIe à la fin du XIIIe siècle.

Par M. J. H. Mariéjol.

CHAPITRE XIII

LES PAYS SCANDINAVES

Des origines au XIII[e] siècle.

Par M. Émile HAUMANT.

CHAPITRE XIV

L'EUROPE DE L'EST
SLAVES, LITHUANIENS, HONGROIS

Du milieu du XI[e] siècle à la fin du XIII[e] siècle.

Par M. Ernest DENIS.

CHAPITRE XV

L'EUROPE DU SUD-EST

Pendant la période des croisades.
1095-1261

Par M. Alfred Rambaud.

CHAPITRE XVI

LES RÉVOLUTIONS DE L'ASIE
LES TURCS, LA CHINE, L'IRAN, L'ASIE CENTRALE

Des origines à la fin du XIII[e] siècle.

Par M. Léon Cahun.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.



Paris. — Imp. E. Capiomont et Cie, rue de Seine, 57.

